This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,368

Digitized by Google

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

Tome XXXI — JANVIER-JUIN 1914.

Administration.
LIBRAIRIE SAINT-FRANÇOIS
4, RUE CASSETTE, PARIS, VIe

Direction.
MAISON SAINT-ROCH
COUVIN, BELGIQUE

LIBRAIRIE B. HERDER, FRIBOURG-EN-BRISGAU,
BERLIN, CARLSRUHE, MUNICH, STRASBOURG, VIENNE ET ST-LOUIS, M^o

Digitized by Google

BX
3101
.E85
v.31

TAMINES. — IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

L'IDÉE DE CRÉATION
D'APRÈS S. BONAVENTURE ET DUNS SCOT

(Sixième article.) (1)

(Fin.)

DEUXIÈME QUESTION

LE CRÉÉ PEUT-IL ÊTRE ÉTERNEL?

III. — Duns Scot contre saint Thomas.

I. — *Aristotélisme et scolastique.* — Après avoir défendu contre Henri de Gand la thèse éterniste de l'Aquinate, Duns Scot entreprend de démontrer contre ce dernier la temporanéité du créé. Selon la méthode souvent adoptée par les professeurs, il se contente de proposer les solutions et laisse à ses auditeurs le soin de se prononcer en l'un ou l'autre sens. Parmi ses disciples immédiats, Pierre d'Aquila est favorable à la temporanéité de fait et de droit ; mais les scotistes, pour la plupart, ont toujours incliné vers la thèse aristotélicienne. Historiquement, l'attitude du Subtil a donc profité au système thomiste. La rencontre des deux écoles rivales sur une question de cette importance devrait, ce me semble, faire réfléchir les auteurs contemporains, appliqués de parti pris à dénaturer une opposition où ne se trouvèrent jamais engagés les principes et la méthode de l'Éternelle Philosophie.

Le péripatétisme chrétien est, d'ailleurs, plus redevable à Alexandre de Hales qu'aux disciples qui l'ont suivi. Tous ont contribué à harmoniser ensemble la raison et la foi. C'est

(1) *Cf. Études Franciscaines*, Décembre 1913.

Digitized by Google

pourquoi il y a encore loin d'Aristote à saint Thomas et à Duns Scot. L'on peut sans doute contester avec M. Farges (1) que le Stagyrite ait été imprécis sur telle ou telle question, l'immortalité de l'âme par exemple, mais l'on ne peut méconnaître qu'il est des conclusions fondamentales sur lesquelles l'opposition est radicale. En de pareils cas, l'on doit se séparer d'Aristote sur les prémisses elles-mêmes, vu que ce philosophe est pour l'ordinaire d'une logique rigoureuse. Si donc les déductions sont répréhensibles, c'est que les principes sont eux-mêmes sujets à caution. A ce point de vue, l'on peut déplorer l'admiration exagérée de ceux de nos contemporains pour qui le moindre écart en cette matière rendrait suspect d'hérésie. A les entendre, toute la saine philosophie est en Aristote. Nous le croyons nous-même en un certain sens. Or il faut se garder des exclusivismes étroits et nul n'a le droit de monopoliser la vérité au profit de celui-ci ou de celui-là. Afin d'exprimer clairement ma pensée, je tiens à déclarer que ce serait manquer de sens catholique que de faire moins de cas de saint Augustin, saint Anselme, Alexandre de Hales, saint Thomas, saint Bonaventure, Duns Scot et Suarez, que de tel ou tel philosophe, eut-il nom Aristote ou Platon. C'est qu'en effet ceux-là et non ceux-ci représentent à nos yeux le génie humain symbolisant le merveilleux accord entre le dogme et la raison.

Pour ne parler que de la temporanéité du créé, nous apprenons par les *Quodlibetales* de Scot, (2) que ce n'est pas seulement une question de fait qui distingue la thèse aristotélicienne du point de vue scolastique. C'est qu'en effet saint Thomas garantit au préalable la gratuité de l'œuvre divine et, du déterminisme d'Aristote aux décisions libres de l'Aquinate, la distance est considérable. Le mérite des grands penseurs du Moyen-Age est d'avoir repensé Aristote et comme refondu sa pensée dans le moule chrétien. Et, certes, il est intéressant de les voir à l'œuvre. Que l'on consente à se détacher enfin de cette foule d'ouvrages de seconde main, où l'on a tant de peine à découvrir l'enseignement authentique des fondateurs de l'École. Que l'on confronte l'un à l'autre Alexandre de Hales et saint Bonaventure, saint Thomas et Duns Scot, l'on reconnaîtra bientôt que tous ont apporté leur pierre à l'édifice commun et Duns Scot lui-même, entrevu dans son cadre véritable, nous apparaît

(1) Le cerveau, l'âme et ses facultés — Appendice.
(2) Scot, Quodl. q. XXI.

Digitized by Google

architecte de la dernière heure, absorbé dans la contemplation de l'édifice majestueux élevé par ses devanciers, appliqué seulement à corriger les détails, à consolider les bases, à compléter l'harmonie des parties, de manière que le chef-d'œuvre puisse traverser intact la longue succession des siècles à venir.

Ce rêve du pieux défenseur de l'Immaculée Mère du Christ ne fut, hélas ! réalisé qu'imparfaitement. De là, nos inintelligences, nos malentendus, nos parti-pris, nos injustices, et aussi, pourquoi ne le dirions-nous pas, les calomnies et les injures de quelques-uns. (1) Il serait temps que, foulant aux pieds nos étroitesses d'esprit et nos indélicatesses de sentiment, nous rendions enfin justice à cette phalange glorieuse de beaux esprits, nimbés de sainteté et trop pleins de leur idéal pour s'être abaissés jusqu'à nos exclusivismes mesquins et à nos susceptibilités féminines. Que ne s'applique-t-on davantage à leur ressembler ! Peut-être n'y-a-t-il que ce moyen pour réaliser dans le domaine des doctrines le programme évangélique de Sa Sainteté Pie X : *Instaurare omnia in Christo !*

II. — *Examen détaillé des preuves favorables à l'éternité du créé, sans que soit mise en cause la temporanéité de fait.* — Cette critique, comme la précédente, se trouve exposée au second livre d'Oxford, distinction première, seconde question. Nous rapportons ici, selon l'ordre adopté par le Subtil, les arguments favorables à la thèse éterniste, suivis des remarques qui les accompagnent.

Premier argument. — « Dieu a pu créer quelque chose de

(1) Ces « quelques-uns » se réduisent à trois ou quatre. Ceux-ci, sans rime ni raison, s'étudient de parti pris à mettre en cause l'orthodoxie de Duns Scot. Comme ils n'apportent aucune preuve à l'appui d'accusations, dont ils ont le monopole, et parce que parfois, (ce qui est déplacé dans une discussion ouverte) ils ont recours à de prétendus documents secrets, dont on peut contester l'existence et que, dans tous les cas, il est impossible de contrôler, l'on est en droit de remarquer que ce procédé manque aux lois les plus élémentaires de l'honnêteté. L'on ferait bien, ce me semble, de se rappeler le sage avertissement du Pape Benoit XIV, dans sa constitution *Sollicita ac Provida* du 9 juillet 1755, adressé aux savants catholiques. « Qui tam eximio uti solent ac gloriari Magistro (S. Thomas) quos magno numero esse, pro singulari nostro erga ipsum cultu studioque, gaudemus, ii sibi ad æmulandum proponant tanti Doctoris in scribendo moderationem, *honestissimamque* cum adversariis agendi disputandique rationem. Hanc cœteri quoque sese componere studeant, qui ab ejus schola doctrinave recedunt. Sanctorum enim virtutes omnibus in exemplum ab Ecclesia propositæ sunt. Cumque Angelicus Doctor sanctorum albo adscriptus sit, quamquam diversa ab eo sentire liceat, ei tamen in contrariam in agendo ac disputando rationem inire omnino non licet. »

Digitized by Google

toute éternité. On ne peut, en effet, démontrer le contraire, par une raison soit extérieure, soit intérieure. Vue du dehors, la création dépend du vouloir divin : or ce vouloir est impénétrable et l'on ne voit pas pour quel motif Dieu serait incliné de préférence à créer un monde temporel. Reste à considérer le fond intime des choses : or l'on ne peut aucunement déduire que celles-ci aient dû commencer ou plus tôt ou plus tard. »

Le raisonnement de saint Thomas (1) est d'une précision remarquable : 1° — le vouloir divin décrète librement le créé : or ce vouloir transcende notre spéculation ; 2° — le créé est contingent ; par lui-même, il ne force pas l'enceinte de l'être, il ne nécessite pas plus sa cause à l'actualiser, qu'à le faire ou plus tôt ou plus tard.

Duns Scot s'empresse de reconnaître qu'on ne peut prononcer a priori : Dieu veut ceci, Dieu veut cela. Toutefois, il est incontestable que si une chose n'est pas susceptible d'être voulue, Dieu ne la veut pas. D'une part, le vouloir divin est impénétrable ; par ailleurs, tel effet est objectivement irréalisable. Par suite, l'on se heurte à une borne que Dieu ne franchira pas, parce qu'elle ne peut pas être franchie.

C'est, on le voit, l'argument fondamental auquel faisait appel saint Bonaventure : le créé ne peut pas être éternel. « Lorsque, poursuit Scot (2), l'on déclare que la nature du créé est indifférente à devenir à tel moment plutôt qu'à tel autre, l'on énonce une vérité indéniable ». C'est qu'en effet l'être contingent est ou n'est pas au gré de Dieu. Ce nonobstant, « la créature porte en elle des marques évidentes de ses origines ». Et ce fait appelle l'attention. Ce fait le voici : les conditions d'existence du créé postulent un commencement. La preuve en est toute facile : l'on distingue dans le créé l'existence de l'essence ; celle-là n'est pas nécessairement ; donc avant d'être, elle n'est pas. C'est qu'en effet une pierre n'existe pas par elle-même ; son essence n'entraîne pas son existence, (3) tout au moins physique ou

(1) S. Thom. p. 1. q. 46. art. 2.

(2) Oxon, I. II, d. 1, q, 3, n° 9.

(3) Le R. P. Mattuissi, S. J. n'a vraisemblablement rien appris sur Duns Scot depuis sa première édition du *Veleno Kantiano*. La seconde édition, Roma, Instituto Pio IX, 1914, pp. 233, 359-366, 381-382, est vis-à-vis de Duns Scot d'un arbitraire et d'un sans-gêne, que n'avaient pas atteint les caricatures de MM. Sécretan, Renan, Vacant et Gonzales. L'on pouvait espérer de l'auteur qu'il ferait disparaître de la seconde édition ces pages indignes de la haute position qu'il occupe à l'Université Grégorienne.

Digitized by Google

actuelle ; cette dernière est donc le don d'un autre. Pourrait-elle ne pas commencer ? L'on pourrait, remarque Scot, de cette façon opiner que, vu sa contingence, le créé n'est pas indispensablement ; mais, à supposer qu'il soit de fait, il a nécessairement un commencement. Habet esse novum (1). Enfin, termine-t-il, ne devrait-on pas dire que c'est outrepasser la portée des prémisses, que prononcer : il n'est pas manifeste que le créé ne puisse être éternel ; donc il peut l'être ? L'erreur sur le conséquent serait sûrement évitée si l'on se trouvait en présence de propositions évidentes à première intuition, comme lorsqu'on dit : ce qui est, $2 \times 2 = 4$. Mais parce que l'on doit au préalable définir les deux termes en cause à savoir le fait de l'origine par création et l'éternité de durée, il en pourra résulter que le créé ne peut pas être éternel.

Deuxième argument (2). — Il nous a été révélé que le monde fut fait par Dieu avec le temps. Inutile, dès lors, de s'enquérir des preuves d'ordre rationnel. Cela serait sans profit pour les croyants et les non-croyants. Les premiers perdraient le mérite de leur croyance ; les seconds nous reprocheraient de fonder sur la raison notre assentiment. Ils estimeraient que nous manquons de foi et si nos arguments leur paraissaient illusoire, comme le pensent certains, l'on tournerait en dérision les chrétiens naïfs au point de s'incliner devant une pareille démonstration. »

Cet appel à la prudence n'est pas pour déplaire au Subtil. Or est-ce bien le cas de se montrer réservés à ce point ? « Il n'y a pas, dit-il, (3) d'inconvénient à se servir de bons arguments, quand on en peut disposer, qu'il s'agisse de croyants ou de non-croyants. Les Docteurs catholiques, qui se sont appliqués à concilier la raison avec le dogme et se sont efforcés de raisonner leur croyance, n'entendaient certes pas démériter. Tout au contraire, saint Anselme et saint Augustin ont estimé qu'il y avait quelque mérite de leur part à essayer de justifier l'objet de leur foi. » Et, de fait, le chrétien à le devoir de ne négliger aucun des motifs de crédibilité.

« J'ajoute, continue le bienheureux Scot, qu'il n'y a pas de péril à faire cela en considération des incrédules, à la condition toutefois que les preuves aient de la valeur. A leur défaut, mieux

(1) Ibid, 4, 10.
(2) S. Thomas, ibid.
(3) Scot, ibid n° 11.

Digitized by Google

vaut se contenter de l'argument théologique. Toutefois, si l'on disposait de raisons péremptoires à l'appui du fait révélé, l'on aurait tout à gagner à les produire en face des non-croyants. Car l'on pourrait ainsi les convaincre d'une certaine façon que ce fait ne peut pas être contesté. »

Mais l'on serait justement répréhensible, « si l'on hasardait, au lieu d'arguments péremptoires, des motifs dérisoires, *sophismata*. L'on ferait ainsi tort à la religion aux yeux des non croyants et ceux-ci nous tourneraient en dérision. » Au demeurant, cette précaution s'impose au savant quel que soit l'objet de ses discussions. « En toute chose, s'agirait-il d'une science sans rapport avec le dogme, comme serait la géométrie, l'on doit s'interdire les arguments creux. Il y a, de fait, un intérêt plus grand, pour celui qui ignore, à reconnaître son ignorance qu'à s'illusionner soi-même par de vains raisonnements. »

Je ne doute pas, pour ma part, que saint Thomas ne se fut empressé d'accepter l'interprétation que Duns Scot oppose à un langage que l'on aurait tort de traduire mot pour mot. L'Aquinate n'abdique pas volontiers les droits de la raison. Il reste donc à examiner si la réserve, dont il fait preuve présentement, ne serait pas dûment justifiée. « En l'occurrence, dit Scot, ceux qui estiment impossible une création éternelle, allèguent qu'ils ont de bons motifs en leur faveur et qu'ainsi ils ne compromettent pas le dogme en regard des croyants non plus que des incrédules. A les entendre, la foi gagne à s'appuyer ainsi sur les preuves d'ordre rationnel. »

Troisième argument. — Saint Thomas fait ici appel à l'autorité de saint Augustin. (1) Celui-ci avait, en effet, prononcé que si le feu était éternel, l'on aurait une lumière éternelle.

« Et, de fait, remarque Scot, l'on pourrait multiplier les exemples de ce genre : si la cause est donnée, l'effet l'est aussi par voie de conséquence nécessaire. Toutefois l'on peut se contenter de l'exemple cité : le feu est donné, la lumière suit en même temps. L'exemple est emprunté aux causes naturelles. » Un déterminisme inflexible régit celles-ci. « A moins d'un obstacle quelconque », elles donnent nécessairement et invariablement ce qu'elles peuvent. Pour toutes, l'effet est produit dès l'instant où elles sont. « Par suite, l'on doit convenir que si le

(1) S. Augus. De Trinit. ch. I. S. Thom. ibid.

Digitized by Google

feu est éternel, il éclaire depuis toujours. » L'hypothèse est physiquement impossible, mais si ce cas pouvait se présenter, la conséquence qu'on en veut déduire ne serait plus contestable. En Dieu, le Fils est coéternel au Père pour la raison qu'il en émane naturellement. Pourtant, (1) si l'on étendait cette nécessité à l'œuvre créatrice, l'on introduirait en Dieu un déterminisme déplacé et s'en serait fait de son infinie perfection. » C'est qu'en effet l'idéal pour un être ne consiste pas à plier devant l'aveugle nécessité. Aussi voyons-nous que les causes s'en affranchissent dans une certaine mesure. Car le déterminisme de la nature n'est au fond que l'impulsion générale et particulière par laquelle Dieu fait tout converger vers l'exécution de son plan.

Quatrième argument. (2) — « Tout ce qui n'exclut pas la limite ou l'imperfection de nature ne répugne pas au créé. » Or une durée incommensurable ne changerait pas pour cela les conditions de nature et d'existence ; donc le créé peut être éternel.

Saint Bonaventure avait déjà prévu cette objection. Duns Scot reprend la réponse faite par son prédécesseur. « L'on pourrait, dit-il, (3) alléguer — aliquis diceret — que l'éternel inclut une certaine illimitation, parce que le créé serait effectivement parallèle à Dieu secundum illimitationem durationis. Et ainsi, une ressemblance entraînant l'autre, le créé serait nécessairement égal à Dieu quant à l'être, et donc sans limites de nature. »

Au dire de Scot, l'on doit faire peu d'état de cette argumentation. Hoc nihil est. C'est que de fait « ce qui existe présentement n'est pas pour cela parallèle à Dieu quant à l'instant où il coexiste avec l'Éternel : et pourtant l'éternité, en tant qu'elle est simultanément avec la journée qui s'écoule, est-elle moins indépendante, moins illimitée? Au surplus, cette simultanéité n'empêche pas que la durée du créé soit dépendante et bornée.» D'où il suit que l'on dirait sans fondement :

Le monde ne peut pas être indépendant ;
Donc il ne peut exister sans commencement.

(1) Ibid. n. 12.
(2) S. Thomas Ibid.
(3) Ibid nº 13.

Digitized by Google

Ce qu'il faudrait retenir à l'appui de la temporanéité de droit, c'est que les convenances d'ordre rationnel se heurtent assez souvent à des impossibilités d'un caractère tout différent. Ce qui est éternellement possible, peut en conséquence ne pas être faisable *ab æterno*. Une durée éternelle ne sera pas réalisée, si vu la nature du créable, elle apparaît physiquement impossible. Or c'est cette raison fondamentale que saint Bonaventure, Henri de Gand et beaucoup d'autres ont fait valoir contre saint Thomas.

Cinquième argument. (1) — « Éternelle ou temporelle, la créature par elle-même n'est rien. Quelle contradiction y aurait-il, dès lors, à ce que Dieu la crée depuis toujours ? »

Du point de vue concret, remarque Scot, (2) l'on serait en droit de riposter que « si, présentement, la créature ne peut pas tendre au non-être et avoir toujours existé, il ne se peut pas qu'étant devenue de fait après le non-être, elle n'ait pas commencé. » C'est que, dit-il, selon les partisans de la temporanéité, la créature, vu sa contingence, avant sa création, n'est pas seulement conditionnée par le néant de droit, mais par le néant de fait. A ne tenir compte que de la notion de création, il ne paraît pas que le Subtil soit en ceci d'un avis opposé à saint Bonaventure. « Etre créé, dit-il ailleurs, au pied de la lettre, exige une opposition absolue entre le terme qui précède et le terme qui suit ; de sorte que l'avant de la création, c'est rigoureusement la négation de l'être. Creari, juxta strictam significationem, requirit oppositum prœcedens contradictorie opponi ei quod trahitur ad esse : ac proinde terminus a quo creationis est pura negatio » (3).

Sixième argument. — Saint Thomas (4) fait ici appel à une comparaison, empruntée à la *Cité de Dieu* : « Si, dit saint Augustin, (5) le pied marque depuis toujours son empreinte dans la poussière, l'empreinte est contemporaine du pied. »

Duns Scot remarque en premier lieu que saint Augustin emprunte ailleurs cette comparaison et que de plus il ne la prend pas pour son compte. Non est secundum intellectum suum, sed pronit

(1) Saint Thomas, ibid.
(2) Ibid n° 13
(3) Oxon, l. III, d. XI, q. 1, n° 7.
(4) Ibid.
(5) S. Aug. De Civitate, Dei, LXI.

Digitized by Google

secundum intellectum philosophorum.(1) C'est que l'on ne pouvait plus mal choisir l'exemple. Un pied éternel ne donnerait pas une empreinte éternelle. Il ne la donnerait pas, parce que cela n'est pas possible : includit contradictionem. C'est que, de fait, le pied devra tout au moins franchir l'intervalle, qui le sépare de la poussière. Un mouvement local suppose, en effet, que le pied ne touchait pas encore à celle-ci, avant de marquer son passage. D'où il suit que cette comparaison conclut manifestement à la temporanéité de droit. — Saint Bonaventure s'était autorisé de ce passage de saint Augustin pour prouver que la thèse éterniste est au fond la négation de la création proprement dite. Duns Scot oppose, de plus, une considération de nature, à ébranler l'adage aristotélicien, dont se réclame avec tant de confiance l'Aquinate : *il n'y a pas indispensablement un intervalle de durée entre la cause efficiente et son effet.*

Septième argument. — Saint Augustin, au même endroit, (2) estime « qu'il est à peine concevable que tant de philosophes éminents, appliqués sincèrement à la conquête de la vérité, avec la perspicacité qui les distingue, n'aient pas entrevu l'incompatibilité d'une durée illimitée, avec la création de fait, si véritablement cette incompatibilité existe. »

Duns Scot remarque aussitôt que « ce qui est à peine concevable » peut cependant s'expliquer d'une certaine façon. Le seul fait de se demander — si le créé peut être éternel — en fournit déjà la preuve. On ne se prend pas à douter en face d'une contradiction évidente. Il suffit donc que la nature des rapports d'un sujet à un prédicat ne se manifeste pas explicitement par la comparaison de l'un à l'autre, pour donner lieu à des solutions contradictoires. L'histoire de la philosophie fourmille d'exemples de ce genre, comme cela apparaît clairement par la multiplicité des systèmes.

De quelque façon que l'on interprète la parole de saint Augustin, se hâte d'ajouter le Subtil, il est impossible d'y voir une sorte d'adhésion à la thèse éterniste. « Cela, dit-il, pourrait aussi signifier, qu'une éternité de durée serait à la rigueur admissible dans l'hypothèse d'une production des choses, inadéquate ou incomplète, en ce que, par exemple, la matière serait incréée. — Au surplus, l'on perd son temps à prouver que les philosophes

(1) Oxon. l. II, ibid. n. 13.
(2) De Civit. Dei l. XI ch. IV.

Digitized by Google

ne sauraient se montrer déraisonnables ; car il est manifeste qu'Aristote lui-même, le plus grave de tous, n'a pas aperçu l'incompatibilité manifeste qu'il y aurait à dire, que Dieu crée nécessairement,et que,cependant, les choses sont contingentes. »

III. *Duns Scot et son école.* — A quelques exceptions près, les scotistes se sont prononcés pour la possibilité d'une création éternelle. Parmi les partisans de la temporanéité, l'on doit mentionner Pierre d'Aquila (1). Disciple immédiat du Subtil, il est, croyons-nous, qualifié pour parler au nom de son maître. Or il appelle l'opinion que nous avons combattue dans ces pages — *opinio Thomæ* (2) —. Il se prononce *secundum veritatem* en faveur d'Henri de Gand. Duns Scot a pu manifester verbalement que, systématiquement neutre par devoir professionnel, il inclinait personnellement vers la thèse bonaventurienne.(3) Le contexte nous persuade nous-même que cette neutralité était plutôt provisoire. L'étude comparée des écrits de Scot nous en a fourni la preuve pour une multitude de questions. Ceux de la première période, par exemple, exposent objectivement les opinions, indiquent l'intention de revenir sur tel point particuculier manifestement connexe avec l'une des solutions que Scot néglige provisoirement, tandis qu'il érige en thèse la proposition communément enseignée par les maîtres de l'université. Soit, par exemple, ce doute : comment l'entendement forme l'idée ? Duns Scot aborde différents systèmes, les critique l'un après l'autre, fait des réserves au sujet de l'un d'eux, puis après avoir prévenu qu'il n'entend pas encore décider si notre esprit a ou n'a pas l'intuition directe du singulier, il conclut provisoirement comme tout le monde, eu égard à la théorie de l'intellect agent. Ce n'est que dans les ouvrages postérieurs,par exemple en allant des commentaires d'Oxford aux additions de Paris ou au *de Anima*, que vous voyez se dessiner une explication neuve et originale de la genèse du concept ; et celle-ci s'affirme plus explicitement au fur et à mesure que l'on se rapproche de la date de sa mort.

A mon avis, le tort des scotistes a été de vouloir fixer la

(1) Sent, l. 2, d. l. q, 2. Levanti, 1907.

(2) Cf. S. Thomas p. 1. 9, 46, art. 2.

(3) La temporaneité de droit est nécessairement connexe à cette définition : Creatura est quæ accipit esse immediate a primo efficiente, post omnino nihil. Oxon. l. III. d. II. q. 1. Cité par Sarnano, Conciliatio, Lugduni, 1590. p. 206.

Digitized by Google

pensée de Scot dans des formules stéréotypées *ne varientur*. En cela, ils se sont montrés plus scotistes que le maître. Rien n'est en fait plus favorable à l'évolution de la pensée philosophique que l'application de la méthode du célèbre franciscain à la lumière des principes intangibles, l'œil toujours ouvert sur les certitudes révélées, mais avant tout, soucieux dans le domaine des certitudes naturelles de ne pas accorder une confiance aveugle aux formules savantes qu'il conviendrait de n'admettre qu'après examen. C'est pourquoi nous l'avons déjà remarqué ailleurs (1), et nous le répétons ici : le scotisme de Duns Scot, en philosophie, ne correspond en rien à un code de conclusions toutes faites ; et cela, dans notre pensée, ne veut pas signifier qu'il n'y ait aussi dans l'œuvre du maître, un ensemble de conclusions toutes faites. Nous voulons seulement indiquer qu'il est un domaine de spéculations où l'on aurait sûrement travaillé avec plus de profit, si l'on se fut mieux inspiré de l'esprit et de l'orientation de Duns Scot. On ne peut, en effet, avoir pour les écrits d'un théologien, quel qu'il soit, les mêmes égards que pour un texte inspiré.

IV. — *Conclusion*. Il résulte de l'examen des preuves historiques, tel que nous l'avons institué au cours de cette longue étude, que les arguments d'Henri de Gand et ceux de saint Thomas ne sont pas exempts de défauts. Répréhensibles dans plus d'un détail, ils sont néanmoins concluants dans une certaine mesure.

D'une part, l'on se voit dans la nécessité de conclure avec saint Thomas, que, du point de vue métaphysique, si Dieu est Acte Pur, et donc éternellement Tout Puissant, il ne paraît pas impossible que ce plein pouvoir ne s'exerce efficacement dès l'instant où Dieu est donné, et donc de toute éternité. Pareillement, on ne voit pas quelle difficulté le théologien pourrait justement objecter à l'Aquinate. Dieu est Acte Pur, et donc l'acte de volonté en Lui est éternel comme son essence. Un créé éternel n'introduit pas le déterminisme en théodicée. Bien au contraire, la gratuité de l'œuvre divine est mise en plus évident relief, puisque, pouvant faire le monde éternel, Dieu l'a suscité du néant dans le premier instant d'une durée limitée par en haut. De même la contingence et la toute dépendance du créé demeurent intactes, puisque, sans une création continuée, l'univers disparaîtrait instantanément.

(1) Cf. Belmond, Dieu, 2e partie, ch. I. Paris, Beauchesne, 1913.

Digitized by Google

Qu'on ne dise pas : l'Aquinate et Duns Scot font appel à la temporanéité du créé quand ils établissent les preuves d'existence en théodicée. Car les cinq arguments de saint Thomas, de même que les trois preuves dans lesquelles Duns Scot inclut toute la démonstration de son devancier, ne disent pas : le monde a commencé ; donc Dieu existe. Le point de départ est tout différent : le monde, disent-ils, ne s'est pas fait tout seul ; donc il existe un Être qui a fait le monde ; et cet Être, c'est Dieu.

Toutefois, du point de vue physique, il ne semble pas que saint Thomas ait suffisamment étayé sa thèse. L'instantanéité de l'acte créateur ne prouve pas que les choses puissent exister de fait par création et que, néanmoins, elles n'ont pas nécessairement un commencement. Si l'on admet que créer c'est donner l'existence et être créé la recevoir, il y a manifestement un moment où le sujet qui reçoit l'existence ne l'a pas encore et donc... jusque là, il n'est absolument rien... Nous avons constaté précédemment que l'entente se ferait aisément eu égard à la temporanéité ou à l'éternité du créé, dans l'ordre du possible, si l'on parvenait à s'entendre sur la nature de la causalité efficiente... A ce propos, l'on jugera sans doute que la simultanéité d'effet à cause, telle que l'entendent les scolastiques, ne se vérifie pas dans les phénomènes d'ordre physique allégués par eux... Du moins, la question gagnerait à être scientifiquement traitée. Il ne nous semble pas que l'on puisse résoudre présentement ce doute dans le sens favorable à la thèse éterniste. Physiquement parlant, nous dirions avec saint Bonaventure : une chose, qui d'elle-même n'est rien, n'est pas seulement apte à ne pas exister, mais tant que Dieu ne la crée pas, elle est néant. Il ne sert de rien de faire appel aux notions abstraites ; le physique n'est pas de l'abstrait, mais du réel, du concret. Par ailleurs, le monde n'est pas une émanation de Dieu. Il est donc réellement distinct de sa cause et acquiert effectivement un ensemble d'attributs, dont pas un seul ne serait sans le vouloir libre et créateur. Tout cela paraît bien peu soutenable dans l'hypothèse d'un créé éternel, s'agirait-il même simplement d'une âme ou d'un ange. L'argument d'ordre physique est évidemment favorable à la temporanéité pure et simple... Je dis *favorable*... Car l'on serait bien téméraire et l'on dépasserait le cadre d'une étude objective, si l'on prétendait se prononcer sans appel entre deux opinions extrêmes...

Digitized by Google

L'on nous permettra sans doute de faire des vœux pour que l'accord (1) se fasse :

1° Autour de l'idée de création ;
2° Autour des notions de cause et d'effet.

N'arrive-t-il pas trop souvent que, dissertant avec des mots semblables, l'on prolonge inutilement les débats, pour la raison toute simple que de fait on parle une langue toute différente ?

S. BELMOND.

---

(1) Les esprits superficiels penseront que cet accord n'est pas à faire. C'est que, dans la pratique, l'on ne se soucie guère des scrupules aristotéliciens d'un saint Thomas et d'un Sertillanges. J'assure, pour ma part, que c'est le cas ou jamais de secouer le joug d'Aristote.

Digitized by Google

LE MOTIF DE L'INCARNATION

A PROPOS D'UN ARTICLE DU R. P. ÉDOUARD HUGON. O. P.

(*Suite*) (1).

ARTICLE II.

Affirmations essentielles du scotisme

Dieu est charité et toutes ses démarches procèdent de l'amour. Aimer et être aimé, c'est son besoin infini, infiniment satisfait dans les opérations de la Trinité Sainte. Aimer et être aimé en dehors de lui n'est pas un besoin, car Dieu a en lui même la plénitude du bonheur ; c'est le débordement de la bonté infinie. La sagesse de Dieu demande qu'elle se prépare le cœur le plus parfait pour recevoir le don de cet amour divin dans la mesure la plus débordante, comme aussi le cœur le plus apte à répondre à cet amour par l'amour le plus ardent qui puisse exister en dehors de Dieu.

Voici donc, pour Scot, l'ordre des vouloirs divins : 1° Dieu s'aime lui-même ; 2° Il s'aime dans les autres ; 3° Il veut être aimé par un autre qui soit en dehors de lui et qui puisse l'aimer de la manière la plus parfaite ; 4° Il prévoit l'union de cette nature qui doit l'aimer parfaitement ; 5° Il voit la chute de l'homme et, comme la gloire de tous les élus pendant l'éternité l'emporte sur la gloire corporelle du Christ sur la terre, il voit la venue du Christ comme Rédempteur. (2)

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Décembre 1913.

(2) Primo Deus diligit se ; secundo diligit se aliis ; tertio vult se diligi ab alio, qui potest eum summe diligere, loquendo de amore alicujus extrinseci et quarto prævidit unionem illius naturæ quæ debet eum summe diligere, etsi nullus cecidisset etc. (*Rep. Par.* III Dist. VII. q. IV n° 5). — Inutile de faire remarquer qu'il ne s'agit

Digitized by Google

Le péché de l'ange n'est pas l'occasion de la création de l'homme ; le péché de l'homme n'est point cause de l'Incarnation. Il ne faut pas que l'on soit exposé à considérer la faute d'autrui comme un avantage personnel, comme aussi il ne faut pas que l'on puisse conclure que l'Incarnation, œuvre souveraine de Dieu, a été occasionnée par le péché. La gloire de tous les élus ne saurait égaler celle du Christ, et l'on voudrait que Dieu se fût privé d'un tel chef-d'œuvre à cause de la fidélité d'Adam ? « *Tantum opus dimisisset Deus propter bonum factum Adæ, puta, si non peccasset.* (*Rep. Par.* III D. VII. q. IV n° 4). Scot trouve que cela fait violence à la raison : « *Valde videtur irrationabile.* »

La prédestination du Christ ne dépend ni du péché ni de l'existence de l'ange ou de l'homme. Et la raison la voici : Celui qui met de l'ordre dans ses vouloirs, veut d'abord la fin, puis ce qui est le plus rapproché de la fin. Mais Dieu est l'ordre infini. Aussi, il se veut d'abord lui-même avec tout ce qu'il est. Puis il voit que dans les êtres extérieurs le plus rapproché est l'âme du Christ ; aussi, comme source de tout mérite et avant aucun démérite, il prévoit l'union de l'humanité du Christ dans l'unité de personne.

Quant aux Pères que l'on objecte, on peut les expliquer en disant que sans le péché, le Christ ne serait pas venu comme Rédempteur.

Ainsi donc l'Incarnation doit permettre à Dieu d'aimer et d'être aimé en dehors de la Trinité Sainte ; elle doit lui préparer une source de mérite où il pourra puiser pour tous les êtres les plus variés et les plus nombreux ; — enfin, et ceci est une conclusion de l'amour que Dieu porte à son Christ, conclusion indiquée par l'Écriture et les Pères, la création entière sera faite

pas de vouloirs successifs dans cette décision qui concerne l'Incarnation puis la Rédemption ; cela désigne des relations de dépendance dans un vouloir qui embrasse tout ce qui a été fait.

Scot donne une autre raison que le R. P. Hugon ne manquera pas d'apprécier : Toute prédestination à la gloire précède la prescience du péché et de la damnation de qui que ce soit. Cela sera vrai à plus forte raison de l'âme appelée à la gloire suprême.

Mais celui qui met de l'ordre dans ses vouloirs veut d'abord ce qui est le plus rapproché de la fin. Si donc il veut la gloire avant la grâce, il faut que parmi les prédestinés à la gloire, il veuille d'abord celui qui doit être le plus rapproché de la fin ; et ainsi, c'est à l'âme du Christ, avant toutes les autres, qu'il veut la gloire ; puis à chacun des prédestinés il veut la grâce et la gloire avant de prévoir leur contraire, c'est-à-dire le péché et la damnation (*Oxon.* III, d. VII, q. III, n° 3).

Digitized by Google

pour la gloire du Christ. D'où les trois principales affirmations du scotisme :

1° Le Christ a la priorité dans la pensée de Dieu sur toutes les créatures ;

2° Le Christ est le médiateur universel ;

3° Tout a été créé pour le Christ.

Cependant cette dernière assertion n'appartiendra au scotisme qu'autant que nous pourrons démontrer son incompatibilité avec le thomisme.

Dans cet article nous n'examinerons donc que les deux premières assertions. Et nous ne pourrons prouver leur bien fondé que par les témoignages de l'Écriture et des Pères concordant avec elles.

§ 1er. Le Christ a la priorité dans la pensée de Dieu sur toutes les créatures.

Nous employons le mot *priorité* de préférence à primauté pour bien préciser qu'il ne s'agit ni de perfection ni de dignité, mais uniquement d'ordre dans les vouloirs divins.

Les principaux textes scripturaires sont bien ceux qu'indique le R. P. Hugon : *Prov.* VIII. 22. « *Dominus possedit me* » et *Col.* I.15-17. Après les avoir discutés, voici sa conclusion : « Les textes scripturaires ne contiennent donc aucune affirmation claire en faveur de la théorie scotiste, ils peuvent fort bien s'expliquer du Christ en tant que Verbe, c'est-à-dire considéré selon la nature divine toute seule, ou si quelques-uns peuvent s'entendre du Verbe Incarné, on peut les interpréter aussi bien du Verbe Rédempteur venu parmi nous à cause de nos péchés.

« Aucun passage qui dise : Le Verbe se serait incarné même dans l'hypothèse de l'humanité innocente. » (p. 267 *Rev. Thomiste*, Mai-Juin 13.)

L'affirmation exprimée sous cette forme n'est pas nécessaire, nous l'avons fait remarquer. Il suffit que l'Écriture nous fournisse un motif de l'Incarnation autre que celui de la Rédemption, et le motif nous est clairement indiqué par les passages dont parle le R. P. Hugon, si, contrairement à ce qu'il affirme, ces textes « pouvant s'entendre du Verbe Incarné, on ne peut les interpréter aussi bien du Verbe Rédempteur venu parmi nous à cause de nos péchés. »

Ainsi donc ces textes seront en faveur du scotisme si l'on

Digitized by Google

prouve : 1° qu'ils peuvent s'entendre du Verbe Incarné en tant qu'incarné ; 2° qu'ils ne peuvent s'interpréter du Verbe *Rédempteur*.

Comme l'interprétation de l'Écriture doit toujours être subordonnée au magistère oral et vivant de l'Église, nous ne séparerons pas les textes de l'Écriture du témoignage des Pères et c'est à ceux-ci que nous demanderons le sens de celle-là.

Examinons d'abord le passage : « *Dominus condidit, creavit, seu possedit me.* »

Le R. P. Hugon ne lui conteste pas l'idée de priorité. « Car, dit-il, il faudrait d'abord démontrer que le texte ne peut s'expliquer de la *Sophia*, dans le sens général, qui fait abstraction de la sagesse créée et de la sagesse incréée et qu'on doit l'entendre de la sagesse divine ; et cela établi, il restera à prouver encore que la sagesse n'est pas simplement un attribut divin, mais bien une hypostase divine. »

Que la *Sophia* exprimée ait un sens général d'abstraction ; qu'elle soit la sagesse divine, ou un attribut divin, c'est toujours quelque chose qui a la priorité sur le décret de la création.

Et si maintenant les Pères, en très grand nombre, déterminent le sens de cette *Sophia* et l'appellent le Verbe Incarné en le distinguant bien du Verbe, il faudra conclure *pour le moins* que les Pères affirment la priorité de l'Incarnation sur la création, quelle que soit l'efficacité du texte scripturaire à la prouver.

D'autre part, est-ce que le sens vrai de l'Écriture ne nous est pas donné par le sentiment à peu près unanime des Pères ? — Et lorsque les Pères interprètent un texte dont abusent les hérétiques et qu'ils les combattent en disant : « Ce texte n'a pas le sens que vous lui donnez, mais il signifie autre chose », n'avons-nous pas le droit de dire que les Pères, qui se rencontrent en grand nombre, pour ne pas dire à l'unanimité dans l'interprétation d'un texte, nous donnent le *témoignage le plus certain* de la Tradition ?

Or, nous dit le R. P. Hugon, d'après les récents exégètes, ce passage signifie que « avant que Dieu produisit les êtres, il eut, il posséda la sagesse comme principe de son action.

« Ce passage donc, si on l'entend de la Sagesse personne divine, signifiera que le Verbe est engendré avant toutes les créatures etc. » p. 284. — Précisons avant de passer outre. Les récents exégètes auraient-ils raison, le sens de ce passage serait-il bien celui que le R. P. Hugon lui attribue, que cela n'infir-

Digitized by Google

merait en rien le témoignage des Pères, quant à la priorité du Verbe Incarné sur toute créature. D'après ces exégètes, tous les Pères, qui auraient appliqué ces paroles au Christ comme homme, se seraient trompés. Admettons-le pour le moment ! En tout cas, ceux qui ont reconnu dans cette *Sophia* ou Sagesse, l'humanité du Verbe Incarné,ont bel et bien proclamé la priorité de ce Verbe Incarné en tant qu'incarné, si toutefois ils n'ont pas voulu parler du Verbe Rédempteur. Mais comment auraient-ils pu parler de Verbe Rédempteur dans un texte qui, d'après le R. P. lui-même, indique priorité sur la création ? Or la création a la priorité sur la Rédemption, dans les décrets divins. Cependant, avant de demander aux Pères ce qu'ils entendent par ces paroles, écoutons ce que nous en dit un récent exégète. Peut-être qu'après ses affirmations si précises, on voudra tenir compte des témoignages des Pères.

« Le verbe que la Vulgate a rendu par « possedit me » a été compris de deux manières différentes dans les anciennes versions. 1° Hebr.« Jehovah m'a possédé». 2° Syr.Trg — barani « creavit me » et LXX κύριος ἔκτισε μέ. On pourrait d'abord supposer une faute de copiste dans le texte grec ; il ne s'agit que d'une lettre ἔκτισε pour ἔκτησε ; Aq. Symm. et Théod. ordinairement d'accord avec les LXX ont ἐκτησατο ; au passage « possedi hominem per Deum » (Gen. IV, 1,) les LXX ont traduit : ἐκτησάμεν... On serait donc en droit avec saint Jérôme de repousser la leçon des LXX. En fait,c'est celle qu'ont lue la plupart des Pères, habitués à suivre ce texte grec. Nous allons donc voir leurs interprétations. Inutile de nous arrêter à l'idée des Ariens qui,appliquant ce texte au Verbe divin, s'en servaient pour démontrer qu'il était « factum » et non « genitum ». On les avait même accusés d'avoir falsifié ce passage des LXX : mais le mot existait bien avant eux dans les versions Syr.et Arab., dans saint Irénée et même dans l'ancienne version latine. — a) Plusieurs Pères entendent par cette sagesse créée une participation de la Sagesse divine manifestée dans la création du monde. « Sophia ipsius exinde nata est, condita est, ex quo in sensu Dei ad opera mundi disponenda cœpit agitari ». (Tert. *cont. Hermog,* 18. Sic SS. Athan. Basil. Cfr. S. Hil. *de Trinitate* 35.) C'est ce sens que Bossuet rappelle dans son sixième avertissement I. 72... — b) La plupart voient dans cette création celle de la nature humaine du Verbe Incarné. « Quam in opinionem majori ex parte conspiravit antiquitas » dit Pétau, *(De Trin.* II. 1.) qui incline pourtant lui-même au

Digitized by Google

sentiment précédent : « Dominus creavit me, hoc est dicere : Pater corpus meum elaboravit et in homines me creavit propter hominum salutem.— c) On a aussi donné au verbe grec le sens de *constituer*, établir, ἔκτισέ με ἀρχήν. Il m'a établi le principe de ses voies...Quelques autres explications ont été données, mais elles se réduisent à celles qui viennent d'être indiquées. En résumé, nous devons reconnaître dans ce passage la Sagesse éternelle et incréée, possédée par Dieu avant tous les temps, et la Sagesse incarnée qui est la première de toutes les œuvres « ad extra » dans la prédestination divine et la plus haute expression de la sagesse créatrice. (La *Sainte Bible*. Prov. VIII-22, par M. l'abbé Lesêtre. Paris, 1886.)

Voilà donc qui est catégorique et en contradiction formelle avec les exégètes récents qui, d'après le R. P. Hugon, interprètent ce passage du *Verbe engendré avant toutes les créatures*. Il faut supposer que ces exégètes excluent formellement le Verbe Incarné du sens de ce passage ; autrement le R. P. Hugon ne pourrait s'en autoriser pour combattre le scotisme.

Dans ce conflit de sentiments, à qui demanderons-nous la lumière, si ce n'est à la Tradition ? Car enfin, nous supposons inattaquable ce principe : « La tradition vivante en matière de foi et de mœurs est une règle infaillible de vérité, indépendamment de tout monument écrit et de tout argument théologique. Le fait ici suppose le droit. Ce que l'Église universelle croit est la vérité ; et si elle a cru une vérité une seule fois, cette vérité reste toujours. (1)

Avant d'interroger la Tradition, observons que si SS. Athanase, Basile et Hilaire parlent « d'une participation de la Sagesse divine manifestée dans la création du monde » ils disent aussi, et d'une manière très formelle, que ce texte se rapporte à l'humanité du Verbe Incarné.

M. Lesêtre est donc de l'avis de Pétau, mais il n'est pas aussi catégorique que Tournély qui dit : « *Patres unanimiter hunc locum intelligunt de Sapientia incarnata.* » Nous croyons que c'est Tournély qui a raison. Son aveu a d'autant plus de poids qu'il enseigne le thomisme pur dans toute son étendue : pas d'incarnation sans le péché ; la grâce des anges ne vient pas du Christ ; la création n'a pas été faite pour le Christ. C'est du reste la seule position logique.

(1) Mgr Malou, Ev. de Bruges, Im. Concept, I. p. 25.

Digitized by Google

Quel est donc, d'après les Pères, le sens de ce passage ? Signifie-t-il que « le Verbe est engendré avant toute créature » ?

Il n'y a peut-être pas de texte qui ait été plus discuté que celui des Proverbes : *Dominus creavit me.* Les Ariens croyaient y trouver un de leurs principaux arguments pour prouver que le Verbe n'est pas engendré dès l'éternité, mais qu'il a été créé. Après la condamnation solennelle de Nicée, il fallut de longues années de lutte pour réduire l'Arianisme, et c'est ainsi qu'il nous est donné de trouver l'exégèse de ce texte dans un si grand nombre d'écrivains ecclésiastiques.

Saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, déposa vers l'an 312, le prêtre hérésiarque Arius et expliqua, dans une lettre à Alexandre de Constantinople, que les textes dont les Ariens se servaient pour prouver la création du Verbe devaient s'entendre de l'humanité du Verbe Incarné.

C'était l'exégèse courante.

En effet, 12 ans après, s'ouvre le concile de Nicée, présidé par Hosius, évêque de Cordoue, et légat du Pape saint Sylvestre.

Arius et ses partisans furent convoqués pour faire valoir leurs raisons. C'est ainsi que nous voyons un des hérétiques, philosophe de grand renom, poser l'objection tirée du texte des Proverbes. Le Concile chargea Eusèbe de Césarée de répondre au philosophe.

Ce qui nous intéresse dans sa réponse, c'est la constatation qu'il fait, en commençant, de l'interprétation *traditionnelle, connue de tous*, de ce passage. Vous savez bien, dit-il en substance aux Pères du Concile, ce que la tradition dit du sens de ce texte et comment nos ancêtres ou nos prédécesseurs l'ont appliqué à l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (1)

(1) Majores nostri multa tradiderunt et de dispensatione apparitionis Domini nostri Jesu Christi secundum carnem quomodo explicaverint (nostis) omnino traditiones. (Gel. Cyzicenus, *Hist. Conc. Nic.*, lib. II, cap. XVIII. — P. G., 85, 1206).

Peut-être trouvera-t-on étrange qu'Eusèbe, après ce début, ne s'en tienne pas à l'interprétation traditionnelle.

On ne saurait s'en étonner ; il ne parle pas pour les Pères du Concile qui admettent tous cette exégèse puisqu'elle a été employée lors des premières condamnations d'Arius ; mais il s'adresse au *philosophe* et au peuple qui envahit le lieu des séances *en grande foule*, dit l'historien Gélase de Cyzique ; or les sectateurs d'Arius n'admettent pas la réponse traditionnelle et Eusèbe cherche à convaincre le philosophe par un raisonnement surtout philosophique. Après une dissertation fort longue et qui parait assez confuse, il conclut ainsi : « Non est itaque Filii Dei illud : *Dominus condidit me*, sed rationalis sapientiæ quam ipse Dominus homini dedit ac præpa-

Digitized by Google

C'est donc l'exégèse commune en 324.

De plus ces traditions qu'il invoque, ces « majores » dont il rappelle le sentiment, nous reportent au moins à une génération antérieure, donc jusque vers la fin du IIIe siècle.

Or, depuis le Concile de Nicée, combien trouve-t-on d'auteurs ecclésiastiques qui s'opposent formellement à cette interprétation ? On n'en cite qu'un seul. Il y en a qui essayent diverses autres explications, mais *toujours* en maintenant la légitimité de celle-là ; nous le verrons en étudiant les Pères que M. Lesêtre cite comme étant d'une opinion contraire.

Le concile du Vatican, reproduisant en cela un décret du concile de Trente, a proclamé de nouveau qu'il n'est permis à personne d'interpréter la sainte Ecriture contrairement au sens reconnu par l'Église ou même contrairement au consentement unanime des Pères. (1)

Le fait cité du Concile de Nicée est assurément de grande importance. Peut-on avancer qu'il donne de ce passage des Proverbes « le sens reconnu par l'Église » ? Si oui, la discussion serait close. Quoiqu'il en soit, l'étude des Pères permet de dire qu'il y a consentement unanime de leur part dans l'interprétation de ce passage, et que tous sont d'avis qu'il peut s'appliquer à l'humanité du Verbe Incarné.

ravit, propter quem mundus factus est : clarissime siquidem per omnia demonstratum est in persona rationalis sapientiæ dictum esse. » (P. G, 85, 1266-1274.)

Il ne faut pas croire cependant que Eusèbe n'admet pas la priorité de l'Incarnation sur la création. Car il fait mention de la double génération du Verbe, d'un emploi si fréquent de son temps et surtout avant lui ; la generation éternelle et la génération temporelle pour être *instrument* du Père, pour être *médecin*, pour enseigner le culte et la révérence dus au Père, pour être *médiateur* non seulement des hommes mais encore des anges. « Quare jam diximus illum (unigenitum)... quasi quoddam singulare instrumentum omnis essentiæ et naturæ productum esse... instrumentum quod vim haberet patris cultum et reverentiam denuntiandi... Mediator autem Filius et ponitur lux... ; mediator Filius et fiunt angeli. » Cf. *Demonst. Ev.* lib IV, Cap. II et IV. *Adv. Sabell.* Lib. I.)

Dans son commentaire des Psaumes (Ps. II. 7) il applique au Verbe deux générations : Cur igitur ait illi Dominus : *Ego hodie genui te?* id videlicet de temporali generatione dictum quæ per œconomiam facta. De illâ namque quæ sine principio est ait ipse David : Ex utero ante Luciferum genui te. » Donc cette génération ou production pour être instrument, médiateur etc. n'est autre chose que l'Incarnation et Eusèbe lui donne la priorité sur la création.

(1) Is pro vero sensu sacræ scripturæ habendus sit quem tenuit ac tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione scripturarum sanctarum ; atque ideo nemini licere contra hunc sensum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsum scripturam interpretari. *(Const. Dei Filius* C. II, Conc. Vatic.)

Digitized by Google

Nous en aurons donné la preuve si nous montrons que tel est bien le sentiment des saints Athanase, Basile et Hilaire que M. Lesêtre cite comme opposés à cette interprétation.

Saint Athanase est célèbre par ses luttes contre les Ariens. Ordonné diacre par saint Alexandre, à qui il devait succéder sur le siège d'Alexandrie, il aida son évêque à combattre les hérétiques. Il l'accompagna à Nicée et prit une grande part aux discussions. Il entendit donc la réponse d'Eusèbe et, de fait, nous la voyons reproduite au moins une fois dans ses œuvres. Mais c'est surtout la réponse donnée par saint Alexandre qui revient sans cesse dans ses écrits. On peut la voir dans son deuxième discours contre les Ariens, art. 44-45-51-66, etc. C'est à l'art. 78 qu'il donne le sentiment d'Eusèbe. Voici ce qu'il dit dans sa lettre sur les décrets du Concile de Nicée.

« Au Sauveur, comme Fils de Dieu il appartient d'être éternel ; mais au Sauveur en tant qu'homme s'appliquent ces paroles : « Dominus creavit me. » (1)

Qu'il ne s'agit pas du Verbe Rédempteur, le saint docteur le dit expressément dans sa comparaison de l'architecte, puisque notre rédemption a été prévue et préparée en celui qui devait être d'abord source de salut. (2)

Saint Hilaire n'est pas moins formel : « La Sagesse se proclame créée à raison de ce qu'elle a fait dans le cours des siècles, et lorsque la Sagesse dit : « Dominus creavit me », il est question de l'Incarnation résolue dès le commencement. » (3)

Et pour le saint Docteur cette interprétation est tellement certaine, qu'il traite *d'ignorants* SS. Mélèce et Phébade qui disent que ce passage désigne la génération éternelle, c'est-à-dire le Verbe. Cependant il ne les accuse pas d'impiété, parce qu'ils ont soin de dire que le Verbe n'est pas créé.

Si le Concile de Nicée ne nous donnait le sentiment de l'Église

(1) Illi (Salvatori) quatenus Filius Dei est optime convenit æternum esse... ita homini facto recte congruunt hæc verba, « Dominus creavit me. » (De decretis Nicænæ Synodi Epist. n. XIV. P. G. 25, 447)

(2) Haud aliter nostra salutis innovatio in Christo ante nos fundata est, ut in ipso quoque refici possemus. (P. G. 26, 310.)

(3) Creatam se dicit Sapientia, spectans quæ post sæculum gessit... memorem itaque se ad dicenda ea quæ a sæculo sunt, professa Sapientia ait : « Dominus creavit me » dispensationis a sæculo initæ doctrina est.

Sed creationis hujus quæ a sæculo est ratio quærenda est, nam ultimæ dispensationis sacramentum est quo etiam creatus in corpore viam se Dei operum est professus. (*De Trinit.* lib. XII, 44. 45 : — P. L., 10, 460-462).

Digitized by Google

universelle, nous pourrions dire que l'Église d'Occident parle par la bouche de saint Hilaire.

Saint Basile de Césarée : « Il faut entendre le mot « Genuit » du Fils de Dieu ; et le mot « creavit » de celui qui a pris la forme d'esclave. » (1)

Il n'ignorait pas l'interprétation du texte hébreux car il avait dit précédemment : « Interim tamen neque illud silentio prætereamus interpretes alios qui convenientius hebraicarum vocum sententiam assecuti sunt *possedit me* pro *creavit* edidisse » (Cont. Eun. II. 20. P. G. Mig. 29-615), et c'est après avoir indiqué les différentes manières dont on peut répondre aux Ariens qu'il donne lui-même la réponse citée plus haut.

Et comme saint Basile attribue au Christ la sanctification des anges, on ne saurait dire qu'il applique « creavit » au Verbe Rédempteur.

Nous avons tenu à prouver que même les Pères, cités par M. Lesêtre comme appliquant ce passage à une *participation* de la Sagesse, disent cependant et très formellement que ces mots s'appliquent au Verbe *Incarné*. — Nous ne parlons pas ici de Tertullien qui donnerait la même signification, parce qu'il a précédé l'hérésie d'Arius et que nous pourrons l'étudier plus tard en parlant des Pères anténicéens.

Faut-il citer les autres auteurs — ils sont plus de quarante (2) — qui, d'après M. Lesêtre, Pétau et Tournély, appliquent ce texte au Verbe *Incarné* ? — Nous nous contentons d'apporter le témoignage de saint Jérome. On sait que ce Docteur n'a pas voulu accepter la leçon des Septante et qu'il opte pour « *possedit* » au lieu de « *creavit* » et cependant, il ajoute qu'il faut appliquer ce passage au Christ. Il avait déjà apporté le témoignage des Pères : Ils entendent ces paroles de l'Incarnation du Seigneur lorsqu'ils disent : ce n'est pas sans raison qu'on lit : « Le *Seigneur* m'a créé » et non « le *Père* m'a créé » car la chair reconnaît un maître. (3)

(1) Accipiendum igitur est illud « genuit » de Deo Filio ; illud vero « creavit » de eo qui formam servi suscepit. (*Cont. Eunom.* — lib. IV. Cap. XV. P.G., 29, 703.)

Le deuxième Concile de Séville (XIIIe actio) pour réfuter les hérétiques qui confondaient les deux natures du Christ mentionne les Pères qui ont brillé d'un éclat particulier « *qui in sacris litteris ingenti gloria refulserunt* ». Parmi eux, il nomme saint Basile et transcrit le passage cité plus haut.

(2) Parmi eux les plus grands Docteurs : S. Ambroise, S. Augustin, S. J. Chrysostome. S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Grégoire le Grand, S Bède le Vénérable.

(3 (*Com. in Prov.* lib. I.) : « Quod de Incarnatione Dominica dictum (Dominus

Digitized by Google

Le grand Docteur reconnaît ailleurs que les anges ont reçu la grâce du Verbe Incarné. Impossible donc d'appliquer son témoignage au Verbe Rédempteur. — On pourrait faire la même preuve pour tous les autres auteurs.

Car enfin, de l'avis même du R. P. Hugon, ce texte des Proverbes comporte idée de priorité dans l'être, quel qu'il soit, qui est désigné par ce passage.

Les Pères *unanimement* nous disent que cet être c'est le Verbe Incarné comme incarné. Que veut-on de plus clair ?

Cependant nous pourrons nous demander si cette priorité de l'Incarnation était déjà dans le sentiment de l'Église ou bien si, à l'occasion de l'hérésie d'Arius et pressés par la force du texte qu'il s'agissait d'expliquer, les Pères ont précisé une opinion restée plus ou moins flottante jusque-là.

Les Pères ont été aussi explicites,avant qu'après le Concile de Nicée, sur cette question de la priorité du Christ.

Tout le monde connaît la distinction des auteurs grecs de ὁ Λογος ἐνδιάθετος, le Verbe immanent, et ὁ Λογος προφορικός, le Verbe produit au dehors ou extériorisé.

Nous trouvons la même distinction dans les auteurs latins, notamment dans Tertullien, cité par M. Lesêtre : « Quand Dieu résolut de créer au dehors et de former en être déterminé ce qu'il avait décidé avec le Verbe et la parole de la Sagesse, il produisit d'abord son Verbe qui comprenait en soi comme sagesse les idées particulières. (Ad Praxeam VII, 6-7.)

Nous voyons par ces paroles que le passage cité par M. Lesêtre signifie bien *production du Verbe ou Sophia* et non une *participation à la sagesse divine*.

C'est toujours la même distinction entre le Verbe engendré de toute éternité et le Verbe produit avant la création.

Mais qu'est-ce donc que cette création du Verbe ? Si, d'après ces auteurs, il est *immanent* de toute éternité, on ne saurait le dire créé parce qu'il est *proféré* (1).

creavit me) Patres intelligunt dicentes : quia certi gratia mysterii « Dominus creavit » et non « Pater creavit. » Et caro, inquiunt, Dominum agnoscit. »

(1) Cette distinction met certains théologiens dans un véritable embarras. Il y en a qui ne l'expliquent qu'en attribuant à ces vénérables Pères l'erreur la plus grossière, la génération du Verbe dans l'instant qui précéda la création du monde.

C'est le sentiment de l'abbé Turmel, *Histoire de la Théologie positive*. Il est d'autant plus inexcusable que Scheeben (Histoire des Dogmes I, p. 211) dit expressément : Si quelques Pères d'avant le Concile de Nicée ont parlé d'une προφορα du Fils lors de la création pour expliquer la révélation temporelle du Verbe dans ce monde fini, le Verbe ne laissait pas d'être selon eux le Λογος ἐνδιαθετος.

Digitized by Google

Le Verbe *proféré* c'est le Verbe Incarné car, après le Concile de Nicée, les Pères n'emploient plus cette expression de προφορικος, ou s'ils l'emploient, ils remarquent avec saint Augustin qu'on appelle ainsi le Verbe Incarné.

Le Verbe proféré, produit pour la création du monde, c'est l'Incarnation voulue dans les décrets divins avant la création.

Parmi ceux qui font usage de cette distinction, citons saint Théophile d'Antioche :

Avant toute création, Dieu avait avec lui son conseil le Verbe. Mais lorsqu'il voulut exécuter ce qu'il avait décrété, il proféra son Verbe, premier né de toute créature (1).

Saint Justin parle aussi d'une certaine génération qui a précédé la création et qu'on appelle tantôt Fils, tantôt Sagesse, tantôt Ange. (2)

A peu près à la même époque que Théophile d'Antioche, Athénagore parle d'une production du Verbe. — Ce n'est pas une création, puisque Dieu a en lui-même son Verbe dès l'éternité, mais c'est la production de l'exemplaire de toutes les choses. — Il en trouve la preuve dans ces paroles du Saint-Esprit « Dominus creavit me » (3).

On le voit donc, la doctrine est la même avant et après le concile de Nicée; c'est toujours la priorité de l'Incarnation sur la création, à plus forte raison sur la Rédemption. Le seul changement que l'on constate après le concile, c'est une précision plus grande dans les termes. On ne dit plus Verbe *produit*, *proféré*, mais Verbe Incarné.

Les Pères que nous avons cités ne répondent-ils pas pleinement aux *désiderata* du R. P. Hugon à savoir : 1° que le texte ne peut pas s'expliquer *seulement* de la *Sophia* dans ce sens général qui fait abstraction de la Sagesse créée et de la Sagesse incréée ;

Qu'on ne doit pas l'entendre de la sagesse divine *seulement*, ni simplement d'un attribut divin.

(1) Antequam quidquam fieret, eo (Verbo) utebatur (Deus) consiliario. Cum autem voluit Deus facere ea quæ statuerat, hoc Verbum genuit prolatitium, primo genitum omnis creaturæ. (*Ad Autol.* lib. II. 22, P. G, 6, 1087.)

(2) Alio etiam ex scripturis testimonio demonstrabo Deum ante omnes res creatas genuisse ex seipso virtutem quandam rationalem quæ vocatur nunc Filius, nunc sapientia, nunc angelus. » (*Dial. Cum Tryph.* Jud. n° 61 — P. G., 6, 614.)

(3) Dicam brevissime (Filium) primam esse progeniem Patris, non quod factus sit (ab æterno enim Deus habet in seipso Verbum,) sed quod prodierit ut omnium materialium rerum... idea et actus. Hæc S. Spiritus confirmat : « Dominus creavit me. » (*Leg. pro Christo* 10. P. G., 6, 910.)

Digitized by Google

Ils l'entendent de la sagesse incarnée. Et comme cette sagesse incarnée est déclarée commencement des voies de Dieu, on voit en quelle contradiction avec les Pères se trouve cette constatation du R.P. Hugon : « Pour les Pères donc, c'est à raison de sa nature divine que le Verbe est avant tous les siècles et qu'il est le principe des œuvres de Dieu, et c'est à raison de sa nature humaine qu'il est créé. Peut-on voir là une allusion même lointaine à cette théorie : le Verbe de Dieu se serait incarné dans toute hypothèse, même si l'homme n'avait pas péché ? » p. 284.

Les Pères qui affirment que l'Incarnation est le commencement des voies de Dieu, disent *en termes équivalents* : « Dieu se serait incarné sans le péché », puisqu'ils affirment que le décret de l'Incarnation a précédé celui de la création, à plus forte raison, répétons-le, celui de la Rédemption.

Notre conclusion est donc celle-ci :

Nous avons un texte de l'Écriture, qui d'après le consentement unanime des Pères, peut s'appliquer à l'Incarnation voulue avant toutes choses.

Mais cette conclusion tirée, qu'il nous soit permis de nous arrêter à cette affirmation que le R. P. Hugon se plaît à répéter : « Aucun témoignage ne dit : *Le Verbe serait venu sans le péché.* » Nous voudrions lui montrer que même cette position n'est pas aussi inexpugnable qu'il le croit.

Voici quelques auteurs qui disent clairement que le *Verbe serait venu sans le péché.*

Saint Athanase distingue bien les deux bienfaits de l'Incarnation et de la Rédemption. Rappelons ses paroles : Un architecte, s'il est prudent, doit donner à un édifice des fondements assez solides pour pouvoir supporter la réédification de la maison, si elle tombait en ruines ; « c'est ainsi que notre salut a eu son fondement dans le Christ, avant que nous ne fussions, afin que nous pussions être réparés aussi dans le Christ. »

C'est donc l'Incarnation qui est le fondement de notre salut, et le péché étant intervenu, le Christ par ses souffrances devient le fondement de la réparation, mais sans la réparation, le Christ aurait été le fondement du salut, c'est-à-dire, source de grâce et de gloire.

Saint Cyrille d'Alexandrie a recours à la même comparaison de l'architecte et conclut : « Ainsi le créateur de toutes choses, avant que le monde fût, a établi le Christ comme fondement de

Digitized by Google

notre vie surnaturelle afin que, s'il nous arrivait de la perdre, nous pussions la retrouver dans le même Christ. »

C'est toujours la même distinction explicite entre l'Incarnation et la Rédemption.

Saint Maxime, martyr, que les grecs appellent le théologien, la formule ainsi : L'Incarnation a eu lieu pour nous assurer le salut ; la Passion et la Mort du Sauveur pour racheter ceux que le péché avait voués à la mort (1).

Saint Hilaire, docteur. Claude Mamert, Évêque de Vienne au Ve siècle, lui reproche de nous représenter le Christ dans une chair impassible. Cette accusation a été reprise par Bérenger au XIe siècle, par Jean le Prévôt, au XIIe siècle, par Érasme et Baronius lui-même (anal. an. 565, n° 4). Elle n'est pas fondée, comme l'ont prouvé le Bienheureux Lanfranc, Pierre Lombard, saint Thomas et saint Bonaventure. Le Docteur Angélique l'explique ainsi : *In omnibus illis Verbis et similibus Hilarium a carne Christi non veritatem doloris sed necessitatem voluisse excludere.* (3a P. q. XV. art. 5, ad Ium.)

Ce n'est pas de la Rédemption surtout que traite le saint Docteur, mais bien des autres bienfaits de l'Incarnation, celui qu'il rappelle souvent est la médiation du Christ. Pour lui, comme pour saint Irénée et des Pères anténicéens, la grande mission de l'Incarnation vis-à-vis des hommes est de révéler le Père.

Ne devait-elle pas avoir cette mission même sans le péché ?

Rupert, le savant abbé de Tuy, est aussi explicite :

« L'offense du péché n'a point empêché le Verbe de réaliser son dessein de se faire homme ; elle lui a, au contraire, donné l'occasion de mourir pour nous. »

Honoré d'Autun, lui, emploie les termes que réclame le R. P. Hugon : « L'autorité de l'Écriture et le raisonnement prouvent que Dieu se serait incarné lors même que l'homme n'eut pas péché. »

Après cette digression, revenons au texte des Proverbes. Le R. P. Hugon, en effet, pour dénier à ce passage toute valeur probante en faveur du scotisme, s'appuie sur l'exégèse récente. Suivons-le sur ce terrain :

« Voici, dit-il, quelle en est la portée d'après les récents exégètes. A propos de la Sagesse il est dit deux fois : j'ai été engen-

(1) Incarnatio ad salutem naturæ præstandam facta est ; passiones vero, atque mors ad eos redimendos, quos propter peccatum mortis reatus obstringebat.

Digitized by Google

drée ou je suis née. v. 22-24 ; une fois, j'ai été instituée, v. 25. Le terme grec ἔκτισε ne peut s'entendre de la création, car ce sens est inconciliable avec l'autre assertion : j'ai été engendrée. Il faut donc retenir la notion générale : il m'a produite, ou bien celle-ci : il m'a acquise, il m'a eue, il m'a possédée comme principe de ses voies. Or ce principe désigne ici le commencement de l'action divine et se rapporte à l'opération *ad extra*. Avant donc que Dieu produisît les êtres, il eut, il posséda la Sagesse comme principe de son action. Quant à l'autre sens : « Dieu m'a créée comme les prémices de la création, comme la première de ses œuvres », non seulement il n'est pas exigé par l'hébreu, mais il est exclu par l'affirmation répétée : je suis née. (1) » (p. 284)

Cette exégèse demande quelques remarques.

1° A s'en tenir au texte cité par le R. P. Hugon, il ne serait fait nulle mention des Pères (2) ; et cependant l'exégète ne doit-il pas tenir compte du sentiment de l'Église à travers les siècles ? L'exégèse autrement deviendrait pure philologie ;

2° Cette opposition entre les Septante : « Le Seigneur m'a créée » (vers 22) et les termes « j'ai été engendrée ou je suis née » répétés deux fois (vers. 22-24), cette opposition, dis-je, a été remarquée par les exégètes anciens aussi bien que par les récents, et on n'a point trouvé que ces deux sens fussent inconciliables ;

3° Pour déclarer si catégoriquement que le terme grec ἔκτισε ne peut s'entendre de la création, mais qu'il faut lui donner la notion générale « il m'a possédée comme principe de ses voies », il faudrait qu'il se fût produit un évènement notable dans l'histoire de l'exégèse (3). Supposé que pendant des siècles l'Église n'ait eu à sa disposition que le texte grec et qu'ensuite on finît par découvrir le texte hébreu ; supposé que ce texte fasse disparaître les difficultés qui auraient embarrassé les commentateurs ne sachant comment concilier les vers. 22-24, on comprendrait la conclusion qu'il faut s'en rapporter uniquement au sens de l'hébreu pour échapper à des difficultés inextricables. Mais ce n'est point le cas.

(1) P. Knabenbauer, *Prov.* XIII, 21-22. *Cursus Scrip. Sac.*, auctoribus Cornely etc. S. J.

(2) Nous verrons cependant que Kn. invoque le témoignage de deux auteurs, mais dans quelles conditions défectueuses !

(3) Nous devons dire cependant que l'exclusion chez le R. P. Kn. ne parait pas aussi rigoureuse que le donnerait à entendre le R. P. H.; car il ajoute : « Illa interpretatio nullatenus est necessaria. » Si elle était impossible, elle ne pourrait être nécessaire. Mais est-elle possible ? Toute la question est là.

Digitized by Google

Les Pères et les exégètes du passé étaient aussi avancés, sous ce rapport, que les exégètes de notre époque.

De tout temps, en effet, on a connu l'hébreu et cependant on n'a jamais senti la nécessité de remplacer le grec par l'hébreu parce que « le sens *Dieu m'a créée comme les prémices de la création* est exclu par l'affirmation répétée : *Je suis née.* » P. Kn. Saint Jérôme qui a substitué, dans la Vulgate, l'hébreu au grec, n'était point guidé par le désir de faire disparaître cette opposition que l'on trouve entre « Dieu m'a créée » et « je suis née » ; car pour lui le texte hébreu, substitué au grec, désigne l'humanité du Verbe Incarné. Donc, l'opposition, si opposition il y a, subsiste dès toujours. Sans doute, saint Jérôme et tous les Pères qui l'ont précédé et suivi n'ont pas été assez perspicaces pour la constater.

4° Il sera intéressant d'avoir la citation complète du R. P. Kn. ; cet exégète fait appel, en effet, à l'autorité des Pères, mais dans des conditions si désastreuses, que l'on comprend parfaitement le voile discret que le R. P. Hugon jette sur les passages cités.

« Avant donc que Dieu produisît les êtres, il eut, il posséda la sagesse comme principe de ses voies.» Et le R. P. Kn. continue ainsi : « Voici le sentiment des anciens : Lorsque la Sagesse commença à être en relation avec la créature, alors elle devint principe d'action et de providence pour toutes les œuvres du Créateur. (Didyme d'Alex. P. G., 39, 1631. (1) Olympiodore 23, 476). *Quant à l'interprétation des auteurs récents* : « Dieu m'a créée comme les prémices de la création, comme la première de ses œuvres » (Frank. Wild.) non seulement ce sens n'est pas exigé par l'hé-

(1) Pour le R. P. Kn., Didyme et Olympiodore personnifient toute la tradition patristique S'il s'était donné la peine de lire toute la dissertation de Didyme, il aurait pu constater que l'autorité de ce dernier devrait s'ajouter à celle des auteurs *récents*. Car il dit en propres termes que ce passage se rapporte à l'humanité du Christ : « Filius Dei etiamsi dicit « Dominus creavit me » id non de substantiâ intelligendum est, sed de relatione ad creaturas. Ad opera enim se conditam dicit, ut sit initium activarum et providentialium viarum Dei, id est, causa, ut scolastico more loquamur Dei Filius factus est homo, assumpta servi forma; *isque licet sit ante sæcula, æternus quatenus Verbum Dei est, nihilominus creatus dicitur postquam nativitatem de Maria habuit, factus caro.* » (loco citato).

Déjà (col. 822, Lib. de Trin.) il avait dit du même passage qu'il se rapporte à l'Incarnation : Allatum sane proverbium referre necesse est, si non ad sapientiam, quæ in nostris disciplinis inest, saltem ad Dominicam peccati expertem Incarnationem, minime vero ad ineffabilis divinæ naturæ Filium Verbum. »

Du reste, saint Didyme attribue au Christ la grâce des Anges.

Il ne reste donc qu'Olympiodore.

Digitized by Google

breu, mais il est exclu par l'affirmation répétée : je suis née. Cette interprétation n'est point nécessaire. »

Ainsi donc, pour le R. P. Kn., le sens *ancien* est donné par Didyme, et « Dieu m'a créée comme les prémices de la création » est l'interprétation des auteurs *récents !* Et pourtant c'était déjà cette interprétation que Eusèbe de Césarée présentait aux Pères du Concile de Nicée comme l'exégèse traditionnelle.

Ou bien le R. P. Kn. s'est contenté pour l'exégèse de ce passage, fameux dans l'histoire de l'Église, du sentiment d'un auteur quelconque, et alors quelle est son autorité ? Ou bien, c'est après une étude personnelle qu'il conclut ainsi, et alors nous laissons au lecteur le soin d'apprécier. La conclusion la plus charitable que l'on puisse tirer c'est que le R. P. Kn. a fait preuve de distraction.

Le R. P. Hugon, lui, sait qu'on a aligné bien des passages des Pères et tous contraires au sentiment du seul Olympiodore ; il sait aussi quelle est l'autorité de ce diacre, auteur obscur et mal défini du VIIe siècle ; et voilà qu'il accepte une éxégèse qui donne la préférence au seul Olympiodore contre *toute* la Patrologie.

De plus, le R. P. Hugon a dû être gêné par l'erreur monumentale de cet exégète qui décore *d'opinion récente* l'interprétation courante des III, IV et Ve siècles ! Pourquoi dans ces conditions recourir au R. P. Kn. pour résumer le sentiment des exégètes récents ?

Le R. P. Hugon, on le voit, aurait pu être plus heureux dans le choix de l'exégète à citer.

Crampon lui aurait rendu le même service de confirmer sa thèse sans se permettre les mêmes fantaisies historiques (1).

Ne pouvons-nous pas présenter comme une confirmation de ce que nous avons dit l'application, dans un sens spirituel, de ce passage à la Sainte Vierge ?

Voici ce que nous dit M. Lesêtre :

« Dans un sens spirituel intimement lié au sens littéral précé-

(1) Voici son commentaire : « L'auteur a eu en vue la sagesse essentielle de Dieu, personnifiée comme archétype du monde physique... ou même selon la plupart des Pères, la sagesse personnelle du Verbe. Cette sagesse est éternelle comme Dieu ; on peut néanmoins la représenter poétiquement comme *née*, comme *créée*, lorsqu'elle commença de se mouvoir pour préparer les œuvres de l'univers. » (Tert. saint Athan., saint Basile, saint Hilaire.) (Sainte Bible, imprimée avec le concours du R. P. Corluy S. J., R P. Piffard, etc. d'après les manuscrits de Crampon.)

Cette exégèse n'a qu'un défaut : celui d'être en contradiction avec les Pères.

Digitized by Google

dent, l'Église dans la liturgie applique ce passage (des Proverbes VIII, 23-26) à la Sainte Vierge, à cause de sa prédestination éternelle au rôle de Mère de Dieu :

Enixa puerpera regem
Qui cœlum terramque tenet per sæcula, cujus
Nomen et æterno complectens omnia gyro
Imperium sine fine manet
(Sedul. Carm. pasch. II, 64.)

« Comme il est marqué dans ces paroles, que l'Église s'est appropriées, la puissance créatrice et conservatrice n'appartient qu'au Verbe divin ; Marie n'est donc « ab æterno ordinata et ante colles » que dans la pensée de Dieu, parce que « prius in intentione, posterius in executione ».

« L'application de notre texte à la Sainte Vierge a été constatée officiellement dans la Bulle dogmatique « *Ineffabilis* » où Pie IX s'exprime ainsi : Ipsissima verba quibus divinæ scripturæ de increata sapientia loquuntur ejusdemque sempiternas origines repræsentant, consuevit (Ecclesia) tum in ecclesiasticis officiis, tum in sacrosancta liturgia adhibere et ad illius Virginis primordia transferre, quæ uno eodemque decreto cum divinæ sapientiæ incarnatione fuere præstituta. » (La Sainte Bible. Proverbes VIII, 22 par M. l'abbé Lesêtre, Paris 1886.)

L'Église applique donc à la Sainte Vierge, au sens spirituel, ce passage qui nous occupe, non seulement « *Dieu m'a créée* » mais encore l'affirmation répétée : « *Je suis née* ».

Dans le sens spirituel, cette affirmation « je suis née » s'applique, à plus forte raison, au Verbe Incarné, puisque c'est à cause de son union au Christ, dans le décret de l'Incarnation, que Marie bénéficie de l'application de ce passage et qu'elle participe à la priorité de l'Incarnation sur la création.

Est-ce que l'application, par l'Église, de ces paroles à la Sainte Vierge, la déclaration dans une bulle dogmatique qu'elles se vérifient en Marie, parce que unie au Christ, n'auraient pas au moins autant de poids que les explications de l'exégète le plus compétent.

Concluons donc que l'exégèse, pas plus que les Pères, ne saurait fournir au R. P. Hugon une preuve pour sa thèse, et que le passage des Proverbes conserve sa force.

2° — Un autre texte, dit le R. P. Hugon, sur lequel on s'est

Digitized by Google

appuyé (pour la priorité de l'Incarnation) est emprunté à saint Paul : « Le Christ est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toute créature ; parce que tout a été produit en lui, soit ce qui est au ciel, soit ce qui est sur la terre, les choses visibles et invisibles, les trônes, les dominations, les principautés, les puissances : tout a été créé en lui et par lui.» (Col. I, 15-14). L'Apôtre ajoute : « Il est la tête du corps de l'Église, il est le principe, le premier-né des morts, il tient en toutes choses la primauté. » (p. 285).

Ajoutons que l'Ecclésiastique (XXIV, 5) nous donne une affirmation de ce genre par la bouche de la Sagesse : « Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, née avant toute créature ».

« Or, continue le R. P. Hugon, le Christ n'aurait pas cette primauté universelle, objectent les scotistes, s'il n'était que le réparateur de la faute d'Adam.

« La réponse est excellemment donnée par le P. Schwalm : « Ces interprétations ne tiennent pas un compte suffisant de l'intégrité des textes sacrés. Ce n'est pas seulement de l'humanité de N.-S. J.-C. que parle l'Apôtre aux Colossiens, c'est tantôt de l'humanité, tantôt de la divinité qui s'unissent en sa personne (1).

« Ainsi quand l'Apôtre appelle le Christ « premier-né de toute créature » cela peut et même doit s'entendre de la génération éternelle du Verbe, antérieure à toute création ; de même quand elle déclare « qu'en lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre ». cela rappelle de trop près le « toutes choses ont été faites par lui » du prologue de saint Jean, pour ne pas s'entendre proprement du Verbe en tant que Dieu. Au contraire, quand saint Paul dit du Christ « qu'il est en tout le premier », le commencement du verset où il le dit montre bien qu'il s'agit de son humanité, puisqu'il note que « le Christ est la tête du corps de l'Église ; il est les prémices, le premier-né d'entre les morts ». Ainsi donc il ne faut pas indûment attribuer la primauté absolue du Verbe « en qui, par qui et pour qui tout a été fait » à l'humanité que le Verbe s'est unie. De la sorte, nous ne ferons pas dire à l'Écriture que, purement et simplement, « tout a été créé par le Christ, » alors qu'elle dit : « Tout a été créé par le Verbe ».

(1) Le R. P. Hugon admet, et nous le constatons avec plaisir, que l'épître aux Colossiens parle tantôt de l'humanité, tantôt de la divinité du Sauveur. Le grand argument du P. Kn., autorité alléguée par le R. P. Hugon pour rejeter le passage des

Digitized by Google

Le R. P. Hugon trouve cette réponse absolument convaincante (1).

Observons d'abord que ceux qui ont eu recours à ce texte n'ont jamais prétendu faire dire à l'Écriture : « Tout a été créé par le Christ». Si l'explication proposée a pour but d'éviter cette exégèse, elle n'a pas sa raison d'être. Ils disent après les Pères : Tout a été créé par le Verbe et pour le Christ (2).

De plus le R. P. Schwlam trouve que ces paroles « en lui ont été créées toutes choses qui sont dans le ciel et sur la terre » doivent s'entendre proprement du Verbe en tant que Dieu parce que *cela rappelle de trop près le «toutes choses ont été faites par lui» du prologue de saint Jean.* — Mais, nous le demandons, est-ce que ce passage aux Colossiens ne rappellerait pas de plus près encore ces autres paroles de saint Paul aux Éphésiens : « Béni soit Dieu... qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions... ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde » (1-3-4).

« Créés en lui et prédestinés en lui », ne dirait-on pas le développement de la même pensée? Est-ce que le R.P. Schwalm ne pourrait pas dire avec autant de raison : « Il faut rapporter au Verbe la prédestination, puisque saint Jean lui attribue la création. »

Mais si l'épître aux Éphésiens nous oblige à dire « c'est dans le Christ que nous avons été prédestinés », l'Ép. aux Col. ne peut avoir que cette signification « c'est dans le Christ que nous avons été créés. »

Cependant la solution de la difficulté se trouve dans cette affirmation : « *Ainsi quand l'épître appelle le Christ* « premier-né de toute créature » *cela peut et même doit s'entendre de la génération éternelle du Verbe antérieure à toute créat'on.* »

Cette affirmation est-elle fondée? Si oui, le passage de l'épître aux Col. perd une partie de sa valeur comme preuve de la priorité de l'Incarnation. — D'autre part, si elle n'est pas fondée, on admettra que ces paroles de l'Apôtre prouvent la priorité du Christ.

L'enseignement de l'Église est comme une vie qui se déve-

Proverbes, était précisément l'impossibilité de concilier ce qui se rapporte à l'humanité du Christ avec ce qui s'applique à sa divinité.

(1) Malgré cela, le R. P. Hugon donne une autre explication thomiste des textes, explication que nous étudierons plus loin.

(2) Le texte grec porte en effet : τα παντα - δι' αυτου εκτισται

Digitized by Google

loppe. Il ne nie pas aujourd'hui ce qu'il a affirmé hier. Quel a été cet enseignement dans les siècles passés ?

Les Conciles de Sardes et de Tolède (XIe) appliquent ce « premier-né de toute créature » à l'humanité du Christ (1).

Tatien appelle le Verbe *proféré*, *id est*, incarné, le premier-né de toute créature, le commencement du monde (2).

Saint Justin déclare le Christ « premier-né de toute créature parce que proféré avant la création » (P. G., 6, 794) ;

Saint Ignace, martyr (Épist. ad Smyrn. 78, 79) ;

Saint Théophile d'Antioche (ad Autol. lib. II - 10 — P. G., 6, 1063, 1087) ;

Saint Athanase (Or. II cont. Ar. n° 62, 64 — Or. III. — P. G., 26, 278, 279, 283) ;

Saint Basile de Césarée (Adv. Eun. lib. IV. — P. G. 29, 702) ;

Saint Grégoire le Thaumaturge (alia exp. fidei in principio P. G. 10, 1106) ;

Saint Didyme d'Alex. (Lib. III de Trin. Cap. IV. — P. G., 39, 831) ;

Saint Grégoire de Nazianze (Oratio. 41) ;

Saint Grégoire de Nysse (Lib. IV Cont. Eunom. P. G., 45, 638) ;

Saint Eusèbe de Verceil (De Trin. confessio XV. — P. L., 12, 969) ;

Saint Augustin (contra Secund. Cap 5 etc. P. L., 42, 581 ; 35, 2077) ;

Saint Cyrille d'Alexandrie (Thes. Assert. XXV. P. G. 75, 402) ;

Saint Isidore de Peluse (Epist. lib. III. Epist. XXXI. P. G., 78, 751) ;

Théodoret (Ad Heb. cap. I Vers. 6. P. G., 82, 686) ;

Saint Jean Damascène. (Or. I in Deip. nat. § II. — P. G., 96, 664) ;

Saint Fulgence (cont. Ar. — P. L., 65, 516) ;

Saint Isidore de Séville (Different. liber II. Cap. VI, 14, 15) ; etc. etc. etc.

(1) « Confitemur Unigenitum et Primogenitum ; sed Unigenitum Verbum quod semper fuit et est in Patre. Primogenitum autem propter naturam humanam. » (Théod. *Hist. Eccl.* lib. II, cap. VIII. — P. G. 82, 1014. *Concilium Sardicense in litt. encycl.*)

(2) Voluntate autem ejus (Dei) prosilit Verbum ; Verbum autem non in vacuum progressum, fit opus primogenitum Patris. Hoc scimus esse principium mundi. » (*Or. adv. Græc.* 5. — P. G, 6, 814).

Digitized by Google

Disent tous que « *primogenitus omnis creaturæ* » s'applique au Christ non pas comme Dieu, mais comme homme.

Nous avons donc le droit d'affirmer pour le moins : Quand l'épître appelle le Christ premier-né de toute créature » *Cela peut s'entendre de l'Incarnation.* »

C'est le contraire de l'affirmation du P. Schwalm : Cela *doit* s'entendre de la génération éternelle du Verbe. »

L'Épître aux Colossiens (I.15, 17), d'après les Pères et auteurs ecclésiastiques, prouve bien la priorité de l'incarnation sur la création.

Cette priorité est encore affirmée par les Pères qui disent qu'Adam a été créé à l'image du Christ. L'original précède la copie.

Voici les paroles bien connues de Tertullien : « Recueillons-nous ; suivons la main de Dieu, sa pensée, son conseil, sa providence et surtout son amour. Contemplons Dieu tout entier absorbé dans chaque linéament de la forme humaine. Le limon de la terre sous la main de Dieu, si l'on peut dire ainsi, est assez honoré d'un tel contact. Un ordre avait suffi pour tirer du néant les autres créatures destinées à l'homme. Servantes, elles accouraient à la voix et au commandement ; mais l'homme, leur futur maître, pour avoir le droit de régner sur elles, devait être formé par la main de Dieu. Tant était grande cette œuvre qui allait sortir du limon de la terre ; chaque trait, chaque ligne du divin ouvrier, exprimé par l'argile, rappelait le Christ qui devait un jour naître homme : *Christus cogitabatur futurus.* (De Res. Car., cap. VI. — Cf. adv. (Prax.) Cap. XII)

Pétau est dur pour Tertullien. Ce sentiment de Tertullien, dit-il, ne mérite même pas le mépris. Car son interprétation ridicule se condamne elle-même. Comment, en effet, Dieu le Père, qui n'a point de corps, peut-il appeler l'homme son image, s'il est image parce qu'il reproduit le Fils de Dieu revêtu d'un corps?

Saint François d'Assise avait déjà répondu à cette difficulté : « Homme, rappelle-toi que Dieu t'a créé à l'image de son Fils bien-aimé dans ton corps et à sa ressemblance dans ton âme. » (Exhortations.)

Du reste plusieurs Pères avant le grand Africain, plusieurs après lui nous donnent ce même sentiment. Ils sont une quarantaine (1). S'il l'eût cru en si nombreuse compagnie, Pétau se

(1) Mentionnons saint Barnabé ou l'auteur de l'Epitre catholique, saint Justin, saint Méliton et plusieurs de ses contemporains, saint Irénée, saint Cyprien, Clément d'Ale-

Digitized by Google

serait bien gardé de traiter si cavalièrement cette interprétation qu'il regardait comme une originalité de Tertullien.

N'affirment-ils pas aussi la priorité du Christ ceux qui disent qu'il est le premier prédestiné et qu'il est cause méritoire de la prédestination des hommes et des anges ? C'est la doctrine générale des auteurs ecclésiastiques, nous l'avons déjà vu.

N'est-ce pas toujours cette même priorité que proclament ceux qui disent que le Christ est la raison d'être de la création, que le Christ a été l'occasion de la chute des anges ?

CONCLUONS. — Les témoignages multiples des Pères nous disent que le vers. 22 du chap. VIIIe des Proverbes ; le vers. 5, XXIV, de l'Ecclésiastique ; aussi le vers. 15, I, de l'Epître aux Col. s'appliquent à l'humanité du Verbe Incarné ; ce qui proclame sa priorité sur la création

Ils affirment aussi cette priorité en disant que l'homme a été créé à l'image du Christ ; que le Verbe Incarné est le premier prédestiné et source de prédestination, qu'il a été l'occasion de la lutte des Anges.

§ II. LE CHRIST EST LE MÉDIATEUR UNIVERSEL.

Le thomisme et le scotisme étant opposés, à cette affirmation essentielle du thomisme : *Le Christ n'est source de grâce ni pour les anges ni pour Adam innocent*, il faut que le scotisme puisse répondre : « *Le Christ est source de grâce pour tous les êtres intelligents.* » C'est, en effet, ce qu'il fait en s'appuyant sur ce passage de l'Épître aux Éphésiens (I. 3. 5.) :

« Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a comblés dans le Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel.

» Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde par l'amour qu'il nous a porté afin que nous fussions saints et irrépréhensibles devant ses yeux ;

» Nous ayant prédestinés par un effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfants adoptifs par Jésus-Christ et pour la gloire de Jésus-Christ (1) ».

xandrie, Origène, saint Méthode, Marius Victorin, saint Athanase, saint Zénon, saint Astère, Eustathius, Eusèbe de Césarée, saint Épiphane, saint Grégoire de Nysse, saint Jérôme, saint Grégoire de Tours, Théodoret, saint André de Crète, saint Anastase le Sinaite etc. etc..

(1) Il y a deux opinions pour le sens le « in ipsum » dans le verset 5 « Qui præ-

Digitized by Google

Ce texte paraît probant. Comment le récuser ? Voici l'explication trouvée par Cajétan : Le Christ a été prédestiné le premier, *mais par suite de la prévision du péché.* C'est, en effet, le seul moyen d'éluder la conclusion logique des paroles de l'Apôtre. Si le Christ est le premier prédestiné, si c'est en lui que nous sommes prédestinés, c'est que Dieu a décrété l'Incarnation avant toutes choses, — c'est que Adam innocent et les anges ont reçu la grâce de lui (1).

Cette explication que le Christ a été le premier prédestiné, mais *par suite de la prévision du péché*, implique plusieurs difficultés :

1° Elle ne peut concorder avec l'affirmation unanime des Pères qui attribuent au Christ la grâce des anges ; autrement il faudrait dire que les anges ont été prédestinés par suite de la prévision du péché de l'homme. Qui oserait formuler pareille proposition ?

2° Cette exégèse de Cajétan ne saurait avoir de fondement, dit Salmeron S. J. Le Christ, dit-on, a été prédestiné en prévision du péché ; mais le péché consiste à se détourner de Dieu et a pour effet la perte de la grâce ; or, celle-ci qui est la semence de la gloire, fut prévue avant le péché. Donc avant le péché, Adam fut ordonné à la gloire. Dès lors, le Christ a dû être prédestiné avant la prévision du péché et comme le premier des prédestinés et comme source de prédestination pour Adam.

Si le Christ dépend de la prévision du péché, il s'en suivrait que la grâce a été donnée avant d'être donnée, ce qui est contradictoire. En effet, la grâce est donnée par suite de la prévision du péché, et il s'agit ici de la grâce d'Adam innocent. Mais le péché détourne de Dieu et prive de la grâce. Il faut donc que la grâce

destinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum *in ipsum* ». Les uns font rapporter ce pronom à Dieu le Père et alors il signifie que dans cette prédestination, Dieu n'a en vue que sa propre gloire. Pour les autres, ce pronom se rapporte à Jésus-Christ et alors cela veut dire que non seulement N.-S. J.-C. est cause méritoire de notre prédestination, mais qu'il en est encore la cause finale. Le R. P. Hugon ne trouvera pas d'inconvénient à ce que l'on préfère cette dernière version, puisqu'il admet qu'avec le thomisme on peut proclamer le Christ fin de la création.

(1) Le R. P. Hugon regarde comme essentiel au thomisme la négation de la grâce du Christ aux anges et à Adam innocent. Tout le monde lui donnerait raison, si, par ailleurs, il ne prétendait qu'avec le thomisme on peut admettre que la création a été faite pour le Christ. Est-il plus difficile de concevoir le Christ cause méritoire de la grâce pour les êtres intelligents que le Christ cause finale de la création ? Cause finale de la création indiquerait une priorité bien plus complète. Et si on peut concéder plus au Christ, pourquoi pas *moins* ? Ce n'est pas la Tradition qui s'oppose à cette concession *moindre*.

Digitized by Google

qui est détruite par le péché soit prévue avant le péché. Ainsi elle serait donnée avant d'être donnée à tous ceux qui sont prédestinés dans le Christ.

Je sais bien qu'on cherche à éluder cette difficulté en disant que la grâce d'Adam innocent est une grâce de Providence, et celle d'Adam coupable une grâce du Christ. — Mais où, soit dans l'Écriture, soit dans les Pères, trouve-t-on un texte qui permet une pareille affirmation ? — Et cependant la Révélation seule peut nous donner la lumière sur les actes libres de Dieu, qu'on ne l'oublie pas.

S'il en est ainsi, on ne saurait dire que Adam a été prédestiné dans le Christ. Et pourtant la prédestination est la première grâce, comme tout le monde en convient (1).

« Qui pourrait les expliquer (les biens qui nous arrivent par l'Incarnation) si l'Apôtre les appelle incompréhensibles. Il ne laisse pourtant pas d'en parler en ces termes : *Benedictus Deus et Pater D. N. J. Christi qui benedixit nos omni benedictione* (Éphes. I. 3. 6.). Il paraît évidemment, par ces paroles que nous avons reçu par N.-S. J.-C. et le salut éternel et tous les moyens nécessaires pour l'acquérir. Or entre ces moyens, la grâce de l'élection et de la prédestination éternelle, qui est arrivée aux élus par Jésus-Christ, tient le premier rang, parce que si le Père nous a élus en Jésus-Christ, c'est-à-dire par Jésus-Christ avant la création du monde, et s'il nous a *comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles*, entre lesquelles cette grâce est la première, la souveraine et la cause de toutes les autres, elle nous est certainement arrivée par Jésus-Christ comme auteur de la vie et du salut éternel.» (Louis de Grenade, O.P., sermon pour le lundi de l'Avent, deuxième point.)

Nous disons donc à ceux qui ont recours à cette grâce de la Providence pour Adam innocent : ou bien Adam n'a pas été prédestiné dans le Christ, ou bien la prédestination n'est pas la première des grâces. — Nous voudrions bien connaître la réponse.

Quoiqu'il en soit, c'est encore et toujours à la Tradition que nous devons demander si le passage de l'Épître aux Éphésiens à bien le sens que lui attribuent les scotistes; si, en réalité, le Christ est source de grâce pour les anges et pour Adam innocent. Nous avons déjà interrogé les Pères et nous les avons

(1) Prædestinatio est quædam præordinatio ab æterno de his quæ per gratiam Dei sunt fienda in tempore. (Sum. I. q, XXIV concl.)

Digitized by Google

trouvés unanimes à affirmer que le Christ est médiateur universel, qu'il a sanctifié les anges comme il a racheté l'homme (1). Nous n'avons pas à y revenir.

Concluons donc : l'Écriture et la Tradition enseignent *explicitement* que l'ange et l'homme innocent ont reçu la grâce du Christ. C'est la seconde affirmation principale du scotisme.

ARTICLE IIIe

Le Christ fin de la création.

Les scotistes s'appuyant sur l'Écriture et sur les Pères proclament le Christ fin de la création.

Le Christ est la fin bienheureuse pour laquelle tout a été créé, dit saint Maxime le théologien. Dieu a produit les diverses natures en vue de cette fin qui est la raison d'être de toutes choses ; car le Christ est le principe et la fin de tous les siècles, de tout ce qui se trouve dans le temps. (Quæst. ad Thalas. q. LX.)

C'est l'affirmation d'un grand nombre de Pères.

Cependant elle ne serait pas en opposition avec le thomisme qui dit que sans le péché il n'y aurait point eu d'Incarnation. Écoutons le R. P. Hugon : « On peut encore dans l'opinion de Gonet donner une autre explication thomiste des textes qui représentent le Christ comme le centre et la fin de la création. Quoique Dieu ait choisi l'Incarnation comme moyen de relever le genre humain, il a voulu cependant orienter tous les êtres vers ce Christ qu'il a toujours en vue comme rédempteur. Sans la chute de l'homme, Jésus ne serait pas ; mais en décrétant l'Incarnation pour réparer cette chute, Dieu voyait plus loin, il regardait avant tout son Christ, et il ordonnait que tout ce qui existerait serait pour lui et que lui serait la fin de tout. Dans ce sens, Jésus peut être appelé l'Alpha et l'Oméga, le premier-né de la création, de même qu'il a une véritable royauté sur tous les hommes, sur tous les peuples, sur tous les empires, sur tous les anges, sur toute la création. » (p. 286.)

Le R. P. cite une page très éloquente du P. Monsabré et conclut : « Cette belle page montre d'une manière saisissante comment le Christ, dans le plan actuel, peut être appelé le principe,

(1) Rappelons cependant que l'abbé Guerric fait entendre une note discordante.

Digitized by Google

le centre et la fin, puisque c'est en lui et par lui que tout commence, que tout s'exécute, que tout se consomme. »

Il s'agit donc de faire concorder ces deux propositions : « Le Christ n'a été voulu que pour le péché », et : « Tout a été fait pour le Christ (1) ». — Elles paraissent s'exclure.

Gonet, auquel se réfère le R. P. Hugon, les fait s'embrasser sans la moindre opposition dans cette formule : Le Christ a la priorité dans l'ordre de cause finale, mais non dans celui de cause matérielle.

Du temps de Gonet, cette formule était d'un usage courant depuis un siècle déjà. Elle était passée à l'état d'axiome, pour ainsi dire. Et sans tenir compte des objections insolubles qui étaient présentées,on se contentait de formuler cette affirmation; elle tenait lieu de principe.

Elle était commode, en effet, pour résoudre toutes les difficultés qui se présentaient. Ne répond-elle pas à toutes les objections tirées de l'Écriture sainte et des Pères ?

Grâce à elle, les thomistes pouvaient dire aux scotistes : «Vous prétendez que le Christ a été le premier voulu, le premier prédestiné,qu'il est source de grâce pour les anges,et pour Adam innocent; que tout a été créé pour Lui? Mais nous sommes d'accord avec vous et nous ne voyons aucune difficulté à attribuer toutes ces prérogatives au Christ ; car nous disons qu'il a la priorité dans l'ordre de cause finale.

Cependant, continuaient ces thomistes, cela ne veut pas dire que le Christ ne dépend pas du péché ; que, sans la chute d'Adam, le Verbe se serait fait chair, non ; car dans l'ordre de cause matérielle, le Christ n'a pas la priorité. Et voilà pourquoi : pas de péché, pas d'Incarnation ».

Et c'était toujours la conclusion triomphante.

Comment, en effet, résister à un raisonnement si savant, si profond et même d'autant plus profond que certains esprits n'y voient goutte ?

Essayons d'y porter un peu de lumière ; et pour cela, examinons d'abord ce qu'il faut entendre par cause *finale* et *matérielle*, — ce sera à l'usage de ceux qui auront pu oublier la valeur des termes scolastiques ; — nous verrons ensuite pourquoi on eut recours à cette distinction appliquée au motif de l'Incarna-

(1) Nous verrons qu'il faut y ajouter les propositions de même ordre : Le Christ est le premier prédestiné ; il est médiateur universel,c'est-à-dire,cause méritoire de grâce pour les anges et pour les hommes.

Digitized by Google

tion ; enfin, nous rechercherons le raisonnement qui a servi de base à cette distinction.

1° *Cause finale et cause matérielle.* Ces deux causes se confondent avec ce que les scolastiques appellent *finis qui* ou *cujus gratia* et *finis cui.*

La cause finale ou encore *finis qui* ou *cujus gratia* exprime l'excellence, la perfection qu'un être quelconque a en lui-même et qui, dans l'esprit du créateur, est sa raison d'être; c'est le bien recherché par le créateur.

Tout être a donc une cause finale ou *finis qui.* Il peut avoir de plus une utilité pour un autre être et cette utilité s'appelle *cause matérielle* ou *finis cui.*

Dans la circonstance le *finis qui*, ou cause finale du Christ c'est son excellence, sa perfection. C'est donc sa raison d'être dans la pensée de Dieu. Son *finis cui* ou cause matérielle, c'est son utilité pour l'homme pécheur, c'est-à-dire, la Rédemption.

Si les thomistes nous disaient : Dans l'ordre de cause finale, en raison de son *finis qui* ou de son excellence, le Christ a été voulu avant toutes choses et, ainsi, il est raison d'être de la création et cause méritoire de la grâce pour tous les êtres intelligents ; mais dans l'ordre de cause matérielle ou de *finis cui* c'est-à-dire de son utilité pour l'homme, il n'a été voulu qu'après le péché ; rien ne serait plus clair et tout le monde l'admettrait. Le Christ, dans son titre de rédempteur, dans son utilité pour l'homme pécheur, dépend nécessairement du péché de l'homme; ce qui ne l'empêche pas, dans son existence, de dépendre de sa perfection, c'est-à-dire de la cause finale, du *finis qui.*

Mais voilà que ces thomistes ajoutent : S'il n'avait pas eu cette utilité pour l'homme, le Christ n'aurait pas existé. Il dépend donc du péché de l'homme, et ainsi, considéré dans sa cause matérielle au *finis cui*, il ne saurait avoir la priorité sur le péché.

Voilà où je ne comprends plus.

Si sans cette utilité pour l'homme, le Christ ne doit pas exister, est-ce que cette utilité peut rester dans l'ordre de cause matérielle ou *finis cui ?* Est-ce qu'elle ne devient pas cause finale ou *finis qui ?* En effet, s'il ne devait pas racheter l'homme, le Christ ne serait pas. C'est donc cette vertu rédemptrice, cette perfection de dévouement pour l'homme pécheur que Dieu a en vue lorsqu'il se détermine à l'Incarnation. Mais le bien que Dieu

Digitized by Google

a en vue lorsqu'il se détermine à produire un être n'est-il pas sa cause finale, sa raison d'être ? (1)

Dès lors le premier *finis qui* disparaît ; — un être ne saurait avoir deux causes finales totales ; — et par le fait, on ne saurait dire que le Christ est le premier prédestiné, que tout a été fait pour lui.

Puisque, d'après les thomistes, l'Incarnation dépend de la Rédemption, c'est-à-dire,de la cause matérielle, ou *finis cui*, demandons-nous quel est le sentiment du Docteur Angélique sur cette question. Car saint Thomas la pose en ces termes : *Est-ce que toutes choses ont été faites pour l'homme ?*

Il répond que les anges et tout le reste de l'univers ont été créés pour l'homme, mais avec cette différence que l'ange aurait existé indépendamment de son utilité pour l'homme, tandis que les autres créatures sont subordonnées à l'existence de l'homme.

Il établit donc une différence entre les êtres ; les uns sont appelés à la participation divine, c'est-à-dire, à la grâce et à la gloire et leur existence ne saurait dépendre de leur utilité pour la créature et l'unique motif de leur existence est leur cause finale. Tandis que ceux qui ne sont pas appelés à la vie de la grâce sont faits pour l'homme et ils existent seulement à cause de leur utilité pour l'homme. (Mais alors cette utilité ne devient-elle pas cause finale de ces êtres ?)

Nous ne citons saint Thomas que pour montrer comment les thomistes, dans leur zèle à défendre saint Thomas, vont cependant contre le Docteur Angélique. Celui-ci aurait été le premier à démolir leur système.

Les thomistes rejettent, à bon droit, la théorie de Suarez qui dit que l'Incarnation a deux fins totales ou deux motifs déterminants dont chacun suffit à provoquer l'Incarnation. Les difficultés de ce système ont laissé Suarez seul de son opinion (2).

On peut se demander toutefois s'il y a une différence essentielle entre son système et celui que nous étudions. Ici, on le dit du moins, il n'y a pas deux motifs déterminant chacun l'Incarnation. Cependant s'il n'y a qu'un seul motif, il faut admettre

(1) *Finis qui, sive cujus gratia,* est illud bonum quod appetitur et cujus gratia media assumuntur... In medico desiderante sanitatem ægroto, *finis qui* est sanitas, propter quam procurandam infirmo præscribuntur potiones. (Gonet *Clypeus theol. thom.* tom. VI, disp. Va De mot. Incarn.)

(2) D'après les RR. PP. Jésuites, il n'y a que des anonymes parmi les partisans de Suarez.

Digitized by Google

qu'il comporte deux éléments constitutifs : la cause finale et la cause matérielle. Par le premier élément, l'Incarnation est commencement, centre et fin de la création ; par le second, elle n'est voulue que pour le péché.

Si ce sont là les deux parties constitutives ou essentielles du motif de l'Incarnation, quelle différence y a-t-il entre ce motif à deux éléments et le double motif de Suarez ? — Différence dans les termes, mais non dans la chose.

La différence, dira-t-on, consiste en ce que dans le système de Suarez, il y a en dehors du péché un motif déterminant de l'Incarnation, tandis qu'ici l'Incarnation dépend du péché à réparer.

Mais alors, la difficulté saute aux yeux. Si, sans le péché à réparer, il n'y a pas d'Incarnation, il faut conclure nécessairement qu'il n'y a de motif déterminant de l'Incarnation que dans le péché à réparer et l'autre élément, la cause finale, n'entre pour rien dans le motif de l'Incarnation ; et mieux, le péché à réparer devient cause finale de l'Incarnation.

Ainsi le système Gonet, Monsabré se différencie de l'opinion de Suarez ; mais alors on ne peut plus dire que le Christ est commencement, centre et fin de la création.

Dans le système Suarézien, ces affirmations sont logiques. Le malheur est qu'aucun esprit ne saurait admettre deux causes finales totales de l'Incarnation. Or c'est la base du système de Suarez.

2° Mais pourquoi a-t-on eu recours à ce système de Gonet, que le R. P. Hugon ne craint pas d'accepter, bien qu'il soit la condamnation de toutes ses assertions contre le scotisme.

Il nous dit, en effet, que rien, ni dans l'Écriture ni dans la Tradition, ne permet aux scotistes d'affirmer que le Christ a été le premier voulu, qu'il est le premier prédestiné et source de prédestination pour les anges. Il leur accorde seulement de pouvoir affirmer avec les thomistes, nuance Gonet, — et ils sont nombreux — d'affirmer, dis-je, que tout a été fait pour le Christ.

Or, voilà que le R. P. Hugon prétend que dans le thomisme on peut dire que le Christ a été le premier prédestiné, qu'il a été le premier voulu. — Dans le scotisme, on ne le peut pas, mais oui dans le thomisme !...

Pour quelle raison donc ces thomistes, en sont-ils arrivés à formuler de pareilles propositions qui paraissent en flagrante contradiction avec leur dogme intangible : Pas de péché, pas d'Incarnation ? — Est-ce pour le plaisir de faire de la gymnas-

Digitized by Google

tique d'esprit, ou bien pour jouer aux scotistes le bon tour de leur couper l'herbe sous les pieds, comme on dit vulgairement ? Ce ne serait pas digne de graves théologiens. Ce qui les a poussés à faire entrer de pareilles propositions dans leur système ? Mais c'est la difficulté de répondre aux arguments de Scot ; ce sont les exigences de l'Écriture et des Pères ; c'est enfin le désir de faire concorder saint Thomas avec lui-même.

En effet, il nous faut remonter jusqu'à Cajétan en passant par Bannez, Barthélemy de Medina O. P., Grégoire de Valence S. J. etc. pour trouver le père de cette distinction de priorité de cause finale et de cause matérielle. Et Cajétan établit son système pour répondre aux arguments de Scot :

« Or cette distinction d'une part a pour but, dit Vasquez, de prouver que le Christ, dans l'ordre de cause finale, a été prédestiné le premier avant toute grâce accordée aux anges et aux hommes et qu'ainsi toute grâce a été méritée par le Christ aux anges comme à Adam innocent, et d'autre part de pouvoir dire avec saint Thomas que le Christ ne serait pas venu sans le péché d'Adam. »

Gonet examine comment on peut échapper à la force probante des passages : *Dominus possedit me.* (Prov.) *Primogenitus omnis creaturæ* (Col. I). « Certains thomistes répondent, dit-il, que le Christ a été voulu le premier dans l'ordre de cause finale et qu'ainsi on peut lui appliquer en toute vérité ces textes. » On n'avait pas encore trouvé l'explication plus radicale que ces passages ne parlent que du Verbe éternel.

Enfin les Salmanticenses confessent ingénument qu'ils ont accepté l'explication de Cajétan parce qu'elle permet *seule* de concilier les diverses assertions de saint Thomas. D'une part, le Christ est le premier prédestiné, la cause exemplaire et méritoire de notre prédestination (et de celle des anges), la raison d'être ou cause finale de la création ; et d'autre part, sans le péché le Verbe ne se serait pas incarné.

Donc répondre à Scot, échapper à la force probante des textes de l'Écriture en faveur du scotisme, enfin mettre saint Thomas d'accord avec lui-même : telles furent les raisons qui donnèrent lieu au système de Cajétan et à son emploi.

Il fallait que les thomistes fussent acculés à des difficultés insolubles pour en arriver à se contenter de cet expédient plein de contradictions : *Le Christ a la priorité si on le considère dans sa cause finale, mais non si on le considère dans sa cause*

Digitized by Google

matérielle, et c'est pour cela que sans le péché il n'y aurait pas eu d'Incarnation.

Mais par quel tour de prestidigitation a-t-on pu donner le pas à la cause matérielle, c'est-à-dire à l'utilité pour l'homme, sur la cause finale, c'est-à-dire l'excellence de l'Incarnation, le bien que Dieu a en vue dans ce mystère ? — Car cette excellence, ce bien que Dieu a en vue ne sauraient se confondre avec la cause matérielle ou utilité pour l'homme, à moins de déclarer que cette utilité cesse d'être cause matérielle pour devenir cause finale.

Tout le monde comprendrait le raisonnement suivant : Le Christ est le premier voulu dans l'ordre de cause finale, voilà pourquoi il est avant tout créature.

Dans l'ordre de cause matérielle, il dépend de la créature qui doit trouver son utilité en lui, si bien qu'il ne serait pas médiateur si les anges et les hommes n'avaient pas reçu la grâce de lui ; il ne serait pas rédempteur s'il n'avait pas racheté le pécheur. Voilà ce que tout esprit peut admettre.

Mais si l'on tire, au contraire, la conclusion : « Sans utilité pour la créature pas d'Incarnation, pas de Christ » voilà ce que l'esprit — du moins mon esprit — ne peut concevoir.

Cette conclusion ne serait possible que si tout être pour exister, devait avoir une cause matérielle, c'est-à-dire une utilité pour les autres. Mais qui oserait dire que l'Incarnation serait impossible si elle ne comportait pas utilité pour la créature ? Saint Thomas ne déclare-t-il pas que les anges ne dépendent pas de leur utilité pour l'homme?

Quoiqu'il en soit, dans le système Cajétanien c'est la cause matérielle qui domine la cause finale. Pourquoi ? Tâchons d'éclaircir ce petit mystère.

3e *Fondement du système Cajétanien.* On connaît l'argument de Scot : *Ordinate volens prius vult ea quæ sunt propinquiora fini quam quæ remotiora* ; *Incarnatio autem est propinquior divinæ bonitati. Ergo.* — Oui, répond Cajétan, s'il s'agit de priorité de cause finale ; non, s'il est question de priorité de cause matérielle.

Mais sur quoi se base Cajétan pour opposer cause matérielle à cause finale et pour donner la prépondérance à la cause matérielle sur la cause finale qui continue d'agir ; si bien que l'Incarnation, toujours voulue avant toute créature dans sa finalité, c'est-à-dire, dans son excellence, dans le bien qui porte Dieu efficacement à opérer ce mystère, est pourtant dépendante de la

Digitized by Google

cause matérielle, c'est-à-dire, de la Rédemption. Comment prouve-t-il cette dépendance ? Par l'application du principe qu'il vient d'émettre comme base de son argumentation. Le voici : « Il y a, dit-il, trois ordres. Dieu a vu et voulu d'abord l'ordre de la nature, puis l'ordre de la grâce pour l'ordre de la nature, et enfin l'ordre de l'union hypostatique, en troisième lieu, pour les deux premiers ordres, le péché appartenant aux deux premiers ordres. Aussi, concluait Cajétan, le Christ n'a pu être le premier dans l'ordre de cause matérielle, puisqu'il est venu pour racheter l'homme ; mais il est le premier dans l'ordre de cause finale puisqu'il est voulu avant les hommes et les anges. »

Quelle levée de boucliers parmi les théologiens à l'émission de ce principe et avec quelle ardeur on fit ressortir toutes les contradictions dont il est la source ; ce fut même sans grand ménagement pour l'auteur, comme cela se comprend de la part de gens épris de vérité. Voici comment un de ses confrères, le P. Catharin traite Cajétan : « Celui qui accepte un pareil raisonnement suit un guide à l'aveugle et non la raison. C'est la volonté qui le guide et non l'intelligence. Tout cela est par trop absurde. » *Nimis enim absona sunt hæc et absurda.* Aujourd'hui on dirait « impensable ». Il ajoute même qu'il faut être impudent ou insensé pour admette le principe de Cajétan.

Je ne citerai qu'une seule des contradictions que l'un fit ressortir : Puisque le péché appartient aux deux premiers ordres, le péché des Juifs qui ont fait mourir le Christ a été vu et voulu (i. e. permis) avant le Christ ?

En présence de pareilles impossibilités, n'est-on pas porté à excuser les vivacités de Catharin.

De plus on prouva à Cajétan que son système laissait dans toute sa force l'argument de Scot qu'il prétendait renverser.

En effet, disait-on à Cajétan, dans l'ordre de la nature se trouvent renfermées toutes choses quant à leur être naturel ; mais l'âme du Christ a son être naturel, comme l'âme de Pierre ou de Judas. Elle devait donc se trouver dans le premier ordre, dans l'ordre de la nature.

Or, dans cet ordre, les êtres sont avec leurs qualités positives et leurs qualités négatives ou défauts et cependant, d'après vous, les êtres sont connus d'abord par leur côté positif ; donc l'âme du Christ a dû être connue avant le péché et un défaut quelconque. — Enfin, l'âme du Christ n'a jamais été sans l'union hypos-

Digitized by Google

tatique et cette union est quelque chose de positif ; Dieu vit donc l'âme du Christ unie au Verbe avant de voir le péché.

Cajétan jouait de malheur. Il avait ameuté tous les théologiens contre ses trois ordres, sans ébranler l'argument de Scot contre lequel il avait formulé son raisonnement.

Aussi rien d'étonnant qu'on ait délaissé ses trois ordres. Mais ce qui surprend et ce qui paraît incompréhensible, c'est qu'après avoir été obligé de lâcher le principe, on ait maintenu la conclusion. Et cette conclusion, on l'émet avec une assurance parfaite. On ne la discute pas, c'est un principe ; on dirait que c'est la conséquence incontestable et incontestée d'un dogme (1).

Rappelons cette fameuse conclusion : *Le Christ a la priorité dans l'ordre de cause finale ; mais non dans l'ordre de cause matérielle ; d'où pas d'Incarnation sans le péché.* Si nous la traduisons en langage ordinaire nous avons : L'homme a été fait pour le Christ et le Christ pour le péché à réparer, ce qui impose l'ordre suivant :

Le péché a été le premier vu et voulu (permis) ;

Puis le Christ ;

Enfin l'homme innocent et pécheur, puisque tout a été voulu pour le Christ.

Le R. P. Hugon admet-il cela ?

Admet-il les trois Ordres de Cajétan ? Si oui, il se contredit, puisque, d'après lui les scotistes ne peuvent rien trouver dans l'Écriture ou la Tradition qui leur permette de prouver que le Christ est le premier voulu, le premier prédestiné, médiateur universel.

Or, les thomistes n'ont recours à la conclusion de Cajétan que pour échapper aux arguments tirés de l'Écriture et des Pères et pouvoir les faire concorder avec leur théorie.

S'il n'admet pas Cajétan, il lui est interdit de réclamer comme défenseur du thomisme aucun de ceux qui ont recours soit au principe, soit à la conclusion de Cajétan. Et tous ceux qui affirment que la création a été faite pour le Christ font profession de scotisme ; car celui-ci seul permet cette affirmation.

(1) Le R. P. Galtier, S. J faisait ressortir comment, dans cette question du motif de l'Incarnation, un théologien contemporain qui fait autorité, dépend complètement de Molina. Or Molina ne se contente pas d'embrasser le système Cajétanien avec ses impossibilités ; il y ajoute d'établir sa théorie sur deux données de la raison qui ne cadrent pas avec les enseignements de la Révélation et sur un cercle vicieux.

L'accusation est forte, je le reconnais ; mais comme elle a été portée avec preuves à l'appui et qu'elle n'a pas été relevée, que je sache, j'ai tout lieu de la croire fondée.

Digitized by Google

Notre travail serait terminé s'il ne nous fallait répondre à une objection que fait le R. P. Hugon, et qui nous surprend de sa part. Il trouve que dans l'opinion scotiste il y a changement dans les décrets de Dieu. Cette opinion s'exposerait ainsi : « Dieu avait d'abord en vue l'Incarnation dans une chair impassible, mais prévoyant le péché, il s'est arrêté ensuite à l'Incarnation dans une chair mortelle » — L'explication ne tient pas, répond le R. P. Hugon, car elle suppose dans le décret de Dieu une modification subséquente qui implique une véritable imperfection dans l'intelligence et une réelle mutabilité dans la volonté !

« Et puis, si on admet que Dieu — par impossible — change ses desseins sur l'Incarnation, que s'ensuit-il ? Que le premier décret n'était pas arrêté, n'était pas réel, sérieux, définitif, mais une simple velléité, un projet sans portée. Donc, le décret vrai, le décret efficace, sera toujours celui qui a eu pour objet et pour terme l'Incarnation dans une chair passible, et, partant, la Rédemption. » (p. 292.)

Mais si ce que dit le R. P. Hugon est fondé, la difficulté est la même et plus grande encore dans le système thomiste ; car là il y aurait eu avec un décret efficace non seulement une « simple velléité » mais un autre décret à *moitié exécuté*. En effet, le premier décret par lequel Dieu veut le monde sans l'Incarnation, trouve son exécution jusqu'au péché de l'homme exclusivement, le second décret, vraiment efficace celui-là, mène à bien, avec un changement profond, l'œuvre commencée par le premier décret.

En réalité, on ne saurait reprocher ni aux thomistes ni aux scotistes d'introduire un changement quelconque dans les décrets divins.

En Dieu, il ne peut y avoir qu'un seul décret, un seul vouloir. L'infirmité de notre esprit nous oblige à disséquer ce décret et à le multiplier pour traduire ainsi les diverses relations de cause et d'effet etc. que nous découvrons dans l'œuvre divine.

Avant de porter ce décret, Dieu connaissait les mondes possibles qui sont infinis. Il a fait son choix et le monde ainsi décrété s'est réalisé tel qu'il le connaissait avec l'activité des créatures intelligentes, avec les conséquences que le jeu de la liberté créée devait introduire dans la marche des évènements, avec les moindres détails que l'activité des forces naturelles devait multiplier autour de chaque individu, — puisque chaque brin d'herbe,

Digitized by Google

chaque cheveu a son histoire connue d'avance. La prescience divine n'a pas été mise en défaut et le monde s'est réalisé tel que le bon Dieu l'a voulu.

Comment l'a-t-il voulu ? Tel est le problème que nous avons essayé d'élucider. — Il y a deux réponses, on le sait :

1° Celle des thomistes : Dieu poussé par sa bonté a voulu se communiquer ; il a créé les anges et les hommes. A l'occasion du péché de l'homme, il a voulu l'Incarnation pour la Rédemption.

2° Celle des scotistes : Dieu poussé par sa bonté a voulu se communiquer pour aimer et être aimé en dehors de lui ;

Il a réalisé son désir de la manière la plus parfaite dans l'Incarnation ;

Pour glorifier son Fils fait homme, Dieu a créé les anges et les hommes qui recevront la grâce et la gloire par les mérites du Christ ;

L'homme étant tombé, le Verbe Incarné devint Rédempteur (1)

Ni l'une ni l'autre réponse n'oblige à introduire un changement quelconque dans le plan divin.

Quelle est la réponse la plus conforme aux données de la Révélation ?

Nous croyons avoir prouvé que les affirmations essentielles du scotisme concordent avec les différents textes de l'Écriture et les enseignements de la Tradition.

L'affirmation essentielle du thomisme « pas de péché, pas

(1) Si Dieu a décrété l'Incarnation pour pouvoir aimer en dehors de lui et pour être aimé, il faudra établir dans les amours du Cœur de Jésus cet ordre essentiel ;

1° Il aimera son Père; c'est pour assurer cet amour que l'Incarnation a été voulue;

2° Il aimera ensuite sa Mère qui a été décrétée en même temps que l'Incarnation et qui, à elle seule, mérite plus d'amour que toutes les créatures ensemble ;

3° Il aimera les anges et les hommes faits pour lui et c est à l'amour du S. Cœur que toute créature devra ses dons surnaturels, pour le moins ;

4° Il aimera l'homme pécheur d'un amour de Rédempteur, et le cœur percé d'une lance dira la profondeur de cet amour.

La liturgie consacre l'ordre de ces amours :

« O cor, amator Numinis
Amore Patris igneum
Amore flagrans Virginis
Amore nostri saucium. »

(Hymne des 1res vêpres. Office du S. Cœur de Jésus, 20 Oct. — Congrégation de Jésus et de Marie.)

Pour connaitre le Sacré-Cœur il faut étudier tous les amours et dans l'ordre indiqué par l'Eglise. Le scotisme a le grand avantage de les mettre tous en pleine lumière et dans une gradation approuvée par la liturgie.

Digitized by Google

d'Incarnation » (1) est déjà privée de toute base par l'enseignement unanime de la Tradition que les anges et Adam innocent ont reçu la grâce du Christ, enseignement qui n'est que le commentaire de saint Paul. Si le Christ est source de grâce pour la créature intelligente, il ne dépend déjà plus du péché d'Adam.

Cependant ceci ne nous dit pas encore qu'il a été voulu avant toute créature. Cette priorité du Christ sur la création nous est enseignée plus particulièrement par l'épître aux Colossiens, par l'Ecclésiastique et les Proverbes, la Tradition donnant ce sens de priorité à leurs différents textes. Que telle est bien la voix de la Révélation nous en avons pour garants Cajétan et tous les thomistes qui ont embrassé son système, et ils sont nombreux. Ce système, en effet, est la reconnaissance explicite que, d'après la Révélation, le Christ a été voulu avant toutes choses et qu'il est cause finale de la création. Or, nous ne prétendions pas prouver autre chose.

Avons-nous convaincu le lecteur ? Nous le souhaitons.

En tout cas, il semble difficile que son esprit ne se trouve pas dans les conditions indiquées par saint Augustin pour accorder au Christ ce qu'il y a de plus glorieux : « Quidquid tibi vera ratione melius occurrit, scias Deum fecisse magis quam non fecisse (in Christi) humanitate.» (De Lib. Art. l. 3.)

Les preuves multiples tirées de l'Écriture et des Pères suffisent amplement à former cette « vera ratio » qui n'est point la certitude.

P. CHRYSOSTOME, O. M.

---

(1) La seule essentielle, pouvons-nous dire, puisque c'est sur elle *seule* que tous les thomistes sont d'accord.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite.*) (1)

TROISIÈME PARTIE.

RAYONNEMENT DE LA PERFECTION SÉRAPHIQUE PAR L'APOSTOLAT.

I. La Portioncule foyer de l'Apostolat Franciscain.

Le Crucifix avait dit à François : Va réparer ma maison...

François sans retard s'était mis à l'œuvre et avait relevé de ses ruines l'antique sanctuaire de Saint-Damien. Mais l'ordre divin portait plus haut, il visait la restauration spirituelle de l'Église du Christ.

Une réforme générale s'imposait ; déjà plusieurs laïcs s'étaient arrogés le droit d'invectiver contre les dérèglements du clergé et les fautes de la Papauté; ils n'oubliaient qu'une chose : se réformer eux-mêmes, avant d'entreprendre la réforme d'autrui. *Medice cura teipsum.*

« Au contraire, François, avec un instinct merveilleusement sûr, avait aussitôt compris que toutes les réformes générales ne servent de rien sans la réforme de l'individu; et c'est ainsi qu'il lui a été donné d'opérer cette rénovation universelle des mœurs que n'étaient en état de produire, ni les bulles d'excommunication des Papes, ni les tonnantes invectives de laïcs... (2).

Dans cette œuvre de régénération sociale François n'est pas

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Décembre 1913.
(2) Joerghensen, Live II, § 2, p. 131.

Digitized by Google

seul ; Dieu lui donne une Aide, une Protectrice, l'Immaculée-Vierge Mère de Jésus et Corédemptrice du Genre humain.

« Je ne vous tairai pas, dit le grand Bossuet, une conséquence que peut-être vous n'avez pas assez méditée, c'est que Dieu ayant voulu une fois nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, cet ordre ne se change plus, *les dons de Dieu sont sans répentance.*

» Il est, et sera toujours véritable, qu'ayant reçu par elle une fois le Principe universel de la grâce, nous en recevions encore par son entremise, les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation qui est le principe universel de la grâce, elle y contribue éternellement dans toutes les autres opérations qui n'en sont que les dépendances. (1).

De Marie est né le Saint des saints « *quod nascetur ex te Sanctum* » (Luc, 1,35), désormais tout ce qui est saint naîtra de Marie.

La petite Chapelle de la Portioncule lui est dédiée sous le vocable de Notre-Dame des Anges; elle va devenir le foyer de l'Apostolat Franciscain, d'où Marie Immaculée rayonnera sur le monde des âmes.

1° François répare la Chapelle de Notre-Dame des Anges.

Après la restauration de Saint-Damien, François releva de leurs ruines deux autres sanctuaires : l'un situé près d'Assise et consacré à saint Pierre, Prince des Apôtres ; l'autre bâti dans la vallée qui s'étend au pied de la Cité, et connu sous le nom de Notre-Dame des Anges.

Cette dernière chapelle, très ancienne, tombait de vétusté, la piété du jeune François s'émut d'un tel délabrement; si ardente était sa dévotion envers la Mère de toute Bonté ! (2) « Du Dieu de Majesté, disait-il, elle a fait notre Frère »; aussi l'aimait-il d'une tendresse indicible.

Il avait composé en son honneur un petit Office qu'il récitait chaque jour ; si ferventes étaient ses prières, si affectueux les

(1) Sermon sur la dévotion envers la T. S. Vierge 1er point.

(2) Quam cum sanctus Dei cerneret sic destructam, pietate commotus, quia devotione fervebat erga totius bonitatis Matrem... C. 24, 14.

Digitized by Google

sentiments de son cœur, que le langage humain est impuissant à l'exprimer. (1).

François reporta sur Notre-Dame des Anges une partie du culte filial qu'il avait voué au sanctuaire de Saint-Damien; il s'y construisit une cellule et devint son hôte assidu. (2).

Retiré près de la Vierge qui conçut le Verbe plein de grâce et de vérité, il redoublait ses prières et ses gémissements. Enfin il obtint par les mérites de la Mère de Miséricorde, de concevoir et de mettre au monde la Vérité évangélique, dans toute sa plénitude et sa perfection idéale (3).

2° Sa vocation y reçoit la forme définitive.

Trois années s'étaient écoulées depuis que François avait renoncé au monde ; il sentait que Dieu l'appelait à de grandes choses, mais ne savait par quel moyen les exécuter.

Un habit d'ermite relevé à la ceinture par une courroie, un bâton de voyage, une paire de chaussures, voilà tout ce que François possédait dans ce monde (4). C'était encore trop.

Un matin qu'il assistait à la messe dans la Chapelle de la Portioncule, il entendit le prêtre lire l'Évangile où Notre-Seigneur trace à ses disciples le programme de la vie apostolique.

François attentif aux paroles évangéliques en fut vivement frappé ; la Messe finie, il va trouver le célébrant et le prie de lui exposer le sens des divines paroles. Celui-ci satisfait à ses pieux désirs et les lui commente en suivant l'ordre du récit.

Quand François entendit les prescriptions du Christ à ses disciples : « N'ayez ni or, ni argent, ni monnaie, ni bourse, ni sac, ni provision, ni bâton de voyage, ni chaussures, ni deux tuniques, son âme tressaillit en Dieu. Tout inspiré il s'écrie : « Voilà ce que je veux, ce que je cherche, ce que je désire accom-

(1) Matrem Jesu indicibili complectebatur amore, eo quod Dominum Majestatis Fratrem nobis effecerit. Peculiares illi persolvebat laudes, fundebat preces, offerebat affectus, quot et qualiter humana promere lingua non posset. C. 318, 6.

(2) Cœpit ibidem assiduus commorari...C. 24, 16 — « Pedem fixit ibidem propter reverentiam Angelorum, amoremque præcipuum Matris Christi. Leg. Cap. II, § 8.

(3) « In Ecclesia igitur Virginis Matris Dei moram faciente servo ipsius Francisco et apud eam quæ concepit Verbum plenum gratiæ et veritatis, continuis insistente gemitibus, ut fieri dignaretur Advocata ipsius, meritis Matris Misericordiæ concepit ipse ac peperit spiritum evangelicæ veritatis. » Leg. Cap. III in ppo.

(4) Factum est cum jam dictam ecclesiam reparasset, conversione ejus annus tertius agebatur. Quo in tempore quasi heremeticum ferens habitum, accinctus corrigiâ, et baculum manu gestiens, calceatis pedibus incedebat. C. 24, 17.

Digitized by Google

plir du plus profond de mon cœur ». Et vivement, joyeusement, il quitte ses chaussures, jette son bâton, et content d'une seule tunique, il échange sa courroie contre une corde grossière. (1)

François a trouvé sa forme de vie ; l'Ordre des Mineurs est fondé, et à bon droit il fait dater son existence de ce jour à jamais mémorable.

« Ce n'est point sans un dessein de Dieu, observe notre Père Bernardin de Paris, que François a conçu l'esprit de la Pauvreté évangélique et donné naissance à son Ordre, dans un lieu dédié à la Vierge sainte.... C'est en ce lieu, c'est-à-dire, dans le sein de la Pureté virginale, que la Famille des Pauvres prend naissance.... Marie devient Mère des Pauvres séraphiques ; ils sont ses Enfants, son domaine, sa propriété... (2)

3° François s'établit à la Portionculé avec ses premiers compagnons.

Celano dit expressément : « Dans cette chapelle de la Portioncule, l'Ordre des Mineurs prit naissance, sur elle comme sur un fondement inébranlable (3) s'éleva le noble édifice de la Religion Franciscaine. »

La légende des Trois compagnons ne laisse subsister aucun doute sur ce fait capital. « Après avoir rapporté la vocation de Fr. Bernard et du prêtre Sylvestre, elle ajoute : « François l'homme de Dieu n'ayant pas d'asile où habiter avec les deux frères qu'il s'était associés, se rendit en leur compagnie à une pauvre église abandonnée qu'on appelait Sainte-Marie de la Portioncule, et ils se construisirent là une petite maison où ils demeurèrent ensemble quelque temps... (4)

Lorsque François et ses premiers compagnons débutèrent

(1) « Hoc, est inquit, quod volo, hoc est quod quæro, hoc totis medullis cordis facere concupisco. Festinat proinde pater sanctus, superabundans gaudio... solvit prot nus calceamenta de pedibus, baculum deponit e manibus, et tunicâ unâ contentus, pro corrigiâ funiculum immutavit » C. 25, 8.

(2) *Esprit de saint François d'Assise*, IIe Partie, Chap. I, § 4.

(3) In eo Minorum Ordo principium sumpsit, ibidem multiplici numero velut suprastabile fundamentum eorum nobilis structura surrexit. C. 183, 12.

(4) Vir Dei Franciscus duobus fratribus sociatus, cum non haberet hospitium, ubi cum eis maneret, simul cum ipsis ad quandam pauperculam ecclesiam derelictam se transtulit, quæ S. Maria de Portioncula dicebatur. Et fecerunt ibi unam domunculam in qua aliquando pariter morarentur. T. C. Cap. IX.

Digitized by Google

dans leur vocation apostolique, la Portioncule est leur point d'attache, le centre d'où ils rayonnent sur les environs. (1)

Enfin, détail très significatif consigné par les Trois compagnons : « Quand les Frères abandonnèrent la léproserie de Rivo-Torto, ils se transportèrent à Sainte-Marie de la Portioncule près de laquelle ils avaient habité, avant qu'on ne leur en concédât l'usage habituel (2).

Ce sanctuaire de N.-D. des Anges resta toujours cher au cœur de François. Là, dit le Docteur séraphique, il commença humblement, poursuivit héroïquement, et consomma heureusement l'œuvre de sa Perfection. Avant d'expirer, il recommande à la piété de ses frères le sanctuaire privilégié de Marie. (3)

Celano nous a conservé le texte de cette recommandation suprême. « O mes enfants, n'abandonnez jamais ce lieu. Si on vous en chasse par un côté, rentrez par l'autre ; ce lieu est vraiment saint, Dieu y a établi sa demeure. Ici le Très Haut nous a multipliés quand nous étions en petit nombre, ici il a illuminé l'esprit de ses Pauvres, ici il a enflammé nos cœurs du feu de son amour. Qui priera dévotement dans ce lieu obtiendra ce qu'il demande, qui pèchera sera puni plus rigoureusement.

Ayez donc toujours, mes chers Enfants, une grande vénération pour cette maison, le Temple de Dieu, et chantez-y les louanges du Seigneur avec ferveur et allégresse. » C. III, 3.

Ce legs de leur Père mourant, ses Fils le reçurent avec une pieuse émotion et le conservèrent précieusement à travers les siècles. En approchant d'Assise, leurs regards se portaient avec amour vers l'humble sanctuaire, ils le saluaient comme le berceau de leur Ordre, le foyer intense d'où rayonne l'Esprit Séraphique. Là se retrempaient leurs énergies apostoliques et ils goûtaient combien il est suave et doux à un Enfant de reposer sur le Cœur de sa Mère (4).

(1) Cum autem circuissent illam provinciam redierunt ad dictum locum S. Mariæ, T. C. I. c.

(2) Reliquerunt tugurim ad usum pauperum leprosorum, transferentes se ad S. M. de Portioncula, juxta quam in unâ domunculâ fuerant aliquando commorati, priusquam ipsam ecclesiam obtinerent. T. C. Cap. XIII, circa finem.

(3) Hunc locum vir sanctus amavit præ ceteris mundi locis ; hic etenim humiliter cæpit, hic virtuose profecit, hic feliciter consummavit, hunc in morte Fratribus tanquam Virgini carissinum commendavit. Leg. Cap. II. § 8.

(4) *L'Indulgence de la Portioncule.* Un Traité de Spiritualité n'est pas un ouvrage de critique historique. Le fait certain qui ressort de documents authentiques, c'est que saint François sollicita du Pape l'Indulgence de la Portioncule, d'après une

Digitized by Google

« O Marie, quelle consolation de penser que notre Bienheureux Père vous a choisie pour l'Avocate de son Ordre; il nous a confiés à votre sollicitude afin que rassemblés sous vos ailes maternelles, nous y trouvions toujours une douce chaleur et une puissante protection.

« O Vous l'Avocate des Pauvres, continuez à remplir à notre égard votre charge de Tutrice pendant tout le temps fixé par notre Père, c'est à dire, toujours. »

« *Eia Pauperum Advocata, imple in nobis Tutricis officium, usque ad præfinitum tempus a Patre.* » (Celano. 318.)

(*A suivre.*) P. CÉSAIRE de Tours.

révélation divine, et qu'il reçut également par révélation divine, l'assurance que cette Indulgence était confirmée dans le ciel. Cf. *Vie de saint François d'Assise* par le Rme Père Bernard d'Andermatt, général de notre Ordre. Tome Ier, p. 307.

Digitized by Google

LE VELTRO DE DANTE ET SON DXV. KHAN ET CAN.

Parlant du *Veltro* de Dante, de son *Lévrier,* (1) Scartazzini écrit : « Dans ce passage, fameux entre tous, de la *Divine Comédie*, le poète fait probablement allusion à un libérateur futur, dont il rêve et qu'il espère, à un idéal indéterminé, qui le hante, et à la réalisation duquel il croit fermement. Mais la question du *Veltro*, du *Lévrier*, a été discutée tant et tant de fois au cours du dix-neuvième siècle, que la littérature qui le concerne forme toute une bibliothèque. Le problème est d'autant plus difficile à résoudre que les premiers commentateurs ne sont pas d'accord entre eux et qu'ils n'ont même pas toujours une opinion arrêtée. » (2)

Scartazzini croit donc, au moment où il écrit ces lignes, à un libérateur futur, mais indéterminé. Dante, pense-t-il, désire la venue d'un sauveur, mais ne songe à aucun personnage nettement spécifié ; il espère en un régénérateur, mais il ne le connaît pas ; non seulement, il ne dit pas : « ce sera Pierre ou Paul qui délivrera l'Italie » ; mais il ne sait même pas si ce sera un pape, un empereur, un grand capitaine, un saint, un philosophe ou même un poète qui fera le miracle ; l'auteur de la *Divine Comédie* rêve et espère, voilà tout; mais son rêve reste dans les nuages, vague et informe comme eux.

C'est la théorie de l'idéal indéterminé. Elle est admise aujourd'hui par beaucoup d'érudits. Mais je ne crois pas que, pour

(1) Le mot italien *veltro* signifie *lévrier*.

(2) Scartazzini, *Enciclopedia Dantesca*. Milan, 1896 — 1899, T. II. p. 2090. Il avait penché, au moment où il éditait le Tome II de son commentaire sur la *Divine Comédie*, vers une idée un peu différente. Voir p. 811, 1° ; 812. 5° ; et p. 777, note au vers 43. Ce Tome II de la *Divine Comédie*, a paru à Leipzig en 1875.

Digitized by Google

celui qui est convaincu de l'étroitesse des liens qui unissaient le poète à l'ordre franciscain, elle puisse paraître suffisante.

*
* *

La prophétie du *Lévrier* se lit au premier chant de l'*Enfer*. Le poète vient de se réveiller de son long sommeil et il s'est aperçu qu'il a perdu le droit chemin. Épouvanté par l'obscurité de la triste forêt où il s'est égaré, atterré par les dangers auxquels il se voit exposé, il lève les yeux et aperçoit devant lui une colline dont le sommet est éclairé par les rayons du soleil. Cette vue le ranime; il va tenter l'ascension de la hauteur lumineuse; quand, soudain, trois animaux féroces, une panthère, un lion et une louve lui barrent le chemin — la volupté, l'orgueil et l'avarice (1) qui l'empêchent de remonter à Dieu des profondeurs de la forêt du vice où il s'est endormi. — Alors paraît Virgile; Dante invoque son assistance. Et Virgile le voyant pleurer, lui dit : « Si tu veux t'échapper de ce lieu sauvage, il faut prendre une autre route ; car cette louve (l'avarice) qui te fait pousser des cris, ne permet à personne de passer ; elle barre le chemin et tue. Mauvaise et de nature coupable, jamais sa passion n'est satisfaite. Plus elle dévore, plus elle a faim. Les animaux auxquels elle s'accouple sont légion. Et *leur nombre croîtra encore jusqu'à ce que vienne enfin le* Lévrier *qui la fera mourir de male mort. Celui-là ne mangera ni terres ni argent ; mais il se nourrira de sagesse, d'amour et de vertu, et sa nation s'étendra du feutre au feutre. Il sera le salut de cette humble Italie pour qui sont morts, sur le champ de bataille, Camille la vierge, et Euriale, et Turnus, et Nisus. Et le* Lévrier *chassera la louve de ville en ville jusqu'à ce qu'il l'ait rejetée dans l'abîme d'où l'envie l'a vomie.* » (2)

(1) Sur la question de l'identification de la louve avec l'avarice voir Scartazzini, dans son *Commentaire*, *Purg*. XX. 10, Leipzig, 1875, T. II, p. 358, et l'ouvrage de Berardinelli, *Concetto della D. C.* p. 359 et 360, auquel il renvoie.

(2) « A te convien tenere altro viaggio »
Rispose, poi che lagrimar mi vide
« Se voi campar d'esto loco selvaggio :
Chè questa bestia, per la qual tu gride
Non lascia altrui passar per la sua via
Ma tanto l'impedisce che l'uccide
Ed ha natura si malvigia e ria
Che mai non empie la bramosa voglia
E dopo il pasto ha più fame che pria.

Digitized by Google

L'allusion, dans ses grandes lignes, est claire : l'avarice t'empêche d'entrer dans la voie du salut. Aussi longtemps que tu resteras la proie de cette passion, n'espère pas sortir des bas-fonds où tu es tombé. Mais cette avarice, qui te ronge, dévore aussi l'Italie. Elle s'attaque à des gens de toute nature, de toute condition ; et elle étendra ses ravages de plus en plus, jusqu'à ce que vienne enfin le *Lévrier*, *dont la nation s'étendra du feutre au feutre,* et qui arrachera à ses griffes *l'humble* Italie.

Le problème est de savoir quel est ce *Lévrier*.

*
* *

Les premiers commentateurs du poète l'ont envisagé avec un embarras visible. Bambaglioli, qui écrit quelques années à peine après la mort de l'auteur, laisse au lecteur le choix entre plusieurs interprétations : le *Lévrier* sera le Christ, ou un Souverain Pontife, ou un empereur. *L'Anonimo Selmi*, que plusieurs critiques croient contemporain de Dante, et qui est en tout cas antérieur à 1337, patauge : « Le poète, dit-il, oppose le lévrier à la louve ; car, tandis que la louve se jette sur tout ce qu'elle voit, est toujours affamée, insatiable, et sans frein, le lévrier, au contraire, se contente de la mesure que son maître lui assigne. Les chiens sont d'ailleurs, par nature, ennemis des loups. Aussi, sous la figure du *Lévrier* l'auteur parle-t-il du Christ, fils de Dieu, qui, au jour du jugement, viendra, envoyé par Dieu son Père, juger les bons et les méchants. Il apparaîtra dans l'air, et c'est ce que le poète indique quand il dit que *sa nation s'étendra du feutre au feutre.* (!) Et après ce grand jugement il n'y aura plus ni envie ni autre péché etc. etc... » L'*Ottimo Commento*, vers 1334, croit à la venue d'un seigneur universel qui sera « le salut et l'exalta-

Molti son gli animali a cui si ammoglia
E piu saranno ancora, infin che il veltro
Verrà, che la farà morir di doglia.
Questi non ciberà terra nè peltro
Ma sapienza e amore e virtute
E sua nazion sarà tra feltro e feltro,
Di quell'umile Italia fia salute,
Per cui morì la Vergine Cammilla
Eurialo, e Turno, e Niso di ferute
Questi la caccerà per ogni villa,
Fin que l'avrà rimessa nell'inferno
Là onde invidia prima dipartille. »
Inf. I, 91-III.

Digitized by Google

tion de l'Italie. » Jacques, fils de Dante, ne pense pas à un seigneur universel, mais à « quelqu'homme vertueux qui, par sa valeur, éloignera les hommes de l'avarice ». Pierre, son frère, déclare que plus d'un voit, dans le *Lévrier*, l'Antéchrist ; mais que lui n'est pas de cet avis ; que son père a voulu, simplement, faire montre ici de ses connaissances astrologiques ; que les présages qui se tirent des astres tiennent, au jugement de Ptolémée, le milieu entre le nécessaire et le contingent ; et qu'ainsi son père y a lu que « le temps de la vertu universelle est proche ».

Ces obscurités nous conduisent à la date du 23 octobre 1373 où Boccace commence, à Florence, dans l'église Santo Stefano al Ponte Vecchio, ses lectures sur la *Divine Comédie*. Et, bien entendu, il parle, lui aussi, du passage qui nous occupe. Et il le fait abondamment.

Il cite l'influence des astres, puis le Christ, puis le sauveur quelconque né d'une basse condition, « dans le feutre » et qui, par l'exemple d'un sublime désintéressement, chassera l'avarice de l'univers. Et tout à coup il prononce un mot : « Ce sauveur sera peut-être un tartare ». Il ne dit pas, comme on l'écrit généralement : « Ce sera un empereur tartare ». Il dit : « Ce sera peut-être un tartare », empereur, prince ou simple particulier. Oh ! il ne prend pas cette supposition à son compte, pas plus que les précédentes ; car il a eu soin de proclamer à l'avance que lui, il n'y comprend rien ; qu'il n'est ici « qu'un agent de transmission, et non d'exposition », qu'il ne fait que répéter ce que les autres ont dit, que rapporter « les raisonnements que fait autour de la question, quiconque est doué de quelqu'intelligence » et qu'il se contente de consigner ici une explication qui a cours dans certains milieux et qui est « tirée de très loin ».

Cette explication, qui avait cours encore à l'époque de Boccace, dans certains milieux — dans les milieux franciscains peut-être — n'a plus cours aujourd'hui. Elle a été mise, comme on dit en Italie, *in non cale*, aux oubliettes. Si on la cite, c'est en souriant et en haussant légèrement les épaules (1). Elle paraît

(1) Il faut excepter cependant de ceux qui ont manifesté ouvertement leur mépris pour cette opinion, M. Bassermann, si j'en crois la note 14, p. 578, petite édition de son beau travail intitulé *Dantes Spuren in Italien*, Munich et Leipzig s. d. Voici cette note : « Sur la question du *Veltro* je renvoie à la note de la traduction de l'*Enfer*, p. 20. En ce qui concerne la critique qui, en partie, m'a mal compris, je tiens à spécifier encore une fois que *je n'identifie pas* le Lévrier avec le Khan des Tartares. Le pivot de mon interprétation est à chercher dans l'affinité étonnante

Digitized by Google

quelque chose de très extraordinaire et de très démodé, de presqu'inquiétant même. On la relate « ne serait-ce que par motif de simple curiosité, *non fosse che per motivo di semplice curiosità* », et après avoir eu soin d'avertir le lecteur qu'on la considère comme extravagante, *stranissima*. Plus d'un a peur de s'arrêter à l'idée de ce champion tartare par crainte d'être accusé d'inintelligence. On passe vite devant elle. Et cependant, peut-être, mérite-t-elle un instant de réflexion.

*
* *

Quelque soixante ou soixante-dix ans avant que Dante ne commençât la rédaction de son divin poème, un coup de tonnerre avait fait frissonner l'Europe. C'était en 1241. Depuis trois ans l'invasion tartare débordait sur l'Occident. Par crainte des Jaunes, les pêcheurs du Gothland et de la Frise n'osaient plus partir en pêche ; et dans les endroits où le hareng se montrait, comme il n'y avait personne pour l'acheter, il tombait à si vil prix qu'on en obtenait quarante ou cinquante pour une pièce de monnaie. On se racontait avec terreur qu'en un seul mois quatorze villes avaient été prises et mises à sac. Principautés russes, royaumes slaves, allemands ou hongrois, croulaient sous les pieds des petits chevaux des steppes avec une prodigieuse rapidité. L'envahisseur fait trois cents kilomètres en trois jours, balaie deux armées, occupe le pays de l'Elbe au Danube,

qu'il y a entre les vers qui concernent le *Veltro* et un passage de Villani (V. chap. 29) ; les auteurs auxquels celui-ci renvoie, Marco Polo et Heythoum, donnent la solution. La recherche prend le même chemin qu'en ce qui concerne le Campo Piceno où Villani, à l'endroit où il parle du « Campo Piceno » s'en réfère à un auteur, Salluste, qui nous donne la clef du « Campo Piceno » de Dante. Ce résultat, indéniable en ce qui concerne le Campo Piceno, plaide pour ce fait que le chemin pris pour le *Veltro* était lui aussi le bon, et que là comme ici Villani nous a servi d'intermédiaire pour arriver aux sources de Dante. » Je n'ai pas lu la traduction de l'*Enfer* de M. Bassermann ; mais le passage auquel il fait allusion est probablement celui que nous aurons l'occasion de citer au cours de cette étude et qui, dans l'édition de Venise de 1559 des *Historie* de G. Villani, se trouve au chapitre 28 (au lieu de 29) du Livre V. Le renvoi aux auteurs y est conçu dans les termes suivants : « *e chi delle loro geste* (des Tartares) *vorra à pieno sapere, cerchi il libro di frate Aiton, signore del Colco d'Erminia, il quale fece ad istanza di Papa Clemente V, et anchora il libro detto milione che fece messere Marco Polo di Venegia, il quale conta molto di loro podere e signoria, pero che lungo tempo fu tra loro.* » — D'après une phrase de Scartazzini, *Purgatorio*, p. 811, G. Pepe a défendu l'opinion que le *Libérateur* viendrait de la Tartarie. Il ne m'a pas été possible de prendre connaissance de son travail ; je ne le regrette qu'à moitié, si j'en crois ce que le même Scartazzini dit p. 812, n° 7, que « Gabrielle Pepe semble avoir employé ses forces intellectuelles à découvrir chaque année un nouveau *Levrier* ».

Digitized by Google

pousse vers le sud et vient camper à Udine à quelques lieues de Venise. Il est à l'entrée de la large plaine du Pô. Il va se saisir de l'Italie. Il ne le fait pas ; et tout-à-coup il disparaît derrière les lointains horizons de la Pologne et de la Hongrie.

Ceci se passait en 1241. Quatre ans après, un franciscain, Fr. Jean de Plan-Carpin, part pour la Tartarie, pousse jusqu'aux portes de Karakorum, et en rapporte sur le pays, sur les habitants et sur leurs mœurs, des renseignements bien faits pour étonner. Il a assisté au couronnement de l'empereur Kouyouk. Quatre mille ambassadeurs étaient là, sultans, émirs, ou fils de rois, représentant tout ce que l'Asie a de plus noble et de plus puissant ; et c'est lui, légat du Pape qui, avec un autre chrétien, le Grand-Prince de Sousdalie, a eu le pas sur tous ces fastueux dignitaires. Et l'étonnement grandit encore quand, dix ans après, un autre franciscain, Fr. Guillaume de Rubrouck, est revenu à son tour des plateaux mongols. L'Occident apprend avec stupéfaction que le chancelier de l'empire tartare est chrétien, que les gouverneurs des jeunes princes sont chrétiens, que les femmes de l'empereur sont chrétiennes, que sa mère est chrétienne. A la cour, les marques de respect sont prodiguées aux objets extérieurs de notre culte. On lit dans le récit qu'a rédigé Fr. Guillaume de Rubrouck de son voyage, des pages comme celle-ci : « Nous allâmes visiter une princesse, fille de l'empereur, qui se trouvait avec une de ses sœurs consanguines ; elle nous reçut avec joie et adora la croix avec toutes les personnes de sa maison et elle le fit très dévotement. Puis elle la fit déposer à la place d'honneur, sur une étoffe de soie... Nous allâmes ensuite visiter la tente de Cirina (fille de l'empereur) ; celle-ci, dès qu'elle aperçut la croix, se prosterna dans la poussière et l'adora très dévotement, car elle avait été bien instruite à le faire ; puis elle la mit à la place d'honneur, sur une pièce de soie ; et toutes ces pièces de soie, sur lesquelles la croix avait reposé, furent remises en cadeau au moine qui m'accompagnait... (1) Nous nous rendîmes aussi à la demeure du fils aîné de l'empereur ; dès qu'il nous vit venir, il se leva du lit de repos sur lequel il était assis et, se prosternant à terre et frappant le sol du front, il adora la croix. Puis se relevant, il la fit déposer à la place la plus honorable de sa demeure... (2) Le jour de l'octave de l'Épipha-

(1) *Voyage de Guillaume de Rubrouck* dans *Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société de Géographie*. Paris, 1839, T. IV. p. 321.

(2) *Ibid.* p. 320.

Digitized by Google

nie... la première femme de l'empereur, appelée Kutuktai Khatoun, entra dans la chapelle (chrétienne nestorienne) avec plusieurs de ses suivantes, son premier-né Baltou, et quelques autres de ses enfants ; ils se prosternèrent, le front dans la poussière, à la manière des Nestoriens, et après cela ils touchèrent toutes les images de leur main droite, baisant leur main chaque fois qu'ils avaient touché une image ; puis ils tendirent la main à tous les assistants... Et, lorsqu'il faisait déjà grand jour, Kutuktai Khatoun enleva sa *coiffure*, appelée *bocca* (*bogtak*), et je vis sa tête nue (jamais une femme tartare ne se montre en public tête-nue); elle nous donna alors congé; et au moment où je partais, je vis qu'on apportait un bassin d'argent. La baptisa-t-on alors ou non, je ne saurais le dire... (1) Le jour de l'Ascension... Arik-Boga (frère utérin de l'empereur) vint rendre visite à son frère. Le moine arménien et moi, apprenant qu'il passerait non loin de nous, nous avançâmes à sa rencontre avec la croix. Il nous reconnut, *car il nous avait déjà vus dans notre oratoire ;* il étendit donc la main et *fit vers nous le signe de la croix à la manière des évêques...* Puis il s'assit devant le palais de son frère... A côté de lui étaient assis deux hauts dignitaires de la cour, qui étaient musulmans... Ceux-ci ayant blasphémé le Christ, Arik-Boga les arrêta en déclarant : « *Il ne faut pas parler ainsi, car nous savons que le Messie est Dieu !* » (2)

Puis viennent les expéditions de Houlagou, frère de l'empereur Mangou « que Mangou qui était chrétien, nous dit G. Villani compatriote et contemporain de Dante, avait envoyé avec une immense armée de Tartares à pieds et à cheval pour conquérir la Terre-Sainte et la rendre aux chrétiens » (3); sous l'impulsion de Doghuz Khatoun sa femme, l'Asie Occidentale se couvre d'églises chrétiennes ; en 1274 des envoyés tartares assistent au concile de Lyon ; un courant de négociations diplomatiques presqu'ininterrompu s'établit entre Rome et les successeurs de Houlagou ; et il semble que la papauté n'aura bientôt pas d'alliés plus fidèles que les petits-fils de Gengis-Khan.

*
* *

Les choses en sont là quand, en l'an 1300, un bruit se répand soudain en Italie : les Tartares se sont enfin emparés de Jérusa-

(1) *Ibid.* p. 315.
(2) *Ibid.* p. 348.
(3) G. Villani, *Historie*, L. VI, Chap. 61.

Digitized by Google

lem et ils ont rendu aux chrétiens le Sépulcre de Notre-Seigneur ! Ugolino da Coreggio, podestat de Florence, fait graver sur marbre une inscription de quinze lignes, que l'on peut lire encore aujourd'hui sur la troisième maison à droite, en venant de la place Santa-Croce, dans le via della Fogna ; et il y enregistre, AD PERPETVĀ MEMORIĀ, qu'en cette année même de Notre-Seigneur MCCC où le pape Boniface (VIII) avait accordé une rémission solennelle de leurs fautes à tous ceux qui iraient à Rome, les Tartares avaient reconquis le Tombeau du Christ, qui était occupé par les Sarrazins ; qu'ils l'avaient rendu aux chrétiens ; que plusieurs de ces Tartares s'étaient rendus à Rome pour y gagner l'indulgence du jubilé et que lui, Ugolino, s'y est aussi rendu avec sa femme E ANDOVI VGOLINO CHOLA MOLGE. (1) Et G. Villani enregistre dans sa chronique que « presque toutes les villes fortes de Syrie ainsi que Jérusalem se rendirent à Cassano (Gazan, fils d'Argoun, successeur médiat d'Houlagou) lequel, dévotement, alla visiter le Saint-Sépulcre... et il envoya des ambassadeurs au Pape Boniface VIII et au roi de France et aux autres rois chrétiens, les invitant à envoyer des seigneurs et des soldats chrétiens occuper la ville et les forteresses de Syrie et de Terre-Sainte qu'il avait conquises. » Il ne nous cache pas que ce « Cassano était petit de taille et ne payait pas de mine ; mais qu'il était courageux, sage et pieux et avisé dans les choses de la guerre, très courtois, très généreux, et très grand ami des chrétiens » et il nous avertit qu'il se fit baptiser avec « beaucoup de ses gens » dans des circonstances miraculeuses dont il ne nous épargne pas le récit précis et détaillé (2).

Ces détails, le chroniqueur florentin ne s'en cache pas, il les a empruntés en partie à l'*Histoire Orientale* d'Heythoum. Or, ce même Heythoum nous apprend que l'empereur Mangou — celui auprès de qui Fr. Guillaume de Rubrouck a séjourné — « a reçu le saint baptême des mains d'un évêque qui était chancelier du roi d'Arménie (Heythoum 1er) » (3) ; que Kaïdou, « comme bon chrétien, fit rebâtir les églises de Jésus-Christ et ordonna que nul n'osât prêcher les dogmes de Mahomet parmi les Tar-

(1) Cfr. F. X. Kraus, *Essays*, Berlin, 1901. T. II, p. 267-268. Ce bruit avait été provoqué par la campagne victorieuse que Gazan avait faite en Syrie avec une armée composée, pour un tiers environ, de chrétiens géorgiens et arméniens. Ces derniers restèrent obstinément fidèles à Gazan, et ce furent eux qui, lors du retour offensif des Égyptiens, luttèrent les derniers pour la cause de Gazan.

(2) G. Villani, *Historie*, L. VIII. chap. 35.

(3) Heythoum, *Histoire Orientale*, chap. XXIV.

Digitized by Google

tares » (1), que Gazan est le plus parfait modèle de courage et de libéralité ; et que, quand lui Heythoum nous renseigne sur ces sujets il ne faut pas douter de sa parole, parce que « lui, frère Heythoum, qui écrit cette histoire, a été témoin de toutes ces choses et de toutes les batailles que les Tartares livrèrent au Soudan, depuis le temps d'Houlagou » (2).

Aussi, personne ne s'inscrit en faux contre ses paroles ; et, à Florence, G. Villani les répète docilement. Pour lui aussi, Mangou est chrétien et les Khans tartares sont des saints; et pour Marino Sanuto encore « Cobyla Cham (Khoubilaï, l'Empereur qui fit la fortune de Marco Polo) occupa le trône tartare pendant 42 ans, fut chrétien et fonda au royaume de Catay une ville plus grande que Rome, qu'il appela *Jong*, et dont il fit sa demeure habituelle » (3).

Déjà, à la mort de Houlagou et de Doghuz Katoun, Aboul Faradj, un nestorien, a salué « le départ de ces deux flambeaux et protecteurs de la religion chrétienne » et l'arménien Orpélian (4) a déclaré que « le grand et pieux roi, le maître du monde, l'espoir et le repos des chrétiens, Houlagou-Khan et sa vénérable femme Doghuz Katoun, ne sont pas, Dieu le sait, *inférieurs en bonnes œuvres, à Constantin et à sa mère Hélène !* »

*
* *

Il y avait donc, au moment précis où Dante nous dit qu'il eut sa vision, un mirage oriental. Et bientôt, ce mirage devenait, aux yeux de quiconque ne jugeait les choses que de loin, la plus solide des réalités. Le Souverain-Pontife lui-même semblait lui donner une consistance irrécusable : à la suite de son épopée apostolique, Clément V, en 1307, nomme frère Jean de Montcorvin, Archevêque de Pékin et primat d'Orient, lui donne sept évêques suffragants pris dans les rangs des Mineurs, et trois ans après, en 1312, lui envoie trois nouveaux suffragants, les frères Thomas, Jérôme et Pierre de Florence. Pour la première fois

(1) *Ibid.* Chap. XI.
(2) *Ibid.* Chap. XLII.
(3) Cité par Wadding, V. 198.
(4) Voir Saint-Martin, *mémoires*, II, 44. En réalité, si Houlagou n'était pas chrétien, Doghuz Katoun était chrétienne ; elle était Kéraïte et petite fille d'Unc-chan. Une chapelle s'élevait devant sa tente et Rashideddin nous apprend que les chrétiens « y sonnaient les cloches ». Cfr. Rockhill. *The journey of William of Rubruck*, p. 116, note 2.

Digitized by Google

une hiérarchie catholique régulière est établie en pays tartare, et elle l'est sur un plan grandiose. L'Extrême-Orient paraît définitivement conquis à la foi chrétienne; une Église nouvelle surgit; et ce qui se passe à l'est du continent asiatique, semble légitimer tous les espoirs que l'on a fondés sur les Tartares de l'ouest et donner le cachet de l'authenticité aux erreurs optimistes qui ont circulé et qui circulent sur leur compte.

Ces erreurs, ainsi proclamées et attestées, Dante les a-t-il partagées, et, lui aussi, croit-il à un nouveau Constantin et à une nouvelle Hélène ? Et est-ce ce Constantin tartare qu'il nous annonce dans le *Veltro?* Nous dit-il : « Après la libération des Lieux-Saints, voici venir celle de l'Italie ; en 1241 le Tartare s'est montré en destructeur aux frontières du pays où résonne le *si ;* maintenant, chrétien, il reviendra en restaurateur ? » Vivait-il dans un milieu où de semblables espoirs pouvaient avoir cours et ces espoirs ont-ils réagi sur lui ? Et, partant, le texte de sa prédiction, indéchiffrable autrement, le sera-t-il de ce point de vue ? Trouverons-nous dans les auteurs du temps, hantés du rêve tartare, des textes qui l'éclaireront et la commenteront; et ces textes, Dante pouvait-il les connaître ? Reprenons par le détail sa prédiction.

Son trait le plus saillant, ce qui la situe, ce qui lui donne, si j'ose parler ainsi, sa couleur locale, c'est que « la nation du Lévrier s'étendra du feutre au feutre ». Car il n'y a pas je crois, d'autre moyen de lire bien le vers. (1) Or, le commentaire de cette

(1) Il est à peine utile de citer ici les commentaires que les interprètes de Dante ont donnés de l'expression :

E sua nazion sarà tra feltro e feltro

Voici cependant ceux du XIVe siècle, tels que les relève Scartazzini dans son *Enciclopedia Dantesca*, Tome I, p. 767 : *Bambaglioli* « Hoc est quod maioris sententie principium et processus divine condenpnationis et pene dabitur et procedet inter sceleratores impios et peccatores, quoniam ipsi captivi et scelerati figuruntur per feltrum — quod quidem feltrum pannus est vilissimus factus ex superfluitate lanarum aliorum pannorum vilium et debilium. »— *Anonimo Selmi* : «Jésus-Christ, fils de Dieu..... paraîtra dans les airs et c'est cette apparition que le poète représente par les mots : sa naissance sera entre le feutre et le feutre. » — *Jacques, fils de Dante* : « Entre le ciel et le ciel. » — *Iacopo della Lana* : « Ces mots peuvent s'entendre de deux manières : entre le feutre et le feutre, c'est-à-dire entre ciel et ciel, dans le sens de constellation ; ou bien : entre le feutre et le feutre, ce qui signifie qu'il naîtra d'une souche très vile, le feutre étant un drap vil. » — *Ottimo Commento :* « Le poète dit que le libérateur naîtra d'un humble lignage, comme le feutre est un drap humble et vil. » — *Pierre, fils de Dante :* « Dicunt quidam : hoc est in partibus Lombardiae et diolae, inter civitatem Feltri et montem Feltri. Tu dic inter feltrum et feltrum, id est inter cœlum et cœlum, talis temporalis virtuosus

Digitized by Google

expression je le trouve dans cette page où, soixante ans avant la *Divine Comédie*, Frère Guillaume de Rubrouck décrit l'habitation des Tartares : « Ils n'ont pas de demeure fixe et ne savent pas aujourd'hui quel ciel les éclairera demain... Leur tente est ronde avec une cheminée, et recouverte de feutre blanc. Fréquemment ils enduisent ce feutre de chaux, ou d'argile blanche, ou d'ossements réduits en poudre, dans le but de faire paraître ce feutre blanc plus blanc encore ; et quelquefois aussi, ils se servent de feutre noir. Le feutre qui forme la cheminée est décoré de dessins variés et charmants. Devant l'entrée ils suspendent aussi du feutre orné de broderies en couleurs ; et ils le brodent, qu'il soit de couleur ou non, de dessins représentant des vignes et des arbres, des oiseaux et d'autres animaux. » (1) Et je me crois d'autant plus autorisé à chercher là mon commentaire que dans le seul passage où Dante, dans son poème, cite explicitement les Tartares, il le fait pour parler de l'éclat de leurs broderies : « (Le corps de Gérion) est peint de nœuds et de rouelles et montre plus de couleurs superposées que jamais les Tartares et les Turcs n'en étalèrent sur le drap ou Arachné sur la toile » (2). D'ailleurs, le feutre est tout dans l'économie industrielle du Tartare. Le même Frère Guillaume que je viens de citer, nous montre le Tartare fabriquant son feutre pour en couvrir sa maison, ses coffres, et ses lits, pour en faire des couvertures, des housses de cheval et des manteaux qui le protègent contre la pluie (3), des jambières (4) et même pour s'en créer des dieux, (5)

inferius infundetur. Vel inter feltrum et feltrum, id est quod talis vir virtuosus et dux natus erit ex matre et patre non contextis et conjunctis, ut est pannus et tela ; et sic erit naturalis et de vili natione. » — *Boccace* : « Je confesse hautement que je ne comprends pas. » — *Benvenuto da Imola* : « Inter filtrum et filtrum, id est inter cœlum et terram, quia in aere Christus judicabit mundum. » — *Buti* : « Entre le ciel et le ciel. » — Tous les commentateurs du XIVme siècle traduisent donc *feltro* par feutre. Pierre fils de Dante cite bien, mais pour la repousser, l'opinion de ceux qui traduisent *tra feltro e feltro* par : entre Feltre de la marche de Trévise et Montefeltro en Romagne. La suite de cet article montrera pourquoi nous nous en tenons à l'opinion, unanime autant que nous avons pu nous en rendre compte, des premiers commentateurs du poète.

(1) Fr. Guillaume de Rubrouck, *op. cit.*, p. 220.

(2) Lo dosso e il petto ed ambedue le coste
Dipinte avea di nodi et di rotelle.
Con più color, sommesse e soprapposte
Non fêr mai drappo Tartari ne Turchi
Ne fûr tai tele per Aragna imposte. Inf. XVII 14-18.

(3) Fr. Guillaume de Rubrouck, *op. cit.*, p. 231.

(4) *Ibid.* p. 273.

(5) *Ibid.* p. 223.

Digitized by Google

ou encore pour dresser l'image des grands morts de la nation qui s'avanceront, portés sur des chars, couverts de vêtements somptueux, sous la protection des prêtres et entourés d'une religieuse terreur. (1) Le Tartare vit dans le feutre et sa patrie est partout où se dresse sa tente de feutre. Dans ce sens *sa nation s'étend du feutre au feutre.*

Ce tartare ne se nourrit *ni de terres ni d'argent.* « Sans demeure fixe, et ignorant aujourd'hui le ciel qui l'éclairera demain », il n'a pas la conception occidentale de la seigneurie terrienne ; il passe dans le monde informe et sans limite de la steppe, pèlerin perpétuel de l'espace, sans s'attacher au sol, sans y adhérer. Et l'argent n'a pas plus cours dans ses villes roulantes que l'idée féodale : « Nous ne trouvions rien à acheter au moyen d'or ou d'argent, écrit Fr. Guillaume de Rubrouck, car on ne connaissait que le troc au moyen de toiles ou d'autres tissus. (2) Vu de loin le Tartare semble ressusciter le communisme de l'Église primitive; il est aux antipodes de l'avarice, telle que l'Italie du XIVme siècle se la représentait. On pourrait croire que, même le voulut-il, la constitution sociale de ses tribus le mettrait dans l'impossibilité de s'y livrer. Il est pour ce vice ce que le chien est à la louve. » (3)

D'ailleurs, ce nom même de chien que le poète donne au libérateur futur ne désigne-t-il pas un chef tartare ? Nous écrivons *Khan.* — Gengis-Khan, par exemple, ou Kouyouk-Khan. — Mais à Florence, à l'époque de Dante, on écrit *Cane*, chien. Ainsi, G. Villani, racontant l'élévation de Gengis-Khan à l'empire écrit : « *E come egli du fatto signore, fu sopronamoto* Cane *cioè in loro linguaggio Imperadore* (4) » ; et plus loin il nous parlera *d'Ochata Cane imperadore de Tartari.* (Ogodai), de *Mango Cane* (Mangou), d'autres encore. Le titre de l'empereur tartare, pour le concitoyen du poète, est donc celui de *Chien.* Et parmi les

(1) *Ibid.* p. 287.

(2) *Ibid.* p. 244.

(3) Comparez, pour ce qui concerne le désintéressement des Tartares, ce que dit Heythoum, la source de G. Villani, sur ce Gazan même qui, en 1300, prit Jérusalem, et fut censé avoir rendu aux chrétiens le St Sépulcre de N.-S : « (Gazan vient de prendre une ville) son ouverture le cœur et sa libéralité furent si grandes que, toutes les richesses qu'il avait conquises, il les distribua et partagea si judicieusement entre ses troupes, qu'il ne se réserva, pour sa part, qu'une épée et un sac où étaient les titres du royaume d'Égypte. » *Histoire Orientale*, Chap. XLII. Et, pour les libéralités considérables dont les Khans tartares accablaient les chrétiens de l'Asie occidentale, Chabot, *Histoire du Patriarche Mar Jabalaha III*, Appendice I, p. 187 à 248.

(4) G. Villani, *Historie*, L. V, Chap. 28.

Digitized by Google

différentes races de chien, laquelle choisir pour le caractériser, sinon le *Lévrier ?* La rapidité, c'est la force par excellence du Tartare ; et c'est par elle qu'il lutte contre son éternel ennemi, la distance. C'est par elle encore qu'il a vaincu, en 1241, cet autre ennemi, le lourd chevalier d'Occident, lent et bardé de fer. On s'imagine à tort que les armées tartares de Liegnitz ou de Hongrie étaient innombrables; elles n'étaient pas innombrables, elles n'étaient que nombreuses; mais les concentrations rapides, les marches enveloppantes, les débordements des ailes, les attaques de flanc et par derrière les faisaient paraître telles. Le grand étonnement de l'Occidental, quand il pénètre en pays tartare, au XIIIe siècle, c'est le train dont on le mène. Fr. Jean de Plan-Carpin part de Lyon le 16 avril 1245 pour la Tartarie; il met dix mois pour aller de France en Pologne; il n'en mettra que cinq pour aller de Pologne au centre de l'Asie ; pendant la première moitié de son voyage il a fait en moyenne 3 kilom. par jour; pendant la seconde il franchira en 140 jours les 5000 kilom. qui, à vol d'oiseau, séparent Cracovie de la Mongolie, et il couvrira une étape moyenne de 35 kilom. par jour. Son voyage à travers la Tartarie aura été plus de dix fois plus rapide que la traversée de l'Europe. « Le Tartare, écrit l'historien chinois de la dynastie mongole, cité par M. Pelliot dans son cours au Collège de France, gronde comme le tonnerre et vole comme le vent. » Cette dernière qualité lui est commune avec le *Lévrier*.

On a cherché longtemps la portée exacte que peut avoir l'épithète d'*humble* donnée à l'Italie dans la prophétie. Est-elle humble, comme le veut l'*Ottimo*, parce qu'elle est devenue vile par le péché ? Est-elle au contraire, comme le pense Boccace, orgueilleuse, et l'épithète donnée par le poète n'est-elle qu'une ironie ? Ou faut-il traduire *l'humble Italie* par la *Basse-Italie*, la plaine du Pô ? Pour moi je trouverais plutôt l'explication du mot dans cette phrase de G. Villani : « Il est plus facile à l'empereur tartare de lever deux cent mille cavaliers qu'au roi de France d'en lever dix mille. » (1) En présence d'une constatation semblable on se sent tout naturellement, n'est-ce pas ? devenir humble.

Il y a bien encore ces mots qui pourraient jurer avec l'idée que nous nous faisons aujourd'hui d'un empereur tartare, c'est que le futur libérateur *se nourrira de sagesse, d'amour et de*

(1) G. Villani, *Historie*, L. VIII, chap. 35.

Digitized by Google

vertu. Mais puisque pour les gens des premières années du quatorzième siècle, les chefs tartares ont tant de qualités éminentes qu'on s'étonne, comme dit le bon Heythoum, « que leur petit corps puisse les contenir toutes » et puisqu'ils ont fourni déjà des nouveaux Constantin et de nouvelles Hélène, pourquoi, aux environs de cette année 1300 où ils viennent de s'emparer de la Terre-Sainte et de la rendre aux chrétiens, n'en fourniraient-ils pas d'autres encore à l'Occident ébloui du spectacle de leur incomparable grandeur ?

*
* *

Je serais d'autant plus tenté d'accepter cette interprétation tartare du *Lévrier*, que je crois en apercevoir comme la contre-épreuve dans la prophétie du DXV.

Celle-ci se trouve au dernier chant du *Purgatoire*. « Je vois avec certitude, écrit le poète, et c'est pourquoi je le raconte, des étoiles qui s'approchent sans craindre ni rencontre ni obstacle, pour nous amener le temps où un nombre *cinq cent quinze*, envoyé de Dieu, tuera la scélérate et le géant qui pèche avec elle (rétablira dans l'Église le règne de la vertu). Et peut-être mon récit obscur comme ceux de Thémis et du Sphynx te persuade peu, parce qu'à leur exemple il cache la pensée ; mais bientôt les événements te tiendront lieu des Naïades pour délier cette forte énigme... (1) »

On a lu : *cinq cents*, D, *dix*, X, *cinq*, V, soit DXV ; en intervertissant les lettres DVX, (2) *Chef*, *capitaine*. Et on a dit :

(1) Ch'io veggio certamente, e però il narro
A darne tempo, già stelle proprinque,
Sicure d'ogni intoppo e d'ogni sbarro ;
Nel quale un cinquecento dieci e cinque,
Messo di Dio, anciderà la fuja
Con quel gigante che con lei delinque.
E forse che la mia narrazion, buja
Qual Temi e Sfinge, men ti persuade,
Perch'a lor modo lo intelletto attuja ;
Ma tosto fien li fatti le Naiade
Che solveranno questo enigma forte....
Purg. XXXIII, 40 à 50.

(2) Un des plus anciens et peut-être le premier en date des commentateurs de Dante, Jacopo della Lana, qui écrivait entre 1323 et 1328 — Dante était mort en 1321 — avait déjà indiqué cette solution : « C'est là, écrit-il dans son *Commentaire*, une manière d'écrire le titre que portera l'exécuteur des justices divines ; cinq cents s'écrit par un D, cinq par un V, dix par un X ; réunies, les trois lettres font

Digitized by Google

le poète veut désigner ici un chef, un capitaine, et ce chef, ce capitaine est le même que celui qu'il a désigné au premier chant de l'*Enfer* par le *Lévrier*. Qu'il veuille désigner un chef, un capitaine, oui ; mais qu'il veuille désigner le même chef, le même capitaine qu'au premier chant de l'*Enfer*, voilà ce qui me paraît inadmissible, malgré l'autorité des hommes très considérables qui soutiennent cette opinion. Quand un poète de l'envergure de Dante a trouvé une image aussi vive que celle du Lévrier, qui ne se nourrit ni de terres ni d'argent qui, du fond de l'horizon, se précipite sur l'humble petite Italie, et, de ville en ville y poursuit l'avarice jusqu'aux enfers d'où elle est sortie ; il ne va pas, de parti-pris, la reprendre pour l'éteindre dans une obscure mixture où Thémis, le Sphinx et le chiffre 515 flottent pêle-mêle avec les Naïades, — s'il n'y est pas obligé. — Et il ne peut y être obligé que pour dire autre chose que ce qu'il a dit la première fois, pour désigner un autre personnage que celui qu'il a désigné la première fois. Car, venir dire ici, comme l'a fait Witte, que par ce sigle si précis, DXV, le poète ait voulu désigner un personnage indéterminé, répugne à la pensée, à la fois, et à l'examen des faits au milieu desquels s'agitaient alors l'Italie et l'Église. Dante vise donc un nouveau personnage. Et dans ce nouveau personnage je vois, après beaucoup de commentateurs modernes, Can della Scala (1) ne serait-ce que parce que *Dux* en tartare se

DVX ; et si l'auteur a interverti l'ordre dans lequel il les a citées, c'est là une licence permise en poésie. » Ajoutons : surtout lorsqu'il s'agit d'un oracle. *Tous* les anciens commentateurs du poète ont adopté cette solution : l'*Ottimo Commento*, l'*Anonimo Fiorentino*, le *Postillatore Cassinese*, Pierre Dante, Benvenuto da Imola, etc. etc. Quant à la valeur qu'il faut attribuer ici au mot *dux*, elle est très bien indiquée par Landino dans son *Commentaire* : « *Un Duca, cioè un signore d'esercito.* »

(1) Voici une des raisons autres que celle que je vais indiquer, qui permet de voir dans Can della Scala le réformateur prédit par la prophétie du DXV. Elle est purement historique. Le trente-troisième chant du *Purgatoire*, celui où la prophétie est contenue, semble avoir été écrit vers la fin de l'année 1318 ou au commencement de l'année 1319. Or, comme je l'ai rappelé dans une note précédente, c'est le 16 décembre 1318 que Can della Scala avait été élu capitaine de la ligue gibeline, ligue dont le but était précisément de combattre le roi de France, personnifié par le *Géant* de la prophétie ; et des espoirs immenses reposaient sur sa tête. Dante devait d'autant plus partager ces espoirs qu'il professait pour un membre de la famille della Scala une amitié et une reconnaissance qu'il a chantées magnifiquement. *Parad.* XVII, 70-93. Dans ce dernier passage, il proclame aussi son admiration pour les prouesses guerrières de Can, il note les étincelles de vertu, de courage et de désintéressement qui les ont précédées, et il annonce au monde « les changements qu'il apportera dans la condition de plusieurs. » Voici d'ailleurs ce passage :

Lo primo tuo rifugio e il primo ostello
Sarà la cortesia del gran Lombardo,
Che in su la Scala porta il sancto uccello,

Digitized by Google

dit *Cane*. (1) Dans la première prophétie Dante a remplacé le nom générique de *chien*, par le mot spécifique de *lévrier*, et c'était là l'énigme ; ici il traduit en latin le *titre* de *Cane* et il intervertit les lettres du mot qui le traduit, et voilà encore une énigme; mais cette fois, comme le nœud est double, c'est la forte énigme, *l'enigma forte*. Ce n'est pas un simple anagramme. Il a enveloppé sa pensée d'un double voile, il l'a exprimée par un signe presqu'indéchiffrable qu'il a rendu d'autant plus obscur que sa pensée était plus précise, et il en est très fier : même les Naïades — lisez *Laïades*, le fils de Laïus — seront incapables de traduire en clair son cryptogramme ; les faits seuls : l'apparition, au lieu du *Gran Cane*, de Can Grande, l'expliqueront à la postérité. Dans la première prophétie, dans celle du *Veltro*, son rêve était imprécis ; il espérait en un chef tartare, quel qu'il fût ; car le drame mongol se jouait sur un théâtre si lointain qu'il était difficile à un œil italien d'en suivre les péripéties. Ici il précise, il dit un nom ; mais il le dit de manière que les seuls initiés l'entendent. Et pour qui sait ce qu'était la cour de Can della Scala, il n'est pas difficile de deviner que, ces initiés, c'était cette

Che in te avrà si benigno riguardo
Che del fare e del chieder, tra voi due,
Fia prima quel che tra gli altri è più tardo.
Con lui vedrai colui che impresso fue,
Nascendo, si da questa stella forte,
Che notabili fien l'opere sue.
Non se ne son le genti ancora accorte,
Per la novella età ; chè pur nove anni
Son queste ruote intorno di lui torte.
Ma pria che il Guasco l'alto Arrigo inganni
Parran faville della sua virtute
In non curar d'argento, nè d'affanni.
Le sue magnificenze conosciute
Saranno ancora si, che i suoi nimici
Non ne potran tener le lingue mute.
A lui t'aspetta ed à suoi benefici ;
Per lui fia trasmutata molta gente
Cambiando condizion ricchi e mendici....

Le lecteur qui voudra se faire une idée sommaire des différentes interprétations auxquelles ont donné naissance le *Veltro* et le DXV lira avec profit les pages que Scartazzini leur consacre au Tome II de son commentaire sur la *Divine Comédie*, p. 801 et suiv., Leipzig, 1875. Il pourra y joindre les articles *Veltro* et *Cinquecento Dieci e cinque* de son *Enciclopedia Dantesca*, Milan, 1896-1899.

(1) G. Villani sait très bien que le titre de Khan ne désigne pas seulement l'empereur ; il nous parlera par exemple de « *Abaga cane, figliuolo d'Alcon, signore de Tartari* » Livre VII, ch. 41 ; et il saura nous dire que Mangou était *Grand* Khan « *Mango Cane... per essere egli gran Cane.* » Livre VI, ch. 61.

Digitized by Google

cour même. Et plus tard viendra le jour où, au chant XVII du *Paradis*, une fois que Can aura rempli l'Italie du bruit de ses exploits, Dante dévoilera le mystère à la foule des lecteurs en parlant de « celui qui se trouve à côté du grand Lombard. »

*
* *

Si l'interprétation tartare du *Veltro* a eu auprès des modernes peu de partisans, si même elle est restée tout-à-fait isolée, c'est un peu, il faut l'avouer, à cause de la manière dont Boccace l'expose. « D'aucuns, écrit-il, donnent de l'expression *du feutre au feutre* une explication très singulière ; ils disent que le changement de mœurs qui conduira les hommes de l'avarice à la libéralité doit commencer en Tartarie, c'est-à-dire dans cet empire du milieu où ils pensent que sont réunies les plus grandes richesses et les plus nombreux trésors qui soient au monde. Ils appuient leur opinion de la raison suivante : ils prétendent qu'une antique coutume veut que lorsque meurent les empereurs tartares (dont les magnificences et les richesses sont sans comparaison avec ce qui se voit chez nous), un de leurs serviteurs attache un morceau de feutre à une lance et parcourt la contrée en criant : Voici ce que l'empereur, qui vient de mourir, emporte avec lui de tous ses trésors. Et, cette proclamation terminée, c'est dans ce morceau de feutre que l'on enveloppe le cadavre de l'empereur et il est enterré sans aucun autre ornement. Ils raisonnent donc de la manière suivante : Ce lévrier.... naîtra en Tartarie *entre le feutre et le feutre*, c'est-à-dire sous le règne d'un de ces empereurs qui porte la couronne depuis le moment où son prédécesseur a été enseveli dans un linceul de feutre jusqu'à celui où il sera, à son tour, enseveli dans un semblable linceul. » Il n'y a, jusqu'ici pas trop à redire à cette explication. Boccace traduit le *nazion* du vers :

E sua nazion sarà tra feltro e feltro

par *naissance*, et le sens devient alors : *et sa naissance* (du libérateur) *sera entre le feutre et le feutre.* Comme il s'agit de l'interprétation d'un oracle, tout est, somme toute, admissible. Si je devais m'engager dans cette voie, je préférerais cependant, je l'avoue, chercher l'interprétation de notre vers dans les mots par lesquels G. Villani raconte l'élévation de Gengis-Khan à l'empire : « Il fut élevé à l'empire sur un pauvre morceau de feutre ; et, créé seigneur de cette façon, il reçut le titre de *Cane*,

Digitized by Google

qui, en leur langue signifie empereur. *In su uno povero feltro fu levato Imperadore e come egli fu fatto signore fu sopromato* Cane *cioè, in loro linguaggio, Imperadore.* » (1) Notre vers signifie alors tout simplement : le libérateur naîtra sous la domination d'un de ces empereurs tartares, qui sont élevés à l'empire sur un morceau de feutre; il naîtra sous cette domination, qu'il fût ou qu'il ne fût pas destiné lui-même à l'empire. (2) Et, soit dit en passant, dans ces deux lignes de G. Villani vous avez tout l'essentiel de la terminologie du *Veltro*.

Où Boccace paraît trop dénué de critique, c'est dans ce qui suit. « Les partisans de cette opinion, continue-t-il, ont soin de faire ressortir que ces empereurs ont d'immenses trésors ; *ils pensent donc que ces trésors, une fois jetés dans la circulation, rempliront la gueule de l'avarice et qu'alors commencera le renouveau moral.* » Et il discute sérieusement, pour la réfuter, cette manière de voir. Boccace était loin des faits qui, un instant, avaient permis de rêver d'un libérateur tartare. Au moment où il écrivait, les

(1) G. Villani *Historie*, Livre V, chap. 28.

(2) Ces détails de l'élévation à l'empire des Khans tartares sont donnés par Vincent de Beauvais, dans son *Speculum Historiale*, Livre XXXI, chap. XXXII. Il les a empruntés à son frère en religion, Simon de Saint-Quentin, qui avait fait partie de la mission envoyée par le pape, en 1247, aux Mongols d'Asie-Mineure. Comme le fait remarquer W. W. Rockhill, *The journey of William of Rubruck*, Londres, 1900, p. 21, note 1, Simon n'avait pas vu de ses propres yeux une semblable cérémonie, mais il en tenait vraisemblablement le récit du Frère-Mineur Benoit de Pologne qui, en 1245 avait accompagné Fr. Jean de Plan-Carpin en Mongolie, où ils avaient assisté ensemble au couronnement de l'empereur Kouyouk. Fr. Benoit de Pologne était de retour en Asie-Mineure en 1248, au moment où Fr. Simon de Saint-Quentin revenait lui-même du camp de Baidjou. Quoiqu'il en soit de ce détail, voici le passage de Vincent de Beauvais : Tous les chefs étant assemblés, ils placèrent un siège doré au milieu d'eux et y firent asseoir ce Gog (Kouyouk) ; ils placèrent ensuite une épée devant lui et dirent : Nous désirons, nous prions et nous commandons que tu aies puissance sur nous tous. Et il leur dit : Si vous désirez me voir régner sur vous, chacun de vous est-il prêt à faire ce que je commanderai, à venir chaque fois que je l'appellerai, à aller partout où il me plaira de l'envoyer, à mettre à mort quiconque je vous ordonnerai de mettre à mort? Ils répondirent qu'ils étaient prêts à le faire. Il leur dit alors : mon commandement sera mon épée ! Ils acceptèrent. Ils étendirent alors à terre une pièce de feutre et placèrent Kouyouk dessus, en lui disant : Regarde vers le ciel et reconnais Dieu, et jette un regard vers la terre, et vois le feutre sur lequel tu es assis. Si tu règnes bien sur ton empire, si tu fais des largesses, si tu rends la justice et les honneurs à chacun de tes princes feudataires conformément à son rang, tu règneras dans la gloire ; tout l'univers s'inclinera sous ta loi et Dieu te donnera tout ce que tu désires. Mais, si tu agis autrement, tu seras misérable, vil, et aussi pauvre que ce morceau de feutre, qui lui-même ne te restera pas ! Après avoir parlé ainsi, les chefs firent asseoir la femme de Kouyouk à côté de lui sur le feutre ; puis ils l'enlevèrent en l'air avec eux assis dessus et les proclamèrent à haute voix et à grands cris empereur et impératrice de tous les Tartares. » On le voit : l'élévation sur le feutre remplaçait l'onction de nos rois de France.

Digitized by Google

brillantes communautés chrétiennes d'Extrême-Orient étaient en voie de disparition, et le florentin qui lisait l'inscription où Ugolino da Coreggio notait *ad perpetuam memoriam* qu'en l'an 1300 les Tartares avaient reconquis le Saint-Sépulcre et l'avaient rendu aux chrétiens, souriait et passait. Le mirage était évanoui ; et il nous faut aujourd'hui un effort d'esprit pour nous convaincre qu'il ait jamais pu exister. Sans lui cependant, les termes de la prophétie du *Veltro* risquent de rester inexpliqués pour toujours. Et comme le *Veltro* est contemporain du mirage, il faut bien admettre que celui-ci peut avoir eu quelqu'influence sur celui-là. Voir dans celui-là un reflet de celui-ci ne semblera donc pas tout-à-fait déraisonnable, à quiconque surtout songera aux liens étroits qui unissaient le poète à cet ordre de Saint-François dont les fils, là-bas, en Extrême-Orient, faisaient des prodiges qui, eux aussi, nous paraissent aujourd'hui un rêve ou un mirage.

Et je crois que c'est là la solution du problème : c'est dans le milieu franciscain surtout, où tous les espoirs étaient permis, que Dante aura puisé sa foi passagère au héros tartare ; sans les prodigieux succès apostoliques de frère Jean de Montcorvin, nous n'aurions probablement jamais connu le mystérieux Lévrier qui gîte dans le feutre et qui nous semble aujourd'hui environné de tant d'obscurité. J'ai parlé de l'interprétation tartare de la prophétie ; j'aurais pu l'appeler tout aussi bien son interprétation franciscaine ; car au XIIIe siècle et à l'aurore du XIVe siècle, l'église chrétienne tartare, c'était l'ordre de saint François. Jusqu'au début du seizième siècle, ce moment de l'histoire des Mineurs est, chez les Chroniqueurs de l'Ordre, enluminé de couleurs de féerie. Voici comment vers 1510, Fr. Nicolas Glassberger raconte les derniers jours du Concile de Lyon de 1274 : « Le concile n'était pas encore fini, écrit-il, (1) lorsque le Frère Jérôme d'Ascoli, légat pontifical en Grèce, arriva avec les ambassadeurs grecs. Ils furent reçus avec les plus grands honneurs ; cardinaux, archevêques, évêques et prélats accompagnés d'une foule immense allèrent à leur rencontre à une demi-lieue de distance ; et le pape les embrassa avec des larmes de joie. Puis le seigneur Pape Grégoire X célébra solennellement la messe, à laquelle les Grecs assistèrent ; et ils y chantèrent trois fois successivement le symbole avec la mention de la procession du Saint-Esprit, formés qu'ils y avaient été par leur interprète,

(1) *Analecta Franciscana* T. II, p. 86.

Digitized by Google

le Frère Jean de Balastri, de Constantinople, de l'Ordre des Frères Mineurs... Et en l'honneur de l'arrivée des Grecs, Frère Bonaventure fit aux Pères assemblés un admirable discours... Et une ambassade solennelle de Tartares, tout étincelants dans leurs vêtements tissés d'or, vint aussi avec eux pour conclure une alliance entre l'Église et leur patrie. Et parmi eux un prince, fils du roi, fut baptisé, et le Seigneur Pape l'assista aux fonts baptismaux ! »

C'est sous ces couleurs chatoyantes, rehaussées encore plus tard par l'éclatant succès de Frère Jean de Montcorvin et par la fondation de l'Église chrétienne d'Extrême-Orient, que se voyaient, dans les milieux franciscains où Dante fréquentait, les choses tartares ; qu'y aurait-il dès lors d'étonnant à ce que son poème ait conservé un reflet voilé et passager de cette vision miraculeuse ? Et, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de sortir de la *forêt obscure* de ses prédictions, pourquoi ne pas adopter celui-là ? Joinville nous apprend qu'en 1251, tandis que saint Louis était en train de fortifier la ville de Césarée, il reçut la visite de Frère André de Longjumeau. Celui-ci revenait de Tartarie et annonçait que « les Tartarins étaient issus d'un grand désert de sable qui commence aux extrémités orientales du monde, au pied de merveilleuses montagnes rocheuses que nul n'a jamais su traverser, et derrière lesquelles est massé le peuple de Got et Margoth, qui, à la fin des temps, accompagnera l'Antéchrist »(1). Mais il annonçait en même temps que « le chef suprême de ces Tartarins s'était converti au christianisme après une vision miraculeuse où Dieu lui avait promis la victoire sur le Prêtre-Jean » (2) sur le mystérieux prince nestorien qui avait tant fait travailler les imaginations du moyen-âge. C'est, dès 1251, la conception de l'empereur tartare, nouveau Constantin, qui a sa vision du Pont Milvius ; et en même temps, la proclamation du rôle prédestiné de ces peuples d'Extrême-Orient qui seront un jour les arbitres du monde.

Cette idée de l'Extrême-Orient, arbitre de l'univers, est bientôt reprise et amplifiée par le franciscain de génie dont on célébrait, hier encore, *l'incompréhensible grandeur,* par Fr. Roger Bacon. Rien n'est plus curieux que de constater sous cette plume, qui

(1) Cfr. W. W. Rockhill, *The jonrney of William of Rubruck*, Londres. 1900 p. XXXI. André de Longjumeau était dominicain ; il avait accompagné en 1247 fr. Ascelin dans sa mission au camp de Baidjou et revenait, en 1251, d'une mission auprès de l'empereur Kouyouk.

(2) W. W. Rockhill, *ibid.*, p. XXXI.

Digitized by Google

avait écrit pour la première fois le mot *d'expérimentation,* la hantise du Tartare, instrument providentiel du bonheur de l'humanité. Il faut lire, dans son *Opus Majus*, qui est postérieur à 1255 et antérieur à 1267, sa discussion sur le point de savoir si le Tartare est ou n'est pas l'Antéchrist (1), les notions qu'il donne sur ce peuple, qui se proclame créé pour qu'il n'y ait au monde qu'une seule nation et une seule loi, la sienne; qui brûle de la passion de dominer, *ardens libidine dominandi*; (2) qui aurait depuis longtemps pris possession du monde entier si Dieu n'avait permis l'éclosion dans son sein de nombreuses discordes, (3) et qui malgré tout est au comble de la renommée et voit le monde à ses pieds. (4) Il cite la prophétie du prophète Arménien Akaton : « Un peuple de sagittaires viendra de l'Aquilon, qui subjuguera toutes les nations de l'Orient ; puis il pénétrera dans le royaume d'Occident, c'est-à-dire à Constantinople ; et là les princes d'Occident briseront sa puissance. Et alors toutes les nations se convertiront à la foi du Christ. Et il y aura partout une telle paix que les vivants crieront aux morts : Malheur à vous, de n'avoir pas vécu jusqu'au jour que nous vivons ! Et l'empereur chrétien dressera son trône à Tauris en Perse. » (5) Il ajoute : « Les Arméniens y croient comme à l'Évangile. » Et lui-même il est, sur ce point, presqu'aussi Arménien qu'un Arménien. (6)

En 1267 Roger Bacon, l'homme à la perspicacité surhumaine, vulgarise donc, dans un écrit adressé au Souverain Pontife lui-même, — car c'est à Clément IV qu'il envoie son *opus majus*, son *opus minus* et *son opus tertium,* — cette idée d'une paix universelle, au bonheur prodigieux, surgissant à l'occasion des *Tartares*. Au commencement du XIVme siècle, quand le successeur d'Houlagou « plus vertueux que Constantin » est sur le trône de Perse; quand le Tartare s'est emparé du Saint-Sépulcre pour le rendre aux chrétiens; quand les évêchés naissent comme par miracle à l'ancien pays de Gog et de Magog; pourquoi Dante n'y aurait-il pas, pour un moment, cru lui aussi ?

H. MATROD.

---

(1) Roger Bacon, *Opus Majus*, Oxford, 1897. T. II, p. 234.
(2) *Ibid.* T. II, p. 368.
(3) *Ibid.* T. I, p. 400.
(4) *Ibid.* T. I, p. 367.
(5) *Ibid.* T. I, p. 363.
(6) *Ibid.* T. I, p. 365.

Digitized by Google

LETTRE A LA DIRECTION DES « ÉTUDES FRANCISCAINES »

Paris, 12 Novembre 1913.

Monsieur le Directeur,

Dans la dernière (1) livraison des *Études Franciscaines*, p. 521, à propos d'une recension faite par un de nos collaborateurs des *Études*, figurent les lignes suivantes :

« En lisant cette recension très brève, mais aussi très injuste signée du R. P. d'Alès, je me suis souvenu des pauvres articles que, sous la signature du P. Grandmaison, les mêmes *Études* publièrent à l'occasion du petit livre de M. Loisy. C'étaient des révérences sans nombre que le P. Grandmaison prodiguait à celui qu'il aurait dû marquer du fer rougi et à qui, au lieu de timides objections présentées parmi des fleurs, il aurait dû crier : Vous n'êtes pas seulement hors de la foi, Monsieur, vous êtes hors de la raison.

Surpris, affligé d'un procédé qui me parut aussi dépourvu de courage que de pénétration et d'esprit de foi, je ne pus me tenir d'en écrire au P. Fontaine, etc. »

Suivent, dans le même article, des imputations ou insinuations visant les *Études*. Mais je préfère m'en tenir, aujourd'hui, à une rectification personnelle.

Je suis ainsi présenté, Monsieur le Directeur, aux lecteurs des *Études Franciscaines*, comme un méchant écrivain, un fauteur de modernisme et un peureux.

Ce dernier grief échappe à la discussion. Le premier ne m'émeut guère. J'abandonne volontiers mon style, mon érudition, (et même mon nom, qu'il estropie) à la verve du R. P. Exupère, de Prats de

(1) Cette lettre nous est parvenue trop tard pour être insérée dans le dernier fascicule des *Études*. (N. D. L. R.)

Digitized by Google

Mollo. Mais la seconde imputation me touche et peut être discutée par des arguments qui ne soient pas... mettons : d'ordre sentimental.

Il est très véritable que j'ai publié, il y a dix ans passés, en tête des *Études* du 20 Janvier 1903, non pas *des*, mais *un* article sur *l'Évangile et l'Église*. Après une analyse serrée de l'ouvrage de M. Loisy, je m'efforçais de démontrer : 1) que l'inspiration du livre était celle du panthéisme immanentiste hégélien; 2) que le « Christ diminué de M. Loisy, n'était ni celui de la théologie, ni (et pour un catholique, la première conclusion emporte la seconde) celui de l'histoire. » (*Études*, vol. 94, p. 173.) Je concluais en formulant la crainte que beaucoup de lecteurs ne sortissent de la lecture du livre, « plus troublés qu'affermis ». L'Encyclique *Pascendi* nous a enseigné, depuis, avec autorité, que l'immanentisme radical était en effet à la base du modernisme. Et la discussion scripturaire présentée dans les *Études* a eu l'honneur d'être reprise et complétée par les auteurs les plus compétents qui aient, depuis, traité la question. Mais une argumentation sérieuse paraîtra toujours timide à ceux qui sont habitués à se contenter de raisons sommaires.

Quant au ton de courtoisie de ma critique, il s'explique, par les habitudes de la Revue où j'avais l'honneur d'écrire : contrairement au mot connu de Talleyrand, mon contradicteur estime-t-il que ce qui n'est pas exagéré, est insignifiant ? Si compromis qu'il fût dès cette époque, M. Loisy était encore considéré, par ses Supérieurs ecclésiastiques, comme un prêtre catholique, en communion avec l'Église. Je l'ai traité comme tel, sans ce mélange de formules obséquieuses et de sous-entendus virulents qui dépare fréquemment les critiques de ce genre.

Quoiqu'il en soit, je n'ai pas cessé depuis d'écrire sur ce sujet. Je me permets de rappeler, entr'autres, cinq grands articles sur « le Développement du Dogme chrétien » donnés en 1908, à la *Revue pratique d'Apologétique* ; l'article programme « Pie X, Pape », inséré en tête des *Études* du 5 Novembre 1908, quand je pris la direction de la Revue ; mes Conférences de l'an dernier à l'Institut catholique de Paris, dont un résumé authentique figure au *Bulletin de l'Institut catholique* de 1913 ; enfin le dernier chapitre de *Christus*, où j'ai repris, sous forme historique et doctrinale, toute la question du modernisme.

Ces travaux sont signés, ils ont été tirés à milliers d'exemplaires : c'est mon droit strict d'être jugé aussi sur eux. Si le R. P. Exupère les connaît, que n'en fait-il état ? S'il ne les connaît pas, pourquoi parle-t-il si assurément de ce qu'il ignore ?

Digitized by Google

Vous ne vous étonnerez pas, Monsieur le Directeur, si, chargé de deux Revues doctrinales importantes, j'estime ces précisions nécessaires au bon renom de ces périodiques, comme à l'honneur de ceux qui me les ont confiés. Je vous prie donc, respectueusement et expressément, d'insérer cette lettre dans votre excellente Revue. Vous penserez comme moi qu'il est avantageux pour tous les écrivains catholiques d'être défendus contre des accusations si graves, portées si légèrement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon religieux respect.

LÉONCE DE GRANDMAISON
Directeur des *Études* et des *Recherches de science religieuse*.

Digitized by Google

DOCTEURS FRANCISCAINS

ET

DOCTRINES FRANCISCAINES

Ce titre paraît pour la première fois dans les *Études franciscaines*. Il s'y imprimera désormais, nous l'espérons, de temps en temps. C'est un titre sans prétention. Il ne cache d'autre dessein que celui de renseigner nos lecteurs sur les Maîtres de l'Ordre, et ils sont nombreux, dans les diverses matières de l'enseignement religieux : théologie, exégèse, philosophie, etc.. Dans les pages auxquelles ce titre servira d'enseigne, seront périodiquement présentés les ouvrages et les articles de Revues, consacrés d'une manière explicite à nos Docteurs, ou qui touchent incidemment à leurs personnes et à leurs doctrines. On y trouvera donc, à la fois, un *Bulletin* bibliographique et une *Chronique* du mouvement intellectuel, au point de vue franciscain.

I. Saint Bonaventure.

Voici d'abord un ouvrage sur saint Bonaventure. (1) Très rares sont aujourd'hui les études consacrées au Docteur Séraphique. On n'a prêté qu'une attention relative aux paroles élogieuses qu'écrivait Léon XIII, à son sujet, dans l'Encyclique *Æterni Patris*, et qui n'étaient qu'un écho de l'antique tradition de l'Église. M. Palhoriès met fin à ce silence. Son livre mérite donc d'être accueilli avec joie et il sera lu avec intérêt.

Sans prétendre offrir un travail approfondi, l'auteur a cependant donné une idée assez complète de la doctrine de saint Bonaventure. Autour de certains points dominants, il a réuni les traits les plus caractéristiques de sa pensée. Le Philosophe apparaît dans les chapitres : *l'homme, Dieu, la nature;* le théologien, dans : *Jésus-Christ, le Saint-*

(1) *Saint Bonaventure*, par F. Palhoriès, docteur ès lettres. 1 vol. in-16 de la collection *La Pensée chrétienne*. Prix : 3 fr. 50. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Digitized by Google

Esprit, les anges et les démons ; le mystique, dans : *la vie chrétienne* et *la vie mystique ;* enfin, et simultanément, le théologien, le mystique et le prédicateur, dans : *la Sainte-Vierge.* Une *introduction* de 25 pages, sur la vie de saint Bonaventure, ouvre le volume; une traduction française intégrale de l'*Itinerarium mentis ad Deum* le ferme.

A l'abondance des textes cités au bas des pages, renvoyés à la fin du livre où ils occupent un appendice d'une vingtaine de pages, ou fondus dans l'exposé de la doctrine, on se rend compte, sans efforts, que M. Palhoriès n'a pas voulu faire une œuvre fantaisiste. Non content de chercher à saisir objectivement la pensée de saint Bonaventure, il prend soin aussi de la situer à sa place dans l'histoire des doctrines du moyen-âge, en la comparant surtout avec celle de saint Thomas. On ne saurait nier que l'exposé de la pensée bonaventuriste ne soit généralement exact et clair ; on désirerait cependant, presque toujours, une accentuation plus marquée des doctrines propres à saint Bonaventure. Il y a aussi, dans ce livre, des chapitres d'inégale valeur. Celui qui a pour objet « *la nature* » paraîtra probablement le plus intéressant, et cela, parce que l'auteur analyse plus à fond les opinions du Docteur Séraphique, les caractérise plus nettement, les expose avec plus de relief. Sur ce type on voudrait voir conçus et composés quelques autres chapitres plus hâtifs, où se rencontrent des longueurs et des exposés moins précis.

De la lecture attentive du livre de M. Palhoriès, on remporte cette conviction que saint Bonaventure est un penseur vigoureux. Sans doute, il a, comme tout écrivain, des pages faibles. Il s'est, plus d'une fois, arrêté à des explications qui manquent de rigueur scientifique ; il a employé des arguments dont la valeur n'est pas toujours évidente ; il a conçu certaines hypothèses auxquelles le temps n'a point donné la consécration nécessaire. Dans la synthèse bonaventuriste, il y a des parties mortes qui se sont détachées sans espérance de résurrection. Mais il en est d'autres qui vivent. Il en est aussi qui, sous une apparence de mort, gardent un souffle de vie et reprendraient une belle vigueur, si quelques esprits se donnaient la mission de les rajeunir au contact des progrès de la pensée contemporaine.

Entre toutes les idées que suggère cet ouvrage, l'une des plus intéressantes sera peut-être le jugement que l'on se formera de la place occupée par saint Bonaventure dans la genèse de la doctrine scolastique.

Le Docteur Séraphique représente, au XIIIe siècle, l'antique tradition philosophico-théologique qui se réclame spécialement de saint Augustin. Il nuance assez fortement d'aristotélisme la pensée de cet illustre Père de l'Église et la soumet aux méthodes plus scientifiques

Digitized by Google

qu'un siècle et demi d'efforts ont fait pénétrer dans l'enseignement, à l'Université de Paris. De cette fusion, il tire une synthèse qui porte son cachet personnel. Or, cette synthèse n'est qu'une étape dans le développement d'un courant doctrinal, auquel Duns Scot donnera bientôt une forme plus précise, plus rigoureuse, plus affirmative.

Entre le Docteur Séraphique et le Docteur Subtil, très intime, en effet, est la parenté intellectuelle. Presque toutes les thèses fondamentales de la philosophie scotiste, même la thèse de la distinction formelle, sont en germe dans les enseignements de saint Bonaventure. Peut-être, M. Palhoriès, s'inspirant surtout des « *Scolia* » que les PP. de Quaracchi ont annexés à leur édition critique, a-t-il parfois trop accentué les rapprochements de la doctrine bonaventuriste avec la doctrine thomiste ! Il ne semble pas avoir toujours bien saisi les nuances qui séparent le Docteur Séraphique du Docteur Angélique. Elles sont pourtant assez nombreuses, ces nuances. A lire, par exemple, ce qu'il écrit *(pages 28 et 29)* sur la célèbre distinction qu'il faut placer entre l'essence de l'âme et ses puissances, on croirait qu'il y a identité parfaite entre les positions de ces deux grands docteurs, et cependant saint Bonaventure s'oriente beaucoup plus dans le sens de la distinction formelle scotiste que dans le sens de la distinction réelle thomiste. Mais le plus souvent l'auteur reste dans les limites objectives d'une exposition exacte.

Bien que l'ouvrage de M. Palhoriès ne donne que les grandes lignes de la doctrine de saint Bonaventure, il rendra de réels services aux esprits curieux de connaître les diverses formes de *la Pensée chrétienne* au moyen-âge.

II. Duns Scot.

Saint Bonaventure n'a connu, de nos jours, que l'injustice de l'oubli. Il est à l'abri de l'injure ; son nom est vénéré et sa doctrine réputée orthodoxe.

Il n'en est pas de même de Duns Scot. En certains milieux intellectuels, on ne résiste guère à la tentation de le regarder comme un maître dangereux, un docteur suspect ; on en fait un précurseur de Kant, un ancêtre du modernisme. D'où viennent ces jugements ? D'une étude attentive de ses ouvrages ? Non ; mais des préjugés d'école, de l'interprétation abusive de quelques textes, séparés de leur contexte, de la conception fantaisiste de quelques-unes de ses opinions, où l'ignorance se permet de faire entrer ce que..... Duns Scot n'y a point mis.

Digitized by Google

Pour ramener à des jugements plus équitables des esprits que, malgré tout, on veut croire sincères, des travaux objectifs, des exposés consciencieux, des commentaires raisonnés du texte même du Docteur Subtil sont indispensables. Des études inspirées par ces principes commencent à paraître. J'ai l'agréable devoir d'en présenter une aux lecteurs des *Études franciscaines*. Elle a pour titre : *Dieu. Existence et cognoscibilité*. (1) Elle est signée par le Père Séraphin Belmond et plusieurs des pages dont elle est composée ont paru dans cette Revue.

Ce volume est d'ailleurs exclusivement formé d'articles publiés par l'auteur en divers périodiques, plus spécialement dans la *Revue de Philosophie*, depuis l'année 1908. Un lien assez naturel et solide les réunit autour de ces trois questions centrales qui divisent l'ouvrage en autant de parties : *l'existence de Dieu, — ce que nous savons de Dieu — vers la connaissance de Dieu par l'indétermination des concepts*.

J'éprouverais quelque difficulté à faire comprendre la nature du volume du P. Belmond à des esprits qui n'auraient pas encore pris un contact immédiat avec ses travaux. Mais ma tâche se simplifie, puisque je m'adresse aux lecteurs des *Études franciscaines*. Les travaux qu'il y publie actuellement, *sur l'idée de création d'après saint Bonaventure et Duns Scot*, sont conçus suivant la méthode qui a dirigé sa plume dans les divers chapitres de son livre. Disons seulement que ces études sont des *commentaires* des textes les plus importants du Docteur Subtil, les plus révélateurs de sa pensée personnelle, les plus caractéristiques de sa doctrine ; commentaires *objectifs*, destinés simplement à mettre ces textes dans leur véritable jour, en les éclairant à la lumière du contexte ou aux reflets des doctrines générales dont ils dépendent ; commentaires *apologétiques* aussi, car la pensée de Duns Scot a été fréquemment déformée, au cours des siècles. Elle l'a été par ses amis et ses disciples ; elle l'a été surtout par ses ennemis et ses rivaux. Les uns ont trop accentué, au temps de la décadence scolastique, ce qui caractérisait sa philosophie et sa théologie ; les autres ont pris occasion de quelques-unes de ses doctrines, interprétées d'une manière absolument arbitraire, pour l'accuser plus ou moins ouvertement de pactiser avec chacune des erreurs, qui, de siècle en siècle, ont fait leur apparition dans l'histoire de la pensée. Aux uns et aux autres, le P. Belmond essaie de montrer, dans sa vérité objective, la doctrine du Docteur Subtil.

C'est là, d'ailleurs, toute l'apologie de Duns Scot que l'on trouve en cet ouvrage. Elle a pour fondement l'exégèse de ses textes ; elle ne se départit point du principe, admis par tout critique, qu'un texte

(1) 1 vol. in-8. de XIV. 362 pages, chez Beauchesne, Paris 1913. Prix, 4 francs.

Digitized by Google

obscur d'un auteur s'explique par un texte plus clair du même auteur. Elle aboutit aussi, ce me semble, à des conclusions assez souvent favorables à la pensée du Docteur franciscain, car, aux analyses que l'auteur fait de cette pensée, on sent qu'elle est loin d'être sans fondement. Une connaissance superficielle peut la juger ou étrange, ou subtile, ou audacieuse ; une étude patiente et approfondie peut la montrer simplement raisonnable, conforme à la complexité de la réalité ou réclamée par la nature de son objet. Cette étude, le P. Belmond nous l'offre : on la lira avec fruit.

L'objet direct de cet ouvrage est suffisamment indiqué par le titre : *Dieu : existence et cognoscibilité.* Toutefois, — sera-t-il inutile de le faire remarquer, — il est impossible de traiter une question aussi transcendante, sans toucher à de nombreux problèmes de métaphysique. Par les exigences mêmes de son sujet, l'auteur a donc été amené à exposer plusieurs des théories particulières au Docteur Subtil. Il s'est spécialement attaché à celle de l'univocité de la notion d'être et des attributs simples en théodicée. La troisième partie de l'ouvrage, « *vers la connaissance de Dieu par l'indétermination des concepts* », (pag. 232 à 356) est totalement consacrée à cette question. Le P. Belmond l'a considérée sous tous ses aspects : *nature, valeur et fondements de l'univocité* (chap. I — III). *Duns Scot a-t-il enseigné l'univocité ?* (chap. IV.) *L'univocité est-elle concevable ?* (chap. V.)

En cet exposé, les détails abondent et les analyses se multiplient. Des rapprochements de textes, jaillissent des lumières qui éclairent assez vivement les conclusions du livre, fixent les véritables positions de Duns Scot et condamnent les interprétations abusives de ses adversaires. Quoi qu'ils prétendent, « l'agnosticisme, le panthéisme et l'anthropomorphisme sont incompatibles avec l'enseignement du Docteur Subtil. Par suite, il n'y a pas, il ne peut y avoir, de Duns Scot à saint Thomas, d'opposition radicale, en regard de la vérité fondamentale de la philosophie chrétienne. »

Cette constatation de l'auteur, relative à la question de l'univocité pourrait terminer chacune des autres parties de son livre : « *l'existence de Dieu* » et « *ce que nous savons de Dieu* ». On reproche parfois aux néo-scotistes de ne pas mettre suffisamment Duns Scot aux antipodes de saint Thomas, sur toute question de philosophie ou de théologie. M. Richard dénonçait encore, il y a peu de temps, « cette nouvelle tactique qui paraît être d'atténuer, le plus possible, les différences qui existent entre Duns Scot et saint Thomas. » (1) A lire le P. Belmond, on se convaincra sans peine que « cette nouvelle tac-

(1) *Revue Thomiste*, Juillet-Août 1913.

Digitized by Google

tique » n'est que de la probité intellectuelle, réclamée par l'étude des textes. Cela peut déplaire à ceux qui veulent jeter le discrédit sur les opinions scotistes, au nom des directions pontificales, mais la vérité ne plie point aux désirs intéressés des hommes.

L'exposé sincère de la pensée de Duns Scot, sur les questions que le P. Belmond fait passer sous les yeux de ses lecteurs, est donc capable de concilier au Docteur Subtil le respect, et, dans une certaine mesure, d'engendrer la conviction que la vérité pourrait bien être de son côté. Peut-être cette conviction naîtrait-elle plus facilement encore, si le travail du R. P. B. avait été conçu et ensuite rédigé d'un seul trait. Mais il se sent de son origine. Il a d'abord paru en articles de revues. Si la trame du volume ne manque pas de lien logique, les redites abondent et l'unité réelle ne pénètre point suffisamment les détails. Ainsi, on trouve déjà, dans la seconde partie, l'essentiel des doctrines plus complètement exposées dans la troisième. Cela nuit évidemment à l'ensemble.

Ajouterai-je aussi que le P. Belmond a cru trop facilement à l'esprit métaphysique de tous ses futurs lecteurs. Il se joue dans le monde des notions abstraites et il s'y complaît visiblement. Plus d'un lecteur s'y trouvera peut-être mal à l'aise, fatigué aussi par l'aridité d'une exposition que l'auteur, désireux avant tout de probité intellectuelle, a cru devoir faire sans assez de souci de l'élégance littéraire. On l'en excusera. Il est bien difficile de traduire en langage harmonieux et agréable des questions de pure métaphysique. Et pourtant il eût été désirable que le R. P. Belmond eût fait plus d'efforts en ce sens, pour se faire apprécier et goûter d'avantage.

Ces remarques enlèvent peu de chose à la valeur de son ouvrage et au très grand intérêt de cette étude qui sera, et bientôt, nous le souhaitons, suivie de plusieurs autres.

*
* *

Il y a des esprits, je l'ai dit plus haut, qui voient en Duns Scot un maître dangereux et, avec une pieuse indignation, le dénoncent aux inquisiteurs de la foi. Ont-ils lu et médité ses œuvres ? Le plus souvent, non.

De cette présomption, *la Critique du libéralisme* donnait, l'an dernier, un exemple remarquable. Elle publiait dans son numéro du 15 mai *(pages 121-129)* un article, où M. le Chanoine Marchand, sous le titre : « *Une nouvelle théologie de l'Incarnation* », attirait l'attention sur quelques « erreurs » de Duns Scot.

Digitized by Google

Le zèle ardent de ce nouveau « chasseur d'hérésies » avait été allumé par quelques pages de commentaire sur l'Évangile selon saint Luc, écrites par le P. Déodat Marie de Basly, O. M., dans *l'École franciscaine* (Janvier 1912, pages 1-3). Et comme le P. Déodat se fait gloire de défendre Duns Scot, M. Marchand, en visant le disciple, crut très opportun d'atteindre le maître.

Cette tentative n'a pas été heureuse. Le Père Michel-Ange, O. M. C., vient de faire paraître une réponse aux assertions, pour le moins hasardées, de M. Marchand. (1) Aux huit pages de M. le Chanoine, le R. Père consacre une brochure de 200 pages. Il n'y faut pas chercher une exposition des doctrines scotistes proprement dites, mais, comme l'indique le titre, on y trouvera « *La théologie traditionnelle de l'Incarnation* ». Duns Scot y paraît aux côtés de saint Thomas, s'unissant au Docteur Angélique pour interpréter, avec une égale vigueur et dans un même esprit de parfaite orthodoxie, les enseignements de l'Évangile, de la Tradition et des Conciles œcuméniques sur l'union hypostatique.

Le P. M. Ange s'occupe surtout à relever les *inexactitudes* de M. le Chanoine Marchand. Si le rédacteur de *la Critique du libéralisme* avait eu quelque connaissance des doctrines de Duns Scot, il n'aurait parlé ni de ses « erreurs » ni de ses « hérésies », relativement à l'union hypostatique. S'il avait reproduit exactement le texte du P. Déodat et médité sur le contexte qu'il ne citait pas — contexte qui éclairait, sans la légitimer totalement, une expression mal choisie pour rendre une vérité certaine, — il n'aurait pas eu la tentation de dénoncer « les monstruosités » de *l'École franciscaine*. S'il s'était servi d'une traduction authentique des canons des Conciles sur lesquels il s'appuyait pour critiquer le P. Déodat, peut-être eut-il évité bien des raisonnements inexacts. L'exactitude n'est pas la qualité maîtresse de M. le Chanoine Marchand, même quand il raisonne de son propre chef. Il a avoué qu'il n'avait point la compétence théologique du P. Déodat. On s'en aperçoit sans peine.

Et le P. Michel-Ange montre, avec une profonde érudition patriotique et une parfaite connaissance des grands théologiens, ces inexactitudes du « chasseur d'hérésies » qui voulait mettre le monde en garde contre les « erreurs » de Scot et les « doctrines monstrueuses » du P. Déodat. Elles tiennent toutes à une confusion, sans doute involontaire, mais bien réelle, entre l'individualité et la subsistance. Le plus piquant de l'affaire est que M. Marchand qui se réclamait de saint Thomas contre Duns Scot est surtout convaincu d'erreur par le témoignage de

(1) *Ni division, ni confusion*. Théologie traditionnelle de l'Incarnation, 1 vol. in-8° de XXXII-194 pages. Bureaux des Voix franciscaines, 6, rue Sainte-Anne. Toulouse.

Digitized by Google

saint Thomas, auquel le P. Michel-Ange en appelle sans cesse. De la pensée thomiste, il fournit des preuves si abondantes qu'on serait presque tenté de les trouver trop nombreuses. Mais elles font la solidité de l'argumentation et elles donnent à cet opuscule de controverse sa principale valeur.

Le ton en sera diversement apprécié. Il est tour à tour, jovial, caustique, sévère, ironique et parfois indigné ou violent. Les uns loueront ce genre de polémique. Ainsi pense M. Rivière, dans la *Revue du clergé français*, 1er Septembre 1913, (page 601). « Le Père Michel-Ange a relevé le gant de main de maître, signalant les confusions et les méprises, accumulant les textes et les raisons, comblant les lacunes et revisant les citations trop approximatives..... Ces études polémiques conduites avec une rare vigueur et assaisonnées du meilleur sel offrent un vif intérêt. » — Il en est d'autres qui préféreraient une plus grande modération dans l'expression et un respect plus marqué pour les personnes... Les gens du Nord et ceux du Midi, n'ont pas, peut-être, sur le diapason de la conversation, les mêmes principes et les mêmes habitudes d'appréciation.

Ce problème de goût littéraire laissé au jugement des lecteurs, je termine la recension de la brochure du R. P. Michel-Ange. Et me plaçant au point de vue scotiste, j'en tire simplement cette conclusion : avant d'opposer Duns Scot à saint Thomas, sur *les doctrines de la foi*, il serait bon de le lire. Sans croire à la justice immanente de Proudhon, il y a un intérêt peu vulgaire à constater que M. Marchand, dénonciateur des hérésies prétendues de Duns Scot, est tombé lui-même dans des erreurs évidentes contre la foi.

III. Roger Bacon.

Peu connue est aujourd'hui l'œuvre de Roger Bacon. Elle se recommande cependant à la curiosité de notre siècle si avide de science. Le moine franciscain est l'un des premiers représentants de l'école expérimentale. Au XIIIe siècle, personne, sur ce point, ne peut rivaliser avec lui. « Il connaît les sciences de façon remarquable et mieux qu'aucun autre de ses contemporains. Non seulement Bacon fait un vigoureux plaidoyer en faveur de la méthode expérimentale, mais lui-même est un observateur et un chercheur. Il fait des applications de la géométrie à la physique, supérieures à celles des Arabes ; il fabrique et perfectionne des instruments d'optique. » *(De Wulf. Histoire de la Philosophie médicale*, page 489.) Dans le développement de la pensée scientifique, il tient donc une place importante.

Digitized by Google

Nul doute que des études historiques ne mettent bientôt sa figure en plus glorieuse lumière.

Un travail de préparation nécessaire s'accomplit déjà autour de ses ouvrages. Ils sont nombreux les écrits de Roger Bacon, mais beaucoup sont inédits et ceux qui ont été publiés, jusqu'à ces dernières années, ne sont pas toujours parfaitement corrects. Aussi, tout le travail actuel de ceux que son œuvre attire, est-il presque exclusivement employé à la recherche de ses manuscrits et à l'édition d'un texte convenable, authentique et intègre. A ce travail difficile, on se livre surtout en Angleterre.

Les plus connus des ouvrages de R. Bacon sont les trois « *Opus* ».

L'*Opus majus*, son œuvre principale, comprend sept parties consacrées aux causes de nos erreurs, aux rapports de la philosophie et des sciences avec la théologie, à la linguistique, aux mathématiques, à la perspective, à la science expérimentale, à la philosophie morale. Cet *Opus majus* a été édité, à Oxford, en 2 vol. in-8, par J. H. Bridges, en 1897 : *The Opus majus of Roger Bacon*. Beaucoup de fautes s'y étaient glissées et l'auteur, reconnaissant les imperfections de son premier travail, reproduisit, dans un volume supplémentaire, en 1900, les trois premières parties de cet ouvrage, avec des corrections et des notes additionnelles. Il y joignit un fragment, jusque là inconnu, de cet *Opus majus* que Dom Gasquet venait de découvrir à la bibliothèque Vaticane, d'annoncer dans *The English Historical Review*, *XIII* (1897, page 494-517) et que l'on croit être la lettre-préface, adressée à Clément IV, avec l'*Opus majus*.

L'*Opus minus* et *l'Opus tertium* ne nous sont parvenus que dans un état fragmentaire. M. J. S. Brewer les a publiés, en 1859, à Londres : *F. Rogeri Bacon opera hactenus inedita*. Depuis cette époque, aucune découverte n'a complété l'*Opus minus*. Quant à l'*Opus tertium* M. Duhem en a trouvé, à la bibliothèque Nationale, à Paris, un fragment nouveau. Il ne pense pas toutefois que ce fragment se soude directement à la partie déjà publiée par Brewer (1). M. A. G. Little annonce, de son côté, dans *The English Historical Review*, *XXVII* (1912, page 318-321), la présence, à la bibliothèque du Winchester College, d'un manuscrit de l'*Opus tertium*, correspondant au fragment de Duhem, avec, en plus, au commencement, quelques pages encore inconnues.

On regarde communément ces deux derniers ouvrages, l'*Opus minus* et l'*Opus tertium*, comme des résumés de l'*Opus majus* ; ils auraient encore été envoyés au Pape Clément IV, en 1268, après

(1) Cf. *Un fragment inédit de l'*Opus tertium de Roger Bacon. Introduction, page 26-28. (Quaracchi, 1909.)

Digitized by Google

l'*Opus majus,* présenté au Souverain Pontife dès l'année 1267. Le R. P. Mandonnet, O. P., s'inspirant surtout de la lettre-préface, découverte par Dom Gasquet, vient de s'inscrire contre cette croyance, dans un article publié par la *Revue néo-scolastique de Philosophie* (février et mai 1913).

Je me contente d'exposer ici ses conclusions : « L'*Opus majus*, contrairement à ce que l'on a pensé, n'a pas été écrit, ou pour parler plus exactement, n'a pas été achevé avant les *Opus minus et tertium,* mais après. Il n'a été fini qu'au commencement de l'année 1268, et envoyé alors, et seul, avec la lettre-préface au Pape Clément IV. L'*Opus minus* et l'*Opus tertium,* entrepris par Bacon, en vue de fournir au pape des résumés et des suppléments à l'*Opus majus,* n'ont pas été expédiés ; bien plus, ils n'ont jamais été achevés. Ils sont devenus, de fait, des matériaux dont Bacon a tiré, soit littéralement, soit autrement, une partie de sa lettre-préface à l'*Opus majus* et quelques autres matériaux incorporés à l'*Opus majus* lui-même. La composition de l'*Opus minus* et de l'*Opus tertium* ne va pas au delà de 1267 ». (*Revue Néo-Scolastique*, janvier 1913, page 60.)

A ce travail intense des années 1266-1268, se rapporte très probablement la conception d'autres ouvrages, écrits plus tard, par Roger Bacon. Quelques-uns ont été édités. Ce sont d'abord les écrits contenus dans : *Opera hactenus inedita Rogeri Baconis* de Robert Steele. On y trouve : 1° *De viciis contractis in studio theologiæ*, (1) Fasc. I. London 1909. — 2° *Liber primus communium naturalium,* Fasc. II, *lib. 1 et 2.* (1910), Fasc. III, *lib. 3 et 4* (1911). On trouvera encore, avec quelques variétés, la 4e partie de ce premier livre des *Communia naturalium* dans le livre de D. Hugo Höver : *Roger Bacons hylemorphismus*. Elle y est reproduite d'après le manuscrit 3576 de la Bibliothèque Mazarine.

Citons encore le *Compendium studii theologiæ* dernièrement publié à Aberdeen par H. Rashdall, avec un appendice de A. Little, sur les œuvres de Roger Bacon. *British Society of Franciscan Studies* vol. III, in-8, de 118 pages.

A Bacon, se doit attribuer enfin le « *Speculum astronomiæ* » qui a pris place dans les œuvres d'Albert le Grand. Tel est du moins le sentiment soutenu par le R. P. Mandonnet, dans la *Revue néo-scolastique de Philosophie*, Tome XVII, 1910, pp. 313-325. Cet opuscule aurait été composé à l'occasion de la condamnation portée par l'Évêque de Paris, Étienne Tempier, le 7 Mars 1277, contre certains

(1) Cfr. *Études franciscaines*, Tome XVI, pages 542-549, article du P. Michel Bihl, sur cet opuscule.

Digitized by Google

ouvrages de nécromancie et d'astrologie. Roger Bacon, sous une forme modérée, critique l'acte épiscopal, cherche à en diminuer la portée et les conséquences. Sa tentative mécontenta vivement l'évêque de Paris dont les plaintes ne furent pas étrangères à la condamnation que les supérieurs de l'Ordre infligèrent, bientôt après, au trop audacieux écrivain.

L'œuvre du docteur franciscain dépasse certainement ce que nous en connaissons, mais ce que nous en connaissons révèle déjà une érudition étonnante. Plusieurs pensent qu'un plan unique devait contenir et coordonner tous ces écrits fragmentaires. D'autres le nient. « Vouloir, écrit le P. Mandonnet, à l'aide de ces fragments, reconstituer un travail d'ensemble que Bacon n'a pas effectivement réalisé, ce serait poursuivre une chimère : c'est même s'exposer à fausser le caractère d'écrits qui, de leur nature, sont essentiellement des essais, ou de simples matériaux. Sans doute plusieurs de ces travaux de Bacon peuvent présenter une certaine unité et constituer des traités spéciaux ; mais ils ne sont pas, de fait, les parties d'un tout qui aurait existé. Cette constatation, d'ailleurs, n'empêche pas de chercher comment Bacon se représentait la classification des sciences et la distribution qu'il pouvait donner à son savoir ; ce dont il faut s'abstenir, c'est de vouloir, coûte que coûte, retrouver, avec ses écrits, une construction d'ensemble, qu'il a certainement conçue et reprise, mais qu'il n'a jamais finalement exécutée. » *Revue Néo-Scolastique*, mai 1913, pp. 179-180.

*
* *

Quelque intérêt que puisse avoir l'édition critique des ouvrages de Roger Bacon, elle ne saurait absorber la pensée des savants et des philosophes. Aussi commence-t-on à étudier ses doctrines. Je signalais jadis, ici, les travaux de H. Hoffmans sur sa *psychologie ;* parus dans la *Revue Néo-Scolastique : Une théorie intuitionniste au XIIIe siècle*, loc. cit. 1905 ; *Genèse des sensations d'après Roger Bacon*, ibid. 1908 (cf. *Études franciscaines*, chronique du mouvement intellectuel, T. XXI, p. 355-356.)

L'an dernier D. Hugo Höver, O. Cist. publiait une étude sur la *cosmologie* de R. B., spécialement au point de vue de la théorie de l'hylémorphisme (1). Elle se divise en cinq chapitres, dont voici les titres : chap. I, *Du monde en général*, — chap. II, *L'hylémorphisme*

(1) *Roger Bacons Hylemorphimus*, als Grundlage seiner philosophischen Anschauungen. Mit unedierten Texten aus den Communia naturalium fr. Rogerii Bacon, und 6 erläuternden Tabellen, in-8, de 264 pages. Limburg. A. D. Lahn 1912.

Digitized by Google

de Roger Bacon. Ce chapitre se subdivise : 1° de la matière et de la forme dans l'ordre méthaphysique, 2° du principe du devenir des substances corporelles, 3° de la notion de nature, 4° de la relation de l'universel au particulier, 5° du principe d'individuation, 6° de la question des universaux. — Chap. III, *Genèse des différents êtres de la nature ;* chap. IV, *Relations de la doctrine hylémorphique de Bacon avec celles des autres scolastiques ;* — chap. V, complémentaire, *Caractéristiques des points de vue scientifiques de Roger Bacon* (1).

Au chapitre IV, l'auteur résume ainsi brièvement la doctrine de Bacon sur la matière et la forme : « Toutes les substances créées, les substances spirituelles aussi bien que les substances corporelles, sont composées de matière et de forme ; de là, la matière et la forme universelles, que Roger, arrivé au bout de ses conceptions, attribue à tout composé. Par les différences spécifiques qui s'ajoutent, dans une perfection croissante, à la première matière et à la première forme, se forment les principes constitutifs des perfections spécifiques de chaque substance. La forme n'est donc pas le seul principe de différenciation des choses ; la matière aussi remplit ce rôle et, abstraction faite de la forme, indépendamment d'elle, deux choses se distinguent déjà par leur matière.

Cette constitution métaphysique de la matière et de la forme, Bacon la trouve confirmée aussi dans l'ordre physique. Pour lui, les principes de la connaissance sont les mêmes que les principes de l'être. La matière première, créée par Dieu, sous les formes élémentaires et qui est le sujet de la génération dans les êtres sublunaires — car dans les astres, il n'y a ni génération ni corruption, — est déjà un composé de matière et de forme, forme qui ne peut jamais être séparée de la matière : c'est la « *materia corporea non cœlestis* ». En tant que pure puissance, cette matière première n'est en aucune façon active ; cependant cette potentialité ne l'empêche pas d'être un être actuel, imparfait toutefois. La conséquence nécessaire de cette conception est l'exclusion d'un devenir substantiel au sens aristélico-thomiste et la pluralité des formes dans tous les êtres, à commencer par les éléments pour finir à l'homme. En toute cette conception se trouve un vice d'une portée générale et néfaste pour Bacon, nous voulons dire, sa

(1) Cfr. *Études franciscaines*, 1911. T. XXVI, pag. 199-205, un article où l'auteur même de cet ouvrage l'annonçait à nos lecteurs en y ajoutant plusieurs réflexions générales sur la pensée philosophique de Bacon. Pour ne pas répéter ce qui est déjà exprimé en ces pages, nous nous contentons de traduire le passage où se trouve condensé l'essentiel de l'hylémorphisme baconien.

Digitized by Google

tendance à considérer comme séparé et existant distinct dans l'ordre physique, ce que nous pouvons, dans notre pensée logique, séparer et regarder comme différent (pages 238-239).

Ces idées, R. Bacon les a empruntées à Avicebron, dans son traité « *Fons vitæ* ». On les retrouve, plus ou moins, chez Alexandre de Halès, chez saint Bonaventure « qui s'efforce d'être plus conservateur », chez Henri de Gand et chez Duns Scot. Et voici le rapprochement qu'établit l'auteur entre Roger Bacon et le Docteur Subtil. « De fait, la matière première chez lui (Duns Scot), comme chez Bacon, n'est pas une pure puissance, mais comme terme de la création, elle est douée d'une certaine actualité. Afin de pouvoir être passive, la matière doit exister et avoir un être en dehors de la forme ; elle pourrait donc, par la puissance divine, exister sans la forme. C'est la même conception que nous avons trouvée chez Henri de Gand. Scot admet aussi la composition de matière et de forme dans les substances spirituelles, mais il ne fait pas la différence que place Roger, entre la matière première des esprits et celle des corps. Enfin vient la pluralité des formes, exprimée par peu d'auteurs aussi clairement que par Duns Scot, par l'emploi fécond qu'il a fait de la forme de corporéité, de sorte que, au moins dans les êtres organisés, nous trouvons toujours plusieurs formes unies qui cependant ne doivent pas nuire à l'unité du composé » (page 243).

L'hylémorphisme de Roger Bacon est donc, dans son ensemble, en opposition avec celui de saint Thomas. Avec des nuances qui lui sont particulières et propres, il se rattache à la conception commune des autres docteurs franciscains du moyen-âge.

Je termine cette chronique baconienne par l'annonce d'un travail sur les doctrines de Bacon relatives aux questions scripturaires, que promettait le R.P. Théophile Witzel, O. M., dans l'*Archivum franciscanum historicum*, et dont il donnait déjà le programme en 1910. « *De Frat. Rog. Bacone ejusque sententia de rebus biblicis* » pages 1-22 et 185-213. Ce sera assurément un travail très suggestif, car Roger Bacon a, dès le XIIIe siècle, préludé aux méthodes qui prévalent, aujourd'hui, dans les études scripturaires ; géographie biblique, linguistique, critique, authenticité, intégrité des textes originaux, sont des problèmes qu'il soulève en un temps où l'on s'en préoccupait fort peu. En toutes ces questions, il a été un initiateur, souvent méconnu. Il est juste pourtant qu'un peu de gloire en rejaillisse sur sa mémoire.

Fr. RAYMOND
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

FRANCISCANA

Le Missioni dei Minori Cappuccini. — *Sunto storico.* — Par le P. Clement de Terzorio. — Volume I. Europa. Rome 1913, in 8°. — Prix : 5 francs chez l'auteur : Via Boncompagni, 71, Roma.

Aucun n'était aussi bien désigné que le P. Clément de Terzorio pour entreprendre une histoire complète des Missions des Capucins et mener à bonne fin cette œuvre commencée jadis, mais laissée très incomplète par le P. Rocco da Cesinale. D'abord missionnaire dans l'Amérique du Sud, puis appelé à Rome par le P. Bernard d'Andermatt, le P. Clément est secrétaire général des Missions depuis vingt ans. Devenu véritablement le bras droit du Général qui a tant fait pour l'Apostolat des Capucins à l'extérieur, obligé de se tenir continuellement en relation avec les Missionnaires, de leur servir d'intermédiaire auprès des Supérieurs Généraux et de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le P. Clément connaît mieux que personne l'état contemporain des Missions confiées aux FF. Mineurs-Capucins. En partie par la fréquente nécessité de consulter les documents anciens, en partie par amour pour ces belles œuvres d'évangélisation, l'auteur a dépouillé les trésors des sources historiques du Secrétariat des Missions et de la Propagande et ainsi familiarisé avec le passé comme avec le présent, il nous offre aujourd'hui le premier volume d'une œuvre préparée depuis dix ans.

C'est un beau volume de 450 pages orné de 54 illustrations ; une table alphabétique des noms propres, dressée avec soin, facilite les recherches. Le style est élégant et d'une simplicité captivante ; nous en aurons fait le plus bel éloge quand nous aurons dit que le Saint Père assurait dernièrement l'avoir parcouru avec intéret.

Le P. Clément part des origines de chaque Mission ; il raconte tout ce glorieux passé de travaux, de succès et de revers, de souffrances et de persécutions et il conduit le lecteur jusqu'à ces dernières années ; il termine par un exposé de la situation actuelle, la liste des résidences et les plus récentes statistiques. Son œuvre comprendra l'histoire des Missions encore actuellement confiées aux FF. Mineurs-Capucins. Dans le présent volume, il raconte celle de trois Missions européennes : de la Rhétie, de Mesolcina et Calanca, de Sophia et Philippopoli. La Mission de Rhétie se glorifie à juste titre d'avoir été bénie et sanctifiée par les travaux et le martyre de S. Fidèle de Sigmaringen, un des premiers Capucins appelés dans cette région par l'Archi-

Digitized by Google

duc Léopold d'Autriche en 1622. La Mission de Mesolcina et Calanca, au pays des Grisons, date de la même époque et ce fut sur les instances de saint Charles Borromée que les Capucins vinrent s'y établir.

Les derniers Chapitres (de la page 301 à la page 424) sont consacrés à l'œuvre des Capucins en Bulgarie depuis leur établissement en 1806 ; ils se terminent par le récit de leur dévouement pendant la guerre Turco-Bulgare. Au moment où certains journaux parlent de la réunion de l'Église Bulgare à celle de Rome, ces pages ont un intérêt tout spécial car si cet événement heureux s'accomplit, les travaux et le zèle des Missionnaires Capucins y auront contribué.

Le second volume est en préparation ; il comprendra l'histoire des autres Missions d'Europe. X.

Seggiano. Castello del Montamiata. Memorie raccolte e ordinate per il P. Alessandro da Seggiano de'Frati Minori Cappuccini. Firenze. 1913. Stabil. Tipog. S. Giuseppe. — Prix : 2 fr.

Cet ouvrage est dédié « *Al Reverendissimo Padre* Pacifico da Seggiano *Ministro Generale dei Frati minori Cappuccini, predicatore del Palazzo apostolico, Consultore della sacra Congregazione dei Riti,* » et la dernière gloire de cette charmante contrée de la Toscane, déjà si riche en illustrations franciscaines.

L'auteur ne s'attarde pas à nous décrire les manuscrits et les sources auxquels il a puisé les intéressants détails dont son livre est rempli. Certes, je me garderai bien de le lui reprocher. Il a soin, d'ailleurs, de nous avertir lui-même qu'il ne s'adresse pas « aux érudits, aux sages et aux savants hypercritiques de l'école moderne ». Ce qui ne signifie pas cependant que cette étude soit entièrement dépourvue de science et de critique. On s'aperçoit vite au contraire, que le P. Alexandre professe le plus grand respect pour la vérité historique ; et, s'il lui arrive parfois d'égayer sa narration par de gracieuces légendes recueillies, çà et là, de la bouche du peuple, il ne leur attribue jamais d'autre valeur que celle qui convient à de semblables récits.

Mais, ce qui attire surtout l'attention et la sympathie du lecteur franciscain, c'est la partie consacrée, dans ce livre, au souvenir du célèbre ermitage de Colombaio, fondé par saint François lui-même, et devenu, au quinzième siècle comme le berceau de la Régulière Observance. Cette pieuse solitude située à un mille et demi de Seggiano, et dont on n'aperçoit plus aujourd'hui que les ruines, fut visitée et habitée, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, par les plus saints personnages de l'Ordre. Après saint Bonaventure, le bienheureux Filippino de Castiglia, le Fr. Guido de Selvena, le bienheureux Jean de Fermo et beaucoup d'autres religieux d'une sainteté éminente, saint Bernardin de Sienne eut la consolation d'y achever son noviciat et d'y prononcer ses vœux. Il exerça même, pendant plusieurs années, la charge de Gardien de Colombaio, et il se plaisait plus tard, à rappeler à ses compagons de labeur que c'était au Castel de Seggiano qu'il avait fait ses premières armes dans la carrière apostolique. Les habitants de Seggiano n'oublièrent jamais la présence du saint au milieu d'eux, et aujourd'hui encore, les précieuses reliques de l'ardent missionnaire, religieusement conservées dans l'église paroissiale, sont l'objet de la plus grande vénération de la part des fidèles. Saint Jean de

Digitized by Google

Capistran et le bienheureux Albert de Sarteano, tous deux disciples de saint Bernardin, habitèrent, eux aussi, pendant quelque temps ce pieux ermitage. Toutes les grandes âmes avides, à cette époque, de prière et de solitude, se plurent à visiter cette demeure sanctifiée par le séjour du séraphique Patriarche et de ses premiers compagnons.

Mais, moins heureux que ceux de Fonte Colombo, de Greccio, de Celle, de Monte Casale, cet ermitage que les siècles n'étaient point parvenus à détruire, fut tristement abandonné vers l'année 1784. C'est ce qui explique, sans doute, le profond oubli dans lequel il est resté enseveli jusqu'à ce jour. Nous devons donc remercier le P. Alexandre d'avoir fait revivre, dans un langage simple et souvent ému, ces glorieux souvenirs du passé. Je souhaite, en terminant, que ces pages, si délicieusement illustrées, inspirent à un grand nombre d'âmes franciscaines la pieuse pensée de contribuer, comme l'auteur le désire, à la restauration du sanctuaire et du reliquaire de saint Bernardin à Seggiano. P. R.

Les Noces mystiques du bienheureux François avec madame la Pauvreté (1227). — *Première trad. française*, par le P. Ubald d'Alençon. — Paris. 1913. Librairie Saint-François. — In-32 de XXII-83 pages. Avec six gravures. — Prix : 1 franc.

Le R. P. Ubald d'Alençon qui s'applique avec tant d'ardeur et de compétence à l'histoire de saint François et de ses disciples, écrivant tantôt pour les érudits, tantôt pour le grand public, nous donnant tour à tour des dissertations sur les problèmes que pose l'histoire franciscaine, vient d'ajouter un volume à la seconde série de la nouvelle Bibliothèque franciscaine. Ce charmant volume est congrument illustré puisqu'en cinq images on fait passer sous nos yeux la traduction par de grands artistes du XVe au XXe siècle des relations de saint François avec la Pauvreté ! On nous fait voir dans l'âpreté même de la nature, autour de l'ermitage de Poggio, le choix d'un cadre, à la fois réel et symbolique, approprié à l'apôtre de la Pauvreté.

C'est la première fois qu'on traduit en français cet opuscule d'une poésie si fraîche « eau cristalline jaillissante du rocher, perle à l'orient limpide » œuvre d'un frère inconnu. Et, comme aujourd'hui il n'y a pas de lettré qui puisse se plaire à la lecture d'un ouvrage qu'il n'en sache les origines, le P. Ubald, dans une préface sobre, claire, a indiqué les manuscrits, les éditions de cet opuscule, les dissertations auxquelles il a donné lieu, l'époque de sa composition (1227), ce que nous savons de l'auteur ou plutôt ce que nous n'en savons pas, et la place que cet écrit occupe dans la littérature franciscaine et chrétienne. Maurice Prou, membre de l'Institut.

Enchridion pro directoribus Congregationum Tertii Ordinis S. P. Francisci Assisiensis. Auctore P. Hieronymo Maria Meleto O. F. M. Conv. — In-12 de 162 pages. — 0,50, Roma, Typis Polyglottis Vaticani.

Ce petit Manuel, destiné aux directeurs, comprend : 1° les actes les plus solennels en faveur du Tiers-Ordre, des Papes Léon XIII et Pie X ; 2° La Règle du Tiers-Ordre accompagnée d'un substantiel commentaire (40 pages) 3° Le Catalogue des Indulgences du Tiers-Ordre, avec quelques explications

Digitized by Google

bien précises sur la manière de les gagner ; 4° Enfin le Cérémonial du Tiers-Ordre.

Le côté excessivement intéressant et utile de cet Enchiridion, c'est le commentaire qu'il donne de la Règle en s'appuyant sur les Décrets et Réponses du S. Siège ; on réclamait un Petit Traité canonique du Tiers-Ordre : ces 46 pages répondent bien, semble-t-il, aux désirs exprimés. J'aime à penser que l'on mettra prochainement, par une bonne traduction, cet excellent précis à la portée des lecteurs français. P. Jean de la Croix.

SPIRITUALITÉ

Les principes de la Vie Spirituelle. — par le P. Joseph Schryvers. C. SS. R. — In-12 de 590 pages. — Dewit, Bruxelles. — Prix : 3 fr. 50

Le Livre du P. Schryvers rappelle d'assez près, par sa division, *La Vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement* du P. Tissot : La fin, les moyens, la voie. Le but de la science de la vie spirituelle est d'aider les âmes et de prévenir le mal qui les ravage ; elle poursuit cette fin en éclairant l'intelligence sur le véritable idéal du chrétien, en donnant à la volonté l'énergie nécessaire à sa réalisation, en imprimant une direction sûre à l'activité. C'est là tout le plan du livre. Une première partie précise la nature de l'idéal chrétien (cause finale du travail de la perfection, la charité), dans la seconde partie sont étudiées les ressources dont l'âme dispose pour atteindre cette fin (cause efficiente) : ressources naturelles et surnaturelles ; enfin, dans la troisième partie, on indique la voie qui conduit secrètement au terme désiré (cause matérielle et formelle) : l'oraison, l'action, la direction.

L'unité et la clarté du plan, la force et la logique de la doctrine, les judicieux emprunts aux données de la psychologie, le sens pratique des aperçus et des conseils semblent nous autoriser à conseiller spécialement ce livre à ceux qui ne se paient pas de mots et qui ont horreur des aperçus à perte de vue et du décousu. Un point important pour quiconque étudie la spiritualité, c'est de se faire une idée d'ensemble ; or, à ce point de vue, le livre du P. Schryvers est excellent, supérieur même, sans compter encore que le sommaire analytique en fin de volume facilite énormément le coup d'œil synthétique. P. Jean de la Croix.

« **La nature humaine et ses hautes destinées** » — petit in-12 de 352 pages. — par M. l'abbé Henri Maret, Beauchesne, 117, Rue de Rennes, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

Comme le gland minuscule contient en germe les multiples et puissantes ramures du chêne, géant des forêts, de même, le titre de ce volume renferme implicitement une foule de questions intéressantes, dogmatiques et mystiques, que l'auteur y développe avec talent et maîtrise ainsi qu'en fort bon style. Bien qu'en elles-mêmes élevées et parfois ardues, relevant de la plus haute théologie, l'écrivain a su les mettre à la portée de toute intelligence moyenne habituée quelque peu déjà à fréquenter ces sublimes réalités. Aussi, ce livre a-t-il été spécialement écrit pour les âmes pieuses et cultivées vivant dans le cloître ou au milieu du monde. L'homme y est étudié au triple point de vue de sa *nature*, de la *grâce* et de la *gloire*. L'auteur y montre ce que nous

Digitized by Google

sommes naturellement, ce à quoi nous avons droit de par notre propre nature ; ce que nous devons devenir par la grâce ; enfin ce que nous serons au ciel dans l'état de gloire. Ce travail, nourri et compact, sans lourdeur, se divise en quatre livres ou parties principales : Le premier, divisé en trois chapitres — examine l'homme au point de vue naturel et de sa spéciale destination en ce monde, d'après le plan divin ; destination ayant pour objet la glorification du Créateur. L'auteur explique avec clarté, élégance, en style concis et harmonieux comment, dès la vie présente, l'homme peut et doit glorifier Celui qui l'a créé ; et comment, pour accomplir cette première destinée de son existence, le Tout-Puissant l'a doué de multiples et admirables facultés.

Le deuxième livre expose, en cinq chapitres, l'essence de l'état surnaturel et de ses effets immédiats en cette vie et en l'autre.

Le livre troisième, comprenant trois chapitres, n'est qu'un complément du précédent. Il y est question de la vision spéciale des trois Personnes divines, y compris celle de l'humanité du Christ, Dieu fait Homme, que les anges désirent sans cesse contempler.

Enfin, les cinq chapitres de la quatrième partie nous parlent, avec tous les développements nécessaires à un tel sujet, de la grâce sanctifiante, principe de justification et de glorification.

Mais il faut lire le volume lui-même. Une telle lecture ne peut manquer de charmes et d'intérêt, puisqu'elle nous entretient de notre être, de « *notre propre nature humaine et de ses hautes destinées,* » en ce monde et en l'autre ; afin de nous les mieux faire connaître, apprécier et atteindre.

Fr. Léonard d'Arm.

Prière féconde. Méditations pour jeunes gens par l'abbé L. Bompais Vicaire à Sainte-Clotilde. — Paris, Beauchesne. — 1913. — In-12. Prix : 3 francs.

Courtes, pratiques, substantielles, appropriées aux besoins de la jeunesse contemporaine, telles sont les qualités qui distinguent ces Méditations. Je souhaite que ce livre devienne le *Vade Mecum* des jeunes gens de toute classe et de toute condition, qui aspirent à mener une vie vraiment chrétienne. Ce livre est fait pour eux. Il les instruira des vérités de l'Évangile, les défendra contre les dangers et les séductions du monde, et les soutiendra dans la lutte qu'ils ont à soutenir contre leurs propres passions. P. C.

LITURGIE

La liturgie catholique, par Dom M. Festugière, moine bénédictin. — In-8° de 200 pages ; broché ; Prix : 3 fr. 50. — Abbaye de Maredsous Belgique.

Nous possédons sur la liturgie de précieux travaux d'érudition anciens et modernes, des manuels à l'usage des séminaires, des commentaires de rubriques, des opuscules de piété ; il n'existe encore aucun ouvrage qui traite philosophiquement de la Liturgie dans son ensemble. C'est un essai de ce genre que publie Dom Festugière, essai entrepris à la demande de la *Revue*

Digitized by Google

de Philosophie qui l'a inséré dans son numéro de mai-juin-juillet 1913 sous le titre : « l'expérience religieuse dans le catholicisme ».

A vrai dire, cet ouvrage n'est qu'une rapide esquisse, un peu sèche parfois, un « essai de synthèse » où l'auteur « s'efforce de proposer et d'organiser logiquement tous les aspects de la question liturgique », « étudiant la liturgie en elle-même et dans toute son universalité, dessinant sa physionomie, la situant au milieu du catholicisme, établissant son existence et sa valeur comme principe de vie. » Le travail se divise en deux parties : les Origines et l'histoire de la Liturgie (p. 29-50), la liturgie catholique et le problème de l'expérience religieuse (p. 50-110) ; le tout se déroule en 22 chapitres très inégalement développés et subdivisés en sections : ce n'est pas un travail définitif, achevé dans ses détails, mais plutôt un sommaire, une « génèse » très ferme dans ses grandes lignes, « un chantier de construction d'où les échafaudages n'ont pas même disparu ».

Un développement partiel du ch. XIII : « la liturgie comme source et cause de vie religieuse » (p. 111-198) termine l'ouvrage. Il y a là des pages achevées qui font goûter la liturgie, initient à ses secrets, à ses beautés, à la vie affective qu'elle développe dans l'âme. Que Dom Festugière se hâte de nous donner bientôt son « essai de synthèse » développé avec la même largeur de conception : ce travail comblera une lacune et nous pouvons lui assurer un prompt et rapide succès. Fr. JUSTINIEN.

Celebrantis socius, par le P. VICTORIUS ab APPELTERN, O. M. C. ex-provinc. provinciae Belgicae etc. — Charles Beyaert, Librairie, Bruges (Belgique). — In-32 de 400 pages, cadre rouge. — Prix : 2 fr. 50 — cart. 3 fr. 25.

Trois parties fort distinctes forment le contenu de ce volume. La première est tout entière liturgique ; elle énumère, conformément aux rubriques récentes et aux derniers décrets de la S. C. des Rites, les règles qui obligent à célébrer la sainte messe en concordance avec l'office du jour, ou permettent, dans certains cas particuliers, la célébration de messes votives, etc. etc. Un appendice sur les funérailles et les absoutes, tranche nombre de questions parfois embarrassantes, v. g. quand et sous quelles réserves peut-on accorder la sépulture ecclésiastique à un suicidé, à un franc-maçon, à celui dont le corps doit être incinéré. Inutile de dire que toutes les solutions données par le R. P. sont appuyées sur des décisions des S. C.

La seconde partie renferme tout un choix de prières préparatoires à la célébration du saint sacrifice et un autre pour l'action de grâce.

Les prêtres et les missionnaires apprécieront le recueil de bénédictions usuelles qui forme la troisième partie.

Depuis la Constitution « *Divino afflatu* » nombre d'ouvrages ont paru exposant les modifications apportées dans l'usage du missel, nous ne pensons point excéder en disant ne pas en avoir rencontré nous donnant dans un format aussi commode un ensemble aussi complet d'explications et de renseignements. Ce petit volume est vraiment le compagnon indispensable du célébrant et nous souhaitons qu'il devienne le *vade meum* de tous les prêtres. Fr. J. de P.

Digitized by Google

HISTOIRE

Ozanam. Livre du Centenaire, par Georges Goyau, Léon de Lanzac de Laborie, Henri Cochin, Édouard Jordan, Eugène Duthoit, Mgr. Alfred Baudrillard, *Préface de* M. René Doumic de l'Académie Française, Bibliographie par l'abbé Corbière. — In-8, avec portrait, de 480 pages. — Prix : 6 francs. — Beauchesne, 117, Rue de Rennes, Paris.

On ne trouvera pas mieux ni surtout plus complet que ce livre du Centenaire, sur la formation intellectuelle et l'action extérieure d'Ozanam. Avec une égale compétence, les divers auteurs se sont attachés, avec un soin presque scrupuleux, à ne rien passer de ce qui pouvait contribuer à nous mieux faire saisir son œuvre tout entière.

Successivement ils nous montrent l'apostolat intellectuel d'Ozanam, son rôle dans la fondation de la société de saint Vincent de Paul, sa science d'historien avec aussi ses lacunes qu'on lui reproche peut-être un peu trop, sa pensée sociale, sa méthode apologétique avec ses légers défauts.

Dans la partie qui lui était assignée chaque auteur a voulu être complet, trop complet peut-être, pour ne pas engendrer çà et là une sorte de compénétration des chapitres. Ainsi pour ne citer qu'un exemple : dans plusieurs endroits, nous avons lu, avec intérêt toujours, mais au détriment de l'unité de plan, des pages à peu près identiques sur Dante et la Divine Comédie, sur saint François d'Assise et ses premiers « troubadours ».

Cette remarque faite, nous ne voulons plus que remercier les auteurs d'avoir mis à contribution leur science et leurs talents, pour nous faire mieux connaître et apprécier ce parfait modèle de chrétien que la France est heureuse de compter au nombre de ses fils. Fr. J. de P.

Les Conventionnels Régicides, *d'après des documents officiels et inédits*, par P. Bliard. — 1 vol. in-8 de 540 pages. — Paris, Perrin. 1913.

Lorsque la Convention dut le 16 et 17 Janvier 1793, déterminer la peine applicable à Louis XVI, 721 députés émirent leur avis ; et si l'on s'en rapporte au *Moniteur* et aux *Procès-verbaux* de la Convention, 387 votèrent la mort sans condition. C'est ce groupe de régicides que le savant auteur étudie. Après avoir fait l'historique du procès, il nous montre les régicides s'égorgeant les uns les autres ; les violents l'emportent sur les modérés puis ils se dévorent entre eux avec la féroce énergie qui les caractérise, car la peur est là qui domine tout. C'est la grande inspiratrice et la conseillère la plus fréquemment écoutée ; c'est la peur qui met aux prises Girondins, Hébertistes, Dantonistes et Robespierristes. Cependant il en reste encore 293 au moment du consulat et de l'empire et l'auteur nous les montre mendiant les faveurs de l'Empire et de la Royauté et se prosternant aux genoux de Napoléon, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe. La documentation est abondante. L'auteur a su mettre à contribution les documents d'archives et les imprimés, et nous pouvons ainsi lire dans l'œuvre de ces prétendus grands hommes de la révolution, médiocres pour la plupart quant à l'intelligence, véritables fantoches de la lâcheté et de la peur, dépourvus de caractère et de fermeté. Nous espérons que l'auteur nous donnera encore

Digitized by Google

de semblables travaux qui sont un soulagement pour les consciences honnêtes, et un coup droit porté aux panégyristes officiels de la révolution.

Le clergé de Versailles pendant la révolution, par l'abbé Alliot. — 1 vol. in-8 de 400 pages. — Versailles, Lebon, 1913.

C'est l'histoire de la ville de Versailles pendant la révolution plutôt que l'histoire du diocèse que nous avons dans ce volume, et l'on s'étonne encore de ne trouver aucune mention du clergé régulier. Tous les ordres y étaient cependant représentés : Cluny et Saint-Maur, Cisterciens et Feuillants, Augustins et Trinitaires, Prémontrés et Dominicains, Capucins, Cordeliers et Récollets et l'on serait curieux de savoir, si réellement tous ces religieux n'ont pas fait autre chose dans le diocèse que d'engendrer des scandales.

On voudrait la preuve de ces affirmations par trop générales. Malheureusement la documentation fait absolument défaut dans ce travail, par là même, tout contrôle est impossible et l'on est étonné de lire dans la préface : « Quiconque voudra vérifier l'exactitude de mon récit devra se reporter aux « pièces si nombreuses de la série L des Archives préfectorales ; il y retrouvera dans toutes les subdivisions de cet immense dossier, les documents « qui m'ont servi à tirer de la poussière et du chaos cet essai sur *L'histoire* « *du Clergé*, au cours de la période révolutionnaire ».

Personne assurément ne mettra en doute la droiture, l'honnêteté de l'auteur mais ce n'est pas faire étalage d'érudition et de documentation que d'indiquer un peu plus en détail les sources auxquelles on a puisé.

F. A.

La révolution dans ses causes, le clergé, les sectes et la France, par Clavequin-Rosselot, docteur. — In-8 de 404 pages. — Prix : 4 francs chez Amat, 11 rue Cassette, Paris.

Ce livre porte en sous-titre : *La lutte pour les lumières et les excès avant 1789, des faits, pas de phrases.* Ces mots caractérisent bien la nature de l'ouvrage ; par une accumulation très riche de documents, il dépeint la situation et la mentalité des catholiques français au 18e siècle, en face du mouvement antichrétien des philosophes.

Jusqu'à ce jour, l'histoire du 18e siècle n'a guère été que celle des philosophes tapageurs et démolisseurs. Ceux qui s'efforcèrent de défendre l'édifice contre leurs coups sont, en général, laissés dans l'oubli. Le présent livre remet un peu en lumière l'action bienfaisante du clergé et des congrégations pour maintenir l'esprit chrétien dans la société avide de nouveautés et de révolutions. Hélas ! ce clergé, imbu des erreurs gallicanes et jansénistes devait perdre son crédit et son influence sur le peuple ; d'un autre côté, l'éducation païenne qu'il donnait à la jeunesse dans ses écoles devait créer partout, dans les esprits, une mentalité païenne. La révolution fut le fruit et le châtiment de cette prévarication. L'auteur montre très bien l'action efficace du clergé pour créer l'enseignement primaire et secondaire, ce dernier plus développé qu'aujourd'hui. Mais il ne signale pas assez le vice de cet enseignement : le paganisme.

La Révolution dans ses causes : *l'ancien régime, l'ancienne socié-*

Digitized by Google

té, en France, avant 1789, par CLAVEQUIN ROSSELOT. — In-8° de 426 pages. — Prix : 4 francs chez Amat, 11, rue Cassette, Paris VI.

On connait de moins en moins l'ancienne France, depuis que l'école officielle fait commencer notre histoire en 1789. Heureusement, en France, nos écrivains sont doués d'un grand esprit d'opposition à ce qui est officiel. Aussi, de tous côtés on fait des recherches sur les siècles anciens de la patrie. Les pages de M. Clavequin, pour n'être que de la vulgarisation disposée sans beaucoup d'ordre, n'en sont pas moins intéressantes et utiles à lire. On y voit que la liberté ne date pas de 1789, mais qu'elle était bien plus large autrefois qu'aujourd'hui, du moins à beaucoup de points de vue. Les œuvres d'assistance et de solidarité y étaient également beaucoup plus développées. Les deux tiers du livre exposent l'état politique et social de notre pays, depuis les origines jusqu'en 1789, en font la critique et montrent comment notre gouvernement s'est perfectionné avec les siècles sous l'action du christianisme, et comment il s'est perverti au XVIIIe siècle, avec l'ingérence abusive du pouvoir royal et les exigences du haut clergé. Ouvrage utile pour les conférenciers et les cercles d'étude.

Voyage du Cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518), par Dom ANTONIO DE BEATIS, *traduit de l'Italien d'après un manuscrit du seizième siècle, avec une introduction et des notes par Madeleine Havard de la Montagne. Préface de Henry Cochin.* — Paris, Perrin. — 1913. — In-8 de XXX-328 pages. Gravures. — Prix : 5 francs.

Qui est au juste cet Antonio de Beatis, secrétaire du Cardinal Louis d'Aragon, et compagnon de son maître au cours d'un voyage entrepris « pour rien, pour voyager », et pour rendre visite au roi d'Espagne qui devait devenir Charles-Quint? Nous ne le savons pas d'une manière très détaillée. Mais nous devinons aisément sa figure. C'est, écrit M. Henry Cochin, le type connu et assez agréable, en somme, des secrétaires (*a secretis*), bons serviteurs, hommes de confiance, que l'on voit à cette époque autour des princes et surtout des prélats de la cour romaine: gens aimables, obligeants, dévoués à leurs maîtres, habitués d'ailleurs à s'effacer et à laisser la première place, mais familiers et admis à la plus complète intimité.

L'important, pour nous, est que cet Antonio de Beatis nous a laissé un « Voyage » conservé à la bibliothèque de Naples. Ce manuscrit a été découvert par Louis Pastor. Et Louis Pastor en a donné une traduction (incomplète) allemande. A son tour Madame Havard nous en offre le texte, complet cette fois et traduit en français et en français très agréable à lire.

C'est donc un plaisir de suivre ce cardinal Louis d'Aragon et d'écouter les réflexions de son secrétaire, réflexions fugitives, un peu superficielles parfois, toujours amusantes. Nous rendons visite à Charles-Quint et à François Ier, à Léonard de Vinci, au tombeau de Duns Scot ; nous examinons maintes reliques, le saint Suaire de Chambéry (aujourd'hui à Turin), etc.

Quelques notes éclairent le texte. Je les aurais voulues choisies plus judicieusement. Il y a des identifications nécessaires qui sont omises (et p. 169, nous parler de la « cathédrale » de Caen !). Ce qui est dit des diverses reliques (p. 233) appelait une explication.

Digitized by Google

Le voyage commencé le 8 mai 1517 à Ferrare, se termina le 16 mars 1518. Beatis avait couvert 3.176 milles italiens. Il avoue, je crois, qu'il est un peu « las » à la fin de sa course. Nous ne pouvons en dire autant. Sous sa conduite, aidés par Madame Havard de la Montagne, nous avons fait une excursion très agréable. P. UBALD d'Alençon.

LITTÉRATURE

La Littérature française par la dissertation, *(Moyen-Age et XVIe siècle, sujets généraux*, 605 sujets proposés), par M. ROUSTAN, professeur agrégé des lettres au lycée Condorcet, lauréat de l'Académie française. — 1 vol. in-12 (18 cm. × 12 cm.) broché. — Prix : 3 francs. — Paul Delplace, éditeur, rue Monsieur-le-Prince, 48, Paris.

Nos lecteurs connaissent déjà la *Littérature française par la dissertation* (XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles) de M. Roustan. Ils ont donc pu se rendre compte de l'utilité de ces milliers de sujets proposés, accompagnés de développements, de conseils et d'indications de lectures recommandées. Voici le quatrième volume, mis comme les précédents à l'usage de l'enseignement secondaire des jeunes gens et des filles, et des candidats à la licence littéraire. On y trouve 97 sujets proposés sur le Moyen-Age, et 161 sujets sur le XVIe siècles ; et, remarque très importante, la plus grande moitié de l'ouvrage traite des sujets généraux sur la lecture, l'art, la prose, la poésie et les genres littéraires : 347 sujets. Nous ne pouvons que féliciter M. Roustan d'avoir mené à bonne fin un travail à la fois aussi consciencieux et aussi précieux. Son but, encore une fois, n'est pas de supprimer l'effort personnel, mais de le diriger. Les professeurs et les étudiants qui se mettront à son école en retireront un immense profit. P. PLACIDE.

France et Allemagne (*Littératures comparées*), par AUG. DUPOUY, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, professeur au lycée de Reims. — 1 vol. in-12 (18 cm × 12 cm.), broché. — Prix 3 fr. 50. — Paul Delplace, éditeur, Rue Monsieur-le-Prince, 48, Paris.

Voici un beau chapitre, qui nous manquait, de littérature comparée. Dans ses proportions modestes, l'ouvrage de M. Dupouy embrasse toute l'histoire des relations littéraires franco-allemande, en insistant, comme il est naturel, sur la période la plus remplie de cette histoire, c'est-à-dire sur les cent cinquante dernières années. Un tel livre d'ensemble n'existait pas encore. On y signale comme particulièrement neuves, les pages consacrées à l'émigration de 1792, aux auxiliaires germanophiles de Mme de Staël, à la Jeune Allemagne, à Quinet, Michelet, Taine, Renan, au symbolisme, au naturalisme, etc. « Notre seule ambition, dit M. Dupouy, est d'être pratique, d'offrir aux curiosités même les moins averties, sous un format commode, dans l'ordre qui nous a paru le plus naturel et dans une langue aussi peu hérissée que possible, les analyses et les conclusions des spécialistes : nous ne nous sommes pas interdit d'y mêler çà et là du nôtre. » Après avoir achevé la lecture de son volume, on ne peut que le féliciter d'avoir réalisé son ambition. Oui, M. Dupouy nous renseigne, mais sans faire de son livre une compilation et un

Digitized by Google

répertoire; il ne s'y est pas interdit les vues personnelles et toute cette étude est d'un savant critique et fin littérateur. Le lecteur en tirera les leçons qui s'imposent, — le lecteur français notamment, des leçons de traditionnisme.

P. PLACIDE.

Le néant et la vie, par JOHANNES JOERGENSEN. *Traduit avec l'autorisation de l'auteur par Pierre D. Armailhacq.* — In-12 de 74 pages. — Paris, Perrin. — Prix : 1 franc.

Réédition revue par le traducteur d'une œuvre dont on a pu admirer la beauté et la force des pensées. Mais lors de sa première apparition, on connaissait encore peu Joergensen dans nos pays et l'histoire de sa conversion ne faisait encore grand bruit qu'en Dannemark. Maintenant tous ses admirateurs voudront lire cette première déclaration de foi, confession forte et discrète tout ensemble. C'est plus bref que celle de Huysmans et de Retté, c'est aussi plus enveloppé de poésie et de grâce, c'est tout aussi attachant et d'une aussi profonde psychologie. C'est un beau cri de foi triomphante et d'action de grâce. Souhaitons en lire beaucoup comme celui-là. MAVIL.

L'ouvrier de la paix, par NOEL CHRESTIEN. — In-12 de 170 pages. — Tourcoing, J. Duvivier, imprimeur-éditeur. — Prix : 1 fr. 50.

L'ouvrier de la paix, c'est le prêtre, et le pauvre curé dont M. Noël Chrestien nous conte l'histoire qui perd ses forces et sa vie. Il est vrai qu'en retour, il meurt en voyant enfin germer la bonne semence, et c'est avec cette consolation de n'avoir pas perdu sa peine qu'il va recevoir au ciel le gain de sa journée terrestre. Ce sujet, si grave qu'il soit, est traité avec verve et talent, melé d'incidents touchants ou piquants et l'intérêt grandit à mesure qu'on voit le héros lutter sans défaillance et poursuivre son œuvre de pacification et d'amour. Un bon livre de plus pour les bibliothèques populaires.

Vers Jésus par de Madone, par M. l'abbé A. JULIEN. — *Poésies religieuses, récits, légendes, réflexions.* — In-8 de 72 pages. Paris. — Taffin. — Lefort, Lille.

Si vous voulez chanter de tout votre cœur les gloires et la bonté de Marie, ouvrez ce petit recueil, il a été écrit avec une âme filiale, pleine du plus pur amour, avec une poésie exquise et une émotion que tout lecteur de foi partagera. On se plaint de manquer de poésies religieuses, en voici, et de la meilleure. MAVIL.

Les Arrivants, par JEAN YOLE. In-12 de 350 pages. — Tourcoing, Duvivier, imprimeur — éditeur, 12 Rue de Toulouse. — Prix ; 1 fr. 50.

Cette nouvelle édition d'un roman à succès, fait partie d'une collection populaire de romans apologétiques et sociaux, bien composée et choisie. Nous avons déjà loué *Les Arrivants,* où les scènes vécues abondent et sont bien croquées, mais où l'auteur a forcé un peu la vraisemblance dans la partie sentimentale. Mais quel roman a la prétention d'être une photographie ?

Digitized by Google

Esthétique et Littérature, par Louis Humblet S. J. — Bruxelles et Paris Vramont.

Il serait difficile, dans un bref compte-rendu d'analyser ces fines dissertations sur l'art et la littérature, sur tous les arts, pour mieux dire. Elles ont été très appréciées dans la Revue générale où elles ont d'abord paru et l'auteur a bien fait d'en former un volume ; il faut lire ces pages à tête reposée et en savourer la profondeur. Il y a là un véritable traité d'esthétique appliquée, dont la jeunesse tirera grand profit. J'entends cette jeunesse qui, au sortir des écoles, aime à étudier plus librement tant de sujets d'intellectualité qu'elle n'a pu qu'effleurer. Nous recommandons vivement ce livre aux candidats littéraires comme aux simples dilettantes. Ils en tireront grand profit.

Mavil.

De Byron à Francis Thompson, *Essais de Littérature anglaise*, par Floris Delattre. docteur ès lettres, professeur agrégé au Lycée Charlemagne. Paris, Payot. — 46, rue St-André-des-Arts. — In-16 de 232 pages. Prix ; 3 fr. 50.

Ce volume renferme six études très fouillées et fort bien écrites. Dans la première M. Delattre montre que la diversité du *Don Juan* de lord Byron n'est qu'un reflet de l'âme tumultueuse du poète.

La seconde révèle l'influence de l'Orient sur la littérature anglaise au XVIIIe et XIXe siècle.

Deux articles ensuite sont relatifs à Charles Dickens, et à Daudet que l'on regarda souvent comme un imitateur du conteur anglais.

Enfin après un certain nombre de pages (105-143) consacrées à la pensée religieuse du protestant Robert Browning, le livre se clôt sur une analyse très juste et pénétrante du génie de Francis Thompson (p. 147-198) extraite de la *Revue Germanique* juillet 1909. Nous avons consacré à ce grand poète un article dans les *Ét. Fr.* T. XXI (1909) p. 513-520. Ce même sujet avait été traité par D. Amstrong, dans *Le Beffroi*, sept. 1908. p. 148-152. Il a été repris par Charles Legras *Chez nos contemporains d'Angleterre*, Paris. 1901 p. 213-213, et tous récemment par le P. Xavier Moisant dans les *Études* des Pères Jésuites nos du 20 juin et du 20 août 1913. C'est dire que le poète Francis Thompson est enfin apprécié a sa haute valeur. Nous nous en réjouissons grandement surtout quand son génie est étudié de main de maître comme l'a fait M. Delattre.

P. Ubald d'Alençon.

Pèlerinages de littérature et d'histoire, par C. Lecigne. — In-8 raisin de 312 pages. — Prix : 4 francs. — Lethielleux, 10 Rue Cassette, Paris.

Voici un nouveau livre d'un vétéran de la critique littéraire que nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs.

Par une heureuse inspiration, le savant professeur de l'Université de Lille a voulu évoquer le souvenir de nos grands écrivains passés ou modernes, dans le cadre de leur *home* préféré. De là une série de tableautins, brossés de main de maître. On dirait une collection d'aquarelles prestement enlevées, donnant une sensation vive et juste du paysage, de la demeure, de la contrée où un illustre écrivain a vécu. Et à la suite du docte voyageur, on passe ainsi

Digitized by Google

de la douce Lorraine à la pittoresque Franche Comté pour y saluer Lamartine, on traverse la Bretagne, en rêve, on s'attarde auprès de Madame de Sévigné pour revenir aux bons vivants du Midi si poètes malgré leur effervescence ; et après avoir pointé en Suisse, où les souvenirs ne manquent pas, on s'arrête devant Bossuet, encadré dans sa majestueuse église épiscopale, comme il convient au plus grand des écrivains catholiques de France, au porte parole sublime de la Sainte Vérité. Et après encore quelques échappées de ci, de là, au caprice du souvenir, l'auteur résume en quelque sorte la haute pensée de son livre dans une petite nouvelle d'un charme délicat et fin qui serait plutôt l'apologue explicatif du volume : Nous sommes, comme Paul Dubois, trop enlisés dans nos préoccupations matérielles, par la course au gain, au plaisir, à la vanité, et notre âme, notre Irène est écrasée sous leur poids. Laissons un instant de repos à ces grossiers travaux et allons respirer l'air assaini, celui des grands esprits, de la pure vérité et de la méditation qui illumine et ensuite il nous sera possible de donner une juste part aux exigences de la vie, sans frustrer notre âme de la nourriture qui lui est indispensable. Monsieur Lecigne nous indique dans ses pèlerinages de quels régals nous pouvons la réjouir, ne nous faisons pas faute de les déguster.

MAVIL.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

C. Lecigne. — *Pèlerinages de Littérature et d'Histoire.* — Paris, Lethielleux. — In-8° raisin, de 312 pages. — Prix : 4 francs.

Jean Yole. — *Les Arrivants.* — Nouvelle édition. Tourcoing. J. Duvivier. Imprimeur-éditeur 1913. — In-12 de 350 pages. — Prix : 1 fr. 50.

Aventino. — *Croquis romains.* — Paris, Nouvelle Librairie nationale, 11, rue de Médicis, 1913. — In-12 de 270 pages. — Prix : 3 fr. 50.

A. d'Alès. — *L'Édit de Calliste. Étude sur les origines de la Pénitence chrétienne.* — Paris, Beauchesne, 1914. — In-8° de 481 pages — Prix : 7 fr. 50.

R. P. A. Guillaume. S. J. — *L'Évangile étudié au point de vue social.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-12 de 385 pages.

J.-B. Audion. — *Jeune homme, Lève-toi.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-12 de 275 pages. — Prix : 3 fr.

Chanoine Moise Cacnac. — *La Religion et le temps présent. Conférences Religieuses.* — Paris, J. de Gigord. — In-12 de 134 pages. — Prix : 1 fr. 50.

Josephus Bonaccorsi. — *Psalterium Latinum cum Græco et Hebræo comparatum. Libellus primus.* — Florentiæ, Libreria editrice Fiorentina, Via del Corso, 3. — In-8° de 120 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Janet Erskine Stuart. — *L'Education des Jeunes Filles catholiques Avec une préface par A. Rosette. S. J. Traduit de l'Anglais.* — Paris, Perrin. — In-16 de XI-272 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Dom Besse — *Les Religieux laïques. Un romantisme religieux.* — Paris, Nouvelle librairie nationale, 1913. — In-12 de 320, pages. — Prix : 3 fr. 50.

P. Clemente da Terzorio, O. M. C. — *Le Missioni dei Minori Cappuccini. Sunto Storico, Volume I. Europa.* — Roma, 1913. In-8° de 446 pag. Prix : 3 fr. 50.

G. Bontoux. — *Louis Veuillot et les Mauvais Maîtres de son temps. Préface de François Veuillot.* — Paris, Perrin. — In-16 de XII-373 pages. Prix : 3 fr. 50.

Geoffroy de Grandmaison. — *Les petites Sœurs de l'Assomption Gardes-malades des Pauvres à domicile.* — Paris, J. de Gigord, 1913. — In-12 de 30 pages. — Prix : 0, 25.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les Rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le Bulletin Bibliographique.

Digitized by Google

MARIAM. — *Jonchée d'automne.* — Avignon. Aubanel. — In-12 de 48 p.

L. SALTET (abbé). — *Histoire de l'Église. Ouvrage contenant 400 gravures et 12 cartes.* — Paris, J. de Gigord, 1913. — In-8° XXIII-423 pages. — Prix : 3 fr. 50.

C. ALLIBERT (abbé). — *Manuel d'histoire locale. Guide pour la rédaction des monographies historiques contenant plusieurs indications spéciales à la Provence.* Avignon, Aubanel. — In-8° de XVI-394 pages. — Prix : 3 fr. 50.

JEAN CHARRUAU. — *L'Esclave des Nègres. Saint Pierre Claver de la Compagnie de Jésus.* — Paris, Téqui. 1914. — In-12 de 280 pages. — Prix : 2 francs.

N. LAUX. — *Méditations sur le Mystère de l'Agonie de N. S. Jésus-Christ, suivies de Prières pour l'Heure sainte.* — Paris, Téqui, 1913. In-32. — Prix : 1 franc.

VIC. HIPP. LE GOUVELLO. — *Armelle Nicolas dite la bonne Armelle servante des hommes et amante du Christ, 1606-1671.* — Paris, Téqui, 1913.— In-12 de XVIII-366 pages. — Prix : 3 fr. 50.

P. M. MANSUY. — *La Vertu du Mois ou Traité pratique des Vertus en vue de la Retraite mensuelle.* — Desclée, de Brouwer et Cie. — In-16 de 300 pages. — Prix : 1 fr. 50.

La Retraite du Mois. Sa nécessité, sa pratique. 2e Édition. — Desclée, Cie In-16 de 160 pages. — Prix: 0 fr. 70.

JOH. STEPKES. — *Soldatenleben und Charakterbildung. Ein Handbüchlein für die Kaserne.* — Gladbach. Volksvereins-Verlag. — In-12 de 78 p.

DR. ALOIS WURM. — *Grundsätze der Volksbildung.* — Gladback. Volksvereins Verlag. — In-8° de 127 pages. — Prix : 1,20 M.

P. BERTHOLD MISSIAEN CAP. — *Der Kampf um das Glück im modernen Wirtschaftsleben.* — In-8° de 120 pages. — Gladbach. Volksvereins Verlag. Prix : 1,35 M.

E. ROUPAIN. — *Par la famille.* — Reims. — *Action Populaire.*— Paris, Lecoffre, 1913. — In-12 de 236 pages. Prix : 2 fr. 50.

R. P. A. LEMONNYER. — *La Révélation primitive et les données actuelles de la Science d'après l'ouvrage allemand du R. P. G. Schmidt.* — Paris. Lecoffre, 1914. — In-12 de XV-355 pages. — Prix : 3 fr. 50.

L. CRISTIANI. — *Pages doctrinales. Deuxième Série. Jésus-Christ et l'Église.* — Paris, Gabalda, 1914. — In-12 de 202 pages. — Prix : 2 francs.

R. P. LINTELO S. J. — *A la Jeunesse. La Communion fréquente et quotidienne.* — Nouvelle édition. — Brochure de 64 pages. — Prix : 0,15 l'exempl. 10 frs. le cent.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

FAUT-IL CHANGER LA NOTION DE VÉRITÉ ?

« La vérité ne git pas dans un rapport de nous à des choses séparées et distantes, rapport qu'évidemment aucune réflexion ne saurait jamais découvrir, et qui serait même de toutes façons inconnaissable pour nous puisqu'il est impossible que nous connaissions jamais ce avec quoi nous n'avons aucune relation. Le rapport est tout entier, si l'on peut dire, à l'intérieur de la conscience ; ses termes sont, l'un la réalité appréhendée, l'autre le jugement de l'intelligence. Le jugement exprime-t-il ou n'exprime-t-il pas la réalité présente à l'esprit ? Voilà comment se pose la question de la vérité. Dès lors, on voit comment elle peut relever de la réflexion. »

*
* *

Ces lignes sont de M. L. Noël (Université de Louvain. — *Annales de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, t. II. p. 674). L'auteur nous assure que ce point de vue « semble de plus en plus rallier les esprits ». Il cite à l'appui les noms de Monseigneur Sentroul et des RR. PP. Paul Gény et Rousselot. A la vérité le P. Gény nous a semblé moins formel. (*Revue de philosophie* 1913, t. I.)

Ce que Monsieur L. Noël ne dit pas c'est qu'il y a thomistes et thomistes ; et, pour ma part, je remarque de plus en plus chez les néo-scolastiques une tendance à se libérer de l'esprit de système. Aussi bien M. L. Noël a-t-il soin de nous en avertir : « Il est entendu, dit-il, qu'être thomiste, ce n'est point faire de l'archéologie et que saint Thomas doit être, pour nous, « un phare » et non pas « une borne ». (p. 665.)

Digitized by Google

Je me garderais bien de lui apporter un démenti. Les lignes par lesquelles débutent ces remarques m'ont, en effet, paru comme une conséquence logique des thèses fondamentales du thomisme sur la passivité de l'entendement et sur la connaissance indirecte et réflexe du singulier. Mgr Mercier a raison d'insinuer que « les interprètes modernes de la philosophie scolastique », dont il combat les « théories », sont au fond, et sans qu'ils s'en doutent, en marge du thomisme. (Mercier, *Critériologie générale*, 6e édition, p. 17.)

A mon avis, la manière néo-thomiste de présenter la notion de vérité n'a le droit de se dire thomiste, que dans la mesure où saint Thomas est envisagé, non comme « une borne », mais comme « un phare ».

Est-elle destinée à prévaloir au sein des universités catholiques? — M. L. Noël l'assure. Je voudrais pouvoir lui apporter une dénégation formelle. Or, je craindrais de me tromper dans mon optimisme. Si cela doit se vérifier un jour, ce sera tant pis pour le néo-thomisme.

*
* *

Que l'on m'entende bien. Je ne dis pas : cette attitude est illogique. Elle découle de prémisses communément reçues dans les ouvrages néo-scolastiques. Longtemps, le bon sens avait eu raison des dangers que recélaient ces prémisses. La logique reprend enfin ses droits.

D'aucuns disent : c'est un bien. Je prétends qu'il y a en ceci un écueil très considérable, et au-delà de l'écueil, j'aperçois un abîme : l'effrondement même de la certitude, de toute certitude, sauf une, à savoir la certitude du moi.

Que nous propose-t-on, en effet, pour nous garantir la possession de la vérité ? Une définition d'inspiration essentiellement Kantienne : la vérité est l'accord de la réflexion avec l'objet pensé.

C'est que, dit-on, l'esprit est nécessairement immanent à soi-même « et il est impossible que nous connaissions jamais ce avec quoi nous n'avons aucune relation ».

D'où il suit, que par la réflexion, je sais uniquement ce qui se passe dans mon esprit. Hors du moi, l'inconnu étend à perte de vue ses ténèbres épaisses. Inutile de tenter une évasion quelconque. Celle-ci n'est pas réalisable. Le serait-elle qu'on ne

Digitized by Google

serait pas plus avancé. Par delà l'esprit, le singulier et le matériel élèvent jusqu'à des hauteurs vertigineuses, leurs épaisses murailles.

A la vérité, cette cloison n'existe que pour l'esprit tout seul, car les sens et l'imagination peuvent se nourrir à satiété du beau spectacle de la nature. Et Dieu, dans sa prévoyance, a pourvu à la cécité native de l'entendement humain. La force illuminative de l'âme, connue sous le nom d'intellect agent, en immatérialisant les images correspondantes aux objets et de plus en les généralisant, met à la disposition de l'esprit l'objet de sa perception. Ainsi emmuré en lui-même (1), il se repaît d'idées pures. Il ne fait pas son objet, il le reçoit, il le vit, celui-ci est gravé dans l'âme, sorte de miroir vers lequel l'entendement n'a qu'à tourner son regard. L'on nous assure que cette « réflexion de l'esprit sur son acte ne saurait être suspectée », car « *elle offre une parfaite identité du sujet et de l'objet.* » (L. Noël. *ibid.* p. 669.)

Nous en conviendrions sans peine si, au lieu d'*identité*, l'on nous parlait seulement de contact immédiat du sujet et de l'objet. Le dualisme du connu et du connaissant serait ainsi sauvegardé, et l'on garantirait en même temps la communication de l'un à l'autre.

*
* *

C'est que, à tout prendre, il y aurait tout avantage à faire de saint Thomas une borne et un phare tout ensemble. La vérité, dit-il, est un rapport de conformité entre le sujet qui connaît et la chose connue.

Il nous prévient de plus que la notion de rapport exclut

(1) Il est un certain illuminisme, professé par Henri de Gand, que Duns Scot réfute dans son Commentaire d'Oxford (Oxon. l. I. d. 3.). C'est cependant d'Henri de Gand que se rapproche M. J. Maritain, récemment converti au thomisme, quand il s'écrie : « Nous ne sommes pas des « emmurés » comme le prétendent les modernes ! (A. Binet, *L'âme et le corps*, p. 23.) Nous communiquons, au contraire, avec l'être des choses. Mais avec l'être intelligible, par l'intelligence, *dans une lumière qui vient de Dieu*. Si l'intelligence demeure dans la vérité, plus elle connait, plus elle tend vers Dieu. Car ce par quoi elle connaît les choses, ce sont les formes que saint Thomas appelle avec Aristote, quelque chose de divin dans les êtres, parce qu'elles sont le principe de l'être des choses, et donc de leur ressemblance à Dieu. *Et tandis qu'une « intuition » qui nous ferait coïncider avec la matière, nous perdrait dans les ténèbres*, l'intelligence possède d'autant mieux la vérité qui est son bien, qu'elle s'éloigne de la matière. Et si la grâce vient achever la nature, ce mouvement n'a son terme qu'au ciel, dans la vision béatifique de la lumière incréée. » J. Maritain, *L'évolutionnisme de M. Bergson*, p. 532, dans la *Revue de philosophie*, 1911, t. 2.

Digitized by Google

l'identité entre les deux termes rapportés l'un à l'autre. Or, tant que l'on sauvegarde la distinction des termes, il y a quelque espoir d'atteindre, par delà la pensée elle-même, l'objet de la pensée. L'esprit se dépasse lui-même, et, dans la philosophie de saint Thomas, la réflexion doit réaliser comme une délivrance de l'esprit, enfin parvenu par delà le monde des abstractions génériques et spécifiques, jusqu'à la conscience de la chose en soi.

Encore une fois, je ne juge pas cette attitude plus logique. Mais elle m'apparaît infiniment plus rassurante.

*
* *

Mais direz-vous ? Faut-il sacrifier la logique aux nécessités d'une certitude, fondée sur l'impérieuse irréductibilité du moi ou du non-moi ? (1)

La difficulté serait facilement résolue si vous consentiez à déplacer le « phare », je veux dire, si aux prémisses, qui en définitive ont réussi à vous mettre d'accord avec Kant, vous en substituiez de nouvelles.

Ne me proposez pas : « Il faut ne supposer que des notions sur lesquelles positivistes, kantiens et thomistes puissent se mettre d'accord ». (Mercier, *Critériologie générale*, 6e édition p. 18.) C'est que, une fois engagé sur ce terrain, il vous resterait à surprendre en défaut la logique de Kant. A la rigueur vous vous en tireriez aisément avec les positivistes ; mais je redoute pour vous un échec complet avec l'autre. C'est qu'en effet le vieux critique est d'une force d'entraînement peu commune. (2)

(1) M. L. Noël. p. 675 affirme que « le problème, ainsi posé, est insoluble ». Il dit cela en regard de cette question : « Comment saurons-nous que le substitut est conforme à l'objet ? » — En fait, cet auteur n'est pas seul à faire cet aveu d'impuissance. Mais alors comment s'y prendre pour dépasser Kant ?

(2) M.L. Noël n'est pas embarassé par cette constatation : «Le phénomène, dit-il, p. 679 ; est seulement l'aspect que la chose prend pour nous. Ce n'est, dès lors, que par un illogisme qu'il (Kant) peut dire que nous ne connaissons pas la chose et que nous savons seulement qu'elle existe. » Mais l'effet de cette explication ne serait-il pas anéanti du fait que l'auteur ajoute un peu après, p. 683, que « la connaissance intellectuelle... n'étreint pas les choses à fond » et qu' « elle en laisse échapper la réalité individuelle et profonde pour n'en retenir que la surface et la forme »? C'est que, précise-t-il, « elle n'est nullement saturante, et pourrait-on la dire intuitive ? » Il est assez étrange que M. L. Noël fasse une gloire à saint Thomas de s'être rencontré avec Kant, alors qu'à Rome, le R. P. Mattiussi réédite son « Veleno Kantiano »

Digitized by Google

Je vous écoute : « Les commentateurs superficiels des doctrines aristotéliciennes et thomistes sont menés par la logique de leurs définitions initiales à une impasse. D'une part, ils disent : Il y a vérité, chaque fois qu'il y a conformité entre une connaissance et la réalité : conformitas intellectus et rei. D'après cela, il semble que la connaissance conceptuelle elle-même est susceptible de vérité. — Mais, d'autre part, ils doivent se rendre à cette vérité de sens commun : seul le jugement est vrai ou faux ». Mercier, ibid. p. 18.

A cela, je réponds : pour se tirer d'une impasse, l'on n'a qu'à revenir sur ses pas, puis filer dans une autre direction.

G. Mattiussi, *Il Veleno Kantiano*, Roma, Artigianelli, 1914. Au fait, l'attitude de M. L. Noël est plus objective et mieux fondée. Je regrette seulement que l'esprit de système ne lui permette pas de dépasser Kant, et donc de s'en séparer totalement. Pour opérer cette disjonction, il ne faudrait pas dire, avec Kant, de l'entendement humain, qu'il « pense simplement et n'est pas intuitif ». En d'autres termes, il faudrait s'inspirer de l'aristotélisme augustinien du Docteur Subtil. Et je suis heureux que M. Noël m'ait fourni l'occasion de riposter au P. Mattiussi que c'est bien gratuitement que, à la suite de Gonzalez, il fait de Duns Scot le Kant du XIIIe siècle. Les rôles seraient-ils travestis ? De ce chef, les néo-scotistes n'ont plus à défendre Scot contre les apparentements arbitraires. D'autres l'ont fait pour eux sur le terrain de la connaissance. Par ailleurs, M. l'abbé Cristiani (*Revue de phil.* 1911. t. II. p. 555) reconnaît à la volonté, le rôle que lui attribue Scot, quand il dit : «Si la circulation mentale obéit à une logique d'autant plus rigoureuse que l'attention est plus forte, c'est qu'elle s'accomplit en fonction de l'activité spirituelle, *sous la direction de la raison et de la volonté* et non en fonction de l'activité cérébrale ». D'où cette remarque que l'on croirait empruntée au Subtil, sauf l'emploi du verbe au conditionnel : « On aurait ainsi une preuve singulièrement forte de l'existence de la liberté ». M. Farges (*La crise de la certitude*, deuxième édition, p. 62-65) se trouve en parfait accord avec le Subtil lorsqu'il prononce : « Si la volonté peut provoquer l'intelligence à rechercher la vérité, à prolonger ou à suspendre cette recherche, toutefois ce n'est pas la volonté qui peut rendre, à son gré, les objets évidents ou inévidents, vrais ou faux ». p. 63. — Sans le savoir, M. Farges a exprimé dans ses trois pages, la substance même de l'étude que nous avions consacrée dans cette Revue au « Rôle de la volonté dans la philosophie de Duns Scot ». Ces éléments d'information auraient pu, ce me semble, faire éliminer de l'ouvrage du P. Mattiussi les pages intitulées « *favori imprudenti* » et où l'on voit un tout petit écolier thomiste apprendre à Duns Scot à discerner entre liberté de coaction et liberté de nécessité. Si les élèves du P. Mattiussi ont ainsi le droit de se mesurer de haut avec le Subtil, l'on peut se demander si Duns Scot ne serait pas excessivement petit en comparaison du professeur. Malheureusement pour l'auteur, Duns Scot n'avance pas la proposition qui lui attire cette admonestation posthume... et c'est bien gratuitement que le P. Mattiussi prête à notre Docteur la distinction réelle des facultés de l'âme et ce qu'il appelle l'indistinction de l'essence et de l'existence. L'on peut s'attendre à bien des surprises de la part d'un homme qui vous cite la sixième question d'une distinction qui, dans le texte, s'arrête à la cinquième, p. 362. Il serait temps, pourtant, que les esprits atteints de *scotophobie* s'avisent de recourir aux sources !

Digitized by Google

*
* *

C'est ce que d'aucuns ont fait.

« Il reste, écrit M. de Tonquédec (*La notion de la vérité dans la philosophie nouvelle,* p. 73), une seconde objection contre le réalisme : comment vérifier la conformité de la connaissance avec son objet ? « *Cela supposerait* (ce raisonnement est de M. Le Roy) *une comparaison exigeant que l'on puisse appréhender l'objet autrement que par la pensée* ».

« C'est, répond M. de Tonquédec, ériger en principe ce qui est en question. On suppose constamment que la connaissance n'atteint qu'elle même, et, dans cette hypothèse, il ne lui reste évidemment aucun moyen de savoir si elle est conforme à un objet que l'on a placé hors de ses prises. Mais si elle atteint l'objet lui-même, elle porte en elle sa propre justification. Elle n'a besoin de rien d'extérieur qui la garantisse. Au fond de l'objection, on retrouve la vieille conception de la « connaissance décalque » tant attaquée par l'école nouvelle. Si la connaissance est essentiellement une construction d'image, si elle ne se réalise qu'en projetant devant elle, comme sur un écran, une « représentation », l'objection est irréfutable. Mais ce postulat, que M. le Roy et ses adversaires admettent d'un commun accord, nous le nions. Pour nous, *la connaissance est une saisie immédiate de quelque chose* ».

C'est M. de Tonquédec qui souligne cette affirmation. Pour ma part, je l'en félicite. Car, de cette façon, la voie est largement ouverte. Le nouveau phare est bien placé à l'entrée du port et le voyageur peut en toute confiance descendre à terre. Le port a nom *certitude* ; l'endroit où il se propose de séjourner désormais, s'appelle *Vérité.* « On a beau reculer, insiste M. de Tonquédec, il faut en arriver là, ou renoncer à l'idée même de connaissance. Que l'objet soit le résultat d'une construction de l'esprit ou un être éclos de la nature, il faudra bien en définitive que la connaissance, — sous peine de ne pas résister, — s'y applique immédiatement, le saisisse lui-même et tel qu'il est ».

*
* *

Si la pensée de M. de Tonquédec est bien rendue, il est manifeste : 1° qu'il bat en brèche l'une des prémisses, auxquelles M. L. Noël attribue l'office d'illuminer la route que suit l'esprit dans sa marche vers la vérité ; — 2° et que, sans faire tort à la logique, il évite de conclure avec Kant.

Digitized by Google

Il importe assez peu que l'on ne puisse définir autrement que par des métaphores ce fait unique, cette saisie, cette prise de possession du réel, qu'est la connaissance. On constate les faits, on les subit tels quels. Et c'est sans nul doute, ce qu'entend M. de Tonquédec, lorsqu'il déclare aussitôt que « cela ne tient pas à un système ». (op. cit., p. 74.)

*
* *

Pour être logique jusqu'au bout, M. de Tonquédec devrait cependant s'expliquer sur le processus intime par lequel se fait la « saisie immédiate de quelque chose ». Mais déjà, une question se pose : avec qui est-il ? — Je réponds sans hésiter, qu'il est incontestablement avec plusieurs écoles (1). — Lesquelles ? — C'est ce que je ne veux pas dire. Mais il ne faut pas oublier que bon nombre de scolastiques anciens avaient pris à cœur de corriger saint Augustin par le moyen des emprunts considérables faits à l'aristotélisme.

La philosophie traditionnelle gagnerait à s'enrichir de tout l'héritage du moyen-âge judicieusement mis à contribution. Disons-le franchement : la vérité sans mélange n'est pas dans l'aristotélisme intégral (2). Dès lors on desservirait incontestablement la cause de la vérité, si l'on travaillait non pour elle, mais pour un homme et pour un système.

Périsse Aristote, plutôt que la vérité !

S. BELMOND.

---

(1) En matière de doctrine, on est avec quelqu'un, quand on se rencontre avec le dire de ce quelqu'un. Le P. de Tonquédec, (p. 48-49), exprime assez nettement que, en fait de scolastique, il se réclame de saint Thomas.

(2) Le lecteur trouvera que je n'ai pas dit si, oui ou non, le vrai et le faux sont dans le jugement. Aristote et Duns Scot accordent que « l'erreur » est déjà virtuellement dans le concept, *per modum privationis*. A mon sens, l'erreur s'explicite dans le jugement, mais elle se glisse déjà dans la saisie immédiate du réel, et elle a le plus souvent pour cause la précipitation. L'attention, et donc une certaine réflexion, devrait toujours présider aux premières démarches de l'esprit, ordinairement outillé pour se passer des mauvais services de l'imagination, cette maîtresse de faussetés.

Le cardinal Mathieu d'Aquasparta (1235-1302), qui, avant Scot, enseigna à Paris, puis à Bologne, professait déjà, autour de l'idéologie, les thèses fondamentales par lesquelles Duns Scot se sépare de S. Thomas (saisie immédiate du singulier, possibilité d'idées sans images, etc.). Avant Scot, il aborde directement le problème critériologique. (*De fide*, q. I.). Cf. Fr. Mathei ab Aquasparta, O. M. S. R. E. Cardinalis, Quæstiones disputatæ, t. I. *De fide et Cognitione*. Quaracchi, 1913. — Ajoutons que d'après une pièce datée du 25 juin 1303, les deux chaires réservées aux franciscains à la Sorbonne avaient alors pour titulaires, Alain et Jean de Tongres.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite.*) [1]

II. Rivo-Torto, Noviciat de l'Apostolat Franciscain.

Après ce que nous avons dit de la Portioncule, on peut se demander quelle place tient Rivo-Torto dans les origines franciscaines ?

Célano en parle pour la première fois, lors du retour de Rome où François était allé solliciter l'approbation de sa Règle. (2)

La *Légende des Trois Compagnons* affirme qu'à cette même date, François y demeurait encore avec les siens ; bientôt ils abandonnèrent l'ancienne léproserie et se transportèrent à Sainte Marie de la Portioncule près de laquelle ils avaient habité autrefois une modeste maison..... (3)

De ces textes et d'autres non moins explicites, il ressort que la petite Famille religieuse n'avait pas encore de résidence stable, de Couvent proprement dit. Elle habitait soit à la Portioncule près de la chapelle de N-D. des Anges, soit à Rivo-Torto d'où l'on gagnait facilement les grottes des « Carceri » (4).

Libre à nous de situer dans ce cadre de Rivo-Torto, aussi

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Janvier 1914.

(2) Recolligebat se B. Franciscus cum caeteris juxta civitatem Assisii, in loco qui dicitur Rivus Tortus. (C. 44, 15).

(3) Conversabatur adhuc Pater cum aliis in quodam loco juxta Assisium qui dicitur Rivus Tortus..... Reliquerunt igitur dictum tugurium ad usum pauperum leprosorum, transferentes se ad sanctam Mariam de Portiuncula, juxta quam in unà domuncula fuerant aliquando commorati. (T. C. Cap. XIII).

(4) Ces grottes très basses et très exiguës sont situées à une heure environ de la ville d'Assise ; elles s'ouvrent aux flancs du Mont Subasio et surplombent un abime.

Digitized by Google

pittoresque que solitaire, l'action prépondérante du jeune fils de Bernardone devenu Maître des Novices.

Nous verrons quelle importance il attachait à cette première formation, le secret de son influence sur les âmes, et les merveilleux succès qui couronnèrent ses efforts.

1° *Importance du Noviciat.*

Tout jeune, François cherchait déjà la solitude ; une crypte creusée dans le roc lui servait de cellule et d'oratoire. En quelques traits concis Célano nous l'a montré aspirant à la Perfection Séraphique, et tout transfiguré par ce travail intérieur qu'opérait la grâce divine. (1)

Instruit par l'expérience, François soumet ses premiers compagnons à cette forte probation qu'il jugeait indispensable à des hommes dont la vocation est de parcourir le monde et de prêcher encore plus d'exemple que de parole.

Aussi, sa volonté est formelle : Je voudrais qu'un postulant, si lettré fût-il, me fit sa demande d'admission en ces termes : Me voici, Frère, j'ai longtemps vécu dans le siècle et je n'ai pas acquis une parfaite connaissance de mon Dieu. Je vous en prie, assignez-moi un endroit éloigné des bruits du monde, j'y repasserai mes années dans la douleur, je recueillerai ma vie jusqu'ici trop dispersée et je travaillerai à ma réforme et à ma perfection spirituelle. Quelles espérances promettrait un moine qui débuterait ainsi dans la carrière religieuse ? Certes, il quitterait la solitude, semblable à un lion déchaîné prêt à surmonter tous les obstacles. La sève divine puisée au sol fertile du Noviciat, ne cesserait de produire en lui des fruits abondants. En toute assurance, il s'adonnerait alors au ministère de la prédication, la flamme séraphique qui tourmente son âme, jaillirait comme de son foyer naturel. (2)

Vere pia doctrina. Doctrine vraiment sainte, remarque Célano. Celui qui vient du monde, aux maximes si différentes de celles du cloître, doit, avant tout, s'assujettir aux humbles exercices du Noviciat, s'il veut sincèrement rejeter et extirper de son cœur les affections humaines qu'un séjour prolongé dans le

(1) Cf. *La Perfection Séraphique*, 1re Partie, §. 2.

(2) Profecto leo excatenatus ad omnia robustus exiret, et beatus succus quem hausisset initio, continuis in eo profectibus cresceret. Hic tandem vero ministerio Verbi daretur certus, quia illud quo bulliret effunderet. C., 315, 15.

Digitized by Google

siècle, y a enracinées et comme incrustées. « Un postulant animé de telles dispositions, parviendrait vite à la Perfection dans un lieu qui est par excellence l'École de la Perfection. » (C. 315).

Par contre, hélas, « combien quittent le cloître et rentrent dans le siècle, non pas faute de vocation, mais bien par manque de la formation nécessaire. En prétendant à la Perfection religieuse ils ne présumaient pas de leurs forces, puisque Dieu les y appelait ; malheureusement ils n'ont pas reçu pendant le temps du Noviciat, cette formation intérieure qui revêt le nouveau Profès du caractère propre au religieux consacré à Dieu » (1)

2° *François, Maître des Novices.*

Quelques emprunts faits au magistral traité *des Six Ailes des Séraphins,* nous aideront à grouper les leçons aussi variées qu'instructives de François, improvisé Maître des Novices, à l'âge de trente ans.

Cet ouvrage sorti de la plume expérimentée du Docteur séraphique, offre, condensé en quelques chapitres, un excellent traité d'éducation religieuse et de gouvernement monastique.

Le Chapitre premier s'ouvre par ces mots : « Ceux qui commencent ont besoin d'un Maître pour plusieurs raisons » : *Incipientes indigent Magistro* :

1° *Ut doceantur quae ignorant*, afin d'apprendre ce qu'ils ignorent.

Tout est nouveau pour des novices, d'où la nécessité d'un Maître qui fasse leur éducation et forme leurs premiers pas dans la carrière religieuse.

Par privilège, François n'eut pas d'autre Maître que Jésus-Christ ; sa formation fut de première main, parce qu'il devait être le digne exemplaire des générations futures (2). Le divin Rédempteur lui enseigna la science par excellence, acquise au prix de tant de souffrances sur l'arbre de la Croix. « *Cum esset Filius Dei, didicet ex iis quae passus est...*» Hebr. V. 8.

(1) « Plerumque enim fieri cernimus, ut nonulli non idcirco claustra turpiter deserant quod in Ordinem ausi sint invito Deo se injicere, sed potius quod apta in tirocinio institutione caruerint, nec formam induerint, absoluto tirocinio, quæ virum Deo sacrum deceat. » *Epistola Pii X, ad Gen. Ord. Præd.* 4 Aug. 1913.

(2) « Servus Altissimi doctorem non habebat aliquem in hujusmodi nisi Christum ». Leg. Cap. II, §. 1.

Digitized by Google

Le Livre de la Croix, tel est le premier livre que François expose aux yeux de ses disciples et dont il leur explique les mystérieux secrets.

En ces temps d'héroïques privations, les Frères ne possédaient pas de livres liturgiques, pas même un Bréviaire ; ils se contentaient de réciter l'Office des *Pater* et s'adonnaient surtout à l'oraison mentale.

A l'entrée de la masure se dressait une Croix de bois qui leur tenait lieu de livre, de bréviaire, d'oratoire, d'autel.

Prosternés au pied du Signe rédempteur, les disciples redisaient à l'envi la belle prière composée par leur Père : *Adoramus te*... Nous vous adorons, ô Christ, dans toutes les églises qui sont par toute la terre, et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte Croix. (C. 47. 4.)

Jour et nuit, leurs regards contemplaient ce Livre sacré que François leur enseignait par son exemple et ses discours enflammés; il ne cessait de leur prêcher la croix, c'était le thème habituel de ses entretiens. (1)

La pieuse invocation au Christ-Rédempteur revenait sur leurs lèvres chaque fois qu'au loin apparaissait le clocher d'une église. Ils s'inclinaient profondément vers la Maison de Dieu, et dans cette humble posture, symbole de l'adoration intérieure de leur âme, ils adoraient le Tout-Puissant lié au bois de la Croix. (2)

Leur dévotion les poussait à vénérer ce signe sacré partout où ils le rencontraient, sur le sol, sur les murs, dans les arbres, au carrefour des routes. (3)

La lettre Thau qui a la forme d'une Croix T servait de seing à François, il l'apposait au bas de ses lettres et autres écrits et le faisait peindre sur les murs des cellules. (4)

Le livre de la Nature. — Ses yeux d'enfant avaient con-

(1) « Librum Crucis Christi continuatis aspectibus diebus ac noctibus revolvebant, exemplo Patris et eloquio eruditi, qui jugiter faciebat eis de Christi cruce sermonem. » (Leg. Cap. IV, § 3.)

(2) « Inclinabant se versus eam — ecclesiam — proni in terram, et inclinato utroque homine, adorabant Omnipotentem dicentes : Adoramus te, Christe, et ad omnes ecclesias tuas, sicut eos docuerat sanctus Pater. » (C. 47, 26.)

(3) « Et quod non est minus admirandum, ubicumque Crucem, vel Crucis signum intuebantur, sive in terra, sive in pariete, sive in arboribus, sive in sepibus viarum, faciebant hoc idem. » (C. 48, 3.)

(4) « Familiare sibi signum Thau, prae caeteris signis, quo solo et missivas cartulas consignabat, et cellarum parietes ubilibet depingebat. » (C. 343, 32.)

Digitized by Google

templé, ravis, les beautés de la Vallée Ombrienne ; à Rivo-Torto, les charmes de la Nature enluminent le livre de la Croix. La masure est si étroite qu'il faut inscrire sur la poutre transversale les noms des Frères, afin que chacun puisse retrouver sa place. Si le corps y vit dans la gêne, l'âme s'y dilate à l'aise. Au dehors, la Croix rustique se profile sur l'azur du ciel, enveloppée dans une atmosphère calme et tiède. Le soleil couchant la dore de ses feux empourprés et la nuit venue, les regards la contemplent encore au milieu des étoiles qui lui forment un scintillant diadème.

L'âme se sent toute recueillie dans cette solitude qu'aucun bruit ne trouble et que seuls les oiseaux remplissent de leurs gazouillements qu'accompagne le murmure du ruisseau voisin.

François, l'amant passionné de la nature, dans un entretien familier, élève le cœur de ses Enfants vers le Dieu Très-Haut qui déploye tant de magnificences dans l'Œuvre de la Création (1). Il entonne alors quelques strophes de son *Chant des Créatures ;* puis tous, dans le silence de la nuit, chantent d'une voix suppliante et avec toute l'harmonie d'un Cantique spirituel, le « *Pater Noster* ». (2)

Le Livre des Consciences. — Les enseignements du Maître avaient d'autant plus de portée que ses yeux clairvoyants percevaient les pensées les plus cachées. Ses disciples le savaient par expérience, des faits nombreux l'attestaient, leur Père très saint pénétrait les secrets des cœurs. (3)

Un jour que François était en prédication, les novices continuaient à Rivo-Torto leurs pieux exercices. Le soir venu, tandis qu'une partie prend un repos bien mérité, l'autre passe la nuit en oraison. Soudain, vers minuit un char lumineux apparaît, tourne lentement deux et trois fois à l'intérieur de l'humble réduit ; ce char portait un globe dont les jets de feu font rayonner les ténèbres.

Les frères qui veillaient en sont tout effrayés, ceux qui dor-

(1) Docuit insuper eos Deum laudare in omnibus et ex omnibus creaturis. Leg. Cap. IV. § 3.) — « Dans le *Chant des Créatures*, dit Ozanam, on sent le souffle de ce paradis terrestre de l'Ombrie, où le ciel est si doré et la terre si chargée de fleurs. » *Poètes franciscains*, pag. 74.

(2) « Pater noster in melodia spiritus voce supplici decantarent, nocte quadam... » (C. 49, 23.)

(3) « Manifestis indiciis sæpius hoc probarant et experti fuerant occulta cordis eorum Patrem sanctissimum non latere. » C. 50, 18.

Digitized by Google

maient se réveillent en sursaut : la merveilleuse clarté les pénètre tous si intimement qu'ils voient dans la conscience les uns des autres.

La signification du prodige leur est bientôt révélée ; le globe du feu symbolise l'âme de leur bienhenreux Père ; l'éclat céleste, sa pureté de vie ; et la lumière pénétrante, sa sollicitude paternelle à laquelle rien n'échappe de leurs secrets et qui ne les abandonne jamais. C. 49. « Que de fois s'écrie Célano, l'Esprit-Saint lui révéla la conduite de ses frères absents ; combien de ses disciples reçurent en songe ses paternels avertissements. » (1)

Des yeux de l'esprit, François les suivait à travers le monde et rentrés au couvent leur révélait tous les détails de leur conduite et de leur conversation. Deux frères qui revenaient de la terre de Labour en firent l'expérience. (Cf. C. 199.)

Voici un autre fait non moins concluant : « Un jeune gentilhomme de Lucques vient trouver le Saint, se prosterne à ses pieds, et, les larmes aux yeux, sollicite la faveur de devenir un de ses fils spirituels. François l'accueille et lui parle avec une dureté inaccoutumée. « Tes larmes mentent, lui déclare-t-il, et ton cœur n'appartient pas à Dieu. Pourquoi tromper le Saint-Esprit et moi, son pauvre serviteur ? Retire-toi, ta vocation n'a rien de surnaturel. »

Il apparut bientôt que le saint Fondateur avait deviné juste ; les parents du jeune homme étant venus le visiter, le supplièrent de s'en retourner avec eux, il y consentit sans difficulté. (C. 200.)

— Autre fait non moins caractéristique. Un frère passait ses journées en oraison et affectait le silence au point qu'il se confessait par signes pour ne jamais parler... François, se trouvant au couvent où demeurait ce frère, voulut voir et entendre le nouveau saint. Aux louanges unanimes qu'on lui en fait, il répond : Assez, ne me vantez pas ce qui n'est qu'illusion et piège du démon. Un indice infaillible, c'est son refus obstiné de se confesser comme tout le monde. La réponse parut sévère à toute la communauté, surtout au vicaire du couvent. Celui-ci, d'après l'ordre de François, enjoignit au frère de faire sa confession verbale ; un doigt sur la bouche, un hochement de tête, furent toute sa réponse... Quelques jours après, le prétendu saint

(1) « O quoties, nullo docente homine, sed Spiritu sancto revelante, absentium fratrum cognovit, occulta cordium aperuit et conscientiam exploravit. » C. 50. 20.

Digitized by Google

abandonnait de son plein gré la vie religieuse, rentrait dans le siècle et selon l'expression de la Sainte Écriture, retournait à son vomissement. Ce triste événement ne justifiait que trop les prévisions de François et confirmait les frères dans leur foi à la clairvoyance surnaturelle de leur saint Directeur. (C. 190.)

2° *Ut exerceantur in operibus virtutis*, afin d'être exercés aux actes des vertus religieuses : seconde raison pour lesquelles les Novices ont besoin d'un Maître.

En effet, observe saint Bonaventure, il ne suffit pas de connaître le bien, il faut savoir le mettre en pratique ; en toute science l'exercice donne une habileté que ne peut procurer la pure théorie.

D'ordinaire, les novices sont inexpérimentés et parfois même indolents dans l'acquisition des vertus ; aussi est-il besoin d'un Supérieur qui les pousse, les stimule, les entraîne. De là, cette préoccupation constante du Père Maître qui, soucieux de leurs progrès spirituels, les applique sans trêve ni merci, aux actes qui engendrent l'habitude de la vertu.

Grâce à cette répétition d'actes intelligemment coordonnés, l'humilité, la charité, la mortification, la piété, la patience, la chasteté, le silence, l'obéissance et toutes les autres vertus s'installent dans l'âme, s'y enracinent et deviennent des habitudes saintes. Par contre, les habitudes mauvaises diminuent de force, et finissent par disparaître. « *Quanto magis virtus proficit, tanto plus vitium oppositum debilitatur.* »

Remarquons avec Scupoli (ch. XXXIV) que dans l'acquisition des vertus et l'extirpation des vices, on doit aller progressivement. « Le vice comme la vertu a ses degrés. *Nemo repente fit summus.* Il faut d'abord attaquer son défaut dominant et s'efforcer d'acquérir la vertu contraire ; puis combattre les autres défauts et, selon les occasions et les circonstances, pratiquer les actes de vertu qui leur sont opposés. En s'adonnant ainsi à l'exercice d'une même vertu, l'âme se fortifie, s'aguerrit et devient de plus en plus apte à conquérir les autres qualités qui lui manquent. La mémoire s'y attache plus fidèlement, l'intelligence, éclairée par la grâce, découvre de nouveaux moyens et des motifs plus puissants d'acquérir cette vertu ; enfin, la volonté, entraînée par des actes réitérés, s'y porte avec plus d'ardeur. Une dernière raison, c'est que toutes les vertus sont sœurs

Digitized by Google

et se tiennent comme par la main ; elles sont filles de Dieu, Père des lumières, source de tout don parfait.

Convaincu de ces vérités pratiques, François s'entraînait au chemin de la vertu et, conscient de son rôle de Chef de l'armée du Christ, il prétendait cueillir les lauriers de la victoire et arriver au faîte de la perfection (1).

Comme son divin Modèle, il se croyait tenu de se sanctifier lui-même, de se dévouer, de s'immoler, afin que les siens fussent sanctifiés en vérité. Là est le vrai secret des mortifications qu'il pratiqua si généreusement jusqu'à la mort. Chaque fois qu'on lui faisait des représentations sur la vie dure qu'il s'imposait : Ne m'arrêtez pas, disait-il, je dois donner l'exemple à l'Ordre entier ; comme l'aigle, il provoquait ses disciples encore faibles à voler dans les hauteurs de la Perfection (2). Son corps qu'il appelait familièrement frère Ane, n'avait rien d'insoumis ni de rétif ; c'est un bon compagnon, disait-il, de lui-même il se porte au devant des coups. Si donc il le conduisait au travail, à la peine, à la souffrance, au sacrifice, avec tant d'intrépidité, de générosité, c'est qu'il songeait à ses disciples. En effet, ceux-ci considèrent bien plus la main qu'ils voient à l'œuvre, qu'ils n'écoutent la voix qui commande ou exhorte. « *Plus ad manum quam ad linguam respicitur Prælatorum.* » (299, 30.)

3° *Incipientes indigent Magistro ut custodiantur.* — Les Novices ont besoin d'un Gardien vigilant.

Custode, Gardien, c'est le titre que François donne aux Frères chargés de la Direction et du Gouvernement de l'Ordre ; ils doivent avoir, envers leurs subordonnés, la sollicitude d'un bon Pasteur pour ses brebis : « Pais mes agneaux, pais mes brebis, » telle fut la formule d'investiture que prononça le Prince des Pasteurs en confiant à saint Pierre la juridiction spirituelle sur toute son Église.

De quelle tendresse compatissante François enveloppait le petit troupeau rassemblé dans l'humble bercail de Rivo-Torto ! Sa vigilance paternelle s'exerçait sur deux points spécialement signalés par saint Bonaventure, son digne successeur dans la charge de Général de l'Ordre.

(1) « Animabatur et ipse tanquam bonus dux exercitus Christi ad palmam victoriæ per culmen invictæ pervenire virtutis. » (Leg. Cap. V. §. 1.)

(2) « Quoties asperitas vitæ reprehenderetur in ipso, respondebat se datum ordini in exemplum, ut aquila provocaret ad volandum pullos suos. » (C. 299, 14.)

Digitized by Google

Ne in peccatum labantur. — Prémunir les novices contre le péché en écartant toute occasion dangereuse ; ils sont encore si fragiles dans la vertu, si harcelés par des tendances et des habitudes insuffisamment réprimées!

A l'origine des vocations, les âmes sont profondément remuées; elles passent presque sans transition des élans à l'abattement, des lumières aux ténèbres, d'une décision parfois héroïque, à de vagues hésitations.

Dans ces moments critiques, François devenait l'appui de ses frères; il les prenait à part et dans des entretiens tout séraphiques, il apaisait leurs troubles et ramenait la sérénité dans leurs cœurs. (1)

Ne lui avaient-ils pas donné toute leur confiance en se rangeant sous sa discipline? Il se sentait de son côté, débiteur envers eux. « Où serait ma gloire, disait-il, si après qu'ils ont tout perdu en ce monde, ils allaient encore perdre le ciel? » Aussi était-il en travail et dans une sorte d'enfantement jusqu'à ce qu'il eût formé en eux Jésus crucifié. (2)

Les faibles, les hésitants, ceux qui après un temps de ferveur s'arrêtaient devant les difficultés et étaient tentés de regarder en arrière, devenaient l'objet de sa paternelle sollicitude. Il leur prodiguait des encouragements et réchauffait leur ardeur au contact de la sienne. « Intervenir avant que les fautes n'aient été commises et les chutes consommées, c'est le propre du Supérieur qui est un père et non pas un tyran (3). »

Il n'attendait donc pas pour relever leur courage abattu et les relancer dans la voie du sacrifice. Quelle douce joie, quand ses exhortations avaient pleinement réussi et que ses fils s'avançaient d'un pas affermi et désormais assuré. On ne saurait imaginer une paternité plus vraie !

Ne minus discrete in virtutum operibus exerceantur. — Prémunir les novices contre eux-mêmes lorsqu'ils sont emportés par une ferveur hors de saison.

La vigilance de François se montrait encore plus touchante et

(1) « Vix alicui fratrum tanta posset mentis inesse turbatio, quod ad ejus ignitum eloquium non discederet omne nubilum rediretque serenum. » (C. 49, 11.)

(2) « Gregi pusillo, quem post se traxerat, pleno timoris amore compatitur, ne post perditum mundum perdere contingat et cœlum... » (300. 7.)

(3) « Delinquendi materiam prævenire, nec sinere labi eum, qui difficulter erigeretur elisus, Prælati,qui pater est non tyrannus, proprium esse dicebat.» (C. 301, 19.)

Digitized by Google

plus avertie, lorsque entraînés, par leur zèle, les novices dépassaient les bornes et se blessaient pour ainsi dire au service de Dieu. Il était passé Maître dans cet Art suprême, le gouvernement, le maniement des âmes. *Ars artium, regimen Animarum.* (S. Grég.)

Aux uns, il faut l'éperon qui stimule leur paresse, leur indolence ; aux autres, le frein modérateur, c'est-à-dire une main ferme, énergique, qui les bride et leur fait éviter des écarts dangereux, les chutes dans les précipices.

Moderatores, modérateurs, c'est le nom que les Saints Canons et les Constitutions Apostoliques assignent aux Supérieurs des Ordres religieux.

François eut fréquemment l'occasion de déployer cette prudence consommée, guide de toutes les vertus : *Auriga virtutum.*

La *Prima Schola* de Rivo-Torto, comme l'appelle l'historien, s'en donnait à cœur joie et abusait des mortifications corporelles. Cercles de fer, cuirasses, disciplines, cilices, veilles nocturnes, abstinences prolongées n'étaient que jeux. Ils se seraient tués sans les paternels avertissements de leur tendre Pasteur. (1)

Au milieu de la nuit, les frères sont réveillés par des cris de détresse : Je meurs de faim, je meurs de faim « *Morior, fratres, morior ecce fame !* » François, le bon Pasteur se lève aussitôt et s'empresse de porter secours à sa petite brebis qui succombe ; il ordonne de servir ce qui se trouve au réfectoire ; quelques rogatons de la veille et de l'eau, c'est tout. Et de peur que le pauvre affamé ne rougît de manger seul, il s'assied près de lui, mange le premier et invite les frères présents à en faire autant.

La réfection terminée le sage Directeur leur adresse une exhortation sur la vertu de discrétion. Il leur enjoint d'assaisonner de sel les sacrifices volontaires qu'ils offrent à Dieu et de peser leurs forces dans l'accomplissement des observances religieuses.

Refuser à notre corps la nourriture nécessaire, est aussi blâmable que de céder à ses convoitises et de lui accorder le

(1) « Sic etiam et tota illa prima Schola sua omnibus se subdebat incommodis.... Nam cum circulis ferreis et loricis se cingerent et vestirent, vigiliis multis et jejuniis macerati continuis, multoties defecissent, nisi pii pastoris monitione assidua rigorem tantæ abstinentiæ relaxassent. » (C. 185, 7.)

Digitized by Google

superflu. Et il ajouta : Ce que je viens de faire en mangeant avec ce pauvre affamé, je l'ai fait, mes chers Enfants, par charité fraternelle. Que cela vous serve d'exemple pour pratiquer cette vertu qui édifie les âmes et n'est jamais au service de la sensualité (1).

Les occasions de tempérer les rigueurs de l'austérité par une sage condescendance, se présentèrent plus d'une fois pendant cette période de ferveur primitive. L'auteur des *Fioretti* (Ch. 18), nous cite un fait qui se rapporte au Chapitre des Nattes. Les Frères pratiquaient des pénitences excessives, un grand nombre tombaient malades et se rendaient incapables de vaquer aux observances régulières; plusieurs même avaient succombé!

François, au nom de la sainte obéissance, leur ordonne de se dépouiller de tous leurs instruments de pénitence. Cilices, cuirasses, chaînes et bracelets de fer, au nombre de plus de cinq cents formèrent bientôt un énorme monceau. En présence de cette sorte d'Autodafé, le saint Général harangua sa vaillante troupe, il les engagea à modérer leur ardeur dans la guerre acharnée qu'ils menaient contre leur chair et ses convoitises. Epargnez un peu votre frère le corps, autrement il excitera en nous une tempête de tristesse. Retranchez-lui toute cause légitime de murmure afin qu'il accepte sans dégoût les veilles de l'Observance et se prête avec respect à la Sainte Oraison. Autrement, il serait en droit de vous dire : Je succombe d'inanition, ces exercices sont trop rudes pour mes faibles épaules. Que si après avoir reçu sa pitance, il murmurait encore, il serait bon de lui faire sentir que c'est avec l'éperon qu'on stimule le cheval paresseux et à coups d'aiguillon qu'on pousse l'âne rétif. (2)

« *Omnia tempus habent* », dit Célano : Chaque chose a son temps. Il faut savoir mêler le vin de la justice à l'huile de la miséricorde, la verge qui châtie avec le bâton qui soutient; le zèle de l'observance avec la miséricorde pour les délinquants. (3)

Pasteur vigilant, François savait corriger ceux qui manquaient à leurs obligations et infliger aux esprits rebelles et insoumis,

(1) « Sit vobis charitas in exemplum, non cibus, quia ille gulæ, hæc servit spiritui. » (C. 185, 20.)

(2) « Quod si postquam sufficientem vorasset annonam talia mussitaret, scito pigrum jumentem indigere calcaribus, et inertem asellum stimulum expectare. » (C. 268, 16.)

(3) « Sed oleum et vinum, virga et baculus, zelus et pietas, unctio et ustio, carcer et gremium, omnia tempus habent. Universa hæc Deus ultionem et Pater misericordiarum requirit, misericordiam tamen plus quam sacrificium volens. » (C. 302, 2.)

Digitized by Google

un châtiment bien mérité. La *correction*, quatrième raison pour laquelle les Novices ont besoin d'un Maître.

4° *Incipientes indigent Magistro ut corripiantur :* La crainte de Dieu est le commencement de la Sagesse. Cette crainte surnaturelle doit être accompagnée de celle du Père Maître et renforcée par des sanctions pénales.

Depuis le péché originel la pauvre nature est ainsi faite et les novices n'y font pas exception. Souvent, dit saint Bonaventure, l'œil du Père Maître qu'ils voient fixé sur eux, et surveillant leurs pas et démarches, les retient dans les limites du devoir et les arrête sur le bord du précipice avec plus d'empire que la pensée d'un Dieu retiré dans les profondeurs des cieux. « *Sæpe magis timore humano quam divino, a voragine peccati detinentur.* » De sex Alis... Cap. I.

La correction a pour but d'enrayer les progrès du mal moral, qui par nature tend toujours au pire ; si on n'y apporte un prompt remède, le péché s'aggrave et devient incurable : « *Quia peccatum semper trahit ad deterius...* » Une trop grande indulgence et longanimité deviendrait criminelle,elle provoquerait la colère divine comme il arriva au grand Prêtre Héli et à ses deux fils ; châtiment terrible qui atteignit tout le peuple de Dieu.

Saint Bonaventure nous révèle la cause de la ruine de tant d'Ordres jadis florissants. Il ne l'attribue pas au nombre plus on moins grand des religieux tièdes, relâchés ; on en rencontre partout hélas, même au sein des communautés les plus ferventes. Seulement dans celles-ci, les Supérieurs veillent au maintien de la discipline régulière et reprennent toute infraction à la Règle et aux Constitutions. Les coulpes sont accompagnées de sanctions pénales, et si les délinquants restent sourds aux admonitions, insensibles aux corrections, finalement incorrigibles, on procède à leur expulsion de l'Ordre ; ils sont impitoyablement retranchés du corps de la Religion, comme des membres indignes et dangereux pour la Communauté.

Au contraire, les Religieux fervents, exemplaires, se voient l'objet de prévenances affectueuses et toutes fraternelles ; les Supérieurs ont à cœur de les encourager et de hâter leurs progrès dans les voies de la Perfection Séraphique (1).

(1) *De Sex Alis Seraphim.* Cap. III.

Digitized by Google

Ainsi faisait François à Rivo-Torto où la ferveur battait son plein. Sa vigilance toujours en éveil s'exerçait sur ses propres actions et sur les âmes qui lui étaient confiées ; aucune imperfection n'était tolérée, toute négligence était impitoyablement réprimée. (1)

L'œil du Maître, curieusement jaloux, scrutait leur conduite dans les moindres détails ; apercevait-il quelque chose de répréhensible, la correction ne se faisait jamais attendre. (2)

François nous apparaît comme un Saint tout appliqué à la tâche aussi difficile que délicate de former d'autres Saints ; avec la grâce de Dieu, il y réussit pleinement.

3° *Premiers disciples formés à l'Ecole de saint François.*

Par trois fois ce mot : École : *Schola*, revient sous la plume de Célano. Avec quelle vivacité d'expression, quelle fraîcheur de coloris, l'historien décrit la vie et les vertus des premiers compagnons de François, retirés au *tugurim* de Rivo-Torto. On dirait une fresque de Fra Angelico, avec l'harmonie limpide de ses nuances claires sur le bleu pur ou sur l'or du fond.

Ces premiers disciples, ces « Primitifs » de l'École Franciscaine, constituent le plus précieux document, la démonstration patente de l'action secrète de François dans l'âme de ses fils spirituels. Père chéri et docilement écouté, il les formait à la pratique des vertus religieuses par sa parole et ses leçons, mais surtout, par ses œuvres et ses exemples (3).

Sa flamme intérieure leur communiquait l'Esprit Séraphique dans sa pureté et sa vivacité ; toute cette première lignée, toute cette première École du Bienheureux François en était possédée (4).

De leur côté, les disciples répondaient pleinement à la Direction aussi intelligente qu'entraînante, aussi affectueuse que ferme de leur Père et Maître en Dieu.

(1) « Sanctus Franciscus quotidianam imo continuam, sui et suorum inquisitionem diligentissime faciebat, et nil in eis residere patiens lubricum, ab ipsorum cordibus omnem negligentiam abigebat. » (C. 45, 3.)

(2) « Caute et dilgenti examinatione omnium acta perquirens, felici semper curiositate in subditis ferebatur, nihil impune relinquens, si quid minus recti deprehenderet perpetratum. » (C. 53, 12.)

(3) « Hæc sunt documenta pii Patris, quibus non verbo tantum et lingua, sed opere et veritate maxime, novos filios informabat. » (C. 44, 10.)

(4) « Sic enim totam illam primam beati Francisci scholam puritatis spiritus possidebat..... » (C. 32, 17.)

Digitized by Google

1° *Avec quelle humble docilité* ils accueillaient ses enseignements. Cette disposition d'âme, d'après saint Bonaventure, s'impose aux Novices désireux de mettre à profit les leçons du Maître (1).

Ils doivent avant tout montrer une parfaite soumission d'esprit et faire briller en eux la vertu d'obéissance sans jamais demander raison du commandement, ni apporter de délai dans l'exécution (2).

Tels se montraient les Frères à Rivo-Torto. Leur obéissance soulevée par l'amour les emportait si loin, qu'ils accomplissaient jusqu'aux moindres de ses ordres, et cherchaient même à deviner son désir dans les nuances les plus fugitives de l'expression de ses traits. (C. 47, 10.) Ils étaient si bien établis et enracinés dans l'humilité et la charité que chacun révérait son compagnon à l'égal de son père et seigneur. Ils se faisaient d'autant plus petits qu'ils étaient supérieurs par leurs charges ou leurs talents (3).

Vrais Frères Mineurs, soumis à tous..., ils voyaient s'élever sur le fondement stable de l'humilité, l'édifice de la Perfection séraphique qui comprend l'ensemble de toutes les vertus (4).

2° *Une noble émulation* les entraîne sur les pas de leur Chef. Célano les compare à des soldats bien disciplinés *obedientissimi milites... quasi præcipites concurrebant*, partant au premier signal et s'encourageant mutuellement dans leur course accélérée vers le but à atteindre. (C. 41, 20.)

Enrôlés volontaires sous l'étendard de la très haute Pauvreté, aucun obstacle n'arrête leur élan ; ni bagages encombrants, ni affections humaines ; rien à perdre, tout à gagner. Une tunique rapiécée, une corde pour ceinture, c'est tout leur avoir. Sans souci du lendemain, ni d'un logis pour la nuit, quand, par un froid rigoureux, l'hospitalité leur est refusée, ils découvrent le gîte rêvé, dans un four banal, quelque grotte ou caverne abandonnée. (5)

(1) « Necesse est ergo incipientes magistro humiliter esse subditos..... » (*De sex Alis Seraph.* Cap. I. *circa finem.*)

(2) Cf. *Epistolam SS. Pii Papae X ad gen. ord. Præd.*, die IV aug., anno 1913.

(3) Cf. *Tr. Comp.* Cap. XI.

(4) « Et vere Minores, qui omnibus subditi... ut sic in solido veræ humilitatis fundari mererentur, ut felici dispositione in eis consurgeret omnium virtutum fabrica spiritalis. » (C. 40, 21.)

(5) «Cum sæpe in maximis frigoribus necessario carerent hospitio, clibanus recolligebat eos, vel certe in cryptis, seu speluncis, humiliter noctibus latitabant. » (C. 42, 8.)

Digitized by Google

Toujours en haleine, rarement ou jamais les frères s'arrêtent de louer Dieu et de le prier. Sans cesse ils scrutent leur conscience, remercient Dieu du bien qu'il leur donne de faire, déplorent les fautes et négligences échappées à leur fragilité. Ils se croyaient délaissés de Dieu quand leurs cœurs n'étaient point inondés des douceurs célestes.

Afin de ne pas s'endormir dans les veilles nocturnes, les uns se tiennent à quelque appui, ou maintenus par des cordes, d'autres se ceignent de ceintures garnies de pointes de fer qui les blessent à chaque mouvement, ou encore se mettent les pieds dans des entraves (C. 43).

Ce n'était pas chez eux l'effet d'un enthousiasme passager, comme un feu de paille ; l'exemple de François soutenait leur élan. Sa ferveur alimentée par les consolations et les grâces du Saint-Esprit, entretenait sa vigilance et son zèle pour ses premiers nés. Grâce à de pieuses industries qu'il savait varier, il formait leurs pas et leur enseignait à parcourir les voies de la sainte Pauvreté et de la bienheureuse Simplicité d'un pied droit et ferme. (C. 28. 10.)

3° *Une filiale confiance épanouissait les cœurs.* — A Rivo-Torto, les frères n'avaient aucun secret pour leur tendre Père, ils lui dévoilaient les pensées et les sentiments de leur âme jusque dans ses plus intimes replis.

Le ciel se prêtait volontiers à leurs pieuses confidences. Un jour que François les avait envoyés en mission, il souhaita bientôt de les voir tous réunis près de lui; son désir exposé au Seigneur dans une fervente prière est exaucé sur le champ. Ses enfants accourent aussi heureux que surpris de se retrouver ensemble sous le regard de leur Pasteur. La conversation s'engage, familièrement ils lui confient les grâces reçues de la divine Miséricorde, et s'ils se sont montrés quelque peu négligents ou ingrats, ils font leur coulpe et demandent humblement une pénitence qu'ils accomplissent aussitôt. Ainsi se comportaient-ils, chaque fois qu'ils revenaient près de lui; ils ne souffraient pas qu'une seule pensée si minime fut-elle, un seul mouvement même involontaire, lui restât caché. (C. 32 *passim.*)

En ce temps-là, Rivo-Torto revoyait les scènes touchantes de l'âge d'or apostolique dont furent jadis témoins les rives du Jourdain, lorsque les disciples se retrouvaient près de leur divin Maître. Dans de doux épanchements ils lui racontaient ce qu'ils

Digitized by Google

avaient fait et dit et se préparaient ainsi à de nouvelles conquêtes. (Marc, VI, 30.)

4° *Une patience inaltérable* maintenait leur âme en paix et les aidait à supporter sans défaillance un genre de vie si crucifiant pour la nature.

Dans la cabane de Rivo-Torto, Père et enfants vivaient entassés les uns sur les autres, exposés à de durs travaux et à des privations de toutes sortes. Le pain manquait souvent, on devait alors se contenter de quelques racines ou raves, ramassées dans la plaine d'Assise ou quêtées chez les paysans des environs. De retour au logis, on trouvait à peine un petit coin pour s'y asseoir et s'y reposer. (1)

« Aucun murmure pourtant, aucune plainte ne se faisait entendre ; la tranquillité du cœur, la joyeuse plénitude de l'âme, leur donnaient patience ». (2)

Quel spectacle réconfortant pour des jeunes recrues qui s'exercent dans le champ clos du Noviciat ! Les épreuves ne leur sont pas ménagées, on dirait qu'il en pleut du Ciel : jeûnes, disciplines, coulpes, nudité des pieds et de la tête, emplois pénibles, parfois rebutants, contact perpétuel avec des compagnons fort différents de mœurs et de caractères opposés, tentations intérieures, sécheresses désolantes, souvenir du monde, regrets de la famille, etc., etc... Pour surmonter de tels obstacles et franchir cette passe critique, il faut une âme fortement trempée ; décidée à tout souffrir, la mort même, plutôt que de reculer et de regarder en arrière. Courage et confiance ! La tribulation produit la patience, la patience éprouve la vertu, une vertu éprouvée engendre l'espérance d'atteindre le but désiré, la sainte profession, et cette Espérance ne trompe jamais. *Scientes quod tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem, spes autem non confundit.* (*Rom.* V, 3.)

Conclusion. Avant de quitter Rivo-Torto, respirons les senteurs fortifiantes qu'exhale ce petit coin de Paradis cultivé avec

(1) « Conversabantur in eodem loco cum beato Patre filii et fratres omnes, in labore multo et inopia universarum rerum, sæpissime omni panis solatio destituti, solis contenti rapis quas per planitiem Assisii huc atque illuc in angustia mendicabant. » (C. 44, 22.)

(2) « Nullum pro his murmur resonat, nulla querimonia, sed corde placido, mens plena gaudio conservat patientiam. » (C. 45, 1.)

Digitized by Google

amour par notre Bienheureux Père. Lui-même a cueilli quelques fleurs choisies dont il a composé une gerbe qu'il nous présente comme l'Idéal de la perfection séraphique. « Le Frère Mineur, pour être parfait, doit avoir la foi de frère Bernard et son amour de la Pauvreté ; la simplicité et la pureté de frère Léon, la courtoisie et l'aménité de frère Ange, la grâce et le bon sens de frère Masséo, avec sa belle et fière éloquence, l'esprit contemplatif de frère Égide, l'activité persévérante de frère Rufin qui priait jusque dans son sommeil, la patience de frère Junipère, perfectionnée par l'abnégation totale de sa volonté et un ardent désir d'imiter en tout Jésus crucifié. » (1)

P. Césaire de Tours.
O. M. C.

(1) Cf. *Speculum perfectionis, Cap.* IV.

Digitized by Google

COVENTRY PATMORE, T. O.

(1823-1896)

Qui sait en France qu'avec E. Tennyson, un des trois plus grands poètes anglais, fut au XIXe siècle Coventry Kersey Dighton Patmore? Il y a longtemps que les *Études Franciscaines* se proposaient d'attirer l'attention du public sur ce personnage.

La marquise de Tristany (F. Adal), qui nous avait déjà donné une analyse si profonde des poésies de l'espagnol Diégo Murillo (*Ét. Fr.* février 1910), songeait à réaliser ce dessein. La mort arrêta l'exercice de sa charité littéraire.

Et voici qu'un poète français, dont les affinités sont profondes avec le génie de C. Patmore, nous envoie une suite de pages sur le sujet désiré. Pouvions-nous les perdre? Dire qu'elles émanent de M. Paul Claudel, de l'auteur de *l'Annonce faite à Marie*, n'est ce pas assurer le public qu'elles ne peuvent laisser aucune personne indifférente?

Qu'on nous permette seulement, en guise de préface, d'esquisser une courte notice biographique de notre écrivain anglais.

*
* *

Coventry Kersey Dighton Patmore naquit à Woodford en Essex le 23 juillet 1823. Son père, libre penseur, était un littérateur célèbre. C'est de lui que Coventry reçut sa première éducation. Pendant six mois, l'enfant fut cependant placé dans une pension à Saint-Germain en Laye, mais plutôt à titre d'ami qu'en qualité d'élève pensionnaire. Un moment il pensa prendre les ordres, mais il en fut découragé par la position de son père et par certains doutes concernant l'Église anglicane.

Ses premières poésies datent de 1840. En 1844, son

Digitized by Google

premier volume contient de petites pièces, et *The River*, *The Woodman's Daughter*, *Lilian*, *Sir Hubert*. La forme en est déjà très originale, quoi qu'un peu dans le genre Tennyson et Coleridge. Mais Patmore brille surtout par son talent descriptif et par ses vues psychologiques.

En 1846, son père est ruiné. Coventry Patmore est obligé de travailler pour vivre. Sur les instances de Madame Procter, il est nommé au département des imprimés du Musée Britannique. Là, il est vraiment bien à sa place, *the right man in the right place*. Il aida alors Milnes dans son édition des *Life and Letters of Keats* (1848).

En septembre 1847, il se marie à Emily August Andrews, fille d'un ministre congrégationaliste de Walworth. Emily était née en 1824. C'était une femme d'une intelligence remarquable. Elle écrivit sous le nom de *Mrs Motherly* et elle aida son mari dans la composition de *The Children's Garland* publié en 1862.

C'est à l'époque de ce premier mariage que Coventry Patmore envoie de ses compositions aux revues *Edinburgh*, et *North British Review*. Il s'y montre personnel et mystique, d'un goût fin, avec des vues intuitives. Il est sévère à l'excès pour les autres. Il contracte cependant amitié avec Tennyson, et il se lie avec Ruskin qui avait été l'élève du père de Mrs. Patmore. En 1849, il lie connaissance avec les Préraphaélistes, donne un essai sur Macbeth dans *The Germ*, leur revue, et des vers. Sous son influence, Ruskin écrit sa fameuse lettre au *Times* qui retourne l'opinion et la rend favorable à ces Préraphaélistes.

En 1853, voici *Tamerton Church Tower* commencé dès 1848. C'est un poème narratif, très descriptif, sans autre valeur du reste. Cet écrit connut cependant une seconde édition, la même année, avec addition de quelques poésies, dont le spécimen de *The Angel in the House* (l'ange dans la maison).

Cette dernière composition est le grand œuvre de Patmore. C'est le poème de l'amour conjugal. La première partie, *The Betrothal*, parut sous l'anonymat en 1854 ; la même année fut publié *May Friends and Acquaintances*, livre de P. G. Patmore, père de Coventry. *The Betrothal* (les Fiançailles) avait déjà été inséré par parties dans *Tamerton Church Tower*. Le poète y avait oublié quelques expressions triviales et cependant le poème

Digitized by Google

reçut les éloges de Tennyson, Browing, Ruskin et Carlyle. La première suite, *The Espousals,* date de 1856 (nouvelle édition en 1858, 1863 (deux éditions) et 1866); la seconde, *Faithful for ever* est de 1860. C'est le poème de l'amour trompé. *The Victories of Love* sont le chant du triomphe. Au point de vue littéraire, le souffle poétique va en décroissant dans les quatre parties du long poème.

L'épouse de Coventry Patmore mourut le 5 juillet 1862, lui laissant trois fils et trois filles. Il se convertit alors au catholicisme, en 1864, et déclare qu'il aurait abjuré plutôt, sans l'intransigeance de sa première femme.

Il trouve une seconde compagne en Marianne Caroline Byle (née le 23 juin 1822, personne d'une vraie grandeur morale. Manning bénit ce mariage. La situation de Patmore lui permet alors de quitter le British Museum, et il s'établit à *Heron's Ghyll* près d'Uckfield, Sussex, et finalement à *The Mansion*, Hastings.

En 1868, il imprime neuf odes remarquables par leur balancement musical. Elles formèrent, avec d'autres, le volume de 1877 : *The Unknown Eros and olher Odes* (2e éd. 1878 ; 3e éd., 1890) quarante quatre odes en deux volumes. Ses effusions de sentimentalité intérieure sont délicieuses; de même ses descriptions de la nature et de la fidélité « semblable au miroir ». Ses expressions sont remplies de pathétisme.

Amelia paraît en 1878. C'est une charmante idylle. L'auteur la tint toujours pour son œuvre préférée. Il méditait alors un poème sur la sainte Vierge, il l'écrivit même, en prose, sous le titre de *Sponsa Dei*, mais le détruisit sur l'avis du père jésuite Hopkins.

C'est à cette époque que se rapporte son plus grand mouvement intérieur religieux. Au British Museum, Patmore avait surtout lu des ouvrages de théologie, et l'idée qui l'amena au catholicisme fut celle-ci : l'Église romaine ne repousse pas l'amour conjugal, elle le bénit. Très dévot à la Sainte Vierge, il accomplit à quatre reprises le voyage de Lourdes, il fait des retraites, il entre en relation avec les capucins de Pontypool et de Pantasaph, où il rencontre Francis Thompson (1), il revêt l'habit du Tiers-Ordre en octobre 1882.

(1) A l'occasion des missions de Galles et de Pontypool cf. *Franciscan missions among the Colliers and Ironworkers of Monmouthshire.* London 1876, in 8 de VIII-99 p.

Digitized by Google

« Je reviendrai à la maison, écrit-il à sa femme, Franciscain du Tiers-Ordre et j'espère que vous le deviendrez aussi. Le P. Évangéliste m'a dit que vous pourriez porter vos diamants »……

Et un autre jour, même époque et même lieu : « (Saint Alban, le monastère), est sur la hauteur de la ville, sur une petite éminence, ce qui le rend délicieusement protégé, m'affirme le P. Évangéliste, contre la typhoïde et la fièvre pourpre qui sont chroniques un peu plus bas. Les Frères sont de très douces gens, et j'habite une vraie cellule, sept pieds sur neuf »….

Et encore… « Cela vous ferait du bien de voir les moines ici. Ils sont quinze ou seize. C'est un vrai régal de voir leurs bons et innocents visages. C'est meilleur que les plus beaux sermons »…

Et enfin, toujours en 1882 : « Vous n'avez pas besoin de craindre votre « moine », comme s'il retournait à la maison plein de sévérité et d'aigreur »…

De Pantasaph, en 1894 il écrit : « Francis Thompson et tous les Frères ont passé deux heures hier soir dans ma chambre, et nous avons bien bavardé. Le P. Anselme, le supérieur, grand contemplatif (1), m'a dit qu'il n'avait jamais rien lu de si beau que *Precursor*. Lui et moi nous avons eu une longue conversation sur l'amour conjugal, et il est absolument de mon avis sur l'état du mariage »…

Puis encore : «… J'ai passé [à Pantasaph] une partie de ma journée avec Francis Thompson. (2) C'est un délicieux compagnon, très charmant causeur. Les moines me nourrissent absolument comme si j'étais un porc à engraisser pour la foire et ils me tiennent compagnie aussi souvent que cela me plaît »…

Le 24 avril 1894, de Pantasaph toujours : «…. Je vis ici sur le haut d'une petite colline, entourée de montagnes deux fois plus grandes. J'aperçois Snowdon et d'autres montagnes quatre fois plus hautes. Mais en vrai moine qui pense que rien n'est plus beau que les environs de son monastère, le P. Joseph affirme sérieusement que *sa* petite montagne est deux fois aussi haute que tout ce que nous pouvons apercevoir, sauf Snowdon qui, comme vous le savez, est la plus haute des Galles… »

(1) Aujourd'hui archevêque de Simla.
(2) Sur F. Thompson, cf. *Ét. Fr.* t. XXI (1909) p. 513-520.

Digitized by Google

Ces lettres, adressées à sa femme depuis 1882 jusqu'en 1894, Coventry Patmore ne les adressa pas à Marianne Caroline.

Elle était morte en 1880, et son époux lui éleva à Hastings un monument dressé par les soins de l'architecte Basile Champneys.

En 1881 Patmore, poète de l'amour conjugal, convolait en justes noces avec Miss Harriet Robson dont il eut un fils. En 1891 il se fixe à Lymington.

En 1886 paraît une édition de toutes les œuvres poétiques avec un appendice sur les lois métriques anglaises, extrait de la *North British Review*. En 1887, c'est le mémoire sur Bryan Wallan Procter. Après 1885, de la collaboration à la *Saint James Gazette* de Frédéric Greenwood sortent *Principles in Art* (1889) et la *Religio Poetae* (1893). Deux ans plus tard (1895), c'est un sujet religieux qui est abordé dans *Rod, Root and Flower*, et peut-être y a-t-il là des réminiscences du poème détruit *Sponsa Dei*.

Coventry Patmore rend l'âme à Dieu, le 26 novembre 1896, à Lymington.

*
* *

Tel est le résumé de sa vie. Tel du moins peut le raconter un historien incapable de donner le souffle aux ossements qu'il range.

Il ne faudrait pas se faire une idée du caractère de Coventry Patmore d'après ses œuvres, *The Angel in the House* ou *The Unknown Eros*. Patmore, très personnel, prétendait ne rien mettre de lui-même en ses compositions. Il avait un caractère tout à la Rembrandt, noir et blanc. Autoritaire, combatif, taquin, il était en même temps sensible, susceptible et très tendre. Magnanime et rancuneux, égoïste puis généreux, par caprice, critique et crédule, sensitif et impulsif, habile en affaires, très intelligent, un peu excentrique, d'humeur inégale, il était réfléchi en sa poésie, et il était le premier à ne pas mettre en pratique ses principes littéraires ou artistiques. Il ne voyait guère que lui-même; les autres auteurs, il les aimait comme Omar aimait la bibliothèque d'Alexandrie.

Il fut toujours très sincère dans son adhésion au catholicisme. Il y trouvait, non des liens, mais des ailes. Pour lui, était

Digitized by Google

« catholique », toute vérité religieuse, toute action noble ou héroïque. Volontiers la Vénus de Milo lui paraissait aussi catholique que la Madone de Saint-Sixte. Keble et Swedenborg, volontiers il les regardait comme des pères catholiques, quoique de moindre importance. Keble lui paraissait même plus catholique que Newman chez qui il observait une teinte de protestantisme.

Il était l'ennemi né du puritanisme comme de l'Armée du salut : L'Église romaine, et Dieu sait s'il était pourtant dur envers certains prêtres, lui semblait la grande et la principale école de sainteté.

Le portrait de C. Patmore a été peint par J. S. Sergent en 1894. Il est à la National Gallery. Ses mémoires et sa correspondance ont été publiés chez Bell à Londres en 1900 en deux volumes. Son autobiographie, écrite sur l'avis de sa femme vers 1888 et dont Gérard Hopkins s. j., occupe les pages 41-56 du tome second (1).

*
* *

Ceci dit, nous passons la plume à M. Paul Claudel qui vient de traduire quelques odes de *The Unknown Eros* à la suite de l'étude de M. Valery Larbaud.

P. UBALD d'Alençon.

Mon Révérend Père,

Vous me demandez d'écrire pour les *Études Franciscaines* un essai sur les œuvres de l'illustre poète et tertiaire anglais, Coventry Patmore, qui depuis le 26 novembre 1896, repose, revêtu de l'habit de l'Ordre, dans le cimetière de Lymington.

Je suis très honoré de ce que vous ayez pensé à moi pour présenter à votre public ce grand homme dont le nom est encore inconnu de la plus grande partie des catholiques de France. Je dois cependant vous avouer mon insuffisance. Le hasard des voyages et des lectures d'une vie dispersée ne m'a

(1) Les œuvres de C. Patmore sont éditées chez Bell à Londres. On consultera encore l'article d'Edm. Gosse paru en janvier 1897 dans la *Contemporay Review*, et en mars 1897 dans la *North America Review* — le suppl. t. III (1901) p. 249 du *Dict. of nat. biography*, — et enfin *Poèmes* de C. Patmore. Paris 1912 où M. Valery Larbaud a placé une charmante étude de notre poète. La chronologie de C. Patmore est établie dans le premier volume de Basil Champneys, p. XXIII—XXIV et la liste des éditions dans le même ouvrage, p. XXV—XXVI.

Digitized by Google

laissé connaître qu'un seul livre, le plus important, il est vrai, de Coventry Patmore, *l'Eros inconnu*... Je ne puis donc faire autre chose que vous donner l'impression que j'ai retirée de ma lecture.

Coventry Patmore a eu deux idées qui dominent son œuvre et sa vie : l'une est celle de l'Amour conjugal, l'autre est celle d'un monde fini.

Il n'y a pas d'idée que la littérature profane ait plus déformée, plus dégradée, plus souillée et plus mutilée que celle de l'union et du pacte entre l'homme et la femme. La grande erreur dans la manière dont la plupart des écrivains ont compris ce sentiment mystérieux se résume en deux mots qui, aussi bien, caractérisent tout l'art et toute la pensée du XIXe siècle : frivolité et gaspillage. Aucun ne se doute que pour l'amour, comme pour tous les autres sentiments, la religion chrétienne est venue, non pas détruire la nature, mais la parachever, remplir ses desseins secrets, et lui donner par la grâce, une profondeur et une intensité dont elle est, par elle-même, incapable. L'amour, le consentement que deux personnes libres se donnent de l'une à l'autre, a paru à Dieu une chose si grande qu'il en a fait un sacrement, comme le Baptême et l'Eucharistie; un sacrement qui n'est conféré qu'une fois et qui, comme l'Ordre, produit des effets perpétuels, indissolubles sauf par la mort, et nous place en clôture. Ce sentiment est si riche que la vie entière n'est pas trop longue pour l'approfondir et pour cette étude que deux enfants de Dieu ont à faire l'un de l'autre en une parfaite communauté de biens et de sacrifices.

Ce caractère irrévocable de l'amour est si conforme à nos instincts que les gens les plus légers ne parlent jamais d'amour, sans parler en même temps d'éternité. Ces serments, dont la frivolité est proverbiale, Dieu dans le mariage les prend au sérieux. Il écoute cet homme et cette femme qui le prennent à témoin et prononce devant lui le Oui solennel. Là comme partout le sacrement donne la réalité à ce qui n'était qu'un suprême désir de notre cœur.

De même que le Pain devient vraiment un aliment, l'amour devient vraiment un contrat, une relation créée par les volontés de l'homme, qui participe à la pérennité de la nature. Ce qui n'était qu'un rêve de poète, devient une réalité, le fondement de l'ordre social, le sacrifice mutuel et permanent sur lequel il repose, à l'imitation de celui du Calvaire et de la Messe.

Digitized by Google

Cette comparaison du mariage avec l'Eucharistie n'est pas de moi. Elle est du théologien Bellarmin qui écrit : « Le mariage est semblable à l'eucharistie dans ce que ce dernier sacrement a de permanent. Tant que les époux vivent, toujours leur société est celle du Christ et de l'Église.... Car on ne peut nier que les époux eux-mêmes, vivant ensemble en leur société et conjonction, sont un symbole matériel et extérieur de l'indissoluble union du Christ et de son Église; de même que dans le sacrement de l'Eucharistie, la consécration achevée, demeurent les espèces consacrées qui sont le symbole sensible et extérieur de l'interne aliment spirituel » (1).

Ce n'est donc pas en vain que l'Apôtre a donné au mariage le nom de Grand sacrement (*magnum sacramentum* Eph. v. 32), puisqu'il est le symbole et l'image de l'union de notre âme avec Notre-Seigneur.

C'est le sentiment confus de cette dignité de l'amour qui fait que les poètes l'ont toujours pris pour objet principal de leurs chants. C'est pourquoi aussi le Poète sacré a appelé le Drame religieux où il célèbre en son type suprême cette union dont toutes les autres ne sont qu'une image, le *Cantique* par excellence, le *Cantique des Cantiques*.

Cette notion magnifique de l'Amour conjugal du couple chrétien, de la famille chrétienne (2), le premier, Coventry Patmore l'a introduite, ou réintégrée dans la littérature profane. Il a écrit trois poèmes sur les fiançailles de l'âme avec son Rédempteur. *Eros et Psyché*, *De natura deorum* et *Psyché mécontent* qui sont comme une paraphrase souriante de l'hymne embaumée de Salomon. Cette comparaison est de l'une des filles du poète, religieuse carmélite.

*
* *

Le second message que Coventry Patmore est venu apporter aux hommes de son temps, c'est l'idée d'un monde fini.

Tout le dix-neuvième siècle a vécu dans la persuasion que la création était infinie, qu'au delà de ce monde il y en avait encore d'autres, et d'autres indéfiniment, tous peuplés d'âmes intelligentes et de créatures peut être supérieures à nous. Il n'y a pas de conception plus niaisement vertigineuse, plus délétère

(1) Bellarmin. *De matrimonio.*

(2) Quand il est mort, Coventry Patmore projetait d'écrire une série de poèmes en l'honneur de saint Joseph.

Digitized by Google

pour l'imagination et plus parfaitement avilissante pour notre dignité (1). Il n'y en a pas aussi de plus absurde. Qui dit une chose créée dit une chose finie. Il n'y a pas plus de monde infini qu'il n'y a de nombre infini. On prend pour une réalité objective la faculté que possède notre esprit d'ajouter indéfiniment l'unité à tout chiffre qu'on lui propose : sans remarquer que le cercle, par exemple, qui est l'image de l'Infini, l'est également du Fini.

Le monde n'est pas infini. Il est inépuisable, ce qui est bien différent, inépuisable comme le vase de la veuve de Sarepta.

De plus la science moderne semble prouver que la vie n'est nullement la conséquence fatale du développement de la matière; elle a plutôt le caractère d'un paradoxe et d'un tour de force : il y faut la rencontre de tant de conditions si diverses et si délicates qu'il est éminemment improbable qu'elles se soient jamais rencontrées ailleurs que sur un seul point de l'univers (2). Nous n'habitons pas un coin perdu d'un désert farouche et impraticable. Tout dans le monde nous est fraternel et familier, tout célèbre la gloire d'un Père commun.

C'est cette protestation contre cette idée de l'Infini sous lequel on voudrait nous anéantir qui a inspiré l'un des plus beaux poèmes de Coventry Patmore : *Legem tuam dilexi*, dont je traduirai ci-dessous le commencement. Bien entendu, il est difficile d'imiter le charme limpide et vif de ces rapides anapestes, pareils aux chants de l'oiseau nocturne qui exhale son âme fervente en courtes phrases :

LEGEM TUAM DILEXI

(*Fragment*)

L' «Infini» ! Mot horrible ! qui jure
Avec la vie et les braves allures
Du pouvoir et de la joie et de l'amour :
Interdit par les sages païens eux-mêmes pour
Épithète de la Déité,
Dont le nom sur les autels était
« L'Inconnu ».
Parce que, soit avant qu'il ne se fut révélé en tant qu'Un
Confiné en Trois,

(1) Voir l'affreux poème de Victor Hugo intitulé *Plein Ciel*.
(2) Voir l'ouvrage de Wallace : *La Place de l'Homme dans l'Univers*.

Digitized by Google

Le peuple craignait qu'Il ne put conster
En tant que l' «Infinité»,
Ce guerdon que les diables ont désiré !
Et Dieu pour leur confusion par moquerie
Dit oui,
Mais sa compassion cependant leur consentit
Les rivages de la douleur afin qu'ils y trouvassent répit.
Et ce n'est pas l'enfer où seul s'irrite
L'esprit qui bout contre sa limite.
Sans la compulsion d'une forte grâce,
La pierre même du sentier
Ferait explosion d'emblée
Pour remplir l'affreuse immensité de l'espace.
Cette fureur
A une douce croissance deux fois pliée dans la feuille et dans la fleur
Proteste et brûle de projeter son essence
Au delà de l'existence.
La même
Séditieuse flamme sur soi-même
Rejetée, d'une force redoublée
Se tortille contre sa propre définition,
Et c'est le ver.
Et l'homme juste sur lui-même avère
Les limites de Dieu, entre lesquelles est la joie,
La liberté et le droit.
Et il est bien Sa ressemblance, qui
A toute heure, jour et nuit,
Construit
De nouveaux boulevards contre l'Infini.
Car ah, qui peut bien exprimer
Combien plein de limites et de quelle simplicité
Est Dieu,
Combien étroit Il est
Et combien les vastes champs ouverts du possible par Son pied.
Sont seulement foulés
Par le plus court chemin
Jusques à Son foyer, le cœur humain !
Et toute Son industrie
Celle du petit enfant qui à sa mère chérie

Digitized by Google

Redemande sa petite chanson si jolie !
Quelles sont les nouvelles de la Nuit ?
Fer et sel, chaleur, poids, lumière, les voici,
En toute étoile que récense l'astronome
Et tout cela en somme
C'est l'homme,
Aimé de Dieu, Dont les pensées
Sont comme de lui seul occupées,
Qui courtise sa volonté
Pour l'unir en mariage à la Sienne, et Qui distille
A l'empan de cette goutte
L'*alta* de tous les champs de roses de tout l'amour ! » (1).

Pour éclairer une autre face du talent de Coventry Patmore, j'ajouterai ici une de ses plus touchantes poésies :

LES JOUJOUX

« Mon petit garçon dont les yeux ont un regard pensif et qui dans ses mouvements et ses paroles a les manières tranquilles d'une grande personne, ayant désobéi pour une septième fois à ma loi, je le battis et le renvoyai durement sans l'embrasser, sa mère qui était patiente étant morte. Puis, craignant que son chagrin ne l'empêchât de dormir, j'allai le voir dans son lit, où je le trouvai profondément assoupi avec les paupières battues et les cils encore humides de son dernier sanglot. Et je l'embrassai, à la place de ses larmes laissant les miennes. Car sur une table tirée près de sa tête il avait rangé à portée de sa main une boîte de jetons et un galet à veines rouges, un morceau de verre arrondi trouvé sur la plage, une bouteille avec des campanules et deux sous français disposés bien soigneusement, pour consoler son triste cœur !

Et cette nuit-là quand je fis à Dieu ma prière je pleurai et je lui dis : « Ah ! quand à la fin nous serons là couchés et le souffle suspendu, ne vous causant plus de fâcherie dans la mort et que vous vous souviendrez de quels joujoux nous avons fait nos joies, et combien faiblement nous avons pris votre grand commandement de bonté, alors non moins paternellement que moi que vous avez formé de votre limon, vous laisserez votre colère et vous direz :

« J'ai pitié de ces pauvres enfants ! »

PAUL CLAUDEL.

(1) *Coventry Patmore. Poèmes.* Paris. *Nouv. Revue française.* 1912. p. 75–77.

Digitized by Google

L'ÉVANGÉLISATION AUX INDES

(MISSION DU RAJPUTANA)

Une question qui se pose à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'œuvre de la propagation de la foi, est celle de la lenteur apparente du travail du missionnaire, de la lenteur avec laquelle les infidèles embrassent la foi.

Il semblerait qu'il en dût être autrement. Notre-Seigneur, Homme-Dieu, est venu ici-bas pour attirer à lui les foules. Il est venu pour arracher le monde à l'empire de Satan. Il en a payé la rançon avec surabondance par toutes les douleurs de sa carrière terrestre, depuis l'étable de Bethléem où il apparut parmi nous, jusqu'au sommet du Calvaire où il consomma son sacrifice. La Rédemption a été surabondante. Elle a mérité plus de grâces que n'en exigerait le renouvellement de tous les cœurs humains depuis celui d'Adam jusqu'à celui du dernier des hommes. Il a dit lui-même que lorsqu'il serait élevé au-dessus de terre, il attirerait tout à lui, et l'on attend encore la réalisation totale de cette prophétie. Il n'y a pas de doute qu'elle s'est accomplie en partie, d'une manière toute merveilleuse, et que la multitude actuelle des croyants forme un contraste frappant avec le petit nombre de fidèles que Notre-Seigneur lui-même avait réussi à grouper autour de lui, par un travail qui dura plus de trois ans et où il mit toutes les ressources de sa merveilleuse éloquence, toute l'onction de la divine charité qui l'embrasait, appuyées en outre par le prestige des miracles que sa main semait autour de Lui.

Le missionnaire est le porte-voix du Christ. Il est son envoyé et l'intermédiaire dont il se sert, pour faire connaître aux Infidèles la bonne nouvelle du salut et les trésors de la miséricorde

Digitized by Google

divine. Il va par le monde sans intérêt temporel. Procurez-lui le vêtement et une nourriture quelconque, le voilà satisfait. Les yeux fixés au ciel où il a placé son unique espérance, il ne demande aux peuples au milieu desquels il vit, ni leur or, ni leurs honneurs ; au contraire, le plus souvent, c'est encore lui qui les aide. Il passe comme Notre-Seigneur en faisant le bien et en répandant autour de lui les aumônes que des cœurs généreux lui fournissent. Cependant, qu'il est lent le travail des conversions qu'il opère ! Quelle différence en général entre la réalité et les rêves de ses jeunes années, lorsque jadis, en lisant les *Annales de la propagation de la foi*, ou *de la Sainte Enfance*, il se préparait de loin à suivre les pas des Apôtres. Il se voyait alors perdu dans la jungle, entraînant après lui les foules que son enseignement fascinait. Il se représentait ces foules, avides d'entendre la bonne nouvelle, se pressant autour de lui, désireuses du baptême, désireuses du Ciel dont il leur promettait la félicité. Il se voyait peut-être, baptisant du matin au coucher du soleil, et ne s'arrêtant que lorsque son bras fatigué lui refusait son service. Puis, épuisé par le travail de quelques courtes années, il se couchait dans la tombe au milieu des pleurs et des lamentations de ses chrétiens et de ses néophytes.... Il avait lu pareilles choses dans les vies de Saints, dans les récits de missions.... et personne ne lui avait fait remarquer que ce n'était pas l'ordinaire, mais des faits extraordinaires, qu'on avait jugé dignes d'être relatés et de passer à la postérité, et il en avait fait son rêve, son idéal.... L'ordinaire est plus prosaïque. Ce vieux missionnaire épuisé par les fatigues, cassé avant l'âge, vous en fera le récit. Il a dépensé une vie entière à parcourir les villages hindous, pour former une petite congrégation dont chaque individu lui a coûté plus que son poids de sueurs et de larmes.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de traiter ici brièvement et pour notre mission des conditions qui entourent le travail du missionnaire parmi les villageois où s'exerce principalement son zèle.

Disons d'abord qu'il ne s'agit pas ici de faire œuvre de dépit ou de découragement. Nul plus que l'auteur n'a foi en l'avenir de sa jeune mission. Mais il considère que ce serait maladroit de fermer les yeux aux difficultés qui y entourent l'apostolat catholique. Toutes les moissons ne mûrissent pas avec la même rapidité. Le vrai remède contre l'impatience et le découragement ne consiste-t-il pas précisément à se rendre compte des dif-

Digitized by Google

ficultés, à les surmonter et à supputer l'époque probable où l'on peut s'attendre à la récolte ?

Parmi les raisons qui s'opposent ici à l'influence du missionnaire, l'une des plus importantes, est sa qualité d'Européen.

Imaginez-vous un Cafre ou un Hottentot dans son pagne et ses plumes, le nez orné de pendants, le briquet dans le lobe de l'oreille, qui s'installerait à Paris, sur le pont des Arts, pour enseigner aux Parisiens une nouvelle religion qu'il apporte du centre de l'Afrique, et vous aurez une idée assez exacte de la position du missionnaire en ces contrées. Pour l'Hindou le missionnaire européen est ce que ce Cafre serait pour les Parisiens.

Quand un touriste vient aux Indes pour la première fois, tout lui paraît étrange, costumes, manières, usages, faits et gestes et il admire... sans se douter qu'il présente aux yeux de l'Hindou le tableau inverse, tout aussi étrange du reste, et tout aussi intéressant que celui qui l'étonne. Les causes, les circonstances sont renversées, mais l'effet produit est le même de part et d'autre. Nous admirons la peau bronzée de l'Hindou, et notre peau blanche, notre teint plus ou moins rose ou rouge nous valent d'être comparés par lui aux singes de sa jongle. Nous admirons ses oreilles ornées de pendants, il admire les nôtres sans pendants. Nous admirons ses longs cheveux plats, il admire notre tête tondue, nos cheveux plus ou moins crépus, nos yeux bleus. Il s'asseoit sur les talons, et trouve étrange que nous nous servions de chaises. Il s'étonne que nous transportions un mouchoir de poche et que nous dédaignions celui du père Adam qui lui sert si bien. On pourrait continuer d'exposer ce contraste pendant des pages entières, et certain converti a avoué à l'un de nos pères l'avoir visité d'abord uniquement pour admirer ses faits et gestes et s'en amuser ensuite avec ses petits camarades.

Pour nous, tout africain évoque l'idée d'anthropophagie; pour l'Hindou, l'Européen n'est guère moins que cannibale. Il ne mange pas de chair humaine... et encore... est-ce vrai ? Ce point, pour eux, ne semble pas prouvé. Ne leur persuade-t-on pas qu'il faut des têtes humaines pour assurer les fondations de ces ponts qu'ils lancent au-dessus des rivières du pays ?... Ne leur faut-il pas de la graisse humaine pour faire marcher les locomotives de leurs chemins de fer ?... Des personnes, qu'ils jugent dignes de foi, le leur ont assuré.

En tout cas, ils mangent de la vache, le fait est avéré, ce qui, aux yeux de l'Hindou constitue le plus grave de tous les crimes

Digitized by Google

et dépasse de beaucoup en horreur le meurtre de son semblable. On s'imagine difficilement, tout l'odieux que ce fait comporte aux yeux de l'Hindou. Dans tel état natif, que je connais bien, la pénalité est de 15 ans pour un assassinat, 25 ans pour le meurtre d'une vache. Cette mentalité est tellement tenace que même ceux qui ont étudié aux Universités hindoues ou anglaises, qui ne croient plus ni à Dieu ni à Diable, s'en abstiennent. Si vous leur en demandez la raison, ils vous diront que cette viande ne leur dit pas..., qu'ils n'ont pas de préjugés.... mais qu'en fait, ils ne la trouvent pas appétissante. C'est le cas des bonnes gens de certaine partie de la France, qui ne s'imaginent pas qu'on puisse manger de la grenouille ou de l'escargot, ou qui, après avoir mangé du chat et trouvé le civet délicieux, font consciencieusement tous leurs efforts pour le rejeter dès qu'elles en apprennent la provenance. Or, l'Européen mange communément de la vache, il en abat tous les jours dans les camps, le fait est avéré.... Quelle horreur !

Du reste, à chaque pas qu'il fait aux Indes, l'Hindou se heurte à l'Européen, et cela, dans des conditions qui ne sont guère de nature à rapprocher les races. Supposez qu'il veuille prendre le train pour faire son pélerinage au Gange. Ils partent en famille. Le père marche devant, et tous les autres suivent par rang d'ancienneté, les femmes fermant la marche. Chacun porte sur le dos un « baluchon » contenant les provisions de la route enveloppées dans un linge d'une propreté plus que douteuse. A la gare, ils ont péniblement payé leur billet. Les voilà lancés sur la plate-forme à l'arrivée du train, ébaubis, ahuris, sachant pour toute information qu'il faut s'asseoir dans un wagon, ne sachant de quel côté se tourner, envoyés de ci, de là, par des « tickets-collectors » imberbes et rarement courtois, ramenés rudement à l'ordre s'ils s'en écartent au cri de « Hindu dog » ou « deshi Kutta », chien d'Hindou ! Heureux encore si quelque employé gamin ne les fourvoie pas à dessein pour avoir le plaisir de les voir bousculer par son collègue. Et dans cette bagarre où il a perdu la tête, où il a peut-être égaré quelque membre de sa caravane, l'Européen ou l'Eurasien comme spectateur indifférent, le plus souvent comme acteur despote.

Puis voilà notre troupe débarquée à Ajmer, à Agra ou à Delhi, car il faut tout voir sur la route, et le voyage se fait par étapes. Nos villageois quittent la gare et partent au hasard dans

Digitized by Google

la rue, toujours le ballot sur le dos, toujours en rang d'oignon, le nez en l'air, la bouche ouverte. Ils sont curieux de voir une ville européenne, dont ils ont entendu tant de merveilles. Mais ici encore, nos voyageurs n'ont pas la paix. C'est le timbre d'une voiture, la corne d'une automobile qui les dérangent sans cesse. On n'a pas idée de cela dans leur village ! ils en auront à raconter en rentrant.... mais en attendant, ils ne connaissent pas l'usage des trottoirs, et les cochers se les renvoient en termes épicés.

Ils voient une grande porte et veulent satisfaire leur curiosité : une sentinelle, l'arme au poing, leur barre le passage : c'est le fort : on n'entre pas. Ils avisent une grande bâtisse au-dessus de laquelle de hautes cheminées vomissent de la fumée, ils voudraient visiter : c'est une usine : on ne passe pas.

Et peut-être, dans un coin, ils s'en vont tomber sur le « slaughter-house », l'abattoir, où, tous les jours, on abat les bœufs par dizaines... bref dans chaque endroit un peu important, un peu tentant, ce sont les mêmes scènes, les mêmes désagréments, et partout l'Européen en évidence.

Leur pèlerinage accompli, ils rentreront au village, éblouis, ayant des quantités de choses à raconter, mais peu qui soient en faveur des blancs. Je ne veux pas dire que nos villageois auront subi meilleur traitement de la part du *Babu* : de l'employé natif ? Non ; ceux-ci sont certes plus dédaigneux pour eux et infiniment plus grossiers que l'Européen... mais un coup de pied donné ou reçu en famille ne compte pas.

Même sans voyager le pauvre Hindou n'échappe pas au cauchemar européen. S'il demeure auprès de la ville, il a sans cesse sous les yeux les exploits des soldats, des gens du chemin de fer ou des divers bureaux du gouvernement chez qui la tempérance, la modestie et la réserve sont vertus souvent méconnues. On se montrera dans la ville native certaines maisons malfamées à l'usage des blancs. On se racontera dans les villages les scènes auxquelles on a assisté dans le cantonnement le jour de Noël ou de la Saint-Patrice. On en tirera des vues stéréoscopiques à l'usage et pour l'édification des bourgades plus éloignées qui n'ont pas pu jouir de la réalité et l'on entendra crier dans les rues de Jaipur, par exemple, au milieu des vues les plus hétéroclytes : « venez voir, venez voir : spectacle de Noël chez les Européens. Un blanc, la bouteille à la main, est en train de

Digitized by Google

boire, deux autres se battent et un quatrième est étendu par terre ivre-mort. Venez voir ! douze de ces vues pour un sou ! »

Si le malheureux villageois, à bout de ressources et pressé par la faim, porte en ville un fagot, qu'il apprécie trois annas, il en reçoit deux, et s'il se plaint ou proteste, trop souvent c'est un coup de pied qui scelle le marché. Je ne veux pas dire que son frère l'Hindou lui en donnera davantage, mais au lieu d'un coup de pied il ne recevra de lui en général que des menaces, des grossièretés ou des insultes, qui aux Indes ne comptent pas.

Notons ici que je ne veux pas dire que les Hindous sont meilleurs et plus exempts de défauts que les Européens Non ! mais les défauts sont autres, ou du moins se présentent d'une autre façon et cela fait toute la différence. Du reste, il s'agit pour le missionnaire de leur faire adopter une religion qu'il dit meilleure et dont la vertu sanctifiante peut être mise en doute par des faits qui les frappent journellement.

Ajoutons encore que nous ne parlons ici que des blancs de troisième et quatrième couche, les seuls du reste qui soient accessibles à l'Hindou. Il existe au sommet de l'échelle sociale aux Indes, toute une classe d'officiers européens qui, en général, ont une conduite socialement sans reproche. Mais ces personnages sont inapprochables du commun des mortels colorés. Que la chose soit le résultat de ces *sahibs* ou de leur entourage, il importe peu : le résultat est le même. Ces gros messieurs sont considérés par leurs serviteurs comme leur propriété privée : Ils la montrent à qui bon leur semble. Petit-Jean était au moins leur cousin.

Aux Indes comme en Basse Normandie, chaque domestique pourrait en toute sincérité répéter ses paroles :

> ... Sans argent l'honneur n'est qu'une maladie.
> Ma foi ! J'étais un franc portier de comédie :
> On avait beau heurter et m'ôter son chapeau,
> On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau.
> Point d'argent, point de suisse : et ma porte était close.

Ainsi les officiers les mieux intentionnés sont isolés et inabordables à leur insu, de par la rapacité des gens de leur maison. La chose est si bien érigée en système, et les servants se tiennent si bien entre eux, que les maîtres, tout en connaissant la réalité sont impuissants à réagir. S'ils se résolvent à sévir et chassent de leur service un sujet pris en flagrant délit de chantage, ils

Digitized by Google

seront forcés de le remplacer par un autre, qui aura pris l'engagement d'imiter son prédécesseur avant d'avoir accès auprès du *sahib*.

Cependant pour remédier à cet état de choses, le *sahib* se déplace. Il a bonne volonté et désire sincèrement le bien de ses administrés. Il veut se rendre compte de la situation du menu peuple des villages et à cette fin, se transporte sur les lieux. Pendant la saison d'hiver, il part en tournée et visite son district, vivant sous la tente et s'arrêtant dans les coins les plus reculés. Il voyage, visite, interroge... sans se douter que la voie est préparée devant lui par les bureaucrates de l'endroit et, qu'en fait, il ne verra ou n'entendra guère que ce que ceux-ci voudront bien lui laisser voir ou entendre.

En outre, ces visites donnent lieu à la scène si souvent mise sur les tréteaux des inspections de caserne, où chaque inspection des officiers supérieurs est transformée en corvée sans nom, grâce au zèle ou à la terreur des subalternes.

Ici, par exemple, le *sahib* veut un poulet pour son souper à sept heures et en donne le prix à son garçon. Celui-ci empoche l'argent et réclame du cuisinier deux poulets pour six heures, lequel en exige trois pour cinq heures et ainsi de suite la commande roule en faisant boule de neige jusqu'au pauvre villageois, qui, lui, doit fournir au quintuple et gratis, lait, beurre, bois, foin, en un mot, tout ce qu'il faut pour le train du *sahib*. Si bien que cette visite dont le but était le bien du villageois devient le plus souvent pour lui — de par le fait de ses frères — une charge dont tout l'odieux retombe sur l'Européen.

De tous ces faits constatés *de visu*, grossis par les racontars populaires, enjolivés et exploités habilement par les Brahmes et leurs consorts, le pauvre Hindou, Mher ou Bhil, se fait de l'Européen , du chrétien, une idée quelque peu semblable à celle que nous nous faisions des ogres de nos jeunes années : la personnification de la force, de l'arrogance, de la rapacité, de la brutalité sous ses formes les plus odieuses et les plus honteuses.

Imaginez-vous maintenant un missionnaire qui se présente dans un village ainsi préparé à sa réception. Vous étonnerez-vous qu'il soit reçu avec défiance, avec mauvais vouloir ? On prêtera à sa visite tous les buts plutôt que de croire à sa vertu, à son désintéressement. Que peut-il vouloir chez nous sinon corrompre nos femmes ou enlever nos enfants ? Le symbole du divin Crucifié qu'il porte sur sa poitrine leur semble une menace

Digitized by Google

plutôt qu'autre chose. Il vient en piètre équipage, c'est vrai. Il est à pied, sans armes : c'est encore vrai. Il n'est pas habillé comme les autres, c'est un *sadhu*, un moine : raison de plus pour s'en défier, car il jettera des sorts sur nos enfants, nos bestiaux ou nos moissons..... C'est un blanc, un Européen de la race suspecte, et les enfants s'enfuient à son approche, les femmes se barricadent chez elles à sa venue. On le regarde passer à travers les fentes de la porte comme on regarde passer au clair de lune un tigre ou une panthère. Puis après votre passage les portes s'entrebaillent peureusement, enfin on sort dans la rue pour vous voir disparaître au loin. Les hommes eux, ne font pas attention à vous, ou répondent à vos questions d'un ton moitié bravache, moitié pleurard, qui dissimule mal leur haine et leur inquiétude. Or, ce n'est pas là la pire des réceptions que le missionnaire ait à subir à ses débuts. Ailleurs il est accueilli à coups de pierre. Quant à obtenir une place pour s'asseoir et causer, un peu d'eau pour étancher sa soif, il n'y faut pas penser ; ces faveurs, si minces soient-elles, devront se gagner longuement et péniblement.

Voilà les parties en présence. Pour l'Hindou, le missionnaire est un intrus importun pour lequel il ne cache ni son mépris, ni sa haine. Il ne faut pas croire que ces sentiments qu'il a sucés avec le lait, qui ont grandi avec lui, vont disparaître facilement. Ils sont du reste soigneusement cultivés par les brahmes et les moines mendiants, qui flairent des rivaux dans ces prédicateurs d'une doctrine nouvelle, par les hautes castes aussi, qui, pleines de complaisance dans leur supériorité reconnue, n'ont aucune envie de la risquer dans une lutte avec des principes nouveaux. Ces préjugés ne disparaîtront qu'à la longue et en attendant ils sont exploités dès que l'occasion s'en présente. Si un malheur s'abat sur un village, une épidémie sur les bestiaux, la petite vérole, la peste, la sécheresse, c'est parce qu'on a admis l'Européen, et le gouffre s'en élargit d'autant; il faudra des années pour le combler. Les prédications n'y feront rien. Aux Indes plus que partout ailleurs les belles paroles abondent, et l'on sait ce qu'elles valent. Vous pouvez parler jusqu'à vous enrouer. En général personne ne conteste vos dires, au contraire on vous approuve. Votre auditoire assis sur les talons, pousse de temps en temps un grognement approbatif où vaguement l'on distingue : « Kharo !.... Bât sahîh ! » Personne ne vous contredit et avec un peu d'habitude, vous vous en allez en vous disant que personne ne vous a

Digitized by Google

cru, et que derrière votre dos, le brahme ou un malin quelconque va retourner vos paroles contre vous et contre la religion que vous voudriez exposer. Vous voyez des enfants malades, marqués déjà par la mort et que vous voudriez baptiser. Inutile d'essayer de les approcher.... vous êtes suspect, odieux ; on ne veut ni votre sympathie, ni vos médecines. Vous voyez des plaies, qu'avec les connaissances rudimentaires, que tout européen possède en matières médicales, vous pourriez guérir... mais les choses n'en sont pas encore à ce point : personne ne veut de vos soins ni de vos faveurs.

Or c'est là pendant longtemps la condition du missionnaire qui fonde une nouvelle station. Dans son mois il visite ainsi une ou plusieurs fois une trentaine de villages, que sa voiture ou son cheval lui permettent d'atteindre dans un rayon d'une vingtaine de milles autour de sa résidence; et l'accueil est le même partout, le résultat aussi. Et cela durera des mois et des mois, peut-être des années !

Impossible de décrire le fonds de patience, de courage, de charité, de renoncement que requiert un tel ministère. Le soir, en rentrant dans la petite chambre qui lui sert de chapelle, et où le Divin Maître l'attend, c'est pour le pauvre missionnaire la chute sur le chemin du Golgotha avec son angoisse et son amertume.... Cependant cette faiblesse ne dure pas, et le lendemain, réconforté par le pain des forts, il reprend sa croix et part pour une nouvelle étape ; confiant dans la miséricorde et la sagesse du Tout-Puissant, qui tient les cœurs dans sa main, persuadé que pas une goutte du sang de Notre Sauveur, que pas une goutte de la sueur du missionnaire ne reste sans résultat.

Pourtant peu à peu la glace se rompt. Le missionnaire se présente chaque semaine. Malgré toutes les préventions, le fait s'établit. On en arrive à converser ensemble. L'Hindou est très curieux, et cet Européen, qui le visite ainsi régulièrement, l'intrigue. Il veut savoir son pays, ses parents, ce qu'il boit, ce qu'il mange. Pourquoi n'a t-il pas de souliers comme les autres blancs ?... pourquoi son habit spécial,... sa corde, son chapelet,... son crucifix ? Il interroge et s'en va, étonné évidemment de sortir indemne d'un entretien qui a duré quelques minutes. Graduellement l'habitude s'établit de voir le missionnaire et de lui causer. Celui-ci à son tour joue d'adresse pour se faire bien accueillir. Il s'informe des relations de village à

Digitized by Google

village, des parentés, et les nouvelles qu'il porte des uns aux autres lui servent d'introduction : ainsi l'intimité s'établit.

Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que ce progrès dans les relations se fait avec une régularité parfaite. Les villages sont plus revêches les uns que les autres. On doit en dire autant des familles et dans chaque famille chaque membre a ses dispositions spéciales. Puis, il y a des reculs : une parole du prédicant protestant qui a passé par là, un sermon ou une semonce d'un *sadhu* de passage, d'un brahme ou d'un scribe quelconque, peut-être aussi une parole, une manœuvre imprudente du missionnaire ou de ses aides. Parfois, c'est seulement un fait ou un récit plus ou moins fondé qui vient réveiller cette défiance envers l'Européen, défiance qui sans disparaître totalement avait réservé au Père une place à part. Comme résultat, voilà tel village, telle famille de nouveau sur la défensive. Il faudra des semaines, peut-être des mois de visites assidues pour reconquérir le terrain perdu.

Constatez que jusqu'ici tout le travail du missionnaire n'a eu pour but que de lui créer une réputation d'homme honnête et droit. Sauf de rares unités d'une droiture ou d'une fourberie exceptionnelles, dont les unes n'attendaient que de connaître la vérité pour l'embrasser, dont les autres ne voient dans le missionnaire qu'une crédulité à exploiter et dans le baptême qu'un moyen à cette fin, il n'est pas encore question de conversions. Tous vos beaux discours n'y feront rien. L'Hindou est habitué au mensonge et n'a pas confiance aux paroles. Il entend tous les jours défendre le pour et le contre de chaque question avec une éloquence égale. Aujourd'hui c'est le catholique qui lui parle, demain il entend le protestant, puis c'est le musulman, le jain, l'arya samajiste.... Il y a de quoi confondre et embrouiller des cervelles plus cultivées que celles de ces pauvres villageois et l'on comprend facilement que les sermons aient peu d'effet sur eux. Ils attendent d'autres gages de votre intérêt, de votre sincérité.

Il en faut des sermons et des instructions, nul doute, et beaucoup. Mais il n'y a pas de doute non plus, que seules les discussions et les instructions sont impuissantes et n'ont jamais converti un homme. On mettra à bout un *sadhu*, un brahme ou le plus malin des villageois en quelques minutes : mais ce ne sont pas là des conversions. Celles-ci ne se font pas à coup de syllogismes, pour la bonne raison que le grand facteur dans une

Digitized by Google

conversion ce n'est pas la tête, mais bien le cœur, qui, lui, fait fi de toute logique.

De tout un grand sermon du T. R. Père Laurent d'Aoste, ce ne furent pas les beaux raisonnements, mais bien sa façon de prononcer « *Nabuchodonosor rex* » — raconte-t-on — qui lui valut le retour du pécheur.

Le plus souvent, il en est ainsi avec les Hindous. Gagnez leur confiance, et vous aurez plus fait pour la cause de l'apostolat que n'en feront les plus beaux discours et les raisonnements les plus serrés.

Le premier pas dans cette voie sera évidemment de se laisser connaître d'eux, et l'unique moyen pour cela, c'est de s'installer au milieu d'eux, de vivre dans leurs villages et de livrer sa conduite, paroles et actions à leur examen et à leur critique. L'un et l'autre ne vous feront pas défaut du reste; les gens vous examineront dans les derniers détails. Un musulman n'a-t-il pas avoué à l'un de nos Pères l'avoir surveillé et épié constamment de jour et de nuit pendant plusieurs années. Inutile d'essayer de les visiter de la ville où votre vie échappe à leur contrôle et à leur examen. Cette façon d'apostolat n'aboutit à aucun résultat sérieux. Il faut nécessairement vivre au milieu d'eux, livrer chacun de ses faits et gestes au colportage et à la libre discussion, si l'on veut finir par obtenir la réputation d'honnêteté et de désintéressement qui seule fera naître la confiance et ouvrira les cœurs à la persuasion. N'est-ce pas là encore le seul moyen de forcer son monde à réfléchir au salut de leur âme en leur faisant toucher du doigt l'importance que le missionnaire y attache pour eux ?

En tout cas ce résultat ne s'obtiendra que lentement et quand on l'aura acquis on n'en sera pas encore au changement de religion. Autre chose est d'admettre la probité personnelle du missionnaire, autre chose de se croire tenu d'embrasser la religion qu'il prêche. Autre chose est de constater, même d'admirer l'intérêt qu'il porte à votre salut, autre chose est de rompre avec toutes les habitudes du passé pour répondre et coopérer aux efforts du missionnaire. Autre chose est d'admettre sa supériorité morale sur les brahmes et les *sadhus*, autre chose de rejeter la religion que ceux-ci représentent pour s'attacher à un culte nouveau. D'ailleurs, il faut l'avouer, tous les brahmes et tous les *sadhus* ne sont pas également inférieurs et répréhensibles. Si vous les prenez à part, le *sadhu*, recruté dans toutes les castes, aurait vite fait d'exposer le côté faible des brahmes : leur hypo-

Digitized by Google

crisie, leur convoitise, leur gourmandise, etc... etc... Le brahme de son côté exécutera le *sadhu* d'un tour de main. Mais l'un et l'autre — quels que soient leur vie cachée et leurs sentiments intimes — savent au besoin se composer un extérieur, employer un langage et prendre des airs de sainteté qui en imposent toujours à la foule. En fait le villageois admire, vénère et craint ses *sadhus* et ses brahmes. Ils sont d'ailleurs ses compatriotes, ses frères, unis à lui par communauté d'origine, de langue, de sentiments, d'usages ; tandis que le missionnaire, malgré toute sa bonne volonté, demeure un étranger dont mille traits le séparent. L'étonnant, semble-t-il, n'est pas que l'hindou hésite et tarde à le suivre, mais bien qu'il se décide à l'écouter et à ne pas le suivre du tout.

Sa réputation de droiture et de probité établie, le missionnaire pénètre dans l'intimité de son monde. On accepte sa visite avec plaisir. On va chez lui le voir, lui causer, fumer la pipe sous sa véranda. Les femmes elles-mêmes ne le fuient plus et lui causent volontiers. Elles acceptent de petits présents, des médailles pour leurs enfants, et, si parmi ceux-ci quelqu'un tombe malade, on le présente volontiers au Père — ou au Frère. C'est peu de chose, si l'on veut, mais c'est un résultat immense, si on le compare à la défiance des débuts. On peut dans ces conditions parler religion avec quelque chances de succès futur sinon immédiat. Surtout, les baptêmes des enfants *in articulo mortis* envoient au ciel une quantité de petites âmes, prémices de la moisson prochaine.

Et si peu d'adultes se décident au pas final, et embrassent le christianisme ; ne nous en étonnons pas outre mesure.

Quand nous lisons la vie des grands convertis que les églises dissidentes donnent de temps en temps à la catholicité, nous les voyons passer des années dans le doute et l'hésitation. Lisez la vie de Newman, Manning, Faber, Benson. En face du change qui s'impose à elles, nous voyons ces âmes, pleines d'énergie certes, et assoiffées d'idéal, hésiter et balancer, peser et repeser sans cesse les mêmes arguments. Elles sont persuadées de la vérité et des droits de l'Église catholique, mais cette vérité, ces droits, sont-ils exclusifs de tous autres et faut-il nécessairement abandonner cette religion qui a bercé leur jeunesse, qui leur a fourni des amitiés, des habitudes qui font partie de leur vie la plus intime ? Certains d'entre ces convertis, nous ont laissé le récit des luttes qu'ils eurent à supporter. Sans doute

Digitized by Google

nos pauvres villageois ne se livrent pas à ces analyses savantes. Mais, le patient en souffre-t-il moins pour ne pas savoir le nom du nerf qui est rompu, ou de l'os qui est brisé en lui. Par ailleurs, nos gens ne sont pas remarquables par leur énergie de caractère et, la vérité avec ses droits les touche fort peu. Ajoutons encore à ces causes d'hésitation la pénalité qui les menace s'ils changent de religion et qui consiste à être banni de la caste.

L'Européen s'imagine difficilement les conséquences de cette exclusion. C'est pour la victime l'isolement le plus complet. Ses parents, ses amis s'en écartent. Personne ne le reconnaît plus et il doit se suffire à lui-même. Il est exclu des réunions, exclu des repas; personne ne voudra boire, manger ou fumer avec lui. S'il n'est pas marié, inutile pour lui d'espérer trouver femme dans sa caste. Personne n'en veut. Il est infâme et proclamé tel dans tout le pays. Le seul côté de la question qui laisse un peu d'espoir au missionnaire c'est que la censure est «*ferendæ sententiae*» et doit être discutée et portée dans une réunion de la caste. Souvent elle n'est pas portée. Il suffit pour l'éviter de jouir d'une suffisante popularité ou d'amitiés influentes. Souvent encore, si elle est portée, une amende plus ou moins considérable à dépenser en victuailles ou en spiritueux raccommode tout. Mais parfois aussi quelque pratique idolâtre est posée comme condition *sine qua non* de la réconciliation et, tel quel, le bannissement hors de la caste reste une menace terrible qui fait hésiter les plus énergiques. Le plus souvent il faudra pour les déterminer l'espoir d'un gain qui couvre les risques encourus. Cependant cette situation ne semble pas être définitive et l'on peut espérer voir luire bientôt le jour où, grâce aux écoles, la chrétienté naissante pourra braver les foudres et censures de la caste, où les bonnes volontés pourront se déclarer sans avoir à redouter l'ostracisme.

Constatons, en effet, que nous n'avons parlé jusqu'ici ni des écoles, ni des enfants. C'est pourtant là une des grandes occupations et, semble t-il, la grande ressource du missionnaire.

Les grandes personnes pourront bien faire la sourde oreille ou vous mépriser; mais les enfants forment toujours un auditoire ouvert, franc et facile à réunir. Quelques pétards, quelques bombons ou quelques médailles distribuées à propos vous ont vite rendu populaire parmi eux.

On les invite à la mission ou de petites curiosités les attirent et les retiennent : Le catéchisme en images, les stations du

Digitized by Google

Chemin de la croix les intéressent tout de suite et fournissent en même temps matière à instructions. Puis il y a les jeux; la lanterne magique et le phonographe ont même leur jour d'utilité et la petite poignée de bombons qui clôt la séance vous garantit une prochaine visite de ce petit monde.

Surtout il y a les écoles? L'Hindou se rend parfaitement compte des avantages de l'instruction. S'il ne voit pas la nécessité pour chacun d'être un *pandit* ou de pousser très loin les études, du moins il regarde comme désirable que quelqu'un, dans la maison, puisse vérifier les comptes du *banyan*, écrire une lettre et lire celles que l'on reçoit. Aussi envoit-il volontiers ses enfants en classe.

D'ailleurs point n'est nécessaire d'être un aigle, ni d'avoir des diplômes savants pour satisfaire son monde. Pour contenter parents et enfants la science des quatre opérations suffit. Pouvoir lire et écrire une lettre où la correction et l'orthographe n'ont rien à voir est le comble de leur ambition. Si à cela vous ajoutez une pratique plus ou moins habile de certaines règles mécaniques qui vous permettent de faire les petits comptes de bazar, vous êtes tout de suite un savant et vous avez droit à une réputation dans tout le pays.

Le tout ne forme pas un bagage très encombrant et à quatorze ou quinze ans on peut déjà ambitionner le titre de *pandit* et un poste retribué dans l'enseignement. Le missionnaire n'est pas venu aux Indes pour propager l'arithmétique ou la géographie, mais bien pour faire des chrétiens et sauver des âmes. Or ce ne sont pas les plus instruits qui réussissent le mieux et procurent le plus de catéchumènes. Cependant ces écoles ne sont pas sans imposer un immense surcroît de travail aux missionnaires. Comme il faut se plier aux circonstances si l'on veut obtenir un résultat, les classes se font après la journée finie, et commencent à 7, 8 heures du soir pour finir fort avant dans la nuit. Le Père doit donc visiter ses écoles et courir la jongle au milieu des ténèbres pour rentrer chez lui à onze heures ou minuit.

Telles qu'elles sont, ces écoles constituent la grande consolation du missionnaire, elles lui permettent de préparer de loin et d'attendre avec patience la conversion des personnes plus âgées. Il ne serait évidemment pas exact de dire que la classe n'est qu'un prétexte pour réunir les enfants et arriver à leur inculquer les éléments de la doctrine chrétienne, mais sans

Digitized by Google

contredit aussi, celle-ci constitue la matière principale du cours. Ajoutez à cela que chaque maître d'école doit, autant que possible, présenter son groupe à la mission les dimanches et jours de fête et l'on verra tout l'espoir que l'on peut fonder sur ces institutions. Par ce moyen, en effet, presque toute la jeunesse des villages passe successivement en contact avec les missionnaires. Un nombre considérable reçoit le baptême, les autres restent les amis de la mission; et il est raisonnable de prévoir le jour où ces enfants grandis et devenus une force dans la caste permettront au Père et à ses néophytes de se rire des menaces d'exclusion. Combien de temps cet effet mettra t-il à se produire? Le chiffre d'enfants passant par les écoles fournirait une base sérieuse pour un calcul approximatif. Mais c'est là un résultat qui semble découler naturellement et automatiquement de ces écoles et s'il met du temps à se réaliser, néanmoins l'espoir que cette prévision met au cœur du missionnaire, lui donne la force d'attendre en patience des jours meilleurs. Quinze, vingt ans sont vite écoulés, et, si parfois ils consument la vie d'un homme, d'autres se rencontreront pour récolter la moisson que notre génération aura semée.

On le voit le missionnaire dans ces régions doit se faire un bon fonds de courage, de patience et de renoncement. Il n'y a pas lieu de douter du résultat final de ses efforts. Mais, ce serait aussi une source d'amères déceptions, que de croire que l'on va tout emporter de haute lutte et que la conversion des Hindous, d'une caste donnée, est l'œuvre de quelques courtes années.

Par ailleurs, il entre dans le travail des missions un facteur, dont nous n'avons pas parlé, et qui déjoue toutes nos appréciations et tous nos calculs : c'est le bon Dieu et sa grâce, dont l'intervention peut précipiter ou changer les résultats prévus. Avec sa bonne volonté et son petit jugement, le missionnaire combine, agence et calcule ses efforts pour la propagation du royaume de Dieu. Celui-ci agit de son côté : parfois avec le prêtre, parfois aussi sans lui ou à côté de lui. Celui-ci est alors très étonné des résultats qui se présentent. Il avait fondé son espoir sur telle caste, à laquelle il avait prodigué ses soins, et c'est telle autre à côté qui vient à la lumière. Il avait travaillé tel village, et c'est le voisin qui demande l'instruction.

La Providence a encore d'autres moyens à sa disposition. C'est parfois une épidémie ou une disette qui vient brusquer le dénouement : c'est ce qui s'est produit il y a quelques années

Digitized by Google

parmi nos Bhils. La chose peut se produire ailleurs d'un jour à l'autre. Parfois aussi, c'est un souffle de grâce qui ébranle les populations païennes et les précipite par villages entiers aux genoux du missionnaire. La chose se voit encore assez fréquemment dans une partie ou l'autre du monde. L'apôtre est là qui travaille, se dépense et attend en priant le bon Dieu de hâter le moment de la conversion et du salut pour ces pauvres peuples auxquels il s'est consacré. Si l'attente se prolonge, il ne s'en étonne pas. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : « *Alius est qui seminat, alius est qui metit.* » Il ne se décourage pas non plus, car il est plein de foi en la promesse du Maître qui garantit la même joie au semeur et au moissonneur au jour des récompenses éternelles.

P. HIPPOLYTE, miss. apost.
o. m. c.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS
A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS LE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(*Suite*). (1)

*
* *

La fin de l'année 1667 s'écoule paisiblement ; nous dirons plus loin quelques particularités intéressantes à d'autres points de vue. En octobre, le 12, P. Thomas écrit : « J'ay esté disner avec F. Gabriel chez leurs Ex^es qui m'ont fait mettre au bout de la table, M^r à ma gauche, M^e à ma droite comme ils firent mettre les PP. Charles, Pierre et autres qui y ont esté et m'ont dist que c'estait la place des Pères. F. Gabriel estait à la gauche de l'Ambassadeur, la Kyrasse Catrinon à celle de M^e et à l'autre bout MM. du Pressoir, Sonnaut et Fornetti. » Dans la conversation, M^r de La Haye déclare « qu'il sçait que M^r l'Evesque estait blamé à Rome et en avait reçeu mauvaise response.» Il ajoute « qu'il avait dist au P. Mansueto ne comprendre pas pourquoy on voulait obliger icy les Francais à recevoir les derniers Sacrements des Pères non Français dont ils n'entendaient point la langue ; et qu'il n'avait respondu sinon n'avoir pas encore entendu se plaindre de cela. » Vient ensuite une plainte relative aux démêlés des Capucins et des Soccolants de Smyrne. L'Ambassadeur dit le P. Th. « m'a donné à lire la response que luy a faicte le P. Custode, en laquelle il n'approuve pas les termes exagérant pour la conservation des droits de la chappelle de Smyrne ; en quoy il dict les Capitulations violées et sa Majesté offensée par des Cardinaux ennemis de la France. »

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Décembre 1913.

Digitized by Google

Pour se consoler, S. E. note les moindres égards témoignés à sa personne par d'autres dignitaires ecclésiastiques. « Elle m'a dist avoir lettre du Cardinal Antoine en remerciement de l'Observant qu'elle avait tenu » à l'ambassade. Sous ce pli était renfermée une lettre pour « M^r l'Evesque qui l'a receu de la main de l'Ambassadeur »; d'où M^r de La Haye conclut « que c'est à luy que Rome s'adresse plus tost qu'aud. Evesque pour les affaires de ce pays ». Rien encore du fameux litige : « S. E. croit que le pli qu'elle escrivit à Rome sur son différend avec le dit Evesque touchant l'Évangile n'a point esté rendu parce qu'on n'accuse point son receu et on ne luy en touche aucun mot. » Suit cette ligne qui nous montre comment, en son journal, le P. Thomas passe sans transition à des idées d'ordre sensiblement différent : « S. E. nous a donné un codinde pour le jour de la Toussaint. »

Mgr l'Évêque n'est pas resté inactif, il a écrit, mais attend aussi la réponse. Pourtant, de Bouyouk-Déré, (1) sa résidence provisoire, il envoie deux décrets venus de Rome. L'un est relatif à une coutume française, celle de chanter, (2) en bénissant le peuple avec le T. S. Sacrement, les paroles : *Benedicat vos,* etc. Le décret en question défend de continuer cet usage. M. l'Ambassadeur est d'avis de continuer « la coustume » de France; le P. Thomas témoigne « n'y acquiescer point mais vouloir suyvre les dits décrets. » Cette décision étonne l'Ambassadeur; comme la bénédiction n'avait pas eu lieu deux dimanches de suite, à cause de « l'audience incertaine et trop petite. » S. E. en avait inféré « que nous ne voulions pas nous humilier en cela. » P. Thomas était conscient de ses droits, mais il savait parfaitement obéir en temps voulu. L'autre décret visait la bénédiction que les prédicateurs doivent demander à l'Ordinaire. Mgr déclare « qu'il a fait venir les derniers décrets non pour nous mais à cause des PP. Jésuites. Les PP. Raguisois et Béchereau estant venus luy demander l'an passé *quo jure*, il prétendait qu'ils prissent bénédiction de luy pour prescher et que luy leur respondant : du Concile de Trente et de la coustume, ils avaient reparty le dit Concile n'estre pas receu icy. » Incidemment nous apprenons que la fête de l'Immaculée-Conception sans être de précepte, était observée comme telle « par coustume » à Constantinople (8 Déc. 1667).

Une causerie amène souvent sous la plume du P. Thomas des

(1) Résidence des P.P. Conventuels qui ont encore une paroisse en ce lieu situé sur la rive européenne du Bosphore.

(2) Cet usage existant dans le rite gallican subsista en France jusqu'au moment où l'on adopta définitivement le bréviaire et le rite romain dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Digitized by Google

détails intéressants au sujet du protectorat : Voici encore l'un d'entre eux. « Le R. P. Commissaire des Soccolants m'a dist icy que le subiect pourquoy luy et leurs P.P. de Smyrne recourent à la protection des Flamands est que du temps du P. Roger, le dit Père recourant à la protection de nostre consul (pour leur église) que les Turcs voulaient attaquer comme Vénitienne, le dit consul d'aujourd'huy luy repartit qu'il avait celles des Jésuites et Capucins à protéger et n'en pouvait protéger tant et partant que luy pourvust à la sienne comme il pourrait. Alors le dit P. Roger ne sachant à qui recourir se mist en prière dans leur Eglise devant l'image de la V. Marie attendant l'arrivée des Turcs, et que les dits Turcs arrivant et luy demandant qui il estoit et ce qu'il faisoit, il luy vinst en l'esprit sans préméditation de respondre comme il fist qu'il s'appeloit fra Antonio Flamingo et servoit cette Eglise des Flamands et que les Turcs escrivirent pour s'informer, en suyte de quoy il fust trouver le Sr Edouard marchand Flamand catholique et luy disant ce qu'il avait respondu par inspiration, luy semblait-t-il de la B. Vierge et qui avait esté escrit ; le dit Sr Edouard prit la protection de la dite Eglise et du Père à cœur, mais ne pouvant prouver que la dite Eglise fust des Flamands la dite Eglise fust vendue 500 piastres aux Grecs qui s'installèrent en icelle pour en empescher la ruyne et la revendirent depuis la mesme somme au dit Sr Edouard qui estant flamand se sert de son consul pour la protéger et les dits P.P. qui la servent. Mais qu'universellement tous les P.P. de son Ordre sont soubs protection de France. »

S. E. se trouvant à Couroutchesmé, à cause de la peste, Mgr l'Évêque en a profité pour officier pontificalement à Saint-Pierre, sans crainte de complication. Mais l'année 1668 vient de commencer et M. l'Ambassadeur remonte à Péra ; de suite il appelle le P. Thomas et « luy parle des chappelles que M. l'Evesque a tenu les jours de Noël et de Circoncision à Saint-Pierre contre ce qu'il avaist dist de n'en plus tenir avant les responces de Rome et de France. » Le P. Thomas répond que S. E. avait demandé « que le dist Evesque ne tinst pas chappelle sans l'en faire advertir affin qu'elle peust s'y trouver », il montre même l'écrit rédigé pour cette espèce de contrat et représente que « l'Evesque ne pouvait advertir S. E. absente de Péra » ; l'orage se calme. Les visites entre Ambassadeurs font d'ailleurs diversion ; le P. Thomas écoute en paix l'aubade donnée par les trompettes du Capitan Bacha à l'Ambassade de France ; il distribue de mêmes cadeaux, « à Me, trois figurines, saint Roch, et sainte Élène les 3 Roys ; et au cuisinier Nicole, saint Nicolas. » (6 Janvier)

Nous sommes en Février 1668, le P. Thomas vient, en conversation

Digitized by Google

particulière, d'annoncer à S. E. la publication prochaine d'un Jubilé. Or l'Évêque n'en a rien dit à l'Ambassadeur. Celui ci, peu après, dit le P. Thomas « m'a faict appeler dans sa chambre et m'a dist en présence de MM. l'Abbé Bagni, Fabre, Sonant, que les Français, s'estoient venu plaindre à luy que M^r l'Évesque donnait un jubilé aux Italiens et non aux Français, n'y mestant n'y l'église des Jésuites ny la nostre. Je luy ay reparty qu'il ne mettait que la paroisse à visiter qui est la chappelle de S. Pierre, parce que le Pape mettait la paroisse; mais qu'il avait adiousté au bas que ceux qui ne pourront visiter lad. paroisse visitent l'église qui leur sera le plus commode, ce qui les comprend toutes... Il m'a dist ensuyte que le d. Évesque le luy devait faire scavoir, ce qui est certain, mais j'ay reparty pour l'excuser qu'il avait le temps de le faire, l'ordre de le publier ne se debvant donner que samedy; et que ce n'estoit que par rencontre que nous avions le d. papier avant le temps.» Malheureusement l'Abbé Menault fait observer que les Jésuites ont eu aussi le papier en question; ce qui enlève de la force aux arguments du pacifique P. Thomas.

En conséquence, le P. Mansueto Conventuel est appelé et l'Ambassadeur lui dit «qu'il s'estonnait que M^r l'Évesque ne le luy eust point faict scavoir, luy estant icy protecteur des églises». Comme le P. Thomas, le P. Mansueto répond qu'il y a encore le temps; que les Jésuites ont eu l'avis du Jubilé pour le faire parvenir «au Baigne et autres lieux où ils doibvent aller; mais que M^r l'Évesque satisfera à ce qu'il luy doit en cela; et S. E. est restée contente de lad. promesse; selon la pratique ancienne, semblables actions publiques voulant estre participées par l'Ordinaire à S. E. qui doit protéger. J'avais dist à S. E. que M^r l'Évesque serait venu luy donner participation du Jubilé, n'était les raisons qu'elle scait; sur quoy elle m'avait reparty, que n'y vient-il; il ne tient qu'à luy».

On était loin de compte. «Le R. P. Mansueto ayant dist ce que dessus à M^r l'Évesque, le d. Évesque n'en voulant rien faire a renvoyé sur le champ le d. P. Mansueto dire à S. E. que le jubilé estant matière spirituelle il ne debvait aucunement luy en parler auparavant et Sa d. E. surprise de ceste responce menaça le d. Père qu'elle en empêcherait la publication.» Le P. Thomas qui ignore cette démarche veut sur ces entrefaites chercher des explications précises sur la permission de gagner le jubilé dans n'importe quelle église : le P. Mansueto lui apprend la vérité. Pendant qu'ils sont ensemble, survient l'Ambassadeur qui «s'est licencié aussy tost» et part mécontent de ce colloque. A la réflexion, S. E. s'est calmée. Le 24 Février, elle «a convoqué tous les Supérieurs religieux et le P. Mansueto, et, après leur avoir

Digitized by Google

dist que Mr l'Évesque ne luy avait donné aucune part du jubilé qu'il voulait faire publier, quoy qu'au moins la courtoysie et bonne convenance pratiquées par ses prédécesseurs le requièrent ainsy; il mettait néantmoins soubs ses pieds la mauvaise excuse du d. Évesque et les exhortait à faire bien valoir le d. Jubilé pour la solennité duquel il irait le dimanche prochain à S. Pierre, le suyvant à S. Benoit et prendrait le d. Jubilé icy à la chappelle royale; qu'il ne prétendait de droict chose aucune pour semblable fonction du d. Évesque, mais avait juste suiect de se plaindre qu'il ne luy déférait pas par honneur et bienséance ce qu'il debvait luy déférer comme on déférait à ses prédécesseurs. »

Restait la célébration de l'office pontifical qui allait mettre en présence les deux autorités. Ce même jour du 24 Février, le prélat avait appelé le P. Thomas qui retenu par la réunion citée plus haut, ne se rendit que l'aprês diner chez l'Évêque qui déclara «que ce qui s'estoit passé le matin chèz S. E. estant faict il n'avait plus à me parler de cela qui luy est fort à contre-cœur». Puis P. Thomas continue : « Ce matin (25 Fév.) moy estant avec S. E., Mr Bagni luy est venu dire qu'ayant esté appelé du comte de Fiesque, il en retournait avec ordre de dire à S. E. que Mr l'Évesque désirait luy donner contentement s'il scavait qu'elle fust en volonté de desclarer ce qu'elle désire de luy. S. E. respondit n'avoir rien à dire si cela ne venait du d. Évesque mesme.» C'est alors une longue suite de conversations chez le comte de Fiesque, chez l'Évêque, chez l'Ambassadeur. Conclusion : la volonté de l'Ambassadeur transmise au prélat était «que le d. Évesque venant le trouver après midy luy dirait ce qu'il donna par escrit. Le d. Évesque est donc venu après midy et en présence des Srs Menault, du Bois, Roboly, Bagni et moy appelé exprès après un compliment et advis du Jubilé a leu luy mesme escrites de sa main les paroles que de Son E. luy avait prescrites affin de n'en point obmettre. Il la suppliait *per viscera Xti* de remettre du droit qu'elle avait touchant le baiser de l'Évangile, se remettant néantmoins à ce que sa prudence et sa piété ordonnerait. S. E. après avoir respondu que son humiliation l'édifiait et autres bonnes paroles luy a dist qu'elle mettait en oubly toutes les choses passées; comme Ambassadeur du Roy très-chrestien fils aimé de l'Église, que le d. baisement de l'Évangile qu'elle voulait luy appartenait au moins par la coutume, mais qu'elle se contenterait d'en relascher quelque chose. Que pour cela elle irait demain à S. Pierre et que luy officiant elle voulait que luy mesme luy envoyast l'Évangile avant de le baiser, qu'elle ne le baiserait pas mais le luy renverait et qu'il luy ferait envoyer par le

Digitized by Google

diacre le missel de l'autel qu'elle baiserait. Et qu'à l'advenir deux différents missels leur seraient apportés en mesme temps à baiser et deux encensoirs sans plus faire les dits renvois : à quoy le d. Évesque s'est contenté. » Tout alla à peu près, seulement ce ne fut pas le diacre qui porta l'Évangile à baiser à l'Ambassadeur.

La trève fut courte; dès le 2 Mars, nouvelle escarmouche; la joie du jubilé dure peu. La crainte d'une rupture étant évanouie, Mgr Ridolfi a des remords. Le P. Thomas va servir d'intermédiaire. « Le d. Évesque m'a faict appeler chez luy pour me pryer de dire à S. E. qu'il n'estait pas possible que ce feust son assistant qui luy portast le livre à baiser parce que les rubriques veulent qu'il soit proche de sa personne, et qu'il suppliait S. E. de continuer à se contenter qu'un preste de chœur revestu de surplis et estole le luy porte à baiser comme elle s'en contenta Dimanche passé. » La commission est mal reçue; « S. E. m'a dist se contenter que le diacre lui fist le d. office. » Ce n'est pas tout, une nouvelle prétention se fait jour; l'Ambassadeur ordonne au P. Thomas de dire à l'Évesque « que le prédicateur, S. E. estant présente ne doit saluer (1) qu'elle au commencement, disant : Illmo et Excmo Sigr et rien au d. Évesque.» Il faut avouer que l'appétit de l'Ambassadeur dépasse toute mesure. Aussi on juge de l'embarras du P. Thomas. Par le P. Mansueto, on apprend que l'Évêque fait une petite concession; il « ne veult pas que le diacre fasse le d. office» mais « il se contente que ce soit le sous-diacre. » A quoi S. E. répond « estre lasse d'entendre parler de cela; que le matin elle s'estait accommodée avec le d. Évesque et que maintenant il voulait changer. Qu'il fasse ce qu'il voudra et que luy aussy fera ce qu'il voudra. » Le P. Mansueto déclare qu'il n'y a pas eu d'accord, « que le d. Évesque estait obligé de faire observer les ordres de l'Église; qu'il le croyait se résoudre de partir pour Rome et France par la première commodité et ne plus tenir chappelle; que *nox dabit consilium* (2)... » Agacé, Mr de La Haye déclare qu'il n'ira pas à S. Benoit le 4, cette église « n'estant pas nommée pour le Jubilé. » Les assertions de S. E. et celles de l'Évêque ne concordent pas toujours; le premier assure avec serment que le second a promis le baiser par le diacre; le prélat nie ce point, « mais le nœud principal et le plus important de l'affaire qui ne se pourra accommoder est que S. E. a déclaré au d. Évesque que si l'on fait le mesme honneur à un Résident elle voudra d'avantage.» L'Évêque dit que tout cela provient de l'incident de Pâques l'an

(1) Mr Olier, marquis de Nointel, successeur de Mr de La Haye à l'ambassade, eut la même prétention et suscita des difficultés sérieuses sur ce point.

(2) La nuit portera conseil.

Digitized by Google

passé; qu'alors il a déclaré « hoggi s'è acceso un grand'incendie (1) » ; à quoi S. E. répond : qu'elle ne s'en prendra pas à l'Évêque « mais qu'elle fera faire par ceux qui le servent à l'autel tout ce qu'elle voudra. »

On l'a constaté, le rôle du P. Thomas a été celui d'un conciliateur. Les notes inscrites sur ce sujet dans les archives des R.R. Pères Conventuels, confirment bien cette attitude. Par contre, le P. Alexandre du Vineau, Jésuite, est représenté comme un défenseur intrépide des prétendus droits de l'Ambassadeur. En voici une preuve.

Malgré sa résolution, le 4 Mars « S. E. a esté à S. Benoist, Mr Menault chanoine a dist la Messe devant elle. Le P. Alexandre du Vineau a servi de diacre et presché en Italien. Carlo, fils de la portière, a faict le sous-diacre et chanté l'Epistre. Le d. P. Vineau revestu du surplis et estole a chanté l'Évangile qu'il a porté baiser à S. E. puis au célébrant : et à *l'Agnus Dei*, il a porté la patène avec le voile du calice baiser à Sa d. E ; de quoy Mr du Bois a dist au P. Charles estre scandalisé qu'on ayt osté de dessus la saincte Ostie pour faire la d. complaisance à Sa d. E. Je ne scay si elle l'avait demandé. Les autres Pères ont chanté la Messe. L'encens ne s'estoit pas donné au commencement. » Le cérémonial ci-dessus décrit paraîtra singulièrement fantaisiste.

Mr de La Haye fait ses dévotions pour gagner l'indulgence du Jubilé. « S. E. est venue entendre la messe du P. Pierre, demy heure environ après la mienne et a faict sa communion pour le Jubilé. La Tour et Fulbert ont servi la Messe. L'Évangile a esté porté à S. E. qui l'a baisé et puis au d. P. Pierre qui l'a aussy baisé. Je l'ay veu du lieu des filles. Après la Messe j'ay attendu S. E. auprès de la porte et luy ay donné de mon doit de l'eau béniste, puis elle m'a emmené avec elle pour prendre du café dans sa chambre. Elle m'a dist que, sur sa communion et en conscience elle croyt devant Dieu et les hommes avoir raison en ce qu'elle prétend de Mgr l'Évesque, et qu'il a tort de le luy refuser. Madame estait allée visiter l'Église de S. Pierre pour le Jubilé où elle a entendu une messe basse. »

Le long du chemin, Me semble avoir recueilli les on-dit, elle les répète à Mr l'Ambassadeur et tous deux disent au P. Thomas que « beaucoup de monde avait blasmé qu'il eust cédé le baiser de l'Evangile avant l'Évesque et que les Pérotes estaient disposés de luy demander par escrit qu'il les descharge du d. Évesque qui est maintenant dans son tort plus qu'auparavant pour se tenir trop à son but.

(1) Aujourd'hui s'est allumé un grand incendie.

Digitized by Google

S. E. scayt qu'il menace d'aller en France se plaindre au Roy, et s'en moque. » Ces racontars excitent l'Ambassadeur ; il demande au Supérieur de S. Pierre s'il ne fera pas la solennité de saint Thomas ; celui-ci répond négativement, Mgr ne voulant pas officier. Alors S. E. reitère qu'il faut « qu'elle soit adverty quand Mr l'Évesque y officiera, affin qu'elle y assiste pour protéger dans l'Église si quelqu'un murmurait qu'on y célèbre en Patriarche avec throsne. » Elle ajoute : « feu mon Père a causé l'establissement de vostre Église, je la veux maintenir sans m'intriguer des choses spirituelles. A la suite de ces déclarations, S. E. montre « ce qu'elle escrit au cardinal Moldachini, contre Macripodari, vicaire de Smyrne ; et ce qu'elle escrit aux cardinaux Antoine, d'Esle, Orsini en particulier et à la S. Congr. contre Mgr l'Évesque de Calamine, qui seront informés plus au long par Mr le duc de Chaulnes et Mr de Barlemont. »

*
* *

L'Ambassadeur de France n'est pas le seul à s'irriter des actes ou paroles des religieux. L'incident suivant rentre trop bien dans notre cadre pour être omis.

« L'Ambassadeur d'Angleterre a envoyé son droguemant Antoni Piron faire plainte et demander justice à S. E. des paroles insolentes et impertinentes que le P. Barnabé, dominicain siote, dist hyer au quindy à sa prédication de la Samaritaine contre la feu Reine d'Angleterre, Élizabeth qu'il appela *Meretrix* (1) et autres injures ; M. l'Évesque assistant au sermon » ainsi que quelques Anglais. S. E. en avait été avisée et « aussy tost qu'elle en eut receu plaintes du d. Ambassadeur, elle m'a faict appeler pour me le dire dans l'allée du jeu de paulme et demandé mon sentiment. J'ay respondu que le d. Père méritait qu'elle luy en fist la réprimande. » L'Ambassadeur estime « qu'il fallait luy défendre de plus prescher. » Sur ce, arrive le Supérieur de l'inculpé auquel l'Ambassadeur d'Angleterre a « tesmoigné de grands ressentiments des d. paroles avec menaces de leur Église et desclaré qu'il veut que le d. Père soyt soudain chassé d'icy. »

Calmé, un instant, l'Ambassadeur d'Angleterre se ravise. « Mr l'Évesque a esté le visiter pour tascher de l'appaiser, il n'y a rien gaigné. » Alors « S. E. doyt y aller au quindy pour accommoder l'affaire en sorte que le susd. P. Barnabé ne parte point d'icy et continüe de prescher. La d. visite de la d. E soubs autre couleur

1) Pécheresse publique, femme de mauvaise vie.

Digitized by Google

est néantmoins exprès pour la protection du d. Père. » Ces démêlés suggèrent à Mr de La Haye d'écrire au duc de Chaulnes une réflexion qui ne plaît guère au P. Thomas. « Il propose que l'unique moyen que tout aille bien icy et que les religieux italiens y fassent comme ils doibvent est d'y envoyer de Rome un bon Prestre séculier pour vicaire apostolique. J'ay opposé qu'il n'y a point d'église pour luy. S. E. ma reparty qu'aussy l'Évesque et les Conventuels n'en ont point ; qu'un bon prestre séculier se tiendra mieux avec elle et qu'elle le fera obeyr par les Religieux.» Plus heureux que l'Évêque, S. E. qui «fust plus de 3 heures en Angleterre» gagna son procès; «l'Ambassadeur luy remist entièrement la grâce du P. Barnabé qui ira jeudy faire ses excuses et demander pardon aud. Anglais. » Il est aussi convenu que le P. Barnabé, dans un prochain sermon, glissera quelques excuses « des paroles mal prises et mal entendues qui ont causé le bruict; puis il demeurera icy et continüera de prescher. » (10 Mars 1668) Le Père en compagnie de son Supérieur va donc trouver l'Ambassadeur d'Angleterre et lui déclare « qu'il n'avait eu nulle vüe de l'offenser. » Mr de La Haye avait acceuilli sans sévérité le prétendu coupable, mais il profita de l'occasion pour lui faire une coulpe sérieuse : « Voicy une autre plainte luy a dit Sa d. E. Je suis bien adverty que vous preschant aux 7 Tours et exaltant la République de Venise que je révère et honore, l'appelant *la vera regitrice et dominatrice* (1), vous avez dist qu'elle avait surmonté et *la toson d'oro, e li 3 gigli* (2) et *che anche l'Aquila alla di Lei umbra haveva lasciato delle sue penne* (3) *Ch'el Leone essendo infirmo, se lui da una simia ; che una fiera terribile la qual pareva leonessa s'era levata come per ingurgitare il detto leone, ma che s'e pur trovata essere una simia* (4). Le Prédicateur a confessé avoir dist ce dernier et nié avoir dist le reste, mais S. E. a soustenu qu'il a dist le tout, et sans chaleur ni cholère l'a advisé de ne plus parler de la sorte, ny contre les Perots, ny que les femmes fussent engence du diable; et luy a dist mesme en suyte qu'elle luy demandait pardon si elle l'exhortait de la sorte estant séculier, mais que sa charge et l'affection qu'elle a pour leur Ordre et

(1) La vraie directrice et dominatrice ou la reine et maitresse.

(2) La toison d'or et les trois lys, c'est à dire l'Espagne et la France.

(3) Que l'aigle à l'ombre de Venise avait laissé de ses plumes. L'aigle c'est l'Empire d'Allemagne.

(4) Que le lion étant malade on lui donne à manger une guenon pour le guérir ; qu'une terrible bête féroce s'était levée comme pour engloutir le lion; et que cette bête qui paraissait être une lionne s'était trouvée n'être qu'une guenon.

Le lion figure Venise; la guenon est la Turquie. Le P. Thomas cite scrupuleusement l'auteur latin où il est dit que le sang de la guenon se donne au lion pour le guérir.

Digitized by Google

leurs Églises l'y oblige. Et l'a accompagné hors de sa chambre avec tant de douceur et de bonté qu'elle a semblé s'humilier trop. Elle avait sceu les d. paroles distes aux 7 Tours auparavant celles contre la Reine Élizabeth et les avait teu après estre restée 24 heures combattue d'une résolution d'envoyer appeler le d. Père et le maltraitter ; et si elle l'eust faict alors il n'eust pas osé parler contre la d. Reine Élizabeth ; mais elle juge mieux d'ensevelir sous le silence les d. paroles contre la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Turc. »

Le sermon projeté eut lieu à S. Pierre, encouragé par l'indulgence de Mr de La Haye, le P. Barnabé « dist seulement qu'en ses prédications il ne prétendait offenser personne. » C'était un peu sommaire : on s'en contenta. Par contre Mgr Ridolfi trouva abusive cette immixtion. Comme les Jésuites avaient invité l'Évêque à tenir chapelle chez eux le jour de S. Benoit, le prélat se plaignit que S. E. eût rompu son engagement. Aux Jésuites qui rapportent cette plainte, S. E. réplique « que le d. Évesque l'avait rompu, refusant que son assistant luy apportast l'Évangile à baiser comme il le luy avait accordé, qu'ils pourraient scavoir de moy ceste vérité, le d. Évesque m'ayant appelé et entremis sur cela ; ils ont respondu le croire sans besoing de mon tesmoignage. » Pour plus de sûreté S. E. envoie le P. Thomas demander à l'Évêque cette attestation, mais il voulait « que j'allasse comme de moy mesme dire à Mr l'Évesque qu'elle me la demandait et que ne pouvant la luy refuser je voulais l'en advertir estant son serviteur et fort marry que la mésintelligence continuast. J'ay donc esté vers les 10 heures du matin veoir le d. Évesque avec le R. P. Charles et luy ayant dist le suiect de ma venüe, il m'a remercié et s'est un peu emporté à se plaindre de S. E.; puis m'a faict excuse disant qu'il venait de prescher a son peu de monde et estoit un peu échauffé. Il n'attend dist-il qu'un plit de Rome pour s'embarquer et passer de Rome en France et faire plainte au Roy du procédé de S. E. à son endroit ; qu'il est résolu de suyvre les rubriques et de n'en rien relascher ayant advis du Maistre des Cérémonies du Pape qui est, dist-il, prélat fort considéré que s'il faict autrement il pourra estre chastié. Il met en compte des entreprises de S. E. sur la liberté ecclésiastique qu'il a suspendu de sa propre autorité le sus d. P. Barnabé de la prédication sans recourir à luy à qui cela appartient. » Le P. Thomas proteste déclarant que le Supérieur et non l'Ambassadeur a prononcé cette suspense. « Il m'a repliqué que S. E. avait envoyé le Sr Fornetti faire la d. suspension au d. Père. Je luy ay respondu qu'elle l'avait envoyé à l'instance que son Supérieur luy en avait faict en ma présence pour faire obéyr au Supérieur le d. Père. »

Digitized by Google

Débouté sur ce point, l'Évêque se plaint « que S. E. l'empêche indirectement de tenir chapelle voulant s'y trouver. J'ay reparty qu'elle demeure sur le droict qu'elle prétend admis par la coustume; il dist nyer la d. coustume et tient que Sa d. E. est tombée dans l'excès; qu'il ne veult pas le déclarer par bon respect. »

Avec raison le P. Thomas juge inutile de redire cet entretien à S. E. mais elle « luy dict la plainte de ce qu'elle se fist porter la Patène à baiser à S. Benoist et que j'avais respondu ne croire pas qu'elle eust demandé qu'on la luy portast. Elle m'a asseuré, ce matin qu'elle n'y avait seulement pas pensé et fust estonnée que le P. du Vineau la luy apportast; ce que le d. Évesque dist estre expressément deffendu; mais bien permis de porter à baiser une paix ou image de paix. Et une paix luy ayant esté apportée à baiser ce matin à S. Pierre, elle dist au Supérieur que le Célébrant doit la baiser le premier pensant qu'il eust fait autrement; mais il l'avait baisée avant qu'on la donnast à S. E. comme de raison, cela estant du mystère. »

*
* *

La Semaine Ste arrive; pour ne pas susciter de conflit le Jeudi-saint, l'Ambassadeur renonce à aller ce jour là à l'office. S. E. « faict appeler le P. Mansueto, pour luy dire, en ma présence, que Mr l'Évesque ne voulant pas officier pour ne luy pas donner le droit qu'elle prétend et que la S. Congr. luy fera donner, pourra fayre les Stes Huyles en quelle Église il luy plaira et qu'elle ne se trouvera pas à la solennité. » La cérémonie eut lieu à S. Pierre.

Nous voyons le prélat visiter notre chapelle, le Vendredi-saint. « Le P. Charles presche la Passion en français en présence de Mr et de Me et Mr l'Evesque arrivant au commencement accompagné du P. Provincial et de ses 2 frères clercs pour seulement adorer le S. Sacrement est resté par occasion au d. sermon assis à costé de Mr l'Ambassadeur qui luy a faict apporter une chaise et donner un coussin. Il est aussy resté à l'office qui s'est dist en suyte et ayant appris qu'il estoit resté, j'ay esté le pryer de se venir mettre à mon accoudoir, ce qu'il a faict. » Le Père décrit la cérémonie de l'Adoration de la Croix et termine ainsi : « A la fin le d. Evesque a de nouveau salué S. E. qui l'a invité de rester à disner avec elle; il s'en est excusé. J'ay conduict S. E. jusqu'à la porte puis suys revenu à Mr l'Evesque que j'ay aussy suivy jusque hors nostre grande porte. »

« S. E. a faict sa communion chès elle le Samedi St à la Messe du P. Pierre un Zoccolant dist-on l'a confessée ». Mgr fait ses dévotions

Digitized by Google

le lendemain à sa chapelle; on est à la paix. Ce même jour de Pâques, S. E. assiste à l'office à S. Benoit; le lendemain nous la trouvons à S. Pierre : « L'Évangile luy a esté porté à baiser avant le célébrant, puis le célébrant l'a baisé avant qu'on le portast au Résident de Gennes. » C'était un peu compliqué.

Ce même jour l'Évêque fait visite avec le Supérieur à S. E. « ils se sont entretenus de discours indifférents avec caresses et honestetés mutuelles. » Ils ont le mardi de Pâques diné à l'Ambassade, et P. Thomas ajoute : « J'ai sceu d'ailleurs, en secret, que le d. Evesque avait hyer soupé chès l'Ambassadeur d'Angleterre et n'en ay parlé à personne. » Son cahier a été son confident ! Toujours poursuivant son idée, M^r de La Haye se documente partout. « S. E. m'a dist que les Portugais qui sont venus de Goa à Smyrne, desquels l'un y est logé chès les R. P. P. Jésuistes, Archidiacre de Goa, luy ont envoyé un escrit authentique en Portugais, attestant que le livre tenu par le sous-diacre, dans lequel le diacre a chanté l'Evangile est porté par le d. sous-diacre immédiatement après, à baiser au Vice-Roy et le diacre va prendre le Missel sur l'autel du célébrant et le porte à baiser à l'Archevesque. » (Avril).

Plusieurs mois s'écoulent dans le calme. Le 2 Juin, une lettre venue d'Italie dit que les Génois « ont trouvé mauvais que leur Résident ayt icy receu chez luy M^r l'Evesque » alors qu'il aurait du se retirer chez l'Ambassadeur de France s'il craignait quelque avanie. En pareille occurrence, jadis « le Résident d'Allemagne fust blasmé d'avoir receu chès luy l'Archevesque Subiani. » Ensemble, Ambassadeur et Capucin lisent « copie d'une lettre du Roy escrite en Février au duc de Chaulnes pour obtenir du Pape que tous les Religieux français puissent administrer les Sacrements parochiaulx à ses suiects dans tout le Levant en qualité non de Curés mais de Missionnaires. Ceste prière de S. Majesté est à l'instance de S. E. excitée par les P. P. Jésuistes et c'est le P. Anat qui a présenté à S. M. la d. lettre de S. E. »

Un décret relatif aux processions du S. Sacrement, (1) décret dont nous n'avons pas la teneur, réveille des discussions. Le P. Thomas est mandé chez le Vicaire Patriarcal : « J'ay esté sur les 8 heures à M^r l'Evesque avec le P. Pierre. Il m'a pryé de tascher que S. E. ne le

(1) Les Conventuels avaient jadis obtenu de Rome un décret disant que le droit de porter le T. S. Sacrement à la Procession de la Fête-Dieu à S. François leur église, appartenait au Supérieur Provincial et non au Vicaire Patriarcal. Celui-ci était alors un simple religieux. Mgr Ridolfi ayant émis sans doute la prétention d'envoyer en son nom son vicaire présider la procession à S. Benoit, la seule église où se fissent alors les cérémonies, les Pères Jésuites voulurent mettre la chose bien au point.

Digitized by Google

porte point aux extrémités et luy représente que la délation du S. Sacrement n'est pas contre luy qui est Evesque. Les P. P. Jésuistes ne l'avaient pas invité comme je croyais et la response pour son vicaire qu'il voulait envoyer à son lieu fust que *Delegatus non potest delegare* (1) et qu'ils ne pourraient l'admettre à la cérémonie sans en parler à S. E. Il a, dist-il, pouvoir de déléguer et sa jurisdiction ne despend pas de S. E. qui est laïque, et que les d. P. P. luy ayant demandé de veoir ses pouvoirs qu'il leur a monstré. « L'Ambassadeur accueille froidement la commission et répond « que je n'avais rien a dire de sa part au d. Evesque ; que les Jésuistes avaient respondu au d. Evesque touschant la Procession, qu'il pouvait y venir s'il voulait. » Malgré cet accueil, le P. Thomas écrit qu'il n'en continuera pas moins à porter S. E. « à la paix et à la douceur. »

Simultanément arrivent des Missions, des Dominicains et des Capucins. Les premiers le P. Tagni et son compagnon Fr. Bonaventure sont «travestis (2)» (10 Juin). Ce Père «retournant de Perse par Tiflis, Trébizonde et Sinope, m'est venu demander loger avec ses hardes chès nous ; sachant sa crainte je luy ay respondu ne le pouvoir sans adveu de S. E. que nous avons esté salüer ensemble; elle luy a accordé sa protection, contente que je le loge à la chambre qui est sur sa porte et promis d'envoyer augmentation de pain, vin et vivres pour luy et son compagnon qui prétendent passer à Smyrne par première commodité. « Le Père fit cadeau à S. E. d'«un petit tableau de marbre dans lequel un oyseau de diverses pierres est fort bien enchassé. »

Naturellement il fut question du « différend avec Mr l'Evesque. » Le P. Tagni « dist franchement que selon l'ordre le d. Evesque debvait baiser l'Evangile avant S. E., que ce qu'elle prétend estait un abus, mais, qu'elle, l'ayant trouvé estably il n'appartenait pas au d. Evesque de retrancher le d. abus contre lequel il croit que la Sacr. Cong. ne respondra rien. » S. E. en conclut une fois encore « qu'elle a fondement de continuer dans ses prétentions qu'elle ne quittera point sans un ordre exprès du Roy par *duplicata* (3) et *triplicata*. » (Juin 1668).

(*A suivre.*) P. BRUNO.

---

(1) Celui qui est délégué n'a pas le pouvoir de déléguer.

(2) Dans leurs voyages à l'intérieur de l'Empire Turc les religieux étaient parfois obligés de prendre le costume du pays.

(3) A raison des difficultés de communications et pour éviter des surprises, les pièces officielles étaient envoyées par des voies différentes et se confirmaient les unes les autres.

Digitized by Google

BULLETIN CANONIQUE

LETTRES APOSTOLIQUES

Bref de S. S. Pie X au Maître Général des Frères-Prêcheurs. Ecrit à l'occasion du chapitre général qui devait se tenir en Hollande le 28 Août dernier, le Souverain Pontife profite de cette circonstance pour rappeler aux R. P. Capitulaires quelques points particuliers sur lesquels devront porter leur attention et leur sollicitude.

Ces recommandations de Sa Sainteté, surtout celles qui ont trait à l'admission, à la formation des Novices et des Tertiaires peuvent être utiles à d'autres Ordres, voilà pourquoi nous les résumons ici :

1° L'ardeur de la foi et de la charité allant en décroissant dans le peuple chrétien, s'en va diminuant aussi de jour en jour le nombre de ceux qui désirent s'enrôler dans les familles religieuses pour y pratiquer la perfection évangélique. Que les Prélats de l'Ordre s'efforcent donc par tous les moyens opportuns de remédier à cet inconvénient ; cependant qu'ils prennent garde d'admettre en hâte et en masse des jeunes gens dont on doute si c'est sur l'appel divin qu'il choisissent ce très saint genre de vie.Ceux qui, après mûr examen, auront été admis au nombre des novices, devront s'appliquer avec soin à bien saisir les traits et l'esprit propre de leur législateur et Père saint Dominique. Cet esprit ils devront le garder constamment. Tout d'abord qu'ils montrent une parfaite soumission d'esprit, et fassent briller en eux la vertu d'obéissance, ne cherchant jamais la raison de ce qui est commandé et accomplissant sans tergiverser les ordres reçus. Nous voyons la plupart du temps que plusieurs quittent honteusement le cloître non pour avoir osé y entrer malgré Dieu, mais parcequ'ils avaient,durant leur noviciat,manqué de la formation convenable et le noviciat fini n'avaient pas revêtu ce caractère qui convient à l'homme consacré à Dieu.

Qu'on apporte cette même prudence et ce même discernement quand

Digitized by Google

il s'agit des Tertiaires, dont il faut assurément beaucoup espérer en faveur du nom chrétien, s'ils donnent l'exemple aux autres et s'efforcent de promouvoir les pratiques de piété et toutes les bonnes causes. De même, en effet, que ces grands patriarches Dominique et François ont été suscités par Dieu pour soutenir l'Église par leur effort et leur zèle commun, ainsi faut-il que les Tertiaires de leur famille respective unissent leurs forces pour travailler à qui mieux mieux à la défense du Siège apostolique et à la sauvegarde de la société chrétienne.

2° Que les Supérieurs ne confient la charge d'enseigner les sciences sacrées qu'à ceux-là uniquement, qu'ils sauront avec certitude, non seulement n'avoir jamais donné jusqu'à ce jour de soupçon sur l'intégrité de leur doctrine, mais encore qu'ils sauront être disposés complètement, à suivre soit dans l'exposition de la vérité catholique soit dans la réfutation des erreurs, les normes et les règles que le Siège apostolique a prescrites de nos jours ou pourra prescrire à l'avenir.

3° Les livres composés par les religieux ne pourront être ni édités, ni réimprimés sans l'approbation du Prélat de l'Ordre, en observant toutefois ce qui a été prescrit dans les Constitutions de l'Ordre, les Lettres apostoliques *officiorum ac munerum* et qui a été confirmé par les Décrets postérieurs du Saint-Siège. Et pour que ces mesures atteignent plus surement leur effet que les Prélats choisissent eux-mêmes des censeurs parmi ceux de leurs sujets, qui de l'avis public, l'emportent sur les autres par la profession d'une pure doctrine, l'intelligence des matières soumises à leur examen, et qui jugeront avec impartialité ; qu'on écarte au contraire ceux que les écrivains eux-mêmes sembleraient préférer.

4° Nous voulons que les Religieux qui se proposent en écrivant, d'expliquer, de développer et d'apprécier certaines idées, certains *systèmes* reçus de nos jours et dont les tenants semblent approcher de la vérité catholique, et même se croient capables de mieux mettre en lumière et d'interpréter plus justement cette vérité que ne l'a fait la sagesse des anciens ; nous voulons que les religieux sachent que les idées de ce genre sont pleines de péril, parce que les esprits légers et vides, naturellement amateurs de nouveautés s'y laissent prendre facilement et sont ainsi détournés de la foi et de leur salut éternel. Aussi que les fils de Saint Dominique qui sont en même temps les disciples du Docteur Angélique aient pour règle immuable de combattre ouvertement et courageusement pour la foi catholique, et, tout en ayant des égards pour les personnes, de démasquer les erreurs qui se couvrent du voile spécieux du vrai.

Digitized by Google

5° Les Souverains Pontifs ont institué et enrichi de privilèges les grades académiques dans le dessein très salutaire, de recommander ainsi publiquement ceux qui excellent dans les sciences sacrées ; mais le Siége Apostolique s'est plaint plus d'une fois que les religieux y cherchaient une raison de se procurer à eux-mêmes certaines aises et l'exemption des offices communs du chœur.

Que les supérieurs veillent à ce que cette mauvaise coutume ne se glisse pas parmi eux et n'y prenne pas racine ; elle convient d'autant moins aujourd'hui aux religieux, qu'au moment où la guerre à l'Église étend sournoisement ses ravages, il est nécessaire qu'il y ait des hommes décidés, par leur caractère et leur genre de vie, à faire de grand cœur le sacrifice des honneurs et des commodités de l'existence et à supporter n'importe quels travaux afin de se dévouer tout entiers pour Dieu et pour l'Église. C'est pourquoi les Dominicains se sonviendront des prescriptions de Notre prédécesseur Clément VIII : « Les supérieurs ne pourront dispenser du service du chœur les lecteurs ou les prédicateurs que les seuls jours ou ceux-ci auront à enseigner ou à prêcher.

6° C'est avec un grand plaisir que nous apprenons fréquemment que les membres de l'Ordre des Prêcheurs *s'adonnent instamment au ministère de la parole* qui est le but principal de leur institut. Nous les exhortons fortement à entreprendre et à remplir cette fonction très sainte avec humilité, *prêchant Jésus-Christ et Jésus Crucifié ;* car s'ils ne le faisaient pas mais au contraire préféraient s'acquérir la vaine gloire et la faveur des hommes, ils seraient des pasteurs *se paissant eux-mêmes, des nuages sans eau,* des arbres d'automne qui ne donnent pas de fruits. Qu'ils s'appliquent donc de toutes leurs forces à réaliser ce que l'Apôtre recommandait si instamment à son disciple Timothée : *Mets tous tes soins à être toi-même devant Dieu digne d'approbation, ouvrier que rien ne peut confondre et traitant comme il convient la parole de vérité.* En faisant cela ils nous seront d'une grande consolation et feront merveilleusement avancer l'œuvre du salut des hommes.

7° Que chacun des religieux soit attaché, non pas comme autrefois à un couvent particulier, mais au contraire à une province. De nos jours, cette mesure paraît mieux appropriée à l'état des choses ; elle contribue beaucoup à assurer la perfection de la vie commune et permet ainsi plus facilement de partager d'une façon équitable et utile les rentes et les revenus entre les maisons de noviciats, les missions qui auraient besoin de plus de ressources. Nous décrétons par Notre autorité apostolique que cette coutume d'affecter les religieux à une

Digitized by Google

province a, dès maintenant, force de loi et qu'elle revêt le caractère d'une Constitution propre de l'Ordre, nonobstant toutes choses contraires.

Ces mesures, Cher Fils, que nous venons d'établir utilement, dans notre amour pour la famille dominicaine, vous voudrez bien les communiquer aux religieux qui, suivant leur droit, vont bientôt se réunir avec vous pour tenir le chapître général.

Nous avons confiance que tous les membres de l'Ordre se conformeront à Nos exhortations et à Nos ordres et s'y soumettront humblement ; ils seront ainsi les dignes héritiers de leur Père qui se montra toujours plein de respect et de déférente soumission à l'égard du Siège apostolique, etc. (*Bref du 4 Août 1913.*)

S. CONG. DU S. OFFICE

(*Section des Indulgences*)

Association pour favoriser les vocations ecclésiastiques. Il s'est fondé un peu partout diverses associations pieuses ayant pour but de favoriser et d'aider les vocations ecclésiastiques. Plusieurs ont déjà obtenu du Saint-Siège des faveurs spirituelles. Comme ces associations poursuivent un même but, il a paru bon au Souverain Pontife de les faire bénéficier toutes des mêmes avantages. C'est pourquoi les indulgences et privilèges suivants ont été accordés à toute pieuse association dont la fin principale et immédiate est de promouvoir et d'aider par les moyens opportuns les vocations ecclésiastiques. La condition indispensable pour jouir de ces faveurs est l'érection canonique faite ou à faire par l'Ordinaire.

Indulgences plénières. 1° Pour tout fidèle le jour de son entrée dans l'association.

La confession, la communion et une prière aux intentions du Souverain Pontife sont requises. — 2° Pour tous les associés qui à l'article de la mort, confessés et communiés, ou au moins contrits, invoqueront verbalement s'ils le peuvent, ou au moins mentalement, le saint nom de Jésus et accepteront la mort comme peine du péché. — 3° De même une indulgence plénière au jour du Titulaire de l'associaton, au jour fixe de la fête de chaque apôtre et une fois à chacun des quatre-temps de l'année. Les conditions à remplir sont : la confession, la communion, la visite d'une église ou oratoire public et une prière aux intentions ordinaires.

Indulgences partielles : 100 jours pour tout associé qui accomplit une œuvre quelconque de piété ou de charité en concordance avec le but de la société.

Digitized by Google

Toutes ces indulgences sont applicables par mode de suffrages aux âmes du Purgatoire, il faut excepter cependant celle accordée *in articulo mortis*.

Les messes célébrées pour un associé défunt jouissent de l'autel privilégié. (*Déc. du 29 Mai 1913.*)

Prières indulgenciées : 300 jours d'indulgences applicables aux âmes du Purgatoire et susceptibles d'être gagnés une fois chaque jour par tous les fidèles qui *saltem contrito corde* réciteront pour obtenir une bonne mort les prières ci-après composées par saint Vincent Ferrier :

Miserere mei, Deus : et exaudi orationem meam (*Ps.* IV, v. 1).

Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum : sana me, Domine, quoniam conturbata sunt ossa mea (*Ps.* VI. v. 2).

Miserere mei, Domine : vide humilitatem meam de inimicis meis (*Ps.* IX v. 13).

Miserere mei, Deus, quoniam tribulor : conturbatus est in ira oculus meus et venter meus (*Ps.* XXX. v. 9).

Miserere mei, Deus : secundum magnam misericordiam tuam (*Ps.* L.v. 1).

Miserere mei, Deus, miserere mei : quoniam in te confidit anima mea (*Ps.* LVI. v. 1).

Miserere mei, Domine, quoniam ad te clamavi tota die : laetifica animam servi tui, quoniam ad te, Domine, animam meam levavi (*Ps.* LXXXV. v. 3).

Miserere nostri, Domine, miserere nostri : quia multum repleti sumus despectione (*Ps*, CXXII v. 4).

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto : Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in saecula saeculorum. Amen.

Oremus : Domine Jesu Christe, qui neminem vis perire, et cui nunquam sine spe misericordiae supplicatur, nam tu dixisti ore sancto tuo et benedicto, *omnia quaecumque petieritis in nomine meo, fient vobis ;* peto a te, Domine, propter nomen sanctum tuum, ut in articulo mortis meae des mihi integritatem sensus cum loquela, vehementem contritionem de peccatis meis, veram fidem, spem ordinatam, caritatem perfectam, ut tibi puro corde dicere valeam : In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum ; redemisti me, Deus veritatis, qui es benedictus in saecula saeculorum. Amen. (*Déc. du 5 Juin 1913.*)

Les 100 jours d'indulgence accordés par le décret du 27 Mars 1913 à la salutation : *Laudetur Jesus-Christus — Amen* vel *in saecula* sont concédés par extension à la formule suivante : *Laudetur Jesus et Maria. — Hodie et semper.* (*Déc. du 26 Juin 1913.*)

Médailles scapulaires : La S. Cong. a fait les déclarations suivantes relatives aux médailles scapulaires. 1° Un prêtre, ayant le pouvoir

Digitized by Google

d'imposer les scapulaires, peut, par un seul signe de croix pour chaque scapulaire, bénir toutes les médailles que se trouvent avoir les fidèles dans une église ou dans un groupe, *quin haec numismata videantur nec in individuo cognoscantur.*

2° Ces mêmes médailles peuvent être bénites en faveur de personnes qui n'ont pas encore reçus les scapulaires. Il est à noter cependant que ces médailles ne sortiront leur effet qu'après l'imposition régulière des scapulaires.

3° Il est permis de bénir des médailles à distribuer à n'importe qui, à des personnes ayant déjà reçu ou non les scapulaires, mais encore une fois, ces médailles ne jouiront des faveurs spirituelles qu'au moment ou leurs possesseurs auront reçu le ou les scapulaires. *(Déc. du 5 Juin 1913).*

Il est à peine besoin de faire remarquer que les prêtres ne peuvent bénir ces médailles que pour les scapulaires qu'ils ont le pouvoir d'imposer. Un seul signe de croix suffit pour bénir toutes les médailles destinées à remplacer un seul scapulaire v. g. celui de N.-D. du Mont Carmel, mais un signe de croix spécial est nécessaire pour chaque scapulaire à remplacer, *uno crucis signo pro unoquoque scapulari benedicere omnia Ss. Numismata quae habent fideles in Ecclesia vel in quodam conventu.*

Croix de Missions : Le 13 Août 1913 Sa Sainteté pour rétablir l'uniformité, abrogeait en vertu de son autorité apostolique toutes les indulgences accordées de n'importe quelle façon, soit par Elle-même soit par ses Prédécesseurs, aux croix de missions, *quacumque id factum fuerit vel solemniori forma, quolibet, etiam peculiari et specifica mentione digno, Personarum vel Religiosorum Institutorum privilegio.* En retour le Souverain Pontife accordait à ces croix de missions les indulgences nouvelles ci-après désignées avec les conditions à remplir pour les gagner.

1° *Indulgences plénières : a)* au jour de l'érection ou de la bénédiction de la croix. *b)* au jour anniversaire de cette érection ou bénédiction. *c)* au jour de l'exaltation de la Sainte-Croix (14 sept.) ou respectivement un des sept jours suivants.

Les conditions à remplir sont la confession, la communion, la visite de cette croix et d'une église ou d'un oratoire public, une prière aux intentions de Sa Sainteté.

Indulgences partielles : 7 ans et 7 quarantaines à gagner une fois chaque jour par les fidèles qui, *corde saltem contrito*, salueront cette croix

Digitized by Google

par un acte extérieur de dévotion et réciteront un *Pater*, *Ave* et *Gloria* en souvenir de la passion de N.-S. J.-C.

Toutes ces indulgences peuvent être appliquées aux âmes du Purgatoire.

Ces croix doivent être confectionnées *ex solida decoraque materia, determinato loco adhaereant, vel basi firmiter sustententur*. Elles doivent être bénites par le prédicateur de la Mission, qui a besoin pour procéder à cette érection du consentement de l'Ordinaire.

Privilèges de l'union sacerdotale « Pro Pontifice et Ecclesia ». Les prêtres faisant partie de cette union ont le privilège : 1° d'accorder la bénédiction papale une fois par an à la fin des prédications de carême, ou d'une mission ou d'une retraite. Cette bénédiction se donne avec un crucifix et *unico crucis signo*. Elle ne peut être accordée le même jour et dans le même lieu ou l'Évêque la donnerait lui-même. Une indulgence plénière applicable aux défunts est attachée à cette bénédiction. La confession, la communion et une prière aux intentions du Souverain Pontife sont requises.

2° Les associés jouissent de l'autel privilégié trois fois par semaine, si par ailleurs ils n'ont pas déjà obtenu semblable privilège.

3° Chacun d'eux peut gagner une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire chaque fois que *rite confessus* il applique le saint sacrifice de la messe aux intentions du Saint Père.

4° Ils ont le pouvoir d'appliquer aux chapelets les indulgences des Croisiers. *(Déc. du 12 Juin 1913.)*

Parlant d'indulgences, je note ici la déclaration suivante de la S. C. en date du 12 Juin 1913. Sa Sainteté a daigné informer l'Assesseur du S. Office que les indulgences qu'Elle attache aux croix, crucifix, chapelets, médailles, statues qui Lui sont présentés par les fidèles sont, à moins d'une déclaration expresse, exclusivement celles énumérées dans le tableau publié par la S. Cong. des Indulg. le 28 Août 1903. *(Déc. du 12 Juin 1913.)*

Tiers-Ordre franciscain : Les Tertiaires séculiers de saint François qui, au lieu des heures canoniales, récitent douze *Pater*, *Ave* et *Gloria* ne satisfont point, par cette récitation, aux obligations qu'ils auraient contractées en s'inscrivant dans d'autres pieuses confréries. *(Déc. du 12 Juin 1913.)*

Un rescrit de la S. Cong. des indulgences du 16 Janvrier 1886

Digitized by Google

accordait aux Tertiaires séculiers de Saint François, légitiment empêchés de se rendre à l'Église pour y recevoir l'absolution générale aux jours fixés, de pouvoir recevoir cette même absolution générale un jour de fête de précepte qui se trouve dans l'octave du jour fixé. Un autre rescrit de la même Congrégation en date du 21 Juillet 1888 les autorisait à recevoir cette absolution générale, après la confession sacramentelle , la veille du jour fixé. Ces concessions n'étaient faites que pour les absolutions générales alors énumérées dans l'Index des indulgences propres aux Tertiaires.

Depuis, la communication des privilèges avec le Ier et le IIe ordre faite en vertu des Lettres apostoliques du 5 Mai 1909 et du rescrit du 17 Mai 1909 a augmenté ce nombre d'absolutions. Sur la demande du Rme Père Procureur Général des Capucins le Saint Père a daigné étendre à ces nouvelles absolutions générales les rescrits du 16 Janvier 1886 et du 21 Juillet 1888. (*Déc. du 12 Juin 1913.*)

Cette faveur s'adresse à tous les Tertiaires quelle que soit par ailleurs l'obédience à laquelle ils appartiennent.

S. CONG. DES RITES

Causes de béatification. Deux causes de béatification chères au pays de France ont été introduites en cour de Rome. Le 11 Juin Sa Sainteté signait l'introduction de la cause du V. P. Antoine Chevrier, fondateur de l'asile de « La Providence du Prado » à Lyon et de la Société des prêtres du Prado.

Le 13 Août c'était celle de la V. Sœur Marie-Bernard plus connue sous le nom de Bernadette Soubirous, la voyante de Lourdes.

Le 15 Juillet 1913 a été tenue chez S. E. le Cardinal Ferrata la réunion antépréparatoire pour la discussion des quatre miracles présentés pour la béatification de la V. Louise de Marillac, veuve Le Gras, fondatrice des Filles de la charité.

Le 29 Juillet réunion générale présidée par Sa Sainteté pour prononcer sur l'héroïcité des vertus du V. Michel Le Nobletz. Le décret constatant que ce Vénérable a pratiqué à un degré héroïque les vertus théologales et cardinales a été publié solennellement le 14 Déc. 1913.

Prières à la fin de la Messe. On peut supprimer les prières à réciter après chaque messe basse toutes les fois que cette messe est célébrée avec une certaine solennité sans cependant perdre son caractère de messe privée. On peut donner comme exemple : les messes basses de premières communions, de communion générale d'un groupement,

Digitized by Google

de confirmation, d'ordination ou de mariage. Il en est de même si la messe est suivie d'une fonction sacrée ou d'un exercice de piété comme serait : la bénédiction du T. S. Sacrement, une prédication, une réunion de confrérie. Toutefois il semble d'après le texte même du décret que le célébrant ne pourrait pas s'en aller à la sacristie quitter les ornements sacerdotaux et revenir ensuite donner la bénédiction du S. Sacrement, prêcher ou présider la réunion. Il est dit : *quin Celebrans recedat ab altari, immediate ac rite subsequatur aliqua sacra functio seu pium exercitium. (Déc. du 20 Juin 1913.)*

Consécration d'Églises — Vigiles devant les Reliques des martyrs. D'après le pontifical romain on doit chanter Matines et Laudes devant les reliques des martyrs qui seront enfermées dans le tombeau de l'autel à consacrer. Faut-il pour ces vigiles faire usage du nouveau psautier ou de l'office du commun des martyrs *et quo ritu canendi ?*

A ce doute proposé la S. Cong. a répondu : *In casu vigiliae persolvantur cum Matutino trium Nocturnorum et Laudibus de communi plurimorum martyrum, sub ritu duplici, cum oratione de III° loco* Deus qui nos, *omisso verbo* annua *et nominibus reticitis. (Déc. du 18 Août 1913.)*

Approbation du martyrologe et du rituel romain. — La nouvelle édition vaticane du martyrologe a été approuvée par le Pape le 23 Avril 1913. Celle du rituel romain le 11 Juin 1913.

Changements à faire dans le Bréviaire romain. Le décret « *Urbis et Orbis* » du 23 Janvier 1912 prescrivait d'ajouter aux bréviaires et aux missels déjà imprimés un fascicule intitulé : « *Mutationes in Breviario et Missali romano faciendae.* » La S. Cong. déclare que ces changements déjà opérés et tous ceux qui ont été faits depuis dans le bréviaire et le missel romain en vertu de la Const. «*Divino afflatu*» doivent être insérés à leurs places respectives dans les nouvelles éditions. Toutefois le Souverain Pontife permet l'acquisition et l'emploi des anciens bréviaires pourvu que par ailleurs on se conforme dans la récitation des heures canoniales à la Const. «*Divino afflatu*» et aux autres dispositions émanées du Saint-Siège. *(Déc. du 11 Juin 1913.)*

Parlant des changements apportés au bréviaire, le Motu proprio « *Abhinc duos annos* » trouve ici sa place naturelle. Nous en résumons les prescriptions qui ont pour but de rendre encore plus fréquent l'u-

Digitized by Google

sage du nouveau psautier et de restituer au Dimanche la place privilégiée qu'il occupait jadis dans la liturgie. En effet :

1° Selon l'ancienne coutume de l'Église, qu'on ne délaisse pas facilement les offices des Dimanches. C'est pourquoi aucune fête, pas même de N. S. ne devra désormais avoir sa solennité fixée au Dimanche, il faut en excepter cependant, à cause de sa nature particulière, le Dimanche qui peut tomber du 1er au 5 Janvier et que Nous assignons à honorer le T. S. Nom de Jésus à cause du rapport étroit qu'a cette fête avec le mystère de la Circoncision. Les fêtes qui jusqu'à maintenant étaient célébrées le Dimanche seront à perpétuité transférées à un autre jour, excepté toutefois celle de la T. Ste Trinité. Et pour qu'on n'omette pas durant le carême quelqu'un des offices des dimanches, si admirablement faits pour exciter dans les âmes la pénitence chrétienne, Nous élevons les IIe, IIIe et IVe dimanches de ce temps au degré de Ie classe.

2° Comme la célébration des octaves est un empêchement à la récitation du psautier, pour que cela arrive rarement, désormais les seules doubles de Ie classe qui ont des octaves complètes les conserveront, mais dans ces mêmes octaves, excepté celles qui sont privilégiées, les psaumes seront pris de la férie occurente. Les octaves des doubles de IIe classe seront célébrées seulement le huitième jour et sous le rite simple.

3° Les leçons de l'Écriture occurrente seront toujours suivies des Répons du temps.

4° Aucune translation, même perpétuelle des fêtes qui se célèbrent dans l'Église universelle ne sera faite si ce n'est pour les doubles de Ie et de IIe classe.

Nous voulons que ces présentes prescriptions soient valables dès qu'elles seront promulguées par ce *Motu proprio*. Cependant, eu égard soit aux ordos qui sont déjà faits pour l'an prochain, soit au temps que réclament les imprimeurs, Nous permettons à tous ceux, tant du clergé séculier que du clergé régulier et aux religieux de l'un et l'autre sexe qui sont obligés à réciter l'office divin d'après le Bréviaire romain de n'être tenus à ces prescriptions qu'à partir des Calendes de l'année 1915. (1er Janvier 1915). Quant à ceux qui se servent légitimement d'un bréviaire autre que le romain, la S. Cong. réglera dans quelles limites ils devront se conformer à ces prescriptions. Il sera toutefois permis à chacun de se procurer et d'employer pour la récitation des heures canoniales les bréviaires qui sont encore en usage pourvu qu'on y joigne le livret spécial qui permettra de se conformer à la Const. « *Divino afflatu* » et aux Décrets qui l'ont suivie et que l'on observe

Digitized by Google

avec soin ce que Nous décrétons par ce *Motu proprio* et tout ce que pourra prescrire sur ce sujet la S. Cong. des Rites. *(Motu proprio du 23 Oct. 1913.)*

Le même fascicule des « *Acta Apostolicae Sedis* » contenait un long décret de la S. C. des Rites, daté du 28 Oct. et réglant l'application pratique des règles générales édictées par le Saint-Père. Les rédacteurs d'Ordos auront à consulter et à l'étudier, c'est eux qu'il intéresse plus spécialement. Notons simplement que les octaves de Pâques, de la Pentecôte, de l'Épiphanie, du T. S. Sacrement, de la Nativité de N. S. et de l'Ascension sont privilégiées.

S. CONG. CONSISTORIALE

Usurpation de biens ecclésiastiques. L'émulation existe malheureusement pour le mal comme pour le bien. Excitée, sans doute par l'exemple de ses deux grandes sœurs les Républiques de France et de Portugal, la minuscule République de San Marino s'arrogeait, par une loi du 27 Avril 1912, le souverain domaine des biens ecclésiastiques avec le droit de les accorder ou non aux titulaires canoniquement élus, de les occuper en cas de vacance, de les séquestrer pour cause de mauvaise administration ou d'utilité publique et dans ces deux derniers cas d'en distribuer les revenus à sa fantaisie. Le Saint-Siège par l'intermédiaire de cette S. Cong. n'a pas manqué de réprouver pareille usurpation. Il a cru même devoir rendre publiques ses protestations et la condamnation de cette loi spoliatrice que rien ne justifiait.

Le motif mis en avant, savoir : la conservation du patrimoine ecclésiastique est absolument faux parce que d'une part, les lois canoniques justement et librement appliquées y suffisent amplement et parce que d'autre part, plusieurs articles de cette loi n'ont nullement pour but la conservation des biens ecclésiastiques, mais tendent directement, par la menace de privation ou de mise sous séquestre de ces mêmes biens, à effrayer les prêtres, à leur enlever la liberté requise pour l'exercice de leur ministère et à les réduire à la merci du pouvoir civil. *Quapropter eandem legem utpote injusta, laesiva justae libertatis Ecclesiae et dissolutiva ecclesiasticae disciplinae, nullo modo ab Ecclesia acceptari posse, quin imo a canonicis legibus jam esse damnatam, prout liquet ex art. XI Const.* Apostolicae Sedis *quo contra usurpantes aut sequestrantes bona ecclesiastica paenae statutae sunt.* (Décl. du 14 Juin 1913.)

Circulaire aux Ordinaires d'Italie sur les livres à mettre entre les

Digitized by Google

mains des élèves des Séminaires. En raison des principes rappelés dans cette lettre nous en donnons la traduction. « A la suite des rapports faits par les Visiteurs apostoliques des Séminaires d'Italie, cette S. Cong. Consistoriale par sa circulaire du 16 Juillet 1912 recommandait aux Révérendissimes Ordinaires de choisir avec grand soin les *textes scolaires les plus convenables et de doctrine sure* et, d'exclure ceux qui pourraient être dangereux pour la formation ecclésiastique des jeunes élèves du sanctuaire. La grande importance de cette disposition n'échappe pas aux Révérendissimes Ordinaires et, cette S. Cong. a pu constater avec satisfaction, que beaucoup de textes scolaires qui ne répondaient pas aux directions du Saint-Siège ont été avec fermeté éliminés de nos instituts.

Malgré cela, l'inconvénient déjà signalé par les Visiteurs apostoliques n'a pas complètement cessé et différentes personnes, très recommandables par leur vertu et leur doctrine, ont signalé à cette S. Cong. dans le cours de cette année, quelques manuels scolaires encore en usage dans les Séminaires, manuels qui méritent la censure soit pour les erreurs historiques ou doctrinales qu'ils contiennent, soit pour les principes dangereux dont ils s'inspirent et en général pour un esprit scientifique non orienté vers le sens chrétien et catholique et vers les enseignements de cette Chaire suprême de vérité qu'est le Siège de Pierre.

Laisser de tels manuels circuler entre les mains des jeunes gens serait compromettre, dès leurs premiers pas dans le chemin du savoir, la formation de cet équilibre et de ce critère intellectuel éminement catholique qui tend à protéger l'esprit sacerdotal de ces faiblesses et de ces écarts que nous voyons par trop souvent se produire aujourd'hui.

Pour ces considérations et à l'approche de cette nouvelle année scolaire, cette S. C. croit de son devoir de revenir sur ce grave sujet et, au nom du Saint Père, d'y intéresser la vigilance pastorale des Révérendissimes Ordinaires.

La S. C. recommande avant tout d'exclure des classes de grammaire et de lettres des Séminaires ces anthologies littéraires de prose ou de poésie et ces manuels d'histoire profane qui offensent la pureté et la sainteté de la foi et aussi la profonde vénération due à l'Église et au Pontife romain.

Sont pareillement à exclure ces textes de philosophie contraires au sens catholique ou même simplement en non-conformité avec les directions du Saint-Siège pour l'enseignement de cette science, de ce nombre est par exemple : *Le premier pas dans la philosophie (Il primo passo alla filosofia)* de Luigi Ambrosi.

Le prétexte qu'on ne les adopte que pour en signaler les erreurs et

Digitized by Google

les combattre n'a aucune valeur, car c'est ruiner tout sain principe pédagogique que d'engager les élèves dans une voie fausse dont il faudra ensuite les retirer pour les remettre sur le vrai chemin, que de les élever dans l'erreur pour ensuite leur enseigner la vérité.

Pour ce qui concerne les classes de Théologie, la S. C. entend que soient exclus des Séminaires ces textes d'histoire ecclésiastique qui négligent ou omettent la partie surnaturelle qui est le vrai, l'essentiel, l'indispensable élément dans l'histoire de l'Église et sans lequel l'Église elle-même, devient incompréhensible »(Circ. *Le visite apostoliche*). Et comme les manuels d'histoire ecclésiastique de F. S. Funk et de F. S. Kraus ne satisfont point à ces exigences, cette S. C. ne permet point qu'on s'en serve dans les Séminaires.

La S. C. recommande en outre qu'on use de beaucoup de vigilance dans le choix des textes de patrologie. Personne n'ignore avec quels efforts la critique rationaliste a tenté de détruire ou tout au moins d'affaiblir le témoignage si autorisé et si vénérable qu'apportent à la foi catholique les Pères de l'Église, en torturant les écrits par une exégèse captieuse, ou ce qui est pis encore en diminuant la grandeur de leur génie et la valeur de leur doctrine. Dès lors, il est nécessaire de fermer les Séminaires à ces œuvres de patrologie qui peuvent obnubiler dans les âmes vierges des jeunes gens la grande idée que l'Église a de ses Pères et de choisir celles-là seulement qui, tout en tenant compte de la culture moderne, ne s'éloignent pas des règles sûres de la théologie catholique. Tel n'est pas le manuel de patrologie de Rauschen où la doctrine des Pères et même les dogmes fondamentaux du christianisme sont exposés d'une façon qui contredit la vérité objective et le sens de l'Église. C'est pourquoi les Révérendissimes Ordinaires auront soin de les éliminer tout-à-fait de leurs Séminaires.

Elle rappelle enfin à leur mémoire tout ce qu'a réglé la S. Cong. des Evêques et Réguliers dans son *Programme général des Études* du 10 Mai 1907 à savoir : que le texte de philosophie et de théologie doit être proposé par le conseil des professeurs et soumis à l'approbation de l'Évêque. Par disposition du Saint Père, cette règle s'étend à tous les textes scolaires des Séminaires et par suite aux classes de grammaire et de lettres,en remarquant bien que les textes interdits dans les classes sont également défendus aux Séminaristes pour leur usage personnel ; leur seront de même prohibées les œuvres de consultation et d'érudition non conformes aux règles déjà exposées, comme seraient entre autres : Les *Légendes hagiographiques* de Delahaye et les œuvres semblables.

En appliquant ces mesures préservatrices, le Saint Père a confiance

Digitized by Google

que, dans l'enceinte sacrée du Séminaire, ne se trouvent pas d'autres ouvrages qui ne s'hamonisent pas avec la doctrine et l'esprit de l'Église, ce qui est absolument nécessaire pour que la formation littéraire et scientifique bien loin d'être un obstacle, concourre à la formation spirituelle pleine et parfaite des futurs ministres du sanctuaire. (*Circul. du 17 Oct. 1913).*

Puisque nous parlons de livres défendus, nous insérons ici la liste des ouvrages mis à l'Index depuis notre dernier bulletin.

S. CONG. DE L'INDEX

LUIGI RENZETTI, *Lotte umane; romanzo di vita russa.* Roma 1911

SÉBASTIEN MERKLE, *Vergangenheit und Gegenwart der Katholisch-theologischen Fakultäten (« Akademische Rundschau » ,* Leipzig, Oct. et Nov. 1912).

L. LABERTHONNIÈRE, *Sur le chemin du catholicisme.* Paris, 1913. *Le témoignage des martyrs.* Ibid., 1912.

STÉPHEN COUBÉ, *Ames juives.* Paris, s. d.

M. D. PETRE, *Autobiography and life of George Tyrrell.* Londres, 1912.

H. A. VAN DALSUM, *Er is geene tegenstelling tuschen de beginselen van de fransche Revolutie en die van het Evangelie.* S-Gravenhage, 1912. *(Déc. du 17 Juin 1913).*

ANTONIETTA GIACOMELLI, *Per la riscossa cristiana.* Milano, 1913 *(Déc. du 13 Nov. 1913).*

A la suite du décret du 17 Juin 1913, les «*Acta Apostolicae Sedis*» ont enrégistré la soumission d'HENRI BRÉMOND.

S. CONG. DES RELIGIEUX

Les Religieux et la propriété de leurs manuscrits. On a déjà beaucoup écrit sur cette question depuis la publication du décret du 13 Juillet 1913. Sans entrer dans de longs détails, nous voulons simplement exposer, en quelques mots, la portée de ce décret tel qu'il nous semble le comprendre. Tout d'abord nous rappelons comme le fait le présent décret, la décision du 2 Juin 1911. « Les Religieux, qu'ils soient profès de vœux solennels ou de vœux simples, sont tenus de demander l'*Imprimatur* de leurs Supérieurs chaque fois qu'ils désirent livrer un manuscrit à l'impression. Si l'*Imprimatur* leur est refusé ou si défense leur est faite de publier leur manuscrit, ils ne peuvent le donner à

Digitized by Google

un imprimeur qui l'éditera sans nom d'auteur avec l'*Imprimatur* de l'Ordinaire ». (*Déc. du 2 Juin 1911).*

Ce décret visait une question d'obéissance et de discipline régulière qui cependant laissait une porte ouverte pour d'autres expédients. Après le refus d'*Imprimatur* ou la défense de publier faite par le supérieur, le religieux ne pouvait donner son manuscrit à un imprimeur, c'est entendu, mais jusqu'à la publication du nouveau décret, il pouvait, s'autorisant des opinions diverses des canonistes sur la propriété des manuscrits, donner purement et simplement son manuscrit à une tierce personne autre qu'un imprimeur. Ce tiers devenu propriétaire et exempt des obligations régulières pouvait à son gré faire éditer ou non, en se conformant aux formalités prescrites aux séculiers, le manuscrit à lui donné. Ne serait-ce pas là simplement ce que viserait la réponse de la S. Cong. déclarant que « les Religieux n'ont pas la propriété des manuscrits, composés pendant la période de leurs vœux soit simples soit solennels, de façon à pouvoir les donner ou les aliéner *quocumque titulo* ? » Faut-il chercher davantage et dire que cette réponse tranche la question même de propriété si débattue entre les auteurs ? En tout cas, il me semble nécessaire pour interpréter cette déclaration de ne pas en séparer les deux parties, savoir : 1° Les Religieux n'ont pas la propriété des manuscrits composés pendant la période de leurs vœux soit simples soit solennels. Mais dans quel sens n'ont-ils pas cette propriété? Au sens absolu? La réponse me semble fournie par la seconde partie de la déclaration, savoir : 2° de façon à pouvoir les donner ou les aliéner *quocumque titulo*. La seconde partie me paraît n'être que l'application pratique de la première.

Que suit-il de là ? Que les Religieux ne peuvent donner, aliéner leurs manuscrits à un titre quelconque gratuit ou onéreux. La raison est que cette donation ou aliénation à titre gratuit ou onéreux irait à l'encontre du vœu de pauvreté qui, sauf dispense du Saint-Siège, rend le profès de vœux solennels inhabile à exercer n'importe quel acte de propriété et qui interdit au profès de vœux simples l'usage de son droit de propriété.

Faut-il pousser la chose plus loin, et, de cette réponse, tirer comme conclusion, que les Religieux n'ont en aucune façon la propriété de leurs manuscrits. Je ne pense pas que la déclaration de la S. C. s'étende jusque là. Du fait que les Religieux n'ont pas la propriété de leurs manuscrits de façon à les donner ou à les aliéner, il ne s'en suit pas nécessairement qu'ils ne les possèdent pas à titre de propriété avec le droit exclusif de les garder par devers eux leur vie durant. On peut très bien avoir la propriété d'une chose et ne pas avoir le droit de se

Digitized by Google

servir, de faire usage de son titre de propriété dans tel ou tel cas déterminé. Encore une fois il ne me paraît pas du tout que la S. C. ait voulu trancher cette question.

On dira peut-être que le cas ainsi posé devient tout-à-fait théorique sans aucun rapport avec la vie pratique ? Pas autant qu'on le suppose ! En admettant que les Religieux n'aient aucun droit de propriété sur leurs manuscrits, les Supérieurs pourraient, sans aucune injustice, les en priver à leur gré, dans le but de sauvegarder la pauvreté. Dans ces conditions le cas ne reste plus théorique, il devient pratique.

Comme conclusion je formule la suivante : Il n'apparaît pas d'une façon évidente dans la réponse de la S. C. au doute qui lui avait été soumis qu'elle ait voulu déclarer cette non-propriété absolue des Religieux sur leurs manuscrits, et jusqu'à plus ample information on peut croire que le présent décret ne comporte pas pareille extension, puisque dans les cas où la volonté du législateur n'apparaît pas clairement, intervient la trentième règle du droit : « *In obscuris minimum est sequendum* ».

Confessions des Religieux. Le décret du 3 Fév. 1913 accordait beaucoup de facilités aux religieuses pour s'adresser dans certains cas à des confesseurs autres que le confesseur ordinaire ou extraordinaire désigné par l'Évêque. Sa Sainteté fait profiter aujourd'hui tous les religieux d'avantages non moins grands. Ces nouvelles dispositions ont d'abord été appliquées à Rome, elles sont maintenant étendues à tout l'univers catholique. Afin de mieux faire comprendre le présent décret nous rappelons par un emprunt fait à la *Nouvelle Revue Théologique,* le texte des facultés données à Rome : « Par disposition du Saint Père communiquée au Vicariat, avec la lettre de la S. C. des Religieux, en date du 8 Fév. 1913, tout prêtre approuvé pour les confessions à Rome a désormais la faculté d'entendre les confessions et d'absoudre les Religieux appartenant à quelque Ordre que ce soit, sans qu'il ait besoin d'aucune permission de la part des Supérieurs réguliers respectifs. (1) VICARIAT DE ROME. (*Office II).*

Dans l'audience donnée le 5 Août 1913 à l'É. Card. Pro-Préfet de la S. C. des Religieux le Saint Père *ob peculiares conscientiae rationes* a daigné étendre à tous les confesseurs de l'univers, approuvés par les Ordinaires des lieux *a locorum ordinariis approbatos*, la faculté accordée au mois de Février de cette année à tous les confesseurs approuvés par l'Ordinaire de Rome *quoad absolutionem Religiosis impertien-*

(1) Nouvelle Revue Théologique, Déc. 1913.

Digitized by Google

dam. Ces confesseurs, en vertu de l'autorité du Souverain Pontife, peuvent entendre les Confessions de tous les Religieux de n'importe quel Ordre, Congrégation ou Institut et les absoudre validement et licitement même des péchés réservés sous censures dans l'Ordre ou l'Institut, sans avoir besoin de s'informer ou de demander si ces Religieux ont obtenus la permission de leurs supérieurs. Hi proinde confessarii, auctoritate Smi Domini nostri Pii Papae decimi, omnium Sodalium cujuscumque Ordinis, Congregationis aut Instituti sacramentales confessiones excipere, quin de licentia a Superiore obtenta inquirere vel petere teneantur, atque valide et licite absolutionem a peccatis in Ordine vel Instituto etiam sub censura reservatis, impertire queant.

Le Pape en vertu de la sainte obéissance, enjoint d'observer fidèlement ce décret qui modifie en plus d'un point la discipline pénitentielle des Ordres religieux.

Omnibus igitur cujusque Ordinis, Congregationis aut Instituti superioribus et praesidibus, hujus decreti praescripta fideliter Sanctitas Sua in virtute sanctae obedientiae observare mandavit, constitutionibus, ordinationibus apostolicis, privilegiis qualibet efficaciori forma concessis, aliisque contrariis quibuscumque, etiam speciali atque individua mentione dignis, minime obstantibus. (*Déc. du 5 Août 1913*).

On notera l'extension de ce décret marquée par les mots : *Ordre*, *Congrégation*, *Institut* ; en un mot, tous ceux qui vivent en communauté avec les vœux de religion sont compris sous ces dénominations.

Tout confesseur dès lors qu'il se trouve sur le territoire de l'Ordinaire qui l'a approuvé pour entendre les confessions et dans le lieu pour lequel il a été approuvé peut donc entendre validement et licitement la confession de n'importe quel religieux. Le Souverain Pontife lui donne la juridiction dont il a besoin pour cela. Il va sans dire que l'absolution des péchés réservés avec censure dans l'Ordre, ne vaut que pour le for interne. Si le Confesseur n'a nul besoin de demander à son pénitent s'il a la permission de se confesser à lui, il semble que le pénitent lui, pour être en règle, doit se munir de l'autorisation de son Supérieur à moins que la chose ne soit pas possible présentement. Si le religieux est déjà sorti légitimement de son couvent pour une autre raison, il peut profiter de cette absence pour se confesser. Mais si, au contraire, il doit sortir uniquement ou principalement pour aller se confesser, il me paraît qu'il doit en demander la permission.

Fr. J. de Parme.

Digitized by Google

UN RECUEIL D'EXEMPLA
DU XIIIe SIÈCLE

Suite (1).

Exemplum ad idem.

79. [vb]. De sacerdote quodam nunquam pro mortuis orante a manibus mortuorum retento.
[Kl. 37. C. R. III. p. 661. p. 693. B. N. m. l. 15971. f. 121].

Exemplum quod aspectus mulierum sit fugiendus.

80. [f. 90 ra]. Legitur in Barlaam : De quodam filio regis longo tempore incluso.
[C. 82. M. P. L. LXXIII. col. 561.]

Exemplum ad idem.

81. In vitis PP. : De quodam puero vidente primo mulieres.
[Herv. P. LII ; Lat. Stor. 78. C. R. III. p. 65.]

Exemplum ad idem.

82. [vb Ibid : De alio puero vidente primo mulieres et sene ei dicente eas esse anseres.
[C. 247 ; ms. Tours. 468. f. 98 ; Th. Cantimpré : *op. cit.* p. 384 ; *Hist. Litt.* XXVI. p. 466. Kl. 103. Cés. Heist. VI. 37. Herolt : P. E. L. XXIII.]

Exemplum de efficacia confessionis.

83. [va De quadam muliere adultera ad demoniacum adducta.
[C. 261 ; Lat. Stor. 30. A. N. au mot : *Confessor* 176. f. 45.]

Exemplum ad idem.

84. De peccatis cedulis inscriptis, lacrimis deletis.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Décembre 1913.

Digitized by Google

C. 301 ; Herv. P. CLXXII ; E. B. S. 831. f. 253vb ; Sp. L. 123 a. d'aut. réf. V. A. Monteverdi. *art. cit.* p. 305. nº 22.]

Exemplum ad idem.

85. [vb] De quodam peccata sua in periculo maris coram omnibus confitente.
[C. 302 ; Cés. Heist. III, c. 21. A. N. au mot : *Confessio.* 173. f. 44.]

Exemplum ad idem.

86. Audivi quod quidam religiosus magne vite et sciencie et egregius predicator mortuus fuit et post mortem cuidam socio suo se manifestavit. Et cum ab eo quereretur status suus, dixit se usque in diem judicii in penis purgatorii deputatum. Et cum ab eo socius ejus, causam [f. 91ra] quereret, dixit quod bene confessus fuerat peccata, sed quasi negligenter et palliante ea confitebatur ; ideo est penis hujusmodi deputatus.
[Cés. Heist. II, c. 15 avec variante.]

Exemplum de faccinacionibus mulierum.

87. De frumento super capita sponsorum projecto.
[C. 265 ; Lat. Stor. 121.]

Exemplum ad idem.

88. Audivi quod in castro Draguiniani multi moriebantur, et dixit quedam mulier vicine sue cujus maritus graviter infirmabatur : « Bona commater, docebo vos quomodo nullus in domo vestra morietur ». At illa ait : « Dic, domina mihi ». Et tunc dixit : « Quando videbitis sacerdotem ad domum vestram venientem pro viro vestro communicando, dicetis ei sic : « Dam preire, clauses la boca et lias lo pe, de sains non traires mai ren ». Et contra tales divinaciones scriptum est (Levit. XXVII) : « Vir sive mulier in quibus pithonicus vel divinacionis spiritus fuerit, morte moriatur ».
[*Hist. Litt.* XXXI. p. 49.]

Exemplum ad idem.

89. [rb]. De quadam vetula a sacerdote verberata.
[C. 269 ; E. B. S. 1768 (368). f. 413rb ; Lat. Stor. 19. S. P. : *Sortilegium.* XI. 5. 9.]

Exemplum ad idem.

90. De quadam puella nobili et vetula mendace.
[C. 226 ; Lat. Stor. 67.]

Exemplum contra superbiam virginum.

91. De quadam virgine be Me Magdalene se similem esse cupiente.
[C. 271.]

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

92. [va] Refert Gregorius : De quadam virgine post mortem per dimidiam partem corporis combusta.
[C. 272 ; M. P. L. LXXVII. col. 412.]

Exemplum ad idem.

93. De vanitate sororis b. Bernardi.
[C. 273 ; M. P. L. LXXXV. col. 244.]

Exemplum contra illos qui in promissionibus, quas faciunt Deo, fraudem adhibent.

94. De quodam vovente Deo se non comesturum esse carnes in die sabbati nisi hospitem haberet.
[C. 278.]

Exemplum ad idem.

95. De quodam viro et muliere voventibus nunquam vinum bibere.
[C. 277. Sc. C. au mot : *Ebrietas*.]

Exemplum quod boni mortui non sunt plangendi.

96. Legitur in antiquis istoriis quod cum rex Jerosolymam longo tempore [A]scaloniam obsedisset et non posset eam capere tandem inito bello, superatus est rex et captis multis militibus et in presencia christianorum decapitatis, desolatus est rex et voluit recedere. Et accessit ad eum quidam sanctus homo et dixit ei : « Rex non recedat, quia isti milites qui sunt mortui incontinenti tradent nobis [A]scaloniam et rex hoc credidit et iterum facto bello capta [est] civitas. Unde longo tempore illi milites habiti sunt pro sanctis.
[C. 86. cf. le récit très différent de Guill, de Tyr : *Hist. rer. transmar :* M. P. L. CC. col. 703-707. B. N. n. a. l. 860. 37. f. 24v .]

Exemplum ad idem.

97. In Reg. XII : De David pro filio suo dolente quamdiu fuit in infirmitate constitutus.
II. Reg. XII, 15-23.]

Exemplum ad idem.

98. [f. 92ra] In Machab : De muliere et VII. filiis *(tit. cit.)*
[II. Mach. VII. 1-42.]

Exemplum ad idem.

99. In Jon. IV. De hedera super caput Jone crescente.
[Jon. IV, 6-11.]

Exemplum quod si bono concilio nolunt concives vel confratres acquiescere sibi debent hoc providere.

Digitized by Google

100. De hirundine et aliis aviculis.

[C. 101. S. P. : *Concilium*. XI. 6. 20.]

Exemplum contra qui promittunt in periculis et infirmitatibus dare, et negligunt adimplere.

101. [rb] De quodam Vascone in periculo maris existente.
[C. 102 ; E. B. S. 23 (10). f. 140vb ; D. D. T. 13 [6], f. 189v ; Sp. L. 561. A. N. au mot : *Votum*. 796. f. 191. Sc. C. au mot : *Conversio*; Herolt : P. E. V. XLI.]

Exemplum quod expedit homini infirmitatem habere.

102. De quodam clero paupere « in quadam villa diocesis parisiensis » aquam benedictam portante.
[C. 103 ; E. B. S. 2824 (517). f. 677rb. A. N. au mot : *Infirmitas*. 397. f. 100 ; *Mensa. Philos*. c. XXXII. *de Clericis*.]

Exemplum ad idem.

103. [va] De quadam heremita unum oculum amittente, [C. 111 ; cf. à ce sujet M. P. L. CCIX. col. 1029. où l'anecdote semble se rapporter à Pierre Monoculus, successivement abbé de Val-Roi, d'Igny et de Clairvaux, mort en 1186. E. B. S. 2819. f. 675. A. N. au mot : *Ocium*. S. P. : *Patiencia*. I. 5. 11.]

Exemplum quod elemosine non sunt ab usurariis publicis recipiende.

104. De quodam sancto [Furseo] nomine et usurario.
[C. 99 ; E. B. S. 131. f. 159vb ; M. P. L. XCV. col. 147 ; CCV. col. 146. Sp. L. 12. A. N. au mot : *Elemosina*. 311. f. 78 ; S. P. : *Executor* VIII. 9. 26 ; Herolt. P. E. V. XLIII.]

Exemplum contra usurarios et raptores et pro bonis sacerdotibus.

105. [vb]. De quodam usurario diabolo animam suam commendante.
[C. 106. *Mensa Philos*. c. XIII. *de usurariis*.]

Exemplum ad idem.

106. De quodam usurario et panno grosso uxoris.
[C. 107. Lat. Stor. 6. A. N. au mot : *Mulier* 539. f. 133 ; S. P. : *Executor* VIII. 7. 13 ; Sc. C. au mot : *Femina*.]

Exemplum ad idem.

107. [f. 93ra]. De quodam usurario ab aliis usurariis civitatis ad tumulum portato.
[C. 178, E. B. S. 2123 f. 479vb cf. aussi Sp. L. 115. A. N. au mot : *Usurarius* 807. f. 192v ; Sc. C. au mot : *Usura* ; S. P. : *Usurarius* XII. 8. 23.]

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

108. De predicatore publice usurarios confundente.
[C. 179. A. N. au mot : *Usurarius*. 806. f. 192^{v} ; Sc. C. au mot : *Usura ;* S. P. : *Usurarius*. XII. 5. 11 ; *Mensa Philos*. c. XIII. *de usurariis*.]

Exemplum contra avaros.

109. [^{vb}]. Dicitur quod apud Montem pessulanum fuit cerdo quidam pauperrimus nomine Rubinus... fabula pauperis et divitis.
[C. 78 variante ; C. R. III. p. 433. p. 660 ; M. P. L. LXXIII. col. 503 ; *Hist. Litt*. XXXI p. 50, E. B. S. 2045 (409). f. 465vb ; S. P. : *Bonitas*. IV. 3. 7. (Chartres)].

Exemplum ad idem.

110. [^{va}]. De quodam avaro et muribus pastillum corrodentibus.
[C. 180 ; E. B. S. 2069 (410). f. 469va.]

Exemplum ad idem.

111. De quodam avaro et ejus cappa.
[C. 181 ; E. B. S. 2069 (410). f. 469va. Sc. C. au mot : *Avaricia, Mendacium*.]

[*Exemplum ad idem.*]

112. De quodam [Gaucelino] nomine et calceis rubeis.
[C. 183 ; E. B. S. 1620 (325). f. 387vb.]

Exemplum ad idem.

113. [^{vb}] De b^{o} Martino et usurario et diabolo.
[C. 92.]

Exemplum ad idem.

114. Legitur de quodam abbate sc. de b. Ugone de bonis vallibus cisterciencis ordinis qui dum invitaretur a quibusdam nobilibus [f. 94^{vr}] militibus nepotibus et consanguineis, retinebat recipere prandium, dicens : « Vos alii estis raptores et semper in guerris et quidquid habetis est de rapina et ideo nolo comedere vobiscum ». Tunc dicunt ei milites : « Domine, comedatis nobiscum ». Et acquiescens dictus sanctus, cibos ei preparaverunt et dum essent ad mensam fecit cibaria omnia deportari et quesivit ab eis si omnia cibaria essent bene acquisita et dicitur ei : « Eciam, domine ». Et tunc ait dictus dominus : « Si ren ya de tort, diables no port ». Et incontinenti diaboli omnia cibaria cum mensa deportaverunt. Tunc dicit ei b. Ugo : « Vos glutones, volebatis me decipere ». Milites vero contriti, dimissa milicia, penitenciam egerunt. Et ideo dicitur : « Non habet eventus sordida preda bonos. »

Digitized by Google

[Hist. Litt. XXXI p. 48 ; ne se trouve pas dans les A. SS. 1 av. pp. 47-48. Lilienfeld. Stiftsb. ms. 137. f. 73vb ; S. P. : *Acquisitio*. XII. 4. 12 (anonyme). Pour d'autres anecdotes relatives à Hugues cf. B. N. n. a. l. 860. f. 31 (33) = *Speculum Historiale* XXIX, 26, f. 201v (262) = XXIX, 33, f. 240 (241) = XXIX, 33.]

Exemplum ad idem.

115. De sepultura asinina usurarii cujusdam.
[C. 177, E. B. S. 2111. f. 477vb ; Sp. L. 577. A. N. au mot : *Sepultura* 718. f. 174v ; Sc. C. au mot : *Usura*. S. P. : *Usura* XII. 8. 24. *Mensa Philos*. c. XIII. *de usurariis*.]

Exemplum ad idem.

116. De uxore cujusdam mortui usurarii flente et quodam milite.
[C. 234 ; E. B. S, 2294 (460). f. 512 va ; G. R. 126.]

Exemplum contra illos qui mirantur diversitatem negociorum.

117. [va] De quodam heremita et occultis Dei judiciis.
[C. 109 ; E. B. S. 1971 (396). f. 446va ; G. R. 80.]

Exemplum contra illos qui non sunt contenti finibus suis, sed alienos invadere volunt.

118. De cervo et equo.
[C. 110.]

Exemplum contra illos qui legata defunctorum negligunt.

119. [f. 95ra] De infideli executore militis Karoli magni.
[C. 114 ; Herv. P. XIX ; E. B. S. 160. f. 162rb ; C. R. I p. 554. Sp. L. 270. Th. Cantimpré. *op. cit.* p. 506 ; A. N. au mot : *Executor* 323. f. 81v etc.]

Exemplum ad idem.

120. De quodam scolari parisiensi et ejus culcitra.
[C. 115 ; E. B. S. 161. f. 162va ; D. D. T. 109 [40]. f. 198v ; Sp. L. 167.]

Exemplum contra illos qui dolent quando filii eorum intrant religionem.

121. [rb]De quodam filio militis et mala consuetudine.
[C. 116 ; E. B. S. 236 (50). f. 186va ; D. D. T. 174 [58]. f. 204 Sp. L. 396. a. d'autres références.]

Exemplum ad idem.

122. [va] De simia et nucibus.
[C. 127 ; Herv. F. XLVII ; E. B. S. 1834. f, 422va ; Sp. L. 60.]

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

123. Refert B. Gregorius : De moniali lactucam comedente.
[C. 130 ; M. P. L. LXXVII. col. 165.]

Exemplum ad idem.

124. [vb] De Judeo in templo idolorum pernoctante.
[C. 131 ; M. P. L. LXXVII. col. 229.]

Exemplum contra tyrannos subditos opprimentes.

125. De lupo et agno.
[C. 135 ; Herv. F. XXIV. Sp. L. 75. A. N. au mot : *Potencia* 645. f. 156 ; S. P. : *Acquisicio* XII. 5. 45.

Exemplum ad idem.

126. De lupo et grue.
[C. 136. a. d'autres références.]

Exemplnm quod libenter debemus audire verbum Dei.

127. [f. 96ra] De quodam milite libenter verbum Dei audiente.
[C. 139 ; E. B. S. 1063 (212). f. 296 ; Sp. L. 185. Martinus Polonus : P. E. c. VIII. L. ; S. P. : Audire. XVI. 9. 21].

Exemplum quod divites non debeant opprimere pauperes.

128. De urso et catulis simie.
[C. 143.]

Exemplum ad idem.

129. [rb] De vulpe et aquila.
[C. 144. S. P. : *Nocumentum*. IV. 1. 4.]

Exemplum ad illos qui adulatoribus credunt.

130. De serpente et rosa.
[C. 147. E. B. S. 2117. f. 478vb.]

Exemplum ad idem.

131. De rege Persarum et ejus exercitu.
[C. 148 ; E. B. S. 1332. f. 342vb ; Sp. L. 341. 1.; S. P. : *Mors*. XI. 13. 93.

Exemplum ad idem.

132. [va] Legitur de quodam rege quod cum esset habundans in omnibus diviciis et potenciis hujus mundi, convocatis sapientibus quesivit ab eis si aliquid deficiebat ei ad honorem et gloriam hujus mundi et omnes volentes ei adulari dicebant unanimiter quod nullis bonis paciebatur defectum. Seneca vero inter eos existens, tacuit. Et quesivit ab eo quid dicebat inde. Et respondit Seneca : « Mo[n]strabo

Digitized by Google

tibi quid desit possidentibus omnia sc, qui verum dicunt eis, hoc enim deficit in curiis omnium principum et potentum ».
[C. R. III. p. 660.]

Exemplum ad idem.

133. De corvo et vulpe.
[C. 91. a. d'autres références. S. P. au mot : *Gloria*. II. 4. 15.]

Exemplum contra malos bajulos.

134. [vb] De bajulo cujusdam domini solem vendere presumente.
[C. 150.]

Exemplum contra illos qui verbum Dei audiunt et non faciunt.

135. De dyabolo predicatore.
[C. 151.]

Exemplum contra superbos et avaros et luxuriosos.

136. Legitur : De quodam sancto et tribus generibus hominum.
[C. 154.]

Exemplum contra illos qui malas in corde suo recipiunt cogitaciones.

137. [f. 97ra]. De catula pregnante et cane.
[C. 161. E. B. S. 2118. f. 478vb.]

Exemplum contra macellatores et piscatores qui vendunt carnes et pisces corruptos.

138. De macellatore quodam et emptore carnis.
[C. 162 ; E. B. S. 2174 (434). f. 486vb.]

Exemplum ad idem.

139. De Soldano et venditore carnium apud Achon.
[C. 163 ; E. B. S. 2175 (435). f. 486vb.]

Exemplum contra malos prelatos.

140. [rb]. De lupo et sue.
[C. 166. E. B. S. 2110. f. 477vb.]

Exemplum contra cleros et falsos religiosos qui preponunt temporalia spiritualibus.

141. De quodam usurario defuncto monachos candelabro verberante.
[C. 176 : E. B. S. 98. f. 154 ; D. D.T. 68 [21]. f. 194 ; Sp. L. 574.]

Exemplum ad idem.

142. [va]. Quidam monachus de Arracella dum argueret fratres nostros de penitencia J. C. de Brinonia dicens quod ecclesie parochiali aufferebant temporalia bona, et respondentes fratres dixerunt ei :

Digitized by Google

« Domine vos debetis nobis gracias facere, quia nos facimus vestris parochianis quod vos deberetis facere ministrando eis spiritualia et precando ipsarum salutem animarum ». Et tunc respondit monachus : « Che deablos aven nos afar de animabus ipsorum, dummodo possimus habere temporalia » ?
[Hist. Litt. XXXI p. 49 ; Munich, Bibl. Roy. ms. 23378 f. 145va.]

Exemplum ad idem.

143. Accidit cuidam canonico tolonensi nomine sc. Bertrando Agerato, quod quadam die dominica dum esset in castro Doliolis cujus ecclesie erat prior, surgens diliculo posuit se in platea et ludens ad scacos, non dictis matutinis, nec audita missa, nec sermone, qui tunc factus fuit in ecclesia illa, nec dictis aliquibus horis, cum esset diaconus, lusit in platea usque ad nonam et tandem cum dolore capit [^{vb}] is idem surgens, ivit ad Tolonem et gravi infirmitate passus factus fuit freneticus, infra paucos dies expiravit.
[*Hist. Litt.* XXXI. p. 51.]

Exemplum ad idem.

144. Accidit sicut quidam de nostro ordine viderat quod quidam sacerdos dum celebraret missam et respiciens per fenestram que erat in capite ecclesie vidit de suo fenario fenum quosdam scutiferos deportantes et stans ad altare rapinam suorum bonorum non potuit sustinere et clamavit clerico suo : « Curre, curre, quia scutiferi furantur fenum nostrum ».

Exemplum ad idem.

145. Accidit quod cum quidam monachus albas suis monachis celebraret, ipsi monachi timentes frigus egressi sunt omnes de ecclesia et venerunt in coquinam ad calefaciendum. Et dum volvit se abbas ut diceret « Dominus vobiscum » ibi neminem vidit et tandem indutus vestibus sacris, accessit ad coquinam et videns eos circa ignem et cacabum circumstantes dixit eis : « Dominus vobiscum ». Tales sunt hodie multi canonici nostri temporis, qui missas et sermones audire contempserunt.

Exemplum contra falsos christianos.

146. [f. 98ra]. De quodam monacho crucem Domini et ymaginem B. M. V. non diligente.
[C. 172 ; E. B. S. 2129. f. 480va ; au moine est substitué un « furiosus ».]

Exemplum contra amatores hujus mundi.

147. De vulpe et lupo in promptuario.

Digitized by Google

[C. 174 ; Herv. P. CL. ; E. B. S. 821. f. 250 vb ; Sp. L. 11. S. P. : *Oracio*. V. 4. 15.]

Exemplum contra ingratos.

148. De rustico et spina leonis.
[C. 185.]

Exemplum contra nimiam festinacionem.

149. [rb De gallina occisa.
[C. 187. Sc. C. au mot : *Abstinencia*. S. P. : *Paupertas*. III. 5. 13.]

Exemplum ad idem.

150. De b. Martino et rustico carretam parisius ducente.
[C. 188. A. N. au mot : *Festinacio*. 333. f. 84v .]

Exemplum contra ociosos.

151. [va]. De musca et formica.
[C. 189 ; Herv. P. LXXV.]

Exemplum contra avarum et invidum.

152. [vb] De principe et avaro et invido.
[C. 196 ; a. d'aut. réf. Sc. C. au mot : *Invidia*.]

Exemplum de conversione peccatorum.

153 De quodam cogitante quanto tempore dampnati in infernis essent.
[C. 199. A. N. au mot : *Cogitacio* 154. f. 739 ; Herolt : P. E.. P. LXXI.]

Exemplum ad : idem.

154. [f. 99ra] De Fulcone episcopo tolosano.
[E. B. S. 59 (15). f. 148rb ; D. D.T. 46 [14]. f. 193 ; L. E. A. 127 [40]. f. 61vb ; Sp. L. 343. A. N., au mot : *Conversio* 218. f. 53v ; Sc. C. au mot : *Conversio* ; S. P. : *Cogitacio*. X. 4. 24 ; Herolt : P. E.. P. LXXII.]

Exemplum contra falsas lacrimas mulierum.

155. De scolari fatuo et meretrice pro habenda cappa flente.
[C. 200 ; E.B. S. 2344 (472). f. 524vb ; Sc. C. au mot : *Femina*. S. P. : *Luxuria*. VII. 8. 36.]

Exemplum contra mulieres.

156. [rb] De quodam stupam igneam super pedem uxoris sue ponente.
[C. 202 ; Cés. Heist. X. 32.]

Exemplum ad idem.

157. De saltu Galteri.

Digitized by Google

[G. 214 ; E. B. S. 2351 (474). f. 225vb ; Hist. Litt. XXXI. p. 54. avec des détails très instructifs.]

Exemplum contra pigros et ociosos.

158. [^{va}] De servo pigro et ocioso exire nolente.
[C. 204 ; Lat. Stor. 24. Sc. C. au mot : *Accidia.*]

Exemplum contra ociosos.

159. De muliere litigiosa et cucurbita ejus vicine.
[C. 206 ; E. B. S. 1189 [239]. f. 218ra.

Exemplum contra illos qui stant incuriis pro comestione.

160. De lupo et cane macilento.
[C. 217, a. d'aut. réf. S. P. : *Ministracio.* VIII. 7. 32 ; Sc. C. au mot : *Delicie.*]

Exemplum contra blasphemantes.

161. [^{vb}] De Judeo ad aleas cum christiano ludente.
[C. 218 ; E. B. S. 1912. f. 435vb.]

Exemplum ad idem.

162. De milite quodam verberante burgensem blasphemantem.
[C. 219 ; E. B. S. 1916 (385). f. 435rb.]

Exemplum contra sumentes nomen Dei in vanum.

163.[f. 100ra] De sacerdote quodam et muliere jurante.
[C. 220 ; E. B. S. 1911. f. 435rb ; Lat. stor. 68.

Exemplum contra mulieres que in contrarium semper jurantur.

164. De marito et digitis uxoris in quodam foramine lesis.
[C. 228 ; Lat. Stor. 11.]

Exemplum ad idem.

165. [^{rb}] De uxore quadam in fluvio cadente.
[C. 221 ; Lat. Stor. 8. Sc. C. au mot : *Femina.*]

Exemplum ad idem.

166. De quodam marito uxori dicente se duas mulieres posse habere.
[C. 235 ; C. R. III. p. 19. a. d'aut. réf. V. aussi Macrobe : *Saturnal.* l. I. c. VI. p. 26. éd. Teubner-Leipzig.]

Exemplum ad idem.

167. [^{va}] Accidit quod quidam homo de sua uxore que cuncta prohibita faciebat, sed taliter judicavit ; columpnas cujusdam domus vir subtiliter incisit, ita quod domus stabat in cadendo et inhibuit uxori ut supra terracias illius domus nullo modo ascenderet. Uxor vero incontinenti postquam vir egressus est domum, ascendit terraciam et facta ruina fregit sibi crus. Quo audito, vir ejus dixit : « Quia noluisti mihi credere, accidit tibi ».

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

168. De quodam sacerdote amasiam ecclesie anteponente.
[C. 241 ; E. B. S. 2343 (471). f. 524vb. S. P. : *Luxuria*. VII. 8. 35 ; *Mensa Philos*. c. XXXI. *de sacerdotibus*].

Exemplum de calliditatibus mulierum.

169. [vb] De Aristotele monente Alexandrum de frequenti accessu uxoris.
[E. B. S. 2269. f. 507va ; Hist. Litt. XXXI p. 53. C. R. III. p. 87, a. d'aut. réf. Herolt : P. E. M. LXVII.]

Exemplum contra illos qui pro defuntis negligunt [*orare*].

170. f. 101ra. Accidit quod quidam magnus magister nomine Cella intravit ordinem, in quo multum negligens et remissus et inter cetera neglixit dicere psalmos et missas, que erant de defunctis fratribus persolvende, et quadam die per visionem vidit quendam fratrem valde in purgatorio laborantem, qui sanctus vir et bonus religiosus steterat in hac vita et quiesivit ab eo, quare in purgatorio puniretur ita graviter. Respondit ei quia fuerat negligens in solvendis debitis pro fratribus jam defunctis.
[Cf. supra nº 48 et Sc. C. au mot : *Conciliarius*].
[Au sujet de récits analogues V.B. Hauréau : Mémoires de l'Institut, *Académie des Inscriptions*. T. XXVIII. pt. 11. (1876). pp. 243, 248, 249.]

Exemplum contra malos bajulos.

171. Audivi quod quidam comes Campanie erat valde largus, et omnibus petentibus quicquid poterat tribuebat. Accidit ut duo pauperes milites ad eum venirent, postulantes beneficia. Audiens hoc ejus bajulus cepit eum excusare : « Dominus meus est multum pauper, quia fecit multas expensas, et non modo [habet[quid det vobis ». Quo audito, dixit comes. « Rustice, tu mihi dicis injurias, quia dicis me [pauperem] esse, et non habere quid dem militibus ; ymo habeo te, quia tu es meus villanus ». Et dixit militibus : « Ego do vobis istum rusticum, et exigatis ab eo quicquid poteritis extorquere ». Et ita factum est. Unde fuerunt isti pauperes milites a sua inopia liberati, quia iste rusticus pluribus diviciis abundabat.
[E. B. S. 729 (146). f. 238va avec variante. Cf. *ibid.*, éd. Lecoy de la Marche, le récit d'après le ms. de Tours 468 f. 120 (Berne ms. 679 f. 23) ; C. R. III p. 693, p. 711. Pour d'autres versions v. B. N. n. a. l. 860. 27. f. 15 ; Sc. C. au mot : *Consiliarius* (comes tholosanus). *Mensa Philos*. c. VIII *de comitibus*.]

Exemplum contra illos qui Deo parant cor modicum.

172. [rb] Audivi a quodam comite Henrico, qui prohibuerat ne aliquis

Digitized by Google

pauper ad eum ingrederetur et cum quidam parvulus IX. annorum ingreditur ad eum et matris consilio peciit a comite. Qui dedit ei denarium et dixit ut iret emere unum marsupium verum et postea rediret. Quo facto, ivit puer emere marsupium et de denario retinuit sibi obolum et de alio emit marsupium. Et rediens ad comitem, comperta veritate quod de denario extraxerat obolum fecit ei marsupium impleri pecunia et ait si majus habuisses marsupium, majus fecissem impleri. Sic Deus facit quia secundum quod ei paramus cor magis vel minus, infundit nobis gracias plus vel minus.

[E. B. S. 730 (147). f. 238[va] avec variante.]

Exemplum contra illos qui auguriis et maleficiis et incantatoribus credunt.

173. [[va]]. Dicitur quod quidam astrologus nunciavit cuidam regi diem mortis sue, dicens quod infra annum moreretur et rex inde fuit turbatus. Quod vide [[ns]] quidam miles consolatus est dicens : « Domine, ne doleatis, quia iste mentitus est vobis, ut vobis evidentissime declarabo ». Et vocatus est astrologus et quesivit ab eo miles quantum ipse viveret. Qui ait : « Bene vivam adhuc per XX. annos et citra non moriar ». Tunc miles, evaginato gladio, occidit eum incontinenti et ait regi : « Domine, modo videtis, quomodo mentitus est vobis de se et de vobis similiter ». Propter hoc scriptum est. I. Jer. IV : « Nolite credere omni spiritui, sed primum probate spiritus si ex Deo est ».

174. Homines peccatores similes sunt cuidam fatuo qui non inveniens hospicium, cogitavit quomodo posset habere hospicium et quendam burgensem percussit fortiter de pugno. Propter quod captus est et in carcere alligatus et sic habuit hospicium sed malum. Sic faciunt homines hujus vite, qui male agunt et in futuro in pessimo hospicio colligentur.

Exemplum quod homo non debet suis viribus confidere.

175. Legitur in libris naturalibus quod quidam est parvulus piscis in mari, sed tamen multum astutus et pressenciens maris tempestatem [[vb]] inheret lapidi. Itaque maris tempestas non potest eum evellere. Sic faciendum est maxime tempore tribulacionis, Deo est et bonis hominibus inherendum.

[M. P. L. XIV col. 216 (St Ambroise : *Hexaemeron)*; G. R. c. 264.]

Exemplum quod ommia sunt facta ad nostram edificacionem.

176. Dicitur quod quidam nobilis qui fuerat in seculo fuit in ordine cisterciensi laudabiliter conversatus et quia laicus erat, fuit ad pastoris officium deputatus. Et dum quadam die videret buffonem, cepit meditari et effusis lacrimis Deum cum magno gemitu collau-

Digitized by Google

dare. Et casu transivit ille magnus cantor parisiensis et audita fama istius conversi cum suo comitatu stetit et quesivit ab eo sui fletus instanter causam. Tunc ille devictus ejus instancia, ait : « Domine, ego video istud turpissimum animal et abominabile et me video nobilissimam creaturam, propter quod laudo Deum, qui nullis meis meritis precedentibus, fecit me tibi similem cum me talem creaturam fecisse potuisset si voluisset.
[E. B. S. 1068. f. 297ra; cf. pour une version diff. Hélinand M. P. L. CCII. col. 725. A. N. au mot : *Gracia* 350. f. 88^v ; Sc. C. au mot : *Conversio*.]

Exemplum ad idem.

177. De quodam monacho episcopo facto et b. Benedicto ventrem monachorum aperiente.
[E. B. S. 2382 (480). f. 537vb ; Cés. Heist. IV. 79. A. N. au mot : *Gulosus* 356. f. 90.]

Exemplum quod sancti viri in omnibus officiis inveniunt dulcedinem.

178. [f. 102ra]. Legitur : De quodam comite pictavensi (texte : piramense) qui dimisso comitatu et honore se monachorum ordini mancipavit.
[E. B. S. 1069 (215). f. 297rb. Sc. C. au mot : *Conversio*.]

Exemplum ad idem.

179. De b. Wilelmo : legitur quod fuit magne nobilitatis et potencie, qui sub rege Francie militans subjugavit terram [^rb] Arasice et Nemausi et terras alias circumadjacentes et tandem hedificato monasterio quod hodie vocatum est s. Wilelmus de Destero humiliter in eodem monasterio conversatus et seipsum vilioribus officiis deputavit. Et quadam die dum fornarii officium exerceret festinanter volens purgare furnum diabolus ei omnia instrumenta subtraxit et quia panis deficiebat in monasterio noluit amplius immorari et ingrediens furnum ardentem, eum cum suo scapulario immundavit et illesus exivit.
[Munich. Bibl. Roy. ms. 23378. f. 148. *Hist. Litt.* XXXI. p. 52 ; A. SS. 28. mai p. 808 avec variante. Id. Sc. C. au mot : *Conversio*.]

Exemplum contra homines qui dominari non possunt verbis vel flagellis.

180. Dicitur quod quidam episcopus habebat quendam dextrarium optimum et valde mansuetum et quidam miles frater dicti episcopi eum freqenter rogaverat ut eum sibi daret. Quod nolebat episcopus et cogitans miles quomodo posset habere equum et rogavit episco-

Digitized by Google

pum ut sibi accommodaret. Quo facto infra VIII. dies ita docuit miles equum calcaribus fortiter stimulando, quod quando dicebat : « Deus in adjutorium meum intende » equus saltabat et currebat. Et cum sic viciato equo, episcopo restituit, episcopus dum equitaret et diceret : « Deus in adjutorium » equus incepit sicut doctus erat currere et saltare, ita quod fere episcopum precipitavit. Et hoc cum fecisset sepius, episcopus timens de ruina quasi equum viciatum et deperditum fratri suo dedit.
[Sc. C. au mot : *Oracio.*]

Exemplum contra illos qui cogitaciones in oracionibus miscent.

181. va De quodam homine non valente Pater Noster pie dicere et equo illi a socio promisso.
E. B. S. 999 (203). f. 286rb ; C. R. III. p. 27, p. 64. L. E. A. 211. f. 76vb ; Herv. P. XLV ; Sc. C. au mot : *Cogitacio* ; *Journal des Savants*, 1886. p. 681.]

Exemplum quod tempore iracundie nichil est faciendum.

182. Legitur de bo Bernardo quod quadam die dum teneret cum suis monachis capitulum et quidam ei fuisset graviter accusatus et staret coram eo recipere disciplinam paratus, dixit ei : « Nisi essem iratus tibi magnam disciplinam dedissem » et noluit eum tangere, dans sanctis viris exemplum ne tempore iracundie justicias exerceant subditorum secundum quod dicit apostolus : « Non vos judicantes, Karissimi, sed date locum ire... »
[Nous avons cherché en vain ce récit dans les A. SS. 20 août.]

Exemplum ad idem.

183. De b. Ambrosio et penitencia imperatori Theodosio imposita.
[E. B. S. 824. f. 251rb ; M. P. L. LXIX. col. 1145 ; Sp. L. 421b . S. P. : *Ira* VIII. 4. 9.]

Exemplum de helemosinis.

184vb. Legitur quod quidam sanctus homo super bonis que fiunt pro vivis et defunctis aliquocies meditasset,ostendit ei Dominus quatuor genera helemosinarum. Una fuit aurea, alia fuit argentea, alia plumbea et alia lutea. Et cum earum interpretacionem studiosius quesisset, respondit ei Dominus : « Aurea helemosina est que fit in juventute, argentea, que fit in senectute, plumbea que fit in infirmitate, lutea,que fit post mortem. »

Exemplum contra varietates hominum.

185. Legitur quod quidam heremita cogitabat facta hominum a domino censeretur (sic) et ad hoc declarandum tria ostendit ei molendina Dominus ; unum ad ventum, alterum ad aquam et

Digitized by Google

alium ad pectus hominis sive animalis. Cumque istarum rerum declaracionem cum instancia postulasset dictus heremita, ei angelus taliter declaravit. Molendinum quod est adventum, sunt homines qui farinam boni operis non faciunt nisi quamdiu vento vane glorie extolluntur, de quibus dicit Math. V. « Cum facis helemosinam noli tuba canere ». Molendinum aque significat illos qui tempore tribulationis farinam boni operis faciunt et tempore pacis (f. 103ra) a Domino recedunt. Molendinum vero ad pectus sunt illi qui jugiter habent memoriam in suo pectore passionis D. N. J. Christi. De quibus dicit Cant. I : « Fasciculus mirre, dilectus meus, inter ubera mea commorabitur ».

Exemplum ad humilitatem sectandam.

186. [f. 103 ra] De b. Carpone et multitudine anserum.
[A. SS. 10. oct. pp. 97 — 100 ; C. R. III. p, 628.]

Exemplum contra malas uxores.

187. De quodam diabolo officio servi apud quendam nobilem fungente.
[E. B. S. 628 (129). f. 229 va ; Sp. L. 377 ; C. R. II. p. 628, III. p. 85 a. d'aut. réf. Sc. C. au mot : *Crux*.]

Exemplum ad idem.

188. [rb] Audivi quod in quadam villa Francie quidam suspendit baconem unum ea condicione quod quicumque habens uxorem infra annum non penituisset quin cum ea matrimonium contraxisset et hoc vellet juramento firmare, baconem posset secum portare. Qui ibi fere per X. annos stetit et nullus fuit inventus nisi unus.

Exemplum ad idem.

189. Audivi quod quidam juvenis petebat [va] ut pater suus duas sibi daret uxores. Pater vero ejus mulieris astuciam non inscius, sed expertus, dixit : « Fili, exspecta modicum, modo tibi dabo unam uxorem et in fine anni si volueris aliam in matrimonio collocabo ». Quo facto, quesivit in fine anni, pater a dicto juvene si aliam vellet uxorem. Qui respondit quod nimis habebat de una.

Exemplum ad idem

190. Dicitur quod quidam quoddam scelus perpetravit. Et [cum] quereretur in concilio qua pena esset maxime puniendus et cum diversi diversa dixissent, dixit unus : «Dicam vobis qua pena eum maxime punire potestis, habeo uxorem litigiosam pessimam et crudelem, datis ei eam in uxorem et pejus habebit [ac] si suspenderetur in ligno ».

Digitized by Google

Exemplum contra homines qui nolunt solvere suorum vincula peccatorum.

191. [va] Dicitur quod lupus quum captus est laqueo vel aliquo alio instrumento, si aliter evadere non potest, scindit pedem et captivitatem evadit. Et hoc est quod dicit Christus : « Melius est ad vitam ingredi debilem... »
[Kl. 110. *Hist. Litt.* XXII. p. 914.

Exemplum contra homines qui blandiciis hujus seculi detinentur.

192. Dicitur quod homines qui cervos venantur cantant vel sibilant et sic cervi in cantu vel sibilo delectantur et stant et canes eis appropinquant et ab eis frequentissime detinentur.
[L. E. A. 89. f. 51 va. Barth. Anglicus : *De proprietatibus rerum*, éd. Strassbourg, 1505, lib. XVIII, cap. 19.]

Exemplum contra id quod dicitur communiter : « *Nititur in vetitum* ».

193. [vb] Dicitur quod quidam Sarrazenus sexaginta annis steterat in civitate ita quod nullo tempore egressus fuerat a civitate. Quod cum Soldanus audivisset vocavit eum et civitate capta sub pena capitis prohibuit ei ne de cetero civitate exiret. Quo facto, iste sarrazenus fuit vehementer temptatus, ut videret qualis mundus esset extra civitatem et mox data pecunia in magna quantitate, licenciam optinuit exeundi.

Exemplum contra illos qui excusant peccata sua.

194. Dicitur quod consuetudo erat in quadam terra quod quicumque transiret per terram illam pro unoquoque vicio quod habebat in corpore solvebat unum denarium. Et cum transiret quidam monachus et (ab eo) esset a telonario postulatus, incepit se excusare et erat balbus. Tunc dixit telonarius : « Modo dabitis duos quia monachus est balbus ». Et cum telonarius pignus ejus capere vellet et ille resisteret et evellens manum suam inventus est cum manu arida. Et tunc oportuit ipsum tres denarios solvere. Ita accidit in peccatoribus, qui quanto plus sua peccata excusant, tanto amplius ag[g]ravantur.
[A. N. au mot : *Debitum* 240. f. 60 ex. analogue « ex legenda lumbardica ».]

Exemplum contra vanam gloriam.

195. [f. 104ra] Dicitur quod quidam homo simplex in quadam villa Francie vidit quendam cantantem canciones et inde multa acquirentem et rogavit istum secrete ut sibi venderet de cantilenis. Iste volens illudere sue simplicitati, dixit quod bene venderet ei si asportaret unum saccum et venderet ei plenum saccum de canti-

Digitized by Google

lenis. Et veniens ad quendam vesparium posuit multas apes silvaticas in sacco. Et cum quadam die dominica rustici essent in foro congregati, iste habens saccum cum vespibus audiens eas interius murmurantes credebat se cantilenas emisse. Et convocatis omnibus rusticis de villa, saccum excussit et vespes famelice exiverunt et rusticos qui ad gaudium venerant graviter pupugerunt. Propter hoc bene dicit Salomon : « Risus dolori miscebitur et extrema gaudii luctus occupat ».
[*Hist. Litt.* XXXI p. 56.]

Exemplum contra ornatum mulierum.

196. Audivi quod accidit in castro tarasconi de quadam puella que crines suos multum ornabat et nolebat desistere licet fuisset frequentissime reprehensa. Unde accidit de ea miraculum valde novum, quia in mane quadam die dum a lecto surrexisset fuit penitus crinibus omnibus decalvata. Et propter hoc de talibus dicit Isaias III : « Decalvabit Deus verticem filiarum Sion et Deus crinem earum nudabit ».
[*Hist. Litt.* XXXI p. 51 ; Munich. Bibl. Roy. ms. 23378. f. 148vb.]

Exemplum quod religiosi non debent omnibus sua secreta nudare.

197. Audivi quod quidam erant monachi adeo curiales vel pocius imprudentes quod laïcos et seculares ad [rb] secreta omnia admittebant... De quibusdam monachis ab abbate reprehensis et deceptis et pixide vacua.
[Cés. Heist. IV. c. 75.]

Exemplum ad idem.

198. Layci qui vident secreta religiosorum faciunt sicut canes si intrant cameram alicujus prelati vel potentis et inveniunt ibi pulcros pannos vel vasa aurea et argentea ; nichil contingit de ipsis, sed ossa corrodunt et exportant. Ita faciunt layci si bona vident in religiosis non curant, mala vero accipiunt de quibus religiosos [va] infamant.

Exemplum quod homines non debent de perdicione rerum turbari.

199. Fortuna hujus vite rote currenti a philosophis comparatur sicut ergo fatuus reputaretur qui rote impetum niteretur retinere manibus, sic est simplex qui de rerum hujus mundi mutabilitate atristatur. Unde dicit Boecius : « Tu volventis rote impetum retinere conaris ».

Exemplum quod dignitas sanctitatem non confert.

200. Legitur de b. Martino, qui dum erat monachus duos mortuos suscitavit. Factus vero episcopus non suscitavit nisi unum.

Digitized by Google

[Grég. de Tours : *Livre des Miracles* (éd. Bordier. *Soc. de l'Hist. de France* T. II p. 202.]

Exemplum contra illos qui meliores non fiunt propter sermones.

201. Tales sunt homines aliqui, qui sermonibus assistunt non meliorantur sicut anseres qui quamdiu sunt in aqua, balneant se et madescunt et incontinenti dum sunt extra, penne eorum sunt desiccate. Sic aliqui, qui dum sermones audiunt ad lacrimas moventur et madescunt et incontinenti dum egrediuntur sermonem aridi fiunt et sicci omni humore gracie.
L. E. A. 246 f. 87rb.]

Exemplum ad idem.

202. Comparantur eciam tales de quibus dictum est covilo, qui dum est in aqua flexibilis est sicut virga, dum est extra aquam durus est ut lapis. Tales sunt multi homines, qui dum audiunt verbum Dei, flexibile est cor eorum, sed cum audierunt, indurescunt.

Exemplum pro helemosinis faciendis.

203. [vb] Audivi quod quidam bonus homo de Aurayca qui vocabatur Raymundus, pius multum et quicquid poterat in helemosinis erogabat. Uxor vero ejus econtra impia erat et pauperibus parum dabat. Et cum quadam die miscuisset dicta uxor plenum vas farine ad faciendum panem et postmodum ad ecclesiam festinasset, venerunt pauperes petere helemosinam et iste Raymundus incepit dare de pasta helemosinas, cum non haberet panem ita quod paulatim antequam uxor sua reverteret totam pastam indigentibus elargitur. Quo revelato uxori sue, doluit multum et eum ignominiis exprobravit. Iste vero Raymundus rogavit Dominum et sic inventum est vas plenum pasta ; ad quod miraculum mulier consolata liberius pauperibus erogavit.
[*Hist. Litt.* XXXI. p. 51. V. pour un ex. analogue Brit. Mus. *ms. Roy.* 7. D. 1. f. 93a .]

Exemplum contra superbos qui nolunt petere veniam ab illis quos offenderunt.

204. Dicitur quod quidam sanctus vir multum sollicitus fuit et cogitavit quod magnum dampnum erit toto mundo de guerra que erat inter Deum et diabolum et si posset fieri pax, magnum bonum esset toti mundo et incepit ire et circuire totum mundum ut Dominum inveniret. Et cum aliquo tempore ambulasset occurrit ei Deus. Et pe [f. 105ra] tens causam sue peregrinacionis dixit quod ipse cogitaverat quod si pax esset inter eum et diabolum magnum bonum esset humano generi. Et dixit Deus quod bene placeret si posset ponere. Tunc ait : « Domine, quomodo vultis habere pacem cum

Digitized by Google

diabolo » ? Respondit Deus : « Dummodo diabolus humiliet se et petat veniam, ego faciam pacem cum eo et parcam ei ». Tunc iste letus dixit : « Domine modo bene video vestram bonitatem sicut in mundo predicatur ab hominibus ». Et ivit et circuivit mundum et invenit diabolum et exposuit ei voluntatem suam et quomodo Deus responderat. Et dixit ei diabolus : « Istud quod Deus tuus dixit, ego aliquo modo non facerem,quia V. milia annorum sunt quod pacem cum eo habere potuissem ». Et sic iste sanctus homo destitit ab opere incoato.

Exemplum contra illos qui impinguant se et postea dicunt quod non possunt comedere nec jejunare.

205. Audivi dici quod quidam abbas pinguissimus appetitum amiserat comedendi et ideo parum in una comestione comedebat et nolebat jejunare. Itaque pro habendo consilio ut appetitum comedendi recuperaret apud Montem pessulanum cum muita pecunia festinavit et dum apud Manuscera[m]venisset, audita causa, comes Folqualquerii eum detinuit et honeste in camera custodivit et dixit quod ei comedendi redderet [rb] appetitum. Et cum jam per duos dies jejunasset, fecit ei deportari oblatam panis cum uno frusto galline. Quod abbas multum avide comedit. Post aliquos duos dies cibum duplicavit et sexta die gallinam unam comedit et tota die plenarium habuit appetitum. Verum dixit ei comes : « Ego restitui tibi comedendi appetitum, verum quicquid debebas expendere in Monte pessulano, ego propter instanciam mihi retinebo. »
[Pour des anecdotes analogues cf. Tours ms. 468 f. 69 ; J. Gobio : *Scala celi*, au mot : *Medicus*. S. P. : *Consuetudo.*, VIII. 2. 1. Il s'agit ici d'un évêque.]

Exemplum pro perseverancia.

206. Audivi quod quidam religiosus corporali languore multo tempore laboravit. Et dum in oracione de suo languore querulus Deo esset, apparuit ei quidam homo honustus et sub honere valde pressus et occurit ei quidam juvenis expeditus dicens quod volebat pro eo honus portare, ex quo tantum ipse gravabatur et venderet in nundinis et sibi precium retineret. Tunc respondit ei homo ille : « Honus tuum (tuus), quod cum tanto tempore honus deportas». Et nolebat amittere com[m]odum cum jam dies nundinarum instasset. » (sic). Et tunc dixit ei juvenis isti fratri : « Et tu, porta honus ut lucrum percipias sempiternum ».
[Pour une anecdote analogue cf. S. P. *Rapina* I. 6. 26.]

(A suivre.) J. TH. WELTER.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

FRANCISCANA

De viris illustribus Ordinis Minorum, par le P. Marino de Floriano, O. M. C. — In-8° de 296 pages. — Rome, 71, via Boncompagni, 71. — Prix : 2 fr.

Un des ouvrages qui ont le plus illustré l'abbé Lhomond est son *De viris illustribus Urbis Romae*. Le Rme Père Général des Frères Mineurs-Capucins pensa qu'un ouvrage semblable était à écrire pour servir aux Écoles séraphiques de l'Ordre. La composition en a été confiée à un distingué latiniste capucin, très estimé des Sacrées Congrégations Romaines pour son style classique, le P. Marino de Floriano. Le volume vient de paraître sous le titre « *De viris illustribus Ordinis Minorum* ». C'est une suite de courtes biographies de quelques-unes des gloires des trois Ordres de saint François. La vie du séraphique Patriarche, comme de juste, ouvre la série. L'auteur ne s'est pas limité aux serviteurs de Dieu déjà placés ou en voie d'être placés sur les autels ; il a étudié aussi la vie admirable de beaucoup d'autres nobles figures parmi les enfants de saint François, par exemple Roger Bacon, Nicolas de Lyre, Paolo Trinci, le cardinal François Ximenes, Jean de Fano, Ange de Joyeuse, Joseph du Tremblay, le cardinal Antoine Barberini, Sixte-Quint, Charles d'Aremberg, le cardinal Laurent Brancati de Laurea, Martin de Cochem, Ambroise de Lombez. Il a choisi quelques-uns de ses héros même parmi les plus célèbres de ces derniers temps, par exemple. le cardinal Micara, le cardinal Guglielmo Massaia, le P. Théobald Mathew, le P. Marie-Antoine de Toulouse.

L'ouvrage ne vise pas à être complet, tant s'en faut. Le second et le troisième Ordre sont faiblement représentés et, à eux seuls, les trois rameaux du premier Ordre fourniraient encore matière à plusieurs volumes. Les biographies sont vraiment succinctes. Mais il faut nous rappeler que le P. Marino n'a pas prétendu faire avant tout œuvre de biographe qui ne laisse rien à dire ; son but, indiqué par le Rme P. Général, était de composer un ouvrage qui pût, en même temps, initier nos futurs clercs à la connaissance du latin et à l'amour de l'Ordre séraphique. Il a réussi et nous l'en félicitons.

F. Bern. d'Apr.

APOLOGÉTIQUE

Memento de l'Apologiste, *ou les Fondements de la Foi*, exposés par le R. P. Mario Laplana, S. J., traduit de l'espagnol, par l'abbé Ev. Gerbeaud, petit in-12, de 140 pages. — Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

Digitized by Google

Excellent compendium ou résumé : A) des principaux arguments qui démontrent la foi catholique ; — B) des plus notables objections que lui opposent les rationalistes ou incrédules ; — C) et des réponses que leur font les théologiens et autres hommes de science. Telle est la méthode adoptée par l'auteur : exposer d'abord succinctement le dogme catholique et le corroborer ensuite par des réponses aux objections.

Ces réponses, quoique brèves, sont suffisamment explicites pour former une réfutation satisfaisante. Très concises et bien saillantes, elles ne s'en graveront que mieux dans l'esprit du lecteur. C'est d'ailleurs, le but visé par l'auteur en composant ce « Memento », à l'instar d'un catéchisme, par demandes et par réponses. Celles-ci bien comprises et fixées dans la mémoire feront disparaître, comme par enchantement, toutes les difficultés religieuses qui pourraient hanter une intelligence jusque-là peu instruite des vérités catholiques. Ce « Memento » — qu'on pourrait aussi appeler « manuel » ou « vade-mecum », petit livre de poche qu'il serait bon de porter toujours avec soi et de consulter souvent ; — ce « Memento » est divisé en sept chapitres, sous les titres suivants : de l'existence de Dieu, — de l'autorité historique de la Bible, — Jésus et le Messie, — Jésus et Dieu, — Jésus a fondé l'Église catholique, — l'Église est infaillible, — le Pape lui aussi est infaillible. Ce sont donc les vérités dogmatiques les plus essentielles qui y sont traitées, exposées, démontrées et vengées aussi lumineusement que brièvement. Le prix n'est pas indiqué, mais, vu son format, cet opuscule ne nous paraît pas devoir outrepasser beaucoup un franc. Puisse ce « Memento » se trouver entre les mains des personnes pour lesquelles il a été spécialement écrit, savoir : celles qui ayant fait des études profanes n'ont cependant jamais étudié d'autre catéchisme que celui destiné à l'enfance chrétienne, et n'ont pas les facilités de lire une apologie du christianisme plus développée. Cette lecture les rendra plus capables, selon le désir exprimé par saint Paul, de rendre raison devant tous de leur croyance religieuse, de la défendre même au besoin ; et en même temps, de faire honneur à leur foi et à leur intelligence en manifestant ainsi leur science acquise.

Fr. Léonard, d'Arm.

L'Athéisme et l'existence de Dieu. — Conférences apologétiques.— Par l'abbé Catteau, docteur en théologie. — In-12 de 280 pag. Prix : 2 fr. 50. — Librairie Pierre Téqui.

« Que ce petit livre, chant de ma foi, s'en aille faire le peu de bien que Dieu, dans sa grâce, lui réserve ! » Ces paroles terminent la préface de l'auteur. Elles sont si vraies ! Oui, Monsieur l'abbé, votre livre est un chant de foi et de logique triomphantes ; mon âme a vibré en vous suivant et en le lisant.

Ce chant est juste, il est limpide, plein de mouvement et d'entrain. C'est l'œuvre d'un artiste qui a vécu avec son sujet, amoureusement, dont l'attention, constamment éveillée, a ramené vers lui des lectures très nombreuses et très variées. En égrenant mes pages, je ne pouvais m'empêcher d'évoquer un sculpteur qui jetait son argile d'une main dominatrice.

Le théologien, qu'est Monsieur Catteau, pénètre à fond son sujet ; il en dessine les lignes d'une manière incisive. Sa pensée, ramassée dans une phrase pleine de traits, court frapper ce pauvre athéisme qui succombe sous

Digitized by Google

la logique aveuglante et la cinglante ironie. Oui « à genoux Messieurs, devant les molécules et les cornues ! suprême conclusion de l'athéisme ! » Tout le long de ce volume substantiel, choix heureux de paroles, de traits, de notes ; érudition et documentation très étendue et très sûre. En un mot exposé solide, vivant, convaincant de la première partie de toute théodicée : Existence de Dieu. Cela nous change des froides dissertations tirées au cordeau. Cela sent la foudre et la bataille, sans manquer aux règles strictes de la stratégie savante.

Allons, Monsieur l'abbé, commencez un travail similaire sur Jésus-Christ, sur l'Église, sur la morale et ses bases. Vivez avec ces sujets, dans la solitude de vos méditations et de vos lectures, et vous en tirerez de nouveaux volumes, beaux et forts comme celui-ci.

P. Symphorien.

PRÉDICATION

Œuvres choisies, oratoires et pastorales, de Mgr Touchet, évêque d'Orléans. — Tomes VIe, VIIe, VIIIe, IXe. — In-12, de pages. Prix : 3 fr. 50 le vol. — P. Lethielleux, 10, rue Cassette, 10, Paris, VIe.

Monseigneur l'évêque d'Orléans dans ce « Recueil d'Œuvres oratoires et pastorales » nous apparaît tour à tour comme évêque et comme Français. Dans leur lutte contre l'Église, les ennemis de Dieu trouvent toujours devant eux Mgr Touchet, debout sur la brèche. Lisez dans le tome VIe la protestation indignée contre l'enlèvement du crucifix dans les prétoires en 1904. La politique antireligieuse de Combes est encore, en maint discours du même volume, flagellée d'épiscopale manière. Mais là où l'Évêque apparaît vraiment dans son rôle sublime de pasteur d'âmes c'est quand il promulgue, le 18 février 1906, devant 5000 personnes, avec un superbe mépris des puissants du jour, la première encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie X, condamnant la loi de séparation.

Le gardien de la foi trouve des accents dignes de cette foi elle-même, pour publier le décret « Lamentabili » (tome VIIIe) et, le 6 octobre 1907 en promulguant l'encyclique contre le modernisme, le théologien si sûr qu'est Mgr Touchet définit et stigmatise l'erreur « qui contredit la saine philosophie, la foi, la théologie, l'histoire, l'apologétique, la droite critique... » (*Ibid.*)

Pasteur, gardien de la Foi, l'Évêque n'a pas encore épuisé son activité et on le voit se jeter dans la mêlée pour défendre l'âme enfantine contre le poison du laïcisme. La crise de l'école primaire est traitée de main de maître dans la lettre du 30 juillet 1908, aux pères de famille de l'Orléanais (*Ibid.*) — Le 2 décembre de la même année, Mgr Touchet dévoile l'abominable conduite de l'État français dans la question scolaire. — Le 28 octobre, lettre aux mères de famille du diocèse pour leur indiquer leur poste de combat dans la lutte. Tout un ensemble de productions tour à tour ardentes, satiriques ou émues en témoigne : Mgr l'Évêque d'Orléans est le meilleur défenseur de la liberté de l'enseignement.

L'Évêque se double d'un grand Français et à travers les pages de ces quatre volumes, passe un grand souffle de patriotisme. Lisez, au VIe tome, le

Digitized by Google

discours sur « la France théologique et l'Immaculée-Conception ». Il nous plaît, à nous, enfant de saint François, d'y relever ce vœu : « Quand donc l'illustre enfant de saint François (Duns Scot) trouvera-t-il place sur nos autels ? — Un autel au Vénérable Duns Scot, pas trop loin de l'autel de la Sainte Vierge, ne serait pas mal placé vraiment ».

Le patriotisme de Mgr Touchet le pousse à l'amour de la plus grande France et à ce titre lui inspire les plus nobles accents dans son oraison funèbre des lieutenants Rox, Blondin de Saint-Hilaire et Ricard, tués par l'ennemi au Maroc (T. VIIIe). A tout soldat chrétien de lire cet admirable morceau pour se faire une idée de l'héroïsme catholique.

Il est doux encore au cœur du patriote de chanter les saints de France, dans le tome VIe le bienheureux Charles de Blois, dans le tome VIIe les Carmélites de Compiègne, le bienheureux Jean Eudes dans le tome VIII et Jeanne de Chantal dans le IXe volume. — Mais à travers toute l'œuvre de Mgr d'Orléans, à chaque ligne de ses discours éclate sa vénération, son amour, son dévouement pour la bienheureuse Jeanne d'Arc. Impossible de citer; mais nous nous reprocherions cependant de ne pas attirer l'attention du lecteur sur le discours sur saint Michel et la bienheureuse Jeanne d'Arc (tome IX). L'orateur y institue entre l'archange et notre héroïne nationale une comparaison riche d'antithèses et de rapprochements.

En un mot, les œuvres de Mgr Touchet forment le monument le plus vivant, le plus littéraire, le plus catholique de toutes les luttes, de toutes les tristesses, de toutes les joies de l'Église, à notre époque si troublée.

Elles s'imposent donc tant à titre de document qu'à celui du « doux parler français ». P. G.

L'entretien de Jésus avec le jeune homme riche, par l'abbé Davot. — In-12 de 276 pages. — Prix : 3 fr. — Bloud et Ce, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Une retraite prêchée au collège Sainte-Marie de Monceau forme le thème général de ce volume. Une méditation ou mieux un canevas, un plan de méditation est rattaché à chacune des phases du récit évangélique relatant l'entrevue du Christ avec le jeune homme riche. A la suite du divin Maître, l'orateur conviait les jeunes retraitants à réfléchir sur le sens de la vie, à s'examiner sur les devoirs essentiels du chrétien, excitait en eux le désir d'une vie meilleure qui trouve son couronnement dans un apostolat accepté avec amour et joyeusement exercé.

Divers entretiens, des commentaires de paraboles, des sermons de paroisse même, s'ajoutent à ces méditations de retraite. Malheureusement, là comme dans tout le reste, si j'excepte deux ou trois instructions et la glose sur l'Oraison dominicale, nous n'avons que des notes, des plans qui nous font regretter de ne pas avoir les développements donnés par l'orateur. A en juger par les idées émises avec tant de simplicité, l'abbé Davot était un homme de foi avec au cœur la flamme du zèle apostolique. Le bon Dieu en le rappelant à lui dans la force de l'âge, il n'avait que trente-six ans, ne lui a pas permis d'accomplir tout ce qu'il rêvait ! Le peu qu'il a écrit ne sera pas perdu : grâce aux cœurs amis qui les ont recueillies et livrées au public, ses

Digitized by Google

notes continueront de prêcher aux jeunes l'ascension vers une vie toujours meilleure et d'exciter dans leurs âmes les saintes ardeurs de l'apostolat.

Fr. J. de P.

GIUSEPPE RINOLFI. — **Dogma catholico nell'ora presente. Conferenze catechistiche tenute nella Cattedrale di Pergola nell' anno 1910.** — Par 2 vol. in-12. — Torino, Tipografia Pontificia Cav. Pietro Marietti, 1912 et 1913. — Prix : 3 fr. 50.

Le 14 octobre 1909, l'évêque de Pergola priait le chanoine Guiseppe Rinolfi de faire un cours de conférences religieuses aux fidèles de sa cathédrale. Il lui recommandait en même temps « d'être simple et bref, et de ne pas oublier qu'il s'adressait au peuple ».

L'auteur peut se rendre le témoignage d'avoir fidèlement répondu au désir de son évêque. Mais la simplicité et la brièveté ne sont pas les seules qualités qui distinguent cette exposition de la doctrine chrétienne. Le souffle oratoire se fait aussi sentir à chaque page de ces conférences, et, — ce qui me parait être leur plus grand mérite, — les principales erreurs de notre époque y sont présentées et réfutées avec une précision et une clarté, qui révèlent un esprit très au courant de l'apologétique moderne. Mgr Bonomelli, Schmid et d'autres écrivains bien connus, tant en France qu'en Italie, ont été largement mis à contribution par l'auteur. C'est dire l'intérêt qu'offrent ces deux volumes et l'utilité que les prédicateurs peuvent en retirer. Je leur souhaite tout le succès qu'ils méritent.

P. C.

Discours Eucharistiques (*cinquième série*). — **Congrès international de Vienne.** — *Collection publiée sous le patronage du Comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux.* — 1 vol. in-12 de XXVIII-468 pages. — Prix : 3 fr. 50. — Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

Ce volume renferme, intégralement reproduits, tous les documents présentés à la section française du Congrès de Vienne. Une préface historique et descriptive du Congrès permet au lecteur, qui n'a pas eu le bonheur d'assister à ce triomphe de Jésus-Eucharistie, de soupçonner quelque chose de cette grandiose manifestation de foi catholique. Tous les documents renfermés dans ce volume sont d'une grande richesse pratique et doctrinale. Les questions si actuelles de la communion fréquente et de la communion des enfants y sont traitées par des spécialistes. On y trouve des pages éloquentes sur l'action sociale, l'idéal de la piété, l'idéal de l'amour, sur Jeanne d'Arc et l'Eucharistie ; des renseignements très circonstanciés sur les confréries du Saint-Sacrement et autres industries du zèle eucharistique. C'est une mine nouvelle à exploiter pour les hommes de parole et pour les hommes d'action.

X.

Le Catéchisme romain ou l'Enseignement de la Doctrine chrétienne. *Explication nouvelle*, par le Chanoine BAREILLE. — Quatrième Partie, t. VII et VIIIe *Dimanches et fêtes.* — 2 vol. de 675-706 pages.— Soubiron, Montréjeau. (H^te Garonne.)

Digitized by Google

Ces deux volumes complètent heureusement l'enseignement des six volumes de M. le chanoine Bareille sur le *Catéchisme romain*. Ce n'est pas à proprement parler une étude détaillée sur la liturgie, mais une explication historique, liturgique et morale de l'année liturgique, avec ses divers cycles, des fêtes et des diverses cérémonies et prières de chacune de ces fêtes. Il est facile de se rendre compte, sur ce simple aperçu, de l'intérêt que présente un tel ouvrage, pour les prêtres tout aussi bien que pour les fidèles qui ont le goût de la liturgie et qui aiment à entrer dans l'esprit de l'Église. Le prêtre en particulier y trouvera pour sa prédication d'abondants matériaux, d'autant mieux utilisables que l'auteur ne manque pas une occasion, quand elle lui est offerte, d'éclairer son sujet de considérations dogmatiques et de l'émailler de citations puisées toujours aux meilleures sources.

P. Jean de la Croix.

VARIA

Manuel Pratique d'Action catholique. — In-8 de 800 pages. — Prix : 5 francs. — Action populaire, 5, Rue des Trois Raisinets, Reims.

Ce titre dit bien ce que sera le livre qu'il présente au public. Un manuel, c'est un résumé et un tableau, c'est un document d'informations précises. Rien de plus utile pour quiconque est mêlé au grand travail social et catholique qui s'opère en France. On peut dire que ce gros volume, bourré de statistiques, de renseignements, de faits, est le vade-mecum indispensable aux directeurs d'œuvres comme aux commençants qui veulent s'enrôler dans l'armée de la lutte sociale chrétienne.

« Pour assurer à ce moment, écrit l'éditeur, une documentation à la fois très précise et très complète, l'*Action Populaire* a pris soin de s'informer dans tous les diocèses auprès de tous les centres d'œuvres religieuses. Cette enquête nous a valu un ensemble de renseignements très précieux. »

Analyser un tel livre est chose impossible, il faut, pour s'en rendre un compte exact, se borner à en faire une sorte de synthèse, en traçant un rapide tableau des sujets qu'il traite.

Le premier livre est consacré à l'Église catholique. Tout d'abord elle est décrite dans sa hiérarchie, dans ses ordres religieux, dans les œuvres qui ont un caractère général de catholicité.

Ce sont les renseignements généraux indispensables qui devraient être connus de tous, non seulement parce que tout enfant doit connaître la maison de son père, mais aussi parce qu'il doit savoir où il peut s'adresser s'il a besoin de lumière, d'aide, de secours.

Après le tableau détaillé de l'Église romaine, vient celui de l'Église de France, très fortement documenté : diocèse, canton, paroisse, police intérieure et extérieure du culte, office religieux, ordres et congrégations religieuses, tous ces sujets sont traités tant au point de vue de la statistique qu'au point de vue si important actuellement de la situation de l'Église de France vis-à-vis du gouvernement, des lois, des doctrines, etc. Il y a là des instructions détaillées et précieuses sur les droits des curés, sur l'exercice du ministère, les quêtes, les sonneries, bref sur tous les cas qui, de par la sépa-

Digitized by Google

ration de l'Église et de l'État, peuvent provoquer des conflits entre les pasteurs d'âmes et les chefs de pouvoir. Vient le chapitre de la piété, l'Eucharistie, les dévotions au Sacré-Cœur, à la Sainte Vierge, les retraites, le tiers-ordre, etc. et chacun de ces chapitres est accompagné d'une abondante bibliographie renseignant les livres les plus utiles pour l'explication de chaque matière.

Le livre deuxième est consacré aux œuvres d'enseignement et d'éducation. Le catéchisme, tout d'abord, cette base de toute science surnaturelle, si indispensable au chrétien. Après avoir démontré les droits des pères de famille à l'instruction religieuse, viennent les méthodes d'enseignement, les formes et les procédés, étude extrêmement intéressante des différentes manières d'enseigner le catéchisme et d'adapter cet enseignement à l'âge, à la condition, à l'esprit des auditeurs. C'est une des parties les plus importantes de cet excellent manuel. Les moyens d'émulation, les récompenses, les fêtes, les accessoires du catéchisme, le complètent très heureusement.

Dans le livre troisième on passe en revue les patronages et les cercles d'études. Là encore abondent les renseignements les plus précieux pour ceux qui veulent fonder des œuvres similaires ou leur donner un nouvel élan. Il en est de même pour les œuvres militaires et les sociétés diverses qui se rattachent aux patronages, sociétés de jeunesse etc.

Dans ce genre, il faut placer les groupements d'élite c'est-à-dire les congrégations diverses, enfants de Marie, mères chrétiennes, conférences de St-Vincent de Paul, Tiers-ordre et autres.

Nous arrivons à la quatrième partie, consacrée à la défense de la foi, de la morale, et de tout ce qui s'y rattache. Tout d'abord voici la désertion des campagnes contre laquelle il est si important de lutter, puis l'immoralité publique qui, de tant de manières subtiles, corrompt le peuple. C'est encore l'alcoolisme et enfin le grand ennemi : la Franc-Maçonnerie. Aucune branche de notre défense morale n'est oubliée, et après avoir exposé toutes les œuvres qui s'y rattachent, le manuel passe à la nomenclature raisonnée des centres de défense et d'action catholique, auxquels se joignent les chapitres sur l'assistance et la charité qui en sont le corollaire. Ce livre quatrième est comme la substance de l'action sociale chrétienne.

Le Manuel se termine par un cinquième livre qui traite de la presse, de la propagande, des journeaux, des livres, des conférences, bref de tout les moyens dont la plume et la parole disposent pour la publicité des idées, des faits, des doctrines, bonnes ou mauvaises. Il y a là d'excellentes pages, pratiques et instructives, capables de donner un nouvel élan à tous les groupes actifs qui se consacrent à la lutte contre le mal. Les théâtres et les chansons ne sont pas oubliés et enfin de nombreux appendices achèvent de compléter ce manuel que nous ne pouvons assez recommander à nos lecteurs. Sa valeur surpasse tous les commentaires qui peuvent lui être consacrés.

Il ne suffit pas de vouloir créer des œuvres, pour qu'elles réussissent, il faut la pratique et l'expérience. Ces deux qualités sont condensées dans ce manuel. En le consultant, l'homme d'œuvre y trouvera bon conseil et grand profit. MAVIL.

Défendons-nous, par l'Abbé CHARLES GRIMAUD. — In 12, de 260 pag. — Prix : 2 francs. — Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

Digitized by Google

Une série de petits récits, vifs, alertes, piquants, tapant ferme, juste, parfois très fort, parfois avec une flèche barbelée. Mais quoi ? Défendons-nous !

Défendons-nous par tous les moyens et de toutes les façons. Celle-ci est très bonne, parce que, à prendre sur le fait ces fantoches du guignol démoniaque qui s'agite depuis si longtemps devant nos yeux pour le plus grand mal de tous, on montre même son néant misérable. On en a peur de loin, mais de près, on ne voit que de pauvres loques sans rien que tromperie et vice pour les gonfler. Puissent les flèches de l'auteur contribuer à l'écrasement de ces mannequins malfaisants. MAVIL.

Influences sociales de sainte Élisabeth de Hongrie, par ÉMILE HORN. — In-12 de 126 pag. — Prix : 1,50 franc. — Paris, Gabalda.

Il faut connaître, comme c'est le cas de M. Horn, la vie de sainte Élisabeth de Hongrie, pour tracer en quelques pages, ce portrait de la femme supérieure que fût la grande sainte du moyen-âge, et montrer comment, tout en pratiquant les plus nobles vertus chrétiennes, Élisabeth sut, en même temps, faire prévaloir les droits imprescriptibles de la femme et les faire respecter. Le tableau de son influence se déroulant à travers les siècles, est fort intéressant. Il fait suite, en quelque sorte, à la belle vie de sainte Élisabeth de Hongrie, du même auteur, que couronna l'Académie française. MAVIL.

La Éducacion moral par le Révérend Père R. RUIZ AMADO. S. J. — Seconde édition notablement remaniée. — 1 vol. in-8 de 576 pages, broché 4 fr. relié 5 fr. — Barcelone, Librairie religieuse. — 20 Calle Avino 1913.

Une première édition de l'ouvrage du R. P. R. Amado a été rapidement enlevée. Cette seconde édition, mieux ordonnée et augmentée, renferme, progrès fort sensible, beaucoup moins de citations de Herbart.

Le plan du R. Père Ruiz Amado comprend quatre grandes divisions. — 1° La fin de l'éducation — la moralité. — 2° Le sujet de l'éducation — l'enfant, les différents tempéraments. — 3° La formation théorique. — Enseignement — régime et discipline. — 4° L'éducation pratique — dans la famille et à l'école — l'éducation par l'action.

Il est aisé de deviner à quels délicats problèmes touche le R. Père Ruiz Amado. On retrouve en ce volume toutes les préoccupations contemporaines sur la culture physique et morale de l'enfant. — Peut être certains regretteront-ils que, dans cette seconde édition le R. Père ait cru bon de supprimer, pour le publier en brochure séparée, le chapitre sur l'éducation de la pureté. Ce délicat sujet se rattache, au sens de l'auteur, autant à la religion qu'à l'éducation. Sans aucun doute ! Mais serait-il téméraire de penser qu'il pouvait trouver place dans un ouvrage spécialement destiné aux parents, aux éducateurs. D'ailleurs le Révérend Père n'a pas craint d'aborder une question fort épineuse : la coéducation des sexes. Il ne s'agit point ici du problème, à propos des écoles maternelles, mais dans les Écoles supérieures où il est élevé à la hauteur d'un principe. — L'exemple en est à peu près personnel aux seuls États-Unis. Si le tempérament américain permet ce dangereux essai, ce n'en est pas moins un fait d'expérience, que même aux

Digitized by Google

États-Unis, la coéducation des sexes féminise le garçonnet et fait de la jeune fille un garçon manqué. Tenons nous en à cette preuve brutale, passons les autres sous silence et renvoyons le lecteur aux arguments de raison, opposés par la compétence de l'auteur aux partisans de ce système aventureux.

En un mot, le livre du Révérend Père Ruiz Amado est un guide sûr et autorisé pour tout éducateur et à ce titre il serait à souhaiter de le voir aux mains de tout père et de toute mère de famille. P. G.

Le « Journal. » — *Édition de Romans-Revue,* par E. Langevin. — Prix : 1 franc. -- Lille, 5, rue Saint-Pierre.

Romans-revue a commencé avec succès une guerre sans merci à la mauvaise presse et à la presse neutre, souvent aussi dangereuse que l'autre. Les études sur ces journaux paraissent en brochures qui méritent qu'on en fasse une active propagande, parce qu'elles sont, mieux que tous les discours, capables d'ouvrir les yeux les plus fermés sur la nocivité de tant de publications que trop d'honnêtes gens lisent.

La brochure sur « *Le Journal* » est assez démonstrative pour empêcher tout catholique de l'acheter désormais.

Espérons qu'elle sera beaucoup lue et fera naître le désir de lire celles qui l'ont précédée et qui concernent d'autres journaux.

Les Amis de Matutinaud, par E. Duplessy. — In-8 de 272 pag. — Prix : 2.50 francs. — Paris, Téqui.

Matutinaud continue son amusante propagande de bonnes idées, de mots drôles, de vifs coups de langues et de démonstrations péremptoires. Nous annonçons avec plaisir un nouveau volume illustré que nous vaut ce personnage qui remplace si bien le Monsieur Homais trop vieilli. L'incrédulité et le septicisme changent de formes avec les années, mais n'en restent pas moins niais et sots.

En voici une nouvelle preuve. Les Amis de Matitunaud sont du dernier balcon libre-penseur. On peut s'en amuser, mais il faut plutôt les plaindre.

Mavil.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

J. MILLOT (abbé). — *Manuel des Catéchistes, Explications et Histoires à l'usage du clergé, des catéchistes volontaires et des familles chrétiennes. Deuxième édition.* — Paris, Lethielleux. — In-16 de 517 pp.

P. MARINUS A FLORIANO. — *De Viris illustribus Ordinis Minorum.* — Romæ, Ex typographia Pontificia in instituto Pii IX. — In-8° de XIX-296 pp.

Dr CH. FIESSINGER. — *La formation des caractères.* — Paris, Perrin. — In-16 de 314 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Lettres du P. Marie-Antoine à sa famille. Le Séminariste. Le Vicaire. Le Capucin Missionnaire. — Paris, Maison de la Bonne Presse. — In-16 de 340 pp. — Prix : 1 fr.

CHAN. VALENTIN. — *Vie de l'abbé Moraille. Vingt-cinq ans d'apostolat en Tunisie.* — Paris, Maison de la Bonne Presse. — In-16 de XX-324 pp. — Prix : 0 fr. 60 ; port : 0 fr. 15.

LUCIE FÉLIX-FAURE GOYAU. — *Christianisme et culture féminine. Sainte Radegonde. La culture de la femme au moyen-âge.* — Paris, Perrin. — In-16 de 270 pp. — Prix : 3 fr. 50.

ÉMILE CAMPANA. — *Marie dans le Dogme catholique. Tome troisième. Marie dans l'Évangile.* — Montréjeau (Haute-Garonne). — J. M. Soubiron, éditeur. — In-8° de 432 pp.

CHAN. POEY. — *Manuel de Sociologie catholique d'après les documents pontificaux à l'usage des Séminaires et des Cercles d'études.* — Paris, Beauchesne, 1914. — In-8° de 547 pp. — Prix : 5 fr.

P. JOSEPH DU TREMBLAY. — *Les dix jours. Préface de A. Dufourcq,*

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les Rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le Bulletin Bibliographique.

Digitized by Google

professeur à l'Université de Bordeaux. — Toulouse. « Les Voix Franciscaines » 1913. — In-16 de LVI-470 pp. — Prix : 4 fr.

CH. BONTOUX. — *Louis Veuillot et les mauvais Maîtres de son temps. Préface de François Veuillot.* — Paris, Perrin. — In-16 de 376 pp. — Prix : 3 fr. 50.

P. LEFEVRE. — *Mission et vertus sociales de l'épouse chrétienne.* — 2e édition. Paris, Téqui, 1913. — In-16 de XXXIV-278 pp.

R. P. DUMAS. — *Introduction à l'Union intime avec Dieu.* — 3e édition. Paris, Téqui, 1913. — In-16 de XXXII-555 pp. — Prix : 3 fr.

Mgr J. TISSIER. — *Soyons Apôtres ! Nouvelle édition.* — Paris, Téqui, 1914. — In-16 de XX-479 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Dom M.-J. COUTURIER, O. S. B. — *Madame de Cossé-Brissac, fondatrice du monastère des Bénédictines du Saint Sacrement de Craon.* — Paris, Téqui, 1914. — In-16 de VII-280 pp.

Abbé H. LE CAMUS. — *Retraites fermées. Nature, organisation, direction.* — Paris, Téqui, 1914. — In-16 de 225 pp. — Prix : 2 fr.

H.-C. SCHUYLER, S. C. L. — *Les Vertus du Christ. I. Le Courage du Christ.* — Paris, Lethielleux. — In-32, cadres rouges. — Prix : 1 fr. ; franco : 1 fr., 15.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

IMAGES ET CONCEPTS (1)

« Question étrange et hors du sens commun ! »

Telle est l'impression que manifestèrent quelques amis, lorsque, dans une occasion récente, je m'avisais de poser la question des idées sans images.

L'on remarquera que j'avais été amené à résoudre dans le

(1) Nous nous sommes plus spécialement servi pour cet article des ouvrages suivants :

S. Bonaventura. — *Itinerarium mentis in Deum ;* — Quarrachi.

Duns Scot. — Oxoniense. — *De anima, Quodlibeta, De Rerum Principium, Super universalia Porphyrii ;* — Vives, Quaracchi.

Matheus ab Aquasparta. — *De fide et Cognitione.* — Quarrachi.

Malebranche. — *De la recherche de la vérité.* — Flammarion, Paris. — 2 vol.

Gerdil. — *Défense du P. Malebranche. — L'immatérialité de l'âme démontrée contre M. Locke.* — Opere, Firenze, t. I et II.

Bossuet. — *De la connaissance de Dieu et de soi-même.* — Hachette.

Arnauld. — *La logique de Port-Royal.* — Hachette.

Kant. — *Critique de la raison pure*, trad. Barni et Archambault, 2 vol. — Paris, Flammarion.

Rabier. — *Psychologie.* — Hachette, 1903.

Stuart Mill. — *Logique*, livre VII, trad. Belot. — Delagrave, 1897.

Peillaube. — *Théorie des concepts.* — Lethielleux.

S. Belmond. — *Dieu : existence et cognoscibilité.* — Beauchesne.

J. de Tonquédec. — *La notion de vérité dans la philosophie nouvelle.* — Beauchesne.

Revue de philosophie, 1904.

Dr Agostino Gemelli. — *Nuovi metodi ed orizzonti della psicologia sperimentale.* Firenze, 1912.

Louvain. — *Annales de philosophie*, t. II.

L'on trouvera dans ces deux derniers ouvrages des détails précis sur la nature de la méthode d'introspection provoquée et sur les résultats obtenus. Notre point de vue est strictement historique et nous consacrerons prochainement une étude aux idées sans images d'après saint Bonaventure, Mathieu d'Aquasparta et Duns Scot. L'innéisme, le préformisme kantien, l'ontologisme, voire l'intellect agent des scolastiques, l'augustinisme aristotélicien des franciscains attestent à leur manière la vieille croyance aux idées sans images.

Digitized by Google

sens affirmatif ce difficile problème avant que par l'intermédiaire des Revues et des *Nuovi Orizzonti* du P. Gemelli, je me fusse mis au courant des récentes expériences de l'école de Wurtzbourg.

Cette dernière n'apporte donc pas, dans le domaine des spéculations philosophiques, ce que l'on pourrait appeler une découverte. L'intérêt des *Nuovi Orizzonti* tient uniquement à cette remarque du P. Gemelli, à savoir que la psychologie expérimentale se trouve forcée de rendre à l'édifice de nos connaissances sa transcendance idéale. Pour parler clairement, le nominalisme des systèmes sensationistes a fait son temps. L'idée, vient-on à dire, est non seulement irréductible à l'image, mais il arrive que l'esprit exerce son opération consciente sans qu'il y soit provoqué par une image correspondante.

Jusqu'ici, il ne semble pas que la nouvelle psychologie ait dépassé cette conclusion admise depuis longtemps par la généralité des philosophes spiritualistes : les termes des rapports sont représentés ; (1) les rapports sont réfractaires à toute tentative de représentation. Je puis très bien dessiner deux lignes égales ; je ne parviens pas à imaginer et encore moins à figurer l'égalité, si bien que, à tout prendre, je n'arriverai jamais à produire par le dessin deux lignes parfaitement égales. Il en faut dire autant des rapports de ressemblance, de dépendance, de succession, etc. Et pourtant, je n'éprouve aucune hésitation à reconnaître qu'il y a de la ressemblance entre tel et tel objet, que tel effet dépend de telle cause, que telle chose se présente à ma vue avant telles autres. De ce chef, l'on est sans doute embarrassé déjà devant cette impuissance de notre sens interne à réaliser pour son usage ce qui, de prime abord, semblerait essentiellement imaginable. Tout au moins, si l'on doit parler de concepts sans images, il conviendrait d'exclure au préalable les idées géométriques.

Il va de soi que les exemples rapportés jusqu'ici ne relèvent pas tous de ce genre d'idées. Mais la remarque est juste en ce qui concerne l'idéalité des rapports d'égalité et de ressemblance. En définitive, il ne nous semble pas que les savantes et subtiles remarques de Descartes, Bossuet, Malebranche, Gerdil, Kant,

(1) Ils le sont en droit, sinon en fait, tant qu'il s'agit de rapports établis entre des choses visibles ou palpables ; mais, par suite de l'accoutumance, les mots nous aident très bien à nous passer du réel, et chez quelques-uns du moins, les concepts à nous passer de mots.

Digitized by Google

Balmès et Rabier constituent un privilège pour ce genre de concepts. Ce qui est évidemment démontré, c'est l'irréductibilité de la pensée aux images. Et ce résultat est par lui-même d'une importance capitale, du point de vue spiritualiste et chrétien. Je retiens seulement que, à tout prendre, la démonstration peut et doit également convenir aux termes, sinon des rapports susénoncés et autres similaires, du moins aux éléments, qui constituent les jugements analytiques.

A ce point de vue, les découvertes de la nouvelle psychologie qui, on le sait, se réclame de la méthode introspective par provocation, c'est-à-dire par le moyen de la suggestion, où les signes conventionnels du discours se substituent aux idées et aux choses, offrent pour nous un intérêt considérable. Non pas, qu'elles nous apportent une révélation, mais parce qu'elles confirment des constatations auxquelles nous étions parvenus nous-mêmes par l'étude comparée et réfléchie d'un vieux maître de la scolastique. Ce dernier a nom Duns Scot. Le Docteur franciscain a appliqué aux questions de l'idéologie la méthode d'observation et d'analyse, dont se réclament les *Nuovi Orizzonti*. Que l'on m'entende bien. Scot ne s'est pas avisé de créer un laboratoire de psychologie expérimentale, et encore moins a-t-il songé à soumettre ses élèves à une épreuve qui, je le veux bien, réunit de précieux avantages, mais n'offre pas toujours les garanties d'une méthode qui entend ne se confier qu'à des procédés et à des critères rigoureusement scientifiques. Certes, loin de moi, l'intention de déprécier des essais qui, si l'on doit juger l'arbre par ses fruits, se recommandent amplement par l'importance des conclusions auxquelles sont arrivés M. Aveling et le P. Gemelli. Notre confrère, de l'avis de beaucoup, est encore plus qu'un vulgarisateur, un exploiteur intelligent et avisé.

Pour en revenir à mon sujet, je retiens que les *Nuovi Orizzonti* me confirment dans cette persuasion que, à tout prendre, il n'y a pas dans l'homme une opération de connaissance, qu'elle soit primitive ou dérivée, qu'il s'agisse d'intuition ou d'actes réflexes, à laquelle l'esprit soit étranger. En d'autres termes, il n'est pas un fait de connaissance qui ne s'accomplisse en nous *humano modo*. Je prie le lecteur de délaisser un instant les opinions toutes faites qu'il doit à son éducation philosophique. A-t-il oui ou non conscience des impressions que produisent en lui les objets extérieurs et peut-il affirmer que cette connais-

Digitized by Google

sance est postérieure à la réflexion de l'esprit, que, par psittacisme, l'on dit communément isolé dans le domaine de l'abstraction ?

Demander cela, n'est pas se perdre en de vaines subtilités et le kantisme n'est pas tellement mort qu'il soit pour le moins inopportun de s'enquérir si, oui ou non, il faut accorder à l'entendement la saisie immédiate du réel. (1)

Or, il semblerait que cette question tend à être résolue affirmativement par la nouvelle psychologie. Le P. Gemelli m'en avait averti de vive voix. J'en trouve la confirmation dans ses *Nuovi Orizzonti,* p. 28. Notre savant confrère nous y apparaît philosophe dans le meilleur sens et je reconnais sans peine que ses déclarations sont de beaucoup plus rassurantes que ne le serait, par exemple, l'essai d'harmonisation de saint Thomas et de Kant tenté par M. Noël. Je suis donc d'accord avec le P. Gemelli pour souligner que — « l'intuition perceptive ou imaginative nous fournit des données (imagini) qui réunissent de fait les caractères abstraits de la pensée. » Ma traduction commet un petit écart. Je traduis *imagini* par données, parce que, selon moi, l'intuition perceptive se fait tout aussi bien sans image. Le P. Gemelli est parfaitement d'accord avec *Duns Scot*, du fait qu'il dit : « l'intuition perceptive ou imaginative, » et non pas « perceptive » c'est-à-dire imaginative. Pourtant, si « *ou* », ce qui est très légitime, devait ici signifier « *en d'autres termes* », et ne pas répondre au sens parfois disjonctif du latin, il y aurait ceci de modifié, c'est que de fait mes positions garantissent plus résolument la thèse de la saisie immédiate du réel.

Qu'on ne me dise pas : « Vous vous amusez à des querelles d'allemand. » Car, et c'est à ceci que j'en veux venir, si la saisie immédiate du réel se fait, non plus par l'imagination toujours, mais par l'intuition réelle et directe du concret, le fait des idées sans images n'est plus un mystère.

Je m'explique. Si, comme cela doit résulter de la thèse spiritualiste sur le mode de présentialité de l'âme dans le corps et aussi d'une expérience constante à laquelle on m'accordera bien que le sens commun est tout prêt à souscrire, si mon esprit, dis-je, est présent, non pas seulement dans mon cerveau, mais dans

(1) Toute la question entre Kant et nous se réduit à décider si l'entendement est une faculté discursive, ou s'il ne serait pas tout ensemble intuitif et discursif ? De ce chef, l'on conçoit que l'opposition entre Duns Scot et Kant est radicale.

Digitized by Google

tout mon organisme, sans autre mixture que celle qui doit résulter de son inséparabilité de l'âme, et cette mixture de l'âme et du corps est non pas une fusion chimique, mais une union de nature, — si, je le répète, cette omniprésence de l'esprit ne peut pas être sérieusement contestée, il s'ensuit qu'il est des cas où la saisie immédiate du réel par l'entendement peut et doit se faire, non par le concours de l'imagination nécessairement, mais par l'ensemble du système visuel, auditif, tactile, — pour tout dire, par les impressionnabilités multiples de l'organisme.

Certes, je ne prétends en rien me poser en maître. Mais n'est-il pas évident que si la saisie immédiate du réel se fait autrement que par l'imagination, comme instrument de contact, la théorie des idées sans images offre des garanties de solidité insoupçonnées par un grand nombre ? Et cela, pour la raison toute simple, que la réalité n'est pas une image, ou du moins l'image est plus qu'une apparence ; c'est, si l'on veut, l'apparence dans la réalité.

J'arrive aussitôt à une constatation : parler d'idées sans images, tant qu'il ne s'agit que des choses que l'on peut voir, toucher, expérimenter par le moyen des sens, ce n'est pas démolir le vieil adage du divin Aristote : *Nihil est in intellectu, quin prius fuerit in sensu.* — Et ici je rappellerai tout simplement que bon nombre de philosophes, et parmi eux, saint Bonaventure, Mathieu d'Aquasparta, Duns Scot, Bossuet, Leibnitz, Arnauld, ont interprété le fameux dicton en vue de ce que les scolastiques dénomment le *quod quid primo*, à savoir les choses matérielles en tant qu'elles sont l'objet des actes de connaissance que l'entendement ne peut exercer sans le concours des sens. Je sais que d'autres penseurs ont commenté différemment le texte d'Aristote. Mon but n'est pas de trancher une difficulté d'ordre exégétique. Je constate que l'adage admet, pour le moins, deux interprétations historiques.

« Soit, m'entends-je dire, mais vous oubliez que « intellectus est universalium. » — Il en est de ce second adage comme du précédent. Beaucoup entendent par là que, pour formuler son verbe, l'intellect requiert indispensablement l'adaptation des données sensibles à son mode de connaître. Et ceci me paraît incontestable. Mais ils observent en outre que ce mode de connaissance exige au préalable la préformation du concept par une élaboration préparatoire des données extérieures. Celle-ci s'accomplirait par l'intermédiaire d'une puissance éliminative de l'âme, qui s'exer-

Digitized by Google

cerait directement sur les images corporelles les dépouillant de leur matérialité et de leur singularité. Au demeurant, ce travail préliminaire ne serait encore que la raison déterminante du connaître. Cette théorie est acceptée universellement par les néo-scolastiques contemporains, et c'est en pure perte que, naguère, M. Bernies avait essayé de proposer sur ce point une légère retouche au système aristotélicien.

Nous n'avons pas à examiner ici les raisons pour lesquelles MM. Sertillanges, Gardair et Domet des Vosges prirent aussitôt en main la défense de l'*intellect agent*. Et, du reste, il faut bien un agent de l'universel, puisque l'universel est donné. Et parce que celui-ci relève des secondes opérations de l'intelligence, qui ne morcellent le réel que pour l'examiner mieux, il s'ensuit que les données analytiques de la connaissance, voire la synthèse partielle, qui se réalise dans les définitions, ne sont pas données comme telles hors de l'entendement. L'universel est bien extrait du singulier, mais, en fait, il n'atteint son extension transcendante ou relative que dans la vision de l'esprit. Et c'est pourquoi le réel, du moins dans les choses matérielles, est l'objet d'une connaissance mixte à savoir : 1° l'intellect et le sens externe ; 2° l'intellect et l'imagination, au cas où l'objet viendrait à disparaître. Ce qui, ajoute Scot, le plus souvent est une source d'erreur.

Duns Scot va jusqu'à affirmer que si la saisie immédiate du réel se faisait nécessairement par l'imagination, je ne saurais pas que le réel existe, que certains êtres sont vivants. Pourquoi? C'est que si mon entendement n'a pas d'autres ressources que les fantômes du sens intérieur, c'est-à-dire, dans le cas présent, de l'imagination, j'ai bien connaissance de ces images comme faits d'ordre intime, mais comment décider que quelque chose de réel correspond à celles-ci en dehors des illusions du sens ? Ne parvenant pas, par suite de la captivité supposée de mon entendement, à me persuader que le réel est donné, les modalités de ce réel me seraient-elles plus accessibles ? (1)

On le voit, c'est aux procès de l'aristotélisme que nous convie l'auteur du Principe des choses. Et, pour tout dire, il nous demande s'il n'y aurait pas lieu d'amender l'augustinisme. En

(1) Il importe assez peu que « cognitum est in cognoscente ad modum cognoscentis ». Il faut qu'il y soit aussi *ad modum cogniti*, et l'on doit pouvoir déterminer les précautions indispensables pour que la saisie du réel se fasse sans illusion.

Digitized by Google

matière de doctrine, une désertion n'est compréhensible que dans la mesure où on peut la justifier. Et il faut décider donc si l'attitude de Duns Scot, et avec lui de toute l'École des Mineurs, doit être condamnée *a priori* du fait que l'*augustinisme* est ce qui lui confère sa note distinctive, ce qui fut le point de départ des inoubliables luttes, qui dans le champ de la philosophie ont compromis, hélas ! l'influence que ces légions de penseurs eussent pu exercer plus utilement sur l'orientation de la pensée humaine. A notre grand désappointement, nous avons pu nous rendre compte que le tort des nôtres, à partir de la seconde moitié du XVe siècle, fut surtout de délaisser les thèses nettement augustiniennes d'inspiration, et de trop localiser les débats autour de questions de métaphysique, sur lesquelles il eût suffi de s'expliquer loyalement pour mettre un terme à ces effervescences syllogistiques. C'est qu'en effet il n'y a pas entre Duns Scot et saint Thomas, pour toute la métaphysique et pour toute la logique, une seule opposition autour des principes et des thèses fondamentales.

L'attention des scolastiques de ce chef aurait pu se concentrer plus efficacement autour des problèmes que soulève la science de l'homme et de la nature.

La théorie des idées sans images chez les franciscains est manifestement d'origine augustinienne. Saint Bonaventure parle quelque part de cet ensemble de vérités que l'œil de la chair n'appréhende pas et qui sont seulement manifestes au regard de l'entendement. Le cardinal Mathieu d'Aquasparta, contemporain du Subtil, mais de beaucoup plus âgé, n'est pas moins explicite. Avant Scot, il avait enseigné à la Sorbonne la thèse augustinienne de la saisie immédiate du réel, et bien que son système idéologique soit empreint d'illuminisme, (1) il semblerait que Scot

(1) J'emploie ce terme dans un sens assez large pour exprimer une sorte d'influence divine qu'il est assez difficile de caractériser en un seul mot. Pour éviter tout malentendu, je crois prudent de rapporter ici un texte, qui éclairera le lecteur, et peut-être lui suggérera une expression plus en rapport avec la particularité que j'entends souligner : « Ad perfectam cognitionem etiam rerum corporalium, dit Aquasparta, tria concurrunt : *species sensibilis,* quæ est quasi materialis ; *species intelligibilis abstracta,* quæ est velut ratio formalis ; *primum lumen*, quod est velut ratio effectiva ; ei enim naturali ordine anima nostra subjuncta est, in quo videt quidquid certitudinaliter videt, cum ad illud se movet, ut dicit Augustinus. I, *Retractationum* et XII *de Trinitate.* » Fr. Mathæi ab Aquasparta, *quæstiones disputatæ*, t. I, p. 52. — Cf. p. 241-268. — Cette théorie n'a rien de commun avec l'ontologisme, et elle était professée par des non-franciscains, Henri de Gand entr'autres. Elle marque une étape. Disons, pour être dans le vrai, qu'Alexandre de Halès, avant Scot, avait déjà modifié la genèse de la connaissance dans le sens aristotélicien.

Digitized by Google

s'est seulement appliqué à éliminer cet élément du système de son prédécesseur.

Le fait des idées sans images, fondé sur la saisie immédiate du réel par l'entendement, est justifié du fait que la première intuition de l'esprit donne aussitôt naissance à une *affirmation* de l'être, insaisissable pour l'imagination. Et c'est pourquoi tant que l'on ne dépasse pas cette première étape, il ne paraît pas que l'esprit puisse se tromper. Or, avec quelle image pourriez-vous représenter l'intuition que l'esprit acquiert en premier lieu, avant qu'il ait greffé à l'affirmation initiale l'une ou l'autre des modalités du réel ?

A tout prendre, il n'est pas une seule opération de l'esprit que l'on puisse percevoir sensiblement. Et si, dans l'emploi de la définition, il est manifeste que les termes du rapport ont le plus souvent leur équivalent dans le monde des corps, par quel signe exprimer le rapport d'inhérence de sujet à prédicat ?

Je pense, je veux, j'aime, je désire ; j'ai beau faire effort pour concrétiser mes « pensées, mon vouloir, mes amours, mes désirs, mes craintes », (1) en une création quelconque de l'imagination. Je n'y puis aboutir... Faut-il, de ce chef, reléguer ces faits d'ordre intime dans la catégorie de l'impensable ? Faut-il devant les échecs évidents d'une science matérialiste, pour laquelle le domaine de la pensée est jusqu'ici demeuré une terre inconnue, nier par scrupule aristotélicien la plus évidente de nos évidences, à savoir l'indépendance de la pensée ? Faut-il méconnaître sa transcendentalité relative, dès là que l'esprit se concentre en lui-même pour se voir penser et agir en tous sens, ou pour s'élever par delà le monde des corps vers les sommets inpalpables de l'abstraction ?... Certes, il y a dans cette ascension un point d'arrêt, l'être, c'est-à-dire l'affirmation transcendante. Notre science absolue ne va pas au delà de cette affirmation. Les modalités du réel nous sont peu connues ; nous ne savons pas tout et nous ne connaissons le tout de rien. La puissance métaphysique de notre esprit ne fait que donner du relief aux limites de connaître, dès là qu'il s'agit de pénétrer le fonds des choses. Ce dont il faut se garder, c'est de prendre notre esprit pour la mesure de l'être.

Et donc ce qu'il faut savoir c'est que notre mode de connaissance est conditionné tout ensemble, et par la nature de l'intelli-

(1) L'on sait qu'en ceci le symbolisme est inintelligible pour celui qui n'aurait pas été au préalable initié à ce que les œuvres d'art renferment de conventionnel.

Digitized by Google

gence et par les conditions inhérentes aux choses, de sorte que initialement nous appréhendons par le moyen des sens les propriétés des corps, tandis que pour saisir les êtres immatériels l'esprit n'a besoin que de lui-même.

Et c'est pourquoi dans la mesure où déjà il sait, eu égard aux objets extérieurs, il doit suffire à l'esprit d'un excitant quelconque, pour repenser les objets. Et c'est pourquoi encore, dans la mesure où il sait, il doit lui suffire des mots tout seuls pour suivre le nœud d'un raisonnement parlé ou écrit... et il est aussi manifeste que, pour cette même opération, il a souvent besoin de recourir à la réalité dans la mesure où il l'ignore. Mais le nœud d'un discours ne dépend pas de la vue de la réalité en tant que saisie par le sens, mais d'une systématisation que l'esprit applique conformément à ses aptitudes natives. Il ne décrète pas le réel, mais il l'interprète et toute sa science de la nature se réduit à découvrir en elles quelque chose du plan éternel qui était en Dieu avant que les choses fussent.

C'est, en d'autres termes, parce que l'esprit ne sait que dans la mesure où il pénètre les desseins de Dieu sur la nature, que ses opérations s'affranchissent de la superficialité inhérente à l'appréhension matérielle de la réalité par les sens corporels.

S. BELMOND.

Digitized by Google

DUNS SCOT
ET LA PREUVE SCRIPTURAIRE DE LA TRANSSUBSTANTIATION

Dans la dernière édition de son savant ouvrage sur l'Eucharistie, (1) Mgr Batiffol touche incidemment l'opinion de Scot sur la valeur démonstrative de l'argument tiré des Saintes Écritures pour prouver le dogme de la transsubstantiation. Vu le but qu'il se proposait, l'éminent théologien ne pouvait guère s'étendre longuement sur cette opinion. Ce laconisme, bien que justement motivé, pourrait cependant donner lieu à des méprises sur la véritable pensée du Docteur Subtil. C'est pourquoi nous reprenons ici la question pour la traiter avec plus de précision et d'ampleur. Nous nous bornons à un *simple exposé.*

Position de la question.

Le Docteur Subtil ne se pose nulle part la question : Les paroles du Christ : *Hoc est corpus meum,* rapportées dans les Évangiles, prouvent-elles le mode de la présence réelle ? Mais, en exposant et défendant le dogme de la transsubstantiation, il est amené à considérer la preuve scripturaire, dont on étayait cette vérité, et à en peser la valeur démonstrative.

Des quelques remarques qu'il formule à ce sujet, il appert que toute la question se réduit à savoir si les paroles de l'institution de l'Eucharistie, prises *seules*, indépendamment de la Tradition et de l'enseignement de l'Église, fournissent une preuve *rigoureuse* de la transsubstantiation. Il est aussi à remarquer

(1) Pierre Batiffol, *L'Eucharistie, La Présence réelle et la Transsubstantiation*, (1913), p. 498-502.

Digitized by Google

que ce qui est en jeu, c'est la valeur probante du pronom démonstratif *Hoc*. Est-ce que cette particule pourrait désigner le corps du Christ, s'il était présent dans l'Eucharistie autrement que par voie de conversion substantielle ? Ou bien, exige-t-elle la transsubstantiation à l'exclusion de toute autre hypothèse, de telle sorte que, sans cette conversion ineffable, la proposition *Hoc est corpus meum* serait nécessairement fausse ? Le Subtil estime que de même dans la réalisation d'autres hypothèses, cette proposition serait vraie. Dès lors, les paroles de l'institution, tout en impliquant la présence réelle, ne peuvent, par elles-mêmes, nous apprendre avec certitude *le mode* de cette présence, et partant nous fournir un argument péremptoire en faveur de la transsubstantiation. (1)

Avant d'aborder directement la question, un rapide coup d'œil sur les opinions, que notre Docteur rapporte à ce propos, placera la solution scotiste dans son cadre historique, en déterminera les limites et en fera mieux ressortir la portée.

Trois opinions sur la transsubstantiation.

Dans ses Commentaires d'Oxford et de Paris, (2) Duns Scot se demande : « Utrum panis convertatur in corpus Christi in Eucharistia ? » Après les préliminaires habituels du *sic* et *non*, il continue : Au dire du Pape Innocent III, *de officio missae*, il y avait trois opinions sur cette question : Une, d'après laquelle le pain demeure dans l'Eucharistie avec le corps du Christ ; une autre qui soutient que la substance du pain cesse d'exister, du moins sous les accidents, sans cependant qu'il y ait transsubstantiation ; la troisième enfin enseigne la conversion de toute la substance du pain et de toute la substance du vin au corps et au sang du Sauveur. Chacune de ces opinions cependant veut sauvegarder la présence réelle, car nier cette vérité, qui était dans la foi explicite de l'Église dès l'institution même de l'Eucharistie, serait une hérésie flagrante. (3)

(1) Pour la position de la question, voir Hickey, *Comment. in IV ll. sent.*, l. 4, d. 11, q. 3, n. 11. — Mastrius, *Disputationes theol.*, l. 4, disp. 3, q. 13, a. 2. — Frassen, *Scotus Academicus*, l. 11, tract. 2, disp. 1, a. 2. q. 1, concl. 1.

(2) Ox., l. 4, d. 11, q. 3, n. 3. — *Rep. Par.*, *ibid.*

(3) « Expresse enim a principio institutionis Eucharistiae fuit de veritate fidei, quod vere ibi et realiter corpus Christi continetur. » Quant à la transsubstantiation, Scot écrit Ox., l. 4, d. 10. q. 1, n. 9 : « A principio ex quo res hujus sacramenti fuit credita, fuit semper creditum, quod Christi corpus non mutatur de loco suo in

Digitized by Google

1° La première de ces opinions, celle qui admet l'impanation, se réclame des trois arguments suivants :

De même que dans l'explication des phénomènes naturels, il ne faut pas exiger plus que ne demande la droite raison, ainsi dans l'interprétation des dogmes de foi, on ne doit exiger que ce qui est strictement requis pour en sauvegarder la vérité. Or, la vérité du mystère eucharistique peut être sauvegardée sans la transsubstantiation. En effet, étant admise la présence réelle, que reste-t-il à désirer ? N'a-t-on pas un signe symbolique (le pain et les accidents) et la réalité symbolisée (le corps du Christ) ? — De plus, dans cette explication, il faut moins de miracles que dans celle qui prête aux paroles du Christ une efficacité qui va jusqu'à changer la nature des éléments sur lesquels elles sont prononcées.

La seconde preuve diffère peu de la première. Une vérité universellement admise, qui peut s'entendre dans un sens obvie et raisonnable, ne doit pas être embarrassée d'une interprétation difficile à saisir et grosse d'inconvénients. Or, la présence réelle est une vérité acceptée sans restriction par l'Église universelle. Pourquoi donc l'obscurcir par une interprétation impossible ! Les dogmes nous ont été révélés pour nous conduire au ciel ; par conséquent, l'Église doit en fixer le sens le plus propre à nous y conduire. Or, vouloir imposer à notre croyance la transsubstantiation qui est inintelligible, c'est rebuter les incrédules et les détourner de notre sainte religion.

Une troisième preuve est empruntée à la règle de foi. Il faut croire comme dogme ce qui est explicitement contenu dans l'Écriture sainte ou qui a été expressément défini par l'Église, ou encore ce qui découle avec évidence de l'une ou de l'autre de ces deux règles de foi. Or, la transsubstantiation ne se trouve ni dans l'Écriture, ni dans les définitions solennelles de l'Église, et l'on ne saurait la déduire d'aucune vérité qui soit objet de croyance universelle. (1)

cœlo, ut sit hic ; et tamen non fuit in principio ita manifeste creditum de ista conversione, ut dicetur d. 11. » Ce passage est incriminé par Suarez, in III sancti Thomae, disp. 50, sect. 1, n. 4 : « Ex hac fidei doctrina colligitur primo, corrigendos esse scholasticos, qui hanc doctrinam de conversione hac, seu de transsubstantiatione, non admodum antiquam esse dixerunt, inter quos sunt Scotus, dist. 10, q. 1, § *Quantum ergo ad istud argumentum*, et dist. 11, q. 3. » La nuance entre l'expression de Suarez et celle de Scot n'échappera à personne. D'ailleurs, la pensée de Scot se précisera dans la distinction onzième. Voir plus loin, page 241, note 1.

(1) Ox., *l. c.*, n. 3. 4 et 5. Ce sont les arguments de cette opinion que Pusey donne à tort comme doctrine de Scot.

Digitized by Google

2° Suivant la deuxième opinion, bien que le pain cesse d'exister sous les accidents eucharistiques, il n'y a pourtant pas transsubstantiation. La substance du pain, au lieu d'être changée au corps du Christ, est annihilée, résolue en matière première, changée en quelque autre matière, ou transportée ailleurs. Le corps du Christ, dans ces diverses hypothèses, succède simplement au pain qui disparaît de dessous les accidents. Les arguments allégués en faveur de cette opinion sont ceux-là mêmes sur lesquels se fonde l'opinion précédente.

Tout d'abord, dans l'hypothèse de la conversion substantielle, il faudrait un plus grand nombre de miracles.

De plus, cette hypothèse est inintelligible.

Enfin, il est encore bien plus difficile de prouver la transsubstantiation par l'Écriture sainte, que de démontrer la simple disparition du pain. (1)

3° La troisième opinion est celle du Docteur Subtil. Quelle sentence adopter ? se demande-t-il. Et il répond : Il faut suivre le sentiment commun. Contre la première opinion, nous devons dire que la substance du pain disparaît complètement ; contre la seconde, il faut soutenir que le pain ne cesse d'exister par aucune action hormis la transsubstantiation. Dès lors, aucune des autres hypothèses émises pour expliquer la disparition du pain ne peut être défendue. La substance du pain, par conséquent, n'est pas anéantie, ni changée en une matière quelconque, ni volatilisée, ni transportée ailleurs ; mais elle est entièrement changée au corps du Christ.

La preuve de cette vérité, Scot la demande à la Tradition et à l'enseignement de l'Église. Il invoque l'autorité de saint Ambroise et de saint Augustin et renvoie aux autres témoignages patristiques cités dans les questions précédentes. C'est cependant le chapitre *Firmiter* du IVe Concile de Latran qui lui fournit le principal argument. Dans sa pensée, en effet, l'enseignement du magistère vivant prime les oracles de la Tradition. « Et hoc principaliter teneo propter auctoritatem Ecclesiæ, quæ non errat in his quae sunt fidei vel morum. » A ces preuves, qu'il regarde comme péremptoires, il ajoute quelques arguments de convenance. (2)

La preuve scripturaire.

Avant de répondre aux deux premières opinions, Duns Scot

(1) Ox., *l. c.*, n. 7

(2) Ox., *l. c.*, n. 13. — *Rep. Par.*, *ibid.*

Digitized by Google

rapporte la réfutation qu'en avait faite un autre Docteur scolastique, dont il soumet les arguments à une analyse pénétrante. Parmi ces arguments se trouve la preuve scripturaire.

1° *Exégèse proposée par un Docteur et critique qu'en fait le Subtil.*

a) En combattant la première opinion, un certain Docteur prétend que, par elles-mêmes, les paroles *Hoc est corpus meum* prouvent que le pain ne demeure pas avec le corps du Christ dans l'Eucharistie ; parce que, si le pain y demeurait, la propotion serait fausse. Si le Christ avait institué l'Eucharistie par impanation, il aurait dit *Hic est corpus meum,* et non pas *Hoc est corpus meum.* (1)

Cet argument, répond Scot, n'est pas concluant « *non cogit* ». Dieu, en effet, de possibilité absolue, aurait pu instituer l'Eucharistie par impanation. (2) Dans cette hypothèse, bien que le pain demeure, la proposition *Hoc est corpus meum* ne serait pas fausse ; car, alors, le mot *Hoc*, qui signifie le contenu et non pas le contenant, désignerait non pas la substance du pain, mais le corps du Christ contenu dans le pain, tout comme présentement il ne désigne pas les accidents eucharistiques, mais la chair du Sauveur cachée sous les espèces. (3)

Bien plus, ne semble-t-il pas que, dans un certain sens, du moins, la proposition aurait plus de vérité, si le pain ne disparaissait pas ? Les accidents, de par leur nature, signifient la substance à laquelle ils sont naturellement unis, et cette signification

1) Ox., *l. c.*, n. 5 et 8.

(2) Ox., n. 12.

(3) Ox., n. 5.— Mgr Batiffol, op. cit., p. 498, écrit : «Le Concile (de Trente) tranche la question de savoir si *Hoc* désigne les espèces du pain ou la substance du corps cachée sous les espèces : le Concile fait sienne l'opinion de saint Thomas, qui tient que *Hoc* désigne la substance du corps. En d'autres termes, *Hoc* = *id quod sub specie panis offertur*, et non pas *Hoc* = *species panis*. Duns Scot, au contraire, avait critiqué l'argument de saint Thomas : Duns Scot tenait qu'on ne peut décider si *Hoc* désigne la substance du corps plutôt que les espèces du pain. » Il y a ici quelque imprécision, du moins pour ce qui concerne le Docteur Subtil. Celui-ci dit expressément, n. 5, que le pronom *Hoc* ne désigne pas les accidents, et c'est sur cette affirmation que s'appuie son raisonnement. « Dato quod substantia panis maneret, non demonstratur substantia panis, sed contentum sub pane ; *sicut modo non demonstrantur accidentia*, quia tunc esset propositio falsa ; sed est sensus : Hoc est contentum sub isto sensibili, est corpus meum. » Quant au Docteur Angélique, on lit dans la *Somme*, IIIa, q. 78, a. 2 : « Convenienter terminus conversionis *a quo* exprimitur per pronomen demonstrativum relatum ad accidentia quae manent ; terminus autem *ad quem* exprimitur per nomen significans naturam ejus in quod fit conversio, quod quidem est totum corpus Christi. »

Digitized by Google

obvie demeure, même après qu'ils sont séparés de la substance. Or, si le pain demeurait, les espèces, outre la signification symbolique que le Christ leur a donnée, auraient encore leur signification naturelle. Au contraire, quand le pain disparaît, elles ne gardent que leur signification conventionnelle. (1)

Dès lors, si le Christ avait institué l'Eucharistie par impanation, il aurait pu très bien dire *Hoc est corpus meum* ou *Hic est corpus meum*, les deux formules étant alors également vraies.

b) Pour ce qui est de la seconde opinion, le même Docteur estime que les paroles *Hoc est corpus meum* non seulement exigent la disparition du pain, mais encore excluent efficacement toute autre hypothèse hors la transsubstantiation. Quant aux hypothèses patronnées par cette deuxième opinion, il les juge chimériques. Ainsi, la résolution de la substance du pain en la matière première est impossible, parce que qu'il y aurait alors une matière sans forme. Quant au changement du pain en une autre matière, cela répugne absolument ; car, ou bien cette matière nouvelle demeurerait sous les accidents avec le corps du Christ, ou bien elle serait transportée ailleurs. Or, la première hypothèse ne peut se réaliser, étant donné que deux corps ne peuvent être simultanément dans le même endroit. La seconde contredit l'expérience : on apercevrait la matière se déplacer.

Ces considérations, dit Scot, ne paraissent pas réfuter les preuves de la seconde opinion, d'une manière péremptoire. « *Non videntur eas efficaciter improbare.* » Les paroles de l'institution de l'Eucharistie ne pourront fournir un argument rigoureux qu'à la condition d'exclure toute autre hypothèse. Or, voilà précisément ce qui n'a pas encore été pleinement démontré. Comme nous l'avons vu plus haut, par elles-mêmes, ces paroles n'excluent pas nécessairement l'impanation. Et dussent-elles démontrer apodictiquement la cessation du pain sous les accidents, elles ne prouvent pas rigoureusement la conversion substantielle à l'exclusion de toute autre hypothèse.

En effet, de possibilité absolue, Dieu aurait pu annihiler la substance du pain ou la transporter ailleurs ; il aurait pu aussi la résoudre en matière première, ou la changer en une substance quelconque qu'il transporterait ailleurs, sans que cela paraisse. En vain voudrait-on prouver que Dieu est impuissant à réaliser l'une ou l'autre de ces hypothèses ; toutes, certes, n'im-

(1) Ox., *l. c.*, n. 6.

Digitized by Google

pliquent pas contradiction. Or, dans ces différentes conjectures, la substance du pain aurait cessé d'exister, au moins sous les accidents, et cependant il n'y aurait pas transsubstantiation. Il y aurait simple succession du corps du Christ dans le lieu ou était la substance du pain ; il n'y aurait nullement le lien intrinsèque requis entre les deux termes d'une vraie conversion substantielle. Et dans ces diverses hypothèses, la proposition *Hoc est corpus meum* serait parfaitement vraie. Le mot *Hoc* désignerait uniquement le corps du Christ, comme il le fait maintenant, et pourtant la transsubstantiation n'aurait pas lieu. D'où il résulte que, seules, les paroles de l'institution ne peuvent prouver avec rigueur lesquelles des hypothèses proposées doivent nécessairement être exclues, et nous dire *comment* Dieu fait disparaître la substance du pain. Par conséquent, par elles-mêmes, ces paroles ne peuvent démontrer avec certitude le mode de la présence réelle, et partant ne peuvent nous fournir un argument péremptoire de la transsubstantiation. (1)

2° Réponse de Scot aux deux premières opinions.

Quand les adversaires nous disent que la vérité de l'Eucharistie peut être sauvegardée, soit dans l'impanation, soit dans une des hypothèses d'après lesquelles le pain disparaîtrait, mais sans qu'il y eût conversion, je réponds, dit Scot, que, lors de l'institution de l'Eucharistie, Dieu aurait pu, sans doute, de possibilité absolue, choisir une de ces hypothèses. Toutefois, il ne s'agit pas de savoir ce que Dieu aurait pu faire, mais ce qu'il a réellement fait. Or, comme l'attestent les témoignages cités plus haut, le Christ a institué l'Eucharistie par transsubstantiation. (2)

J'accorde volontiers que l'on ne doit pas expliquer le dogme dans un sens difficile à comprendre, à moins cependant que ce sens ne soit le vrai. Mais quand ce sens est le seul vrai, et que cela a été pleinement démontré, il doit être admis, quelque transcendant qu'il puisse paraître ; et toute autre interprétation, par voie de conséquence, est nécessairement exclue.

En outre, l'Église a déclaré qu'il fallait entendre le mystère de l'Eucharistie dans le sens de la transsubstantiation, et cela

(1) Ox , n. 9. ss.

(2) « Dico quod bene fuisset Deo possible instituisse, quod corpus Christi vere esset præsens, substantia panis manente, vel cum accidentibus, pane annihilato, et tunc fuisset ibi veritas Eucharistiæ....; sed hic non est modo tota veritas Eucharistiæ ; non enim sic instituit, ut dicunt auctoritates adductæ. » Ox., *l. c.*, n. 14.

Digitized by Google

dans le Concile de Latran où certaines vérités de foi furent explicitement proposées à notre croyance, *plus explicitement* encore qu'elles ne l'étaient déjà dans les précédents symboles de foi. (1)

Demanderait-on : pourquoi l'Église a-t-elle adopté de préférence une interprétation si difficile à saisir, alors que les paroles de la Sainte Écriture sont susceptibles d'un sens plus facile et en apparence plus exact ? A cela je réponds : les Saintes Écritures s'interprètent conformément à l'esprit qui les a dictées. Il reste donc à poser en principe que l'Église Catholique a commenté les livres inspirés selon ce même Esprit qui veille sur la transmission de nos croyances. Instruite par l'Esprit de vérité, elle a préféré ce sens, parce que c'est le seul vrai. Car il n'était pas au pouvoir de l'Église de décréter à son gré : tel sens est vrai, tel autre fautif. (2) Mais cela dépendait uniquement de Dieu instituteur du sacrement. L'Église a donc rendu fidèlement la signification que Dieu avait en vue ; et nous savons qu'en cela elle était dirigée par l'Esprit de Vérité. (3)

Les paroles de l'Écriture Sainte, interprétées par l'Église, nous fournissent donc une preuve certaine, rigoureuse de la transsubstantiation.

Conclusion.

De l'esquisse qui précède il appert que pour Scot la preuve scripturaire de la transsubstantiation n'est pas rigoureuse, si elle est prise seule, indépendamment de la Tradition et de l'ensei-

(1) Ox., l. c., n. 15 : « Ecclesia declaravit istum intellectum esse de veritate fidei in illo symbolo edito sub Innocentio III. in concilio Lateranensi, *Firmiter credimus*, etc., ubi explicite ponitur veritas aliquorum credendorum, *magis explicite* quam habebatur in Symbolo Apostolorum, vel Athanasii, vel Nicœni. » Pour Scot, le dogme de la transsubstantiation fut alors proposé à notre croyance *plus explicitement* qu'il ne l'avait été dans les propositions solennelles antérieures. C'est donc que cette vérité était déjà dans la foi explicite de l'Église, bien qu'elle ne fût pas aussi manifeste qu'à présent. *Non ita mænifeste creditum.* Voir plushaut, page 235, note 3.

(2) Scot exclut énergiquement l'évolutionnisme créateur des modernistes.

(3) « Et si quæras quare voluit Ecclesia eligere istum intellectum ita difficilem hujus articuli, cum verba Scripturæ possent salvari secundum intellectum facilem et veriorem secundum apparentiam de hoc articulo ; dico, quod eo spiritu expositæ sunt Scripturæ, quo conditæ. Et ita supponendum est, quod Ecclesia catholica eo spiritu exposuit, quo tradita est nobis fides, Spiritu scilicet veritatis edocta, et ideo hunc intellectum eligit, quia verus est. Non enim in potestate Ecclesiæ fuit facere istud verum, vel non verum, sed Dei instituentis ; sed intellectum a Deo traditum Ecclesia explicavit, directa in hoc, ut creditur, spiritu veritatis. » Ox., *l. c.*, n. 15. — Ce texte montre clairement que Scot n'isole pas ici l'Église de l'Écriture.

Digitized by Google

nement de l'Église. Les paroles de l'institution, qui prouvent péremptoirement la présence réelle, ne peuvent, *par elles-mêmes*, déterminer avec rigueur le mode de cette présence.

Pour fournir une preuve apodictique, elles devraient exclure toute hypothèse hormis la transsubstantiation. Or, il y en a plusieurs qu'elles n'écartent pas. Tout d'abord, elles n'expriment pas suffisamment la disparition du pain, puisqu'elles seraient encore vraies si le Christ avait institué l'Eucharistie par impanation. Et dussent-elles exiger la disparition du pain, elles ne nous renseignent pas sur la manière précise dont le prodige s'opère ; car, outre la conversion substantielle, des hypothèses, telles que l'annihilation, la volatilisation, la translation, etc., sont parfaitement possibles. Dès lors, si l'on isole ces paroles de la Tradition qui les contenait avant qu'elles fussent consignées dans les Écritures et qui leur conserve leur véritable sens, impossible de savoir avec précision le mode de la présence réelle. Au contraire éclairées par l'enseignement séculaire de l'Église, elles fournissent une preuve rigoureuse de la transsubstantiation.

En remontant dans la Tradition, Duns Scot fait surgir devant nos regards les radieuses silhouettes des Pères de l'Église que l'Esprit Saint a suscités et qu'il a chargés d'expliquer les Saintes Écritures. La chaîne ininterrompue de ces témoins auréolés, reliant le passé au présent, nous livre la perpétuelle et invariable croyance de l'Église, qui, sous le souffle de l'Esprit de Vérité, a toujours interprété les paroles du Sauveur dans le sens de la transsubstantiation. « Parce que le Christ a dit que ce qu'il offrait sous les apparences du pain était vraiment son corps, l'Église a toujours cru à cette conversion admirable et singulière de toute la substance du pain en la substance du corps du Christ, et de toute la substance du vin en la substance de son sang.» (1)

Cette perpétuelle croyance, cette interprétation authentique des paroles du Christ est, aux yeux de Scot, dans la question présente, l'argument par excellence, la seule preuve vraiment péremptoire.

ALBERT O'NEILL.

---

(1) Concile de Trente.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(Suite.) (1)

II. Le monde entier, champ d'action de l'Apostolat franciscain.

Euntes docete omnes gentes : Allez, enseignez toutes les nations, avait dit à ses apôtres le Seigneur. Leur parole répercutée jusqu'aux extrémités de la terre, réveille les âmes endormies à l'ombre de la mort, elle projette sur l'intelligence les célestes clartés et embrase les cœurs des flammes de la charité. Alors surgissent les premières communautés chrétiennes qui donnèrent au monde stupéfait l'exemple des vertus domestiques et sociales; l'univers était régénéré.

Semblable rénovation réjouit l'Église du Christ vers le milieu du XIIIe siècle. La charité des premiers temps s'était refroidie, il fallait en raviver la flamme. Le Sauveur choisit François pour cette œuvre régénératrice; au cœur du Poverello il verse le trop plein de son cœur débordant d'amour. Ce feu sacré tourmente l'âme de François, il lui tarde de le répandre sur le monde refroidi et de l'embraser des divines ardeurs.

Praticien habile, consommé dans son art, François, par sa prédication ardente, organise une nouvelle forme de vie, rédige une règle, professe une doctrine qui renouvellent pour les deux sexes l'Église du Christ et assurent le triomphe de la triple milice des futurs élus. (2)

Trina militia, la triple milice franciscaine, c'est-à-dire les

(1) Cf. *Études Franciscaines*, février 1914.

(2) « Egregius nempe artifex, ad cujus formam, regulam et doctrinam, efferendo præconio, in utroque sexu, Christi renovatur Ecclesia, et trina triumphat militia salvandorum. » C. 40, 8.

Digitized by Google

trois Ordres créés par son génie inspiré. Chef de l'armée du Christ, stratège expérimenté, il divise ses troupes en trois corps distincts, qui se soutiennent, se complètent l'un et l'autre et tendent à un but commun par une tactique spéciale.

A lui et à ses Frères Mineurs le glaive conquérant de la parole; à Claire et à ses filles l'arme de la prière toute puissante; aux fidèles des deux sexes enrôlés dans le Tiers-Ordre, celle de l'exemple entraînant.

Ainsi l'épopée franciscaine se déroule selon les règles d'une stratégie qu'on croirait empruntée aux plus illustres capitaines.

1° L'APOSTOLAT PAR LA PAROLE

A. — *Premiers essais des missions.*

Consacré apôtre dans la petite chapelle de Notre-Dame des Anges, François commence par prêcher à tous la pénitence avec une grande ferveur d'âme et une joie toute spirituelle; sa parole simple, mais riche de toute la magnificence de l'amour divin, tend uniquement à l'édification des auditeurs. (1)

Bientôt François réunit ses compagnons d'armes, ils sont huit, lui compris, et leur fait une exhortation sur l'excellence de l'Apostolat, ses différentes épreuves et la manière de les sanctifier. « Considérons, mes très chers amis, quelle est notre vocation; dans sa miséricorde Dieu nous a appelés non seulement pour notre sanctification personnelle, mais encore pour le salut d'un grand nombre. Nous devons aller par le monde, prêchant plus d'exemple que de parole, et excitant tous les hommes à faire pénitence de leurs péchés et à se souvenir des commandements divins.

« Ne craignez point, en vous voyant si peu nombreux et encore novices dans la prédication; annoncez la pénitence avec simplicité et fermeté, mettant toute votre confiance en Dieu qui a vaincu le monde. Son Esprit parlera par votre bouche, il résidera en vous pour persuader tous vos auditeurs à se convertir et à garder ses commandements. Les uns, hommes de foi, doux,

(1) « Exinde cum magno fervore spiritus et gaudio mentis cœpit omnibus prædicare pœnitentiam, verbo simplici sed corde magnifico, ædificans audientes, C. 26, 1. Cette phrase lapidaire sert de thème au Traité d'Éloquence franciscaine qui fera suite à la Perfection séraphique. Tout est spécifié dans ce texte; le fond, la forme et la fin de l'Éloquence particulière à François et à ses disciples.

Digitized by Google

bienveillants, vous accueilleront avec joie et écouteront vos enseignements; d'autres, en plus grand nombre, infidèles et superbes, vous recevront le blasphème à la bouche et se montreront rebelles à votre doctrine. Soyez bien résolus dans vos cœurs à tout endurer avec patience et humilité. » — *Tr. Comp.*, Ch. X.

Puis, leur partageant l'univers par un grand signe de croix, il leur dit : « Frères bien aimés, allez deux par deux à travers le monde, prêchez aux hommes la paix et la pénitence, pour la rémission des péchés. » C. 31, 8.

Lui-même avec son compagnon se mit à parcourir les contrées avoisinantes; il allait de ville en ville, de bourgade en bourgade, annonçant le royaume de Dieu, prêchant la paix, enseignant les voies du salut et les moyens de faire pénitence. Sa parole comme celle de l'apôtre n'avait rien des apprêts de l'éloquence humaine; elle empruntait toute sa force à la vertu de l'Esprit divin et à l'éclat de la vérité évangélique.

S'appuyant sur l'Autorité Apostolique qui lui avait concédé l'office de la Prédication, il écartait de ses discours les flatteries et autres artifices oratoires. Il ignorait l'art de caresser les vices, mais il savait y porter le fer; loin de tolérer les scandales des mondains, il leur adressait de sévères objurgations.

Comme il avait d'abord pratiqué les vérités qu'il inculquait aux autres, il ne craignait pas les contradictions. Les gens de lettres, les personnages illustres par leur réputation et leurs charges, admiraient son langage et se sentaient envahis par une terreur salutaire. Les hommes accouraient, les femmes les suivaient, les clercs s'empressaient, les religieux se hâtaient, pour voir et entendre le saint de Dieu. Et il leur semblait à tous contempler un homme d'un autre âge. C. 38.

L'impression produite par ses discours était durable; les âmes une fois secouées n'étaient plus ressaisies par leur engourdissement; elles saluaient la nouvelle aurore qui se levait sur elles.

François rayonnait comme l'étoile qui éclate dans le brouillard de la nuit, comme une flamme qui s'épanche à travers les ténèbres. (1)

En peu de temps toute la face de la province apparut comme

(1) « Radiabat velut stella fulgens in caligine noctis et quasi mane expansum super tenebras. » C. 39, 18.

Digitized by Google

changée, plus souriante et joyeuse, ayant perdu toutes ses impuretés d'antan. (1)

Ce qui se passe dans la nature au retour de la sève, la grâce l'opérait à la parole de François; dans cette partie de l'héritage du Seigneur « Les vieilles aridités disparaissent, les moissons se lèvent tout à coup dans les champs en friche; la vigne, même inculte, commence à pousser des bourgeons, et après d'abondantes floraisons de suavité, engendre des fruits d'honneur et d'honnêteté. » C. 39, 22.

B. — *Approbation canonique de l'apostolat franciscain.*

Après ces premiers essais de mission, François se rendit à Rome avec ses compagnons pour y faire approuver son nouveau genre de vie et y recevoir l'investiture officielle de son ministère apostolique.

Le Seigneur Pape Innocent III, ayant pris connaissance du désir de François et de ses compagnons, accueillit favorablement leur requête. Après quelques avis et encouragements, il les bénit et leur dit : Allez et que le Seigneur soit avec vous et selon qu'il daignera vous inspirer, prêchez à tous la pénitence. Et quand le Seigneur Tout Puissant vous aura fait croître en nombre et en grâce, vous reviendrez filialement me trouver, moi de mon côté, je vous accorderai de plus amples faveurs et vous confierai volontiers des missions plus importantes. (2)

C'était donc bien l'approbation officielle de leur genre de vie et de leur prédication apostolique que François et ses compagnons étaient venus solliciter en Cour de Rome, « *Papa, cum virorum Dei votum agnovisset...* » Et le Cardinal de Saint Paul fut chargé de leur conférer à tous la tonsure cléricale afin qu'ils fussent plus dignes de ce saint Ministère.

Quelque temps après, Honorius III confirmait solennellement par une Bulle, la Règle des Frères Mineurs approuvée de vive voix par le Pape Innocent, son prédécesseur. Cette Règle qui comprend douze chapitres en consacre un tout spécialement à la prédication. « J'exhorte les Frères de veiller à ce que dans la

(1) Sicque factum est ut in brevi totius Provinciæ facies sit immutata et lætiori vultu appareret, ubique deposita pristina fœditate. C. 39. 19.

(2) Innocentius Papa tertius, cum virorum Dei votum agnovisset, ... ite cum Domino fratres et prout Dominus vobis inspirare dignabitur, omnibus pœnitentiam prædicate. C. 35, 4.

Digitized by Google

prédication qu'ils font, leurs paroles soient examinées et chastes, pour l'utilité et l'édification du peuple, lui annonçant les vices et les vertus, la peine et la gloire... Chap. IX.

D'où le Saint Docteur tire cette conclusion : « Au Frère-Mineur plus qu'à tout autre religieux, il appartient de s'adonner au ministère de la prédication, en vertu même de sa Profession par laquelle il s'oblige à l'observation de la Règle. » (1)

Jacques de Vitry, dans son *Historia orientalis* composée du vivant de saint François, décrit la vie des Frères Mineurs et voit surtout en eux des prédicateurs. « Voici vraiment, dit-il, la religion des pauvres du Crucifix et l'Ordre des *prédicateurs* que nous appelons Frères-Mineurs ». Quelques lignes plus bas, il dit que les Frères sont envoyés dans les diverses provinces « pour la *prédication* et le salut des âmes ».

François pouvait en toute vérité dire à ses frères : « Nous sommes les auxiliaires du Clergé séculier, députés par Dieu pour les aider à sauver les âmes. (2)

Ce n'est pas cependant sans hésitation que François et ses compagnons embrassèrent irrévocablement la vie errante de l'apôtre. En vrais amateurs de la Perfection, ils délibéraient parfois s'ils vivraient au milieu du monde pour prêcher, ou se retireraient dans la solitude afin de s'adonner exclusivement à l'oraison. C. 38.

« J'ai plus reçu pour prier que pour parler, disait-il à ses frères : Dans l'oraison, il y a un gain véritable, les grâces s'y accumulent en trésors; dans la prédication au contraire il faut distribuer aux autres les dons reçus du ciel...

Cependant l'exemple du Fils de Dieu, la Sagesse suprême venue du ciel pour sauver les âmes, inclina François vers la prédication. « Puisque nous devons agir en tout selon ce divin Modèle, il me semble que Dieu a pour agréable de nous voir interrompre le repos de la contemplation par le travail de la prédication. Leg. Cap. XII.

« Dès lors le caractère spécifique du Frère-Mineur est trouvé définitivement. Sa vie ne sera pas uniquement active ni purement contemplative, mais mixte à l'exemple de la vie du Christ et des Apôtres, partagée entre la prière et l'action, consacrée à

(1) Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, aucune Règle religieuse n'imposait l'obligation de se livrer à la prédication.

(2) In adjutorium clericorum missi sumus ad animarum salutem. C. 279, 10.

(3) P. Gratien de Paris, O. M. C., *Saint François d'Assise*, pag. 403.

Digitized by Google

l'union intime avec Dieu, et puisant dans cette union la force et la fécondité de l'apostolat. »

C. — *Missions à l'étranger.*

Au temps où le seigneur Hugo, évêque d'Ostie, remplissait les fonctions de légat du Siège apostolique en Toscane, François qui allait évangéliser la France, s'arrêta à Florence pour présenter ses hommages au Prélat. Celui-ci, voyant ce pauvre si dédaigneux de toutes les choses terrestres, et si brûlant des flammes que Jésus répandit sur le monde, sentit son âme se mêler à cette âme. Il l'engagea cependant à ne pas continuer sa route. Le bienheureux François lui répondit : « Seigneur, c'est une grande honte pour moi d'envoyer tant de mes frères en des contrées lointaines et de rester dans mon pays ». L'évêque lui repartit : « Pourquoi envoyez-vous vos frères si loin pour y mourir de faim et endurer bien d'autres misères? »

François répliqua avec une grande ferveur : « Pensez-vous donc que Dieu n'a envoyé des frères que pour ce pays seul? En vérité, je vous le dis, Dieu a choisi et envoyé des frères pour le profit et le salut de tous les hommes en ce monde. C'est non seulement sur les terres des fidèles, mais aussi sur les terres des infidèles qu'ils seront accueillis et qu'ils gagneront des âmes. »

Gagner des âmes à Jésus-Christ, lui rendre amour pour amour en répandant son sang, voilà ce qu'ambitionnait François. L'Italie, la France, l'Europe même ne suffisent pas à son zèle dévorant, il ira jusqu'en Orient, il se présentera au Sultan, successeur de Mahomet; s'il réussit à le convertir quel triomphe pour l'Évangile; s'il succombe, c'est la palme du Martyre; mourir à 33 ans, à l'âge où Jésus-Christ expirait sur la croix, quelle plus belle ressemblance avec le divin Sauveur?

Après avoir institué Pierre de Catane, vicaire général de l'Ordre, il s'embarque pour la Syrie; une tempête jette le navire sur les côtes de l'Illyrie, et comme aucun nouveau départ pour l'Orient ne s'annonçait, il revient à Ancône et rentre à la Portioncule dans l'hiver 1213.

L'insuccès de cette première tentative ne le découragea point; cinq de ses frères envoyés en Espagne venaient d'être martyriés par les Maures. A cette nouvelle, le cœur de François tressaillit d'allégresse. « Maintenant, s'écria-t-il, je puis dire que j'ai de vrais Frères-Mineurs ! »

Digitized by Google

Le désir du martyre le presse, bientôt avec onze compagnons il s'embarque au port d'Ancône; cette fois, la traversée fut plus heureuse, ils abordèrent à Saint-Jean d'Acre. François avec Fr. Illuminé se dirigea sur Damiette, où les Croisés s'étaient concentrés.

Voici ce que Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean d'Acre, raconte de saint François et de ses compagnons. « La religion des Frères-Mineurs se multiplie fort dans le monde entier, parce qu'elle imite expressément la forme de l'Église primitive et en toutes choses, la vie des apôtres. Le maître de ces frères s'appelle François; il est si aimable que tout le monde lui rend visite. Lorsqu'il est arrivé à notre armée, enflammé du zèle de la Foi, il n'a pas craint d'aller dans le champ de nos ennemis les infidèles. Comme il avait, durant de nombreux jours, prêché la parole divine aux Sarrasins, le Sultan lui demanda secrètement de supplier Dieu afin qu'il pût embrasser la religion qui plaisait le mieux au Tout-Puissant. »

Après un assez long séjour en Orient, François voyant qu'il n'arrivait pas à cueillir les fruits de conversion et la palme du martyre qu'il ambitionne, s'en revient au pays des chrétiens. Dieu le réservait à un autre martyre, la crucifixion sur l'Alverne.

(A suivre.) P. CÉSAIRE de Tours.

Digitized by Google

LE RÉPONS MIRACULEUX

« SI QUÆRIS MIRACULA »

Pour l'intelligence des personnes qui ne sont pas initiées à la terminologie ecclésiastique, il convient avant tout de définir ce qu'est un répons.

La plupart du temps, dit Dom Baümer, dans l'office liturgique, on faisait suivre une lecture plus longue (de l'ancien Testament...) d'un *psalmus responsorius*, pour porter plus de vie et de variété dans la célébration du culte...On nommait cette pièce de chant, composée de quelques versets,sorte de strophe et d'antistrophe, *Responsorium prolixum*, comme cela a lieu à Matines après les leçons. (1)

Cette partie est désignée par ce nom parce qu'elle répond à ce qui vient d'être lu, et qu'elle contient comme le résumé de la leçon. On dit encore répons, parce que dès que le chantre a récité ou chanté la partie ainsi appelée, tout le chœur lui répond.

Trois éléments composaient le répons : le *responsorium* proprement dit, le verset, la doxologie... Le préchantre chantait le texte initial du répons (*responsorium*) en solo, et le chœur après lui le répétait à l'unisson ; puis le préchantre chantait le verset, et le chœur répétait le *responsorium* intégralement comme devant. (2)

La façon de dire le répons n'était pas uniforme, et Amalaire rapporte que, dans sa province, pour abréger, on ne répétait pas le *responsorium* intégralement, mais *per latera*, c'est-à-dire au milieu ou au tiers. « Il fallait donc avoir des versets qui s'accommodassent à ces rentrées. » Et ce fut là une cause de remanie-

(1) D. Baümer, *Hist. du Bréviaire*, édit. franç. Paris, 1905. Tom. I, chap. III, pag. 173.

(2) Batiffol, *Hist. du Bréviaire rom.*, 3e édit, Paris 1911, chap. III, pag. 122-123.

Digitized by Google

ments. Nous avons un modèle de ces répons dans le suivant : *Duo Seraphim*, composé par le Pape Innocent III. Julien de Spire n'avait plus qu'à imiter, ce qu'il fit admirablement. Et ainsi le répons *Si quæris* est de trois parties; la première, dite par le préchantre; la réponse : *Cedunt mare, vincula*, que le chœur répète, et la troisième est un verset que le préchantre dit seul.

Si l'on fait exception des Franciscains, qui ont conservé et conservent encore l'antique office de S. Antoine, presque tout le monde ignore le premier usage du répons miraculeux. C'était un vrai répons, destiné à l'office divin, et cette destination primitive comme l'emploi qui en fut ainsi fait justifient et expliquent sa dénomination. L'habitude de s'en servir en dehors de l'office liturgique l'ont fait considérer comme chose distincte, et comme une composition indépendante, que l'on attribua de bonne heure au Docteur séraphique. Si l'on n'avait pas oublié cette origine du *Si quæris*, et que par ailleurs l'on se fût souvenu que tout l'office de saint Antoine est l'œuvre de Julien de Spire, on eut tiré la conclusion logique proposée par le P. Jérôme Aguillo. Puisque Julien a composé l'office, et que le *Si quæris* en est le huitième répons, le docteur saint Bonaventure n'en saurait être l'auteur, ainsi qu'on l'a admis trop généralement. (1)

Origine.

Pendant des siècles et jusqu'à ces dernières années, l'on crut sans preuves que saint Bonaventure était l'auteur du Répons *Si quæris*. Cette opinion n'a pas de base solide et l'on a démontré clairement, au contraire, que ce n'est pas du tout l'œuvre du Docteur Séraphique, mais bien d'un autre franciscain, qui vécut également au XIIIe siècle, et fut contemporain de saint Antoine.

D'où provient l'erreur, à quelle époque la faire remonter ? Il est vraisemblable que pendant son généralat, saint Bonaventure aura été le propagateur fervent du culte de saint Antoine comme il l'a été de tant de pieuses pratiques de dévotion. Qui sait s'il n'a pas lui-même recommandé la récitation du Répons auquel on est convenu d'attribuer le titre de miraculeux ? De ce fait à la pensée que le séraphique Docteur en ait été l'auteur, il n'y avait

(1) P. Jer. Aguillo, *Vida de S. Antonio*, Barcelona, 1900, pag. 174.

Digitized by Google

qu'un pas. C'est ainsi que plus tard on attribua, à saint Ignace le *perinde ac cadaver* de saint François, à saint Bernardin la composition du *Sub tuum præsidium*; on oubliait que cette prière existait déjà du temps de saint Grégoire (1) et faisait partie de l'office de la fête de l'Assomption de la Bᵉ Vierge Marie. On tomba dans la même erreur à propos des invocations : *Anima Christi* dont on trouve des copies datant du XVᵉ siècle, et que pourtant on crut avoir été composées par saint Ignace de Loyola. Saint Bernardin et saint Ignace s'approprièrent pour leur usage personnel des prières préexistantes. Et voilà toute l'explication. Dans le Manuscrit vatican latin 4758 du XVᵉ siècle, folio 38, on possède la belle invocation : *Anima Christi, hodie et hac nocte sanctifica me... Corpus Christi hodie et hac nocte salva me ? Sanguis Christi lateris, hodie et hac nocte inebria me...* Chaque fois le pieux auteur répétait ces paroles, *hodie et hac nocte...* (2)

Si l'on a soin de faire intervenir quelque personnage important, il est assez aisé d'accréditer une tradition, il le serait beaucoup moins de la prouver et d'en démontrer l'authenticité. C'est ainsi que de très nombreux écrivains, comme nous le disions plus haut, ont affirmé que le *Si quæris* était l'œuvre de saint Bonaventure. Il a suffi pour faire admettre cette opinion qu'un auteur l'ait émise une première fois ; les autres, sans prendre le souci de vérifier l'exactitude de l'affirmation, l'ont répétée, et l'erreur a fait son chemin jusqu'à nos jours. Parmi les plus récents historiens nous comptons notre P. Servais Dirks, qui, dans son *Histoire de S. Antoine*, appelle le Répons miraculeux « un ardent élan du cœur ». Élan du cœur, c'en fut un véritablement ; mais ce cœur ne battit point dans la poitrine du Docteur séraphique. (3)

Le savant Père Emmanuel Azevedo, conventuel, suit les errements de ses devanciers. (4)

Son livre pourtant offre le plus grand intérêt par le commentaire détaillé qui nous y est fait du Répons. Chaque mot du texte y devient vivant par le récit de quelque prodigieux miracle.

Plus loin nous verrons comment il est impossible que saint Bonaventure ait été l'auteur du *Si quæris*.

(1) Patr. lat. 78. c. 799.

(2) Brit. Museum : Ms. latin., Harl., 2990, s. : XIV-XV.

(3) P. Servais, *Hist. de S. Antoine*. Gand, 1854, chap. XXXVI-VII, pag. 302. — Beringer. *Les Indulg*. I. p. 298. Paris, 1905.

(4) P. Emman. Azevedo. *Vita di S. Antonio*. Roma, 1894, lib. III, pag. 184.

Digitized by Google

Le regretté Loïs de Kerval qui nous a laissé de si belles pages sur l'hagiographie franciscaine, a fait, au sujet de notre Répons, la très judicieuse observation suivante : « Je ne voudrais pas jurer, dit-il, que certains esprits, rétifs à toute critique, ou dérangés dans leur pieuse routine, ne persistent pas contre vents et marées, à attribuer au séraphique Docteur la paternité du *Si quæris.* » (1)

Nous aimons à penser que la Commission chargée de la future édition de notre Bréviaire romano-séraphique, profitant des enseignements de la saine critique, se persuadera que la gloire de saint Bonaventure ne perdra rien de son éclat, si on cesse d'attribuer au Saint une œuvre qui n'est pas la sienne.

Sans gaspiller inutilement notre temps, allons vite aux sources de l'histoire, elles nous révèleront la genèse du *Si quæris*, et nous y apprendrons le nom de son auteur. La tendance était depuis bien longtemps d'introduire de nouvelles fêtes dans la liturgie. Les souvenirs monastiques, dit Mgr Batiffol, provoqueront l'institution de fêtes comme celles de S. Benoît, de S. Maur...; la littérature légendaire créera les fêtes de S. Nicolas, de Ste Barbe, de Ste Catherine. (2)

Et, comme le fait si justement observer Dom Baümer, « la multiplication des fêtes de saints ne pouvait en soi que tourner au profit de ceux qui récitaient le Bréviaire, puisque ces fêtes excitaient la dévotion et concentraient autour d'une personnalité concrète la louange divine, les demandes de grâces, les résolutions d'imiter ce saint en particulier, et d'autres sentiments de ce genre. » (3)

Le savant bénédictin ajoute quelques lignes plus loin : « On conçoit que cet accroissement de fêtes dut affaiblir le caractère de l'année liturgique, qui est une représentation des enseignements, des souffrances et du triomphe de l'Homme-Dieu. » C'est très juste, mais on ne peut méconnaître que la dévotion revêt des modalités particulières selon le tempérament des époques. Le culte envers les saints a été le moyen dont la Providence s'est servie pour raviver la foi dans les âmes languissantes, et qui n'avaient plus le courage de s'élever jusqu'à la comtemplation et à l'imitation du divin Rédempteur.

Lorsque le Patriarche des pauvres, saint François, mourut, le Pape fut un des premiers à chanter le triomphe du héraut du

(1) Loïs de Kerval, *S. Anton. Legenda I^a*, Paris, 1904. *Addit.*, pag. 145-146.
(2) Batiffol, *Hist. du Bréviaire rom.*, chap. III, pag. 166.
(3) Baümer, *Hist. du Bréviaire*, t. II, chap. VII, pag. 95.

Digitized by Google

Grand Roi. Non seulement saint François eut une fête avec toute la solennité d'un rite double ; mais, pour le mieux honorer, un office propre fut aussi composé. Peu d'années après, le vendredi, jour des ides de juin de l'an de grâce 1231, mourait à Padoue le grand serviteur de Dieu, saint Antoine, que le monde invoque depuis avec tant de ferveur. Il n'y avait pas douze mois que ce fils de saint François avait quitté la terre quand le Pape Grégoire IX inscrivit son nom au catalogue des saints. Pour célébrer plus dignement le saint thaumaturge et satisfaire la dévotion croissante des fidèles, un office propre fut également dédié à saint Antoine. Or, à cette époque, l'Ordre possédait un illustre musicien, qui avait autrefois exercé son art à la cour du roi de France. Julien de Spire, c'était son nom, reçut de ses supérieurs le mandat d'écrire les deux nouveaux offices, l'un de saint François, l'autre de saint Antoine. Le travail fut digne des héros. Nous renvoyons le lecteur aux remarquables études du Dr Weiss, de Munich, et du P. Hilarin Felder de Lucerne, sur ces deux chefs-d'œuvre du moyen âge.

L'Auteur.

Un fait acquis à l'histoire c'est que Fr. Julien de Spire a réellement composé les deux offices rythmiques de nos Bréviaires. Un des premiers écrivains qui en parle est Fr. Jourdain de Giano. L'an du Seigneur 1227... Fr. Simon allant en Allemagne avec Fr. Julien qui plus tard composa en style noble les offices de saint François et de saint Antoine et leur mélodie, *Anno Domini 1227... Frater ergo Simon veniens in Teutoniam cum fratre Juliano, qui postmodum historiam beati Francisci et beati Antonii nobili stylo et pulchra melodia composuit* (1) et plus loin : *officium B. Francisci et B. Antonii nobili stylo et pulcherrima melodia qua usque modo utimur, exornatum composuit.* (2) Julien composa l'office dont nous nous servons encore, dit Jourdain. Or ce Fr. Jourdain, mort vers 1262, était contemporain de Fr. Julien, qui, au dire des historiens, mourut à Paris en 1278, d'après quelques-uns, et 1285, d'après d'autres. Nous avons par ailleurs le témoignage de tous les auteurs postérieurs, tel que Barthélemi de Pise. (3)

(1) *Ann. Franc. I. pag. 16.* Jordan. a Giano *Chron. 51-56.*

(2). *Ibid.* pag. 288.

(3). *Conformit. l. I. conf VIII, part. II.* Fr. Julianus fecit et cantavit totam hystoriam beati Antonii. — Ms. vat. lat. 4354 f. 112 b. S. XIV.

Digitized by Google

Soit, Julien a écrit l'office de saint Antoine. Mais a-t-il composé le *Si quæris*? Là est toute la question qui nous intéresse. Notons avant tout que l'office de saint Antoine est composé à la façon des offices les plus anciens de la sainte liturgie; c'est un office historique comme ceux de sainte Lucie, sainte Agathe, saint Clément, etc.

Que le bienveillant lecteur nous permette ici une courte digression. Dans la composition des antiennes rimées, Julien de Spire a su se conformer à l'antique usage qui était de leur conserver certain rapport avec le psaume qui les accompagnait. (1) A Laudes, les mots de la première antienne... *Maris elatio fluctus*, rappellent les versets 4, 5, 6 et 7 du psaume : *Elevaverunt flumina fluctus suos... mirabiles elationes maris*. Dans la seconde, *Lætus tuo jubilat* répond à *Jubilate Deo omnis terra ;* dans la troisième... *Deus ad te vigilans extitit de luce* est une anticipation du Ps. *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo* ; la quatrième est, ainsi que le cantique *Benedicite*, une invitation à la louange divine; enfin la dernière est un simple emprunt au psaume suivant.

Reste à savoir enfin si le *Si quæris* fit partie de l'office primitif, et si oui, quelle place y occupa-t-il? Dans notre bréviaire romano-séraphique, le *Si quæris* sert de huitième répons à matines. En fut-il toujours ainsi ? le P. Ferdinand d'Araules affirme sans l'ombre d'hésitation : « Les deux offices (de saint François et de saint Antoine) n'ont pas cessé d'être en usage dans l'Ordre des Frères Mineurs » ;(2) oui, certainement, si l'on entend par office celui qu'écrivit Julien de Spire; car il est vrai que l'Ordre n'a jamais abandonné d'une façon générale et absolue l'antique office, il y a pourtant lieu de faire ici une restriction qu'impose la vérité et qu'exige la sincérité. Certain engoûment ou besoin de nouveauté occasionnèrent au dix-huitième siècle l'introduction d'offices nouveaux et leur subrogation aux anciens. Les Conventuels furent les premiers à entrer dans cette voie de réforme. Voici comment le P. Azzoguidi le rapporte : Le B. Jean de Parme, on s'en souvient, avait défendu en 1249 de changer quoi que ce fut à l'office de saint Antoine, soit pour le chant, soit pour le texte, jusqu'à ce que l'on y pourvût en meilleure manière, *quousque in melius ordinetur*. (3)

Or, dit Azzoguidi, comme selon la coutume du temps ces

(1) Rad. Tungr. *de offic.* Prop. X.
(2) P. Ferdinand, *Vie de S. Antoine, Appendice.* pag. 165.
(3) Wadd. *ann. 1249.*

Digitized by Google

offices étaient rythmiques, lorsque, par la volonté des Pères de l'Ordre, l'on fit en 1737, la correction de notre Bréviaire et de notre Missel, l'année suivante, je fus chargé de ce travail par notre Rme P. Ministre Général, *mihi uni commissa*, j'ai changé cet office et j'en ai arrangé un autre d'après les sentences de la Bible, le récit de la vie et des miracles du Saint. Et ce nouvel office fut approuvé par la S. C. des Rites, le 21 janvier 1741. (1)

De leur côté, les Pères Capucins ont également abandonné les offices de Julien de Spire, l'an 1791, et en ont adopté de nouveaux : (2) et ce à notre grand regret, dit le Père Hilarin Felder, *zu unserem grössten Bedauern*. (3) Cet abandon des anciens offices fit commettre au R. P. Hilarin, l'erreur d'affirmer que l'antique mélodie en était perdue de temps immémorial. (4) Chez nous, ce ne fut que sur le déclin du dix-huitième siècle que Fr. Bonaventure de Plaisance, alors Commissaire général, obtint du Pape Pie VI, la subrogation des anciens offices, d'après le rapport présenté par le R. P. D. Charles Erschine, Promoteur de la Foi. Ces offices composés par le P. Flaminien a Latere avaient été préalablement revus et corrigés par le dit Promoteur et par le cardinal Ch. Archinto, Préfet de la S. Congrégation des Rites. Le décret d'approbation porte la date du 21 novembre 1792. Cette innovation néanmoins ne paraît pas avoir atteint l'Ordre dans son ensemble ; car on ne cessa jamais d'insérer dans nos bréviaires l'ancien office tout aussi bien que le nouveau, ce qu'il sera facile de constater si l'on s'en rapporte aux éditions subséquentes, et même à celle de Venise, de 1803, faite par les soins du susdit Commissaire Général, Fr. Bonaventure de Plaisance. Ces offices nouveaux furent imprimés, sans doute pour la dernière fois, chez François Seguin à Avignon, en vertu d'un décret du Rme P. Venance de Celano, en date du 1 juillet 1854, mais avec cette clause restrictive : *pro hiis locis in quibus mos est praefata officia recitandi*. Depuis lors, ces offices ont si bien disparu de nos bréviaires que leur existence n'est plus qu'un souvenir historique pour la plus grande joie des érudits, chercheurs de vieilleries.

(1) Azzoguidi, *Sermones S. Antonii*, Bononiae, 1757, *nota LVIII*, pag. CV. 2.

(2) Bullar. Capucin. t. ix. ed. P. Damianus a Munster. Oeniponte. Wagner 1884. pag. 213, n° 194.

(3) P. Hilarin Felder, *Officia rhytmica*. Freiburg, 1901, cap. II, pag. 68.

(4) *Id.*, *Ibid*, pag. 69. Non, la mélodie ne fut jamais ignorée ni abandonnée et on la trouve dans tous les livres de chœur de nos couvents.

Digitized by Google

L'on se demande aujourd'hui comment des compositions modernes dans le goût du dix-huitième siècle ont pu mériter les préférences et remplacer les admirables œuvres de Julien de Spire.

Ce qui caractérise l'œuvre de Fr. Julien c'est le rythme ; les deux offices de notre bréviaire sont l'un et l'autre rythmiques. Mais puisque les chroniques nous disent que Fr. Julien a composé l'histoire, *historiam*, que faut-il entendre par ce terme *historia ?* Empruntons à Dom Baümer la réponse à cette demande. « On désignait au moyen-âge sous le nom d'*Historia*, cette sorte d'office rythmé et versifié, comme d'ailleurs tous les textes de l'office qui sont accompagnés de riches mélodies... C'était jadis et c'est encore aujourd'hui l'expression technique pour désigner les Répons des dimanches et des fêtes des Saints, où se déroule et se poursuit, souvent sous forme lyrique, l'histoire du livre de la sainte Écriture déjà commencée dans la leçon, ou encore la *Vita*, la *Passio*, la *Legenda* d'un saint ». (1) Sous ce terme, ne comprenait-on que les Répons à l'exclusion de toute autre chose ? Le P. Ferdinand ne le croit pas et pense que dans le cas présent il s'agissait aussi de la vie, de la légende ; et cette légende, d'après lui n'est autre que celle publiée par les Bollandistes sous la rubrique : *auctore anonymo*. Pour le prouver, il établit sa thèse sur l'autorité des auteurs et la confrontation du texte liturgique.

Bernard de Besse, secrétaire de saint Bonaventure, écrit au sujet de saint François : *Sancti Francisci vitam scripsit in Italia Fr. Thomas... in Francia vero Fr. Julianus, scientia et sanctitate conspicuus qui etiam nocturnale Sancti officium in littera et cantu posuit*. Bernard distingue deux choses, la vie et l'office des nocturnes. D'autre part, Barthélemi de Pise écrivait vers 1385 dans le livre des conformités : *Fr. Julianus teutonicus, vir mirae sanctitatis, qui fecit historias beati Francisci et beati Antonii, et quoad cantum, et quoad antiphonas, versus, et responsoria*, Fr. Julien allemand, homme d'admirable sainteté *inter famosos et præcipuæ sanctitatis fratres*, (2) qui écrivit l'histoire de saint François et de saint Antoine, tant pour le chant que pour les antiennes, versets et répons. Et un peu plus loin : *Legendam beati Francisci composuit et respon-*

(1) Baümer, *Hist. du Brev.* II. cap. VI, pag. 77.
(2) *Ms. vat. lat. 4354*. f. 112.

Digitized by Google

soria. La distinction est ici parfaitement établie. Julien composa la légende et les répons. Plus d'équivoque. Le manuscrit vatican dit simplement : *totam hystoriam*.

Le P. Ferdinand poursuit son argumentation, et prétend tout d'abord que la *Legenda* contenue dans les *Acta Sanctorum* est l'œuvre de Julien de Spire, d'où il tira tous les passages qui devaient entrer dans la composition de l'office. « De la Biographie qu'il avait écrite, Julien fit un extrait pur et simple des passages qu'il destinait à l'office, y mettant seulement la cadence et la rime. » (1) Et le Père continue sa démonstration par la confrontation qu'il fait entre la légende des *Acta* et les répons des nocturnes, puis comme dernière conclusion affirme que le *Si quæris* est de Fr. Julien.

Mais puisqu'en histoire les syllogismes et les déductions philosophiques n'ont qu'une valeur relative, le lecteur nous saura gré de lui fournir le témoignage des manuscrits, base réelle et vraiment solide de toute démonstration historique. En consultant les catalogues des bibliothèques, nous avons eu l'heureuse fortune de rencontrer divers codex où l'ancien office de saint Antoine a été conservé. La bibliothèque Casanatense de Rome possède un tout petit bréviaire, de dimension vraiment minuscule. C'est un bréviaire plénier coté 250 ; l'écriture gothique, la seule employée, y est excessivement fine et fort régulière : les rubriques sont en caractères encore plus petits. Ce manuscrit mesure à peine 0,090 millimètres sur cent onze. En tête vient un calendrier qui semble un tant soit peu antérieur, et où le nom de saint Antoine qui y figure a été écrit de seconde main : mais la fête et tout l'office du saint occupent leur place à la date du 13 juin. Ce codex par conséquent est postérieur à l'an 1232, année de la canonisation du glorieux thaumaturge, et très probablement antérieur à celle de sainte Élisabeth de Hongrie, dont la fête n'est pas insérée au corps du bréviaire, mais simplement signalée au folio 7 par une rubrique écrite plus tard, vraisemblablement par la même main, d'où il est permis de resserrer les dates. Sauf meilleur avis nous oserions affirmer que l'âge de ce manuscrit peut être placé entre 1232 et 1235, au plus tard 1236.

Avant de parler de l'office, notons encore une autre particularité, fort intéressante pour l'histoire de la liturgie franciscaine. La messe de ce jour était prise au commun d'un docteur et

(1) P. Ferdinand. *Vie de S. Antoine*, Bordeaux. 1899. *Appendice*, pag. 185.

Digitized by Google

des confesseurs, ayant pour verset alléluiatique : *Iste est qui ante Christum*. Où se trouve ce verset ? En tout cas, il n'est pas douteux que cette messe est la primitive en l'honneur du bienheureux thaumaturge.

C'était l'usage au moyen-âge, dit fort bien le P. Antoine Marie Azzoguidi des Mineurs-Conventuels, de composer les histoires qui servaient à l'office divin pour lire en la solennité des saints qu'on célébrait. Le P. Papebroch a vainement cherché l'histoire primitive de saint Antoine, *Primigeniam P. Papebrochius frustra desideravit*. (1) Eh bien ? cette histoire primitive, divisée pour les leçons de l'office, ignorée des PP. Papebroch, Azzoguidi et cent autres, nous est fournie par le codex 250.

Comment ignora-t-on de la sorte l'existence de cette légende ? L'explication en est très simple. Au chapitre général de Pise, en 1263, il fut décrété de substituer de nouvelles légendes à celles que l'on récitait alors. Saint Bonaventure en composa les textes nouveaux. (2) La réforme fut si radicale que l'on détruisit beaucoup d'exemplaires, et quand on n'eut pas recours à ce moyen barbare, on en fit des palimpsestes, on gratta, corrigea, tant bien que mal. Le code 250 est assurément un des rares exemplaires qui ait échappé à l'œuvre de vandalisme.

Ici pas n'est besoin de recourir à des déductions philosophiques, les Répons suivent les leçons, et sans le moindre effort le lecteur peut se rendre compte de l'emprunt, ou de la parenté des uns et des autres. N'est-il pas légitime de penser qu'un seul auteur a disposé le tout ? Et puisque Julien est l'auteur avéré des Répons, n'est-on pas en droit de penser que nous sommes en face de la légende originale telle qu'il la composa ? Malheureusement cette légende est incomplète. Comme la fête n'avait pas encore d'octave, le bréviaire ne contient que les leçons nécessaires aux deux premiers nocturnes ; au troisième on lisait l'homélie *Grandis fiducia* de S. Jérôme. Est-ce à dire que nous devrons ignorer la suite ? Pas le moins du monde. Pour des motifs que nous ne saurions expliquer, la légende primitive reparaît dans certains bréviaires du XVe siècle ; on puisa alors dans l'antique histoire autant que cela fut nécessaire pour fournir des leçons les jours où la rubrique permettait de faire l'office de l'octave, c'est-à-dire quatre jours. Si le codex 250 nous donne à peine

(1) Ant. Mar. Azzoguidi, *S. Antonii Sermon*. Bononiae 1757. n. 5. pag. XXXVI.
(2) *Firmam*. Venet. 1513. P. I. f. 33.

Digitized by Google

jusqu'au numéro quatre de la légende anonyme des Bollandistes, le Manuscrit 262, bien qu'incomplet, nous fait arriver au paragraphe 34, et s'arrête à ces mots : *foribus etiam patefactis introire valerent*. En somme ce sont treize paragraphes qui nous manquent encore. Ce codex 262 appartient aussi à la Bibliothèque Casanatense.

La présence de six leçons seulement dans le codex 250 nous en révèle la grande antiquité, car il est certain que de bonne heure on fit de l'octave, et comme on en pouvait également faire l'office, il existait des leçons pour chacun des jours ; ce que l'on peut constater dans le manuscrit publié par le P. A. Azzoguidi, d'après la transcription faite par le P. Ubald Tebaldi sur un codex dont la date doit être fixée, dit encore Azzoguidi, entre les années 1263 et 1302. (1)

En examinant les leçons et les répons des manuscrits on ne peut qu'être frappé de leur parfaite analogie, et de la contemporanéité de toutes les parties de l'office. Le premier répons du premier nocturne est ainsi conçu :

Funditur *insontium*
Sanguis a profanis
Fitque *morientium*
Merces vitae panis.

N'est-ce pas l'abrégé pur et simple de la cinquième leçon où nous venons de lire : *Funditur* interea apud Marocchium *sanguis* innocentium *a profanis*... et plus loin : qui de coelo descendit pro quo et passi sunt *morientium merces* factus est *vitae panis*, passage qu'on trouve au premier chapitre, n° 3 de la *Légende des Acta Sanctorum?*

Le troisième Répons de ce même nocturne dit :

Fervet ad martyrium
dum rex terrae soevit,
Sed hoc *desiderium*
suum non implevit ;
de quo rex regnantium ;
aliud *decrevit*...

Et dans les mss. : *Fervens* igitur ut dictum est *ad martyrium dum* adversus Christum *rex terrae desoevit*... *suum* tamen *desiderium* in his *non implevit*, *de quo rex regnantium* dominus a sensu humano *decrevit*.

Tout cela est bel et bien, nous diront sans doute les sévères

(1) Azzoguidi. *Sermon. S. Antonii.* Bonon. 1757. n. V. pag. XXXVI.

Digitized by Google

critiques ; nous voyons et reconnaissons l'analogie entre les leçons et les répons pour tout ce qui précède. Nous savons également que, dans la légende des *Acta*, le récit se poursuit avec la même élégance, que les phrases y ont des tournures semblables, que le cursus des cadences est régulier, mais enfin vous ne nous avez pas encore montré qu'il en est de même pour le *Si quæris*. Le *Si quæris*, ami lecteur, cherchez-le d'abord dans le codex 250 : il y occupe la place que Julien de Spire lui a assignée, il sert de huitième répons. Et si vous voulez en trouver la substance dans la légende du bréviaire, payez-vous le loisir d'un voyage en Allemagne ; allez frapper à la porte du couvent des bons Pères Conventuels (de Würzbourg), priez le Père bibliothécaire de vous communiquer le codex I. 137. C'est un manuscrit du XVe siècle. Cherchez les leçons du jour de l'octave de la fête de saint Antoine. La huitième leçon qui est aussi la dernière, s'achève par ses mots : ***nunc diversimode tribulatorum necessitates cessant, pericula pereunt, lepra, doemones, error, mors et calamitas fugiunt, sani egrotantes quique resurgunt, vincula captivitatis et naufragantibus maria cedunt, res et membra perdita repetentes utriusque sexus et omnis etas recipiunt, que omnia si explicatius quis requirat veritatis testimonium a paduanis accipiat.***

Mettez le répons miraculeux en face de ce texte. Qu'y apercevez-vous ? Vous ne pouvez qu'y reconnaître le mécanisme des autres répons, c'est-à dire le résumé, la synthèse de la leçon qui vient d'être lue. Notez les mots soulignés.

Si quæris miracula,
Mors, error, calamitas,
Dæmon, lepra fugiunt,
Ægri surgunt sani.

Et maintenant que tout le monde admet que le Répons *Si quæris* est antérieur à Vincent de Beauvais (1264), antérieur à la circulaire que le B. Jean de Parme adressa à tous les Supérieurs de l'Ordre (1249), que par l'autorité du manuscrit 250 de la Bibliothèque Casanatense nous constatons l'emploi liturgique du *Si quæris* dès l'an 1235 ou 1236, et qu'enfin il convient de reconnaître Julien de Spire comme son auteur, il n'est plus possible d'oser en attribuer encore la paternité à saint Bonaventure. Les chiffres sont par ailleurs d'une brutalité sans merci. Que nous enseignent-ils ? Le Docteur séraphique mourut en 1274, âgé de 53 ans, c'est-à-dire qu'il était né en 1221. Or, quand en 1235 ou

Digitized by Google

1236 on chantait déjà le *Si quæris*, le jeune et futur saint n'était qu'un adolescent de quatorze à quinze ans. Qu'on veuille bien tirer la conclusion, sans oublier que l'histoire s'écrit objectivement et n'est pas sujette aux caprices de l'imagination, pas plus qu'elle n'est affaire de sentiment et de sympathie.

Valeur littéraire.

Pour qu'un travail littéraire mérite d'être classé parmi les œuvres d'art, il devra réunir les trois conditions suivantes, que ce qu'on écrit soit nouveau, vrai et utile.

La première condition d'une œuvre artistique est la nouveauté, c'est-à-dire qu'elle devra susciter en l'esprit une idée nouvelle, ou tout au moins se présenter sous une forme nouvelle. Il ne plaît guère en général de lire ou d'écouter la lecture de ce qui est connu, à moins que quelque particularité ne vienne exciter la curiosité. Le propre de la nature est de rechercher le nouveau, car le cœur ne s'ébranle et ne s'émeut qu'en face de la nouveauté, message du bien et du mal. Une idée nouvelle s'offre-t-elle à notre intelligence, l'attention se fixe, l'imagination nous transporte, la pensée se fait vivante, l'espoir même se manifeste et grandit peu à peu, le désir enfin s'aiguise et devient chaque jour et plus fort et plus intense.

Le *Si quæris* tel que l'a composé Fr. Julien de Spire répond-il à cette première condition ? Sans hésitation, nous disons : oui ; lisez plutôt. Le poète s'écrie : *Si quelqu'un veut des miracles*, si tu cherches des miracles, *Si quæris miracula*. Assurément le miracle n'était pas alors une chose nouvelle. Toute l'histoire des générations humaines est émaillée des prodiges opérés par le Seigneur. Presque chaque page de l'Évangile contient le récit de quelque merveille. Les Saints de tous les siècles ont comme semé les miracles sous leurs pas. A l'époque où Julien composa le *Si quæris*, le monde entier avait vu se multiplier les œuvres miraculeuses obtenues par l'intercession du bienheureux thaumaturge. Le miracle était, on peut le dire, un fait vivant, commun, et presque vulgaire à cause de sa fréquence. Le talent du poète fut précisément de donner à cette idée une forme nouvelle, de lui communiquer une sorte d'entité pleine de vie. La nomenclature qu'il nous fait, banale au premier abord, révèle au contraire le savoir faire d'un véritable artiste. Sous la plume de Julien chaque mot s'anime et prend de l'activité à mesure qu'ils se succèdent et

Digitized by Google

s'enchaînent dans le récit. Chaque terme nouveau représente toute une série de faits prodigieux, si bien que l'esprit étonné ne parvient pas à faire l'énumération de tant de merveilles. N'est-ce pas une nouveauté de voir le miracle se généraliser de la sorte ? La mort, l'erreur, les calamités, le démon, la lèpre fuient et disparaissent. N'y a-t-il pas de l'originalité, disons mieux, un réel talent à faire ressortir ainsi la puissance de saint Antoine ? Tous les éléments obéissent et se soumettent. Le peuple rempli de confiance s'agenouille devant l'image du thaumaturge, prie, et avant qu'il ne se soit encore relevé, *cedunt mare, vincula,* l'océan apaise ses flots, les chaînes des captifs tombent d'elles-mêmes. Rien ne résiste au pouvoir de la prière confiante.

L'esprit du lecteur est frappé du nouveau de ce récit, son attention est gagnée et l'espoir naît dans les cœurs.

Le second caractère d'une œuvre artistique est de représenter un fait non seulement comme nouveau, mais surtout d'en faire voir la possibilité, mieux que cela de la montrer comme une vérité réalisable, ou déjà réalisée. Que fait ici Julien? Sorti de la race des génies, il appartient à la catégorie de ces hommes dont l'âme saine conçoit et sait dire des choses et des faits. *Ei dice cose.* Ce n'est pas un de ces prosateurs vaniteux, comme ces rimailleurs, dont les œuvres sont vides comme des bulles de savon qu'irise le soleil, et qui s'évanouissent en un clin d'œil. Oui, oh oui ! il dit des choses ; il ne raconte pas des faits imaginaires, inventés pour le plaisir de charmer le lecteur ou de le divertir, il dit des réalités, il résume en des strophes rimées tout ce que l'on a vu, entendu dire, ou parfois touché du doigt. Pas n'est besoin que le joueur de flûte lui donne le ton comme aux orateurs de l'antiquité.

Lui-même admire la multiplicité de tant de prodiges ; ce monde de merveilles hante son esprit, et il sent l'espérance grandir. Il espère. Et pourquoi d'autres n'espéreraient-ils pas ? De son âme poétique s'échappe le cri d'une confiance enthousiaste. En est-il parmi vous qui souhaitent des miracles ? Que n'invoquent-ils saint Antoine? Voyez, voyez plutôt, leur dit-il, *si vous cherchez des miracles*. Regardez, ils foisonnent et sont abondants comme une riche moisson à la saison du blé ou des olives. Ne semblerait-il pas que Dieu ait abandonné sa puissance entre les mains de son serviteur ? La supplique de tous ceux qui souffrent sur la terre ne s'interrompt jamais devant l'image de saint

Digitized by Google

Antoine, et le prodige surgit incontinent. Non, rien ne résiste au crédit du thaumaturge. Plus ses clients sont nombreux, plus il se plaît à répandre ses faveurs. La mort obéit ; confondu, l'hérétique confesse humblement son erreur ; les fléaux cessent les uns après les autres. Du reste, interrogez les habitants de Padoue, *dicant Paduani*. Les jeunes gens et les vieillards jubilent et n'ont pas assez de mots pour proclamer l'excès de leur reconnaissance.

N'est-ce point là un tableau vivant ? Se peut-il discours plus éloquent ? Non seulement il y a possibilité, il y a réalité. C'est ainsi que notre poète provoque dans la foule, avide de faveurs, le désir effectif de quelque miracle, c'est ainsi qu'il anime et ravive l'espérance dans tous les cœurs. Ce faisant, il donne à son travail la troisième condition que l'art exige et réclame.

Présenter sous l'aspect de nouveauté une pensée quelconque, faire ressortir ses raisons de possibilité et de vérité, ne suffiraient pas encore si quelque motif d'utilité n'y ajoutait son charme, *utilia magis speciosa*, disait le vieux peuple romain, ce qui est utile est plus agréable.

Dire des mots, prononcer des phrases sonores sans but utilitaire n'est qu'une sotte vanité. Savoir envelopper de poésie une idée pour la faire mieux goûter, c'est le travail du rhéteur ; mais pénétrer jusqu'au cœur et susciter le désir du bien c'est l'œuvre de l'artiste. Voilà ce qu'a su réaliser Fr. Julien. Le répons qu'il a composé dans la première moitié du treizième siècle, passé de génération en génération, est resté si familier parmi les foules qu'il n'y ait âme fidèle qui ne répète avec la foi du moyen âge : *Si quæris miracula*. Le *Si quæris* est la prière de tout le monde.

Maître d'une habileté incontestable, Julien étudia, analysa l'état d'âme du peuple, il devina la disposition psychologique des masses populaires. Peut-être fit-il sien le sentiment d'autrui, s'assimilant le désir de tous. Qui sait ? N'a-t-il pas souhaité et attendu personnellement quelque miracle ? Ce qui est certain, il avait compris la situation, il en sut profiter adroitement, et traduisit avec justesse le sentiment commun.

Tel un médecin, ou plutôt telle une mère au chevet d'un fils mourant. Cette femme, anxieuse près du lit d'un enfant chéri que la mort lui dispute, s'assimile pour ainsi dire le mal ; elle suit avec amour toutes les phases de la maladie, interroge le regard, les gestes, les palpitations, et devine jusques aux moindres désirs. Mieux et plus vite que tous les savants docteurs elle

Digitized by Google

découvre dans son amoureuse tendresse le remède qui prolongera les jours, et peut-être sauvera la vie de l'être bien-aimé dont les heures semblaient déjà comptées.

Le miracle était un phénomène désormais devenu quasi quotidien, la foi était vive dans les cœurs, à la prière adressée à saint Antoine, le Ciel répondait souvent par d'éclatants prodiges. De toutes ces choses, Julien forma comme un faisceau, et s'en servit pour laisser entrevoir la possibilité du miracle. Toutes ces particularités se présentaient devant lui comme un immense clavecin ; à lui de le faire parler. Et il le fit avec adresse, de la façon la plus opportune. Car comme tout a sa finalité, il visa l'utilité sans laquelle son travail eut été œuvre morte. La plus belle musique n'aura qu'une beauté froide si elle ne charme, divertit ou ne plaît ; son but au contraire sera vraiment atteint si par l'harmonie de ses accords elle élève l'âme jusqu'à Dieu. Avec la pureté de ses lignes, la délicatesse de ses contours, la variété de son coloris, la peinture ne serait pas plus digne de l'attention que la palette de l'artiste, si elle ne suscitait, selon la variété des sujets, une pensée d'admiration, d'enthousiasme ou de générosité en celui qui contemple.

Le but suprême de la musique comme de tous les arts, est de dégager l'homme de la terre, de le spiritualiser, et de l'élever jusqu'à Dieu. Julien de Spire a donc vraiment créé une œuvre d'art puisqu'en suscitant l'espoir il a su de cette sorte réveiller la confiance en Dieu de qui procède toute grâce. Et les bienfaits obtenus par la vertu des saints n'ont pas d'autre but.

Iconographie.

Le touriste qui visite l'Europe du nord au sud, de l'est à l'ouest, et que l'amour de l'art ou la simple curiosité conduit dans les musées où se conservent les chefs-d'œuvre de la peinture, n'aura pas été sans y observer combien l'histoire franciscaine a inspiré d'artistes de toutes les écoles. Les riches et superbes collections de Rome, Florence, Venise et de toute l'Italie, les Galeries du Louvre à Paris, le National Gallery et le South Kensington Museum à Londres, le musées d'Anvers en Belgique celui de Padro à Madrid, et cent autres à travers le vieux continent sont, en effet, comme un immense carnet où le public peut étudier à loisir la belle histoire des prodiges opérés par le mérite des fils de saint François. Il n'est pas d'épisode de la vie du

Digitized by Google

séraphique Patriarche qui n'ait été traité par l'un ou l'autre des nombreux artistes que le monde a fournis. Et si la curiosité du voyageur va jusqu'à compulser les précieux manuscrits des bibliothèques, le champ devenu plus vaste révèle aux amateurs toute une série de miracles et de prodiges.

Nul saint peut-être n'a captivé l'attention des artistes, peintres et miniaturistes autant que saint Antoine de Padoue. L'iconographie à son sujet est des plus riches, des plus abondantes et des plus variées. Une véritable émulation s'empara de tous les artistes, les plus fameux par le génie et le talent. Était-ce par ordre, par dévotion personnelle ou par reconnaissance que ces savants ont travaillé ? Beaucoup n'ont obéi qu'à un ordre, à un désir, mais bien plus nombreux furent ceux dont la piété guida le pinceau sur la toile ou le parchemin. Impossible de nous attarder à regarder l'une après l'autre ces magnifiques œuvres. Monsieur C. De Mandach, dans son admirable ouvrage *Saint Antoine et l'art italien* n'a fait qu'esquisser, et ce sont des volumes qu'il faudrait ajouter à ce livre, pourtant déjà si plein d'intérêt.

N'ayant pas le moins du monde l'intention de compléter le travail de De Mandach nous nous bornerons à l'examen d'une seule gravure du XVe siècle conservée à Rome dans un carton d'estampes de la bibliothèque Casanatense. (1) Cette incision, peu connue malheureusement, est un précieux document pour l'histoire du Répons miraculeux. L'italien Zani qui fut un des premiers à la connaître, en fait mention dans un de ses ouvrages. L'attention de deux écrivains modernes fut également attirée par la beauté de cette gravure, et tous deux s'en sont occupés au double point de vue de l'art et des prodiges qu'on y voit représentés. Paul Kristeller publia à son sujet une étude fort intéressante dans l'*Archive historique d'Italie*, (2) et l'auteur suisse, Mr de Mandach, en fait une longue description dans l'ouvrage précité, *S. Antoine et l'art en Italie*.

Cette gravure est une illustration et comme la mise en scène de tout le répons *Si quæris*. Au centre nous apercevons saint Antoine placé sur le noyer. Ce motif original a été inspiré aux artistes par un chapitre de la légende primitive transcrite dans les biographies ultérieures. « Comme le dit la légende, les branches de l'arbre forment une voûte de leurs rameaux. Saint Antoine,

(1) Biblioth. Casanat. — *Coll. Stampe, 20. B. I. 44.*
(2) *Archiv. Storico dell' arte.* pag. 364. 1892.

Digitized by Google

assis à une table, rapproche les textes de deux livres ouverts, l'un devant lui, l'autre sur un lutrin à sa droite ; du doigt il marque le passage auquel il s'est arrêté dans l'autre ». (1) Sous le panneau de la table et en guise de frise, se trouve cette inscription : *Sanctus Antonuis de Padua* ; l'inversion des lettres *i* pour *u* et vice-versa dénote l'inadvertance d'un graveur distrait ou l'ignorance d'un homme illettré. Au pied de l'arbre, à gauche, un frère mineur à genoux, à droite, un cardinal dans la même attitude. M. Kriseller pense que ces deux personnages sont les deux fidèles compagnons du Saint, Fr. Luc et Fr. Roger. Celui de gauche peut bien être le Fr. Roger, mais le cardinal ne saurait être que saint Bonaventure, dit M. de Mandach. Selon les convenances hiérarchiques le cardinal devait occuper la droite et non la gauche. Lazzaro Sebastiani de Venise dans une peinture analogue, exécutée en 1490, n'a pas commis cette faute.

Tout-à-fait au bas, sous les pieds du Saint, et dans un cadre rectangulaire, se lit en langue vulgaire une traduction libre du Répons. L'emploi de la langue toscane sert ici à démontrer la popularité que devait avoir à cette époque la dévotion au glorieux thaumaturge.

En marge, le graveur a disposé treize petits médaillons, qui représentent autant de scènes de la vie du Saint. N'allez pas tomber en pamoisson, ami lecteur, le nombre treize n'est fatidique que dans l'esprit malade des gens chez qui la superstition tient lieu de religion.

L'artiste pourtant ne s'est pas appliqué à représenter toutes les scènes se rapportant à chacun des mots des strophes du *Si quæris*. Il n'y figure que les suivantes, à savoir :

Mors : représentée par la résurrection d'une femme.

Error : miracle de la mule adorant la très Sainte Eucharistie. Ce sujet a été traité de différentes manières par les artistes. Dans une des églises de Bourges, nous ne nous souvenons plus laquelle, on admire une toile rappelant ce sujet.

Lepra : De ce que la guérison de la lèpre ne figure pas parmi les miracles opérés après la mort de saint Antoine et invoqués pour sa canonisation, Paul Kristeller en tire la conclusion que les versets du Répons ont bien pu fournir à l'artiste la première idée de sa composition. C'est possible. Toutefois il est certain

(1) M. de Mandach. *S. Antoine et l'art italien*. Paris, 1899. IV. Part. chap. II. pag. 223.

Digitized by Google

que Julien qui parle de ce fléau n'a pas du employer ce mot sans motif et uniquement pour le besoin de la quantité et du rythme.

Aegri : dans ce même petit tableau on voit également un malade guéri.

Mare : sur un navire en détresse des nautonniers implorent l'assistance de saint Antoine. Le thaumaturge se montre sur la proue et commande à la tempête qui s'appaise.

Vincula : saint Antoine conduit hors de la prison un homme qu'il tient par les deux mains.

Membra : ici nous voyons le miracle du pied coupé. Saint Antoine prend le membre détaché, le remet en place et semble accomplir ainsi une action toute naturelle.

Juvenes : un enfant né depuis peu de jours parle et se fait le défenseur de sa mère sur qui planaient les injustes soupçons du père.

Si ce n'est erreur de notre part, nous pensons que le ciseleur devait appartenir très probablement à l'école de Baccio Baldini. Son travail n'a pas sans doute le fini des œuvres du maître et ne saurait être comparé ni au prophète Baruch, ni à la sybille de Cumes gravés par Baldini. Le détail y est moins soigné, le dessin moins achevé. C'est encore moins la manière d'André Mantegna dont le style est si caractéristique. La précision, l'élégance et l'animation des contours révèlent assez une main habile et experte. Ce n'est pas de la peinture, ni de la simple taille, mais bien plutôt une gravure en camaïeu ou clair-obscur, comme disent les Italiens ; ou bien, si l'on veut,c'est une imitation des œuvres au crayon ou à la plume. Le grain est serré, et tandis que les têtes des personnages ne sont que des traits sans ombre, le reste est assez bien modelé, et les vêtements en général gracieusement drapés, celui de saint Antoine en particulier.

Une certaine raideur et le manque de réelle beauté esthétique ne permettent pourtant pas de ranger l'auteur dans la catégorie des meilleurs graveurs de l'époque. La simplification de tous les moyens d'expression concentrés sur l'unique effet d'ensemble, nous est une preuve qu'il faut classer cette estampe parmi les œuvres de l'art florentin. Et dans ce cas l'âge en doit être fixé dans le dernier quart du quinzième siècle. « Les estampes florentines du XVe siècle, autres que les nielles, écrit Delaborde, celles du moins dont on connaît avec certitude les origines,

Digitized by Google

sont d'une époque postérieure non seulement à l'époque où travaillait Finiguerra, mais même à l'année de sa mort (1470). (1)

On pourra peut-être reprocher à l'artiste de n'avoir pas donné à ses personnages des physionomies douces et gracieuses ; on ne peut nier cependant qu'en chaque petit tableau il y a de la vie et de l'expression. Ainsi que ses contemporains, le ciseleur a su « raffiner sur le vrai, et en aiguiser les termes ». Il y a quelque chose d'exquis et de charmant en cette gracieuse paraphrase en image du *Si quæris*.

De même que le texte, la gravure n'est pas à proprement parler une prière ; mais c'est en vérité une invitation à la prière. Julien n'écrivit pas dans la forme usuelle de la prière, il fit un récit pittoresque, une description littéraire, une miniature, si on le veut. Voilà ce que le graveur a imité. L'éloquence silencieuse de la peinture et de la miniature est souvent d'une efficacité supérieure à celle de beaucoup de longs et superbes discours.

Sur le dernier déclin du XVIIe siècle, l'an de grâce 1699, Jean Kaufman dédia à saint Antoine et publia en son honneur toute une collection d'intéressantes gravures rappelant la vie, les vertus et les miracles du bienheureux thaumaturge. Neuf de ces gravures servent de commentaire imagé à différentes scènes dont le répons conserve la mémoire. Au-dessous de la gravure 44 par exemple, on lit cette explication : *Ex responsorio*, et les mots : *Mortui resurgunt*. Il ne nous est pas possible de faire connaître cette jolie collection, mais nous devions à nos lecteurs de la leur signaler. Jean-Frédéric Perretti en fit les dessins, et l'allemand André-Matthieu Wolffang les grava pour commémorer la dévotion de la religieuse population de Söllheim, près de Salzbourg en Autriche. Le livre lui-même fut imprimé dans la ville d'Augsbourg par le susdit sieur Jean Kaufmann.

La Mélodie

Que dire maintenant de la mélodie ? C'était la règle que les auteurs du moyen-âge fussent à la fois les « inventeurs » de la musique et des paroles. (2) Il est vrai que Jean Beck parle ici des trouvères et des troubadours. Mais les moines savants qui s'adonnaient à l'étude et à la composition des mélodies sacrées ne le cédaient en rien aux compositeurs profanes et n'avaient

(1) Delaborde. *La Gravure. chap. III.* Paris. pag. 67.
(2) Jean Beck. *La musique des Troubadours*, Paris. pag. 11.

Digitized by Google

rien à leur envier. C'était le cas de notre Fr. Julien de Spire. Et c'est pourquoi le docteur Weiss de Munich a pu dire : « On trouve difficilement en toute la liturgie un chant rythmé qui puisse être comparé au célèbre *Si quæris* de Julien de Spire ». Sous sa plume la cantilène prend une tournure plus élancée, plus svelte, plus hardie ; elle s'élève avec grâce et élégance comme la flèche de nos cathédrales, comme ces îlots qui émergent au-dessus des flots de l'océan.

L'idée poétique que reflètent les mots n'est pas moins vivante ni moins marquée dans la mélodie qu'elle ne l'est dans le texte littéraire. C'est qu'avant de composer ses mélodies, Julien prit soin de méditer les paroles, de mesurer les périodes des phrases, puis sut trouver ensuite dans les sons de la gamme les combinaisons les plus aptes à traduire les pensées et les sentiments contenus dans chacune des strophes. Rien de rigide ni de violent dans la construction de ses cantilènes. Il n'obéit pas aux lois d'une mécanique forcée, la succession des sons est naturelle, coulante, harmonieuse, douce et agréable. Pour bien se rendre compte de la valeur de Julien en tant que musicien, il serait nécessaire d'étudier chacune des pièces que son génie a dictées, analyser l'un après l'autre tous les morceaux. Possédant la connaissance intime des modes grégoriens il nous apparaît non seulement comme un maître dans l'art de diviser les périodes, mais surtout comme un maître en celui d'écrire et d'agencer des compositions chorales. Le *Si quæris* est une œuvre merveilleuse où se dévoile tout le talent de cet artiste.

La mélodie est écrite dans le mode hypomyxolidien. Dans notre étude : «Le chant dans l'Ordre séraphique» nous écrivions ces lignes en 1900 : « Où chercher une pensée musicale qui rende mieux les premiers mots du *Si quæris*, que ce délicieux mélisme surgi de la plume de Julien de Spire, et qui semble comme une inspiration ? Le repos de la voix sur le climacus resupinus dans *Si* est d'un effet grandiose, magistral ; il marque comme l'hésitation d'une âme trop peu confiante, qui ose à peine attendre un miracle ; puis tout aussitôt le conséquent faisant écho à l'antécédent, élève l'âme dans un sublime élan de foi. » (1)

Ce *Si* conditionnel est artistiquement interprété par les huit notes de la mélodie. Le début se fait sur la tonique, qui est

(1) *Le chant dans l'Ordre séraphique*, Solesmes, 1900. chap. III, pag. 71.

Digitized by Google

d'abord une *apostropha* retardant le *torculus* ; ce retard vient opportunément appeler l'attention ; puis le *climacus resupinus* qui s'incline et se relève, marque premièrement l'humilité de la prière suivie de la confiance qui se redresse. Ces huit notes sont tout un discours et plus qu'un discours. A cet antécédent compris dans un pentacorde, succède le conséquent qui par un tétracorde monte jusqu'à la quinte supérieure pour la syllabe *quæ* ; c'est comme la hardiesse de la confiance qui pourtant s'incline dans un *climacus* pour la seconde syllabe du mot : *ris*. Et la mélodie fait une broderie sur la tonique *sol* pour le mot : *miracula*, *sol, la, fa, sol*. A cette protase l'apodose répond dans les mots *mors*, *error*, *calamitas*, en partant de la dominante *ut* pour retourner à la tonique après s'être inclinée jusqu'à la quarte tonale.

La seconde partie de la strophe, *doemon*, *lepra fugiunt*... débute par la note *si* et Julien se plaît à répéter trois fois la clivis sur la syllabe *mon* de *doemon;* c'est le triomphe de la prière. Nous retrouvons cette répétition de groupes au mot *ægri* et finalement à cet autre : *sani*.

Dans le verset : *Cædunt mare,*... l'artiste paraît avoir déployé tout son génie. La phrase commence sur la dominante réelle de la tonique : *ré* ; la répercussion du *porrectus : mi, ut, ré — mi, ut, ré*, signale une sorte de jubilation, d'exultation ; puis à *mare* dans la succession du *climacus* et du *scandicus* nous pourrions reconnaître les admirables élévations des flots, et aussitôt l'on croirait voir les chaînes des captifs tomber de leurs mains dans les six notes qui accompagnent *vincula ;* d'abord un climacus resupinus puis deux simples notes. Le reste qui suit est presque syllabique *membra, resque perditas*. Où la jubilation atteint son comble, c'est dans le superbe mélisme de *juvenes*. Une mélodie syllabique pour ce passage ne pouvait suffire pour traduire toute l'allégresse de cette jeunesse reconnaissante, c'est une phrase qu'il fallait. Julien de Spire a su le comprendre. Par une longue suite de neumes il interprète le sens intime des mots. Est-ce un progrès sur l'antique système, purement syllabique, ou quasi syllabique? Si ce n'est un progrès, ce n'est pourtant pas une déviation, c'est tout simplement une façon nouvelle de développer la pensée musicale. Une riche abondance de notes, groupées d'après les rigoureuses exigences du rythme déclamatoire donne aux paroles, à la phrase et à toute la période un aspect caractéristique des plus ingénieux. Ceux qui se plaindraient de la prolixité de ces

Digitized by Google

mélismes prouveraient par leurs récriminations qu'ils n'ont rien compris à la composition des mélodies du moyen-âge, qu'ils ne s'entendent guère en musique et qu'en somme il faut les exclure de la catégorie des âmes harmoniques dont parle Aristote, puisque le langage des sons leur demeure inintelligible.

Si nous possédons le texte de l'office de saint Antoine dès la première moitié du XIIIe siècle, il n'en est malheureusement pas ainsi de la mélodie. Les plus anciens manuscrits qui la contiennent, et que nous avons pu consulter ne sont pas antérieurs au XIVe siècle ; nous en signalerons deux entre tous les autres, l'un appartient à bibliothèque antonienne de saint Antoine à Padoue, le second se trouve dans la bibliothèque des PP. Conventuels de Sebenic en Dalmatie. Le Rme P. Dom J. Pothier, abbé de S. Wandrille a publié cette mélodie du *Si quæris* dans les *Variæ* Preces; (1) mais il y a dans cette version plusieurs variantes qui ne répondent pas à la lecture des anciens codex. Ce même Répons miraculeux fut également publié par le R. P. Hilarin Felder, o. cap. (2) Bien que le R. Père se soit aidé de Mss. du XIVe siècle, il y a dans le texte mélodique qu'il propose deux ou trois notes qui, à notre avis, appesantissent et retardent le mouvement du rythme, et c'est pourquoi la version la plus authentique de cette ravissante mélodie du *Si quæris* est, croyons-nous, celle qui est contenue dans le *Cantorinus* de l'Ordre publié par la maison Desclée. (3)

Dans la chapelle de nos Pères à Zara en Dalmatie, les Religieux et les fidèles alternent le chant du *Si quæris* aux fonctions de chaque mardi sur une mélodie qui n'est qu'une abréviation de celle de Julien de Spire. Mais ce chant, ainsi dépouillé de ses neumes, raccourci et devenu cahoteux manque vraiment de grâce et d'élégance.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici les différentes mélodies afin que le lecteur puisse lui-même être juge; s'il veut bien se donner la peine de consulter les ouvrages précités, il ne pourra faire autrement que de se rendre à l'évidence. Il existe d'autres chants du *Si quæris,* dont la valeur musicale est loin d'égaler celle de la mélodie du treizième siècle. Une de ces mélodies, devenue comme traditionnelle, s'est conservée et se

(1) *Variæ Preces*. Solesmis 1896. pag. 167,
(2) P. Hilar. Felder. *Officia rythmica*. Frieburg, Suisse, 1901. Pag. I. III.
(3) *Cantorinus*. Romæ, 1907. pag. 61.

Digitized by Google

conserve dans nos Provinces franciscaines depuis au moins le seizième, peut-être le quinzième siècle. On la trouvera à la page soixante-deux du Cantorinus sus-mentionné. Ce chant est en usage ici dans notre église conventuelle de S. Antoine et l'harmonisation en a été donnée dans un petit manuel de chant grégorien en langue portugaise. (1)

Un manuel de la Province de Croatie contient une autre mélodie, publiée à Goritz en 1656. Une autre encore nous est tombée sous la main en feuilletant à Lisbonne un recueil de dévotions à saint Antoine du XVIIIe siècle. C'est une mélodie en mode majeur de *ut* ; celle de Goritz est en *fa*. En Italie on possède également un chant populaire connu dans la plupart des chapelles de nos couvents, et que les fidèles romains chantent pour la Procession des lis le jour de la fête du Saint, ici, dans notre chapelle du Collège international. (2) A part la mélodie du seizième siècle toutes les autres n'ont guère d'autre valeur que leur popularité.

Signalons encore deux autres mélodies du répons miraculeux. L'une se trouve à Sebenic en Dalmatie dans un vieux manuscrit de la bibliothèque des PP. Conventuels ; elle est écrite en troisième mode. A Paris on chantait, il y a une dizaine d'années une mélodie assez populaire arrangée par le T. R. P. Léonard d'Argentan sur un des anciens motifs du XVIIe ou XVIIIe siècle.

Impossible de signaler toutes les compositions en chant figuré et en musique. Notons seulement en passant le *Si quæris* du P. Illuminé de Turin, édité à Venise sous le Pontificat de Benoît XIV, puis celui à deux voix égales de notre P. Hartmann, dont le nom est désormais connu du monde entier.

Il resterait beaucoup à écrire si nous voulions mentionner toutes les traductions qui ont été faites du Répons miraculeux en langues vulgaires, pour être récitées ou chantées par le peuple. Ce répons est, on le sait, la prière traditionnelle des fidèles.

Usage populaire du Si quæris.

Cardoso dans son *Hagiologie portugaise*, et après lui les *Acta*

(1) *Arte breve do Canto liturgico*, Tournai, Desclée, 1905. pag. 123. *Cantorinus*, pag. 62.

(2) *La Fraternité*, Revue mensuelle du Tiers-Ordre de la province S. Denis en France, a publié en août 1913, un article sur l'origine de la *Bénédiction des lis*. — *Fraternité*, XIe an., Paris, 1913. n° 8, pag. 231-232.

Digitized by Google

Sanctorum, racontent qu'au Portugal on invoquait saint Antoine comme Patron des objets perdus. L'origine de cette confiance populaire repose tout probablement sur un fait de la vie du glorieux thaumaturge. Saint Antoine avait écrit de sa propre main et annoté un psautier. Un jeune novice conçut un jour l'envie de se l'approprier ; de fait, profitant d'un moment où le saint religieux était absent de la cellule, et cédant à la suggestion maligne de Satan, il y pénétra discrètement, déroba le codex, puis, quittant l'habit, s'en alla emportant le fruit de son larcin. Vrai fils de la pauvreté séraphique, Saint Antoine n'eut certes pas mérité le reproche qu'Alvarez Pelayo faisait aux Religieux de son temps : il y en a, écrivait-il, qui mettent leur vanité à meubler leurs chambres de beaucoup de livres comme les séculiers à posséder quantité de chevaux ; la cellule d'Antoine, petite, pauvre, modeste, ne comptait donc que peu d'objets ; il était aisé de s'apercevoir de la disparition d'un manuscrit, et en effet, désolé de l'absence de son psautier, le pieux frère se mit à genoux et de toute son âme pria Dieu de lui faire retrouver ce précieux codex, qui sans doute lui avait coûté tant de veilles et de travail. Dieu ne demeura pas sourd à si fervente prière ; bientôt en effet le novice repentant, confus de sa faute, revint sur ses pas, frappa à la porte du couvent et remit le psautier qu'il avait enlevé furtivement.

C'est là, pense-t-on, ce qui donna lieu à la confiance des fidèles envers saint Antoine. Ce Saint dont la prière avait été si efficace devant Dieu devint ainsi l'avocat des objets perdus. Et lorsque le Répons miraculeux fut composé et entra dans la liturgie, il obtint aussitôt les faveurs du peuple. Si vous cherchez des miracles, dit le répons. La logique des gens simples fut la réponse. Des miracles ! Eh oui, nous en voulons. Quoi de plus naturel pour eux que de répéter en toutes occasions ces paroles dont la série des prodiges prouva plus tard l'efficacité. Si pendant tant de siècles on a communément enseigné que saint Bonaventure était l'auteur du *Si quæris*, comme nous l'avons déjà dit, cela est dû fort probablement à l'usage que lui-même en aura fait. « Sa piété, dit Loïs de Kerval, aura particulièrement adopté et fait adopter autour de lui parmi les fidèles, comme prière spéciale au Thaumaturge, ce répons que déjà, depuis bien des années, l'Ordre tout entier chantait. » (1)

(1) *Voix de S. Antoine*, octobre 1899, pag. 248, col. 2.

Digitized by Google

Mais ce ne sont là que des conjectures dont aucun document écrit ne nous donne la confirmation. A partir du quinzième siècle il n'en sera plus ainsi. Ces strophes que la piété ramenait si souvent sur les lèvres des foules nécessiteuses, furent redites avec la même foi par les riches et par les pauvres : le savant comme l'ignorant les récita, et d'un pôle à l'autre, sur tous les continents, au milieu même de la tempête que soulèvent les grandes eaux des océans, les mots de Julien de Spire ont été et sont comme la voix puissante qui domine le cri de toutes les douleurs et de toutes les souffrances, la voix qui commande aux flots et apaise les mers agitées, calme les ondes menaçantes.

Les poètes ont chanté l'excellence du répons miraculeux. Le R. P. Nicolas dal Gal publia en 1906 une *Louange* inédite du quinzième siècle dans laquelle l'auteur, Nicomède Venuti, célèbre les vertus de saint Antoine et fait un magnifique éloge du *Si quæris*. Julien de Spire avait écrit : *si tu cherches des miracles....* et invitait ainsi le peuple à s'adresser à saint Antoine, le thaumaturge ; en un mot il avait excité la dévotion par son récit. Nicomède Venuti ne chante pas seulement les grandeurs de saint Antoine, il affirme que pour obtenir des prodiges il suffit de répéter le répons. Si l'âme est obsédée de pensées malsaines qu'elle espère dans le répons de saint Antoine, *speri la mente de fantasie ebbra nel responso d'Antonio....* Vaine ne sera point l'espérance de celui qui a perdu quelque objet, s'il récite l'oraison gracieuse d'Antoine, le répons sublime et bienheureux, ce qui était caché se retrouvera, *Alcun non habbia speranza si vana che se perduto avesse alcuna cosa, per latrocinio o per altra via strana, che recitando l'orazion gratiosa d'Antonio, overo responso almo et felice che non se manifesti essendo abscosa.* (1)

A ce témoignage que nous devons à la piété de Nicomède Venuti, qui vécut vers la moitié du quinzième siècle, *fiorito verso la meta del 1400*, et fut l'un des plus grands poètes de cette époque (2) vient s'adjoindre la version toscane, qui se lit sur la gravure dont nous avons donné la description. *Se tu cerchi emiracelli morte error calamita demonio lepra fuggano glifermî slevon sani da luogo...* disaient les bonnes gens d'alors.

Peut-être convient-il de placer vers la même époque la composition de la mélodie populaire sus-mentionnée (3) et dont la structu-

(1) *Lauda inedita del Quattrocento*, Roma, 1906, p. 13.
(2) P. Nicol. Dal Gal., *op. cit.*, p. 3-4.
(3) *Cantorinus*, p. 62.

Digitized by Google

re rappelle du reste assez bien ces temps-là. Écrit dans le premier mode antique, ce chant a par ailleurs une certaine analogie avec le *Tota pulchra es, Maria*, que nous savons être antérieur à l'an 1402. (1)

C'est depuis lors surtout que dans les narrations qu'ils nous font des prodiges opérés par l'intercession de saint Antoine, les auteurs parlent plus fréquemment de la récitation du répons miraculeux. Après avoir raconté un fait miraculeux arrivé dans la ville d'Alcacer au royaume de Salé sur les côtes occidentales du Maroc, Cardoso rapporte comment un marchand portugais, qui par la fausse manœuvre du rameur laissa tomber sa bourse dans un fleuve sur lequel il naviguait, s'en alla, aussitôt débarqué frapper à la porte du couvent franciscain de Sétubal au Portugal, et pria le P. Gardien de faire chanter par la communauté l'antienne *Si quæris*. Entre temps des pêcheurs qui se trouvaient là ramenèrent en leurs filets l'objet perdu que, vu la profondeur des eaux, l'on ne pouvait espérer de repêcher. *Acta Sanctor, jun., Die 13, tom. III. pag. 242, 19. — Hagiolog. lusitan. Cardoso.*

Pendant les siècles qui suivirent, le répons miraculeux fut imprimé un peu partout, dans les Processionnaux, pour l'usage des Communautés, dans les manuels de dévotions pour la commodité des fidèles ; on le grava même sur la pierre dans les cloîtres des couvents. Il nous souvient de l'y avoir vu en Dalmatie, à Zara, croyons-nous, ou dans la collégiale de Spalato. Des traductions en furent faites en toutes les langues. Une version croate, datant de 1682, se récitait à toutes les cérémonies en l'honneur de saint Antoine, et chaque mardi à l'issue de la messe. On la chantait encore à toute réquisition des fidèles, qui par dévotion le désiraient ainsi. Le peuple tout entier la chantait à l'unisson. Cet usage loin de disparaître n'a fait que se répandre par toute la terre, et il n'est guère de lieu aujourd'hui où ce merveilleux répons, traduit dans tous les dialectes et idiomes du monde, ne soit connu.

Au XVIIe siècle parut en Belgique une neuvaine à saint Antoine composée par le P. Jean Van den Borcht, dans laquelle le point de chaque jour est l'exposé de quelque miracle, servant à confirmer le sens des mots du texte du Répons. Vers la fin de

(1) *Cantorinus*, p. 59. — *Revista musical catalana*, Barcelona. Any vi num. 63, març de 1909.

Digitized by Google

ce même siècle, en 1687, un auteur anonyme publia également en Belgique un ouvrage similaire, sous le titre « *Refuge commun* ». Nous avons déjà mentionné dès le commencement de cette étude le livre du P. Azevedo, commentant le *Si quæris*. Ajoutons encore « *Le Saint de tout le monde* », œuvre du P. Jean de Ste Eulalie, où l'auteur nous dit : « l'ordre naturel à suivre dans notre étude nous semble tout indiqué dans le *Si quæris*. Ce travail sera donc divisé en douze petits chapitres correspondant aux douze titres du Répons ». (1)

Et le même Père fait à son tour l'éloge du répons. « On l'appelle *Répons miraculeux* non seulement, parce qu'il énonce d'une manière sommaire les miracles opérés par le Thaumaturge, mais encore, parce qu'il produit, soit par la foi des fidèles, soit par la vertu qu'il semble avoir de lui-même, des grâces, des bienfaits signalés, et qui tiennent du prodige ».

Jésus, le pilote vigilant, qui jadis apaisa les flots se plaît encore à entendre la clameur de son peuple. Et quand la prière de la foule, par l'intercession de saint Antoine monte jusqu'à son trône, il calme les flots agités de cette vie et rend la tranquillité à la mer de ce monde. Car si elles sont grandes et admirables les élévations des eaux de l'océan, plus grandes, plus fortes et plus puissantes sont devant Dieu les magnifiques élévations de la voix humaine! N'est-elle pas comme une marée montante cette prière des hommes, des femmes, des vierges, des jeunes gens et des enfants, que la nécessité et que la souffrance amènent au pied des autels? Alors comme depuis des siècles se vérifie la parole de Julien de Spire : *Cedunt mare, vincula*... Comme Simon sur le lac de Génésareth, Antoine, touché de compassion, envers cette foule immense, éveille le Maître qui sommeille ; Seigneur, lui dit-il, Seigneur, sauvez, sauvez, apaisez les douleurs, consolez les souffrances, guérissez les malades, rendez la paix aux âmes affligées, donnez, donnez le pain de vos saintes consolations, écoutez la prière ardente de votre peuple à genoux. Et tout d'un coup cette masse se redresse, puis dans un élan d'admiration et de reconnaissance, chante avec exaltation : *Cedunt mare, vincula*... La misère disparaît, les dangers cessent: et ce ne sont plus les seuls habitants de Padoue, c'est le monde entier qui raconte les grandes merveilles opérées par la vertu du *Si quæris* et la protection de saint Antoine.

(1) P. Jean de Ste Eulalie, *Le Saint de tout le monde*. Paris, Vanves, 1901, p. 19.

Digitized by Google

Tout l'univers est prompt à attester la puissance prodigieuse du répons miraculeux.

Si quaeris miracula
Mors, error, calamitas
Doemon, lepra fugiunt
Aegri surgunt sani.

Dans le lieu appelé Arcella, à un mille de la ville de Padoue, subsiste encore de nos jours une petite chapelle dédiée à saint Antoine, et tenue en grande vénération par les Padouans, parce qu'elle occupe l'endroit où, d'après la tradition, saint Antoine quitta cette terre pour s'en aller au ciel.

Or sur la fin du dix-huitième siècle Don Luigui Berzi, recteur de la dite chapelle, désireux de voir croître davantage dans le cœur des fidèles la dévotion envers saint Antoine, crut opportun de fonder une pieuse association, ou Union, avec obligation pour chaque membre de verser tous les ans un demi ducat vénitien pour le maintien du culte. Avec cet argent on devait entretenir deux lampes allumées de jour et de nuit dans le lieu où expira le Saint. Toute la journée du dimanche, six lampes devaient ainsi brûler en son honneur, et pour la messe du matin de ce même jour il y aurait six cierges : pendant le saint sacrifice on récitait la troisième partie du rosaire : et il était enfin prescrit qu'à la fonction du soir on chanterait le *Si quæris miracula*, que la chapelle serait illuminée de vingt quatre cierges et que l'on donnerait la bénédiction au peuple avec la relique du Saint. (1)

La louange que Nicomède Venuti fit jadis du répons *Si quæris* est vraie de nos jours comme au quinzième siècle. « Tout mortel que quelque disgrâce a rendu infirme retrouvera sans faute la guérison s'il récite avec dévotion et un cœur contrit ce répons sacré. L'expérience en est faite, ce répons délivre de toute nécessité ; il rend l'homme heureux parmi nous. Il a opéré une grande quantité de merveilleux prodiges par sa vertu et par la grâce de Celui qui est la voie, la vérité et la vie, Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (2)

Signalons encore l'antique et si religieuse coutume de tout l'Ordre des Frères Mineurs, coutume aujourd'hui hélas ! tombée presque partout en désuétude, exception faite de quelques rares

(1) *Dell'insigne Santuario di S. Antonio in Arcella* (sans lieu ni date de publication), pag. 1-4.

(2) *Lauda inedita*, p. 14.

Digitized by Google

Provinces. C'était autrefois l'usage de faire dans l'église et les cloîtres la procession à des jours déterminés. Le cérémonial de cette procession nous est fourni par le *Processionale romano-seraphicum*, publié en 1879 par les soins du R. P. Barthélemi de S. Donat, Directeur du Chœur à l'Ara Cœli. (1) Quatre fois par semaine, les lundi, mercredi, vendredi et samedi, à l'issue de Complies, toute la Communauté se rendait processionnellement à la chapelle de S. François, y chantait l'antienne : *Salve Sancte Pater*, puis de là à celle de S. Antoine, où l'on chantait le Répons *Si quæris*, avec le verset et l'oraison, et finalement la procession s'arrêtait au milieu de l'église pour y faire le Suffrage pour les Défunts. A quelle époque faire remonter cette pratique, voilà ce que nous regrettons de ne pouvoir préciser ; mais il est probable qu'elle est vieille d'au moins trois cents ans.

Par décret de la S. C. des Rites le Pape Pie IX d'heureuse mémoire, concéda le 25 janvier 1866, les indulgences suivantes pour la récitation du *Si quæris* ;

1° 100 jours, chaque fois.

2. Indulg. plénière, une fois le mois, aux conditions qui suivent : confession, communion, visite d'une église ou oratoire public en y priant aux intentions du Souverain Pontife. (2)

Nous ne saurions mieux terminer cette étude que par la version française du répons : « Vous cherchez des miracles ? La mort, l'erreur, les calamités, la lèpre, le démon prennent la fuite ; les malades recouvrent la santé.

« La mer obéit, les chaînes se brisent ; la jeunesse et la vieillesse demandent et recouvrent l'usage des membres, les choses perdues leur sont rendues.

« Les dangers disparaissent, la nécessité cesse ; vous qui l'avez éprouvé, racontez-le, dites-le, habitants de Padoue ! »

Fr. EUSÈBE CLOP, O. F. M.

---

(1) *Procession. romano-seraph.* Rome, 1879, pag. 86.

(2) Béringer. *Les indulgences*, p. 298. — *The New Raccolta*. Philadelphia, 1903. U. S. A., pag. 439.

Digitized by Google

QUELQUES DÉTAILS
SUR
L'ÉTAT DE L'ALLEMAGNE AU XIIIe SIÈCLE

Les Mineurs qui, au XIIIe siècle, pénétrèrent en Allemagne, n'eurent, semble-t-il, qu'à se montrer pour vaincre. Du Rhin à la Vistule on tombait à leurs pieds. Dans une série d'articles auxquels cette *Revue* avait bien voulu donner l'hospitalité j'avais mis récemment ce fait en lumière. (1) J'avais refait, pour ainsi dire, la topographie physique et morale de la conquête, et j'en avais montré le plan génial. Aujourd'hui, des lecteurs veulent bien me demander d'en démonter le mécanisme. « Il faudrait, me dit-on, prendre quelques-uns de ces rouages; les isoler; puis faire voir comment ils s'engrènaient les uns dans les autres; enfin, expliquer ce que les fils du Pauvre d'Assise y ont ajouté et en quoi ils en ont modifié, accéléré ou ralenti le mouvement. Ils en avaient la clef, c'est entendu ; c'était le sujet de vos premiers articles ; montrez-nous comment elle jouait. » Je vais essayer de le faire ; et je choisirai comme premier exemple *la science*. Et d'abord, *son matériel*.

I

La tablette de cire. — L'écolier, qui s'en servait, l'appelait, non sans dépit, son pain quotidien. Un recueil de chansons et de poèmes allemands du XIIIe siècle résume sa plainte en deux vers :

Stilus nam et tabulae
Sunt feriales epulae. (2)

(1) Voir *Études Franciscaines*, mai, juin et juillet 1913.
(2) *Carmina Burana* 251, n. 190. 2.

Digitized by Google

Mais, détail symptomatique, à cet écolier auquel est confiée la tablette et le style, défense est faite de rêver. Il notera sur la cire les pensées qui l'auront frappé et il les soumettra à son maître. Dès son réveil, il méditera ; mais, pour que sa méditation ne tourne pas à la rêverie, il en inscrira le résultat sur ses tablettes ; et ces tablettes, il les montrera de temps en temps à celui auquel est confiée sa formation intellectuelle et morale :

Postquam dormieris, sit mos tuus, ut mediteris.
Quae meditatus eris, tabulis dare ne pigriteris.
Quae dederis cerae, spero quandoque videre. (1)

C'est, dès le seuil de cette étude, le mot du poète : « Fais le bien, ne te contente pas de le rêver tout le long du jour ».

Le parchemin. — Faire la statistique des fabriques de parchemin qui existaient dans un pays, c'est prendre une première vue de ce qu'était l'amplitude du mouvement littéraire dans ce pays.

En dehors des abbayes, qui préparaient elles-mêmes leur matériel, les documents ne nous montrent, en Allemagne, au XIIIe siècle, des fabriques de parchemin que dans les villes suivantes : Ratisbonne, Cologne, Erfurt, Vienne et Strasbourg. Dans moins d'une demi-douzaine de villes par conséquent. C'est peu. Le parchemin est rare et cher. C'est de cette rareté et de cette cherté que naît le palimpseste. Le scribe « lorsque la nécessité l'y oblige », comme le dit expressément un manuscrit du XIe siècle, efface sur le parchemin les textes anciens pour leur substituer des écrits plus récents et d'une valeur souvent moindre. L'irréligion s'est fait, de cette pratique, née des besoins du temps, une arme contre l'Église. C'est par mépris pour la littérature païenne, écrit-on, que les moines ont remplacé par leurs productions les chefs-d'œuvre de l'antiquité. A quoi un auteur qui n'est, certes, pas suspect de cléricalisme, répond : « Voir là avec Michelet une Saint Barthélemy des chefs-d'œuvre de l'antiquité faite au profit de la littérature de l'Église, c'est déclamer ; car l'on trouve aussi des textes classiques récrits par dessus des textes ecclésiastiques grattés ». (2) J'ajoute que les Romains usaient déjà de ce procédé et que Cicéron se félicite des économies que ce système lui fait réaliser. (3)

(1) *Ibid.* 73. n. 188, 9-11.
(2) Reinach, *Manuel de philologie classique*, p. 42.
(3) Cicéron, *ad famil.*, VII. 18.

Digitized by Google

Le papier. — C'est dans cet état que végétait le matériel primordial de la science quand, au moment même où les Mineurs pénètrent en Allemagne, s'annonce la plus prodigieuse révolution qui ait jamais changé les conditions de la vie intellectuelle, je veux dire qu'au moment même ou les fils du *Poverello* paraissent au nord des Alpes, le papier y fait, lui aussi, sa première apparition.

Nul n'ignore ce qui a été dit de l'invention de l'imprimerie. Elle a fait, écrit-on, de la pensée une puissance ; elle a ouvert dans l'histoire de l'humanité une ère nouvelle ; elle a donné des ailes à l'esprit ; nous datons d'elle ; nous vivons sur elle ; c'est d'elle qu'une vie spirituelle toute nouvelle a jailli ; elle nous a pétris ; elle a créé notre cœur et les fibres les plus intimes de notre intelligence, que sais-je encore? Que tout cela est donc superficiel et privé de fondement ! Une observation élémentaire suffit pour faire crouler ce château de cartes : deux siècles avant notre ère les Chinois connaissaient l'imprimerie ; en sont-ils moins arriérés pour cela ? « Ils impriment, écrivait récemment un penseur, des encyclopédies en milliers de volumes, et ils ne savent rien, absolument rien ; ils possèdent les annales les plus circonstanciées du monde, et ils n'ont pas d'histoire ; ils décrivent d'une façon surprenante la géographie de leur pays et ont depuis longtemps un instrument semblable au compas ; mais ils n'ont jamais fait un voyage de découverte et n'ont jamais découvert un pouce de terre ; et, partant, ils n'ont jamais produit un géographe capable d'élargir d'une ligne le champ de leur vision. »

Dans une invention, ce qui importe, c'est moins l'invention elle-même que la valeur morale de celui qui l'emploie. Ce qui a crée notre civilisation, ce n'est pas l'imprimerie, c'est la doctrine catholique du mérite des bonnes œuvres faites humblement pour l'amour de Dieu. Voilà ce qui a créé notre civilisation. Leur encyclopédie en 78.731 volumes a-t-elle fait des Chinois les maîtres du monde ? Ce n'est pas l'instrument qui crée l'ouvrier, c'est l'ouvrier qui crée l'œuvre au moyen de l'instrument. L'instrument vaut ce que vaut l'ouvrier.

Cela posé, notons que : si quelque chose avait pu, en dehors du catholicisme, donner des ailes à notre pensée, si quelque chose avait pu en faire une puissance, ce n'aurait, en tous cas, pas été l'imprimerie, mais l'introduction du papier. Sans le papier, l'imprimerie était mort-née. A quoi aurait pu servir l'imprimerie s'il n'y avait eu que le parchemin pour en recevoir les

Digitized by Google

empreintes ? Songez-vous à ce que serait le journal si, pour chaque exemplaire mis en vente, il fallait tuer un mouton ? L'imprimerie n'est que l'utilisation du papier. Laissons donc ces vaines déclamations, débarrassons-nous une fois pour toutes de ce fardeau d'erreurs, et disons hautement que notre civilisation est, avant tout, catholique. Et que, subsidiairement, elle est, non pas la civilisation de l'imprimerie, mais, comme le disait le penseur que j'ai cité tout-à-l'heure, la civilisation du papier.

Car l'introduction du papier à la place du parchemin marque un tournant dans l'histoire miraculeuse de l'humanité. Lorsqu'à la place de la peau de mouton, de chèvre ou de veau, chère, rare, infiniment limitée, préparée avec des soins méticuleux, que l'écrivain devait gratter, polir à la pierre ponce, enduire d'une couche de craie; lorsqu'à la place de ce matériel dispendieux, que la nature semblait ne fournir qu'à regret et par unités strictement comptées, au fur et à mesure de la multiplication des troupeaux ; lorsqu'à la place de ce matériel rare, l'idée eut pour se fixer le papier, qui ne demande pas de préparation, qui ne coûte rien, et dont la production est illimitée ; alors cette idée eut vraiment des ailes et put s'envoler partout où la pousserait le souffle de l'amour chrétien. Dès lors notre civilisation avait son caractère déterminé, sa physionomie arrêtée. Une ère nouvelle commençait réellement — dans la limite où une ère nouvelle peut commencer ailleurs que dans le cœur des hommes.

Or, *l'introduction du papier en Allemagne coïncide avec l'arrivée des Mineurs.*

Ce fait, je ne l'explique pas, je le constate ; mais je le constate avec d'autres. N'avez-vous jamais remarqué que, dès la fin du douzième siècle, le centre de fabrication du papier en Italie se trouve à Fabriano, à quelques lieues d'Assise ? Que, pendant tout le cours du XIIIe siècle, Fabriano est la métropole de la fabrication du papier en Italie ? Que ce sont ses papetiers qui les premiers inventent, comme marque de fabrique, le filigrane ? Que le plus ancien parmi les livres allemands écrits sur papier qui soit parvenu jusqu'à nous est écrit sur ce papier italien dont le centre de fabrication est en Ombrie ? Qu'il semble avoir été rédigé dans la partie de l'Allemagne même où les Mineurs avaient fondé leurs premiers établissements ? (1) Et que, pendant tout le

(1) C'est le livre contenant les minutes d'Albert Behaim. Il se trouve actuellement à la bibliothèque royale de Münich et provient du couvent cistercien d'Aldersbach en Bavière. Il est très précieux au point de vue paléographique et de la plus haute

Digitized by Google

cours du XIIIe siècle, l'Allemagne du Sud continue à se fournir de ce papier, en empruntant, pour le faire venir, la vallée du Pô ? Et avez-vous jamais réfléchi que le papier est fait pour le Mineur comme le parchemin pour le Bénédictin, et que l'un est tout naturellement le compagnon de l'autre ? Qu'ils sont faits l'un pour l'autre et qu'ils sont à la portée l'un de l'autre ? Tandis que le parchemin, cher comme il l'est, n'est pas à la portée des enfants du *Poverello* ?

Ce qui distingue avant tout le papier du parchemin, c'est son bon marché. On pourrait le définir : un *substratum* bon marché de l'écriture. Il est populaire, pénètre partout, est employé partout. Par lui-même il est, comme notre sœur l'eau, utile, humble, précieux et chaste. Il vise avant tout à un emploi pratique. Partout où il y a une fibre végétale, sous quelque forme qu'elle se présente, copeau de bois, tige d'alfa, lin, chanvre, chiffon, un enfant peut, avec un moulin minuscule et un peu de colle, en fabriquer. Il est le parchemin du pauvre. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce qu'il fasse sa première apparition en Allemagne au siècle qui y fut par excellence celui des Pauvres de Jésus-Christ?

L'humble papier, puissance populaire de premier ordre, s'ajoutant aux tablettes et au parchemin, voilà le premier de ces rouages qui, au moment de l'arrivée des Mineurs en Allemagne, s'intercalent dans l'engrenage de la science !

II

Le texte essentiel, fondamental, capital, au point de vue strictement franciscain, de la question qui nous occupe, est à chercher dans Thomas de Celano, I. 82. Il faut lire ce texte et le relire et en peser et en repeser tous les mots. Le voici : « François était un homme vraiment nouveau et d'un autre siècle. Trouvait-il quelque chose d'écrit, que ce fût un texte divin ou un texte profane, et qu'il le trouvât sur les chemins, à l'intérieur de la maison ou sur le pavé, il le ramassait avec une très grande révérence et le plaçait dans un lieu saint ou honnête ; il le respectait, dans l'idée qu'il eût pu y avoir là le nom de Dieu ou quelque chose qui eût rapport à lui. Et un jour qu'un frère lui demandait pour-

importance pour l'histoire d'Allemagne. — Le papier italien était arrivé, dès le XIIe siècle, à un tel degré de perfection, que l'historien Sachâvî, mort en 1245, nous apprend que, sur les marchés égyptiens, il faisait dès lors concurrence au papier d'Orient.

Digitized by Google

quoi il ramassait avec tant de soin même les écrits païens et ceux où le nom de Dieu ne se trouvait pas, il lui répondit : Mon fils, c'est qu'il y a là les lettres avec lesquelles est composé le très glorieux nom de Dieu, notre Seigneur. Et le bien qui se trouve là n'appartient ni aux païens, ni à homme qui vive, mais à Dieu seul, de qui est tout bien. Et ce qu'il ne faut pas moins admirer, c'est que, lorsqu'il faisait écrire une missive, ou d'amitié ou de conseil, il ne permettait d'en effacer ni une lettre ni une syllabe, quand bien même cette lettre ou cette syllabe auraient été mises en trop ou à tort. »

Ce passage est la charte même du Frère-Mineur dans ses rapports avec la science.

Et d'abord, croyez-vous que le *Poverello* était partisan du palimpseste, lui qui ne permettait même pas d'effacer une lettre ni une syllabe écrite en trop ? Croyez-vous qu'il aurait été partisan d'une Saint-Barthélemy des chefs-d'œuvre de l'antiquité, lui qui ramassait le plus petit fragment d'écriture même profane, même païenne, en déclarant que « le bien qui se trouve là n'est ni aux païens, ni à homme qui vive, mais à Dieu de qui est tout bien ? » Croyez-vous enfin qu'il comprenait, lui, l'homme nouveau, le rôle qu'allait jouer le papier quand il en ramassait sur les chemins, dans les maisons, sur le pavé, le moindre petit bout? Croyez-vous qu'il comprenait, lui, l'homme d'un autre siècle, l'admirable arme spirituelle qu'allait devenir ce chiffon ? Car vous pensez bien, n'est-ce pas ? que ce qui traînait ainsi, ce n'était pas du parchemin. Le parchemin était trop précieux pour cela. On rognait jusqu'aux marges des in-folio pour en faire ce qu'on appellerait aujourd'hui des Elzévirs. On n'en laissait pas traîner la plus petite parcelle. Ce qui traînait, c'était ce papier même de Fabriano qui maintenant, au siècle des Mineurs, pénétrait en Allemagne. Et c'était cela que le *Poverello*, *homo certe novus*, ramassait, cent fois le jour s'il le fallait, sur les routes de l'Ombrie ! Croyez-vous qu'il respectait l'écrivain, qu'il respectait l'homme dont la vie était de tracer ces lettres dont s'écrit le nom de Dieu ? Et pensez-vous qu'étant cela il était bien, comme le disait Celano, *homo alterius sæculi*, un homme d'un autre siècle ? Et, s'il vivait aujourd'hui, croyez-vous qu'il aurait de la peine à s'adapter à notre civilisation du papier, où la presse est reine, et sentez-vous comme il aurait vite fait de s'en façonner un étai pour soutenir l'église du Latran qui menaçerait ruine ?

Mais, ces choses-là n'entrent pas dans le cadre de cette étude.

Digitized by Google

Revenons donc à notre engrenage et d'abord à l'humble rouage, moteur des trois autres, l'écrivain.

L'écrivain. — J'ai fait remarquer déjà que ce qui importe, c'est moins l'invention que la valeur morale de celui qui l'emploie. Dès le VIIIe siècle de notre ère, exactement depuis l'année 751, les Sémites de l'Asie Centrale connaissaient la fabrication du papier ; mais ils se servaient des produits des papeteries de Samarcande et de Bagdad surtout pour y écrire leurs billets à ordre et leurs effets de commerce. Le papier, chez eux, était essentiellement *papier de commerce.* L'occidental, lui, écrivait autre chose. S'il n'avait écrit sur le papier que des effets de commerce, François ne se serait certes, pas donné la peine de se baisser pour le ramasser. Et cependant il le ramassait, ai-je dit, et il respectait chrétiennement l'écrivain.

Cet écrivain, ce copiste, dont les modestes jambages faisaient se ployer vers la terre le Séraphin d'Assise, n'en était pas moins, à sa manière, une espèce de martyr. « Qui ne sait pas écrire, s'exclame l'un d'eux, croit qu'écrire n'est pas un travail. Il est vrai que trois doigts seulement écrivent, mais le corps entier est torturé. »

Scribere qui nescit nullum putat esse laborem :
Tres digiti scribunt totum corpusque laborat.

Un autre soupire après la fin de son œuvre comme le nautonier après un port tranquille : *Sicut nauta desiderat adpropinquare ad prosperum portus, ita scriptor ad ultimum versum. Amen.* Un troisième, arrivé au port, éclate d'un rire joyeux :

Litora nauta videns fit, victum post mare, ridens ;
Sic, quia perscripsit hunc librum, Richene risit.

Car, écrire un livre, c'est suer et frissonner tour-à-tour :

Qui librum scripsit, multum sudavit et alsit.
Propitietur ei Deus et pia Virgo Maria. Amen.

Il suait et frissonnait le pauvre écrivain. La vieillesse, chez lui, venait vite. Ses doigts, qui avaient tant écrit, se paralysaient, ou tremblaient. Et c'était la fin lamentable. (1) Quelquefois, à force de copier, il était devenu savant ; alors l'horizon de ses vieux

(1) Cfr. Michael, *Geschichte des deutschen Volkes*, Fribourg en Brisgau, 1903. Tome III. p. 14.

Digitized by Google

jours s'éclairait. Tel celui du pauvre *Herimannus contractus,* Hermann le paralytique. Peu de figures sont plus touchantes que la sienne. Perclus de goutte dès son jeune âge, ployé en deux par la maladie, il passa sa vie plutôt couché qu'assis dans une chaise portative dans laquelle il ne pouvait pas se retourner sans aide. Sa voix même était si faible qu'on l'entendait à peine. Mais son esprit était aussi vif que son corps était inerte; il s'était, tout en copiant, assimilé histoire, mathématiques, astronomie, musique, poésie. Et, malgré son mal, son âme était si douce et si sereine, qu'il vécut jusqu'à son dernier jour entouré d'un cercle d'auditeurs qui l'aimaient et le soignaient comme un père. (1)

Mais Hermann le paralytique était une exception. L'écrivain était un homme de douleur et une terreur secrète se surajoutait encore à ses maux trop réels, celle de perdre la vue.

Si, quand on explique Homère, il est bon de rappeler de temps en temps qu'alors les chemins de fer n'existaient pas encore ; quand on parle du XIIIe siècle, il n'est pas moins utile de rappeler de temps en temps qu'alors l'électricité, le gaz et même la lampe carcel étaient inconnus. Et il est utile surtout de rappeler qu'alors, à cause de l'épaisseur des murs et l'étroitesse des baies, les intérieurs étaient presque toujours sombres. Dans son vieux donjon féodal de Combourg, à la fin du XVIIIe siècle encore, Châteaubriand, pour lire, était forcé de se tenir au milieu de la pièce. Le long des murs, c'était la nuit noire. Si ce fait se produisait en Bretagne au XVIIIe siècle, que devait-ce être au XIIIe siècle, en Allemagne, dans les parties surtout de ce pays où l'hiver est de cinq mois et où le soleil se lève à 9 heures pour se coucher à trois ? Sous les brumes de la Poméranie, avec des nuits de quatorze heures, sur un texte indéchiffrable, quelquefois à peine visible, que devenait l'écrivain ? Il allumait un cierge ; et c'est à sa lumière jaune et tremblottante qu'il copiait sans relâche. De temps à autre, pris de pitié, Dieu faisait un miracle. Un soir que le bienheureux Marian, le merveilleux calligraphe, avait oublié d'allumer, à la tombée de la nuit, le cierge réglementaire, les trois doigts du saint se mirent à luire d'une lueur miraculeuse à la clarté de laquelle il put, sans s'interrompre, continuer son travail. Mais, comme tout-à-l'heure Hermann le paralytique, le bienheureux Marian était une exception. Et, l'un après l'autre, les écrivains perdaient la vue.

(1) E. Reicke, *der Gelehrte,* p. 14, dans *Monographien zur deutchen Kulturgeschichte,* T.VII, Leipzig, 1900.

Digitized by Google

C'est alors que le franciscain Roger Bacon, écrivit dans son *Opus Majus* deux pages.

La première se lit au Tome II de l'édition Bridges (Oxford, 1897, p. 157), et débute par ces mots : *Si vero homo aspiciat literas et alias res minutas per medium crystalli vel vitri vel alterius perspicui suppositi literis et sit portio minor spherae cujus convexitas sit versus oculum et oculus sit in aere, longe melius videbit literas et apparebunt ei majores...*

Vous lisez ce texte d'un œil distrait et, n'est-ce pas ? vous passez. Vous passez et cependant ces cinq lignes, ces quarante-deux mots ont produit des effets tels, qu'ils donnent le vertige à la pensée, et qu'on tremble lorsqu'on doit en donner une idée, même très faible, à des lecteurs. Car « nous n'enfantons que des atômes, au prix de la réalité des choses ». Ces mots donc : « Si un homme regarde des lettres ou d'autres menus objets à travers un cristal, un verre, on un autre corps transparent placé au-dessus des lettres ; et si ce cristal, ce verre, ce corps transparent a la forme d'un segment de sphère dont la convexité soit tournée du côté de l'œil placé au-dessus de lui ; l'homme qui regardera à travers ce fragment de verre transparent verra plus clairement les lettres et il les verra plus grandes. » Ces simples mots, qu'est-ce ? me direz-vous. Rien. Et moi, je vous dis : Si ! c'est quelque chose.

C'est d'abord *la lentille grossissante*. La lentille grossissante, c'est l'avant-coureur des lunettes, des simples besicles. Fr. Roger en prévoit l'entrée dans le monde avec une modestie charmante : « Cet instrument, écrit-il, est utile aux vieillards et à tous ceux qui ont la vue faible. » Et voilà toute la réclame qu'il fait autour d'elles. Comparez-la au tam-tam qu'on organiserait aujourd'hui, autour d'une invention mille fois moins importante ! Et cette modestie dans l'allure continue. Vers l'année 1300, alors que les lunettes sont dans toutes les mains, sainte Gertrude écrit : « Quand un lecteur se trouve en présence d'une écriture si fine qu'il éprouve des difficultés à la lire, il prend ses *lunettes,* qui lui font paraître l'écriture plus grosse ; et ce phénomène de grossissement a son siège, non dans le livre, mais dans les lunettes. » Dans un manuscrit de 1299, l'auteur déclare ne pas pouvoir lire « sans ces verres qu'on a inventés depuis peu au grand avantage des pauvres vieillards. » Et dans un sermon prononcé en 1305 il est dit que l'invention des besicles remonte à une vingtaine d'années. Sous des noms variés, lunettes, pince-nez, face-à-main,

Digitized by Google

binocle, monocle, croyez-vous que ce n'est pas le quart de l'humanité au moins qui, « dans ce petit cachot où elle se trouve logée, j'entends l'univers » doit aujourd'hui sa vue à l'invention des besicles ?

La lentille grossissante c'est, bientôt, autre chose encore. « *Quelque petite que soit* une lettre (ou un objet), avait écrit fr. Roger Bacon, on pourra la voir suffisamment grande. » Cette phrase, si humble, fait explosion dans le microscope composé. Et le microscope composé, c'est Pasteur, c'est Roux, c'est Yersin ; c'est la sérothérapie, la guérison de la diphtérie, de la rage, du choléra, de la fièvre jaune, du tétanos ; ce sont les profondeurs de l'infiniment petit qui se dévoilent, merveilles où l'on se perd, « aussi étonnantes dans leur petitesse que les autres dans leur étendue »; les prodigieux filigranes d'argent du radiolaire, les abîmes où les diatomées en dentelles, les féeries du plancton, le palais minuscule, à la rayonnante architecture, du cœlentéré, subitement, apparaissent aux yeux éblouis de l'homme et font descendre sa pensée dans des immensités où il eut semblé que, seul, le Créateur dût jamais descendre ! C'est, dans l'infini de petitesse, un monde nouveau, insoupçonné qui se dévoile, des espaces incommensurables, qui s'ouvrent ; c'est, « dans l'enceinte de ce raccourci d'atôme une infinité d'univers, dont chacun a son firmament,ses planètes, sa terre...et dans cette terre, des animaux. » C'est, en un mot, la mise à portée de notre œil de cette infinité en petitesse dont Pascal disait « qu'il est bien moins visible que l'autre » et que c'est là que les philosophes « ont tous achoppé » ; c'est l'homme, enfin, pénétrant jusqu'à ce que le même Pascal appelait : « le néant où l'on ne peut arriver ».

La lentille grossissante, c'est autre chose encore. Ce sont les sombres horreurs de la mer en furie qui reculent devant la pensée d'un moine du moyen-âge. Car le *phare de Fresnel* qui projette au milieu de la tempête, à des distances prodigieuses le feu d'un simple foyer, le phare de Fresnel, qui sauve les vies humaines par milliers, qu'est-il autre chose qu'une application de la lentille grossissante ?

Et le *télescope* ? Fr. Roger Bacon en avait donné la formule (page 165 du Tome II de l'édition Bridges). Mais, en la donnant, il renvoyait, pour sa démonstration, aux théorèmes qu'il avait établis antérieurement. Cela paraissait obscur, incompréhensible, fou. Élucubration de moine qui s'ennuie ! s'écria-t-on. Et

Digitized by Google

on passa. Et pendant trois siècles il en fut de même : des hommes lurent, s'ennuyèrent, et passèrent. Puis, un beau jour, un homme lut, lui aussi ; il s'intéressa ; il réfléchit ; il prit quelques morceaux de verre et construisit l'appareil dont ce moine « qui s'ennuyait » avait donné la formule, au fond de sa cellule, dans ce que plus d'un persiste à appeler encore aujourd'hui la nuit du moyen-âge. Et tout-à-coup les soleils pullulèrent devant « le morceau de cristal, de verre, ou de substance transparente, taillé en segment de sphère ». La nature se déployait devant lui dans sa « haute et pleine majesté. » L'éclatante lumière des « lampes éternelles » dont Dieu éclaire le firmament se multipliait à l'infini. L'infini de grandeur se dévoilait comme s'était dévoilé l'infini de petitesse. Et le télescope découvrait dans cet infini en grandeur ce que le microscope découvrait dans l'infini en petitesse. La poussière d'étoiles que le Créateur a semée sur la route de l'infini, aussi bien que le protophyte dont plusieurs centaines de milliers tiennent dans un millimètre cube, donnaient à l'homme la même prodigieuse leçon d'humilité. Le monde de l'infiniment petit comme celui de l'infiniment grand lui montraient également son néant. Ils écrivaient devant lui, dans la même écriture divine qui tient de la double infinité, le mot de Pascal, *disproportion de l'homme*. « Voilà où nous mènent les connaissances naturelles ;... l'homme y trouve un grand sujet d'humiliation, forcé de s'abaisser d'une ou d'autre manière... Qui se considérera de la sorte soutenu.... entre ces deux abîmes de l'infini et du néant, tremblera dans la vue de ces merveilles. Car enfin, qu'est-ce que l'homme dans la nature ? Un néant.... Toutes choses sont sorties du néant et portées jusqu'à l'infini. Qui suivra ces étonnantes démarches ? L'auteur de ces merveilles les comprend ; tout autre ne le peut faire. »

Cependant, au lieu de se poser l'interrogation fameuse « qu'est-ce qu'un homme dans l'infini ? » ; au lieu de réfléchir que chacun de ces êtres qui semblent avoir atteint « l'extrême petitesse de la nature » vivent, se meuvent, se nourrissent, se reproduisent ; qu'il y a là des mécanismes prodigieux, qui font rêver ; puis regardant le ciel, au lieu de s'écrier : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie ! » ; au lieu de dire : « Que l'homme considère une fois sérieusement la nature et à loisir, qu'il se regarde soi-même, et juge s'il a quelque proportion avec elle, par la comparaison qu'il fera de ces deux objets. » Au lieu de cela, de temps en temps un homme, un éphémère se lève et dit

Digitized by Google

à Dieu : j'ai compris ! Ce que vaut l'orgueil de cet éphémère qui veut « anéantir l'éternité », la loupe, l'humble loupe de fr. Roger Bacon, hier, nous l'a montré !

Vous connaissez les découvertes de M. Walcott. Il y a quelque deux ans ce savant paléontologue américain travaillait en Colombie Britanique. Il fouillait dans les Montagnes Rocheuses, la pente ouest du mont Stephen, entre Mount Field et Wapta-Peak, à 1 kilom. 6 au nord de Burgess Pass. C'est la localité cotée 35 k. dans le grand travail que l'auteur publiait en 1912 dans l'*United States geological Survey* sous le titre de *Cambrian Brachiopoda*. (1) Il était là en pleine région de l'argile schisteuse. Son étonnement ne fut pas petit de mettre à jour, sous son pic, une lagune minuscule, de 120 m. de long, comblée de fossiles merveilleux. Annélides, méduses, euryptères, holothuries, crustacés, étaient là, aussi intacts, aussi entiers que lorsqu'ils prenaient leurs ébats dans la mer cambrienne. Il y avait là des centaines d'espèces de trilobites, avec des yeux à facettes, aussi bien, *mieux* conservés que les animaux que la drague ramène aujourd'hui du fond des océans. Avec une loupe on fait le détail des appareils, délicats comme du duvet, qui garnissent leur ventre ; on compte les dents de ces appendices postérieurs en forme de peigne qui sont d'une finesse si étonnante. Les traces mêmes qu'ils ont laissées en se promenant dans l'argile mouillée sont là, comme si la mer venait de se retirer il y a quelques instants à peine. On suit les pistes ; on les voit se bifurquer et se croiser. Une grève de la mer cambrienne ressuscite à nos yeux dans toute sa fraîcheur, telle qu'elle est sortie des doigts du Créateur, à l'aurore des sept jours. Le fait est miraculeux ; car plus on descend bas dans les couches sédimentaires, plus les conditions de fossilisation deviennent difficiles. Or, comme je viens de le dire, nous sommes là dans le cambrien, tout au fond du primaire. Par une disposition providentielle, la petite baie en question était protégée contre les fureurs de la mer cambrienne avec laquelle elle communiquait par un canal. Les animaux avaient pullulé là, dans cette lagune tranquille ; puis ils étaient morts ; ils étaient tombés dans l'argile fine. Celle-ci

(1) Charles D. Walcott, *Cambrian Brachiopoda*, Washington, Government Printing office, 1912. 1 vol. de texte et 1 vol. de planches in-4°. Aux pages 24 et 25 du vol. de texte, bibliographie des travaux antérieurs de l'auteur. M. Walcott a commencé la publication détaillée de la découverte dont nous allons parler dans *Smithsonian Miscellaneous Collections*, Philadelphie, vol. 57.

Digitized by Google

les avait moulés, et, pendant des milliers et des milliers d'années elle les avait conservés pour nous les rendre aujourd'hui, précisément aujourd'hui, pas hier, tels qu'ils étaient sortis des mains de Dieu. Il y a là des branchiopodes dont on peut, avec une loupe, scruter toute l'organisation intérieure, les appendices du tube digestif, les appareils buccaux, les glandes digestives, les filaments tactiles, le rein. On peut faire leur anatomie complète, pas un de leurs filaments caudaux n'échappe à la vue. Voici des espèces de crevettes : antennes, yeux, lamelles blanchiales, anneaux de l'abdomen, tout est là, tout éclate pour ainsi dire à vos yeux. Ouvrez une holothurie : vous y trouverez des œufs prêts à être fécondés. Voici des ombrelles de méduse. Ces vers sont adaptés à la vie pélagique : vous pouvez scruter dans ses moindres détails la délicatesse de leurs nageoires. Vous compterez les stries de la peau de ces siponcles. Vous direz le chiffre exact des brins qui composent les paquets de soie qui servent à ces annélides pour ramper.

Le spectacle est prodigieux. Mais, ce qui l'est plus encore, ce sont les réflexions qu'il inspire.

Nous sommes ici dans le cambrien. C'est-à-dire presqu'au début des temps. Or, tous ces êtres sont aussi élevés en organisation, aussi parfaits, aussi évolués en un mot que ceux d'aujourd'hui. Ce crustacé est aussi parfait que le nôtre ; cette holothurie est comme la nôtre, adaptée à la vie pélagique ; ces siponcles n'ont rien de rudimentaire ; cette *sagitta* est aussi parfaite que notre *sagitta*. Toute cette faune vaut la nôtre.

Et le *dogme* de l'évolution, que devient-il dans tout cela ? Que devient sa tyrannie ? Que devient ce bonnet de fou dont on a voulu, de force, coiffer l'humanité tout entière ?

Car au-dessous du cambrien, il y a le précambrien où M. Walcott et avant lui M. Cayeux ont fait des découvertes analogues. Le squelette siliceux d'un radiolaire y est aussi perfectionné que celui de nos radiolaires d'aujourd'hui. Les spicules d'éponges y sont les spicules de nos éponges. Les brachyopodes, les grands crustacés qui ressemblent à des scorpions, les encrines y sont aussi évolués que nos brachyopodes, nos crustacés, nos encrines.

Et au-dessous du précambrien ? Au dessous du précambrien, il y a les gneiss et les micaschistes muets de l'archéen, le grand mystère de l'archéen, où il n'y a pas de fossiles, où jamais on n'a trouvé une spicule d'éponge. Et au-dessous de l'archéen, les grandes masses inertes des roches primitives et éruptives !

Digitized by Google

C'est-à-dire qu'aussi loin que nous pouvons remonter dans le passé, les espèces dont nous avons parlé se sont développées parallèlement ; qu'il n'y a pas chez elles convergence vers un protoplasma unique ; que cette loi de convergence est démentie par les faits ; que la théorie du protoplasma unique doit être abondonnée ; qu'elle l'est, en fait, dès aujourd'hui, par les savants ; et qu'avec elle croule la théorie de l'évolution.

Voilà ce que la loupe de fr. Roger Bacon vient, hier, de nous révéler.

Ce petit morceau de verre taillé en segment de sphère qui rend la vue au quart de l'humanité ; ce petit morceau de verre qui nous permet de lire aussi bien l'hymme de gloire écrite par Dieu en caractères microscopiques dans l'atome, que celle qu'il a écrite en lettres de feu dans les profondeurs du firmament ; ce petit morceau de verre qui nous fait déchiffrer au fond de la mer cambrienne l'erreur de la théorie du protoplasma unique et nous rappelle que « l'auteur de ces merveilles les comprend, tout autre ne le peut faire » ; ce petit morceau de verre, c'est le deuxième des rouages qui, au cours du XIIIe siècle franciscain, viennent s'ajouter, en Allemagne, à l'engrenage de la science.

(A suivre.) H. MATROD.

Digitized by Google

UN SIÈCLE DE VIE RELIGIEUSE EN HOLLANDE

1813-1913

La Hollande célébrait, l'année dernière, le centième anniversaire de son indépendance nationale. De grandes fêtes furent organisées, à cette occasion, dans toute l'étendue du royaume ; fêtes qui manifestèrent, avec éclat, la force de résistance de ce petit peuple du nord, dont le sort fut si souvent mêlé à celui de la France.

Aussi, parut-il opportun de consacrer, par un monument historique et littéraire, le souvenir d'un si heureux événement. Des hommes, dont la science et l'érudition sont universellement connues, entreprirent cette tâche particulièrement délicate, et donnèrent au public, sous ce simple titre « Het Katholiek Nederland » la *Hollande Catholique*, une œuvre d'une remarquable valeur. C'est l'émouvant récit des souffrances, des luttes et des victoires du parti catholique dans les Pays-Bas. (1)

On nous permettra d'extraire de cette consolante histoire quelques-unes de ses plus belles pages, consacrées à retracer surtout les combats et les triomphes de la vie religieuse en Hollande, durant le cours des cent dernières années. Nous raconterons d'abord les persécutions inouies dont les ordres reli-

(1) *De Kloosterlingen door J. L. Jansen. C. S. S. R.* De son côté, le Dr van Ginneken, S. J., célèbre linguiste hollandais, fit paraître, dans le même but, un ouvrage de grande érudition intitulé : *Handboek der Nederlandsche Taal. Deel I. De sociologische Structuur der Ned. T.-Nymegen L. C. G. Malmerg, Uitgever van den Apostol. Stoel 1913,* 520 pp. Manuel de la langue Néerlandaise. — Structure sociologique. Vol. I. — L'auteur passe en revue les différents dialectes en usage dans les colonies anciennes et modernes du royaume de Hollande. Comme dans ses *Principes de linguistique physiologique* il met au service de sa science des langues une connaissance très approfondie de psychologie. Cet ouvrage mérite assurément d'attirer l'attention de tous les savants.

Digitized by Google

gieux furent victimes, jusque vers la fin du règne de Guillaume I d'Orange ; puis leur relèvement sous son successeur, Guillaume II, et enfin leur prospérité et leurs œuvres sous Guillaume III et notre gracieuse Reine Wilhelmine.

Les Ordres religieux en Hollande étaient anéantis. Ce mot n'est pas trop fort, pour exprimer le lamentable état où ils étaient réduits après la Réforme et la domination protestante. L'horrible tempête avait renversé presque tous les couvents. (1) De nombreux religieux, dispersés çà et là, et livrés à toutes les tortures morales et physiques, continuaient encore, il est vrai, d'exercer en secret les fonctions du saint ministère ; mais leur qualité de religieux n'était plus tolérée ; la vie religieuse proprement dite avait totalement cessé d'exister. La plupart des décrets du gouvernement avaient alors pour but d'en prévenir le retour, et le moindre essai d'apostolat suffisait parfois à provoquer l'exil ou la suppression d'un nouveau couvent.

A ces ennemis du dehors venaient encore se joindre, hélas ! ceux dont parle l'Apôtre : *pericula ex falsis fratribus*. Ces faux Frères appartenaient, pour la plupart, à la secte des Jansénistes ou en subissaient l'influence, et il n'était pas rare de voir les échevins et les juges installer un prêtre janséniste à la place du religieux dont il s'était fait le dénonciateur. (2)

Par sa proclamation du 13 août 1796, l'assemblée nationale avait rejeté le principe d'une religion officielle, et admis l'égalité de toutes les confessions religieuses. Mais ce n'était là qu'une liberté illusoire ; les catholiques n'allaient pas tarder à l'éprouver. L'esprit de tolérance moderne est issu de la révolution française. Des hommes animés d'un tel esprit n'eussent pas été conséquents avec leur pseudo-tolérance libérale, s'ils avaient souffert l'épa-

(1) « Il n'est peut-être pas de pays où les catholiques, depuis la Réforme, aient été autant persécutés qu'en Hollande. On ne saura jamais les maux de toutes sortes qu'ils ont eu à subir à cause de leur foi, et jusqu'aux premières années de ce siècle. Ce n'est qu'avec la pénétration des idées françaises dans ce pays et le règne de Louis Bonaparte qu'ils ont commencé à entrevoir l'ère de leur émancipation... Si l'on songe que jadis la *seule* charge publique qui n'était pas interdite à un catholique était la modeste fonction de garde-champêtre, on comprendra peut-être ce qu'il a fallu d'opiniâtreté, de valeur et de discipline pour obtenir qu'on abrogeât les lois d'exception. » *L'année de l'Église 1898* par Ch. Égremont. 1re année. p. 135.

(2) « Plus heureux que les catholiques, les Jansénistes n'ont point connu la persécution religieuse et ont conservé, sans interruption jusqu'à ce jour, avec tous leurs biens, leurs prêtres et leurs évêques. » *Ibid.* p. 333. Utrecht est leur centre principal et le siège de leur archevêché. Ils ont un évêque à Haarlem et un autre à Deventer, mais qui réside à Rotterdam. Leur nombre ne dépasse pas 8000 à l'heure actuelle.

Digitized by Google

nouissement du plus vigoureux rejeton de l'Église catholique : la vie religieuse. Aussi, les catholiques qui, après des siècles de persécution, commençaient enfin à entrevoir un avenir plus serein, s'aperçurent bientôt avec tristesse que cette même révolution allait devenir, entre les mains de l'orgueilleux vainqueur, l'instrument dont il se servirait pour disperser encore une fois les rares débris de la vie religieuse en Hollande.

On connaît les décrets de persécution portés par l'Empereur Napoléon. Le 3 janvier 1812, il ordonnait la fermeture de tous les couvents qui, grâce aux droits seigneuriaux, avaient pu conserver encore leur existence. C'étaient les couvents des Croisiers à *Sint-Agatha* et à *Uden,* des Carmes et des Carmélites à *Boxmeer,* des Sœurs Augustines à *Deursen*, des religieuses Capucines à *Haren*, des Frères-Mineurs et des Clarisses à *Megen*, des Brigittines à *Uden,* des Capucins à *Velp lez Grave.* Seuls les religieux qui prononçaient des vœux temporaires et se vouaient au soin des malades ou à l'éducation de la jeunesse obtinrent un décret d'autorisation. Il ne fut fait d'exception qu'en faveur des *Norbertines* de Voosterhout, que Napoléon consentit à autoriser, au mois de novembre 1811. Comme on le voit, les ordres religieux n'avaient plus aucune vitalité en Hollande, à l'époque où notre pays recouvrait son indépendance nationale. Étaient-ils donc condamnés à périr ? Le soleil de la liberté ne devait-il plus briller pour eux ?

Hélas ! l'esprit d'où naquit la révolution française avait porté ses ravages beaucoup plus loin que ne s'étendirent les exploits des révolutionnaires. Bien qu'affublé de noms divers : *Régalisme* en France, *Joséphisme* en Autriche, *Droits souverains* « jus in sacra » en d'autres pays, il se montrait partout l'ennemi acharné du catholicisme et de l'Église de Jésus-Christ. Le but immédiat de la révolution fut, sans doute, le renversement de la royauté, mais sa fin principale était l'anéantissement de toute autorité ecclésiastique. Rien, sans doute, ne nous empêche de croire que, parmi les hommes de 89, il s'en est trouvé qui travaillèrent, d'une manière inconsciente, à la réalisation de leurs fausses doctrines. Les idées de liberté qui étaient en vogue, semblaient promettre à l'Église une nouvelle ère de calme et de prospérité. Mais la tendance anti-religieuse de ces théoriciens les poussait sans cesse à refuser à l'Église, ce qu'ils s'obstinaient à considérer comme une chose purement accessoire, alors qu'elle est une de ses principales forces, la vie religieuse.

Digitized by Google

Et parmi ces hommes qui se berçaient de si déplorables illusions, nous en voyons un certain nombre aussi recommandables par la probité de leur vie, que par la sincérité de leur foi. Guillaume I, par exemple, était loin, paraît-il, d'être hostile au catholicisme. (1) Son second mariage avec une princesse catholique semble bien d'ailleurs l'indiquer. Néanmoins durant le peu de temps qu'il gouverna les petits États de Corvey et de Fulda, il ne tarda pas à montrer ce que l'on devait attendre de lui. (2) Entouré de protestants et de Joséphistes, il ne sut pas se mettre en garde contre la perfidie de leur tactique. Son ignorance des institutions catholiques et la force de ses préjugés servirent admirablement leur dessein. Peu à peu, ils réussirent à faire croître sa défiance, à tromper sa bonne foi et à faire prévaloir, à ses yeux, la raison d'État. Ils finirent même par le pousser à des actes qui faisaient de lui le persécuteur, plutôt que l'ami des catholiques.

Il va sans dire que ces actes étaient principalement dirigés contre les couvents. La Réforme, d'après ses principes et son histoire, n'était-elle pas une protestation contre la vie religieuse ? Le roi craint surtout la puissance apologétique et les ressources de propagande dont jouissent les religieux, par leurs exemples, leurs discours, leurs écrits, leurs magnifiques œuvres de charité. Il admire leurs vertus et leur zèle, mais il ne travaille pas moins à entraver leur activité et à briser même leur existence, par les mesures vexatoires qu'il édicte contre eux. Si cette politique est encore aujourd'hui en usage, on comprend facilement qu'elle fut employée, dans une plus large mesure, alors que les esprits étaient fortement imbus du principe d'intolérance. Théoriquement, sans doute, on n'admettait pas ce principe ; on

(1) Guillaume I, prince d'Orange et Duc de Nassau, naquit à La Haye, en 1772. Il était fils de ce Guillaume V, stadhouder de Hollande qui, dépossédé par les Français, mourut à Brunswick en 1806. Il porta d'abord le titre de Prince-héritier des Provinces-Unies de Hollande. En 1813, après la bataille de Leipsick qui força les armées françaises à se replier sur le Rhin, il rentra en Hollande, et prit le titre de Prince souverain. L'année suivante, le Congrès de Vienne lui conféra celui de Roi des Pays-Bas.

(2) Fulda fut d'abord une abbaye célèbre d'Allemagne, fondée par Sturmius au VIIIe siècle. L'abbé avait un territoire *nullius*, était primat des abbés de l'Empire, chancelier perpétuel de l'Impératrice et prince du Saint-Empire. Ce territoire fut donné en 1803 au prince d'Orange, en 1806 à la France, en 1810 au Grand-Duché de Francfort, en 1815 à la Hesse électorale et enfin à la Prusse en 1866. Cf. Battandier *Annuaire Pontifical*. XVIe an. (1913) p. 253.— L'évêque de Münster qui gouvernait le pays de Corvey, dut céder sa souveraineté à Guillaume d'Orange en 1802. Cinq ans plus tard, ce petit état fut uni au royaume de Westphalie, et en 1815 à la Prusse. — Cf. *Kirchenlexicon*.

Digitized by Google

observait les convenances diplomatiques envers le Saint-Siège et ses représentants officiels; on salariait même les prêtres séculiers. Mais la vie religieuse étant plutôt considérée comme un hors d'œuvre, la défiance et la répression semblaient à tous légitimes. Bien plus, des demi-catholiques toujours prêts à s'incliner devant la suprématie de l'État, ne contribuaient pas peu à rendre la situation plus grave encore. Un des conseillers du Roi, le ministre Falck disait un jour : « Il nous reste un excellent moyen d'influencer les prêtres et d'entraver la vie religieuse : améliorons le sort du clergé séculier ». Le 6 août 1814, il écrivait dans le même sens au comte G. H. Hogendorp : « Si nous attribuons aux curés les mêmes revenus que reçoivent en moyenne, les ministres protestants, nous n'aurons plus rien à craindre des religieux, dans l'affaire de l'union de la Hollande avec la Belgique ». (1) C'est surtout les Ordres enseignants que visait encore le fameux homme d'État, P. Van Ghert, quand il écrivait : « Le règlement et la direction de l'enseignement public est un droit souverain, un droit de la Couronne. Si l'on abandonnait ce principe, ou si on le concédait à l'autorité ecclésiastique, on minerait les colonnes qui soutiennent l'édifice de l'État. » (2)

C'était indiquer au Souverain la ligne de conduite qu'il devait suivre. Guillaume I, prisonnier de la réaction anticatholique, obéit. Le 29 mars 1814, il signait la nouvelle Constitution; mais le 2 septembre suivant, un arrêté du gouvernement enlevait toute illusion aux catholiques : un décret royal déclarait que les couvents supprimés par Napoléon, en 1812, ne seraient pas rétablis. Et, pour éviter toute erreur ou confusion possible, ce même décret était renouvelé, dans des termes plus étendus encore le 5 février 1815. Trois ans plus tard, le 9 mars 1818, il est expressément ordonné « de surveiller avec soin toutes les associations religieuses, afin que rien n'y soit fait de contraire aux lois. » La pensée royale se précise davantage encore dans un nouveau décret du 11 mai suivant. Guillaume I veut « que l'on veille attentivement à ce que les associations ne se dérobent, en aucune manière, à la juridiction des évêques et ordinaires. » Les quelques communautés qui avaient jusqu'ici traîné une ombre d'existence, et essayé de se reconstituer, de connivence avec le gouvernement, étaient condamnées, par là-même, à disparaître. Du reste,

(1) Nuyens. *Gesch. v. h. Nederl. volk sedert.* 1815. I. 104.
(2) *Ibid.* p. 191.

Digitized by Google

le même décret interdisait aux maisons religieuses d'accepter des novices.

Le *Supplément* du Journal officiel : *Bijlage van het Staatsblad*, (1) contenait aussi une lettre circulaire adressée par le Directeur général du culte catholique à tous les Gouverneurs des Provinces et à tous les évêques et vicaires généraux du royaume. Elle sommait les associations religieuses de soumettre au Gouvernement leurs statuts respectifs, et de se mettre en mesure d'acquérir une existence légale. Un délai de cinq mois était accordé à celles qui se consacraient au soin des malades ou à l'éducation de la jeunesse. Si le 1er janvier 1821, elles n'avaient point rempli les formalités requises, elles étaient, par le fait même, immédiatement supprimées. La circulaire traitait également de « certains abus », existant çà et là, à propos de la profession religieuse. Elle décrétait que toute association, où, contrairement aux lois et règlements en vigueur, on se serait permis d'émettre des vœux perpétuels et solennels, serait irrévocablement dissoute. Quant aux ordres exclusivement contemplatifs, aucune concession ne pouvait leur être accordée, puisque leur recrutement était formellement interdit et qu'ils se voyaient condamnés à s'éteindre lentement.

Les religieux enseignants étaient encore tolérés, mais nul ne pouvait être admis à prononcer des vœux temporaires, s'il n'était muni d'un diplôme officiel. Ainsi l'ordonnait le décret du 11 février 1824. Plus tard encore, les fameuses ordonnances royales du 14 juin 1825, qui causèrent une si profonde émotion en Belgique, vinrent entraver, d'une manière draconienne, la liberté de l'enseignement religieux. Il n'était permis d'enseigner les langues grecque et latine, qu'à la condition d'avoir obtenu un diplôme de Candidat ou Docteur ès lettres, dans une Université de l'État. (2) En vérité, ces paroles du nouveau Code : « toutes les religions existantes seront également protégées », mises particulièrement en relief, dans le commentaire qu'en fit le Ministre Van Maanen, le jour même de sa proclamation, ne semblent-elles pas une cruelle ironie ? Parler de « la jouissance complète, de l'inestimable privilège de la liberté de conscience » au moment où l'on contresigne certains décrets royaux, c'était bien le comble de l'audace.

(1) T. VII p. 1134.
(2) Nuyens, *Op. cit.*, p. 143.

Digitized by Google

L'hostilité gouvernementale contre les couvents prit un caractère plus aigu encore, dans le cours des années 1825 et 1826. On songeait alors à négocier un Concordat avec le Saint-Siège ; mais on ne tarda pas à constater qu'il n'avait aucune chance de réussite. Les exigences du Gouvernement étaient si déraisonnables, qu'il était absolument impossible au Souverain Pontife d'y satisfaire. Cet échec ne laissa pas sans doute que d'irriter les esprits, mais on se garda bien de l'attribuer aux passions anticléricales et aux susceptibilités de la raison d'État. Les seuls coupables, dans cette grave affaire, devaient être encore une fois les ordres religieux. N'obéissaient-ils pas docilement à des chefs établis à Rome? Toute leur influence, disait-on, provient uniquement de cette source. On conçoit dès lors que la curie romaine hésite à rétablir en Hollande la hiérarchie ecclésiastique. Elle craint, non sans raison, de voir bientôt cette influence s'évanouir, et toute l'autorité se concentrer entre les mains des évêques.

Bien qu'en réalité ce raisonnement fût dénué de tout fondement, il n'en avait pas moins quelque apparence de vérité. Aussi le Gouvernement s'en fit-il une arme pour rendre plus pénible encore le séjour des religieux dans les Pays-Bas. Le 18 juin 1825, une lettre du Cabinet s'exprimait ainsi : « Le Roi ne veut, à aucun prix, que les Jésuites demeurent plus longtemps dans le pays. Ils en ont été expulsés autrefois. Ils appartiennent à un ordre dangereux ; le fait est avéré. Le Roi désire donc savoir par quels moyens ils s'y sont introduits de nouveau, et quels lieux ils habitent. Il ordonne que l'on prenne des mesures sévères contre eux et contre les autres moines, tous étant très nuisibles.

« En conséquence, ces mesures devront être favorables au clergé séculier, dont tous les membres seront de nationalité hollandaise. Eux seuls pourront à l'avenir occuper les presbytères et exercer les fonctions paroissiales. Défense est faite, en même temps, aux religieux non sécularisés d'habiter les presbytères ou les séminaires. Tout ministère leur est interdit, et on devra les contraindre à rentrer dans leurs couvents.

« En outre, le Roi déclare que tout étranger, quel qu'il soit, qui aura étudié en dehors du pays, ne pourra exercer dans le royaume les fonctions ecclésiastiques. »

Les mesures prises à la suite de cette lettre et les délibérations du gouvernement, montrent clairement que la pensée du Roi était encore plus intolérante que ses paroles.

Digitized by Google

Un décret royal du 21 février 1826 supprimait brutalement l'association des *Frères Chrétiens* et ordonnait « que ceux qui appartenaient au royaume par leur naissance, devaient déposer immédiatement le costume de leur congrégation ». (1)

Toutefois, le Gouvernement n'était pas sans inquiétude, au sujet de l'expulsion des religieux qui desservaient les paroisses. Voici ce qu'écrivait, à cet égard, le 25 février 1826, le Gouverneur de la Hollande Septentrionale, Tets van Goudriaan : « Le Roi s'imagine que ce sont les Jésuites qui mettent obstacle à la négociation du Concordat, et que ceux-ci sont soutenus et excités par les religieux, dont ils abusent, à leur tour, dans le dessein d'influencer la foule. Pour réaliser notre but sans révolution et sans bruit, il nous faudra promettre au clergé un meilleur traitement et l'aider à restaurer les églises ». (2) Il ajoute qu'il était obligé de veiller encore à ce que les biens des réguliers ne fussent transportés à l'étranger.

Le Préfet de police d'Amsterdam, Wiselius, écrivait, à son tour : « Je suppose que le Roi n'a point l'intention d'expulser tous les religieux ; on ne pourra procéder qu'à l'expulsion d'un petit nombre, car la plupart sont originaires du pays. Beaucoup rentreront, sans doute, dans leurs couvents, n'ayant plus aucune mission à remplir. » Et Wiselius prétend justifier ces mesures arbitraires, par ces paroles qui reflètent bien la mentalité de certains catholiques de l'époque : « Je compte, pour régler cette affaire, écrit-il, sur le puissant « esprit de corps » qui a toujours existé dans le clergé séculier. Celui-ci ne pourra que se réjouir de la suppression des ordres religieux. Peut-être se produira-t-il quelque opposition, au début, mais elle sera certainement très anodine. On applaudira à ces mesures *intra parietes*, en songeant surtout aux flatteuses espérances de l'avenir. » (3)

Mais le bruit de ces odieux projets ne tarda pas à se répandre dans le public, et jeta la consternation dans le cœur des catholiques. Bon nombre des meilleures familles du pays parlaient déjà de passer en Allemagne, et des protestants eux-mêmes ne dissimulaient pas leur indignation, en face de ces mesures vexatoires qu'ils jugeaient absurdes et injustes. Bref, le Gouverne-

(1) Nuyens. *Op. cit* p. 79.
(2) *Ibid.* p. 80.
(3) Nuyens. *Op. cit.* p. 81.

Digitized by Google

ment dut reculer devant une opposition qu'il n'avait point prévue, et remettre à plus tard l'exécution de ses menaces.

Il ne désarma pas pour cela. Encouragé plutôt par l'exemple des Princes allemands, il voulait fonder, lui aussi, une église nationale, et se passer, au besoin, du Pape, si celui-ci n'entrait pas dans ses vues. Mais, il fallait agir avec prudence, et ne pas froisser inutilement les délicatesses et les susceptibilités du peuple. Aussi, résolut-il de surseoir à l'exécution de ces mesures, tout en se proposant bien de les introduire dans le nouveau plan qu'il avait conçu.

N'oublions pas, encore une fois, que Guillaume I était un Roi protestant, imbu des préjugés de sa secte, imparfaitement instruit sur les droits de l'Église par de faux catholiques, et entouré de conseillers nettement hostiles à l'Église romaine. C'est la seule explication plausible du plan de persécution concerté entre lui et son ministre Van Maanen. Voici, du reste, de quelle manière ils comptaient réaliser leur projet : « Les missionnaires quitteront le royaume en 1827 ; toutes leurs *stations* seront supprimées. On fera l'inventaire de leurs biens, et l'on disposera de ces biens en faveur du clergé séculier. On se montrera favorable à la restauration des églises. Six mois de délai seront accordés aux religieux, après la publication de ces ordonnances. C'est aux évêques qu'il appartiendra de régler le sort de ceux qui auront refusé la sécularisation, ou qui n'auront fait aucune démarche pour l'obtenir. Quant au religieux qui sera déclaré incapable de remplir une charge, il pourra demander une pension, ou rentrer dans son couvent. Dans ce cas, il perdra ses droits de nationalité. » (1)

C'est dans le *Supplément* que Van Maanen exposait ainsi les idées du Roi. En même temps, il donnait à entendre que par ce projet, si ouvertement schismatique, le Souverain n'avait d'autre intention que de rendre un signalé service à l'Église, en la protégeant contre les empiétements de la curie romaine, et en l'arrachant à une humiliante servitude.

Nul doute que les ordres religieux contribuèrent, dans une large mesure, à déjouer les projets hypocrites du Gouvernement : ce fut leur principale gloire. On savait très bien qu'ils n'auraient jamais consenti à sacrifier leur honneur et leur indépendance, en entrant dans une organisation qui devait, dans la pensée du

(1) Albers. S. J. *Geschiedenis van het Herstel der Hierarchie.*, I. p. 93.

Digitized by Google

Roi, englober tout à la fois et l'Église janséniste et l'Église catholique.

Telle était la situation religieuse en Hollande, à la veille du Concordat de 1827, (1) et de la malheureuse insurrection de 1830, où les belles Provinces de la Belgique furent définitivement enlevées à la maison d'Orange. Mais tandis que la popularité du Roi ne fit alors que diminuer de jour en jour, même parmi les Protestants, les Ordres religieux commencèrent à saluer avec bonheur l'aurore de la liberté. C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

P. MARC de Vortum
O. M. C.

(A suivre.)

---

(1) Le Concordat dont les négociations commencèrent en 1825 ne fut signé que deux ans plus tard. Guillaume I ne l'exécuta pas. Il rendit ainsi inévitable la séparation violente qui se produisit en 1830, entre la Hollande et la Belgique.

Digitized by Google

NOTES DE PHILOSOPHIE

I

Exposer la philosophie morale et sociale d'après la tradition thomiste dominicaine, c'est ce qu'entreprend dans un premier volume, consacré à l'Éthique générale, le R. P. Lehu O. P. (1), professeur au collège Angélique (Rome). L'ouvrage satisfera tous ceux qui désiraient un cours scolastique, complétant pour la morale, le cours du R. P. Hugon.

Les traités de philosophie morale les plus connus, Meyer, Cathrein, Costa-Rosetti, Ferretti, etc. représentent la tradition thomiste-suarézienne avec ses nuances diverses ; du côté dominicain, il fallait se reporter à Zigliara, nécessairement bref, à quelques traités spéciaux ou aux articles de revues. Nous savons gré au R. P. Lehu de vouloir faire disparaître cette lacune. Maîtres et élèves consulteront son livre avec fruit : la plupart des problèmes anciens ou nouveaux y sont touchés et les solutions particulières à l'école du R. P. proposées avec une belle rondeur.

Les *Études Franciscaines* doivent une louange spéciale au R. P. qui ne montre, contrairement à trop de thomistes, aucune animosité envers nos Docteurs. Il cite les opinions de Scot, mais ne réédite point de fables absurdes semblables à celle que M. Tanquerey maintient dans le premier volume de sa morale (p. 13, édit. de 1908). D'après Scot, Descartes « *et præsertim Pufendorf* », la distinction du bien et du mal dépendrait uniquement de la libre volonté, du bon plaisir de Dieu ! Le *præsertim* est délicieux, et montre bien que M. Tanquerey a conscience de connaître beaucoup mieux les erreurs modernes que les doctrines scolastiques orthodoxes.

Il est vrai que le R. P. Lehu est occupé ailleurs, et que son ouvrage

(1) *Philosophia moralis et socialis*, par F. Léon. Lehu. O. P. Tomus I *Ethica generalis*, in-8 de VII-327 p. — Prix 6 fr. — J. Gabalda éditeur, Paris, 1914.

Digitized by Google

semble une réfutation de Meyer, Cathrein et Frins. Dans la critique, le R. P. dépasse même les limites imposées par le respect : ainsi quand cette phrase lui échappe (p.77): « Meyer ... prouvant par son exemple que l'on peut écrire 80 pages sur la moralité et ne pas savoir en quoi consiste la moralité. » Nous avons consulté Meyer (édition de 1885) à la référence indiquée et n'avons pas trouvé ce que le R. P. y a vu.

De telles boutades contribuent à rendre plus apparente la puissance d'affirmation déconcertante que l'on reproche à certains scolastiques. Qui les entend ou les lit peut dire avec trop de raison : Ils cherchent à en imposer aux autres... et à eux-mêmes.

Aussi voudrions-nous montrer au R. P. comment diverses solutions gagnent à être présentées avec réserve, car, d'un point de vue différent du sien, elles paraissent manquer de logique.

Dans tout acte libre on peut considérer l'objet, la fin et les circonstances. Se promener est un acte qui, de lui-même, meut notre corps ; c'est son objet. Mais quiconque se promène peut avoir un but distinct, librement choisi, par exemple, se délasser ; ce sera la fin de l'acte, qui, à son tour, se passera dans diverses circonstances de temps et de lieu.

D'après saint Thomas et les thomistes, aucun acte libre n'est moralement indifférent, si nous le prenons dans sa réalité individuelle, c'est-à-dire en tenant compte de son objet, de la fin de celui qui agit et des circonstances ; mais quelques-uns le seront, si nous en considérons l'objet seul, car certains objets sont eux-mêmes indifférents.

Or (n° 166) le R. P. Lehu affirme : « les actes libres reçoivent de l'objet leur moralité essentielle », et, « la fin de l'acte peut être identique à l'objet », en d'autres termes, celui qui agit peut se proposer le but qu'atteint l'acte par lui-même : je puis me promener simplement pour me mouvoir à mon gré, et dans ce cas, dit le R. P., l'acte reçoit encore sa moralité essentielle de l'objet et de l'objet seul. (n° 175).

Mais l'acte n'est-il pas alors pris dans sa réalité individuelle, puisque nous en considérons l'objet et la fin ? Comment donc ne serait-il pas moralement indifférent *in individuo,* puisque fin et objet sont identiques, que l'objet spécifie et qu'il est indifférent ?

Ailleurs (n° 67) le R. P. voit dans l'acte de commandement, dans l'*imperium,* un acte *formel* d'intelligence, parce qu'il est « *materialiter et elicitive ab intelligentia* » « *matériellement* élicité par l'intelligence » !

De même, la loi n'est pas formellement un *précepte* (n° 290), bien qu'elle soit une *espèce* de précepte (n° 295).

Encore, la loi éternelle est un acte de la raison divine, où la volonté

Digitized by Google

n'intervient qu'en dépendance de l'intelligence (p. 232) et cependant la loi éternelle s'applique seulement aux êtres créés dans le temps (p. 233). Mais la création dans le temps ne dépend-t-elle pas essentiellement de la volonté libre de Dieu? Comment donc la loi éternelle peut-elle être limitée aux êtres créés, et ne pas dépendre formellement de cette volonté libre?

Enfin le Traité de la Conscience nous a paru légèrement négligé. En quelques phrases, l'auteur fait justice des systèmes qui ne sont pas le sien et accepte celui que proposa le R. P. Pothon, O. P. Il le résume en cet axiome : « Nous ne pouvons être dispensés d'observer une loi que par des raisons proportionnées à la gravité de la loi ».

Mais est-ce bien la question délicate qu'il s'agit de résoudre? Après avoir montré comment, pour agir licitement, nous devons être *prudemment certains* de la licéité de l'acte, les moralistes étudient le cas où il est impossible d'arriver directement à une prudente certitude. Que faire? Le principe de la compensation, cité plus haut, n'a sa raison d'être que si nous sommes déjà *prudemment certains* de l'existence de la loi; il indique dans quelles conditions nous cessons d'être obligés par la loi. Mais si nous ne le sommes pas?

Les probabilistes tiennent que, dans certains cas, le seul doute positif annule la loi : *lex dubia, lex nulla*. Le R. P. rejette ce principe; mais dans sa critique se place-t-il au vrai point de vue? Bouquillon fait remarquer avec beaucoup de justesse (*Theol. mor. fundam.* n° 299 et 300) que la question n'est pas de savoir si la loi est promulguée ou non, si le sujet l'ignore invinciblement ou non, c'est-à-dire si la loi obligerait ceux qui la connaîtraient avec certitude, mais de savoir si nous pouvons être subjectivement obligés sans avoir la certitude de l'être.

Or il ne le semble pas. L'obligation est une nécessité, une détermination efficace et l'on ne comprend guère une détermination efficace bien qu'incertaine.

Terminons par une remarque plus générale : nous l'avons faite bien souvent à la lecture de nos manuels, et le cours du R. P. en a seulement renouvelé le souvenir. Pourquoi présenter les doctrines actuelles par « bribes », c'est le mot, jetées ici ou là, à l'occasion de telle ou telle thèse et ne point les donner dans un exposé complet qui permette d'en saisir l'ensemble? Il y aurait à cela un avantage : obligé de se restreindre, de ne plus faire passer toutes les théories devant l'esprit dérouté des élèves, l'auteur pourrait développer davantage les systèmes qui ont le plus d'influence et les élèves les retiendraient mieux.

C'est là d'ailleurs, un cas particulier de ce défaut si commun : le

Digitized by Google

manque de perspective. Nos manuels sont, trop souvent, des exposés de doctrines ou thèses, corollaires, scholia, se suivent sans relief et étouffent l'intelligence sous une accumulation de paragraphes où il est impossible de démêler ce qui est capital, important ou utile. En un mot l'ensemble reste terne, sans vie, parce qu'il y manque un effort personnel de synthèse. Chaque détail peut être diligemment étudié, l'ensemble n'est pas construit ; le lecteur ne voit pas, l'auteur n'a pas toujours vu chaque partie sous son angle véritable.

Nous avons noté avec joie quelques essais intéressants, dans le sens des desiderata que nous exprimons, au cours de l'ouvrage du R. P. Lehu ; et en dehors des traités remarquables consacrés à l'étude de la loi et de la moralité, nous voulons signaler (art. II chap. III) une bonne adaptation aux points de vue et aux méthodes modernes des dées d'imputabilité et de responsabilité individuelle.

Nous le disions au début et nous voulons le répéter, cette nouvelle *Philosophia moralis* est une contribution précieuse et qui jusqu'alors manquait au mouvement néo-scolastique.

II

L'active *Rivista di Filosofia neo-scolastica* mit au concours, dès sa seconde année d'existence, un ouvrage qui vulgarisât, dans le bon sens du mot, les doctrines scolastiques de la connaissance. C'est là ce qui nous vaut le livre condensé et clair de M. Lanna. (1) Fidèle au programme tracé par la Revue, l'Auteur s'est proposé, nous dit-il, de travailler par «l'utilisation opportune d'idées traditionnelles au progrès de la pensée contemporaine.» Reconnaissons qu'il a atteint son but. La marche précise et alerte des développements, l'aspect concret sous lequel sont présentées les abstractions scolastiques moins accessibles, enfin la volonté de remonter toujours jusqu'aux raisons profondes, rendent la lecture de ces pages attrayante et profitable.

Notons cependant que parfois, les mots, les qualificatifs se suivent, se précipitent, s'accumulent, sans que la pensée trouve plus de clarté ni plus de vigueur à l'expression. Plus fidèle aux meilleures traditions de la belle langue italienne, évitant davantage l'emphase et le verbiage boursouflé devenus trop communs au-delà des Alpes, M. Lanna eût ajouté un nouveau mérite à ceux que nous devons déjà lui reconnaître.

Il explique, au premier livre de son travail, la psychologie, et au second, la valeur objective de la connaissance d'après les scolastiques,

(1) *La Teoria della conoscenza in S. Tomaso* par *D. Lanna*, in-8 de 300 p. — Libreria editrice fiorentina, 3, via del Corso, Firenze, 1913.

Digitized by Google

surtout d'après saint-Thomas. Dans le troisième, il montre les penseurs modernes en quête d'un système épistémologique cohérent, construit suivant les exigences de la réalité intégrale, mais le cherchant partout ailleurs que dans la philosophie scolastique, c'est-à-dire, que là où il se trouve.

L'étude des notions de connaissance, de vérité et d'évidence, celle des théories contemporaines, que d'une façon très personnelle. M. Lanna ramène à trois : matérialiste, positiviste, évolutionniste, nous ont paru les plus intéressantes. D'ailleurs on jouit de trouver réunis tant d'éléments parfois trop séparés ; cette synthèse limpide permet de mieux apprécier leur enchaînement logique et leur juste valeur.

Mais toute synthèse a son danger : celui de trop simplifier des théories complexes, de rattacher trop étroitement des idées connexes mais sans lien rigoureux, de confondre enfin ce qui doit rester distinct. Or M. Lanna évite-t-il suffisamment ce danger?

Est-il prudent, est-il juste, par exemple, de relier à ce point les certitudes d'évidence immédiate, relatives à l'objectivité de nos connaissances et les spéculations probables de la psychologie scolastique sur la manière dont s'opère la connaissance? Une idée exacte de la nature et de l'objectivité des universaux exige-t-elle nécessairement que l'on admette l'explication de l'abstraction proposée par saint Thomas? Nous ne le pensons pas ; beaucoup le nient, et on s'est même généralement habitué à bien noter la différence des points de vue. M. Lanna ne dit rien qui permette au lecteur non prévenu de faire la distinction requise.

Volontiers, d'ailleurs, nous lui trouverions un peu de « l'unilatéralisme » qu'il reproche aux philosophes modernes, et cela dans l'idée qu'il se fait de la scolastique. Il cède à la tendance irritante de nos contemporains et considère *scolastique* et *thomisme* comme deux synonymes. — Nous disons *thomisme* et non *doctrine de saint Thomas*, car, après avoir exclu quiconque ne se réclame pas avant tout autre de saint Thomas, ses fervents disciples l'interprètent avec la plus agréable liberté. — Toute vérité, même celle qui montre dans les Anges « des intelligences pures » (p. 117, note) ou dans l'enfant, « un être de même nature que ses parents » (p. 79), est doctrine thomiste. Cela permet, il est vrai, à M. Lanna de présenter Nicolas de Cues, comme un « très original thomiste » !

Mais l'inconvénient est plus grave, l'erreur de plus d'importance, quand M. Lanna veut indiquer la véritable originalité de la doctrine thomiste de la connaissance. Elle serait, croit-il, dans l'exacte déter-

Digitized by Google

mination de la valeur objective des universaux. Or, elle est dans la théorie psychologique de la connaissance intellectuelle. L'originalité et le principal mérite de saint Thomas est d'avoir, sur ce point, définitivement ruiné la doctrine augustinienne. Mais, avant saint Thomas, les thèses nominaliste, conceptualiste ou réaliste des universaux n'étaient pas aussi nettement accusées que M. Lanna semble le croire, et même parmi les augustiniens, comme saint Bonaventure, on tenait déjà pour une sage objectivité des idées générales. Duns Scot lui-même, se sépare de saint Thomas en ce qui regarde la connaissance intellectuelle du singulier ou le fondement métaphysique des universaux, mais admet l'abstraction par l'intelligence personnelle seule et l'existence simplement fondamentale des universaux dans la nature objective : pour lui aussi notre intelligence ne trouve au dehors que la matière nécessaire pour élaborer légitimement ses idées.

Chose curieuse, et que l'on peut noter chez la plupart des néo-thomistes, nous n'aurons point la même critique à formuler si nous passons à l'exposition des théories modernes. M. Lanna s'applique avec un vrai succès à les bien comprendre et à les situer exactement. Cependant plus d'un lecteur éprouvera quelque surprise à ne pas voir étudié l'idéalisme. C'est là pourtant le fond de tous les systèmes épistémologiques contemporains : tous ne sont-ils pas plus ou moins subjectivistes? Dans le détail, ils sont matérialistes, positivistes, évolutionnistes, mais acceptent certains postulats antiréalistes, par exemple, celui que M. Fouillée exprime si bien « Le fait d'expérience le plus général et le plus fondamental, c'est que nous avons conscience : tout autre fait présuppose celui-là et nous ne pouvons rien concevoir que comme l'objet d'une conscience actuelle ou possible, *esse est percipi* » (*Critique des systèmes de morale*, p. 390).

M. Lanna réfute implicitement de semblables idées quand il nous montre l'objet pénétrant en nous par la connaissance, s'assimilant nos facultés et alors seulement pouvant devenir objet de conscience. Mais son attention ne porte pas assez de ce côté et il emprunte à Mgr Fayer l'explication moins heureuse d'une image bien choisie : le sujet connaissant serait semblable à une corde qui vibre, mise en mouvement par les vibrations d'une corde voisine. « Elle prend d'abord conscience de ses vibrations, puis par là connaît celles de sa voisine » (p. 51). Or il est certain qu'avant d'avoir conscience nous agissons, nous connaissons, puisque, et M. Lanna le dit après saint Thomas, nous ne pouvons avoir conscience que de nos actes et par nos actes de nous-mêmes. La conscience ne peut être « le caractère fondamental » d'aucune connaissance qui ne soit pas connaissance par la

Digitized by Google

substance ; contrairement à ce que dit M. Lanna, même dans l'intellection, si elle demeure l'acte d'une faculté, la conscience n'est qu'une propriété, qu'une conséquence immédiate, rien de plus.

Cette relation intime entre connaissance et conscience est le point délicat, celui où les modernes se trompent le plus souvent, celui aussi d'où semblent partir les discussions entre néo-scolastiques. M. Lanna est un fidèle disciple du Cardinal Mercier, et l'on comprendrait à peine qu'il concède à G. Campanella (p. 276, note) que l'illustre Cardinal n'a pas définitivement fixé le problème critériologique fondamental « *non ha dato fondo... neppure al problema criteriologico fondamentale*, » si l'on ne voyait là une concession de pure forme. De l'école de Louvain, il admet en effet les thèses essentielles et leur disposition progressive : « une doctrine sur la nature de la vérité, dit-il (p. 174), suppose expliqué le mode de la connaissance, pesée la valeur des facultés dans leurs opérations respectives et précisé le principe suprême qui fait reposer l'intelligence dans un état de certitude ». Et quant à la doctrine sur la nature de la vérité, s'il évite les expressions inexactes, au moins en apparence, de certains Louvanistes — il irait même à l'excès contraire sous ce rapport, puisqu'il nous fait « sortir de nous-mêmes » pour prendre contact avec la réalité, dans l'acte de connaissance — il ne s'éloigne pas sensiblement de leur point de vue.

On sait en effet, que le Cardinal Mercier propose de la notion de vérité une explication renouvelée d'après saint Thomas. La vérité est toujours « adæquatio rei et intellectus » c'est-à-dire, la parfaite assimilation de l'intelligence à la réalité ; mais le rapport de similitude se doit prendre, non pas entre les objets extérieurs et la faculté qui les perçoit, mais entre les objets extérieurs s'assimilant la faculté par leur action et le jugement de l'intelligence. Il y aura donc vérité, si, ayant devant moi un objet que tout le monde voit rouge et mon œil le voyant vert, je dis : « je vois cet objet vert ». L'erreur serait de dire : « cet objet est vert ». Pour éviter l'erreur, je dois retenir prudemment mon jugement et ne me prononcer qu'après avoir usé de toutes les précautions nécessaires.

Ainsi comprise, l'explication du Cardinal Mercier est admissible mais il est facile de la rapprocher d'explications moins anodines, erronées même et dérivées du principe d'immanence, d'après lesquelles nous ne pouvons connaître que ce qui est en nous, dans notre conscience, nous ne pouvons donc savoir ce qu'il y a hors de nous. Beaucoup ont même essayé, soit avec peu de loyauté, soit par une fougue irréfléchie, soit enfin trompés par les expressions mêmes de certains Louvanistes de montrer un lien logique entre ces doctrines. Que ce fût

Digitized by Google

cependant une méprise de leur part, le R. P. Gény l'a reconnu tout récemment. (*Études*, Novembre 1913, p. 581.)

Dans les *Annales de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, M. Noël avait écrit : « Le rapport — en quoi consiste la vérité — est tout entier, si l'on peut dire, transporté à l'intérieur de la conscience; ses termes sont, l'un, la réalité appréhendée, l'autre le jugement de l'intelligence. » Le R. P. Gény remarque avec beaucoup de justesse que la première partie de la phrase laisse une impression douteuse — la vérité serait donc tout entière une chose subjective, de conscience ? — mais qu'elle est heureusement corrigée par ce qui suit, et il ajoute : « C'est là assurément une déclaration importante que nous enregistrons avec joie. Si c'est se méprendre que d'interpréter autrement certains passages du cours de Louvain, nous avouons que nous nous étions mépris. Tout était-il méprise dans les critiques qui furent adressées à la fameuse définition de la vérité ? On en a bien l'impression ». Plus d'un assurément pourra faire son profit des paroles du savant Professeur de l'Université Grégorienne.

Pour nous, nous y voyons une nouvel indice du désir d'union entre philosophes catholiques qui de plus en plus se fait jour dans les meilleurs esprits.

A ce sujet la préface que le R. P. Monaco, professeur lui aussi à l'Université Grégorienne, vient de mettre en tête de sa *Metaphysica generalis*, nous paraît significative. Nous ne résistons pas au plaisir de la citer en finissant.

« Quant aux opinions débattues entre scolastiques, je me suis efforcé autant que possible de les concilier, ou du moins de les exposer fidèlement avec leurs raisons... Mais ayant remarqué que les adversaires se reprochaient mutuellement des pétitions de principe, je me suis efforcé d'expliquer tous les termes avec soin, de mettre en lumière les principes opposés d'où chaque philosophe part et de montrer comment leurs opinions en découlent à bon droit : opinions qui ont l'évidence de vérité des principes eux-mêmes. J'ai agi de cette sorte, dans le but d'établir l'accord entre les grands Docteurs de la scolastique, pour que, de cette façon, nous puissions tous défendre plus efficacement la philosophie scolastique et travailler à sa perpétuité malgré l'assaut de toutes les forces réunies des philosophes modernes. »

FR. JEAN DE DIEU.

Digitized by Google

UN RECUEIL D'EXEMPLA
DU XIIIe SIÈCLE
(*Suite*) (1)

Exemplum contra falsum amorem hujus mundi.

207. [va] Vidimus quendam burgensem Montis pessulani providum et indiscretum, qui perdidit magnam pecunie quantitatem. Cum questus fuit sensu naturali et viribus destitutus penitus, uxor ejus cum esset jam juvencula et lasciva videns eum pecunia et sensu et viribus destitutum, eum a suo consorcio exclusit, lectumque ejus in quodam domus angulo vilissime collocavit. Et ipsa in camera multum pompose jacebat, nec ei volebat eciam necessaria ministrare. De qua inhumanitate dicta mulier fuit per nos sepius reprehensa.
[*Hist. Litt.* XXXI. p. 50.]

Exemplum contra illos [*qui*] *in promissionibus, quas Deo faciunt fraudem adhibent.*

208. De quadam muliere a porco abstinere promittente, sed tamen de eo comedente.
[C. 284. Ces. Heist. IV. c. 88.]

Exemplum ad idem.

209. [vb] De quodam heremita vidente demonum multitudinem abbaciam custodire.
[E. B. S. 1122. f. 307; L. E. A. 61. f. 44. Sp. L. 576, C. R. III p. 344.]

Exemplum contra parentes qui male erudiunt filios suos.

210. De quodam juvene fure facto nasum patris abscindente.
[C. 287; Herv. P. CXXXIII; E. B. S. 211(43). f. 171; D. D. T.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Février, 1914.

Digitized by Google

133 [48]. f. 201v ; L. E. A. 36. f. 36 vb ; Sp. L. 296 ; M. P. L. LXIV col. 1227.]

211. [f. 106ra] Audivi dici quod duo lumbardi pinguissimi et ditissimi venerunt, ad comitem Forcalquerii propter videndum mirabilia. Dictus vero comes qua de causa venerunt, eos bene recollegit. Et cum petitum esset super hoc et cum fuisset responsum quod propter videndum mirabilia jam venissent, fecit eos capi velociter et per consequens spoliari, precipiens eis quod ponerent eos in veru, nam de veruto seu bene preparato, seu de carnibus omnibus modis comedere volebat. Ipsi vero timentes et proclamantes de hoc facto mirabili, dixerunt quod quicquid haberent, totum sibi tribuerent et sic invenerunt, quid querebant.
[*Hist. Litt.* XXXI. p. 49.]

212. Vidi quendam burgensem Montis pessulani qui amore fatu [o] suum filium diligebat, qui per tres menses steterat et amplius quod ecclesiam non intraverat, nec sermones audierat. Nec eciam ad [vb] domos religiosorum ire volebat ne aliquo viso vel audito bono ejus filius haberet voluntaten intrandi religionem et tandem seipsum et filium perdidit.
[*Hist. Litt.* XXXI. p. 51.]

Exemplum contra malos filios.

213. De quodam sene in stabulo jacente et filio impio.
[C. 288 E. B. S. 779 (161). f. 243rb ; Sp. L. 448 a. d'aut. réf. Lat. Stor. 69. Sc. C. au mot : *Verbum Dei ;* S. P. : *Reddicio* III. 1. 5.]

Exemplum ad idem.

214. Vidi quendam civem toloniensem et ex relacione didici quod cum esset cum patre suo in Sardinia et pater ejus eum corriperet, patrem suum derisit et torta facie et labiis et ore evoluto et transversato deridebat patrem et Dei judicio [va] factum quod hoc habuit semper transversum.
[*Hist. Litt.* XXXI p. 51.]

Exemplum contra ingratos.

215. Dicitur quod consuetudo erat cujusdam civitatis quod si quis aliquem ictu lapidis occidisset, ab omnibus civibus lapidibus obruebatur. Et cum inter istos cives lapidantes unus esset, cui multa bona contulerat lapidatus, levi cum ictu percussit. Ad quam percussionem lapidatus fortiter clamavit. Et cum quereretur ab eo quare pro ictu modico exclamasset, respondit : « Aliis me lapidantibus bona nulla contuli et ideo non multum eorum lesiones sentivi (sic), isti vero multa feci servicia et ideo levis percussio multum me offendit. »

Digitized by Google

Exemplum] *ad discrecionem prelatorum.*

216. Refertur quod b. Bernardus habebat inter ceteros monachos duos monachos. Unus erat valde diligens et devotus, alter valde negligens et remissus. Contigit eos pariter infirmari et precepit b. Bernardus infirmario ut de fratre illo negligente et indisciplinato precipuam curam haberet ; alium vero cum fratribus communitatis procuraret. De quo fratres quam plurimum admirantes et b. Bernardo loquentes quare negligenti facit et diligencius provideri. Respondit isti [s] : « Expedit ut adhuc magis vivat et de [vb] suis inordinabilibus penitenciam agat ; alter vero omnia bene operatus est et bona est ei mors, isti nondum esset bona nisi melius operasset ».
[Nous avons cherché en vain à retrouver cette anecdote dans les A. SS. 20 août.]

Exemplum contra illos qui timent intrare religionem propter duriciam ciborum.

217. De quodam nobili facto monacho et b. Virgine ei electuarium dare recusante.
[C. 52 ; E. B. S. 1972 (397). f. 448va. E. A. 167 f. 69rb. M. P. L. CLXXXV. col. 1365 ; col. 1077 ; Ces. Heist. VII. c. 47 ; C. R. II. p. 630. A. N. au mot : *Consolacio* 205 f. 49v ; Sc. C. au mot : *Murmur*.]

Exemplum pro operibus misericordie faciendis.

218. [f. 107ra]. Accidit quodam tempore quod in abbacia s. Egidii pauperes et hospites recipiebantur cum magna caritate... De fratre Date et Dabitur...
[Herv. P. CIX ; E. B. S. 747 (153) f. 240 ; Ces. Heist. IV. c. 68 ; Lat. Stor. 123 ; Sp. L. 250 a. d'aut. réf. A. N. au mot : *Hospitalitas* 373. fr. 93v Sc. C. au mot : *Avaricia*.]

Exemplum contra ormamentum mulierum.

219. Audivi quod quedam mulier contra sui viri voluntatem suam faciem de [rb] pingebat. Et cum quodam die festo se taliter depinxisset, ut quasi altera mulier videretur, vir ejus quesivit ab ea ubi esset sua uxor. Cui dixit Porcia : « Domine, signate vos et commendate vos Deo, nonne ego sum Porcia, uxor vestra » ? Vere non videris mihi uxor mea, nam uxor mea consuevit esse bruna et tu es alba, ipsa consuevit esse pallida et tu es rubea ». « Per Deum, dixit Porcia, ego sum uxor vestra », Dixit maritus : « Si uxor mea tu es], ego videbo si potero movere istas picturas, quas in facie tua video». Et facto de palbeis fricatorio, accepit per capillos et cepit fricare fortiter ejus genas usque ad sanguineam effusionem. Illa

Digitized by Google

vero clamabat : « Domine, ego sum uxor vestra ». Et sic ea bene fricata, dixit : « Modo video, quia tu es Porcia uxor mea » et sic compescuit, suam uxorem.
[Munich. Bibl. Roy. ms. 23378. f. 156[vb].]

Exemplum ad idem.

220. Quedam mulier rusticana super viri sui facultates preciosis vestibus indui cupiebat et virum ad tantum infestavit quod de duobus bobus, quos tantum habebat, unum vendere est compulsus, de cujus precio clamidem emit uxori sue. Sed uxor nondum est paccata quia [va] clamis non habebat scacas et tam virum suum fletibus molestavit quod unum asinum, quem tunc habebat, vendidit, unde emit scacas uxori sue. Vicinia vero hoc sciens, cum viderent eam cum clamide ornatam et sciebant unde fuerat empta, inceperunt ei dicere, deridendo : « Domina, vos estis bene induta, quia habetis clamidem de bove et scacas de asino. »
[Munich. Bibl. Royale ms. 13378. f. 107 ; Auxerre ms. 35.f.154 avec variante.]

Exemplum contra illos qui de suis animabus non curant.

221. Audivi quod quidam condidit testamentum, qui multas habebat filias ; eis quas maximas dotes legavit et pro anima sua nichil relinquit. Et cum quidam sapiens adesset, dixit ei : « Domine, vos habetis adhuc unam filiam, cui nichil dimisistis. » Cui ait testator : « Que est illa, nonne dimisi Berte, Marie, Bertrande, habeone plures filias ? » Dixit iste sapiens : « Domine adhuc habetis unam, cui nichil dimisistis; que est illa, dicis mihi » ? Tum ipse ait : « Domine, anima vestra per Deum. « Verum est, dixit ipse, sed ego non recordabor. »

Exemplum contra nimiam potacionem clericororum.

222. De quodam abbate inebriato [vb]
[M. P. L. CCXVII. col. 725. Innocentii III : De miseria conditionis humanae libri III.]

Exemplum contra falsum amorem mundi.

223. Quedam domina Montis pessulani, quam vidimus frequenter, testamentum condidit et nichil fratri suo legavit, Christi pauperibus pro majori parte bona sua erogari precepit. Et cum mortua esset ad sepeliendum apud Maguelonem deportaretur, frater suus estimans se heredem funus cum veste lugubri sequebatur sicut moris est civitatis. Et dixit ei quidam quod ipse affuerat quando condidit testamentum et nichil ei reliquit. Quo audito relicto funere, rediit ad domum et depositis lugubribus, egressus est in plateam.
[Munich. Bibl. Roy. ms. 23378. f. 156 va.]

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

224. Legitur quod fuit... De quodam domino invido et servo innocente ejus fornacem vitante.
[E. B. S. 1783 (373) ; f. 416 vb ; C. R. III. p. 198. p. 524. Mart. Polonus. P. E. C. XVIII. A ; Sc. C. au mot : *Missa.*]

Exemplum contra auguria mulierum.

225. [f. 108 va] Vidi quandam dominam in castro arearum que purgabat domum incipiens ad hostio domus et deducebat purgamenta intus usque ad aliquem angulum domus dicens quod omnia bona ei necessaria domum ejus intrarent et nichil ejus domui deficeret et modo videmus quod ejus domus in magnam devenit paupertatem tam rerum quam personarum.
[*Hist. Litt.* XXXI p. 50.]

Exemplum contra malos maritos.

226. Vidi quandam bonam dominam in Masilia et honestam et religiosam. Vir vero ejus [vb] malus erat et durus. Et cum die quadam vidisset dictus vir quod illa bona domina ad carnem portabat cilicium, eam cepit durissime increpare dicens : « Tu, pessima mulier es, modo tua peccata deteguntur, modo apparet tua malicia, pessima meretrix, quia fecisti mala, ideo portas cilicium et abstinencias facias » ; et accepta cilicio, illud laceravit. Tales sunt sicut Judas, qui indignatus est contra b. M. Magdalenam de opere pietatis.

Exemplum pro veritate et pace servanda.

227. Audivi quod quidam bonus vir habuit VII filios et voluit condere testamentum et vocatis filiis suis, dixit eis ut singuli unum deferrerent lignum et coram eo incenderent ligna. Quod et fecerunt et factus [est] ignis callidus et clarus. Postea dixit eis quod unus quisque tolleret partem suam. Quo facto, non remansit nisi fumus et cineres et circumstantes remanserunt desolati. Et postea dixit : « Reducite ligna et incendite ». Quo facto, refectus est ignis et mult [um] calefacti et illuminati [sunt]. « Ita erit de vobis, filii mi, vos parum vobis et aliis proficietis, si convincti statis, multis beneficiis calefacietis et eos illuminabitis. »
[S. P. : *Concordia* IX. 2. 3. Il s'agit ici de douze fils.]

Exemplum ad idem.

228. [va] Legitur quod quidam imperator edificavit quandam nobilem civitatem. Qua edificata, multos sapientes vocavit et quesivit ab eis quomodo posset facere ut civitas illa inimicis inexpugnabilis firmaretur. Et cum multi multa dixissent, interrogatus Seneca qui cum

Digitized by Google

aliis fuerat vocatus et ait : « Domine, docebo vos unum quod si in vestra civitate feceritis, semper inexpugnabilis remanebit, hoc est, si cives illius civitatis fuerint unanimes et concordantes. Hoc enim denotat civitas i. e. civium unitas. » Et addidit inexpugnabile munimentum est unitas civium.

Exemplum de timore ire divine.

229. Audivi quod quidam sanctus vir dum esset in oracione, ductus fuit ante Christum et diabolus fuit ante eum et Christo improperavit dicens : « Tu multa sustulisti et fecisti Christianis et ecce omnes secuntur me et tibi resistunt, male posuisti servicium tuum, nam michi magis credunt, qui eis non facio nisi malum, quam tibi qui semper facis eis omne bonum. Et Christus, hiis auditis, inclinato capite, cum verecundia abscondavit (sic). Et tunc dixit ille sanctus qui ductus est, qui fuerat ante eum : « Domine non facies vindictam de perfidis christianis. » Tunc suum caput elevavit et ait : « (S) cito faciam vindictam. »

Exemplum ad idem.

230. Audivi quendam hominem in villa Brin [vb] onie. Et quadam nocte sompniavit quod fugabatur a dyabolo et dum fugeret, venit ad quendam puteum et cadens in puteum timuit vehementer. Erant enim demones terribiles in fundo putei et tandem apparuit ei Christus in quem se plurimum speravit, credens se ab illo infortunio liberari. Et cum aliquando iste homo diu inspexisset quasi irato animo Christus ab eo subito discessit. Ad quem discessum iste homo vehementer contremuit et expavit. Et expergefactus adjutorium cum magnis fletibus et gemitibus invocavit. Et ita stetit per mensem stupefactus et timidus de Christi decessu, quod nec operari poterat sicut prius. Si ergo talis fuit timor in sompnis, qualiter erit in judicio cum apparebit et peccatoribus dicet illud : « Discedite at me maledicti ». (Math. XXV)

Exemplum de penis inferni et gaudiis paradisi.

231. De quodam usurario filio in inferno maledicente.
[E. B. S. 52. f. 147va ; 2147. f. 480 ; Sp. L. 579a a. d'aut. ref. S. P.: *Acquisicio*. XII. 4. 54.]

[*Exemplum pro persevrancia.*

232. [f. 109ra] Dicitur quod quidam miles habebat castrum vicinum cuidam heremite, ad quem undique homines confluebant. Et cum per castrum suum multociens pertransirent, semel quesivit quo irent. Cui dictum est quod irent ad illum heremitam, ut deprecaretur Dominum pro eis. Ipse vero in semetipso cogitans, dixit : « Vere miser sum. Ecce hii *rb*] omnescum boni sint adhuc vadun

Digitized by Google

ut pro eis Dominum deprecetur. Ego vero, qui in omnibus dereliqui, non vado. Surgam ergo et ibo et confitebor omnia peccata mea.» Quod et fecit. Et cum ab eo peteret heremita si VII annorum penitenciam posset facere. Respondit quod non. Et sic paulatim descendens omnia semper negabat. Dixit ei heremita in tali ecclesia que in stativo castro tuo est,poteris per noctem stare.Qui respondit: « Stabo ». Et cum rediret ad castrum videns ecclesiam dixit intra se : « Melius est ut modo agam penitenciam, quam plus differam. » Et intravit ecclesiam. Contigit vero [ut] demones capitulum celebrarent. Et ait major : « Videtis quod talis homo qui semper noster fuit ad penitenciam sit reductus. Si hic est aliquis, qui eum de ecclesia possit expellere, iterum noster erit ». Ait unus : « Ego expellam illum », et ivit coram eo in specie uxoris sue, crinibus laceratis, duos tenens filios et ait : « Domine, ecce inimici vestri castrum perverterunt et evasi sola cum filiis vestris. Nunc ergo si properatis omnia potestis recuperare ». Qui ait : « Hoc est michi in penitencia datum, non possem venire ». Et tunc demon iratus projecit filios in ecclesie pavimento, eorumque corpora laceravit. Miles vero minime est com [m] otus. Tunc ivit et (quod) simulavit quod circa ecclesiam esset ignis maximus et clamare cepit : « Currite ad ignem, currite ». Et miles persevravit. Demon venit [va] vero ad hostium et ait : « Dominus vestram oracionem non exaudiet, quia in vobis caritatem non habetis. » Miles vero persevravit. Tunc venit alius demon et se projecit in specie sacerdotis campanas pulsavit et ignem altari posuit et ait militi : « Exi hinc,quia excommunicatus es et non interesse divinis debes.» Qui minime consencit (sic). Et cum jam aurora claresceret demon iterum est reversus et ei fecit ut prius. Et ait militi : « Frater, exeas jam diessit (sic), amodo potes bene exire, sufficit tibi, quia Dominum tociens offendisti et hodie matutinum et laudes abstulisti ; noli ergo accipere missam et sacrificium quod offerrem. » Qui in nullo modo est separatus. Tunc demones omnes confusi recesserunt ab eo. Ille vero ad castrum veniens nichil motum invenit et sic cognovit quod erant demones volentes ei illudere.

[E B S. 172 (37) f. vb ; Mart. Polonus. P. E. c. XV. D ; Sc. C. au mot : *Satisfactio*.]

Exemplum ad idem.

233. [va] Legitur de b. Perpetua : De ea vidente in carcere scalam auream de terra ad celum ascendentem.

[A. SS. 7. mars. p.634 ; L. A. c. 173 ; E. B. S. 556. f. 217rb.]

Item optima exempla pro persevrancia.

234. [vb] De Jacob et angelo (*tit. cit.*)

[Gen. XXVIII, 10 - 22.]

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

235. De Eliseo qui noluit dimittere Elyam (*tit. cit.*)
[IV. Reg. II, 11 - 12.]

Exemplum ad idem.

236. De muliere suavitatis que tenuit pedes Elisei (*tit. cit.*)
[IV. Reg. IV, 8 - 10.]

Exemplum ad idem.

237. De Moïse orante et persevrante pro salute populi (*t. c.*)
[Deut. IX, 25 - 29.

Exemplum ad idem.

238. De Abraham qui rogavit Dominum pro Sodoma (*t. c.*)
[Gen. XVIII, 16 - 33.]

Exemplum ad idem.

239. De Ruth, que noluit dimittere Noemi (*t. c.*)
[Ruth. I, 6 - 22.]

Exemplum ad idem.

240. De eadem colligente spicas (*t. c.*)
[Ruth. II, 1 - 7.]

Exemplum ad idem.

241. De amico importuno (*t. c.*)
[Luc XI, 5 - 13.]

Exemplum ad idem.

242. De judice iniquo et vidua (*t. c.*)
[Luc XVII, 1 - 8.

Exemplum ad idem.

243. [f. 110va]. De muliere chananea exaudita. (*t. c.*)
[Matth. XVI, 21 - 28.]

Exemplum ad idem.

244. De b. Magdalena ad sepulcrum Christi veniente (*t. c.*)
[Matth. XXVIII, 1 - 10.]

Exemplum ad idem.

245. De Daniele in abstinencia persevrante.
[Daniel IX, 1 - 3.]

Exemplum ad idem.

Digitized by Google

246. De Daniele jejunante et orante.
[Daniel IX, 4 - 19.]
Ex vitis PP.

247. De quodam monacho filio sacerdotis in templo idolorum pernoctante et ejus visione.
[Herv. P. XXXII ; E. B. S. 302. f. 182va ; M. P. L. LXXIII. col. 847, 885 ; Sp. L. 188.]

248. De b. Pachonio audiente demones loquentes de variis artificiis, quibus servos Dei capiunt.
[M. P. L. LXXIII. col. 239.]

249. [vb] De quodam fratre rogante senem quomodo humilitatem posset adipisci.
M. P. L. LXXIII. col. 797.]

250. De quodam patre vidente IV. ordines hominum.
[E. B. S. 2051. f. 467rb ; M. P. L. LXXIII. col. 787 ; Sp. L. 423.

251. [f. 111ra]. De abbate Poemone fratri quidam dicente : « Redde bonum pro malo. »
[E. B. S. 1872. f. 428vb ; M. P. L. LXXIII. col. 786.]

252. De quodam sene dicente fratri : « Cogita semper mortem tibi esse vicinam. »
[E. B. S. 49. f. 147vb ; M. P. L. LXXIII. col. 881, 911 ; Sp. L. 389.]

De spiritu corporeo et incorporeo.

Duplex est spiritus racionalis et corporeus et incorporeus qui non perit cum corpore et alius qui dicitur phisicus qui mediante rationalis anima unitur corpori et ille corporeus est subtilior aere, minus subtilis igne, quo mediante fit sensus, ymaginacio et iste perit cum corpore. Talis spiritus est in corpore bruti animantis [rb] et illud vegetat et, corpore pereunte, perit, ut ait Salomon per hoc : « Unus est interius hominis et jumenti quantum ad corpus et spiritum phisicum. »

Expleta sunt exempla ad honorem Dei et b. M. Virgini [s] gloriose ad utilitatem omnium fidelium.

Qui scripsit scribat, semper cum Domino vivat,
Qui dedit expleri, laudetur mente fideli.

Anno Di MCCCo LXXXIo

Fratris Joh. Roberti et renunciavit provincialatui. (écriture XVe s.)

J. TH. WELTER.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

SPIRITUALITÉ

La femme chrétienne et la souffrance, par l'Abbé Henri Morice. — 1 vol. in-12 de xiv-216 pages. — Prix : 2 fr. — Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

Monseigneur Duparc, évêque de Quinper, dans la lettre qui sert de préface à ce livre, et que le prélat écrit comme une approbation motivée et convaincue, résume en deux mots le beau volume :

« Il sera très goûté, dit-il, à un double titre : comme traité de la souffrance et comme Évangile de la Mère chrétienne. »

C'est dire combien il est utile, hélas, à la généralité des pauvres âmes féminines dont beaucoup ont pleuré, plus qu'elles n'ont souri. Mais on pleure sans apprécier la souffrance. On oublie que c'est peut-être la plus terrible punition de Dieu que de vivre dans toutes les jouissances, sans connaître la douleur.

Aussi est-il nécessaire de savoir comment comprendre et accepter la souffrance et tous les livres d'ascèse et de morale qui apprennent cette science doivent nous être précieux.

Méditons celui-ci et comme dit l'auteur, il nous sera une source rafraîchissante parce qu'il est le porte-parole de celui qui promettait à la Samaritaine une eau qui désaltère à jamais.

Mavil.

APOLOGÉTIQUE

L'Inquisition et l'Hérésie. — *Distinction de l'Hérésie Théologique et de l'Hérésie inquisitoriale : à propos de l'affaire Galilée,* par l'abbé Léon Garzend. — Paris, Desclée, 30, rue Saint-Sulpice. — In-8 de 540 p.

Toute la thèse de M. Garzend se résume en ceci : « Il y eut au temps de l'Inquisition deux notions de l'hérésie : l'une théologique, stricte, la même que la notion moderne, et valable pour le for intérieur ; l'autre disciplinaire, plus large que la première, et valable pour le for inquisitorial, où elle avait pris naissance. »

C'est à l'aide de cette distinction, que l'auteur explique la condamnation portée contre Galilée, par Urbain VIII et les cardinaux signataires de la sentence de 1633. Cette sentence n'était pas spécifiquement doctrinale, comme l'ont prétendu depuis bon nombre d'écrivains fort peu au courant de la tradition ; elle n'a donc rien à voir avec l'infaillibilité du Souverain Pontife. La discipline inquisitoriale qualifiait alors d'hérétiques certaines thèses ou opi-

Digitized by Google

nions, fausses ou dangereuses, mais qui ne tombaient pas, pour cela, sous la notion d'hérésie strictement considérée au point de vue théologique. Telle était la doctrine de Galilée condamnée, nous venons de le dire, en 1633. Les considérants de cette sentence s'appuient, non sur la notion stricte d'hérésie, mais sur sa notion inquisitoriale. L'auteur le prouve avec une abondance d'arguments puisés aux meilleures sources, et qui semblent irréfutables. Je regrette seulement qu'il n'ait pas mis davantage en lumière cette « dualité des notions d'hérésie », à l'époque même de Galilée. Il eut été intéressant de savoir ce qu'ont écrit, sur cette matière, les théologiens et les canonistes du XVIe et même du XVe siècle. Quoiqu'il en soit, le livre de M. Garzend est appelé à rendre de réels services, et quiconque voudra étudier, à l'avenir, l'affaire Galilée ne devra pas omettre de le consulter. P. R.

LITURGIE

Sacræ Liturgiæ Promptuarium, juxta novam Rubricarum reformationem Bullæ *Divino Afflatu* et recentissima S. R. C. Decreta, cura et studio P. Victorii ab Appeltern. Tomus primus. — Brugis Sumptibus Caroli Beyaert. — MCMXIII.

Le principal titre scientifique du P. Victorius d'Appeltern est, à notre avis, jusqu'à ce jour, son Manuel de Liturgie. Paru en 1901, cet ouvrage le plaça immédiatement au nombre des princes actuels de la science liturgique. Il fut adopté comme manuel dans les Séminaires jusqu'en Amérique.

Toutefois, dû au succès même et aussi aux nombreux et importants changements survenus, en cette période de transformation et de rénovation liturgique, l'ouvrage avait besoin d'une édition nouvelle dont voici le premier volume.

L'auteur, il est vrai, a fait plus qu'une seconde édition, même revue et corrigée ; c'est un ouvrage nouveau. Tout est changé, même le titre, qui était *Manuale Liturgicum* et qui est devenu *Sacræ Liturgiæ Promptuarium*. Le *Manuale* était de grand format et le premier volume était de 594 pages de texte serré, y compris les tables. Le premier volume du *Promptuarium* est d'un format plus commode et compte 648 pages, sans table analytique et alphabétique, travail qui est renvoyé à la fin de tout l'ouvrage.

Le second volume, retardé par la publication du Motu Proprio *Abhinc duos annos*, du 23 octobre dernier, et du Décret général de la S. C. des Rites *Cum Sanctissimus Dominus noster,* du 28 octobre, traitera des rubriques du bréviaire. Le tome troisième, actuellement sous presse, donnera la liturgie du Rituel romain. Avec le dernier volume paraitra un supplément, si de nouvelles modifications sont décrétées dans l'intervalle.

On peut tenir pour certain que tout l'ouvrage aura paru avant la fin de l'année. Le prix pour les souscripteurs est de 10 fr. pour les trois volumes.

A ne considérer, pour le moment, que le premier volume paru, il marque certainement un progrès notable du *Promptuarium* sur le *Manuale*, pourtant si remarquable. Il y a progrès, d'abord, dans la disposition matérielle. En outre du changement avantageux de format, le point de vue typographique a gagné. La lecture du *Manuale* était un peu fatigante ; celle du *Promptuarium* est facile et agréable.

Quant au point de vue doctrinal, on trouve dans le second les mêmes quali-

Digitized by Google

tés qui faisaient le mérite du premier, mais avec cet avantage capital pour les ouvrages de ce genre, que le *Promptuarium* est pleinement au courant de la législation liturgique, si transformée,depuis 1901,que le *Manuale* ne pouvait absolument plus suffire.

Ce premier volume du *Promptuarium* renferme toute la richesse liturgique du Missel romain, du Cérémonial des Évêques et même d'une partie du Pontifical, avec la substance des décisions et décrets qui s'y rapportent, le tout disposé dans un ordre logique parfaitement enchaîné.

Après une introduction sur la nature de la liturgie et des rubriques, sur les sources et l'obligation de celles-ci et sur la coutume en liturgie ; le corps de l'ouvrage, en seize chapitres, expose successivement ce qui est requis pour la célébration de la Messe, les cérémonies générales et les parties mobiles du saint Sacrifice, la conformité de la Messe avec l'office, les Messes votives, celles des défunts, le rite à garder en la célébration de la Messe basse, l'office du servant de Messe, l'office des chapelains à la Messe basse d'un évêque, les particularités de quelques Messes basses, la Messe solennelle, les vêpres solennelles, les vêpres pontificales, l'exposition et reposition du T. S. Sacrement, la Messe pontificale solennelle, les principales fonctions annuelles, soit selon la solennité régulière soit selon le *Memoriale rituum* de Benoit XIII.

Le style est clair. Dans les questions douteuses, l'auteur n'adopte jamais que des doctrines solidement appuyées, sans omettre pourtant l'indication des autres méthodes qui peuvent s'étayer de sérieuses raisons.

Fr. Bernardin d'Apr., O. M. C.

Officium majoris hebdomadæ. — Officium majoris hebdomadæ a Dominica in Palmis usque ad Sabbatum in Albis juxta ordinem Breviarii, Missalis et Pontificalis Romani, cum appendice qua continentur Commemorationes Festorum quæ a Dominica Palmarum usque ad Dominicam in Albis exclusive occurrere possunt. Nova editio juxta nuperrimas præscriptiones (Octobris 1913) S. Ritum Congregationis. — Typographia Pontificia et S. Rituum Congregationis Eq. Petri Marietti. — Editoris, Taurini (Italia) 1913. — Prix : 3 f.; relié 4 fr. 50.

Cette édition toute récente se recommande particulièrement par la commodité du format, la netteté des caractères (petit Romain noir) et le parfait relief des rubriques. Elle se compose de deux parties distinctes, dont l'une renferme intégralement tout ce qui concerne l'office divin, depuis la fête des Rameaux jusqu'au dimanche *in Albis*,et l'autre comprend le messe et toutes les cérémonies en usage dans l'Église,dans ce même intervalle. Nous engageons vivement les prêtres à se procurer ce précieux recueil entièrement conforme à la Constitution « *Divino afflatu* », et aux dernières prescriptions (octobre 1913) de la sacrée Congrégation des Rites.

P. G.

DROIT CANON

Institutiones juris publici ecclesiastici, pro clericorum commoditate in compendium redactæ, par F. Cappello. — In-8 ; viii, 243 p. — Prix : 3 fr. 50. — P. Marietti éditeur Turin.

Le jeune et brillant professeur Docteur F. Cappello, déjà connu par ses nombreux ouvrages de droit ecclésiastique, a eu l'excellente idée de résumer

Digitized by Google

dans un manuel, plus adapté aux cours élémentaires de droit canon, ses magistrales Institutions de droit ecclésiastique public.

On y trouve les mêmes qualités de clarté, de précision, la même élégance de style et cette manière alerte de traiter le sujet qui rend la lecture du livre agréable malgré l'aridité de la matière. On y retrouve surtout le souci de remonter constamment aux principes derniers et de ne donner aucune affirmation qui ne repose sur des bases solides et clairement établies. C'est ce qui explique la quantité — à d'aucuns elle pourra paraître exagérée — de notions empruntées à la philosophie, surtout à la philosophie morale et sociale ; par exemple afin d'établir les devoirs de la société civile vis-à-vis de la religion, l'auteur expose la nécessité de la société civile et la théorie de la moralité.

Mais un grand avantage ressort de là : le livre se suffit à lui-même et peut être un guide très sûr en ces matières si actuelles, si importantes et sur lesquelles il est si rare de trouver, même chez les catholiques, des idées, toujours très justes.

Nous ne saurions donc trop recommander ce manuel à ceux qui voudraient se faire une idée exacte des principes qui dominent la constitution de l'Église, comme société, et doivent régler ses relations avec les sociétés civiles quelles qu'elles soient. Fr. Joseph, de la Pesnière.

Juris Canonici et Juris Canonico-Civilis Compendium, *editio octava denuo recognita, expolitior et auctior curante* par A. De Meester, J. C. L. *Can. Hon. Eccl. Brug. in Semin. Brug. profes.* — Tom. I. 1ª Pars. — In-8 de civ-xii, 321 p. avec les 2 autres vol. à paraître. Prix : 15 fr. Société saint Augustin, Desclée, quai aux bois, Bruges.

Publié pour la première fois il y a cinquante ans par Mgr de Brabandère, ce *Compendium* en est aujourd'hui à sa huitième édition. Constamment tenu à jour par les professeurs de droit canon qui se sont succédés au Séminaire de Bruges, il se précente à nouveau rajeuni et modifié d'après les dispositions édictées par Sa Sainteté Pie X.

Le tome premier comprend plus de cent pages sur les notions préliminaires à l'étude du droit, et les sources du droit avec leur autorité particulière. Le traité de l'Église comme société parfaite et indépendante avec les conséquences qui en découlent forme la première partie du volume, la seconde traite du saint Pontife, de ses pouvoirs et des S. Cong. romaines.

Les nombreuses références bibliographiques placées en tête des chapitres et en bas de pages seront particulièrement bien venues auprès des professeurs. Ces indications évoquent involontairement dans notre esprit la théologie de Tanquerey.

Les étudiants aimeront la logique, la simplicité et la clarté d'exposition. On sent que ce manuel est l'œuvre de professeurs non seulement très avertis au point de vue juridique,mais encore au point de vue des erreurs modernes sur les relations de l'Église et de l'État ; la preuve en est dans les thèses réfutant le socialisme, le libéralisme et la séparation de l'Église et de l'État.

Ces éloges vraiment mérités décernés, l'éditeur me permettra quelques petites remarques :

1° A propos de l'Église société externe, j'aurais aimé à le voir poser nettement pour la réfuter l'objection faite par les Protestants : que l'Église est la

Digitized by Google

société de tous ceux qui croient dans le Christ sans d'autre lien pour les unir que celui de la foi.

2° Dans la thèse établissant la supériorité de l'Église sur toutes les autres sociétés il est dit : page 38... *poterit ecclesiastica potestas a societate civili exigere ut debitam subordinationem servet ; et, si princeps Christianus sit, poterit ipsi prohibere ne in regimine temporali fini Ecclesiae obstacula ponat, et praecipere, necessitate data, utp ositive hunc finem promoveat ; atque illum inobedientem aut rebellem justis poenis coercere.* Je suis de cet avis, mais ce que je ne comprends pas très bien c'est la suite : *Idem fere asserendum est de principe infideli habenti subditos Christianos.* Quels sont donc les moyens dont dispose l'Église pour punir un prince infidèle ? Je lis page 182 du même volume : Erga infideles habet Ecclesia ministerium prædicationis..... *non vero potestatem legiferam nec cœrcitivam.* Et la raison donnée page 38 à la suite de cette affirmation ne vient pas *ad rem* pour la justifier ; mais s'applique exclusivement aux chrétiens.

3° Le n° 101 page 151 relatif au pouvoir de déléguer me semble manquer d'exactitude ; il y est dit : Admittitur communiter tanquam regula generalis et certa illum qui habet jurisdictionem *ordinariam* utriusque fori, vel *saltem fori externi* eam delegare posse... Il me paraît tout au contraire que le principe général est le suivant : « Celui qui possède la juridiction ordinaire peut la déléguer » et je me demande pourquoi cette adjonction : utriusque fori vel *saltem fori externi ?* Sans doute pour refuser aux Curés, comme le fait l'auteur quelques lignes plus bas, la faculté de déléguer leur juridiction pour la confession. Or ce refus est absolument contraire à l'enseignement des théologiens ; je citerai seulement : Lemkulhl : *Casus Conscientiae* n° 418. — Génicot, Tom. II n° 327. Sporer, Tom. III, pars III n° 698, Gury, *Compendium theolog.* n° 546, Noldin, *De Sacramentis,* n° 346, Clément-Marc, XIVe édition, Tom. II, n° 1749 etc. qui tous reconnaissent aux Curés la faculté de déléguer leur juridiction à un prêtre *approuvé* par l'Ordinaire pour entendre les confessions sans cependant en avoir reçu la juridiction. L'auteur a confondu à n'en pas douter *approbation* et *juridiction* qui sont deux choses tout à fait distinctes. Et si d'après la coutume actuelle, l'Évêque confère la juridiction en même temps qu'il donne l'approbation, il n'en reste pas moins que le principe énoncé à ce n° 101 est faux.

Ce sont là les quelques critiques que nous avons cru devoir faire à l'occasion de cette 8e édition par ailleurs si complète ; nous souhaitons voir bientôt la 9e où sûrement nous n'aurons plus à les formuler. FR. J. DE PARME.

BIOGRAPHIE

Une âme de saint, *le Chanoine Camille Costa de Beauregard*, par MGR COSTA DE BEAUREGARD. — In-12 de XVII - 307 p. — Plon, 8, rue Garancière Paris — et Librairie catholique 1, rue Saint-Réal, Chambéry.

Oui, c'est bien une âme de saint que Mgr Costa de Beauregard, camérier secret de Sa Sainteté, neveu et continuateur de son héros, nous fait contempler en ce joli volume d'apparence à la fois simple et élégante, de style alerte, clair et limpide.

Nos lecteurs des *Études* ont dans le chanoine Camille Costa de Beauregard, un frère en saint François par le Tiers-Ordre. Et cela lui allait bien,

Digitized by Google

au vénérable chanoine ; car, d'une part, la charité pour le prochain le rendit pauvre volontaire, comme les ardeurs de l'amour divin rendirent pauvre volontaire le grand saint de l'Ombrie : et, d'autre part, comme saint François, Camille Costa de Beauregard avait reçu du ciel une âme d'artiste, prête sans cesse à vibrer en présence de toute beauté véritable. Le jeune Camille eut à triompher de bien des répugnances pour obéir à la voix de Dieu qui l'appelait au sacerdoce. Mais, une fois qu'il eut rendu les armes au divin Maître, ce fut sans retour et d'un cœur prêt à tous les héroïsmes.

Héroïque, il le fut, spécialement en humilité et en charité. Le livre nous raconte plusieurs traits charmants, relatifs à son humilité. Notons, entre autres, la scène où le jeune abbé vient conjurer le cardinal Billiet de ne pas le nommer chanoine et celle où, loué en plein public, pendant un entr'acte de théâtre religieux, en une ville où on ne le connaissait que de réputation, il sut si admirablement dépister tous les regards. « Tout le monde se lève — il se lève ! Tout le monde se retourne — il se retourne pareillement ! Le parterre lorgne les loges — il se fait une lorgnette de ses deux mains et lorgne plus curieusement que les autres ! Plus on cherche le mystérieux personnage, plus il s'évertue à le chercher, jusqu'à ce qu'enfin, la porte franchie, il s'évade...» Vraiment, on ne trouve rien de plus ravissant, dans la vie des saints les plus illustres par leur humilité. Mais ce qui rendit surtout populaire le chanoine Costa de Beauregard, ce fut son héroïque charité. Il appartient à la glorieuse phalange des anges de la terre qui ont compris l'amour de Jésus pour les déshérités de la vie et en particulier pour l'enfance désemparée. Saint Joseph de Calasanz, saint Jérôme Émilien, saint Vincent de Paul, saint Jean-Baptiste de la Salle, le vénérable Champagnat, Gerson, Cotolengo, D. Bosco, Chevrier, l'auront certainement reconnu pour un des leurs, à son entrée au ciel. Ils sont légion, en notre France, les cœurs magnanimes, insatiables de dévouement à toutes les misères. Mais il est bon que des biographies transmettent au loin, dans l'espace et le temps, au moins le souvenir de quelques-unes de ces existences qui désarment la haine et l'envie à force de bonté, qui sèment les bienfaits, embaument notre pauvre terre et ravissent d'admiration le ciel lui-même. Le livre de Mgr Costa de Beauregard s'étend avec amour sur l'œuvre de prédilection de son cher et saint oncle, l'Orphelinat du Bocage. C'est une œuvre à connaitre. Elle est déjà populaire bien au delà des limites de la Savoie. Elle mérite de le devenir davantage encore. Nombreux, sans doute, sont les orphelinats, en toutes les diverses régions de la France. La Savoie elle-même en a d'autres. Tous les fondateurs de ces établissements admirables ont leur mérite devant Dieu et devant les hommes ; quelques-uns jouissent justement d'une très grande réputation. Mais le fondateur de l'Orphelinat du Bocage restera un des principaux types de ces fondateurs, dont la personnalité est une apologie vivante de la foi et de la charité chrétienne. En ces temps où l'on parle si haut de philanthropie, d'altruisme, de solidarité, de fraternité, d'égalité des classes, — sauf à priver les pauvres familles du dévouement des congrégations enseignantes ; les vieillards et les abandonnés des soins maternels des vierges consacrées à Dieu ; les malades des hôpitaux, de l'inlassable patience, de l'angelique douceur et du tendre empressement de ces religieuses qui étaient vraiment des sœurs pour ces êtres souffrants, — oui, en ces temps où l'anticléricalisme fait tous ses efforts pour

Digitized by Google

étrangler et pour singer la charité de Jésus-Christ vivant en ses saints, lisez la vie du chanoine Costa de Beauregard, et vous verrez ce que ce prêtre selon le cœur de Dieu a fait pour les petits, sous l'inspiration de sa compassion chrétienne pour l'infortune. D'aucuns prétendent que la charité est un affront. Lisez cette vie, et vous verrez que, dans cette existence toute sacrifiée, les affronts affluèrent, non pas toutefois pour les chers objets de la charité de l'Abbé Camille mais bien pour lui-même, qui, de son côté, se dévouait, non en méprisant, mais en aimant ; et d'ailleurs, en cette existence comme en celle de tous les héroïques imitateurs de Jésus, les humiliations et les contradictions étaient reçues d'une manière divine.

En résumé, ce livre est une biographie délicieuse, un vrai régal. Il plait et il édifie. Nous le recommandons vivement à tous ceux qui aiment les beaux et bons livres, à ceux qui admirent les œuvres de dévouement, à ceux qui désirent se rendre meilleurs au contact des grandes et belles âmes.

L'auteur de la biographie du chanoine Costa de Beauregard, a reçu du Cardinal de Merry del Val l'approbation que voici.

« SEGRETERIA DI STATO Dal Vaticano, le 1er décembre 1913.
DI SUA SANTITA ».

Monseigneur,

« Le saint Père, le Pape Pie X, a agréé très particulièrement l'hommage « de l'excellente biographie que vous avez consacrée à la sainte mémoire du « chanoine Camille Costa de Beauregard, votre oncle très vénéré.

« C'est un grand bienfait pour l'Église, quand il surgit dans son sein des « prêtres pareils à celui dont vous avez si bien retracé la vie. Leur exemple « inspire éloquemment aux âmes le mépris des vanités terrestres et, en même « temps, les entraîne à la pratique des vertus les plus sublimes.

« Le chanoine Camille Costa de Beauregard a volontairement épuisé et « caché sa vie dans les mille sollicitudes d'une œuvre obscure selon le monde, « mais, ce faisant, il a réalisé une œuvre splendide au regard de Dieu par « l'exercice continuel d'une foi vive, d'une humilité profonde, d'une charité « ardente. Le peuple lui-même ne s'y est pas trompé : il l'a pleuré comme le « père des orphelins et des pauvres, et l'on n'a pas oublié le spectacle émou- « vant d'une ville tout entière en deuil au jour de ses funérailles.

« C'est de grand cœur que le Souverain Pontife bénit les belles pages où « vous rappelez, de façon si vivante, ses bienfaits et ses vertus. Sa Sainteté « souhaite la plus large diffusion de ce livre parmi les fidèles et spécialement « parmi le clergé adonné aux œuvres de jeunesse.

« En agréant l'hommage de votre travail, le saint-Père est heureux de « saisir l'occasion de vous féliciter de continuer vous-même, dans l'ardeur et « le zèle de votre âme, l'œuvre entreprise par votre saint oncle, et qui reste « ainsi une tradition de foi et un héritage de charité dans votre noble « famille.

« Je vous exprime mes remercîments personnels pour l'exemplaire du « même ouvrage que vous m'avez gracieusement offert, et je vous prie « d'agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments en Notre-Seigneur.

« R. CARD. MERRY DEL VAL. »

Beaucoup, en Savoie et ailleurs, espèrent la béatification du chanoine

Digitized by Google

Camille Costa de Beauregard. Si leur pieux désir se réalise quelque jour, nos Tertiaires auront un protecteur de plus. FR. BERN. D'APR.

Un apôtre de Marie au XIXe siècle. G. J. Chaminade, par un religieux Marianiste. — In-8 de 110 p. — Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris. —

L'attention du public se réveille et se porte vers un homme que nous avions trop oublié.

Heureusement ses enfants ne l'oubliaient pas et rassemblaient avec un amour filial,les pièces d'un procès qu'ils viennent de confier au Saint-Siège, en vue d'obtenir la reconnaissance du culte de leur père, Monsieur Georges Goyau fait paraître, dans le *Correspondant,* une étude sur G. Joseph Chaminade. Voici une nouvelle vie du fondateur des Marianistes qui, après celles du Père Sunler et de M. Rousseau, complète les deux récits,surtout au point de vue des dernières œuvres du vénérable apôtre de Marie dont il éclaircit certains faits mal connus.Il y eut après les bouleversements de la Révolution, une floraison de saints qu'on a trop ignorés et qui restèrent confinés souvent dans un espace de pays restreint, faute de pouvoir étendre leur zèle. Le Père Chaminade fut de ceux-là et l'un des plus grands. Ses trois fondations des Marianistes, des filles de Marie Immaculée et de la Miséricorde lui forment une couronne incomparable et maintenant, par leur extension, porte son nom aux extrémités du monde. Il faut lire cette vie dont les débuts furent si pénibles, mais où brille une foi indéfectible, cette foi qui transporte les montagnes. Le Père Chaminade sema dans la sueur et les larmes les moissons que nous voyons seulement blanchir. puisse-t-il nous aider à faire une pleine récolte. MAVIL.

HISTOIRE

Les Prêtres de la Haute-Marne déportés sous la Convention et le Directoire. — *Notes et documents* par l'abbé BRESSON, chanoine de la cathédrale de Langres. — In-8 de 340 p. — Langres, 1913.

Trente-neuf prêtres de la Haute-Marne furent déportés sur les *Deux-Associés,* le *Washington,* à Bordeaux, à Nantes, à Rochefort, à la Guyane, à l'île de Ré, et à l'île d'Oléron, et treize d'entre-eux moururent en déportation. C'est leur histoire que vient de décrire M. le chanoine Bresson, disons mieux c'est leur dossier qu'il vient d'établir avec la précision et la netteté de pièces destinées à être portées devant un tribunal. L'auteur a été en effet un des premiers à répondre à l'appel de Mgr l'Évêque de La Rochelle qui se propose d'instruire la cause des déportés des pontons de Rochefort, et il a su mettre à contribution les Archives Nationales et Départementales, Municipales et Paroissiales, les relations des survivants Langrois, en particulier de M.Maugras, déporté sur les *Deux-Associés,* mort en 1840, et il nous présente un travail rigoureusement exact, un dossier consciencieusement étudié.Nous remarquons parmi ces déportés de la Haute-Marne, le Frère Florentin de Rivières-lez-Fosses, Antoine Vérillotte, dont plusieurs historiens ont fait un prêtre, mais que n'était qu'un frère lai du couvent des Capucins de Chatillon-sur-Seine. Tout le crime de ce bon frère fut probablement d'avoir présidé

Digitized by Google

quelques réunions de fidèles dans lesquelles la messe était remplacée par des lectures et des prières en commun. Cela lui valut le titre de prêtre insermenté sous lequel il fut condamné à la déportation, et envoyé à la Guyane où il mourut en 1799.

Nous voulons espérer que le docte chanoine ne laissera pas sans les utiliser les nombreux documents qu'il a découverts au cours de ses recherches sur les déportés, et qu'il nous donnera bientôt une histoire complète du clergé de la Haute-Marne pendant la Révolution. F. A.

Notice sur la vie de Dom Malachie Bertrand, *Moine* et *Procureur d'Orval, mort à Conanama (Guyane) le 25 septembre 1798*, par l'Abbé Tillière. — In-12, 113 p. — Namur, Imprimerie de *L'Ami de l'Ordre*, 1913.

Nous sommes heureux de signaler aux Lecteurs des *Études Franciscaines* ce travail sur un déporté du Directoire. L'auteur de l'*Histoire de l'Abbaye d'Orval* se devait à lui-même de tirer de l'oubli le nom de Dom Malachie Bertrand, une des gloires de la grande abbaye cistercienne. Après avoir décrit le village natal, modeste paroisse du Luxembourg belge, il suit le futur déporté au collège des Jésuites de Liège, où il prend ses grades, puis à l'abbaye d'Orval, où il entre en 1780. Dom Malachie fait profession en 1782, puis ses supérieurs l'envoient suivre les cours de l'Université de Louvain où il connut M. Havelange, le dernier Recteur magnifique de l'Université qui devait lui aussi mourir à la Guyane. En 1787, le moine cistercien rentre dans son abbaye, il reçoit la prêtrise, et dès lors sa vie s'écoule dans les exercices de la vie conventuelle. Mais ses qualités et ses vertus le font remarquer de ses supérieurs qui le nomment procureur ; il occupa cette charge jusqu'à la dispersion de la communauté, le 20 décembre 1796. L'année suivante éclata le coup d'état du 18 Fructidor an 5 (4 septembre 1797), et moins d'un mois après Dom Malachie était condamné à la déportation, « pour avoir soufflé le feu de la discorde dans la commune de Luxembourg, et avoir par ses insinuations perfides empêché la majeure partie des prêtres du département des Forêts de prêter le serment. » Le Directoire, on le voit, ne pouvait faire un plus bel éloge du religieux. Dom Malachie arriva à Rochefort avec cinq autres prêtres du Luxembourg, le 9 ventôse an 6 (27 février 1798), il fut du nombre des déportés embarqués sur *La Charente*, puis sur *La Décade*, et il débarqua à Cayenne le 9 juin. Trois mois plus tard il mourait de misère et de faim à Conanama, le 25 septembre 1798. Il avait 42 ans. Vingt autres prêtres belges sont morts comme lui en déportation à la Guyane, dix ont succombé à l'île d'Oléron, deux à Rochefort et cinq à l'île de Ré. Les arrêtés de déportation frappèrent en Belgique plus de 7500 prêtres, il est vrai que la grande majorité parvint à s'échapper, mais on compte encore 30 prêtres ou religieux belges à la Guyane, 246 à l'île de Ré et 126 à l'île d'Oléron. En présence de ce grand nombre de témoins de la vitalité de la foi catholique en Belgique, on peut s'étonner que la persécution directoriale dans ce pays, et le soulèvement connu dans l'histoire sous le nom de *Guerre des Paysans*, attende encore un historien.

Assurément tous ceux qui ont abordé l'histoire du Directoire ont dû nécessairement traiter la question des prêtres belges, mais ils n'en ont pour ainsi dire donné qu'un résumé. Dans son ouvrage sur le Directoire, L. Sécaut

Digitized by Google

consacre vingt pages à cette intéressante question (IV. p. 640-659). V. Pierre en parle dans *La Terreur sous le Directoire* (p. 225-251), et dans *La Déportation ecclésiastique sous le Directoire,* il donne les arrêtés de déportation qui frappèrent le clergé belge, mais il ne cite qu'une faible partie des noms. Auparavant, il avait publié (Avril 1884) dans la *Revue des questions historiques* un article sur la Persécution religieuse en Belgique. M. le chanoine Manseau dans son travail sur *Les Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-inférieure,* nous décrit en quelques pages la triste situation des déportés, adoucie cependant par le bonheur qu'ils eurent de pouvoir célébrer la messe, grâce à l'abbé des Bernardins de Gand qui consacra des pierres d'autel. M. Lanzac de Laborie dans son ouvrage sur *La Domination française en Belgique, 1795-1814,* consacre 40 pages à l'histoire de la persécution Directoriale. Citons encore Henri Conscience dans son roman : *La Guerre des Paysans* et : *Les Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique,* t. XXV qui ont donné la biographie de M. Havelange. Mais l'auteur ne semble pas avoir connu deux volumineux dossiers des Archives Nationales qui renferment d'intéressants documents sur le Recteur de l'Université de Louvain, et ses compagnons de déportation.

L'histoire complète de cette persécution du Directoire n'a donc pas encore été écrite. Cependant les documents ne manqueut pas, au contraire, c'est leur nombre considérable qui déconcerte le travailleur. Pour ne parler que des Archives Nationales c'est surtout dans la série : *F. Affaires diverses de l'an IV à l'an XI,* que l'on trouve les documents sur cette période de l'histoire. Mais qui donc à jamais dépouillé les 1000 cartons dont se compose cette série dont l'inventaire est encore en projet ? C'est là cependant qu'il faut chercher les documents sur la persécution de Fructidor. On y trouve non seulement les arrêtés de déportation, mais encore des procès-verbaux d'arrestation des déportés, leurs interrogatoires, souvent leurs actes de naissance et de décès avec leurs lettres d'ordination, les pièces à conviction, lettres interceptées, actes des baptêmes et mariages qu'ils ont célébrés, rapports de police, dénonciations, en un mot, tout ce qui a servi à motiver la déportation prononcée par le Directoire, ou les Administrations départementales. C'est dans cette immense collection qu'il faut chercher les dossiers des Déportés français et belges. On y trouvera parfois quelques notes accompagnant un arrêté, mais souvent un important dossier viendra récompenser la patience du chercheur qui trouvera réunis de nombreux documents qu'il n'aurait pu rassembler qu'avec peine, et au prix de longues recherches dans les Archives des Départements.

Il ne nous a pas encore été possible de trouver le dossier de Dom Malachie Bertrand, que l'on voit désigné sous le nom de « Malachy » sur les listes de Rochefort. Mais nous avons rencontré les documents les plus intéressants sur les prêtres et les religieux de tous les Départements de la Belgique et de la Hollande, quoi de plus suggestif, par exemple, que cette lettre envoyée à Rome en 1797, par MM. Havelange, Vliegen et Kerckhoff, morts plus tard à la Guyane, pour demander le pouvoir de s'administrer les uns aux autres les sacrements et l'indulgence *in articulo mortis ! « Vi apprensi,* écrivaient-ils, *nunc sub custodia militum ignorantes quo exinde deducendi, sed vere similiter in Americam aut Africam transitoriis mundanae fortunae bonis*

Digitized by Google

denudati, spiritualibus sic frui et ditescere desiderant, ut sibi et aliis prodesse valeant ». La réponse, transmise par M. Henrotte, Recteur du « Collège de l'Anima, à Rome, au citoyen Havelange, Recteur de la suppri- « mée Université de Louvain, à Rochefort, Port de Mer, en France », fut interceptée par la police, et jointe au dossier du Recteur magnifique. Le serment, la déportation des prêtres, causes premières du soulèvement de la Vendée contre la République en 1793, furent aussi le motif du soulèvement des Belges contre le Directoire en 1798. Les lettres d'un juge de paix d'Enghien, qui procéda à l'arrestation de l'abbé Maetens, vicaire de cette paroisse, l'établissent clairement. La circonscription militaire ne fut que la cause occasionnelle des troubles de ces deux pays foncièrement attachés à la foi catholique. Ces quelques documents et d'autres encore que nous pourrions citer, montrent ce qu'un historien Belge pourrait trouver dans les cartons des Archives Nationales à la gloire du clergé de son pays. En terminant, nous ne pouvons que féliciter M. l'abbé Tillière de la notice qu'il vient d'écrire sur un déporté de la Guyane, et nous souhaitons qu'il trouve des imitateurs. F.

La famille de La Mennais *sous l'ancien régime et la Révolution d'après des documents nouveaux et inédits,* par CHRISTIAN MARÉCHAL.— In-8 de VIII-345 p.— Librairie académique Perrin et Cie, Paris. — Prix : 7 f. 50.

M. Maréchal, à en juger par ses ouvrages précédemment parus, s'est spécialisé dans l'étude de Lamennais. Il nous donne aujourd'hui deux thèses magistrales, couronnées par l'obtention de son doctorat ès-lettres en Sorbonne.

Dans la première : *La famille de La Mennais sous l'ancien régime*, l'auteur s'efforce de nous faire pénétrer dans le milieu social et familial où vécut Félicité, de nous dépeindre les caractères, les préoccupations, les traits saillants de la physionomie morale de ses ascendants et de ses proches collatéraux. Les qualités et les défauts des uns et des autres qui se retrouveront à des degrés divers chez le fondateur de l'*Avenir,* lui servent à mettre en lumière les influences de l'hérédité.

Ainsi ce serait de sa mère que Féli tiendrait son imagination ardente et rêveuse, son sentiment littéraire, son goût enthousiaste du beau, sa piété facilement assombrie, sa passion de l'analyse intérieure ; de son père, l'esprit de charité, son sens social, son amour des petits, mais aussi son amour d'indépendance, son ambition, certaines de ses idées sur les vieux ordres monastiques, etc. Tout cela est clairement prouvé, trop clairement peut-être, car je me demande si les lois de l'hérédité sont suffissament connues pour qu'on en puisse tirer des conclusions et des déductions aussi absolues. Quoiqu'il en soit, la connaissance de cette thèse, fort intéressante, de M. Maréchal, sera nécessaire à quiconque voudra étudier ou essayer de pénétrer ce génie énigmatique que fut Lamennais. FR. J. de P.

La jeunesse de La Mennais. — *Contribution à l'étude des origines du romantisme religieux en France au XIXe siècle d'après les documents inédits,* par CHRISTIAN MARÉCHAL. — In-8 de 720 p. — Prix : 7 f. 50. — Librairie académique Perrin, 35, quai des Grands Augustins, Paris.

Dans le précédent volume, suivant en cela la méthode de tout bon histo-

Digitized by Google

rien, M. Maréchal reconstituait le milieu où allait vivre Félicité ; il le situait dans le cadre familial et social où devaient s'écouler son enfance et son adolescence. Dans le présent volume divisé en quatre parties : la conversion — la voie sacrée : les premiers ordres — le sacerdoce —, le premier volume de l'*Essai de l'indifférence,* l'auteur prend Féli au berceau et le suit pas à pas jusqu'en 1817,date où parut son premier volume de l'*Essai sur l'indifférence.*

« La formation première laisse en nous des traits à jamais ineffaçables », aussi M. Maréchal s'est-il tout d'abord scupuleusement appliqué à déterminer le caractère des influences diverses qui s'exercèrent sur cette âme d'enfant.

Dès ses premières années, Féli se montre ce qu'il sera jusqu'à sa mort : « docile aux influences insensiblement acceptées du milieu, et fantasque. » Il s'emporte en des colères inouïes, il est à l'étroit et comme emprisonné en lui-même. « A cette enfance emportée et impatiente du frein toute direction sentie est un joug... Il manqua à cette impétuosité la douceur apaisante des caresses ou des gronderies maternelles ».

A côté des colères, se révèlent d'esquises tendresses : « Il est vif mais il a un cœur d'or, disait de lui sa vieille bonne ». Une âme féminine délicate et frêle et d'une sensibilité charmante habite en lui. Ce rebelle est « docile aux influences qui s'insinuent sans contraindre sa volonté : naturellement tendre, il obéit aux suggestions de Mme des Saudrais et de ceux qui l'entourent, et son cœur déjà méconnu, pense-t-il, s'en va chercher au pied des autels l'amour de la Vierge Mère qui lui pardonne et qui l'entend ».

A dix ans et demi, il est remis entre les mains de son oncle Robert des Saudrais qui va se consacrer à son éducation. L'oncle des Saudrais est un disciple de Jean-Jacques Rousseau et, à partir de janvier 1793, c'est selon une méthode inspirée de l'*Émile* que Félicité dut être élevé. Rousseau sera abandonné un jour par son jeune disciple et par l'oncle des Saudrais qui lui feront expier àprement leur premier engouement. Parviendront-ils jamais à faire table rase des idées puisées dans ses ouvrages ?

Comme bien l'on pense, M. des Saudrais ne se soucia guère de l'instruction religieuse de son pupille ; né en 1782, il ne fera sa première communion qu'en 1804. Cette conversion racontée tout au long dans les chapitres II et III fut l'œuvre de Nicole, des Jansénistes, de Pascal et surtout de son frère Jean-Marie. Après sa conversion, Saint-Sulpice, Bossuet, Malebranche, Bonald agissent tour à tour sur son esprit, sur sa sensibilité et orientent son avenir.

Devenu professeur de mathématiques au collège de Saint-Malo, écrivain, il vit en communion perpétuelle d'idées et de sentiments avec son frère l'abbé Jean. Pourtant il n'est pas heureux, il cherche le bonheur et le bonheur le fuit ; Dieu même retrouvé ne lui fait point sentir les douceurs de sa présence. Ce sont des angoisses, des affaissements, des désolations sans causes, d'indicibles tortures, des incertitudes sans cesse renouvelées sur le but de sa vie.

A voir le calme, la joie sereine de son frère l'abbé, Félicité croit entrevoir dans le sacerdoce la paix de l'âme qu'il a vainement cherchée. Mais avant d'arriver à ce terme que de luttes à soutenir, impossible de se fixer. Tantôt il est tout décidé et tantôt il recule épouvanté, un instant il veut de toute la force de son âme et le moment d'après ne veut plus. Des années s'écouleront

Digitized by Google

dans ces luttes intérieures produites par son extrême mobilité et toujours Dieu se cache et se tait. A des intervalles plus ou moins éloignés, de lui-même et sans y être poussé, il gravira les premiers degrés qui conduisent à l'autel. Chaque pas en avant apporte une nouvelle désillusion sur le bonheur rêvé qui échappe et, chaque fois, il en projette l'acquisition dans l'avenir à la réception d'un ordre supérieur à celui qui vient de lui être conféré. Hélas il arrivera au terme, sans que rien soit changé dans sa vie ; son cœur restera sec et son âme desséchée, Dieu ne lui donnera point ces consolations sensibles après lesquelles il soupire.

C'est à Gethsémani et non pas au Thabor qu'il célébra sa première messe. « Je t'appelle à porter ma croix et rien que ma croix, ne l'oublie pas », crut-il entendre pendant l'offrande de ce premier sacrifice et peu après cette ordination sacerdotale, de son cœur endolori nous entendons sortir ces paroles désolées qui résonnent comme un glas funèbre : « Je ne connais qu'un livre gai, consolant et qu'on voit toujours avec plaisir, c'est un registre mortuaire. »

A quelle cause faut-il donc attribuer ce silence de Dieu à l'égard de Féli ? M. Maréchal croit en découvrir la raison dans ce fait que La Mennais ne sut jamais se renoncer complètement, faire à la volonté divine le sacrifice complet de tout lui-même. Il est incapable, hors de courts instants, de vivre le précepte du Sauveur : « Allez, vendez tous vos biens donnez-en le produit au pauvre, venez et suivez-moi. » Toujours il restera attaché aux créatures, aux choses d'ici-bas, à lui-même, il gardera « cet amour propre qui ne se sacrifie jamais qu'à demi et qui renaît sous le couteau même ».

Plusieurs, avant M. Maréchal, ont écrit sur cette période de la vie de Félicité, aucun peut-être n'a pénétré aussi avant dans cette âme si complexe et ne l'a mieux analysée. Il me plait de relever dans cette étude psychologique le tact délicat de l'auteur et cette compassion émue qu'il a sûrement éprouvée, puisqu'elle gagne même le lecteur. C'est une raison pour dire à M. Maréchal de continuer son œuvre jusqu'au bout et de nous donner bientôt, car nous l'attendons avec intérêt, une vie complète de Félicité de La Mennais.

FR. J. de P.

VARIA

Les genres musicaux. — II. Quelques mots sur la Sonate, (Évolution du genre) par BLANCHE SELVA. — 1 vol. in-18 (17 cm × 11 cm), broché : 2 fr. — Librairie Paul Delaplane, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

C'est le deuxième volume de la collection des genres musicaux : nos lecteurs connaissent déjà la « Musique d'Église » du Dr Karl Weinmann, traduit de l'allemand par P. Landormy. L'ouvrage de Mlle Blanche Selva est destiné au grand public. Il est extrait d'un livre très documenté, très érudit *La Sonate. Étude de son évolution technique, historique et expressive, en vue de l'interprétation et de l'audition*, paru chez MM. Rouart, Lerolle et Cie, 29, Rue d'Astorg, Paris. L'abrégé que nous présentons aujourd'hui sera très goûté par tous et suffira au plus grand nombre. Comment ne pas signaler tout d'abord le chapitre sur l'interprétation ? « Il est triste de penser qu'il se trouve des virtuoses, tels des Pharisiens, qui respectent la lettre, qui exécutent rigoureusement la nuance *écrite*, avec une exactitude impitoyable, et qui

Digitized by Google

tuent la musique par la séparation de son âme (intensité) d'avec son corps (durée et acuité), par l'ignorance qu'ils ont de l'esprit musical. » Et l'auteur nous fait assister à l'évolution de la Sonate, nous décrit la Sonate Pré-Beethovénienne, la Sonate de Beethoven, la Sonate après Beethoven et la Sonate moderne. Et nous ne saurions trop la féliciter d'avoir su rendre son ouvrage intéressant, en mêlant à l'histoire de sages réflexions critiques.

P. PLACIDE.

Louis Veuillot, par C. LECIGNE, professeur de littérature française aux Facultés libres de Lille. Fort volume in-12 (440 pp.) — Prix : 3 f. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ce livre n'est pas, à proprement parler, une biographie, mais plutôt une étude des sentiments et des idées de L. Veuillot. Les événements qu'il raconte sont d'ailleurs fort connus, et il était difficile d'ajouter beaucoup à ce qu'on savait déjà des faits en eux-mêmes et du rôle si important du célèbre écrivain. Mais l'auteur a su mettre, dans un relief saisissant, le caractère religieux et les dons littéraires de son héros. Toute l'âme de L. Veuillot est dans ces pages. Son portrait y est dessiné de main de maître; et, parmi tous les ouvrages — et ils sont nombreux — qui furent publiés, à l'occasion du Centenaire, celui de M. Lecigne est assurément l'un des plus vrais et des plus attachants. Il est à souhaiter, pour la gloire de l'illustre écrivain, et aussi pour l'instruction des ecclésiastiques de notre temps, que ce livre soit beaucoup lu. Il y a là de bonnes leçons à recueillir, et M. Lecigne a fait œuvre utile en les remettant sous nos yeux. P. C.

Monophorisme et Action Française, par le R. P. DESCOQS, S. J. — in-12, de 167 pages. — Gabriel Beauchesne, 117, Rue de Rennes, Paris.

Ce livre est une âpre et vive discussion entre son auteur le R. P. Descoqs, et MM. Blondel et Laberthonnière, à propos d'articles publiés par le premier dans les *Études* en 1900 et réunis ensuite en un volume sous le titre de « *A travers l'Œuvre de Maurras* ». Le P. Descoqs y développait cette idée : « Le programme d'action politique proposé par les positivistes d'Action française ne contredit point la Doctrine catholique; et d'autre part, les catholiques recevant de leurs alliés éventuels toute garantie qu'il ne serait jamais porté atteinte sur quelque point que ce fût à l'enseignement de l'Église, aucune raison ni philosophique ni théologique ne paraissait devoir exclure à priori toute entente commune dont la base serait exclusivement politique. »

C'est précisément ce programme et cette alliance qu'attaquaient avec virulence et M. Blondel (sous le pseudonyme de Testis) et M. Laberthonnière, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*. Testis y donnait à entendre que l'attitude adoptée conformément à ce programme pourrait porter préjudice à l'intégrité de la Doctrine catholique; que l'alliance entre catholiques et incroyants d'Action française serait une mauvaise et funeste politique, que l'énoncé même du problème a été faussé, que la solution en est erronée, voire même « impie ». M. Laberthonnière, lui, critique l'ensemble des théories de l'Action française et condamne sans réserve non-seulement ces mêmes théories, mais la plupart des conclusions que contient le volume *A travers*

Digitized by Google

l'Œuvre de Maurras. — Une telle alliance, énonce-t-il, serait une trahison à l'égard de la vérité religieuse.

C'est cette polémique qui occasionna l'apparition du nouveau livre du R.P. Descoqs : *Monophorisme et Action Française,* afin d'y justifier ses principes et d'y réfuter les accusations et objections de ses deux contradicteurs.

Au reste, les idées essentielles développées dans le cours des pages de cette dernière publication ont déjà été présentées au public soit dans les *Annales de Philosophie chrétienne* soit dans la première édition de *A travers l'Œuvre de Maurras.*

C'est un résumé du travail précédent, plus une mise au point du litige soulevé par les adversaires. Les amateurs de discussions philosophiques, théologiques et politiques trouveront là ample matière à satisfaire leur goût. Bien écrit, bien ordonné et instructif, ce dernier et curieux ouvrage du P. Descoqs sera lu, nous le croyons, avec d'autant plus d'intérêt que son objet est une question toute palpitante d'actualité. Fr. LÉONARD.

L'éducation des jeunes filles catholiques. *Avec une préface par* A. ROSETTE, *S. J.* par JANET ERSKINE STUART. — In-16 de XI, 272 p. — Paris, Perrin, 35, Quai des Grands Augustins. — Prix : 3 f. 50.

L'auteur, qui a puisé une expérience supérieure dans la longue direction d'un grand pensionnat religieux d'Angleterre dit : « Le grand problème de l'éducation des jeunes filles se présente sous un aspect attrayant, plein d'espoir, mais aussi chargé de sollicitudes anxieuses. » C'est à éclaircir ce problème, que l'auteur a consacré ce volume qui est le guide le plus sage que puissent consulter les parents et les éducateurs, anxieux, eux aussi, de mener à bonne fin la formation intellectuelle et morale de ces jeunes filles des classes supérieures dont l'influence sera si considérable sur la société entière. Car, en éducation féminine, il y a crise aussi. On s'aperçoit que les anciens programmes sont usés, que les usages consacrés pour ainsi dire, par les siècles, sont insuffisants pour y mouler la jeune fille moderne. On veut pour la femme plus de science solide, plus d'initiative personnelle, plus de liberté. Le principe d'égalité entre les citoyens, principes d'insurbordination est maintenant réclamé par les femmes. Elles veulent pouvoir faire ce que font les hommes, elles veulent goûter à tous les fruits de leur jardin réservé. On discute partout sur ce grand problème et on s'inquiète pour le sort de la famille future. Il est bon de rester calme, de ne pas s'emballer et de beaucoup réfléchir. Mais il est bon surtout de prendre pour guide la doctrine de l'Église et de voir comment elle comprend et adapte à ses enseignements, les nouvelles tendances et les nouvelles mœurs.

Madame Janet Erskine Stuart tire un plan d'éducation chrétienne, à la fois souple et solide, qui formera des femmes de sens et de vraie piété, des mères éclairées et des épouses fidèles. Souhaitons que beaucoup d'éducateurs s'imprègnent de son expérience et de sa large compréhension du rôle de la femme dans notre monde actuel. MAVIL.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

F. Mourret. — *Les Origines chrétiennes.* — Paris, Bloud 1914. — In-8° de 542 p.

H. Le Camus (abbé). — *Retraites fermées.* — *Nature, Organisation, Direction.* — Paris, Téqui 1914. — In-12 de VII, 229 p. — Prix : 2 f.

R. P. Dumas. — *L'Imitation de Jésus-Christ.* — *Introduction à l'union intime avec Dieu.* — Troisième édition. Paris, Téqui 1913. — In-12, XXXII, 555 p. — Prix : 3 f.

G. Ambler (abbé). — *La Fréquente Communion de l'Homme du Monde.* — *Lettre de Fénélon sur la Fréquente Communion.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-12 de 48 p. — Prix : 1 f. 25.

N. Laux. — *Méditations sur le Mystère de l'agonie de N.-S. Jésus-Christ suivies de Prières pour l'Heure-Sainte.* — Paris, Téqui, 1913. — In-12 de 168 p. — Prix : 1 f.

Léon Arendt (abbé). — *Manuel de la Garde-malade catholique par l'abbé John Fletcher, Docteur en médecine.* — Paris, Beauchesne, 1914. — In-12 de 160 p. relié. — Prix : 1 f. 50

D. M. Festugière. — *Misère et Miséricorde.* — *Sermon de charité prononcé en l'église des RR. PP. Carmes de Bruxelles, le 16 novembre 1913.* — In-16 de 73 p. — Maredsous (Belgique). — Paris, Gabalda. — Prix : 1 f.; sur papier des Arches : 2 f.

D. Andrès Manjon. — *Visitas al Santissimo Sacramento.* — Madrid, Typ. de la « Rev. de Arch. Bibl. y Museos » Obozaga, 1, 1913. — In-12 de 664 p. — Prix : 3 pesetas.

D. G. Morin. — *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours.* — 2e édit. revue. — Maredsous et Paris, Beauchesne, 1914. — In-12, 228 p. — Prix : 2 f. 50.

Abbé Payen. — *L'Ame de la Patrie a toujours été dans tous les temps et dans tous les lieux* « la Religion ». — Paris, Beauchesne, 1913. — In-12 de 438 p. — Prix : 3 f. 50.

A. Texier (abbé). — *Méditations pour les Jeunes.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-12 de XX-42 p. — Prix : 3 f. 50.

P. E. A. de Poulpiquet. O. P. — *Le miracle et ses suppléances.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-12 de 322 p. — Prix : 3 f. 50.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les Rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le Bulletin Bibliographique.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

LA PENSÉE DE DUNS SCOT
SUR LES PREUVES DU DOGME DE LA TRANSSUBSTANTIATION (1)

Presque toujours on a fait grief à Duns Scot d'avoir méconnu la valeur absolue de la preuve scripturaire du dogme de la transsubstantiation.

Cette preuve, on le sait, est tirée des paroles mêmes du Sauveur. Les mots : *Hoc est corpus meum*, identiques en saint Matthieu, XXVI, 26, saint Marc, XIV, 22, saint Luc, XXII, 19 et saint Paul, *Iª ad Cor.* XI, 24, sont invoqués en faveur de la conversion de la substance du pain. Pour la conversion de la substance du vin, on raisonne sur les termes : *Hic est sanguis meus*, ou autres semblables, rapportés par ces mêmes écrivains sacrés, avec quelques variantes, il est vrai, mais dont la signification commune est exactement exprimée par la forme de consécration en usage dans l'Église Romaine : *Hic est calix sanguinis mei.*

Le fait n'est point douteux. Le Docteur subtil n'a pas cru qu'il fût possible, par ces seuls textes et indépendamment de l'interprétation authentique et traditionnelle de l'Église, de réfuter victorieusement l'hypothèse de la persistance du pain et du vin avec la présence réelle du corps et du sang du Rédempteur. A-t-il eu tort de penser ainsi ? Aujourd'hui on l'affirme d'un commun accord. Si je prends la plume, ce n'est point directement dans le but de prouver qu'il a eu raison de se montrer si difficile. Mon intention est différente.

(1) Deux de nos collaborateurs, sans entente préalable, ont étudié *les Preuves du Dogme de la Transsubstantiation d'après Duns Scot.* Le travail du R. P. Raymond étant plus étendu que celui du R. P. Albert O'Neill, nous ne croyons pas inutile de le publier, bien qu'il ait le même objet. *N. D. L. R.*

Digitized by Google

Dans la critique, fût-elle sans parti pris, d'une opinion théologique, il peut se glisser des exagérations regrettables. Pour être justes, les critiques doivent être nuancées. Elles ne le sont que dans la mesure où elles serrent de près le texte qu'elles combattent, dans la mesure où elles tiennent compte des modalités que l'auteur a voulu donner à sa propre pensée. A l'égard de Duns Scot, sur le présent sujet, on a parfois manqué à ce devoir. De là, des jugements très sévères. Les plus modérés taxent seulement de fausseté son opinion ; tels, le cardinal Franzelin (1), Pesch (2), Sasse (3). D'autres vont plus loin et trouvent la doctrine du Docteur subtil périlleuse pour la foi. C'est le sentiment de Suarez (4). Plus que tous, Vasquez est tranchant et déclare nettement que cette opinion est en opposition avec la doctrine du Concile de Trente (5).

Mgr Batiffol, dans l'épilogue de la nouvelle édition de son livre : *L'Eucharistie, la Présence réelle et la Transsubstantiation,* vient de ramener l'attention des théologiens sur ce problème. C'est en le lisant que j'ai eu la pensée de revoir le texte de Duns Scot. De cette méditation est né le modeste travail que j'offre aux lecteurs des *Études Franciscaines.*

I

Avec Pierre Lombard et à l'exemple de tous ceux qui le commentèrent avant lui, Duns Scot s'occupe successivement des deux dogmes de la Présence réelle et de la Transsubstantiation.

Que le corps du Christ soit dans l'hostie consacrée, il n'est pas permis d'en douter. Cette vérité appartient à la substance de la foi, absolument et simplement. Dès le commencement elle a été révélée d'une manière explicite. Les paroles prononcées au cénacle et rapportées par saint Matthieu, XXVI, et saint Luc, Chap. XXII, *Hoc est corpus meum*, *Hic est sanguis meus*, ne comportent pas d'autre explication. En vain les hérétiques s'efforcent-ils de les détourner de leur sens naturel, pour les interpréter en un sens figuratif. Leur tentative est condamnée à un échec, parce

(1) *Tractatus de Eucharistia :* thesis XV. p. 254.

(2) *Prælectiones Dogmaticæ*, Vol. VI. p. 191.

(3) *Institutiones theologicæ de sacramentis,* vol. I, p. 381.

(4) Sed horum auctorum sententia multum favet hujus temporis hæreticis et nullo modo defendi potest. *Opera Omnia,* Editio Vivès, tom. XXI. p. 120.

(5) *Disp.* 180, cap. V, n° 51.

Digitized by Google

que contraire aux lois générales de l'herméneutique : un texte ne peut être pris dans un sens figuré lorsque le contexte exige qu'il soit entendu dans un sens littéral. En ajoutant aux premières paroles de la consécration du pain « *Hoc est corpus meum,* » ces autres « *quod pro vobis tradetur* », et aux premières paroles de la consécration du vin « *Hic est calix sanguinis mei,* » celles-ci « *qui pro vobis effundetur* », Jésus-Christ a clairement montré que son langage devait être compris dans sa signification littérale et naturelle. Il serait donc hérétique de prétendre que l'Eucharistie ne contient pas réellement le corps du Christ. (1)

Sur le mystère de la présence réelle, le Docteur Subtil est donc très net, très affirmatif : aux paroles du Sauveur, instituant l'auguste sacrement de l'autel et déterminant la formule sacramentelle, il rattache le fondement de notre croyance. Ces paroles suffisent, car elles sont explicites et ne peuvent être entendues avec une autre signification.

Le dogme de la Transsubstantiation ne lui paraît pas avoir des origines scripturaires aussi évidentes.

A la fin du XIIIe siècle, on n'entendait sans doute plus les discussions qui avaient agité les siècles antérieurs. Le concile de Latran, en 1215, avait solennellement proclamé la croyance de l'Église catholique. Mais l'histoire de ces controverses ne pouvait pas être négligée. Sur la question : *Utrum panis convertatur in corpus Christi in Eucharistia?* (2) Duns Scot rapporte les

(1) Dico quod corpus Christi esse ibi vere realiter est simpliciter de substantia fidei eo modo quo veritas alicujus sacramenti pertinet ad articulos fidei. Ista enim veritas a principio fuit expresse tradita ex quo Eucharistia fuit instituta. Fundamentum autem auctoritatis est Matt. XXVI, et Luc XXII ubi, in Cœna, ait Christus : *Hoc est corpus meum, Hic est sanguis meus.* Et si hæretici vellent ista exponere, dicendo quod sint figurative dicta, sicut illud quod ait Joan. XV : *Ego sum vitis vera* et illud I^a Cor. X : *Petra autem erat Christus,* istud omnino est contra intentionem Salvatoris, quod patet ex Augustino, *LXXXIII Quaestionum* quæstio 69. Universaliter enim intellectus verborum Christi, an loquatur figurative, an non, colligi potest ex præcedentibus vel consequentibus ibidem, vel ex aliis Scripturæ locis. Unde cum Christus ait : *ego sum vitis,* subjunxit : *et vos palmites.* Constat autem quod discipuli non erant palmites naturales, sed tantum figurales. Sed cum dixit, Luc XXII, *Hoc est corpus meum* subdit : *quod pro vobis tradetur.* Cum autem dixisset : *Hic est calix sanguinis mei,* subdit : *qui pro vobis fundetur.* Hoc etiam manifeste patet ex alio loco scripturæ, scilicet Joan. VI. ubi est diffusa prædicatio de isto sacramento...

Isto etiam modo de Eucharistia diffuse pertractatur a Paulo, I^a Cor. XI. Sancti etiam omnes postea Catholici exponentes ista loca Scripturarum, verba hujus Scripturæ dicunt esse intelligenda de reali præsentia corporis Christi, non figurative. Unde est simpliciter hæresis hodie sentire quod non sit ibi realiter verum corpus Christi. *IV Sent.*, dist. X, quæst. 1^a, n°s 3 et 4.

(2) *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3.

Digitized by Google

trois doctrines qui furent en cours dans les Écoles et dont il emprunte l'énoncé à Innocent III : *De Officio Missæ*.

La première enseigne la coexistence de la substance du pain avec le corps du Christ ; la seconde rejette cette coexistence sans voir toutefois, dans la disparition du pain une véritable conversion ; elle l'explique ou par annihilation, ou par réduction en matière première ; enfin la troisième accepte la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang du Christ. Ces doctrines si diverses sont néanmoins toutes animées d'un même désir : celui de respecter le dogme de la présence réelle. (1)

De ces opinions, la seconde regarde plutôt la nature de la transsubstantiation. Je n'en dirai rien ici. Il me reste donc à exposer ce que Duns Scot pense des deux solutions extrêmes. Après la consécration, dit l'une, la substance du pain coexiste avec le corps du Christ ; non, dit l'autre, car le pain n'existe plus : il est changé au corps du Christ. C'est cette doctrine catholique qu'embrasse le Docteur subtil ; l'autre est gratuite et fausse.

*
* *

Très fragiles sont en effet les fondements sur lesquels on cherche à établir la thèse de la coexistence du pain et du corps du Christ, après la consécration eucharistique.

On invoque d'abord le principe d'économie. Dans l'ordre naturel, le philosophe croirait manquer aux exigences de la connaissance scientifique s'il concluait à l'existence de réalités dont la raison ne démontrerait pas rigoureusement la nécessité. De même, dans l'ordre surnaturel, le théologien n'a pas le droit de proposer plus de mystères que n'en contient ou n'en exige la vérité révélée. Or le sacrement de l'Eucharistie, indépendamment de la transsubstantiation, garde toute sa vérité. Il reste toujours le signe d'une chose mystérieuse qu'il contient : le corps et le sang du Christ. Le pain avec ses accidents n'est-il pas et

(1) Sicut recitat Innocentius, *de Officio Missae*, part. 2, cap. 26, circa hoc erant tres topiniones. Una quod panis manet et tamen cum ipso vere est corpus Christi. Alia quod panis non manet, et tamen non convertitur, sed desinit esse, vel per annihilationem, vel per resolutionem in materiam, vel per corruptionem in aliud. Tertia quod panis transsubstantiatur in corpus et vinum in sanguinem. Quælibet autem istarum voluit istud commune salvare quod ibi est vere corpus Christi, quia istud negare est plane contra fidem. Expresse enim a principio institutionis Eucharistiæ fuit de veritate fidei quod vere ibi et realiter corpus Christi continetur. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, n° 3.

Digitized by Google

même mieux le signe de l'aliment divin que les seules espèces accidentelles ? (1)

Cet argument, répond Duns Scot, n'est pas absolument sans valeur. Même dans nos croyances, il ne faut rien introduire, ni mystères, ni miracles, qui ne soit vraiment imposé par la foi. A ne considérer que la puissance de Dieu, les deux modes de présence du Christ dans l'Eucharistie, avec ou sans les substances du pain et du vin, étaient réalisables. Dans l'une et l'autre hypothèse, sous des signes vrais, on trouverait les mystérieuses réalités qu'ils signifieraient. — Mais en matière de foi, il faut, avant tout, s'en rapporter à ce que Dieu a voulu réaliser, à ce qu'il a révélé aux hommes. S'appuyant sur ce principe incontestable, le Docteur subtil rejette l'opinion de la coexistence du pain avec le corps de Jésus dans l'hostie consacrée. Dieu, en effet, n'a voulu garder des substances du pain et du vin, pour signifier la présence réelle, que les seules espèces. C'est une question de fait, la volonté de Dieu l'a tranchée dans le sens de la disparition des substances. — Sans doute ce divin sacrement se trouve réalisé pourvu qu'il contienne sous un signe sensible le corps et le sang du Sauveur, mais encore faut-il que ce signe soit celui que Dieu a choisi. Or il n'a point choisi les substances avec leurs accidents connaturels, mais les seuls accidents. Ainsi le prouvent les autorités auxquelles Duns Scot en appelle et que nous exposerons plus loin. (2)

(1) Sicut in naturalibus non sunt plura ponenda quam ratio naturalis necessario expostulat...ita in credibilibus non sunt ponenda plura quam convinci possit ex veritate credendorum. Sed veritas Eucharistiæ salvari potest sine ista transsubstantiatione. Ergo. etc. — *Minor probatur*, quod ad veritatem Eucharistiæ requiritur signum et signatum realiter contentum, substantia panis cum suis accidentibus æque potest esse signum, sicut sola accidentia : imo magis, quia substantia panis sub speciebus magis est nutrimentum quam accidentia : ergo magis representat corpus Christi, in ratione nutrimenti specialis. Res etiam contenta, scilicet verum corpus Christi æque potest salvari cum substantia panis, sicut cum accidentibus, quia non magis repugnat substantiæ esse simul cum substantia quam cum quantitate illius substantiæ. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, n° 3.

(2) Concedo quod etiam in creditis non sunt plura ponenda sine necessitate, nec plura miracula quam oportet. Sed cum dicitur in minori, veritas Eucharistiæ posset salvari manente pane, vel sine transsubstantiatione, dico quod bene fuisset Deo possibile instituisse quod corpus Christi vere esset præsens, substantia permanente, vel cum accidentibus, pane annihilato, et tunc fuisset ibi veritas Eucharistiæ quia et signum verum et signatum verum. Sed hic non est modo tota veritas Eucharistiæ: non enim sic instituit, ut dicunt auctoritates adductæ. — Et cum dicitur quod ad veritatem Eucharistiæ nihil requiritur nisi verum signum et verum signatum, respondeo : verum est eo modo quo signum est institutum et quo sibi debet correspondere signatum, quod non est nunc præcise quod corpus sit cum aliquo, scilicet cum pane vel

Digitized by Google

La thèse que combat le Docteur subtil se réclame encore d'une autre raison, peu différente de la précédente, si ce n'est par une sorte de préoccupation apologétique : retenir dans la croyance chrétienne des philosophes inquiets que ce nouveau mystère de la transsubstantiation déconcerte.

Dans les vérités générales que la Révélation nous impose, ne doit-on pas accepter de préférence, entre plusieurs, le sens qui paraît le moins incompréhensible ? A-t-on même le droit d'agir autrement et de rendre ainsi trop pesant le fardeau de la foi ? Sur la présence réelle, le sentiment catholique est unanime. Point d'hésitation possible. Mais pourquoi en rendre l'acceptation si difficile en expliquant ce mystère par celui plus étrange encore de la transsubstantiation ? N'est-ce pas rétrécir inutilement la voie du salut qui nous est tracée par la foi ? En s'arrêtant à la doctrine de la disparition des substances du pain et du vin, l'Église pense-t-elle aux âmes des philosophes qu'elle peut écarter de la foi ? Ne devrait-elle pas déterminer une signification plus rationnelle de ce mystère ? (1)

Duns Scot ne semble pas s'émouvoir beaucoup des prétendues répugnances des philosophes. La vérité révélée a des exigences auxquelles les philosophes mêmes doivent se soumettre. Il serait évidemment inutile, irrationnel et dangereux d'entendre les dogmes révélés dans le sens le moins compréhensible, de renchérir sur le mystère par des interprétations arbitraires, mais il est pourtant nécessaire de les accepter avec la signification que Dieu leur a donnée et que font connaître des témoignages non douteux. Toute autre interprétation particulière serait fausse. Or, dans le cas présent, des autorités irréfragables, celle du Concile de Latran surtout, imposent la thèse de la non-permanence

cum accidentibus panis indistincte : sed institutum est nunc quod signatum sit sub accidentibus tantum ut sub signo. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, n° 14.

(1) Secundo sic et quasi in idem redit : in creditis nobis secundum intellectum universalem traditis, non videtur ille modus determinandus, qui est difficilior ad intelligendum et ad quem plura videntur sequi inconvenientia. Sed istud : corpus Christi esse in Eucharistia est quoddam universaliter traditum nobis ; iste autem intellectus quod non sit ibi substantia panis videtur difficilior ad sustinendum et ad ipsum sequuntur plura inconvenientia, quam ponendo ibi esse substantiam panis. Ex quo Fides nobis data est ut sit via ad salutem, ita debet, ut videtur, determinari et teneri ab Ecclesia sicut est magis idonea ad salutem. Sed ponendo intellectum aliquem talem, supra modum difficilem... est occasio avertendi omnes philosophos imo fere omnes sequentes rationem naturalem, a fide, vel saltem impediendi eos ne convertantur ad fidem, si dicatur eis talia pertinere ad fidem nostram. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, n° 4.

Digitized by Google

des substances du pain et du vin. C'est donc à cette thèse qu'il faut se rallier. (1)

Les partisans de la doctrine opposée ont cru pouvoir raisonner avec succès sur un autre terrain. Ils ont dit. Cela seul appartient à la substance de la foi, qui est explicitement contenu dans l'Écriture, ou explicitement déclaré tel par l'Église ou du moins qui découle avec évidence d'une doctrine explicitement contenue dans l'Écriture ou explicitement définie par l'Église. Or rien de semblable relativement à la conversion des substances du pain et du vin. Aucun texte de l'Écriture ne peut être allégué, ni celui de saint Jean, chap. VI : *Ego sum panis vivus*, ni celui de saint Paul, Iª Cor: *Panis quem frangimus nonne communicatio corporis Christi est?* Par ailleurs l'Église n'a point solennellement défini l'opinion contraire et on ne peut tirer la doctrine de la transsubstantiation par voie de conséquence d'aucune vérité manifestement objet de notre foi. (2)

Il était trop tard à la fin du XIIIe siècle pour garder cette position et présenter sérieusement cette raison. Aussi Duns Scot répond-il brièvement en rappelant le fait de la définition du Concile de Latran, sous Innocent III, contenue dans la déclaration : *Firmiter credimus*. Après cette déclaration solennelle, personne ne peut refuser son adhésion à la doctrine de la Transsubstantiation : cette vérité appartient vraiment à la substance de la foi. (3) C'est la seule autorité que le Docteur subtil invoque

(1) Ad secundum dico quod non est aliquis articulus arctandus ad intellectum difficilem, nisi intellectus sit verus ; sed si verus est et probatur evidenter esse verum, oportet secundum illum intellectum tenere articulum, quando inquiritur in speciali; quia nullus alius intellectus specialis verus est ; sic autem supponitur de intellectu hujus articuli, ex auctoritatibus allegatis. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, nº 15.

(2) Nihil est tenendum tanquam de substantia fidei, nisi quod potest expresse haberi de Scriptura, vel expresse declaratum est per Ecclesiam, vel evidenter sequitur ex aliquo plane contento in Scriptura vel plane determinato ab Ecclesia... Nunc autem non videtur expresse haberi non esse ibi substantiam panis, nam *Joan. VI*, ubi multum prædicatur veritas Eucharistiæ, planum est, ubi Christus dicit : *ego sum panis vivus : qui manducaverit ex hoc pane*, etc. *Et Iª Cor.* dicit Paulus : *Panis quem frangimus, nonne communicatio corporis Christi est ;* nec invenitur in Ecclesia ubi istam veritatem determinet solemniter, nec etiam qualiter istud possit ex aliquo manifeste credito evidenter inferri. Ergo. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, nº 5.

(3) Et nunc ad tertium, ubi stat vis, dicendum quod Ecclesia declaravit istum intellectum esse de veritate fidei in illo symbolo edito sub Innocentio III, in Concilio Lateranensi : *Firmiter credimus*, etc... ubi explicite ponitur veritas aliquorum credendorum, magis explicite quam habeatur in Symbolo Apostolorum, vel Athanasii, vel Niceni. Et breviter quidquid ibi dicitur esse credendum, tenendum est esse de

Digitized by Google

ici contre l'opinion de la permanence des substances du pain et du vin. Il ne fait point appel à l'argument scripturaire, tiré des paroles « *Hoc est corpus meum.* » Il en met au contraire déjà la critique dans la bouche des partisans de l'opinion qu'il combat. Nous y reviendrons plus loin.

Rapidement enfin il écarte une dernière difficulté. Dans les sacrements divinement révélés, on ne devrait pas trouver la plus petite ombre d'erreur. Or avec la disparition du pain et du vin, les espèces sacramentelles deviennent trompeuses. On a beau dire qu'elles signifient le corps et le sang du Christ par une institution positive de Dieu ! Cela n'empêche point qu'elles perdent leur signification naturelle et qu'elles trompent. (1)

Après l'enseignement si clair de l'Église, cette raison est absolument sans valeur. En deux mots peut tenir toute la réponse. Sans leur substance connaturelle, les espèces eucharistiques ne sont pas trompeuses. On peut dire en effet ou qu'elles signifient leurs propres substances en vertu d'une simple aptitude qu'elles conservent toujours, ou qu'elles signifient seulement le corps et le sang du Christ, comme signes arbitraires *ad placitum* : dans l'un et l'autre cas, il n'y a point d'erreur. (2)

Sans arguments solides pour l'étayer, la thèse de la permanence des substances du pain et du vin tombe d'elle-même. Cette opinion ne se présentait à Duns Scot que sous forme d'une hypothèse, d'une hypothèse cependant qui avait eu des défenseurs. Il l'étudie sans parti pris, il en examine les raisons, il fait le partage judicieux du vrai et du faux, mais finalement il la repousse, car aucun des arguments dont veulent se prévaloir ses partisans ne peut résister à la critique. Elle s'écroule à cause

substantia fidei et hoc post istam declarationem solemnem factam ab Ecclesia. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3. n° 15.

(1) In sacramentis veritatis nulla debet esse falsitas. Sed accidentia ista signant naturaliter substantias quas affecerunt, et si non sit ibi eorum substantia, signatio ista naturalis est falsa : hoc est inconveniens. Si dicas quod significant corpus Christi et sanguinem et ista significatio est vera. Contra : naturalis significatio non mutatur propter significationem ex institutione ad placitum... Posset etiam veritas haberi in significatione ad placitum, quia in illis subjectis possent contineri illa quæ significantur ad placitum ex institutione et sic haberetur omnimodo veritas in utraque significatione. Sed, secundum aliam viam, falsitas est in significatione naturali : ergo magis congruit alia via quam ista. *IV Sent.*, dist XI, quæst. 3, n° 6.

(2) Ad quartum potest dici quod accidentia non semper signant substantiam esse in actu quam affecerunt, sed aptitudinaliter ; vel si modo signant actu, non est ibi falsitas in signo, ut est signum institutum ad placitum, quia ut sic habet signatum ad quod institutum est. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, n° 15.

Digitized by Google

d'une raison fondamentale à laquelle le Docteur subtil revient expressément à trois reprises différentes : Dieu n'a pas voulu réaliser, — bien que cela eût été en son pouvoir, — le mystère de l'Eucharistie en faisant coexister, avec le corps et le sang du Christ, les réalités substantielles du pain et du vin.

II

Pour combattre l'opinion de la permanence des substances du pain et du vin, le Docteur subtil n'admet cependant pas tous les arguments invoqués par ses devanciers ou ses contemporains. Il se montre assurément plus sévère que saint Thomas et saint Bonaventure. Est-ce pour le plaisir de contredire ces illustres docteurs, ou dans le but inavoué de diminuer leur gloire ? Est-ce manie de théologien ou vil sentiment du talent qui jalouse le génie ? On le pense et on le dit en certains milieux. Rien n'autorise néanmoins un jugement si défavorable.

Duns Scot critique et rejette certains arguments tout simplement parce qu'il ne les trouve pas rigoureux. Il veut des preuves absolues, qui s'imposent à l'esprit, entraînent la conviction et engendrent la certitude. La prétention est-elle excessive ? Il s'agit d'une question grave, où la foi et par conséquent le salut éternel sont intéressés. Un théologien, conscient de son rôle et de sa mission, ne doit avancer qu'avec prudence, ne rien ajouter à l'enseignement de l'Église et n'imposer aucune croyance qui ne soit exigée par la révélation ou les conséquences qu'elle entraîne. Le Docteur subtil s'est rigoureusement attaché à ce devoir. A tout prendre, ne vaut-il pas mieux le voir exagéré dans la critique que prompt à imposer aux esprits pour des raisons probables, ou à défendre par des principes contestables, une doctrine, en soi objectivement vraie.

De l'enseignement donné avant lui, dans les Universités et les Écoles, sur les preuves de la disparition des substances du pain et du vin, Duns Scot recueille les échos dans les écrits de saint Bonaventure et de saint Thomas. Il ne semble même ne faire allusion qu'au Docteur angélique, à qui, sans le nommer pourtant, il attribue les trois griefs suivants contre la doctrine de la permanence du pain et du vin dans le sacrement de l'Eucharistie.

Cette opinion serait, dit-on, sujette à plusieurs graves *inconvénients* ; elle rendrait *impossible* la présence réelle, elle conduirait

Digitized by Google

à *l'hérésie*. (1) Les deux premiers arguments reposent sur des considérations rationnelles. Le dernier n'est autre que la preuve scripturaire. A cause de son importance, réservons-le pour un paragraphe distinct.

*
* *

Voici d'abord les *inconvenients* qu'entraîne la doctrine de la permanence des substances du pain et du vin. Il y en a trois principaux.

1) Admettez que le pain demeure avec le corps du Christ après la consécration ! Vous ne pourrez plus rendre au Seigneur un *culte d'adoration*. On n'adore pas la créature. Or on l'adorerait dans l'hypothèse ou le pain demeurerait avec le corps du Christ. Pour éviter l'idolâtrie, il faudrait donc refuser à ce corps divin le culte de latrie ou d'adoration qu'on doit lui rendre. — 2) Autre inconvénient. Dans le mystère eucharistique, le *signe sensible* doit signifier premièrement le corps du Christ. Or il n'en serait plus de même dans l'hypothèse de la permanence des substances, car les accidents sensibles du pain et du vin signifieraient premièrement les substances dont ils sont les qualités naturelles.— 3) Enfin *l'usage* du sacrement serait moins bien ordonné à sa fin. Il est donné aux âmes pour leur alimentation spirituelle. La présence des substances du pain et du vin n'en ferait-elle pas avant tout une nourriture corporelle? La fin de l'institution divine semblerait donc partiellement manquée ! (1)

De ces arguments voit-on sortir, claire, évidente au point de forcer l'assentiment de l'esprit, cette conclusion commune : « la présence sacramentelle du corps du Christ dans l'hostie et de son sang dans le calice suppose ou exige la disparition et la conversion des substances du pain et du vin ? » Le Docteur franciscain ne le pense point. Écoutons ses raisons.

(1) Arguit quidam auctor quod ipsa est inconveniens et impossibilis et hæretica. *IV Sent.*, dist. XI, quæstio III.

(1) Primum probatur ex tribus. Primo, quia tollit reverentiam debitam Christo, ut continetur in hostia. Sibi enim in Eucharistia debetur cultus latriæ. Sed si ibi maneret substantia panis, non deberet talis cultus exhiberi propter *idolatriam*, adorando creaturam. — Secundo videtur inconveniens quia tollit *significationem* hujus sacramenti : debet enim illud primo significare corpus, ut primum significatum. Sed si maneret substantia panis, ipsa haberet rationem primi significati. — Tertio quia tollitur debitus *usus* Sacramenti, quia si maneret vere substantia panis, ipsa est cibus corporalis : hujus autem sacramenti usus est quod sit cibus spiritualis. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3 n° 7.

Digitized by Google

1) Les substances du pain et du vin demeurant, on pourrait toujours *sans idolâtrie* adorer le corps du Christ, rendu présent dans la substance même du pain par la consécration. L'adoration en effet ne s'adresse pas au signe qui contient mais à la réalité divine contenue sous le signe. Dans la doctrine de la transsubstantiation, elle n'a point pour objet les espèces sacramentelles qui sont choses créées. Dans l'hypothèse de la permanence du pain et du vin, elle n'aurait pas davantage pour objet ces substances matérielles. A ce point de vue, nulle différence ne doit être établie entre les espèces et les substances sensibles : les unes et les autres sont des signes : l'adoration se réfère à la personne du Christ existant sous ces signes, à son corps et à son sang.

Objecte-t-on l'erreur possible des esprits simples qui ne distingueraient point la substance du pain d'avec le corps divin de Jésus ? Cette difficulté n'est pas sérieuse. En fait les fidèles adorent le Christ contenu sous les signes eucharistiques selon la foi de l'Église, en conformité avec ses enseignements, et cela suffit au salut. Les savants font de même avec une connaissance distincte du signe et de la réalité cachée sous le signe. Peu importe que ce signe soit constitué par les seules espèces sacramentelles ou par la substance du pain avec ses propres accidents. L'adoration des simples et des savants a pour objet le corps du Christ en toute hypothèse (1).

De ce chef, rien ne s'oppose donc, d'une manière absolue à la permanence des substances du pain et du vin avec la présence réelle du corps et du sang de Jésus. Ceci n'exclut pas rigoureusement cela : l'adoration reste légitime ; l'inconvénient signalé ne constitue pas une preuve suffisante en faveur de la Transsubstantiation.

2) Il en est de même de la raison tirée de la *signification* du sacrement de l'Eucharistie.

(1) Prima [ratio] non valet quia modo non est idolatra qui adorat Christum in Eucharistia et tamen non potest negari quin sit ibi creatura aliqua, scilicet species illæ. Sed non est adorandum sensibile continens, sed Christus contentus et eodem modo tunc diceretur Christus contineri sub pane quanto et quali et ita non panem adorari sed Christum contentum sub pane ut in signo.

Et si objicias : saltem simplices qui non sic distinguunt essent idolatræ. Dico quod ita potest nunc argui contra te quia simplices non distinguunt accidentia illa a corpore Christi. In omnibus autem talibus est una responsio quia simplices adorant in fide Ecclesiæ et hoc sufficit eis ad salutem. Majores autem distincte adorant contentum non signum continens, et hoc, sive signum continens sit accidens tantum, sive substantia panis cum accidente. *IV Sent.*, dist. XI, quaest 3. n° 9.

Digitized by Google

Tout sacrement de la loi nouvelle est le signe sensible efficace d'une chose sacrée et mystérieuse, transitoire ou permanente. Le signe sacramentel, eût-il quelque analogie avec la réalité divine qu'il signifie, produit ou contient, ne tire cependant sa signification précise que de l'institution positive du Christ.

Dans le sacrement de nos autels la plus divine des réalités, le corps et le sang du Rédempteur, est offerte à notre adoration sous les accidents sensibles du pain et du vin. A supposer que ces accidents gardent leur signification naturelle et continuent à signifier les substances actuellement présentes sous leurs voiles, pourraient-ils encore être vraiment le signe sacramentel de la présence du corps et du sang du Christ ? Duns Scot ne voit en cela aucune répugnance, aucune contradition, aucune difficulté.

Les accidents du pain et du vin, dit-il, pourraient sans inconvénients avoir deux significations, l'une naturelle, l'autre surnaturelle : celle-ci ne détruit pas celle-là. Ne les ont-elles pas de fait, même dans la doctrine de la transsubstantiation ? Après la consécration, les accidents du pain et du vin ne changent pas de nature ; ils gardent leur aptitude à signifier leurs substances connaturelles absentes, ils en donnent la représentation sensible comme auparavant. Ils gardent ainsi, d'une certaine manière leur signification naturelle. Et cependant ils signifient, et premièrement, *ex institutione*, le corps et le sang du Christ.

Supposez l'hypothèse de la persistance du pain et du vin, les accidents conservent évidemment avec plus de rigueur leur signification naturelle, puisque le pain et le vin sont réellement présents, mais il n'en signifient pas moins aussi, et *premièrement, ex institutione,* les divines réalités du corps et du sang de Jésus. Cette signification reste, en effet, la première au point de vue du sacrement. Avec leur substance connaturelle, les accidents constituent un signe intégral d'ordre surnaturel, positivement établi par le Christ. En cet ordre surnaturel, la signification connaturelle des accidents, — qui reste la seule pour quiconque n'a pas la foi ou ignore le fait de la consécration, — passe au second rang. Les yeux du chrétien voient avant tout et premièrement, à cause de la révélation, en se plaçant au point de vue du sacrement le corps et le sang du Rédempteur. Le signe sacrementel *ut sic*, en cette hypothèse, garde donc toute sa signification divine.

On ne saurait trouver dans l'inconvénient signalé plus haut,

Digitized by Google

une raison absolue qui permette de rejeter efficacement l'opinion de la permanence des substances du pain et du vin. (1)

3) Elle s'harmonise enfin sans grande difficulté, cette hypothèse, avec *le but* du sacrement et *l'usage* qu'en doit faire le fidèle. Le chrétien s'approche de la table sainte et reçoit les divins mystères afin de nourrir spirituellement son âme. Que faut-il pour cela ? Que le pain de la vie spirituelle, le Christ, y soit présent. Rien de plus. Cette alimentation spirituelle n'exclut pas d'elle-même l'alimentation corporelle : toutes deux peuvent coexister. Les espèces ne gardent-elles pas dans la doctrine de la transsubstantiation leurs vertus nutritives ? (2)

Ainsi tombent, les uns après les autres, *les inconvénients* reprochés à l'hypothèse de la permanence du pain et du vin. Cette hypothèse est gratuite, fausse et contraire à la foi, comme on le démontrera plus loin : elle ne peut cependant être rejetée pour les seules raisons alléguées jusqu'ici. Avec la doctrine catholique de la transsubstantiation, la sagesse divine brille d'un éclat plus radieux, le *culte d'adoration*, rendu au corps et au sang de la divine Victime des autels est le plus pur, la *signification sacramentelle* plus simple et plus précise, l'*usage du sacrement* est plus

(1) Ad secundum dico quod est ad oppositum, quia si esset hic substantia panis, illa duplex significatio esset vera, scilicet naturalis, quà accidentia significant substantiam panis ; et illa quæ ex institutione divina quà sensibile significat corpus Christi.... Nec potest dici quod cesset significatio naturalis, propter aliam quæ est ex institutione, quia si sic, tunc non ducerent accidentia illa naturaliter, quantum est de se ad deprehendendum substantiam panis ; sed totaliter cessaret in eis ista significatio vel representatio, quæ tamen prius infuit eis ; et tunc aliquo modo immutassent aliter intellectum, ante consecrationem quam post : hoc nihil est.

Respondeo ergo quod primum significatum ex institutione debet esse corpus Christi : et ita est, sive maneat substantia panis, sive non. Sed primum significatum accidentium, quod scilicet naturaliter significant, semper est substantia illa quam primo affecerunt vel nata essent afficere, quia illa significatio naturalis non mutatur. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, n° 9.

(2) Ad tertium : non valet. quia modo manifestum est quod illa species nutriunt, secundum Apostolum : *I Cor. XI ; Unus quidem esurit, alius vero ebrius est*, et hoc ex perceptione specierum sacramentalium et tamen non negatur hic esse cibus animæ ; tamen datur ipsum contentum sub nutrimento corporali. Et ita, si poneretur panis manere, esset ibi nutrimentum corporale et tamen contentum sub illo esset tantum nutrimentum animæ. *IV Sent., loc. citato, n° 9.*

On peut mettre en doute la légitimité de l'interprétation que Duns Scot donne au texte de saint Paul. Saint Thomas l'invoque lui-même, lorsqu'il répond affirmativement à cette question : *Utrum specis sacramentales possint nutrire. Sum. Theol.* Pars III, Quæst. 77, art. 6. Son argumentation, sans cet appui scripturaire, garde cependant toute sa force.

Digitized by Google

spirituel. Mais de ces raisons de perfection et de convenance il paraît tout à fait impossible de tirer des arguments rigoureux contre l'opinion de la permanence du pain et du vin.

Ces raisons, toutefois, ne sont pas les seules. Elles ne font valoir que les *inconvénients* de la doctrine opposée au dogme de la transsubstantiation. En voici une nouvelle, d'une importance plus capitale, car elle veut conclure à l'*impossibilité* de la coexistence du Christ avec le pain et le vin sous les espèces sacramentelles.

*
* *

Cet argument, devenu classique et reproduit par tous les manuels de théologie est emprunté à saint Thomas. (1) Duns Scot en rapporte fidèlement le sens général, sans s'astreindre aux exigences d'une citation littérale.

Pour qu'une chose puisse commencer à exister là, où elle n'était pas antérieurement, il faut nécessairement ou qu'elle subisse un changement ou qu'elle soit le terme d'un changement produit dans une autre chose. Or le corps du Christ ne subit aucun changement : du seul fait de la consécration, il ne quitte pas le ciel. Quelque chose doit donc se changer au corps du Christ ; sans cela il ne serait pas davantage présent sur l'autel après la consécration qu'il n'y était avant. Le sujet de ce changement ne peut être que la substance du pain ou du vin. Elle est donc convertie au corps du Christ. Et cette conversion est une conséquence rigoureuse, ou plus exactement la *condition sine qua non* de la présence du Christ dans l'hostie et le calice. (2)

(1) Non autem aliquid potest esse alicubi ubi prius non erat, nisi vel per loci mutationem vel per alterius conversionem in ipsum ; sicut in domo aliqua de novo incipit esse ignis aut quia illuc defertur aut quia ibi generatur. Manifestum est autem quod corpus Christi non incipit esse in hoc sacramento per motum localem : primo quidem quia sequeretur quod desineret esse in cœlo ; non enim quod localiter movetur pervenit de novo ad aliquem locum nisi deserat priorem ; secundo quia omne corpus localiter motum, pertransit omnia media, quod hic dici non potest ; tertio quia impossibile est quod unus motus ejusdem corporis localiter moti terminetur simul ad diversa loca, cum tamen in pluribus locis corpus Christi, sub hoc sacramento, simul esse incipiat. Et ideo relinquitur quod non possit aliter corpus Christi incipere esse de novo in hoc sacramento nisi per conversionem panis in ipsum, quod autem convertitur in aliquid, facta conversione, non manet. Unde relinquitur quod salva veritate hujus sacramenti, substantia panis post consecrationem remanere non possit. *Sum. Theol.*, Pars III, Quæst. 75. art. 2.

(2) Secundum vero quod hæc positio sit impossibilis, arguit per idem medium... quia nihil potest incipere esse ubi prius non fuit nisi per sui mutationem aut alterius

Digitized by Google

Beaucoup d'auteurs tiennent cet argument pour absolu, rigoureux, apodictique. Duns Scot s'est montré plus difficile. Il le met, comme les précédents, aux nombre de ceux qui ne suffisent pas à condamner sans appel l'hypothèse de la permanence du pain et du vin : *istæ rationes non videntur efficaciter improbare.* Avant de le suivre dans sa critique, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler ici l'un des aspects le plus mystérieux du dogme de la présence réelle.

Sans quitter le ciel, le corps du Christ devient présent en toute hostie consacrée. Il est, au ciel et dans les hosties consacrées, numériquement et individuellement le même, sans multiplication réelle de son être : le Christ n'a qu'un seul corps, simultanément présent dans la gloire du ciel et sous les voiles du sacrement en quelque lieu qu'existent les saints mystères. Cette vérité confond la raison. Les plus grands théologiens, malgré leurs efforts et la subtilité de leur génie, ont à peine réussi à en préciser les formules. Ils ont montré les écueils à éviter lorsqu'on parle de ce sacrement ineffable bien plus qu'ils n'ont expliqué le « comment » de la présence simultanée du corps de Jésus en plusieurs lieux, ou la nature de l'action par laquelle s'accomplit cette adorable présence.

Par des voies diverses, ils aboutissent toujours à une même conclusion : le mystère insondable les dépasse. A elle seule, la diversité des raisons explicatives en trahit la faiblesse et en manifeste l'inévidence. La critique de Duns Scot trouverait donc des circonstances atténuantes, si elle en avait besoin, dans les difficultés communes du sujet. Suivons-en d'abord la trame.

Je ne puis dire que le Docteur subtil l'ait faite lui-même très serrée. A la *distinction XIe* du livre IVe des Sentences, où il traite, *ex professso,* la question : *Utrum panis convertatur in corpus Christi in Eucharistia ?* il renvoie son lecteur à une question antérieure : *Utrum possibile est corpus Christi sub specie panis et vini realiter contineri ?* dist. X, quæst. 1. (1) Il y a démontré que le corps du Christ commence à être dans l'hostie consacrée,

in ipsum. Sed corpus Christi non mutatur per hoc quod Eucharistia conficitur, quia in cœlo sicut prius. Ergo si nihil convertitur in ipsum, non est magis realiter in altari quam prius fuit : hoc est impossibile. *IV Sent.*, dist XI, quæst. 3. n° 8.

(1) Aliud autem de impossibilitate, satis solutum est, *dist, X*, quæst. 1a, quia incipit hic esse, non sine omni mutatione, extendendo mutationem ad illam præsentiam simplicem : *loc. cit.* n° 10

Digitized by Google

par un certain changement mais tout différent du changement local circumscriptif ou vulgaire. C'est donc là qu'il faut chercher la réponse de Duns Scot à l'argument de saint Thomas. Essayons d'en dégager les éléments.

De la présence réelle, les thomistes concluent à la conversion du pain et du vin. On en a dit la raison plus haut. Sans cette conversion, il n'y aurait aucune explication possible de la présence du corps du Christ, puisqu'il n'y peut venir par un changement local. Le corps du Christ se fait donc présent sans changement de son côté. Le changement est exclusivement du côté du pain transsubstantié au corps de Jésus.

Là se trouve le point précis du raisonnement que Duns Scot a jugé trop faible pour être démonstratif, au sens absolu du mot. Cet argument, à son avis, repose sur une simple analogie avec les changements substantiels dont la nature est le théâtre quotidien. Dans ces changements, la substance engendrée se trouve là où se trouvaient les substances engendrantes et elle ne s'y rend présente par aucun autre changement que celui de ces substances. — Il en serait de même, dit-on, dans le mystère eucharistique. Le corps du Christ, déjà réellement présent au ciel, deviendrait ainsi présent, sans aucun changement de sa part, là où était la substance du pain disparue. Du côté du terme *a quo,* il y a changement ; il n'y en a point du côté du terme *ad quem.* (1)

A-t-on le droit de pousser très loin cette analogie? Dans la substance nouvelle, produite par changement substantiel, il n'y a, évidemment, aucun changement local, proprement dit, de la part de la substance produite, puisqu'elle commence à exister par le fait même du changement substantiel dont elle est le terme *ad quem.* Mais la présence du corps du Christ dans l'hostie ne saurait être assimilée, même de loin, à la présence de la substance naturelle ainsi produite, au lieu occupé par les substances génératrices.

Cette substance, en effet, constitue un individu qui n'existait pas antérieurement, un individu qui vient à l'existence, un individu distinct en soi de tout autre de même nature, un individu pla-

(1) Dicitur communiter quod hoc est propter mutationem alterius in ipsum, puta propter conversionem panis in corpus Christi et ideo non oportet ipsum corpus in se mutari : sufficit enim quod aliud mutetur in ipsum, ad hoc quod incipiat corpus ibi præsentialiter esse, sicut enim naturaliter genitum est ubi fuit prius corruptum et non propter aliquam loci mutationem propriam ipsius geniti ; ita videtur quod illud in quod conversum est aliquid per conversionem sit ubi conversum prius fuit, non per mutationem loci propriam ipsius termini ad quem conversionis, sed solum termini a quo. *I V Sent.*, dist. X, quæst. 1ª, nº 5.

Digitized by Google

cé, par son origine, dans le lieu où s'est accompli le changement substantiel. Très différents sont les caractères de la présence du corps du Christ dans l'hostie et les conditions de l'acte qui cause la présence réelle. Le corps du Christ, avant la consécration du pain, existait déjà au ciel ; à l'autel, comme au ciel, il est numériquement et individuellement le même, il ne commence pas simplement à être mais il commence seulement à être dans un lieu, où, auparavant, il n'était pas.

Entre les changements substantiels naturels et la « conversion singulière et étonnante » de la substance du pain au corps du Christ, il n'y a donc qu'une lointaine similitude. Si les changements substantiels naturels, parce qu'ils ont comme terme l'apparition d'une substance individuelle, antérieurement inexistante, n'entraînent d'autre changement, de la part de cette substance, que sa production, il ne semble pas qu'il en soit absolument de même dans le fait de la conversion des substances du pain et du vin. Pour que le corps du Christ, déjà existant dans le ciel, soit présent dans l'hostie, un certain changement, distinct de la conversion, paraît donc indispensable. Ce changement a pour terme *la présence* du Christ dans un nouveau lieu. Considérée indépendamment de ce changement, la conversion du pain devrait se terminer à la production de la substance du corps du Christ. Or, il ne peut être produit, car il existe déjà au ciel dans l'être individuel qu'il a dans l'hostie consacrée. (1) N'est-ce pas cette pensée qu'expriment beaucoup de théologiens éminents quand ils voient dans la transsubstantiation une « *action adductive* » du corps du Christ ? Cette action adductive ne se comprend guère, en effet, sans un certain changement *ex parte Christi*. Dès lors, la présence sacramentelle du Christ ne s'explique pas *totalement* par la conversion du pain et du vin.

Ne peut-on pas aller plus loin et affirmer qu'il n'y a en soi,

(1) Transsubstantiatio, cum sit mutatio substantialis, habet pro per se terminis suis substantias : per nullam autem mutationem acquiritur nisi per se terminus ejus ; ergo per istam mutationem, quae est transsubstantiatio, non habetur pro per se termino ejus nisi substantia. Sed præsentia corporis Christi, modo existentis sub specie panis et prius non, non est substantia, quia nec substantia panis, quia illa non manet in fine transsubstantiationis, nec substantia corporis Christi, quia tunc aliquid substantiæ corporis Christi esset novum, sicut præsentia ejus cum istis speciebus est nova. Ex vi igitur transsubstantiationis substantiae panis non habetur præsentia corporis Christi sub istis speciebus : igitur vel sine omni mutatione præcedente est modo sub illis corpus Christi sub quibus prius non fuit, quod videtur mirabile, vel ista præsentia habetur alia mutatione quam per transsubstantiationem. *IV Report. Paris.*, dist. X. quæst. 1, n° 5.

Digitized by Google

aucune impossibilité à ce que sans la transsubstantiation de la substance du pain, le corps du Sauveur devienne présent dans l'Hostie ? Duns Scot ne craint point d'aller jusque-là. Il a été suivi, en cette voie, par un certain nombre d'auteurs étrangers à son École. Sans doute, il ne s'agit que d'une question abstraite, d'une question de possibilité, mais on a le droit de l'envisager. Le Docteur subtil s'y croyait même obligé. Il se trouvait en face d'un argument de raison, dont on se servait de son temps, comme du nôtre, pour condamner l'hypothèse de la permanence des substances du pain et du vin. Cet argument a-t-il une valeur absolue ? Peut-il l'employer ? Il n'est point dans sa manière d'accepter les raisonnements des théologiens sur la seule autorité des docteurs qui les formulent. Il considère donc l'argument du Docteur angélique et ne le trouve point convaincant.

Rien ne lui prouve que la présence réelle soit *absolument conditionnée* par la transsubstantiation : elle pourrait donc se réaliser sans cette prodigieuse conversion. Et toute sa pensée se rattache à sa conclusion antérieure. La présence du Christ dans l'hostie suppose un certain changement de la part du Christ lui-même. Or, il est impossible de démontrer qu'un tel changement soit, de sa nature, tellement dépendant du phénomène de la transsubstantiation que ce phénomène en soit *la condition, absolue, sine qua non*. Donc, que Dieu seulement le veuille, et, sans aucune conversion des substances, le corps du Christ pourrait devenir présent avec le pain dans l'hostie, et son sang avec le vin dans le calice. Mais alors, de la présence du Christ, dans l'hostie et le calice, on ne peut déduire absolument le prodige de la transsubstantiation.

La légitimité de l'argument dépend de la vérité de la majeure : la présence dans l'hostie du corps du Christ préexistant au ciel, ne peut s'expliquer sans un changement, une mutation réelle, de la part du corps même du Christ. A l'affirmation de Duns Scot, on n'objecte guère que la difficulté où l'on est de concevoir cette mutation, ce changement.

En quoi consiste-t-il ? On pense immédiatement au changement local. Du fait de la consécration, cela est évident, il n'advient aucun changement intrinsèque au corps du Christ. Prenant simplement un mode nouveau de présence, ce divin corps ne subit qu'un changement *secundum ubi,* selon le lieu. (1)

(1) Quando arguitur de impossibilitate, dico quod ad hoc quod corpus Christi sit de novo in altari, per conversionem alterius in ipsum, non oportet ponere novita-

Digitized by Google

Changement merveilleux, il faut bien l'avouer, et très différent du changement local, accompli avec translation dans l'espace par les corps qui tombent sous notre observation et notre expérience sensible. Est-il de tout point intelligible ce changement étrange dont l'Eucharistie seule nous fournit un exemple ? Voici comment Duns Scot essaie de l'expliquer.

Négativement d'abord, ce n'est point un changement local proprement dit. En devenant présent à l'autel, le corps du Christ ne perd point son premier lieu, le ciel. Dans les hosties où il devient présent, il acquiert moins un lieu, un *ubi*, au sens rigoureux du mot, qu'une simple présence dans le lieu fixé par les limites et les dimensions de l'hostie. De là, aucune translation dans l'espace qui puisse être comparée à celle des corps en mouvement. Les suppositions énoncées par saint Thomas dans son argument ne s'appliquent donc pas au changement que Duns Scot invoque pour expliquer la présence réelle. (1)

Positivement, ce changement n'est que l'acquisition d'un nouveau lieu, une nouvelle relation de présence et de présence très-spéciale, non circonscriptive. Cette relation est de celles que Duns Scot appelle *relationes extrinsecus advenientes :* elle n'entraîne pas de changement intrinsèque en celui qui en est le sujet. La singularité de ce prodige surnaturel ne permet guère de le cataloguer dans la liste des catégories aristotéliciennes. Peu importe. Les catégories aristotéliciennes n'ayant directement pour objet que les faits d'ordre naturel, il n'est pas étonnant que les réalités surnaturelles s'y glissent avec quelque difficulté. Cependant, sans briser les cadres reçus, en les élargissant seule-

tem in ipso, quia nunquam necessario sequitur novitas in priori, propter novitatem in posteriori. Sed ista præsentialitas corporis Christi, qua de novo est in altari est posterior omni substantia.

Ad probationem dico quod, extendendo mutationem ad simplicem præsentialitatem alicujus secundum ubi novum, concedo corpus Christi mutari, ut de novo est præsens speciebus, quia novum ubi habet in eis quod prius non habuit. Sed ex hoc non sequitur quod corpus in se aliquo modo mutetur, nec hæc mutatio est proprie mutatio, sed sicut unum ubi circumscriptive terminat motum localem suo modo, ita istam mutationem, secundum ubi, terminat præsentialitas simpliciter suo modo. *IV Report. Paris,* dist. XII, quæst.3, nº 11.

(1) Quæ tamen non potest dici propria mutatio localis propter duo ; tum quia eam non concomitatur aliqua dispertitiva prioris ubi, sicut communiter est in motu locali... Tum etiam quia hic proprie terminus istius mutationis non est *ubi*, quia in termino mutationis hujusmodi, corpus Christi non habet hic proprie *ubi*, sed terminus est quædam praesentia simplex ipsi speciei, vera tamen et realis : terminus autem mutationis localis proprie acceptæ est ipsum *ubi*. *IV Sent.*, *X*, quæst. 1, nº 10.

Digitized by Google

ment, la présence sacramentelle se ramène à la catégorie *ubi*. Le changement qu'elle comporte, pour mystérieux qu'il soit, n'a rien de contradictoire. (1)

Le mystère profond qui entoure les conditions de l'acte par lequel le Christ devient présent dans l'hostie et le calice devrait commander aux théologiens la réserve dans leurs conclusions. Qui voudrait imposer comme absolues les théories qu'ils ont inventées ? Les uns voient dans la transsubstantiation une action *productrice*, les autres une action *reproductrice*, ou une action *constitutrice* du corps du Christ. Le cardinal Billot les condamne tous sans merci mais sans dire lui-même clairement, en quoi consiste, sous son aspect positif, le mystérieux « comment » de la présence réelle et simultanée du corps divin au ciel et dans l'hostie.

Peut-on, dès lors, en présence d'un fait aussi étonnant que la présence réelle du Christ et d'un autre fait encore plus étonnant la transsubstantiation, tirer rigoureusement cette conséquence : la présence réelle du Christ sur l'autel ne s'explique absolument que par la transsubstantiation ; il est impossible que Dieu puisse réaliser la présence eucharistique sans convertir le pain au corps de Jésus et le vin en son sang ! Cette impossibilité, Duns Scot, et beaucoup d'autres après lui, ne l'ont pas vue. Il ne croit donc pas à la valeur absolue de cette preuve.

Il faut pourtant l'avouer. Le fait de la transsubstantiation, révélé par la foi, nous aide grandement à concevoir la présence du Christ sur nos autels. Nous la concevons par analogie avec les changements substantiels naturels. Le corps de Jésus devient présent comme la substance qui succède aux substances génératrices dont elle tire son existence. Mais on ne peut légitimement trop presser cette analogie. Entre la transsubstantiation et le simple changement substantiel, il y a surtout une différence essentielle : le second de ces actes produit une substance nouvelle, antérieurement inexistante ; le premier rend seulement présente une substance déjà existante. Tandis que celui-là ne suppose aucun changement de la part du terme *ad quem* de la produc-

(1) Cujus generis sit iste respectus novus in corpore Christi ? Dico quod sicut ubi Angeli aliquo modo reducitur ad prædicamentum *ubi*, licet hoc non diceret Philosophus, quia non poneret *ubi* posse causari, nisi ex esse in loco circumscriptive, sic præsentia corporis Christi in speciebus habet reduci ad prædicamentum ubi, minus tamen proprie, quia præsentia ejus cum speciebus simplicior est præsentia Angeli cum speciebus. *IV Report. Paris*, dist. X, quaest. 1, n° 10.

Digitized by Google

tion, celui-ci en paraît requérir un. Or rien ne démontre que ce changement, cette simple acquisition d'une nouvelle relation spatiale, soit lié à la transsubstantiation comme à une *condition sine qua non ;* de la présence réelle, il est donc impossible de conclure rigoureusement au fait de la transsubstantiation.

Telle est, en résumé la pensée de Duns Scot ; telle est la raison fondamentale pour laquelle il rejette l'argument de saint Thomas, et ne le juge pas pleinement démonstratif. Étant donnée cette impuissance de la raison, il ne reste plus qu'à recourir à la Révélation. Mais là encore, faut-il que les fondements de la preuve révélée soient solides ! Et Duns Scot se montre sévère.. — beaucoup diront — à l'excès.

(A suivre.)

FR. RAYMOND.
O. M. C.

Digitized by Google

NOTE SUPPLÉMENTAIRE
AUTOUR DE L'IDÉE DE CRÉATION

J'ai fini mon enquête autour de l'idée de création d'après saint Bonaventure, Duns Scot (et saint Thomas) en exprimant des vœux pour que l'entente se fasse autour des notions de création et de causalité efficiente.

L'abbé Léon Cristiani termine sa brochure « *Prescience divine et liberté humaine* » (Bloud, *Science et Religion*) en préconisant plutôt l'accord sur la notion de temps. « Si, dit-il, p. 68, l'on regarde la durée comme une *qualité* des êtres, si on la soustrait au domaine de la quantité, si on y voit le rythme intérieur de la vie, la marche originale d'un progrès intime, alors la thèse de Kant apparaît dans toute sa force : le monde a eu un commencement. Une évolution sans commencement est une contradiction dans les termes. Tout progrès, toute maturation suppose l'inachevé, l'imparfait, et implique une limite d'âge. On ne conçoit pas un progrès durant depuis toujours. *Si la durée fait corps avec les choses, si elle est un aspect de l'essence même, toute affirmation sur la durée s'applique à l'être.* Une durée infinie serait donc la même chose qu'un être limité infini. Un progrès plus grand que toute perfection convenable pourrait-il encore être un progrès ? »

Il peut se faire que l'augmentation de M. Cristiani ne porte pas dans le vide. En fait, le raisonnement n'est pas concluant pour la raison qu'en donne l'auteur, à savoir que « tout ce qui dure commence » p. 69. , mais la durée s'identifiant avec les choses et celles-ci étant manifestement soumises à un progrès, ou en conclut que ce qui grandit n'est pas d'un coup tout son être et qu'ainsi il l'acquiert par d'incessants passages du devenir

Digitized by Google

à l'acte. C'est la thèse de la contingence, qui réapparaît à la faveur du concept d'évolution.

Mais, de quelque façon que l'on conçoive la durée, et par suite même du point de vue quantité, il n'est pas exact qu'un intervalle, si court qu'on le suppose, « contient une infinité d'instants. » Car, même mentalement parlant, une distance délimitée par l'avant et par l'après, s'écoule entre deux instants précis et l'esprit pour diviser incessamment doit perdre de vue le réel tel quel. Parler, en pareil cas, de divisibilité à l'indéfini, c'est tout simplement méconnaître que c'est l'esprit qui doit subir la réalité, et non celle-ci se modeler sur des prétendues exigences conceptuelles. C'est qu'en effet, par une sorte de divertissement enfantin, l'esprit allonge en même temps qu'il sectionne, — et c'est pourquoi l'on n'atteindrait jamais par ce procédé, le fond de l'être, c'est à dire son unité embryonnaire.

Au surplus, il n'est pas exact que les anciens aient tous considéré la durée comme extérieure aux choses. Duns Scot qui consacre à ce problème sept questions de son traité sur le *Principe des choses* (*De rerum Princ.* q. XVIII ad XXIV incl.), exprime son sentiment personnel dans les termes suivants : « D'autres, à mon avis, prononçent avec fondement, que le temps est une même chose que le mouvement et qu'il en diffère seulement par sa raison formelle, de sorte que « secundum suum esse materiale est in rebus extra, secundum suam vero rationem formalem est ab anima et est in ea. » *ibid.* q. XVIII. édition de Quaracchi, n. 583. p. 497. Il cite à l'appui l'autorité d'Averroës et d'Aristote. Il situe sa conclusion entre deux opinions extrêmes, l'une ultra-conceptualiste, l'autre ultra-réaliste. Il n'entre pas dans mes vues de m'étendre présentement sur la nature de cette controverse déjà ancienne.

Je tenais seulement à préciser que le point de vue, estimé nouveau par M. l'abbé Cristiani, n'a pas été négligé par les anciens. (1) Duns Scot en infère directement que ce qui se meut est contingent. La notion de durée par elle-même n'implique pas pour lui, non plus que pour saint Thomas, un postulat de temporanéité. Et ainsi il n'est pas encore prouvé qu' « une durée finie... est nécessaire. » p. 69. Seule, la non-nécessité de ce qui change, sa toute dépendance d'une Cause Transcen-

(1) Les anciens voyaient dans leur mouvement un accident, à tel point inséparable du mobile, qu'ils arrivent à le dénommer *essentiel*, autant que cela peut-être dit d'un accident.

Digitized by Google

dante, sont évidemment démontrées. Et, par suite, la preuve par le mouvement, au sens de changement ou d'évolution des êtres, se trouve consolidée. A tout prendre, ce rajeunissement prétendu de la vieille preuve par le mouvement local, n'est au fond que la reprise de l'un des cinq arguments de saint Thomas : *via contingentiæ.*

Je voudrais bien admettre avec M. Cristiani que « le monde réalisé par Dieu a son rythme intérieur d'être qui le fait exister dans le temps, lui impose un commencement et une marche progressive, peut-être aussi une fin. » p. 70. Et pourtant ce n'est pas du « rythme intérieur » que cela dépend. La preuve de l'existence divine ne se fonde pas sur ce rythme en tant qu'il postule un néant de fait avant l'actualisation du créé. (1) Et donc un monde serait-il éternel, Dieu n'en apparaîtrait que plus libre puisqu'il aurait produit à un moment donné ce qui était faisable depuis toujours. Saint Bonaventure en s'attaquant à la possibilité même d'un créé situé dans l'être contemporainement avec sa cause, a envisagé le point précis sur lequel il importe de se prononcer sans appel.

Mais peut-être M. Cristiani prise-t-il médiocrement ces considérations de métaphysique aristotélicienne ! A l'entendre « une théorie générale de l'être » n'a rien de plus à faire, sinon « de concilier ces deux vérités : l'éternelle science divine et la liberté humaine », p. 49. Et l'on peut être étonné que, du point de vue propre à la théodicée, il ait hasardé cette proposition répréhensible, à savoir que « l'idée même de choix parmi les êtres soumis à la durée exclut du réel toutes les durées purement possibles », p. 70.

S. BELMOND.

(1) Ce point de vue a été mieux saisi par Monsieur Désiré Nys. (*La notion de temps d'après les principes de saint Thomas d'Aquin*, Louvain, 1896. — *Le temps a-t-il commencé et finira-t-il ?* — Dans la *Revue néo-scolastique*, 1913, pp, 408-430. Aussi met-il en évidence la faiblesse de la démonstration de M. Cristiani. Car, à supposer que celle-ci prouve la temporanéité, comme l'insinuait déjà Scot (Oxon. l. II. d. 2.), elle ne démontrerait pas que le temps ait nécessairement débuté, si par ailleurs l'on pouvait alléguer que, le sujet du mouvement pouvant être éternel, la durée du mouvement ne le serait pas moins. M. Nys apporte une sollicitude exagérée à démolir les preuves subsidiaires de la thèse bonaventurienne, tandis qu'il en néglige le véritable fondement. Ce qu'il faut prouver c'est non l'instantanéité de l'acte créateur, mais la possibilité pour un être qui n'est pas du tout, de sortir du néant de ses origines contemporainement à l'acte divin. Par suite, je regrette que, pour les besoins de sa thèse, M. Nys soit arrivé à des insinuations qu'un théologien ne peut que réprimander, telles que celle-ci : il n'est pas impossible que le monde soit un système illimité. — Cf. *Revue néo-scolastique*, loc. cit. p. 414.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS
(*Suite*) (1)

II. L'APOSTOLAT PAR LA PRIÈRE.

Une des plus nobles conquêtes de la prédication de François fut Claire d'Assise, « la petite plante du bienheureux Père François » comme elle aimait à s'appeler. (2)

Elle nous apparaît en effet comme une fleur dont le parfum pur et pénétrant embaume encore après sept siècles, le petit couvent de saint Damien où son vigilant jardinier l'avait transplantée. Avec quelle sollicitude il surveille son plein épanouissement sous le regard du Crucifix miraculeux. Claire fut vraiment la Fille de prédilection du grand Patriarche des Pauvres, elle réalisa dans sa plénitude l'Idéal de la Perfection Séraphique.

A. — *François revêt Claire des livrées séraphiques.*

Le nom de François était devenu célèbre ; on le considérait comme un homme providentiel appelé à retracer les voies de la Perfection qu'un siècle licencieux avait effacées. Claire sa concitoyenne, issue d'une race illustre désirait l'entendre et le voir ; cette satisfaction lui fut bientôt accordée.

Accompagnée d'une seule amie, sa confidente, la jeune fille alla trouver l'homme de Dieu, et renouvela plusieurs fois ces pieux entretiens. François l'exhortait par de vives paroles au mépris du monde, il lui démontrait la stérilité des espoirs

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Mars 1914.

(2) Clara indigna Ancilla Christi et plantula B. patris Francisci. (Règle de Sainte-Claire, chap. I.)

Digitized by Google

terrestres et la vanité des communes ambitions. Il lui glissait à l'oreille la douceur de l'union avec le Christ, qui lui permettrait de garder le diamant de sa virginité pour ce bienheureux Fiancé fait homme par amour pour nous. Chaque fois, les paroles de François lui semblaient plus ardentes et ses actions surhumaines.

Lui, non moins flatté des vertus de sa Fille spirituelle, cherchait le moyen de ravir, si possible, cette noble proie au monde pervers. (1)

François n'osait assumer seul une si grave responsabilité, il pria l'Évêque d'Assise son propre Directeur, de bien vouloir examiner la vocation de la jeune fille. Le digne Prélat, après l'avoir entendue, approuva pleinement sa décision, et il fut convenu que Claire quitterait secrètement sa famille.

La nuit qui suivit le Dimanche des Rameaux (1212), la vierge s'échappa de la maison paternelle, en honnête compagnie et courut vers Sainte Marie de la Portioncule où les frères qui faisaient la sainte veillée sur le parvis l'accueillirent avec des flambeaux. Là, sous les mains des frères, perdant sa belle chevelure, elle se dépouilla de toutes ses parures. Dès qu'elle eût reçu les insignes de la Pénitence auprès de l'autel de la Vierge Marie, et qu'elle eût épousé le Christ, François la conduisit au Monastère des Bénédictines de Saint Paul, en attendant une autre demeure. (2)

Le sacrifice consommé, l'orage peut gronder ; la nouvelle épouse du Crucifix soutiendra sans fléchir le redoutable assaut que va lui livrer sa parenté. Mieux que cela ; elle inspire à sa plus jeune sœur Agnès une égale intrépidité d'âme, et toutes deux victorieuses de Satan et du monde, entraînent à leur suite leurs nobles amies, jusqu'à leur propre mère. Devenue veuve, Hortolana se hâte d'aller rejoindre dans le cloître ses deux filles chéries.

Le deuxième Ordre était fondé, François l'établit définitivement à Saint-Damien, berceau de sa vocation séraphique. Ainsi se réalisa la prophétie que lui fit l'Esprit-Saint, pendant que jeune converti il travaillait à la réparation de la petite chapelle délabrée. « Là, serait institué un Ordre de Vierges saintes qui comme des pierres vivantes artistement polies, devaient servir à la restauration de la maison de Dieu. » (3)

(1) Ad virum Dei cujus sibi verba flammantia, cujusque ultra hominem opera videbantur... si nobilem istam prædam sæculo possit aripere. — Vita S. Claræ.

(2) Vita S. Claræ. Celano.

(3) Sicut olim prædixerat Spiritus Sanctus, Ordo sanctarum virginum debeba

Digitized by Google

B. — *Claire et ses Filles divinement associées à l'Apostolat franciscain.*

Auxiliaires, coopératrices, c'est le titre que Claire se décerne ainsi qu'à ses Filles; elle les engage vivement à le réaliser. (1) N'exprime-t-il pas leur vocation spéciale? coopérer avec François et ses fils au salut des pécheurs. Le reste : pénitences, jeûnes, clôture, tout autant de moyens qui concourent à cette fin sublime.

Le Crucifix miraculeux dont elles forment la garde d'honneur les convie à ce noble Apostolat. Avec François et en François leur Père, elles ont été prédestinées à cette vocation quand, des lèvres divines, tombaient ces paroles mémorables: « *François va réparer ma maison...* »

Une lumière céleste lui montra dans cette petite chapelle restaurée par ses mains, l'Ordre des Vierges saintes qui, par leurs ferventes prières, féconderaient sa prédication et toucheraient les âmes.

Cette vertu toute puissante de la prière, François la connaissait par expérience ; jamais il ne se fiait à ses propres lumières, ni à son industrie personnelle ; en tout et partout il recourait d'abord à la sainte oraison. (2)

Son cœur aimant, altéré d'idéal, goûtait des charmes indicibles dans ces mystérieuses ascensions, dans ce commerce ineffable de la créature avec le Créateur, *O ineffabile Commercium !* La vue de ses Filles adonnées à la contemplation excitait dans son âme de secrètes jalousies et provoquait un combat que saint Bonaventure compare à une sorte d'agonie. (3) Réflexions, raisonnements, prières, rien ne le calmait ; son doute persistait, toujours plus angoissant.

Il s'en ouvre enfin à quelques uns de ses familiers : « Frères que me conseillez-vous ; quel parti vous semble préférable? dois-je m'adonner à la sainte oraison, ou aller prêcher dans le

institui qui ad restaurationem cælestis domus velut vivorum lapidum expolita congeries, erat aliquando transferendus. (C. 322, 14.)

(1) Lettre de Sainte Claire à la bienheureuse Agnès de Bohême.

(2) Non de industriâ proprià confidebat, sed sanctà oratione, omnia præveniebat negotia. (C. 38, 6.)

(3) Quà de re contigit, illum in magnam dubitationis cujusdam agoniam incidere quam multis diebus sb oratione rediens terminandam Fratribus sibi familiaribus proponebat... Leg. Cap. XII, 1.

Digitized by Google

monde ? » Tous se déclarent incapables de fixer ses hésitations qui, au fond, les tourmentent eux-mêmes.

Alors François se tourne vers Saint-Damien; en même temps qu'à Frère Sylvestre, il députe à Claire deux religieux pour lui demander de se mettre en prière avec ses Filles et de consulter la Volonté divine sur ce point capital de sa vocation.

Agenouillées au pied du Crucifix miraculeux, les bras en croix, les larmes aux yeux, le cœur embrasé, ces pieuses Vierges supplient leur divin Époux de faire entendre de nouveau sa voix et de dire par quel moyen précis, leur Père bien-aimé devait réparer les ruines de son Église ?

Un rayon parti du Crucifix révéla à Claire le bon plaisir divin : François, le héraut du Christ irait prêcher. (1)

Dès réception du Message révélateur du Vouloir divin, François se lève,se ceint les reins et part.Si grande est son ardeur, si rapide sa marche, qu'il semble soulevé par une main invisible et renouvelé par une vigueur toute céleste. (2)

Claire brûlait de le suivre dans ses courses apostoliques, comme jadis les saintes Femmes accompagnaient Jésus ; mais elle sait que sa part est celle de Magdeleine au pied de la croix.

La petite lampe allumée par François devant le Crucifix lui rappelle sa mission providentielle. N'est-elle pas cette lampe mystique qui, par sa clarté ardente et lumineuse, réjouit le divin Prisonnier et rayonne en même temps par tout l'univers. Sa mère Hortolana dans une fervente prière, connut par révélation les destinées de l'enfant qu'elle portait dans son sein ; elle serait une lumière pure, éclatante, qui verserait sur le monde entier ses clartés bienfaisantes, d'où le nom de Claire qui lui fut donné au baptême et qu'elle justifia si pleinement au cours de sa longue existence. (3)

Que de fois ravie en extase, les regards fixés sur l'Hostie sainte, elle paraissait toute resplendissante des feux projetés par le Soleil de Justice. De son cœur brûlant partait un rayon qui allait droit toucher les pécheurs déjà remués par les accents

(1) Concordaverunt mirabiliter in idipsum, superno eis revelante Spiritu, venerabilis sacerdos et virgo Dei dicata, beneplaciti esse divini, quod Christi praeco ad prædicandum exiret. Leg. cap. XII, 3.

(2) Ibat cum tanto fervore, tamque celeriter percurrebat, ac si, facta super eum manus Domini, novam induisset de cœlo virtutem. l. c.

(3) Cujus mater gravida, cum orationi enixius intenderet, audivisse dicitur, se parituram lumen quod Orbem plurimum illustraret. *Breviarium*. II. Noct.

Digitized by Google

de François et de ses Frères. Son âme dilatée par l'amour s'étendait jusqu'aux extrémités de la terre pour s'unir à l'âme de l'Apôtre, prêcher l'Évangile, glorifier le Christ et agrandir son règne spirituel.

Vierge féconde, elle enfante pour le ciel des milliers d'élus, et mérite d'être associée à ces humbles frères lais dont saint François faisait l'éloge, lorsqu'en présence de ses frères les Prédicateurs il commentait ce texte sacré : « Celle qui était stérile s'est vue mère d'une nombreuse postérité. » Claire n'avait pas reçu de l'Église la mission officielle de prêcher et de régénérer les âmes ; cependant au jour du Jugement, le Seigneur lui donnera pour enfants tous ceux que ses prières auront convertis. Alors, continue François, mes Frères Prédicateurs seront dans l'étonnement de se voir ainsi ravir ceux qu'ils considéraient comme les conquêtes de leur éloquence trop humaine ! (1) Ils se trouveront les mains vides devant le trône du Juge impartial, tandis que leurs humbles sœurs du Cloître, les pauvres frères lais du Couvent exulteront d'allégresse en offrant au Seigneur toute une moisson d'âmes, fruits de leurs ferventes oraisons. (2)

C. — *Claire miroir fidèle de l'Idéal franciscain.*

« Il semble, écrit Ozanam, que rien de grand ne puisse paraître dans l'Église, sans qu'une femme y ait part. » Aux côtés des saints fondateurs d'Ordres se tiennent des femmes, leurs dignes émules, qui les encouragent de leurs sympathies et au besoin, les soutiennent dans leurs épreuves. C'est l'aide que le Créateur choisit pour Adam ; seul, l'homme ne saurait rien faire de bon, d'achevé. « *Non est bonum hominem esse solum.* »

Le P. Gratry cite un exemple mémorable de cette loi providentielle qui préside également à la génération des Élus. « Saint François de Sales, dit-il, l'Apôtre de la douceur aima Jeanne de Chantal dont il appréciait le vigoureux cœur. Il sut par son amour lui inspirer la sainte et surnaturelle fécondité des Fondatrices. Quand elle mourut, saint Vincent de Paul vit l'âme de saint François de Sales, sous la forme d'un globe de feu, des

(1) Cur de conversis hominibus gloriamini, quos fratres mei simplices suis orationibus convertere ? C. 292, 23.

(2) « Sicque isti portantes manipulos suos, id est fructus et merita sanctae humilitatis et simplicitatis suæ, intrabunt in gaudium Domini laetantes et exultantes ». *Speculum Perfectionis*, Cap. 72.

Digitized by Google

cendre du ciel à la rencontre de l'âme de sainte Chantal ; puis cette sainte âme comme un second globe enflammé s'unir au premier, et tous deux s'élancer dans les hauteurs, de manière à ce qu'on ne vît plus qu'une seule flamme, un seul globe de feu. »

Ainsi les cœurs de François et de Claire d'Assise, fusionnés par le céleste Amour, s'unissent, se compénètrent et offrent au monde l'Idéal séraphique dans toute sa pureté et sa parfaite unité : *Cor unum et anima una.*

« Personne, observe Joergensen, ne réalise plus pleinement l'idéal conçu par un homme qu'une femme dont cet homme a conquis le cœur.

Si donc nous voulons voir l'Idéal franciscain dans toute sa perfection, absolument dépouillée de toute addition étrangère, nulle part nous n'en trouverons une image aussi fidèle que dans Claire d'Assise miroir vivant des héroïques vertus de François, spécialement de sa très haute pauvreté.

Plus d'une fois les regards attristés du saint Fondateur virent pâlir cette Idéal chez ses propres enfants ; Claire sa fille aînée, lui conserva toujours son rayonnement divin. Et lorsque remontée au ciel, l'âme du séraphique Père brille en son trône comme un radieux soleil, Claire, miroir fidèle, lui emprunte tout son éclat et renvoie à la terre sa lumière indéfectible. (1)

a) — *Éclipse partielle de l'Idéal franciscain.* Dans la cabane de Rivo-Torto, l'Idéal séraphique jetait ses premiers feux ; douce aurore qui promettait les plus beaux jours. Dame Pauvreté, l'épouse du Christ devenue la compagne de François y était choyée ; ses enfants l'entouraient et la chérissaient comme une mère. A l'ombre de la Croix rustique, le Poverello tressaillait et rendait grâces au Seigneur qui avait daigné révéler ses secrets aux humbles et aux petits, tandis que les sages du monde les ignorent.

Ces sages du monde, ces prudents selon la chair, il s'en rencontrait dans le grand couvent de la Portioncule parmi les nombreuses recrues qui affluaient de toutes parts. A ces lettrés, à ces grands clercs, à ces savants, François, vu de près dans l'intimité, devait paraître bien simple, bien naïf ! Était-ce donc là cet homme prodigieux appelé à renouveler son siècle et l'Église tout entière! Les quelques versets de l'Évangile qui l'enthousiasmaient

(1) Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum, et testis in caelo fidelis. Ps. 88, 38.

Digitized by Google

devaient-ils donc constituer la Charte d'un Ordre qui semblait dès maintenant si riche d'avenir ?

Et puis, quelle présomption d'inaugurer dans l'Église une forme de vie inconnue aux Ordres anciens si célèbres par leur science et leur sainteté ! Cette Pauvreté rigide, intransigeante qui rejetait toute propriété, méprisait l'argent comme la boue, était-elle praticable? La Règle qui l'imposait devait donc être modifiée et soumise à une nouvelle rédaction, définitive cette fois...

L'humble François souffrait, et en silence recommandait son œuvre à Dieu qui la lui avait inspirée.— Il en vint à résigner sa charge de supérieur général, prétextant le mauvais état de sa santé ; et poussé à cette démarche par son ardent désir d'imiter Jésus obéissant jusqu'à la mort.

La cause vraie de cette démission fut manifestée à un frère dans les circonstances suivantes. « Celui-ci demanda au vénéré Père pourquoi il privait ainsi ses enfants de sa direction et les livrait à des mains étrangères, comme s'ils ne dépendaient plus de lui ? Mon fils, répondit François, je chéris mes frères autant que je le puis ; s'ils suivaient mes traces, je les aimerais plus encore et je ne les traiterais pas comme des étrangers. Mais il s'en trouve parmi les Supérieurs qui les entraînent dans des voies opposées, ils leurs citent l'exemple des Ordres anciens, et font peu de cas de mes enseignements. Le mal qu'ils causent, on s'en apercevra plus tard ».

« Après quelques instants de silence, sentant ses souffrances redoubler, il se dresse sur son séant et s'écrie dans une grande véhémence d'esprit : Que sont-ils donc ceux qui osent ainsi m'arracher des mains, l'Ordre que j'ai fondé avec mes compagnons ? Ah ! s'il m'est encore donné d'assister à un Chapitre général, je leur ferai savoir mes volontés ! (1)

b) — *A Saint Damien l'Idéal brille d'un vif éclat.* Pendant que le vent de la discorde agitait la vallée de la Portioncule, sur la colline de Saint-Damien régnait un calme délicieux; l'Idéal séraphique y resplendissait dans toute sa beauté première. Claire et ses filles s'honoraient de porter les insignes de la très haute Pauvreté, tout y était de même parure et marqué au chiffre de la

(1) Qui sunt isti, ait, qui religionem meam et fratrum de meis manibus rapuerunt ? Si ad generale Capitulum venero, tunc eis ostendam qualem habeam voluntatem ! C. 310 10.

Digitized by Google

noble Dame. *Omnes altissimæ Paupertatis sunt titulo insignitæ.* C. 23.

François alla se reposer près du monastère dans une hutte de roseaux construite par les soins de sa fille aînée. Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi dans les ténèbres et la douleur, car ses yeux brûlés par les larmes ne supportaient plus la lumière du ciel ni le rayonnement du feu. Ces atroces souffrances étaient encore aggravées par les sacrés stigmates qui lui blessaient les pieds et les mains et ensanglantaient son côté entr'ouvert.

Mois bénis,mois prédestinés,qui achevèrent en Claire l'œuvre de sa perfection. Avec quelle piété filiale elle contemple ce Crucifix vivant, baise ses mains et ses pieds percés de gros clous, étanche avec un linge le sang qui coule de la plaie béante.

Comme Marie sur le Calvaire, elle remplit ses yeux de la douloureuse vision, elle grave dans son âme attendrie, les stigmates du Crucifié de l'Alverne. Quelle sainte avidité à recueillir les derniers épanchements de ce cœur séraphique, vase précieux que la souffrance et le chagrin ont brisé et d'où s'échappent goutte à goutte, les réserves de science et de sagesse déposées par le Ciel. (1)

François n'a jamais voulu savoir que son Jésus pauvre et crucifié : *Scire Pauperem Cruxifixum ;* Claire n'aura désormais d'autre ambition que de conformer en tout sa volonté à celle de son Pauvre Crucifié. « *Pauperi Crucifixo conformari.* »

Le Maître peut disparaître, sa fidèle disciple rendra témoignage à son Œuvre et la préservera de toute défectibilité.

c) — *Claire reflète invinciblement l'Idéal franciscain.* Peu de temps avant sa mort, François écrivit pour les sœurs de Saint-Damien, une sorte de Testament spirituel qui renferme ses dernières volontés. « Moi, frère François, je suis résolu à suivre la vie et la Pauvreté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à y persévérer jusqu'à la fin. Et, je vous prie, mes chères Filles, et j'attends de vous aussi que vous persistiez toujours dans votre sainte manière de vivre et dans la pauvreté. Mais il convient que vous preniez bien garde que jamais, d'après les conseils ou l'enseignement d'autres personnes, vous ne vous laissiez détourner de cette forme de vie que je vous ai inculquée ». (2)

(1) Illud pretiosissimum vasculum, in quo cœlestis thesaurus erat absconditus, cœpit undique conquassari et omnium virium pati defectum. *Celano.*

(2) Cf. *Textus originales,* p. 63.

Digitized by Google

Claire survécut vingt-sept ans au séraphique Patriarche, « brisant lentement par la Pénitence aux pieds du Seigneur, l'albâtre de son corps » ; toujours elle se montra exécutrice fidèle et intrépide des dernières volontés de François. (1)

Autour de l'Abbesse de Saint-Damien s'étaient groupés les compagnons du Saint, ses familiers, ses confidents, toute la première « Schola » que possédait pleinement l'Esprit séraphique ; Claire devient ainsi l'âme de la résistance. Les « Adultérateurs » de la pensée du Maître, comprirent tout l'avantage qu'ils retireraient pour leur cause, s'ils emportaient par surprise Saint-Damien, ce bastion de la Très Haute Pauvreté. Comment en effet, persuader aux gens de bien que la Règle franciscaine était au dessus des forces humaines, si de pauvres femmes la pratiquaient joyeusement, héroïquement ?

Ils essayèrent donc par des raisons captieuses de surprendre la bonne foi de Claire et de ses filles. La Sainte Abbesse réfuta victorieusement toutes leurs subtiles objections, et dans des conférences multiples, prémunit son troupeau contre ces loups ravisseurs couverts de peaux de brebis.

Afin de prévenir tout retour offensif, elle hâte l'approbation définitive de la Règle des Pauvres-Dames, calquée sur celle des Frères-Mineurs, et déjà approuvée verbalement en 1224, par Honorius III. Son successeur Grégoire IX, l'ami, le conseiller de François, hésitait à revêtir cette Règle, de la sanction officielle. Dans une visite du monastère de Saint-Damien il offrit à la sainte Abbesse de la dispenser du vœu de très haute Pauvreté : il l'engagea même d'accepter quelques propriétés à titre gracieux. A cette proposition inattendue, Claire répond humblement, mais fermement « Très saint Père, absolvez-moi de mes péchés, mais ne m'empêchez pas de suivre d'aussi près que possible les traces de mon Seigneur Jésus-Christ ».

Noble et touchante réponse ; la Fille de François s'y révèle avec tout l'élan de son âme vers l'Idéal.

Enfin ses vœux furent comblés ; le 9 août 1253 le Pape Innocent IV apportait lui-même à Saint-Damien la Bulle « *Solet annuere* » qui confirmait la règle des Pauvres-Dames, comme la Bulle d'Honorius III approuvait celle des Frères-Mineurs.

Étendue sur son pauvre grabat, Claire entonne son *Nunc dimittis,* et remercie le Seigneur de lui avoir conservé l'existence.

(1) Per quadraginta annos frangit sui corporis alabastrum. *Vita S. Clarae,* p. 756.

Digitized by Google

Cette Règle bénie, si ardemment désirée, elle la tient dans ses mains, la couvre de ses baisers, la pressé contre sa poitrine haletante...

Par cette Règle fidèlement gardée depuis plus de sept siècles, Claire demeure la lumière du monde et la gloire de tout l'Ordre séraphique : *Lumen ad revelationem Gentium, et gloriam plebis tuæ.*

III. Apostolat par l'exemple.

A. — *Origines du Tiers-Ordre.*

« Il y a comme un double Évangile, l'un écrit dans nos saints Livres, l'autre écrit dans la vie des chrétiens. Saint François d'Assise l'a bien compris, quand il a voulu faire de son Ordre une forme populaire du saint Évangile, et de ses Tertiaires un Évangile vivant... »

« La prédication de l'exemple est celle que tout le monde peut donner, celle qui appartient à la fois, à l'Église enseignante et à l'Église enseignée. Pour inviter tous les fidèles à cette prédication de l'exemple, saint François d'Assise a fondé son Tiers-Ordre, et les Religieux qu'il a groupés autour de lui ont communiqué aux Tertiaires, avec l'esprit de leur séraphique Père, sa sainte passion de l'apostolat. » (1)

Déjà au siècle dernier, la force de l'évidence historique avait contraint l'apostat Renan à faire semblable constatation, tout à l'honneur de l'apostolat franciscain. « Transformer en actes les paroles de l'Évangile, jamais depuis les Apôtres, personne ne l'avait aussi résolument et puissamment accompli que François d'Assise, et tout le mouvement issu de lui. »

Ce mouvement qu'il avait soulevé par sa parole apostolique et l'austérité de sa vie, fut sur le point de le déborder. Souvent, comme à Cannara, le prédicateur se voyait obligé de modérer et de retenir l'enthousiasme de son auditoire ; hommes, femmes, mariés, célibataires, tous voulaient suivre son exemple et embrasser la vie religieuse. François ne pouvait pas cependant dépeupler les cités et les bourgades, et ouvrir à tout le monde les portes du cloître. « Prenez patience, répondait-il, je vais prier et réfléchir à ce que je pourrai faire pour le bien de votre âme. »(2)

(1) Allocution de Mgr Charost, premier Évêque de Lille, aux Tertiaires réunis pour la journée franciscaine de Lille, 1913.

(2) Actus, Cap. XVI, p. 15, 16.

Digitized by Google

En ce sens seulement, un historien distingué a pu écrire : « François décourage les vocations pour le premier et le second Ordre... il promet d'instituer un troisième Ordre. (1)

François mûrissait son projet : instituer une règle de vie pour développer ce nouvel essor de vie chrétienne et faire pénétrer jusqu'au foyer domestique les vertus religieuses. Dans ses instructions et directions spirituelles, il traçait à ses auditeurs un plan de conduite adapté à leurs différentes conditions sociales. (2) De leur côté ses compagnons inspirés de Dieu tenaient un langage et possédaient une mentalité conformes aux nécessités des temps... Non seulement les hommes se convertissaient ; mais des femmes, vierges ou veuves, touchées par la prédication des frères, s'enfermaient pour faire pénitence, dans des monastères établis d'après leurs conseils, dans les villes et les bourgs. Un des Frères-Mineurs était désigné comme Visiteur et Correcteur de ces couvents.

« De même, des femmes et des hommes mariés, ne pouvant se délivrer des liens du mariage, se soumettaient dans leurs propres maisons, par le conseil des Frères-Mineurs, à une pénitence encore plus sévère. »

« C'est ainsi que par le bienheureux François, adorateur parfait de la Sainte Trinité, l'Église de Dieu fut restaurée, grâce aux trois Ordres qu'il avait institués, comme l'avait antérieurement figuré la réparation des trois églises. Et chacun de ses trois Ordres fut en son temps confirmé par le Souverain Pontife. » (3)

— *La première Fraternité.* La tradition regarde le bienheureux Luchesio et sa femme Bonadonna comme les premiers Tertiaires.

Luchesio avait acquis sa fortune par des moyens plus ou moins licites ; il spéculait sur les grains créait autour de lui une disette factice et revendait avec de gros bénéfices ce qu'il avait emmagasiné. Touché par la grâce divine, il comprit le néant du monde et la vanité des biens de la terre. De concert avec sa femme, il vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, ne se réservant

(1) Abbé Le Monnier, *Histoire de saint François*. Chap. XIII.

(2) Omnibus tribuebat normam vitæ ac salutis viam in omni gradu veraciter demonstrabat. C. 40, 11.

(3) Et sic per beatum Franciscum sanctae Trinitatis cultorem perfectum, Dei Ecclesia in tribus Ordinibus renovatur, sicut trium ecclesiarum præcedens reparatio figurabat, quorum Ordinum quilibet tempore suo fuit a summo Pontifice confirmatus. T. C. XIV, circa finem.

Digitized by Google

qu'une maison et quelques arpents de terre qu'il cultivait de ses mains. Son humble maison devint bientôt l'auberge des pauvres, ils s'y rendaient par troupes, Luchesio allait même les chercher au loin ; on le vit quelque fois rentrer chez lui avec trois de ces malheureux ; sur ses épaules il portait le plus invalide et de chaque main soutenait les deux autres.

Ce ménage exemplaire était donc tout désigné ; lorsque le Patriarche des Pauvres vint prêcher à Poggibonzi, aux environs de Sienne en 1221. (1)

Luchesio s'empressa d'aller entendre le saint dont la renommée volait de bouche en bouche ; son extérieur distingué prévenait en sa faveur. François l'eut vite deviné et l'entretint de son projet de fonder un troisième Ordre où les gens mariés auraient plus de facilité pour servir Dieu; et il ajouta : vous pourrez être le premier à vous y enrôler ? Luchesio accepta volontiers la proposition, en informa Bonadonna qui se joignit à lui ; et François les revêtit tous deux d'un habit simple et modeste avec une corde pour ceinture, comme en portaient les Frères-Mineurs. La première Fraternité du Tiers-Ordre séculier de la Pénitence était fondée. (2)

La charité de Luchesio comme réchauffée par les livrées séraphiques s'enflamme de nouvelles ardeurs, sa ferveur dans l'oraison devint si intense qu'elle égalait celle de saint François. (3)

Il mourut le même jour que sa femme, 27 avril 1260, assisté d'un grand nombre de Frères-Mineurs ; l'Église l'a placé au nombre des Bienheureux et sa fête se célèbre le 15 avril dans les trois Ordres franciscains.

B. — *L'Esprit séraphique renouvelle la Société par le Tiers-Ordre.*

a. — Au point de vue religieux. La Règle donnée par saint François aux Tertiaires ne renfermait que des prescriptions bien simples ; rédigée pour les fidèles du monde entier, elle n'imposait rien qui ne fut accessible aux âmes de bonne volonté désireuses de tendre à la Perfection chrétienne.

(1) A. F. T, III, p. 686.

(2) *Acta Sanctorum*, Tom. III. Apr. p. 602.

(3) « Velut alter Franciscus ambulans et sedens, intus et foris, laborans et vacans orationis spiritum non relaxabat. » *Ibid.*

Digitized by Google

Mais l'esprit qui anime cette Règle, est l'esprit séraphique descendu de la Croix ; répandu sur le monde par François et ses disciples, il l'arrache aux affections terrestres et l'emporte sur les sommets du sacrifice de l'immolation du Calvaire *(De cruce ad crucem)*.

Ce souffle divin en passant sur le monde, le renouvelait, le transfigurait. Les chambres des séculiers devenaient des cellules de moines, et les maisons de famille d'autres Thébaïdes. Chaque mois on se réunissait dans quelque chapelle ou oratoire, souvent à l'église paroissiale ; et là on goûtait combien il est doux et agréable de se retrouver ensemble comme de vrais frères, de vraies sœurs. C'était l'occasion de se mieux connaître, de s'entr'aider au spirituel comme au temporel, et de mettre en commun ses aumônes pour les frais du culte et les besoins des associés pauvres.

Au contact des fils de François, les énergies se réchauffaient, leur parole simple mais toute de feu embrasait les cœurs et les trempait pour le sacrifice.

Ainsi se forgeaient les saints et les saintes qui étonnèrent le monde par la pratique des vertus chrétiennes poussées jusqu'à l'héroïsme. Le Tiers-Ordre, cette chevalerie de la Pénitence non moins fertile que le cloître, offrit bientôt à l'admiration des multitudes, sur les degrés du trône, Saint Louis, roi de France, saint Ferdinand, roi de Castille, l'aimable et chère sainte Élisabeth de Hongrie, etc., puis dans une situation plus modeste, tout un cortège de saints et de bienheureux : Rose de Viterbe, l'héroïque enfant ; Marguerite de Cortone, la Madeleine séraphique ; Angèle de Foligno qui s'éleva si vite et si haut à la contemplation des mystères divins.

Semblable au grain de sénevé dont parle l'Évangile, l'arbre séraphique, le plus petit de tous s'élève et prend de rapides accroissements. Bientôt ses rameaux verdoyants couvrent la surface de la terre ; sur chacune des branches éclosent les fleurs qui produisent la sainteté ; merveilleuse floraison de Martyrs, de Confesseurs, de Vierges, appartenant à toutes les conditions. Son immortelle vigueur s'alimente au cœur du « Poverello » largement dilaté par la charité du Christ.

b. — Au point de vue social. En sanctifiant l'individu, en formant des familles vraiment chrétiennes, les fraternités renouvellent la société. On peut l'affirmer, le Tiers-Ordre est un des plus grands efforts qui aient été tentés pour introduire plus de justice parmi les hommes.

Digitized by Google

Sans doute, ces prescriptions faites aux Tertiaires, de ne pas porter d'armes offensives, si ce n'est pour la défense de l'Église ou de leur patrie, ... de s'abstenir de prêter serment, etc., aujourd'hui nous semblent bien surannées ; on ne s'en explique guère la portée. Au Moyen-Age, elles visaient cependant à changer au profit des petits et des humbles, l'ordre social alors existant.

Déjà à la fin de l'année 1221, on trouve en Toscane, en Ombrie et jusque dans la Marche, des Fraternités assez nombreuses, assez bien organisées, pour entrer déjà en lutte avec les seigneurs féodaux. Six ans après, la lutte du Tiers-Ordre avec la féodalité s'était généralisée, et la sollicitude de la Papauté suivait ces chrétiens fervents qui bientôt allaient devenir les champions intrépides des libertés de l'Église, et une force puissante à opposer aux empiètements des Empereurs allemands.

Un document officiel de cette époque se termine par ces mémorables paroles... « Tous accourent dans ces nouvelles confréries instituées par les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs ; à peine se trouve-t-il une personne qui ne soit inscrite dans l'une ou dans l'autre. » (1)

c. — *Au point de politique.* Cette action bienfaisante du Tiers-Ordre se fit sentir dans la politique agitée de cette époque. Depuis bientôt deux siècles se poursuivait, à peine interrompue par quelques années de trève, la lutte entre la Papauté et les Césars allemands, entre le « Sacerdoce et l'Empire » ; Frédéric II personnifiait alors les entreprises et les aspirations impériales.

Croyances, mœurs, principes politiques et sociaux, tout chez l'empereur allemand était l'antithèse de l'idéal poursuivi par François et ses disciples. Son règne ne fut en résumé qu'une tentative de restauration païenne opposée au mouvement de régénération évangélique dont Assise avait été le point de départ ; une résurrection effrontée de l'absolutisme antique, à l'encontre de l'élan nouveau d'émancipation sociale de liberté communale développé par les institutions franciscaines.

En même temps que le tyran écrasait sous son joug de fer les populations conquises, il exerçait à l'égard de l'Église une implacable persécution. Certaines pages de sa vie, écrites par Salimbene, semblent empruntées à l'histoire de Néron ou de Dioclétien. (2)

(1) Lettre attribuée au chancelier de l'empereur Frédéric II, mais sûrement émanée de plusieurs Évêques d'Italie.

(2) Cf. Salimbene, *Chron. Parm.* an 1247 et 1250.

Digitized by Google

Les Guelfes partisans de la liberté et défenseurs de l'Église Romaine s'opposaient énergiquement aux projets de Frédéric. Les Tertiaires en composaient le contingent le plus actif et le plus militant; du nord au sud de l'Italie, ils formaient une vaste ligue, une immense confédération qui organisait la résistance jusque dans les plus petites bourgades et entretenait une incessante agitation contre le tyran et ses hordes sauvages.

Finalement, la puissance du despote vint se briser contre un grain de sable, la petite Rose de Viterbe. Vêtue de la bure franciscaine, ceinte d'une corde, les pieds nus, montée sur une grosse pierre, cette héroïne de 12 ans, haranguait les foules et les enrôlait pour la croisade contre Frédéric II, pire que le Turc et l'infidèle. Exilée avec ses vieux parents, elle rentre triomphante à Viterbe et prédit la mort prochaine du persécuteur de l'Église excommunié et retranché de la communion des fidèles.

La prophétie de Rose se réalisa bientôt ; le 13 décembre 1250, le tyran expirait au fond d'un château-fort de la Pouille.

En résumé, le Tiers-Ordre de saint François exerça au XIIIe siècle une action prépondérante, au triple point de vue, religieux, social et politique. A l'Église, il donne toute une moisson de saints ; à la Société, le bienfait de la vraie liberté, égalité et fraternité; à la Papauté, une légion de défenseurs. Protégés et affranchis par le Pontife-Roi, les Tertiaires se rangèrent comme une puissante armée autour de leur Bienfaiteur et assurèrent ainsi son triomphe et son indépendance.

Conclusion. A l'exemple de Notre Séraphique Père, cherchons d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et nos autres désirs seront comblés par surcroît. François, n'eut point d'autre politique que celle de l'Évangile ; les yeux tendrement fixés sur son Amour crucifié, il prêche la Pénitence, l'avènement du royaume céleste, affirme les droits de Dieu et de son Vicaire. Là est le secret de son génie, de cette prodigieuse influence qui après sept siècles ne cesse de rayonner dans le monde entier.

(*A suivre*) P. CÉSAIRE DE TOURS.

Digitized by Google

QUELQUES DÉTAILS

SUR

L'ÉTAT DE L'ALLEMAGNE AU XIIIe SIÈCLE

(*Suite.*) (1)

III

Cet écrivain, pour lequel Fr. Roger Bacon vient de découvrir deux infinis, qu'écrit-il? Cela même que le Séraphin d'Assise ramassait sur les routes d'Ombrie : du bon et du mauvais, du chrétien et du païen. Ne parlons aujourd'hui que du païen.

Les auteurs païens du moyen-âge. — L'Église, en adoptant pour sienne la langue latine, les lui avait transmis. Ceux qui étaient vraiment étudiés étaient d'ailleurs, au XIIIe siècle, peu nombreux. C'était d'abord Virgile, dont saint Jérôme nous dit dans son *Commentaire sur Michée* (II) qu'il est « non un autre Homère, mais le premier Homère parmi les latins. » Nicolas de Bibra, dans son *Carmen satiricum,* v. 42, met dans la bouche de son héros les mots suivants :

Virgilii scripta sunt in corde tibi cripta.

Bien que le manuscrit porte *cripta,* on lit généralement *scripta,* et on traduit : « Les écrits de Virgile sont écrits dans ton cœur. »

Virgile, en effet, était, au moyen-âge, le canon pour la grammaire, et, à côté de Quintilien, la norme pour la rhétorique. Énéide, Bucoliques et Géorgiques étaient ardemment étudiées. Peu de bibliothèques, dans l'Allemagne d'alors, ne possédaient

(1) Voir *Études franciscaines,* Mars 1914.

Digitized by Google

pas un ou même plusieurs exemplaires de ces œuvres. Celles-ci, en plus, servaient de livres de classe et presque tout écolier les avait entre les mains. En Italie, Dante nous dit lui-même qu'il avait fait de l'Énéide une « longue étude ». L'admiration de Sordello et de Folchetto pour Virgile est connue. J'indique ces faits en passant, car je compte étudier prochainement, dans cette *Revue,* avec un détail complet, l'état des études classiques en Italie et en Allemagne au moment de l'apparition des Mineurs. Il m'est impossible cependant de passer sous silence la singulière physionomie que la personne même de Virgile avait prise au XIIIe siècle. Il était prophète. Dieu l'avait chargé d'annoncer aux Gentils la venue de son Divin Fils et le commencement de l'ère nouvelle. Les vers fameux de la quatrième églogue :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas :
Magnus ab integro nascitur sæclorum ordo.
Jam redit et Virgo, redeunt saturnia regna.
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet ac toto surget gens aurea mundo
Casta fave lucina : tuus jam regnat Apollo.

« Voici que déjà se lève le dernier âge prédit par la Sibylle de Cumes. Le cycle des siècles, un grand cycle, recommence. Avec la Vierge les temps anciens reviennent. Une nouvelle progéniture est envoyée du haut des cieux. A cet enfant, qui va remplacer par les générations de l'âge d'or les générations de l'âge de fer, qu'une chaste lucine soit favorable : déjà règne son chantre inspiré. » C'est par ces mots que Virgile se range, pense-t-on, au nombre des prophètes. « Octavien César eut, dit-on, un songe, déclare en effet Innocent III dans un sermon pour la fête de Noël; (1) il vit une vierge portant un fils, comme l'avait annoncé la Sibylle; et, à partir de ce moment, il défendit qu'on l'appelât *Seigneur,* puisque le *Roi des Rois* et le *Seigneur des Seigneurs* (Apoc. 17) était né. D'où ce vers du poète :

« *En nova progenies cœlo demittitur alto.* »

Mais Virgile n'était pas seulement prophète, il était aussi, aux yeux du moyen-âge entier, le prince des magiciens. C'est lui, s'il fallait en croire une légende fameuse, qui, par ses incantations, avait créé la ville de Naples. C'est lui aussi qui en avait, par les

(1) Migne. *Patr. lat.*, CCXVII, 457 c.

Digitized by Google

mêmes moyens, fait surgir une réduction dans une bouteille de verre au goulot étroit, dont la possession était le *palladium* de ses habitants. Il avait élevé, sur une place de la ville, un cheval d'airain; et la présence de ce cheval préservait de tout accident les chevaux des environs. Et mille autres choses encore. Or, c'est précisément à l'aurore du XIIIe siècle que le poète romain commence à jouer ce personnage en Allemagne. L'extraordinaire légende qui faisait du chantre de l'Énéide le maître des sciences occultes venait, en l'année 1196, de pénétrer dans la vallée du Rhin avec la lettre fameuse de Conrad de Querfurt. Virgile, maître des enchantements, était à la mode. Et voilà pourquoi, peut-être, Nicolas de Bibra crée de toutes pièces le participe passé *cripta :*

Virgilii scripta sunt in corde tibi cripta.

« Les écrits de Virgile sont cachés dans ton cœur, » ils y sont cachés comme les lois de la magie noire doivent y rester cachées, comme les sciences occultes doivent y rester dissimulées; elles ne sont pas faites pour le grand jour de l'église, mais pour le clair obscur de la crypte.

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pour bien peu de chose. Car je n'ai pas pu étudier le manuscrit par moi-même. Et je passe, après avoir constaté qu'à côté de Virgile, l'auteur latin le plus apprécié au moyen-âge fut Ovide.

Ovide éveille en Allemagne un souvenir franciscain. C'est en 1210 qu'Albert de Halberstadt traduit pour la première fois en allemand les *Métamorphoses* de ce poète. Or, il le fait à la demande du landgrave Hermann de Thuringe, le futur beau-père de sainte Élisabeth de Hongrie. Et, l'année suivante, notre petite sainte, âgée de 4 ans, arrive à la cour, à la Wartburg. Ce qu'était la vie tumultueuse qu'on y menait, un contemporain, Walther von der Vogelweide nous le dit : « Quiconque a l'oreille un peu délicate doit éviter la cour de Thuringe, car il deviendrait sourd. Moi aussi, j'ai, aussi longtemps que j'ai pu tenir, ramé sur cette galère du plaisir. Nuit et jour, les troupes de chanteurs ambulants entrent et sortent au bruit de leur chariot. Si quelqu'un conserve sa santé au milieu d'une vie pareille, c'est un miracle! Le landgrave dissipe aussi son bien dans des tournois dont les combattants sont des spadassins, ou ne demanderaient qu'à l'être. » Au milieu de ce tumulte, combien de fois une suivante aura raconté à la petite Élisabeth quelque joli conte de fées

Digitized by Google

des *Métamorphoses* qu'elle venait d'entendre lire par Albert de Halberstadt! Je dis, conte de fées. Car l'auteur allemand traduit constamment *dryade* par « la fée des bois, » *nymphe* par « la fée des eaux », *satyre* par « le petit homme des bois, le petit lutin ». Et comme elle fut rapide, malgré tout, la petite sainte, à démêler que « la vie est, au-dehors, blanche, verte et rose, mais qu'elle est au-dedans, noire et sombre comme la mort! » (1)

Après Virgile et Ovide viennent, parmi les « auteurs d'or » Horace. Ses œuvres sont peu appréciées dans l'Italie, sa patrie, mais elles le sont beaucoup en France, et encore plus en Allemagne. Lucain, Stace, Claudien, Perse et Juvénal sont lus, ainsi que Sénèque et Justin, l'abréviateur de Trogue Pompée, qu'il ne faut pas confondre avec St Justin, le martyr. Dans l'examen détaillé que je compte faire de l'état des études classiques en Italie et en Allemagne au moment de l'arrivée des Mineurs, je montrerai combien l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien était étudiée à l'École de Magdebourg. Les lettres de Pline le Jeune étaient moins estimées. Tacite était presqu'inconnu. Il semble avoir subi une éclipse complète entre le XIe et le XIVe siècle.

Attitude des Mineurs allemands à l'égard des auteurs païens. — Il y a plus d'une manière de mettre en œuvre un auteur païen. La première, c'est, d'après l'expression d'un savant moderne, « de jeter aux orties le froc et le surplis, et de s'habiller, comme les fils de l'ancienne Rome, en tunique et en toge. » Ce n'est pas la manière minoritique. La manière minoritique consiste à en tirer le bien qui s'y trouve et qui, selon le mot du *Poverello,* « n'appartient ni aux païens ni à homme qui vive, mais à Dieu ».

Pour tirer d'un auteur païen le bien qui s'y trouve caché, on peut d'abord le citer. Le Mineur use rarement de ce premier procédé. Mais, quand il le fait, il tâche de le faire avec à-propos. Dans une chevauchée rapide, Fr. Benoît de Pologne traverse pendant des jours et des jours les contrées qui s'étendent au nord-est de la mer Caspienne. C'est une plaine morne, déserte, où il y a peu d'êtres humains, mais des marécages, de vastes lacs salés et des fleuves aux eaux amères; partout où le regard s'étend frissonnent de maigres roseaux. Et devant cette image de la

1) *Cfr.* sur Virgile et Ovide, Michael, *Geschichte des deutschen Volkes*, Fribourg-en-Brisgau, 1903. T. III, p. 280 ss.; et, sur sainte Élisabeth de Hongrie, *ibid.* T. II, p. 205 s.

Digitized by Google

désolation le vers d'Ovide, où respire la tristesse des horizons sans fin, tombe de sa plume :

Tristia per vacuos horrent absinthia campos. (1)

Ainsi faite, une citation n'est que le prolongement de la pensée.

Il y a une seconde manière de tirer d'un auteur païen le bien qui s'y trouve caché, c'est de s'approprier la brièveté, la vigueur et la plasticité du style antique. Fr. Guillaume de Rubrouck veut nous faire comprendre ce qu'est la vie nomade du Tartare; il n'écrit qu'une ligne : « Ils n'ont pas de demeure fixe et ils ignorent aujourd'hui le ciel qui les éclairera demain. » Le même Fr. Guillaume, nomade lui-même, chemine lentement, avec sa caravane, à travers le monde informe et sans limite de la steppe. Il est dans les Terres-Noires, dans l'immense domaine de la graminée. Rien ne rompt l'uniformité de l'horizon verdoyant, sinon, de temps en temps, un oiseau qui passe sous le soleil en projetant une ombre furtive sur le sol. C'est un océan glauque, sans rides, sans un accident de terrain, éternellement immobile dans un silence sans fin. Fr. Guillaume peint la plaine verdoyante d'une ligne admirable : *Nulla silva, nullus mons, nullus lapis, herba optima.* (2) Tacite, quand il nous montre les Romains arrivés aux extrémités de la Grande-Bretagne et scrutant la mer de leurs yeux d'oiseau de proie pour voir s'ils n'y découvriraient pas par hasard encore quelque terre à dévaster, n'a pas été plus plastique quand il écrit : *Postquam orbem terrarum vastaverunt, et mare scrutantur.*

Ces deux premières manières de tirer profit d'un auteur païen sont tout chatoyantes, tout éclatantes, tout saisissantes, mais elles ne concernent que la forme. Il y en a une troisième plus humble, plus minoritique encore, mais qui saisit le fond, et conduit à d'incomparables résultats.

Elle vient, par infiltration, de la plus ancienne école franciscaine d'Oxford et des couvents normands antérieurs à 1250, de ces couvents normands qui sont cousins-germains des couvents anglais : c'est la méthode étymologique et grammaticale.

Le père, ainsi que le *Père* de l'école franciscaine d'Oxford, en est Robert Grosseteste, qui fut plus tard évêque de Lincoln.

(1) *Recueil de Voyages et de Mémoires*, publié par la Société de Géographie, Paris, 1839, p. 776, tome IV.

(2) *Recueil de Voyages et de Mémoires, ibid.*, p. 246.

Digitized by Google

« L'évêque de Lincoln, écrit le franciscain Jean Tyssington, surpasse autant les professeurs modernes que le soleil l'emporte en éclat sur la lune, quand son disque est voilé. » *Robertus Grossatesta*, écrit à son tour Fr. Salimbene, *unus de majoribus clericis de mundo*. Et Fr. Roger Bacon affirme qu'il découvrit dans la science des « voies merveilleuses, » et qu'il était « en mesure de tout savoir ».

Ce Robert Grosseteste fonde, dès l'arrivée des franciscains à Oxford, leur école, et y ouvre des cours publics. Il a le sens de ce qu'est l'*organisme* d'une langue. Il en connaît trois : le latin, le grec et l'hébreu ; il traduit de nombreux textes grecs et fait de larges extraits des gloses hébraïques. L'hébreu, il l'a appris des juifs qui ont quitté Rouen en 1087 et sont venus se fixer à Oxford avec la permission de Guillaume le Conquérant. Quant au grec, il a pris connaissance de ses éléments à Paris. Puis, pour se fortifier dans la langue, il a fait venir en Angleterre de savants hellénistes et c'est avec leur concours qu'il traduit entre autres choses, notez bien ce détail, le *Lexique grec* de Suidas. Son enseignement forme, parmi les Mineurs, des disciples ; il rassemble pour eux une bibliothèque d'ouvrages grecs et hébreux et, par testament, *a cause de l'amitié qu'il éprouvait pour Fr. Adam de Marsh,* laisse tous ses livres à son cher couvent des Frères-Mineurs d'Oxford. Un grand fait s'est produit au moment opportun. Et lorsque, en 1535, lors de la suppression des couvents par Henri VIII, le commissaire royal se présenta au couvent d'Oxford pour en saisir la bibliothèque, ce fut une de ses douleurs de constater que les livres de Robert Grosseteste avaient été mis en lieu sûr.

Voilà le point de départ de ce premier courant : Robert Grosseteste, sa bibliothèque grecque et hébraïque, ses disciples parmi lesquels brille Fr. Adam de Marsh, — et vous vous en doutiez bien, Fr. Roger Bacon —, enfin, la traduction du *Lexique grec* de Suidas.

Le premier aboutissement, le voici. Ce sont des pages de Roger Bacon comme celle-ci : « Les Latins ont reçu le dépôt de la science des peuples étrangers ; aussi tous les saints et tous les philosophes qui se sont occupés de science ont-ils eu recours aux langues de ces peuples étrangers ; ils emploient avec abondance les mots grecs, hébreux, chaldéens et arabes ». Pour comprendre ces mots, c'est-à-dire les sciences, et avant tout la science sacrée ; pour être à même d'écouter les voix des peuples ; il faut

Digitized by Google

étudier le grec, l'hébreu, le chaldéen et l'arabe. La chose est facile : « Robert Grosseteste, maître Thomas, le vénérable évêque de Saint-David, Frère Adam de Marsh, qui tous trois ont eu la direction de l'Étude des Mineurs, nous ont montré le chemin ».

D'ailleurs, rien n'est facile comme d'étudier ces langues : « Il y a partout des Juifs et *leur langue est en substance la même que l'arabe et le chaldéen,* bien que les détails diffèrent ». Quant au grec, on peut l'apprendre en France et à Paris, et même en Angleterre, où on le sait suffisamment. Et, au besoin, serait-il donc si difficile que d'aller l'apprendre, en Italie, où une partie du peuple et du clergé sont grecs?

Appliquant ces principes, Fr. Roger Bacon étudie le grec, l'hébreu, le chaldéen et l'arabe, compose la seule grammaire grecque du siècle, et écrit une introduction à l'étude de l'hébreu. Et nous voici en possession d'un dictionnaire grec, d'une grammaire grecque et des éléments essentiels de philologie. Par elle les cadres de l'histoire, c'est-à-dire de la détermination du plan de Dieu dans l'humanité, vont s'élargir et englober le monde entier. Et en même temps la précision de la connaissance de nos langues vivantes est décuplée par la connaissance des langues anciennes.

C'est là ce que j'appelle le premier de nos deux courants, celui qui a sa source dans l'ancienne École franciscaine d'Oxford. (1) La suite de cet article montrera si cette source fut féconde.

Voici maintenant le second courant, le courant normand ou le courant purement grammatical. Vous connaissez Fr. Alexandre de Villedieu. Il est l'auteur du *Doctrinale*. Le *Doctrinale* est cette vieille grammaire, antérieure à 1250, car Alexandre de Villedieu est mort à cette date, grammaire que les humanistes de la Renaissance ont couverte de boue et de crachats et que Luther appelait du « fumier d'âne ». Ce « fumier d'âne » est reconnu aujourd'hui comme une des belles œuvres de l'esprit humain. « Le corps de doctrine qui y est érigé en système, écrit Reichling, est encore aujourd'hui le nôtre ». Et avant lui, Haase avait dit : « Alexandre de Villedieu a mis dans la syntaxe un ordre qui témoigne de tant d'aptitude et de perspicacité que si les gram-

(1) Sur l'École franciscaine d'Oxford et son action voir l'excellent travail du R. P. Hilarin de Lucerne, *Histoire des Études dans l'ordre de saint François*, Paris, 1908, passim.

Digitized by Google

mairiens qui ont poursuivi de leurs invectives la barbarie du moyen-âge avaient suivi son exemple, ils auraient fait des livres bien supérieurs à ceux qu'ils ont mis au jour. »

Ce double courant, linguistique et grammatical, où prenait-il sa force? Lisez la page que voici d'un penseur moderne, ennemi acharné du catholicisme : « *La grammaire de la langue sanscrite* de Pânini, écrite il y a plus de 2500 ans, et qui est le point culminant d'un développement scientifique d'une longue série de siècles, est la plus importante production philologique de l'humanité. Benfey écrit qu'aucune langue du monde, même l'allemand après les étonnants travaux de Grimm, ne peut se vanter de posséder une grammaire aussi complète. Pânini est encore aujourd'hui la pierre angulaire de cette science. Or, quel est le mobile qui poussait les penseurs indiens à des travaux scientifiques de cette importance? Le désir d'éveiller à une vie nouvelle les chants sacrés du Rig-Véda qui, dans le cours des siècles, étaient devenus difficilement intelligibles. Ce n'est pas un enthousiasme désintéressé pour la science, c'est un *enthousiasme religieux* qui leur avait insufflé cette puissance. »

C'est l'enthousiasme religieux pour l'étude des saints livres qui donnait leur force aux Robert Grosseteste, aux Adam de Marsh, aux Roger Bacon, aux Alexandre de Villedieu; c'est pour éclaircir les textes bibliques qu'ils étudient, les voix venues de l'antiquité la plus reculée; ils mettent dans leurs laboratoires les passages obscurs et contestés, et ceux-ci sortent tout étincelants de lumière de leur fournaise.

Par l'école de Magdebourg où professait Fr. Barthélemy d'Angleterre cette puissance se communiqua aux franciscains allemands qui la jettent dans le peuple. Voyons comment Fr. Berthold de Ratisbonne, par exemple, élève de Fr. Barthélemy, la répandra autour de lui.

Comme nous parlons du latin, il ne peut être question ici, bien entendu, que de ses sermons latins. Et comme il s'agit de questions de philologie, il ne peut être question, parmi ceux-ci, que de ses sermons aux jeunes Mineurs, de ses *Sermones ad religiosos*.

Il leur montre d'abord l'écueil à éviter : « La taupe est un animal légalement immonde, qui ne vient jamais à l'air libre, mais qui est continuellement comme enfoui sous terre. Quel que soit le but que vous poursuivez, *même la prédication,* ne

Digitized by Google

vous enfouissez jamais dans l'étude ou dans d'autres soins au point de perdre le contact avec Dieu. »

Cela posé, il leur donne de temps en temps quelque leçon de bon langage. On disait récemment de Louis Veuillot qu'il avait toujours eu pour lui deux forces qui ne trompent pas : le Pape et la grammaire. Fr. Berthold veut que ses novices les aient, eux aussi, toutes deux avec eux, que la seconde ne leur fasse pas plus défaut que la première. « Notez, leur dit-il, que qui dit *quicumque* n'excepte personne. *Quicumque* est distributif, et distributif pour tous, pour les clercs comme pour les laïcs, pour les sages comme pour les ignorants. » S'il rencontre le mot de *dispenser* il fait remarquer à ses jeunes auditeurs que *dispenser* veut dire « distribuer dans une proportion déterminée, » et qu'il faut dire « *dispenser* une médecine ». Et il continue, pour leur instruction : « C'est ainsi que, si l'on veut que les enfants profitent, il faut leur mesurer la nourriture, ne rien leur donner qui puisse leur nuire, et ce qu'on leur donne, ne le leur donner qu'après l'avoir mesuré, de telle façon qu'il n'y ait jamais rien de moins, ni rien de trop. » Il nous rappelle ainsi, entre parenthèses, d'où vient notre mot *dispensaire;* et il nous prouve que ceux mêmes des principes de la puériculture que nous croyons les plus modernes étaient déjà pratiqués au XIIIe siècle, et qu'on avait soin de les enseigner aux jeunes Mineurs, pour qu'ils soient à même d'en répandre la connaissance parmi le peuple. Il veut qu'ils aient une connaissance exacte des choses. Pas de rêveries sur les frontières de l'incompréhensible, ou de l'incompris, ou de l'insuffisamment compris. Il attire leur attention sur la valeur précise du mot *ululare,* hurler. Il leur montre que le verbe *ululare* vient de *ulula,* chouette; de sorte que, en dernière analyse, *hurler* ne veut pas dire autre chose que « crier à la façon des oiseaux de nuit; » ce que plus d'un parmi nous ignore, et qu'un novice franciscain du XIIIe siècle n'ignorait pas. Ou bien, il attire leur attention sur la différence qu'il y a entre *animus* et *anima,* entre *salvare* et *sanctificare*, et sur la ressemblance qui rapproche *bravium* de *paravium* « qui est le prix réservé aux braves. » C'est ainsi qu'une langue devient le véhicule exact de la pensée. Qu'un mot rare, comme *pyromancie, hydromancie*, *géomancie, nigromancie*, *arimancie*, vienne sur ses lèvres au cours de son allocution, il le décompose dans ses racines, montre sa valeur exacte et donne des exemples. Il fait voir que *pyromancie* vient de πῦρ, feu, et de μαντεία, prédiction,

Digitized by Google

divination, et signifie : prédiction par le feu ; ce qui a lieu par exemple, lorsque l'on va déterrer des ossements, qu'on les oint, et qu'après les avoir oints, on les expose au feu pour conclure, d'après le plus ou moins de rapidité avec laquelle ils se consumeront et d'après les figures que formeront les étincelles en courant sur la substance calcinée, pour conclure, dis-je, à l'issue de tel événement qui nous intéresse. Il nous montrera de même l'*hydromancie*, venant de ὕδωρ, eau, et de μαντεία, divination, signifiant, la divination par l'eau, et ayant lieu, par exemple, lorsque l'on fait flotter, sur un bassin, pêle-mêle des croix et des images humaines, etc. Il fera le même travail pour les autres mots de *géomancie*, de *nigromancie*, *d'arimancie;* car la magie noire est la plaie du moyen-âge, et il faut que ses jeunes auditeurs sachent exactement quel abîme de sottises cachent ces grands mots. Parle-t-il du mystère, il montre ce mot venant du grec μύστης, μύστικός qui signifie *secret* et découlant d'une racine μύω dont le synonyme est le latin *claudo,* et la valeur exacte, *fermer la bouche*. Que ne dira-t-il pas sur *eucharistia* et sur tant d'autres mots? Et quel intérêt palpitant quand il recherche, avec ses jeunes auditeurs, quel peut bien être le sens de mots comme Cyrus, Darius, Zorobabel, Jésus, et, qu'au milieu du silence il cherche à percevoir les voix lointaines qui, dans les livres saints, viennent de la Perse, de la Chaldée ou de la Galilée. (1)

Vous me dites : « Tout cela me laisse froid! » Et vous avez tort. Croyez-vous que si les hommes comprenaient tous le sens des mots qu'ils emploient, la moitié du mal intellectuel dont nous souffrons ne disparaîtrait pas de la surface du globe? Croyez-vous que si tous les parents comprenaient le sens du mot *école laïque*, l'école laïque serait pleine? Croyez-vous que si tous les millionnaires comprenaient le sens du mot *socialisme*, il y aurait autant de millionnaires qui se disent socialistes qu'il y en a aujourd'hui? Dernièrement un congrès de l'Église anglicane réunissait en foule des évêques richement rentés, des landlords suant l'opulence, des banquiers brassant des livres sterlings par millions, des armateurs dont les flottes couvrent les mers. Tous ils votèrent par acclamation des résolutions nettement socialistes. Si, dans le local où ils tenaient leurs séances, on avait placardé des affiches avec ces mots, en gros caractères : « Le socialisme

(1) *Cfr.* Schönbach, *Studien zur Geschichte der Altdeutschen Predigt*. Vienne, 1900, VII, p. 25 et 1906, I, 35 et s.

Digitized by Google

est la suppression de la propriété individuelle, ou n'est rien, » croyez-vous qu'ils auraient voté? Si on pouvait ouvrir le mot de *modernisme* pour regarder ce qu'il y a dedans, croyez-vous que beaucoup de catholiques seraient modernistes?

Voilà donc où conduit cette méthode : à la clarté intégrale dans le catholicisme.

Mais elle conduit ailleurs encore. Elle nous permet de suivre jusqu'au Paradis terrestre, en remontant de mot en mot, l'histoire sociale, économique et psychologique de l'humanité. Si je veux me rendre compte du degré de culture auquel étaient parvenus, alors qu'ils formaient encore un tronc unique, les peuples aujourd'hui séparés de la race indo-germanique, comment le pourrai-je, si je ne me sers pas du langage? Mais, avec lui, comme tout s'éclaire! Si je constate que le mot qui signifie *mouton* est le même en sanscrit, en latin et en grec (*avis* en sanscrit, *ovis* en latin, οἰς en grec); si je fais la même constatation pour les mots qui signifient *bœuf*, *cheval, oie*, *canard*, *troupeau*, *taureau*, *chien;* si je sais d'ailleurs que ces mots n'ont pas été importés d'un de ces pays dans l'autre; je suis forcé de conclure que dans ces temps lointains les Indiens formaient un même peuple avec les Grecs et les Romains, et que l'ancêtre du *facchino* qui me sert à l'*osteria* du Transtévère, à l'ombre du dôme de saint Pierre, a gardé les moutons, de conserve avec l'ancêtre du commerçant grec du Phanar, et avec celui des maharadjas de la plaine du Bengale. J'en conclus aussi que l'âge de la chasse et de la pêche était alors déjà dépassé par ces ancêtres communs; qu'ils avaient franchi ensemble le degré le plus infime de la civilisation, et qu'ils en étaient arrivés à une vie sédentaire relative. Je le conclurai d'autant plus que le mot *maison* est commun dans les trois langues (*damas* en sanscrit, *domus* en latin, δόμος en grec), qu'il en est de même du mot village (*veças* en sanscrit, *vicus* en latin, οἶκος en grec); et que si, nous autres français au bord de la Seine, nous parlons aujourd'hui de nos *domestiques* et de nos chemins *vicinaux,* c'est uniquement parce que nos ancêtres ont autrefois dressé leur hutte et suivi des pistes de chasse dans la lumière claire des hauts plateaux de l'Asie, à côté de l'ancêtre du charmeur de serpents Calcutta et du factotum grec de l'hôtel Gesireh au Caire. Je sais d'ailleurs que ces ancêtres communs connaissaient l'art de construire des navires (*naus* en sanscrit, *navis* en latin, ναῦς en grec) et qu'ils avaient des rames (*aritram*, ερετμος, *remus*), qu'ils cousaient (*nah*, νήθω, *neo*) qu'ils préparaient

Digitized by Google

des vêtements, faisaient du feu, possédaient du cuivre, de l'argent, et beaucoup d'or, qu'ils se promenaient en voiture et assujettissaient des animaux au joug. Mais je sais tout aussi bien qu'ils ignoraient l'agriculture, l'horticulture et l'art de faire du vin. Alors, au contraire, que le jour où le rameau gréco-italique se fut séparé du rameau indien; alors que nos ancêtres avec ceux des Grecs eurent quitté les hauts plateaux de l'Asie et s'acheminèrent vers l'ouest à travers les plaines sans fin de la Sibérie et de la Russie méridionale; alors ils connurent le champ (*ager*, ἀγρός) la charrue (*aratrum*, ἄροτρον) les jardins (*hortus*, χορτος) le vin (*vinum*, οἶνος), mille autres choses encore. Et je ne parle, de parti pris,que des objets les plus humbles et les plus insignifiants. Que serait-ce si je montrais que, bien avant que les gréco-italiques se soient séparés des Indiens, les ancêtres communs de l'humanité adoraient ensemble le même Dieu (*Devâs* en sanscrit, *Deus* en latin, Θεος en grec) et qu'ils croyaient ensemble à la vie future ! (1)

Ce que je viens de faire pour les Romains, les Grecs et les Indiens, je pourrais le faire pour tous les peuples du monde et reconstruire, avec le matériel des mots, l'édifice qui a pour base les centaines et les centaines de millions d'êtres de notre humanité moderne et pour sommet la paix humide de rosée du Paradis terrestre !

Ce petit rouage si humble et pourtant si puissant, l'étude du mot, que Fr. Berthold de Ratisbonne apportait aux novices de l'École de Magdebourg, est le troisième des rouages que le XIIIe siècle franciscain a ajoutés au mécanisme que nous étudions.

(*A suivre*) H. MATROD.

---

(1) *Cfr.* Mommsen, *Histoire Romaine*, L. I. Chap.II, par. 6 et 7.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS
A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

—

D'APRÈS DE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(Suite) (1)

Plus d'une année s'écoule avant que revienne la question brûlante. D'autres événements, réservés au prochain paragraphe, font diversion. L'année 1669, la dernière dont notre journal raconte les épisodes, est déjà au mois d'août. Soudain le 19 le grand orage éclate. La veille 18, dit le P. Thomas « P. Bernadino Couventuel, accompagné de son frère et du f. laïc des P. P. de Ste Marie m'a rapporté un décret fermé de M^r l'Évesque. Je l'ay leu seul et remercié sans autre parole que salut aud. S^gr. Évesque. C'est ordre de Rome de ne donner l'encens et baiser de l'Évangile aux Représentans que selon les Rubriques sous les peines d'excommunication et suspension *a divinis ipso facto* réservé au Pape. » Il y a aussi un *Avertimento*. Cette dernière pièce conservée dans les Archives de St Louis, écrite de la main de l'Évêque et scellée de son sceau, défend de donner l'encens aux Représentants des Princes, à un autre moment qu'à l'offertoire, et cela de la main du Thuriféraire, après l'encensement de tous ceux qui sont dans le chœur. Défense est faite de donner la paix avec la patène. Ordre de présenter aux Représentants des puissances, pour le baiser de l'Évangile, un autre livre pris sur la crédence ; on le leur fait baiser après le célébrant. La pièce que nous résumons est signée : *F. Andreas Rodulphus Episcopus Calaminus.*

Suivons pas à pas notre annaliste : 19 août « j'ay dist ce que dessus ce matin en particulier à S. E. qui m'a dist n'en scavoir rien et s'estre contentée par le passé qu'on luy donnast un autre missel à baiser que

(1) Cf. *Études Franciscaines*. Février, 1914.

Digitized by Google

celuy du célébrant. Le différent n'étant resté que de celuy qui le luy porterait ; et cela est véritable. Elle m'a demandé copie de *l'Avertimento*.

20 Aoûst. S.E. m'a demandé si j'avais la susdite copie et je la luy ay donnée. Elle m'appellera, dist-elle, avec les P.P. Jésuistes et Mr Barrois entre cy et dimanche pour parler en fonds la dessus et prendre sa résolution. Et cependant elle ne se trouvera à sa messe ; je l'en ay pryé. »

22 Aoûst. Les P. P. Sup^r et de Ste Geneviefve, Jés. ont aujourd'huy disné chés son S. E. qui en suyte nous a appelés le P. Pierre et moy en leur présence et demandé si nous estions dans la résolution d'obeyr aud. décret de M^r l'Évesque. Luy ayans respondu que nous ne pouvions faire autrement, elle a repliqué : mais si je vous commande de la part du Roy de faire contre ? je luy ay dist que cela méritait temps d'y penser, parce qu'on pouvoit appeler du Roy mal informé au Roy bien informé. Le P. Pierre a respondu ne pouvoir faire contre le d. décret. Les d. Jésuistes interrogés en suyte ont respondu avoir dist à M^r l'Évesque que s'ils ne consent qu'ils fassent contre le d. décret, ils ne laisseront pas de le faire si le d. commandement intervient. Je leur ay dist espérer l'y faire consentir si nous allions tous l'en pryer quatre. Nous y avons esté. Il n'a pas voulu consentir et leur a protesté que s'ils faisaient contre, il les déclarerait dès le lendemain excommuniés. Ils en sont partis avant nous et m'a accordé en suyte verbalement que nous fissions contre si le d. commandement intervenait par escrit. Mais sur la nuict il m'a escrit de ne le point faire. »

23 Aoûst. « J'avais dict auparavant à S. E. la licence qu'il m'avait donnée ; elle m'avait promis me faire appeler le lendemain matin auparavant d'appeler les autres Pères. Elle ne le fist pas, mais les appela avec moy. Je les dévancay pour luy dire en particulier que le d. Évesque avait retracté sa licence. Les d. P. P. arrivèrent au mesme temps ; Mr Fornetti estait présent, et sans me donner temps de l'entretenir plus longtemps en particulier, pour mieux accommoder l'affaire, Elle nous fist et donna le d. commandement en chaleur et me demandant ma response, je luy dis que nous mettrions volontiers nostre vie pour le Roy, mais que nous debvions obeyr à Dieu. Chacun de nos trois compagnons, scavoir le P. Pierre, P. René et P. Grégoire. Interrogé de mesme en particulier, respondirent estre resolus d'obéyr aud. décret pour esviter l'excommunication. Au mesme instant S. E. nous renvoya, deffendist de plus dire messe chés nous, ny chès luy ; le P. Pierre respondist que nous nous servirions de nos privilèges ; elle repartit qu'elle ferait fermer l'Église. Elle envoya incontinent après son Maistre d'hostel dire que l'on ne dist plus de

Digitized by Google

Messes. Le P. Pierre auquel il parla et qui restait seul à la dire avec le P. Grégoire respondist que très volontiers pour obeyr à S. E. Je résolus en suyte de faire un proteste à Mr l'Évesque. Je le dis à S. E. que je retourné veoir incontinent avec aussy bon visage naturel qu'à l'ordinaire Elle me donna temps de le faire jusqu'au lendemain matin. » Sur une pièce des archives que nous citerons tout à l'heure, après le résumé succinct du fait précité, nous trouvons écrit de la main du P. Thomas : S. E. « a deffendu en mesme temps à son Maistre d'hostel de nous plus envoyer son aumosne.»

Le P. Thomas avait bien résolu de protester il le fit. D'ailleurs l'Ambassadeur avait rédigé la pièce ordonnant aux religieux de passer outre aux défenses de l'Évêque et celui-ci, un instant, avait fait entendre qu'il accorderait dispense. Voici la pièce de Mr de La Haye telle qu'elle se trouve en nos Archives : « Nous Denis de La Haye Seigneur de Vantelay Cons. d'Estat de Sa Majesté très chrétienne et son Ambassadeur à Constantinople, sur l'advis qui nous a esté donné que certain mandement en date du 18 Aoust dernier tendant à innover ce qui de tout temps s'est pratiqué touchant les honneurs deus aux Ambassadeurs de France aurait esté envoye par le Sgr Évesque de Calamine, Vicaire Patriarcal de Constantinople, aux R.R. P.P. Dominiquains, Capucins et Jésuistes dont les Églises et chapelles sont sous la protection de sa Majesté très chrétienne pour le d. mandement estre par eux à l'avenir observé.

« Nous, en qualité d'Ambassadeur de sa Majesté très chrestienne, deffendons très expressement par ces présentes à tous les d. Religieux d'avoir égard à tel mandement et d'y déférer jusqu'à ce qu'ils en ayent receu les ordres de sa Majesté, et nous voulons que les honneurs qui nous ont esté cy devant rendus dans les Églises et Chapelles des d. Religieux nous soyent continuez à l'ordinaire ce que nous leur commandons de la part de sa Maiesté à peine d'estre procédé contre eux selon la rigueur des Loix. Donné à Péra de Constantinople le 22 Aoust 1669. — De la Haye.»

La date indique comment l'Ambassadeur comptait peu sur la conciliation ; c'est le lendemain 23 qu'eut lieu l'éclat raconté ci-dessus. De son côté Mgr Ridolfi avait depuis longtemps préparé ses batteries. Une pièce rédigée par lui en italien et datée du 27 Avril proposait une combinaison. Elle porte au dos cette suscription écrite par le P. Thomas : Papier que Mr l'Évesque disirait de S. E. C'est le brouillon d'un acte qu'aurait dû signer Mr de La Haye pour contenter le prélat. En voici la traduction à peu près littérale : Moi sous-signé Ambassadeur de France promets qu'après avoir été une fois dans chacune

Digitized by Google

des Églises de Galata, à savoir celle de St Benoit et celle de St Pierre, où se fera ce qui a été déjà convenu entre nous et Mgr l'Évesque de Calamine Vicaire patriarcal de Constantinople et qui a été exécuté à St Pierre le 26 Février 1668 au sujet du baiser de l'Évangile, à savoir un acte préalable de civilité, concédé pour le bien de la paix et la conservation des relations amicales entre nous, je promets, dis-je, qu'à l'avenir je ne réclamerai ni exigerai d'aucun célébrant la priorité et la préséance pour le baiser de l'Évangile. Fait à Péra de Constantinople le 27 Avril 1669. L'acte préalable de *civilité* consistait, nous l'avons dit plus haut, en ce que l'Évêque aurait envoyé le livre de l'Évangile à baiser à l'Ambassadeur, lequel l'aurait renvoyé à l'Évêque pour que celui-ci le baisât le premier. L'absence de l'Ambassadeur alors à Larisse avat empêché que cette pièce fût utilisée.

Le P. Thomas veut protester et demander la permission de passer outre. Reprenons notre journal : « Ayant appelé nos trois Pères dans nostre chambre et déclaré ma volonté, le P. Pierre me respondist qu'il ne souscrirait pas et n'y consentait pas ; je luy repartis que je le voulais faire et que s'il ne souscrivait pas d'autres la souscriraient. Ayant esconté mes raisons et ma résolution, il me proposa d'en advertir auparavant M^r l'Evesque et je l'y envoyé. Le d. Evesque donna son consentement par escrit, je le fus dire à S. E. et que le lendemain matin jour de S. Barthélemy le P. Grégoire irait luy dire sa Messe et faire à l'ordinaire, ce qui l'a contenté. »

C'était donc un coup d'épée dans l'eau. L'ordre de suivre les rubriques était en fait annulé par la dispense accordée. Le même jour « à l'instance du P. Provincial de S. François et du P. Alexandre » S. E. avait signé un engagement dont le texte nous manque, « que le d. Sr Evesque avait accepté le soir précédent (23 Aout) et puis remis ce matin (24 Aout) entre les mains du d. Père pour le remettre entre les mains de sad. Ex. sans l'avoir voulu souscrire y trouvant disait-il, quelques mots qu'il n'approuvait pas. En effet le matin du 20 Aout pendant que le P. Grégoire disait « la Messe de S. E. à l'ordinaire, et nous les nostres, l'Evêque envoyait quérir le P. Thomas et lui donnait l'écrit cité plus haut préparé par lui-même de longue main, nous l'avons dit. Le P. Thomas objecte que l'Ambassadeur se fâchera « après avoir représenté au d. Sr Évesque ce que j'ay pu a ce qu'il en demeurast au d. escrit (celui de la veille) de S. E. qui luy estait advantageux et tesmoigné qu'elle n'accepterait nullement celuy-cy, s'il n'en ostait le *premesso un atto civile* (1) etc. aux deux Églises susd.,

(1) Après un acte préalable de civilité.

Digitized by Google

iceluy Évesque ayant pris la plume pour l'oster en effet puis se radvisant et me donnant parole qu'il ferait comme si la d. condition n'y estait pas et fermerait les yeux à ce que l'on ferait au d. Églises, ne voulant déclarer aucun coupable pour ne l'avoir observée. » Fermer les yeux était donc l'attitude adoptée par l'Évêque. Le P. Thomas avait d'abord songé à raconter à S. E. cette dernière entrevue quand il apprit « chés nous dans nostre cour du sus d. P. Alexandre qu'il n'avait pas jugé à propos de rendre le susdit premier escrit à Sad. Ex. estant asseuré qu'elle s'irriterait plus qu'auparavant et ne promettrait plus rien. » La résolution était sage, seulement le P. du Vignau encouragé par la permission donnée aux Capucins de passer outre au décret se résolut « de faire une autre tentative au susd. Évesque pour luy faire souscrire le d. premier escrit et en cas de non, luy demande une licence d'agir contre son décret, laquelle il luy accorda. » Le P. Thomas conclut : « nous en sommes restés là et je n'ay rien dist du susd. 2e escrit. »

En conséquence la fête de St Louis, roi de France, fut célébrée en paix à St Benoît, comme de coutume, S. E. « a baisé l'Évangile avant le célébrant. Mr l'Évesque estait pryé par les Jésuistes d'y aller ; il s'est excusé se disant incommodé. » On l'eût été à moins ! Avertie du refus de l'Évêque de signer son écrit du 23, S. E. « a rétracté sad. parole donnée dans le susd. premier escrit refusé que le d. P. du Vignau ne luy a rendu que le 26 du courant. Et S. E. a sceu que le d. Évesque s'est retenu de la venir veoir dès le 23 comme il avait dist au d. Père, sur ce qu'on luy fist croire que s'il venait sad. Ex. l'arresteroit et avoit fait préparer une chambre pour l'enfermer. Chose très-fausse et très esloignée de l'esprit de sad. Ex. qui m'avait appelé et l'aurait très bien receu et honoré en ma présence et du d. P. du Vignau. » Partie pour sa maison de campagne du « Canal », S. E. revient exprès la veille de la Nativité de la Ste Vierge ; « appelant les P. de St Pierre icy chés elle, en ma présence, elle leur a faict le mêsme commandement adressé jadis aux Jésuites et aux Capucins ». Le P. Thomas leur dit « que Mr l'Évêsque ne pouvait leur refuser le consentement comme ils nous l'a donné. » Le Supérieur de St Pierre « est allé en suyte le luy demander. » Aussi le lendemain 8 Septembre est inscrite cette note : « S. E. a esté ce matin à St Pierre, où la cérémonie ordinaire luy a esté faîcte comme il a voulu ».

Le feu couve encore sous la cendre. S. E. garde rancune à l'Évêque de ce qu'il n'a pas voulu recevoir l'accommodement écrit qu'elle avait rédigée elle-même. Dans un dîner à l'Ambassade, l'Archevêque Macripodari, dominicain, ancien vicaire de St Pierre a « pryé S. E.

Digitized by Google

de la part de M^r l'Évesque Suffragant de réconciliation. » S. E. a répondu : « Il l'a refusée quand je l'ay offert et changé à tout moment, je n'en veux plus ouyr parler et suys au reste son serviteur. » Le même archevêque « confirme la coustume du baiser de l'Évangile et dist l'avoir donné luy mesme à baiser estant vicaire de St Pierre, à l'Ambassadeur de France et en suyte à celuy de Venise, à mesme Messe, avant que le célébrant le baisast » ; il en a parlé à Mgr Ridolfi et lui a dit « que le premier Bail qui viendra voudra aussy le baiser avant le d. célébrant, fondé sur lad. coustume. » Ce récit est de Mr du Pressoir qui assistait au repas. (29 Octobre 1666).

En une autre occasion S. E. veut savoir du P. Grégoire pourquoi tout d'abord il ne voulait pas lui accorder la priorité du baiser de l'Évangile. Le Père répond que c'est par « stimule de conscience ». Mais l'Ambassadeur sait que la résistance est surtout venue du P. Pierre dont la langue était souvent trop longue ; il veut mettre en parallèle la conduite des Capucins et celle des Jésuites. Le P. Grégoire croit bien faire de déclarer que chez ces derniers les choses n'ont pas non plus été toutes seules. « Le d. Père luy avait aussy respondu sur le suiect du baiser. de l'Évangile que les voix avaient esté partagées chés les P. P. Jésuistes. Que le Sup^r ne voulait pas le donner, que le P. de Ste Geneviefve avait esté celuy qui avait plus soustenu de le donner, parce qu'estant l'autheur dud. baiser contesté, il avait voulu le soustenir, préférant en cela la science à la conscience ; que le P. du Vignau l'avait suivy et que deux voix estant pour, la troisième, scavoir celle du Sup^r, avait esté obligée de céder. Que nous le scavions du P. Andréa (1) et qu'ainsy l'affaire estait d'autre importance que S. E. ne pensait. Et c'est le suiect pourquoy led. P. du Vignau fist tant de voyages et se donna tant de peines pour tascher d'accommoder l'affaire, et ne pouvant, il me demanda ce que j'avais faict pour faire consentir led. Évesque que nous donnassions led. baiser et en avait en suyte obtenu le mesme consentement avant de le donner à baiser ».

S. E. n'avait pas su cette contrariété du Supérieur des Jésuites, elle dit alors : « Hé bien, ils me suffist qu'ils ont dist ouy et l'ont donné. » A quoi le P. Grégoire ajouta : « aussy avons nous faict et ferons autant qu'il plaira à V. E. » (2 Novembre 1669).

Le 15 Novembre, le P. Thomas apprend de l'Ambassadeur le départ de Mgr Macripodari et les dernières tentatives faites par lui pour une réconciliation. Ce prélat lui a déclaré « avoir dist à M^r le Suffragant qu'il ne debvait pas faire tant de difficultés pour le baiser de

(1) P. Jésuite allemand logé un instant à Péra chez les Capucins.

Digitized by Google

l'Évangile avant le célébrant ; que luy estant Supr à St Pierre et officiant devant les Ambassadeurs de France et de Venise, il s'estonna d'abord que l'Évangile leur fust porté à baiser avant luy, mais qu'ayant appris de ses Religieux que c'estait la coustume, il la continua sans difficulté. » Le même Évêque était revenu à la charge pour amener la paix : « le susdit vinst une autre fois le visiter pour luy dire que Mr le Suffragant l'avait pryé de le racommoder avec S. E. en telle façon qu'elle voudrait et que luy joignait pour cela sa supplication à celle du Suffragant. Elle luy respondit qu'elle n'avait point de ressentiment contre led. Suffragant lequel avait refusé son escrit d'accommodement et qu'elle n'en voulait plus aucun que par ordre du Roy. » Deux fois seulement nous entendrons parler de ce sujet ; le 1er décembre, S. E. appelle le Supérieur de St Pierre « pour l'adviser de le faire advertir quand Mr l'Évesque voudra officier chès luy, parce qu'elle veult s'y trouver et y recevoir la primaulté du baiser de l'Évangile selon la coustume et que si led. Évesque y venait par surprise, qu'il le fasse attendre jusqu'a ce que'lle soit advertye, ne voulant pas l'empescher d'officier mais si l'obliger de luy rendre led. honneur du baiser. Le d. P. a promis faire ce que sad. E. luy ordonnait. Elle dist qu'elle a ordre de maintenir led. droict. » Enfin au 3 Décembre 1669 cette dernière note : « le jour de St François-Xavier S. E. a esté à la Messe aux Jésuistes et y a disné. Le P. de Ste Geneviefve a chanté la Messe haulte. Le P. du Vignau a servy de diacre avec le seul surplis, a porté l'Évangile et l'encens à S. E. avant le célébrant et a presché ».

Le manuscrit du P. Thomas se terminant à cet endroit nous n'avons plus de données précises sur la question. Nous donnerons brièvement en épilogue la conclusion après le paragraphe qui va suivre.

III. Derniers mois d'une amitié fidèle

Il nous reste à retracer les faits les plus importants qui signalèrent les dernières années de la vie du P. Thomas, et l'ambassade de Mr de La Haye, fils, faits laissé de côté pour ne pas embrouiller la fameuse question du baiser de l'Évangile. Le P. Thomas n'étant plus que supérieur local, ou même simple religieux, ne parle plus de ce qui se passe hors de Constantinople. De plus il n'entre plus dans les détails intimes qui fourmillent dans les notes des premières années. Ces détails surchargeant trop cette étude pourront peut-être quelque jour fournir un travail spécial. Le Père parle beaucoup moins par exemple de ses infirmités, de son « cautère », de « sa pituite chaude », des « mé-

Digitized by Google

decines qui produisent un plus ou moins grand nombre de « selles très douces », etc.; l'instrument cher à Molière ne paraît plus à l'horizon. Le brave religieux dont le neveu exerçait nous ne savons quel commerce à « l'enseigne du bon Jésus » dans la rue St-Denys près « l'Église Ste-Catherine » a la main moins alerte mais le récit n'est pas moins intéressant. L'âge vient, il semble devenir plus « père » et d'aucuns semblent lui reprocher un peu trop de condescendance. Mais revenons un peu en arrière, c'est-à-dire au mois d'avril 1667. Nous trouvons d'abord le mariage de la « demoyselle Thérèse Fonzibée avec Mr Chabert, médecin français. Cette personne était la fille du drogman qui jadis suscita aux Capucins de grands ennuis dans l'achat de leur terrain à Péra. S. E. « a envoyé deux vestes de drap en ayant retenu deux autres de brocard » qu'elle leur destinait mais n'a pas donné « picquée qu'il n'eust au moins pryé Mr du Bois et les filles de Madame à la colation qui n'était pourtant que « de fruicts, confitures et jambons. » (24 avril). Le P. Thomas se réjouit avec l'Ambassadeur de ce que « sa pension du Roy a esté payée et portée chés Madame sa Mère à Paris ; il s'afflige avec les Jésuites du décès d'un de leurs frères mort d'apoplexie. » Les PP. Charles, Pierre-François et Robert ont esté d'avis que quelqu'un de nous y assistast quoy que non pryés, parce que quatre Jésuites non pryés assistèrent à l'enterrement du déffunct R. P. Jacques. » Le P. Thomas y consent, « sans conséquence » ; il veut garder les usages ; S. E. « a trouvé fort bon ce mot sans conséquence et l'a approuvé », le Père ayant eu soin de lui dire cette infraction à notre coutume.

Nous revoyons au passage des noms connus : celui de la « colonelle » qui doit remettre un petit héritage ; de Mr Bernard le chancelier d'Ambassade qui se retire à Smyrne, et dont le Père signale les profits assez avantageux ; du Juif Abraham qui revend la part de St Georges qu'il détenait sous son nom (avril et mai) ; de Mr Fabre un de nos locataires de St Georges. Un tremblement de terre a totalement détruit Raguse « au grand dommage de Venise et de la chrestienté parce que le Turc est maintenant maistre du beau port dud. lieu. » Le Sr Fontaine arrivant d'Andrinople confirme le fait ; la ruine a été consommée par « un feu on ne scait comment pris qui a duré dix jours ; la seule église des PP. Dominicains est restée. Le Résident qui s'attendait d'Hollande y est péri et sa femme avec son monde à la réserve de trois. Les murs de Cataro sont aussy partye ruinés et autres places de ceste coste là. Le d. Fontaine estait présent chés le Caïmacan d'Andrinople quand l'Ambassadeur du d. Raguse demanda assistance de vivres pour ce qui leur est resté là et en eust le

Digitized by Google

refus. » (15 Mai.) A Péra notons deux petits faits, d'abord le départ du P. Robert qui semble fort peu aimer la résidence de Constantinople ne se sentant point à l'aise sans doute près de sa famille ; il est parti provisoirement pour Sio ; l'autre fait est une protestation de dévouement de S. E. en faveur des Capucins. « J'ay dist, écrit le P. Thomas, le différend que nous avions icy avec les Jésuistes pour la porte du jardin et les grosses paroles du P. Balussi Ragusois, que nous n'avions plus icy Mr de La Haye et qu'il ferait en sorte que nous aurions peine de nous soutenir icy. S. E. m'a dist et redist en présence de Me encore au lict : vous avez eü Mr de La Haye et asseurés vous que vous l'avès et l'aurès encore et que je ne souffriray pas qu'on entreprenne rien a vostre désadvantage. » S. E. à cette occasion déclare ne pas vouloir permettre que les P. P. de Ste Marie « fassent chés eux chappelle en tel lieu que ce soyt. » Ces religieux projetaient de s'installer proche de l'Ambassade française ; ils y sont actuellement.

Désireux de prendre l'air, Mr de La Haye s'installe pour l'été à une nouvelle maison de campagne à Couroutchesmé, mais il revient souvent à Péra. Les Pères vont luy dire la Messe le Dimanche ; le trajet était court, une heure environ. Les Jésuites y allaient aussi volontiers, Le P. Charles, supérieur de Chio, retenu ici par S. E. prend soin de l'école conjointement avec le P. Pierre-François, Madame reste de préférence à Péra. A Galata, le « hodjet d'achat » de St Georges est enfin signé grâce à l'intermédiaire de Fornetti. Le même jour arrivaient à cheval de Tiflis le P. Carlo-Maria de San Marino et le F. Jean-Antoine : ils avaient quitté Tiflis le 1er Mars et, on était alors au 27 Mai.

C'était la période aiguë des discussions touchant le baiser de l'Évangile. Le P. Thomas évitait les écueils, mais il ne remplisait pas moins ses devoirs d'urbanité ; il visitait par exemple, le Résident de Gênes, lui prêtait même des livres, seulement cela sans bruit. Il entretenait aussi des relations avec le Représentant de la Pologne et celui-ci étant mort à Andrinople on envoie de cette ville une généreuse aumône pour faire dire des Messes. Le fils du défunt vint faire visite et laissa aussi une large offrande « nous pryant de recommander à Dieu son retour en Pologne ».

S. E. montre beaucoup de générosité pour les religieux de passage, s'informe de leurs besoins, recommande aux drogmans de ne faire payer que le juste prix pour les passe-ports. Elle traite ainsi libéralement les P. P. Théatins qui se rendent en Mingrélie pour y remplacer les Capucins qui ne gardent que la Géorgie. Le Résident de Gênes ne

Digitized by Google

s'est pas montré moins gracieux ; il a payé leur nourriture à St Pierre pendant tout leur séjour Le prix du passe-port était de cinq piastres. L'un de ces religieux était cousin du Cardinal Caraffa. Un autre capucin arrive encore de Tiflis, c'est le P. Hippolito da Firenze ; il est venu par Scutaret : « je luy ay donné le Sr Georges frère du Sr Fornetti pour aller quérir ses hardes aud. Scutaret. Ils ont trouvé les d. hardes et le cheval à Constantinople et l'ont amené icy ; j'ay faict mettre le d. cheval chés S. E. et dist de le vendre. » S. E. obtient aussi du G. S. un passe-port pour notre Père Elzéar qui doit se rendre en Éthiopie.

Les conversations intimes avec l'Ambassadeur, surtout au moment où le P Thomas va prendre le café pour obéir aux ordres de S. E. sont une mine de renseignements qu'il serait trop long d'énumérer. On y voit comment se savaient les nouvelles. Un exemple : « J'ay dist Messe, pris le caffé avec S. E. à qui j'ay appris la création du Pape Clément IX qui estait cardinal Rospiglioni da Pistoia, nouvelle donnée hyer du Sr Maulina au P. Alexandre Jés. aux sept Tours et par luy au P. Pierre, à la boutique de Mr Richard. » Ce dernier était le Procureur des P. P. Jésuites et mourut peu après. M^r l'Ambassadeur raconte ses souvenirs, dit son âge « il est né le 28 Octobre 1625. » M^e se plaint que tous les P. P., ses amis, s'en vont et comme on lui demande si elle serait aise de voir revenir le P. Robert elle répond « froidement comme cela luy estant indifférend et n'y prenant nulle part. » C'était une feinte car l'Ambassadeur dit au P. Charles « qu'il voudrait redemander le P. Robert qu'on veut sortir de Sio mais qu'il n'osait, crainte d'estre refusé. » Le P. Thomas s'empresse de communiquer ce désir au P. Custode. Des prets de livre, « *Histoire Romaine de* Cœffeteau », les grands hommes de Plutarque, en italien, sont aussi l'occasion de ces visites à M^e de La Haye. Le P. Thomas voit aussi de temps à autre M^e l'Ambassadrice d'Angleterre ; il nous fait assister à son départ ; elle va « par Montagna par mer et de là à Smyrne par terre accompagnée d'une quarantaine de personnes ».

On venait de songer à une installation plus convenable à Péra. Le P. Pierre avait sondé les intentions du voisin le Sr Grille et « faict la demande d'une partye de terrain proche de nostre chappelle pour la pouvoir rendre plus décente et commode. » L'intéressé « a demandé temps d'y penser respondant ne pouvoir alors dire si oui ou non, leur partage n'estant pas faict mais qu'il espère le faire bientost et nous asseurant beaucoup d'affection. » Voilà un langage peu compromettant. En attendant on règle un arrangement pour assurer un passage dans la rue du palais. (6 Novembre 1667.)

Digitized by Google

*
* *

Ici se place un intéressant récit des réjouissances données pour les succès obtenus par la France dans les dernières guerres. « S. E. ayant convoqué tous les religieux et toute la nation a faict dire la messe chés elle sur les huit heures par le R. P. Charles qui à la fin a entonné le *Te Deum* puis l'*Exaudiat* pour actions de grâces des victoires du Roy et est allé en suyte avec tout son monde et la nation par Topana au vaisseau du cap. Bari auquel il n'a permis de tirer que dix coups à son arrivée. Il y a faict porter son disner et y a passé la journée. Le d. vaisseau et trois autres de bandière française, l'un nommé *l'arma di Francia* venu de Venise, l'autre nommé S. Jacques et venu de Ligourne, et un autre petit de Marseille qui s'estoient mis au milieu du port avaient tiré tous leur canon pendant que l'on chantait icy le *Te Deum* et continüèrent de tirer pendant le disner aux santés du Roy, de la Reine, de Mr le Dauphin, de Mr l'Ambassadeur et de Madame, et les trompettes continüèrent aussy leurs fanfares avec grand bruict qui attira une infinité de peuple sur les rivages du port de part et d'autre, la journée estant tres belle et sans vent. Sad. E. s'est desbarquée après le Kindy et revenant chés elle en très bel ordre par Galata a jetté quantité de *timins* (1) çà et là, par le chemin, ramassés par le peuple en foule. Le Sr Bagny, Pisois, faisant le compte ce soir en ma présence dans la chambre de S. E. des coups qui avaient esté tirés en contait plus de trois cents. Sad. E. a traitté abondamment outre la nation tous les équipages et les mariniers des d. vaisseaux et envoyé à tous les Religieux de quoy faire bonne chère. Tout cela s'est passé sans aucun désordre. S. E. avait le consentement du Caïmacan et du Boustangi-Bachi qu'elle avait faict adviser du suiect de ceste resiouyssance. Elle m'a dist vouloir continuer demain et après demain à traitter chès elle les amis et à envoyer à tous les Religieux de quoy faire bonne chère. Nostre petite communauté a eü quantité de beaux poissons et moy deux poulets et deux pigeonneaux. A l'allée et venüe douze livrées, trois trompettes, quatre janissaires et trois droguemans, dont le Sr Tomaso Navone estait l'un, appelé le soir précédent par S. E., la précédaient ; son cheval suyvait au retour conduyt par trois estaffiers vestus de rouge. Elle estait vestüe de noir à la Messe et au *Te Deum* mais elle s'est vestüe de rouge avec son beau beaudrier blanc tout travaillé d'argent et l'espée, allant au vaisseau ».

La fête continue le lendemain et le jour suivant : « ces deux jours se sont encore passés en festins au son des trompettes icy chès S. E. qui a encore envoyé bonne pitance à tous les Religieux et à mon par-

Pièce de menue monnaie sur laquelle on reprochait aux Français de spéculer.

Digitized by Google

ticulier. » Nous savons même le prix payé aux musiciens : « S. E. a donné ce matin en ma présence aux trompettes douze piastres qui sont quatre pour chacun. » La poésie a été de la fête ; S. E. montre au P. Thomas, qui en copie une partie, « des vers latins et français que le R. P. Charles du Vignau Jés. fist *in promptu* après le *Te Deum* chanté et luy envoya dans le vaisseau. » Disons seulement le titre : « Sonnet faict sur le champ et envoyé à Mgr de La Haye le 16 Novembre 1667, tandis qu'il faict célébrer dans le port de Constantinople une feste solennelle pour honorer les triomphes de nostre glorieux monarque. » Le style en est pompeux comme il convient. Il y a aussi une intéressante lettre d'envoi dans laquelle le Père déclare « n'avoir peu retenir un eslan assès subit de sa muse qui, malgré le long assoupissement dans lequel elle a vescu depuis qu'il a quitté et la France et les Muses, se réveille au bruict du canon et des trompettes, « il s'excuse aussi de la pauvreté de certaines rimes masculines de son sonnet ».

Ces fêtes eurent leur retentissement jusque dans le Bagne. Le P. Charles alla « à l'instance de Mr Prévost chanter le *Te Deum* au Baigne pour les victoires du Roy. Le d. Père a chanté Messe haulte ; le d. Sr Prévost et les siens ont chanté ce qu'il fallait ; le d. Sr Prévost a dist l'Épistre et ils ont disné ensemble, la compagnie (1) du disner n'estant que de cinq ou six tours de poisson à cause du mercredy. Il a recouru à nous parce que leur chapelain ordinaire qui est zoccolant avait faict refus de chanter le *Te Deum*, disant qu'il avoit esté assez chanté chés M^r l'Ambassadeur. » La question de nationalité reparaissait facilement.

Par la même occasion il y a visites et fêtes entre les Ambassadeurs. Nous voyons le Sr Fontaine « bien monté accompagné de deux valets à vestes rouges et un janissaire à pied » aller complimenter au nom de S. E. l'Ambassadeur de « Moscovie qui a fort grand train, trompettes et tambours et est logé à Balata. Le Vice-Résident de Hollande veut aussi faire fête, il s'y prend mal. Lisons plutôt : « Le Sr Francesco, vice-Résident de Hollande, fust hyer (3 Décembre) maltraitté et injurié par S. E. qu'il estait venu visiter en solennité avec trois Janissaires, droguemans, marchands etc. etc., de laquelle il avait obtenu promesse de son cuisinier, sa vaisselle d'argent, les trompettes et tambours et de nombre de boistes de nos vaisseaux pour faire chés luy resjouissance de leur paix avec l'Angleterre et qu'estant congédié avec satisfaction de la d. promesse il dist à S. E. qui estait sur les degrés de la deuxième sale avoir encore un petit mot à luy dire. Ce mot

(1) Compagnie est ici pour composition.

Digitized by Google

fust qu'il avait invité l'Ambassadeur d'Angleterre et que sachant que deux grands Seigneurs ne s'accommodent pas ensemble il n'invitait pas sad. Ex. » Ces derniers mots exaspérèrent l'Ambassadeur ; il répondit par des injures qui paraîtront excusables. La vaisselle fut-elle prêtée ? le journal ne le dit pas ; en tout cas le banquet eut lieu : « le 5, le Résident de Hollande festina chés luy l'Ambassadeur d'Angleterre avec toute la nation Anglaise et Hollandaise. Il avait aussy invité les Français, mais aucun n'y a esté. » On se l'explique aisément. Il n'y eust pas de « boistes » le Caimacan ayant refusé la permission. « Le festin durera trois jours comme celuy de France. »

*
* *

Après les fêtes arrive la maladie ou plutôt la crainte de la peste. Le portier étant soupconné d'être atteint de ce mal, est « mis hors vers l'Angleterre » avec sa famille. Puis Madame avec tout son monde part pour la maison du canal, que le père appelle aussi : « le casal ». (1)

Mr l'Ambassadeur s'en va à son tour. La peste semble-t-il enlève les Srs Padavin et Janarino envoyés de Venise à la place du défunct Sr Balarini ancien bayle, plusieurs fois nommé dans ces pages. En même temps un Marquis connu du P. Martin de Thiers, ayant été « pris en Hongrie, esclave à présent du Bey Derviche Oglon, à Smyrne, vient rendre visite aux Capucins ; il a un Turc et un chrétien Polonais pour gardien et ont fait colation dans notre sale. » On demande paraît-il « mille escus pour son rachapt ; encore prétend-il qu'on ne connait point sa qualité de marquis. L'armée vient de rentrer de Candi « sur le midy avec trente cinq ou trente six galères, le capitan Bacha n'y estait pas estant allé trouver le Grand Seigneur : « Elle amenait un certain nombre de déserteurs, soldats chrétiens, lesquels « le grand Vizir a revestus et donné à chacun au moins dix piastres, à d'autres quinze et passe-port où ils voudront. Ils ont esté nourris au camp et sur les galères ; vingt cinq sont Français, les autres Allemands. » Il y a aussi quantité de fugitifs « qui se sont faict Turcs de leur volonté » ; le capitaine Bacha « leur a dist avoir ordre de les amener à Constantinople à leurs Ambassadeurs. » Mais comme S. E. se défie du G. Vizir qui « veult observer la réception qu'on leur fera » elle « n'a point voulu recevoir les Français qui luy ont demandé loge-

(1) Casal, maison de campagne ; on dit plutôt actuellement *Yali*.

(2) Les esclaves pouvaient en certains cas aller et venir, mais ils avaient généralement un repondant qui était mis aux fers si le captif s'évadait.

Digitized by Google

ment, se contentant de leur accorder qu'il les fera embarquer sur les vaisseaux qui partiront pour chrestienté. » Le P. Thomas va charitablement leur porter quelque aumone, de celles qu'il recevait pour les pauvres honteux.

L'année 1668 commence. Leurs Excellences sont encore au canal et le P. Thomas leur a « escrit l'augure des bonnes fêtes à chacun en particulier » dès le 23 Décembre. Le Père a distribué à ses religieux de modestes étrennes, au P. Charles « le reliquaire du déffunct P. Jacques, au P. Pierre un canif neuf ; aux F. F. Joachim et Gabriel, chacun une rose de Hierico. » (1er Janvier.) Nous retombons dans des histoires de bagne. Pendant que S. E. va à la chasse à cheval et en revient « attaquée d'un rhume », le P. entend raconter par M^e une évasion manquée : « Le Mr Journot ayant esté chargé par les Jésuistes » d'un Lyonnois renégat esclave du Moufti, et le vent contraire les ayant retenu aux Isles, un domestique du d. Moufti estait arrivé là par accident et y avait reconnu le d. fugitif qu'il avait repris, et eux pour esviter pis avaient donné cent cinquante piastres au susd. domestique affin qu'il ne parlast point d'eux et pour esviter autre danger qui pourrait suyvre n'avaient pas creu pouvoir attendre là plus lontemps. C'est Mr du Pressoir qui le dist ainsy. » Par le même, le Père apprend la suite : « le Son-bachi des Isles est venu ce matin remener l'esclave susdit fugitif au gendre du Moufti son patron, qu'il estoit vestu à la française avec peruque ; que le coget faict par le d. Son-bachi gaigné promptement par le Sr Journot moyennant cent piastres ne dist point aucun mot de luy ny de Mr Arman mais seulement avoir trouvé le d. esclave fugitif et si le d. esclave est mis sous le baston pour dire qui luy a donné tels habits et ou il s'est retiré pendant les jours qu'il a esté absent il est à craindre que les Jés. et entre autres le P. du Vignau ne souffre avanie. »

Un autre esclave, un Champenois, raconte que leur galère a porté de Chio à Smyrne « le P. Alexis de Sommevoir avec une seule cassette et qu'il a payé cinq piastres en cinquante petits louys pour son passage. On infère que s'estoit pour s'embarquer pour France. » S. E. profite de cette entrevue pour reprocher au P. Thomas de ne pas venir prendre son café le matin, et lui dire « elle et M^e avoir sceu du docteur Coïn que le cavé et le tabac nourrissent et que beaucoup de Turcs passent sans manger jusqu'au soir avec le seul cavé et tabac. » (12 janv.). Cette question mise sur le tapis. S. E. exprime le désir de recevoir le Père chaque jour à sa table pendant le Carême « qu'il sera nécessité de manger de la viande ». En reconnaissance le Père envoie

Digitized by Google

à S. E. « vingt quatre valenciennes. » Il exprime par la même occasion les ennuis que lui causent les réparations nécessaires à St-Georges, la difficulté de faire rentrer les loyers, etc.

P. BRUNO

(*A suivre*)

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES DE THÉOLOGIE

L'*Unité de l'Église et le Schisme Grec*, par M. l'abbé JOSEPH-BOUSQUET. — In-16 de III-403 pag. Prix : 4 fr. — Paris, Beauchesne, 1913.

Voici un beau livre d'apologétique. Une préface de Mgr. Baudrillart le présente comme une œuvre posthume, et la publication d'un cours que la mort ne laissa point le temps d'achever.

M. l'abbé Bousquet voit dans l'existence du Schisme Grec un problème angoissant. L'Église du Christ doit être une, l'est-elle vraiment ? le fait de l'Église Orientale n'inflige-t-il pas un démenti à la prétention de l'Église de Rome d'être une et universelle ? Non répond l'auteur; et il rapporte entre autres preuves l'accord où se trouvent les deux Églises, pour reconnaître qu'une seule peut être la vraie. Quelle est donc celle-là ?

Nous possédons deux méthodes pour le connaître : la méthode théologique ou didactique, et la méthode historique ou expérimentale. Laissant la première aux Théologiens, M. Bousquet emploiera la seconde. La méthode historique, dit-il, part des affirmations communes à l'époque où il y avait unité, et cherche dans la suite de l'histoire les faits qui ont posé la division, s'appliquant à en déterminer les responsabilités.

L'auteur rappelle en passant les invitations que fit Léon XIII à l'Église Orientale, ainsi que la réponse insolente du Patriarche, et il rejoint ces documents à l'actualité par l'éclat assez récent du prince Max de Saxe, d'ailleurs si vite et si bien réparé. Puis il aborde son sujet.

Reportant le point de départ du schisme à l'origine même de l'empire d'Orient, il désigne comme premiers fauteurs quoique à des titres fort différents, Constantin et Eusèbe de Nicomédie.

Constantin a posé inconsciemment les premiers fondements du schisme en transportant à Constantinople le siège de l'empire, et en inaugurant le régime de l'immixtion de l'Empereur, comme Évêque du dehors disait-il, dans les affaires religieuses. Constantin sans doute,

Digitized by Google

n'a pas vu les conséquences ; ces conséquences pourtant ne devaient pas tarder à se faire sentir : « Ce que je veux sera la loi de l'Église, » dira bientôt Constance ; l'empereur imposera à ses sujets, où la vérité ou l'erreur suivant que l'une ou l'autre aura les faveurs de la cour.

Eusèbe de Nicomédie fier de son titre d'évêque de la ville impériale s'efforcera par ses intrigues de diminuer l'autorité des patriarchats d'Alexandrie et d'Antioche, et d'augmenter celle de l'évêque de la ville où réside l'empereur. Lorsque la cour sera transportée à Constantinople, il réussira à se faire nommer évêque de cette ville, et fera pénétrer dans l'esprit oriental cette idée, que la primauté est attachée à la résidence de l'empereur. Cette idée aura un tel succès, que les évêques orientaux voudront la faire décréter par le Concile de Chalcédoine.

Tel est, d'après M. Bousquet, le double point de départ des tendances qui amèneront plus tard la séparation des Églises. Sans doute, de Constantin à Michel III, et d'Eusèbe à Photius, l'Église d'Orient chanera les gloires de l'Église de Rome, elle saura recourir au Pape, comme à l'arbitre divinement institué pour trancher les difficultés dans l'Église, — mais aussi l'appellation de Nouvelle Rome, la théorie de l'apostolicité de l'Église de Constantinople par saint André, aîné de saint Pierre dans l'apostolat, le titre usurpé de Patriarche Œcuménique, et bien d'autres éléments encore, prépareront les esprits à la rupture. Photius ne sera pas un point de départ, il sera un terme d'arrivée.

Photius pose décidément la séparation, mais on peut dire qu'il la pose à contre-cœur, et après avoir essayé de tous les moyens pour se couvrir de l'autorité du Pape. Le schisme n'est pour lui qu'un pis aller, et ses griefs contre l'Église Romaine (les Grecs n'en ont guère trouvé d'autres) apparaissent non comme la raison déterminante du schisme, mais comme des explications péniblement trouvées après coup, de la séparation déjà posée.

Photius disparu, l'union se rétablit avec Rome, mais elle reste précaire, elle diminue même, semble dire M. Bousquet, car les idées séparatistes pénètrent dans le peuple et dans les monastères. Lorsque Michel Cérulaire aura brisé l'enveloppe extérieure de l'union, la séparation apparaîtra plus profonde que jamais, sinon irréparable ; elle sera entrée, avec la haine de l'Occident, dans le sang de tous les Orientaux.

Retenons l'appréciation définitive de l'auteur sur ces deux fauteurs du schisme : p. 189. « Photius, par les conflits de doctrine qu'il avait soulevés, avait créé un état de tension entre les gouvernements des deux églises : Michel Cérulaire qui avait donné la première place à des questions de discipline et de rite extérieur toucha plus profondément l'âme populaire : après lui, moines et fidèles, Orthodoxes nourrissent contre l'Église de Rome, et spécialement contre la papauté une haine qui commence aujourd'hui à peine à diminuer ».

Digitized by Google

La rupture est faite entre l'Orient et l'Occident ; il restera encore des rapports officiels, mais ils seront moins d'Église à Église, que de l'Empereur aux Papes.

Les Turcs commencent à démembrer l'empire d'Orient. Les empereurs cherchent l'appui du Pape, et par le Pape, l'appui de l'Occident. Les conquérants qu'on leur envoie, établissent des empires latins ; ils en feront un à Constantinople même : ce n'est pas un bon moyen pour gagner la sympathie de l'Orient.

Plus tard cependant, les rapports établis amèneront les Grecs aux Conciles de Lyon et de Florence. Officiellement, l'Union sera décrétée, mais le peuple ne la ratifiera pas. M. Bousquet est très sévère pour ce refus populaire. Il ne peut, dit-il, se colorer d'aucun prétexte : devant l'histoire et devant la conscience chrétienne, les Grecs des derniers jours de Constantinople en portent la responsabilité. « Plutôt le turban que la tiare » sera chez eux le dernier mot de la rupture, et ils auront le turban.

Tels sont les faits : M. Bousquet les a rappelés ; il s'appliquera maintenant à examiner les accusations par lesquelles les Grecs ou leurs défenseurs veulent rejeter sur le Pape la responsabilité de la division.

Le grand grief des Grecs est celui-ci : Les Pontifes Romains ont usurpé la primauté. L'auteur n'a pas de peine à montrer, par le témoignage de l'Église Grecque elle-même, que la Primauté Romaine ne résulte pas de l'usurpation des Papes, comme elle ne résulte pas d'ailleurs de l'importance de la ville ni de la présence de l'empereur.

Les Papes du moins, n'ont-ils pas exagéré les droits de leur primauté ? C'est la forme adoucie de l'objection précédente. Nous avons leurs lettres : lisons-les. La seule lecture de ces documents, que donne l'auteur, est une réponse absolument victorieuse.

Les Papes, en tout cas, n'ont pas compris l'Orient ; leur ignorance des personnes et des choses a été cause de tout le mal. Il faut vouloir ignorer, pour formuler cette objection, et les rapports continuels de Rome avec l'Orient, et l'envoi des Légats et la présence, dans la basse-Italie, de paroisses et de monastères orientaux.

Sans doute, les Occidentaux ont eu des torts : Tel Pape s'est montré vif peut-être ; les légats se sont parfois montrés traîtres, et souvent maladroits ; les conquérants occidentaux ont eu des ambitions coupables ils ont même exercé des cruautés. C'est un côté de la page. Mais il y a un autre côté et les Orientaux devraient le lire aussi. Il raconte les fraudes, les trahisons, les luttes sourdes ou ouvertes, dont les Grecs se rendirent coupables vis à vis des Latins. M. Bousquet lit les deux côtés de la page ; il fait ensuite la balance, elle n'est pas en faveur des Grecs.

Les trois derniers chapitres décrivent l'état de l'Église Grecque depuis la conquête Turque. Le principe qui fonda le schisme, devient

Digitized by Google

la cause de sa propre ruine. L'Église suit l'État : l'État est Turc, l'Église sera sous la dépendance du Sultan. Le Sultan ne prendra pas directement l'administration des choses religieuses mais le Patriarche dépendra de lui, à toutes sortes de titres.

Puis viendra le démembrement de l'Empire Turc. Divers peuples conquerront leur indépendance, il leur faudra, en vertu du même principe, un patriarche, ou au moins un synode. L'on aboutira ainsi à une multitude d'Églises, indépendantes de fait,sinon en lutte ouverte, vis-à-vis du Patriarche Œcuménique.

Voilà pour la hiérarchie ! Quant à la vie intime de ces églises on sait combien popes et moines sont méprisés et hélas ! ordinairement méprisables. Le peuple a conservé une certaine piété extérieure, mais il n'a personne pour lui distribuer le pain de la vérité. On essaye depuis quelques années de fonder des séminaires : les professeurs sont en majorité laïques, et ils sortent des Universités protestantes de l'Allemagne.

Tel est l'état de l'Orient. Quel espoir reste-t-il de voir renouer l'union ? Quelles méthodes pourraient être efficaces ? La latinisation étant interdite ; la méthode dite d'adhésion personnelle dans laquelle un fidèle continue à vivre extérieurement comme schismatique, cependant qu'il est catholique, n'étant appliquable que dans des cas tout à fait exceptionnels ; reste la méthode que l'auteur préconise : constituer des Églises Uniates. Cette méthode, appliquée par une ardente Congrégation Française, n'a pas donné jusqu'ici de résultats bien consolants. Est-ce le grain confié à la terre, et dont la moisson mûrira plus tard ? peut-être ! Et peut-être aussi les bouleversements politiques de l'Orient, et l'introduction des habitudes de l'Occident donneront-ils des facilités d'apostolat et de conversion que l'on n'a point connues jusqu'ici.

La Doctrine de l'Assomption de la Très Sainte Vierge ; sa Définibilité comme dogme de Foi Catholique. — Grand in-8 de 321 p. Prix : 6 fr., par D. PAUL RENAUDIN, Abbé de Saint Maurice de Clairvaux. Paris, Téqui 1913.

Dom Renaudin s'est fait le champion de la Définibilité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. En 1900, il publiait à Angers une dissertation sur ce sujet. Cette dissertation lui ouvrait les portes de la *Revue Thomiste*, où il fit paraître, de 1900 à 1902 une série d'articles, réunis plus tard en brochure sous ce titre : *La Définibilité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge.* L'ouvrage que nous présentons ici est la réédition de ce travail, mais la dissertation est devenue un respectable volume. L'auteur donne des développements sérieux aux preuves scripturaires et patristiques ; surtout il fait l'histoire du mouvement catholique, en faveur de la définition dogmatique de ce privilège de Marie.

Digitized by Google

Cette seconde partie, avec ses documents justificatifs, forme une bonne moitié du volume ; elle est d'un véritable intérêt ; on y voit l'idée de la Définition de l'Assomption prenant corps à la suite de la Définition de l'Immaculée-Conception. Au Concile du Vatican, des *postulata* revêtus de nombreuses signatures sont présentés en ce sens. Plus tard, les Carmels de Vienne et de Tours s'unissent à l'Abbaye Bénédictine de Saint Maur de Glandfeuil, en une ligue de prières. Par l'intermédiaire d'une Carmélite de Tours, originaire de Naples, un nouveau centre de supplications se fonde bientôt au sanctuaire de la Madone de Pompéï. Vers le même temps, la Visitation du Mans prend l'initiative de susciter des *vota* d'évêques ; les Congrès Marials émettent des vœux : c'est tout un mouvement que nous décrit l'auteur,et dont il révèle les principaux centres. On lira cette seconde partie et les documents justificatifs qui l'accompagnent avec le plus grand intérêt.

La première partie traite la question théologique de la définibilité. Elle reproduit les idées, et en grande partie les termes mêmes des articles de la *Revue Thomiste*.

Les anciens lecteurs des *Études Franciscaines* se souviendront peut-être, que notre savant et regretté P. Timothée en fit jadis une critique serrée (*Études Franciscaines*, année 1903-p. 254). Il relevait plusieurs points où la thèse s'écartait, lui semblait-il, des données traditionnelles relatives à la définibilité d'une doctrine. Disons d'ailleurs que cette thèse est inspirée d'un Postulatum déposé au Concile du Vatican, et que M. Bellamy l'a suivie dans son article sur l'Assomption au Dictionnaire de Théologie Catholique.

Dom Renaudin ne reconnaît pas la valeur démonstrative des arguments théologiques. D'ailleurs, ajoute-t-il, ces arguments fussent-ils convaincants, il ne s'en suivrait pas que l'Église puisse définir l'Assomption de foi divine ; elle pourrait la définir tout au plus, comme conclusion théologique.

Il ne reconnaît pas non plus de valeur historique probante aux textes écrits de la tradition.On sait que les textes vraiment sérieux,qui datent du VIe siècle, font suite à d'autres textes plus anciens, mais douteux : le faux Méliton et les Écrits Apocryphes.

Il trouverait plutôt l'Assomption dans l'Écriture.Toutefois comme elle n'y est point exprimée en termes formels, mais seulement sous le sens typique, la manifestation de ce sens suppose elle-même une tradition. C'est donc sur une tradition et sur une tradition orale que reposera en définitive, pour Dom Renaudin, la Définibilité de l'Assomption.

Or, cette tradition orale existe, et elle trouve son point de départ dans une révélation divine.

Tout l'effort de l'auteur devra porter sur ce double point, l'existence d'une tradition orale, et d'une tradition, il faut bien le marquer, qui fasse suite à une révélation divine, car cela seul peut être cru de foi divine, qui est vraiment parole de Dieu.

Digitized by Google

Essayons de dégager les deux principaux arguments sur lesquels Dom Renaudin établit cette thèse. Il ne l'établit pas en effet sur des documents, mais sur des arguments. Peut-être même, c'est du moins l'impression que nous avons ressentie, insiste-t-il trop sur la faiblesse des documents.

Le fait de l'Assomption est vrai, dit-il, parce que pasteurs et fidèles le croient d'un commun accord ; or ce fait n'est connaissable que par révélation ; par conséquent, l'Assomption est un dogme révélé, susceptible dès lors d'être déclaré de foi divine catholique.

Sous une autre forme : les apôtres, — certains apôtres au moins, ont prêché l'Assomption : c'est la seule explication possible de la croyance universelle de l'Église à cette vérité ; or tout ce que prêchaient les apôtres dans le domaine dogmatique, était parole de Dieu ; donc l'Assomption est définissable comme dogme de foi.

Cette argumentation fournit-elle vraiment la certitude requise pour baser une définition ? Les mailles en sont-elle serrées à ce point qu'elles ne présentent aucune échappatoire ? Il ne sera pas sans intérêt de l'examiner en détail.

Les pasteurs et les fidèles croient aujourd'hui à l'Assomption : c'est vrai, et nous le concédons volontiers : mais il faudrait déterminer la nature de cette croyance. Pasteurs et fidèles, par exemple, croient à la venue de saint Pierre à Rome : il ne suit pas, — du seul fait de cette croyance (1) — que la venue de saint Pierre à Rome soit définissable de foi divine, car ce fait, qui était connaissable d'une manière purement naturelle, a pu être transmis par une tradition humaine ou ecclésiastique. Il faudra donc prouver que la croyance à l'Assomption est inexplicable sans révélation divine, et c'est à quoi s'applique l'auteur dans la preuve de la mineure : la doctrine de l'Assomption, dit-il, inclut des éléments qui n'ont pas été constatables historiquement, par exemple, la présence du corps glorifié de Marie dans le Ciel.

C'est ici que l'argumentation ne nous paraît plus convaincante. Les apôtres, en effet, ont pu, comme la tradition d'ailleurs le rapporte, se trouver présents à la mort de la Très Sainte Vierge ; ils ont pu constater que le corps, déposé par eux dans le tombeau, ne s'y trouvait plus ; ils ont pu voir le corps lui-même ressuscité, constater qu'il était vivant, qu'il était glorieux, qu'il montait au Ciel. Toutes ces constatations, en effet, ne dépassent pas le domaine historique, et tous les théologiens les admettent pour Notre-Seigneur. Or, nous le demandons au lecteur, ces constatations ne seraient-elles pas suffisantes, pour affirmer la substance du fait de l'Assomption de Marie ? et par ailleurs, ne pourraient-

(1) Nous disons : du seul fait de cette croyance ; on pourrait soutenir que la venue de saint Pierre à Rome est par ailleurs révélée : elle semble contenue assez clairement dans l'Écriture.

Digitized by Google

elles pas servir de base pour affirmer au moyen du principe de raison suffisante, son triomphe dans le Ciel ?

En résumé, le fait du tombeau vide, la vue de la Très Sainte Vierge vivante et glorieuse, après avoir été vue au tombeau, son élévation vers le Ciel, toutes ces choses étaient constatables dans l'ordre historique, et nous les admettons constatables pour Notre-Seigneur. La raison jugeant ces faits ne leur trouvera d'explication suffisante, que dans la présence corporelle glorieuse de Marie dans le Ciel.

Mais ici, le Révérend Père apportera le second argument : Toujours est-il que les apôtres ont prêché l'Assomption : or, toute doctrine prêchée par les apôtres, est garantie par l'autorité de Dieu, et donc définissable de foi divine.

Nous concédons que les apôtres ont prêché l'Assomption ; mais l'ont-ils prêchée comme fait, ou comme doctrine ? Dom Renaudin écrit, p. 19 : « En dehors des traditions relatives à la foi et aux mœurs, il n'y a que les traditions disciplinaires ». — Est-ce bien vrai ? N'y a-t-il pas, ou du moins ne peut-il pas y avoir des traditions historiques ? La nature des choses, nous l'avons dit plus haut, ne semble pas exiger que l'Assomption soit plus qu'une tradition historique.

Et puis, est-il vrai que tout ce qu'ont prêché les apôtres est parole de Dieu en ce sens strict où cette parole base la foi divine ? — Est parole de Dieu tout ce qui est révélé par Dieu, c'est-à-dire tout ce qui est contenu dans un livre inspiré ou tout ce qui nous est transmis par la Tradition de l'Église comme parole divine. Est-ce que tout ce qu'ont prêché les apôtres et par le seul fait qu'ils l'ont prêché devient parole de Dieu ? Nous ne le pensons pas, et l'idée insinuée par l'auteur de déclarer inspirée toute la prédication apostolique ne nous paraît pas traditionnelle. Les apôtres jouissaient de l'infaillibilité personnelle dans leur prédication officielle ; cela, les théologiens l'enseignent, et nous le reconnaissons volontiers ; mais l'infaillibilité n'est pas l'inspiration ; elle garantit la vérité de la parole prononcée : elle ne la rend pas parole de Dieu.

L'idée de déclarer inspirée toute la prédication apostolique ne semble pas suffisamment fondée ; elle aboutit même à des impossibilités. En effet, on admet communément que les apôtres ont connu, sinon toutes les conclusions théologiques, du moins un certain nombre d'entre elles. Supposons, et la supposition n'est pas chimérique, qu'ils les aient prêchées : deviendront-elles par le fait même formellement révélées ? Nous ne le pensons pas.

Et dès lors, il ne suffit pas que les apôtres aient prêché l'Assomption pour qu'elle soit définissable de foi divine, il faut encore qu'ils l'aient enseignée comme parole de Dieu. L'ont-ils fait ? Si on veut le prouver en dehors des données de l'Écriture et de la tradition, il faudra revenir à l'argument basé sur l'incognoscibilité naturelle de ce fait. Nous

Digitized by Google

avons examiné plus haut cet argument : il ne nous a pas paru convaincant.

Le Révérend Père nous pardonnera ces réserves que nous avons cru devoir faire à sa thèse. S'ensuit-il que l'Assomption ne nous apparaisse pas comme définissable, et même définissable de foi divine ? Nullement. Il s'ensuit seulement que la thèse de Dom Renaudin nous a paru trop simplifier la question, en la détachant à la fois des textes d'Écriture, et des textes de Tradition, pour la reporter sur une argumentation indirecte, c'est-à-dire, sur l'impossibilité de la connaissance naturelle du fait, ou la nécessité que l'Assomption soit parole de Dieu, si nous la tenons des apôtres.

Le moyen véritable de prouver la définibilité de ce dogme doit être le moyen traditionnel, c'est-à-dire, en chercher les traces dans l'Écriture et dans la tradition. Les Chapitres III, IV et V de l'ouvrage fourniront d'ailleurs d'excellents matériaux en ce sens.

L'Église, au jour voulu, que de tout cœur nous souhaitons prochain, fera pour l'Assomption ce qu'elle a fait pour l'Immaculée-Conception. Elle nous montrera ce dogme contenu dans les types scripturaires, — ou bien elle nous le montrera avec son interprétation infaillible dans les textes écrits de sa tradition, ou encore dans une tradition purement orale, dont la foi actuelle des fidèles sera le garant.

Oui, l'Église nous montrera, dans ces sources ordinaires de sa foi, ce caractère spécial du fait de l'Assomption, caractère que sans elle nous ne voyons peut-être pas avec une certitude absolue, à savoir qu'il se présente comme révélé.

Theologia Brugensis. — Tractatus de Divinâ Gratiâ, auctore JOSEPH VAN DER MEERSCH. — Brugis, Car. Beyeaert, MCMX.

Monsieur le Chanoine Van der Meersch nous présente dans son *Tractatus de Divinâ Gratiâ* une belle et solide étude de Théologie Dogmatique. Le doctrine du docte professeur est très sûre : elle s'inspire, sauf une exception peut-être, du thomisme du Cardinal Billot. Les preuves ont un développement suffisant, sans être exagéré, et parmi ces preuves, il en est une que l'auteur traite avec un soin tout spécial, celle que l'on tire des définitions et des décisions de l'autorité de l'Église. Il en donne un développement que l'on ne rencontre pas d'habitude.

A l'entour de ses thèses, l'auteur glisse partout de précieux renseignements d'érudition. Il aime tout particulièrement à citer de larges extraits des grands docteurs scolastiques. Nous avons été heureux de lire parmi ces extraits, de beaux textes de saint Bonaventure. Nous aimons moins, par contre, la caractéristique qu'il donne à Duns Scot. p. 14, *qui fuit præcipuus, tunc temporis, adversarius doctrinæ sancti Thomæ.* Il eût pu caractériser l'œuvre du Docteur Franciscain par une note moins accessoire.

Digitized by Google

Ces remarques faites sur l'ensemble, nous allons parcourir rapidement le livre, en signalant aux lecteurs qui s'intéressent à la Théologie les positions que prend M. Van der Meersch dans les discussions sur la grâce.

La grâce est nécessaire, et avant tout, la grâce intellectuelle de la Révélation. L'homme, en effet, — bien qu'il puisse connaître quelque chose, ne peut arriver à la somme des connaissances qui lui sont indispensables pour la direction de sa vie : il lui faut donc un secours. Or, ajoute l'auteur, ce secours doit être surnaturel, et voici pourquoi : Dieu qui eût pu subvenir à la faiblesse humaine par des moyens naturels, a décidé de ne donner, dans l'état actuel, que des moyens surnaturels. Le lecteur remarquera ce procédé spécial, pour prouver la nécessité d'une révélation surnaturelle.

La grâce est nécessaire pour l'intelligence : elle est nécessaire aussi pour la volonté, soit qu'il s'agisse de poser des actes surnaturels parfaits, soit qu'il s'agisse de la préparation à la foi. M. Van der Meersch défend ici saint Jérôme et saint Optat de l'accusation de sémipélagianisme portée contre eux par Tixeront.

La grâce de volonté n'est pas nécessaire seulement pour les actes surnaturels, elle l'est encore pour les œuvres naturelles. Toutefois, la raison seule ne peut le démontrer. La raison constate bien qu'en fait aucun homme n'observe toute la loi naturelle, mais il n'est pas prouvé qu'un individu n'y arrivera jamais. Nous ferons remarquer ici que la théologie ne base pas sa thèse sur l'impossibilité pour tout individu de pratiquer toute la loi naturelle, mais sur le fait que le Genre Humain, pris dans son ensemble, n'y est pas parvenu. Ce fait, facile à prouver par l'histoire, nous semble une raison bien valable, pour affirmer la nécessité morale d'une intervention divine.

Par contre, l'auteur établit que la grâce normale pour subvenir à cette faiblesse de la nature, est, de par la volonté de Dieu, la seule grâce habituelle. Sans doute, les grâces actuelles suffiraient pour obtenir ce résultat, mais Dieu ne s'est engagé à donner ces grâces, qu'à ceux qui ne sont pas en état de péché. Cette doctrine est très belle, et il est facile d'en tirer des considérations pratiques, sur les dangers que court une âme lorsqu'elle reste en état de péché.

Toute grâce, même celle qui a fonction médicinale est vraiment surnaturelle ; par contre, tout acte bon naturellement, n'est pas nécessairement surélevé, Dieu le laisse parfois dans sa seule bonté naturelle. Nous verrons plus tard que l'auteur restreint ce dernier point aux seuls pécheurs. Il admettra que tout acte bon dans celui qui a l'état de grâce est vraiment surnaturel.

Ce traité de la nécessité de la grâce se termine par la réfutation de de la théorie de l'Immanence. L'auteur nous semble aller vraiment trop loin lorsqu'il dit, p. 91 *Convenientia religionis Christianæ cum aspirationibus, uti dicunt animæ humanæ, non est argumentum quo homo*

Digitized by Google

possit rationabiliter credere. Que les arguments de la méthode de l'immanence ne soient pas les seuls ; qu'ils ne soient pas les meilleurs absolument parlant, ou même qu'ils n'aient pas par eux-mêmes de valeur absolue, nous le concédons volontiers, et l'Encyclique *Pascendi* le déclare, mais qu'ils ne soient pas une base suffisante et vraiment raisonnable de la foi pour tel individu déterminé ; cela nous semble exagéré. Il suffit pour baser la foi dans un individu déterminé, d'une certitude relative. D'ailleurs l'Encyclique *Pascendi* fait seulement deux reproches à ces arguments : qu'on les emploie comme ayant une valeur absolue, et non *ad hominem*, — et qu'on les base sur une réelle exigence du surnaturel. L'Encyclique n'interdit pas de les utiliser, comme font presque toutes les théologies, pour prouver la nécessité de la révélation.

La seconde partie de l'ouvrage traite de l'essence de la grâce. La grâce inclut comme éléments formels, et la rémission du péché et le don intérieur. Le don intérieur n'est pas Dieu lui-même, comme le voulait Pierre Lombard : il est une réalité créée, accident permanent du genre qualité. Il est distinct de la charité ; il inhère à la substance de l'âme ; il est une participation divine qui nous communique comme une seconde nature.

Parmi les effets de la grâce sanctifiante, l'auteur étudie surtout l'inhabitation du Saint-Esprit. Le fait de cette inhabitation est certain, et il consiste en ce que Dieu est surnaturellement présent dans l'intelligence et dans la volonté. Cette explication ne nous semble pas satisfaisante. La Doctrine de l'inhabitation contient autre chose que la connaissance et l'amour que nous avons pour Dieu ; elle désigne bien plutôt l'amour spécial que Dieu a pour nous.

Cette inhabitation d'après l'auteur, n'est pas spéciale au Saint-Esprit, quoiqu'elle lui soit appropriée à bon droit. Elle est commune aux trois personnes, et le Fils et le Saint-Esprit s'y trouvent comme envoyés.

Mais il faut passer à grands traits. Dans la question de la préparation à la grâce, l'auteur prend au sujet de *l'Impetratio gratiæ* une position qui semble bien douteuse. Les demandes naturelles, dit-il, devraient être efficaces : c'est en vertu d'une disposition positive de Dieu qu'elles ne le sont pas.

Plus loin, il établit, en s'appuyant sur un long texte de Billot, que l'acte de charité parfaite qui justifie le pécheur est produit non pas avec une simple grâce actuelle, mais avec l'habitus lui-même de la charité.

L'incognoscibilité de l'état de grâce ne peut se prouver par l'Écriture. D'ailleurs, on peut connaître son état de grâce, non seulement avec probabilité, mais avec certitude morale au sens large.

La grâce sanctifiante est augmentée par des bonnes œuvres surnaturelles, mais l'argumentation n'est pas donnée immédiatement à chacune des bonnes œuvres, elle est donnée seulement lorsque l'inten-

Digitized by Google

sité de l'œuvre est supérieure. Par contre, le péché véniel ne diminue pas la grâce habituelle. La grâce se perd par le péché mortel, et celui-ci la détruit non seulement *méritorie,* mais encore *effective.*

Dans le chapitre *de Virtutibus et Donis,* M. Van der Meersch suit les données ordinaires de la théologie thomiste. Avec la grâce l'homme reçoit les vertus théologales et les vertus morales ; ces vertus permettent d'agir surnaturellement, mais elles ne donnent pas la facilité. La facilité peut toutefois s'acquérir par la répétition des actes.

Par contre, M. Van der Meersch admet avec son maître le Cardinal Billot, la possibilité d'une foi divine purement naturelle, si bien que l'acte de foi divine n'est pas surnaturel *quoad substantiam* mais seulement *quoad modum.* La surnaturalité résulte du concours de la grâce comme cause efficiente, dans la production de l'acte.

Les Dons du Saint-Esprit sont « plus probablement » distincts des vertus. Leur fonction ne consiste pas, comme la plupart le disent, à faire poser les actes héroïques, mais bien plutôt à faire poser les actes indélibérés, « *primo-primi* » comme on aurait dit dans l'École, par opposition aux vertus qui font poser les actes délibérés.

La grâce actuelle est nécessaire, c'est-à-dire, il faut une illumination de l'intelligence, et « plus probablement » une inspiration de la volonté. Cette grâce actuelle est une entité créée, dont la fonction est de produire dans la faculté l'acte indélibéré. Le passage de l'acte indélibéré à l'acte délibéré pourra s'expliquer dans *son esse,* sans nouvelle motion divine : on reconnaît ici la doctrine du Card. Billot ; mais M. Van der Meersch n'ose suivre son maître jusqu'au bout, et s'il reconnaît que la faculté mise en acte par la motion destinée à produire l'acte indélibéré peut passer, d'elle-même, à l'acte délibéré, il hésite à admettre que cette motion première suffise à surnaturaliser l'acte délibéré : il faut pour cela une nouvelle motion créée.

La grâce est nécessaire pour la persévérance. La grâce actuelle est nécessaire de temps en temps pour la persévérance de l'adulte mais elle n'est pas nécessaire pour chaque acte surnaturel. La volonté peut se déterminer d'elle-même au bien, et alors les habitudes infuses surnaturaliseront son acte et le rendront méritoire.

Les actes, pour être méritoires, ne doivent pas être nécessairement élicités par la charité, il suffit qu'ils soient virtuellement rapportés à Dieu, et M. Van der Meersch s'applique à déterminer en détail la nature de ce rapport. Il consiste, dit-il : *in eo quod finis operis intenti ab agente, tendat natura sua ad finem ultimum.* Et ceci inclut deux choses : 1° l'état de grâce ou de charité qui ordonne l'homme à Dieu d'une manière habituelle, — 2° l'accomplissement d'une œuvre qui de sa nature peut se rapporter à Dieu : ce que les modernes appellent *relatio connaturalis.*

On voit la conséquence : tout homme qui, après avoir fait un acte de charité parfaite, ne l'a pas rétracté par un péché mortel, chaque

Digitized by Google

fois qu'il pose un acte moralement bon, pose un acte qui est surnaturellement méritoire, et cela, quand bien même le motif qui détermine à l'acte serait purement naturel. Et dès lors, dans l'adulte justifié, toute action humaine est méritoire ou déméritoire pour le Ciel.

Tels sont les points qu'il nous a paru bon de signaler aux lecteurs curieux de science théologique. Ils trouveront dans le *Tractatus de Divinâ Gratiâ* les raisons qui appuient, ces thèses. Peut-être ne seront-ils pas toujours convaincus : du moins, devront-ils reconnaître, et le travail consciencieux et la science théologique, et la conviction sincère de M. le Chanoine Van der Meersch.

Fr. DIEUDONNÉ.

Digitized by Google

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME DES CORDELIERS EN FRANCE

ET

GUILLAUME JOSSEAUME

(1390-1436)

Au cours des débats qui se déroulèrent à Avignon de 1309 à 1312 entre les Spirituels et la Communauté des Frères Mineurs, Ubertin de Casal terminait ses âpres critiques en déclarant à Clément V que la réforme de l'Ordre serait impossible tant que l'on ne permettrait pas à ceux qui le désiraient, d'observer la Règle à la lettre, les autres pouvant suivre à leur gré un *modus vivendi* plus large. (1) Le chef des Spirituels suggérait ainsi au Pape l'institution de provinces et de couvents réformés indépendants. Clément V ne crut pas devoir employer un remède si radical et, moins d'un siècle après, ce qu'avait proposé le rude polémiste apparut comme le seul moyen de donner une vie et une activité nouvelles à l'Ordre de saint François. Ce fut l'origine de la famille franciscaine connue sous le nom d'Observance. (2)

Héritiers des tendances réformistes des Spirituels, (3) les

(1) Cf. Fr. Ehrle S. J. *Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne,* dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte,* t. III, p. 86-7.

(2) Sur les causes qui nécessitèrent cette première réforme, cf. *La fondation des Clarisses de l'Ave-Maria et l'établissement des Frères Mineurs de l'Observance à Paris,* dans les *Études franciscaines,* t. XXVII (1912) pp. 607-13.

(3) Leur initiateur en Italie, Paul de Trinci, était disciple de Jean des Vallées qui eut pour ami et conseiller Ange Clareno, Cf. Fr. Ehrle S. J. *Das Verhältniss der Spiritualen zu den Anhängern der Observanz* dans l'*Arch. f. Litt. u. Kirchg.* t. IV. p. 186. Voir aussi J. de Komorowo, *Breve Memoriale O. F. M.* dans *les Mo-*

Digitized by Google

Observants voulaient, comme eux, revenir à la pratique rigoureuse de la Règle et des usages primitifs et, au besoin, se séparer de la Communauté s'ils ne pouvaient autrement atteindre leur but. « Nostre mère saincte Église, diront-ils plus tard, (1) nous a séparés les ungs des aultres pource que nous ne pouvons gardeir especiallement nostre regle avec eulx (les Cordeliers conventuels) ». Et le vieux chroniqueur messin qui nous a transmis le document où se trouvent ces paroles, ajoute : « Lesdits frères de l'Observance, qu'on disoit les bons frères, alloient deschaults et portoient habits deschirés,du plus gros camelin qu'ils pouvoient trouveir, et estoit leur capellaire si court qu'il ne couvroit pas le debout de l'espaule, et ne reboussenoient point leur habit sur la ceinture qu'ung peu, affin qu'on veist la ceinture qu'ilz portoient, qui estoit une grosse corde, comme ung chavestre. Et disoient que c'estoient habitz semblables aux habitz que sainct Francoys portoit, et que les habitz que les Cordelliers portoient, qu'ilz les avoient impeltrés avec plusieurs autres choses à cour de Rome, et que c'estoit contre la Règle sainct Françoys : et pourtant les appeloit on les frères de l'ordre relaschée, à cause qu'ilz ne tenoient mie la règle de saint Françoys, comme ilz faisoient » (2). Tant il est vrai que tous les réformateurs franciscains ont cherché à copier leur séraphique fondateur, non seulement dans ses pensées et ses intentions, mais encore dans tout l'extérieur de sa vie et jusque dans la manière de se vêtir. C'était une légitime ambition ; c'est encore leur gloire incontestable.

Les Observants avaient donc des traits communs avec les Spirituels. Ils s'en distinguaient par la soumission filiale à l'autorité ecclésiastique et par l'acceptation docile des Déclarations apostoliques de la Règle. Aussi l'Église leur accorda-t-elle finalement la permission qu'elle avait refusée à leurs téméraires devanciers.

*
* *

numenta Poloniæ historica t. V, p. 126-9 ; L. Lemmens O. F. M., *B. Bernardini Aquilani Chronica, F. M. O.* Rome 1902, Cap.I.— Quant aux Observants de France leur mémoire au concile de Constance (*Quærimoniæ propositæ in Concilio Constantiensis*, Pars IIIa, dans l'*Ocularia et manipulus O. F. M.* d'Yves Magistri, Paris 1582, ff. 191-8) s'inspire des idées d'Ubertin de Casale et lui emprunte jusqu'à ses expressions (Cf. *Archiv. f. Litt. u. Kirchg.*, t. III. pp. 51-89.)

(1) Cf. *Les Chroniques de la Ville de Metz*, recueillies, mises en ordre et publiées pour la première fois par J. F. Huguenin de Metz. Metz, 1838, p. 149.

(2) Ibid. p. 159.

Digitized by Google

Cette réforme des Cordeliers prit naissance au milieu des atrocités de la guerre de Cent ans sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, à travers les troubles du grand Schisme et fut soumise à toutes les vicissitudes des changements d'obédience. (1)

En France vers 1390 (2) trois religieux de la province de Touraine sollicitèrent de leur Provincial, fr. Jean Philippe, un couvent où ils pourraient suivre la Règle dans toute sa pureté. Jean Philippe leur assigna celui de *Mirebeau* (au diocèse de Poitiers), choisit l'un d'eux comme gardien et fit sortir tous les autres religieux. Des frères fervents ne tardèrent pas à se joindre aux trois premiers et ils songèrent alors à promouvoir la réforme en d'autres couvents.

Le premier qui fut directement construit pour eux est celui de *Bressuire*. Le 24 juillet 1404, Benoît XIII autorisait Colette Cortenaude, commuant ainsi son vœu d'aller en Terre-Sainte, à fonder un monastère des Frères-Mineurs Observants. (3) Cinq religieux s'installèrent bientôt dans la petite cité poitevine et reçurent du seigneur Jean de Beaumont une maison pour s'agrandir, mais avec cette clause particulière que si la Règle de saint François venait à être abandonnée, les religieux pourraient

(1) Comme deux papes gouvernaient l'Église: Urbain VI qui eut pour successeurs Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII dont le siège était à Rome et Clément VII (Robert de Genève) qui fut suivi de Benoît XIII (Pierre de Luna) dont le siège était à Avignon, les royaumes, les diocèses, les ordres religieux étaient partagés entre ces deux obédiences. La France prit d'abord parti pour celle d'Avignon, puis se retira quand Benoit XIII eut refusé de tenir ses engagements et y revint en 1403. L'ordre des F. M. eut deux Ministres généraux : l'un Henri Alfieri pour l'obédience de Rome, l'autre Jean Brandolini pour Avignon. Les provinces elles-mêmes se trouvaient avoir deux supérieurs. C'est ainsi que dans la province de Bourgogne, deux religieux Arnoul de la Fons et Jean des Cours se disputèrent le Provincialat devant le Parlement de Paris en 1406. Cf. Noël Valois, *La France et le grand Schisme*, t. III, p. 443-4 ; K. Eubel, *Bullarium Franciscanum*, t. VII, Bulles de Benoit XIII n°s 967, 968, 985, 986, 995, 1026, 1055, 1083 et 1350 ; aux indications données par N. Valois, ajouter *Archives Nationales*, X^1a 4787, fol. 600 et X^1a 54, fol. 123.

(2) « *Dicunt ipsi fratres quod 25 annis et eo amplius elapsis, tres fratres...* » cf. *Quœrimoniæ propositæ...* loc. cit. fol. 185^v. Ce mémoire est la plus ancienne relation des débuts de l'Observance française. Il est avec la requête des Gardiens observants à l'Université de Paris et avec les conclusions de celles-ci (8 et 19 février 1415. Y. Magistri, *op. cit.*, ff. 206-10), un document de premier ordre pour en connaitre l'esprit et les principes. Il a été publié également dans les *Monumenta Ordinis Minorum*, édition de Salamanque 1511, tract. II, ff. 164 ss., et dans le *Speculum Minorum*, Venise 1513, P. III, ff. 151 ss.

(3) *Bullarium franciscanum*, t. VII, p. 329.

Digitized by Google

être renvoyés et remplacés par d'autres plus fervents. (1) Cet établissement n'était sans doute que provisoire,car une nouvelle Bulle du 12 août 1406 permettait à Jean de Beaumont de bâtir un couvent et, pour éviter aux Frères le maniement de l'argent, elle précisait que les aumônes et les fonds nécessaires à la construction des édifices et à l'entretien des religieux seraient reçus et dépensés par des hommes pieux admis spécialement à cet effet dans le Tiers-Ordre. (2) Cet usage a persévéré jusqu'à nos jours chez les Frères-Mineurs Observants.

Après Mirebeau et Bressuire l'antique couvent de *Séez* fut soumis à la réforme par le Ministre Général Jean Brandolini qui écrivit à ce sujet une très belle lettre datée de Rouen, 5 septembre 1404. (3)

Puis, ce fut le tour de *Laval*. Ce monastère avait été fondé par Guy XII, seigneur de Laval et par sa femme Jeanne, veuve du fameux connétable Bertand du Guesclin. La Bulle de fondation datée du 20 décembre 1396 ne fait aucune mention de l'observance et le 14 août 1404,nous voyons les Cordeliers de Laval revendiquer devant le Parlement de Paris tous les privilèges accordés aux Frères-Mineurs, entre autres, le droit d'entendre les confessions des fidèles et celui de leur accorder la sépulture dans leur église, toutes choses absolument contraires aux principes des Observants. Plus tard, le 26 avril 1407, Benoît XIII donne au duc de Bretagne une Bulle pour une fondation à

(1) B. Ledain, *Histoire de la Ville de Bressuire,* dans les *Mémoires Soc. antiq. Ouest,* t. XXX (1865), 287-8 d'après dom Fonteneau, *Mémoires,* t. 53, p. 511-22.

(2) *Bull. franc.,* t. VII, p. 343.

(3) Une copie de cette lettre figure dans le Ms. lat. 12167 (ff. 50v-53v) de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Dans cette lettre, que nous donnons en appendice, J. Brandolini rappelle aux religieux du couvent de Séez, dont la majorité avait dû, sans doute, demander à passer à l'Observance, les obligations de l'obéissance et de la pauvreté, il les invite à maintenir entre eux la paix, la concorde et la charité ; il leur donne l'excellent conseil qui eut évité bien des scandales,s'il avait été pratiqué,de fuir toute détraction et tout murmure contre les religieux de la Communauté qui suivent un autre genre de vie ; il les engage à s'exercer utilement dans le ministère de la prédication, à tenir surtout à la sincérité de telle sorte que leur vie soit devant les hommes ce qu'elle est devant Dieu, et même, meilleure devant Dieu qu'elle ne parait devant les hommes. Enfin pour mettre l'observance en vigueur au couvent de Séez, il statue : 1° que la clôture sera rigoureusement observée, 2° qu'il ne faut accepter les jeunes gens à la profession qu'après mûre délibération, 3° que tous ceux qui ne voudront pas se conformer à l'Observance établie en ce couvent, même s'il en sont les fils, puissent être placés ailleurs et qu'ils se gardent, sous peine d'excommunication, de troubler ceux qui désirent y vivre régulièrement, 4° que ceux qui sont désignés pour demeurer dans ce monastère ne puissent se procurer des lettres pour en sortir.

Digitized by Google

Redon à l'instar de Mirebeau, Laval et Bressuire. Les Cordeliers de Laval passèrent donc à l'Observance entre 1404 et 1407. Le duc de Bretagne n'ayant pas utilisé la permission de Benoît XIII, Martin V la lui renouvela le 8 juillet 1418. (1)

A la mort du Provincial, Jean Philippe, les Observants perdirent un puissant protecteur et furent gravement menacés dans leurs progrès et même dans leur existence. Mais le Ministre Général Jean Brandolini leur était favorable. Il les soutint auprès du Pape qui les exempta de la juridiction des Provinciaux (26 avril 1407). (2)

En cette année 1407, deux autres couvents furent fondés : *Clisson* par le vieux connétable Olivier de Clisson qui voulut avant de mourir inscrire cette œuvre pieuse dans son testament (5 février 1407), et *Cholet* par la noble dame Marie de Montalais qui se consolait ainsi de la mort de son mari (15 Juillet 1407). (3)

L'année 1408 est encore plus féconde en heureux résultats. Le 9 avril Benoît XIII autorise deux nouvelles fondations, l'une à Olonne qui ne fût pas exécutée et l'autre à *Fontenay-le-Comte*. Le même jour à la demande des habitants de *Saint-Jean-d'Angély*, puis le 30 du même mois, sur celle des habitants de *Loches*, il ordonne d'expulser les Conventuels et de leur substituer des Observants. Enfin, le 13 mai il leur accorde le droit de se choisir un Vicaire provincial et nomme lui-même Frère Thomas de la Cour pour être le premier investi de cette charge nouvelle. C'est aussi en 1408, vers le mois de septembre, qu'il faut placer la réforme du couvent de *Saint-Omer*. Elle fut accomplie par le Magistrat de la ville, par l'évêque de Thérouanne et par le Ministre Général qui désigna comme gardien un certain Frère Jean Makerel. Celui-ci eut bientôt après de graves difficultés avec ses protecteurs. Accusé, faussement sans doute, d'avoir prêché des propositions contraires à la Foi, il refusa tout d'abord de se présenter devant le Chapitre provincial et devant

(1) *Bull. franc.*, t. VII, pp. 311, 349, 508; Morin de la Beauluère, *Études sur les Communautés et Chapitres de Laval*, Laval 1891, pp. 328-48; Bertrand de Broussillon, et Paul de Farcy, *La Maison de Laval*, t. II, pp. 356, 359; *Archives Nationales* X1a 51, ff. 382v-384r; *Quærimoniæ propositæ in Concilio Constantiensi*, *loc.cit.*, fol. 200v.

(2) *Bull. franc.*, t. VII, pp. 327 et 350.

(3) La Fontanelle de Vaudoré, *Histoire d'Olivier de Clisson Connétable de France*, Paris 1826, t. II, pièces justificatives, pp. 306-7; A. Gellusseau, *Histoire de Cholet et de son industrie*, 1862, t. I, p. 174-7; *Bull. franc.*, t. VII, p. 355.

Digitized by Google

l'Évêque, mais finit par se rendre; au commencement de 1409 la paix était rétablie. (1)

Mécontents de tous ces succès des Observants, les Conventuels protestèrent, mais en vain, auprès du Roi. Ils se tournèrent alors du côté du 3e pape créé par le Concile de Pise (1409) Alexandre V qui avait permis à Thomas de la Cour la fondation d'*Amboise* (9 septembre 1409), (2) publia, quinze jours plus tard, la Bulle *Ordinem Fratrum minorum* (3) qui annulait toutes les exemptions dont jouissaient les religieux de la réforme de Mirebeau à cause du préjudice qu'elles portaient à la discipline et du péril qu'elle faisait courir à l'unité de l'Ordre. Alexandre V se souvenait d'avoir été Conventuel.

L'abbé de sainte Geneviève de Paris, chargé de l'exécution de ces lettres, les déclara nulles et les révoqua. Néanmoins les Observants se réunirent au couvent de Bressuire et décidèrent de solliciter l'appui de l'Université de Paris (8 février 1410 n. st.) Ils lui députèrent donc leur Vicaire Général Thomas de la Cour et Jacques Floriaye gardien de Cholet, munis d'une lettre signée des gardiens de Mirebeau, Laval, Bressuire, Fontenay-le-Comte, Cholet, Saint-Omer et Clisson et contresignée par le Notaire royal G. Joceaume. (4)

L'Université fit une enquête et, dans un rapport où elle met en parallèle la vie plus que mitigée des Conventuels et l'austérité des Observants, (5) elle conclut que le genre de vie de ces der-

(1) *Bull. franc.*, t. VII, pp. 358 à 361; Chan. O. Bled, *Regestes des Évêques de Thérouanne*, Saint-Omer, 1902, t. I, pp. 399-400; Deschamps du Pas, *Saint-Omer*, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, Arrondissement de Saint-Omer*, t. II, p. 263-5. — Le Ms. N° 166 du Musée archéologique de Namur place par erreur la réforme du couvent de saint-Omer en 1401. Des chroniqueurs postérieurs font aussi de Jean Makerel un compagnon de Saint Bernardin de Sienne, cf Serv. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des F. M. O. de St Fr. en Belgique et dans les Pays-Bas*, Anvers 1885, p. XVI.

(2) *Bull. franc.*, t. VII, p. 415.

(3) Ibid. p. 417. Les *Quærimoniæ* en font une réfutation impitoyable. Cf. Y. Magistri, *op. cit.* ff. 187-9.

(4) Y. Magistri, *op. cit.* ff. 206-208.

(5) *Qua quidem requesta ut præfertur exhibita et exinde lecta in publico et audita : tractatoque de et super vita, moribus et observantia, ac modis vivendi ipsius fratris Thomæ vicarii praedicti et fratrum sibi adhærentium et subditorum qui ut ibidem per plures fide dignos in vita et moribus eorumdem expertos dicebatur et asserebatur nullo modo per se vel per interpositam personam denarios vel pecunias recipiant, nec penitus prætio denariorum aliquid emunt, vendunt aut cambiunt, aliquam rem quantumcumque minimam in communi vel particulari sibi non appropriant sed solum usum rerum sibi necessariarum et licitarum parce retinent, nullas congre-*

Digitized by Google

niers est la pure et vraie observance de la Règle de saint François, l'assure de sa protection, sollicite celle du roi et des autres princes et demande que le Pape Alexandre V veuille bien confirmer les privilèges accordés par Pierre de Luna (Benoît XIII).

Alexandre V mourut trop tôt pour annuler sa bulle du 24 septembre 1409. Son successeur Jean XXIII confia l'examen de cette cause au Cardinal Jourdain Orsini qui chercha un moyen terme entre la Bulle de Benoît XIII exemptant les Observants de toute juridiction excepté celle du Ministre Général et la Bulle d'Alexandre V qui supprimait toute exemption. Il imagina de conserver aux réformés leur Vicaire Général mais de les soumettre aux Ministres Provinciaux.

Cette solution n'eut pas le don de plaire aux Conventuels qui obtinrent enfin de Jean XXIII la confirmation pure et simple des lettres d'Alexandre V (28 juillet 1414). (1)

De graves déboires commencèrent alors pour les Observants. Le Vicaire Général fut déposé, les religieux dispersés, emprisonnés ou privés de l'office de la prédication. Dans un chapitre de la province de Touraine on les fit comparaître et on les traita d'intrus, de fraticelles et d'hérétiques.

Après d'assez rapides conquêtes l'Observance se trouvait donc subitement entravée, tandis qu'une autre réforme, celle de sainte Colette, moins menaçante pour l'unité de l'Ordre puisqu'elle restait sous la juridiction des Provinciaux, commençait à grandir et semble avoir été établie à cette époque au couvent de Dole (vers 1412). Un ancien novice de Mirebeau, Pierre de Dole, avait fait ériger ce dernier couvent en 1372 (2), c'est-à-dire à une date où l'Observance n'avait pas encore pris naissance et, par conséquent, avec les principes et les usages des Conventuels. Vers 1412, sainte Colette cherchait des religieux exemplaires pour le ministère de ses Clarisses réformées ; elle gagna à sa cause un des principaux de la province de Bourgogne, J. Foucault, qui consentit à peupler la maison de Dole de frères zélés pour l'observance de la Règle. Ainsi fut réformé par sainte Colette le couvent de

gationes in horreis vel cellariis aut alia conservant, sed quasi quotidie victualia necessaria solum duntaxat pro die hostiatim et humiliter mendicant, habitus pauperes et abjectos secundum regulam ordinatos induunt... Y. Magistri. *Op. cit.* fol. 208r. Sur l'appui accordé par l'Université aux Observants, cf. Denifle-Châtelain, *Chartularium Un. Par.* t. IV, p. 181 et 2512, nos 1886 et 1965.

(1) *Bull. franc.* t. VII, p. 483.

(2) *Bull. franc.* t. VI, p. 468.

Digitized by Google

Dole. (1) De leur côté les Observants eux aussi tentèrent de s'établir en Bourgogne ; ils réussirent à convaincre J. Foucault qui abandonna le parti de la réformatrice et briguèrent ensuite l'appui des seigneurs de la ville et du Parlement. Mais malgré tous leurs efforts, l'affaire mise aux voix, sans qu'il y eut à proprement parler procès et plaidoires, fut résolue à l'avantage de sainte Colette.

Les Observants échouèrent encore à Moyrans et à Péronne. (2) Enfin, fatigués de ces vexations incessantes dans les provinces de France et de Touraine et de ces insuccès répétés en Bourgogne, ils profitèrent de la réunion du Concile de Constance pour demander un décret en leur faveur. Le 4 juillet 1415, dans la 14e session, les ambassadeurs du Roi de France présentèrent aux Cardinaux, leurs délégués venus surtout des provinces de France et de Touraine. Ceux-ci, dans leur requête (3) exposèrent : 1° les obligations de la Règle de saint François et les trangressions multiples dont elle était l'objet ; 2° la nécessité de recourir au Concile pour assurer la réforme de l'Ordre ; 3° l'utilité de cette réforme pour l'Église ; 4° les moyens de la réaliser.

Nous saisissons là sur le vif les principes sur lequel s'appuyaient les premiers Observants. Il leur suffisait, disaient-ils, d'un décret assurant l'existence de cette nouvelle famille qui comptait déjà environ 200 religieux répartis dans plus de 12 couvents et qui possédait assez d'hommes sages et prudents pour se gouverner elle-même. Afin d'éviter les occasions de relâchement, ils fixaient l'âge de la réception des novices à vingt ans ; ils décidaient de ne présenter les Clercs au Sacerdoce qu'à vingt quatre ans et après examen de l'évêque ; ils renonçaient aux grades universitaires, au droit d'entendre les confessions des fidèles, à celui de leur donner la sépulture dans leurs églises et à tous les

(1) C'est du moins, si l'on écarte les obscurités accumulées par les auteurs postérieurs, ce qui ressort des récits de sœur Perrine (cf. Ubald d'Alençon, *Les vies de sainte Colette Boylet de Corbie*, Paris 1911, p. 263. 4) et de sœur Catherine Ruffiné (cf. Ub. d'A. *Documents sur la réforme de sainte Colette en France*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. III (1910) p. 83. — La Bibliothèque de Dole possède encore un volume, soigneusement enluminé, ayant appartenu à Pierre de Dole, c'est une Vie de J.-C. par Ludolphe de Saxe (Ms. 80). Au fol. 257 on lit ces mots : *Iste liber est fratris Petri de Dola pro precio quinque florenorum. (Catal. gén. des Bibl. de France*, t. XIII, p. 399).

(2) Cf. les *Quærimoniæ loc.cit.* fol. 189v.

(3) Ibid. fol. 149 ss.

Digitized by Google

privilèges contraires aux intentions de saint François, sources de conflits perpétuels avec le clergé séculier. Ils réclamaient le droit d'élire eux-mêmes un provincial pour les trois provinces et un custode pour chacune d'elles. « Il n'est pas nécessaire, ajoutaient-ils, de faire de nouvelles constructions, mais que dans chaque custodie on mette deux maisons à la disposition des réformés et qu'il soit permis à tous les couvents dont la majorité des religieux le demandera de passer à la réforme ».

Ils proposaient encore que lorsque plusieurs couvents seraient ainsi réformés ils pussent constituer une custodie distincte et élire un custode comme les autres ; et enfin que douze couvents aient le droit de choisir un Provincial soumis au Ministre Général pour constituer une province observante. Ils espéraient ainsi peu à peu arriver à une réforme totale de l'Ordre. Ils présentaient leur pétition comme étant signée des gardiens et des religieux des couvents de *Bressuire, Clisson, Cholet, Fontenay-le-Comte, Amboise, Séez, Laval, Saint Jean-d'Angély, Loches et Saint-Omer* dont les cinq premiers seulement avaient été construits spécialement pour eux. Ils y ajoutèrent celui de *Varennes* au diocèse de Reims que le Cardinal Louis de Bar, durant les séances du Concile, avait promis de leur donner, (1) et celui de *Dole* dont ils avaient par surprise obtenu le consentement. (2) Quant à celui de Mirebeau, berceau de la réforme, il est à remarquer qu'il ne figure pas sur leur liste.

Une comission présidée par le Cardinal Jourdain Orsini et par le célèbre Pierre d'Ailly, Cardinal-Archevêque de Cambrai s'occupa immédiatement de cette affaire. Un grand nombre de théologiens avaient été convoqués; les Conventuels étaient également représentés et le Ministre Général de l'obédience de Rome, Antoine de Pireto, s'était fait remplacer par F. Jean de Rocha. (3)

Après un examen approfondi, le Concile, *Sede vacante*, dans sa 19e session (23 septembre 1415) (4) accordait aux Observants beaucoup plus qu'ils n'avaient osé demander :

(1) *Bull. franc.* t. VII p. 499 ; dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e éd. t. III; p. 619 ; Benoit de Toul, *Veteris ordinis Seraphici monumenti nova illustratio...* Tulli Leucorum 1708, p. 141.

(2) Cf. la Bulle *Ex Supernæ* du 23 août 1426, *Bull. franc.* t. VII p. 660 et le récit de Sœur Cath. Ruffiné, *loc. cit.*

(3) Cf. quelques vers latins de ce F. M. à la louange de Jean Sans Peur dans H. Finke, *Bilder vom Konstanzer Konzil*, Heidelberg, 1903, p. 92.

(4) *Analecta franciscana*, t. II. p. 256-60 ; Wadd., *Ann. Min.* t. IX, p. 371-4 ; *Bull. franc.* t. VII, p. 493.

Digitized by Google

Les couvents précités, auxquels la Commission ajouta celui de *Mirebeau,* pour avoir eu l'honneur d'abriter les premiers Observants, auront désormais le droit d'élire dans chaque province un vicaire provincial, ces trois vicaires provinciaux pourront à leur tour choisir un vicaire général jouissant, vis-à-vis des religieux réformés des mêmes pouvoirs qne le Ministre Général. Le Concile désigna lui-même, comme premier Vicaire Général, Fr. Nicolas Rodolphe. Ces différents vicaires doivent être approuvés respectivement par les provinciaux et par le Général dans les trois jours qui suivent leur élection. Ils gouvernent sous leur propre responsabilité les religieux réformés. Les provinciaux et le Ministre Général ne peuvent ni s'ingérer dans leur administration, ni les déposer. Toutefois ces derniers demeurent les Supérieurs ordinaires et, à ce titre, afin de manifester leur autorité, ils conservent le droit théorique de visiter les Observants.

En vertu de ce décret qui est, dans l'histoire franciscaine, d'une importance capitale, une juridiction nouvelle était fondée, le mouvement parti de Mirebeau se trouvait encouragé et définitivement sanctionné.

*
* *

Restait à faire exécuter les ordres du Concile. Chose ardue, s'il en fut jamais. Les Conventuels,on le conçoit, mirent tout en œuvre pour obtenir l'annulation du Décret et reprendre les couvents qui leur avaient été enlevés. C'est alors qu'entre en scène Frère Guillaume Josseaume, religieux encore peu connu, qui mena une vie des plus agitées, mêlé à toutes les querelles politiques et religieuses de son temps et dont le zèle, l'habileté et l'audace s'employèrent, avec des alternatives de succès et de malchances, à assurer les conquêtes des Observants.

Guillaume Josseaume, raconte un des Chroniqueurs de la ville de Metz, qui parle de lui en ennemi et en fait un portrait peu flatté, avait été l'un des plus célèbres avocats de Paris. Les troubles survenus dans la capitale à la suite de l'assassinat du Duc d'Orléans (1407) et le triomphe des Bourguignons le forcèrent à s'exiler. Où alla-t-il ? à Poitiers peut-être où résidait un Parlement. Mais il ne se contenta pas de quitter la capitale, il quitta aussi le monde et entra chez les Observants où ses rares qualités de parole et d'action devaient être mises à profit. Il n'est pas

Digitized by Google

impossible que ce soit lui qui ait signé comme Notaire royal la requête des gardiens de l'Observance à l'Université de Paris. (1)

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, Frère Guillaume fut nommé gardien de Mirebeau. (2) Ce couvent, le premier concédé aux réformateurs, avait dû être repris par les Conventuels avant le Concile de Constance car il ne figure pas, nous l'avons vu, sur la liste de ceux qui lui demandèrent leur autonomie. Il s'agissait donc de réinstaller l'Observance dans ce couvent que le Décret désignait d'une façon toute spéciale. (3)

Le nouveau gardien réussit tout d'abord à en prendre possession. Nous savons, en effet, que le Vicaire Général Nicolas Rodolphe lui communiqua les Actes du Chapitre tenu à Bressuire en 1416. (4) Cependant la conquête de Guillaume Josseaume ne devait être rien moins que paisible. Nous le trouvons, en effet, en 1417 au Concile de Constance où il était venu, excité sans doute par les obstacles qui s'opposaient à l'application du Décret libérateur. Peut-être aussi le trouvait-il insuffisant. Toujours est-il qu'il insistait auprès des Pères pour la réformation de son Ordre, répandant à profusion des écrits sur ce sujet irritant, si bien que le Ministre général le fit mettre en prison. Mais des réclamations bruyantes venues des députés de France, d'Angleterre et d'Allemagne obtinrent qu'il fût remis entre les mains du Cardinal franciscain Pierre de Foix. Ce fut sa délivrance. (5)

Il est probable que les menées de Frère Guillaume ne firent qu'exciter le mécontentement des Conventuels. Car dans un Chapitre Géuéral tenu à Mantoue (1418) ils décidèrent que tous les religieux, sans exception, ne devaient reconnaître qu'une seule juridiction, celle de leur Ministre provincial, concourir au Chapitre de leur province respective et accepter les gardiens nommés

(1) Voir plus haut p. 420.

(2) Cf. Appendice II Jugement du Parlement de Poitiers tiré des Registres du Parlement, *Archives Nationales* X 1a 9190, ff. 154v-155v.

(3) Exceptis tantum prœnominatis conventibus, *et conventu de Mirabello Pictaviensis diœcecis, quem volumus expresse et ordinamus* curae et regiminis prœdictorum Vicariorum subesse; et ex causa, ut sicut in eo hæc stricta Observantia regularis in partibus illis sumpsit exordium, ita in illo, tanquam in aliorum speculo, semper elucescat (Wadd. *Ann. Min.* t. IX, p. 373).

(4) Wadd. op. cit. p. 388.

(5) Cf. Le journal de Guillaume Fillastre dans H. Finke, *Forschungen u. Quellen zur Gesch. des Konstanzer Koncils*, Paderborn 1889 p. 216; l'*Historia gestorum generalis Synodi Basiliensis* de Jean de Ségovie dans les *Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti*, t. II p. 214.

Digitized by Google

par lui. Les supérieurs étaient d'ailleurs invités à ne pas molester les religieux zélés pour la Règle, mais au contraire à les favoriser et à les accueillir avec bonté. (1) Cette promesse de bienveillance ne pouvait suffire aux réformés de France d'autant plus que les Conventuels faisaient courir le bruit que le Pape avait révoqué les privilèges octroyés par le Concile de Constance. Déjà le couvent de Saint-Jean d'Angély (2) s'était replacé sous l'obédience directe du Provincial ; les Conventuels en vertu de nouvelles Bulles (?) étaient rentrés à Mirebeau, et bon nombre de religieux qui avaient embrassé la réforme revenaient se placer sous leur obédience.

Pour arrêter ce mouvement qui menaçait de réduire à néant les succès qu'ils avaient remportés jusqu'ici, les Observants à leur tour, s'adressèrent à Martin V. Le résultat de cette démarche fut la publication de la Bulle *Romanum Pontificem* (7 mai 1420) (3) qui fixe une date marquante dans l'histoire de l'Observance française en confirmant d'une façon désormais indiscutable les immunités qui lui avaient été accordées *Sede vacante*.

Guillaume Josseaume revint donc à Mirebeau. Une fois encore il y introduisit les Observants. Mais au commencement de 1421 il dut s'absenter pour des causes politiques. Le Dauphin, Régent de France, qui devait régner plus tard sous le nom de Charles VII, banni du royaume et destitué par son père atteint de démence, avait réuni un Conseil extraordinaire à Selles-sur-

(1) *Anal. franc.* t. II. p. 271-2.

(2) D'après la Bulle *Exhibita nobis* du 20 juin 1418, il semble que ce couvent était occupé à la fois par des Conventuels et des Observants. Cf. *Bull. franc.* t. VII, p. 507.

(3) Wadd. *op. cit.* t. X, p. 39. Wadding, sur la foi d'une Chronique Belge manuscrite, rapporte que Josseaume n'était novice que depuis quatre mois quand il proposa aux Observants, pour répondre aux prétentions des Conventuels, d'aller à Rome -- à la condition de ne pas recommencer son noviciat — et d'obtenir de Martin V la confirmation du Décret de Constance. Il l'obtint. Ce fut la Bulle *Romanum Pontificem*. C'est évidemment une erreur puisque G. Josseaume était déjà gardien en 1417. Ce n'est pas à dire cependant que le récit de Wadding soit totalement erroné. Nous savons (voir plus haut p. 420) que les Gardiens Observants rédigèrent une requête à l'Université de Paris (8 Février 1410) qui fut contresignée par un certain notaire royal du nom de Guillaume Joceaume et à laquelle l'Université répondit favorablement. L'histoire de l'obtention de la Bulle *Romanum Pontificem* racontée par la *Chronique belge* et par l'Annaliste franciscain ne s'appliquerait-elle pas plutôt à la Déclaration de l'Université de Paris? — La Chronique, source de Wadding, fut écrite en 1630 par un Frère Mineur de Belgique. Le P. Hugolin Lippens O. F. M., qui a eu la bienveillance de nous communiquer ce renseignement, en prépare l'édition.

Digitized by Google

Cher, près de Bourges. Le Dauphin n'oublia pas l'ancien avocat devenu Cordelier et Frère Guillaume fut convoqué à cette assemblée où se trouvaient les principaux personnages du royaume.

Pendant qu'à Selles-sur-Cher, Fr. Guillaume prend part à ces graves débats intéressant l'avenir de la France, à Mirebeau, les Conventuels, par un hardi coup de main, s'emparent nuitamment du couvent. Cette fois, le gardien dépossédé se souvient à son tour de son ancienne profession et ne trouve pas d'autre moyen pour faire reconnaître ses droits, que de s'adresser à la justice royale. Il intente donc un procès aux envahisseurs, et naturellement la Cour lui donne raison. (1) Depuis lors, il est probable que les Observants ne furent plus troublés dans la possession de Mirebeau.

Cet appel au Parlement royal est, à notre connaissance, le premier dans un différend de ce genre. Son exemple ne fut que trop suivi dans la suite, et le mouvement de réforme qui aurait dû gagner de proche en proche tous les couvents de France par le seul rayonnement du zèle et de la charité s'appuya trop souvent sur la force du « bras seculier ». Ainsi le voulaient, peut-être, les mœurs si rudes de ce temps-là....

*
* *

Fr. Guillaume Josseaume ne disparaît pas de la scène après cette brillante victoire. On le rencontre avec le Provincial de Touraine, deux ans après, à Sienne où s'était transporté le Concile convoqué d'abord à Pavie par Martin V. Il s'y trouvait probablement comme député de la « nation française », car il prononça le 3 octobre 1423 un discours véhément en faveur de la thèse gallicane de la suprématie du Concile sur le Pape. Cette harangue ne pouvait plaire au Légat qui fit emprisonner notre orateur, véritable « suppôt d'iniquité ». (2) Aussitôt de nombreux partisans de la théorie incriminée protestèrent contre la captivité du « très glorieux Frère Josseaume » et obtinrent une fois encore sa délivrance. (3)

(1) Voir Appendice II.

(2) *Bull. franc.*, t. VII, p. 602[3c].

(3) Jean de Raguse, dans les *Monumenta Conciliorum general*, t. I, pp. 37, 50, 64-5; Jean de Ségovie, ibid., t. II, p. 214; Noël Valois, *Le Pape et le Concile*, t. I, p. 39.

Digitized by Google

Les deux emprisonnements de Constance et de Sienne ne pouvaient en rien diminuer la confiance que les Observants plaçaient en Frère Guillaume. N'avait-il pas souffert pour la défense de la Règle de saint François et pour celle d'une opinion commune en France? Dans ces conditions, son élection à l'office de Vicaire Général n'a rien qui doive nous surprendre et c'est en cette qualité qu'il tâcha en 1425 de faire entrer définitivement sous sa juridiction le couvent de Dole. Effrayés par ses menaces, les religieux cédèrent et reçurent parmi eux des Observants qui apportèrent des usages nouveaux. Les anciens s'en plaignirent amèrement au Pape qui écouta leur supplique, et Dole échappa pour toujours à la juridiction du Vicaire Général. (1)

Cet échec ne fut pas le dernier de la carrière si mouvementée de Josseaume. En 1428, nous le retrouvons à Metz s'efforçant de tirer d'une situation critique les Observants qui venaient de s'y établir. (2)

Ils étaient connus dans cette ville (3) sous le nom de *Frères Baudes,* du nom du premier prédicateur qui vint dans cette ville vers 1419. Son influence sur le peuple dont il sut gagner la confiance et la sympathie fut considérable, et en 1423 il pouvait instituer une petite communauté de ses confrères de l'Observance. Leur popularité s'accrut encore avec le temps ; les aumônes affluèrent au grand détriment des autres religieux et quand ils voulurent dilater leurs murailles les quatre Ordres mendiants se liguèrent contre eux. C'est alors que les Observants firent appel à Guillaume Josseaume. Il arriva à Metz en 1428. Comme ses prédé-

(1) *Bull. franc.*, t. VII, p. 660.

(2) Entre temps, Fr. G. Josseaume s'occupait de politique. Sur la fin de 1425 il est à Angers auprès du Connétable de Richemont qu'il voudrait détourner d'un acte de déloyauté (cf. A Desplanque, *Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais*, Bruxelles, 1867, p.42). En novembre et décembre 1427, il se rend auprès de Charles VII pour faire rentrer le connétable dans les bonnes grâces du Roi. (Cf. E. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, Paris, 1886, p.154.) B. F. t. VII, p. 710.

(3) Sur l'établissement des Observants à Metz, cf. Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz*, ouvrage déjà cité, pp. 143-82. Les données de ces *Chroniques* ont été exploitées par Ch. Abel, *l'Immaculée Conception à Metz* (Extrait de *l'Austrasie*) Metz 1857 ; par E. de Bouteiller, Notices sur les Monastères de l'Ordre de Saint-François à Metz, dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XLIXe année (1867-8) pp. 294-9 ; par Aug. Prost dans une étude restée manuscrite (1894) mais toute prête pour l'impression : Bibl. Nat. n. acq. fr. 4848, ff. 35-90. Voir aussi Placide Gallemant O. M. R, *Provincia S^ti Dyonisii F. M, Recoll. in Gallia.* Catalauni 1649. p. 71-4. — Dans cet ouvrage le P. Pl. Gallemant a publié p. 63 la lettre d'affiliation accordée pendant le chapitre de Metz 1255 par Jean de Parme au Monastère de Saint-Vincent.

Digitized by Google

cesseurs il eut vite fait de gagner l'oreille de la foule par des sermons ultra-démocratiques, remplis d'invectives contre la bourgeoisie et le clergé et dont les *Chroniques de Metz* nous ont conservé un écho. La ville était alors en guerre contre le Duc de Lorraine ; Fr. Guillaume réclama qu'on fît la paix dans l'intérêt du pauvre peuple (1) et le peuple en retour se déclara d'une façon si manifeste, pour les Frères Baudes, contre les autres Ordres, que les Échevins conseillèrent aux Frères Prêcheurs de ne pas présenter à la justice la Bulle qu'ils avaient obtenue contre l'ardent prédicateur.

Cependant les ennemis des Frères Baudes comptèrent avoir gain de cause en s'adressant directement aux autorités mêmes de l'Ordre. Ils profitèrent de la réunion du Chapitre Général d'Assise (1430) où devait se résoudre, sous l'impulsion de saint Jean de Capistran, l'épineuse question de la réforme. Des plaintes y affluèrent contre Frère Guillaume et les observants de Metz. Le trouble ne fit que grandir dans la capitale lorraine car les Observants y répandaient la nouvelle que les anciens Cordeliers allaient être soumis à la réforme ; on en placardait même sur les murs les conditions sévères. Or quand les délégués du Chapitre revinrent, ce fut l'ordre d'arrêter les constructions des Frères Baudes qu'ils apportèrent. L'opinion populaire ne supporta pas cette déception ; une conspiration s'ourdit contre le gouvernement de la ville qui, capitulant devant la révolte, fut contraint de supprimer les aumônes et rentes attribuées aux quatre Ordres mendiants et de ne leur permettre d'avoir respectivement que dix religieux. Les chefs du complot n'en furent pas moins appréhendés quelque temps après et condamnés à mort. En marchant au supplice ils maudissaient Frère Guillaume. Frère Guillaume n'était plus là. Il avait quitté la ville depuis plus d'un an et ne devait plus y revenir. (2)

Pourtant, rien de ce qui s'était passé à Metz n'avait pu ternir son prestige. Quand le Concile s'ouvrit à Bâle, notre fougueux orateur s'y rendit. Il fit même partie de la députation chargée d'étudier la réforme de l'Église (26 mars 1432). (3) Malheureu-

(1) Les harangues de Fr. Guillaume n'étaient pas seulement d'un démocrate sincère et d'un habile diplomate, elles étaient encore un témoignage de reconnaissance politique. Le couvent de Varennes n'avait-il pas été fondé par le Cardinal Louis de Bar, le prope frère du duc Charles de Lorraine en guerre avec la ville de Metz ?

(2) Huguenin, *op. cit.* p. 151, 170-4.

(3) J. Haller, *Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel*, t. II, p. 44.

Digitized by Google

sement pour lui, les Cordeliers lorrains qui ne l'avaient pas oublié, dénoncèrent ses agissements et ses erreurs, et son intempérance habituelle de langage, dans un sermon qui fut jugé répréhensible, fortifia ces accusations. L'inquisiteur de la foi donna ordre de l'incarcérer pour la troisième fois. Le Cardinal Légat proposa de le priver de la prédication et de le condamner à la prison perpétuelle. Mais Josseaume était de ces hommes qui ont assez de graves défauts pour attirer contre eux des haines tenaces et assez de qualités éminentes pour éveiller des enthousiasmes fidèles. La majorité du Concile trouva que s'il avait émis dans ses discours quelques opinions téméraires, il avait aussi fait beaucoup de bien et qu'il était d'une très grande utilité pour la réforme générale. Elle demanda donc qu'on agît envers lui avec moins de rigueur et qu'on cherchât à obtenir sa rétractation. Guillaume Josseaume ne consentit à abjurer qu'une seule erreur (9 juillet 1432), celle où il affirmait que le pénitent qui ne s'abstient pas de pécher pendant un jour n'a pas la vraie contrition. Comme bien d'autres propositions scandaleuses ou erronées lui étaient reprochées, le Concile ne se contenta pas de cette rétractation et le maintint en prison. (1) Par bonheur pour notre Cordelier, l'Inquisiteur de la foi qui avait juré de le conduire au bûcher vint à mourir et la somme de dix ducats qu'il avait laissée pour poursuivre sa condamnation ne fut pas acceptée. (2) Toutefois les Pères du Concile expédièrent des enquêteurs à Metz. En même temps Frère Cuillaume demandait aide et protection à ses amis de Lorraine. Les juges de Bâle furent froissés de cette démarche et finalement prononcèrent la sentence qui le privait à perpétuité de l'office de la prédication et le reléguait au couvent de Bonifacio en Corse (10 janvier 1433). (3)

Pour un ancien avocat de la trempe de Guillaume Josseaume la privation de la parole était une peine trop dure. Il fit appel, mais sans résultat, car trois ans après (24 mai 1436) il suppliait le Concile de lui rendre le pouvoir de prêcher. Sa requête fut appuyée par des personnages influents, entre autres par le Cardinal Louis d'Alleman, Archevêque d'Arles. Ils montrèrent le dévouement et l'affection de Frère Guillaume pour l'honneur de

1) Ibid. p. 49, 150, 161 ; t. V, p. 20 ; Mansi, *Ampla Collo*, Venise 1792, t. XXX col. 152 ; *Monumenta Concil. gen*, t. II, p. 215 ; Huguenin, *op. cit.* p. 179-80.

(2) J. Haller, *op. cit.* p. 171 ; Huguenin, *loc. cit.*.

(3) *Monumenta Concil. gever. loc. cit.* ; Huguenin, *op. cit.* p. 180-2.

Digitized by Google

cette assemblée où la thèse de la supériorité du Concile sur le Pape commençait à prévaloir. Il n'en fallut pas davantage ; Frère Guillaume recouvra immédiatement la liberté de ses mouvements et de ses paroles, sauf dans la province ecclésiastique de Trêves qui lui resta interdite (mai 1436) (1).

A partir de ce moment nous perdons la trace de Frère Guillaume Josseaume. Wadding et, après lui, Arthur du Moustier (2) rapportent qu'il mourut dans sa province de France avec un grand renom de sainteté et le don des miracles. Il pouvait du moins mourir heureux. Si l'œuvre de réforme générale de l'Ordre entreprise par saint Jean de Capistran au Chapitre Général d'Assise avait échoué, le docte et zélé Cardinal Nicolas de Cusa proposait, à Bâle (30 octobre 1432), au moment même où Frère Guillaume était retenu captif, d'approuver l'Observance française. Trois ans après, le Concile confirmait le Décret de Constance en faveur des Observants de France, de Touraine et de Bourgogne (3).

F. GRATIEN.
O. M. C.

APPENDICE I.

FR. JEAN BRANDOLINI, MIN. GÉNÉRAL DES F. M. ÉTABLIT L'OBSERVANCE AU COUVENT DE SÉEZ (*Lettre datée de Rouen. 5 Sept. 1404*).

II. *Incipiunt constitutiones locales.*

In Christo sibi carissimis fratribus gardiano ceterisque fratribus conventus Sagiensis tam presentibus quam futuris frater Johannes ordinis fratrum minorum generalis minister et servus salutem et pacem in Domino sempiternam.

Cupiens ad Dominum dirigere gressus vestros, ut in illo conventu tanquam lucerne in aureo candelabro regulari observantia fulgeatis,

(1) J. Haller, *op. cit.* t. II p. 316, t. IV, p. 146, 151 ; *Munum. Conc, gen. loc. cit.* ; Noël Valois, *Le Pape et le Concile*, t. I, p. 39, 40.

(2) Wadding, *Annales Minorum*, t X, p. 39 ; Arth. a Monasterio, *Martyrologium franciscanum*, X Jan..

(3) J. Haller, *op. cit.* t. II p. 234 ; Nic. Glassberger, *Chronica*, dans les *Analecta franciscana*, t. II, p. 294-8.

Digitized by Google

hortor vos in Domino ut, divino timore supposito qui est principium sapientie, studeatis reddere Domino vota vestra, sitis obedientia prompti non attendentes quis precipit, cui vel quid precipit, dum tamen non contra animam et regulam nostram, sed solum attendatis non habere propriam voluntatem sed vestro superiori conemini, quasi Deo jubenti, citissime obedire. Studeatis quam vovistis evangelicam paupertatem ; omnium librorum usus et aliarum rerum quibus fratres licite uti possunt sic sit communis omnibus quod nullus, nisi ex maiori indigencia, se maius habere reputet in eis ius utendi. Si alique elemosine pro necessitate communi vel alicujus in speciali alicui per aliquem deponantur servetur declaratio regule, et pro tali necessitate tantum per gardianum vel vicarium ejus cui commiserit ad talem sit recursus juxta formam statutorum papalium. Studeat tamen presidens secundum possibilitatem per se vel per alios caritative et diligenter cuibibet in necessitate subvenire, et idem alii fratres faciant et juxta regulam unus alteri suam necessitatem ostendat confidenter. Omnis honestas in verbis et gestibus appareat. Hortor et vos ut inter vos non sit discordia sed pax et caritas succendatur.

Si quis autem aliquod diceret vel faceret quod fratrem conturbaret statim studeat dicendo culpam suam fratri reconciliari, et si per se non faceret, per presidentem cum satisfactione condigna facere compellatur. Si vero per triduum reconciliari aliquis nollet vel esset *in brigis* viciosus volo quod gardianus, cum consilio fratrum sacerdotum, talem ad custodem cum suis excessibus mittat et custos ipsum debeat alibi collocare. Nec aliquis briguosus vel duri capitis, susurro vel bilinguis morari permittatur ibidem, cum per tales de facili omnis religio dissolvatur. Omnis etiam ambitio, fastus et superbia inter vos venenum reputetur, sed quilibet se reputet in serviciis omnibus minorem et, de sola humilitate se invicem prevenientes honore, non recuset unus alteri lavare pedes et utensilia coquine abluere et aliis ut servi dominis servire. Si quis vero in infirmitate ceciderit alii sibi diligenter et caritative serviant et pro eo necessaria studeant procurare. Si fratres forenses ad eos declinare contigerit cum ablucione pedum et interiori ac exteriori laetitia recipiantur et caritative in omnibus pertractentur.

Omnes chorum sequantur et tractim ac devote cum omni silentio divinum officium persolvant. Omnes et simul comedant in refectorio vel in forestaria nec aliquis extra communitatem comedere licencietur nisi esset infirmus vel forensis vel ex alia causa rationabili et urgente. Diligenter tamen invigilent presidentes quod vita communis sit competens juxta elemosinarum obvenciones et fratres caritative et humiliter et sine murmure recipiant ita quae sibi ministrabuntur sicut decet pauperes et devotos, et quod in mensa lectio habeatur. Et nullus frater comedat vel bibat in villa nisi secundum quod statuta generalia volunt.

Digitized by Google

Omnem murmuracionem fugiant ut infernum, et murmurans statim ab audiente caritative reprehendatur et si dimittere nollet statim ab eo aures advertens fugiat festinanter. Caveant inter omnia alios fratres nullatenus condempnare, et maxime *communitatem ordinis,* sed unusquisque judicare studeat semetipsum. Si quis oppositum faceret nisi statim correptus se culpabilem ostenderet et penitenciam super hoc sibi injunctam pacienter portaret, statim presidens prehabito consilio discretorum mittat talem cum suis excessibus ad custodem qui eum alibi debeat collocare et facta examinacione culpabilem tali pene subicere quod transeat ceteris in exemplum.

In communi colloquio vel speciali non loquantur fratres de mundanis et temporalibus, sed eorum confabulatio sit de Deo et de his que ad salutem spectant animarum, et servent silencium temporibus et locis statutis stricte. Sciant populo predicare et coram omnibus, seclusa ypocrisi, se ostendant in omnibus exemplares. Ocium vitent omnino tanquam omnium viciorum radicem et centinam, sed vel in oracionibus studio vel manualibus laboribus, secundum eis datam a Domino gratiam, occupentur, non litigent vel aliter contendant pro aliqua re temporali, sed sint omnibus maxime prelatis, sacerdotibus et clericis juxta doctrinam beati Francisci reverentes. In sermonibus dicant que ad honorem Dei et sanctorum et utilitatem populi pertinent, dubia vel falsa vel fatua evitantes vel audiencium notabiliter offensiva, et in predicacione sint soliciti inducere populum ad orandum Deum pro pace et tocius unitate ecclesie catholice. Non ostendant se cupidos vel ex mendicacione superfluorum aliis onerosos sed pocius mundum et mundana coutempnant, omnibus se humiles ostendant. Zelum Dei cum moderamine discrecionis habeant, sermonibus et exemplis mutuo se ad bonum provocent, indiscretas penitencias vel opiniones novas aut singularitates alias vitent et super hoc invigilent presidentes.

Hortor eciam vos omnes fratres in Domino ut omnem jactanciam fictionem in verbis et in gestibus fugiatis, sed studeatis coram Deo meliores esse quam coram hominibus apparere. Ut autem hec liberius et commodius observare valeatis et ne in conventu vestro Sagiensi in scandalum ejusdem ac eciam tocius ordinis religionis fervor tepescat quin pocius illius dono a quo bona cuncta procedunt amplius vigeat ibidem observancia regularis infrascripta statuo a vobis et ab omnibus fratribus ibidem de cetero commorantes inviolabiliter observari videlicet :

Quod non faciliter ad interiora conventus pateat ingressus secularium personarum et maxime mulierum, et diligentissime circa hoc generale statutum observetur ob quod habeatur janitor maturus, securus et probatus qui circa hoc invigilet diligenter et teneat ipsorum interiorum ostia clausa.

Digitized by Google

Item quod in suscipiendis ad ordinem de cetero cum permatura deliberacione vos habeatis et maxime juvenibus et adolescentibus seu ignotis quos non passim et nisi magna devocionis signa appareant in ipsis recipi procuretis.

Item quod quicumque fratrum qui quamvis forent pro conventu illo induti nollent se conformare vobis in prefatis et in omni bona observantia regulari, de cetero non habeantur tanquam ejusdem conventus nativi, quibus per salutarem obedienciam inhibeo ne conventum vel fratres ibidem religiose vivere volentes habeant per se vel per alium quovismodo perturbare, quod si oppositum maliciose facerent vel fieri procurarent sentenciam excommunicacionis incurrant, a qua per nullum me inferiorem nisi per ministrum vel vicarium ejusdem absolvi valeant.

Item ut tollatur materia inconstancie, levitatis ac instabilitatis quod fratres ex ordinacione mea vel ministri provincie Francie ibidem pro mora transmissi nullatenus sibi litteras obedienciales procurent vel procurari faciant de se alibi transferendo per quamcumque personam extra nostrum ordinem existentem cujuscumque condicionis, gradus, dignitatis aut status existat, quod si contra presentem ordinacionem aliqua littera obediencialis ab aliquo procuratur, cum hoc esset expresse contra nostra generalia statuta, inefficax penitus habeatur.

Datum Rothomagi quinta die mensis septembris, anno Domini M^mo^ quadringentesimo quarto.

APPENDICE II.

Procès intenté devant le Parlement de Poitiers par Fr. Guillaume Josseaume, F. M. de l'Observance, au sujet du Couvent de Mirebeau injustement occupé par les Conventuels (16 Juin 1421).

Cum dilectus orator noster frater Guillermus Josselmi religiosus ordinis fratrum minorum nobis dudum exponi fecisset quod licet ex sacri generalis consilii Constanciensis et etiam sanctissimi patris summi pontificis ordinacione (1) cum grandi et matura deliberacione pensata regimen et gubernamentum fratum et conventus de Mirabello nec non plurimorum aliorum fratrum et conventuum ordinis antedicti per dictum sacrum generale consilium fratrum et conventuum de observancia nuncupatorum in Francie, Turonie et Burgundie provinciis constitutorum ad fratrem Thomam de Curte

(1) La Bulle *Romanum pontificem* 7 mai 1420 dont il a été parlé plus haut.

Digitized by Google

vicarium generalis ministri ejusdem ordinis spectaret et pertineret, et per hoc haberet et idem vicarius gardianos sive gardiatores, lectores et ceteros officiarios in dictis conventibus ponere et instituere, fratres et religiosos eorumdem conventuum visitare, ipsosque corrigere, punire et de uno conventu in alium arbitrio suo transmictere ac cetera omnia alia facere et exercere in hac parte que dictus generalis minister facere et exercere posset, absque eo quod ministri et custodes provinciales de his se intromictere quovismodo possent vel deberent, quodque dictus exponens in gardianum seu gardiatorem dicti conventus de Mirabello per Vicarium antedictum electus, ordinatus et institutus extitisset. (1) In quoquidem conventu idem exponens cum pluribus aliis religiosis dicte observancie notabiliter et devote se semper habuissent, regulam et observanciam dicti ordinis a beato patre Francisco traditam modo sibi possibili continuando et observando, his nonobstantibus, dicto exponente apud nos in villa de Cellis Bituricencis (2) de mandato et ordinacione nostris pro nonnullis bonum et utilitatem persone nostre et tocius rei publice hujus regni concernentibus existente, quidam frater Yvo Fabri nuncupatus ministrum provincialem in dicta provincia Turonie et unus alter frater Johannes Boissereau nominatus custodem dicti ordinis in Pictavia se dicentes, in odium et contemptum premissorum certum mandatum et congregacionem plurium fratrum ordinis protacti suorum complicium et adherencium in hac parte et presertim fratrum Johannis Euvrin, Guillermi Prepositi, Petri Richet, Guillermi Bordini ac aliorum usque ad numerum quinquaginta vel circiter fecerant et convocaverant; qui sic congregati cum armis invasivis et prohibitis de mandato seu ordinacione dictorum convocantium dictam villam de Mirabello clam sub favore quorumdam habitancium ipsius ville diversis horis et per diversa loca accedentes et intrantes ac ibidem per dies aliquos se latitantes quadam nocte hora medie noctis vel paulo post domum dicti conventus fratrum minorum de Mirabello scalaverant ac eum certa quantitate grisiliorum seu vinculorum ferreorum et funiculorum muniti, violenter introeuntes fratres et religiosos dicte observancie ejusdem domus seu

(1) Il ne s'agit là évidemment que d'une confirmation dans la charge de gardien, car d'après la déposition des conventuels qu'on lira plus loin, et d'après ce que nous avons vu plus haut, Guillaume Josseaume prit possession du couvent de Mirebeau une première fois en vertu du Décret de Constance, bien avant par conséquent la réélection de Thomas de la Cour comme Vicaire Général (29 janvier 1419, cf. Wadd. *Ann. Min.* t. X, p. 27).

(2) La Celle St-Eusice probablement, aujourd'hui la Selle-sur-Cher, (arrondissement de Romorantin) où se trouvait, au confluent de la Sauldre et du Cher, un monastère de Bénédictins datant du VIe siècle (cf. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. I (1851) pp. 1-12). La province ecclésiastique de Bourges comptait également deux prieurés appelés *la Celle* ; cf. Dom Besse, *Archives de la France monastique* t. V. p. 56.

Digitized by Google

conventus quos idem exponens, dum ad nos ut prefertur accederet, pro custodia dicti conventus ac divino cultu ibidem exercendo dimiserat, ceperant, enormiter verberarant et ab eodem conventu expulerant, bona sua et dicti conventus rapiendo et usibus propriis appropriando.

Quibus nobis sic expositis, certas nostras patentes litteras eidem exponenti concessissemus quarum vigore ac informacione precedente dicti fratres Petrus Richet, Guillermus Bordini, Guillermus Prepositi, Johannes Euroin ac Johannes Merceron, Johannes Februarii et Guillermus de Vallibus, religiosi ordinis ante dicti, nec non Guillermus Pinaudi et Guillermus Berthonneau habitatores dicti loci de Mirabello omnes de predictis excessibus et delictis culpabiles per eandem informacionem reperti, in curia parlamenti domini mei personaliter comparituri procuratori dicti domini mei ac exponenti memorato super premissis responsuri adiornati extitissent. (1) Et deinde constitutis in dicta parlamenti curia partibus videlicet dicto exponente actore, procuratore dicti domini mei secum adjuncto ex una parte, et dictis fratribus Petro Richier, Guillermo Bordini et Johanne Fabruarii religiosis nec non Guillermo Pinaudi et Guillermo Berthonneau laicis defensoribus ex altera.

II

Pro parte ejusdem exponentis litteras nostras predictas ad factum reducentis et premissa omnia effectualiter proponentis ipsum ac ceteros bonos religiosos observancie memorate sic a dicto conventu expulsos in statu in quo tempore dicte expulsionis erant die festivo horaque magne misse et in conspectu populi restitui, dictosque defensores omnes per corporum suorum detencionem et laycos eciam per bonorum capcionem detencionem et expletacionem ad hoc paciendum et tollerandum ac ad bona per eos in domo dicti conventus ut premissum est rapta restituendum ; nec non quosdam religiosos dictorum defensorum nunc fautores qui ante dictam expulsionem observancie predicte se summisserant ad rediendum et revertendum ad conventum ante dictum et eamdem observanciam continuandum ; et insuper eosdem defensores ad excessus predictos reparandi per arrestum dicte curie compelli, et propter hoc dictos defensores videlicet laycos in

(1) Ceci eut lieu le 19 Mars 1421. — Mercredi dix-neuf Mars 1421 (n. st.). Ordonne a este et est que freres Pierre Richet, Guillaume Bourdin et Jean Feburier Cordelliers qui de par la cour sont arrestes en l'hostel du couvent des Cordelliers de Poictiers pour la cause que vendredy dernier passe fut plaidée seront eslargis parmy la ville de Poictiers jusques au lendemain de quasimodo prochain venant qu'ils reviendront en estat. (Ms. de la Chambre des Députés. Collection Le Nain, t. 698, fol. 131 v).

Digitized by Google

honorabili et mille librarum in pios usus convertendarum utili emendis ac in dicti exponentis expensis ; religiosos vero in emendis rationabilibus arbitrio curie condemnari ; religiosos quoque delinquentes vicario antedicto pro ipsis puniendis tradi et liberari requisitum extiterit pertinenter, ad hec pluribus factis et racionibus per eum allegatis, concludendo. Procuratore dicti domini mei contenta in informacione predicta recitante, dictosque defensores carceribus mancipari ac super premissis sigillatim interrogari, nec non antequam in aliquo audirentur ipsos a conventu memorato deiici et dictum exponentem cum sociis et religiosis suis in statu pristino, presentibus dictis laicis, restitui, religiosos autem delinquentes vicario antedicto per eum puniendos et corrigendos tradi, laycos vero in honorabili et mille librarum Turonensium erga dominum meum utili emendis condemnare, petente et concludente.

Pro parte vero dictorum defensorum religiosorum : statuta regule ordinis fratrum minorum in corpore juris inserta, et quod expulsis ab aliquo loco per violenciam licitum est subtili ingenio sine scandalo et violencia illum recuperare presupponendo, dictum fuerit et propositum quod iidem defensores religiosi ac ceteri fratres eorum consortes in hac parte religiosi bone vite et honeste conversacionis propter eorum bonum regimen in dicto conventu de Mirabello ex ordinacione generalis ministri dicti ordinis jamdiu positi et instituti fuerint in quo bene et laudabiliter continuo se habuerant, regulam beati Franscisci absque dissolucione aliqua observando et ibidem divinum cultum devote omnibus horis exercendo. Verum quidam eo sub colore quod strictiorem regulam beati Francisci se observare velle quam ceteri facerent seminaverant et a consorcio ceterorum religiosorum dicti ordinis se segregare cupientes, certas bullas surrepticias per quas quidam vicarius pro illis qui dicte observancie se summitere vellent, extiterat ordinatus a generali consilio Constantiensi parte minime vocata, super hoc impetrarant et quanquam ab earumdem bullarum concessione fuisset pro parte generalis ministri ceterorumque ministrorum custodum et religiosorum dicti ordinis ad dictum concilium bene consultum et dictum summum pontificem appellatum et quod hoc dicto fratri Guillermo Josselmi intimatum extitisset, (1) nichilominus idem frater Guillermus Josselmi totum ordinem et statuta dicte religionis subvertere satagens, sub umbra bullarum antedictarum in conventum predictum se cum quibusdam aliis violenter intruserat et dictos defensores ac socios suos ab ea expulerat. (1) Quibus dicto summo pontifici pro parte dicti generalis ministri et ceterorum dicti ordinis gubernatorum expositis, ipse summus pontifex declarans sue

(1) C'est la première prise de possession du Couvent de Mirebeau par Guillaume Josseaume. Elle dut avoir lieu peu de temps après la publication du Décret de Constance (23 septembre 1415).

Digitized by Google

nec dicti concilii generalis intencionis fuisse per medium bullarum antedictarum antiqua dicte religionis statuta quovis modo subvertit certas alias bullas suas eis concesserat quarum virtute dicti defensores cum ceteris religiosis suis sociis in dicto conventu de Mirabello restituti fuerant. Sed his procul pulsis, dictus frater Guillermus Josselmi et sui sequaces iterato eosdem defensores et consocios suos ab inde violenter eiecerant. Quamobrem ipsi defensores cum dictis sociis suis ad jussum maiorum suorum ad dictum conventum reverti domum illius hora pulsacionis, misse matutinalis, januis apertis absque armis et violentia sed quodam modo subtili et honesto, ne oriretur rebellio vel scandalum,introierant, nullis libris aut aliis bonis per ipsos abinde raptis seu transportatis. Et in quantum tangebat dictos defensores laycos : ipsi quoad dictum introitum presentes nullatenus fuerant, nec aliquod auxilium, consilium, vel favorem dictis religiosis in hoc prestiterant neque de facto seu interprisia hujusmodi aliquid sciverant ; cum nonnullis aliis factis et racionibus ad suas defensiones proposuerint, et concludendo petierint omnes dicti defensores, dictos fratrem Guillermum Josselmi et procuratorem domini mei actores circa premissa nullatenus admictendos. Alioquin ipsos defensores ab eorumdem actorum impetitionibus absolvendos et ad plenum liberandos aut saltem pendente processi per procuratorem admictendos fore per ejusdem curie arrestum dici et declarari ac dictum fratrem Guillermum Josselmi in dictorum defensorum laycorum expensis condemnari plures raciones et facta super hoc allegando.

III

Tandem partibus antedictis in omnibus que circa premissa etiam replicando et duplicando dicere proponere allegare et requirere voluerunt ad plenum per dictam parlamenti curiam auditis ac ad ponendum penes eandem curiam impetracionem et informacionem predictis cum ceteris litteris, bullis, expletis et munimentis de quibus super his se juvare vellent et in arresto appunctatis, visisque per ipsam curiam impetracione, informacione, litteris, bullis, expletis et munimentis hujusmodi penes eam per utramque dictarum parcium juxta appunctamentum predictum, traditis et productis unacum contradicionibus et salvacionibus litterarum parcium earumdem ; nec non dictis fratribus Petro Richer et Guillermo Bordini super premissis particulariter per eandem curiam interrogatis eorumque deposicionibus diligenter actentis cum ceteris in hac parte actendendis et que curiam ipsam movere poterant et debebant etc. Per arrestum dicte curie dictum fuit quod dictus frater Guillermus Josselmi et ceteri dicti ordinis religiosi ejus consortes in hac parte in domum seu habitacio-

Digitized by Google

nem dicti conventus fratrum minorum de Mirabello in statu quo bidem tempore dicte expulsionis e rant de facto restituentur. Et quo ad cetera per idem arrestum dictum fuit quod partes ipse sine factis expediri non poterant neque possunt, facient igitur facta sua, super quibus inquiretur veritas, qua inquisita et curie reportata, curia ipsa faciet jus ; hisque pendentibus, defensores antedicti in causa hujusmodi per procuratorem admictentur donec per eandem curiam aliud super hoc fuerit ordinatum.

Pronunciatum XVI^a^ die junii anno domini millesimo CCCC^o^ XXI^mo^.

Cambray.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Tractatus de Casibus reservatis necnon de sollicitatione et absolutione complicis, par le Ch. De Smet prof. de théologie au Grand séminaire de Bruges. — In-8 de 224 pages. Prix : 3 fr. Relié : 3 fr.75. — Bruges, Charles Beyaert, éditeur.

Le traité des *Cas réservés* est, sans aucun doute, une des plus difficiles parties de la théologie morale. La précision mathématique des faits, les conditions posées par l'autorité pour qu'un péché, une censure soient soustraits à la jurisdiction d'un simple confesseur, demandent chez le prêtre un esprit toujours en éveil et parfaitement au courant de ces lois positives. Aussi, il en est qui, par oubli, outrepassent les facultés reçues ; d'autres au contraire s'abstiennent, par crainte, de donner une absolution là où ils le pourraient et le devraient. Aux uns comme aux autres nous signalons avec plaisir le travail de Mr le Chanoine De Smet. Son traité des *Cas réservés* se recommande par sa clareté et sa brièveté d'exposition, une doctrine sûre, des solutions pratiques modérées et par des renseignements utiles à connaître dans des circonstances difficiles.

L'exposé des cas réservés à Mgr l'Évêque de Bruges concerne plus spécialement les prêtres de ce diocèse, toutefois comme l'auteur a pris soin de noter les divergences qui existent dans les autres diocèses de Belgique, son ouvrage a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les confesseurs belges.

L'auteur me permettra cependant une double remarque. 1° La plupart pour ne pas dire toutes ses solutions sont celles d'un probabiliste. Dans ces conditions, même après avoir connaissance de la consultation de la *Nouvelle Revue Théologique*, mise en référence, je ne vois pas pour quels motifs il rejette l'opinion *au moins probable* qui accorde aux Réguliers la faculté d'absoudre des censures réservées aux Évêques *jure commmni*. (Cf. Noldin, *De Sacramentis*, n° 377 ; Lehmkuhl, *Casus Conscientiae*. Tom. I, n° 1001 ; Clément Marc. 14e édit. Tom. I, n° 1280 ; Versmeersch, *De Reliogiosis*, Tom. I, n° 519; P. Piatus Montensis, *Praelectiones juris regularis*, Tom. II, pag. 200, quest. 33).

2° Page 55 note 3e, l'auteur admet que les Réguliers reçoivent leur juridiction du S. Siège par l'intermédiaire de leurs Prélats, puis il ajoute : « *sed eam accipiunt obnoxiam restrictioni et limitationi quoad casus ratione sui vel ratione censurae Episcopo seu Ordinario reservatos, salva scilicet facultate super illis facta ab Episcopo loci* ».

Digitized by Google

Il me semble que ce n'est pas la juridiction qui directement et en elle-même est sujette aux limitations et restrictions des Évêques, mais *l'approbation* que les Réguliers doivent en recevoir. En fait, la chose revient à la même conclusion pratique, savoir : que les Réguliers ne peuvent faire usage de leur juridiction que dans les limites de leur *approbation*, mais ce qui tombe directement sous le pouvoir épiscopal c'est leur *approbation* et non leur juridiction, étant admise l'opinion précitée quant à son origine.

Je ne veux pas terminer sur cette remarque ; ce serait peut-être faire naître dans l'esprit du lecteur une impression défavorable ; je tiens à dire au contraire que le travail de Mr le Chanoine De Smet m'a fort intéressé et est parfaitement à jour, on y trouve même le décret du 5 août 1913 relatif aux confessions des Religieux. Je ne me suis arrêté à ces petits détails insignifiants que pour montrer précisément l'intérêt provoqué par cette étude consciencieuse.

Fr. J. de Parme.

SPIRITUALITÉ

Les vertus du Christ, par H. C. Schuyler, S.T. L. Traduit de l'anglais par F. J. Bonnassieux. Tome I : *Le Courage du Christ*. Paris, P. Lethielleux, In-32, cadres rouges. Prix : 1.00 ; franco 1.15.

Ce premier volume d'une série d'études sur les vertus du Christ traite du *Courage* de Jésus-Christ, dans toutes les manifestations extérieures de sa vie humaine. L'auteur nous montre comment ce courage, qui atteignit en lui la plus haute perfection, doit servir d'exemple aux chrétiens dans toutes les peines et les épreuves d'ici-bas. Ce livre ne s'adresse pas seulement aux âmes pieuses ; il convient encore aux théologiens et aux prédicateurs qui y trouveront des aperçus théologiques du plus haut intérêt. P. G.

Pensées et Conseils de Mgr d'Hulst, par M. l'Abbé A. J. Corbierre. — In-32, encadrement rouge, 184 pages. — (Ancienne librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.) — Prix : 1 fr.

Ces *Pensées et Conseils* s'adressent aux hommes de toute classe et de toute condition. « Étudiants, professeurs, hommes de lettres, hommes politiques, prêtres à quelque degré de la hiérarchie ecclésiastique qu'ils soient, trouveront ici des réponses à leurs questions. » C'est dire l'intérêt que présente ce petit volume, et tout le bien qu'il est appelé à faire aux âmes. Ces *Pensées* extraites, pour la plupart, des lettres de Direction de Mgr d'Hulst, sont comme autant de maximes spirituelles, qui révèlent la profondeur de doctrine et la longue expérience de leur auteur. Elles prolongeront, selon le désir de l'éditeur, l'apostolat universel de celui qui était prêtre avant tout. « *erat enim sacerdos* ». P. G.

FRANCISCANA

Lettere inedite di Santa Caterina de'Ricci, publicate con illustrazioni e note dal P. Sisto da Pisa O. M. C. — Firenze, tipografia Barbera, 1912.

Digitized by Google

Le P. Sixte de Pise, Archiviste des F. M. Capucins de la Province de Toscane, a eu la bonne fortune de trouver, dans un coin de ses Archives, 33 lettres de Catherine de Ricci (1522-90). Il se mit aussitôt en devoir de les publier en les accompagnant de nombreuses notes historiques et philosophiques. On comprendra l'intérêt qui s'attache à cette publication quand on saura que l'Académie de la Crusca n'a pas hésité à placer les écrits de la sainte florentine parmi les *testi di lingua*. P. Gr.

Les Petites Fleurs de S. François d'Assise (*Fioretti*), traduction nouvelle d'après les textes originaux par T. de Wyzewa. — Paris-Perrin. — Prix : 3 fr. 50.

La *Miscellanea franciscana*, les *Études franciscaines*, l'*Archivum* ont publié de nombreuses études sur les *Fioretti* et leur auteur.

Sans entrer dans le fond du débat, M. de Wyzewa suit l'opinion de Jeorgensen qui n'admet pas Hugolin de Montegiorgio comme auteur des *Actus*, mais il se sépare de lui quand il dit que le texte italien des *Fioretti* n'est lui-même, — malgré toute son importance historique et sa célébrité, — que la simple traduction en langue vulgaire d'un ouvrage latin du XIVe siècle, *les Actes du bienheureux François et de ses compagnons*. (P. I et XI.)

Il accorde aussi aux *Fioretti*, on vient de le voir, une grande importance comme valeur historique. Le fonds de vérité en est certes indéniable, mais il ne faudrait cependant pas en surfaire l'influence, comme l'a fait Sabatier, au grand scandale de M. Della Giovanna (Rivista d'Italia. *Rifioriture romantiche e questioni franciscane*. Octobre 1912). « Peut-être la pensée et les sentiments de la patrie du Poverello ne se seraient-ils pas aussitôt répandus à travers l'Italie... si le hasard ne leur avait point donné pour traducteur un compatriote de Dante, instruit de tout temps à écrire une langue dont son livre allait d'ailleurs contribuer, et plus encore sans doute que la *Divine Comédie* elle-même, à faire depuis lors le seul moyen d'expression de toute littérature italienne ». (pag. IX). C'est un peu exagéré.

C'est à l'édition Sabatier des *Actus* que M. de W. a recours pour sa traduction des chapitres des *Fioretti* qui en étaient expressément tirés. Ce texte latin a été découvert en Italie. Le P. Édouard d'Alençon avait signalé celui d'Angers à Sabatier lui-même. (*Annales franciscaines*, XXXVIII p. 122). En Suisse, le P. Hilarin a trouvé aussi le texte latin des *Fioretti* dans le codex du 23. I. 60, Couvent des Cordeliers à Fribourg. Rappelons aussi les *Fioretti* du chanoine Amoni, texte latin en regard, d'après le manuscrit 4354 de la bibliothèque Vaticane. On sait que le chanoine Amoni ne reconnait pas aux *Actus* une valeur historique de premier Ordre.

Les autres chapitres de la traduction Wyzewa reproduisent le texte de légendes latines. Quant au délicieux chapitre XXXVII qui fut « puisé par l'écrivain italien à une source latine aujourd'hui inconnue » (pag. III) voir ce qu'en dit l'*Archivum* de 1908 (P. 408) à propos du ch. 66 des *Actus*.

Les *Considérations des saints Stigmates* sont traduites du livre italien, T. de Wyzewa a voulu donner au lecteur français « un équivalent aussi parfait que possible de l'œuvre de pieuse et poétique vulgarisation franciscaine entreprise autrefois par l'humble moine qui, le premier, a résolu de

Digitized by Google

transmettre au peuple les belles histoires qu'il entendait lire, pendant ses repas, dans les couvents où le conduisaient les hasards de sa vie errante « d'étranger et de pèlerin ».

Il est difficile qu'une traduction française ait le charme de la langue toscane « pure et fraîche et sonore comme un chant d'oiseau ». Il faut reconnaître néanmoins que T. de Wyzewa a gardé, autant que possible, la saveur et la naïveté des textes, qu'il a confrontés, sans la trouver *shocking*, ni l'habiller de périphrases chères à certaine version flamande. Il se trouve, par là, récompensé de son noble souci de probité littéraire.

Est-ce à dire que l'on ne pourrait pas chicaner un peu, à certaines pages, la fidélité de cette traduction ? Pour ne pas dépasser le cadre de ces comptes-rendus, je signale rapidement « Conditus » traduit par « nourri » (p. 4) ; Sapientioribus (*ibid.*) devrait être traduit par « les plus sages » et non « les plus savants » puisqu'il est dit plus loin « cujus consiliis omnes acquiescebant ». P. 7 ; le texte latin « devotionem perpendens a Spiritu Sancto » n'est pas rendu. Il faudrait « observant avec vigilance, sous l'inspiration du Saint-Esprit, la dévotion du saint. Le verbe *distrahere* veut dire rendre et non « emporter en dehors » (P. 8 et 10). *Obviaverunt sibi* est traduit deux fois par « s'opposèrent l'une à l'autre ». Il faudrait dire au contraire : « L'humilité de saint François et la révérence de frère Bernard se rencontrèrent » (P. 13 et 16, nos 11 et 21).

« Mais le Frère Bernard, craignant que son maître ne lui imposât quelque chose d'excessif et *voulant s'y refuser* par humilité pieuse », Sabatier met « Volens pia obedientia declinare », (cf. *Actus*, p. 9). Le manuscrit de Liége donne « *Nolens* a pia obedientia declinare », et cela s'accorde mieux avec la réponse : « Mon père, je suis prêt à faire votre obéissance ». (P. 14.)

P. 19 : « à cause des prodiges que Dieu accomplissait par lui en toutes choses » ne vaut pas « à cause des faveurs que Dieu lui faisait (pendant l'oraison, d'après le *Speculum*), les superlatifs sont trop souvent traduits par l'adjectif précédé de « merveilleusement ».

Mais je n'insiste pas sur ces petites taches. Le traducteur de la *Légende dorée* mérite des éloges qui les font complètement disparaître. Tous les amis de saint François voudront relire ces *Fioretti* qui, naguère encore, ont fourni à un ministre juif (Luzzatti) le thème d'un discours enthousiaste sur le Poverello. Fr. E. de P.

Lettre du P. Marie-Antoine à sa famille, in-16 de 340 pages. — Prix : 1 fr. — Maison de la Bonne-Presse, 5, Rue Bayard, 5, Paris.

On voit les saints de trop loin. On lit leurs vies, écrites pour faire connaître leurs grandes vertus, leurs actes héroïques, leurs travaux sublimes, leurs pénitences effrayantes. Tout cela est très beau, mais place l'homme ainsi présenté, sur une colonne trop élevée pour que nous puissions faire autre chose que d'admirer avec un peu de découragement. Mais si on vient nous découvrir son intimité, sa vie journalière, ses pensées, ses craintes, ses espoirs photographiés, pour ainsi dire, sur le vif, alors nous sommes touchés, nous comprenons mieux ces vertus sublimes, et nous reconnaissons qu'elles peuvent être imitées.

C'est ainsi que la publication des lettres du *Saint de Toulouse*, faite par

Digitized by Google

son neveu, est un des documents les plus édifiants et les plus impressionnants qui se puisse apporter à la gloire du vénérable religieux.

Car la gloire des saints ne consiste pas seulement dans les actions éclatantes et les miracles, elle consiste surtout dans la sanctification et la surnaturalisation de la vie journalière et cette gloire, les lettres du P. Marie-Antoine, la lui donnent surabondamment.

C'est une âme délicieuse que celle de ce capucin ; une âme ardente qui aime Dieu par dessus tout , mais qui aime aussi ses parents, ses amis, ses auditeurs, tous ceux pour lesquels Dieu lui a donné une mission.

Quel bon fils, quel bon frère ! Quel cœur tendre, délicat, aimant et dévoué ! Quelle simplicité et quelle fidélité dans l'affection ! Jamais, au milieu des travaux les plus ardus, il n'oublie son père et sa mère. Il les met de moitié dans toutes ses entreprises. Il veut qu'ils prient pendant qu'il prêche, il faut que tous les siens travaillent avec lui. Et quand le malheur arrive, comme il souffre et comme il sait parler de la souffrance, relever les cœurs, inspirer la résignation !

On ne peut se détacher de cette lecture où cependant rien d'extraordinaire ne vient exciter la curiosité. Mais il y a tant de cœur, tant de beauté d'âme, tant de sincérité dans ces lettres qu'on est ému et entraîné, autant que touché et édifié.

Le P. Marie-Antoine n'avait certes pas de prétentions au style et l'on voit que ces lettres ont été écrites rapidement, entre deux sermons ou deux voyages, elles n'en sont pas moins des modèles de verve, de pittoresque et de sentiment.

Mieux qu'aucune de ses biographies, ses lettres font connaître le bon Père Marie-Antoine, elles le feront admirer et aimer davantage, elles feront comprendre sa vie, son zèle, ses travaux. On a rarement la bonne chance de pouvoir lire les lettres intimes des saints, profitons de celles-ci et recommandons-les à tous les hommes de bonne volonté, à la jeunesse comme à l'âge mûr et surtout à ceux, trop nombreux dans le monde qui prétendent que les saints sont gens extraordinaires et anormaux et qu'il vaut mieux les révérer de loin. Ces lettres les feront réfléchir.

MAVIL.

VARIA

Hommes et choses d'Église, par M. l'abbé Crosnier. In-8 raisin (VI — 312 pp.), avec huit portraits hors texte. — Prix 4 fr. — Paris. Beauchesne, 117, rue de Rennes.

Voici toute une galerie de soutanes noires, violettes, rouges et brunes, parmi lesquelles L. Veuillot ne se trouve guère dépaysé, bien que ce « jésuite en robe courte » y paraisse n'ayant sous le bras, en guise de bréviaire, qu'un volume assez maigre de poésies.

Les études de M. Crosnier sont d'importance et de valeur inégales, mais d'elles aussi l'on peut dire : « c'est comme un panier de cerises ; on commence par manger les plus belles, puis on finit par manger tout ». (Sévigné.)

Il y a longtemps que l'on a comparé l'un à l'autre saint Vincent de Paul et le Curé d'Ars « fils de paysans, pâtres dès l'enfance, esprits sans lettres, mais chez lesquels la sainteté, qui peut tout, alluma le génie » (Barbey d'Aurévilly).

Digitized by Google

Du parallèle que le présent volume établit entre ces deux grands saints et de l'étude qu'il consacre à Bourdaloue, nous pourrions extraire les règles générales de la prédication, émaillées d'avis judicieux sur la manière de les appliquer de nos jours, où les auditeurs feraient bien « de réformer leur vie et les curés leur méthode ». M. Crosnier rend justice au grand orateur du XVIIe siècle. Cependant je trouve un peu subtiles ses distinctions sur le sens du mot *portraits*. Les portraits de Bourdaloue étaient cependant plus goûtés des grandes dames que son éloquence intellectuelle dont la hauteur les « enlevait sans réchauffer leur cœur ! » En passant M. C. nous parle du Père Séraphim (sic) — cette orthographe me rappelle qu'un poète angevin fait rimer Séraphin avec parfum, — mais avec une sévérité qui confine à l'injustice.

L'admiration de M. C. pour Mgr Freppel se traduit en accents sincères, mais, je ne sais pourquoi, elle a moins de flamme que pour Mgr Mathieu dont la figure cependant paraît moins capable de décontenancer qui la juge ! Et n'est-ce point s'aventurer un peu que de dire, à propos du ralliement : « La doctrine de Pie X n'est autre que celle de Léon XIII» — de proclamer « qu'il n'y a plus de gallicans dans notre clergé ou d'admettre que les religieux ne sont pas aptes à former des prêtres ? »

Le Cardinal Luçon nous apparaît dans une lumière sereine et douce ; on voit que l'auteur en a retracé *con amore* l'aimable figure. Le portrait du « saint de Toulouse » n'est pas d'une moins belle venue.

Cette apologie de l'Église est d'une lecture agréable. M. C. l'a faite sans recherche d'apprêts, sans raffinement de psychologie, dans une langue sobre et facile où la malice souriante sait faire place aux tons attendris, — où la netteté des nuances est égale à la vraisemblance des proportions. Ce n'est pas un mince mérite lorsque des vies commes celles-ci, par le peu d'ombres qui s'y mêlent, offrent à l'art du biographe des ressources moins variées.

Fr. Engelbert.

Christianisme et culture feminine, *Sainte Radegonde. — La culture féminine au moyen-âge*, par Lucie Félix Faure-Goyau. — In-16 de 270 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Perrin, 35, Quai des Grands-Ausgustins, 35. Paris.

Voici un dernier adieu à ses admirateurs dévoués, que nous envoie la charmante femme, l'écrivain qu'était Madame Faure-Goyau. On dirait qu'elle a voulu se faire regretter davantage, en donnant, dans cet ultime volume, toute la mesure de son talent si particulier. Nul écrivain n'a su, comme elle, joindre l'érudition la plus étendue à une poésie simple, à une élégance virginale qui donne une saveur exquise à tout ce qu'elle a écrit.

Ici, elle passe en revue les plus sympathiques figures de femmes dont la science, les talents ont brillé, dans le siècle où elles vivaient, comme autant d'étoiles dont la douce lumière ne s'éteint pas. Et la pléiade choisie par l'auteur ne pouvait mieux donner l'idée exacte de ce que fut cette culture féminine à travers les âges. Sainte Radegonde, les deux Gertrude et les deux Mechtilde d'Elfta, les mytiques anglaises de la fin du moyen-âge, voilà un collier de perles exquises qui prouve une fois de plus que l'Église seule peut

Digitized by Google

offrir de pareils joyaux en si grand nombre et nous devons à Madame Félix Faure-Goyau, un *requiem* de reconnaissance pour nous avoir offert ce dernier régal intellectuel. MAVIL.

Elternabende, eine Sammlung von Vorträgen, hgb. vom Volksverein. Erstes Heft (207) München-Gladbach. M. 1.20.

Ces conférences, écrites par des éducateurs de premier ordre, ont pour but d'initier les parents au grand art de l'éducation des enfants et à la bonne tenue de la maison. Elles traitent aussi de la question scolaire et de la collaboration intime qui doit exister entre les parents et les maîtres, pour que leur œuvre commune produise tout son effet. Les œuvres post-scolaires, les Associations de jeunesse, organisées et dirigées d'après les principes et la méthode ici préconisés, assureront la persévérance des premiers résultats acquis. Enfin les auteurs donnent à ce traité son complément nécessaire en parlant de l'établissement des enfants et de la désertion des campagnes.

Ce livre est donc une mine de conseils judicieux et de renseignements indispensables dont voudront profiter tous ceux qui s'occupent de l'éducation, au foyer, à l'école ou dans les œuvres de jeunesse. Fr. E. de P.

Waldschulen und Erholungstätten für Stadtkinder, von A. Hirtz, Rektor a. D. in Cöln. — Volksvereins-Verlag, München-Gladbach. — M 1.

On pourrait croire qu'en instituant les crèches, les écoles gardiennes et les asiles, les colonies de vacances et les jardins d'enfants, on ait fait suffisamment pour les enfants des villes. Sans compter les palais somptueux qui leur servent d'écoles et qui répondent aux exigences les plus sévères de l'hygiène. Mais non, il faut encore, là où c'est possible, bâtir des établissements scolaires en pleine forêt, pour permettre aux enfants anémiques et maladifs de faire une cure d'air sans abandonner leurs études. Dans le même but, mais surtout pour la période des vacances, il serait bon de faire séjourner les enfants à la campagne, où l'on trouverait assez facilement des familles ou des Instituts qui consentissent à les héberger pendant un ou deux mois.

Le livre de M. Hirtz répond aux différents problèmes pratiques, soulevé, par cette double question. Il sera bien accueilli par ceux qu'intéresse le bien-être physique et moral de l'enfance. Fr. E.

La Liturgie eucharistique dans une âme d'enfant. — Charles Algoet (1896-1910), par D.-E. VITRY. — 2e édition, in-12 de 60 p. — Abbaye de Maredsous (Belgique). Prix : 1 ex. 0 fr. 50; 12 ex. 5 fr.; 25 ex. 9 fr. — *Port en plus.*

Très intéressante brochure que liront avec fruit tous ceux que préoccupe le délicat problème de l'éducation. Ces pages constituent une excellente leçon de choses en matière de surnaturel. Elles prouvent avec évidence que l'un des meilleurs moyens de faire produire à l'âme de l'enfant des fruits sérieux et durables, c'est de la nourrir fréquemment du pain eucharistique, et de l'initier, de bonne heure, aux rites de la sainte Liturgie. Après avoir lu ces pages, les parents et les maitres chrétiens devront rendre témoignage à cette vérité. P. C.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

Ed. Hamon. — *Misères humaines. Tracts populaires et religieux sur quelques défauts et vices des familles.* 13e édition avec une préface du R. P. Lalande. — Paris, Téqui 1913. — In-12 de IX. 292 pp. — Prix : 2 fr.

Th. Roucan. — *Vos Horizons* (deuxième série) *Causeries religieuses.* — Paris, Lethielleux. — In-12 de 278 pp. — Prix : 2 fr.

Fernand Laudet. — *La vie qui passe.* — Paris, Perrin, 1914. — In-16 de 250 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Albert Bessières, S. J. — *Pro Hostia Parvuli...* « Les Tout petits ont demandé du pain. » 55e mille. Tournai et Paris, Casterman. 1913. — In-8o de 24 pp. — Prix : 0 fr. 25 ; 25 ex. 5 fr. ; le *cent*, 12 fr.

Dom J.-B. Chautard. — *L'âme de tout apostolat.* Troisième édition entièrement refondue et considérablement augmentée, 19e mille. — Paris, Téqui 1914. — Prix : 1 fr. (pour l'étranger 1 fr. 20 *franco*) le cent : 50 fr. ; la douzaine : 8 fr.

Ch. Dumaine. — *Conversations latines* (texte et traduction) *suivies d'un Vocabulaire Français-Latin des principaux termes de la vie moderne.* — Paris, Tralin, 12, rue du Vieux-Colombier. — In-16, relié toile souple. — Prix : 3 fr. ; franco 3 fr. 20.

Jean Vaudon (abbé). — *Une âme de lumière. Le Père Gratry.* — Paris, Téqui, 1914. — In-16 de 362 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Chan. S. Decorne. — *Dans la chambre du malade. -- Consolations et conseils. Délassements et souvenirs*, 2e édition. — Paris, Téqui. 1914. — In-16 de XI-353 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Les larmes du veuvage essuyées par saint François de Sales. Lettre du saint Prélat à des chrétiens de son temps suivies des litanies de la résignation. Nouvelle édition. — Paris, Téqui, 1913. — In-32 de 167 pp. — Prix : 1 fr.

P. Gillet. — *Religion et pédagogie.* Paris, Lyon, Rome, chez Desclée, de Brouwer et Cie 1914. — In-16 de 350 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Karl Waninger. — *Der soziale Katholizismus in England.* M. Gladbach, Volksvereins-Verlag. — In-8o de 139 pp. — Prix : 1.85 Mark.

Marbaix (abbé). — *Mon Seigneur et mon Dieu.* — Bruges-Bruxelles, Desclée. — In-16 de 211 pp.

Ch. Grimaud (abbé). — *Sauvons nos âmes !* — Paris, Téqui, 1914. — In-16 de 278 pp. — Prix : 2 fr.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Fous ne faisons que de signaler ici, en attendant que les Rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le Bulletin Bibliographique.

Digitized by Google

P. Odoric. O. C. — *Die Heidenmission im Religionsunterricht der Mittelschule* (Extrait des *Monatsblätter für den Kath. Religionsunterricht an höheren Lehranstalten*. nov. 1913). -- In-8° de 20 pp.

P. Debuchy. S. J. — *La Bibliothèque des exercices et ses publications*. — Paris, Lethielleux. — In-8° de 40 pp. n° 49 de la *Collection de la Bibliothèque des exercices de saint Ignace*.

Paul Deslandre. — *Histoire de l'Église catholique en France*. — Paris, Bloud. In-16 de 360 pp. (200 gravures). — Prix : 3 fr. 50.

Cardinal Newman. — *Notes de sermons* (1849-1878) *publiées par les Pères de l'Oratoire de Birmingham*, traduites par le P. J.-D. Folghera. — Paris Lecoffre. — In-12 de X-391 pp. — Prix : 3 fr. 50,

Paul Monceaux. — « Les Saints ». — *Saint Cyprien* (210-258). — Paris, Lecoffre. — In-12 de 199 pp. — Prix : 2 fr.

Gustave Bardy. — « Les saints » — *Saint Athanase* (296-373). — Paris, Lecoffre. — In-12 de XVI-209 pp. — Prix 2 fr.

G. Vaudon (abbé) — *La Paroisse*. T. IV. — Paris, Bloud. — In-8° de 247 pp. — Prix : 4 fr.

Action Populaire. — *Année sociale internationale 1913-1914*. — *Bilan des idées et des institutions*, 4e année. — Reims, 5, rue des Trois-Raisinets. — In-8° de 1256 pp. — Prix : 10 fr. *franco*.

H. Joly. — *Histoire de la Civilisation*. — Paris, Bloud. — In-8° illustré cartonné. — Prix : 3 fr. 50.

Mlle Marie Presnel. — *Madame Julie Lavergne intime étude avec lettres inédites. Préface par G. Lavergne son fils aîné*. — Paris, Librairie des Saints-Pères. — In-12. — Prix : 2 fr.

P. Devigne. — *Charette et les zouaves Pontificaux*. — *Préface du cardinal de Cabrières*. — Paris, P. J. Béduchaud, 83, rue des Saints-Pères, 1913. — In-12 de 194 pp. — Prix : 2 fr.

Cajetan de Bergame. — *La Charité fraternelle, ouvrage traduit de l'Italien par le R. P. Eugène, O. M. C.* — Paris, Librairie Saint-François, 1914. — In-12 de XII-324 pp. — Prix : 3 fr.

Petit traité des Passions, par un aumônier de Lycée. — Paris, Bloud et Gay, 1913. — In-18. — Prix : 0 fr. 60.

La Luxure et le respect de soi-même, par un aumônier de Lycée, 2me édition. — Paris, Blonet et Gay, 1913. — In-8. — Prix : 0 fr. 60.

Petit traité de l'Orgueil, par un aumônier de Lycée. 2me édition. — Paris, Blonet et Gay, 1913. — In-18. — Prix ; 0 fr. 60.

L'avarice et la question d'argent, par un aumônier de Lycée. — Paris, Blonet et Gay. — In-18. — Prix : 0 fr. 60.

Cte Jean de Beaucorps. — *Lourdes*. — *Les guérisons*. — Paris, Bloud et Gay, 1913. — In-16 de 408 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

LA PENSÉE DE DUNS SCOT

SUR LES PREUVES DU DOGME DE LA TRANSSUBSTANTIATION

(*Suite*) (1)

III

Je touche, ici, au point le plus délicat de l'exposition de la pensée de Duns Scot sur les preuves du dogme de la Transsubstantiation. Le lecteur voudra bien ne pas oublier le but que je poursuis dans ce travail : faire connaître objectivement la pensée du Docteur Subtil et l'expliquer avec les nuances dont il l'a lui-même revêtue.

Au premier rang des preuves invoquées en faveur du dogme de la Transsubstantiation, les théologiens modernes et tous les manuels sans exception placent l'argument scripturaire. Il est tiré des paroles du Sauveur à la Cène. Aux textes « *Hoc est corpus meum, Hic est sanguis meus*, » considérés en eux-mêmes et indépendamment de l'enseignement traditionnel de l'Église, on accorde une valeur absolue. Non seulement les pronoms démonstratifs *Hoc* et *Hic* désignent une substance, mais ils ne pourraient désigner autre chose que la substance connaturelle aux accidents sensibles du pain et du vin, si ces substances, par hypothèse, continuaient d'exister après la consécration. Mais alors les paroles du Christ auraient été mensongères. La permanence du pain et du vin est donc en opposition avec la forme du sacrement et le sens naturel, obvie, nécessaire, de ces paroles, impose la doctrine de la Transsubstantiation.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Avril 1914.

Digitized by Google

Duns Scot a trouvé ce raisonnement, moins développé qu'il ne l'a été depuis, mais avec ses éléments essentiels cependant, chez ses illustres précurseurs, saint Thomas (1) et saint Bonaventure.(2) On ne peut croire qu'il l'ait lu distraitement, ou qu'il ait cherché de parti pris à en diminuer la valeur. Mais sa conclusion est nette : à son avis, ce raisonnement n'est pas rigoureux. Et voici ce qu'il en écrit.

Selon saint Thomas et saint Bonaventure, les paroles *Hoc est corpus meum*, contiennent expressément le dogme de la Transsubstantiation ; sinon elles seraient fausses.

Cette conséquence, le Docteur Subtil ne la voit pas clairement: *hoc non cogit*. A supposer, — et cette supposition, au point de vue critique, est évidemment légitime, — à supposer la permanence de la substance du pain, le pronom démonstratif *hoc* signifierait-il nécessairement le pain, au lieu de signifier comme l'exige le sens révélé, le corps du Christ qui y devient présent ?

Duns Scot ne le pense point. Dans l'hypothèse de la permanence du pain, le pronom *hoc* ne se rapporterait pas à la substance du pain mais à ce qui est surnaturellement contenu dans le pain ou sous le pain, tout comme, avec le fait de la Transsubstantiation, il ne signifie pas les accidents mais la substance du corps du Christ contenu sous les espèces sensibles. Le sens du texte cité, sens à l'abri de toute critique, est donc le suivant : « ce qui est contenu sous ce signe sensible est mon corps ». Peu importe que le signe soit la substance du pain avec ses accidents naturels ou seulement les espèces sensibles sans la substance. Ce dernier problème n'est pas tranché par les seules paroles du Sauveur.(3)

En raisonnant ainsi, Duns Scot avait surtout en vue l'argument proposé par saint Thomas dans ses *Commentaires sur le livre IVe des Sentences*. Un peu plus loin, il critique une autre preuve qu'il emprunte à la *Somme Théologique*.(4) Si la substance du pain restait dans l'hostie consacrée, au lieu de

(1) *Comment. in lib. IV Sentent.*, dist. XI, quæst. 1. art. 1. — *Sum. Theol.*, Pars III a, quæst. 75. art. 2.

(2) *In lib. IV Sentent.*, dist. I, pars 1a, art. unicus.

(3) Si dicas, sicut dicit unus Doctor quod Matth. XXVI dicendo : *Hoc est corpus meum*, expresse insinuat panem non manere, quia tunc esset propositio falsa, hoc non cogit, quia dato quod substantia panis maneret, non demonstratur substantia panis, sed contentum sub pane ; sicut modo non demonstrantur accidentia, quia tunc esset propositio falsa ; sed est sensus : hoc ens, contentum sub isto signo sensibili, est corpus meum. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3., n°5.

(4) Cfr. *Summa Theolog.* Pars III, quæst. 75, art. 2.

Digitized by Google

dire « *Hoc est corpus meum* », en instituant ce sacrement, le Christ aurait dit plutôt : « *Hîc est corpus meum* ». Cette formule *hîc est* eût été plus conforme à la vérité et pourtant le Christ n'a pas dit : *Hîc* mais *Hoc est corpus meum.* (1)

Le Docteur Subtil répond. Ce raisonnement sur les termes *hoc* et *hic* n'a rien de rigoureux. Les deux expressions sont conformes à la vérité. Et, se répétant, il l'affirme de nouveau : le pronom démonstratif *hoc* signifie la substance contenue sous les accidents et non les accidents eux-mêmes. Si le pain, par hypothèse existait encore, le pronom démonstratif *hoc* ne signifierait point ce pain. Il se rapporterait en effet, et exclusivement, au terme de la proposition pratique : *Hoc est corpus meum.* Or ce terme est le corps du Christ. Dans l'hypothèse de la permanence de la substance du pain, le pronom *hoc* signifierait donc ce qui est contenu avec le pain sous les accidents du pain, le corps de Jésus. Le choix fait par le Sauveur du pronom *hoc* de préférence à l'adverbe *hîc*, n'est cependant pas sans raison. La vérité est mieux exprimée par la première locution que par la seconde. Toutes deux cependant pourraient être vraies.(2)

Dans les *Reportata Parisiensia*, Duns Scot reprend la même position. A Paris surtout, où la pensée thomiste restait en grand honneur, il devait entendre l'objection : « si la substance du pain demeure, le pronom *hoc* signifie et ne peut signifier que cette substance ».

Il la résout par cette distinction. « Le pronom *hoc* peut, de soi, signifier ou ce qui est contenu *premièrement* ou ce qui est contenu *secondairement* sous les accidents sensibles.» Dans l'ordre naturel, à moins d'user d'une métaphore que les formules employées feront deviner, le pronom démonstratif se rapporte toujours à la substance dont les accidents connaturels frappent les sens. Dans l'ordre surnaturel où la signification des termes dépend principalement de l'institution positive de

(1) Tertium quod sit *hæretica* probat sic. Quia est contra verbum Christi instituentis Sacramentum, Matth. XXVI, *Hoc est corpus meum.* Non dicit *hîc est* sed *hoc est.* Si autem substantia panis maneret vel annihilaretur et non converteretur, verius diceretur : *hic est corpus*, quam : *hoc est corpus* — *IV Sent.*, dist. XI. quæst. 8., n° 8.

(2) Aliud de *hoc* vel *hic*, nihil est. Verum est enim quod *hoc est corpus meum* et *hîc est corpus meum.* Sed non hoc accidens, sed contentum sub accidente. Eodem modo si esset panis, non hoc, quod est substantia panis, esset corpus, sed hoc quod est contentum sub pane est corpus. Maluit autem Salvator uti hoc vocabulo *hoc* quam *hîc*, quia magis exprimitur veritas, licet utrumque dictum esset verum. *IV Sent.* dist. XI, quæst. 3, n° 10.

Digitized by Google

Dieu, pourquoi le pronom démonstratif ne pourrait-il pas se rapporter à une réalité substantielle, différente de celle que nous révèlent les accidents sensibles mais cachée quand même sous ces mêmes accidents ? A *priori*, rien ne paraît s'y opposer. A *posteriori*, seule l'analyse des formules révélées par Dieu peut nous renseigner. Or, dans la formule sacramentelle, le pronom *hoc*, se rapporte certainement, *ex institutione divina*, au corps du Christ qui devient présent dans l'hostie. Ce rapport exige-t-il de plus, pour être réel, la disparition et la conversion du pain ? Voilà ce que l'analyse du texte et son emploi comme forme sacramentelle ne démontrent pas, selon Duns Scot.

Des preuves rigoureuses de l'emploi d'un pronom démonstratif pour signifier autre chose que la substance immédiatement révélée aux sens par les accidents, on n'en trouverait évidemment aucune, dans l'ordre naturel. Aussi Duns Scot se risque-t-il, à peine, à invoquer un exemple, assez peu probant, que pourraient apporter les partisans de la pluralité des formes. A quoi bon, d'ailleurs, cette recherche de comparaisons boiteuses, prises dans l'ordre de la nature. Il s'agit d'un fait surnaturel, de la merveilleuse présence du Christ dans l'hostie. A son corps divin le pronom *hoc* de la forme sacramentelle se rapporte directement. Est-ce au point d'exclure, par voie de conversion, la substance du pain ? Encore une fois, d'après le Docteur Subtil, rien ne le prouve absolument.(1)

Duns Scot, on le voit, a poussé assez loin la critique de l'argument scripturaire. Il y a trouvé de réelles difficultés. On ne les soupçonnerait pas, à lire les courtes explications que donnent, du texte sacré, les manuels et les auteurs de second rang. Presque tous répètent fidèlement ce que leurs prédécesseurs ont écrit : « Si le pain demeure, le pronom démonstratif *hoc* ne peut signifier le corps de Jésus ».

Parmi les théologiens de premier ordre de nos temps, le cardinal Franzelin, plus que d'autres, paraît avoir étudié les raison-

(1) Sed istud dictum non cogit quia, dato quod substantia panis maneret ibi, adhuc demonstrari potest corpus Christi sub illis speciebus simul cum illa subtantia realiter contineri, quia pronomen demonstrativum potest ostendere tum secundum contentum quam primo contentum. Patet ex modo loquendi, nam nos aliquando demonstramus non primo contentum sed secundo contentum...Unde pronomen demonstrativum potest ostendere utrumque contentum...Sicut igitur possibile est modo corpus Christi demonstrare sub accidentibus sine substantia, ita est possibile demonstrare illud contineri sub accidentibus manentibus cum speciebus panis, quamvis substantia panis ibi esset. *IV Report. Paris.*, dist. IX, quæst. 3, n° 6.

Digitized by Google

nements du Docteur Subtil. Contre lui, cependant, il maintient et longuement développe ce qu'il appelle la règle commune d'interprétation du pronom démonstratif : *In ostensione objecti sensibilis, quatenus manet res connaturaliter demonstrabilis suis accidentibus, ea sola est terminus demonstratus pronomine hoc, sive accidentia sumantur proprie et physice, sive moraliter tantum et ex commune modo considerandi.* (1) Mon but n'est point, ici, de discuter la valeur de la pensée de Duns Scot. J'explique seulement ses positions. Mais je ne puis le faire avec équité, sans montrer les difficultés du problème et sans relever ce qui peut paraître faible dans l'opinion communément reçue.

On serait presque en droit de se demander si le cardinal Franzelin — et combien d'autres après lui — ont assez remarqué la difficulté qui embarrasse Duns Scot. Le Docteur Subtil connaissait évidemment la signification première, propre, exclusive, du pronom *hoc,* dans l'ordre naturel. Il hésite à la restreindre à la seule substance du pain, dans l'hypothèse de la permanence de cette matière, parce qu'il s'agit d'une institution divine et surnaturelle, où, sans manquer à la vérité, une formule de langage pourrait être spécialement réservée à signifier une réalité suprasensible contenue avec une substance sensible. Or n'est-ce pas le cas ? Dans la formule sacramentelle, le pronom *hoc, ex institutione Christi,* est exclusivement réservé à signifier son corps. Cela est vrai dans la doctrine de la Transsubstantiation ; cela ne serait pas moins vrai dans la doctrine de la permanence du pain. Rien du moins ne prouve le contraire. Les deux hypothèses peuvent donc se poser. Si Duns Scot avait lu la règle d'interprétation donnée par le cardinal Franzelin, il l'aurait évidemment corrigée par une exception. J'imagine qu'il se serait arrêté à une formule comme celle-ci : « In ostensione objecti sensibilis, quatenus manet res connaturaliter demonstrabilis suis accidentibus, ea sola est terminus demonstratus pronomine hoc, *nisi constet, ex aliunde, pronomen hoc referri ad aliam substantiam sub iisdem accidentibus contentam.* Et il raisonnerait ainsi : or, *ex institutione Christi,* le pronom *hoc* de la forme sacramentelle se rapporte à la substance de son corps. Donc il garde cette signification, même dans le cas où la substance du pain demeurerait. Dira-t-on que cette règle serait une invention arbitraire ? Pas plus que celle de Franzelin. Elle s'autorise même spéciale-

(1) *Tract. de S. S. Eucharistiæ Sacramento,* Editio. IV. pag. 255.

Digitized by Google

ment du sens particulier de la forme du sacrement, dont il vaut mieux tenir compte que d'une loi formulée dans une sphère purement naturelle.

En faisant cette supposition, je n'ai eu qu'un but : rendre plus sensible la position de Duns Scot, montrer les difficultés du problème et expliquer sa conclusion finale.

Il ne trouve pas de réplique apodictique à opposer aux partisans de la doctrine de la permanence du pain, quand ils affirment que, dans leur hypothèse, la forme du sacrement « *Hoc est corpus meum* » garde toute sa vérité. Et si elle garde toute sa vérité, il est impossible d'en tirer un argument absolu en faveur de la Transsubstantiation. Plus obvie est l'explication du texte avec la doctrine de la conversion des substances sacramentelles, mais l'autre sens, aussi, reste possible et légitime.

On argumente encore quelquefois d'une autre manière sur le texte de l'Écriture. On dit, au début de la formule consécratrice, les pronoms *hoc* et *hic* signifient le pain et le vin, mais à la fin, lorsque s'achève l'acte consécrateur, ils ne signifient plus que le seul corps ou le seul sang du Christ. Or cela requiert la disparition de la première chose démontrée par le pronom et elle disparaît par Transsubstantiation. La forme du sacrement exige donc la transsubstantiation.

Mais est-ce là une opinion assez commune, assez certaine, assez évidente, pour forcer la conviction ? On se disputait déjà, au temps de Duns Scot, sur le mode de signification du pronom *hoc*. Aujourd'hui la plupart des théologiens semblent bien admettre qu'il signifie simplement le corps du Christ, d'une manière confuse, au commencement de la formule consécratrice, d'une manière explicite, à la fin. La preuve qu'on veut tirer de ce chef reste douteuse : elle n'est pas péremptoire.

En présence de ces difficultés réelles, Duns Scot a donc reculé devant une position qu'il ne jugeait pas assez ferme. Le sentiment commun des théologiens lui donne tort. Il ne faudrait cependant pas déformer sa pensée. J'ai essayé de lui rendre, au cours de ces pages, son aspect original. Qu'on me permette encore en finissant, quelques précisions nécessaires.

Le Docteur Subtil n'affirme pas que du texte *Hoc est corpus meum*, on puisse tirer une preuve en faveur de la permanence du pain. Son jugement se ramène simplement à ceci : les paroles consécratrices ne seraient point mensongères dans l'hypothèse où le pain continuerait d'exister.

Digitized by Google

C'est toujours en se plaçant sur le terrain de cette hypothèse qu'il raisonne. Et placé là, il se demande s'il peut se servir victorieusement du texte scripturaire. A cette question il répond négativement, car le texte lui paraît pouvoir s'entendre légitimement *avec* ou *sans* la Transsubstantiation.

Est-ce à dire que Duns Scot ne croit pas plus naturelle, plus obvie et plus simple, l'interprétation, aujourd'hui commune, favorable à la Transsubstantiation ? Il ne s'exprime pas explicitement sur ce point, dans les passages où il critique les arguments du Docteur Angélique. Mais dès qu'il expose les raisons de sa croyance au dogme de la Transsubstantiation, il laisse voir avec assez de clarté quel est son sentiment. Nous allons le suivre sur ce nouveau terrain.

IV

Les raisons précédentes n'ont point paru suffisantes au Docteur Subtil pour établir sur une base absolument inébranlable, le dogme de la Transsubstantiation. Les *inconvénients* qui accompagnent l'opinion de la permanence du pain et du vin ne sont pas insurmontables ; l'*impossibilité* de concilier cette opinion avec la doctrine certaine de la présence réelle est plus apparente que réelle ; enfin *la preuve scripturaire* manque de netteté et, prise indépendamment de la Tradition, elle n'autorise point la note d'hérésie dont on veut taxer l'hypothèse de la permanence. Notre foi au dogme de la Transsubstantiation repose donc sur d'autres fondements. Lesquels ?

Duns Scot invoque d'abord deux arguments de convenance. Tous deux font appel à des faits acceptés par l'Église.

Le premier n'est autre que la licéité de la célébration du sacrifice de la Messe, plusieurs fois le même jour, malgré la loi stricte du jeûne eucharistique. En donnant cette autorisation, l'Église ne montre-t-elle pas sa croyance à la disparition des substances du pain et du vin, dont l'absorption romprait le jeûne ?(1) Le second fait, plus significatif est celui-ci. Au Canon de la Messe, l'Église demande que le pain et le vin deviennent le corps et le sang du Christ. La prière ne serait-elle pas sans objet, si les substances du pain et du vin demeuraient ? Il faut

(1) Saint Thomas se sert lui-même de cet argument. — *Sum. Theol.* Pars III a, quæst. 75. art. 2.

Digitized by Google

donc en admettre la disparition : elle s'accomplit par la conversion du pain au corps de Jésus et du vin en son sang. (1)

La valeur de ces deux raisons de convenance n'est pas, elle-même, absolument décisive, et Duns Scot arrive enfin à la preuve rigoureuse, la seule rigoureuse selon lui : *Et hoc principaliter teneo*. Je traduis simplement.

Il écrit : « Ce dogme (de la conversion du pain et du vin) je l'admets principalement à cause de l'autorité de l'Église. Elle ne peut errer, en matière de foi ou de morale, parce que le Christ a dit à son premier Vicaire : *Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos*. Or l'Église enseigne que la substance du pain et du vin ne demeurent plus après la consécration. Ce témoignage est expressément consigné dans le *Corpus Juris* — Extra. — *De Sum. Trinit. et Fid. Cath.* Avec tout le Concile Général, le Pape dit : Nous croyons fermement que là, (au sacrement de l'autel) la Transsubstantiation étant faite, se trouvent le corps et le sang sous les espèces du pain et du vin : le pain étant transsubstantié au corps du Christ et le vin en son sang, par la toute puissance divine. (2) A cette raison peut encore s'ajouter l'autorité de saint Ambroise : *lib. IV de Sacramentis*, cap. 4., qui cite le Livre *de Consecratione*, dist. II, § *Revera mirabilis* et § *Panis in altari*, et l'autorité de saint Augustin rapportée ailleurs *in littera*. (3)

(1) Teneo igitur istam opinionem ibi positam ab Innocentio quod substantia panis non manet sed quod substantiatur in corpus Christi, non propter rationes prædictas, quia non cogunt. — Pro hac sunt duæ congruentiæ ; una talis : quod si substantia panis remaneret sub speciebus percipiens corpus Christi et sanguinem sub illis speciebus non esset jejunus et sic nulli liceret bis celebrare in die, si sumeret substantiam panis, quod est falsum. *De Consec.*, dist. I, *In Nocte*. — Item Ecclesia orat, ut patet in canone Missæ, ut panis et vinum fiant corpus et sanguis Domini Nostri Jesu Christi : non orat pro impossibili : igitur tenendum est quod substantia panis desinit esse ibi virtute conversionis et quod desitio est ejus conversio in corpus Christi. *IV Report. Paris.*, dist. XI. quæst. 3, n° 13.

(2) Dans les *Report. Paris.*, que je traduis ici, Duns Scot ne cite pas *ad litteram* le texte du Concile de Latran. Cela n'a aucune importance pour le but poursuivi. Il l'avait au contraire rapporté exactement dans ses *Commentaires d'Oxford*, où il écrivait : Principaliter autem videtur movere quod de Sacramentis tenendum est, sicut tenet Sancta Mater Ecclesia, sicut habetur «*Extra*», *de hæreticis, ad abolendum*. Nunc autem ipsa tenet panem transsubstantiari in corpus et vinum in sanguinem, sicut manifeste habetur « *Extra* » de *Sum. Trinit. et Fide*, cap. *Firmiter credimus*, § *Una vero*, ubi dicitur: *Ipse Jesus Christus, Sacerdos est et Sacrificium, cujus corpus et sanguis in Sacramento altaris, sub speciebus panis et vini, veraciter continetur*, et sequitur statim : *transsubstantiatis pane in corpus et vino in sanguinem, potestate divina. VI Sent.*, loc. cit. n. 13.

(3) Et hoc principaliter teneo propter auctoritatem Ecclesiæ, quæ non errat in his quæ sunt fidei vel morum, cujus Vicario primo dixit Christus : *Ego rogavi pro te*,

Digitized by Google

Ces textes sont explicites. Ils se passent de commentaires. Quelque simples remarques cependant.

Selon Duns Scot, les arguments de raison et les paroles sacramentelles sont impuissants à imposer apodictiquement le dogme de la Transsubstantiation. Les deux raisons de convenance qu'il rapporte ne manquent point de valeur, car elles indiquent la vraie pensée de l'Église, incarnée dans les faits, dans les décisions du Droit et dans les formules liturgiques : *lex orandi, lex credendi*. Toutefois ces considérations restent encore secondaires. Le plus ferme fondement de sa foi en la Transsubstantiation. c'est l'autorité de l'Église : *hoc principaliter teneo propter auctoritatem Ecclesiae*.

Or, l'enseignement de l'Église s'est nettement affirmé, sur ce point de doctrine, au IVe Concile de Latran, en 1215. Le Docteur Subtil ne voit pas d'argument, rationnel ou scripturaire, qui puisse entrer en comparaison avec la déclaration dogmatique du chapitre Ier de ce Concile : *Firmiter credimus*. Le Concile, cependant n'a rien innové : il a seulement formulé et solennellement imposé aux fidèles ce qui était déjà objet de croyance. Duns Scot le sait et il l'affirme en rappelant le témoignage de la Tradition. Il le fait brièvement, selon l'usage des Écoles au XIIIe siècle. Deux noms seulement sont par lui cités : saint Ambroise et saint Augustin. Cela lui suffit pour souder la définition encore récente du Concile de Latran au passé doctrinal de l'Église. Il va plus loin.

C'est aux paroles mêmes de Jésus-Christ, devenues la forme du sacrement de l'Eucharistie, qu'il rattache la déclaration conciliaire et conséquemment la foi à la Transsubstantiation.

En matière de doctrine, l'Église catholique n'invente pas. Elle explique seulement et propose plus explicitement les vérités dont elle a reçu le dépôt, qu'elle conserve dans l'Écriture ou qu'elle transmet par la Tradition. Au Concile de Latran elle a dû pui-

Petre, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. Ecclesia autem tenet non ibi manere substantiam panis et vini. Patet « *Extra* » *de Sum. Trinit. et Fid. cath.* Et dicit Papa cum toto Concilio Generali, cap. I: *Firmiter credimus ibi corpus et sanguinem sub speciebus panis et vini, transsubstantiatione facta, contineri,* et post, *transmutato pane in corpus Christi et vino in sanguinem, virtute divina.* Ad hoc autem est auctoritas Ambrosii, in lib. IV de Sacramentis, cap. 4. et ponitur *de consecratione* dist. 2a, in duobus capitibus, quorum unum sic incipit: *Revera mirabilis*, et aliud sic : *Panis in altari.* Item alia auctoritas Augustini, ut patet in littera.

IV. Report. Paris. dist. XI, quæst. 3, n° 13.

Digitized by Google

ser à l'une ou à l'autre de ces sources, aux deux peut-être. Aussi Duns Scot ne considère-t-il la définition conciliaire qu'en fonction de l'Écriture et de la Tradition. Et dans l'Ecriture, il voit surtout les textes: *Hoc est corpus meum ; Hic est sanguis meus.*

Ainsi qu'il l'a dit précédemment, ces textes pourraient être interprétés en deux sens. Selon les apparences — les mêmes espèces sensibles paraissant, après la consécration comme avant, indiquer la présence des mêmes substances, — le sens favorable à l'opinion de la permanence du pain et du vin semble le moins difficile à saisir. Il renferme moins de mystère et confond moins notre faible esprit. Pourquoi donc l'Église a-t-elle choisi et imposé à notre foi la signification la plus difficile à entendre ? Et Duns Scot répond : parce qu'elle est conduite, quand elle expose authentiquement les Écritures, par l'Esprit-Saint, qui en est lui-même l'auteur. En conséquence si elle a choisi la signification qui entraîne le fait si merveilleux de la Transsubstantiation, elle l'a fait sous l'influence de l'Esprit de vérité et cette signification, seule, est la vraie et elle l'a choisie parce que seule vraie. Il n'est pas au pouvoir de l'Église de faire à son gré qu'une opinion soit vraie ou fausse. Ce pouvoir n'appartient qu'à Dieu seul, auteur de la foi. Le rôle de l'Église, conduite par l'Esprit de vérité et infaillible dans son enseignement, se borne à expliquer le sens exact des doctrines, dont Dieu lui a confié le dépôt.(1)

Tout ce passage du Docteur Subtil est de la plus haute importance. Duns Scot n'a jamais fait de la Transsubstantiation une doctrine de pure tradition, détachée de l'enseignement scripturaire, du nombre des croyances exclusivement orales consignées plus tard dans leurs ouvrages par les Pères de l'Église. Pour lui, la doctrine, solennellement affirmée par le Concile de Latran, est enseignée dans l'Écriture, contenue dans les paroles du Sauveur : *Hoc est corpus meum*, *Hic est sanguis meus*. Prises en elles-mêmes, ces paroles auraient pu être détournées de ce

(1) Et si quæras quare voluit Ecclesia eligere istum intellectum ita difficilem hujus articuli, cum verba Scripturæ possent salvari secundum intellectum facilem et veriorem secundum apparentiam de hoc articulo. Dico quod eo Spiritu expositæ sunt Scripturæ quo conditæ. Et ita supponendum est quod Ecclesia Catholica eo Spiritu exposuit, quo tradita est nobis fides, Spiritu scilicet Veritatis edocta et ideo hunc intellectum elegit quia verus est. Non enim in potestate Ecclesiæ fuit facere istud verum vel non verum, sed Dei instituentis ; sed intellectum a Deo traditum Ecclesia explicavit, directa in hoc, ut creditur, Spiritu veritatis. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, n° 15.

Digitized by Google

sens, le seul vrai cependant, dans la pensée de Jésus-Christ, instituant l'adorable sacrement de l'autel. Mais l'Esprit de Vérité qui gouverne l'Église les a expliquées et en a fixé la légitime interprétation. Il l'a fait solennellement au Concile de Latran. Avec beaucoup d'autres articles de notre foi, le dogme de la Transsubstantiation y a été proposé, plus explicitement qu'il ne l'avait été dans le symbole des Apôtres, dans celui de saint Athanase, ou dans celui de Nicée. Le saint Concile a simplement consacré, par cet acte solennel, la doctrine commune, antique et traditionnelle de l'Église, qui a toujours entendu, avec cette signification, les paroles du divin Maître. (1)

Le Docteur Subtil est certainement en règle avec les enseignements du Concile de Latran où il a puisé le principal argument de sa croyance au dogme de la Transsubstantiation. Mais n'est-il point, plus ou moins directement, en opposition avec le saint Concile de Trente? Vasquez, comme je l'ai rapporté au début de ce travail, le prétend. Il croit même que cette opposition équivaut à une condamnation implicite. La plupart des théologiens se dérobent à une accusation aussi nette. Ils laissent entendre néanmoins presque toujours que la pensée de Duns Scot n'est pas en pleine conformité avec une importante déclaration du célèbre Concile. De ce sentiment, j'emprunterai sourtout l'expression à Mgr Batiffol.

V

Le Concile de Trente n'a consacré, — Sess. XIII — qu'un très court chapitre de ses *Declarationes,* le quatrième, à la doctrine de la Transsubstantiation. On y lit ces poroles : *Quoniam autem Christus Redemptor noster corpus suum id, quod sub specie panis offerebat, vere esse, ideo persuasum semper in Ecclesia Dei fuit, idque nunc denuo sancta hæc Synodus declarat, per consecrationem panis et vini, conversionem fieri totius substantiæ panis in substantiam corporis Christi Domini nostri, et totius substantiæ vini in substantiam sanguinis ejus. Quæ con-*

(1) Ecclesia declaravit istum intellectum esse de veritate fidei, in illo Symbolo edito sub Innocentio III, in Concilio Lateranensi... ubi explicite ponitur veritas aliquorum credendorum, magis explicite quam habebatur in Symbolo Apostolorum, vel Athanasii, vel Niceni. Et breviter, quidquid ibi dicitur esse credendum, tenendum est esse de substantia fidei, et hoc post istam declarationem solemnem factam ab Ecclesia. *IV Sent.*, dist. XI, quæst. 3, nº 15.

Digitized by Google

versio convenienter et proprie, a Sancta Catholica Ecclesia, transsubstantiatio est appellata.

Bien souvent, depuis le Concile de Trente, ce texte a servi d'argument aux adversaires de l'École Scotiste. Le point précis des discussions a été le terme « *ideo* », par lequel le second membre de la déclaration est relié au premier. On a reproché à Duns Scot de n'avoir point assez vu une dépendance clairement affirmée par le Concile, la dépendance de la croyance en la Transsubstantiation de la doctrine de la présence réelle, toutes deux fondées sur le même texte : *Hoc est corpus meum*. Je n'ai point l'intention de rappeler ces discussions déjà lointaines, qu'il me suffise de citer ici quelques passages du livre : *l'Eucharistie, la Présence réelle et la Transsubstantiation*.

En guise de commentaire au texte du Concile de Trente, Mgr Batiffol écrit : « En s'exprimant ainsi, le Concile tranche la question de savoir si *Hoc* désigne les espèces du pain ou la substance du corps cachée sous les espèces ; le Concile fait sienne l'opinion de saint Thomas qui tient que *Hoc* désigne la substance du corps. En d'autres termes, *Hoc = id quod sub specie panis offertur*, et non pas *Hoc = species panis*. Duns Scot, au contraire, avait critiqué l'argument de saint Thomas ; Duns Scot tenait qu'on ne peut décider si *Hoc* désigne la substance du corps, plutôt que les espèces du pain. » *Op. cit.*, pag. 498.

Cette première citation appelle quelques explications nécessaires. Je ne sais où Mgr Batiffol a pris la doctrine qu'il impute à Duns Scot, mais je la cherche en vain dans ses écrits. Le Docteur Subtil admet sans cesse que *Hoc*, soit sur les lèvres de Jésus, soit sur celles du prêtre, signifie le corps du Christ. Ce qu'il croit ne pouvoir décider, c'est la question de savoir si la formule, où se trouve ce pronom *Hoc*, perdrait sa vérité, dans le cas, où, avec le corps du Christ, resterait encore la substance du pain. Pour lui, le pronom *Hoc* désigne une substance contenue sous les espèces. Bien plus, cette substance n'est point celle du pain ; c'est la substance du corps du Christ. Cette signification suppose-t-elle la disparition et la conversion de la substance du pain ? Encore une fois, c'est là le point sur lequel Duns Scot ne veut rien affirmer, car il ne lui semble pas que, dans l'hypothèse de la permanence du pain et du vin, la formule sacramentelle devienne fausse. Tous les textes, exposés et discutés plus haut,

Digitized by Google

aboutissent à ces conclusions. La doctrine attribuée par Mgr Batiffol à Duns Scot n'est donc pas la sienne.

L'éminent écrivain est plus près de la vérité, lorsqu'il dit : « Le Concile fait sienne l'opinion de saint Thomas, qui tient que *Hoc* désigne la substance du corps. » Je le dirais même tout à fait sur le domaine de la vérité, si la manière de présenter cette affirmation ne semblait jeter un discrédit immérité sur Duns Scot. Au risque de me répéter, je dois l'écrire encore : le Docteur Subtil admet, lui aussi, que *Hoc* signifie le corps du Christ. Il dit cela, comme le dit saint Thomas, avec une nuance cependant que voici. D'après saint Thomas, *Hoc* ne peut signifier le corps du Christ qu'à une seule condition, la disparition par conversion de la substance du pain. Duns Scot au contraire ne juge pas cette conversion indispensable absolument pour que la formule sacramentelle garde sa vérité. En cela seulement diffèrent les deux grands Docteurs : pourquoi vouloir creuser entre eux un fossé trop profond ? Tous deux sont jusqu'ici en conformité avec la déclaration conciliaire.

Mgr Batiffol continue : « Le texte du Concile de Trente dit davantage ; il fonde la persuasion de l'Église sur cet argument scripturaire : « *quoniam autem Christus...dixit...ideo persuasum semper fuit in Ecclesia...* » Duns Scot n'estimant pas rigoureuse la preuve scripturaire de la Transsubstantiation, déclarait recevoir la Transsubstantiation, article de foi, principalement de l'autorité de l'Église..... L'opinion de Scot avait été soutenue après lui par Durand, par Occam, par La Palud, par Pierre d'Ailly, plus récemment par le cardinal Cajétan et jusqu'à un certain point par Melchior Cano. Le Concile a-t-il voulu répudier cette opinion trop large ? Le Cardinal Franzelin estimait, que, même après la déclaration des Pères de Trente, la controverse restait libre. » (pag. 499.)

Une exposition si embarrassée et sans conclusion ferme paraît encore opposer la pensée de Duns Scot à celle du saint Concile. Cette opposition, tant de fois reprochée, est-elle donc réelle ? Dussé-je passer pour un apologiste outré du Docteur Subtil, je dois dire qu'elle se réduit à néant.

On dit : « Des paroles du Christ appelant son corps ce qu'Il offrait sous les espèces du pain, est née, de tout temps, dans l'Église la persuasion que toute la substance du pain était changée en la substance de son corps. » Fort bien. Mais Duns Scot a-t-il écrit quelque chose qui soit contre ce sentiment ? Où,

Digitized by Google

selon lui, l'Église a-t-elle puisé la croyance à la Transsubstantiation ? Est-ce dans la Tradition, à telle enseigne que cette doctrine soit une doctrine transmise oralement, sans dépendance de l'Écriture ? Aucun texte de ses ouvrages n'autorise pareil jugement. Est-ce par un raisonnement philosophico-théologique qu'elle a tiré ce dogme du dogme de la présence réelle, comme si la Transsubstantiation était la *condition sine qua non,* absolument nécessaire de la présence réelle ? Je n'ai rien trouvé chez Duns Scot qui puisse appuyer cette hypothèse. Mais ce que j'ai trouvé chez Duns Scot, il est facile de le dire brièvement.

Dans les paroles : *Hoc est corpus meum, Hic est sanguis meus,* Jésus-Christ a livré, à ses apôtres, la doctrine théorique et pratique du sacrement de son amour. Ces paroles, il est impossible de ne pas les entendre de la présence réelle mais peut-être manquent-elles de lumière suffisante pour faire voir clairement, dans le mystère de l'autel, la Transsubstantiation du pain et du vin, à l'esprit humain, laissé à ses forces naturelles. L'Église catholique n'est point soumise aux infirmités qui pèsent sur chacun de ses enfants, pris individuellement. L'Esprit de Vérité l'éclaire et la met à l'abri de l'erreur. Elle a interprété ces paroles dans le seul vrai sens qu'elles comportaient de fait et qui exprime le dogme de la Transsubstantiation. C'est donc bien des paroles du Christ qu'elle a eu cette persuasion dont parle le Concile. Tel est l'enseignement de Duns Scot. J'en ai cité, antérieurement, les textes indubitables.

Peu importe donc que le Docteur Subtil admette le dogme de la Transsubstantiation, principalement sur l'autorité de l'Église, et que lui, théologien privé, ne pense pas pouvoir le démontrer rigoureusement par les seules paroles de l'institution du sacrement. Le Concile de Trente n'a point déclaré que les théologiens devaient trouver ce texte suffisamment probant par lui-même. Il n'enseigne qu'une seule chose : la persuasion de l'Église est fondée sur les paroles du Christ. C'est l'enseignement même de Duns Scot qui en explique d'ailleurs le « comment » par l'assistance de l'Esprit de Vérité.

On ne peut le nier, les Apôtres d'abord, puis l'ensemble des pasteurs de l'Église, très spécialement le Pasteur suprême, enfin les Conciles ont eu dans les questions de doctrine, une particulière assistance de l'Esprit-Saint, grâce à laquelle ils ont compris et interprété dans leur vrai sens les paroles du Christ. Les Apôtres, surtout, ont senti la puissante influence de l'Esprit de

Digitized by Google

Vérité. Ne pourrait-on pas, à propos du dogme de la Transsubstantiation, dire, en variant un peu les termes, ce qu'écrivait Mgr Le Camus, à propos du dogme de la Présence réelle : « Il n'est pas admissible que les Apôtres n'aient pas d'abord cherché, comme d'autres l'ont fait plus tard, à donner un sens figuré aux paroles du Maître ; et s'ils les ont interprétées à la lettre, imposant à la première génération chrétienne, l'idée de la présence réelle, telle que nous l'avons aujourd'hui, ce n'est assurément qu'après avoir demandé et obtenu pour leur propre compte, de la bouche même de Jésus, de nouvelles et catégoriques déclarations. (1) Si on ne veut pas aller jusque-là, du moins doit-on reconnaître l'assistance de l'Esprit Saint dans l'interprétation donnée par les Apôtres aux paroles sacramentelles.

Des Apôtres jusqu'à nos jours, dit le saint Concile, la croyance de l'Église a été ininterrompue: *persuasum semper fuit in Ecclesia*. Quelques voix discordantes, néanmoins, se sont parfois élevées, sans succès d'ailleurs, au cours des siècles, contre cette croyance universelle. Guimont d'Aversa († 1096) et Alger de Liége († 1131) combattent ces adversaires sans donner leurs noms. Rupert serait l'un d'eux (2). Innocent III, dans son livre : *De officio Missæ*, signale, nous l'avons vu, cette opinion négative et Duns Scot la rapporte dans ses commentaires d'Oxford et de Paris.

Sur ce rôle de rapporteur du Docteur franciscain, Mgr Batiffol avait longuement insisté dans les premières éditions de son ouvrage. Et, le rapprochant de son opinion sur la possibilité de sauvegarder la vérité de la présence réelle sans la transsubstantiation, il le remerciait presque « d'avoir conservé cette thèse à la théologie moderne ». (3) Duns Scot n'aurait guère agréé ces louanges, parce que Mgr Batiffol les donnait surtout pour accréditer son opinion, depuis abandonnée, dans l'édition nouvelle, sur le développement du dogme eucharistique, opinion avec laquelle le Docteur Subtil n'a aucune parenté doctrinale.

Duns Scot, en effet, n'explique point l'origine du dogme de la Transsubstantiation, par une évolution doctrinale. Le Concile de Latran, à ses yeux, marque une étape dans l'histoire de ce dogme ; il consacre le mot Transsubstantiation, il en impose

(1) *La vie de N.-S. J.-C.* Édition 1883. Tom. II, pag. 435.
(2) Cf. *Patrologia latina*. M. Tome CLXVII. pag. 617.
(3) *Études positives de théologie* : L'Eucharistie etc. 3e Édition, pag. 383.

Digitized by Google

solennellement la doctrine qui désormais appartient à la foi définie : *tenendum est de substantia fidei et hoc post istam declarationem solemnem factam ab Ecclesia.*(1) Mais la doctrine solennellement proposée par le Concile a toujours été doctrine catholique. Soto accuse le Docteur franciscain d'avoir présenté la Transsubstantiation comme une nouveauté dont le Concile de Latran aurait eu le premier l'intelligence. L'accusation est fausse. Rien ne l'autorise, pas même ce passage des *Commentaires d'Oxford :* « Dès les premiers temps où la vérité de ce sacrement a été l'objet de la foi, on a toujours cru que le corps du Christ ne quittait pas le ciel pour venir sur l'autel ; cependant on n'a pas eu, dès le commencement une croyance aussi manifeste à cette conversion merveilleuse : *tamen non fuit ita manifeste creditum de ista conversione.* » (2) Duns Scot ne fait qu'exprimer, ici, un fait certain. Qu'il y ait eu, au cours des âges dans le domaine de la foi, des vérités plus claires et d'autres plus obscures, des vérités plus explicitement proposées à la croyance des fidèles et d'autres moins, personne ne pense à le nier. Or, avant le Concile de Latran, le dogme de la Transsubstantiation n'avait jamais été proposé dans l'un des grands Symboles de la foi chrétienne. Le Docteur Subtil le note simplement. Le Concile a recueilli cette doctrine dans l'enseignement ordinaire de l'Église. Il l'impose aux chrétiens. Il ne l'invente pas, mais il la précise dans un terme désormais consacré et la propose explicitement. Duns Scot ne dit rien de plus. C'est en ce sens qu'il faut entendre ses paroles relatives au chapitre *Firmiter* de ce Concile : *ubi explicite ponitur veritas aliquorum credendorum, magis explicite quam habebantur in Symbolo Apostolorum, vel Athanasii, vel Niceni.* (3)

Ainsi Duns Scot n'est, en aucune manière, en contradiction avec le Concile de Trente. Loin de nier, il affirme que la persuasion de l'Église, que sa croyance à la Transsubstantiation, est fondée sur les paroles du Christ... *quoniam Christus dixit... ideo persuasum fuit.* Cette persuasion, il ne la fait point commencer au Concile de Latran : saint Ambroise et saint Augustin sont les porte-voix de la croyance antique et universelle...*persuasum sem-*

(1) *IV Sent.* dist. IX quæst. 3. n°15.

(2) A principio ex quo res hujus sacramenti fuit credita, fuit semper creditum quod Christi corpus non mutatur de loco suo in cœlo, ut sit hic ; et tamen non fuit in principio ita manifeste creditum de ista conversione. *IV Sent.*, dist. X, quæst. 1, n°9.

(3) *IV Sent.*, dist. XI quæst. 3. n°15.

Digitized by Google

per fuit. Dans la déclaration solennelle que le Pape, *cum toto Concilio Generali,* a faite au Latran, il voit le plus ferme appui de sa foi, mais sans aucunement prétendre que ce soit là un dogme nouveau. Sa « persuasion », comme celle de l'Église, remonte jusqu'aux temps les plus reculés, jusqu'à la parole prononcée par Jésus au Cénacle : *Hoc est corpus meum.*

CONCLUSION.

On manquerait à la vérité, si on poussait trop loin l'habitude prise d'opposer, toujours et en tout, le Docteur Subtil au Docteur Angélique, en réservant à celui-ci le privilège d'être seul en conformité avec la doctrine catholique.

Les réflexions semées au cours de ce travail ne le prouvent-elles pas une fois de plus ? Comme saint Thomas, Duns Scot condamne la doctrine de la permanence des substances du pain et du vin, après la consécration. Il en rapporte avec soin les raisons, il les examine et les critique. Elles manquent de valeur. La doctrine qu'elles prétendent appuyer est donc gratuite ; il la rejette.

Plusieurs arguments, invoqués par ses contemporains en faveur de la Transsubstantiation, ne lui paraissent cependant pas rigoureux. Après examen, il les abandonne. Il se montre sévère peut-être. Mais il s'agit d'imposer, à la croyance chrétienne, un dogme dont la négation jette dans l'hérésie. Avant de conclure : « voilà qui prouve la conversion du pain au corps du Christ et du vin en son sang, » il veut une raison évidente, une preuve inébranlable. Or ces légitimes exigences ne se trouvent point réalisées dans les arguments tirés soit des *inconvénients* qu'offrirait la théorie de la permanence du pain et du vin, soit de l'*impossibilité* qu'il y aurait à concilier cette doctrine avec le dogme catholique de la présence réelle.

A *l'argument scripturaire*, si on le prend en lui-même et indépendamment de la tradition chrétienne, Duns Scot ne reconnaît point de valeur absolue. Les paroles de Jésus, au Cénacle, prouvent, sans laisser place au moindre doute, le dogme de *la présence réelle*. Impossible de les entendre dans un sens figuré. Sur ce point, le Docteur Subtil n'est pas moins affirmatif que le Docteur Angélique. — Mais, à son avis, les paroles sacramentelles « *Hoc est corpus meum* », « *Hic est sanguis meus* », pourraient s'entendre encore et sans fausseté, dans l'hypothèse

Digitized by Google

de la permanence du pain et du vin. En soi, — il l'a démontré — cette hypothèse est gratuite. Toutefois, par elles-mêmes, les paroles sacramentelles ne l'excluent pas rigoureusement, de ce fait qu'elles restent toujours vraies, avec cette hypothèse gratuite. Dans la critique de l'argument, basé sur les textes scripturaires, Duns Scot n'a pas d'autre position que celle-ci.

Est-ce à dire qu'il tient ces textes pour négligeables ? Nullement. A ces textes, en effet, selon le Docteur Subtil, se rattache la foi de l'Église à la Transsubstantiation. Dans son enseignement ordinaire, l'Église, assistée de l'Esprit-Saint, les a toujours interprétés dans le sens de la conversion du pain et du vin. La voix de la tradition en témoigne. L'acte solennel du Concile de Latran, en proposant plus explicitement, — *magis explicite,* — que dans les Symboles antérieurs, le dogme de la Transsubstantiation, coupe court à toute autre interprétation. — Ainsi, pour Duns Scot, la Révélation divine est le fondement de notre foi à cette doctrine. A la Révélation, il ajoute toutefois le Magistère de l'Église, gardienne du dépôt révélé et interprète authentique de la Parole de Dieu. Ce Magistère infaillible nous donne avec certitude le sens des textes qui contiennent les paroles de Jésus. L'impossibilité de les concilier avec l'hypothèse de la permanence du pain et du vin, vient de ce traditionnel et authentique enseignement plus encore que du texte, considéré en lui-même, *Hoc principaliter teneo propter auctoritatem Ecclesiae.*

En tout cela, rien ne met la pensée de Duns Scot en opposition avec les déclarations du Concile de Trente. Après avoir relu et médité les textes que j'ai cités, au cours de cet article, je ne comprends guère les accusations dont elle a été l'objet. Le saint Concile fait reposer sur les paroles du Christ, la persuasion ou la croyance séculaire et traditionnelle de l'Église au dogme de la Transsubstantiation. Duns Scot aussi l'affirme nettement. Le texte du Concile dit-il quelque chose de plus ? Déclare-t-il que, par elles-mêmes, les paroles de l'institution de cet adorable sacrement forment une preuve théologique apodictique ? Le Cardinal Franzelin ne le pensait pas. Serait-il téméraire de s'arrêter encore aujourd'hui à ce sentiment ?

FR. RAYMOND.
O. M. C.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite*) (1)

QUATRIÈME PARTIE. — L'ALVERNE.

Consommation de la Perfection Séraphique.

François a refait son âme à l'image de Jésus Crucifié, il a institué trois Ordres destinés à reproduire et à perpétuer dans le monde l'adorable Exemplaire de toute perfection.

Sur le Mont Alverne Jésus crucifié couronne l'œuvre de François et achève la divine ressemblance :

1° Dans son esprit, par les dons de la Contemplation.
2° Dans sa chair, par l'impression des Stigmates.
3° Dans son cœur, par l'incendie de l'Amour.

I. *Infusion des dons de la Contemplation.*

A. *Saint François Contemplatif.*

« L'Angélique François, dit saint Bonaventure, ne se reposait jamais dans la pratique du bien. Semblable aux Esprits célestes de l'échelle de Jacob, il montait vers Dieu par la prière et en descendait pour communiquer au prochain les grâces reçues (1). Son temps se partageait entre le laborieux ministère des âmes

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Avril 1914.
(2) Cf. Leg. Cap. I. § 1.

Digitized by Google

et le paisible ravissement de la contemplation. (1) Il offre ainsi en sa personne l'exemplaire de la vie contemplative unie à l'action apostolique. (2)

« Toujours, à côté de l'évangéliste et du missionnaire, il y avait et il y a eu en François un ermite ; et dans toutes les régions où il a transporté ses pas, invariablement on rencontre ces grottes et ces cavernes, ces *eremi* et ces *retiri*, où de temps à autre, il aimait à se retirer... Tous ces lieux nous prouvent que l'esprit qui inspirait François d'Assise était bien le même, exactement, que celui qui jadis à la fin des temps antiques, avait inspiré Benoît de Nursie, et qui, au commencement des temps modernes, devait inspirer Ignace de Loyola. Si donc l'on veut comprendre pleinement François d'Assise, il est indispensable de le suivre là-haut dans cette grotte isolée de la montagne. » (3)

B. *L'Alverne, Thabor et Calvaire de saint François.*

De tous les lieux propices à la contemplation, l'Alverne avait ses préférences ; son ami le comte Orlando lui en avait concédé la jouissance ainsi qu'à ses Frères ; plusieurs y résidaient habituellement dans de pauvres cabanes de branchages, près d'une petite chapelle dédiée à la Reine des Anges. Au lendemain des dures fatigues de la prédication, François venait s'y reposer dans les douceurs de la contemplation.

Une dernière fois, nous le voyons gravir les flancs abruptes de la sainte montagne; Léon et Rufin l'accompagnent, ils ont mission de protéger le recueillement de leur Père et d'écarter tout ce qui troublerait ses entretiens intimes avec Dieu. (4)

Deux années seulement lui restent à vivre ; la divine Providence l'attire sur les sommets de l'Alverne, calvaire de son douloureux martyre et Thabor de sa glorieuse stigmatisation. Là, va se dérouler le drame de douleur et d'amour qui consomme l'union de son être tout entier avec le divin Crucifié.

(1) Mos ejus erat tempus... dividere, aliud proximorum lucris impendere, aliud contemplationis beatis seccessibus consummare. C. 94, 15.

(2) Positus est in exemplum perfectae contemplationis, sicut prius fuerat actionis... — *Itinerarium*, Cap. VII. § 3.

(3) Joergensen, *Saint François d'Assise*. Liv. II. Chap. 1er.

(4) Assumpsit socios... ut tuerentur eum ab incursu et conturbatione hominum, et suam quietem in omnibus diligerent ac servarent. — C. 94, 18.

Digitized by Google

C. *Il y est comblé des dons surnaturels.*

Nous touchons à l'apogée des ascensions mystiques de cet homme tout divin, *ferebatur quidem in altum.* « Une douceur infuse et suave, très rarement accordée même aux privilégiés, et qu'il sentait lui venir du ciel, le pénètre, l'envahit et le chasse pour ainsi dire, de lui-même. Si grands sont les délices goûtées dans l'extase, qu'il s'efforce de mille manières de passer tout entier en Dieu où déjà son cœur ravi l'a précédé. » (1)

François atteint alors le point culminant de la perfection séraphique. Avec saint Bonaventure fixons notre séjour sur l'Alverne; nous y méditerons pieusement les voies aussi extraordinaires que sublimes par lesquelles le Seigneur attire à lui notre Bienheureux Père afin de lui faire savourer les ineffables jouissances de l'union mystique.

II. *La Contemplation Mystique.*

A. *Notions préliminaires.*

La Mystique est une science, la plus noble de toutes les sciences ; elle est cette sagesse cachée que l'Esprit Saint nous a révélée. (2)

Cette science fait partie de la Théologie sacrée, dont elle est le digne couronnement ; elle traite spécialement de la vie contemplative et de l'union suréminente de l'âme avec Dieu. (3)

Cette vie d'union à Dieu est appelée *contemplative* parce que la contemplation en est l'élément principal, le point central autour duquel gravitent les phénomènes mystiques. Ils se groupent autour de la contemplation, comme des parties préliminaires, essentielles, concomitantes ou subséquentes d'un acte principal. (4)

(1) Infusa namque dulcedo et suavitas, rarissimis raro data, quam sibi desuper senserat adspirare, cogebat eum totum a se ipso deficere, et tanta jucunditate repletus cupiebat modis omnibus illuc ex toto transire, ubi excedendo seipsum, jam parte præcesserat. » C. 95, 17.

(2) Ideo dicit Apostolus hanc mysticam sapientiam esse per Spiritum sanctum revelatam. » *Itinerarium.* Cap.VII. §. 4.

(3) Theologia mystica, quæ de speciali unione cum Deo ac de vita contemplativa tractat. Cf. *Theologia moralis.*Tom I. Auctore P.Timotheo o. m. c.

(4) Ribet, *La Mystique divine,* Tom 1er pag. 33.

Digitized by Google

Le catalogue des œuvres authentiques de saint Bonaventure dressé par les savants religieux de Quaracchi, nos Frères en saint François, ne renferme sur la mystique aucun traité *ex professo*. Il nous faut cependant présenter aux chers Novices, des notions précises sur cette science dont le seul nom inspire comme une frayeur, en raison des mystérieuses ténèbres qui l'enveloppent et dérobent aux regards profanes les secrets de l'amour divin.

Dans son traité sur la béatification et la canonisation des serviteurs de Dieu, le Pape Benoît XIV distingue deux sortes de contemplations : l'une acquise et l'autre infuse.

La première est appelée *acquise,* non pas dans ce sens qu'on puisse l'acquérir par les seuls efforts personnels, ou encore la mériter *de condigno*, mais par opposition à la contemplation strictement infuse. Dans l'exercice de la contemplation acquise, il se fait un mélange de la grâce divine et de l'activité humaine ; dans la contemplation infuse, la grâce subjugue l'âme et la réduit à une délicieuse et féconde passivité.

La contemplation acquise est encore appelée *ordinaire*, parce qu'elle n'excède pas les lois ordinaires et providentielles de notre progrès spirituel ; comme aussi pour la distinguer de la contemplation infuse et passive que Dieu accorde moins fréquemment.— C'est de cette contemplation strictement infuse et surnaturelle que nous traiterons désormais.

B. *Définition de la Contemplation Mystique.*

Benoît XIV la décrit en ces termes : « Une simple vue intellectuelle, accompagnée d'un amour suave sur les choses divines et révélées, procédant de Dieu qui applique d'une manière spéciale l'intelligence à contempler et la volonté à aimer ces choses révélées, et qui concourt à ces actes par les dons de l'Esprit-Saint : dons d'intelligence et de sagesse, lesquels produisent une vive lumière dans l'entendement et un ardent amour dans la volonté. (1)

Cette magistrale définition résume clairement la doctrine des

(1) Definitur contemplatio infusa seu potius describitur sequentibus verbis : simplex intellectualis intuitus cum sapita dilectione divinorum aliorumque revelatorum, procedens a Deo speciali modo applicante intellectum ad intuendum, et voluntatem ad diligendum ea revelata, et concurrente ad eos actus per dona Spiritus Sancti, intellectum et sapientiam, cum magna illustratione intellectus. *De servorum Dei Beatif.* L. 3, c. 26, n° 7. t. 3. p. 292.

Digitized by Google

auteurs et écrivains mystiques ; le savant Pontife en poursuit le développement : « Ces dons d'intelligence et de sagesse sont des dons du Saint-Esprit. Le premier consiste en une certaine lumière par laquelle l'intelligence douée des clartés de la foi, saisit les choses que Dieu a révélées et les saisit si clairement qu'elle les pénètre sans obscurité. Le don de sagesse, de son côté, consiste dans une certaine qualité infuse, par laquelle l'âme, en fixant son regard sur l'objet révélé, se sent pénétrée, dans la connaissance de cette vérité, de la suavité la plus douce et la plus délicieuse ».

Ces dons entrent l'un et l'autre dans la contemplation et font que les objets révélés de Dieu sont connus plus clairement et aimés avec une jouissance plus suave et plus ardente. (1)

C. *Principe et effets de la Contemplation Mystique.*

C'est Dieu agissant à son gré dans l'âme contemplative, absolument libre, quoique passive. « Ici, dit saint Jean de la Croix, Dieu est l'agent principal, il communique à l'âme par infusion surnaturelle et à un degré éminent, la connaissance et l'amour de lui-même. L'âme reçoit tous ces biens spirituels sans produire de son fonds d'autres actes que son consentement. (*Vive flamme d'Amour.*)

En ce sens, saint Bonaventure a pu dire : « *Ad hoc nihil potest natura... totum Dei dono...* et *Creatrici Essentiæ* ». (2)

L'âme n'en reste pas moins libre. « Elle se donne à Dieu, dit Bossuet, comme l'époux à l'épouse, elle se donne aussi activement et aussi librement que Dieu se donne à elle, parce que Dieu élève l'action de son libre arbitre à son plus haut point, afin de se faire choisir plus librement ». (3)

« En l'état unitif, observe Ribet, la Foi et l'Espérance sous

(1) La Foi et la Charité concourent dans l'acte de la contemplation qui, au fond, n'est ici-bas qu'un acte sublime de Foi touchant quelque vérité divine et qui renferme nécessairement l'amour de Dieu provenant de la Charité comme de son principe. Mais comme la contemplation dépasse de beaucoup le mode d'agir propre au commun des Fidèles par la Foi et la Charité, il suit de là que ces seules habitudes de la Foi et de la Charité, ne sont pas des causes suffisantes pour la produire.... Il faut le concours des dons du Saint Esprit qui élèvent nos puissances et les rendent aptes à accomplir des actes de *vertus extraordinaires*. P. Séraphin, *Principes de Théologie mystique*, 1re partie, chap. 3, pag. 11.

(2) *Itinerarium*, Cap. VII. § 5.

(3) *États d'oraison*, *Traité*, L. VIII.

Digitized by Google

l'action de la Charité deviennent plus resplendissantes et plus actives... toutes les vertus morales s'élèvent jusqu'à l'héroïsme.» (1)

Notre vénérable Père Honoré de Paris se sert d'une comparaison pour expliquer comment dans la contemplation cette *sainte activité* de l'âme s'accorde avec une *sainte oisiveté*.

« Considérons l'amateur qui regarde un excellent tableau. Il est si transporté qu'il oublie toutes autres choses, voire même celles qui sont proches de lui. Bien qu'il semble entièrement oisif, néanmoins il ne l'est pas, car il regarde la beauté du tableau, et son affection s'inclinant vers elle, fait qu'il se délecte en elle.

« Il en est de même dans l'heureuse contemplation de la divine lumière et de son opération. Quoiqu'il semble que l'entendement et toute connaissance naturelle soient oisifs, d'autant qu'avec tous leurs efforts ils ne peuvent arriver à comprendre cette divine clarté, toutefois, l'amour, par l'excellence de ce qu'il fait goûter de Dieu à l'âme ainsi favorisée, élève surnaturellement cette âme à une connaissance expérimentale de l'excellence et de la bonté divines. Cette connaissance expérimentale ravit toutes les affections de l'âme, avec un plaisir digne d'un tel objet...

« Dans cette *sainte oisiveté* (puisque la grossièreté de notre entendement nous force à l'appeler ainsi) se forment dans l'âme par la main gracieuse de la bonté de Dieu, les plus nobles habitudes des vertus héroïques.

« Oh ! avec quelle clarté cet heureux entendement élevé au-dessus de tout ce qui représente Dieu par images et similitudes quelconques, contemple et croit tout ce que la foi chrétienne nous enseigne ! Avec quelle confiance (pour ne pas dire assurance) l'âme espère dans la gloire les éternels embrassements dont elle reçoit des gages si précieux ! Quelle flamme d'amour divin allume dans ce cœur, cet éternel amour qui remplit l'âme si pleinement qu'il n'y a plus place pour aucun autre amour. L'âme ne parle plus de faire autre chose que d'aimer. « *Il a ordonné en moi la Charité*, dit-elle. Et de même que Dieu, essentiellement bon, juste, miséricordieux, libéral, et enfin source et fontaine de toutes les vertus, opère au dehors toutes les actions des vertus, sans qu'il y ait au dedans de Lui aucune multiplicité quelconque; de même cette âme arrivée à la parfaite réparation de l'image et de la ressemblance de Dieu, représente en elle cette perfection devenue sienne, de telle sorte que, en contemplant et en aimant

(1) *Vertus et dons*. pag. 313.

Digitized by Google

ce divin objet, elle produit tous ces actes héroïques des vertus dont nous venons de parler.

« Ainsi nous devons entendre et pratiquer cette *sainte oisiveté*, si hautement louée par les docteurs contemplatifs ; de cette manière, nous représentons au vif l'image bienheureuse de la béatitude de Dieu et de ses saints, autant que faire se peut en cet exil. » (*Académie Évangélique,* III. p. ch. X. p. 530.)

III. *L'Union mystique, ou mariage spirituel.*

A. *Elle est le but de la contemplation.*

Le terme final où tendent toutes les opérations divines dans l'âme contemplative est appelé *Union mystique* ou *Mariage spirituel.*

« Quelqu'imparfaite que soit cette comparaison tirée du mariage humain, je n'en trouve point d'autres, dit sainte Thérèse, pour exprimer ma pensée. »

Dans le mariage spirituel, les choses se passent comme dans les unions terrestres ; il y a d'abord des entrevues fréquentes, puis viennent les fiançailles, et enfin le mariage.

Ainsi l'union mystique de l'âme contemplative avec Dieu, s'épanouit en une triple gradation : l'union simple, les fiançailles et l'union consommée. (1)

L'Union simple. Elle consiste dans un sentiment fugitif de la présence de Dieu ; elle cesse avec la touche divine qui a déterminé ce sentiment passager. On l'appelle *Union simple*, parce qu'elle se produit comme naturellement dans l'âme, sans être accompagnée des phénomènes extraordinaires de l'extase.

Les Fiançailles. Cette sorte d'union se révèle par un sentiment qui éclate dans l'âme contemplative avec une telle impétuosité que tout autre sentiment est momentanément suspendu. C'est l'union extatique qui se diversifie sous trois formes ascendantes : l'extase simple, le ravissement et le vol de l'esprit. (2)

(1) « Tres dantur species unionis et sunt : unio simplex, unio desponsationis, et unio consummata quæ vocatur unio matrimonii spiritualis. — Sanctus Alphonsus. (*Prax. confess.* n° 137.)

(2) In hac vero unione desponsationis, tres sunt alii gradus diversi, scilicet : extasis, raptus et elevatio spiritus. Sanctus Alphonsus, *ibidem.*

Digitized by Google

Le Mariage spirituel. C'est l'union parfaite de l'âme contemplative avec son Dieu, elle vit dans sa compagnie et le sent habituellement présent au plus intime de son être.

Dans les fiançailles, remarque sainte Thérèse, on se sépare souvent, et bien qu'il y ait union, cette faveur passe promptement et l'âme se trouve sans cette compagnie de Notre-Seigneur, je veux dire, qu'elle n'en a plus le sentiment. Mais dans le mariage il n'en est plus ainsi ; l'âme demeure toujours avec Dieu dans ce centre où il réside. (1)

La *permanence* du sentiment que l'âme éprouve de son amour intime avec Dieu, caractérise cette faveur suprême. Aussi l'appelle-t-on, *Union consommée*, parce que de soi, elle est stable et indissoluble.

Cette *stabilité* n'implique pas nécessairement l'impeccabilité absolue et physique, comme celle des Bienheureux favorisés de la vision béatifique. Elle comporte une certaine impossibilité morale de briser par le péché l'union intime contractée avec Dieu ; et cela en raison même de la puissance et de l'abondance des secours accordés à l'âme élevée au rang d'épouse de Jésus-Christ. (2)

B. *Notre Séraphique Père élevé à l'Union Mystique.*

Un texte d'une admirable précision ne laisse subsister aucun doute à ce sujet ; nous l'empruntons à saint Bonaventure. « L'Amour, dit-il, emportait François vers le Christ avec une telle impétuosité, et le Bien-Aimé répondait à cet amour par une intimité si tendre, si familière, qu'il semblait au serviteur de Dieu, *sentir* la présence presque continuelle du Sauveur lui-même, comme s'il avait été là sous ses yeux. (3)

« *Quasi jugem sentire præsentiam ;* il sentait la présence *presque* continuelle du Sauveur. En effet, l'union parfaite et con-

(1) *Château intérieur*, 7me demeure ch. 2.

(2) Dans l'état de grâce sanctifiante, la présence divine se dérobe ordinairement au sentiment de la conscience. A peine si de loin en loin, Dieu uni à notre âme atteste-t-il sa présence par les dilatations et les suavités de la ferveur. D'ordinaire il ne se révèle qu'indirectement par l'énergie dont il nous anime pour les combats et les triomphes de la vertu.

(3) Tam fervido quidem in Christo ferebatur affectu, sed et Dilectus illi tam familiarem rependebat amorem, ut videretur ipsi famulo Dei quasi jugem præ oculis ipsius Salvatoris sentire præsentiam, sicut aliquando sociis familiariter revelavit. Leg. Cap. IX. §. 2.

Digitized by Google

sommée n'exclut pas toute interruption dans le sentiment de la divine présence. Certaines causes peuvent la suspendre momentanément, par exemple, le sommeil ou encore dans l'état de veille, la multiplicité des occupations extérieures qui attirent au dehors l'attention de l'esprit.

« *Ipsius Salvatoris sentire præsentiam.* Saint Bonaventure, ou plutôt notre Séraphique Père lui-même, ne parlait pas à ses confidents, du sentiment de la présence de Dieu, de l'Etre divin en général, il *spécifiait* l'objet dont il avait presque continuellement la présence sensible, la personne même de Jésus-Christ, notre adorable Sauveur.

Ce fait mystique de la présence sensible du Sauveur dans l'âme élevée à l'union mystique confirme la doctrine de la séraphique sainte Thérèse. Expliquant la manière dont s'accomplit le mariage spirituel, elle dit : « La cérémonie s'ouvre par la visite et la cohabitation de la Très Sainte Trinité, au centre de l'âme ; elle se poursuit et s'achève *par l'union spéciale de l'âme avec le Verbe incarné.* » (1)

C. *Excellence de l'Union Mystique.*

Fruit de la contemplation, l'union mystique est une des plus insignes faveurs que Dieu puisse accorder ici-bas. « Elle n'est pas seulement, observe Bossuet, une simple union, par la grâce sanctifiante commune à tous les justes, ou par l'amour actuel même extatique et puissant accordé aux grandes âmes ; mais c'est le plus haut degré de la contemplation, le plus sublime don de l'Époux qui se donne Lui-même, qui s'écoule intimement dans l'âme, qui la touche, se jette entre ses bras, et se fait sentir et goûter par une connaissance expérimentale, où la volonté a plus de part que l'entendement, et l'amour que la vue. »

Adorons en silence ce mystère ineffable sans chercher à le pénétrer, admirons la condescendance d'un Dieu qui s'abaisse jusqu'à sa créature pour l'élever jusqu'à lui. « *De stercore erigens Pauperem.* »

CONCLUSION. — En faisant du petit pauvre d'Assise un parfait contemplatif, Dieu voulait, plus par l'exemple que par la parole, inviter tous les hommes vraiment spirituels à tenter un

(1) *Château intérieur*, 7me demeure, Chap. 1.

Digitized by Google

pareil effort pour s'élever aux sommets de la contemplation et de l'extase. (1) Ainsi l'affirme le Séraphique Docteur.

Si l'on nous objecte qu'il n'est pas en notre pouvoir de pratiquer cette manière d'oraison, parce que cette divine lumière se manifeste selon qu'il lui plaît et à qui il lui plaît, et non pas à qui le voudrait où le désirerait bien, nous répondons avec notre vénérable Père Honoré de Paris: « Encore que cela soit vrai et que pour cette raison, nous ayons dit au commencement que dans cette manière d'oraison, l'âme se comporte plus passivement qu'activement, néanmoins cette divine lumière est si désireuse de se communiquer à nous, que si nous travaillons courageusement à nous disposer à la recevoir, en faisant ce que nous pourrons, de sa part elle suppléera aussitôt à notre impuissance. C'est elle, en effet, qui parle dans la Sagesse et dit : « Celui qui se lèvera dès le matin pour la chercher la trouvera infailliblement ». Levons-nous donc dès le matin, en faisant ce qui dépend de nous, pour qu'à la fin de la journée, nous puissions jouir de l'heureuse compagnie de cette divine lumière. » (2)

(*A suivre*) P. CÉSAIRE de Tours.
O. M. C.

(1) Ut omnes viros vere spirituales Deus per Franciscum invitaret ad hujusmodi transitum et mentis excessum magis exemplo quam verbo. *Itiner*. Cap. VII. §. 3.
(2) *Académie évangélique*, IIIe traité, chap. IV. p. 482.

Digitized by Google

QUELQUES DÉTAILS

SUR

L'ÉTAT DE L'ALLEMAGNE AU XIIIe SIÈCLE

(*Suite.*) (1)

IV

Le livre, tel que nous venons de l'étudier, païen ou chrétien, écrit sur papier ou sur parchemin, où allait-il ? Comme aujourd'hui, dans une bibliothèque.

La bibliothèque franciscaine. — Il ne serait pas bien difficile de reconstituer le catalogue d'une bibliothèque franciscaine du milieu du XIIIe siècle. Pour nous restreindre à notre sujet, c'est-à-dire à ce qui concerne les sciences profanes, nous pouvons entrevoir ce qu'était ce rayon, par exemple au couvent d'Oxford. Fr. Roger Bacon nous dit (2) : « Les auteurs latins qu'il faut suivre pour la prosodie sont : Bède, Priscien, Donat, Servius, Lucain, Juvénal, Stace, Horace, Perse, Juvencus, Orator, Prudence, Paulin de Noles, Prosper, Sedulius, Isidore de Séville, Pline. » On peut, sans trop de témérité, conjecturer qu'une partie au moins de ces livres se trouvaient dans la bibliothèque du couvent. Il s'y trouvait aussi, et cette fois non pas probablement, mais certainement, toute la collection de Robert Grosseteste, c'est-à-dire les auteurs grecs et hébreux dont il avait lui-même traduit en latin les *Lettres de S. Ignace,* les *Œuvres du Pseudo-Denys l'Aréopagite,* celles de saint Jean

(1) Voir *Études Franciscaines*, N^os de mars et avril 1914.
(2) Nolan-Hirsch, *The Greek Grammar of Roger Bacon* p. 37.

Digitized by Google

Damascène, le *Testament* apocryphe des Douze Patriarches, un *Traité sur la Virginité de Marie,* et, comme nous l'avons dit déjà, le *Lexique grec* de Suidas. On y voyait en plus les auteurs chaldéens dont Fr. Roger se servait lui-même pour apprendre leur langue, et les livres des savants arabes dont il a tiré un si prodigieux profit (lisez, pour vous en convaincre, son traité de l'optique dans l'*Opus Majus*). Enfin, les grands philosophes grecs, Platon et Aristote, qui sont continuellement cités, ne faisaient pas défaut, non plus qu'Avicenne et Averroès. Cela forme un ensemble assez complet.

D'Oxford si nous passons à Magdebourg un raisonnement analogue nous conduira à soupçonner le contenu de la bibliothèque du couvent. Fr. Berthold de Ratisbonne, qui y fit ses études, cite en effet, le plus souvent : Aristote, Vincent de Beauvais, l'extrait des œuvres de Pline l'Ancien fait au troisième siècle après Jésus-Christ par le grammairien C. Jul. Solinus, Avicenne, Alexandre de Halès, saint Raymond de Pennafort, Marcard, Gaufredus, Hugues de Saint-Victor, Jean de Rupella, Prudence, Ovide, Hippocrate, Gallien. A ces noms, joignez la liste des cent auteurs dont Fr. Barthélemy d'Angleterre, qui professa à Magdebourg, se servit pour composer son *Encyclopédie* et vous aurez une indication sur ce qu'était la bibliothèque du couvent de Magdebourg. Il faut y ajouter les productions des membres de l'Ordre. Nous savons qu'avant que Fr. Jean de Plan-Carpin eût achevé la rédaction de son récit de voyage, des fragments en couraient dans les résidences franciscaines et que, dès qu'elle fut achevée, lecture en était faite au réfectoire.

Les couvents des Flandres devaient contenir en plus des ouvrages d'un autre genre. Solinus et Isidore de Séville sont les seules autorités géographiques que cite Fr. Guillaume de Rubrouck dans son *Voyage*. Mais M. Rockhill, qui le connaît bien, fait remarquer « qu'il ressort de la lecture de sa narration qu'il avait lu les ouvrages historiques et les poètes classiques et qu'il avait étudié spécialement *les grands mouvements de peuples qui, depuis l'invasion des Huns, avaient jeté sur l'Europe les tribus de l'Ouest-Asiatique* » (1). Ces ouvrages historiques qui traitent des grandes invasions du haut moyen-âge, l'illustre Mineur pouvait les avoir trouvés dans son couvent.

(1) Rockhill, *The Journey of William Rubruck*, Londres, 1900, p. XXXVI.

Digitized by Google

Le prêt des livres au moyen-âge. — Cependant, il ne faudrait pas tirer de ces constatations des conséquences qu'elles ne comportent pas. De ce qu'un Mineur a lu un livre, même dans un siècle où les bibliothèques publiques étaient inconnues, il ne s'ensuit pas nécessairement que ce livre existât dans la bibliothèque de son couvent.

Le livre, en effet, au moyen-âge, ne se gardait pas égoïstement, il se prêtait. L'abbé Gottfried I d'Admont, par exemple, a besoin d'un exemplaire de ce Flavius Josèphe dont Fr. Roger Bacon nous dit que « sa chronologie est fausse d'un bout à l'autre ». Il emprunte l'exemplaire du couvent de Tegernsee et le fait copier. Un autre demande au même couvent un Philon, un troisième un Macrobe, un quatrième un commentaire des *Géorgiques* de Virgile. Voici un solliciteur, qui supplie qu'on lui dessinât la carte du monde qui lui a été promise. Quelquefois le correspondant n'est pas fixé ; il demande n'importe quoi : un Pline ou un Ptolémée, un Stace ou un Lactance, un saint Augustin ou un Tertullien, un Juvénal, un Perse ou un Horace. Il envoie une longue liste de volumes. Au bibliothécaire de lui adresser ce qu'il préfèrera ou ce qui lui semblera plus commode. Quelquefois des échanges sont proposés : on désire obtenir, par exemple, un Perse et un Juvénal en échange d'une arithmétique de Boèce et d'un traité de Cicéron. Voici un amateur qui possède un Horace, mais il est incomplet ; il écrit au couvent de lui prêter un exemplaire complet pour qu'il puisse compléter le sien. Et ces prêts se font à grande distance : le margrave Berthold d'Istrie écrit au Père abbé de vouloir bien lui prêter le « livre allemand du duc Ernest » ; il le fera copier le plus promptement possible et le renverra incontinent.

Le livre prêté était-il de valeur, un gage était réclamé de l'emprunteur. Les œuvres de Cicéron, par exemple, sont désirées ; on les prêtera, mais contre dépôt des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, et du *Commentaire* d'Origène sur le *Cantique des Cantiques*. L'emprunteur déclare ne pas posséder Aulu-Gelle ; mais, en son lieu et place il envoie les *Stratagemata* attribués à Frontin. (1) En l'année 1256 — voici qui est plus franciscain — un certain Reinold demande à l'évêque Otto de Lonsdorf de vouloir bien lui prêter les *Sermones per se loquentes* ; l'évêque les lui remet,

(1) Voir Michael, *Geschichte des Deutschen Volkes*, T. III, Fribourg-en-Brisgau, 1903, p. 38 et s. et p. 60.

Digitized by Google

mais reçoit en gage les *Sermons* de Fr. Berthold de Ratisbonne. (1)

La vulgarisation franciscaine. — Un simple coup d'œil jeté sur les lignes qui précèdent suscite dans l'esprit de très nombreuses réflexions.

Et d'abord, que devient la fameuse légende des ténèbres du moyen-âge ? Voilà des moines qui passent leur vie avec Philon, avec Macrobe, avec Stace, avec Ptolémée, avec Boèce et avec Cicéron. Ils lisent et traduisent les grands auteurs grecs, ils se nourrissent des arabes et étudient les chaldéens. Des merveilles de bon sens et de perspicacité coulent de leur plume. Ils fondent la science. Ils découvrent tout. Et vous les traitez d'ignorants !

Cependant, n'est-ce pas ? vous n'êtes pas sans connaître la fameuse *comparaison de la tour ?* L'humanité est enfermée dans une tour sans fenêtres qui monte à l'infini. Au dehors, s'étendent les horizons sans bornes de la science : mais, sur ces horizons, elle n'a aucune vue. Elle aperçoit le ciel au-dessus de sa tête ; mais, autour d'elle, rien que les murs épais, sourds et aveugles, de la tour. Elle ne peut rien voir de cette science qu'elle devine vaguement autour d'elle, mais dont la séparent les solides épaisseurs de la pierre qui l'emprisonne. Dans cette tour gémit l'humanité après sa chute. Un jour un homme naît. Il est plus curieux, plus éveillé que ses prédécesseurs et que ses concitoyens. Il veut voir ce qu'il y a de l'autre côté de ce mur. Il y perce, la sueur au front et la tête en feu, un trou. Et par ce trou il aperçoit un petit coin de la nature, un coin tout minuscule. Cet homme est le premier chercheur, le premier savant. Un second vient, et perce un second trou dans une autre direction ; et par ce second trou il aperçoit un autre petit coin de la nature, un autre coin tout minuscule. Puis viennent un troisième, un quatrième, un cinquième. Et bientôt la tour est percée au ras du sol, d'une quantité d'ouvertures sur la nature par laquelle s'aperçoivent autant de coins minuscules. Alors paraît un homme plus entreprenant encore. Il se dit : « Si j'élevais un échafaudage et si je perçais une fenêtre plus haut que le ras du sol ! » Il élève l'échafaudage et il perce la fenêtre ; et de la hauteur à laquelle il est parvenu il embrasse un horizon plus large de la nature. Puis les généra-

(1) Cf. G. Jacob, *Die lateinischen Reden des seligen Berthold von Regensburg* Ratisbonne, 1880, p. 10.

Digitized by Google

tions se succèdent. De nouveaux savants ajoutent échafaudage sur échafaudage, percent fenêtre sur fenêtre, embrassent des horizons de plus en plus vastes, de plus en plus enchanteurs ; et de tous côtés la science déroule maintenant ses incomparables merveilles. Puis enfin quand trente, quarante, cinquante échafaudages se sont élevés les uns au-dessus des autres ; quand des escaliers commodes ont été construits pour passer de l'un à l'autre ; quand de tous côtés de larges baies ouvrent, joyeuses, sur l'horizon sans fin ; un homme vient, monte paisiblement par les larges escaliers d'échafaudage en échafaudage, regarde par les fenêtres, voit l'immense horizon, s'en délecte, puis descend, en disant : « Que ceux qui ont vécu avant moi étaient donc sots ! » Qui est-ce qui est sot ? Celui qui a créé l'échafaudage ou celui qui parle ainsi ? Et qui est-ce qui est grand, incomparablement grand : le moine du moyen-âge qui a percé les trous, élevé les échafaudages, construit les escaliers, tout deviné, tout créé, qui a eu toutes les idées, tous les courages, toutes les abnégations, tous les génies, ce moine enfin ; ou bien vous, savant moderne, qui n'avez qu'à monter paisiblement l'escalier, à suivre le chemin créé par le moine et à regarder, sans même avoir à vous demander s'il faut regarder à droite ou à gauche ? Qui, encore une fois est grand : celui qui a ouvert, la sueur au front, des horizons infinis sur la science, ou celui qui se contente de décrier cette œuvre prodigieuse ?

Mais cette œuvre est si belle qu'elle éblouit les yeux des faibles et ne peut être saisie par eux qu'à petite dose, par petites fractions, sous un éclairage tempéré et adapté à la faculté visuelle de chacun. C'est un soleil que seul l'aigle peut regarder de face sans baisser la paupière. Tout autre que lui ne le verra que s'il consent à prendre les précautions convenables. Il en est de la science comme de la nourriture : prise avec excès ou à contretemps, elle tue. Il faut toujours se souvenir de ce mot d'un penseur moderne que j'ai déjà cité : « On peut dire de la science plus encore que de l'or que, prise en elle-même et pour elle-même, elle n'est rien, absolument rien, et qu'elle est aussi capable de nuire à l'homme et de le détruire jusque dans ses fondements que de l'élever et de l'ennoblir ». La science doit être distribuée à chacun par fractions, avec poids et mesure. Elle doit être *dispensée*. Cette dispensation de la science, c'est *la vulgarisation*.

Vulgariser, c'est la vocation même du Mineur. C'est, plus

Digitized by Google

encore que le reste, son grand œuvre. Ce qui fit le succès foudroyant de François, c'est d'avoir compris que, si l'élite est la fleur de l'humanité, la masse en est la racine. Or, la racine doit être arrosée avec autant de soin que la fleur. Avoir compris cela, c'est tout le treizième siècle franciscain.

Parler vulgarisation, c'est parler impondérables, c'est parler infiniment petits. Et rien n'est plus difficile que de parler infiniments petits. Si je veux montrer que notre civilisation industrielle est condamnée à mourir demain, je n'ai qu'à faire remarquer qu'elle est portée sur deux colonnes, la houille et le fer. La houille, il y en a encore pour deux ou trois siècles ; les mines de fer qu'il y a dans le monde, au contraire, seront épuisées dans soixante ans. Le fer, c'est le chemin de fer, le télégraphe, les machines, l'automobile, l'imprimerie, le bateau à vapeur ; c'est la seconde colonne. Dans soixante ans, inexorablement, elle croulera ; et tout l'édifice dont nous sommes si fiers sera dans la poussière où gisent les Pharaons, la civilisation Mycénienne, Périclès et le siècle d'Auguste. Dieu seul est grand !

Cela, on le comprend. Mais comment peindre l'impondérable, l'infiniment petit. Si, au lieu de la fin prochaine de notre civilisation industrielle je veux peindre l'ignorance qui envahit une partie de notre société, comment faire ? Citer de petits faits : ce ministre de l'instruction publique et des beaux-arts qui parle à plusieurs reprises, devant un corps savant, de l'admirable architecture gothique du *douzième* siècle ; ce conseiller municipal de Paris qui vante « cette belle pierre de Montereau dont on a fait la Sainte-Chapelle » (il n'y a pas de carrières à Montereau, mais il y a un Pierre de Montereau, qui construisit la Sainte-Chapelle, et qui était un bel artiste) ; ou cet illustre critique qui écrit un article sur l'*action réflexe* en la confondant avec l'*action réfléchie* dont elle est le contraire. Il faut donc citer de petits faits. Pour donner une idée de la manière dont le franciscain du treizième siècle vulgarisait la science, je me contenterai de citer trois pages de Frère Barthélemy d'Angleterre. Il professait à l'École de Magdebourg, je puis donc le citer dans une étude sur l'Allemagne. (1)

(1) Fr. Barthélemy d'Angleterre professa à l'École de Magdebourg à partir de 1231. Son *de Proprietatibus Rerum* a été rédigé, au moins en partie, dans cette ville. Les passages de cette encyclopédie où il décrit l'Allemagne ont été étudiés par Schönbach dans son : *Des Bartholomaeus Anglicus Beschreibung Deutschlands gegen 1240*. Vienne, *Comptes-Rendus de l'Institut d'Histoire autrichienne*, tome

Digitized by Google

La première de ces pages est une note sur l'Islande : « L'Islande est la dernière région en Europe du côté du Nord. Elle est située au delà de la Norvège. La glace y est à l'état permanent : car elle étend ses rivages sur cette partie septentrionale de l'Océan où la mer est toujours prise à cause du froid excessif qui y règne. Vers l'est, elle a la Scythie Septentrionale (la Russie du Nord), vers le sud la Norvège, vers l'ouest la mer Hibernique, au nord, les banquises. Son nom d'Islande signifie *terre de glace*, à cause de ses montagnes de neiges congelées ; on y trouve du cristal. On y voit des ours blancs très grands, et excessivement féroces, qui grattent la glace avec leurs ongles, et y font des trous nombreux au travers lesquels ils plongent : ils saisissent ainsi les poissons sous la glace, repassent par les trous par lesquels ils étaient entrés, les traînent sur le rivage, et les dévorent. La terre est stérile, sauf dans quelques vallées peu nombreuses où croit à peine une maigre avoine avec quelques graminées, et autour des lieux habités où on voit des arbres. Dans ces régions il y a des bêtes sauvages autres que l'ours et des animaux domestiques. Le peuple se nourrit surtout de la chair de ces derniers, de poisson et de gibier. Le mouton ne vit pas sous cette latitude à cause du froid excessif. Aussi, les naturels du pays n'ont-ils pour se défendre contre les rigueurs de la température que la peau des ours ou des autres bêtes sauvages qu'ils ont tués. Ils s'en couvrent le corps. S'ils veulent avoir d'autres vêtements, ils sont forcés de les faire venir du dehors. L'Islandais est grand, robuste et de peau très blanche ; sa principale occupation est la chasse et la pêche. » Platon dit quelque part que l'ami de la sagesse « s'efforcera de se tenir à égale distance de la science pédante et de l'ignorance ». Ne trouvez-vous pas qu'avec des notes comme celle-là il est facile d'être sage? Ce même Fr. Barthélemy qui vient de résumer comme vous venez d'en juger les données que les voyageurs — peut-être franciscains — ont rapportées du lointain septentrion, comment mettra-t-il en œuvre les Isidore de Séville, les Aristote et les Pline? Lisez ces lignes sur la taupe :

« La taupe est une petite bête qui ressemble à un rat. Isidore dit qu'elle a été condamnée à la cécité perpétuelle et aux ténèbres. En fait, elle n'y voit goutte. Son museau ressemble au groing

XXVII. Le même auteur a écrit quelques pages intéressantes sur Fr. Barthélemy en Allemagne dans : *Studien zur Geschichte der Altdeutschen Predigt*, VII, Vienne, 1906, p. 14 et s.

Digitized by Google

d'un porc et elle s'en sert pour fouir la terre et pour la soulever. Elle mange et ronge les racines, hait le soleil et le fuit : elle ne vit pas longtemps hors de terre. Sa peau est noire, velue et molle. Elle est basse sur pattes, les pieds sont larges, et les doigts, séparés l'un de l'autre, forment comme une espèce de main. Au rapport d'Aristote, elle serait le seul mammifère dépourvu d'yeux. Cependant qui lui entaillerait délicatement la peau, trouverait dessous les vestiges d'yeux qui y sont cachés. D'aucuns même prétendent que quand l'animal est sur le point de mourir, l'angoisse fait éclater cette peau ; et c'est au moment de disparaître que l'animal ouvre pour la première fois ces yeux qui étaient clos de son vivant. Mais, s'il n'a pas d'yeux il a l'ouïe très claire. Un homme parle-t-il, il l'entend à travers la terre dense et sourde et il fuit. C'est du moins ce qu'affirme Pline au quarante-neuvième chapitre de son dixième livre. » Quand Fr. Barthélemy cite ainsi Isidore de Séville, Aristote et Pline, ne vous semble-t-il pas l'entendre dire : « Ce qui m'importe au fond, ce n'est ni Isidore, ni Aristote, ni Pline, c'est de me faire comprendre de cette masse qui ignore Isidore, Aristote et Pline ! » En un mot, ce qui m'importe, c'est de *vulgariser* Isidore, Aristote et Pline. Et il vulgarise Isidore, Aristote et Pline, comme en parlant de la Finlande il a vulgarisé les récits de ses contemporains, comme Jourdain de Giano dans sa *Chronique* vulgarise les sentiments de cette petite troupe héroïque qui commença la conquête de l'Allemagne et comme lui-même, Fr. Barthélemy, vulgarisera les impressions qu'il a ressenties sur la mer qui lui est familière. Car, n'est-ce pas ? N'oublions pas que le grand homme est la fleur de l'humanité, mais que la masse en est la racine ; et l'une et l'autre ont été également arrosées du sang de Jésus-Christ. Et ce qui a fait le XIIIe siècle, ce n'est, en dernière analyse, ni le papier, ni le verre grossissant, ni la philologie ; ce sont les grands courants qui traversaient la masse populaire et ces hommes qui, éclairés par la grâce, surent les capter pour le bien, c'est-à-dire pour « la bonne œuvre faite humblement par amour pour Jésus-Christ ».

Et puisque nous avons parlé du papier au cours de cette étude, lisons encore cette note du Fr. Barthélemy sur le papyrus. « On donne le nom de papyrus à une espèce de jonc. Desséché, ce jonc fait des mèches pour les lampes ; aussi dit-on communément qu'il est la plus parfaite des nourritures du feu, et on le fait servir, non seulement pour les lampes, mais encore pour les

Digitized by Google

cierges. A l'état naturel, c'est une herbe verte, ronde et très lisse à l'extérieur ; à l'intérieur une moelle molle, blanche, sèche, spongieuse et poreuse. Pour en préparer une mèche, on le décortique jusqu'à la moelle et on le dessèche, en ayant soin toutefois de laisser d'un côté un peu d'écorce, tout juste assez pour que la mèche se tienne droite. Et moins vous aurez laissé d'écorce, plus la lampe brûlera clair et plus vous l'allumerez facilement. Il croit dans les marais, dans les prairies, et au bord des eaux, comme Isidore le fait remarquer. On peut en faire des récipients, et on donne le nom de papyrus à tout ce qui est fait de papyrus. La glose sur le dix-huitième chapitre d'Isaïe nous apprend même qu'au bord du Nil et aux Indes il atteint une taille si considérable que les indigènes s'en servent pour la construction des navires. Pline et l'histoire d'Alexandre confirment ce renseignement. C'est avec le papyrus aussi que se faisait le papier sur lequel étaient écrites les lettres confiées aux légats. On le tresse aussi en paniers, en coffres à bijoux, en boites à lettres et en sparteries de toute espèce. Si un peu d'eau a pénétré dans vos oreilles et que vous désiriez vous en débarrasser, Pline vous apprend que vous pouvez, pour ce faire, vous servir de moelle de papyrus. Car cette moelle boit naturellement l'humidité et s'en imbibe. On peut même s'en servir pour retirer du vin l'eau qui s'y trouve mêlée. Pline spécifie que c'est dans les marécages égyptiens et dans les eaux dormantes du Nil, là où l'eau n'a pas une hauteur de plus de deux coudées, que croît le papyrus. Les racines de celles des espèces qui viennent dans ces marais ont environ l'épaisseur d'un bras ; et en certains endroits leur canne atteint dix coudées de haut. Les indigènes brûlent leurs racines en guise de bois. Le roseau lui-même leur sert à fabriquer divers ustensiles ; ils s'en tissent leurs vêtements et les voiles de leurs navires et s'en font leurs cordages et leur papier. Pline nous renseigne là-dessus. »

Je pourrais continuer indéfiniment cette enquête, car je pourrais tout citer, depuis la moindre page de Fr. Berthold de Ratisbonne jusqu'aux chapitres des *Fioretti* ; car les *Fioretti* ne sont pas autre chose que la vulgarisation de la bonne nouvelle franciscaine. Cependant il faut conclure. Résumons-nous donc.

Dans le mécanisme primitif : tablettes ou parchemin — écrivain — livres de l'antiquité classique — bibliothèque et prêts de livres — qui formaient l'engrenage de la science au moyen-âge, sont venus s'intercaler, à l'époque de la conquête de l'Allemagne

Digitized by Google

par les Mineurs, quatre petits rouages d'apparence insignifiante : le chiffon qu'est le papier, les quelques grains de sable qu'est la lentille grossissante, l'impondérable qu'est l'étude humble du mot, la chose vulgaire qu'est la vulgarisation ; c'est-à-dire, en réalité : les ailes données à la pensée ; les effrayantes profondeurs des deux infinis qui se dévoilent ; les ombres qui masquaient mille détails de l'histoire qui se dissipent, en permettant à l'œil de suivre la voie lumineuse qui va des peuples d'aujourd'hui, à l'Éden primitif ; la science, dans ce qu'elle a de fécond, arrosant jusqu'à la plus humble racine du corps de l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ.... réfléchissez à ce que firent ces rouages, et demandez-vous si le XIIIe siècle ne fut pas un grand siècle et l'arrivée des Mineurs en Allemagne un grand moment ? Et dites-vous bien que, plus petit encore en même temps et incommensurablement plus grand que ces quatre petits et si grands rouages, est ce rouage imperceptible et qui seul soulève le monde : la bonne œuvre accomplie humblement pour l'amour de Dieu !

H. MATROD.

Digitized by Google

ESSAI CRITIQUE

SUR LA VIE DU P. ARCHANGE LESLIE

I.

La version traditionnelle. Son évolution.

1. Un des missionnaires catholiques les plus zélés d'Écosse sous Jacques I et Charles I fut le P. Archange Leslie, frère-mineur-capucin. En 1644, sept années environ après sa mort, Jean-Baptiste Rinuccini, prince-archevêque de Fermo, publia sa vie. Il s'était lié d'une étroite amitié avec le P. Archange lors du séjour de celui-ci au couvent de Monte-Giorgio, situé dans le diocèse de Fermo. Sa biographie, atteste-t-il, est la reproduction fidèle des confidences faites par le Capucin. Pour s'assurer de leur exactitude, il a eu recours aux mémoires de l'Ordre, à des registres conservés à Rome, à des lettres d'Angleterre et au témoignage oral d'écossais résidant en Italie. Comme il avait voyagé lui-même en Écosse, (?) il connaissait le milieu où le P. Archange avait exercé son ministère. A l'en croire, aucune source d'information ne lui faisait défaut (1).

De cette documentation variée est né un récit aussi émouvant que romanesque. En voici la trame : Georges Leslie, fils de Jacques Leslie et de Jeanne Selvia, seigneurs très riches et de la première noblesse d'Écosse, naquit à Aberdeen. Élevé dans le calvinisme, la religion de ses parents, il fut envoyé dès son jeune âge à Paris pour y faire ses études. Sa mère lui adjoignit un précepteur afin de prémunir son innocence de l'erreur papiste. Georges se lia bientôt avec deux jeunes gentilshommes français

(1) J. B. Rinuccini, *Il Cappuccino Scozzese*. Fermo, 1644.

Digitized by Google

et catholiques. Leur père l'invita à sa table où bientôt l'on causa religion. D'abord méfiant, Georges, un enfant d'une douzaine d'années environ, se laissa bientôt convaincre de la vérité du catholicisme et abjura la religion calviniste. Ni les prières, ni les menaces de son précepteur ne furent capables de l'ébranler. Sa mère, avertie, lui écrivit des lettres brûlantes de haine antipapiste et d'amour maternel. Finalement, voyant l'inanité de ses efforts, elle le renia et le déshérita. Mais le père de ses deux jeunes amis l'adopta comme son fils et l'envoya avec eux achever son éducation en Italie. Georges avait alors atteint sa seizième année.

Arrivés à Rome, les trois voyageurs, jusque là indissolublement unis, se séparèrent sous l'influence de leurs goûts divergents. Tandis que les deux français admiraient les richesses artistiques de Rome et recherchaient les vestiges de son ancienne grandeur, le jeune écossais se laissait subjuguer par le charme surnaturel de sa vie religieuse. Il fit bientôt la connaissance du P. Ange de Joyeuse, capucin, venu à Rome à l'occasion du chapitre général. Leur conversation inspira à Georges l'idée de se consacrer à Dieu dans l'Ordre du P. Ange. Mais le ministre-général, le P. Jérôme de Castelferretti s'y opposa, prétextant sa naissance entachée d'hérésie. S'animant d'un courage céleste, *un animo veramente celeste,* écrit Rinuccini, Georges courut d'un trait au Quirinal, exposa sa situation à Paul V et le supplia de le faire admettre dans l'Ordre. Le Pontife acquiesça à sa demande et le Père Général s'exécuta. Georges fut envoyé au noviciat de Camerino, après qu'il eut reçu à Rome même l'habit franciscain et le nom de Fr. Archange.

Admis à la profession après une année d'épreuves supportées avec une sainte joie, il s'appliqua à la philosophie et à la théologie. Ordonné prêtre, il devint bientôt un prédicateur renommé dans la Marche d'Ancône. En Écosse, sa mère, dont il était séparé depuis vingt ans, pleurait en silence ce qu'elle appelait son apostasie. Elle ignorait dans quelle contrée il traînait sa honte et sa misère. Mais ayant appris un jour qu'il habitait l'Italie, elle lui députa l'aîné des deux fils nés de son second mariage. Il avait mandat de ramener coûte que coûte son frère en Écosse. Débarqué à Ancône, il sut bientôt que Georges, devenu capucin, résidait au couvent d'Urbino. Entre les deux frères s'engagea une controverse de plusieurs jours qui aboutit à la conversion du plus jeune. Son abjuration, présidée par le duc d'Urbino,

Digitized by Google

fut célébrée avec pompe. Retourné près de sa mère, le jeune converti vit bientôt le secret de son changement de croyances dévoilé. Au paroxysme de la fureur, sa mère le chassa du toit paternel.

Quant au P. Archange, après avoir traité à Rome certaines affaires concernant l'Ordre, il fut nommé prédicateur à la Cour de Paris sous la régence de Marie de Médicis. Il se rendit à pied de Rome à Lerici où il s'embarqua pour Marseille. A la Cour, sa parole éloquente eut un effet salutaire sur ses auditeurs princiers. Mais les supérieurs de l'Ordre le choisirent bientôt pour aller porter la lumière de la foi en Angleterre. Travesti en cavalier, il arriva à Londres avec un ambassadeur espagnol auquel il servit d'interprète. A la cour de Jacques I, des seigneurs écossais lui apprirent que sa mère vivait au château de Monymusk, opulent apanage des Leslie. Après avoir revu à Londres son frère banni, il demanda congé à l'ambassadeur et se dirigea vers Aberdeen dans le dessein de revoir sa mère.

Afin de ne pas éveiller ses soupçons, il rédigea une lettre datée d'Urbino, où il se représentait comme un ami du P. Archange et se recommandait à la bienveillance de la noble dame. Grâce à ce subterfuge, il fut reçu au château avec beaucoup d'égards, bien qu'il se fût avoué catholique. Il conquit bientôt la sympathie de la châtelaine, de son plus jeune fils et de ses deux belles-filles. Se promenant un matin le long d'une galerie, il constata la disparition d'une volière qu'il se rappelait avoir vue dans son enfance. Il demanda à un vieux serviteur où on l'avait transportée. Sa question fut entendue par sa mère dont l'appartement était contigu à la galerie. Aussitôt elle l'interrogea sur le motif d'une question si étrange ; la volière en effet était enlevée de la galerie depuis une trentaine d'années. Quand le P. Archange lui eut avoué qu'il était son fils, la mère oublia tout, pardonna tout, tant fut grande sa joie d'avoir retrouvé celui qu'elle croyait à jamais perdu. Son second fils fut immédiatement rappelé au château. La famille, les domestiques et les habitants des environs fêtèrent avec entrain le joyeux événement.

Assisté de son frère converti, le P. Archange se mit sans tarder à exercer en cachette le saint ministère. Il engagea bientôt la discussion avec le ministre protestant de Monymusk. Elle aboutit à la complète défaite de ce dernier et à la conversion de la mère du P. Archange, de son plus jeune frère, de ses deux belles-sœurs et de toute la domesticité. Depuis lors le château

Digitized by Google

devint un centre de vie catholique dont l'influence se répandit au loin. Jeanne Selvia entretenait généreusement les compagnons d'apostolat de son fils. Celui-ci, poursuivi par les hérétiques, dut se mettre à l'abri en Angleterre. Là, une lettre du ministre-général de l'Ordre le cita à Rome pour se justifier de l'accusation de relâchement émise contre lui devant la Congrégation de la Propagande. Il partit sans tarder et arriva en Italie au moment même où y éclatait l'épouvantable peste de 1630. Avec l'approbation du ministre-général, le P. Archange se dévoua aux pestiférés de Crémone. Après qu'Urbain VIII eut reconnu son innocence, il fut nommé gardien du couvent de Monte-Giorgio. Peu d'années plus tard, le Pape l'appela à reprendre son ministère dans sa patrie avec le P. Guillaume de Paris. Il se rendit à Rome en passant par Lorette, puis s'embarqua à Livourne. Arrivé en Écosse, il y mourut après deux années de labeurs apostoliques. Malgré toutes ses recherches, Rinuccini ne parvint pas à se procurer de plus amples détails sur sa mort, ni sur les aventures ultérieures de sa famille.

Voilà en substance le récit de l'archevêque de Fermo. Écrit dans une langue vive, imagée et élégante, agrémenté d'artifices oratoires, de réflexions sentimentales et de considérations apologétiques, dramatisé à grand renfort de coups de théâtre, il fournissait sans contredit une lecture édifiante et agréable aux fidèles. Aussi fut-il en vogue dès son apparition. Il fut réédité une douzaine de fois à bref intervalle, de 1644 à 1673. Ces rééditions reproduisent fidèlement, sans aucune addition, *Il Cappuccino Scozzesse* imprimé à Fermo dans la première moitié de 1644. Son succès dépassa bientôt les frontières italiennes. Le P. Basile de Teruel, O. M. Cap., en donna une traduction espagnole en 1659. Vers la même époque parut une traduction portugaise de la main du Dr Diego Gomez Carniero, mentionnée dans l'*Historia do Capuchinho Escoces* de Christophore d'Almeida (1).

(1) Rééditions de Rinuccini : à Macerata par Augustin Griseus en 1644, à Rome par Pompeo Tomasini en 1644, aux instances des libraires Jean et Joseph Corvo en 1645, par Domenico Manelfi en 1651 ; à Milan par Lodovico Monza en 1645 ; à Venise par Baglioni la même année, idem en 1648 par le même ; à Bologne par Domenico Barbieri en 1655 ; à Crémone en 1645 et en 1673 par Belpieri. Il y eut en outre des rééditions anonymes. Cfr. *Novelle letterarie* de Venise, num. 32, p. 252, titre Brescia, 1735 ; *Il Cappuccino Scozzese*, édition du P. Timothée de Brescia, O. M. Cap. à l'*Avvertimento*. Brescia, 1736. Nous n'avons pas vu la traduction espagnole : elle se trouve mentionnée dans la *Bibliotheca Scriptorum Ord. Min. Cap.* éd. Bernard de Bologne, p. 38. Venise, 1747.

Digitized by Google

2.

En 1660, le P. François Barrault, procureur-général des Pères de la Doctrine chrétienne, publia une traduction française. Le titre indique que l'auteur a revu et corrigé l'édition italienne. En réalité, il l'a amplifiée de façon notable. Désormais plus de lacunes dans la vie du P. Archange. Rinuccini se contentait d'affirmer qu'il était de très haute noblesse; Barrault tranche la question et en fait un comte. Rinuccini relatait simplement le second mariage de Jeanne Selvia ; Barrault a découvert sans peine que l'élu de son cœur fut le baron de Torrey. Mais celui-ci, chez Barrault comme chez Rinuccini, est un mari bien effacé. Il n'intervient jamais dans le récit. On ne le fait paraître au foyer conjugal que juste le temps de voir naitre deux fils à sa femme. Si Barrault ne s'est pas plus soucié du pauvre baron que son prédécesseur, il s'est montré autrement abondant et perspicace dans l'exposé des dernières années vécues par le P. Archange en Écosse. Rinuccini avait interrogé les mémoires de l'Ordre, les registres de Rome, des lettres d'Angleterre, des écossais habitant l'Italie! Malgré tant de recherches, il n'avait pas réussi à percer les ténèbres qui dérobaient à ses yeux attendris les dernières années de son héros. Barrault garde avec un soin jaloux le secret de ses sources. Mais en revanche, quelle richesse de détails, quels épisodes tour à tour joyeux et tristes ! (1)

Dans ses conversations avec l'archevêque de Fermo, le P. Archange avait omis bien des choses. Il les jugeait sans doute d'un intérêt secondaire. Mais Barrault veillait. Ce que le capucin n'avait pas raconté à l'archevêque, il le savait lui, et il s'est imposé la noble tâche de le transmettre à la postérité. Ainsi, Jeanne Selvia fut dépouillée par les hérétiques de tous ses biens meubles et immeubles, et réduite à gagner sa vie en filant. Seulement, cette injustice fut promptement réparée. Le roi de France intervint auprès de Charles I en faveur de la mère à la demande du fils, son ancien prédicateur. Charles I s'empressa de faire

(1) F. Barrault, *Le capucin Escossois. Histoire merveilleuse et très véritable arrivée de notre temps.* Rouen. 1660. Fait curieux, l'approbation, mise à la fin du livre, porte la date *1650*. Le P. Rocco da Cesinale signale une édition publiée à Paris en 1664. *Storia delle missioni dei Cappuccini*, t. II, p. 404, n. 2. Rome, 1872. Une troisième parut également à Paris en 1682 : *L'histoire et la vie merveilleuse du comte de Lesley, gentil-homme écossais, capucin.*

Digitized by Google

restituer à la noble dame tout ce qu'on lui avait volé. Après s'être enfui en Angleterre et avant d'être cité à Rome, le P. Archange retourna un jour en Écosse, travesti en jardinier. Pour revoir sa mère, il alla vendre des herbes à Monymusk. Mais leur entretien fut interrompu par l'arrivée de commissaires royaux qui faisaient la chasse aux papistes.

Il passa à Paris lors de son second retour en Écosse. La reine-mère, encore toujours régente (!), voulut l'entendre une dernière fois et le pria de prêcher au Louvre. Bien que son humilité le poussât à décliner cette invitation flatteuse, il s'exécuta néanmoins et prononça un sermon qui eut grand succès. De Paris il se rendit à Calais où il s'embarqua avec son compatriote et confrère, le P. Épiphane de Lindsay. La traversée fut très périlleuse. Rinuccini n'avait pas fait souffrir de naufrage à son héros. Barrault se garde bien de négliger un élément d'intérêt aussi puissant. Au cours d'une effroyable tempête, le vaisseau qui portait les deux missionnaires se brisa contre les rochers de l'Ile de Wight. Mais la Providence les sauva d'une mort certaine et le P. Archange mit le désastre à profit pour convertir deux gentilshommes hérétiques.

Afin d'échapper aux poursuites, il se fit appeler Selvian dès son arrivée en Angleterre. Cette idée lui était venue en songeant au nom de sa mère, Jeanne Selvia. Au bourg de Saint-Calpin (?), il fit la connaissance d'un jeune seigneur écossais, qu'il reconnut bientôt pour son plus jeune frère. Celui-ci, les premières effusions de joie passées, lui apprit la mort de leur mère. Des marchands lui avaient raconté le naufrage en y ajoutant que plusieurs religieux avaient péri dans les flots. A cette triste nouvelle, Jeanne Selvia, croyant avoir perdu son fils aîné, fut comme foudroyée par la douleur. Après peu de jours elle rendit le dernier soupir. Quand le chagrin du P. Archange se fut un peu calmé, ils allèrent tous les trois à Newport afin d'y présenter leurs hommages au roi. Pris pour des espions, ils furent arrêtés et conduits pieds et poings liés devant le souverain. Lorsque celui-ci connut la noble origine et les véritables intentions des prisonniers, il les fit aussitôt remettre en liberté. Même, en y regardant de plus près, il reconnut parfaitement le P. Archange. Il l'avait vu jadis à la cour, au temps où il était l'interprète de l'ambassadeur d'Espagne. Le capucin ne manqua pas de rappeler au roi qu'il avait reçu de lui à cette époque une excellente haquenée en récompense de ses services.

Digitized by Google

Il n'en fallut pas davantage pour disposer le roi à une bienveillance extrême. Durant deux jours les trois écossais furent logés et servis comme des princes dans son château. Le P. Archange y célébra même la messe, mais en secret. Munis de passeports pourvus du sceau royal, ils s'embarquèrent pour Aberdeen. Après une traversée heureuse, ils eurent la joie d'arriver sains et saufs à Monymusk. Le P. Archange y reprit aussitôt son ministère, tandis que le P. Épiphane s'avançait à la conquête spirituelle du nord-ouest de l'Écosse. Les frères du P. Archange l'assistaient avec un zèle infatigable. Jour et nuit l'héroïque famille était sur pied, ravivant la foi catholique dans les cœurs des fidèles, ramenant au bercail nombre de brebis égarées. Tant de succès excita la jalousie des prédicants. Le P. Archange, dénoncé au roi, fut cité à Londres avec ses frères. Pleins de confiance en Dieu, ils partirent aussitôt, non sans évangéliser nobles et roturiers sur leur passage. Près de Torfecan (en réalité Torphichen) le capucin convertit le fils aîné du baron de Clugni, anglais de naissance. Malheureusement les incessants labeurs du vaillant apôtre avaient épuisé ses forces. Sur le point de franchir la frontière anglaise, il tomba gravement malade. Il mourut saintement après quelques jours, assisté par un Père de la Compagnie de Jésus. Revêtu de son habit de capucin, il fut enterré par les catholiques de l'endroit sur une colline jusque là hantée par des revenants tapageurs. Ceux-ci s'empressèrent de déguerpir dès que le P. Archange y fut enseveli.

3.

Diffusion et dernières retouches.

Tel est le résumé de cet édifiant récit. Il satisfait amplement la pieuse curiosité du lecteur, laissée inassouvie par Rinuccini. Aussi est-ce de Barrault que s'inspirent désormais les biographes du P. Archange. Sa vie écrite en portugais par le P. Christophore d'Almeida, ermite de S. Augustin, est taillée sur ce patron. Alors que la biographie de Rinuccini y est notablement raccourcie, (elle n'occupe qu'une cinquantaine de pages) tous les épisodes rapportés par Barrault s'y trouvent fidèlement reproduits. Successivement parurent des biographies du P. Archange en langue allemande, flamande et anglaise. En 1735, le

Digitized by Google

P. Timothée de Brescia, O. M. Cap., donna une édition italienne de Rinuccini-Barrault. Ainsi qu'il le dit dans la préface, le public italien désirait vivement connaître la suite des aventures du capucin écossais. Aussi leur fit-il bon accueil. Le livre du P. Timothée fut réimprimé en 1736, 1740 et 1760. En 1862, la vie merveilleuse était publiée à Modène dans la *Collezione de scritture amene ed oneste*. L'année suivante elle l'était à Rome. En 1872, le P. Rocco da Cesinale en insérait les éléments les plus intéressants dans sa *Storia delle Missioni dei Cappuccini*, exemple suivi en 1882 par le P. Pellegrino da Forlì. A l'étranger, l'*Universal Magazine* rééditait en toute confiance une vie du type Rinuccini-Barrault en 1794 et *The Franciscan Annals* l'imitaient en 1879-1881. Enfin, le P. Richard d'Ixelles, O. M. Cap., publiait en 1882 *Le Comte Georges de Leslie* dans la *Bibliothèque des Familles* (1).

Dans ce dernier ouvrage, l'existence du P. Archange, très élastique comme on le voit, reçut de nouvelles modifications. Le P. Richard avait l'imagination vive et la plume alerte. Ayant encore découvert des lacunes chez les biographes précédents, il résolut de les combler. Ni Rinuccini, ni Barrault, ni leurs imitateurs ne s'étaient souciés de dater les évènements racontés. Le

(1) CHRISTOPHORE D'ALMEIDA, *Historia do Capuchinho Escoces*. Lisbonne, 1667. Réédité dans la même ville en 1708 ; LUCIEN DE MONTAFON (Schruns en Suisse) O. M. Cap., *Ertz-Englische Lebensgeschichte*. Constance, 1677. Réédité en 1711 à Bregenz. La première partie est une traduction de la vie du P. Archange Forbes O. M. Cap. par le P. FAUSTIN de Diest du même ordre : *Alter Alexius natione Scotus*. Cologne, 1620 ; GRÉGOIRE DE BRUGES, O. M. Cap., *Wonderbaere ende gheluckighe Missie naer Enghelandt en Schotlandt, ofte Leven van den Eerwerden P. Archangelus van Schotlandt, capucyn..... eerst beschreven in het Italiaens door den Arts-Bischop ende Prince van Ferme, daer naer in't Frans door den Eerw. P. Franchois Barraut, Procurator Generael vande Paters der Christelycke Leeringhe*. Bruges, 1687. Réédité deux fois à Bruges et deux fois à Anvers, sans autre date que celle de la première approbation : 1686. Nous n'avons pas vu les biographies anglaises, faites par DAVID DALRYMPLE et lord HAILES. Mais nous savons qu'elles s'inspirent du leitmotiv Rinuccini-Barrault. TIMOTHÉE DE BRESCIA, O. M. Cap., *Il Cappuccino Scozzese, aggiuntovi il compimento sino alla morte, raccolto dalle notizie d'altri scrittori Scozzesi, Francesi, e Portoghesi*. Brescia, 1735. Réédité à Brescia en 1736 et 1740, à Rome en 1760; *Il Cappuccino Scozzese, scene domestiche e storiche*. Rome, 1863; PELLEGRINO DA FORLÌ, *O. M. Cap. Annali dell' Ordine dei Frati Minori Cappuccini*, t. I, p. 235 sv. Milan, 1882. *The Franciscan Annals*, t. III, IV, V (1879-1881) p. 112 sv. ; P. RICHARD, O. M. Cap., *Le comte Georges de Leslie, ou une Mission dans la Grande Bretagne au premier siècle de la Réforme*. Lille, 1882. P. XV, l'auteur recommande au lecteur de ne pas jeter son livre au rebut sous prétexte que c'est un vulgaire roman. Car cette histoire « est vraie dans tous ses détails» et il ne s'est « déterminé à l'écrire qu'après avoir fait les recherches les plus minutieuses et puisé aux sources les plus sérieuses et les plus dignes de foi ».

Digitized by Google

P. Richard, se rappelant que la chronologie est la charpente de l'histoire, répara cette omission. C'est pourquoi il fit naître le comte Georges de Leslie en 1574 au manoir de Monymusk. C'est en 1591 et non pas en 1608 qu'il entra chez les Capucins. Il prononça ses vœux de religion en 1593. Cinq ans plus tard, ses supérieurs l'envoyèrent au couvent d'Urbino. En 1607, eut lieu la conversion de son frère, le baron de Torrey chargé par sa mère de ramener Georges en Écosse. C'est à la fin de septembre 1622 que le Capucin arriva incognito à Monymusk, caché sous le pseudonyme de lord Frindgal (1). Les autres dates concordent avec celles données par le P. Rocco da Cesinale sur la foi de documents authentiques. Quant au récit lui-même, c'est du Rinuccini-Barrault en pleine efflorescence. Descriptions minutieuses, scènes pathétiques, colloques animés, rien n'y manque. Bien plus, l'auteur s'est permis ici et là des variantes et des additions. Ainsi fit-il à propos du voyage du P. Archange à Rome pour se justifier devant la congrégation de la Propagande. Arrivé à Marseille, il voit dans le port un vaisseau qui s'apprête à faire voile pour l'Écosse. Aussitôt il retourne dans sa patrie pour aller annoncer à sa mère que la reine de France avait prié le roi d'Angleterre de lui faire rendre ses biens. L'épilogue est aussi de l'invention du P. Richard : l'entrée sensationnelle du P. Épiphane de Lindsay au manoir de Monymusk, le pillage et l'incendie de ce manoir, l'extinction de la noble maison des barons de Torrey ne figurent dans aucune des biographies précédentes.

II.

Essai de reconstitution critique.

Si les auteurs cités, depuis Rinuccini jusqu'au P. Richard, s'étaient contentés d'affirmer que leur unique but était de fournir une lecture pieuse et intéressante, nous constaterions qu'ils y ont réussi et nous passerions. Mais comme ils affirment avec une touchante unanimité la véracité de leur récit, force nous est de nous occuper d'eux. Nous ne suspectons pas leurs inten-

(1) Afin de leur éviter des recherches inutiles, le P. Richard avertit charitablement (p. 167, n. 1) les généalogistes que le nom de Frindgal ne se trouve pas dans le nobiliaire de la Grande Bretagne. En effet, car ce nom n'a jamais existé que dans l'imagination de l'auteur.

Digitized by Google

tions, mais nous avons bien le droit de rechercher s'ils n'ont pas fait circuler des légendes sous le manteau de l'histoire. La figure du P. Archange Leslie y perdra de son lustre romanesque, mais elle y gagnera en véritable grandeur.

Nous ne sommes pas les premiers à mettre en doute les élucubrations de Rinuccini-Barrault et de leurs nombreux traducteurs. Dès le 29 décembre 1653 le P. William Christie S. J., recteur du collège écossais de Douai, qui avait connu personnellement le P. Archange, condamnait en termes sévères *Il Cappuccino Scozzese* de Rinuccini : « Quant à la vie du capucin Leslie, écrivait-il, je crois préférable de nous libérer du blâme qu'elle nous attire. En Écosse ce livre a scandalisé, dit-on, autant les catholiques que les protestants. Je voudrais bien qu'il n'eût jamais été imprimé et je ne veux pas que vous le rééditiez, car ce serait répandre le mensonge. D'après mon opinion mieux vaut faire le silence autour de lui. » Tout en étant plus indulgent, l'historien de la maison de Leslie portait en 1692 dans la *Laurus Leslaeana* un jugement peu favorable sur le même livre :... vitam ejusdem Archangeli elegantissime descripsit Io. Bapt. Rinuccinus sub titulo : *Il Cappuccino Scozzese* ; tamen in opusculo plus ostendendæ nonnunquam eloquentiæ, quam quoad circumstantias asserendæ veritati studuisse videtur.» En 1869, le *Dictionnaire des Écossais illustres* traitait la vie du P. Archange de pur roman fabriqué dans l'intention louable de défendre l'Église catholique. Peu après le *Dictionnaire de biographie nationale* émettait le même avis. Allant plus loin, M. Law rendait le Capucin responsable des fantaisies de ses biographes. D'après lui, c'était un homme adroit et manifestement vaniteux, qui attribua à sa famille une situation sociale et une opulence dont en réalité elle ne jouit jamais. De plus, il se déclara le héros d'aventures romantiques qui existèrent seulement dans son imagination. Récemment encore, en 1908, le P. Thurston, S. J., appelait la vie du P. Archange une pure fiction et un pieux roman. Il lui semblait aussi que Rinuccini et le P. Pica avaient cédé au charme de l'éloquence du P. Archange. (1)

(1) Lettre anglaise du P. William Christie S. J., recteur du Collège écossais de Douai au P. Adam Gordon S. J., recteur du Collège écossais de Rome. 29 décembre 1653. Original dans la collection de Mgr. J. Kyle, ancien vicaire-apostolique du district septentrional d'Écosse. Traduction française authentiquée par le colonel Ch. Leslie aux Archives Générales de l'ordre des Fr. Min. Cap. à Rome, Inghilterra, I. Cfr. Ch. Leslie, *Historical Records of the Family of Leslie from*

Digitized by Google

Ces témoignages, plus ou moins appuyés de preuves, émis par des personnes au courant des hommes et des choses d'Écosse (on n'en peut pas dire autant des biographes cités) sont bien de nature à faire naître le doute. Ils indiquent en outre la voie à suivre pour arriver à la lumière : le recours aux sources de provenance écossaise. Elles forment la base de cet essai de reconstitution biographique. De plus, l'examen de dix lettres autographes du P. Archange au cardinal Maffeo Barberini et des renseignements peu ou point connus nous permettent de fournir des données certaines sur son origine et son apostolat en Italie et en Écosse.

I.

Origine du P. Archange Leslie.

Il est certain que le P. Archange appartenait à la famille Leslie, une des plus anciennes d'Écosse. Il se nomme lui-même « poor relation » du colonel Sempill dont la mère était Jeanne Leslie, petite-fille de George de Rokes et de Margaret Leslie de Balquhain. Il était aussi le cousin de Th. Dempster, fils de Jeanne Leslie de Balquhain. D'après la *Laurus Leslaeana*, Georges Leslie (le P. Archange) était le fils de Jacques Leslie de Peterstone et de Jeanne Wood. Après la mort de son mari, Jeanne Wood épousa Jean Leslie, second seigneur de Balcairn, de la famille Crichie. Les Leslie, arrivés de Hongrie en Écosse au XIe siècle d'après l'évêque Jean Leslie, y étaient très nombreux au XVIe. On en rencontrait dans toutes les contrées du pays ; il va sans dire que les uns étaient plus fortunés et plus titrés que les autres. Un Walter Leslie se distingua par sa bravoure au service de l'empereur Charles IV. Il fut le premier comte de Ross.

1067 to 1808-9. Collected from public and authentic private sources, t. III, p. 419 sq. Édimbourg, 1869. *Laurus Leslaeana*, n. CXXV. Gratz, 1692. Le *P. Rocco o. c.* p. 405, n. 4, se contente de donner la partie laudative de l'appréciation énoncée par la *Laurus L.*; *The biographical Dictionary of Eminent Scotsmen*, au mot *George Leslie*. Londres-Édimbourg 1869 ; *Dictionary of National Biography*, article *George Leslie* par Thompson Cooper, p. 90-91 ; T. G. Law dans la *Scottish Review*, fascicule de juillet 1891 ; H. Thurston, S. J. *A Bogus Biography. The Life of Father Archangel Leslie* dans *The Month*, t. CXII, p. 154 sq. (1908). Cette étude fut écrite en réponse à un article inspiré de la biographie du P. Richard : R. F. Connor, *A Scotch Apostle*, dans *The American Catholic Quarterly Review*, t. XXXIII (1908) p. 29-57. A ce sujet s'ouvrit une tribune libre dans *The Tablet*, 1908, p. 258, 291, 296, 376.

Digitized by Google

La famille comptait aussi des barons, comme les Leslie de Balquhain et des chevaliers ; tous ses membres, qu'ils fussent riches ou pauvres, appartenaient à la noblesse écossaise (1).

Georges Leslie est-il issu de la branche la plus illustre comme le prétendent ses biographes? Nullement. C'est le contraire qui est vrai. Une parenté lointaine le rattachait aux Leslie qui ont donné à l'Écosse des évêques, des généraux et des chanceliers. Son père Jacques n'était pas comte. Tout au plus avait-il le titre de chevalier, *knight*. Le premier comte de Leslie fut Walter, fils de Jean Leslie, créé comte du Saint-Empire Romain par l'empereur Ferdinand III, le 15 mars 1637, l'année probable de la mort du P. Archange. Ce Walter de Leslie, qui se fit remarquer à la tête des troupes impériales durant la guerre de Trente Ans ne rentra pas dans sa patrie. Marié à la princesse Anne de Dietrichstein, il fut ambassadeur de l'Empire à Rome (2). Serait-ce son souvenir qui poussa Rinuccini à dorer outre mesure le blason du P. Archange ?

Celui-ci naquit à Aberdeen ou aux environs, mais pas au manoir de Monymusk, pour la raison bien simple qu'il ne fut jamais occupé par la famille Leslie. Avant la réforme, il y avait dans ce village un prieuré de moines augustins. Ces religieux en furent expulsés dans la seconde moitié du XVIe siècle. Le baron Forbes prit possession de leur monastère en 1587 et le fit aménager en château. Il appartint à sa famille jusqu'en 1710. A cette date il passa aux baronnets Grant. Nous inclinons pourtant à croire que Georges Leslie a fréquenté ce manoir. Son beau-père était allié aux Forbes. De plus, la description qu'en donne Rinuccini est si exacte qu'il ne peut la tenir que d'un homme familiarisé avec les lieux (3). Comme nous le verrons

(1) J. Leslaeus, *De Origine, moribus et rebus gestis Scotorum libri decem*, p. 200, sq. Rome, 1675. Lettre de Mgr J. Kyle au colonel Ch. Leslie, de Preshome, 13 septemb. 1859. Traduction française aux Archives générales de l'Ordre ; *Laurus Leslaeana*, o. c., n. CXXV ; O. Blundell O. S. B., *Ancient catholic homes of Scotland*. Londres, 1907. Il parle de la famille Leslie mais ne mentionne ni le P. Archange ni ses parents. Rinuccini et ses traducteurs à sa suite latinisèrent le nom de famille Wood et en firent Selvia. Le P. Richard trouva mieux encore : il parle couramment de Jeanne *Silvie* Wood.

(2) Ch. Leslie, o. c., p. 417 ; Rocco da Cesinale, t. II, p. 405 n. 3. Le 2 mars 1621 un Georges Leslie fut confirmé dans sa baronnie sise dans l'Aberdeenshire. Cf. *Registrum Magni Sigilli Regum Scotorum*, éd. J. Maitland Thomson, 1620-1633, n. 139. Édimbourg 1894.

(3) Ch. Leslie, o. c. t. III, p. 433-35. *Notes ms.* du même sur Monymusk, les familles Forbes et Grant aux Archives générales de l'Ordre, Inghilterra, I.

Digitized by Google

plus loin, Georges eut deux frères au moins : François et Guillaume Leslie. Mais nous ignorons s'ils naquirent du premier ou du second mariage de sa mère. La date précise de la naissance de Georges nous est aussi inconnue : bornons-nous à dire qu'elle se place probablement au dernier quart du XVIe siècle. Il naquit et fut élevé dans l'hérésie. Il affirme lui-même que sa mère, son beau-père, ses frères, toute sa proche famille enfin vivaient dans l'erreur. En dehors de ce que rapporte Rinuccini, nous ne savons rien de sa jeunesse et de sa conversion. Admettons donc, jusqu'à preuve du contraire, que ses parents, jouissant d'une honnête aisance, l'ont envoyé à Paris pour y faire ses études. Après y avoir ouvert les yeux à la foi catholique, il se rendit à Rome dans le but d'y recevoir la prêtrise.

2.

Séjour et apostolat du P. Archange en Italie.

En 1608, Georges Leslie était élève au Collège écossais à Rome (1). Il avait sans aucun doute l'intention de se consacrer après son ordination sacerdotale à la conversion de ses compatriotes. Mais il fit cette année la connaissance du P. Ange de Joyeuse, O. M. Cap., venu à Rome pour participer au Chapitre général de son Ordre (2). A son contact le jeune écossais sentit naître en lui le désir d'endosser la bure franciscaine. Il n'est pas impossible que sa naissance hérétique lui ait suscité des obstacles, bien que nous ne voyions pas clairement pourquoi le ministre-général se serait montré plus difficile pour lui que le recteur du Collège écossais. Quoi qu'il en soit, nous perdons de nouveau ses traces durant dix années, de 1608 à 1617. Mais il nous apprend lui-même qu'il a fini ses études vers cette dernière date. D'autre part, il déclare dans une lettre du 11 avril 1618 qu'il porte « le saint habit » depuis onze ans. Il faut donc en conclure qu'il entra dans l'Ordre des Frères-Mineurs-Capucins

(1) *Registre ms.* des élèves du Collège écossais à Rome, t. I, p. 4 : 1608. — Georgius Lesly Aberdonensis — Deinde sacerdos capuccinus sub nomine P. Archangeli. Cf. P. Rocco, p. 407, n. 1. Dans la lettre citée, le P. Christie dit par erreur qu'il fit ses études au séminaire écossais de Douai.

(2) Édouard d'Alençon, O. M. Cap. *Pages inédites de la vie du P. Ange de Joyeuse, capucin*, Extrait des *Études Franciscaines*, p. 13. Paris, 1913.

Digitized by Google

dès 1608. Il est bien possible qu'il ait passé ces années aux couvents de Camerino et d'Urbino, ainsi que le rapporte Rinuccini. Mais celui-ci fait erreur en affirmant qu'il se livra dès cette époque, avec grand succès, à la prédication. Cette assertion est mise à néant par le témoignage du P. Archange lui-même, daté du 4 novembre 1617. « Ayant achevé désormais le cours de mes études, je me prépare à soutenir les fatigues de l'ingrat ministère au milieu de mes compatriotes. »

En l'année susdite, il résidait au couvent des capucins à Bologne. La vue de la misère et de l'abandon des catholiques de la Grande-Bretagne réfugiés en Italie le poussa à s'occuper de leur sort. Il s'adressa dans ce but au cardinal Maffeo Barberini, protecteur des catholiques écossais. Il est probable qu'il apprit à connaître ce prélat, protecteur du Collège écossais de Rome dès avant 1609, durant son passage à ce Collège. « Une multitude d'écossais, d'anglais et d'irlandais catholiques, lui écrivait-il le 4 novembre, bannis de leur patrie par décret royal, erre dans ces contrées comme un troupeau sans pasteur. Les malheureux ne trouvent pas de confesseurs comprenant leur langue : la moisson est abondante et les ouvriers manquent. Seuls ceux-là, peu nombreux, qui se rendent à Rome ou à Lorette peuvent s'approcher du tribunal de la pénitence. La congrégation des catéchumènes de Bologne m'a chargé d'instruire dans notre sainte foi un anglais élevé dans l'hérésie. Comme il est nécessaire de lui administrer le sacrement de la pénitence, la charité pour notre pauvre nation m'incite à Vous demander de m'obtenir la permission de l'absoudre de tous ses péchés, cas réservés et censures. Je vous supplie de me faire accorder les mêmes pouvoirs pour tous les sujets anglais qui se présenteront. » (1)

Le cardinal intercéda aussitôt pour lui auprès de Paul V. Dès le 24 janvier 1618, le P. Archange le remerciait de la faveur obtenue. Il lui demandait en même temps une nouvelle faculté : celle d'appliquer quelques indulgences ordinaires (delle già

(1) Bibliothèque Vaticane, *fonds Barberini latin*, 8618, f. 123. Une remarque précède cette première lettre : Est Georgius Leslaeus ut patet ex catalogo sacerdotum qui prodierunt ex Collegio Scotorum in Urbe. Voici la dernière phrase de cette lettre : « Io fra tanto m'accingo à magior faticha in quella horrida vigna della mia patria, *havendo hormai compito il corso de'miei studij* ». Toutes les lettres sont signées : f. Archango Scozzese Capuc. Ind. Le P. Archange usait de deux sceaux. L'un est indéchiffrable ; l'autre se compose d'une simple croix barrée d'une lance et d'un manche surmonté d'une éponge : reproduction minuscule de la croix de pénitence portée de temps immémorial dans les processions par les Fr. Min. Capucins.

Digitized by Google

concesse) à un certain nombre de médailles, de croix et d'images destinées à ses convertis. De plus, il suppliait son protecteur d'étendre les indulgences concédées à la prière du P. Laurent de Brindes à ceux qui prient pour la conversion des hérétiques d'Allemagne, aux Anglais, Écossais et Irlandais qui demanderaient au ciel la même grâce pour leurs compatriotes. Le bon prélat fit une seconde démarche auprès du pape pour appuyer la requête du zélé Capucin. Paul V lui accorda l'indulgence de saint Charles. Le 23 mars 1618, le P. Archange en exprima tous ses remerciements au cardinal-protecteur. Après quoi il recourait de nouveau à sa bienveillance. Des soldats anglais, provenant de Venise, sont arrivés en grand nombre à Bologne. Ils sont bien disposés et ils écouteraient volontiers la parole divine. Mais où les réunir ? La congrégation des catéchumènes possède un local. Son prieur, Henri Urti, y admettrait volontiers les anglais ; seulement les autres membres du conseil s'y opposent sous prétexte que leur local doit servir uniquement aux catéchumènes juifs. C'est pourquoi le P. Archange priait le cardinal de vouloir les exhorter à plus de bonne volonté. (1)

Peu de jours plus tard, le capucin se présentait déjà devant Henri Urti, muni d'une lettre de recommandation du cardinal. Le prieur lui promit de défendre sa cause au conseil. Aussi en espérait-il bon succès. La lettre où il annonce cette nouvelle à Barberini est datée de Bologne, 11 avril 1618. Elle peint à merveille le caractère franc du P. Archange en même temps que les difficultés de tout genre auxquelles se heurtait son ministère spécial. « Ma faculté d'absoudre de l'hérésie les convertis anglais, irlandais et écossais ne me sert à rien, déclarait-il sans ambages. Elle est annulée par la clause stipulant que je puis en faire usage toutes les fois qu'ils refusent de se présenter au S. Office. Mais ceux qui retournent à la foi catholique sont si bien disposés qu'ils ne refusent jamais d'accomplir cette formalité. Du moment que le P. Inquisiteur les a réconciliés au for externe, je ne puis plus me servir de mes pouvoirs. Quelques-uns vont chercher l'absolution à la Santa Casa, d'autres se rendent en France, d'autres encore, découragés et ennuyés, nous quittent sans édification aucune ».

« Il y en a un qui est resté, attendant que je puisse le confes-

(1) Lettres du P. Archange au cardinal M. Barberini, de Bologne, 24 janvier, 23 mars 1618, fonds et vol. cités, f. 124, sq.

Digitized by Google

ser. Il est donc nécessaire de retoucher ma faculté. Il faut y apporter en outre une autre modification, imposée par le fait que notre Ordre défend les confessions de séculiers. Mon apostolat au milieu des anglais hérétiques semble suspect à certains de mes supérieurs : ils y trouvent à prendre et à laisser. Mes entretiens avec des laïques, et surtout avec des personnes venues d'un pays infecté par l'erreur, leur paraissent de nature à scandaliser les Frères simples et faibles. Mais ces scrupules ne sont pas fondés, parce que la qualité de ma vie et de mes mœurs est connue à toute la province. Grâce à Dieu, durant ces onze années que j'ai porté sans en être digne le saint habit, j'ai été partout : « Christi bonus odor ». Mais ce n'est là qu'une épreuve, destinée ou à raffermir ma patience, ou à empêcher la conversion et le salut de beaucoup d'égarés ».

« Pour résoudre le problème, il est donc de toute nécessité que le Saint-Siège remanie ma faculté comme je l'indique dans l'annexe ci-jointe. Mais ce remaniement doit être présenté comme spontané et inspiré par la sollicitude dont l'Église est animée vis-à-vis des âmes errantes. Il est à souhaiter que mes nouveaux pouvoirs soient adressés au P. Inquisiteur de Bologne avec le mandat d'en donner lecture ou de me les remettre devant mes confrères. De cette façon je pourrai me consacrer en paix au bien-être spirituel de ces pauvres abandonnés, fort des bonnes grâces de mes supérieurs et tout en édifiant les frères simples ». Dans l'annexe, le P. Archange montrait comment sa faculté devait être amendée. Il demandait le pouvoir d'absoudre du crime d'hérésie au for interne tout converti écossais, anglais et irlandais soit qu'il refusât de se présenter au Saint-Office soit qu'il y consentît. Ensuite, il priait aussi le pape de lui accorder la permission de s'occuper des intérêts matériels et spirituels des convertis au couvent comme au dehors (1).

(1) Lettre envoyée de Bologne, le mercredi saint (11 avril) 1618, f. 129, sq.. Il negotio del'instruttione et conversione di questi Inglesi che si riducano alla santa fede pare ad alcuni superiori nostri locali problematico in un Capuccino, et pare à loro di trovarvi dentro del mele et del fele: et son tanto gagliardi il si et il nò che vi rimangano perplessi : et quando senza pensarvi più fossero astretti à doversi dichiarare cosi all'impiedi diriano et dicono ch' il dubio de l'amiratione che potrebbe causare à frati semplici et deboli la mia conversatione con secolari, et massime con persone che vengeno da parti infette, fa tale effetto in loro, ma questa ragione non è buona, perche la conditione della mia vita et costumi, è notissima à tutta la provintia ; che per gratia di Dio, in questi XI anni che indegnamente porto l'habito santo, son'stato christi bonus odor in omni loco. Ma questa è una mera tentatione, ò per cimentare la mia patienza, ò per impedire la conversione et salute di molti. Per stricare

Digitized by Google

Peu de temps après, le P. Archange quitta Bologne ; au début de juin, il se trouvait sur le Mont Alverne. La lettre suivante, du 3 juin, est datée de cet endroit. Elle a pour but d'obtenir une faveur au P. Ange, capucin anglais. Ce religieux a résidé jusqu'ici dans la province de Toscane, où il a conquis l'amitié du P. Antoine, frère du cardinal. Mais voici que ses supérieurs viennent de le destiner à la province de Flandre. Comme il n'a jamais vu ni Rome ni Lorette, le P. Archange prie son puissant protecteur de s'employer auprès du ministre-général afin qu'il puisse les visiter avant de laisser l'Italie. Une demande personnelle de la part du P. Ange aurait peu de chance de succès, étant donné le grand nombre de religieux capucins déjà réunis à Rome en vue du chapitre général. L'obédience reçue, il ira visiter le cardinal pour lui faire part d'une vision et d'une révélation qu'il a eues au sujet du pape et de la conversion de l'Angleterre. Avant de finir, le P. Archange manifeste l'espoir de trouver à son retour à Bologne la faculté de confesseur avec les modifications nécessaires. (1)

Mais il ne mit aucune hâte à regagner Bologne. Le 20 juillet, il écrivait de nouveau au cardinal, non plus de l'Alverne, mais de Pise. Cette lettre met en scène l'historien écossais bien connu, Thomas Dempster. (2) Le P. Archange l'appelle « mon

donque il nodo di questo dubio ò problema, è necessaria la prefata clausula, ma conviene, che vengha come spontanea et prodotta dal zelo et dalla cura che tienne la Santa Sedia della conversione et riconciliatione di queste anime con la Santa Madre Chiesa, et sarebbe bene che fosse indrizzata al Padre Inquisitore di Bologna con ordine che Sua Ptà Mto Rda mi la presentasse ò legesse coram nostris fratribus et in questa maniera s' attenderà all' instruttione et alla conversione di questi poverelli abandonati et senza pastore, con buona gratia de' miei supperiori, con edificatione de' frati semplici,con benefatto notabilissimo di quelli che se (sic) convertono et con la pace et quiete mia. Io so che V. S. Illma et Rma per la prudenza sua singolare et per la notitia che hà come il detto del filosofo *bonum ut aliquid habeat oppositum,* est necesse, se verifica in ogni stato, vi pigliara ogni cosa in bene et per la protettione che tiene del nostro regno condurrà l'intento ad ottimo fine ».

(1) Lettre envoyée de l'Alverne, 3 juin 1618, f. 131. Qui était ce P. Ange d'Angleterre ? Ce n'était ni le P. Ange de Londres, ni le P. Ange de Raconis. Aucun des deux ne fit partie de la province toscane ou de la province flamande. Le *Necrologium Seraphicum Patrum et Fratrum Ord. Min. S. Francisci Capucinorum Antiquæ Provinciæ Flandro-Belgicæ,* Tilbourg, 1897, mentionne p. 6 : V. P. Angelus Turn. ex-Guardianus. Professus in Italia ad quam rediit ; mort à Gênes le 3 juin 1624. Serait-ce celui-là ? Mais Turn. est peut-être l'abrévation de Turnholtanus et alors il s'agirait d'un capucin flamand.

(2) *The Catholic Encyclopedia,* t. IV, p. 717, notice sur Th. Dempster par J. Pollard. New-York, 1908. Né en 1579, il mourut en 1625 à Bologne. Il mentionne le P. Archange dans son *Historia ecclesiastica Gentis Scotorum,* n. 825. Bologne, 1627. Il loue sa chasteté, sa piété et son éloquence.

Digitized by Google

cousin ». Il était en effet le fils de Jeanne Leslie, sœur du baron de Balquhain. « Mon cousin Thomas Dempster, écrit le P. Archange, vous prie de me faire concéder par le pape la permission de confesser sa femme. Je vous adresse cette demande, bien que je sois persuadé que vous m'aurez déjà procuré tous les pouvoirs voulus. Je les trouverai sans doute à Bologne, où je ne suis pas encore rentré. Il sera d'autant plus aisé de faire droit à la requête susdite (de confesser la femme de Dempster) que le P. Général vient de remettre au pape le soin de trancher la question si les capucins doivent entendre les confessions des séculiers. Mes supérieurs et quelques frères simples et peu intelligents, tout en louant mon apostolat, réprouvent certains moyens matériels auxquels j'ai recours : par exemple l'entretien des catéchumènes durant leur instruction. Le chapitre général vient d'instituer des missions au Congo, en Pologne, en France et en Angleterre. Pourquoi m'empêcher alors de me consacrer, *observata semper disciplina religiosa*, à la conversion des nombreux hérétiques anglais disséminés en Italie ? Mais je suppose que vous aurez déjà remédié à ma situation ».

« L'infortune de mon cousin Thomas Dempster me cause aussi beaucoup de chagrin. En Angleterre, les évêques et les prédicants hérétiques le traitent de papiste. Banni de sa patrie, dépouillé de son patrimoine et de son traitement d'historiographe du roi, il cherche un refuge en Italie où on le poursuit comme hétérodoxe. S'il n'est pas hérétique en Angleterre et s'il n'est pas catholique en Italie, il faut chercher un moyen terme : donc il est athée. Je suis attristé de voir les langues envieuses jouir du même crédit à Rome au grand dommage d'un gentilhomme innocent que les langues hérétiques à Londres. Mais Dieu est un juste juge ». En finissant sa lettre, le P. Archange prie le cardinal de faire reconnaître par le pape l'orthodoxie et les mérites de son cousin. (1)

Une note aigrie et découragée se perçoit dans cette lettre. Les critiques injustifiées, les interprétations malveillantes émises par

(1) Lettre envoyée de Pise, 20 juillet 1618, f. 132 sv. F. 133 v. : « In Ingleterra non è tenuto heretico, (Th. Dempster) in Roma non è tenuto catolico, bisogna formare un mezzo, donque è atteista. Io sento ben pena che le lingue invidiose habbiano quel credito et forza in Roma in pregiuditio dell' inocentissimo gentilhuomo che hanno le lingue heretiche in Londra ma deus judex justus ». Cf. au sujet des confessions de séculiers : *Prime Costituzioni dei Fratri Minori Cappuccini di S. Francesco*, p. 24, p. 70. Rome, 1913.

Digitized by Google

certains confrères au sujet de son apostolat semblent avoir énervé le P. Archange. D'autre part il se sent indigné à la vue des graves accusations lancées dans un but intéressé contre son parent. Il est tellement ému qu'il oublie de joindre à sa lettre un billet où le P. Général Clément de Noto lui déclare que la permission de confesser les séculiers sera désormais accordée directement par le pape aux Frères. Aussi se hâte-t-il de réparer son inadvertance le lendemain, 21 juillet 1618. (1)

Durant plus d'une année nous restons sans nouvelles de lui. La lettre suivante,adressée comme les autres au cardinal Barberini, est datée de Bologne 3 octobre 1619. S'il lui écrit, ce n'est pas, dit-il, pour le mettre au courant des démarches faites depuis sept ans par Thomas Dempster en vue d'obtenir la chaire d'humanité à l'université de Bologne: il sait que son cousin l'a suffisamment renseigné là-dessus ; mais c'est pour lui recommander un autre sien cousin, Georges-Augustin Conneo, qui se rend à Rome pour achever ses études au Collège écossais. Le P. Archange espère que sa bonté, sa modestie et son intelligence le rendront digne de la protection du cardinal. Quant à lui, il prépare un traité *De dominio publico et temporali Summi Pontificis in toto orbe.* Il le lui enverra lorsqu'il sera achevé. (2)

Cette lettre est la dernière écrite en Italie. Pendant quatre ans environ, du 3 octobre 1619 au 5 août 1623, nous perdons les traces du P. Archange. Il serait donc aussi périlleux que difficile d'élaborer des hypothèses sur ses occupations durant cette époque. Finit-il le traité annoncé ? Combien de temps resta-t-il en Italie ? Quel itinéraire suivit-il pour se rendre de Bologne à Londres où il se trouve le 5 août 1623 ? Autant de questions auxquelles on chercherait vainement une réponse. Car les informations fantaisistes de Rinuccini-Barrault n'en sont pas une. Comment admettre que le P. Archange ait été nommé, de Rome, prédicateur de la cour à Paris ? On se demande à quel titre. Se serait-il perfectionné à ce point dans la langue française durant son séjour de douze ans en Italie ? Le P. Cyprien de Gamaches, un contemporain qui eut ses entrées au Louvre, parle à deux reprises du P. Archange dans ses célèbres *Mémoires.* (3)

(1) Billet envoyé de Pise, 21 juillet, f. 136. L'année n'est pas indiquée, mais le contexte prouve que ce billet fait suite à la lettre du 20 juillet 1618.

(2) Lettre envoyée de Bologne, le 3 octobre 1619 f. 137. Ce Georges Conneo devint plus tard chanoine de Saint-Jean de Latran. De 1637 à 1641 il fut agent pontifical à la cour de Londres.

(3) Cyprien de Gamaches, O. M. Cap. *Mémoires de la Mission des Capucins de la*

Digitized by Google

Il fait mention de l'ardeur de son zèle, de la subtilité de son esprit, mais pas de la charge qu'il aurait exercée à la cour. Il connaissait pourtant très bien les capucins étrangers qui s'étaient distingués à Paris. Il n'est pas admissible que le fait singulier d'un capucin écossais nommé prédicateur royal à une cour où il était inconnu lui aurait échappé.

Remarquons d'ailleurs que Th. Dempster et la *Laurus Leslaeana* partagent le silence du P. Cyprien à ce sujet. Un fait aussi honorable pour la famille Leslie méritait pourtant d'être rapporté. Voici la supposition qui nous paraît la plus probable. Dès 1618, année où le P. Général Clément de Noto institua la mission de la Grande-Bretagne, le P. Archange, un peu découragé par les contradictions que rencontrait son ministère en Italie, aura pris la résolution de retourner en Écosse. Quant à préciser la date où il put réaliser ce projet, il n'y faut point songer. Peut-être l'exécution en fut-elle retardée jusqu'en été 1622. Le 22 juin de cette année, Grégoire XV établissait définitivement la Congrégation de la Propagande par la bulle *Inscrutabili*. (1) Il est bien possible que le P. Archange sollicita et obtint alors du ministre-général, par l'intercession de Maffeo Barberini, la permission de se rendre en Écosse.

3.

Apostolat du P. Archange en Écosse.

Ne ferait-il pas allusion au mode dont il fut envoyé dans sa patrie dans sa lettre du 30 janvier 1630 au colonel Sempill ? « Autrefois, écrivait-il alors, le P. Général administrait les missions; il permettait à ses religieux d'évangéliser leur propre pays.» Quoiqu'il en soit, sa lettre du 5 août 1623 nous renseigne sur la façon dont il arriva à Londres. Ce fut en compagnie de l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne. Ce diplomate était le marquis de la Hinojosa, arrivé à la cour de Jacques I pour négocier le mariage de Charles, prince de Galles, avec la sœur de Philippe III, roi d'Espagne. Il s'embarqua à Calais

Province de Paris près la Reine d'Angleterre depuis l'année 1630 jusqu'à 1669, publiés par le P. Apollinaire de Valence, O. M. Cap. p. 13, p. 320 sq. Paris, 1881.

(1) P. Rocco da Cesinale, O. M. Cap., *o. c.* t. II, p. 38 sv.

Digitized by Google

vers le 13 juin 1623. Le P. Archange fut-il attaché à sa personne en qualité d'interprète ? C'est possible, bien que l'intéressé n'en souffle mot dans sa lettre. Peut-être l'accompagna-t-il simplement à titre de chapelain.

« Je me trouve à Londres dans la maison de l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne, écrivait-il au cardinal M. Barberini (1). J'irai bientôt en Écosse où je serai l'hôte du baron Herreis. Comme ce seigneur est rempli de zèle, j'espère, avec la grâce de Dieu, y travailler efficacement à la conversion de beaucoup d'âmes. Jacques Maxuel, un frère de ce seigneur, réside à Rome. Il y vit à l'étroit. Les mérites de sa famille et ses qualités personnelles le rendent digne de toute sorte de faveurs. C'est pourquoi je le recommande chaudement à Votre Seigneurie Ill^me^. Qu'elle daigne s'entremettre auprès de Sa Sainteté pour lui obtenir une pension suffisante et conforme à son rang. V. S. Ill^me^ a d'excellents motifs pour appuyer cette demande et le Saint-Siège pour la prendre en considération. La maison de Maxuel est catholique depuis plus de cinq siècles. Ces derniers temps elle a souffert et souffre encore de graves dommages pour sa constance dans la foi. Je supplie V.S. Ill^me^ de veiller au bon succès de cette requête parce que le manoir de ce gentilhomme sert de refuge à tous les ecclésiastiques qui parcourent les environs. Le baron son frère veut pourvoir à mon entretien et à celui de mon compagnon.

« Ici, le roi et son conseil ont juré d'observer tous les articles du mariage (2). Mais ils sont tenus secrets par ordre formel du roi, de sorte que je ne puis en informer plus amplement V. S. Ill^me^. Grâce à la tolérance le nombre des catholiques s'accroît rapidement dans le royaume d'Angleterre. Mais il paraît qu'il diminue en celui d'Écosse à cause de la persécution. Elle est aussi violente que jamais. Pour comble de malheur, il y a peu d'espoir d'amélioration. Car le conseil d'Écosse n'a pas fait serment d'observer les articles comme celui d'Angleterre. Quand ils seront publiés, on les appliquera en Angleterre alors qu'on les repoussera en Écosse. Que Dieu, dans son infinie bonté, y mette la main ! J'ai cherché du regard le secours des hommes et ne

(1) Quand le P. Archange écrivit cette lettre le cardinal M. Barberini était déjà devenu Urbain VIII. Pour la mission de l'ambassadeur cfr. H. Thurston, *o. c.* p. 161, n. 1.

(2) Ce sont les articles d'un édit de tolérance qui aurait été proclamé à l'occasion du mariage de l'infante avec le prince de Galles. Mais ce mariage n'eut pas lieu.

Digitized by Google

l'ai pas trouvé. Ceux qui ont négocié le mariage avaient, ou une connaissance insuffisante de l'état de l'Écosse ou peu de volonté d'y porter remède. Il est impossible de pénétrer le tempérament du roi, ni au temporel, ni au spirituel : car le cœur de l'homme est profond. Dieu donne à sa Majesté sa très sainte grâce ainsi que V. S. Ill^me^ le désire et le demande tous les jours dans ses prières (1). »

Cette lettre met à néant les affirmations de Rinuccini au sujet du voyage incognito du P. Archange au manoir familial de Monymusk. Au lieu d'aller directement dans la Haute-Écosse, il s'est rendu d'abord, avec un compagnon, au manoir du baron Herries, à Carlaverock-Castle, dans le comté de Dumfries. De cette résidence située non loin de la frontière nord-ouest de l'Angleterre, il pouvait observer en toute sécurité le mouvement persécuteur avant de s'engager plus loin. On peut présumer qu'il y resta une année environ. Nous croirions volontiers qu'il profita de son séjour à Carlaverock pour mettre la dernière main à certains traités polémiques comme : *De potestate Romani Pontificis in Principes saeculares et in rebus fidei definiendis*. Cet ouvrage était dirigé avant tout contre le fameux serment de fidélité imposé par Jacques I aux catholiques, qui déclarait impie et digne de peines éternelles la doctrine attribuant au pape le droit de déposer les souverains. D'autre part il attaquait la base même de l'anglicanisme en défendant le magistère doctrinal du souverain pontife (2).

Quoi qu'il en soit, le P. Archange se trouvait sûrement dans l'Aberdeenshire dès 1625. Une liste des prêtres et des séculiers catholiques du nord-ouest de l'Écosse, rédigée vers cette époque, le prouve. Le P. Archange y est cité parmi les prêtres et les séminaristes *trafiquant* dans les diocèses d'Aberdeen et de Murray. Il y est aussi fait mention de son frère Guillaume (3).

(1) Lettre envoyée de Londres, le 5 août 1623, f. 138 sv. Nous la publions en appendice.

(2) J. H. Sbaralea, *Supplementum et Castigatio ad Scriptores Trium Ordinun S. Francisci*, éd. A. Nardecchia, t. I, p. 100, DLXXI. Rome 1908. Deux remarques à propos de cette notice : Le traité *De Vocatione sua* doit être attribué au P. Archange Forbes et c'est le P. *Faustin* de Diest, non pas le P. *François* qui a écrit la vie du P. Archange *Forbes*, nullement du P. Archange *Leslie*. *Bibliotheca Scriptorum* éd. Bernard de Bologne, *o. c.*, p. 28 sv. Cet auteur décrit le curriculum vitae du P. Archange selon le thème Rinuccini-Barrault. Il invoque aussi une biographie ms. composée par le P. Richard d'Irlande. Th. Dempster, *o. c.*, n. 825.

(3) Archives générales de l'Ordre, Inghilterra I, Note du colonel Ch. Leslie sur le P. Archange. La liste en question fait partie de la collection de Ms. de J. Balfour

Digitized by Google

Dès son arrivée au pays natal, le P. Archange se distingua par son zèle apostolique. Par ses sermons et par ses écrits il réconforta les catholiques et réfuta les protestants. S'adressant à ces derniers, il leur rappela leur origine catholique dans un mémoire intitulé : *Quelle était votre Église avant Luther* ? André Logie, archidiacre d'Aberdeen y répondit par un pamphlet au titre étrange et ironique : *Avec le bon Dieu, pluie tombée du ciel sur un ange élu* (allusion au nom de religion du capucin).(1) Celui-ci, lui-même l'affirme, composa encore d'autres ouvrages comme par exemple deux traités sur la vocation des ministres et un sur les motifs pour lesquels une dame avait passé au protestantisme. Mais on ignore s'ils furent tous imprimés. Dans sa lettre du 30 janvier 1630 au colonel Sempill, il annonçait la publication imminente de sa méthode de controverse avec les hérétiques (2).

Cette lettre fournit des détails intéressants sur sa vie, son ministère et ses épreuves en Écosse. Écrite à un parent, parfaitement informé sur les hommes et les choses de son pays, elle possède un caractère de sincérité indéniable. Le colonel Sempill résidait en Espagne où il subsidiait généreusement les collèges écossais de Madrid et de Valladolid. Mais il assistait aussi les prêtres qui portaient la bonne parole en Écosse. Par ses soins beaucoup d'entre eux étaient pourvus d'une pension. Le P. Archange le remercie de la sollicitude qu'il lui témoigne et le prie de lui continuer son allocation. Ainsi il sera en mesure de publier ses opuscules qu'il compte faire imprimer à Venise. Ce recours à un parent éloigné prouve suffisamment que ses proches ne vivaient pas dans l'abondance.

conservée dans la bibliothèque des avocats à Edimbourg : I. The names of priestis and traffecting (trafficking) seminaries in the Dyocesis of Aberdene and Murray..... Capucian Leslie, commonly called Archangel.... III. William Leslie, Brother to Georg Leslie the capucian.

(1) André Logie, *Cum bono Deo, Raine from the clouds upon a Choicke* (choice ?) *Angel, or a returned answer to that common quaeritur of our adversaries : Where was your Church before Luther ?* Aberdeen, 1624. Le troisième poème dédicatoire qui fait préface à ce livre montre qu'il n'a d'autre but que la réfutation des écrits du P. Archange.

(2) Cette lettre fut versée aux archives de l'état ainsi qu'une traduction espagnole. Elle n'en est plus sortie depuis et nous ne la connaissons que par une autre traduction espagnole conservée au Collège écossais de Valladolid. Colonel Ch. Leslie, *Historical records o. c. t.* III p. 440 sq. P. Rocco *o. c.* t. II p. 411 sq. Ce dernier auteur en donne une reproduction italienne fort incomplète. Les recherches faites à notre demande à Valladolid et à Simancas pour retrouver l'original n'ont pas donné de résultat.

Digitized by Google

Son apostolat ne fut point infructueux. « Dieu, écrivait-il à son bienfaiteur, m'a employé comme l'instrument de la conversion de mon beau-père, de ma mère, de mes frères et de toute ma famille ; d'Alexandre Leslie d'Afford, de sa femme et de son fils, de Mr Regower, âgé de 80 ans, et de ses fils ; du baron d'Aquhorties-Leslie et de sa femme ; du baron de Kirkadi et de sa femme, qui s'est confessée pour la première fois au P. Étienne de la Compagnie de Jésus ; du baron de Pitcaple ; du baron de Cluny-Gordon. Le père de celui-ci en conçut une telle haine contre moi qu'il voulut me tuer. J'ai ramené à la foi catholique trois familles montagnardes de Badenoch. J'ai converti le seigneur de Brunthill-Hays, porte-étendard de l'avant-garde commandée par le comte d'Errol lors de la bataille livrée à Glenlivart contre le comte d'Argyll ; de même, le seigneur de Littlehill, à Leith. A Angus, j'ai converti le fils aîné du vicomte Oliphant et un de ses neveux, ainsi que deux belles-filles de la baronne de Monorgan. Celle-ci mourut après une maladie de huit jours, réconfortée par les sacrements. »

« Au village de Fowlis j'ai opéré le retour de deux familles entières à la religion catholique. Au sud de l'Écosse, j'ai converti la vicomtesse Herries, la baronne de Locharby et trois gentilshommes de la branche des Maxwell. J'ai ramené à mon plus grand péril, à une vie plus édifiante le baron de Lochinvar, qui mourut entre mes bras. Dans l'ouest, j'ai converti une fille et deux fils du comte d'Abercorn et quelques domestiques ; à Édimbourg, le baron Ridhall Hamilton, ainsi qu'un autre gentilhomme et sa femme. Ces derniers, ayant conservé des doutes au sujet du Saint-Sacrifice, entendirent une voix qui leur disait : « Levez-vous, levez-vous, levez-vous, allez à la messe. » J'omets un nombre infini d'autres personnes. Grâce à Dieu, source de tout bien, il n'y a pas un endroit dans tout le royaume où je n'aie répandu la semence de la foi. »

Cette énumération prouve le zèle et le succès du P. Archange. Ce qui le prouve aussi, ce sont les poursuites et les accusations dont il fut l'objet. Le 2 décembre 1628, le Conseil privé d'Écosse, réuni à Holyrood-House, donnait ordre au marquis de Huntly d'arrêter « le capucin Leslie, communément appelé l'Archange». Le même jour, un de ses frères, François Leslie, était cité à comparaître devant le Conseil pour avoir publié des libelles contre l'Église et l'État établis. Mais le courageux missionnaire continua à exercer son ministère en secret. Le 14 mars 1629, un

Digitized by Google

groupe de fidèles était mis en accusation pour avoir assisté à sa messe. Le 3 février et le 14 mars de la même année, on renouvela aussi le mandat d'amener lancé contre son frère François. Le 12 janvier 1630, le conseil privé prenait la même mesure contre « M. Guillaume Leslie, appelé le capucin » ; le 23 décembre, contre Madeleine Wood, femme de Jean Leslie de Kincragie, accusée de papisme ; le 10 novembre 1631, contre « Alexandre Leslie, à Elrick, appelé le capucin, pour violences et port d'armes à feu.» Très probablement s'agit-il ici de trois membres de la famille du P. Archange, peut-être même de sa mère et de ses deux autres frères. Leur surnom de *capucin* semble indiquer que des relations étroites existaient entre eux et lui. (1)

Ces persécutions étaient un hommage éclatant rendu à son apostolat. Loin de l'abattre, elles l'excitaient à de nouvelles conquêtes. Mais une épreuve d'un autre genre l'attendait. Elle lui fut d'autant plus pénible qu'elle lui vint du côté d'où il l'aurait attendue le moins : de certains confrères dans le sacerdoce. Il y avait désunion entre les prêtres qui évangélisaient l'Écosse, spécialement entre les membres des différents ordres religieux. Un zèle déplacé inspiré peut-être par l'envie arrêta net l'action salutaire du P. Archange. A la fin de 1629 ou au début de 1630 il recevait l'ordre de venir à Rome. La Congrégation de la Propagande avait été saisie d'une dénonciation à sa charge et l'appelait à se justifier.

Pour reconstituer l'accusation lancée contre lui, nous ne disposons que de sous-entendus et d'insinuations. Dans la lettre du P. Christie au P. Gordon, on lit: Il était (le P. Archange) sans doute plein de zèle ; mais quant au reste, je n'en écrirai rien. » Dans sa lettre au colonel Sempill, le P. Archange se

(1) *The Register of the Privy Council of Scotland*, éd. P. Hume Brown, 2me série t. II, p. 497 sq. Édimbourg, 1900. En même temps que le P. Archange, on ordonnait d'arrêter quatre autres prêtres du nom de Leslie, dont un, Jean Leslie, était jésuite, ainsi que le P. Christie et beaucoup d'autres. Idem, t. III, p. 31 sq., p. 102 sq., p. 408. Édimbourg, 1901 ; t. IV, p. 99-105, p. 353. Édimbourg, 1902. Ces registres donnent des renseignements nombreux sur les poursuites intentées à beaucoup de Leslie catholiques et à d'autres grandes familles écossaises, comme celle des Herries, des Lindsay, etc. Qui veut se renseigner sur les Leslie protestants vivant à la même époque peut consulter : *Calendar of State Papers. Domestic Series of the Reign of Charles I*, t. L, I. II. III. IV et ainsi de suite. Londres, 1858, et sq. Le t. L. III mentionne p. 385 un Henri Leslie qui était chapelain du roi en 1627. Le P. Épiphane de Lindsay O. M. Cap. eut aussi à souffrir de la persécution de 1629-1630. Cf. *Cyprien de Gamaches, o. c.* p. 347 sq.

Digitized by Google

contente de dire qu'on l'accuse de choses sordides et de légèreté. Il indique en outre un second motif de son voyage à Rome : les changements apportés au gouvernement de la mission des capucins en Grande-Bretagne : « Deux raisons, écrivait-il, m'obligent d'aller en Italie : la première est le remaniement dans l'administration de nos missions. »

« Cette administration était confiée autrefois au ministre-général de l'ordre ; il envoyait chaque religieux exercer le saint ministère dans son pays d'origine. Mais grâce à l'influence du cardinal Richelieu, un P. français nommé Joseph (l'Éminence Grise) a obtenu du Pape la direction de toutes les missions de notre ordre en Orient comme en Occident. Avant que ce Père devint administrateur, l'ordre comptait douze maisons en Turquie et en Perse, gouvernées par un homme savant et actif appelé le P. Pacifique (de Provins). Mais dès que le P. Joseph fut administrateur de la France il révoqua le P. Pacifique et éloigna des missions tous les religieux italiens et espagnols. Le supérieur actuel, un français, (P. Léonard de Paris), n'admet plus que des français dans les missions d'Orient et d'Occident, donc aussi en Angleterre et en Écosse ».

« La seconde raison vient des calomnies dont j'ai à me justifier devant la Sacrée Congrégation de la propagation de la Foi. Tous les gentilshommes et toutes les dames catholiques qui ont échappé à la persécution par la fuite et qui sont arrivés en ces endroits peuvent rendre témoignage en ma faveur. Dans aucune des nombreuses conversions que Dieu a opérées par moi on ne trouve trace des choses sordides dont je suis accusé. » Après avoir énuméré les principales de ces conversions, il continue : « Voilà une liste abrégée de mes convertis en Écosse : ils sont tous bien connus à mes amis. Mais maintenant quels sont les calomniateurs ? Sont-ils des hérétiques peut-être ? Non, car ceux-là ne fréquentent pas la cour de Rome. Sont-ils des catholiques séculiers ? Non, car personne ne pourra dire qu'il ait vu en moi des signes de légèreté. Sont-ils des prêtres ? Oui, je le dis, ce sont des prêtres. Mais qu'ils s'expliquent et précisent leurs accusations. Qu'ils exposent les résultats de leur ministère et nous verrons s'ils sont comparables aux miens. Mais en voilà assez d'une chose aussi désagréable. »

Le bon religieux oublie ses propres épreuves pour songer aux malheureux catholiques écossais errant sur le sol étranger. « Quant à la persécution en Écosse, continue-t-il, elle s'accroît

Digitized by Google

de jour en jour au grand détriment de la foi. C'est un spectacle bien pénible que l'arrivée en France, où la charité chrétienne semble morte, de nombreux catholiques chassés de leur patrie. Tout le monde se moque de leur misère au lieu de la secourir. Il se trouve actuellement à Paris une baronne, veuve du baron Crilton Maxwell. Elle a été condamnée à l'exil après un long emprisonnement. Ses filles, des gracieuses demoiselles, excommuniées par les ministres protestants, sont restées en Écosse. Bien que la reine d'Angleterre ait recommandé la baronne à la reine-mère, rien n'a été fait pour elle : on dirait que la charité est bannie de la cour de France. C'est pourquoi je la recommande à Votre Excellence. C'est une personne noble, vertueuse et savante. Il y a aussi un seigneur écossais, Georges Mortimer, homme très honorable, dévoué à Dieu et à sa patrie. Il m'a fourni les moyens de publier ma narration. Puis-je prier Votre Excellence de considérer cette aide comme un titre de recommandation ? J'ai écrit cette lettre à Votre Excellence dans un style commun et humble, sachant que je m'adresse au Père commun de tous. Suppliant le Seigneur de multiplier vos jours, je me dis de Votre Excellence,

le serviteur très obligé et le pauvre parent
Fr. Archange Leslie, Capucin. »

Cette lettre fut probablement écrite de France, alors que l'accusé était en route vers l'Italie. Au sujet de son séjour en ce pays, nous ne possédons d'autres renseignements que ceux donnés par Rinuccini. En attendant d'être cité devant la S. Congrégation, il se dévoua au soin des pestiférés à Crémone. Au printemps de 1631, l'enquête sur sa conduite était terminée. Elle démontra de façon éclatante l'innocence de l'inculpé. Aussi dès le 12 avril, la S. Congrégation rendit un jugement qui était le plus bel éloge de son apostolat en Écosse. Les témoignages envoyés à Rome par le P. Léonard de Paris et par nombre de catholiques écossais pour la justification du P. Archange ne prouvaient pas seulement qu'il était un homme d'une vie exemplaire. Ils proclamaient aussi les brillants résultats obtenus par sa plume dans ses controverses avec les hérétiques. Ils faisaient ressortir qu'à lui seul il avait contribué davantage à leur réfutation que tous les autres missionnaires ensemble. C'est pourquoi ses compatriotes réclamaient instamment son retour. Édifiée à suffisance par des rapports aussi favorables, la S. Congrégation

Digitized by Google

abandonnait toute poursuite et s'en remettait au P. Vicaire-Général des capucins du soin de renvoyer le P. Archange en Écosse (1).

On ne sait pour quel motif son départ fut retardé. Peut-être le jugea-t-on inopportun et dangereux à cause de la persécution qui sévissait encore avec violence en 1631. En attendant une occasion propice, le P. Archange fut envoyé dans la province des Marches d'Ancône, où il avait fait son noviciat. Pour lui prouver leur haute estime, ses supérieurs le nommèrent gardien du couvent de Monte-Giorgio, dans le diocèse de Fermo. Ses relations avec Mgr Rinuccini, qui fournit ces détails, datent de cette époque. Son séjour en Italie dura quatre années environ. Il est probable qu'il se dévoua pendant ce temps aux catholiques écossais répandus dans ce pays. Peut-être aussi ne fut-il pas étranger à la requête présentée par le cardinal Antoine Barberini à la S. Congrégation de la Propagande au nom des capucins missionnaires en Écosse. Elle demandait les pouvoirs de consacrer les calices et les patènes; de s'habiller en séculier, même en voyage; d'avoir un domestique et un cheval; de garder et d'employer de l'argent en cas de nécessité. La S. Congrégation émit le 30 janvier 1634 un avis favorable sur toutes les demandes, excepté sur la première.

C'est sans doute muni de ces facultés que le P. Archange retourna dans sa patrie. Elles le protégeaient contre la malveillance de ses envieux. Malheureusement on ne possède sur son second passage en Écosse d'autres renseignements que ceux donnés par le P. Christie au P. Gordon. « Pour secourir son indigence, écrit-il, je lui fis parvenir avant sa mort dix Jacobus de la part de la marquise de Huntly. Il mourut dans la pauvre maison de

(1) *Bullarium Ordinis FF. Min. S. P. Francisci Capucinorum* éd. P. Michel de Zug, O. M. Cap., t. VII p. 331. Rome, 1752. « Decretum Sac. Congregationis de Propaganda Fide habitæ die 12 Aprilis 1631. Referente Reverendissimo Dom. Tornielli litteras P. Leonardi Parisiensis Capucini, Praefecti Missionis Orientis et Angliae, attestationesque ab eo missas pro justificatione P. Archangeli Missionarii in Scotiam, et simul alias attestationes diversorum catholicorum Scotiae, qui non solum testimonium perhibent luculentissimum de vita exemplari dicti P. Archangeli, ac de illius diligentiis ac studiis in confutandis hæreticorum deliriis per libros publice editos, iisque convertendis, ita ut ipse solus plus apud ipsos profecerit, quam cœteri Religiosi Missionarii, sed etiam magna instantia petunt, ut dictus Pater ad suam remittatur Missionem in Scotiam. Sacra Congregatio auditis justificationibus ac attestationibus praefatis censuit remittendum esse hujusmodi negotium Reverendissimo P. Vicario Generali Capucinorum, ut visis justificationibus ac attestationibus praedictis circa praefati Patris remissionem in Scotia pro suo arbitrio decernat. »

Digitized by Google

sa mère située le long de la rivière Dee près du moulin d'Aboyne. Il fut enseveli dans une église ruinée entre le moulin et Kanakyle ou Hunthall. » (1) Ces quelques lignes du P. Christie valent toute une oraison funèbre. Pas un mot d'éloge ou de regret pour le vaillant missionnaire : rien que la froide constatation de sa pauvreté dans sa vie et dans sa mort. La grandeur d'une fin pareille peut échapper au chapelain d'une marquise. Elle n'en reste pas moins le plus beau titre de gloire du P. Archange, franciscain et missionnaire. Lui qui avait tout quitté dès son jeune âge pour se consacrer partout où il passait à la conversion et au soulagement moral et matériel de ses malheureux compatriotes, ne pouvait mourir que dénué de tout. Ce dénuement est la preuve suprême de son abnégation surnaturelle et de son amour des âmes.

Avant de finir cet essai critique, émettons une hypothèse concernant l'origine de la biographie du P. Archange par Rinuccini. Durant son séjour à Monte-Giorgio, le P. Archange aura raconté, non seulement les aventures et les épreuves de sa famille et les siennes propres, mais aussi celles de plusieurs confrères anglais et écossais. Deux fils du baron Forbes et de Marguerite Gordon furent capucins dans la province flamande sous le nom d'Archange. Les efforts de leur père protestant pour les garder dans l'hérésie, les souffrances endurées par leur mère catholique pour les arracher à l'erreur, leur conversion, le mariage simulé de l'un d'entre eux, leur vie aux Pays-Bas, étaient sans aucun doute connus du P. Archange Leslie. Il n'aura pas ignoré non plus les détails intéressants de l'apostolat des Pères Ange de Raconis, Jean-Chrysostome I d'Écosse, Épiphane de Lindsay, Ange de Londres, Archange de Pembroke et d'autres. Ses confrères italiens et l'archevêque de Fermo auront écouté avec délices le récit des drames intimes provoqués dans leur famille par leur conversion, de leurs controverses avec les protestants, des embûches et des périls rencontrés jour et nuit par ces apôtres.

Après le départ du P. Archange, l'attribution, la suite et la localisation des événements se seront brouillées dans leur esprit.

(1) On admet généralement que le P. Archange mourut en 1637. Ce serait la date indiquée par un ancien « *Cronologio* » de Monte Giorgio invoqué par le P. Timothée de Brescia, *Il Capuccino Scozzese, o. c.* éd. 1736, p. 4 de *l'Avvertimento*. Le P. Bernard de Bologne, *o. c.* p. 30 rapporte qu'un Père de la Compagnie, nommé André, l'assista à ses derniers moments.

Digitized by Google

Après quelques années les noms et les dates étaient effacées de leur mémoire. Quant aux faits, leur imagination méridionale les enjoliva *con amore* et les enrichit de commentaires aussi fantaisistes que romanesques. Grâce à leur ignorance de l'organisation sociale et de la situation politico-religieuse d'Écosse, grâce aussi à la similitude des noms, le P. Archange Leslie devint le héros unique de l'apostolat des capucins dans sa patrie. La biographie de Rinuccini fut le premier résultat de ce processus. Pour lui donner du crédit, son auteur déclara n'avoir fait que rapporter scrupuleusement les paroles du P. Archange. (1) Si cette déclaration était vraie, le P. Archange n'eût été qu'un vaniteux hâbleur. Or, il apparaît sous un autre jour dans ses lettres. Entre celles-ci et le témoignage de Rinuccini, il n'y a pas d'hésitation possible. Sans le savoir, le P. Archange y a tracé son propre portrait. C'est celui d'un homme de sacrifice, franc et loyal, dont aucune épreuve ne put ralentir le zèle apostolique. Le héros du mélodrame créé par Rinuccini-Barrault et copié par leurs nombreux imitateurs ne ressemble que par son cadre à cette belle figure. C'est à celle-ci que revient la place depuis trop longtemps occupée par son extravagante contrefaçon.

P. Dr. Frédégand Callaey, O. M. Cap.

Lettre du P. Archange Leslie au cardinal Maffeo Barberini, de Londres, 5 août 1623.

Illmo Sig^re^

Io mi ritrovo qua in Londre accommodato nella casa de l'ambasciatore extraord^o^ di Spaigna, presto andaro in Scotia dove habitaro nella casa del Baron Hereis et spero che con l'aiuto de dio in questa casa farò servitio à dio per la conversione de m^te^ anime alla fede catolica perche q^to^ buon sig^r^ è pieno de simile zelo.

Questo sig^re^ ha un suo frello in Roma chiamato il s^r^ Giacomo Maxuel il q^le^ vive costi con pochissima provisione, gli meriti

(1) Rinuccini aime à poser en homme informé. *O. c.* p. 201, première édition, il se décrit affirmant au P. Archange qu'il a voyagé en Écosse. Or, s'il visita l'Irlande en 1649 en qualité de légat apostolique, il est plus que probable qu'il ne mit pas le pied en Écosse. Il n'avait aucune mission à y remplir. D'ailleurs, les farouches partisans de Cromwell lui auraient fait un accueil rien moins que bienveillant. Cfr. P. Rocco da Cesinale, *o. c.* t. II p. 457 sv. S'il se permettait une pareille licence littéraire, pourquoi ne se serait-il pas permis celle de se représenter comme l'interviewer exact et confidentiel du P. Archange? G. Aiazzi, *Nunziatura in Irlanda di Mons. G. B. Rinuccini.* Florence, 1844.

Digitized by Google

della sua casa, et la qualità della persona sua propria meritano ogni sorte de favore et percio (?) tanto devo con ogni termine raccomandarlo à favore de V. S. Illma afin che si degni interporre l'opera sua appresso la Sta di nro S^{re} per ottenerli qualche pensione rag^{e} et conforme al suo grado, V. S. Illma ha buoniss^{o} suggietto de raccomandare q^{to} fatto alla S^{tà} di nro Sig^{re} et la sedia Apost^{ca} l'ottima ragione de haverlo in consideratione, perche la casa sua è stata piu che 500 anni catolica et in q^{ti} ultimi tempi ha patito et patisce grandemente per la sua constanza nella fede catolica. Io supplico V. S. Illma a pigliare in protett^{ne} q^{to} fatto, perche la casa di q^{to} gentilhuomo è il refugio comune de tutti gli ecclesiastici che frequentano in quelle parti, et il Barone suo frello vuole mantenere me col mio compagno.

Qua il Re et il Consiglio d'Ingleterre háno giurato d'osservare tutti gli articoli del matrimonio, i q^{ali} articoli per ordine espresso del Re sono tenuti secreti de maniera ch'io non ci posso scrivere altro a V. S. Illma in q^{to} conto, il num^{o} delli catolici cresce grandemente in q^{to} regno d'Ingleterra per ragione della tolleranza, ma in q^{llo} di Scotia pare chil num^{o} dei cattolici diminuisce per rag^{ne} della persecutione la q^{le} adesso è cosi feroce che mai et q^{llo} ch'è peggio cè pocha speranza de meglioramento pel respetto che il Consiglio in Scotia non ha giurato come ha fatto q^{llo} d'Ingleterra onde quando li articoli saranno publicati et ricevuti in Ingleterra, nella Scotia saranno; rebuttati dio per sua bontà infinita ci ponga la mano, perche aspiciebam ad adiutorium hominum et non erat, quei che hano trattato il matrimonio, o hàno havuto pocha cognitione dello stato della Scotia, a pocha volontä de remediare.... (sic) non è possibile di conoscere il Re nel temporale ne nel spirituale perche profundum est cor hominis. Dio doni à sua M^{ta} la sua santissima gratia, come so che V. S. Illma desidera et la prega ogni giorno nelle sue sante orationi.

de L'ondre

alli 5 d'Agosto 1623

di V. S. Illma

servo devotiss^{o} et Ubligatiss^{o}

f. Archang^{o} Scozzese Capuc.

Digitized by Google

UN SIÈCLE DE VIE RELIGIEUSE EN HOLLANDE

1813-1913

(Suite) (1)

II.

La Restauration des Ordres Religieux.

Comme une plante languissante et privée d'air, la vie religieuse végétait en Hollande, depuis 1813, et on la pouvait croire presque morte. Cependant, les dernières années du règne de Guillaume I la virent insensiblement renaître. Ce fut d'abord, comme en cachette, et dans les provinces éloignées ; mais elle ne tarda pas à s'épanouir ouvertement sous les yeux mêmes du chef de l'État.

Au couvent des Capucins de Velp lez Grave, en 1834, sept religieux seulement survivaient, dont cinq prêtres et deux laïcs, des vingt-quatre qui, au mois de mai 1814, étaient rentrés après les décrets de suppression de Napoléon I. Ces religieux furent les premiers à présenter au roi une supplique, pour le prier de les autoriser à recevoir de nouveaux novices. Au mois de mai 1835, le prince héritier, dont la santé avait suscité de graves inquiétudes, rentrait enfin guéri dans sa patrie. A cette occasion, le P. Bonaventure de Schuelen, se faisant l'écho de la joie publique et l'interprète de ses confrères, eut l'inspiration d'offrir à la Cour un poème latin, où il célébrait avec enthousiasme cet heureux événement. Il y joignit même une nouvelle supplique, et il

(1) Cf. *Études Franciscaines*. Mars 1914.

Digitized by Google

semble bien que cette initiative ait été couronnée de succès. (1) Car, si le décret de 1812 ne fut pas encore officiellement rapporté, néanmoins on permit aux Capucins de recevoir des novices dans leur couvent de Velp. (2) A l'époque où ce décret fut révoqué, ce couvent comptait, outre les six religieux dont l'édit de suppression n'avait pu ébranler la fidélité, trois prêtres, cinq clercs et deux laïcs profès, et un clerc et un laïc novices.

En vertu de la Convention des 24 articles, qui fixe les frontières actuelles de la Hollande, le Limbourg passa, en 1839, sous le sceptre du roi des Pays-Bas. La persécution s'était alors relâchée, et les catholiques virent enfin luire pour eux l'aurore de la liberté.

Tandis que quelques couvents se fondaient dans le Limbourg et le Brabant, une certaine liberté était également rendue aux religieux dans les Provinces du Nord. Les Jésuites appelés par Mgr van Wyckersloot, évêque titulaire de Curium, archiprêtre de la Hollande, remplaçaient peu à peu le clergé séculier au *gymnasium* de Katwijck sur le Rhin. Bientôt, en 1842, ils en devinrent les directeurs et les professeurs effectifs, et ils formèrent la majeure partie des hommes de valeur de la Hollande. (3)

Dans le même temps, la Congrégation des Sœurs dites « de Notre-Dame d'Amersfoort » prit naissance dans cette ville, sous l'inspiration du P. Mathias Wolff, de la Compagnie de Jésus. Et, en 1840, Mgr van Hooff, curé d'Engelen, fondait à Bois-le-Duc, une Société similaire, la Congrégation de Jésus-Marie-Joseph. (4)

Cette même année voyait s'accomplir un événement, qui devait avoir pour l'avenir du catholicisme en Hollande, une importance considérable : le 7 octobre 1840, le roi Guillaume I (5)

(1) Le P. Bonaventure naquit le 8 avril 1770 et mourut le 7 janvier 1850. Les archives du couvent de Velp conservent encore plusieurs de ses œuvres, entre autres la supplique et le poème de félicitation dont nous parlons.

(2) Au réfectoire des Capucins, on lit encore cette inscription :

Quos Napoleon exturbavit
Gulielmus I toleravit
Gulielmus II legitimavit.

(3) Les 50 années écoulées depuis cette époque, ont montré combien était vraie la parole du directeur Van Vree, plus tard premier évêque de Haarlem : « L'avenir de l'Église hollandaise repose en grande partie sur cet institut. » Cf. *Het Kath. Nederland*. p. 273.

(4) Max Heimbucher. *Die Orden und Congregationen der Kath. Kirche*. T. III. p. 378 et 556.

(5) Il se retira d'abord à Berlin, avec le titre de comte de Nassau, puis dans ses immenses propriétés de la Province de Posen.

Digitized by Google

abdiqua, dans son palais « het Loo » en faveur de son fils Guillaume II. Une revision de la « Loi fondamentale » pour établir la responsabilité des ministres, avait été déjà faite contre le gré du roi. (1)

Guillaume II ne ressembla en rien à son père. D'un caractère droit et loyal, il n'eut d'autre intention, en montant sur le trône, que d'assurer à tous ses sujets, la justice et la liberté. Une vie nouvelle allait donc s'ouvrir pour les catholiques, et surtout pour les Ordres religieux.

A son avènement, le roi se trouva tout à coup en face d'une situation difficile. L'insurrection de la Belgique avait ranimé une vive antipathie entre les catholiques et les protestants. On soupçonnait les catholiques des Provinces proprement néerlandaises d'avoir agi de concert avec les insurgés belges. Les protestants, de leur côté, à la suite de la perte définitive des Provinces catholiques, se crurent autorisés à se montrer de moins en moins favorables au catholicisme, dans la Hollande démembrée. L'esprit sectaire commençait à se réveiller : déjà, l'on parlait de ne considérer le religieux catholique que comme un simple étranger.

Auquel de ces deux partis le nouveau roi allait-il se rallier ? Son regard ouvert sur les besoins du peuple, la noblesse de son caractère, le sentiment et l'amour de la justice le mirent à l'abri des puissantes et hostiles influences du parti protestant. Il voulait être par dessus tout « un prince de la paix ». Bien plus, il s'efforça de guérir les plaies causées par la guerre hollando-belge, de réparer les injustices dont souffraient les catholiques et de conquérir leur sympathie.

Ce fut le 28 novembre 1840 qu'eut lieu le couronnement du roi dans sa Capitale. Le même jour — date à jamais mémorable — Guillaume II accomplit un acte qui, au témoignage de J. de Bosch Kemper, « amena un changement complet dans le système de gouvernement qu'avait suivi le roi Guillaume I, à l'égard des catholiques » (2).

En effet, les protestants affectaient de considérer les intérêts des religieux, comme les intérêts propres de l'Église catholique en Hollande. Or, le jour même de son avènement au trône, Guillaume II signait deux décrets importants : le premier ressus-

(1) Nuyens. *Op. cit.* p. 139.
(2) Nuyens. *Op. cit.* p. 148.

Digitized by Google

citait, pour ainsi dire, les anciens Ordres anéantis par le despotisme de Napoléon I et la persécution de Guillaume I. Le deuxième approuvait l'existence d'une congrégation nouvelle de missionnaires, établis depuis peu de temps dans le Limbourg. Ces deux décrets qui marquent un tournant dans l'histoire ecclésiastique de la Hollande, méritent notre attention ; aussi n'hésitons-nous pas à les reproduire intégralement.

« Nous, Guillaume II, etc. Vu le rapport de notre directeur général pour les affaires du culte catholique du 24 novembre 1840, n° 3.

« Vus les décrets du 2 septembre 1814, n° 50 et du 8 février 1815, n° 38.

Changeant, en tant que besoin, les décrets susdits, avons approuvé les associations religieuses existantes dans le Brabant septentrional, à savoir :

1° Les Chanoines réguliers de l'Ordre de la Sainte Croix, à S. Agatha, près Uden ;

2° Les Carmes et les carmélites à Boxmeer ;

3° Les Sœurs Augustines à Deursen :

4° Les Capucins à Haren, près Megen ;

5° Les Clarisses et les Frères-Mineurs, à Megen ;

6° Les Croisiers et les Brigittines, à Uden ;

7° Les Capucins à Velp ;

« Et nous leur permettons d'admettre de nouveaux membres dans leurs communautés, conformément aux ordonnances en vigueur dans ces instituts. Nous chargeons notre directeur général de l'exécution de ce décret, dont copie sera livrée à nos Ministres de la Justice, des Affaires étrangères et de l'Intérieur, pour information et notification. » (1)

Le deuxième décret concernant une société religieuse de fondation récente est plus intéressant encore :

« Vu le rapport de notre directeur général pour les affaires du culte catholique, en date du 24 novembre, il nous a plu d'autoriser, par le présent décret, la Congrégation dite « du T. S. Rédempteur », ou des Liguoristes, établis à Wittem, dans la commune de Mechelen, Province de Limbourg. Nous ajoutons à cette autorisation les conditions suivantes :

1° La Congrégation se gouvernera exactement suivant les ordonnances approuvées le 25 février 1749, par le Pape Benoît XIV ;

(1) *Annales... Ordinis S. Crucis*. D. Hermans. III, p. 639.

Digitized by Google

2° Les membres de cette Congrégation seront soumis à l'autorité ecclésiastique du district où ils pratiqueront leur règle.

3° Cette Congrégation, comme toute autre qui est approuvée, sera considérée comme personne civile, et pourra exercer tous les actes qui ne sont pas contraires aux ordonnances générales du royaume, ou défendus par elles ; elle devra donc se soumettre à certaines formalités prescrites par ces ordonnances.

4° Enfin, elle pourra librement prêcher dans la proximité de ses églises, les exercices spirituels appelés *Missions*. Celles-ci seront néanmoins interdites sur les routes publiques et dans les rues des villes.

« Copie de ce décret sera envoyée à nos Commissaires dans le Limbourg. »

En lisant ces décrets, les catholiques pouvaient s'écrier avec vérité : *Digitus Dei est hic*, le doigt de Dieu est là ! De même que la Providence s'était servie de la Révolution française pour amener l'émancipation de l'Église catholique en Hollande, de même, elle usa de la bonne volonté d'un rejeton de la maison protestante d'Orange, pour donner une vie nouvelle aux Communautés languissantes, et pour assurer tous ses droits à une Congrégation récente de missionnaires. Cette Congrégation fondée en Italie par saint Alphonse de Liguori était déjà prospère en Belgique. Elle acquit en Hollande non seulement la personnalité civile, mais encore le droit d'exister et de travailler librement, de prêcher des missions, et de se gouverner conformément à sa règle approuvée par l'Église. Ce changement opéré dans l'esprit des hommes d'État hollandais, était si extraordinaire qu'il provoqua partout la surprise et qu'on n'osait le croire réel.

Ces deux décrets, ainsi que l'édit de suppression de Guillaume I, ne furent pas insérés dans le « Staatsblad », le *Journal officiel*. Le roi crut plus sage de ne pas leur donner une trop grande publicité, et les catholiques, d'accord en cela avec lui, s'en réjouirent dans le secret. Mais cette mesure ne fut pas approuvée par tout le monde. On alla même jusqu'à dénier au souverain toute autorité en cette matière, comme on le fera plus tard, en 1861, et dans les premières années de ce siècle.

Le journal catholique « *De Noord Brabander* » écrivait timidement le 8 décembre 1840 : « Le roi n'a pas été sans connaître les griefs et les plaintes formulés au nom de la liberté de conscience. Aussi, mû par un sentiment de générosité, il décréta, au jour même de son couronnement, que les couvents établis dans

Digitized by Google

le Brabant septentrional, pourraient recevoir des novices, sans qu'ils puissent être inquiétés par le gouvernement. » (1)

Toutefois, à la nouvelle de ces décrets, les protestants donnèrent libre cours à leur indignation. Ils voulurent faire croire au peuple que le roi subissait le joug du clergé, et que le Directeur général était une créature du Pape. Ils prétendaient même que la restauration des Ordres religieux et le rétablissement du Concordat avaient été la condition essentielle, sans laquelle le Prince d'Orange ne fût pas monté sur le trône de son père. (2) On semblait déjà oublier les leçons de sagesse et de prudence qui se dégageaient des insurrections belges de 1830, et les hommes d'État obéissaient encore une fois à la vaine crainte du Papisme. (3)

Mais le roi qui connaissait son peuple à fond, ne se laissa pas ébranler par tous ces murmures, et les clameurs des protestants ne firent qu'accentuer davantage sa bienveillance et son esprit de justice envers les catholiques et les Ordres religieux. Le fait suivant le prouve, d'ailleurs, d'une façon manifeste.

Le Pape Grégoire XVI lui avait particulièrement recommandé les enfants de S. Alphonse. Sensible à cette démarche de Rome, Guillaume II profita de son voyage dans le Limbourg, pour visiter le couvent de Wittem. C'était le 18 juin 1841. Tous les religieux se rendirent au-devant de Sa Majesté, jusqu'à une certaine distance. Introduit, avec les gens de sa suite, dans la salle de récréation modestement décorée, le P. Bernard lui adressa quelques paroles qui semblèrent le toucher profondément : « *Regem, per quem reges regnant*, lui dit-il en terminant, *nos pro Tua Majestate deprecabimur*. » Nous prierons pour votre Majesté, le Roi par qui règnent les rois. « Voilà un homme, dit alors Guillaume II en désignant le P. Bernard, qui fait ici plus de bien que notre armée n'a pu y faire de mal. » (4) Puis, s'adressant à tous les religieux : « Vous semblez être, ajouta-t-il,

(1) Au mois de décembre 1840, le P. Bernard fut désigné par ses supérieurs pour exprimer au Prince, au nom de sa congrégation, les sentiments de la plus vive reconnaissance. Le zélé missionnaire profita de l'occasion pour faire entendre la parole de Dieu à La Haye, dans l'église des Jésuites et de S. Willibrod et à Amsterdam. Le clergé goûta si bien l'esprit et le genre du ministère exercé par les enfants de saint Alphonse, que plusieurs prêtres sollicitèrent leur admission dans la Congrégation. *Vie du P. Bernard*, chap. XIII.

(2) Guillaume I venait d'épouser en secondes noces une jeune fille catholique d'une noble maison de Belgique.

(3) Nuyens. *Op. cit.* II, p. 168.

(4) De 1830 à 1839 une armée de cent mille soldats occupait le Limbourg.

Digitized by Google

les Benjamins du Pape, car Sa Sainteté m'a recommandé votre couvent d'une manière toute particulière ».

Le roi visita ensuite la communauté. Accompagné du P. Bernard et de tous ses confrères, il employa plus d'une heure à parcourir l'église, la maison, le jardin. Il admira l'ordre et la propreté des cellules; sur quoi le P. Bernard lui répliqua : « Sire, la propreté des cellules est une des principales règles de saint Alphonse. » Le prince apercevant l'image du saint docteur, s'enquit et de la personne du fondateur de l'Institut et de son origine. « Sire, répond le P. Bernard, saint Alphonse était un chevalier napolitain de la famille de Liguori. »

Le roi se montra très satisfait de la réception si respectueuse et si cordiale que les Pères lui avaient faite. Il inscrivit son nom sur le registre des protecteurs et des bienfaiteurs de la maison, puis il fut reconduit à sa voiture, au milieu des cris de joie de la foule accourue de toutes parts. (1)

Guillaume II avait également l'intention de visiter le couvent des Capucins de Velp lez Grave. Nous avons déjà dit combien le P. Bonaventure de Schuelen avait su lui plaire. Les Capucins de Velp étaient depuis plus de cent ans desservants de la paroisse de Grave. Ils s'étaient souvent dévoués au soin des malades et des pestiférés, et au cours des nombreux sièges subis par la ville, ils avaient assuré le secours de leur ministère aux soldats de la forteresse. Au dernier moment, un empêchement imprévu ne permit pas au roi de réaliser son projet. Il envoya donc un messager au couvent et fit venir deux Pères, qu'il accueillit avec la plus grande bienveillance. Il leur adressa de vifs remerciements pour les services rendus, il s'informa de leur situation et de leurs besoins et leur promit sa protection. (2)

Ces marques de sympathie royale font ressortir, mieux que toutes les réflexions, la mentalité du souverain, et la bonne volonté dont il était animé à l'égard des religieux. La parole qu'il adressait au P. Bernard : « Ce que j'ai promis, je le ferai », le roi l'a toujours tenue. Il s'est montré en toute circonstance, le protecteur de la vie religieuse. De 1840 à 1849, date de sa mort,

(1) *Vie du R. P. Bernard, Rédemptoriste*, par A. Lans. Traduite du hollandais par un Père Rédemptoriste, ch. XIII.

(2) Au couvent de Velp, on voit encore plusieurs boulets lancés par les assiégeants et encastrés dans les murs. A Grave, on garde toujours le souvenir du P. Basile, le fondateur du couvent, et de beaucoup d'autres Capucins qui rendirent les plus grands services aux habitants.

Digitized by Google

cinquante couvents environ prirent naissance dans le royaume de Hollande. (1) Jusqu'à la fin de sa vie, ce prince donna des marques éclatantes de l'intérêt réel qu'il portait à la religion catholique. Peu de temps avant sa mort, il approuvait par un décret du 25 mars 1848, la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Tilburg, fondée par l'abbé Jean Zwijsen, curé de cette ville et ami intime du roi. Cette Congrégation était vouée à l'enseignement de la jeunesse, au soin des malades et des vieillards et au service des hôpitaux. Du vivant même de son fondateur, elle prit une merveilleuse extension, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Pays-Bas. (2)

La revision de la « Loi fondamentale » fournit encore une plus grande liberté aux catholiques, et la vie religieuse en bénéficia dans une large mesure. Les décrets de Guillaume II gardaient encore quelques traces du vieil esprit étatiste, toujours prêt à s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. Mais les articles 164-166 de la nouvelle loi étaient formulés en des termes si libéraux, que l'on n'avait rien à craindre de la part du gouvernement. La pose de la première pierre du couvent et de l'église des Rédemptoristes en fut une preuve manifeste. A cette époque, le mouvement d'avril était à son apogée. Victor Deschamps, Provincial de la Congrégation en Belgique et en Hollande, et depuis Cardinal-Archevêque de Malines, eut la joie d'être le fondateur du premier couvent d'hommes établi dans la capitale, depuis la Réforme. (3)

Nous venons de parler du mouvement d'avril. Il marque plus fortement encore ce tournant de l'histoire religieuse en Hollande, dont nous esquissons ce croquis. Il était dirigé contre le rétablissement de la hiérarchie. Un historien plein de mérite, le P. Albers, jésuite, a parfaitement retracé la longue et douloureuse histoire de ce rétablissement, et rappelé la part importante qu'y ont prise les religieux. (4)

(1) Le roi mourut le 17 mars, à Tilburg, où il possédait un palais. Il se plaisait à converser avec M. Jean Zwijsen, curé, plus tard archevêque. L'intimité de leurs relations fit croire qu'il était mort catholique. Mais le curé n'eut pas même le temps de l'assister, tant fut courte sa maladie.

(2) Il est facile de s'en rendre compte par ce que nous lisons dans la biographie de Mgr Jean Zwijsen. Le 23 novembre 1832, il introduisait les trois premières Sœurs dans leur pauvre asile. En 1877, la Congrégation comptait 76 couvents. La statistique de 1912 accuse : 3411 religieuses, dont 959 professes, 328 aspirantes, 124 novices et 101 couvents. Elles donnent l'intruction à 57503 enfants, et soignent 3862 pauvres et vieillards.

(3) Saintrain. *Vie du Cardinal Deschamps*, p. 78.

(4) *Gesch. v. d. herstell. der hier. Bijlage* p. 100.

Digitized by Google

Grâce à cet événement d'une si haute portée, l'esprit religieux d'antan se réveilla plus ardent et plus expansif que par le passé.(1) Dégagé désormais de tous les liens qui entravaient son action, il se répandait à travers le royaume avec une force qui étonnait le monde. Un écrivain bien connu l'exaltait en ces termes : « Les catholiques de Hollande présentent un spectacle unique dans l'histoire. Après trois siècles d'oppression, on les croyait en très petit nombre, et encore plus animés de l'esprit mercantile que de l'esprit chrétien. Et tout à coup, ils étonnent l'Europe, non seulement par leur multitude, mais encore par leur zèle pour la gloire de Dieu et de son Église. Honneur à eux ! » (2)

Pie IX en rétablissant la hiérarchie en Hollande et en choisissant Utrecht comme siège métropolitain, fit aux opposants cette remarque : « Utrecht fut le siège de saint Willebrod ; je veux montrer à l'Europe que la Hollande catholique n'est pas d'hier». Cette parole semble s'appliquer surtout à la vie religieuse qui, avant la Réforme, avait trouvé, dans les Pays-Bas, les meilleures conditions d'expansion. Grâce aux religieux, la foi catholique avait pu s'y conserver pendant les siècles de persécution. Le sang de ses martyrs l'avait fortifiée. Maintenant, un épiscopat zélé lui donnait une vie nouvelle, et son action bienfaisante grandissait chaque jour.

En 1856, le Cardinal Préfet de la Propagande émit le vœu suivant : « Nous recommandons instamment aux évêques de Hollande, de mettre tout en œuvre pour aider le clergé régulier. C'est à lui que nous devons la conservation de la foi. C'est lui qui, de ses sueurs et de son sang, a arrosé et fertilisé ce pays. Que partout les évêques l'entourent de soins continuels et dévoués. » (3)

Les évêques répondirent à cet appel. L'occasion s'offrit bientôt à eux de manifester leurs sentiments à l'égard du clergé

(1) Quelles excitations produisit sur l'esprit des protestants la nouvelle de ce rétablissement, nous le pouvons constater dans la biographie de Mgr Zwijsen. Un jour, l'évêque, au cours d'une récréation avec les Frères de la Mère de Miséricorde, leur montra une lettre qu'il venait de recevoir : « Voyez dit-il, quelle belle lettre ! » C'était une feuille d'un livre de prières anglais. Elle représentait un évêque avec une corde au cou et tenu en laisse par le diable. « Vous méritez le même sort ! » lisait-on au bas de cette feuille. A Utrecht, où se trouvait le foyer du mouvement protestant, on brûlait en effigie un évêque de paille, et cela en présence de plusieurs milliers de spectateurs.

(2) Rohrbacher. *Histoire de l'Église*. t. XXVIII, p. 378.

(3) Albers. *Op. cit.*

Digitized by Google

régulier. En 1861, un certain J.-B. Van Hugenpoth éditait, pour la seconde fois, un ouvrage dirigé contre les religieux. Il disait dans la préface : « La résurrection de tant de couvents sur le territoire hollandais, est un fait qui est en complet désaccord avec l'histoire de la patrie, la mentalité de notre époque et l'esprit des lois. C'est un fait que nos pères ont toujours considéré comme impossible. » Il ne voulait pas cependant, ajoutait-il, combattre la vie religieuse comme telle. « En principe, les religieux s'efforcent d'enrôler un certain nombre de personnes, qui, en se retirant du monde pour élever leur esprit vers Dieu, s'adonnent à des exercices religieux. Ils se dévouent à secourir l'humanité souffrante et à enseigner la religion, et cela sans aucune intention de lucre. Mais aujourd'hui, les couvents s'enrichissent au dépens de la population et du clergé paroissial; les instituts de bienfaisance ne reçoivent presque plus de legs, parce que les couvents les attirent; une grande partie des successions collatérales passe aux communautés religieuses, si bien qu'en peu d'années plusieurs millions ont été employés à la construction des couvents. La question a donc changé d'aspect. Les économistes politiques envisagent l'avenir avec inquiétude, et y voient un changement des circonstances et un motif de troubles. Bon nombre de catholiques et d'ecclésiastiques sont d'accord en cela avec eux; ces derniers voient leur influence au confessionnal diminuer et les prédicateurs réguliers les éclipsent. Leurs revenus diminuent de tout ce qui est donné aux couvents ».

Lorsque parut la deuxième édition de ce pamphlet, les évêques firent insérer dans les journaux la protestation suivante :

« Les Évêques de Hollande croiraient manquer à leur devoir, s'ils ne protestaient publiquement contre un libelle intitulé : « *De Kloosters in Nederland in 1861* » Les Couvents de Hollande en 1861. L'esprit tendancieux de ce pamphlet, l'appel fait au bon sens public et les insinuations calomnieuses qu'il renferme, ne nous permettent pas de nous taire.

Les associations religieuses, ou celles que l'auteur se plait à désigner comme telles, violeraient les droits du clergé séculier, le clergé paroissial perdrait une grande partie de ses ressources et de son influence ; la désunion serait semée chez les catholiques : telles sont les principales faussetés ou plutôt les calomnies répandues dans ce livre. Nous ne pouvons pas répondre à toutes les attaques auxquelles l'Église et les Ordres religieux sont exposés, dans ces temps de trouble. Néanmoins, lorsqu'un écrivain

Digitized by Google

qui passe pour catholique et qui devrait respecter son caractère de magistrat, se fait l'ennemi des institutions les plus chères à l'Église, et cherche à produire un schisme dans son sein, nous considérons de notre devoir d'élever la voix.

Nous ne voulons pas demander à cet écrivain quand et de qui, lui catholique, a reçu la mission de porter un jugement en pareille matière; nous ne voulons pas davantage examiner dans quel but il a lancé son pamphlet, ni en relever les inexactitudes et les faussetés. Nous ne le suivrons pas sur le terrain civil, car nous sommes persuadés que nous avons toujours observé, de notre mieux, les lois du pays. D'ailleurs, les institutions qu'il attaque sont en parfait accord avec ces lois, et le gouvernement ne nous a jamais notifié le contraire... Nous nous bornerons aux déclations suivantes :

1° Les catholiques sont obligés de respecter tous les instituts approuvés par l'Église. Dans nos diocèses, il ne se trouve aucune société religieuse qui n'ait reçu cette approbation.

2° Les insinuations de l'auteur au sujet des établissements religieux qui mineraient l'autorité du clergé, et lui feraient perdre une grande partie de ses revenus et de son influence, sont absolument fausses. Elles sont condamnées par l'autorité suprême de l'Église. Nous, pasteurs des diocèses, nous n'hésitons pas à déclarer que ni le clergé séculier et paroissial, ni les bons catholiques fidèles à leurs principes ne pensent ainsi, et nous savons qu'ils protestent contre cette insinuation.

3° L'auteur énumère parmi les couvents plus de cent instituts qui ne le sont pas, et dont les membres n'appartiennent aucunement à un Ordre religieux. Nous lui laissons pour compte les propositions hétérodoxes qui ne font pas défaut dans ce libelle.

« Il nous a semblé qu'il était de notre devoir de relever ces choses, pour tous ceux qui aiment la vérité, et aussi pour avertir ceux qui seraient en danger d'être trompés par les sophismes de cet écrivain. » (1)

On ne s'étonnera pas, si nous disons que cette énergique protestation eut un effet considérable. On peut dire que Dieu se servit, cette fois encore, de ses ennemis pour opérer un bien. Le pamphlet, loin d'arrêter la vie religieuse, fut l'occasion, pour les évêques, de lui donner une publique et éclatante approbation.

(1) Lettre du 5 Avril 1861. *Het. Kath. Nederl.* I. p. 116.

Digitized by Google

En 1853, le nombre des religieux était de 774 et celui des religieuses de 1920. Leur nombre et leurs œuvres s'accrurent rapidement. Dans un troisième article, nous dirons où en est actuellement la vie religieuse en Hollande.

P. MARC de Vortum
O. M. C.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS
A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

—

D'APRÈS DE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(Suite) (1)

A ce moment une lettre du P. Custode envoie « copie authentique de la lettre que le R. P. Provincial luy a escrit le 7 sept. en vertu de laquelle, dit le P. Thomas, il m'envoye obédience pour la supériorité de ce lieu et une au R. P. Charles qui le confirme supérieur de Sio. Je l'ay remercié le 31 (janvier) luy disant n'accepter l'obédience qu'en cas que S. E. se contente de laisser partir le P. Charles comme je crois qu'elle fera quand elle verra le P. Robert et scaura que j'ay la d. obédience. Que je ne devais pas dire A pour le vicariat pour n'estre pas obligé de dire B. pour la supériorité; ma santé semblant augmenter et les affaires le requérant, mais que moy mourant le d. P. Charles me devra succéder pour le bien de ceste Mission. » Le P. Alexis était ainsi écarté. Il reviendra plus tard. Tout ceci devait demeurer secret provisoirement, mais une question de S. E. oblige le P. Thomas à tout lui déclarer « en secret ». Celle-ci se fâche à moitié : « Elle m'ayme plus que je ne pense ; qu'elle me fayt supérieur d'elle-mesme et me reconnait pour tel; qu'elle trouve bon ce que je feray mais qu'elle aura regret de veoir partir le P. Charles. » Puis ce sont des récriminations : le P. Custode suffit bien pour la supériorité de Chio; il faut tenir plus de compte « de la considération de la personne de l'Ambassadeur ; ce lieu cy mérite les plus honnestes religieux ; que s'il en vient qui ne soyent pas tels qu'il faut, il les fera partir » ; elle parle même de

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Avril 1914.

Digitized by Google

certain qu'elle « ferait embarquer dès le lendemain » de leur venue. Pour l'arrivée du P. Robert de Dreux ou de Vantelet, le P. Thomas, ouvertement, l'Ambassadeur, secrètement, l'ont mandé ici, mais ce Père voudrait retourner en Province. « S. E. m'a faict veoir les lettres que le Père Robert luy escrit du 14 janvier, qui parlent de luy faire obtenir obédyence pour France et mesme pour Rome, sous prétexte d'y aller informer Mrs de Lyonne et de Chosne de l'excommunication invalide donnée par le P. Arsène Zoccolant contre nostre consul de Smyrne, luy y estant interessé, attaqué pour avoir presché l'invalidité d'icelle.» On avait agi avec vigueur en ce lieu. « Par advis de S. E. le consul de Smyrne fist prendre par ses janissaires assès proche de sa maison le P. Arsène Zoccolant, qui avait déclaré le d. Consul excommunié, le 29 du passé après les Vespres du Dimanche, et l'a envoyé à Marseille sur une barque française. Le Vic. Macripodari et le Résident de Hollande envoyèrent supplier le d. consul qu'il remist le d. Père entre leurs mains et qu'ils en respondraient ; ils furent refusés. » Le Vicaire et le Résident avaient déjà fait sur ce sujet des promesses qu'ils n'avaient pas tenues. Il est donc convenu que le P. Robert « viendra icy où S. E. espère le fixer par ses bons traitements.» S. E. reçoit alors à dîner les Capucins, pour le mardi-gras, suivant l'usage ; les PP. Thomas, Charles et Pierre sont de la partie. « Madame estait au lict incommodée ; S. E. n'avait avec nous que ses deux Secrétaires, M. Bagni, La Forest et Souant. » On observe le protocole ordinaire « Mr estait à ma droite et les deux Secrétaires à la sienne et les d. Pères de suyte à ma gauche, puis les d. Bagni, La Forest et Souant, et une heure après le dîner elle nous a donné le café dans sa chambre.» On décide que le cuisinier portera chaque jour au P. Thomas son « manger en particulier dans sa chambre, parce qu'il luy avait dit, que mangeant de la viande en Caresme il estoit mieux de ne le pas faire publiquement. » Une visite du P. Mansueto venant voir S. E. et « luy souhayter bon Caresme » et lui disant que « Mgr faisait le mesme » suscite cette réponse : « *si ricorda di me!* » (1) et S. E. dit au P. Thomas « luy avoir dist cela parce qu'il ne lui avait point envoyé donner les bonnes festes à Noël ny le *bon capo d'anno.* » (2) Que Mgr se souvint de l'Ambassadeur, il allait précisément le montrer pendant ce Carême qui commençait : nous l'avons raconté au paragraphe précédent. S. E. dit que « Bagni a vu un *coget* faict à Andrinople par lequel l'Évesque et P. Mansueto sont déclarés estre

(1) Il se souvient donc de moi !

(2) Bon commencement d'année.

Digitized by Google

Génois », mais elle ne se servira pas de cet argument pour le desservir en France. Elle se console de ses démêlés en faisant meilleur ménage avec l'Ambassadeur d'Angleterre. Celui-ci « rencontrant hyer après-midy le nostre à la porte d'en bas du Sr Bail, par hazard, ils se complimentèrent et allans tous deux à Topana se déférèrent l'un à l'autre la droicte que le nostre prist, celuy d'Angleterre luy disant qu'elle luy appartenait et qu'il ne la prendrait jamais sur luy. Ils avaient chacun leur cheval, qui furent tousiours coste à coste, iceux s'entretenant jusqu'à la maison du canal de S. E. où ils se quittèrent, mais après environ un *Miserere* sad. Ex. alla trouver à l'improviste celuy d'Angleterre chez lui au *Tarnassis*, (1) qui courust promptement à sa porte pour recevoir sad. E. avec protestation qu'elle l'avait prévenu, son dessein estant de la venir trouver chès elle aussy tost qu'elle serait un peu reposée. Ils mangèrent et beurent ensemble. » Cette entrevue facilita la solution du conflit avec le P. Barnabé le trop bouillant prédicateur dont il a été précédemment question (10 mars). « S. E. fut près de 3 heures en Angleterre » et obtint la grâce demandée.

(13 Mars) le lendemain « Mr l'Amb. d'Angleterre accompagné de M. le Comte, son fils, et d'un grand cortège vinst avant le quindy visiter S. E. et y resta jusqu'à 5 heures du soir ; S. E. estait aussy fort parée et très bien accompagnée, les compliments mutüels » ; elle « reconduysit jusqu'à 3 pas hors de nostre porte et son secrétaire avec le train l'accompagnèrent jusqu'à la porte de la grand rüe, comme luy avoit reconduyt chès luy sad. E. jusqu'à 2 ou 3 pas dans la rüe ».

Le P. Thomas ne fait plus si volontiers des visites, l'âge et le ministère luy sont des raisons suffisantes ; pour Pâques par exemple, il écrit : « le P. Charles et moy avons esté donner les bonnes festes à Mr et Me puis le d. P. Charles avec le P. Pierre ont esté aussy les donner à Mr l'Amb. d'Angleterre, Mr l'Évesque et Mr le Résident de Gennes ; j'ay confessé. » Il ajoute à propos de l'office chanté : « je suys trop faible pour tels offices. » Inutile de redire en détail les cérémonies toujours les mêmes. Il fait froid ; « les maisons se sont trouvées couvertes ce matin de beaucoup de neige, qui commença dès hyer au soir et n'a pas duré ». (6 Avril)

Neige encore le 14. « Il a encore neigé et bien geslé ceste nuict et ce matin », ceci est écrit le 15. Cette température froide n'éteint pas les ardeurs belliqueuses de S. E. qui s'en prend cette fois à Mr du Bois, son secrétaire, déjà repris sévèrement : « S. E. m'a dist avoir hyer deschargé son cœur amplement à Mr du Bois, et donné

(1) Nous ne savons ce que signifie ce mot.

Digitized by Google

son congé après luy avoir reproché qu'il estoit la peste de sa maison, qui luy desbauchait ses gens, qu'il n'avait ni foy ni loy, qu'il parlait mal d'un chacun, qu'il l'estimait non homme d'honneur, mais de néant, etc. ». Mr du Bois avait peut-être la langue trop longue, mais M^r de La Haye était assez vif, nous le savons ; il ne faut donc pas prendre trop au tragique tous ces reproches. On redisait à l'Ambassadeur tous les propos pêle-mêle. Le grief de débaucher les gens de S. E. reposait sur un soi-disant désir du P. Charles qui aurait écrit en France « pour avoir passeport et recommandation d'aller en Perse » avec ce Mr du Bois, lequel prétendait vouloir partir pour ce pays sur les instances de ce même religieux. Le P. Thomas n'ajoute pas foi à ces *on dit*. Le tout est suivi d'une réconciliation provisoire ; Mr du Bois s'excuse, S. E. pardonne, mais « si elle entend qu'il continüe à parler mal d'elle, elle le traittera mal ».

Quelques arrivées intéressantes : arrivée de six gentilhommes français venus par vaisseau anglais; ils logent dans une maison voisine, et annoncent la prochaine arrivée d'un résident Vénitien. Arrivée d'un vaisseau « ligournois venu sous bandière Gesnoise » ; lequel vaisseau fut arrêté comme corsaire et 12 marins français qui s'y trouvaient furent mis aux fers par le caïmacan. Rentrée en scène de Melle la Colonnelle qui se démène beaucoup, charitablement d'ailleurs, pour faire recouvrer diverses sommes dues aux Capucins ou à d'autres. Retour des Indes d'un ancien drogman ou plutôt secrétaire, Mr Tavernier. C'est plaisir de l'entendre redire ses vieux souvenirs en compagnie du P. Thomas. Il « nous a dist ce matin dans la chambre de M^r l'Amb. où estait aussy M^r La Forest, qu'il vinst d'Allemagne icy avec MM^rs de Chappe et S. Liebault, il y a, dist-il, 37 ans. Il estait avec eux quand nous fusmes de nuict veoir danser les santons, et se souvient qu'il y avait 2 capucins et ne scayt pas leur nom, c'estoit moy avec le R. P. Bernard. Lesd. santons (1) estoient alors vis-à-vis de nous plus proches qu'ils ne sont à présent, entre le sérail des Azamoglores et le vieil logis du Roy, nous les entendions tous les soirs, du logis, chanter et voyons leur habitation. Le d. Tavernier les servait. Il fust avec eux à Jérusalem et servait auparavant le vieil Roy de Hongrie parce qu'il scavait désià plusieurs langues. » Enfin, nous saluons le retour du P. Robert « arrivé sur un petit caïque ayant quitté le vaisseau flamand à Gallipoli par Conace ; mais le vent s'estant faict bon peu après lesd. vaisseaux l'ont atteint et sont aux 7 Tours. » Le P. Thomas le conduit

(1) Il s'agit sans doute des derviches tourneurs qui exécutent des mouvements tournants imitant l'évolution des astres.

Digitized by Google

de suite veoir « Mr l'Evesque, le Résid. de Gennes et celuy de Hollande. » Au même moment les vaisseaux flamands « sont arrivés à Topana et ont tiré tous leurs canons; le Résident et sa femme se sont débarqués au soleil couché. » Le P. Thomas signale 4 jours après son passage en pompe : « le Résident de Hollande a passé avec sa cavalcade fort belle de 50 chaoux, autant de janissaires et 50 cavaliers francs ou grecs après luy. Il a aussy tost envoyé un droguemant remercier de 7 ou 8 chevaulx que S. E. luy avait presté. Après le quindy Fontaine avec un janissaire et 3 livrées l'a esté féliciter de la part de S. E. et sur le soir le secrétaire La Brosse avec 2 drogmans et quelques livrées l'est venu remercier. » (31 May). Entre temps le P. Charles Sup. de Chio, rejoignait enfin son poste, partant avec Mr du Bois. Celui-ci fut remplacé provisoirement comme secrétaire d'Ambassade par le chanoine Menault, hôte des Jésuites. (1er Juin.)

Mr de La Haye vit en excellente harmonie avec le Père, plus que jamais il lui confie ses secrets d'impressions. Seulement il paraît contrarier facilement les volontés de Me; c'est ainsi qu'il lui refuse, malgré le vif désir de celle-ci, d'être marraine de confirmation en notre chapelle où l'Évêque administra ce sacrement en May : le prétexte indiqué est qu'il y aura « trop de peuple ». Signalons « quantité de confessions et communions à nos messes pour Saint Antoine de Padoue» et à cette occasion l'envoi par le Sr Marcellin de 4 poulets, comme honoraires de messe.

Un groupe de 8 capucins italiens destinés à la Géorgie arrivent conduits par leur Préfet le P. Francesco d'Amelra. Ils sont reçus à la table de S. E., mais la langue de l'un d'entre eux, parent du cardinal Orsini, semble avoir été trop longue touchant les ecclésiastiques de Rome, ce qui suscite de sévères réflexions de l'Ambassadeur. Plusieurs de ces frères ayant manqué « la saïque de Mingrelie, partiront par terre pour Erzeroum(1) avec caravane, et ont faict le marché pour 10 chevaulx, 7 de selle et 3 de bats à 15 piastres de louage pour chacun jusqu'au d. Erzeroum qui sont 40 journées. Ils ont advancé 45 piastres au maistre des chevaulx en présence de témoings turcs dans la chambre des janissaires, le Sr Thomas Navone estant le drogman. » Ils sont partis le 9 juillet «travestis et passés par Scutaret» (2)d'où partira la caravane.

Le même mois s'absente, par crainte de la peste, Melle la Colonnelle qui va rejoindre l'Ambr d'Angleterre à Bellegrade. (3) Elle met entre

(1) Erzeroum. Il y a encore une maison de Capucins en cette ville qui se trouve sur le territoire turc.

(2) Scutari sur la côte d'Asie ; là est un cimetière très vénéré des Turcs.

(3) Village situé dans la forêt de ce nom. Les Ambassadeurs de France y eurent

Digitized by Google

les mains des Capucins ses papiers, les clefs de ses coffres avec ordre de nous « laisser prendre tout ce que nous voudrons, nous ayant dist et redist ces jours-cy qu'elle mourant tout ce qui se trouvera lui appartenir nous appartient, qu'elle nous en a faict et faict donation pour le bien de son asme sans vouloir qu'on en fasse un inventaire juridic ny qu'autre que nous en prenne connaissance. J'ay aussy son testament et codicille. ». (19 juillet)

*
* *

Depuis longtemps il n'a pas été question des relations avec les autorités turques : nous y revenons. « S. E. devait aller ce matin visiter Koul Ogli favory du G. Sgr au cas qu'il promist de le recevoir debout comme faict le G. Vizir, et elle n'y a pas esté, iceluy ne promettant pas la recevoir debout, mais luy a envoyé un beau présent et complimens dont il a été content. Le Résident de Gênes, y avoit désia esté et fust receu assis. L'Ambassadeur d'Angleterre se contenta aussy d'envoyer le Sr Holges complimenter avec présent le susd. Koul Ogli qui fust bien receu. Au même temps la Reine Mère est entrée dans le grand Sérail vers les 7 ou 8 heures du matin et les Boustangis qui l'accompagnaient ont faict deux salves de mousqueterie dans le d. sérail sans qu'aucun coup de canon ayt esté tiré ».

(2 juillet) Grande surprise pour le Résident de Gênes : « Mr Fontaine retourna hyer après le Kindj en 3 jours d'Andrinople ayant obtenu commandement pour la liberté du vaisseau Génois et de tous les Mariniers à l'instance de S. E. » Par la même occasion il a obtenu un commandement pour la partance de 8 voiles françois qui sont quasi chargés. Et commandement au cadi d'Alep de « faire les honneurs accoutumés à nostre consul du d. lieu au quel il ne vouloit pas donner de siège ».

(23 juillet) P. Thomas ajoute triomphant : « cecy arrive au temps que l'Ambr d'Angleterre, les Résidents d'Hollande et de Gênes et un chacun disait les Franaçis en mauvaise posture, les vaisseaux retenus et la Nation en danger prochain d'esclavage pour les 16 galions, 10 galères et deux fortes galiotes françaises arrivées au secours de Candie avec bandière du Pape. » Reconnaissant, le Résident de

longtemps une résidence de campagne qu'ils cédèrent aux Capucins. C'était une compensation pour l'acquisition faite assez arbitrairement par un des Ambassadeurs, d'un notable morceau de notre jardin de S. Louis au XVIIIe siècle. Depuis longtemps la trace de cette propriété est disparue : elle servait de refuge particulièrement en temps de peste.

Digitized by Google

Gênes envoie le Sr Lorenzo Zyma remercier S. E. laquelle répond « qu'elle estait et serait tousiours très esloigné de recourir au Turc pour nuire aux chrétiens, que tant s'en fault son esprit estoit de lui donner tout ayde et assistance quand même ils seraient ennemis ».

(24 juillet) Léger nuage sans résultat. « S.E. m'a faict appeler après disner pour prendre du caffé et m'a faict grande plainte *in tono passionis* du bruict que font les enfants de l'eschole me disant que cela est contre l'honneur des Capucins qui eslèvent si mal leurs escholiers. Je l'ay dist aux PP. Pierre et Robert et que je ne veux plus que les enfans jouent icy, mais aillent de l'eschole à leur maison et de leur maison à l'eschole ».

(28 juillet) Est-ce émotion ? Le brave P. Thomas est pris de son catharre « fort grand avec un peu de fièvre » qui le tient jusqu'au 17 août.

Le nouveau secrétaire arrive, c'est Mr Barrois Parisien, « voysin, grand ami du P. Pierre ».

(26 août) Il fait beau S. E. va visiter « l'Ambassadeur d'Angleterre et disner avec luy. Le P. Robert et le F. Joachim vont à leur tour à Belgrade » ; ils y sont restés 2 jours avec M. Gratian, marchand de Smyrne et ont veu les aqueducs (1), et mangé 3 fois avec l'Amb. d'Angleterre. » Lui-même le P. Thomas va diner au « Casal avec leurs Exces auxquelles le P. Robert portait le portrait de Londres de la part de l'Ambr d'Angleterre. » A son tour S. E. « est venüe disner avec nous avec Mr Barrois ; son sommelier est venu mettre le couvert et Mr le Maistre le disner sur table comme il faict à celle de S. E. qui nous a fort bien traitté et beu à la santé de chacun de nous en particulier. » Encore un dîner signalé à l'Ambassade ; c'est un « Evesque de Hongrie, Siote, autrefois Dominicain, nommé Hyacinthe Macripodari. » (2) Il a dit la Messe dans la chapelle de S. E. Il est « Evesque de Scopia fort petit et pauvre Evesché sur les terres du Turc, mais l'Archevêsque de Strigonia luy a donné un canonicat de 300 escus de rente et l'a faict son Suffragant ».

(Sept.) Au même mois le décès du « Sr Delfini mort aux 7 Tours le 6e jour de sa maladie qui estait un abcès formé dans la teste sur le front ; lequel s'est crevé et l'a estoufé. Il l'avait eü semblable autre-

(1) Là se trouvent d'importants réservoirs d'eau pour l'alimentation de Constantinople. La destruction du village de Belgrade a eu pour motif dit-on d'écarter les indigènes qui, sans scrupule, contaminaient ces eaux.

(2) Nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, chercher à réconcilier l'Ambassadeur avec le Vicaire patriarcal. Le nom de Macripodari est fréquent dans ces pays. Nous avons à la même époque un Vicaire de Smyrne qui porte ce nom.

Digitized by Google

fois mais l'avait mieux vomy et craché. Il a esté enterré au Kindy, au cimetière des chrétiens qui est hors la porte d'Andrinople, le Caïmacan n'ayant pas voulu qu'il fust apporté à Béongli. » Nous avons vu ce Seigneur Vénitien en prison avec M^r de La Haye père. Tout un cortège de l'ambassade avec Mr Barrois, du Pressoir, 4 livrées, un drogueman et un janissaire, avec eux quatre capucins devaient recevoir le corps à Topana et le conduire par « la rüe des 4 cantons. » Tous passèrent jusqu'aux 7 Tours et arrivèrent juste à temps pour voir revenir « M^r l'Évesque qui l'avait accompagné en rochet et tous les religieux qui retournaient avec le monde ».

S. E. voudrait fixer ici le P. Robert ; elle parle d'en faire son chapelain, ce qui, pense-t-elle, l'empêchera de retourner en Province. Elle donne « ce conseil pour nostre bien et pour l'amour qu'elle a pour les Capucins quoy qu'ils ne croyent pas qu'elle les ayme. » Cette réflexion désobligeante va revenir tout à l'heure. S. E. voudrait ne pas être mise en jeu ; le P. Thomas est prié d'agir d'autorité. Il répond qu'il est « Supérieur et non un Maistre », qu'il devoit faire la chose « fort doucement et plus tost par persuasion » ; d'autant que le P. Pierre un peu défiant y pourrait bien voir une manœuvre de l'Ambassadeur. Pourtant le P. Thomas « a dist au P. Pierre qu'il se déchargeast sur le P. Robert de la chappelle, Ste Messe et litanies (1) de M^r l'Amb^r. » Il lui fait comprendre que c'est pour le rattacher à la Mission ; « qu'il estoit mieux aussy que luy P. Pierre dist icy les Messes conventuelles, qu'annonçant les festes il pourrait faire de petits discours en grec qui passeroient pour sermon », ajoutant que « ces petits discours sont quasi les prédications que font les Jésuites. » Le P. Pierre prend conseil de ses amis et accepte. Pour le P. Thomas il « dist à S. E. qu'avec son bon plaisir je donnerais le soing de sa chapelle au d. P. Robert ; sur quoy elle m'a respondu que j'estois le maistre de le donner à qui je voudrais, et qu'à elle, il lui estoit indifférent, que je la pourrais dire moy mesme quand il me plairait. Et cecy haultement dans sa chambre ou estoit Madame et Mr Gratian. » Puis S. E. apprenant que le P. Robert va entrer en fonction « a reparty qu'elle luy dirait estre bien ayse qu'il la serve et au P. Pierre estre marry qu'il ne le sert plus et m'a dist cela en riant haultement dans sa chambre ».

(1) Le service du chapelain comportait la Messe quotidienne dite dans la chapelle privée de l'Ambassadeur à Péra et la récitation des litanies chaque soir. La domesticité y assistait. Pour la Messe à la résidence d'été un Père y allait si S.E. le demandait. Souvent un Jésuite remplissait la fonction. Notons que S. E. et M^e n'allaient pas toujours ensemble à leur « casal »; M^e est marquée très souvent demeurant à Péra, quand M^r est au casal et *vice versa*.

Digitized by Google

*
* *

Le P. Alexis annonce « les nouvelles apportées par le capitaine Idon, que 2 vaisseaux de guerre debvront estre promptement icy pour demander les Capitulations ou emmener S.E. si on ne les accorde pas. » Même nouvelle par lettre du P. Honoré ; aussi S. E. annonce-t-elle « qu'elle s'en retourne en France et qu'un marchand de Paris vient sur les vaisseaux pour Résident ; c'est dist-il, Mr Fabre qui luy a appris le d. marchand ce matin (26 nov.), mais il scavait dès hyer qu'il est rappelé et avait dist au P. Robert après les Litanies qu'il l'emménerait avec luy. Il m'a dist qu'il m'èscriroit et m'envoyroit quelques petits livres de Paris. » Le P. Thomas ajoute mélancoliquement : « Cela estoit dire qu'il n'avait pas envie de m'emmener. » S. E. a probablement compris car le lendemain, « mestant dans le discours qu'elle m'emmenerait, mais non sérieusement, j'ay respondu en riant qu'on se chargeroit mal volontiers d'une personne inutile et incommodée comme moy, que si néantmoins elle jugeoit que je la peusse servir et le désiroit, je serais prompt à la contenter, mais qu'elle avoit le P. Robert. » Le P. Thomas ne parle pas dans un sentiment de jalousie mais un peu avec l'illusion d'un vieillard qui oublie son âge ; le médecin d'ailleurs lui a de nouveau promis « encore dix ans de vie ! » En tout cas, S. E. « a fort bien reçu cela qu'elle a raconté en suyte de sa Messe au d. P. Robert, qui m'a dist connoistre qu'elle n'a pas envie de m'emmener, si je ne l'en prye, parce qu'elle n'a point de carosse et qu'estant à Marseille elle prendra la commodité qu'elle trouvera soit de couriers soit de Messagers. » (27 nov.) Le lendemain, même sujet de conversation. « S. E. et Me me redisant qu'il fallait que je m'en retournasse avec eux, de l'air ordinaire, j'ay respondu du mesme air que si elles le vouloient pour leur service, cela serait, estant le seul tiltre qui puisse donner raison de mon retour en Province. S. E. agréant cela a répliqué qu'elle ne doubtait pas que si elle me le demandait je ne fusse pour y consentir. » Puis on change de discours et remet « sur le tapis l'incertitude de ce qui arriverait dont on ne peut juger que quand les vaisseaux seront arrivés et le ply du Roy luy aura esté donné. » Quelques instants après arrivait le *duplicata* de ce pli. Sans plus attendre S. E. « envoya demander l'audience du Caïmacan qui luy a esté accordé pour demain à midy. » L'idée du voyage possible donne des jambes au P. Thomas ; il va visiter l'Ambassadeur d'Angleterre, puis les PP. Jésuites, puis encore la « veufve Bernard » dont le mari, « saindic des Jésuites, était mort depuis peu de temps. »

Digitized by Google

Là, dit-il, « je pris du caffé, l'estomach me tirant, puis je revins icy, où l'estomach me tirant encore avec douleur je pris un biscuit qui l'appaisa, attendant le souper à l'ordinaire ».

S. E. a été à l'audience « d'où elle est retournée environ les 2 heures. Elle m'a dist au retour que le Caïmacan l'ayant recüe avec paroles de caresses et familiarité, et demandé si elle estoit encore logée sur le canal, appris que non ; et disant qu'il fallait qu'elle y retournast au Printemps et qu'ils s'y pourroient visiter, elle luy respondit qu'elle venoit à luy par ordre de l'Empereur, son Maistre, pour lui dire que 3 vaisseaux de guerre venoient le retirer d'icy et prendre congé de lui. Il demanda s'il venait un autre Amb^r ; elle respondit que non d'un ton un peu sec et fier, mais qu'elle avait l'ordre de laisser icy un des ses domestiques (1) ou marchands telle qu'elle voudra pour avoir le soing de la Nation comme sont les Résidens de Gennes et d'Hollande ; qu'elle avoit ordre de partir et estoit obligée d'obeyr. Il demanda pourquoi et s'il y avoit quelque suiect de plaintes qui eust mescontenté l'Empereur de France. Là dessus elle fist sortir son monde et en dist quelques unes au Caïmacan d'entre un nombre infiny, qu'il ne servoit de rien de luy dire ; mais qu'enfin le livre estoit remply et qu'il fallait qu'il s'embarquast. » Le Caïmacan ne s'était point fâché il dit seulement « qu'il envoyra un courier au G. S. pour l'en advertir et que S. E. ne parte pas avant le consentement du d. G. S. Elle respondit que non et qu'elle demandoit le consentement du d. G. S. avec les bonnes grâces duquel elle désire s'embarquer au plus tost. Il respondit qu'il expedieroit dès demain matin son homme. Et S. E. prit congé. Le d. Caïmacan appela incontinent après le drogueman pour dire a S. E. qu'il la prye d'envoyer aussi coniunctement et d'escrire au Caïmacan proche du G. S. les mesmes paroles qu'elle luy avait distes. S. E. luy a accordé et y envoye Mr Fontaine affin de haster davantage sa licence de partir, qu'il veult absolument et au plus tost, sans escouter ny s'arrester pour aucune proposition, son ordre estant absolu de se retirer. » On avait quelques semaines de réflexion le G. S. était à Larisse (2) ; le voyage exigerait un certain temps. Mr Fontaine partit le 3 déc.

Le 1er déc. on prétendait que les vaisseaux attendus étaient entrés « le 26 ou 27 du passé dans les Chasteaux. » Ils apportaient l'ordre de partir, mais déjà le *triplicata* était arrivé « par voye d'Allemagne et non la *duplicata* que S. E. ne scayt pas par quelle voye elle aura esté

(1) Un des membres de sa maison.
(2) Ville située au nord de la Grèce actuelle ; à l'est de la Thessalie.

Digitized by Google

envoyée. » Le 9, les vaisseaux ne sont plus qu'à Ténédos (1) ; deux du moins, qui attendent le 3e. Melle la Colonelle n'est pas morte de la peste, elle raconte ce qu'elle a appris à la table de l'Ambassadeur d'Angleterre, à savoir une correction de « 105 coups de baston » au drogman Marc-Antoine Mamonca (2) et 150 à son valet, pour coups donnés à un chaoux. Par le Commissaire de Terre-Ste on apprend la mort du Sr Draperis (3) décédé, on ne dit pas où. Le Père voulait que S. E. « en donnast la nouvelle à la veufve, elle s'en excusa. » Le Père a alors desfait la chapelle et « quitté le logis du d. Draperis et est venu dire la Messe à nostre chappelle ».

L'année 1669 est commencée, Mr Fontaine est retourné de Larisse le 1er janvier ; les vaisseaux de guerre n'étaient pas encore là. Enfin ! Le 2, « les 3 vaisseaux de guerre commandés par Mrs d'Almeras, de Prully et de Tinal et le petit Postillon sont arrivés sur les 9 heures du matin a Besistack. » (4) Quelques heures plus tard, un vaisseau anglais s'ancrait dans le port : il amenait un Ambassadeur d'Angleterre. Sur le même navire se trouvait le Fr. Archange de Paris qui est « arrivé chés nous à 6 h. du soir. » Une caisse de livres grecs envoyés par le P. Urbain fut remise par la douane le 26 du même mois. On allait lentement en besogne. Le Fr. Joachim, de son côté va coucher sur le bateau du capitaine Vaï, mais il revient, le vent étant contraire ; il part le 13. La veille S. E. a assuré au P. Thomas : « qu'elle ne sera plus icy à la feste de la Purification, qui est le 2 febvr., mais qu'elle sera embarquée pour France et sur ce que j'ay reparty cela n'estre pas entièrement en son pouvoir, elle m'a respondu que les Turcs ne la mettraient pas aux 7 Tours et que tout s'acheminait à partir ; qu'elle faisait travailler au vaisseau quelques séparations pour Mr Barrois et autres accommodements. J'ay reparty que je veux sa gloire et son contentement mais voudrais qu'elle ne partist point. » (12 janv.) En fait le départ de Mr de La Haye ne devait s'effectuer qu'en décembre de cette année 1669. L'Ambassadeur n'allait aux vaisseaux qu'*incognito* il attendait un autre navire.

Le P. Robert va prêcher sur le vaisseau de Mr de Prully ; il va aussi visiter les malades des autres vaisseaux, en particulier le capitaine Champagne du Postillon, vaisseau dont le chirurgien vient de mourir.

(1) Ile située à la sortie des Dardanelles.

(2) Drogman de l'Empereur.

(3) Le Père Commissaire par prudence célébrait la Messe dans la chapelle particulière que le Sr Draperis avait obtenu d'avoir en son logis. Cette famille a fondé l'église actuelle de Ste Marie-Draperis desservie par les Frères-Mineurs.

(4) Béchichtack, sur le Bosphore, résidence ordinaire du sultan actuel, Mehemet ou Mahomed V.

Digitized by Google

Il y va en qualité d'aumônier de l'Ambassadeur, mais le P. Pierre qui n'a cédé la place que par obéissance ne veut plus « aller dire les Litanies non plus que la Messe à leurs Ex^ces ». Le P. Robert va d'ailleurs exercer son ministère près de l'Ambassadeur sur un autre terrain. « S. E. m'a dist ce matin (12 Fév.) estre adverty d'hyer au Kindi par le Caïmacan que le G. S. veult qu'elle aille le trouver à Larisse, que pour ce faire, il luy fournira les charriots qu'elle voudra ; elle m'a demandé que le P. Robert l'accompagne aud. voyage et m'a pryé de le dire aud. P. Robert ; je l'ay promis et exécuté. Elle faist estat de partir dans 3 jours. Elle racontera ce qu'on luy dira et ne demandera autre chose que son congé sans autre raison que l'ordre du Roy qui la rappelle et qu'elle monstrera».

(13 février) Les 3 jours se multiplient encore. Le 9 mars nous lisons : « le train de S. E. est party ce matin ; le P. Robert de Dreux est dans un charriot avec Mr Nicolas, cuisinier. Son E. partira demain. » Retourné à Larisse et arrivé «hyer à midy de Larisse en 9 jours, Mr Fontaine retourne aud. Larisse avec S. E. Les charriots se trouvent à Beïlik. » Bien qu'en principe, ils soient fournis par le G. Seigneur « S. E. ne laisse pas de donner 25 piastres à chacun pour le voyage ; il y en a 13.» S. E. « est partye par mer pour Solivrée où elle trouvera son train. Elle s'est donnée la peine de me venir dire adieu dès le bon matin dans nostre chambre, pour m'enpescher d'aller chés elle, à cause de la siatique avec la quelle j'y fus hyer ». (11 Mars.)

Entre l'annonce du départ et son exécution, des renforts étaient arrivés au P. Thomas ; c'étaient les PP. René de Rheims et Grégoire de Villers-Cotteret, venus « sur le vaisseau de Mr Fabre, frère du marchand qui loge chés nous à Galata. » Un Père Conventuel « se trouvant à leur débarquement nous les a amenés icy. Ils sont partis de Marseille le 6 janvier et n'ont touché qu'à Malte » (13 février). Le P. Grégoire est chargé de l'école avec P. Pierre Fr., le P. René aura soin de la sacristie Quant au F. Archange on lui accorde « qu'il ayt un colombier qui coustera, dist-il, 15 francs » mais le P. Thomas luy déclare « nettement ne vouloir pas qu'il se mesle de médicamenter les séculiers ».

Mars n'amène plus rien de nouveau. Un seul incident turc. « M^e m'a faict advertir de fermer toutes nos portes parce qu'il y avait grande rumeur à Constantinople et l'on craignait sédition en Galata. Mais on a sceu depuis que c'estoit parce que le G. S. avait envoyé pour tüer ses frères » ; qui sont dans le sérail ; et sa Mère avec la milice qui est ici ne l'ont pas voulu permettre. Les portes et les boutiques de Constantinople ont esté fermées. On a parlé de faire un autre

Digitized by Google

G. S. et l'affaire s'est remise à demain. Le lendemain « la rumeur s'est appaisée, lesd. frères sont conservés et gardés, et l'on a escrit au G. S. de venir icy promptement pour sauver son trosne et sa teste ». Le P. Thomas croit moins facilement les récits de Me de La Haye que ceux de S. E. car il ajoute cette remarque en son journal : « mais je m'en rapporte à la vérité ! »

Avril se passe dans le calme ; les cérémonies de la semaine-sainte se déroulent sans incident, S. E. étant absente. Me assiste pieusement aux divers offices. Comme l'année précédente « Mgr l'Évesque survenant pendant la Passion preschée en français par le P. Pierre », Me envoie « quérir chés elle (du consentement du P. Thomas) un tapis et chaise pour luy et l'autre accoudoir proche des femmes ». Le P. Thomas officie lui-même. Le Vendredi-saint il va se « coniouyr avec Me des nouvelles venues de Mr son mary et luy souhayter les bonnes festes. » Il les souhaite également « à Mr l'Évesque et Résident de Gennes » envoyant le P. Pierre à Mr l'Ambr d'Angleterre, Résident d'Hollande et à M. Roboly. « Il reçoit aussi les souhaits de « tous nos marchands. » Pâques est un vrai jour de fête : Fr. Gabriel a chanté *O filii et filiæ* et les violons de Mr d'Alméras ont respondu verset à verset fort bien ; puis le d. Frère a entonné le *Pange lingua* chanté entier sans les violons et en suyte deux enfans ont chanté les Litanies de la Vierge et la bénédiction du St Sacrement estant donnée par le P. Pierre les d. violons ont encore fort bien sonné pendant que tout le monde se retiroit. » (21 avril). Viennent les visites pour les bonnes fêtes, sur les vaisseaux, à Mme d'Alméras, Prully et Tinal » et soudain Mr le Magior est arrivé de Larisse avec les lettres du 17 avril et l'ordre requis pour faire partir les vaisseaux qui sont le Diamant, le Dauphin, le Beaufort, le Postillon. » Dès le surlendemain, 27 avril, « les d. vaisseaux sont partis après le Kindy pour aller embarquer au Volo (1) un Ambr Turc que le G. S. envoye au Roy ». — Cette dernière nouvelle trouve des incrédules, « chacun dist publiquement qu'il n'ira point de Turc en France de la part du G. S. et qu'on avait dist qu'il en irait un, seulement pourfaire partir les vaisseaux du Roy, de çe port, comme ils ont faict. Mais un bruit si public n'est dist-on qu'une fausseté semée par les envieux. » Par contre il est affirmé en présence du P. Thomas et de Mr du Lac et de Mme l'Ambassadrice que « les Capitulations sont renouvellées. Une lettre écrite de Larisse par S. E. le 13 juin et arrivée le 24 déclare que « l'Amb. Turc (2)

(1) Port du royaume de Grèce actuel à l'Est de la Thessalie ; ce pays appartenait alors aux Turcs.

(2) Mr Vandal, l'éminent académicien français, a longuement parlé de cette sorte

Digitized by Google

pour France en estait party le 12 après midy pour s'en aller embarquer à Napoly ou estaient les vaisseaux d'Alméras. » Heureuse de l'issue de cette affaire, Madame assiste pieusement à tous les exercices de la neuvaine du T. S. Sacrement. Le 9 Juillet M^r l'Ambassadeur rentrait à Péra. « Il est arrivé en poste à 7 h. du soir ayant faict dist-il 25 lieues aujourd'huy accompagné de M. Barois, Fonzibée, Beaumont, La Tour, un jannissaire, un postillon et un autre Turc ; ayant laissé le reste de son train à Solivrée. L'Amb^r Turc Solyman Aga s'embarqua avec 30 hommes à Napoly de Romanie le 31 du passé et fist voile, Mr Fonzibée y estant qui en vint apporter la nouvelle en poste à S. E. qu'il trouva à Rodosto. » (1) En vrai chrétien, « S. E. fust hyer à peu de train escouter messe basse à S. Benoit pour actions de grâces de son voyage et y traitta les PP. Jésuites et disna avec eux. Elle a aussy traitté deux jours tous les autres Religieux leur ayant envoyé et à nous aussy Vendredy fort belle aumosne de poisson et hyer jour de Dimanche, à chaque couvent, un demy mouton et six poulets ». C'était faire royalement les choses. En mesme temps S. E. redit au P. Thomas « qu'elle receust les douze mille escus de sa pension de l'an passé, tesmoignage qu'on ne l'attendait pas par les vaisseaux du Roy. » (15 Juillet) Une grande consolation arrivait aussi au P. Thomas et à ses confrères. S. E. luy ayant « leu un billet par lequel elle a demandé, dist-elle, dans les Capitulations que les Religieux français qui sont dans l'empire soient exempts de payer certains droits qu'on leur demande et que les Capucins puissent refaire à Galata leur église de St-Georges. Cela est dist-elle dans l'escrit qu'elle a envoyé au Roy. » (30 Juillet). Au 1er du même mois, de sérieuses promesses avaient déjà fait entrevoir le prochain aménagement de notre chapelle de Péra. « Le Sr Draco Afenda vint hyer matyn dire au P. Pierre avoir receu la lettre du Sr Barada par laquelle, il le prye l'asseurer qu'il a parlé au Sr Grille touchant nostre désir d'une partye du terrain qu'il nous faudrait pour eslargir nostre chapelle et en oster le passage et que le d. Sr Grille est tout porté à nous en accommoder et qu'il croît mesme qu'il nous la donnera gratis. Le d. P. Pierre dist savoir asseurément qu'il nous en faiet le don dans son testament qu'il luy garde et qu'il donne au P. P. Zoccolans la maison où demeure le Sr Picho Venitien. Lequel testament il a dist confirmer de nouveau

d'ambassade dans son récit des voyages de Mr de Nointel. L'Envoyé du Sultan ne fut pas reconnu comme ambassadeur officiel. Les fêtes données à cette occasion, les costumes extraordinaires des Turcs suggéraient à Molière d'introduire un Turc avec ces mêmes costumes dans sa comédie du Bourgeois gentilhomme.

(1) Petite ville sur la côte européenne de la Marmara.

Digitized by Google

au P. Jésuite de Négrepont qui le confessa à son passage de Larisse à Candie et le prya de le faire scavoir ainsy au d. P. Pierre ce qu'il fist par le P. Valois supr des Jésuites de St Benoist auquel le d. P. Pierre recommanda de garder la lettre du P. de Négrepont nommé P. Richard ».

Une audience termine ces voyages. « Mr l'Ambassadeur est party environ les 9 heures et demye avec cinq janissaires, douze livrées, belle compagnie de François pour l'audience première du Caïmacan. L'audience s'est passée en compliments mutuels ; dix vestes ont esté données à S. E. et à son monde. Le Sr Bagni en estait et en a eü une ; celle de S. E. vault, dist-elle, environ 50 piastres. » (3 Août.)

*
* *

Ce furent les derniers beaux jours ou a peu près de l'Ambr et du P. Thomas. Quinze jours après (18 Août) éclatait le grand orage raconté au paragraphe précédent. Énervée, S. E. fait sentir aux Capucins le contrecoup de son humeur. La maison du canal est le théâtre de scénes de famille pénibles pour le P. Grégoire. S. E. a pourtant ses nombreux moments d'amabilité. Il est heureux de recevoir le P. Thomas, mais il affecte une amitié toute spéciale pour les P. P. Jésuites : il fête avec eux St Denys son patron. Ceci n'empêche pas le P. Thomas d'accueillir « P. Andréa Jesuiste Allemand » qui vient se « faire nostre hoste jusqu'à ce qu'il s'embarque par chrestienté sur le vaisseau Ragusois. Le Vaïvode est allé deux fois le chercher chés eux et le moins qui pourrait luy arriver serait d'estre mis en galère pour avoir voulu faire sauver un renégat qui a esté pris fuyant par terre et l'a accusé il y a deux mois environ ».

9 Octobre. Ce religieux s'embarqua peu après, le vaisseau se hâtant « crainte d'estre arresté par la Daramma » (1) la prise de Candie ayant été annoncée le 19. « La resjouyssance pour l'acquisition de la ville de Candie fust publyée hyer pendant que nous estions aux sept Tours et doit continüer trois jours et trois nuicts ».

(27 Oct.) P. Thomas dit plus loin : « j'ay veu dans le billet du Sr Marcellin que les clefs de la ville de Candie furent apportées au Vizir sur le fort de S. André par le Major de Candie, où il fist son entrée fort solennelle le 4 du courant. Si les Français n'eussent pas quitté, la ville pouvoit tenir encore, mais, eux partis il n'y estoit resté

(1) Réjouissances solennelles qui suivaient une victoire éclatante. Pendant ce temps toute affaire était arrêtée : impossible de lever l'ancre.

Digitized by Google

que 2500 hommes. Depuis sa reddition quatre gros gallions français sont venus chargés de monde et de munitions, mais trop tard ; et l'on attribue aux Français partis la perte de la d. ville. Le Vizir est pour passer dist-on en Hongrie ou en Perse après peu de séjour à Constantinople. » Tout rajeuni, le P. Thomas multiplie ses visites ; il nomme successivement « l'Archevesque Macripodari, la Kyrasse Bernard, le Sr Antonachi espicier, Mr La Val, Melle Fonzibée, Mr Chabert, les P. P. Jésuistes et le Supr des Observans dans la même journée. » C'est le lendemain (24 Oct.) qu'il a « esté aux sept Tours ; le P. Pierre a dist la Messe. » Le Sr Molina leur « a donné à disner avec forces caresses et tous les autres aussy. » Ils étaient accompagné du « Sr Pascha Nanon » et, dit le P. Thomas, « cela ne m'a point incommodé ». Aussi « S. E. à qui j'escrivais leurs recommandations m'a respondu par billet se resiouyr que j'eusse ceste force, que nous pourrons retourner en France ensemble quand il conviendra ».

Nous avons fait allusion aux scènes de la maison du canal ; en voici un exemple typique ; c'est le P. Grégoire qui raconte la chose en revenant des Fêtes de la Toussaint et de celles des morts. » S. E. luy a dist avoir sceu que le P. P. avoist dist à un amy : le P. Supr m'a dist que Mr l'Ambr est le mieux du monde en cour ; mais qu'il sayt bien le contraire ; qu'il faut qu'il descampe ; qu'il avoit faict une première faulte de ne vouloir pas s'en aller, mais qu'il luy en fallait faire une seconde, de s'en aller ». Le P. Grégoire a défendu son Supérieur disant « qu'il est vray que j'avais dist en pleine communaulté que S. E. estoit parfaitement bien au cour. Elle a respondu se fier bien de moy. » Puis, le Père objecte « que nous avions besoing du d. Père, moy ne pouvant vaquer à tous les services du dehors ou il fault la langue grecque. Elle avoit reparty, il est vray, aussy ne fault-il pas qu'il s'en aille que nous n'en ayons un autre qui sache la d. langue. » S. E. parlant du P. Thomas avait dit : « vous savés que la bonté de Loth le sauva et par luy aussy ses enfans, souvenés vous de cela ! » Sur quoi le P. Grégoire conclue que le P. Thomas parti, « cette famille serait mal. » A quoi P. Thomas répond : « que c'est Dieu qui la maintient et maintiendra changeant les cœurs et les pensées des hommes comme il luy plaist. » Tout n'est pas fini, « S. E. luy avoit dist luy avoir esté rapporté que le Président de Gennes parlant de nous avait dist qu'elle nourrissait chez elle *vipere*, *vipere*. Que Madame avait dit, nous nourissons des ingrats mais nous le faisons de bon cœur. Tous ces discours luy furent tenus samedy, que Me comme pour lui faire d'esprit porta la santé du P. du Vigneau, absent, à Mr l'Ambr qui ne respondant pas, Me lui fit signe d'y respondre et la

Digitized by Google

porta à Mr Griasque qui dist estre venu disner là, parceque le P. du Vigneau lui avoit dist d'y venir disner, d'autant que S. E. se plaignoit qu'il n'y venoit toujours qu'après le disner. Ce fust à la fin du d. disner que S. E. commença à descharger son cœur. » Comme S. E. « disait s'en devoir aller dans 5 mois », le P. Grégoire crut bon de glisser un compliment. Il repartit « qu'elle servoit trop bien le Roy icy et qu'elle estoit trop nécessaire pour estre rappelée. » C'était de l'huile jetée sur le feu. S. E. « sur ces paroles se leva de table en ferveur et respondit : on ne dit pas cela chès vous, on ne parle pas ainsy de moy. Sur quoy elle se retira laissant le d. Sr Griasque et tous les serviteurs estonnés qui se retirèrent çà et là. Le d. Père lui asseura qu'on ne parloit point autrement, que je portois toute la famille à l'honorer et parler bien d'elle, à luy porter tout l'honneur et respect. Madame l'entretinst après tout de mescontentement. » On se réunit près du feu, la scène reprend de plus belle ; S. E. lui dit « qu'un se disant amy du P. P. luy avoit rapporté que le d. Père ne pouvoit entendre parler bien d'elle qu'il ne se mist en cholère, qu'aucune sepmaine ne se passe qu'on ne luy rapporte quelque chose du d. Père qui est icy le coq,moy ne voulant parler que peu par crainte de m'eschauffer et éviter mon mal. » On comprend la conclusion du P. Grégoire. « Le samedy luy fust rude, environ 5 heures, entretien piquant tant de Madame que de Monsieur. » Malgré cela, « après le souper des serviteurs, il leur fit un petit sermon à 13 personnes ; Mr estoit couché et Mme ne s'y trouva pas aussy. Mais le dimanche Mr et Mme lui firent les caresses ordinaires ».

Les Jésuites continuent à alterner avec les Capucins pour dire la Messe à la maison du Canal, Mme n'oublie pas pour cela le P. Thomas : « elle m'envoya hyer, dit-il, un bon perdreau tout lardé ; il y a peu de jours qu'elle m'envoya quatre grives ». (10 nov.) Charitablement le P. Grégoire avoit averti son confrère trop bavard de mieux mesurer ses paroles ; celui-ci relevant les propos incriminés repartit : « je ne scays si je l'ay dist ; peult-êstre à la Colonnelle ! » Il avait bien choisi sa confidente.

Le nom du P. Robert n'est plus cité depuis quelque temps : qu'on ne s'en étonne pas ; il n'était pas revenu avec Mr de La Haye et s'était en route embarqué pour la Province. Le 14 Novembre S. E. reçoit une petite lettre de Toulon dans laquelle le P. Robert se plaint « que chacun dist qu'il va en France pour le service de S. E. qui a néantmoins faict ce qu'elle a pu pour le retenir. Ils ont fayct seulement cinq ou six jours de contumace. » S. E. parle de la paix avec Venise qu'elle croit faite, et déclare que « ce n'est pas elle qu'on a

Digitized by Google

proposé qu'on envoyast un Amb^r Turc ; les Turcs l'ont faict *motu proprio* ».

L'intimité se renoue avec l'Ambassadeur dans le palais de France. S. E. dit au P. Thomas de se « disposer pour retourner en France avec elle. Je luy ay reparty que ce me serait faveur et honneur, mais que je ne l'espérais pas si tôt qu'elle disait ». S. E. lui raconte de menus faits : « ce qui arriva à une pourmenade de Mme ; la relation du mauvais traittement que receut Mr de Tinal et sa compagnie de quelques Boustangis d'un sérail du G. S. quand il y fust blessé et en blessa, et la justice que le Boustangi Bachi luy en fist, etc.» ; elle luy lit « une lettre d'un sien ami de Paris sur les divers sentiments que l'on avoit de la sortye de M^r d'Almeras du Volo, les uns le blasmant de cela, les autres non. Et les mauvais bruicts qui couraient à Paris sur S. E. que les uns disaient mis à mort, d'autres faict Turc ! » Autres lectures non moins intéressantes faites par S. E. : « toutes ses audiences de Larisse, ses lettres au Roy et aux secrétairex d'Estat ; sa relation de l'Estat de cet Empire, le tout sous le secret ». Cette fois le secret est bien gardé ; le P. Thomas note les confidences mais n'en dit aucun détail. D'une lettre « du 22 Juin de Madame sa Mère », déjà entendue par le Père, lors de sa réception,mais relue en ces soirées de novembre 1669, ressort que « le Roy scayt qu'un Amb^r Turc devait aller ». Le Roi est aussi « fort content de luy », Ambassadeur. M^r d'Alméras eust voulu que luy se fust embarqué pour partir dès son arrivée et eust traité du vaisseau avec les Turcs,ce qu'il ne pouvoit ni debvoit faire sans préjudice de l'alliance que S. M. ne veult pas rompre ».

Puis le P. Thomas voulant dire tout de même un peu de ce qu'il sait sans manquer au secret, emploie des noms factices sous lesquels il est facile de reconnaître les acteurs. « J'ay veu que les ordres de Cratile à Sagasse sont entièrement conformes à ce qu'il a faict. Il avoit ordre de laisser qui il jugeroit plus à propos,Roboly ou autres, de renouveller les Capitulations avant de partir, si on luy en parloit ; on ne luy nommait ny M^r d'Alméras, ny autre capitaine, mais en général on luy envoyoit trois vaisseaux sur l'un des quels il s'embarqueroit. Ce n'estoit par aucun mescontentement qu'on eust de luy à la Cour, qu'on le rappeloit, mais à cause des troupes qu'on envoyoit. Caton est très content de ce qu'il a faict. J'ay veu cela dans le Cabinet de S. E. venue sur les 10 heures dans nostre jardin sans me le faire savoir. F. Gabriel m'en a adverty et j'ay esté l'entretenir : nous avions pris le café avant 9 heures et Fr. Archange qui en a pris avant moy avoit esté appelé par Madame par la fenestre ; je l'y ai trouvé. » (21 nov).

Digitized by Google

La nouvelle que « l'Admiraulté de France a esté donnée au duc de Vermandois, fils naturel du Roy », celle « du fils de Mr Colbert à l'office comme de chancelier des affaires de la d. Admiraulté » termine le journal de novembre. En Décembre c'est la pénurie complète d'évènements ; seule la question du baiser de l'Évangile est effleurée pour la dernière fois. Le P. Thomas s'efforce en vain avec d'autres amis d'empêcher la punition d'un capitaine français dont le vaisseau était arrivé de Venise avec bandière de Raguse malgré les avertissements formels de l'Ambassadeur.

Nous sommes au terme du journal avec le mois de janvier 1670. Le P. Thomas distribue des étrennes de plus en plus modestes : « à Me une médaille, et des images aux enfans ; deux images à la Colonnelle, deux à Madame Boulanger. » Enfin, du 22 janvier cette note suprême : « S. E. receust hyer au matin un gros plis de France par Smyrne où Vaye (1) estoit arrivé. Ses plus fraîches de Paris sont du 22 nov. par barque plus nouvelle que Vaye. L'Ambr Turc estoit encore à Icy (2) logé ches Mr de la Bodinière ou chacun l'alloit veoir ; il avoit veu Mr de Lionne à Surene (3) et non encore le Roy. La lettre du Caïmacan à Mr de Lionne le qualifie très-illustre et ne le nomme pas Ambassadeur. Le G. S. luy a dist, dist-il, qu'il l'envoyoit Ambr il ne veult rendre qu'au Roy sa lettre du G. S. et je ne scay s'il le verra. A cela près on le caresse fort ».

ÉPILOGUE. — Ici se termine malheureusement le manuscrit du P. Thomas de Paris. Le journal a-t-il été tenu jusqu'au bout par sa main que l'âge affaiblissait ? Les pages ont-elles été perdues ? Impossible de répondre à ces questions. Il ne s'est pas trouvé de successeur pour continuer sa tâche. Certainement il ne s'est rien passé d'extraordinaire pendant les derniers mois de sa gestion. Il n'a pas eu les neuf ou dix années qu'il se promettait encore ; il a vu partir pour la France l'Ambassadeur dont il croyait le départ plus lointain. Très pieux, très fidèle à ses devoirs, nous pouvons croire qu'il a fini dignement une carrière si bien remplie. Bon religieux et bon français, il a fait à Constantinople œuvre solide et sainte.

Quelques mots de supplément pour conclure la question religieuse qui mit aux prises Mgr l'Évêque et Mgr de La Haye. Nous empruntons ces renseignements aux archives des R. R. Pères Conventuels de

(1) Nom d'un capitaine de navire venu plusieurs fois à Constantinople.
(2) Issy, près de Paris, actuellement Issy-les-Moulinaux.
(3) Suresnes.

Digitized by Google

S. Antoine de Péra, mises obligeamment par eux à la disposition du T. R. P. Marcel, Supérieur des Capucins de S. Louis de Péra et résumées par son vicaire le T. R. P. Laurent. Quelques erreurs involontaires nous ont été révélées par la confrontation avec quelques travaux tels que ceux de Mr de Saint Priest, Ambassadeur de France en 1768.

Ces archives nous apprennent donc ceci. Le 30 Nov. 1669 un monitoire aurait été affiché à S. Pierre contre ceux qui empêchent la juridiction et liberté ecclésiastique : défense est faite aux confesseurs de les absoudre, eux et ceux qui les conseillent, les aident et les protègent. Le P. Thomas ne dit rien de cet acte ; peut-être y a-t-il erreur de date dans les archives en question. Est-ce à cet acte que l'Ambassadeur aurait répondu en faisant au Sup^r de St-Pierre les remarques notées à la date du 1er Déc. 1669 ? Nous ne saurions le dire. En tout cas, il y a confusion de personne pour un fait rapporté en janvier 1671, Mr de la Haye était parti au mois de Décembre 1670.

En ce même mois de Décembre 1670, dégoûté par tous ces ennuis, Mgr Ridolfi donnait sa démission que la Sac. Congr. de Propagande refusa d'abord pour ne l'accepter qu'en 1673. Auparavant, en juin, il aurait sévi contre le P. du Vigneau, celui-ci ayant transgressé les décrets. L'inculpé en appela à Rome et l'on ne dit pas la conclusion. En Janvier 1671, le 10, Mgr Ridolfi en présence de tous les Supérieurs renouvelle son décret du 18 Août 1669. Le nouvel Ambassadeur de France Mr Olier, marquis de Nointel, refuse baiser et encens parce qu'on les lui défère après le célébrant. Plus tard il se soumet à une convention passée, paraît-il, entre la Sac. Congr. et le roi de France. Puis il semble récidiver sur d'autres points.

Notons enfin des faits plus agréables qui auraient réjoui le cœur du P. Thomas et couronnaient son œuvre.(1) Mgr Ridolfi, le 25 Mai 1673 bénissait solennellement la chapelle de St-Louis et y officiait pontificalement le 25 Août. C'était une réparation de l'affront qui lui avait été fait l'année précédente quand on avait chanté à l'Ambassade un *Te Deum* pour la naissance du second duc d'Anjou. Le P. chapelain avait refusé à l'Évêque de le laisser officier. A cette bénédiction, disent les Archives susnommées, le P. Urbain de Paris, custode, accomplit les cérémonies conformément aux rubriques, malgré le désir de l'Ambassadeur. Nous laissons de côté les réflexions plutôt maussades à l'adresse des Pères Jésuites et des Ambassadeurs de France.

(1) Le livre *La latinité à Constantinople* de Mr Belin, met cette cérémonie au 25 août, pour la fête de S. Louis, patron de la nouvelle église.

Digitized by Google

La réconciliation finale du prélat avec Mr de Nointel est marquée comme ayant été faite le 25 Avril 1676. Mgr Ridolfi, quoique démissionnaire, était encore là ; il célébra pontificalement ; un P. Jésuite prêcha ; il ne se fit aucune innovation. Le soir, il y eut *Te Deum* et tout se termina par un banquet où le prélat occupait la 1re place.

Une autre œuvre, grandement désirée par le P. Thomas, la reconstitution de S. Georges, fut menée à bonne fin et l'Église fut *rebénite* par le même Mgr Ridolfi, le 6 Janvier 1677.

Nous laissons les faits politiques. Disons seulement qu'il y eut de vifs conflits entre Mr de la Haye et Mr d'Almeras, le capitaine souvent cité plus haut, et que l'évasion du chevalier de Beaujeu qui s'enfuit des 7 Tours compliqua la situation. Mr de La Haye s'en alla définitivement en Décembre 1670. Il avait, lui aussi, bien travaillé pour la France et pour les Capucins. Dans les procédés il put dépasser la mesure, mais il avait certainement à cœur les intérêts de la Religion.

P. BRUNO.

Digitized by Google

MÉLANGES

DE GENÈVE A ROME

M. de la Rive (1) nous procure une grande joie en nous donnant une édition nouvelle du récit de sa conversion, paru pour la première fois en 1890. De telles pages, qui ont toujours un peu l'allure d'une confession, nous livrent une âme et nous la font connaître dans ses démarches les plus graves, dans son intimité, dans ses moments où la plus grande chose du monde la saisit, où Dieu la dirige presque visiblement. C'est un drame profond et infiniment pathétique ; et cependant cela ne cesse pas d'être simple et en quelque sorte familier.

Plutôt que la série de raisonnements, de découvertes intellectuelles qui l'ont conduit de Genève à Rome, ce sont, comme il le dit lui-même, ses « impressions », et comme ses souvenirs d'un mystérieux voyage, que décrit M. de la Rive. Et ces impressions ne sont pas que l'accessoire, — Dieu se servant de tout — de même qu'il ne faudrait pas voir en elles les motifs essentiels qui ont décidé de son choix. Sur la route qu'il a parcourue, l'auteur a noté ce qu'il a pu, sachant bien que l'on ne rendra jamais raison ni compte de tout, et que l'adorable « pourquoi » d'une conversion s'accompagne toujours d'un insondable « comment ». — Dans la *Vie de l'Abbé de Broglie* par le P. Largent (2) on pourra trouver quelques lettres adressées par ce prêtre éminent à M. de la Rive et où apparaissent mieux les exigences spéculatives. Ici, c'est surtout la description la plus dépourvue d'emphase, et je pourrais dire la plus humble des angoisses, des amertumes, et aussi des joies ineffables qu'une âme rencontre sur son chemin lorsqu'elle quitte tout pour obéir à la grâce et joindre la vérité. Dans une telle histoire, tout homme se retrouvera qui reçut l'invitation de suivre le Seigneur.

Est-il si extraordinaire de savoir cette chose si simple — et si ou-

(1) *De Genève à Rome*, par Th. de la Rive. Paris. Plon. 1914. — On doit déjà à M. de la Rive un *Saint François*. Cf. *Ét. F.* t. IX. p. 74.

(2) Cf. *Études Franc.* t. IV. p. 634.

Digitized by Google

bliée — : que l'on peut être Génevois avant que d'être protestant ? L'auteur se souvient d'une dame de la Rive qui, en 1535, secourut les pauvres Clarisses que menaçaient les Réformés, et de ses ancêtres, hommes politiques qui ont toujours représenté « l'élément indigène en opposition à l'élément étranger devenu, à la suite de la Réforme, si considérable et si puissant ». Il subsistait dans sa famille, un curieux état d'âme, fait de sympathie et de respect pour le catholicisme, que nous ne soupçonnerions pas parmi des protestants, et dont son enfance reçut une admirable préparation. Les protestants alors étaient encore religieux, (je ne dis pas que tous ne le soient plus aujourd'hui) nullement touchés de rationalisme. Son père se découvrait devant les églises et quand il rencontrait le Saint-Sacrement. Lui-même, tout enfant, assistait avec un enchantement mêlé de vénération aux processions des Rogations et de la Fête-Dieu et soupçonnait « quelque chose de sublime et de mystérieux » devant le prêtre qui officiait à l'autel. Puis, à visiter la belle région savoisienne toute proche de sa demeure, c'est saint François de la Sales qu'il rencontre et ne peut s'empêcher d'aimer. Des voix plus fortes et plus douces que celle de Calvin l'enseignent.

Ce ne sont, jusque-là, que des sympathies imprécises, et qui, aussi bien, pouvaient demeurer telles, comme elles étaient d'ailleurs dans ses parents. Mais à dix-sept ans, une double révélation lui vint qui éveilla ses exigences. Comme l'auteur, ici, est près de nous, dans son désir du réel pratique, de l'efficace ! A la mort de son père, il « comprit clairement, sinon l'insuffisance doctrinale, du moins l'insuffisance pratique du protestantisme ».

« Qu'allait devenir l'âme de mon père ? Où était-elle ? Pourquoi ne priait-on pas pour elle ?... Pourquoi cette brusque rupture qui se fait, au moment du départ, entre l'âme qui s'en va et celles qui restent, comme si l'essence de la religion n'était pas le surnaturel et comme si le surnaturel n'était pas le terrain commun où les morts et les vivants doivent se rencontrer et se confondre ?... Dans ces prières (du pasteur) il n'était question que de nous ; et, pour moi, ce n'était pas de nous qu'il s'agissait. » Au cimetière, l'absence de toute recommandation de l'âme à Dieu augmenta sa désolation. — (Aujourd'hui, pour répondre à ce « besoin naturel d'aimer par delà la tombe », les protestants récitent des prières pour les morts, ils reviennent ainsi, par la force des choses, aux usages de l'Église, et admettent donc, implicitement, le purgatoire...)

Ce désir d'une religion qui fût une « réalité positive, pratique, intime et vivante, » non un système lointain, fut accru par le « manque de doctrine » qu'il trouva « sous les pages éblouissantes » du *Génie du Christianisme*, et par l'autre révélation douloureuse que lui fut, à la même époque, sa Première Communion. Pour un jeune homme qui

Digitized by Google

veut une réalité positive, la communion protestante est certes une grande déception. « Au fond, dit M. de la Rive, je n'ai jamais su ce que je faisais quand je communiais dans l'Église protestante. Recevais-je réellement ou ne recevais-je pas le corps et le sang de Notre-Seigneur ?.. » Présence bizarre du Sauveur, tantôt, selon les pasteurs, proche de notre Présence réelle, tantôt subtilisée, « réduite à n'être plus qu'une sorte de présence mystique, incompréhensible ». Et si l'on songe que saint Paul nous commande de « discerner le corps du Seigneur » (I. Cor. XI. 29.), le malaise est grand de celui qui n'arrive à rien discerner du tout.

Ces expériences attristantes, ces épreuves, risquent de vous jeter dans le rationalisme. Et M. de la Rive fait une analyse très clairvoyante et très humble de cet état douloureux où l'âme ne parvenant pas à trouver dans sa foi la vérité, le milieu, balance d'un rationalisme dont elle a peur à Pascal et à Calvin qui lui disent que la raison n'est rien, à Rousseau qui enseigne que le sentiment est tout.

La parole de prêtres admirables, disposés providentiellement sur son chemin, éclaira M. de la Rive : l'abbé de Broglie, l'abbé Dufresne, le P. Chocarne et un jeune Père Dominicain rencontré au cours d'une belle promenade sur les Voirons. — Après avoir ardemment cherché à Genève et dans ses alentours, la route de Rome était enfin trouvée.

La seconde partie du livre, consacrée au « terme du voyage », est pleine des élans coupés d'hésitations, d'amertumes, que connaissent tous les convertis. Mais à mesure que M. de la Rive s'avance dans l'Église, (et dès sa première confession faite avant l'abjuration) la beauté des vitraux, suivant l'expression de Manning, se révèle à lui, les ombres prennent leur place harmonieuse, le regard s'étend, s'assure, la lumière s'établit, et ce qu'il ne comprenait pas il le comprend maintenant sous le rayonnement de la foi. C'est merveille de voir dans la suite de ces pages comment une âme revient à la vie, respire, se trouve ordonnée à son bonheur, alors qu'hier encore elle semblait comme mutilée, craintive, gênée de mille liens. Et le récit prend une singulière splendeur de ce que les dernières étapes du voyage — abjuration, Première Communion — sont à Rome même, au milieu des Saints Apôtres et des martyrs, sous la bénédiction de Pierre.

Au retour de ce voyage dans le ciel, ce qui frappe le jeune converti c'est la simplification mise en lui par l'Église : « Tout s'éclaircissait pour moi, tout s'expliquait, surtout, tout se simplifiait ». Tous les convertis apportent ce témoignage et insistent sur cet état qu'ils ne soupçonnaient pas. La pureté d'une nouvelle enfance est donnée, des yeux neufs dont ils ne cessent d'admirer leur Mère et la richesse de la vie divine qui coule en elle. Le pélerin de Genève avait enfin rencontré à Rome la « réalité positive, intime, pratique » que cherchait son cœur curieux, la présence de la vie du Christ vivant dans l'Église,

Digitized by Google

alors que le Livre très Saint que les pasteurs mettaient naguère entre ses mains n'était que le récit de cette vie.

M. de la Rive a ajouté à cette nouvelle édition un appendice sur la « tolérance religieuse, » destiné surtout à nos frères séparés, et où nous lisons avec profit de curieuses pages d'Ernest Naville et une très belle lettre d'un Père Dominicain adressée à l'auteur sur la mort de sa pieuse mère : « Il lui manquait de croire à l'Église. Encore une fois, la justice de Dieu ne saurait lui en faire une faute. En arrivant dans la lumière éternelle, elle l'a reconnue, l'Église, elle l'a saluée avec l'ivresse d'un orphelin qui n'a pas connu sa mère en ce monde, et qui la rencontre, les bras ouverts, sur le seuil de l'éternité ».

Nul mot d'espérance ne pouvait mieux couronner un livre qui est à la gloire de notre douce Mère, la Sainte Église.

CHARLES HENRION

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

SPIRITUALITÉ

Missions et vertus sociales de l'épouse chrétienne, par P. Lefèvre. 2e édit. in-16 de XXXIV-278 pag. Téqui, 82, Rue Bonaparte Paris,

Sous forme de méditations, l'auteur présente à la femme chrétienne ce qu'on pourrait appeler le code religieux du mariage.

Il serait à désirer que beaucoup d'épouses le lisent et l'approfondissent et il doit être marqué parmi les ouvrages spirituels à consulter par les prédicateurs, dans leurs missions ou retraites de dames. Et nous ne sommes pas seul de cet avis. Les nombreuses approbations des évêques de France qui commencent le volume le prouvent.

Misères humaines *Traits populaires et religieux avec une préface du R. P. Lalande*, in-12 de IX-292 pag. Prix 2 frs. par Ed. Hamon. Téqui, libraire-éditeur, 82, Rue Bonaparte, Paris.

Le Père Hamon connaissait ses Canadiens, et les Canadiens étant forts comme les autres hommes, ce qu'on leur dit peut servir à beaucoup de monde. Le saint missionnaire était un fin observateur et c'est avec une humour toute canadienne qu'il signale les faiblesses humaines et en montre le remède. Mavil.

Mois du Sacré Cœur de Jésus, par le R. P. Godefroy. — Prix : 1 fr, Paris, — Téqui, 1913.

Nous sommes un peu en retard pour annoncer cet excellent petit manuel de la dévotion au Sacré-Cœur. Nous ne l'en recommandons que plus vivement aux lecteurs pieux qui cherchent, pour le mois de juin, une lecture traitant de l'inépuisable sujet de grâces, de méditations et de science spirituelle qu'est le Cœur-Sacré de Notre Rédempteur. L'auteur a divisé son ouvrage en trente méditations selon la méthode de saint Ignace. Le livre peut donc servir de sujet de méditations quotidiennes et pratiques, car ces méditations sont traitées d'une façon particulièrement pratique. Tout en fortifiant dans celui qui médite, l'amour du Sacré-Cœur, elles assimilent à la vie militante du chrétien, tout ce qui peut servir, dans la dévotion au Sacré-Cœur, à sa perfection. Mavil.

Vos horizons, in-12 de 278 pag. Prix 2 fr. Par Th. Roucau, Lethielleux, 10, Rue Cassette, Paris.

Conseils, avis, exhortations délicates aux jeunes ouvrières qui se plairont à

Digitized by Google

cette lecture. Outre qu'elles en retireront un grand profit intellectuel et spirituel, elles se révèleront à elles-mêmes comme des âmes capables d'attention et d'élévation, capables surtout de vie surnaturelle et chrétienne.

MAVIL.

« **Un mois de Marie** *sur la vie de la Très Sainte Vierge* » par le R. P. PETITALOT. — 2e édition. — In-12 de 232 p. — Paris, Téqui, 82, rue Bonaparte.

On serait quelquefois tenté de reprocher aux évangélistes d'avoir été si avares de détails sur la vie de la Sainte Vierge. Quelle richesse cependant dans ces simples mots : « *Maria de quâ natus est Jesus* ». Ceux qui ont reçu du ciel « les yeux illuminés du cœur » trouvent là un sujet inépuisable de hautes considérations : les relations ineffables de Marie avec la Très Sainte Trinité, avec le Christ, avec les hommes. Mais les élévations dogmatiques ne sont pas à la portée de tous les fidèles. Le R. P. Petitalot s'attache plutôt à grouper les faits historiques concernant la Sainte Vierge ; les traits — très rares et très riches — qui se lisent dans l'Évangile, et les récits que nous ont transmis des documents authentiques et de respectables traditions.

On sent beaucoup de piété filiale dans ce travail, et cette piété est communicative, chaque sujet de lecture se termine par une histoire intéressante. Nous sommes convaincus que ce mois de Marie est propre à faire du bien à toutes les catégories d'âmes.

Frà CLODOVEO.

ÉDUCATION

Formation des Caractères, par le Dr Ch. FIESSINGER, membre correspondant de l'Académie de Médecine. — In-8 de VII — 314 pp. — Prix 3 fr.50. — Paris, Perrin et Cie.

Ce livre n'a rien de banal. Le titre pourrait vous faire croire qu'il s'agit ici d'un manuel pédagogique, composé d'après les principes rigoureux d'une austère philosophie. Vous serez vite détrompé. Non pas que l'auteur ne soit philosophe. C'en est un, et de la meilleure doctrine ; mais il sait vous initier aux règles éternelles de la discipline morale avec l'aisance et le charme d'un maître d'école buissonnière.

Il vous mène au but par des chemins de traverse ou des sous-bois lumineux que ne fréquentent pas les rigides Catons et d'où s'étendent des perspectives inattendues, dont il dévoile en connaisseur la vérité d'aspect.

L'ouvrage se divise en cinq parties : 1° *les règles de formation* (éducation de l'inconscient), 2° *les déviations morbides* (pathologie de l'inconscient), 3° *les adaptations féminines* (intuition), 4° *les qualités et les défauts des caractères*, 5° *les exemples*.

L'éducation de l'inconscient « qui impose les règles de vie au nom de principes fermés à la discussion, n'est plus en faveur parmi nous, depuis que les encyclopédistes l'ont remplacée violemment par l'éducation purement rationnelle, plus préoccupée d'instruire l'esprit que de construire l'âme, de développer les intelligences que de pétrir des caractères. On bourre les cerveaux de formules sonores, qui font des bavards ; on ne sait plus initier au

Digitized by Google

sentiment des réalités qui fait des hommes. Régime de fruits secs. Ce mal s'est étendu jusqu'aux établissements libres, étourdis par la grêle des programmes universitaires et qui perdent leur temps à ronger l'os maigre de la moelle officielle.

Je me trompe : on néglige les états affectifs et les instincts supérieurs, sans doute parce que la religion doit servir de base indispensable à l'éducation de la sensibilité. Mais il est un instinct, — je ne sais s'il est supérieur, — autour duquel une littérature tapageuse mène l'assaut des curiosités malsaines, en réclamant un programme d'éducation sexuelle. Le Dr Fiessinger profite de l'occasion pour dire son mot. Il le fait avec sagesse et modération : « Dans la chasteté, il n'y a pas que de l'ignorance : la pudeur y tient sa place. Veillons en combattant la première, à ne pas anéantir la seconde... Le jour où l'éducation de la curiosité sera précédée d'une solide et intelligente instruction religieuse, nous en reparlerons... Développons dans l'esprit la curiosité féconde, celle qui élève, meuble, fait réfléchir... »

L'éducation de l'inconscient repose sur des principes fermés à la discussion et « qui dépassent l'expérience » (Boutroux). Voilà pourquoi M. F. écrit : « Expliquer, c'est affaiblir ». Cela me rappelle un mot de Talleyrand qui trouve ici sa place : « On impose les choses saintes, et on ne les explique pas. Cela seul les fait accepter, toute autre forme ne vaut rien ; car, le doute arrive dès que l'autorité manque, et l'autorité, la tradition, le maître, ne se révèlent suffisamment que dans l'Église catholique. » En effet, l'éducation religieuse ne discute pas dit M.F. ; « elle affirme, et ses affirmations, fortes du principe d'Infini et d'Éternité qui les inspire, surprennent l'enfant, le mettent en garde, arment sa volonté en même temps qu'elles colorent des plus magnifiques fleurs de l'idéal le tableau des réalités terrestres, toujours mesquines et basses quand l'étincelle intérieure ne les illumine pas de son rayon ».

L'espace me manque pour m'étendre davantage sur la valeur profonde et l'intérêt de ce livre substantiel. Les esprits qui s'attachent aux questions de psychotérapie auront plaisir à le lire en entier. Ils en reconnaitront de plus le mérite littéraire. La forme captive par un tour vraiment original et souvent humoristique, une « flamme gamine et chaude », des tableaux vifs et colorés, une délicatesse de touche, adéquate aux sentiments exprimés, qui fait penser à « la sève restée jeune, coulant d'un cours frais dans les branches toujours vertes et que l'accumulation des automnes n'a point tarie ». Si bien que l'on ne songe plus même à chicaner l'auteur sur quelques affirmations paradoxales : les autodidactes, indépendance et paresse (p. 35-37) — ou excessives : les ordres contemplatifs (179), le « génie est une longue patience », maxime qui révoltait à bon droit E. Hello et qui semble contradictoire à la p. 6.

Le seul regret que nous devions exprimer c'est que l'auteur emploie parfois des expressions un peu lestes et traite de matières délicates qui ont plus de rapport avec la médecine qu'avec la pédagogie proprement dite.

Ces défectuosités légères fondent comme neige au regard de l'ensemble et j'aime mieux remercier et féliciter l'auteur de ce beau et bon livre auquel je souhaite un rapide succès. Fr. Engelbert.

Digitized by Google

Avant le mariage par l'abbé L. Rouzic. un vol. in-32. 1 fr. — P. Lethielleux, 10, Rue Cassette. — Paris (6e).

Matière bien souvent traitée ! Les ouvrages de ce genre foisonnent tellement que l'on éprouve une certaine crainte, avant d'aborder la lecture d'un numéro de la série, celle de bailler promptement. Non seulement M. Rouzic nous épargne ce geste d'ennui, mais l'intérêt qui se dégage de ce volume élégant fait regretter la brièveté de certains chapitres. *Se garder pur, le choix*, *Nubere pari*, contiennent des pages délicieuses, où la délicatesse de la forme, la noblesse du sentiment n'ont d'égales que la sûreté de la doctrine. On sent la compétence d'un maître de la jeunesse. Il nous fait grâce des fastidieuses dissertations dont nos oreilles sont rebattues sur l'éducation de la pureté. Il en parle cependant, mais sans aucune raideur pédagogique, lorsqu'il traite de l'amour anticipé ou de la chasteté que le jeune homme doit garder en vue de sa fiancée. Il montre d'ailleurs que ce « culte de Béatrice » n'est possible qu'aux cœurs désintéressés, capables de lui faire, « dans les replis des passions, un juste et sanglant sacrifice, » dignes par conséquent de s'entendre dire un jour : « Je suis heureuse de n'avoir accordé à personne une seule de mes pensées avant vous. Il me semble que sans cela ma tendresse ne serait pas complète ».

Livre d'un psychologue, c'est aussi le livre d'un apôtre. Deux titres qui lui présagent — et c'est le vœu que nous formons, — un bienfaisant et prompt succès.

Fr. Engelbert.

SOCIOLOGIE

Les vies sociales, par Georges Maze-Sencier, — Marcel Rivière et Cie, éditeurs, 31, Rue Jacob, Paris. — Un vol. in-16 de 390 pages. Prix. 3 fr. 50.

Dans ce livre, dont l'unité apparaît, malgré tout, assez artificielle, M. Maze-Sencier a groupé sous trois titres : *la valeur sociale de l'idée — l'effet social de l'action*, *les tâches sociales — l'exemple social*, nombre de courts articles sur des sujets très variés, quelques conférences et trois ou quatre études plus développées sur *les petites industries rurales*, sur « *Bourdaloue social* » et sur *Eugénie de Guérin*. Disons de suite que cette dernière étude, biographique et « sociale », est très attachante.

Cette diversité des sujets traités — et de la manière dont l'auteur les traite — déconcerte un peu au premier abord le lecteur, et il se laisse aller bientôt à penser que plus d'un des chapitres de la première partie rentrerait aisément dans « les tâches sociales ». Mais il oublie vite ces questions de composition et de division, charmé qu'il est par l'élévation, la noblesse de la pensée ; par son énergie soutenue et la flamme de conviction, d'apostolat, qui l'anime et la soutient. Il retrouve d'ailleurs à travers tout le livre une idée dominante, constate une véritable unité de sentiment et de force démonstrative. Il goûte le style délicat et charmant et, dans la diversité qui d'abord l'étonnait, le décevait, il se plaît à discerner une riche variété de faits servant de base tout à la fois et d'illustration à une pensée ordonnée, en ses aspects multiples, et surtout, excitatrice d'efforts généreux et de vie plus profondément chrétienne.

Cette pensée, toujours noble, parfois brillante, reste juste et précise dans son expression ; ce n'est pas son moindre mérite. Je dois toutefois, ici, noter

Digitized by Google

une exception : à la page XII, le mot *justice* est pris dans une acception toute différente de celle que lui donnent les pages précédentes et encore que ce passage soit d'un beau symbolisme il prête à une grave confusion.

La Fontaine des vertus enseignait à Jörgensen « le rôle prépondérant, la part première qu'il faut toujours en ce monde donner ou assigner à la justice » (p. XII) ; mais cette *justice* n'est plus celle dont il convient de « faire pénétrer les exigences dans le détail des rapports sociaux » (p. IX).

On pourrait encore signaler, vers le milieu de la page 392, un passage obscur ou plutôt, peut-être, une légère négligence de style, en cet endroit. Pourquoi, aussi, nous parler (p. 416) de *présence réelle* à la terre ? Il y a une tendance, chez plusieurs de nos écrivains catholiques d'aujourd'hui, à employer, d'une façon abusive, des expressions spécifiquement religieuses, à les *profaniser*, ce qui équivaut parfois, semble-t-il, à les profaner quelque peu.

Mais il me tarde de laisser ces critiques et je voudrais pouvoir citer ici des faits intéressants et bien des pages émues et émouvantes de ce beau et bon livre. Les faits cités sont à la fois des exemples proposés à l'imitation et des preuves de l'activité sociale généreuse et multiforme des catholiques. Mais l'auteur sait qu'il reste beaucoup à faire et que beaucoup de catholiques ne sont pas assez convaincus de leur responsabilité sociale, de leur devoir social.

Toute vie doit être sociale, à son rang sans doute, et suivant les circonstances données. — L'auteur a dit, précédemment, dans « *les vies nécessaires* », la grandeur et la beauté des vies obscures et cachées, menées dans l'ombre ou dans la souffrance, alimentées dans le perpétuel sacrifice, dans l'immolation volontaire, dans le renoncement incessant (p. I).

Dans ce livre, il prêche, sans relâche, le devoir social et il propose de beaux modèles de *vies sociales*, des exemples vécus de *tâches sociales*.

Je voudrais mettre plusieurs pages éloquentes de la préface, jointes à d'autres du livre (celles par ex. sur les misères ouvrières, pp. 39-45) sous les yeux de nombreux lecteurs catholiques. N'est-il pas encore beaucoup de chrétiens — et ils ne sont pas tous laïques — qui croient avoir rempli tout leur devoir chrétien quand, au cours d'une vie assez paisible et tranquille, honnête, d'ailleurs, et non exempte, en général, d'un effort personnel vers le mieux, ils ont, entre deux digestions laborieuses, gémi sur le malheur des temps ou les méfaits des incroyants. D'aucuns ajoutent, à leur intime satisfaction, en se lamentant des faux pas, réels ou supposés, de leurs frères dans la foi. Ils ont ainsi « gardé et sauvé la foi », ils le pensent du moins, mais n'ont-ils pas plutôt, prudemment et pieusement, « enfoui le talent reçu » et parfois contribué à enfouir celui des autres, moins prudents mais plus actifs, en décourageant leurs efforts ?

A. H.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

Abbé G. Gastambide. — *Panégyriques de Sainte Clotilde, recueillis par l'abbé G. Gastambide.* — Paris, Bloud et Gay, 1914. — In-8° de XX-228 pp. — Prix : 4 fr.

Paul Feyel. — *Histoire politique du XIXe siècle.* — Paris, Bloud et Gay, 1913. — In-8° de 705 pp.

André Bremond. — *La Piété Grecque.* — Paris, Bloud et Gay, 1914. — In-16. — Prix : 3 fr.

Paul Escard. — *Le Frère Philippe, Supérieur général des Frères des Écoles Chrétiennes.* Préface du colonel Keller. — Paris, Librairie des Saints-Pères, 1913. — In-16. — Prix : 2 fr.

Vte Aurélien de Courson. — *L'héroïsme breton pendant la Période Révolutionnaire.* Paris, Librairie des Saints-Pères. — In-16 de 270 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Ét. Descloux (abbé). — *Le Tiers-Ordre de saint François. I. Ce que veut l'Église. II. Ce qu'on a fait chez nous. III. Ce qu'il faudrait faire encore.* Fribourg (Suisse) Imprimerie-Librairie du B. P. Canisius, 1913. — In-8° de VIII-148 pp.

Mgr Robert-Hugh Benson. — *Les confessions d'un converti,* traduites de l'anglais par Théodore de Wyzewa. 2e édition. — Paris, Perrin 1914. — In-16 de XII-247 pp. Prix : 3 fr. 50.

Chanoine Alleaume. — *Prières du jeune catholique d'action.* — Paris, Lethielleux. — In-32, cadres rouges. — Prix : 1 fr.

P. Raphael Delarbre. — *Litanies de saint Joseph.* Courtes méditations. Quaracchi près Florence, Coll. saint Bonaventure 1914. — In-8° de 90 pp. — Prix : 0 fr.50.

A. Lagier (abbé). — *Les Récollets dans le diocèse actuel de Grenoble.* — Grenoble, J. Baratier, 24, avenue Alsace-Lorraine. 1913. — In-8° de 107 et 28 p. — Prix : 1 f. 50.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les Rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le Bulletin Bibliographique.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

PRÉTENDU ANTI-INTELLECTUALISME

DU

DOCTEUR SUBTIL

« Il suffit à l'Eglise que soient saufs ses dogmes et les conséquences qui en découlent touchant la valeur limitée, mais réelle de la connaissance conceptuelle ; elle n'impose par ailleurs aucune systématisation déterminée sur la nature et l'activité de l'intelligence, ou sur ses rapports avec la volonté.

« En fait, les deux systèmes philosophiques les plus célèbres dans son sein, et qui ont servi de base aux deux écoles de théologie les plus tranchées, le thomisme et le scotisme, se trouvent précisément, sur ces points, en opposition irréductible. La volonté a la primauté chez Scot et chez les Franciscains en général ; leur système est couramment et justement caractérisé comme anti-intellectualiste et volontariste.

« Scot pense, contre saint Thomas, que la possession de Dieu s'opère formellement par la volonté. Il est, dès lors, conséquent avec lui-même en niant la parfaite coïncidence de l'ordre intellectuel et de l'ordre réel : c'est le sens de la fameuse distinction formelle *ex natura rei*. Parce que la notion thomiste d'intellection possédante et d'immanence intellectuelle lui manque, il tend à se représenter toute connaissance sur le modèle de notre conception abstraite et représentative : c'est ce qui explique ses théories sur l'univocité de l'être et sur la connaissance humaine des attributs divins.

« Si nous définissions l'intellectualime par la tendance à égaler tout le connaître au connaître humain, nous devrions dire que Scot est plus intellectualiste que saint Thomas. . . .

Digitized by Google

« Au reste, encore une fois, et quelle que soit la faveur très spéciale témoignée à Rome, de nos jours surtout, au système de saint Thomas, celui de Scot jouit dans l'Église d'une pleine liberté.»

*
* *

Ces lignes sont de M. Pierre Rousselot, dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi Catholique,* au mot « *Intellectualisme* ».

Or, c'est à contre cœur que nous apportons au savant professeur un démenti partiel.

Une question pour commencer : à quelle source, l'auteur de l'*Intellectualisme* a-t-il puisé ? L'article du *Dictionnaire* signale à titre de simple référence les commentaires d'Oxford, livre IV, distinction XLIX, quæst. IV.

L'extrait par lequel débute cette étude est répréhensible à trois points du vue :

1° Il renferme des méprises assez considérables sur le fond du système de Duns Scot et des Franciscains en général.

2° Il affilie, sans fondement, à la distinction formelle les deux thèses bien connues par nos lecteurs du primat de la volonté au sens scolastique et de l'irréductibilité de l'ordre réel à l'ordre idéal.

3° Il fait dépendre du mode de connaissance discursive et abstraite l'univocité appliquée à l'*ens* transcendantal et aux attributs par lesquels on répond positivement à la question : qu'est-ce que Dieu ?

Toutefois, l'on doit savoir gré à M. Rousselot d'avoir signalé l'emploi abusif que M. E. Le Roy (1) prétend faire de Duns Scot et de son École : « Si, prononce-t-il, (2) nous définissions l'intellectualisme par la tendance à égaler tout le connaître au connaître humain, nous devrions dire que Scot est plus intellectualiste que saint Thomas. — *On voit combien il est dangereux, jugeant sur les premières apparences, d'invoquer la tradition scotiste à propos de la moderne critique du concept.*» — (3) Avec

(1) E. Le Roy, *Dogme et critique,* p. 123-124, note VIII.

(2) *Dictionn. Apolog. de la Foi chrétienne,* fasc. X. *loc. cit.* Beauchesne, 1914.

(3) « Une confusion semblable, continue-t-il, est possible dans l'acte de foi, où Scot attribue à la volonté un rôle moins décisif que saint Thomas. Il y a des distinctions nécessaires à faire que négligent nécessairement ceux qui n'ont de la scolastique qu'une connaissance peu approfondie.» Nous dirions de plus : et que négligent aussi inévitablement ceux qui ont de la scolastique une connaissance unilatérale.

Digitized by Google

l'aimable auteur, j'opine qu'il était très « dangereux » pour M. Le Roy de faire appel à un système ancien en évidente opposition avec le contenu de « Dogme et Critique. » Cet accord sur une question de droit ne doit pas laisser supposer que je souscrive à un contexte auquel j'avoue ne rien comprendre.

Du moins, M. Rousselot reconnaît-il expressément que la doctrine du B. Scot « jouit dans l'Église d'une pleine liberté ».

Nous voudrions, de plus, établir que cette tolérance est plus que justifiée.

Dans ce but, nous exposerons succinctement :

1° Les quelques méprises de M. Rousselot ;

2° Le rôle de la distinction formelle ;

3° Le fondement objectif de l'univocité.

I. — De quelques méprises de M. Pierre Rousselot.

PREMIÈRE MÉPRISE : « *La volonté a la primauté chez Scot et chez les Franciscains en général : leur système est couramment caractérisé comme anti-intellectualiste et volontariste* ».

Donc deux assertions nettement séparées :

1° « *La volonté a la primauté chez Scot et chez les Franciscains* EN GÉNÉRAL. — M. Rousselot tient compte implicitement des exceptions. Celles-ci sont plus nombreuses qu'on ne le suppose de nos jours. Mais il est exact qu'un bon nombre de nos auteurs se rallient, en philosophie comme en théologie, soit à saint Bonaventure, soit au B. Scot. Pour ne rien dire de Pierre Auriol, l'on sait cependant que Guillaume d'Occam s'écarte du tout au tout des traditions franciscaines. La couleur et la forme de son froc ont seules induits nos contemporains à parler d'un « nominalisme que produisit l'École scotiste.» Or d'Occam était à peine adolescent lorsque Duns Scot, exilé de Paris pour avoir pris fait et cause en faveur des Templiers, mourut inopinément à Cologne. Celui-ci laissait des disciples, mais sa prépondérance sur les autres maîtres de l'ordre ne devait s'affirmer que plus tard et coïncider précisément avec les débuts de l'Occamisme. Ce dernier système, presque contemporain de celui du Subtil, en radicale opposition avec le thomisme et le scotisme, éclôt à une époque où les maîtres franciscains subissaient encore l'influence d'Alexandre et de Bonaventure, peut-il vraisemblablement émaner de l'enseignement scotiste? L'affirmer serait commettre un anachronisme colossal. C'est tant pis

Digitized by Google

pour les récents historiens de la Philosophie Médiévale s'ils ont ainsi manqué d'exactitude, tandis que, en toute rigueur de dates, l'ordre des Mineurs dut marquer solennellement ses préférences en faveur de Duns Scot, afin de se prémunir contre les excès de l'exemplarisme augustinien et du nominalisme de Guillaume d'Occam. (1)

Guillaume a-t-il opiné pour ou contre le primat de la volonté ? — Sans rien préjuger de son attitude, je retiens que les Franciscains en général se groupent réellement autour de la thèse favorable à cette prédominance de la volonté sur l'entendement.

Or que faut-il entendre ici par « primat » ou prédominance ? — La réponse est tout entière dans la courte formule que voici : « *La volonté est plus noble que l'entendement* » — Voluntas est nobilior intellectu.

La controverse était déjà ancienne vers la fin du XIIIe siècle. Des raisons d'ordre théologique, selon la diversité des goûts, faisaient pencher la balance dans l'un ou l'autre sens.

S. Paul, dans sa lettre aux Corinthiens, (2) fait de la charité la première des vertus théologales. « *In donis Dei*, confirme saint Augustin, (3) *nullum est majus charitate.*» Or, cette reine des vertus théologales réside directement dans le vouloir indistinct de l'âme. Donc la volonté participe de l'excellence même d'un amour estimé plus noble que le don de la foi. — *Charitas est suprema perfectio voluntatis et fides intellectus. Et charitas videtur excedere fidem.* (4)

Les scolastiques étaient, pour l'ordinaire, appliqués à justifier leurs préférences par des considérations d'ordre théologique. Duns Scot ne se comporte pas autrement. Selon son habitude, il passe au crible les preuves adoptées par ses devanciers. Telle la suivante : le bien est plus noble que le vrai ; car la bonté est essentielle au bien, et elle est ajoutée au vrai. — Ce raisonnement, proteste le Subtil, ne tient pas debout. En voici le pourquoi : bien et vrai sont des propriétés indivises de leur sujet comme l'être où elles s'identifient. (5) — En même temps, il excelle à rétorquer les arguments favorables au primat de l'entendement.

(1) Cf. Parthenius Minges, Zum Wiederaufblühen des Skotismus, dans *Franziskanische Studien* avril, 1914, p. 142-148.

(2) S. Paul, *ad Corinth.* epist. I. cap. XIII.

(3) S. Augustin, *De Trinit.* l. III. cap. XIX.

(4) Déodat, *Capitalia.* t. 1er, p. 423.

(5) Scot, *Oxon.* l. IV. d. XLIX, cf, IV. n. 10 et 13.

Digitized by Google

Les partisans de cette opinion se servaient entr'autres de la preuve que voici : — une cause équivoque, c'est-à-dire dont l'effet n'émane pas d'elle selon les lois de la reproduction du semblable par le semblable, cette cause est élevée en dignité par dessus l'effet ; or, eu égard à la direction d'intention, c'est l'entendement qui propose à la volonté les objets sur lesquels porte nécessairement la détermination du libre arbitre, si bien que — *hoc posito, ponitur ille, et amoto amovetur.* — Qu'à cela ne tienne, reprend Scot ! A son tour, le vouloir exerce son empire sur l'intelligence. *Voluntas imperat intellectui.* Bien plus, aucune de nos facultés n'est soustraite à son commandement, tandis qu'elle-même ne se soumet indispensablement à aucune. Elle se sert de toutes comme d'intruments pour parvenir à ses fins; elle seule est autonome. Elle est reine et sa royauté rayonne sur toute l'étendue des actes conscients et réfléchis. *Voluntas est motor in toto regno animae.* (1)

J'ai dit : « *des actes conscients et réfléchis.* » Car, pour vouloir, il importe au préalable de savoir déjà. *Intellectus habet ad voluntatem tantum prioritatem generationis sive originis.* (2) Et ainsi une certaine connaissance doit précéder les manifestations du libre arbitre. *Aliqua cogitatio præcedit necessario omne velle.* (3) Dans la pensée de Duns Scot, cette « *certaine connaissance* » doit s'entendre de tous les actes évidemment soustraits à une attention délibérée. (4) Nous avions d'ailleurs signalé ces exceptions dans notre étude sur le rôle de la volonté. (5) Nous y parlions notamment de « la science des axiomes », en tant qu'ils s'imposent à l'esprit, antérieurement à toute délibération, comme aussi « des représentations, immédiatement suscitées en nous » par la présence des objets ou par le jeu spontané de l'imagination. La première idée que j'ai en m'éveillant, les pensées vagues qui se succèdent dans mon esprit au fur et à mesure que mille objets passent sous le regard de mes sens, tout cela donne naissance à bien des faits de conscience, dont l'apparition première est totalement étrangère à la causalité libre. (6) Ainsi,

(1) Scot, *Oxon.* l. III. d. XXXIII, quæst. unica, n. 18.
(2) Scot, *Oxon.* l. IV. d. VI. cf. II. n. 3.
(3) Scot, *Oxon.* l. II. d. XLII. q. IV. n. 5.
(4) Scot, *Report.* l. II. d. XLII. q. IV, n. 18.
(5) S. Belmond, *Le rôle de la volonté dans la philosophie de Duns Scot.* — Cf. *Études Franciscaines*, t. XXV. p. 449 — 458, 561 — 584.
(6) S. Belmond, *loc. cit.*, premier article. — Cf. Déodat, *Capitalia*, t. Ier p. 408.

Digitized by Google

bien qu'il attribue à la volonté un titre plus élevé dans la hiérarchie nobiliaire, Duns Scot a soin de préciser que l'esprit est *subsidiairement* au berceau de la vie libre. *Intellectus autem, si est causa volitionis, est causa subserviens voluntati, tanquam habens actionen primam in ordine generationis.* (1)

Saint Thomas n'établit pas autrement les rapports des deux facultés. Et bien qu'il mette l'accent sur l'intelligence, l'on peut impunément déplacer, dans le système de Scot, le mot *nobilior* et dire : *intellectus est nobilior voluntate.* L'on n'aura pas, de ce chef, supprimé l'une des oppositions les plus tranchées du thomisme au scotisme.

Cette constatation me ramène tout droit à M. Rousselot. Celui-ci est historiquement fondé à parler du « primat de la volonté chez Scot et chez les Franciscains en général ». Son tort est seulement d'exagérer l'importance d'une opinion qui, dans la pensée des Anciens, ne pouvait pas être « *l'âme* » d'un système. (2)

*
* *

2° — « *Leur système*, poursuit M. Rousselot, (le système des Franciscains en général), *est couramment et justement caractérisé comme anti-intellectualiste et volontariste* ». — L'auteur n'a pas introduit, sans y prendre garde, deux adverbes juxtaposés l'un à l'autre, de manière que, non content de constater ce que d'autres ont pu dire, M. Rousselot est lui-même persuadé du volontarisme anti-intellectualiste des Franciscains en général.

Le mot *couramment* tendrait à supprimer d'un trait de plume le démenti que les intérressés apportent eux-mêmes à cette étrange proposition. M. Rousselot ignore-t-il les contradictions multiples que l'ignorance et le sans-gêne ont disséminés de nos jours autour des doctrines scotistes ? Enfin peut-on parler d'une chose dite « *couramment* », quand on a contre soi les témoignages peu suspects de MM. de Wulf et G. Fonsegrive ?

« Ce fut Scot, témoigne l'un, qui imprima aux études de l'Ordre une orientation nouvelle. Il mit à la mode un péripatétisme *sui generis*, qu'il sut rendre original, même dans les

(1) Scot, *Oxon.* l. IV. d. XLIX, q. IV. n. 16.

(2) L'on éviterait, de nos jours, bien des controverses si l'on s'interdisait de transférer dans la pensée des Anciens, les préoccupations que les systèmes modernes font naitre chez les défenseurs actuels du spiritualisme chrétien.

Digitized by Google

théories de l'ancienne scolastique qui survivent dans sa philosophie ». (1) Le système de Scot est-il dit ici est « *un péripatétisme sui generis* ». Comme saint Bonaventure, mais dans des proportions plus marquées, Duns Scot accepte de l'aristotélisme les thèses fondamentales de la métaphysique générale, de l'ontologie, de la cosmologie et de la logique. Il s'efforce, en même temps, de plier la psychologie et l'idéologie de saint Augustin à la terminologie aristotélicienne. En cela, il ne fait que continuer une tradition ; et ceci ne veut pas dire qu'il n'apporte pas ici ou là au système de ses devanciers les corrections opportunes. Son procédé est donc éclectique dans une certaine mesure. L'empreinte augustinienne d'une part, une certaine préférence pour l'interprétation avicennienne de l'aristotélisme, justifient quatre vingt dix-neuf fois sur cent les différences systématiques, pour lesquelles un groupe de néo-scolastiques affectent une aversion si marquée. De ce chef, l'on se demande, par quel artifice de logique, l'on ferait de saint Augustin un «grand intellectualiste», tandis que l'on reléguerait dans le parti d'opposition Alexandre de Hales, saint Bonaventure, Duns Scot et les Franciscains en général ? (2)

« La scolastique, remarque M. Fonsegrive, (3) s'appliqua à analyser ces concepts, à les faire servir à l'édifice de la philosophie chrétienne, elle les soumit à une élaboration admirable, leur appliqua ses divisions, ses subdivisions, ses distinctions, sous-distintions et contre-distinctions, si bien qu'on trouve dans le plus grand nombre des scolastiques, je veux dire dans saint Thomas, une réponse conceptuelle abstraite à presque toutes les questions qu'un philosophe peut se poser. Servi par un admirable bon sens, par une divination exquise de la précision et de la mesure, par une intelligence à la fois droite et subtile, habitué d'ailleurs à la vie intérieure, ayant le don de l'observation et des visions du réel, il a élevé un édifice étonnant par sa grandeur, par ses aménagements et ses proportions. Beaucoup moins intellectualiste que ses disciples ne l'on dit, voyant clairement et proclamant qu'avant l'intelligence il y a la vie, il n'a séparé que par méthode l'intelligence de la volonté et la volonté

(1) De Wulf, *Hist. de la philosophie médiévale*, 4e édition, p. 451.

(2) L'un des érudits qui ait le plus contribué aux travaux préparatoires de la *Summa Halensis* nous disait d'Alexandre de Hales : «C'est de l'augustinisme le plus anthentique *sub veste aristotelica* ».

(3) George Fonsegrive, *Essais sur la connaissance*. Lecoffre, p. 119 — 120.

Digitized by Google

de l'intelligence, il a de la même plume et du même cœur écrit la *Somme* et les hymnes de la fête du Saint-Sacrement... Et c'est lui aussi qui, dans son *Commentaire de Denys l'Aréopagite*, a écrit : *Deus est ignotum*, IGNOTUM au neutre.

« A côté de lui, Duns Scot, presque aussi admirable, quoique peut-être moins pondéré, a mis l'accent sur la volonté, tandis que saint Thomas le mettait sur l'intelligence, mais sans que ni l'un ni l'autre aient été ce que l'on appelle aujourd'hui des intellectualistes ou des volontaristes. Charles Secrétan, en particulier, (1) nous a présenté de la philosophie de Duns Scot une involontaire caricature ».

« Le mot volontarisme, écrit encore M. de Wulf, (2) est de création récente, et son application à l'histoire du Moyen-Age est de nature à donner le change. Dans la philosophie moderne, le le volontarisme désigne un mouvement d'idées issu du Kantisme : la volonté serait susceptible de nous donner des *certitudes*, inaccessibles à la raison. Or, jamais scolastique n'a attribué à la volonté un rôle critériologique, ou consacré les empiétements du vouloir sur le connaître. Même dans le camp des volontaristes du Moyen-Age règne l'adage : « *on ne veut que ce qu'on connaît.* » Les relations hiérarchiques de la volonté et de la raison, écrit Henri de Gand, sont celles du maître et du serviteur, mais il n'en est pas moins vrai que le serviteur précède le maître et porte le flambeau qui doit éclairer sa marche ».

Mais s'il est pour le moins contestable que le système de Scot et des Franciscains en général soit « caractérisé comme volontariste et anti-intellectualiste, » doit-on du moins convenir que ces deux épithètes réunies lui seraient « *justement* » accolées ?

Ce doute doit être résolu par le recours aux sources. Dans le désir de faire d'une pierre deux coups nous passons sans autre préambule à la seconde méprise de M. Pierre Rousselot.

*
* *

TEXTE DE M. PIERRE ROUSSELOT : — « *Si nous définissions l'intellectualisme par la tendance à égaler tout le connaître au*

(1) *Philosophie de la liberté*, 2 vol. in 8°, 18e édition, Paris et Genève 1879.

(2) De Wulf, *Histoire de Philosophie en Belgique*, 1910, p. 108 - 109. D'après l'exposé de M. de Wulf, le volontarisme de Duns Scot se rapprocherait du système d'Henri de Gand, sauf un certain mélange de déterminisme intellectualiste, dont Scot s'est heureusement libéré.

Digitized by Google

connaître humain, nous devrions dire que Scot est plus intellectualiste que saint Thomas ».

Notre savant critique ne s'arrête pas devant une contradiction. Accoupler dans un même corps de doctrines, anti-intellectualisme et intellectualisme anthropocentrique, cela ne tire pas à conséquence !

Arrivons à la question. Duns Scot est-il, nonobstant le primat de la volonté, intellectualiste ? A supposer qu'il en soit ainsi a-t-il réellement rapetissé à sa taille la mesure du réel ?

Or qu'est-ce que l'intellectualisme ? — L'intellectualisme, dit-on, est un système où l'ordre réel est subordonné à l'ordre conceptuel, où les choses sont supposées être absolument telles qu'on les connaît. Ceux qui médisent de l'intellectualisme désignent pour l'ordinaire « *la doctrine implicite ou avouée de l'universelle compétence et suffisance de la pensée conceptuelle et discursive ; on pourrait dire encore : la doctrine qui se représente toute réalité sur le type d'une chose, entendant par chose l'objet propre du concept* ». (1)

Au fond, l'intellectualisme, que l'on incrimine dans les milieux bien pensants, est tout l'inverse de la théorie des scolastiques thomistes, scotistes et suaréziens, selon laquelle notre connaissance des choses est conforme, mais nullement adéquate au réel. Je sais bien, disent-ils, ce que les choses sont, mais le tout des choses dépasse considérablement ce que je puis en savoir. Ma science de l'être est limitée et seul Dieu égale tout le connaître.(2)

L'on sait que, s'écartant en cela de saint Thomas, Duns Scot accorde à notre esprit la saisie immédiate du réel tel quel. Pour lui, matière et concrétisation ne sont pas un empêchement à la vision intuitive du monde corporel. Si donc l'on entend avec Kant, (3) par intellect discursif, la nécessité pour l'entendement de penser par le moyen de concepts, soit innés (formes a priori, idées de Platon), soit élaborés à son insu (espèces intelligibles issues de l'opération éliminative de l'intellect abstractif des aristotéliciens), il est évident que, dans le système scotiste, cela se passe d'une autre façon. (4) Selon le maître irlandais, l'intellect est donc intuitif en tant qu'il accompagne et achève la saisie du

1) Pierre Rousselot, *loc. cit.*

(2) Cf. S. Belmond, *Dieu : existence et cognoscibilité*, 2e partie.

(3) E. Kant, *Critique de la raison pure*, 2e partie : analytique des concepts.

(4) Cf. S. Belmond : Simples remarques sur l'idéologie comparée de saint Thomas d'Aquin et de Duns Scot. — *Revue de la philosophie*, mars 1914.

Digitized by Google

réel par le sens et qu'il acquiert des idées singulières. Il est rendu discursif postérieurement à la conception de l'universel et en fonction du jugement et du raisonnement, sans lesquels le discours serait impossible.

Cette particularité du scotisme est, ce me semble, la négation explicite « de l'universelle compétence et suffisance de la pensée conceptuelle et discursive ». Or peut-on néanmoins reprocher à Scot » d'égaler tout le connaître au connaître humain ? » — Le prétende qui voudra. Pour nous, cette prétention serait arbitraire, fausse et tendancieuse.

Nous en avons fourni la preuve ailleurs. « Duns Scot, disions-nous (1), a sur la nature du langage des idées personnelles, voire toute une *théorie*. N'arrive-t-il pas que la portée d'un mot outrepasse l'ampleur du concept ? *Distinctius potest aliquid significari, quam intelligi.* (2) Pouvons-nous percevoir nettement les essences créées, les noumènes de Kant ? — Non, cela n'est pas possible. — Si donc les mots, dans l'usage, se substituent aux substances, la fonction du langage n'est pas rigoureusement subordonnée à la logique (des concepts). Nos idées des choses sont trop souvent inadéquates, superficielles, bien près de zéro... Nous sommes, relativement au langage, dans le cas de ce quelqu'un qui prononcerait en présence d'un juif des mots hébreux, auxquels il n'entendrait rien lui-même. En serait-il moins compris ?... *D'où il suit que le langage, malgré son origine toute humaine, exprime plus de réel que n'en découvre l'entendement...* Sans doute, on ne peut dire que ce qu'on a auparavant conçu ; mais une fois exprimés, les mots, comme s'ils s'affranchissaient d'une tutelle, se relient sans intermédiaire à la chose qu'ils nomment... A la faveur de cette théorie, le maître estime que l'Être de Dieu, quoique réfractaire à la connaissance introspective, est cependant réductible aux formes du langage. — *Quemadmodum viator imponit nomen ad significandam substantiam, sub ea ratione qua ipsam non intelligit, ita pariter poterit nomen imponere ad exprimendam essentiam ut hæc, sub qua ratione nequit illam ex naturalibus suis attingere.* (3) D'où il appert que le langage est transcendant à la connaissance. Les mots... participent ainsi de l'impénétrabilité des essences créées

(1) S. Belmond, *Dieu*, p. 203 et suiv.
(2) Scot, *Oxon.* l. d. XXII. q. I. n. 1.
(3) Scot, *Oxon.* l. I. d. XXII cf. n. 2.

Digitized by Google

et de Dieu même. Il est conséquemment plus aisé de nommer Dieu en sa réalité transcendante (1) que de connaître... le comment de la vie divine... C'est donc que le langage est coordonné à mes intentions encore plus qu'à mes idées... On ne saurait adopter contre le modernisme une attitude plus nettement dogmatique. La formule n'affirme pas seulement ; elle contient, encore que son contenu transcende l'intelligence humaine ».

Ces lignes se passent de commentaire. Nous les avions rédigées sans prévoir qu'un jour elles nous serviraient à opposer un démenti à une invention que nous eussions préféré ne pas imputer à M. Rousselot. Toutefois elles nous mettent d'accord avec ce respectable auteur lorsque celui-ci ajoute un peu plus loin que Duns Scot « *est, dès lors, conséquent avec lui-même, en niant la parfaite coïncidence de l'ordre intelligible et de l'ordre réel.* » Oui, Duns Scot est conséquent. Or ce n'est pas pour la raison qu'en donne notre contradicteur. Je n'ignore pas que, d'accord avec M. Sertillanges, M. Rousselot attache au mot « intelligible » un sens détaché du concept humain, si bien que, pour nous, plus une chose est «intelligible» moins elle est concevable, c'est à dire que plus elle contient de l'être, plus aussi elle se soustrait à notre mode de connaissance. Saint Thomas, dit-on, (2) « *pose l'être d'abord, et il le dit intelligible de soi, mais intelligible, cela ne veut pas dire concevable. Le concevable n'est qu'une espèce déficiente de l'intelligible, et il y a de l'un à l'autre une telle distance qu'on peut écrire en toute rigueur : plus une chose est intelligible, moins elle est concevable. La preuve, c'est que Dieu, le suprême intelligible, n'est plus du tout concevable* ».

Si la clarté du langage doit bénéficier de ce genre de subtilités et mettre à la portée d'un public à jeun de métaphysique la belle et profonde philosophie du Moyen-Age, je n'aurais garde d'en contester le bien fondé. Dans ma pensée et comme interprète de Duns Scot, *intelligible est synonyme de connaissable. Le possible n'est pas encore du réel ; il ne sera jamais cela dans toute son extension. Il est cependant connaissable. Comment parler, dès lors, d'une coïncidence parfaite de l'ordre intelligible et de l'ordre réel ?* (3)

(1) Appliqué à Dieu, cet adjectif est synonyme de suprême.

(2) *S. Thomas d'Aquin* par A. D. Sertillanges, tome 1er, p. 49. — Paris, Félix Alcan, 1912.

(3) MM. Rousselot et Sertillanges ont créé de toutes pièces des antinomies que n'autorisent en rien les positions respectives des anciens systèmes scolastiques..

Digitized by Google

*
* *

TROISIÈME MÉPRISE DE M. PIERRE ROUSSELOT. — « *Parceque la notion d'intellection possédante* et *d'immanence intellectuelle lui manque, il* (*Duns Scot*) *tend à se représenter toute connaissance sur le modèle de notre connaissance abstraite et représentative* ».

M. Rousselot a-t-il réellement aperçu ce vide dans l'idéologie de Duns Scot? Puisque, selon lui, l'intellect humain est discursif et nullement intuitif, quand il parle ici « d'intellection possédante et d'immanence intellectuelle»,c'est à une intelligence supérieure à la nôtre qu'il fait allusion. Cette phraséologie insolite et d'une allure transcendante est bien faite pour jeter de la poudre aux yeux. Du moins, on y saisit très clairement l'apologie de saint Thomas et l'écrasement de tout le reste. C'est ainsi que, au dire de M. Sertillanges, (1) Albert le Grand « est le premier pionnier de l'œuvre dont Thomas d'Aquin sera le grand maître », aidé seulement « pour la partie philologique » de Guillaume de Mœrbeke. Alexandre de Hales ne compte pour rien. M. Sertillanges n'en parle pas. C'est qu'en effet Alexandre n'est pas de la famille. D'ailleurs, saint Thomas suffit pour tous. « Car loin de chercher à froisser les partisans de l'augustinisme, il en absorberait tout l'acquis et serait Augustinien plus qu'eux-mêmes ».

Quelqu'un a dit : « On s'entend plus facilement *contre* quelqu'un que *pour* quelque chose ; dès qu'une doctrine triomphe, des schismes naissent ». (2) Les néo-thomistes ne s'entendent guère entr'eux, mais ils travaillent encore avec ardeur et concordance d'efforts à la démolition du scotisme. Et pourtant, Scot est plus vivant et plus moderne qu'il ne paraît aux esprits superficiels. C'est que le néo-thomisme chez la plupart, serait lui-même méconnaissable, si l'on rendait à Scot les emprunts que l'on a crû faire à saint Thomas.

Pour revenir à la dernière méprise de M. Rousselot, je retiens que cet auteur ne se fût jamais avisé de parler ainsi, s'il s'était donné la peine de feuilleter le prologue des *Commentaires scotistes* de Pierre Lombard ou le remarquable traité du bienheureux Jean Scot sur le « Premier Principe ». La lacune

(1) *S. Thomas d'Aquin*, Introduction.
(2) Félix Le Dantec, *L'athéisme*, p. 23.

Digitized by Google

qu'il prétend se trouver chez Scot n'est elle-même concevable que si l'on interprète en théodicée le chapitre de la Science Divine dans un sens anthropocentrique.

Le septième livre du deuxième tome des textes édités par le P. Déodat est consacré tout entier à l'Entendement Divin. Le §. 17., p. 271 — 273, est ainsi intitulé : *Quod Vita Intellectualis sit de ratione quidditatis Dei, seu quod Intellectualitas sit quid essentiale in Divinis.*

Je demande à M. Rousselot si ce latin ne comble pas déjà le trou qu'il a cru découvrir dans la cuirasse du Docteur Subtil ?

Duns Scot y dit explicitement :

1° « L'Intellection entre formellement dans le concept propre de l'Être Divin, vu que Dieu n'est pas seulement Existant, mais qu'il est en même temps Vie et Intelligence ». (1)

2° « L'Intellection parce qu'elle appartient, à Dieu très parfaitement, est sa nature même ». (2)

« Intellection possédante, Immanence intellectuelle », ou ces mots sonnent creux, ou ils signifient ce que Duns Scot a depuis longtemps énoncé dans ces deux propositions.

L'on nous pardonnera de ne pas insister, dans un travail de simple rectification, sur l'un des chapitres les plus prenants de la théodicée scotiste. Le lecteur décidera lui-même si M. Rousselot était réellement fondé à faire de Scot et des Franciscains en général les précurseurs du volontarisme anti-intellectualiste ou agnostique des systèmes issus des deux Critiques d'Emmanuel Kant.

S. BELMOND

(1) « Intellectualitas includitur in propria ratione Essentiæ Divinae, quae non est tantum Ens, sed Ens Vitale et Intellectuale ». Scot. *Report.* l. I. d. XXXV. q. I. n.28.

(2) Cum Intellectualitas perfectissime Deo conveniat, erit sibi quidditative idem.— Scot, *loc. cit.*

Digitized by Google

L'IMMANENCE

Réflexions d'un philosophe de l'ancienne École à la recherche de la notion et du principe de l'Immanence.

Le langage inspiré par l'Immanence se présente en français, même aux philosophes, comme un patois philosophique ; c'est du *charabia* pour les non-initiés. Pour ses partisans, c'est toute la Philosophie moderne. Se comprennent-ils eux-mêmes ?

Cherchons ici à découvrir quelle est au juste la notion de l'Immanence et du principe de l'Immanence. Nous ne promettons pas la clef du langage, mais cependant de curieuses découvertes.

Ce travail a été inspiré par la lecture du livre du Père de Tonquédec (1) intitulé : *Immanence. Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel.* L'auteur s'est efforcé d'être *objectif*, comme on dit aujourd'hui ; il étudie sérieusement la doctrine, la relève en de nombreux textes et en montre les erreurs, soit au point de vue philosophique, soit au point de vue théologique. Nous nous bornerons à la recherche de la notion et du principe.

Nous citerons d'abord quelques textes ; puis nous étudierons la première page, et la première page seulement, du livre du P. de Tonquédec : *Notions générales.*

§ 1. *Quelques citations. Langage abstrus.*

Inutile de dissimuler les difficultés ! Écoutez les aveux de deux théologiens ; l'un attaque la doctrine de M. Maurice Blondel,

(1) *Immanence. — Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel,* 1 vol in-16 de XV-307 p. Prix 3 fr. 75. Par Yves de Tonquédec. Paris, Beauchesne, 117 Rue de Rennes.

Digitized by Google

l'autre s'évertue à découvrir un sens acceptable à sa méthode.

Le P. de Tonquédec, maître dans la partie, après avoir consacré plus de 250 pages à un exposé et à une réfutation qui semblent péremptoires, appelle modestement son livre un *Essai critique*. Il n'est pas sûr, lui, d'avoir complètement saisi la pensée de M. Blondel. Et de fait celui-ci, après la lecture de la *Critique*, s'est hâté de crier à tous : on me prête des idées que je n'ai jamais eues ! On ne m'a pas compris ! Je rejette loin de moi toutes les erreurs contenues dans ce livre ! Tant cette doctrine est vraiment mystérieuse ! Elle n'emploie point les mots de notre langue, même les plus usuels, dans le sens ordinaire et reçu, elle aime les formules déconcertantes, elle brusque, elle heurte les pensées du plus vulgaire et du plus sûr bon sens. La logique ordinaire lui inspire de l'horreur. Hâtons-nous de dire que *l'Essai critique* a porté. M. Blondel, après ses premières plaintes, a reconnu les imperfections, les *équivoques,* de ses précédents écrits et prépare un ouvrage *renouvelé.* (1) Quand cet ouvrage aura paru, n'y cherchez pas une doctrine bien nette et définitive ; l'auteur professe, que tout, pensée et réalité, tout est évolution, changement, action, rien n'est stable, rien n'est permanent. N'en soyez pas surpris : pour lui le fond de tout c'est l'*action*, ce n'est pas *l'agent*.

Voici maintenant, dans le Dictionnaire d'Apologétique, les aveux de l'auteur qui a écrit, à l'article : *Immanence*, la méthode. (2) Pour essayer de donner un sens acceptable à la Méthode de M. Blondel, l'auteur reconnaît loyalement qu'il a dû, *non pas côtoyer les textes*, *mais les exclure systématiquement*, *parce qu'on n'est jamais sûr de l'interprétation du texte ;* il a donc fallu *courir les risques d'une complète liberté avec la lettre, dégager ce qui doit être considéré comme la substance d'une pensée très complexe, dessiner le schème... avec la sobriété d'une épure.*

Voyons cependant, nous, quelques textes ; nous voulons le document lui-même et non des transcriptions déformantes. (3)

(1) V. *Revue pratiq. d'Apologétiq.*, 15 août 1913.

(2) Une partie traite de la doctrine, l'autre de la méthode de l'Immanence ; signées : Albert Valensin. Les mots soulignés ici sont empruntés à la seconde partie.

(3) Les textes qui suivent sont extraits du livre du P. de Tonquédec qui donne les références.

Digitized by Google

S'il s'agit d'affirmer la haute portée, la nécessité de l'*Immanence*, les paroles sont claires, limpides. « La notion d'immanence est la condition de toute doctrine philosophique ; c'est là mon point de départ, c'est ma méthode, c'est l'esprit de ma conclusion. » Ainsi parle M. Blondel. De son côté M. Le Roy, immanentiste plus décidé encore, parlant du principe d'immanence, s'écrie : « On peut dire qu'en avoir pris conscience claire est le résultat essentiel de la philosophie moderne. Qui refuse de l'admettre ne compte plus désormais au nombre des philosophes ; qui ne parvient pas à l'entendre marque ainsi qu'il n'a point le sens philosophique ».

Voici par contre des textes qui n'ont plus la même limpidité. « La notion d'immanence... c'est l'idée, très juste en son fond, que rien ne peut entrer dans l'homme qui ne sorte de lui ». Le même M. M. Blondel dit aussi : « En cherchant à nous réaliser et à nous connaître, nous hiérarchisons les êtres et les sciences ». Et encore : « L'affirmation immanente du transcendant, fût-ce du surnaturel, ne préjuge en rien la réalité transcendante des affirmations immanentes ». Voulez-vous savoir ce qu'est le miracle ? « Une dérogation réelle aux apparences anthropomorphiques. » (M. Blondel.) Un autre, M. de Sailly, a écrit : Le miracle « a pour ainsi dire un être réel dans le domaine humain des apparences fondées ». Enfin M. Laberthonnière : le miracle ne trouble qu' « un ordre illusoire ». Même si vous êtes de l'École de M. Charles Morice qui a écrit : « Plus une pensée est grande, plus il faut la voiler comme on enveloppe de verre les flammes des flambeaux et des soleils », et encore : « Ta pensée, garde-toi de la jamais nettement dire », oui, même si vous admettez cette méthode en littérature, vous trouverez qu'ici la mesure n'est pas gardée ; en philosophie surtout il faut blâmer ce langage flottant, nébuleux, incompréhensible. N'appelons pas profond ce qui est mauvais !

Une seule chose nous importe ici : chercher à découvrir une définition de l'Immanence.

On ne la trouvera pas.

M. M. Blondel est décourageant : la nouvelle philosophie n'admet pas de définition ! « Le point de départ de la vraie philosophie, dit-il, c'est de prendre conscience que le donné d'où il faut partir ne peut se formuler en aucune définition ». Et encore : Dans la recherche philosophique il faudrait « ne partir d'aucun point déterminé, parce qu'aucun n'est, à part, absolument détermina-

Digitized by Google

ble ». Arrière donc toutes les anciennes méthodes philosophiques et dialectiques ! Arrière toutes les définitions ! Elles déforment la réalité, la vérité, n'en présentant que des morceaux. La nouvelle philosophie veut la vérité tout entière. « Le principe d'immanence interdit de rien séparer de l'ensemble. » — « Il n'est aucun objet dont il soit possible de concevoir et d'affirmer la réalité sans avoir embrassé par la pensée la série totale. » — « Croire qu'on peut aboutir à l'être et légitimement affirmer quelque réalité que ce soit sans avoir atteint le terme même de la série qui va de la première intuition sensible à la nécessité de Dieu et de la pratique religieuse, c'est demeurer dans l'illusion. » — « Le philosophe ne peut se permettre aucune assertion foncière et définitive avant que son regard ait passé par la perfection de l'ensemble ».

Ces phrases déroutent les pauvres philosophes du vieux temps. Quoi donc ? Le vrai philosophe ne peut rien étudier à part ? Il ne découvrira jamais la plus petite *réalité* s'il ne connaît pas tout ? Je ne puis affirmer *la réalité* de l'homme qui me parle, du pain que je mange, de ma propre personnalité, si je ne me suis pas élevé à voir la nécessité de Dieu, bien plus, si je ne pratique pas la religion ? Impossible d'affirmer comme vérité définitive : deux et deux font quatre, quand on n'a pas jeté son regard sur l'ensemble du monde ? Il est vrai que le même écrivain affirme que l'on trouve tout dans le plus petit être : « Dans le *moindre détail* de la nature ou de la science, l'analyse retrouve toute la science et toute la nature. »

La prétention de tout trouver dans le plus petit rien nous paraît aussi peu conforme à la réalité que celle de ne pouvoir rien connaître sans connaître tout.

Voici pourtant une affirmation plus surprenante encore pour les non-initiés : « L'être dans la connaissance n'est pas avant, mais après la liberté de choix ». — « La vérité réelle des objets, leur être (pour nous) consiste dans ce qu'il dépend de nous de vouloir on de ne pas vouloir en eux ». — « L'être involontaire et contraint ne serait plus l'être ; tant il est vrai que le dernier mot de tout, c'est la bonté ; et qu'être, c'est vouloir et aimer ». M. M. Blondel affirme bien que les choses nous *apparaissent* nécessairement, mais *elles ne sont réelles* pour nous que si nous le voulons ; toutes ces affirmations n'en sont pas moins obscures. Comment les choses nous apparaissent-elles sans être ? Comment peut-on identifier l'être, ou même la connaissance de l'être

Digitized by Google

avec la liberté, la volonté, l'amour ? N'est-ce point confondre moralité et réalité ? L'être moral réclame la liberté et aboutit à l'amour, oui : *plenitudo legis dilectio*. Mais que d'autres réalités en dehors de nos actions morales ! Soulignons aussi l'équivoque des deux autres paradoxes : le philosophe ne peut pas connaître un être sans connaître tout l'être ; il peut trouver tout l'être dans le moindre des êtres.

Le vieil Aristote a dit que la plus petite déviation dans l'idée d'être, et aussi dans ses applications, peut aboutir aux plus grands égarements, engendrer les plus pernicieuses erreurs. N'est-ce pas l'expression la plus équivoque dans toutes les langues ? Qu'est-ce que l'être ? Qu'entend-on au juste par l'être ? C'est *ce qui est*, n'est-ce pas, de quelque façon que ce soit. Et alors ? C'est la réalité, c'est toute la réalité ! Attribuez-vous à ce mot le sens de l'Etre par excellence, de l'Etre des êtres, du Premier Etre, cause de tout ? Gare au panthéisme ! Songez-vous à l'être en général, à l'être et aux principaux genres d'être dont s'occupe la Métaphysique ? Gare à l'Idéalisme sous toutes ses formes ! Gare aussi à un Réalisme exagéré ! Ne représente-t-il pour vous que le verbe être, le lien entre le sujet et le prédicat de toute phrase complète ? Gare au Nominalisme ! On le voit, pas de terme plus vaste, ni plus vague, plus indéterminé, plus indéfini ! Il se dit de tout, mais ne désigne par lui-même aucune chose, il ne spécifie rien. Voilà sans doute pourquoi il règne en maître dans la philosophie qui exclut toute définition, toute précision de langage et de pensée.

Ne trouvons-nous point dans ce mot une lumière sur l'Immanence et même sur plusieurs systèmes possibles d'Immanence ? L'être se trouve partout, il est en tout, il est tout : c'est ce qui est. Seul le néant échappe à son emprise, seul il est en dehors. Tout est au-dedans de l'être, tout lui est immanent. Chaque système d'immanence pourrait se rapporter au sens donné à ce mot : l'être, la réalité.

Nous venons d'entendre quelque écho du langage de la nouvelle philosophie ; il ne donne pas une idée bien saisissable de l'Immanence. Serons-nous plus heureux en obéissant aux exigences de l'esprit habitué à la vieille méthode de philosopher, en cherchant à définir, si la chose est possible ?

Le mot immanence vient de deux mots latins : *in manere*, qui signifient *demeurer dans*. De là une idée générale : l'imma-

Digitized by Google

nence désigne ce qui reste à l'intérieur. La philosophie de l'Immanence ne signifie-t-elle point simplement que, pour faire de la bonne philosophie, il n'y a point à sortir ; il faut rester à l'intérieur ? Divers systèmes philosophiques d'immanence sont sûrement des ramifications d'un même tronc, coulent de la même source. Descartes, pour laisser à l'esprit son libre épanouissement, trouva bon de fermer tous les livres d'histoire, de philosophie et de théologie et de ne tenir aucun compte des essais tentés jusqu'à lui pour arriver à la certitude. Je ferai de la bonne et solide philosophie, se dit-il, sans sortir de moi. C'est de l'immanence. En révoquant tout en doute, je pense, car douter, c'est penser. *Je pense, donc je suis*. En voilà assez : du moi pensant part et au moi aboutit toute la philosophie. Pouvons-nous donc définir l'immanence : la doctrine qui fait jaillir toute connaissance du moi pensant ?

Ne nous flattons pas d'avoir ainsi une grande lumière sur les divers systèmes. Il paraît qu' « une formule synthétique de la doctrine de l'immanence pourrait être donnée par cette équation : Religion = révélation = foi = conscience du divin = Dieu = vie = expérience ». (1) Imaginez le langage déconcertant qui résulte de l'emploi d'un même mot dans des sens aussi disparates !

Si nous nous plaçons au seul point de vue religieux, nous pouvons arriver à une idée un peu moins vague. Dans son Encyclique contre le Modernisme, Pie X parle de l'immanence vitale du philosophe moderniste. C'est une doctrine enseignant que tout, même la religion chrétienne, vient de l'homme et reste dans l'homme ; elle s'infiltre par la philosophie, la théologie, l'exégèse, l'histoire dans tout l'édifice religieux de l'Église catholique pour la détruire de fond en comble. C'est du rationalisme. Quant à l'immanence théologique « il est assez malaisé, dit le Pape, de savoir sur ce point la vraie pensée des modernistes, tant leurs opinions sont divergentes ».

C'est la Tour de Babel.

Les ouvriers eux-mêmes ne s'entendent pas. Écoutons M. M. Blondel parlant des interprétations du principe d'immanence données par M. Le Roy : « ... sur le terrain proprement philosophique cette méthode et ces principes (ceux de M. Le Roy) diffèrent foncièrement des miens, là même où les ressemblances

(1) V. *Dict. Apol.* art. Immanence.

Digitized by Google

littérales semblent les plus grandes ; nous n'avons la même conception initiale ni des relations de la pensée et de l'action, ni de la liaison des phénomènes avec l'être, ni des relations de la science avec la philosophie, ou de la philosophie avec la théologie ». (1)

Et pourtant, au dire de ces philosophes, l'idée d'immanence est une vérité première, fondamentale ; le principe d'immanence pénètre toute connaissance, toute science et toute réalité.

Il faut donc à tout prix chercher la lumière.

Le moment est venu d'écouter attentivement les enseignements du Père de Tonquédec. En commençant sa critique, il s'est arrêté à nous donner les *Notions générales*. C'est ce qui importe par dessus tout. Les définitions fixeront sans doute exactement le sens des mots. Remarquons cependant, avant de transcrire les deux premiers alinéas de cette étude, que l'auteur, pour ne pas être accusé de construire un système fantaisiste afin de mieux le détruire, emploie dans son exposé les expressions mêmes des philosophes qu'il combat. Nous allons en voir les conséquences.

§ II. *Les notions générales sur l'immanence données par le P. de Tonquédec.*

« L'immanence, c'est l'intériorité. Les êtres sont immanents « les uns aux autres dans la mesure où ils se compénètrent, pro- « portionnellement au degré de profondeur ou d'intimité de leur « union. A l'immanence s'oppose la transcendance, c'est-à-dire « le fait d'être, en un sens quelconque, au-delà des limites d'une « réalité, en dehors de la sphère où elle peut connaître, agir ou « pâtir. Deux êtres cessent d'être immanents dans la mesure où « ils s'isolent l'un de l'autre.

« Le principe d'immanence applique la notion d'immanence « à la généralité des choses. Il fait de cette notion une catégorie « première, fondamentale, où tout entre, de laquelle participe « tout être, par le seul fait qu'il se réalise, qu'il tient une place « dans l'univers. Le principe d'immanence s'érige en principe « premier, c'est-à-dire qu'il se donne pour une de ces lois cons- « titutives de la pensée et de l'être — telle que le principe d'identité « — en opposition avec lesquelles rien ne saurait exister, être per-

(1) Cf. *Revue du clergé français*, mai 1907.

Digitized by Google

« çu ni conçu. En faisant abstraction des particularités qui le « modifient chez les différents auteurs, et en lui laissant intention- « nellement la plus grande élasticité, ou peut le formuler ainsi : « rien n'existe à l'état isolé, tout tient à tout, non point par des « liens adventices et séparables, mais par le fond et l'essence « même ».

Croyez-vous avoir compris ?

Quoiqu'il en soit, arrêtons là notre citation, recueillons-nous et essayons de saisir, d'abord, la notion, puis, le principe d'immanence.

I. *La notion d'immanence*

L'immanence est l'intériorité.

Première phrase, premier arrêt. Que signifient ces mots ? Veut-on dire que ce qui est immanent est intérieur et, réciproquement, que ce qui est intérieur est immanent ? En d'autres termes, qu'il ne faut point chercher l'immanence en dehors des êtres, mais dans leur intérieur ? Peut-on dire : est immanent ce qui existe, réside, agit en chaque être sans sortir au dehors ?

Hélas ! la seconde phrase de notre texte détruit entièrement l'illusion que vous pouviez avoir de commencer à vous faire une idée de l'immanence : *les êtres sont immanents les uns aux autres....* L'immanence ne désigne donc pas ce qui se trouve dans l'intérieur d'un être quelconque, c'est plutôt, semble-t-il, la façon dont un être est dans un autre. Pour trouver la mesure de l'immanence, nous dit-on, il faut chercher la mesure de la compénétration des êtres : *les êtres sont immanents dans la mesure où ils se compénètrent, proportionnellement au degré de profondeur ou d'intimité de leur union.* Ainsi, plus les êtres se compénètrent, plus ils sont immanents.

La *compénétration* ! Mais alors, l'immanence sans doute n'a rien à voir quand il s'agit des corps, l'impénétrabilité étant une de leurs qualités connues de tous ? — A moins pourtant de ne point prendre trop à la lettre ce mot de compénétration. Il y a des corps qui entrent les uns dans les autres ; un navire entre dans l'eau, une hache fend le bois, l'air pénètre dans une chambre, même fermée, il s'insinue dans la profondeur des poumons. Il existe des compénétrations encore plus intimes : l'hydrogène et l'oxygène se compénètrent si intimement qu'on ne les distingue plus dans la goutte d'eau qu'ils ont formée. En donnant

Digitized by Google

comme mesure de l'immanence des êtres la mesure de la compénétration, veut-on dire : les êtres sont d'autant plus immanents qu'ils entrent davantage les uns dans les autres ? L'air est-il plus immanent que l'eau, l'eau que le bois ou le fer ? Est-ce que les gaz l'emportent en immanence sur les autres corps ? — Aucune lumière bien précise n'éclaire encore cette question : qu'est-ce que l'immanence ?

Va-t-elle briller dans la troisième phrase ? Il s'agit de l'opposé de l'immanence, il s'agit de la transcendance. Mettre les opposés en présence, c'est souvent faire la lumière ; le noir est l'opposé du blanc; le froid, le contraire du chaud ; le faux, la destruction du vrai ; le bon et le mauvais, le oui et le non, l'être et le non être, autant de choses qui ne peuvent se trouver en même temps dans le même sujet sous le même rapport. Soyons donc attentifs : *A l'immanence s'oppose la transcendance, c'est-à-dire le fait d'être, en un sens quelconque, au-delà des limites d'une réalité, en-dehors de la sphère où elle peut connaître, agir ou pâtir.* Lisez, relisez, cherchez à faire jaillir une lumière pour comprendre l'immanence.

C'est un casse-tête !

Pas de découragement cependant ! Laissez-moi vous aider et vous serez surpris de tout ce que renferme cette phrase... à l'état latent.

Appliquons-nous !

Tout-à-l'heure nous n'avons rien compris à cette définition : l'immanence, c'est l'intériorité ; eh bien ! la formule est changée ; la transcendance, l'opposé de l'immanence ne se définit pas *l'extériorité* ; voici autre chose : la transcendance, c'est le fait d'être, d'une façon ou d'une autre, au-delà des limites d'une réalité ; disons mieux encore : c'est le fait d'être en dehors de la sphère où une réalité peut connaître, agir ou pâtir.

Pesez attentivement la valeur de cette formule ; quel champ immense, quelle perspective infinie elle ouvre à l'immanence ! Le transcendant est donc se qui se trouve en dehors de la sphère d'activité et de passivité d'un être; alors, par contre, son opposé, l'immanent, sera sans doute tout ce qui est susceptible d'être atteint par le connaître, l'agir, le *pâtir* d'un être ? Oh ! Oh ! Prenons comme exemple l'homme avec ses facultés de connaissance, et aussi avec ses aptitudes à être influencé de mille manières par tout ce qui l'entoure ; puisqu'il n'y a de vraiment transcendant que ce qui est en dehors de ses connaissances, de ses

Digitized by Google

actions, de sa passivité, on doit dire que tout ce que l'homme peut atteindre et connaître, et tout ce qui peut l'atteindre et se faire connaître à lui, lui est immanent.

Laissons les généralités.

Ouvrez les yeux, regardez les objets qui vous entourent, portez votre vue jusqu'à l'horizon, élevez-la vers les étoiles, ou encore vers les deux grands lustres du firmament, voilà la sphère où s'exerce, où s'étend votre puissance visuelle. Si quelque savant, fût-il grand philosophe, venait vous dire sérieusement : le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, l'océan que votre œil regarde, tout cela n'est pas « *en dehors des limites* » de votre organe visuel, au-delà de l'espace limité où vous êtes, *en dehors de votre réalité*, vous n'en croiriez pas vos oreilles et vous auriez compassion de votre interlocuteur. Ce n'est pas tout à fait le langage de l'immanentiste ; il a le secret de phrases plus... élastiques ; il dira par exemple : tout ce qui est visible, et même — et surtout — ce qui est connaissable à l'homme, tout cela lui est *immanent*, tout cela n'est pas en dehors de la sphère *où* il peut connaître. Malgré tout c'est du *charabia*, à moins que ce ne soit un contre bon sens manifeste.

Expliquons-nous. Je regarde dans la rue un cheval, un âne, une auto, etc. etc. ; pour les voir, je ne sors pas de moi-même, c'est vrai; l'action de voir, de regarder reste, elle aussi, au-dedans de moi-même, elle m'est immanente ; c'est encore très compréhensible ; la sphère *dans laquelle* (la sphère *où*) s'accomplit cette action de voir, cette vision, c'est l'œil et l'homme lui-même ; oui tout cela a un sens très véritable. Mais ce qui est tout aussi vrai le voici : La *sphère que* je vois en regardant la lune, toute la *sphère visible où* peut s'étendre mon regard, tous les objets qui se présentent à ma vue, tout cela est sûrement en dehors de mon œil, au-dehors de moi, dépasse les limites de ma réalité ; seulement ces objets ne dépassent point les limites de ma connaissance visuelle. Ce ne sont pas des réalités transcendantes, bien qu'elles soient en dehors de moi, qu'elles me soient extérieures.

Cherchez, savants, et vous, philosophes, cherchez de ce fait quelque explication scientifique, métaphysique, psychologique, etc., rien de mieux. Mais, arrière toute théorie se plaçant en dehors de la sphère du bon sens, arrière tout *charabia*, arrière toute dialectique cherchant à ébranler cette conviction intime de tout esprit sain se disant à lui-même : mon œil, sans sortir de son

Digitized by Google

orbite, voit réellement des objets qui sont placés en dehors, au-delà de moi-même, dans l'espace qui m'entoure !

Voulez-vous écouter le mot très simple que nous a transmis la vieille science scolastique sur ce phénomène ? Le voici. Les objets, grâce à la lumière qui les rend visibles, ont le pouvoir d'exercer une influence sur notre organe visuel, et même d'y produire leur image ; de son côté, notre puissance visuelle possède, sous cette impulsion, sous cette impression reçue du dehors, le pouvoir de réagir et de regarder. Que regarde-t-elle ? Est-ce l'image imprimée dans l'œil ? Non pas ! Qui a conscience de la voir ? Est-ce une impression, une sensation produite dans les nerfs, dans le cerveau ? Ce n'est pas l'objet de la vue. Ce que nous regardons, c'est l'objet lui-même placé dans le champ, dans la sphère de notre vision et qui a frappé l'organe visuel, c'est lui qui est vu, c'est lui qui se fait voir. Ces explications ne sont, en somme, que la constatation d'un fait qui s'impose : le dehors vient au-dedans, le dedans va, ou plutôt regarde, au-dehors. Vous n'êtes pas entièrement satisfait ? Vous vous demandez encore comment se produit le phénomène ? Cherchez, étudiez, demandez de plus amples détails à la physique, à la chimie, à la biologie et à la psychologie. Mais ne supprimez pas le fait pour l'expliquer : votre explication ne serait plus qu'une fantasmagorie. (1)

Nous ne savons toujours pas au juste ce que c'est que l'immanence ; la quatrième et dernière phrase de notre premier alinéa va peut-être nous dévoiler entièrement le mystère. *Deux êtres cessent d'être immanents dans la mesure où ils s'isolent l'un de l'autre*. On nous avait donné la mesure de l'immanence, savoir la plus ou moins grande pénétrabilité, nous donne-t-on ici la mesure de la transcendance, le plus ou moins grand isolement ? Je ne sais. La phrase en tout cas a sûrement ce sens : plus les êtres s'isolent, moins ils sont immanents. Reste à savoir comment ils s'isolent, ou ce que c'est au juste que s'isoler. En français s'isoler veut dire mettre à l'écart, séparer. On peut l'entendre de différentes façons. En métaphysique, isoler, c'est considérer à part, faire abstraction ; en langage chimique dégager quelque corps composant de ses combinaisons, c'est l'isoler, en physique on isole un corps qu'on électrise en lui ôtant

(1) V. *Dict. d'Apologétiq.*, art. : Idéalisme, signé : H. Dehove et *Études Franciscaines*, février 1914, p. 114. etc.

Digitized by Google

tout contact avec les corps qui pourraient lui enlever son électricité. Et en langage immanentiste, qu'est-ce qu'isoler, s'isoler ???

Il ne faut point terminer ces recherches sur les notions de l'immanence sans en tirer quelque utilité pratique. Voyons. Est-ce que nous ne pouvons pas nous servir des explications données pour dégager un sens immanentiste acceptable du verbe s'isoler? S'isoler, c'est cesser d'être immanent ; c'est donc passer les limites de la réalité, c'est-à-dire de la sphère de connaissance et de passivité, c'est devenir transcendant. Exemple. Malgré tous les efforts tentés jusqu'ici pour atteindre l'idée de l'immanence, malgré le secours offert par l'appel à l'idée de transcendance, tout ce premier alinéa de l'auteur se trouve au-delà des limites, en dehors de la sphère de notre intelligence ; il s'isole, il reste insaisissable, incompréhensible, il nous est transcendant !

II. *Le principe d'immanence.*

Peut-être serons-nous plus heureux en poursuivant nos recherches. Il ne s'agit plus maintenant de la simple notion, mais bien du principe d'immanence, et, on nous en avertit, c'est un principe s'appliquant à la généralité des choses, un principe semblable au principe d'identité. Ce serait même un principe sans lequel rien ne peut exister, rien ne peut être connu. Efforçons-nous de saisir un principe aussi nécessaire ! Il doit être facile à découvrir.

Relisons attentivement chaque phrase de notre texte.

Le principe d'immanence applique la notion d'immanence à la généralité des choses... En d'autres termes, je pense, le principe d'immanence est un principe général s'appliquant à tout. Rappelons en quelques mots des idées claires pour tout homme qui a un peu étudié. Dans l'ordre de la connaissance, les principes généraux sont des vérités premières, des axiomes, des propositions évidentes par elles-mêmes ; elles servent de base aux démonstrations en logique et leur donnent leur certitude. En voici : Impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps et sous le même rapport. Le tout est plus grand que sa partie. Deux choses égales à une troisième sont égales entre elles.

Insistons et précisons le sens de ce mot : principe, axiôme. L'axiôme est une vérité certaine, et en même temps une vérité

Digitized by Google

qui ne se démontre pas, du moins dans la science dont elle est le principe. On distingue en effet les principes généraux, et les principes spéciaux à telle ou telle science particulière. Les principes généraux sont certains et évidents directement et en eux-mêmes. Les axiomes des sciences particulières doivent être certains eux aussi, mais ils peuvent ne pas paraître évidents à première vue à toute intelligence ; il suffit que leur évidence puisse apparaître dans la lumière des principes généraux. Gardons-nous cependant d'accepter à l'aveugle et de confiance ce qu'on nous donne comme principe ; le principe ne se démontre pas, c'est vrai ; mais tout ce qui ne se démontre pas n'a pas pour cela le droit de s'ériger en principe. A ce compte l'incompréhensible — et aussi l'immanence — seraient des principes. L'axiome n'est pas susceptible de démonstration, c'est vrai, mais il n'est pas arbitraire pour cela ; il doit être certain ; il doit aussi être évident, d'une évidence au moins médiate.

Entrons maintenant *dans la lumière* du principe d'immanence qui, nous venons de le voir, est un principe général ; il doit par conséquent être évident par lui-même. Ce principe, citons notre auteur, *fait de cette notion* (de la notion d'immanence) *une catégorie première, fondamentale, où tout entre, de laquelle participe tout être par le seul fait qu'il se réalise, qu'il tient une place dans l'univers.*

Ouf ! Ce n'est pas cette phrase, je pense, qui nous exprime le principe d'immanence; elle n'est certes pas un principe premier, général, évident par lui-même. Est-elle même compréhensible ? Qu'est-ce au juste qu'un principe qui fait, d'une idée, une catégorie ? Comment cette catégorie d'immanence est-elle catégorie première fondamentale ? Donne-t-on quelque clarté en faisant tout entrer dans cette catégorie (« où tout entre ») et en laissant entendre aussitôt après que c'est elle qui entre en tout, puisqu'elle est une partie de tout (« de laquelle tout participe ») ? Les catégories ont été inventées soit en logique, soit en métaphysique pour *sérier*, pour grouper les différents genres, ce qui veut dire les principales manières générales d'être. Mais, premièrement, que peut bien être une catégorie provenant d'un principe ? Pas d'explication ! — Ensuite, que signifie cette phrase : « tout être, par le seul fait qu'il se réalise, qu'il tient une place dans l'univers » entre dans la catégorie de l'immanence ?

Cette phraséologie signifie peut-être simplement ceci : l'immanence exprimée en proposition, en principe, présente à l'esprit

Digitized by Google

une idée générale qui s'applique à tout ce qui fait partie de l'univers.

Reste à connaître ce principe. Avançons ; nous touchons peut-être au but. *Le principe d'immanence s'érige en principe premier, c'est-à-dire qu'il se donne pour une de ces lois constitutives de la pensée et de l'être — telle que le principe d'identité — en opposition avec lesquelles rien ne saurait exister, être perçu ni conçu.* Cet appel à une vérité claire : *Le principe d'immanence* est *semblable au principe d'identité*, va sans doute projeter quelque lumière dans notre intelligence. Quel est le principe d'identité ? Simplement ceci : Ce qui est est. C'est un principe, c'est-à-dire, une vérité certaine et évidente, une vérité qui ne peut souffrir d'éclipse dans la connaissance, un principe premier, présupposé aux autres et qu'il faut connaître, comprendre et admettre nettement avant de songer à faire la moindre recherche d'autres vérités ; quelle vérité pourrait-on jamais découvrir si l'on n'admettait pas celle-ci : ce qui est est ? Ce principe exprime donc bien une loi primordiale, fondamentale. Gardons-nous cependant de lui faire *produire* quelque catégorie et de donner ce sens au mot : loi *constitutive* de la pensée et de l'être ; une loi n'a jamais rien constitué, jamais une loi de physique ou de chimie n'a constitué le plus petit atome, jamais une loi de biologie n'a engendré le plus petit microbe, jamais une loi de logique n'a construit l'ombre d'un raisonnement, une loi de métaphysique, l'ombre d'un être. Non ; les lois sont simplement les formules d'après lesquelles les êtres ou les raisonnements sont constitués ; elles n'ont jamais rien formé. La seule phrase exacte de notre texte est celle-ci : rien ne peut exister ni être connu en opposition avec ce qui est principe premier. Qu'est-ce qui peut exister, qu'est-ce qui peut être pensé en opposition avec ce principe : ce qui est est ?

Pourquoi tant insister sur ces *vérités de La Palisse ?* Uniquement dans le but de remarquer le piquant du rapprochement : le principe d'immanence se donne pour une de ces lois...., telle que le principe d'identité, nécessaires à toute connaissance. Voici comment se formule le principe d'immanence : « Rien n'existe « à l'état isolé ; tout tient à tout, non point par des liens adven- « tices et séparables, mais par le fond et l'essence même ».

Est-ce là un premier principe général évident, une vérité claire par elle-même, et capable à l'occasion de jeter sa lumière éblouissante sur les autres principes moins évidents ? Est-il compara-

Digitized by Google

ble à cet axiome : Impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps ?

*
* *

Regardons cependant ce principe de plus près et par le détail.

Cherchons un sens acceptable à la première formule : « rien n'existe à l'état isolé », malgré l'équivoque du mot *isolé*. On peut dire, énonçant ainsi une vérité de La Palisse : aucun être de ce monde qui soit isolé du monde. Tout dans ce monde est immanent au monde. Il y a plus ; tous les êtres de la création sont ordonnés les uns aux autres, ils ont d'admirables influences réciproques; plus on étudie et plus on est surpris, émerveillé de l'harmonie des parties et de la beauté du plan général. Rien n'existe donc à l'état isolé. Tout a sa raison d'être et son influence.

Il est plus difficile de trouver un sens satisfaisant à la seconde formule : « tout tient à tout, non point, etc. » ; Quel est au juste le sens de ce mot : *tout*, soit comme sujet, soit comme attribut : « *Tout* tient à *tout* » ? On peut en effet l'entendre soit seulement du tout, je veux dire de l'ensemble, soit de tous et de chacun des êtres qui sont dans le tout, dans l'ensemble. Première obscurité. Ouvrez le dictionnaire français au verbe *tenir* et vous verrez en combien de sens différents ce verbe peut s'entendre. Deuxième obscurité. On peut se demander très légitimement si la formule ne serait pas plus compréhensible en la changeant un peu et en disant : tout tient *au* tout, chaque être tient à l'ensemble.

Plus obscurs encore se présentent ces *liens faisant tenir tout à tout et qui ne sont pas adventices, ni séparables*. Veut-on prétendre qu'il n'existe pas de liens séparables entre les êtres, de liens adventices ? Est-ce que rien n'est attaché d'une façon accidentelle et séparable ? Je puis pourtant délier ma ceinture ou les cordons de mon soulier, si j'en ai, je puis enlever mon chapeau.

Dans une de ses boutades, Voltaire, parlant irrévérencieusement de la métaphysique, écrivait : « Lorsque celui qui écoute ne comprend pas et que celui qui parle ne sait pas lui-même ce qu'il dit, alors on fait de la métaphysique ». On serait tenté de penser que c'est vrai pour certains immanentistes.

Laissons la mauvaise compagnie de Voltaire et cherchons dans l'ancienne philosophie un sens acceptable de l'immanence et de son principe, même tel qu'il vient d'être exprimé.

Digitized by Google

Les scolastiques distinguaient dans l'homme les actions immanentes et les actions transitives; le sculpteur et le peintre habiles, qui exercent leur activité et qui font passer leur art sur le marbre ou sur la toile, produisent un chef-d'œuvre ; leur action est transitive ; ainsi en est-il de toutes les actions qui ont influence sur les choses extérieures. Les actions immanentes restent en nous : telles sont nos connaissances. La vue, l'idée des objets extérieurs eux-mêmes, des pensées d'autrui, ce sont des actions immanentes : elles se passent en nous, elles y restent ; elles ne produisent rien à l'extérieur, elles sont immanentes. L'immanence se trouve donc réellement au fond de toutes nos connaissances. Mais si nous avons conscience que la pensée ne sort pas de nous-mêmes, pas même par les yeux, pour connaître les objets distincts de nous, notre conscience nous atteste aussi clairement que les êtres ainsi connus sont cependant en dehors de nous. C'est un fait qui s'impose impérieusement et une conviction qu'aucun raisonnement ne peut ébranler. Nous connaissons autre chose que nos pensées, que nos idées, que nos connaissances.

Voilà pour la notion d'immanence.

Cherchons aussi une explication raisonnable du principe : « Tout tient à tout, non point par des liens adventices et séparables, mais par le fond et l'essence même ». Recourons à l'idée *d'être*, si équivoque sans doute, mais si élastique. Pour le philosophe qui se rend compte de la *réalité*, qui voudrait découvrir *toute la réalité*, *tout*, c'est-à-dire chaque être et tous les êtres, tous se tiennent les uns les autres et tous ensemble, et cela par ce qu'il y a en eux de plus essentiel, par l'être même ; tous sont unis dans l'idée d'être — tous sont sous l'emprise de l'idée de l'être — chaque être étant un être.

Bien plus, tout, c'est-à-dire, chaque être et tous les êtres tiennent à Celui qui est Tout, à l'Etre des êtres,et cela dans leur être même. Impossible de pénétrer un être quelconque dans ses dernières raisons d'être sans découvrir l'Etre des êtres. « Il serait étrange, a dit M. Blondel, qu'on pût expliquer quoique ce soit en dehors de Celui sans qui rien n'a été fait, sans qui tout ce qui a été fait reviendrait à néant ».

Dieu lui-même est donc immanent au monde, pour la raison humaine ? Oui, Dieu, je veux dire l'existence d'un être supérieur, s'impose à la raison humaine qui cherche à connaître les choses et leurs raisons d'être. Mais que d'erreurs guettent le Penseur. Ce serait du panthéisme que de considérer Dieu comme

Digitized by Google

constitutif intrinsèque des êtres : Il en est le constructeur, le créateur. Ce serait de l'athéisme que de ne lui attribuer que l'idée générale, abstraite, transcendantale de l'être, objet de la métaphysique. Ce serait de l'ontologisme que de s'imaginer Le voir dans sa nature même. Non, Dieu ne montre pas sa nature transcendante dans les êtres de la création ; nous y trouvons les vestiges de son passage et comme l'empreinte de ses pas ; en nous-mêmes nous verrons comme le reflet de son visage, une image, quoique très imparfaite, de sa personne. Partout, et surtout dans l'ensemble du monde, notre intelligence attentive découvrira un rayonnement de pensées, de desseins toujours plus merveilleux, attestant l'œuvre d'une pensée supérieure. Mais nulle part Dieu ne se montre directement à nous ; c'est par un raisonnement, c'est dans une démonstration que nous voyons la nécessité de son existence.

Il est temps de mettre un terme à ce trop long travail.

Ne prenons pas au sérieux tout homme faisant le docteur ! Ne nous imaginons pas que tout ce qui est écrit par ceux qui jouissent de la vogue a nécessairement un sens acceptable ! Que de théories purement ronflantes et verbales ! Que de phrases équivoques ! Quel langage insaisissable, ou même insensé ! Non, la vérité ne prend point semblable accoutrement. La vraie philosophie est plus simplement parée.

Puisse ce travail tomber sous les yeux des jeunes gens adonnés aux études et leur éviter la peine de porter leurs efforts sur des philosophies aussi déconcertantes, aussi nulles ! Il est si facile d'y perdre son temps, la netteté des idées, la sûreté de son jugement.

P. Robert de Laval.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite*) (1)

II. — Impression des Sacrés Stigmates.

Après une fervente prière dans son petit oratoire de l'Alverne, François s'approche de l'autel; tenant dans ses mains le livre du Saint Évangile il supplie le Père des Miséricordes, le Dieu de toute consolation, de daigner lui manifester sa volonté. Par trois fois, le Saint Livre s'ouvre sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — C. 36.

« Rempli de l'Esprit divin, François comprend qu'une union plus étroite avec Jésus crucifié lui est réservée, qu'avant d'entrer dans le royaume des cieux, il lui faudra surmonter bien des tribulations, bien des angoisses et soutenir de rudes combats. » C. 96, 23.

Le vaillant athlète ne se trouble pas, au contraire il s'encourage à combattre les bons combats et entonne un chant d'allégresse.

Comme son divin Maître il aura sa douloureuse Passion ; il cueillera la palme du martyre, objet de ses vœux les plus ardents. (2)

« *Paratum cor meum Deus !* »

1° *La Vision de l'Alverne.*

« Emporté par l'ardeur de ce désir séraphique, François mon-

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Mai 1914.

(2) « Manebat inconcussus et lætus, et sibi et Deo in corde suo, lætitiæ cantica decantabat. Propterea majori revelatione dignus habitus est. » C. 97, 10.

Digitized by Google

tait vers Dieu ; une tendre compassion le transformait en son Jésus cloué sur la Croix par excès d'amour ». (1)

Et voici qu'un matin, vers la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, une vision frappe soudain ses regards. Un séraphin, aux six ailes de feu descend des hauteurs célestes et vient se placer dans l'air tout près de lui. Entre les ailes du Séraphin apparaît la figure d'un homme, les pieds et les mains attachés à une croix. Deux de ses ailes s'élèvent au dessus de sa tête,deux autres s'étendent pour voler, et les deux dernières couvrent son corps.

A cette vue François est saisi de stupeur, son cœur éprouve une joie mêlée de tristesse. Il est heureux sous le regard de Celui qu'il sait être le Christ ; mais de le voir ainsi cloué sur la croix, il est navré de douleur.

Et ce qui le jetait dans la stupeur, c'était de voir réunies dans le Christ aux apparences de Séraphin, les infirmités de la Passion et les prérogatives de l'immortalité glorifiée (2).

Une révélation divine lui donne l'intelligence de ce mystère ; il comprend, lui l'ami du Christ, qu'il va être transformé tout entier en Jésus crucifié « non par le martyre de son corps, mais par un martyre d'amour. » (3)

2° *L'impression des sacrés Stigmates.*

L'événement ne tarde pas à se manifester. Aussitôt commencèrent à paraître dans ses mains et dans ses pieds les marques des clous, telles qu'il les avait contemplées tout à l'heure dans l'homme crucifié ; leurs têtes se montrent à l'intérieur des mains et sur les pieds, et l'on voyait sortir leurs pointes à la partie opposée. Ces têtes étaient noires et rondes,et les pointes longues et comme recourbées avec effort ; après avoir traversé la chair elles demeuraient tout à fait distinctes.

Son côté droit portait une cicatrice rouge, comme s'il eût été traversé d'un coup de lance, souvent le sang s'échappait de cette

(1) Cum igitur seraphicis desideriorum ardoribus sursum ageretur in Deum et compassiva dulcedine in Eum transformaretur qui ex caritate nimia voluit crucifigi. *Leg*. Cap. XIII, § 3.

(2) Hæc videns vehementer obstupuit.... Lætabatur in gratioso aspectu, quo a Seraphico conspici se videbat, sed crucis affixio terrebat eumdem. C. 344, 20 — 98, 3 ; et *Leg*. Cap. XIII, § 3.

(3) Intellexit, domino revelante.... se non per martyrum carnis, sed per incendium mentis totum in Christo crucifixi similitudinem transformandum. » *Leg*. Cap XIII, § 3.

Digitized by Google

plaie avec une telle abondance que la tunique et les vêtements de dessous en étaient pénétrés ».

Tel est l'exact récit de ce prodige rapporté par Célano témoin irrécusable de la vérité des sacrés Stigmates : « Nous les avons vus de nos yeux, nous les avons touchés de nos mains; plusieurs des compagnons du saint les ont également vus pendant sa vie. Après son glorieux trépas plus de cinquante frères et un nombre incalculable de fidèles les ont vénérés. (1)

Rien donc de plus vrai, dans toute l'histoire de saint François, que ce qui est raconté touchant les Stigmates. (2)

Quant à expliquer ce miracle, on ne peut dit Célano, sonder l'insondable. « Ce mystère a été montré dans la chair parce qu'il ne pouvait être expliqué par la parole. Que notre silence soit donc seul à parler, continue l'éloquent historien ; à défaut d'expression, François stigmatisé proclame la vérité du prodige ». (3)

3° *Effets merveilleux de la Stigmatisation.*

D'après les auteurs mystiques, les Stigmates sont, ou bien une *récompense* accordée gratuitement par Dieu à l'âme contemplative, ou encore une *disposition* spéciale, pour l'élever à l'union mystique. « Dieu les communique à saint François d'Assise, dit le P. Séraphin, Passioniste, après qu'il est entré dans l'union parfaite, et pour lui, ces blessures sont une récompense ». (4)

L'impression des sacrés Stigmates produisit en saint François trois admirables effets.

1er Effet. — *La Communauté de biens avec Jésus Crucifié.*

Un jour Notre-Seigneur apparut à sainte Thérèse, et étendant sa main droite transpercée : « Regarde ce clou, lui dit-il, je te

(1) « Vidimus ista qui ista dicimus, manibus contrectavimus, quod manibus exaramus... Plures nobiscum fratres, dum viveret sanctus, id aspexerunt ; in morte vero ultra quam quinquaginta cum innumeris sæcularibus venerati sunt. » C. 345, 27.

(2) « Propterea nihil de eo verius quam quod de sacris Stigmatibus prædicatur. » C. 344, 6.

(3) « Ideo in carne debuit aperiri, quia non potuisset sermonibus explicari. Loquatur ergo silentium, ubi deficit verbum, quia et signatum clamat, ubi deficit signum »... C. 321, 21.

D'ailleurs les souverains Pontifes ont solennellement affirmé la vérité d'un événement aussi singulier ; ils ont institué la fête de l'impression des Stigmates de saint François d'Assise pour en honorer la mémoire et la perpétuer dans toute l'Église Catholique.

(4) *Principes de Théologie mystique,* IIe partie, Ch. XIV. n° 230.

Digitized by Google

le donne, il sera le signe et le gage de l'alliance que je contracte avec toi. (1)

Sur l'Alverne François reçut un gage encore plus complet de son union mystique ; Jésus crucifié lui donne tout ce qu'il possède : ses clous, qu'il fixe vivants dans les mains et les pieds de son fidèle serviteur, la blessure de son divin Cœur en ouvrant au côté de François une plaie béante comme celle que lui fit la lance du soldat.

Désormais tout entre eux est commun, les plaies de Jésus sont les plaies de François. Pour contempler Jésus crucifié, il n'a qu'à considérer sa propre chair ; pour goûter les souffrances du divin Patient, il lui suffit de sentir celles qu'il éprouve lui-même dans tous ses membres, et dans son côté sanglant. D'elle-même sa pensée se reporte à l'exemplaire divin qui a formé ces clous vivants et percé sa chair ; il se plonge alors tout entier dans les plaies du Sauveur, et là il défaille d'amour ; c'est l'extase séraphique. (2) ·

Comme un autre Moïse, dit saint Bonaventure, François ayant passé la Mer Rouge, par la vertu de la Croix, est entré dans ces divines plaies comme en un désert sacré où il goûte une manne délicieuse. Mort au monde, il ressent l'effet de la promesse du Fils de Dieu au bon larron transfiguré par l'amour. « Tu seras aujourd'hui avec moi dans le Paradis ». (3)

2e Effet. — *Glorification anticipée de sa chair.*

Parmi les dons des corps glorieux, plusieurs furent accordés à saint François, surtout après la réception des sacrés Stigmates : l'agilité et la clarté. Saint Bonaventure nous décrit une scène bien capable de tenter le pinceau d'un artiste chrétien ; elle ferait le pendant de la toile immortelle de la Transfiguration du Christ sur le Thabor.

« Une nuit que François était en oraison, son compagnon l'aperçut, les bras étendus en croix, le corps élevé au-dessus de terre ; une nuée lumineuse l'enveloppait, c'était le rayonnement de son âme toute embrasée des divines clartés. Alors un mystérieux colloque s'établit entre François et son Bien-Aimé, les secrets de la divine Sagesse lui étaient alors révélés ; il les gardait

(1) Cité par l'abbé Lejeune, *Manuel de Théologie Mystique*, Chap. VIII, § 6.

(2) In vulneribus Salvatoris exinanitus totus diutius residebat. C. 73, 7.

(3) Cf. Bernardin de Paris. *Esprit de saint François d'Assise* IIIe partie, Chap. X, § 4.

Digitized by Google

scrupuleusement et ne consentait à les manifester que poussé par un motif de charité et pour l'utilité du prochain. (1)

Les *Actes,* Chap. XXXIX, ajoutent que Fr. Léon, témoin de cette mystérieuse ascension de son Père, se prosternait à terre, baisait la poussière qu'avaient foulé les pieds de l'élu, et s'écriait: « Mon Dieu, soyez favorable à un pécheur que je suis, et par les mérites de ce très saint homme, faites-moi trouver miséricorde ».

Qu'il était beau le fils de Bernardone ainsi transfiguré par l'extase. En vérité son corps plane dans les hauteurs célestes, son cœur s'enivre de l'amour du Sauveur Jésus qui a régénéré sa chair humiliée et l'a rendue semblable à la sienne, toute resplendissante des divines clartés. (2)

3e Effet. — *Prérogatives de la justice originelle.*

La chair de François ornée des sacrés Stigmates ne garde plus trace des honteux vestiges du péché originel. Son corps purifié, sanctifié, consacré par l'Amour-Rédempteur, devient un vase très précieux qui contient la sainte victime du calvaire et la fait resplendir aux regards attendris des fidèles. (3)

« Suivant la pieuse croyance de grands saints et d'illustres Docteurs, cette miraculeuse impression des Stigmates du Sauveur, mit le sceau à la chasteté de François ; dès lors, il se trouva dans un état pareil à celui de l'innocence originelle et ne sentit plus les honteuses rebellions de la chair ». (4)

« Il est vraisemblable, dit Barthélemi de Pise, que Jésus a fait à François une communication des propriétés de sa divine chair... Il est vraisemblable que des blessures de Jésus, comme d'une source de pureté, une étincelle de grâce a jailli au corps de François et lui a porté les immunités de la chair du Sauveur. Les divines plaies consumèrent en lui tout ce qui restait du vieil homme et produisirent le nouveau, créé en justice et sainteté de vérité et de vie. (5) L'harmonie originelle entre le corps et l'âme

(1) Ibi visus est nocte orans, manibus ad modum crucis protensis, toto corpore sublevatus a terra et nubercula quadam fulgente circumdatus, ut illustrationis mirabilis intra mentem mira circa corpus perlustratio testis erat... *Leg.* Cap. X, § 4.

(2) Nostra autem conversatio in cœlis est, unde etiam Salvatorem expectamus, D. N. J. C., qui reformabit corpus humilitatis nostrae, configuratum corpori claritatis suae. *Epist. ad Philip.* Cap. III, v. 20.

(3) Illud pretiosissimum vasculum, in quo cœlestis thesaurus erat absconditus. C. 101. 27.

(4) P. Joseph de Dreux, *Retraite Séraphique,* 5e jour, 1re Médit. 2e point.

(5) Cité par P. Bernardin de Paris 3e partie, Chap. VII, § 1.

Digitized by Google

était parfaitement rétablie. François le constate lui-même. « Mon frère le corps et moi, nous nous entendons parfaitement tous deux, et nous servons le Seigneur sans ombre de difficulté ». (1) Si grande était la soumission de la chair à l'esprit que d'elle-même elle se portait au-devant des désirs de François, et le devançait dans les sentiers ardus de la sainteté. (2) Cf. Cel. 268, 1.

Bien plus la nature entière lui obéissait, François avait ressaisi l'ancien sceptre échappé des mains d'Adam prévaricateur.

« O Dieu, s'écrie Bossuet, j'ai considéré vos ouvrages et j'en ai été effrayé. Qu'est devenu cet empire que vous nous avez donné sur les animaux ? On n'en voit plus parmi nous qu'un petit reste, comme un faible mémorial de notre ancienne puissance, et des débris malheureux de notre fortune passée ». (3)

« Que si, remarque-t-ii, dans un autre passage, il y a quelques saints qui portèrent plus visiblement la marque du Dieu vivant, les bêtes les plus farouches se jetèrent à leurs pieds, les flammes se retirèrent de peur de leur nuire etc. » (4)

Quel saint a été marqué plus expressément que François du sceau du Dieu vivant ! Saint Bonaventure nous le représente descendant de l'Alverne portant l'image de son Dieu crucifié, non pas gravée sur la pierre ou le bois par la main de l'ouvrier, mais imprimée dans sa chair par le doigt du Dieu vivant. (5)

Aussi les historiens nous affirment qu'en même temps que François recouvrait l'innocence originelle il reprenait la souveraineté qui appartenait de droit au chef de la création. (6) Les animaux venaient le caresser, le flatter, comme ils faisaient à notre premier père dans le paradis terrestre. Nous pouvons redire avec le Psalmiste : « *Gloria et honore coronasti eum et constituisti eum super opera manum tuarum* ».

(1) In hoc perfecte convenimus ego et ipsum corpus, ut sine aliqua repugnantia Christo Domino serviremus. C. 328, 1.

(2) Tanta enim in eo carnis ad spiritum erat concordia, tanta obedientia, quod cum ille omnem niteretur apprehendere sanctitatem, ipsa nihilominus non solum non repugnabat, sed et præcurrere satagebat ! C. 101, 13.

(3) *Élévations sur les mystères,* V^e^ semaine. 1re Élévation.

(4) Premier sermon pour la fête de tous les saints.

(5) Descendit angelicus vir Franciscus de monte, secum ferens Crucifixi effigiem non in tabulis lapideis vel ligneis manu figuratam artificis, sed in carneis membris descriptam digito Dei vivi. *Leg.* Cap. XIII, § 5.

(6) Ad innocentiam primam redierat cui, cum volebat, mansuebantur immunitia C. 352, 30.

« C'est un trait remarqué chez plusieurs saints, que ces âmes régénérées avaient ressaisi l'ancien empire de l'homme sur la nature. » Ozanam, *S. Fr. d'Assise.*

(*A suivre*) P. CÉSAIRE de Tours.

Digitized by Google

MÉLANGES

Formule de vie chrétienne par le P. Gaspard Hasger, ministre provincial des Frères-Mineurs pour l'Allemagne supérieure.

Si la clarté limpide d'une doctrine et la simplicité de son exposition sont des marques d'une science transcendante, on peut se demander pourquoi le petit ouvrage du P. Gaspard Hasger est totalement tombé dans l'oubli. Sa formule de vie chrétienne, imprimée à Anvers pour la première fois en 1534, est un admirable traité de perfection, à l'usage des religieux. Ce volume a trois qualités précieuses : il est très court, très complet et accessible aux esprits les plus simples : C'est un traité qui paraît éminemment pratique.

Comme tous les maîtres en spiritualité, il traite successivement de la vie purgative, de la vie illuminative et de la vie unitive ; mais son procédé paraît assez original, et semble indiquer une connaissance très pratique des âmes.

Disons d'abord qu'il divise son livre en quatre traités. Les vies purgative, illuminative et unitive forment autant de traités divisés chacun en dix chapitres qu'il intitule « Directions ». Le quatrième traité ne comprend que trois chapitres ou directions : ces trois directions sont générales et intéressent toute la vie chrétienne dans tous ses degrés.

Il y a donc en tout trente-trois directions.

Ce qui frappe au premier abord, c'est que chaque direction pourrait fournir matière à une méditation, et matière assez abondante pour occuper l'esprit pendant une journée entière ; et l'on ne peut s'empêcher de remarquer la coïncidence entre cette méthode et celle de saint Ignace, dont les exercices de trente jours devaient paraître quelques années plus tard.

Cependant la marche du P. Hasger est fort différente.

Tout d'abord il expose dans une préface l'économie générale de la vie parfaite. La vie chrétienne se manifeste de deux manières, par l'action et par la contemplation. Comme le Docteur séraphique, il ne sé-

Digitized by Google

pare pas l'action de la contemplation. L'action prépare à la contemplation ; mais la contemplation dispose aussi à une action plus parfaite : elles sont nécessaires l'une à l'autre. Le symbole de la vie parfaite est l'échelle de Jacob : on y monte par la contemplation, mais on en redescend pour accomplir les œuvres de l'amour de Dieu. La vie parfaite est donc composée d'action et de contemplation, mais à la condition que l'action soit toujours subordonnée à la contemplation et reçoive de cette dernière son perfectionnement.

Mais voici une âme qu'il faut former à la vie parfaite. C'est un futur religieux qui entre en communauté. La première direction dont il devra se pénétrer, c'est qu'il devra s'oublier lui-même pour ne voir plus que la communauté dont il devient membre. Il vient pour construire la cité de Dieu, qui commence par l'amour de Dieu et s'achève par le mépris de soi : il mettra aussitôt en pratique, autant qu'il le pourra, le mépris de soi par l'oubli de son propre avantage au profit du bien commun.

Il y a certainement là un procédé basé sur une profonde connaissance de l'esprit humain. Il est tout naturel que le nouveau venu soit absorbé par tout ce qui l'entoure. Il est donc très habile de profiter de cette circonstance et d'exploiter cet oubli de soi pour mettre la hache à la racine de l'amour-propre et de diriger le cœur du novice vers l'amour du prochain, antichambre de l'amour de Dieu.

La seconde direction marque un pas de plus dans la réforme des affections personnelles. Non seulement le novice doit s'oublier lui-même pour n'avoir en vue que le bien de sa communauté, mais il ne doit s'attacher à personne en particulier. Il doit généraliser sa charité envers le prochain pour ne pas retomber dans la recherche de lui-même par quelque amitié particulière.

La troisième direction dénote encore une grande justesse d'observation. Le commençant est très porté à juger les fautes et les défauts de ceux qui l'entourent. Aussi l'auteur fulmine-t-il contre ceux dont le zèle se montre indiscret envers les vices du prochain. « La vertu, dit-il, étant souverainement ordonnée, le zèle qui en découle doit être également ordonné ». C'est un zèle désordonné que de reprendre dans le prochain des défauts que l'on laisse vivre en soi-même ; de se montrer âpre et violent pour de petites fautes et de fermer les yeux sur de plus grandes, etc. Enfin, s'il y a quelque chose à faire contre des vices trop scandaleux, il faut en laisser le soin à ceux qui ont la charge de conduire la communauté.

Au fond c'est encore le mépris de son sens propre que l'auteur veut inculquer dans cette troisième direction.

C'est maintenant seulement qu'il va permettre au novice de s'occuper de lui-même. Il commencera par son corps, parce que tout vient à l'âme par les sens. Il faudra mortifier son corps, mais dans une juste mesure : le corps doit être, non pas le maître de l'âme, mais son ser-

Digitized by Google

viteur : il suffit qu'il se comporte comme tel. Un maître n'égorge pas son serviteur pour le moindre oubli ; mais il ne négligera pas de punir ses fautes selon leur gravité. Telle est la quatrième direction.

La cinquième a pour objet la tenue extérieure. Il faut se comporter extérieurement comme si on était vertueux : c'est un moyen de commencer à pratiquer la vertu ; on se pénètre facilement de ce que l'on prend l'habitude de faire. « L'attitude extérieure du corps et des sens, dit-il, sera déjà une image de la vertu, tandis que le manque de tenue extérieure indique le désordre de l'âme... Cependant ce n'est qu'une image de la vertu, non sa substance. L'homme intérieur vit de la vertu, la discipline est sa parure ».

Après avoir discipliné le corps, il faut songer à discipliner l'esprit. C'est l'objet de la sixième direction. Il faut réprimer les mouvements désordonnés de l'esprit : la colère, l'emportement, etc., toutes choses qui procèdent de l'orgueil. Or la règle qui doit donner la mesure de tous les mouvements de l'esprit, c'est la charité, à laquelle les vices de l'esprit sont bien plus opposés que les vices de la chair ; car on ne peut arriver à la vraie charité, en quoi consiste uniquement la perfection par l'union à Dieu, qu'en « faisant toutes ses actions dans la tranquillité du cœur ».

Mais il y a danger en réprimant à outrance les mouvements désordonnés de l'esprit de tomber dans la torpeur et l'inertie, qui sont un résultat de la fatigue de l'esprit. Alors l'auteur fait appel au serviteur de l'âme, au corps, et lui demande par un exercice modéré et opportun de faire une diversion reposante pour l'esprit.

La huitième direction qui a pour objet la pratique des vertus morales contient un exposé très précis de la doctrine théologique de la perfection. Voici les principes qu'il établit.

« 1° L'essentielle et véritable perfection de l'homme se produit premièrement et principalement dans la partie supérieure de l'âme par les vertus théologales, par les dons et les grâces, par tout ce qui donne à l'âme dans cette partie supérieure de la lumière et de l'ardeur.

« 2° La perfection de la partie inférieure par les vertus morales est seulement un moyen pour la vraie perfection.

« 3° L'homme peut être moralement parfait et vertueux et cependant manquer de la perfection véritable, fondamentale et essentielle. Cela s'est vu chez beaucoup de philosophes qui furent parfaits en vertus morales, mais qui n'atteignirent point la perfection et n'y parvinrent jamais ; car la voie pour arriver à cette perfection est la vérité et la grâce, c'est-à-dire, la foi et la charité, dont l'auteur est Jésus-Christ.

« 4° L'homme peut être simplement et essentiellement parfait et cependant manquer des vertus morales acquises. On l'a vu en beaucoup de saints qui, ayant vécu dans l'infidélité et dans les vices de la

Digitized by Google

chair, furent saisis par l'abondance de la grâce aussitôt après leur conversion et ne défaillirent pas devant les plus atroces tourments....

« 5° Dans sa vie extérieure, l'homme peut être défectueux en beaucoup de choses, et cependant n'être pas dépourvu de véritable perfection. Car si la charité parfaite brûle dans le cœur, elle consume les défauts extérieurs de l'homme comme le feu brûle la paille....»

Cette dernière règle est tout à fait selon l'esprit franciscain, qui veut que l'on se livre d'abord à l'amour de Dieu ; le reste, même la correction des défauts vient ensuite, de soi-même.

Une question importante pour la vie morale, c'est la connaissance de son propre tempérament. Chaque homme a son tempérament propre comme il a sa physionomie particulière qui le distingue des autres. Chaque homme a des tendances spéciales que le démon étudie pour nous tenter et que nous devons étudier pour lui résister et pour faire le bien selon nos facultés personnelles.

« Quelqu'un demandait un jour à un saint vieillard quel vice il faut surtout combattre : il répondit : Il faut boucher le vase là où il est percé ».

Telles sont les neuf premières directions dont se compose le premier traité de la vie purgative. La dixième a pour objet le sacrement de pénitence, qu'il donne comme le remède souverain contre toutes les défaillances. « Le péché, dit saint Grégoire, qui n'est pas lavé par la pénitence, entraîne bientôt par son propre poids à un autre péché ».

« Que celui donc qui aime la vérité et la justice, aime à être corrigé de ses écarts, à être amendé de ses défauts, à être puni pour ses omissions, afin que, guéri par ces remèdes salutaires et rendu à une santé entière, il puisse entrer dans les trésors de son Seigneur et puiser avec joie aux fontaines de grâces du Sauveur. Enrichi de ces trésors, désaltéré à ces sources divines, il pourra jouir de la sécurité que lui donnera la pureté de sa conscience. La sécurité de la conscience est comme un festin éternel. Cette sécurité et cette pureté sont le fruit de la fréquente et humble confession ».

En somme, c'est bien la méthode qui s'observe instinctivement dans toutes les institutions bien ordonnées, où le nouveau venu, par la simple adaptation au milieu, entre par le fait dans la voie de son perfectionnement moral et spirituel. N'est-ce pas un grand mérite pour notre auteur que d'avoir donné comme règles de vie purgative simplement ce que la nature elle-même semble imposer, au lieu de tant de complications que l'on trouve parfois dans les manuels?

Les autres directions concernant la vie illuminative et la vie unitive ne sont ni moins pratiques ni moins logiques ; mais la longueur de cette notice nous oblige à nous borner.

A. SAUBIN.

Digitized by Google

UN JUBILÉ

(LE R. P. WEISS, O. P.)

La Providence, qui réservait à l'Université de Fribourg, dans le Révérend Père Weiss, une recrue doublement précieuse, et par les lumières de l'intelligence et par la générosité du cœur, l'amena de la Bavière sur les rives de la Sarine. Les Universités d'Allemagne l'avaient eu comme élève, alors que, déjà prêtre, il n'avait pas encore revêtu l'habit de saint Dominique. Avant même d'avoir reçu le bonnet de docteur, il avait préludé à un labeur littéraire qui devait prendre des proportions considérables par plusieurs publications. En 1869, il avait fait paraître : *La pédagogie de la primitive Église* et *Le catéchuménat dans les six premiers siècles*.

En 1874, il publia : *La polémique protestante contre l'Église catholique*. De 1872 à 1876, il mena à bonne fin un travail considérable : celui de la nomenclature du *Katholisches Kirchenlexikon* de Herder, pour la seconde édition de ce dictionnaire, dont chacun des quatorze volumes contient un millier d'articles.

C'est après l'achèvement de ce labeur que l'abbé Weiss, à ce moment professeur au Grand Séminaire de Freising (Bavière), quitta le clergé séculier pour entrer en religion. Dans le cloître, où l'appelait le désir de la perfection chrétienne, il espérait trouver en même temps le calme qui lui permettrait de vaquer à la science et à sa vocation d'écrivain. Mais le monde, qu'il fuyait, vint le relancer dans sa cellule, et, sur les sollicitations d'une personnalité éminente du monde catholique bavarois, le comte d'Arco-Zinneberg, le Père Weiss accepta de donner à Munich une série de conférences pour le public lettré. Ces conférences eurent un succès tel que le Père Weiss se vit obligé de les continuer périodiquement pendant des années. Elles ont donné naissance à son *Apologie du Christianisme*, dont le premier volume parut en 1878 et le dernier, onze ans plus tard. Cette œuvre grandiose plaça le Père Weiss au premier rang des auteurs catholiques.

Digitized by Google

Philosophie, théologie, histoire, langues orientales, le Père Weiss se mouvait à l'aise dans ces divers domaines du savoir. Ses premiers pas sur le terrain des questions sociales annoncèrent que, là aussi, il serait un maître. En 1883, il publia un livre intitulé : *Doctrine de l'Église sur l'intérêt du capital et le salaire du travail*. Il y prenait, avec une bravoure chevaleresque, la défense de l'antique notion chrétienne en matière de prêt et d'usure, contre les appétits voraces du capitalisme. Le savant religieux se préparait ainsi à traiter la question sociale, qui devait former le thème de plusieurs volumes de la quatrième partie de sa grande *Apologie*. D'emblée, il se classa parmi les autorités dans le domaine de l'économie politique. Des liens de collaboration et d'amitié le lièrent au baron Charles de Vogelsang, le porte-drapeau de la réforme sociale en Autriche. Quand le cardinal Mermillod fonda l'*Union de Fribourg*, le savant Dominicain fut d'entre les sociologues éminents qui se donnèrent chaque année rendez-vous dans notre cité pour étudier, à la lumière de la foi, le problème de l'organisation de la société.

Ce fut bientôt après que Fribourg devint pour le Père Weiss une seconde patrie et qu'il s'y établit à titre définitif. Ses mérites et sa réputation devaient être un des plus beaux ornements de la nouvelle Université. D'abord appelé à occuper la chaire des sciences sociales, il prit ensuite celle du droit ecclésiastique, puis fut chargé d'enseigner sa branche privilégiée, l'apologétique. Ces changements ne furent point l'effet de l'inconstance, mais des péripéties de l'organisation de l'Université. Grâce à l'étendue de ses connaissances, le savant dominicain se prêtait sans difficulté à être transféré d'une chaire à une autre, selon les besoins du moment. Quelqu'un, qui se connaissait en savants, disait à ce sujet : « Le Père Weiss peut, du jour au lendemain, être transféré, comme spécialiste, de la chaire de droit à celle de philosophie ou de théologie ; il est, à lui seul, toute une faculté ».

A côté de l'enseignement universitaire et des occupations du ministère sacerdotal, le Père Weiss poursuivit à Fribourg ses publications scientifiques. Il y prépara les éditions nouvelles de ses livres, dont un certain nombre furent traduits en français, en italien, en espagnol, en hollandais et en hongrois, et écrivit de nombreux articles dans des revues. En 1893 parut *La sagesse pratique* (*Lebensweisheit in der Tasche*), qui a eu douze éditions ; en 1894, il publia sous une forme nouvelle le bel ouvrage de Scheeben : *Les magnificences de la grâce ;* en 1900, ce fut *L'art de vivre (Kunst zu leben)*, qui a eu dix éditions. Quand, en 1905, le P. Denifle mourut, laissant inachevé son ouvrage sur *Luther et le Luthéranisme*, le Père Weiss reçut la succession de l'illustre historien et se chargea, par obéissance, de continuer son œuvre. Il publia une seconde édition du premier volume de Denifle et y ajouta deux autres volumes (1906-1909). Ce fut pour lui un travail

Digitized by Google

plein de peines et de difficultés, car le sujet était fort ardu et ce n'était pas peu de chose que d'entrer dans l'esprit et les idées d'un Denifle, sans sacrifier sa propre individualité. Avant de prendre en main l'ouvrage sur Luther, le Père Weiss avait fait paraître un livre qui fit sensation : *Le Péril religieux* (1904). Sept ans après, suivirent les deux volumes qui ont pour titre : *Questions vitales et questions de conscience des temps présents* (*Lebens-und Gewissensfragen der Genenwart*. (1)

Le Père Albert-Marie Weiss est une grande figure de la science catholique, et, avant tout, de l'apologétique chrétienne. A tout le monde, il apparaît surtout avec l'auréole de l'apologiste. Ceux qui ont franchi le cap de la cinquantaine ont, en quelque sorte, vécu les différentes phases de ses œuvres, et la jeune génération se souvient d'avoir salué presque tous les ans l'apparition d'un nouvel ouvrage dû à sa plume, ou du moins les nouvelles éditions de ses ouvrages antérieurs. Sans vouloir diminuer en rien la vénération due à tant d'apologistes catholiques de la seconde moitié du dernier siècle, nous n'hésitons pas à affirmer qu'il n'y a qu'un nom qu'on puisse placer à côté de celui du P. Weiss : c'est le nom du Dr Franz Hettinger, décédé en 1890, fils comme lui du beau pays de Bavière. Hommes distingués, remplis l'un pour l'autre de la plus sincère amitié et de la vénération la plus profonde, ils se présentent à nous comme deux génies très rapprochés sous certain rapport, mais, au fond, bien différents par leurs dispositions naturelles et leur genre de travail. On a caractérisé l'œuvre à laquelle l'un et l'autre ont consacré leur vie, en disant que Hettinger est l'apologiste du dogme catholique et Weiss celui de la morale catholique. Cela est vrai en quelque mesure, sans être tout à fait exact.

L'œuvre apologétique du Père Weiss a deux faces : l'une expose les antiques vérités du christianisme; l'autre, les aberrations de l'esprit moderne. Le Père Weiss expose les vérités chrétiennes en tenant compte des rapports immédiats qu'elles ont avec les erreurs de notre époque; son exposé est adressé à l'homme de nos jours; d'autre part, il stigmatise les erreurs modernes avec tant de vigueur et expose avec tant de clarté leur contraste avec les vérités de la foi que l'on aperçoit dès le premier abord leur faiblesse et leur inanité.

L'exposé de la morale catholique est le but principal de l'*Apologie du christianisme*. Cette œuvre grandiose, élevée sur les fondements d'une science profonde et solide, développe les grands principes de la

(1) Les principaux livres apologétiques du Père Weiss ont été traduits en langue française. Voici les titres de ces traductions : *P. Weiss. Apologie du christianisme.* Dix volumes. Paris, Beauchesne. *Sagesse pratique.* Paris, Beauchesne. *Origine du christianisme.* Paris, Beauchesne. *Le péril religieux.* Paris, Lethielleux.

Digitized by Google

morale catholique en prenant pour point de départ le fait que l'humanité, même arrivée aux derniers degrés de l'incrédulité, n'a jamais perdu la foi en elle-même. Ainsi, le Père Weiss construit tout son édifice sur l'idée de l'homme. L'homme est le point central de toutes ses investigations, et d'abord l'homme dans sa nature intime et dans sa destinée (premier et second volume); deuxièmement : l'homme dans son développement en dehors du christianisme (troisième et quatrième volume); troisièmement : l'homme sous l'influence du christianisme (cinquième et sixième volume); quatrièmement : l'homme comme membre de la société chrétienne (septième et huitième volume); cinquièmement : l'homme aspirant à la perfection chrétienne (neuvième et dixième volume). Ces questions, aussi importantes que difficiles à traiter, le Père Weiss les expose en embrassant, d'un coup d'œil d'aigle, tous les domaines qui d'une manière ou d'une autre ont quelque rapport avec la culture générale de l'esprit humain : histoire des religions et des civilisations, mythologie, théologie, adages populaires, philosophie, jurisprudence, arts, littérature, politique sociale, vie de famille et vie publique, éducation, pédagogie, enfin l'histoire du péché et de la vertu et par dessus tout, naturellement, la vie morale proprement dite sous tous ses rapports.

Ainsi, cette œuvre gigantesque nous apparaît comme une philosophie de l'histoire de la civilisation. Chaque volume est une monographie complète sur un sujet faisant partie de l'ensemble. Le Père Weiss donne plus qu'il ne promet, lorsqu'il intitule ses volumes : L'homme complet; Manuel d'Éthique; Humanité et humanisme; Nature et surnature; la Question sociale et l'Ordre social ou manuel de sociologie; Philosophie de la perfection, ou doctrine de la plus haute perfection morale de l'homme.

Quand on connaît le faible état de santé du Père Weiss, sa complexion délicate, ses indispositions fréquentes, on se demande comment, depuis l'apparition du premier volume il y a douze ans, il a pu mener à terme une œuvre aussi grandiose. Car, après avoir terminé son travail, l'auteur ne s'est point reposé. Sans cesse, il a remis la main à l'œuvre et y a fait des retouches; chaque page a été examinée, approfondie, châtiée et enrichie de nouvelles beautés, au point que les différentes éditions qui ont suivi, sans porter sur leur frontispice un « revu et augmenté », revêtaient cependant un caractère nouveau et le cachet d'une jeunesse toujours fraîche; c'est là le fruit d'une préparation longue et approfondie, d'un merveilleux talent scientifique et d'une volonté de fer. Lorsque, en 1908, parut la quatrième édition de l'*Apologie*, le Père Weiss pouvait se glorifier à juste titre d'avoir consacré les trente-cinq plus belles années de sa vie à la création de son œuvre.

L'enthousiasme dont il était rempli pour son sujet fut encore stimulé par la faveur extraordinaire que ses ouvrages rencontrèrent dans le

Digitized by Google

monde. Quatre éditions d'un ouvrage qui devait sembler, pour une partie de l'humanité, un anachronisme et qui se dressait, devant l'autre, comme un perpétuel examen de conscience sont évidemment un grand succès littéraire. Cependant ce succès, quel qu'il soit, ne répond pas aux trésors de science, de sagesse, d'esprit et de force accumulés dans ces volumes.

Deux petits livres intitulés : *Sagesse pratique* et *Art de vivre*, ont une relation étroite avec l'ouvrage principal. Peut-être l'auteur s'est-il souvenu de la parole du Maître : Ramassez les restes, afin qu'ils ne soient pas perdus (Jean, VII, 12). Le Père Weiss les a ramassés, ces restes, ces fragments, toutes ces miettes précieuses tombées de la table de l'Apologiste, les a classés systématiquement et en a fait deux petites apologies du christianisme et de la vie chrétienne, destinées surtout à la jeunesse estudiantine Elles ont eu des milliers de lecteurs.

Lorsqu'il eut terminé ce travail, la pensée du P. Weiss se tourna vers les aberrations de l'esprit moderne et il entreprit de les étudier et de les réfuter. De tous les rangs du clergé, où l'on n'a pas toujours les moyens ni les loisirs nécessaires pour étudier les multiples phénomènes de notre époque, un appel s'est fait entendre : « Sentinelle, où en est la nuit ? » et le Père Weiss, avec une patience admirable et une énergie que rien n'abat, prit sur lui les graves responsabilités de la garde sainte de Sion ; il fut la vigie qui signale le danger et les manœuvres des ennemis de la foi.

Pendant de longues années, il fut fidèle au poste, son œil perspicace surveillant l'horizon et sa main tenant la plume, prêt à signaler le moindre mouvement offensif de l'adversaire. Le résultat de ses observations faisait la matière de l'article de fond de la Revue trimestrielle de théologie pratique de Linz (*Linzer theologisch-praktische Quartalschrift*). Ses exposés se distinguaient par leur justesse, leur nouveauté et par l'intérêt palpitant qu'ils faisaient naître. En les lisant, on suit, tel un mouvement de troupes, les marches et contremarches des idées modernes et tous les mouvements du monde intellectuel.

De l'ensemble de ces articles est résultée une sorte de chronique où la même idée se poursuit et se développe sans cesse, une critique des événements de notre époque, dans leur processus historique, un exposé à peu près complet de l'état des idées modernes ou du modernisme. Si bien que, quand, en 1910, le Père Weiss se retira ds son poste d'observation, c'est-à-dire lorsqu'il cessa sa collaboration à la Revue de Linz, il lui fut facile de réunir ces différents travaux en un seul ouvrage ayant, à la vérité, l'apparence d'une mosaïque, mais au fond formant un ensemble parfaitement homogène. La plupart des sujets furent imprimés sans modification ; quelques-uns subirent une retouche ; d'autres, enfin, furent complètement neufs. C'est à cet ouvrage qu'il donna le titre de : *Questions vitales et questions de conscience des*

Digitized by Google

temps présents (1911) (*Lebens-und Gewissensfragen der Gegenwart*). Le Père Weiss couronna par ce travail le centième semestre de sa vie académique.

Sept ans auparavant, il avait, sur la fin de ses 60 ans, publié un travail au titre sensationnel : *Le Péril religieux*. Bien qu'il ait paru avant l'ouvrage principal dont nous venons de parler, *Le Péril religieux* est cependant né de lui et en est l'épanouissement. Les *Questions vitales* et *questions de conscience* furent tout d'abord des instantanés des divers phénomènes et idées de notre temps, des épisodes du mouvement actuel reproduits en miniatures, des jets de lumière tombant du poste d'observation, tandis que *Le Péril religieux* présente le tableau d'ensemble des temps actuels; on pourrait dire qu'il nous exhibe la coupe en travers de l'arbre moderne de la science. Qu'on en juge par les titres des différentes parties : La situation religieuse ; la science religieuse moderne; le développement de la religion vers l'ultra-religion et l'irréligion. Les différentes réformes : la réforme protestante; la réforme catholique. Le christianisme est-il compatible avec les idées modernes? Le péril religieux et l'homme moderne. Nos devoirs vis-à-vis du péril religieux.

Cet ouvrage fit sensation; il suscita des contradictions même dans les milieux catholiques. D'illustres champions de la foi crièrent à l'exagération, à l'idée fixe, au pessimisme. Mais voici que trois ans après parut l'encyclique *Pascendi*, et l'on put constater que le Père Weiss n'avait pas fait autre chose qu'un commentaire anticipé de l'encyclique, où il expliquait à l'avance les points principaux de la célèbre lettre pontificale sur le modernisme. Une étude comparée des deux documents en découvre les frappantes analogies. *Le Péril religieux* et l'ensemble de l'œuvre apologétique du Père Weiss reçurent ainsi la plus éclatante et la plus solennelle approbation. Ce fut, on peut le croire, une bien douce satisfaction pour l'athlète blanchi au service de la vérité.

Sa Sainteté Pie X a fait parvenir au Révérend Père Weiss, à l'occasion de l'anniversaire qu'il célébrera demain, une nouvelle lettre pleine d'éloges et d'affection. Le peuple fribourgeois s'unit de tout cœur aux paroles et aux sentiments du Vicaire de Jésus-Christ. Que le Révérend Père Weiss continue pendant de longues années encore à être pour l'Université, pour le cher pays de Fribourg et pour le monde catholique, une lumière et un exemple? (1)

(1) Article paru dans la *Liberté* de Fribourg, le 21 avril 1914, à l'occasion du 70e anniversaire de la naissance du P. Weiss.

Dr P. HILARIN FELDER,
O. M. C.

Digitized by Google

LE COUVENT DES PÉNITENTS A SAINT-LO

(1629-1791)

I. — LES DÉBUTS.

Les Religieux Pénitents dont nous avons, dans les *Études Franciscaines* de février 1909 raconté l'installation à Saint-Lo, étaient, en dehors du P. Damase de Saint-Lo, assisté du P. Hilarion de Noyon, qui avaient traité avec les échevins de la ville, au nombre de six : le P. Adrien, supérieur, le P. Étienne du Tréport, le P. Apollinaire de Valognes, le P. Épiphane, le P. Stéphane, et le P. Alexandre d'Andely.

Nous trouvons leurs signatures dans le registre des comptes remontant à l'année 1631. En 1632, ils reçurent du renfort. Le P. Chrysologue du Val du Roy nommé gardien, le P. Emmanuel, proviseur, le P. Marcelin, le P. Boniface, et le P. Hyacinthe vinrent partager avec les six premiers, les fatigues et les ennuis d'une installation à laquelle tout manquait, l'argent, les locaux commodes, dans un pays qui n'était pas sans doute inconnu de tous, puisque plusieurs étaient originaires du Cotentin ; mais qui n'avait pas encore pris contact avec les nouveaux arrivants, dans une ville qu'il s'agissait d'arracher à la propagande huguenote, et à des habitudes prises avec les ministres hérétiques.

De 1630 à 1650, les difficultés furent énormes, et ce n'est qu'à force de patience et de persévérance que les fondateurs parvinrent à les surmonter.

Le logis donné par Jean Dubois, le bienfaiteur du pays, consistait en deux maisons, une cour entre deux, un puits, un

Digitized by Google

jardin planté de pommiers contenant deux vergées de terre environ (40 ares).

Les deux maisons n'existent plus : elles ont été remplacées par les logis conventuels bâtis de 1630 à 1650, et depuis par des bâtiments nouveaux affectés au service de l'École normale des instituteurs de la Manche ; mais nous pouvons nous en faire une idée en les comparant aux immeubles achetés depuis par la Communauté nouvelle. C'étaient des habitations de pauvres gens, composées d'une cuisine servant de chambre à coucher, d'une ou deux chambres au rez-de-chaussée, et d'un premier étage de la même étendue, peut-être d'un cellier, au maximum sept à huit pièces, couvertes en chaume, d'aspect misérable.

Malgré cette pénurie, les Tertiaires commencèrent par édifier leur église, et s'installèrent du moins mal qu'ils purent, dans les maisons telles qu'ils les avaient trouvées.

En 1636, lors de la visite du P. Elzéar de Dombes, l'église était construite : on y disait la messe ; elle avait un « autel privilégié où « l'on soignera que le lundy de chaque semaine se célèbre le plus de messes qu'il se pourra..... » (20 septembre 1636). Le grand dortoir n'était pas encore terminé et ne paraissait pas devoir l'être avant le chapitre général futur. Deux jours après cette visite, on décida que les murailles du dict dortoir soient exaucées (sic) par-dessus le dernier plancher, de trois pieds y compris l'entablement en sorte néanmoins que cet entablement soit plus bas que celuy de l'église de l'épaisseur du dict entablement.... »

Les PP. Barnabé et Maurice furent chargés de diriger la construction. Le P. Barnabé avait même, d'après le procès-verbal du Chapitre que nous verrons, laissé échapper « un manque de mesure ».

Le bâtiment de la bibliothèque était aussi terminé à la même date de 1636, et communiquait avec le chœur de l'église.

En 1637, les religieux menaient complètement la vie conventuelle. Le P. Oronce de Honfleur, dans sa visite, recommande que « tous, non légitimement empeschés et dispensés, assistent fidèlement à l'office divin, tant du jour que de la nuit. » Le réfectoire était occupé par les religieux, par conséquent terminé à cette date de septembre 1637.

Mais la basse-cour recevait encore des ouvriers ; le P. Visiteur est obligé, à cause de cette situation, de prendre des précautions minutieuses pour qu'aucun étranger, notamment

Digitized by Google

aucune femme, ne s'introduise dans le couvent. La porte charretière devra être fermée aussitôt que chaque charroi sera entré ou sorti.

On avait dû mettre les archives dans une chambre provisoire, en attendant la terminaison des bâtiments en construction (9 septembre 1637). (*Archives départementales*, Manche. H. Pénitens 90.)

Le cloître ne fut commencé avec le bâtiment au-dessus qu'après 1645. On décida au chapitre, à cette date, que les arceaux de ce cloître, dont un célèbre architecte de Caen, Michel Brodon, avait donné le dessin, seraient exécutés en schiste de Saint-Lô, pierre très brute et difficile à tailler, au lieu de la pierre calcaire qui avait été prévue. Le P. Antoine de Séez, visiteur annuel, approuva le projet, arrêté par le P. Louis d'Avranches, gardien, en exercice. Le P. Jacques de Coutances, vicaire, le P. Emmanuel de Valognes, discret, le P. Christophe d'Avranches, le P. Hugues de Rouen. Les matériaux avaient été achetés dans le courant de l'année, et il fut entendu qu'on ne ferait « aucune autre dépense avant l'exécution du susdit desseing ».

Pendant les travaux, les religieux avaient acquis de divers voisins des immeubles d'étendue très variable. Ce fut sur le bien aumôné par Jean Dubois, leur bienfaiteur,et ces diverses acquisitions qu'ils exécutèrent le cloître, le dortoir,l'église, et le jardin dont il est question dans le procès-verbal de la visite de 1649.

Le F. Oronce de Honnefleur (Honfleur) décrit très longuement le projet qui fut exécuté au cours des années suivantes.

Sur les quarante ares provenant de Jean Dubois,furent édifiés, le seul bâtiment qui existe encore, très défiguré et découronné d'un étage, l'église et la bibliothèque attenante au chœur, le grand dortoir, et le cloître. Sur le terrain en pente vers l'Est on aménagea une esplanade, limitée par des murs de soutènement, destinés à porter des remblais. L'ancien herbage devint un jardin, entouré de quatre allées, larges de 15 pieds (5 mètres) divisé en quatre carrés par deux allées de 12 pieds (4 mètres). Des arbres fruitiers de haute tige, des chênes, des hêtres, ornèrent ce jardin. A la rencontre des allées, au centre, une fontaine fut disposée avec sa vasque. Une clôture infranchissable, conformément aux statuts, sépara les bâtiments du domaine des « séculiers ». Ceux-ci n'eurent accès que dans l'église, disposée au fond d'une cour, qui servit en même temps de sépulture aux moines, et aux personnes qui obtenaient la faveur de dormir

Digitized by Google

leur dernier sommeil côte à côte avec les fils de saint François. (1)

II. — PREMIÈRES DÉPENSES D'INSTALLATIONS

Que coûtèrent ces bâtiments ? Il nous a été impossible de le fixer d'une manière précise. Les constructions se faisaient sans plan écrit ou dessiné, sans devis estimatif préalable, et sans l'intervention d'un architecte. Le dossier qui paraît complet, tel que nous l'avons examiné aux Archives de la Manche, ne renferme qu'un seul dessin, celui des arcades du cloître, dessin exécuté par Michel Brodon, de Caen. Cet architecte était venu à Saint-Lô pour diriger les travaux de l'une des tours de l'église de Notre-Dame, travaux faits aux frais de Jean Dubois. C'est cette présence à Saint-Lô d'un architecte célèbre qui décida les Tertiaires à lui demander un dessin pour l'ornementation de leur cloître. Nous n'avons rien trouvé d'analogue pour les autels de l'église ou pour l'église elle-même.

Celle-ci était exécutée dans le style de la mode à cette époque. Nous en avons encore vu l'autel principal et les boiseries. Le tout avait été placé dans l'église Notre-Dame de Saint-Lô après la démolition de l'église des Conventuels en 1792, et y est resté jusqu'en 1893, époque à laquelle un curé de la paroisse voulut le remplacer par un autel gothique, d'ailleurs d'un style élégant et correct.

Si nous en jugeons par ce qu'étaient l'autel et la boiserie, maintenant dans les greniers de l'église Notre-Dame, le sanctuaire érigé par les Franciscains était lourd et classique. Mais il devait plaire aux fidèles de 1650 par son aspect de magnificence, les

(1) La source qui devait alimenter la fontaine fut achetée en 1651. Le canal qui amenait les eaux nouvellement acquises existe encore ; on y entre par une ouverture pratiquée dans le flanc du coteau dont la pente est très rapide en cet endroit. Ce canal tend vers le jardin. Au-dessus de cette ouverture une pierre de taille porte l'inscription suivante, gravée avec beaucoup de soin en caractères romains : [LE CANAL [DE LA FONTAINE. Le travail d'adduction des eaux du haut du coteau a même été récemment la cause d'affouillements dans un des bâtiments construits pour l'école normale d'Instituteurs. Nous signalons ce fait, parce qu'il semble indiquer que ce dernier bâtiment a été construit sur l'emplacement d'un autre occupé par les Pénitents, et qui avait été aussi menacé de ruine par les eaux de source qui suivaient la pente du terrain. Cette observation présente un certain intérêt, étant donné que les vieux bâtiments conventuels ont été démolis, qu'il n'existe plus aucun plan, et que personne ne subsiste pour dire où ils étaient placés.

Digitized by Google

dorures dont il était orné, dorures que paya Jean Dubois à un peintre venu de Falaise (*Registre de comptabilité*).

L'église elle-même était évidemment décorée dans le même genre. Elle était garnie de chaises dont la location représentait un petit revenu. Quant au pavé, il était presque entièrement formé par les dalles funéraires des bienfaiteurs du monastère : Jean Dubois, sa famille et nombre de gentilshommes des environs y furent inhumés. La liste en est conservée aux Archives de la Manche ; mais toute trace de l'église a disparu.

Un autre motif complique encore les comptes dont j'avais cru trouver les éléments complets dans des registres de recettes et dépenses, qui se suivent, sans grandes lacunes apparentes, de 1630 jusqu'à la Révolution. Malheureusement les bons religieux ont tenu ces registres en trésoriers scrupuleux, mais en comptables inexpérimentés. Les dépenses sont inscrites minutieusement ; mais leur classement par groupes représenterait un travail énorme. Il est impossible de distinguer dans le fatras de ces écritures, ce qui se rapporte aux travaux de ce qui est dépense ordinaire, les 2 sous payés « pour une poignée de morue » ou les 4 sous d'une douzaine d'œufs, des 6 sous donnés à Jean de Lozon, menuisier, pour sa journée, ou des 5 sous donnés au même « pour avoir tourné la base du pupitre »; ou les 20 l. données en à compte à « Jean qui dort », le domestique, sur ses gages, des 29 payées à Me Thomas Letellier, maçon, « pour demeurer quitte de tout le passé jusqu'à ce jour »; ou des 7 l. 10 sous payés aux menuisiers qui ont fait le chœur » des 19 l. payés au P. Gardien et à son compagnon pour leur voyage à Rouen, (février 1631); ou les vingt-deux journées pour les murailles de la cuisine (8 l. 22 sous) des 60 l. payées pour « le bois et le carreau de Caen »; les 35 l. qu'ont coûté les étoffes achetées pour habiller les Religieux de Saint-Lô et de Paris à Me Louys Gothier, des 70 sous payés pour la nourriture du sculpteur de Falaise, auquel il est en plus donné pour salaire 1 l. 3 sous ; les 800 l. déposées aux Archives en 1635, pour « le tabernacle et tableau », et les 960 l. objets d'une destination analogue pour « la peinture du grand autel, à mesure qu'elle s'accomplit ».

Nous avons renoncé à une besogne aussi vaine que fastidieuse, étant donné d'ailleurs que les recettes et surtout leur origine, ne peuvent absolument être l'objet d'aucun dépouille-

Digitized by Google

ment utile, par conséquent ne fournissent aucun contrôle des allégations de dépenses.

Les arrêtés de comptes mensuels viennent encore obscurcir le peu de clarté que l'on pourrait tirer de la lecture des pièces déposées aux Archives de la Manche. Il est, la plupart du temps, malaisé de dire si tel excédent de caisse, signalé en fin de mois, est reporté au mois suivant, de sorte que toute vérification fait défaut pour les groupements de chiffres que l'on pourrait tenter.

Nous l'avons déjà dit : le compte des recettes se présente d'une façon encore moins claire. De temps en temps, nous voyons un versement de 100 l. opéré par Messire Jean Dubois ; d'autres fois, en présence d'une nécessité imprévue, d'ouvriers à payer, de nourriture à assurer pour la journée, le proviseur reçoit « des Archives » une subvention variable suivant les besoins, et nous n'avons pu découvrir le livre de compte se rapportant au mouvement de fond opéré dans « les Archives ».

Nous trouvons trace des recettes dont voici la liste qui doit être incomplète.

Jean Dubois donna aux Religieux le 16 Janvier 1631	4500 l.
Le 10 août de la même année	1500 l.
En divers versements :	650 l.
Puis (20 mai 1634), une rente de 1200 l. et dont les arrérages, pendant 10 ans, devaient être appliqués au paiement des constructions	12000 l.
M. de Saint-Martin avait donné les bois « pour faire les chambres à loger les religieux »	50 l.
Un M. de l'Isle, de Coutance donna	150 l.
La Ville, sur la demande de M. Le Mennicier de Martigny, avait donné 1000 l. sur des débiteurs en retard, une partie de cette somme fut certainement payée, et peut être le reste,	552 l.
La Ville payait des gages aux Pénitens pour le service religieux de l'Hôtel-Dieu. Du paiement de ces gages, qui montaient annuellement à 1000 l., nous n'avons trouvé trace que d'un seul à compte	36 l.

Une autre source de revenus fut féconde ; ce furent les quêtes, pour lesquelles fut demandée et obtenue une autorisation épiscopale. Les PP. faisaient deux quêtes par semaine dans leur

Digitized by Google

église, lorsqu'elle fut ouverte au culte, et, dans la ville chaque fois qu'une occasion se rencontrait qui amenait des étrangers. Les foires et marchés étaient exploités par les quêteurs. Chacune des quêtes produisait peu (rarement plus de 2 à 3 l.,) mais la répétition finissait par constituer un petit revenu. Ce qui était plus appréciable, c'était la vogue dont jouissaient certains Franciscains lorsqu'ils paraissaient dans une chaire. L'avent de 1633, prêché à Saint-Lô par le P. Chrysologue d'Eu, rapporta 120 l.

Le Carême de 1634, prêché au même endroit : 134 l.

Une station qu'il donna à Carentan, produisit : 118 l.

Le P. Nicolas de Cherbourg était encore plus écouté :

Son avent de 1638, prêché à Saint-Lô rapporta : 127 l.

En 1640, il réussit à Valognes au-delà des espérances. Le Carême et l'Avent qui l'avait précédé produisirent 211 et 232 l. 443 l.

Un résultat analogue fut obtenu en 1642 : 240 l.

Le P. Alexis de Dieppe prêcha à Saint-Lô et à Carentan en 1644 et 1645 et fournit : 235 l.

Total 20849 l.

En dehors des revenus ordinaires dont jouissait le Couvent naissant, nous trouvons donc trace évidente de 20.849 l. versées dans l'intention de subvenir aux frais d'établissement. En multipliant par 5 cette somme, pour en obtenir la valeur, au taux actuel de notre monnaie, nous arriverons à constater que les disponibilités dépassèrent 110.000 l. ce qui paraît suffisant pour la construction d'une église, et de trois corps de logis très simples, bâtis en pierre du pays par des ouvriers dont la journée était payée au plus huit sous, soit deux francs cinquante. Il est vrai que ces ouvriers étaient nourris ; mais les œufs coûtaient quatre sous la douzaine, la viande de cinq à six sous la livre (1/2 kg) et l'on n'en mangeait guère. Ces prix permettaient en outre de faire des économies sur la vie des Religieux et de consacrer une partie des revenus annuels et fixes à ce paiement des ouvriers.

C'est ainsi que, par une quantité de très petites sommes, les Franciscains parvinrent, sans s'endetter, dans le laps d'une

Digitized by Google

dizaine d'années, à établir des bâtiments claustraux fort peu luxueux, mais suffisants pour assurer la vie en commun et l'observation des statuts.

III. — VIE INTÉRIEURE.

Aussitôt installés, les Pénitents s'adonnèrent au service des pauvres, jouèrent, comme les religieux de leur ordre, le rôle dévolu maintenant aux pompiers, celui d'extincteurs des incendies, se livrèrent à la prédication, au travail de la conversion des hérétiques. Ils ne tardèrent pas à être préférés au clergé paroissial pour la célébration des services funèbres. La noblesse et la bourgeoisie riche de Saint-Lô et des environs tint à honneur de recevoir la sépulture, soit dans l'église nouvelle, soit dans le cimetière qui la bordait. Ce fut sous la lampe du sanctuaire que Me Jean Dubois, l'insigne bienfaiteur du couvent, on pourrait presque dire son fondateur, trouva son dernier lieu de repos. Puis les petits-neveux de cet homme de bien viennent l'y retrouver : en considération même des bienfaits du « Saint-Vincent de Paul de la Manche » comme disait M. Guizot, et des donations que sa mère avait faites à la Communauté, les Franciscains, dans un acte capitulaire, décidèrent de célébrer à perpétuité, pour le repos de l'âme des membres de cette famille, un service solennel qui comprenait plusieurs messes chantées. Comme le nombre de prêtres disant la messe était restreint, en accordant gratuitement cette faveur, les moines se privaient à jamais des bénéfices que devait leur rapporter ce service religieux, puisqu'il n'était pas rémunéré par une dotation créée exprès.

Madame de Graignes, femme de Monsieur de Meurdrac-Thieuville, Madame de Longaunay, Monsieur Henry Bauquet, sieur de la Vallée, Madame de Pierrepont, née de Saint-Quentin, Messire Gilles Adigard, Madame d'Auxais, née de Banville, Madame Lemennicier de Sainte-Honorine et son fils, Messires Firmin Duchemin de la Vaucelle, Michel de Bray, et plusieurs membres de la famille Le Roy de Dais, tous appartenant à la noblesse du pays furent inhumés dans l'église, et nous possédons un détail très circonstancié du lieu de leur tombeau.

Sauf la faveur particulière accordée à la famille de Jean Dubois, et un oubli de paiement imputable aux héritiers de

Digitized by Google

Madame de Saint-Martin de Cavigny, omission signalée dans le registre des inhumations, l'admission à la sépulture dans l'église ou dans le cimetière donnait occasion au paiement d'honoraires,assez modestes d'ailleurs,dont le nombre croissant de jour en jour, aidait à assurer la subsistance des Religieux. (1) Lorsque survint la tourmente révolutionnaire qui vida les Communautés françaises, les Tertiaires de Saint-Lô acquittaient cinq cent quarante-deux messes basses,onze services avec offices de fondation, dont celui pour les parents de Jean Dubois, et trente-cinq services sans offices. (*Archives départementales*, Manche H. Rel. Pénit.)

IV — RÉSULTATS OBTENUS.

Les conversions ne furent pas très nombreuses si l'on ne consulte que les registres et les procès-verbaux signés des abjurations ; mais la plupart des convertis appartenaient à la classe dirigeante. En tête, nous trouvons un acte signé de la belle-fille de Bricqueville, marquis de Colombières qui avait été tué sur la brèche, à Saint-Lô, pendant qu'il commandait la défense de cette ville par les protestants contre l'armée royale de Jacques de Matignon. Le jour du Saint-Sacrement de l'année 1574, les deux fils du chef huguenot étaient à côté de leur père lorsqu'il reçut le coup mortel. Ils servirent ensuite dans les armées du roi Henri IV. C'est la belle-fille de l'un deux, Marie Du Bois Pirou qui abjura, 79 ans après, entre les mains du Père Louis d'Avranches.Son mari, à quelque temps de là, assista lui-même comme témoin à l'abjuration d'une personne de la paroisse de la Luzerne dont il était seigneur. (*Archives départementales,* Manche, H. Rel. Pénitents, registre des conversions.)

Dix ans auparavant le R. P. Sylvestre avait reçu l'abjuration d'un autre gentilhomme, M. de Clérambault, fort connu dans le pays, où ses parents exerçaient une certaine influence. Il en fut de même d'une dame appartenant à la race noble des Du Quesne. L'une des familles les plus attachées au protestantisme, les Saint de la Soudexterie, étaient rentrés un à un dans le giron de l'Église Romaine. Le P. Louis d'Avranches reçut en 1659 la profession de Marguerite Saint.

(1) Une messe basse annuelle, plus trois messes anniversaires, dont la troisième chantée, était payée par une rente de cinquante livres, amortissable par 100 l. (*ibid.* Testament de Hervé Leroy, seigneur du Mesnil Angot.)

Digitized by Google

Une autre forme de la propagande consistait dans la réception des laïques dans le Tiers-Ordre de saint François. La moisson fut très fructueuse. L'une des premières adhésions à ce Tiers-Ordre fut demoiselle Françoise de Saint-Martin, femme du lieutenant général civil et criminel du bailli du Cotentin à Saint-Lô, Luc Duchemin de la Haulle, personnage de premier plan après la mort de Jean Dubois.

Puis l'on trouve dans le registre, au milieu de personnages éminents, un certain nombre de noms qui jouaient un rôle dans la société du pays : M. de la Bigne de la Rochelle, M. Gautier seigneur du Bu, les filles du seigneur de Precorbin, plusieurs ecclésiastiques.

Ils établirent de plus un autre foyer de recrutement pour leur Tiers-Ordre dans le monastère des Nouvelles Catholiques, qui semble avoir subi leur influence. Le nombre de professions fut encore plus important dans cette maison que dans le Couvent de la rue Saint-Georges.

Mais la prédication était l'objet principal des préoccupations des PP. Pénitents. Les registres des comptes nous renseignent sur les déplacements qu'ils opéraient pour aller prêcher dans les églises du Cotentin. Ils vont à Roncey, à Tessy, à Carentan, à Coutances, à Valognes..... sans parler des sermons qu'ils donnaient fréquemment à Saint-Lô et à Sainte-Croix. Les mêmes registres de comptes contiennent un témoin indiscutable du succès obtenu par chacun des religieux dans leur mission apostolique. Nous avons déjà signalé les quêtes opulentes que faisaient à Valognes le P. Nicolas de Cherbourg. Le P. Louis d'Avranches n'avait pas le même succès ; mais ses déplacements étaient fructueux cependant. Il en était de même du P. Alexis de Dieppe.

Celui des religieux qui passait parmi ses confrères pour le plus remarquable pour ses succès comme missionnaire était le P. Fidèle Paul de Saint-Denys, qui mérita, lorsqu'on l'inhuma le 30 octobre 1708, qu'on inscrivît au registre des religieux défunts la mention suivante :

« V. F. Fidelis Paulus a Sancto Dyonisio, ob zelum catholicæ fidei, et conversionis animarum dictus a populo apostolus agri Constantiens ».

Dans le courant du XVIIIe siècle, deux pieuses femmes, l'une sœur, l'autre femme de Guillaume Surget, marchand serger, bourgeois de Saint-Lô fondèrent, un service de sermons men-

Digitized by Google

suels, l'un à Notre-Dame de Saint-Lô, l'autre dans l'église de Saint-Thomas ; ces sermons devaient être prêchés tous les premiers dimanches de chaque mois, sauf pendant l'Avent et le Carême, entre Vêpres et Complies. Madame Surget remit aux religieux cinq cents livres pour sa fondation. Celle de sa belle-sœur donna lieu à une difficulté qui causa aux Franciscains les ennuis d'argent les plus graves. La donation qu'elle avait faite avait été soldée en papier, et par suite de la faillite du système de Law en 1722, les Pénitents avaient vu réduire la somme qui leur avait été remise. De plus, la donation n'avait pas été « insinuée », et par conséquent les droits afférents à cette formalité n'avaient pas été acquittés. De longues années après, le fermier des droits vint réclamer aux religieux une somme de 83 l. On intenta devant M. de Vastan, intendant de la généralité de Caen, une procédure gracieuse tendant à l'obtention de la remise de ces droits. La solution ne paraît pas avoir abouti à un résultat utile, car nous trouvons dans le dossier une requête à l'Évêque de Coutances ayant pour but cette fois la réduction du nombre des sermons. Les pièces relatives à cette instance dénotent que, au milieu du XVIIIe siècle, les religieux étaient réduits par suite de malheurs financiers que nous aurons à raconter, à une pénurie extrême. Lorsque, lisons-nous dans la supplique présentée à l'Intendant, la demoiselle Surget versa la somme destinée à la fondation du sermon à Saint-Thomas, et dont les Franciscains devaient lui faire la rente, sa vie durant, l'argent dut être employé « à acheter du blé pour faire du pain » (*Archives départementales*. Manche H. Rel. Pénitens, LL. I et 43).

V. — AUTORISATIONS PONTIFICALES

Avant de s'établir à Saint-Lô, les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de la paroisse de Saint-Yves, avaient obtenu du Pape Paul V l'autorisation de posséder des biens pour l'exercice de leur ministère. Nous avons trouvé dans leurs papiers une bulle pontificale dont voici le texte :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES MANCHE H.
RELIGIEUX PÉNITENS.
L. 2^e
Paulus P. P. V.

Ad futuram rei memoriam. Exponi nobis nuper fecit dilectus filius

Digitized by Google

Petrus Villars, fratrum reformatorum Sti Francisci de pœnitentia nuncupatorum, congregatis regni Franciæ Procurator, quod licet Fratres Tertii ordis Sti Francisci, de Pœnitentia nuncupati, tam vigore constitutionum, seu statutorum ejusdem ordinis, Apostolica auctoritate approbatm quam litterarum Fels Recs Eugenii IV et Clement VII. Romm Pontificm Prædecessorm nostrorum bona immobilia possidere possint, et FF. Reformatis dictæ Congregationis, in vim illorum statutorum simili auctoritate confirmatorum, bona immobilia, Proventus, et alia in communi juxta Decretorum sacri Concilii Tridentini dispositionem, habere liceat, ipsique in domibus regularibus campestribus à reformatione erectis et fundatis, illa possideant, uti eorum regulæ, et evangelicæ, quam profitentur, perfectioni nullatenus adversantia nihilominus quidam fucatis rationibus freti, ex quo dicti Fratres tertii ordinis Sti Francisci de pœnitentia strictioris observantiæ nuncupantur, denominationem hujusmodi quæ juxta dispositionem dicti Concilii, peculiaris est Fratribus minoribus Sti Francisci, sicque a facultate possidendi bona immobilia excludere conantur, quodque Ven. Frres nostri S. Ri Ei Cardinales ejusdem Concilii Tridentini interpretes, censuerunt exceptionem Cap. III. sess. XXV de Regularibus ad supra dicti ordinis Fratres non pertinere, ac propterea quod spectat ad ejusdem Concilii dispositionem, eos non prohiberi bona immobilia possidere, prout in Decreto desuper facto plenius dicitur contineri. Cum autem sicut eadem expositio subjungebat, dictus Petrus pro firmiori hujusmodi subsistentia, illud Apostolicæ confirmationis robore communiri plurimum desideret. Nobis propterea humiliter supplicari fecit ut super præmissis opportune providere de benignitate Apostolica dignaremur, Nos igitur dictum Petrum specialibus favoribus, et gratiis prosequi volentes, et a quibus vis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis ac pœnis, a jure, vel ab homine quavis occasione, vel etiam latis si quibus quomodolibet innodatus existit, ad effectum prœsentium dumtaxat consequendarum ; harum serie absolventes, et absolutum fore censentes, huiusmodi supplicationibus inclinati. Decretum prœdictum, Apost. auctoritate, tenore Præsentium approbamus et confirmamus, illisq. inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicim. ac ab omnibus ad quos spectat inviolabiliter observari mandamus : sicque et non aliter per quoscunque judices ordinarios et delegatos, etiam causarum Palatii apostolici auditores, et S. R. E. Cardinales, judicari et definiri debere, ac irritum et inane quidquid secus super his à quoq. ; quavis auctoritate scientes vel ignorantes contigerit attentari decernimus, nonobstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis cœterisque contrariis... Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 8 Junii MDCXX, Pontificatus nostri anno 16.

S. Card. S. Susc .

Digitized by Google

Collationné par nous conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances,

AUBRELICQUE.

Pour discuter utilement avec les hérétiques, il était nécessaire de lire les ouvrages sur lesquels ils appuyaient leurs raisonnements, ou plutôt dans lesquels ils les précisaient. La Congrégation de l'Index donna cette permission au F. Fidèle de Saint-Lô. Cette loi conféra en même temps des pouvoirs qui lui permirent de faire rentrer dans le giron de l'Église catholique des hérétiques disposés à se convertir.

Voici du reste, le texte de cette permission :

Franciscus episcopus Hostiensis, Barberinus; Martius eps Portuensis Ginettus ; Antonius archiepus Prenestins Barberinus; Franciscus Maria eps Tusculanus Brancaccius; Julius eps Sabinensis, Gabrielis ; Petrus tit. S. Marci Ottobonus; Laurentius tit. S. Chrisogoni Imperialis; Gisbertus tit. S. Mariæ in via Albitius; Flavius tit. S. Mariæ de Populo Chigius; Celius tit. S. Petri in Monteaureo Piccolomineus; Palutiu tit. SS. Duodecim Apostolorum Alterius; Cesar tit. S. Joannis ante portam latinam Rasponus; Jacobus, tit. S. Sixti Rospigliosus; Ludovicus tit. S. Sabinæ de Portu Carrero ; Joannes tit. S. Bernardi Bona, Presbit ; Decrius S. Eustachii Agzolinus et Angelus sancti Angeli in Foro Piscium Celsus miseratione divina S. R. E. Cardinales, diaconi, in tota Republica Christiana contra hereticam pravitatem inquisitores generales a S. Sede apostolica speciali deputati Dilecto nobis in Xo fratri Fideli Sanlodiensi Provinciæ Sti Yvonis tertij ordinis Sancti Francisci congregationis gallicanæ sacerdoti professo, salutem in Dño sempiternam. Cum in congreg. gñalis S. Romanæ venerabilis Inquitnis habitæ in Pale Aplico apud S. Mariam maiorem coram Smo D. P. Clemente Divina provida Papa X ac nobis die infra ita nomine tuo supplicatum fuerit, ut salutem animarum, ac heresium et errorum confutatione quoscumque libros prohibitos legendi, necnon absolvendi et recipiendi hereticos quoscumque redeuntes, et penitentes, licentiam et facultatem tibi concedere dignaremur. Nos quibus inprimis cordi est, ut omnis heretica pravitas mentibus hominum tollatur, et oves aberrantes ad caulam Dominici gregis sedato reducantur, cunctorumque Xti fidelium saluti provide consulatur, ac summopere cupientes ut S. catholica et orthoda fides ubique floreat et augeatur, autoritate Aplica. Nobis in hac parte commissa tibi, ut omnes et quoscumque hereticorum seu alios prohibitos libros, etiam eis Indice Romano librorum prohibitorum damnatos, ad efficium, ut prefertur, hereses et errores redarguendi, et confutandi secreto, et per te ipsum tantum, ac sine

Digitized by Google

aliorum scandalo, aut periculo absque censurarum et penarum incursus, exceptis in Caroli Molinei, Nicolai Macchiavelli operibus, ac libris de astrologia judiciaria tractans in Gallia dumtaxat et non alibi legere et retinere libere et licite possis et valeas iniuncto tamen tibi, ut tam prentium litterarum exemplum quam librorum prohibitorum provisum, quos evocationi nostræ facultatis vigore leges, aut retinebis, notam quam primum exhibeas ordinario loci catholico, ubi moraveris, ut tempore huius facultatis elapso, vel post obitum si te interim forsan ex hac vita migrare contegerit, libri prædicti consignentur, ut provideat diligenter, ne ad aliorum manus deveniant, sed et tradantur igni comburendi. Preterea tibi ut omnes et singulos utriusque sexus, tam laicos quam clericos seculares cuiusvis ordinis regulares, hereticos, schismaticos et a S. Catholica fide quomodo sit aberrantes, illorumque credentes ex partibus, in quibus hereses impune grassantur, non tam in hereses, schisma et errores relapsos, aut de eis in judicio delatos vel condemnatos, nec eos qui nunc ex partibus, in quibus viget S. Officii Inquisitionis et quibus nihil Sanctissimus P. N. Papa aut eos norum. Inquisitionis officium consulatur, Penitentes quidem ad se in aliquo conventu tui ordinis in Gallia constitutum seu residentem et ad S. Pœnitentiæ sacramentum ministrandum ab ordinario approbatur sponte venientes et Sti Mri ecclesiæ reconciliari humiliter postulantes, ab excommunicationis, suspensionis et interdictionis, aliisq. nostris censuris et penis, quos sæpe hereses, schisma et excessus hujusmodi quomodolibet incurrerint, dum corde sincero et fide non ficta hereses, schisma, et errores suos ac alios quoscumque ipsi sacramenti confessione verbo detestati fuerint, anathematizaverint et abjuraverint, ac prestito per eos iureiurando promiserint de cetero ab hujusmodi heresibus, schismate ac erroribus ac aliis similibus excessibus penitens abstinere in forma ecclesiæ consueta iniuncta inde eis et eorum cuilibet pro modo culpæ penitentia salutari, et aliis injungendis in foro conscientiæ duntaxat, citra ullam habilitationem aut dispensationem absolvere et in gremium Stæ R. Ecclesiæ recipere et reconciliare. Et insuper ut universos, et singulos de partibus predictis qui libris hereticorum, aut aliorum prohibitos etiam in Indice Romano librorum prohibitorum damnatos qui interlegerint vel retinuerint, hereticorum quoque et schismaticorum receptatores, fautores et defensores, qui illorum heresibus non adheserunt et in fum ab hujusmodo perniciosa lectione vel retentione, et excessibus istis abstinere firmiter proposuerint, similiter excommunicationis et aliis sententiis, censuris et penis quibus suprà fuerint innodati in eodem forma ecclesiæ consueta, iniunctis eisdem penitentiis salutaribus, et aliis iniungendis in eodem foro conscientiæ pariter absolvere et liberare ad hæc de speciali mandato Smi D. N. Papæ Vice nominis oraculo Nobis facto tibi ut quoscumque penitentes de parti-

Digitized by Google

bus predictis ab omnibus et singulis casibus et penalibus Sedi Aplicæ. etiam in Bulla die Cœnæ Domini legi solita reservatis de preterito, tamen et usque ad diem datæ presentium litterarum in chartis si de commissis ab intimis soleant et in futurum abstinere promittant, impertiri eis in sacramentali confessione penitentes salutaribus et aliis iniungere, in eodem foro conscientiæ pariter absolvere et liberare possis et valeas, licentiam, facultatem et auctoritatem ad quinquennium proxime futurum ab infracta data incipiendo solum duraturam, tenore pñtium damus, concedimus et impertimur, nonobstantibus in contrarium facientibus quibuscumque. In quorum omnium et singulorum Premissorum fidem, ac testimonio pñtes litteras gratis expeditas in futurum norum et de S. Inquisitione notarum fieri et manibus ñris subscriptas sigilli eiusdem. S. Inquis^{nis} et quo in talibus utimur, instituimus et fecimus appensione muniri. Datum Romæ in congregatione gñali S. Inquisitionis duodecimo calendas Septembris anno a Nativ. D. N. Jesu Xri 1670. Pontif. S^{me} D. N. Papæ Petri anno 9°.

Card^{lis} Barberinus
F. M. Cardinalis Brancatius
J. Card^{lis} Gabrielis
P. Card^{lis} Ottobonus
L. Card^{lis} Imperialis
Gib. Card^{lis} Borromeus
G. Card^{lis} Albitius
F. Card^{lis} Chigius
C. Card^{lis} Piccolomineus
C. Card^{lis} Rasponus
J. Card^{lis} Rospigliosus
L. Card^{lis} Portu Carrero
J. Card^{lis} Bona
D. Card^{lis} Agzolinus
A. Card^{lis} Celsus

VI. — LE CHANT GRÉGORIEN

Les Religieux Franciscains tentèrent d'introduire, au moins pour les jours de fêtes solennelles, le plain-chant grégorien dans les églises de leurs Ordres. Cette injonction du ministre général de l'Ordre de saint François de l'observance dut être l'objet d'une tentative d'application dans les couvents de France, et probablement à Saint-Lô où le document suivant est conservé dans les archives saisies en 1791.

BENEDICTUS PAPÆ XIIII

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES MANCHE H. REL. PEN.

feuille volante dans le reg. cotè 90.

Ad futuram rei memoriam. Nuper pro parte dilectorum filiorum ministrorum provincialium aliorumq. superiorum provinciarum fra-

Digitized by Google

trum 3tii ordinis Sti Francisci de penitentia nuncupatorum in Regno Galliarum consistentium, nobis expositum fuit, quod Dilectus filius Mathœus a Poreta, minister generalis ordinis Fratrum minorum ejusdem Sti Francisci de observantia nuncupatorum, menti ac intentioni nostræ ei vivæ vocis oraculo expresse inhœrens, die 20a Martii proxime prœteriti ministris provincialibus dictorum Provinciarum prœcepit, ut in eisdem Provinciis exercitium ac peritiam cantus firmi Ecclesiastici quem gregorianum vulgo appellant, a Romanis pontificibus prædecessoribus nostris ad usum S. R. E. ordinati, promovere curarent ac tenerentur, prout uberius continetur in ipsius Mathœi ministri generalis decreto obsuper edito tenoris qui sequitur, videlicet quoniam Litteris nostris nuper expeditis pro tota hac nostra familia Cismuntana de mente et oraculo F. Rec. ñri B. Papæ XIII executioni mandandum intimavimus, quod in omnibus et singulis conventibus cujuscumq. instituti, tam observantium quam reformatorum et excalceatorum sub cura nostra officium divinum celebretur, celebrariq. debeat cantu firmo ecclesiastico gregoriano vulgo dicto diebus maxime solemnibus et festivis, juxta antiquam et laudabilem consuetudinem majorum nostrorum, huicmodi piissimæ menti, et oraculo sanctissimi inhœrentes, nedum prœcibus humilibus pro parte Provinciarum 3tii ordinis de penitentia in Gallia nobis expositis annuere, verum etiam præcipere decrevimus, sicuti harum tenore præcipimus quatenus ministri Provinciales dictarum Provinciarum promovere curet, ac teneantur, mediantibus religiosis peritis, et expertis in Juvenibus exercitium, ac notitiam ejusmodi cantus firmi, seu gregoriani a summis Pontificibus ad usum S. R. E. ordinati, et a Majoribus nostris in toto ordine introducti et practicati, juxta mentem seraphici P. ñri Sti Francisci quam in regula, verbis præceptivis clericis expressit et intimavit. Datum Romæ in hoc nostro Aracœlitano conventu die 20a Martii 1727, frater Mathœus Poreta, Minister generalis. Loco sigilli. Cum autem sicut eadem expositio subjungebat, dictis exponentes decretum hujusmodi quo firmius subsistat, et servetur exactius Apostolicæ confirmationis nostro patrocinio communire summopere desiderare nos ipsos exponentes specialibus favoribus et gratiis, prosequi volentes, et eorum singulares personas a quibusvis excommunicationis suspensionis et interdicti, aliisque Ecclesiasticis sententiis, Censuris et pœnis a jure, vel ab homine, quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatæ existunt ad effectum præsentium dumtaxat consequentur harum serie absolventes et absolutas percensentes, supplicationibus eorum nomine, nobis super hoc humiliter porrectis, inclinati decretum præinsertum authoritate Apostolica tenore præsentium confirmamus et approbamus, illique inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, ac omnes et singulos juris et facti defectus si quis desuper quomodolibet intervenerint, supple-

Digitized by Google

mus. Decernentes easdem præsentes litteras, firmas, validas et efficaces existere, et fore suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac ab illis ad quos spectat, et pro tempore quandocumque spectat in omnibus et per omnia inviolabiliter observare, sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici auditores judicari et definiri debere ac irritum et inane si secus super his a quoquam quavis authoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicæ ac quatenus opus sit prefatorum ordinis et provinciarum aliisve quibus ac etiam juramento confirmare Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis, et consuetudinibus, Privilegiis quoque indultis, et litteris apostolicis in contrarium præmissarum quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis, quibus omnibus et singulis illorum tenores præsentibus pro plene, et sufficienter expressis ac de verbo ad verbum insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris ad prœmissorum effectum, hac vice dumtaxat, specialiter, et expresse derogamus cœterisq. contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris die 20 Junii 1727 Pontificatus ñri anno 4°.

F. Cardinal Oliverius

Descripta hæc ex archetypo per me subscriptum Ministrum provincialem recognita ad ea legenda coram omnibus Familiæ tuæ religiosis et quam citius poteris exequendo ad vos conferimus, chirographumque nostrum manualem apposuimus, necnon minori officii nostri sigillo munivimus hac die 22ª Julii anni 1727, Parisiis in conventu nostro nazareno.

Fr. Martinianus a Sto Joanne Baptista min. Provincialis.

VII. — RÈGLEMENTS

Le couvent de Saint-Lô ne fut pas seulement une Communauté d'hommes faits, réunis ensemble pour leur commune édification. L'on chercha à y former des novices, et dans ce but, les Supérieurs y constituèrent comme une sorte de séminaire, où les jeunes gens sous la direction d'un « lecteur » en philosophie, ou en théologie, instruisaient à la prédication et préparaient au ministère de la confession les futurs missionnaires.

On commença par exiger l'assistance de tous les Religieux aux catéchismes du dimanche. [Visite du P. Oronce de Honfleur (Septembre 1637)]. Cependant en 1647, il fut décidé en Chapitre, qu'on ne ferait plus le catéchisme le dimanche pendant

Digitized by Google

qu'il serait fait à Notre-Dame. (Juin 1649, acte capitulaire. *Archives départementales*. Manche H. Rel. Pén. 90).

La même visite, de laquelle semble être sorti un plan de travail spirituel, prescrivit à tous Religieux et Frères « entre cy et le prochain chapitre provincial », une sorte de retraite, au cours de laquelle « tous les pères et frères feront les services spirituels selon les statuts pendant quelques jours, plus ou moins, selon leur piété et dévotion, à la présence du R^d^ Père gardien (le P. Nicolas de Cherbourg) ou le vénérable Père vicaire (le P. Jacques de Constances) et Gabriel, (de Rouen) à leur choix, les dirigera et leur donnera des méditations et lectures propices selon le mémoire que nous leur en laisserons, et les exercitans pourront une fois pendant les d. exercices prendre un confesseur extraordinaire, ainsy qu'il leur est concédé par les articles du chapitre général ».

Le visiteur de 1649 recommanda tout spécialement d'aller aux confessionaux à toute réquisition. Ce devoir sacerdotal dut passer avant tout autre. Le même visiteur constata que le cours de philosophie pour les Novices était bientôt terminé et ordonna que le P. Lecteur commencât le cours de Théologie à la Toussaint. Comme l'hiver s'avançait, il prescrivit que « depuis la Toussaint jusqu'au Carême, l'on brusla tous les soirs après la collation un bon fagot dans la classe pour réchauffer les estudiants ». Le lecteur devait rester avec eux et conférer de la leçon.

Ce fut encore le P. Oronce de Honfleur qui fit la visite en 1650. Il se contenta de rappeler ses précédentes ordonnances, particulièrement en ce qui concernait l'assistance aux offices, l'application à bien chanter et l'observation rigoureuse de la loi du silence. Il se préoccupa aussi du bien-être des Religieux et fit acheter des couvertures pour leur usage.

En septembre 1652, le P. Chrysologue du Val du Roy dans sa visite, recommanda de faire étudier le latin aux jeunes novices, afin de les préparer à entendre les leçons de philosophie, qui devaient commencer à Pâques suivant.

Dès l'année 1653, le ministre provincial, le P. Chrysologue du Val du Roy, avait montré son désir de préparer les moines au ministère de la confession. Il prescrivit « absolument de faire le cas de conscience une fois toutes les sepmaines, et lorsqu'on ne les fera pas, ou que quelqu'un sera absent, nous l'obligeons », ajouta-t-il, «en conscience d'en faire une lecture de deux heures chaque sepmaine ».

Digitized by Google

C'est avec la plus grande minutie que le P. Provincial règle les devoirs du P. Lecteur chargé de diriger les travaux des « escholiers ». Il ne doit pas les quitter, ni les distraire de leurs études, pour des services dans la maison, notamment pour les soins à donner à leurs camarades s'ils sont atteints de quelque maladie.

Nous ne rappelons pas ici les dépenses faites, conformément aux statuts, et qui devaient être formulées dans tous les couvents de l'ordre. Les visiteurs insistent surtout sur les bonnes relations que les Religieux doivent entretenir les uns vis-à-vis des autres. Ils ne doivent pas se taquiner à propos de leur origine, se donner des surnoms. Il leur est enjoint constamment de se traiter en toute charité.

Un détail de vie intime est intéressant à signaler. *La Gazette de France* était reçue périodiquement par Jean Dubois. Par égard pour sa mémoire,dit le visiteur, le R. P. Gardien pourra continuer à la faire venir de Paris. Pendant longtemps, en effet, nous trouvons dans les comptes, une petite somme inscrite pour paiement de ce journal. La lecture de celui-ci ne fut pas toujours pratiquée utilement par les supérieurs, car ils ne furent pas,nous le verrons, avertis à temps de la dépréciation des billets d'État et perdirent une grosse somme par leur ignorance.

VIII. — LES PROCESSIONS DU SAINT-SACREMENT

Le clergé de la ville ne mettait guère d'empressement à assister aux processions solennelles qui se faisaient tous les ans à l'abbaye de Saint-Lô, aux fêtes du Saint-Sacrement et de l'Assomption.

D'après un usage ancien, c'était à l'abbaye que se réunissaient les différentes corporations, les échevins, le clergé des paroisses. L'abbé de Saint-Lô devait, à la fin de la cérémonie, donner un repas. La matinée avait été fatigante, le cortège se formait à sept heures, et ne se disloquait définitivement qu'après midi. Le cartulaire de l'abbaye nous apprend qu'il s'était plusieurs fois produit à l'occasion de ce repas des abus préjudiciables à la bonne renommée des catholiques. En septembre 1656, l'abbé, avait signalé à l'Évêque qu'il « s'y faisoit des débauches et yvrogneries ». (*Archives de la Manche* XXX. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Lô.)

Digitized by Google

Nous ignorons pour quelle raison le clergé de Notre-Dame assista seul à ces processions. Les Religieux Pénitents imitèrent les abstentionnistes. Aussi voyons-nous en 1712 l'Évêque de Coutances, saisi de la question par une requête de Jean Le Menuet, conseiller du Roy, maire perpétuel de Saint-Lô, promulguer un ordre pour les processions générales. (*Archives départementales*. Manche, H. L. 1re.)

Les religieux pénitens. (Copie). 8 août 1712.

Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Evesque de Coutances, supplie humblement Jean Le Menuet, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville de Saint-Lo, et vous remontre que cette qualité de maire l'obligeant de donner tous ses soins pour ce qui regarde le bon ordre et le bien public en la ville, et il se creut dans l'obligation de faire sa complainte en l'année dernière à Monseigneur le duc de Luxembourg, gouverneur de cette province et lequel avons remarqué que le jour et feste de l'Assomption de la sainte Vierge, à l'occasion de l'assemblée générale qui se fist le dit jour, il n'y assista que le chappitre de l'Abbaye et le clergé de l'église Nostre-Dame, mais pour le clergé des paroisses de Saint Thomas, Sainte Croix, Saint Georges, Agneaux, les prestres de l'hostel Dieu et les religieux pénitents, ils ne s'y trouvent point, quoyque dans d'autres jours de l'année, ils assistent aux processions généralles qui se font dans le lieu où tout le monde scait que cette procession généralle est publique, et fust ordonnée par feu Louis Traize, d'heureuse mémoire, dans toutes les villes du Royaume. Nostre invincible Monarque à présent reignant l'a confirmée par plusieurs ordres qu'il a expédiés sur cela, on l'appelle généralle parce que toutes les compagnies du clergé, séculières et régulières y doivent assister aussi bien que les corps de justice ; or celle-ci ne peut estre appelée généralle, tout le monde y ayant presque manqué et ayant demandé à mon dit Seigneur le duc de Luxembourg qu'il eut la bonté d'y pourvoir pour l'exécution des ordres du Roy. A quoy il voyoit que le clergé contrevenoit si aisément ; il fist réponse au supliant par sa lettre cy attachée, que ce qui regardoit le clergé c'estoit à vous, Monseigneur, en qualité d'Évesque d'y pourvoir, c'est ce qui oblige le supliant de faire sur ce la remontrance à Votre Grandeur, n'estant pas juste que dans Saint-Lo on n'observe pas les ordres du Roy qui s'exécutent partout pour la dite procession avec tant d'exactitude. C'est la convention généralle de toutes les compagnies qui rend la cérémonie plus solennelle et plus digne de vénération, d'ailleurs le clergé de la paroisse ne s'est dispensé que depuis quelques années de marquer en cela leur devoir à la Religion et aux ordres du Roy parce qu'ils y assistoient auparavant, à l'exception des religieux Pénitents qu'on n'y a jamais veüe, suivant les infor-

Digitized by Google

mations que le supliant en a faites ; mais ce n'est pas une raison pour qu'ils n'y viennent pas à l'avenir puisque comme il vient d'estre dist les d. Pères pénitents assistent à la procession généralle du jour et feste Dieu.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise, ayant égard à ce que dessus, ordonner au clergé des d. paroisses de Saint Thomas Sainte Croix, Saint Georges aux Agneaux, aux prestres de l'hostel Dieu et aux Religieux Pénitents de se trouver et assister à la procession généralle qui se fera le jour de l'Assomption prochaine ainsy que pour l'advenir, et en cas de contravention de leur part, les y abstreindre sous telles peines qu'il plaira à Votre grandeur donner.

Présenté ce huitième jour d'aoust mil sept cents douze signé Le Menuet, et au dessous est escrit. Par la présente requeste nous ordonnons aux sieurs curés de Sainte Croix et de Saint Thomas de Saint-Lo, aux prestres deservant l'Hostel Dieu de la dite ville et à tous autres séculiers et réguliers qui de droit et de coustume, sont obligés d'assister aux processions généralles, d'assister à la procession qui se fera le jour de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, ce qui leur sera signiffié à la diligence du sieur Grandin, curé de Quibou et nostre promoteur en la d. officialité et sera pourveu contre ceux qui y manqueront ainsy que de droit. Fait à Coustances le huit aoust mil sept cents douze. Signé, Charles François évêque de Coustance et scellé. L'an mil sept cents douze, le onze d'aoust après-midy, moi Gaspard Leliepvre, premier huissier audiencier du Roy, en la vicomté de Saint-Lo y demeurant paroisse de Saint Thomas et imatriculé aux juridictions royalles du d. lieu, soubssigné, certiffie que, à la requeste de Monsieur le promoteur de l'officialité de Saint-Lo, demeurant à Quibou, j'ay signiffié et délivré la présente coppie au Révérend Père gardien du couvent et communauté des Religieux pénitents du dit Saint-Lo, tant pour luy que pour les autres Religieux du d. Couvent, en parlant au frère portier du dit couvent, luy chargé de le faire scavoir à la Communauté à ce qu'ils n'en ignorent et qu'ils ayent conformément à l'ordonnance cy devant coppiée, à se trouver à la procession généralle qui se fera le jour de la feste de l'Assomption de la Sainte Vierge prochaine, ainsy que pour l'advenir, dans la ville de Saint-Lo, leurs déclarant qu'en cas de contravention, le dit promoteur se pourvoira contre eux par les voyes de droict, coppié et collaônné, baillé parlant comme dessus . . .

signé GRANDIN

LE LIEPVRE

Du reste, la cérémonie, telle qu'elle avait été organisée au XIIe siècle, n'était pas sans grandeur. Nous en trouvons la

Digitized by Google

description dans un texte du cartulaire de l'abbaye de Saint-Lô (XXIX).

Assurément le « programme de la journée » était chargé. Les deux paroisses d'Agneaux et de Saint Georges venaient, avant 8 heures du matin, déposer le Saint-Sacrement, l'une à l'Hôtel-Dieu, l'autre à Notre-Dame, sanctuaires situés sur leur route. A 8 heures, tout le clergé rassemblé se rendait à l'Abbaye. Les officiers du bailly, les gens de justice, conseillers au présidial ou juges de la vicomté, le barreau et la bazoche, en tenue, était venu de son côté au rendez-vous, en même temps que le corps des échevins, la maréchaussée et les troupes. De l'abbaye, le cortège revenait à Notre-Dame, où était chantée une grand'messe, après une station à l'église Saint Thomas. Puis une procession longue et solennelle faisait le tour des remparts, et se dirigeait vers l'Hôtel-Dieu, sur le bord de la rive. A cet endroit, les paroissiens d'Agneaux reprenaient le chemin de leur église, les gens de Saint Georges remontaient chercher leur ostensoir à Notre-Dame pour rentrer chez eux. Une nouvelle station ramenait le reste du cortège à Saint Thomas, puis on se séparait à l'Abbaye. La cérémonie ne prenait pas fin avant midi sonné.

Le clergé paroissial tenait beaucoup à l'observation intégrale des rites de cette procession ; mais il avait beaucoup de peine à empêcher les récalcitrants de se soustraire à leurs obligations. La requête présentée en 1712 fut renouvelée en 1714. L'histoire ne dit pas si le règlement fut cette fois plus ponctuellement exécuté.

IX. — RÉPARATIONS A LA TOUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

Dans l'état de misère où se trouvaient les Tertiaires, la moindre dépense nouvelle devenait une cause de véritable terreur.

En l'année 1758, la foudre tomba sur le clocher de l'église Notre-Dame ; celle-ci fut gravement endommagée. Les marguilliers se virent dans la nécessité de lever une imposition sur tous les bourgeois de la ville, pour se procurer les 40.000 l. nécessaires à la réparation qui s'imposait d'urgence.

Les marguilliers et trésoriers comprirent naturellement les PP. Pénitents dans le rôle de la contribution comme habitants

Digitized by Google

de la paroisse. La lettre suivante du P. Noël, gardien du couvent de Saint-Lô, au P. Césarée du monastère de Sainte-Barbe de Croisset, près Rouen, expose très clairement la situation :

« 11 d'avril 1758..... Mon Révérend Père.... Nous avons été imposés à 300 l. pour l'église Notre-Dame au sujet de nos enclos, mais, à peine votre lettre et celle du R. Père provincial ont été montrées à M. de Saint-Aubin, et par son canal à toute l'assemblée de la paroisse, m'a répondu que nous devions être déchargés. M. Le Monnier, président, nous a seulement dit que, pour ne pas se compromettre vis-à-vis d'une populace ignorante par ces faits, il était obligé d'en écrire à l'Intendance ; mais que nous ne devions pas avoir la moindre frayeur là-dessus, parce qu'il ferait valoir notre bon droit comme pour lui-même, et nous en sommes là ». (*Archives départementales,* Manche, H. Rel. Pénit.)

La réclamation présentée par les Pénitents à M. Orceau de Fontette, alors intendant de la généralité, ne portait pas sur la totalité de la contribution.

« Les suppliants ne prétendent pas d'exempter de contribuer aux dites réparations pour raison d'une petite maison locative qu'ils possèdent dans cette parroisse et qui ne fait point partie de leur enclos claustral ; la raison de la distinction est sensible : les locataires de cette maison participent aux secours spirituels de l'église Notre-Dame comme les autres parroissiens : les suppliants les trouvent, et ne doivent les trouver, que dans leur église particulière. Aussi l'entretiennent-ils seuls, et cette distinction d'église et la charge d'entretien d'icelle doivent-ils les dispenser de contribuer aux réparations d'une église étrangère.»

Dix ans après, dans une circonstance analogue, une nouvelle contribution fut imposée aux Religieux Pénitents. Le R. P. Noël écrivit le 11 Juin 1578 à son conseiller ordinaire le P. Césarée.

« Mon Révérend Père,

«...On nous persecute pour les 123 l. 10 s. où nous sommes imposés pour l'église Notre-Dame, dont 100 l. pour notre enclos et 23 l. 10 s. pour la maison du Febvre et pour les deux vergées de terre, et ce pour la 1re imposition qui est environ de 22 ou 24 mille livres.... »

Nous n'avons pas de renseignements sur l'issue de la première réclamation. La seconde fut couronnée de succès, ainsi que nous le voyons par la lettre suivante du même R. P. Noël.

Digitized by Google

« 11 Juillet 1758. Mon Révérend Père, Toutes nos inquiétudes au sujet des réparations de l'église Notre-Dame sont enfin, Dieu merci, dissipées pour nous, on nous remit notre requeste Dimanche midi, par laquelle Monseigneur l'Intendant dit que, vu l'avis du sieur Mauger d'Aubincourt, en l'absence de Mr de Rochefort, qui est à Rouen depuis Pâques pour des procez qu'il y a, il nous décharge de toute contribution aux réédifications de l'église et clochers, de l'horologe de l'église Notre-Dame, à raison de notre église particulière, des bâtiments et des jardins qui composent notre enclos, mais que pour les deux vergées de terre (40 ares) et la maison, nous payerons proportionnellement à l'estimation qui en a été faite à l'amiable..... »

La décharge fut accordée d'après les principes dont nous avons trouvé l'expression dans la réclamation présentée en 1748 à M. Orceau de Fontette. Nous avons donc tout lieu de croire que les deux affaires reçurent une solution identique, conforme aux désirs des Religieux Franciscains.

X. — FAVEURS ROYALES

Les Pénitents de Saint-Lô n'étaient pas un ordre riche, tant s'en faut! Les inventaires, faits à diverses époques, de leur avoir en immeubles et en rentes, ne dépassèrent jamais un revenu de 4306 l. en 1675. En 1689, nous ne trouvons plus que 3213 l. En 1791, avant la dispersion les Religieux présentèrent un état de leur fortune : le revenu fut reconnu égal à 3002 l. 17 s.

Cette diminution était encore plus sensible que les chiffres ne le font apparaître. Le Couvent avait perdu, non seulement 200 l. de rentes en 10 ans, mais tout ce qui correspondait aux donations nombreuses qu'il avait reçues pendant cette période. Que s'était-il donc passé ?

Les Franciscains de Saint-Lô avaient commencé par bien administrer leur petite fortune ; ils avaient été aidés dans leur œuvre par la faveur royale. Le Roi Louis XIV leur avait accordé, en mai 1654, des lettres patentes approuvant les donations qui leur avaient été faites, notamment celle de Jean Dubois, et « admortissant sans paier aucunes finances ». Les supérieurs du Couvent n'avaient pas pensé « à obtenir de permission du feu Roy (Louis XIII). Plus tard disent les lettres, craignant d'être inquiétés « à cause du manquement de telles lettres » ils nous ont très humblement fait supplier leur vouloir sur ce octroyer

Digitized by Google

nos lettres à ce nécessaires, *à ces causes,* estant bien informés de la bonne vie et observance régulière des exposants et des services qu'ils rendent journellement à Dieu et à l'Église et aussy des prières qu'ils font pour nous, nostre très honorée Dame et Mère la Reyne Régente, et toute nostre maison et couronne en tous les couvents de leur Province, et nommément au dit Saint-Lo nous avons par ces dites présentes les susdites places et lieux sur lesquels le dit couvent, église, cloître, dortoirs, cours, jardins et autres lieux réguliers diceluy qui sont et seront bastis et scitués, ensemble les dites rentes, les revenus qui ont été et pourront estre donnez aux dicts exposants pour aider à l'entretien et nourriture des religieux de leur couvent, amortis et amortissons, sans que pour cela ils soient tenus de payer aucune finance à nous ny à nos successeurs, et de laquelle finance, en tant que besoin est ou serait, nous leur avons faict et faisons don et remise, et avons en outre leur dict Couvent et les personnes et biens d'iceluy, pris et mis, prenons et mettons, en nostre spéciale protection et sauvegarde, et des Roys nos successeurs à perpétuité, à charge de chanter tous les jours à perpétuité immédiatement devant leur Messe conventuelle l'*Exaudiat* avec l'oraison propre, et de dire et célébrer une Messe basse tous les jours et festes festées de la Très Sainte Vierge et de Saint Louis nostre patron, en l'église du dict Couvent de Saint-Lo, aussy à perpétuité, le tout à nostre intention et des Roys nos successeurs.... »

Puis, le même Roi Louis XIV leur accorda le droit d'évoquer tout procès qui pourraient leur être faits ou qu'ils pourraient faire, en première instance, devant le bailli du Cotentin ou son lieutenant à Saint-Lô, en première instance, et en appel, devant « la Cour du Parlement de Rouen et présidial de Coustances, chacun en ce qu'il sera de leur compétence (Mai 1658 ; originaux des lettres patentes, *Archives départementales*. Manche, H. Rel. Pénitents, l. 1).

Le Roi Louis XV pendant sa minorité, renouvela autant que de besoin ces deux faveurs, par ses lettres patentes d'avril 1717.

Mais la remise des droits d'amortissement n'entraînait pas celle des droits seigneuriaux. Dès 1671, « Léonard Biney, avocat, procureur au fiscal de la baronnye et juridiction politique de Saint-Lo » réclama aux religieux le droit d'indemnité dû au baron de Saint-Lô par l'article 140 de la Coutume de Normandie.

Digitized by Google

Les droits de contrôle réclamés par le fermier, les droits du fisc, dont nous avons déjà parlé, n'étaient pas non plus remis par les lettres royales. Il fallut payer ces droits arriérés, et le paiement causa, dans cet étroit budget de mille écus annuels, une véritable gêne.

X. — LA CRISE FINANCIÈRE DE 1720

Plus tard, un incident nouveau survint qui, celui-là, fut ruineux. Les comptes de l'année 1720 portent de nombreuses mentions analogues à la suivante :

15 Juillet 1720 : reçu de M. des Banques Damemme amortissement de 1075 l. en billets de banque.

Les débiteurs de rentes comprirent qu'ils avaient intérêt à amortir leur dette en papier d'État, et se précipitèrent en foule, éteignant tout ce qui pouvait être éteint.

Le Trésor du Couvent ne tarda pas à être encombré de ces billets de la banque fondée par Law.

En novembre 1720, le chapitre s'émut des bruits inquiétants qui couraient sur la solvabilité de la Banque d'État. Entendant parler d'un délai prochain de liquidation pour les billets reçus en paiement, les PP. prirent la délibération suivante :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES MANCHE, H. REL. PÉNITENS.
Registre capitulaire.

Nous soubsignez, gardien et discrets des religieux Pénitens du couvent de Saint-Lo assemblez au son de la cloche capitulaire pour délibérer des affaires temporelles du dit couvent, sur ce qui nous a esté représenté par le R. P. Policarpe, proviseur de nostre dit couvent, que le temps presse d'envoier à Caen les billets de banque de mil livres dont la Communauté est saisie provenant des amortissements des rentes qui nous estoient deües, attendu qu'il ne seront plus receus au débouchez indiqués par les arrets du conseil, et notamment par celuy du huit de ce mois après le jour de samedy prochain, il a esté arresté, pour éviter a frais, que le R. P. Sylvestre gardien et le P. procureur prieront le sieur Lehouistel, échevin de cette ville de Saint-Lo, qui doit partir demain pour mettre et emploier ceux des amortissements faits à l'hopital, au colège et au trésor de l'église Notre-Dame de cette ville en actions rentières ou dixièsme d'actions de vouloir bien se charger de ceux de nostre couvent qui sont au nombre de huit, de chacun mil livres pour estre par luy emploies en actions

Digitized by Google

rentières ou dixiesme d'actions, qui est le seul débouché conformément au dit arrest du conseil du huit de ce mois et aux délibérations faites par les dits hopital, collège et trésors de Nostre-Dame de cette ville. Doibt le dit sieur Lehouitel retirer un récépissé du directeur à Caen en nostre nom à laquelle fin nous dits Pères Gardien et Proviseur, avons signé au dos des dits billets de banque de cent livres, de cinquante livres et de dix livres ; il a esté arresté qu'il en sera délibéré dans la suite, espérant qu'il pourra à cet égard y avoir quelque débouché plus favorable.

Fait le vingt septième Novembre mil sept cent vingt.

F. Silvestre de Saint Guillaume, gardien
F. Policarpe de Saint Georges
F. Pascal de Saint Nicolas
F. Candide de Saint Sauveur
F. Grégoire.

Il est vraisemblable qu'ils arrivèrent trop tard ainsi que les autres établissements charitables qui avaient fait cause commune avec eux. Voici, en effet, le compte de pertes que subit le couvent de la rue Saint-Georges.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES MANCHE,
H. REL. PÉNITENTS 19 Cote 88.

État des fondations annulées par les billets de banque et diminuéez par la suppression des rentes du pouvoir royal. La fondation d'André Merlet (Abbé de Saint-Lo, parent de Jean Dubois) était dans son origine, de quatre services à trois messes par an et de trois messes le jour de Saint-André, pour ce il a donné 1400 lt. en argent; on en a pris 31 lt. de rente pour les constituer aux chanoines de l'abbaye de Saint-Lo, qui nous ont amorti la même somme en argent et cette même somme a été employée sur la terre d'Hébécrévon et est diminuée d'onze livres.

31 lt. Hébécrévon

64 billets de banque

---

7 lt.

Billets de banque. La fondation de Jean Lemoine étoit d'un service par an: pour ce il avoit donné 7 lt. de rentes a prendre sur Jacques Potigny; cette rente a été amortie en billets de banque dans l'année 1720.

---

32 lt. billets de banque

La fondation d'Henri Le Roy est d'un service à 3 messes et de 52 messes basses pour ce il avait donné 50 lt. de rentes qui, ayant été amorties par la soe de 700 lt.; on en a mis 400 lt. entre les mains de Jacques Sans refus qui les a amorties en billets de banque de

15 lt. trésor royal

Digitized by Google

	l'année 1720. On a mis les 300 autres livres au trésor royal dont on ne perçoit actuellement que six livres.
15 lt. trésor royal	La fondation de Mr de Saint Martin est de 52 messes basses par an, pour ce il avait donné 21 livres de rente qui ayant été par luy amorties a été mise au trésor royal dont on ne perçoit annuellement que 6 livres.
Billets de banque onze Martainville	La fondation de Louis Jouain était de 4 services par an; pour ce il avait donné 25 livres de rente dont 14 ont été amorties en billets de banque et onze ont été employées à la maison de Martainville et est diminuée de 3 lt. 13 s.
10 lt. Billets de banque	Un surnommé Le Pileichier a donné pour un service annuel qui doit durer pendant quarante ans, le fond de 10 lt. de revenu; on l'a mis aux mains de Me Daraud qui l'a amortie en billets de banque en l'année 1720.
25 lt. Billets de banque	La fondation de Madelle La Vallée Bocquet étoit de 25 messes basses par an : elle devoit durer 50 ans ; pour ce elle avoit donné 500 lt. en argent qui, ayant été mises aux mains de Mr de la Place Voisin, les a amorties en billets de banque.
21 lt. en billets de banque	Elle avoit aussi donné 500 lt. en argent pour fonder un service par an et les Litanies de la Sainte Vierge tous les samedis à perpétuité, et de cette dernière rente, on en a amorti 21 en billets de banque.
20 lt. trésor royal inconnu 15 lt.	La fondation de Julien Le Roy estoit de 50 messes par an ; pour ce il avoit donné une rente de 50 livres cette rente a été amortie par 700 lt.; on en a mis 400 au trésor royal dont on perçoit seulement 8 lt. de rente. Le remplacement des autres 300 lt. qui a du être fait du temps du Révérend Père Alphonse.
50 lt. billets de banque	La fondation de Madelle Cantepie étoit de 95 messes par an; pour ce elle avait donné 1900 livres : de cette soe on a donné 1000 livres à M. La Place Voisin qui les a amorties en billets de banque.
45 lt. Hébécrévon	Les 900 autres livres sont absorbées dans le nouveau bâtiment d'Hébécrévon, et sont diminuées de 15 lt.

Digitized by Google

71 lt. billets de banque 35 lt. Marcoul Lepine 17 lt. inconnu

La fondation de M. Allard est de douze messes par an; pour ce il a donné 2800 lt. dont on a fait une rente de 200 lt. au denier quatoize : de cette rente on en a amorti 71 en billets de banque, et 500 ont été employés pour nous conserver la fieffe de M. Morin. De plus 14 lt. de rente ont été ou du moins devront estre déplacées ; mais on ne trouve point à remplacement. Ainsi de ces 2800 lt. de rente, il ne reste que 1068 livres, qui ont servi à la constitution d'une rente de 63 lt. à prendre sur M. Guillot, marchand.

---

28 lt. en billet de banque 39 lt. perdue

La fondation de Julien Ennaux étoit de 53 messes basses par an ; pour cela il a donné 67 lt. de rente à prendre sur six particuliers dont quatre ont amorty 28 lt. de rente en billets de banque et deux autres particuliers devenus insolvables par la perte de leurs bien : nous avons fait prendre.....

---

25 lt. Clos Conart 28 lt. billet de banque 32 lt. perdue 65 lt. Hébécrévon

La fondation de Martin Hec est d'un service et de 52 messes par an; pour ce il a donné 3 pièces de terre et 138 lt. de rente dont 15 lt. ont été employées à payer le 13e de l'indemnité du Clos Conard. Dont 25 lt. ont été amorties en billets de banque dont 32 ont été perdues par la pauvreté ou la bancroute des particuliers, et dont enfin 65 lt. de rente sont entrés dans la terre Hébé - crévon et sont diminués de 21 lt.

Fin des billets de banque.

---

7 lt. perdue 7 lt. Hébécvréon

La fondation de Noelle Thomasse est d'une messe basse par an. Pour ce elle a donné 7 lt. de rente à prendre sur Jean Cauvin lequel ayant perdu tout son bien a abandonné le païs ; elle a encore donné le fonds de 7 lt. qui est entré dans la terre d'Hébécrévon, et est diminuée de 2 lt. 4 s.

---

100 lt. Hébécrévon

La fondation de Jacqueline de la Lande étoit d'une messe tous les jours à perpétuité pour ce elle avait donné 150 lt. de rente, dont 100 ont été employées à l'achat de la terre d'Hébécrévon, et est diminuée de 40 lt. dont 25 sont à prendre sur M. de Bois David à Carantilly et dont 25 étoient à prendre sur Jean Bonnet qui est devenu insolvable par la perte de ses biens depuis plus de vingt ans.

Digitized by Google

28 lt. 10 s. Hébécrévon	La fondation de Jean des Ormeaux étoit de 12 messes basses par an, pour ce il avoit donné 127 lt. 10 s. en argent qui, ayant été amorties par les chanoines de Saint-Lo, qui les avoient pris en rente, ont été employées dans la maison d'Hébécrévon, et est diminuée de 9 lt.
31 lt. Hébécrévon	La fondation de Pierre du Faoulq étoit de 66 messes par an, pour ce il avoit donné 35 lt. de rente qui ayant été amorties par son frère ont servi à payer une partie de l'indemnité de la terre d'Hébécrévon, et est diminuée de 11 lt. 10 s.
7 lt. Hébécrévon 5 lt. Clos Conard	La fondation de Nicolas Sallet étoit de 2 services et de 2 messes basses par an ; pour ce il avoit donné des rentes diminuées de 2 lt. que l'on a employées dans la terre d'Hébécrévon : il avoit aussi donné 8 lt. de rente qui ont servi à payer le treizième de l'achapt de 1200 lt. du sieur Fauconnet.
10 s. sur la maison d'Alard	La fondation de Jacques Denise étoit de 2 messes par an; pour ce il avoit donné 1 livre de rente employée sur la maison adjacente à notre couvent,qui ne produit plus que 10 s. de rente.
3 lt. 10 s. billets de banque	La fondation de Marie de Launé étoit de 7 messes par an; pour ce elle avoit donné 7 lt. de rente qui, pour éviter les billets de banque ont été réduites à 3 lt. 10 s.
11 lt. amortissements du Roy	La fondation de Louis Lebas estoit d'un service à 3 messes, pour ce il avoit donné 11 livres de rente qui, étant amorties, ont aydé à payer les amortissements du Roy.
11 lt. Martainville	La fondation d'Anne Eustache estoit d'un service et 5 messes basses : pour ce il avoit donné 10 l. de rente employées dans la terre de Martainville, diminuée de 3 l.
11 lt. Martainville	La fondation de M. Phélipeaux abbé de Saint-Lo était d'un service par an. Pour ce il a cédé 11 l. de rente qui lui étaient donné pour le treizième de la terre de Martainville diminué de 4 l.

Digitized by Google

Toutes les susdittes fondations ont produit dans leur origine 1095 lt. 10. diminuée de 70 lt 05 s. parce qu'il y en a d'austres en

billets de banque	383 et. 10
Par le trésor royal	6 lt.
Par l'indigence des rentiers	103 lt.
Diminué sur Hébécrévon	113 lt.
Sur Martainville	10 lt. 13
Sur Saint Marcouf	35 lt.
Sur l'achat de la Lande Fauconnet	20 lt.
Sur le Clos Conard	5 lt.
Par conséquent restent seulement	398 lt.
Fr. Pascal	
Fondations dans notre enclos	62 m.
Fondations auxquelle il n'est arrivé aucun dommage	156 m.
Nombre total des messes	997 m.
On a manqué à dire par an	313 m.

Une déclaration des biens du couvent faite en Décembre 1728 nous renseigne sur l'état des finances. Il était assez triste : Le revenu total ne montait plus qu'à 1778 lt. plus l'enclos claustral. Sur ce revenu il fallait subvenir à l'entretien et nourriture de dix-huit à vingt religieux, dont cinq à six prêtres, et de deux domestiques. Il y avait à ce moment à acquitter 1668 messes de fondations.

(*Archives départementales*. Manche, H. Rel. Pénitens, L. 57.)

XI. — PROCÈS AVEC L'ABBÉ DE SAINT-LO

On avait bien, avec l'autorisation de l'évêché, obtenu une réduction des services (1) mais ce moyen précaire ne pouvait rendre au budget des Tertiaires l'élasticité désirable.

Le P. Gardien et le P. Proviseur cherchaient tous les moyens pour comprimer les dépenses. L'un d'eux, examinant les papiers de la Communauté, remarqua que les rentes seigneuriales dues sur les fiefs qui composaient la terre de Martainville à Sainte-Croix de Saint-Lô, étaient payées à un taux plus élevé que les autres rentes seigneuriales payées à l'agent fiscal de l'abbé. On

(1) Nous trouvons dans un acte capitulaire de 1714, l'allégation suivante :

« Nicolas Hellouin, écuier, sieur de Creuly, nous faisoit la rente de Mlle de la Place, et, comme elle a été amortie en billets de banque, c'est pourquoy on n'est plus obligé à rien, au moins que les billets de banque n'ayent cours. Signé F. Polycarpe ».

Digitized by Google

alla consulter un avocat célèbre de Saint-Lô, M. Saint de la Soudextrie.

Celui-ci appartenait à une famille jadis protestante, dont plusieurs membres avaient été compris dans les rigueurs qui accompagnèrent la révocation de l'Édit de Nantes. Mais l'avocat avait renoncé aux idées de ses ancêtres ; il était au mieux avec les PP. Pénitents et leur donna la consultation suivante :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES MANCHE, H. l. 1re.

J'ay lu avec attention le mémoire signifié des Pères Pénitents de Saint-Lô contre Mrs les abbés Prieur et Religieux chanoines réguliers de la mesme ville, dans le procès qu'ils ont au grand Conseil, sur la question de scavoir, à quelle mesure ces Pères doivent les rentes en grain, dont ils sont redevables à Mr l'abbé, à cause de la ferme qu'ils possèdent dans la paroisse de Sainte-Croix de la dite ville.

Mr l'abbé demande ces rentes à la mesure du marché de Saint-Lô, qui est de 22 pots au boisseau. Les Pères Pénitents prétendent ne les devoir qu'à la mesure de la baronnie de cette ville, qui est la seigneurie du lieu, et qui n'est que de 18 pots au Boisseau.

Chacune des parties a reproduit des titres ; ceux des Pères Pénitents m'ont paru décisifs en leur faveur ; mais j'ay été étonné de ne pas trouver dans leur mémoire un moyen que je crois seul suffisant, pour faire condamner la prétention de Mr l'abbé.

Ce moyen se tire d'un raisonnement bien simple. Mr l'abbé n'a pas droit de demander à raison de 22 pots au Boisseau, les rentes que les Pères Pénitents leurs doivent ; s'il est vray que ces mesmes rentes ayent été aumosnées à son abbaye par le Baron de Saint-Lô auquel elle n'estoient deubtes qu'à raison de 18 pots au Boisseau, et, auquel toutes les autres rentes qu'il a conservées, sont toujours payées à la mesme Raison de 18 pots au Boisseau.

En effet, il seroit injuste, mesme absurde, de dire que ces Rentes, pour avoir passé de la main du Baron en celles de l'abbé, eussent augmenté ; et que les Pères Pénitents qui représentent ceux qui en estoient les anciens débiteurs, donnent à Mr l'abbé donataire du Baron 4 pots de produit par Boisseau au delà de ce qu'ils en devoient et qu'ils en payoient au Baron luy mesme.

Or, il est constant dans le fait :

1° Que pendant plusieurs siècles, et jusqu'en 1576, que la baronnie de Saint-Lô passa dans la maison de Matignon, par le moyen d'un

(1) M. Saint était très fier de son nom. Il en avait donné une preuve. Possesseur d'une maison à la campagne sur la route de la Luzerne, il avait fait inscrire cette devise sur le manteau de la cheminée: *Sanctum Deus nominavit.* Dieu m'a donné le nom de Saint. (Renseignements personnels.)

Digitized by Google

eschange fait entre un des seigneurs de cette maison, et Arthur de Cossé, 70e evesques de Coutances ; cette baronnie fut toujours une des ppales parties de la temporalité de cet evesché.

2° Que tous les Evesques de Coutances, prédécesseurs d'Arthur de Cossé, ont été Barons de Saint-Lô.

3° Que les rentes demandées par Mr l'abbé et données par les Pères pénitents, appartiennent à M. l'abbé comme attachées et dépendantes du fief qu'il possède dans la paroisse de Sainte Croix de Saint-Lô.

4° Que, dans le 12e siècle, en 1143 ou 1144, Algaire qui estoit le 39e Evesque de Coustances et conséquemment, Baron de Saint-Lô, fit venir de Sainte Barbe en Auge, en cette ville, les chanoines réguliers, y fonda leur abbaye, et la dota aux dépends de sa Baronnie, du fief, de toutes les Rentes, et de tout le terrein qu'ils possèdent dans cette paroisse de Sainte Croix, et sur lequel sont bâtis l'église l'abbatiale, et la maison des Religieux, soubs la condition de tenir et de relever de luy, à cause de la baronnie, le dit fief en toutes circonstances et dépendances.

5° Enfin il est disertement reconnu, dans un des écrits de Mr l'abbé mesme, coppié en italiques à la page 8 du mémoire signifié des Pères Pénitents, que la mesure rentière, c'est-à-dire la mesure de 18 pots au Boisseau, est la mesure à laquelle se payent toujours toutes les Rentes données à la Baronnie de Saint-Lô.

Par conséquent, Mr l'abbé n'a pas droit de demander à raison de 22 pots au Boisseau, les rentes que les P. Pénitents luy doivent. Par conséquent ces Pères ne les luy doivent, comme ils l'ont toujours consenty, qu'à la mesure de 18 pots.

Les abbés Prieurs et Religieux de Saint-Lô ne pourront se dispenser de reconnoitre qu'ils tiennent de la piété et de la libéralité d'Algaire evesque de Coustance, Baron de Saint-Lô, et fondateur de leur abbaye, tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse de Sainte Croix de cette ville, fief, terres, rentes seigneuriales.

Parce que le fait est disertement prouvé par l'histoire d'Ordéric Vital, dans laquelle on lit : Algarius, vir admodum religiosus, canonicos regulares posuit in ecclesia Sancti Laudi ; par l'histoire de Normandie, de Charles Dumoulin, pag. 366, et par l'histoire abbrégée de la Vie et des Evesques de Coustances de Rouault, curé de Saint-Pair, pag. 185 et suivantes.

Ces Messieurs ne pourront se dispenser de reconnoitre encore : que leur fief et leurs terres sont tenues et mouvantes de la baronnie de Saint-Lô.

Parce que le fait en est bien prouvé : par tous les aveux que les anciens Evesques de Coustance, Barons de Saint-Lô, ont rendus au Roy de leur Baronnie ; on en voit 14 en une liace, bien conservée, en la chambre des comptes de Paris, dans le Registre qui a pour titre,

Digitized by Google

Costentin, cotte 293 on lit ces mots dans ces adveux. Les honnestes abbé prieur et..... de Saint Lô, tiennent de nous, certains fief à Cou..... jadis donné et confirmé à la fondation et sauvation de leur dite abbaye, dont le chef est assis en la paroisse de Sainte Croix de Saint-Lô.

La mesme chose se trouve dans les mesmes termes en la chambre des comptes de Normandie dans trois adveux rendus au Roy par Charles, François et Léonord de Matignon devenus Barons de Saint-Lô par (l'eschange) de 1576, dont il a été parlé. Ces trois adveux sont du 7 mai 1605, du 25 febvrier 1670, et du 15 9bre 1678.

Il n'est pas possible de citer d'adveux, rendus aux Barons de Saint-Lô par les abbé, prieur et Religieux de cette ville, parce que les affaires les plus importantes de cette Baronnie qui appartient aujourd'huy à M. le Comte de Valentinois, sont tellement négligées, mesme abandonnées par ses propres officiers, que de toutes parts on dépouille ce seigneur des biens et des droits qui luy appartiennent le plus légitimement, et qui devroient estre conservés avec plus de soin et d'attention.

Donné aux Pères Pénitents de Saint-Lô, le sept Mars mille sept cent cinquante et six.

Signé : de la Soudexterie
ancien avocat au Parlement de Normandie.

L'abbé de Saint-Lô était alors le Baron d'Halleberg, et son agent à Saint-Lô s'appelait Mauger d'Aubincourt. Aussitôt qu'ils apprirent que les PP. Pénitents se mettaient en campagne, ils prirent les devants, évoquèrent l'affaire devant le grand Conseil et, si nous en croyons les allégations contenues dans une volumineuse correspondance échangée entre le P. Noël, gardien du Couvent de Saint-Lô, et le P. Césarée, prédicateur au Couvent de Sainte Barbe de Croisset, près de Rouen, qui paraît avoir possédé l'instinct de la chicane à un plus haut degré que les qualités du moine fervent, le jugement du grand Conseil (1) intervint avant qu'on eût eu le temps à Saint-Lô de faire agir tous les moyens de défense qui eussent pu être utiles. Le P. Césarée avait trouvé un moyen excellent ; c'était de chercher dans les archives de la baronnie de Saint-Lô, possédée par le Comte de Thorigny, des aveux de l'abbé de Saint-Lô vassal de cette baronnie, pour les lui opposer ensuite en vertu d'un jeu de procédure. Les rentes payées à l'abbé devaient l'être à la mesure de la baronnie : si le Baron réclamait 22 pots au bois-

(1) Le grand Conseil était une juridiction qui tenait ses assises au Palais du Roi, et de laquelle étaient justiciable les congrégations religieuses et les ecclésiastiques.

Digitized by Google

seau, l'abbé allait être forcé de contester sa propre demande et de prendre vis-à-vis de son suzerain une attitude analogue à celle qu'avaient prise vis-à-vis de lui les Pénitens.

Le coup était bien monté ; mais les gens du prince de Monaco, Baron de Saint-Lô, n'exécutèrent pas à temps les ordres qu'on avait obtenus de leurs maîtres ; l'arrêt intervint trop tôt.

L'abbé de Saint Lô mit de suite les fers au feu, obtint un arrêt immédiatement exécutoire.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES H. RELIGIEUX PÉNITENTS.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre au premier huissier de notre grand Conseil, en ce qui est exécutoire en notre Cour et suite dehors d'icelle au 1er notre dit huissier ou autre notre huissier sur ce requis de la partie de nos bien-aimés Charles, baron de Halleberg, abbé commandataire de l'abbaye roiale de Saint-Lô la ville et les prieurs, et chanoines réguliers de la ditte abbaye demandeurs te mandons contraindre par touttes voies dues et raisonnables, nonobstant oppositions ou empêchements généralement quelconques, pourquoi et sans préjudice desquels ne sera différé, les Religieux et Couvent de la ditte ville de Saint-Lô deffendeurs à payer aux dits demandeurs la somme de 683 lt. 3 sols 9 deniers, à laquelle se sont trouvés, monter les dépens aujourd'hui taxés, calculés et arrêtés en présence des procureurs des parties, et lesquels les d. défendeurs ont été condamnés envers les d. demandeurs par arrêt de notre dit Conseil du huit Mars mil sept cent cinquante six, ensemble celle de 34 livres 3 sols 3 deniers payée pour les droits de contrôle desdits dépens, de ce faire te donnons pouvoir sans pour ce demander *placet ni pareatis*. Donné en notre dit Conseil à Paris le trentième jour du mois de Mars, l'an de grâce mil sept cent cinquante sept et de notre règne le quarante deuxième collationné.

Par le Roy en la relation des gens de son grand Conseil.

LE BŒUF »

Les PP. Pénitents pour éviter des frais payèrent en faisant des réserves.

« Du dix-huit de may mil sept cent cinquante sept je reconnois avoir reçu pour Mr l'abbé de Saint-Lô, des Révérends Pères du Couvent de Saint-Lô par les mains du P. Procureur du dit Couvent la somme de sept cent dix sept livres sept sols pour le contenu du présent exécutoire pour les dépens auxquels les dits Pères Pénitents ont été condamnés envers le d. Seigneur abbé et religieux pour le susdit arrêt du grand Conseil et, au moien duquel payement, j'en ai endossé et émargé le dit arrêt de tenir le présent comme quitte à cet égard et

Digitized by Google

sous mes protestations des protestations à ce contraires faites cejourd'huy.

Signifié par le Sr Moncuit huissier.

MAUGER d'AUBINCOURT »

Les Pénitents avaient fait la réserve suivante :

« A la requête des RR. PP.

J'ai signifié et déclaré à Mre Charles Baron d'Halleberg, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Lô au domicile de Me Alexandre Mauger d'Aubincourt, avocat à Saint-Lô,....que les dits PP. pénitens, pour éviter les poursuites rigoureuses du d. seignr abbé, obéissent, argent découvert lui payer la somme de 717 lt. contenue en l'exécutoire des dépens par lui obtenus au Grand Conseil le 30 mars dernier signifié par exploit de Dufresne, sergent du 22 avril suivant, en remettant le d. exécutoire endossé, encore que les d. PP. soient en état de justifier l'excès de la taxe des d. dépens ; mais ils protestent que la présente obéissance ne pourra les préjudicier pour rien, notamment contre l'arrest du grand Conseil qui adjuge les dépens dans la présente, ni le payement qui pourra être fait en conséquence ne pourront supposer l'exécution de la part des d. Requérants, qui ne font la dite obéissance que pour lever la rigueur de l'exécution provisoire du d. arrest dont acte, sous toutes réserves de fait et de droit ».

Pour des gens déjà gênés, en réalité pauvres, c'était un désastre ! Les Pénitents ne peuvent réunir la somme énorme pour eux qui représentait les frais du procès, qu'en empruntant de l'argent chez des amis.

Au P. Césarée, 6 de mars 1757,

« Nous avons fait toutes les avances par le moyen de 1200 lt. que nous avons empruntées au sr défunct, Mr de Baufremont (Lasnon de Baufremont, parent de Jean Dubois) et à Madame de Bray, et 620 lt. du remboursement de M. le Curé de la Haye Bellefont, et 450 lt. d'une autre part.

Et le 3 mars le même P. Noël avait écrit. « Les dettes actives de la maison s'élèvent à 1.000 lt. ».

A la nouvelle que le procès était perdu, le P. Césarée accusa ses confrères de négligence dans les démarches qu'il avait suggérées auprès des agents du Baron de Thorigny. Il découvrit la cause du malheur. Croyant bien faire, le procureur des Franciscains avait réclamé le paiement de 30 années payées indûment sur le taux de 22 Boisseaux au lieu de 18. Le tribunal vit dans cette demande une reconnaissance de la possession en faveur de l'abbé de Saint-Lô, et ne trouvant pas les titres suffisamment

Digitized by Google

clairs, s'en tira par cette échappatoire. De plus, une quittance favorable aux Tertiaires, ne fut retrouvée qu'après le prononcé du jugement.

Le P. Noël conseilla alors un moyen de conjurer l'effet du procès. Les arrêts du Grand Conseil n'étaient pas susceptibles d'appel ; mais on pouvait revenir sur l'arrêt par la voie de la tierce opposition. Les PP. Pénitents ébauchèrent quelques négociations avec les puinés du fief, mais il agissaient mollement. Le P. Césarée se fâcha un beau jour, et leur dit brutalement qu'ils « aimaient besogne faite et pain cuit ». A ces plaideurs si peu soucieux de leurs intérêts, il réclama ses débours, ses ports de lettres, sa nourriture en dehors du Couvent les jours qu'il avait passé à Rouen, faisant des démarches pour le procès.

Une autre contestation s'éleva avec le même abbé de Saint-Lô à propos de la même terre de Martainville. Voici la délibération qui fut prise en chapitre :

« Nous soubsigné Religieux Pénitens du Couvent de Saint-Lô, assemblés au son de la cloche capitulaire, pour délibérer des affaires temporelles du Couvent, sur la remontrance à nous faite par le Vénérable Père Charles François de Saint Guillaume procureur de la maison, que Mrs les Religieux et chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Lô veulent nous adsujetir tant à l'achapt, charoy et façon de la meule gisante du moulin du Bois, à notre équipollent comme les autres tenants en conséquence du fief des Hayettes dont nous sommes les aisnés nous voulons nous en défendre par l'advou de mil six cents quatre vingt sept lequel n'en faict aucune mention. Nous avons donné et donnons par ces présentes au susdit Père procureur plain pouvoir de traiter à l'amiable avec les d. chanoines réguliers du d. lieu de Saint-Lô et en cas de non accommodement, soutenir nos droits par tout ou besoin sera. Fait et signé en notre chapitre ce quatre décembre 1726.

F. Hilarion de Saint Christophe vic.

F. Jean Louis de Saint Pierre	F. Jean Louis de Saint Pair
F. Eloy de Saint Nicolas	F. Charles de Saint Lucien
F. Eugène de Saint François	F. Nicolas de Saint Jean
F. Constance de Saint Michel	F. Blaise de Saint Charles
F. Alexis de Saint Pierre	F. Philémon de Saint Jean Baptiste
F. Hilaire de Saint Lô	F. Donat de Saint Jean
F. Philippe	F. Chrysologue de Saint Bernard
F. Charles François	

Le droit de l'abbé était évident, les PP. Pénitents payèrent volontairement 8 lt. 4 s. 80. GAETAN GUILLOT.

Digitized by Google

THÉOLOGIENS FRANCISCAINS

DU

MOYEN-AGE

(NOTES ET EXTRAITS) [1]

§ I.

Le Commentaire d'Ockam sur les Sentences.

Cet ouvrage n'est pas à proprement parler un inédit : il a été publié à Lyon en 1495 chez l'allemand Jean Treschel ; mais sa rareté et son prix nous permettent de le considérer comme tel. Je crois donc être utile en donnant la table des questions traitées. Cette table occupe les folios II^{r}-IV^{v} de l'édition de 1495 ; je la reproduis telle quelle, en avertissant toutefois le lecteur qu'elle diffère assez de celle qui figure au folio 159^{r} du manuscrit 893 de la Bibliothèque Mazarine, le seul que j'aie pu consulter (2). J'en donnerai quelques exemples, assez pour convaincre qu'une revision du texte paraît souhaitable.

(1) En publiant au hasard des trouvailles l'inventaire des questions théologiques rencontrées chez des docteurs, des prédicateurs et des canonistes franciscains, l'auteur se propose avant tout de fournir aux théologiens et aux historiens du dogme des documents inédits ou du moins fort rares. On pourra à l'occasion compléter, ou s'il y a lieu, rectifier le travail des bibliographes et peut-être donner à quelques chercheurs le désir d'éditer quelques unes de ces sommes ou de ces collections Quodlibétales qui sont nombreuses dans nos bibliothèques.

Les lecteurs des *Études franciscaines* auront égard au but poursuivi et se montreront indulgents à la sécheresse de ces notices.

(2) Ce manuscrit du XIVe siècle est décrit au catalogue, t. I, p. 419.

Digitized by Google

Cette revision a été entreprise par mon confrère le R. P. Doncœur qui nous donnera sans trop tarder, je l'espère, une réédition critique du célèbre commentaire.

TABULA QUESTIONUM OCKAM.

Prologi questiones 12.

Questio 1ª. — Utrum sit possibile intellectui viatoris habere noticiam evidentem de veritatibus theologicis ?

Questio 2ª. — Utrum notitia evidens illarum veritatum sit scientia proprie dicta ?

Questio 3ª. — Utrum passio scibilis de aliqua scientia proprie dicta differat ab ea realiter ?

Questio 4ª. — Utrum omnis passio sit demonstrabilis de suo subiecto a priori ?

Questio 5ª. — Utrum in omni demonstratione definitio sit medium demonstrandi ?

Questio 6ª. — Utrum sola propositio per se secundo modo dicendi per se sit scibilis scientia proprie dicta ?

Questio 7ª. — Utrum theologia que de communi lege habetur a theologis sit scientia proprie dicta ?

Questio 8ª. — Utrum habitus theologie sit realiter unus secundum numerum ?

Questio 9ª. — Utrum Deus sub ratione deitatis sit subiectum theologie ?

Questio 10ª. — Utrum theologia sit practica an speculativa, et utrum sola operatio potentie sensitive sit praxis ?

Questio 11ª. — Utrum notitia practica et speculativa distinguuntur per fines an per obiecta ?

Questio 12ª. — Utrum habitus theologicus sit practicus an speculativus ?

QUESTIONES PRIMI LIBRI SENTENTIARUM

Distinctionis I.

Questio 1ª. — Utrum tantum omni alio a Deo sit utendum ?

Questio 2ª. — Utrum frui sit actus solius voluntatis ?

Questio 3ª. — Utrum fruitio sit qualitas realiter distincta a delectatione ?

Questio 4ª. — Utrum solus Deus sit debitum obiectum fruitionis ?

Questio 5ª. — Utrum voluntas possit frui aliquo quod est realiter Deus, non habendo fruitionem respectu alicuius quod est realiter Deus, hoc est, utrum possit frui essentia non fruendo sapientia vel voluntate vel persona, sive frui una persona non fruendo alia ?

Digitized by Google

Questio 6ª. — Utrum voluntas contingenter et libere fruatur fine ultimo ?

Distinctionis II.

Questio 1ª. — Utrum tanta sit identitas divine essentie et omnibus modis identitatis ex natura rei ad perfectiones attributales et ipsarum perfectionum attributalium inter se quanta est divine essentie ad divinam essentiam ?

Questio 2ª. — Utrum perfectiones attributales divine essentie sint realiter ipsa divina essentia ?

Questio 3ª. — Utrum aliquid reale possit distingui secundum rationem ab aliquo reali ?

Questio 4ª. — Utrum illud quod immediate et primo denominatur ab intentione universalis et univoci sit aliqua res extra animam intrinseca et essentialis illis quibus est communis et univoca distincta realiter ab illis ?

Questio 5ª. — Utrum universale et univocum sit extra animam realiter distincta ab individuo : in eo tamen realiter existens realiter multiplicata et variata ?

Questio 6ª. — Utrum aliquid quod est universale et univocum sit realiter extra animam et natura rei distinctum ab individuo quamvis non realiter ?

Questio 7ª. — Utrum illud quod est universale et commune univocum sit quomodocumque realiter a parte rei extra animam ?

Questio 8ª. — Utrum universale univocum sit reale existens alicubi subiective ?

Questio 9ª. — Utrum aliquid universale sit univocum Deo et creature ?

Questio 10ª. — Utrum tantum sit unus Deus ?

Questio 11ª. — Utrum cum unitate numerali divine essentie stet pluralitas personarum realiter distinctarum ?

Distinctionis III.

Questio 1ª. — Utrum primum cognitum ab intellectu nostro sit divina essentia ?

Questio 2ª. — Utrum divina essentia sit a nobis cognoscibilis ?

Questio 3ª. — Utrum de Deo possimus habere plures conceptus quidditativos?

Questio 4ª. Utrum Deum esse (supposito quod Deus sit aliquo modo a nobis cognoscibilis) sit per se notum etc ?

Questio 5ª. — Utrum universale communissimum sit primum cognitum a nobis ?

Questio 6ª. — Utrum prima notitia intellectus primitate generationis sit notitia intuitiva alicuius singularis ?

Digitized by Google

Questio 7ª. — Utrum singulare posset distincte cognosci ante cognitionem entis vel cuiuscumque universalis ?

Questio 8ª. — Utrum ens quod commune est ad decem predicamenta et ad Deum et creaturam, sit obiectum primum et adequatum intellectus nostri ?

Questio 9ª. — Utrum in omni creatura sit vestigium ipsius sanctissime Trinitatis ?

Questio 10ª. — Utrum creatura rationalis sit imago Trinitatis ?

Distinctionis IV.

Questio 1ª. — Utrum hec sit concedenda de veritate sermonis : Deus generat Deum ?

Questio 2ª. — Utrum hec sit concedenda : Deus est Pater et Filius et Spiritus Sanctus ?

Distinctionis V.

Questio 1ª. — Utrum essentia divina generet vel generetur ?

Questio 2ª. — Utrum Filius generatur de substantia Patris ?

Questio 3ª. — Utrum essentia sit terminus formalis generationis ?

Distinctionis VI.

Questio. — Utrum Pater generet Filium natura an voluntate ?

Distinctionis VII.

Questio 1ª. — Utrum potentia generandi in Patre sit aliquid absolutum an respectivum ?

Questio 2ª. — Utrum absolutum sub ratione essentie an sub ratione aliqua attributali sit potentia generandi ?

Questio 3ª. — Utrum potentia generandi posset communicari Filio a Patre ?

Distinctionis VIII.

Questio 1ª. — Utrum simplicitati divine repugnet esse in aliquo genere predicamentali ?

Questio 2ª. — Utrum aliquid simpliciter simplex potest esse in genere ?

Questio 3ª. — Utrum omne genus dividetur in suas species per differentias ipsius generis ?

Questio 4ª. — Utrum genus et differentia importent eamdem rem primo ?

Questio 5ª. — Utrum Deus posset definiri definitione non data per additamentum ?

Digitized by Google

Questio 6ª. — Utrum in omni definitione completissima debeant poni omnes differentie essentiales cum genere primo generalissimo?
Questio 7ª. — Utrum Deus solus sit immortalis ?

Distinctionis IX.

Questio 1ª. — Utrum Filius vere generetur a Patre ?
Questio 2ª. — Utrum generatio in divinis sit univoca an equivoca ?
Questio 3ª. — Utrum generatio sit equivoca ?

Distinctionis X.

Questio 1ª. — Utrum voluntas sit principium productivum Spiritus Sancti?
Questio 2ª. — Utrum Spiritus Sanctus libere producatur ?

Distinctionis XI.

Questio 1ª. — Utrum Spiritus Sanctus procedet a Patre et Filio ?
Questio 2ª. — Utrum Spiritus Sanctus possit distingui a Filio si non procedat ab eo ?

Distinctionis XII.

Questio 1ª. — Utrum Pater et Filius sint unum principium spirans Spiritum Sanctum ?
Questio 2ª. — Utrum Pater et Filius spirent Spiritum Sanctum in quantum sunt unum an in quantum sunt distincti ?
Questio 3ª. — Utrum Pater et Filius spirent omnino uniformiter Spiritum Sanctum ?

Distinctionis XIII.

Questio. — Utrum generatio Filii sit spiratio Spiritus Sancti ?

Distinctionis XIV.

Questio 1ª. — Utrum Spiritui Sancto competat duplex processio scilicet temporalis et eterna ?
Questio 2ª. — Utrum Spiritus Sanctus detur in propria persona an tantum secundum dona sua ?

Distinctionis XV.

Questio. — Utrum quelibet persona possit mittere et mitti ?

Distinctio XVI.

Questio. — Utrum divina persona visibiliter mittatur ? (1)

Distinctionis XVII.

Questio 1ª. — Utrum preter Spiritum Sanctum necesse sit ponere cha-

(1) Manque dans le manuscrit.

Digitized by Google

ritatem absolutam creatam, animam formaliter informantem, ad hoc ut anima Deo sit chara et accepta ?

Questio 2ª. — Utrum aliquis actus voluntatis possit esse meritorius sine charitate animam formaliter informante ?

Questio 3ª. — Utrum de facto omni actui meritorio charitas creata presupponatur ? (1)

Questio 4ª. — Utrum charitas possit augeri ?

Questio 5ª. — Utrum charitas preexistens remaneat in fine augmentationis supposito quod augmentetur ?

Questio 6ª. — Utrum in augmentatione charitatis aliquid realiter differens a priori sibi adveniat ?

Questio 7ª. — Utrum in augmentatione charitatis illud quoque additum sit eiusdem speciei specialissime cum charitate precedente separata ab ea ?

Questio 8ª. — Utrum sit dare summam cui repugnet augmentari ? (2)

Distinctionis XVIII.

Questio. — Utrum donum dicat proprietatem personalem ?

Distinctionis XIX.

Questio 1ª. — Utrum persone divine sint secundum magnitudinem perfecte equales ?

Questio 2ª. — Utrum quelibet persona sit in alia per circuminsessionem ?

Distinctio XX.

Questio. — Utrum persone divine sint equales secundum potentiam ? (3)

Distinctio XXI.

Questio. — Utrum hec sit concedenda de veritate sermonis : solus Pater est Deus ?

Distinctio XXII.

Questio. — Utrum viator possit aliquod nomen imponere ad distincte significandum divinam essentiam ?

Distinctionis XXIII.

Questio. — Utrum hoc nomen persona sit nomen prime intentionis an secunde ? (4)

(1) Manque dans le manuscrit. Voir après question 8.
(2) Ici se place dans le manuscrit la question 3 de l'Incunable.
(3) Dans le manuscrit : Utrum unitas qua Deus est unus sit aliquid additum Deo ?
(4) Manque dans le manuscrit.

Digitized by Google

Distinctionis XXIV.

Questio 1ª. — Utrum unitas qua Deus dicitur unus sit aliquid additum Deo ? (1)

Questio 2ª . — Utrum Trinitas personarum sit verus numerus ?

Distinctionis XXV.

Questio. — Utrum persona in divinis dicatur secundum substantiam an secundum relationem ?

Distinctionis XXVI.

Questio 1ª . — Utrum divine persone constituantur et distinguantur per relationem originis ?

Questio 2ª . — Utrum persone divine constituantur et distinguantur per relationes sub ratione relationum an per aliquam aliam relationem ?

Questio 3ª . — Utrum omnes relationes divine sint constitutive divinarum personarum ?

Distinctionis XXVII.

Questio 1ª . — Utrum in eadem persona sint plures proprietates ? (2)

Questio 2ª . — Utrum verbum intellectus creati sit vera qualitas subiective producta in mente ? (3)

Questio 3ª . — Utrum solus Filius in divinis sit verbum ? (4)

Distinctionis XXVIII.

Questio. — Utrum innascibilitas sit Patris constitutiva proprietas ?

Distinctionis XXIX.

Questio. — Utrum principium dicatur univoce de omnibus illis in Deo de quibus vere predicatur ?

Distinctionis XXX.

Questio 1ª . — Utrum, omni auctoritate fidei et quorumcumque philosophorum exclusa, facilius posset negari omnis relatio esse aliquid a parte rei quocumque modo distinctum ab omni absoluto et absolutum quoque teneri?

Questio 2ª . — Utrum per rationem naturalem probari posset sex genera que ponuntur respectus extrinsecus advenientes importare aliquas res quocumque modo distinctas a rebus absolutis ?

(1) Manque dans le manuscrit. Voir sup. Distinction XX.

(2) Dans le manuscrit : *questio* 1ª : utrum Filius sit verbum in divinis ?

(3) Dans le manuscrit, questio 2 : Cf. questio 1 de l'Incunable.

(4) Cf. questio 2.

Digitized by Google

Questio 3ª. — Utrum de intentione Philosophi fuit ponere quemcumque respectum a parte rei distinctum ab omnibus absolutis et ab omni absoluto ?

Questio 4ª. — Utrum secundum rei veritatem (quecumque fuerit intentio Philosophi) respectus debeat poni distingui a parte rei ab absolutis ?

Questio 5ª. — Utrum relatio temporalis Dei ad creaturam sit relatio realis ?

Distinctionis XXXI.

Questio. — Utrum identitas, similitudo et equalitas in divinis sint relationes reales ?

Distinctio XXXII.

Questio 1ª. — Utrum Pater sit sapiens sapientia genita ?

Questio 2ª. — Utrum Pater et Filius diligant Spiritum Sanctum ?

Distinctionis XXXIII.

Questio. — Utrum proprietas divina sit realiter tam essentia quam persona ?

Distinctio XXXIV.

Questio. — Utrum persona sit realiter essentia divina ?

Distinctio XXXV.

Questio 1ª. — Utrum in Deo sit scientia ex natura Dei ?

Questio 2ª. — Utrum Deus intelligat omnia alia a se distincte ?

Questio 3ª. — Utrum divina essentia sit primum obiectum intellectus sui ? (1)

Questio 4ª. — Utrum ad hoc ut Deus intelligat distincte omnia alia a se requirantur in eo necessario distincte relationes rationis ad ipsa intelligibilia ?

Questio 5ª. — Utrum Deus intelligat omnia alia a se per ideas eorum an aliter ? (2)

Questio 6ª. — Utrum idee in mente divina sint practice an speculative ? (3)

Distinctionis XXXVI.

Questio. — Utrum perfectiones creaturarum in Deo contente ab eterno distinguantur inter se realiter et a divina essentia ? (4)

(1 Manque au manuscrit.
(2) Manque au manuscrit.
(3) Manque au manuscrit.
(4) Ici se placent les questions 3, 5, 6, de la distinction XXXV.

Digitized by Google

Distinctionis XXXVII.

Questio. — Utrum esse ubique et in omnibus rebus per essentiam, presentiam et potentiam sit proprium soli Deo ? (1)

Distinctionis XXXVIII.

Questio. — Utrum Deus habeat scientiam determinatam et necessariam omnium futurorum contingentium ? (2)

Distinctionis XXXIX.

Questio. — Utrum Deus possit scire plura quam scit ? (3)

Distinctionis XL.

Questio. — Utrum sit possibile aliquem predestinatum damnari et prescitum salvari ? (4)

Distinctionis XLI.

Questio. — Utrum in predestinato sit aliqua causa sue predestinationis et in reprobato sit aliqua causa sue reprobationis ? (5)

Distinctionis XLII.

Questio. — Utrum Deus possit facere omne possibile fieri a creatura?

Distinctionis XLIII.

Questio 1ª. — Utrum Deus possit facere aliqua que nec fecit nec faciet ? (6)

Questio 2ª. — Utrum prius conveniat Deo non posse facere impossibile quam impossibile non posse fieri a Deo ?

Distinctionis XLIV.

Questio. — Utrum Deus posset facere mundum meliorem illo mundo?

Distinctionis XLV.

Questio. — Utrum voluntas Dei sit causa immediata et prima omnium eorum que fiunt ?

Distinctionis XLVI.

Questio 1ª. — Utrum voluntas divina per quamcumque potentiam creature possit impediri ?

(1) Manque au manuscrit.
(2) Manque au manuscrit.
(3) Manque au manuscrit.
(4) Manque au manuscrit.
(5) Manque au manuscrit.
(6) Ici se placent les distinctions XXXVII, XXXVIII à XLII et XLIII q. 2.

Digitized by Google

Questio 2ª . — Utrum per rationem naturalem posset probari quod voluntas divina semper impletur ?

Distinctio XLVII.

Questio. — Utrum Deus posset precipere malum fieri ?

Distinctio XLVIII.

Questio. — Utrum quelibet voluntas creata teneatur se conformàre divine voluntati ?

QUESTIONES SECUNDI LIBRI SENTENTIARUM QUE SUNT XXVI.

Questio 1ª . — Utrum creatio actio qua Deus dicitur formaliter creare differat ex natura rei a creatore ?

Questio 2ª . — Utrum creatio passio differat a creatura ?

Questio 3ª . — Utrum ex hoc quod aliquis moveat ut finis sequatur ipsum habere esse reale extra animam ?

Questio 4ª . — Utrum sit prima causa et immediata omnium ? (1)

Questio 5ª . — Utrum Deus sit agens naturale an liberum ? (2)

Questio 6ª . — Utrum Deus sit causa omnium secundum intentionem philosophorum ?

Questio 7ª . — Utrum conveniat creature habere potentiam creandi ? (3)

Questio 8ª . — Utrum mundus potuit fuisse ab eterno per potentiam divinam ? (4)

Questio 9ª . — Utrum motus sit vera res extra animam differens realiter a mobili et a termino ? (5)

Questio 10ª . — Utrum duratio angeli differat ab essentia vel existentia angeli ? (6)

Questio 11ª . — Utrum mensura sit semper nobilior et notior ipso mensurato ? (7)

Questio 12ª . — Utrum tempus habeat esse reale extra animam a motu et a qualibet re permanente realiter distinctum ? (8)

Questio 13ª . — Utrum tempus sit mensura angelorum ? (9)

(1) Au manuscrit : utrum satietas beatorum sit finita, fine capacitatis ?
(2) Utrum eadem sit operatio intellectus practici et speculativi ?
(3) Cf. questio 5.
(4) Cf. questio 6.
(5) Cf. questio 7.
(6) Cf. questio 8.
(7) Cf. questio 9.
(8) Cf. questio 10.
(9) Cf. questio 11. — Les questions se suivent ainsi avec un retard de l'une sur l'autre.

Digitized by Google

Questio 14ª. — Utrum angelus intelligat alia a se per essentiam suam an per species ?

Questio 15ª. — Utrum angelus superior intelligat per pauciores species quam inferior ?

Questio 16ª. — Utrum angelus accipiat cognitionem a rebus spiritualibus an a corporalibus ?

Questio 17ª. — Utrum in potentia sensitiva vel in organo causetur aliquid seu aliqua species preter actum sentiendi, previum naturaliter ipsi actui sentiendi ?

Questio 18ª. — Utrum sensibile imprimat speciem suam in medio distinctam ab eo realiter ?

Questio 19ª. — Utrum angelus malus semper sit in actu malo ?

Questio 20ª. — Utrum angelus potest illabi cuicumque creature rationali ? (1)

Questio 21ª. — Utrum actus rectus et reflexus sint iidem realiter an distincti ?

Questio 22ª. — Utrum in celo sit materia eiusdem rationis cum materia istorum inferiorum ?

Questio 23ª. — Utrum creatura aliqua sit causa productionis animalium ?

Questio 24ª. — Utrum memoria, intellectus et voluntas sint potentie distincte realiter ?

Questio 25ª. — Utrum oporteat ponere intellectum activum ?

Questio 26ª. — Utrum potentie sensitive differant realiter ab ipsa anima sensitiva et inter se ? (2)

QUESTIONES LIBRI TERTII QUE SUNT XV.

Questio 1ª. Utrum solus Filius univit sibi naturam humanam in unitate suppositi ?

Questio 2ª. — Utrum in Beata Virgine fuerit fomes peccati ?

Questio 3ª. — Utrum Beata Virgo debeat dici parens Christi secundum naturamhumanam ?

Questio 4ª. — Utrum habitus sit qualitas absoluta effectiva actus ?

Questio 5ª. — Utrum preter Spiritum Sanctum tripliciter datum necesse sit ponere charitatem informantem animam ad hoc ut anima sit chara et accepta Deo ?

(1) Cette question se présente ainsi dans le manuscrit : Questio 21 : utrum angelus possit in actum interiorem creature rationalis ?

(2) *Questio* 26ª : Utrum corpus celeste sit principium productorum per putrefactionem ? — Le manuscrit contient encore :

Questio 27ª : Utrum memoria, intellectus et voluntas sunt potentie realiter distincte ? (cf. questio 24 de l'imprimé).

Questio 28 : Utrum intellectus sit activus vel passivus ?

Questio 29ª : Utrum potentie sensitive differant realiter ab ipsa sensitiva et inter se ?

Digitized by Google

Questio 6ª . — Utrum anima Christi habuerit summam gratiam possibilem haberi in via ?

Questio 7ª . — Utrum sit ponere statum in formis ? (1)

Questio 8ª . — Utrum necesse sit ponere in viatore tres virtutes theologicas que possunt remanere in patria ?

Questio 9ª . — Utrum hec sit concedenda : Deus factus est homo ?

Questio 10ª . — Utrum habitus virtuosus sit subiective in parte intellectiva ?

Questio 11ª . — Utrum omnis habitus virtuosus generetur ex actibus?

Questio 12ª . — Utrum virtutes sint connexe ?

Questio 13ª . — Utrum aliquis posset habere actum rectum et virtuosum respectu alicuius obiecti, respectu cuius est error in intellectu ? (2)

Questio 14ª . — Utrum dolor qui proprie est passio et qualitas appetitus sensitivi causetur proprie ab apprehensione sensitiva et non ab obiecto apprehenso a sensu, nec ab actu appetitus etc ?

Questio 15ª . — Ultima questio... que est circa virtutes. Et similiter 14ª quam modo formavimus non traduntur in more questionum...

QUESTIONES LIBRI QUARTI SENTENTIARUM QUE SUNT XIV CUM QUIBUSDAM DUBITATIONIBUS

Questio 1ª . — Utrum sacramenta nove legis sint cause effective gratie ?

Questio 2ª . — Utrum cuilibet recipienti baptismum imprimatur caracter ?

Questio 3ª . — Utrum quilibet digne recipiens baptismum recipiat gratiam et omnes virtutes necessarias ad salutem ?

Questio 4ª . — Utrum corpus Christi realiter sub speciebus panis contineatur ? (3)

Questio 5ª . — Utrum actio et passio et omne accidens possit inesse corpori Christi existenti in eucharistia ? (4)

Questio 6ª . — Utrum substantia panis transsubstantietur in corpus Christi ?

Questio 7ª . — Utrum accidentia separata a subiecto in eucharistia uniformiter se habeant ad actionem et passionem, sicut quando erant coniuncta ?

(1) *Questio* 7ª : Utrum Beata Virgo potuerit stare in originali peccato per instans? (Cette question ne figure qu'à titre d'exemple dans la question plus générale qu'indique l'incunable.)

(2) *Questio* 10ª : Quid sit nugatio orationis ?

(3) *Questio* 4ª : Utrum baptismus tollat omnem culpam ?

(4) *Questio* 5 : Utrum penitentia in baptismo remittatur ?

Digitized by Google

Questio 8ª . — Utrum sine penitentia possit deleri peccatum mortale?
Questio 9ª . — Utrum cuilibet penitenti per sacramentum penitentie gratia et virtutes infundantur ?
Questio 10ª . — Utrum homines resurgent incorruptibiles ?
Questio 11ª . — Utrum idem homo numero qui prius vixit resurget ?
Questio 12ª . — Utrum anima separata habeat memoriam tam actualem quam habitualem eorum que novit coniuncta ?
Questio 13ª . — Utrum quilibet videns divinam essentiam necessario apprehendat eam et omnes creaturas ?
Questio 14ª . — Utrum voluntas beata necessario fruatur Deo ?

DE DUBITATIONIBUS ADDITIS.

Ultimo loco circa finem operis sunt quedam dubitationes quas corruptas invenimus nec eas supplere ausi sumus utpote qui de nostro nihil operi huic addendum duximus, optimo tamen quo potuimus modo in locum suum non sine peritiorum quam nos sumus auxilio sic redegimus:

Dubitatio 1ª . — Utrum charitas habeat aliquam causalitatem respectu actus meritorii ?
Dubitatio 2ª . — Utrum sit possibile quod Deus de potentia sua absoluta acciperet aliquem actum tanquam dignum vita eterna propter solum actum naturalem sine omni infusione charitatis vel cuiuscumque alterius positivi quod tamen non esset acceptus Deo de potentia sua ordinaria ?
Dubitatio 3ª . — In quo consistat perfecta delectatio et quietatio potentie beate ?
Dubitatio 4ª . — Utrum dilectio et delectatio distinguantur, et utrum preter actum concupiscentie oporteat ponere actum amicitie ab eo distinctum ?
Dubitatio 5ª . — Cui actui debeatur premium ?
Dubitatio 6ª . — Que et cuius sit securitas ?
1um Dubium. — Quomodo habeat intelligi quod aliquis peractum beatificum et meritorium debet converti ?
2um Dubium. — Qualis est repugnantia inter actum beatificum et actum peccati et unde oritur ?
3um Dubium. — Utrum idem actus beatificus numero vel quicumque alius idem existens numero posset primo esse unius et postea alterius ?

Finis tabule questionum magistri Gulhelmi de Ockam super quatuor libros sententiarum.

(1) Depuis la question 6, il y a avance du manuscrit sur l'incunable.

(*A suivre*) A. NOYON S. J.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

SPIRITUALITÉ

« **Les Hommes de France au Sacré-Cœur** » par M. l'abbé F. Anizan, 2e édit. in-12. Prix : 1 fr. remise : 12 pour 10. En vente aux bureaux de l'Œuvre du Sacré-Cœur 42, rue St Pierre, Verdun-sur-Meuse.

La consécration de Montmartre et de la France aura lieu cette année. La 2e édition de cette brochure vient donc à son heure. L'auteur fait un vibrant appel aux hommes de bonne volonté.

« Ah ! pauvres cœurs d'hommes, si forts et si faibles, et que je connais bien.

Cœurs capables d'oublier leurs orgueils pour mendier un peu d'amour

.... Cœurs qui voilez, derrière un calme apparent, l'ardeur de vos sentiments inconnus.

Cœurs qui souffrez de la grande peine : celle d'être impuissants à donner du bonheur.

Pauvres cœurs de frères, ne vous désolez plus ! *Sursum corda !* en haut, pauvres cœurs d'hommes ! Montez vers le cœur divin qui vous attend ! »

Mais il ne suffit pas de « *venir au Sacré-Cœur* » il faut encore « *s'organiser* « en « *association diocésaine* » sur le modèle de l'œuvre de Montmartre. « Quand la vie religieuse n'est pas organisée, normalement elle doit s'alanguir. » Si l'association des *Hommes de France* était organisée partout nous aurions le spectacle consolant « d'un peuple qui ressuscite, sort de sa tombe, et dans un élan superbe, porte très haut son cœur, tout près du cœur de Dieu ! »

Frà Clodoveo.

Les Offices envers le Sacré-Cœur, par le R. P. Joseph Boubée, S. J. In-12 de IX-212 pages. Prix 1 fr. Casterman, Paris et Tournai.

Méditations d'une grande piété, bien propres à rendre plus intime, plus dévouée, la dévotion au Sacré-Cœur. L'auteur a divisé son traité en douze offices pouvant servir de sujets pour les douze premiers vendredis d'une année. On adopterait ainsi, pour tout le mois l'office qu'on a médité. Ce petit volume se recommande aux âmes pieuses. Il fera aimer davantage celui qui a dit : « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes ».

Mavil.

Digitized by Google

« **Les grandes dévotions** », par L. Boucard, vicaire à St Sulpice. 1 vol. in-16 double couronne (VIII, 332 p.) Prix : 3.50. Paris, 117, rue de Rennes. Bauchesne.

Encore un livre bien fait pour éclairer la piété des fidèles. Beaucoup d'âmes compliquent leur existence par une multitude de dévotions secondaires. Elles oublient les principales. On ne doit pas omettre celles-ci, ni décrier celles-là. Le sage n'est-il pas celui qui met en toutes choses la mesure, le nombre, et le poids en ramenant tout à l'unité ? La vraie dévotion se nourrit de diverses pratiques de dévotion en reconnaissant à chacune leur ordre de dignité et d'importance. Malheureusement cet ordre n'est pas toujours gardé. Sont-elles très nombreuses les âmes qui ont pour la T. Ste Trinité un culte lumineux et vivant ? Sont-elles très nombreuses les âmes qui vivent de la vie de l'Église, de la vie liturgique, vie si profonde et si pratique ? Nous ne le pensons pas. Mais nombreuses sont les âmes de bonne volonté. Les éclairer sur les pratiques de piété recommandées par l'Église, suivant leur ordre et leur importance, tel est le but de M. L. Boucard. Son travail est un exposé clair et solide. Il sera bien accueilli, nous le souhaitons.

Frà Clodoveo.

« **Pensées du ciel** », par Franc. 1 vol. in-16 de 410 pages. Prix : 1 franc ; port 0.20. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Ce recueil de « pensées » mérite bon accueil. Les âmes chrétiennes — celles qui veulent sérieusemement « vivre leur vie » — trouveront là une série de réflexions solides, courtes, et faciles à lire.

« Considérez le but, ne l'oubliez jamais, vivez pour Dieu. »

Vivez pour Dieu en imitant le Sacré-Cœur de Jésus notre modèle.

Vivez pour Dieu en allant à Jésus par Marie. « Marie n'est pas la tête, mais elle est comme le *cou* par lequel la vie est transmise au corps ».

Vivez pour Dieu en pratiquant par conséquent les vertus théologales, et toutes les vertus qui croissent au pied de la croix : charité, obéissance, humilité, mortification, détachement, pureté, douceur et patience, recueillement et prière.

Telles sont les pensées dominantes de cet excellent manuel de piété que déterminent 30 réflexions sur le Sacré-Cœur.

Frà Clodoveo.

« **Épis de bon grain** », par Alfred Bernard, un petit vol. in-16 couronne (117 p.) 1 fr. 50. Franco 1.65. Paris. Gabriel Beauchesne 1913.

Cette gerbe d'épis est un petit recueil de pensées substantielles bien propres à infuser dans les âmes le christianisme intégral. S'il y a aujourd'hui beaucoup de chrétiens et peu de christianisme, c'est parce que les vérités sont diminuées parmi les enfants des hommes, c'est parce que la piété est trop superficielle. On n'est pas assez éclairé sur les principes, la voie, et les moyens de la vie chrétienne. On lit tout, on s'instruit de tout, excepté de l'Un nécessaire. Qu'on lise aussi ce petit livre. Ces « épis de bon grain » sont un pain de lumière.

Volontiers nous dirions à ceux qui ne se contentent pas d'une piété sentimentale, « manduca volumen istud ! »

Frà Clodoveo.

Digitized by Google

Neuvaine en l'honneur de la Bienheureuse Jehanne d'Arc, par l'abbé L. P. Gerson, curé de Villers-Semeuse. 1 vol, in-32 jésus de XII-162 pages avec une lettre de S. E. le cardinal Luçon, archevêque de Reims. Broché 1 fr. 25. Avignon, Aubanel.

Trop souvent on fait consister l'efficacité des Neuvaines dans la seule intercession des Saints : on les prie beaucoup sans se mettre en peine de les imiter un peu. L'auteur de la « Neuvaine à la bienheureuse Jeanne d'Arc » propose une autre méthode qui est la vraie : de courtes prières bien ferventes et l'imitation des vertus de notre héroïne. Elle est bien vivante dans ces pages l'âme de la Pucelle, elle est là avec son culte pour les dévotions si chères à tout cœur français : la Sainte Eucharistie, la Sainte Vierge, le Souverain Pontife et la France. Puissent les jeunes filles de France imiter les vertus de la Bienheureuse et hâter par leurs prières le jour tant souhaité où l'église lui donnera la couronne des saints.

Fr. B.

Manuel des catechistes. — *Explications et histoires à l'usage du clergé, des cathéchistes volontaires et des familles chrétiennes,* par l'abbé J. Millot, Vicaire-Général de Versailles. 2e édition. Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette. Prix : 3 fr. 50.

Monsieur l'abbé Millot, tient à honneur d'imiter son illustre évêque dans son activité littéraire. Le « Manuel des catéchistes » vient heureusement compléter tous les travaux de l'auteur presque tous ordonnés au bien spirituel des enfants. Monsieur le Vicaire-Général Millot a su, dans cet ouvrage, présenter la doctrine de solide et claire façon et l'illustrer de traits nombreux et des mieux choisis. Le plus grand nombre de ces histoires sont inédites ou peu connues. Susceptibles de faire pénétrer facilement l'enseignement du catéchiste dans un esprit enfantin, elles ne sont pas moins aptes à rendre aux prédicateurs de signalés services. Beaucoup de nos auditeurs, soit de campagne, soit même de ville, sont au point de vue religieux de grands enfants très accessibles au charme d'une historiette.

Le « Manuel des catéchistes » se termine par une leçon supplémentaire ou « moyens de sanctifier la journée » et par un recueil de fort touchantes prières à l'usage de l'enfance. A tous ces titres le succès est dû à l'ouvrage de Monsieur l'abbé Millot et cette deuxième édition fera vite place à une troisième.

P. Godefroy.

Pro Hostia Parvuli, par Albert Bessières, S. J. In-8 de 24 pp. Prix 0.25 ; les 25 exemples 5 fr. Casterman 1913, Tournai et Paris.

Un récit délicat et charmant, qui, en quelques pages, dit beaucoup, le tout petit qui communie, qui s'affine, par la communion, jusqu'à l'amour le plus délicat et le plus apostolique, c'est, en réalité, la synthèse du travail qu'opère Jésus-Hostie dans les âmes innocentes. Cette brochure se recommande à l'attention de tous, mères et parents, supérieurs de collèges ou de pensionnats, elle inspirera les grands et rendra meilleurs les petits.

Mavil.

Digitized by Google

HISTOIRE

Sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives Nationales, par Léon Le Grand, conservateur adjoint aux Archives Nationales. In-8 de 210 p. Paris. Champion 1914.

Tous ceux qui sont venus aux Archives Nationales dans l'intention de faire des recherches sur l'histoire d'un diocèse ou d'un ordre religieux pendant la Révolution, ont été parfois tentés de se décourager faute d'un guide qui put les orienter parmi les innombrables documents des Archives. Ils avaient bien l'*État sommaire*, publié en 1891, mais cet ouvrage qui embrasse les trente-cinq séries entre lesquelles sont répartis les documents, n'indique souvent que d'une ligne, et plus souvent ne mentionne pas les papiers que recherche l'amateur de l'histoire religieuse depuis 1789. Il ne faut pas s'en étonner, il était impossible de tout indiquer même dans un ouvrage de 898 pages. En 1907, a paru le manuel de M. Schmidt : *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales* qui développe et précise sur un grand nombre de points les indications trop brèves de l'*État sommaire*. Très intéressant au point de vue de l'histoire civile, et très utile sous ce rapport pour faciliter les recherches, ce manuel laissait cependant quelque peu de côté l'histoire religieuse de la Révolution sous la mention : *Cultes* : 1790-1856, on y trouvait simplement indiquées les série : $D^{IV\ bis}$ F^4, F^7, F^{19}, AF. Depuis cette époque un certain nombre de séries ont été inventoriées, et les travailleurs peuvent consulter dans la salle de travail des Archives, les inventaires manuscrits des séries suivantes qui intéressent l'histoire religieuse de la Révolution : D^{III}, F^{19}, et d'autres encore. Les recherches devenaient donc de plus en plus faciles, mais l'on ne possédait pas encore de manuel qui indiquât, dans une vue d'ensemble, les séries à consulter spécialement pour la question religieuse, ni de guide qui mentionnât les cartons renfermant des pièces intéressantes. Désormais cette lacune est comblée par l'ouvrage de M. Le Grand. Dans ce travail, qui ne vise qu'un but pratique, l'auteur passe en revue les différentes séries des Archives, dans l'ordre où elles sont présentées par l'*État sommaire*, et indique, au fur et à mesure, les ressources fournies par chacune d'elles au point de vue de l'histoire religieuse, sauf à reprendre à la fin ces différentes notions éparses pour en former une sorte de table méthodique. Voici cette table qui suffit à elle seule pour nous faire apprécier l'importance du travail du savant Archiviste.

Situation du clergé au début de la Révolution.

Abbayes. Religieux et Religieuses. Leur option pour la continuation ou la cessation de la vie conventuelle.

Événements divers se rappportant aux affaires ecclésiastiques.

Poursuites pour cause de fanatisme.

1° Séries spécialement consacrées aux affaires religieuses.

2° Séries qui concernent la marche des événements et l'esprit public.

3° Documents judiciaires.

Exercice du culte et frais du culte.

Constitution civile et résistance qui lui est opposée.

Serment des ecclésiastiques.

Prêtres réfractaires ou insermentés.

Digitized by Google

Prêtres déportés.
Prêtres reclus.
Prêtres en général.
Clergé constitutionnel.
Élections ecclésiastiques.
Nouvelles circonscriptions ecclésiastiques.
Prêtres ayant renoncé à la prêtrise. Prêtres mariés.
Pensions ecclésiastiques.
Biens nationaux.
Frais du culte.
Églises et monuments religieux.
1° Mutilation et suppression des emblèmes religieux.
2° Leur entretien et conservation au point de vue de l'art.
3° Argenterie et ornements d'église ; objets du culte.
4° Évêchés, séminaires, presbytères.
Culte protestant.
Culte de la raison et fêtes civiques.
Culte Juif.
Théophilantropie et Franc-Maçonnerie.

Ce tableau méthodique, qui est le résumé de l'ouvrage, nous indique les longues et patientes recherches auxquelles l'auteur a dû se livrer dans les innombrables cartons des Archives. « Notre seule ambition, écrit-il, a été « de faciliter dans une certaine mesure la tâche de ceux qui étudient l'histoire, « généralement si émouvante, de l'Église de France au milieu de la tourmente « révolutionnaire ».

Il peut se flatter d'avoir atteint son but, désormais tous ceux qui voudront étudier l'histoire religieuse de la Révolution consulteront avec fruit cet intéressant travail. F. Armel.

SOCIOLOGIE

Par la famille, par E. Roupain, un vol. in-12 de 236 pag. Prix 2 fr.50 Action Populaire, Reims, Rue des Trois-Raisinets. Paris, Lecoffre, 90, Rue Bonaparte.

Nous signalons ici un livre qui convient surtout aux directeurs d'œuvres, de patronages, de conférences populaires, en un mot à tous ceux qui s'occupent du relèvement de notre société déchristianisée, si bien jetée hors de sa voie normale, qu'elle en est arrivée au point d'effrayer tout homme sérieux, fût-il même incroyant.

Par la famille est comme un manuel où l'on trouvera un exposé bref, clair, concluant de toutes les grandes questions qui ont trait à la famille, à sa conservation, à sa restauration. On y passe en revue tout ce qui regarde la famille en général, les lois qui la minent, les fléaux qui la tuent, on passe ensuite à l'enfant, à l'éducation, aux lois qui veulent la paganiser, aux vocations, aux rapports avec la religion et enfin aux serviteurs.

Beaucoup d'hommes d'œuvres, de prêtres, curés ou directeurs d'écoles, d'instituteurs, de pères de famille n'ont pas le temps d'étudier bien longuement ni profondément la grande quantité de questions, si importantes ce-

Digitized by Google

pendant, qui concernent la famille. Cet excellent traité leur donnera une réponse à tout. Nous ne pouvons que les engager vivement à l'avoir sous la main, toujours, ils en retireront grand profit. MAVIL.

« **Aimer notre peuple** » par Mgr GIBIER, évêque de Versailles. in-12. 3 fr.50 (P. Lethielleux, 10, Rue Cassette, Paris VIe).

Entre tous les ouvrages de la série déjà longue des « Devoirs de l'Heure présente », « Aimer notre peuple » apparaît comme le manifeste complet des ambitions apostoliques et du programme de relèvement qui hantent l'esprit et le cœur du vaillant Évêque de Versailles.

Dès le début de l'ouvrage le drame de l'irréligion au XXe siècle est esquissé de main de maître. Mgr Gibier n'est pas homme à s'attarder longtemps à pleurer sur des ruines ; au chapitre second il nous présente le remède nécessaire : le retour pur et simple « à la religion des ancêtres ». Est-on curieux de connaître tout entière la pensée de l'Auteur sur le rôle du prêtre à notre époque ? Qu'on veuille bien lire la fin du chapitre IIIème et l'on verra quel noble idéal l'Évêque s'efforce d'inculquer à son clergé.

Puis c'est — traitée rapidement — la délicate question de l'apostolat laïque et enfin l'Évêque nous livre toute la synthèse de son apostolat dans cette formule : aimer notre peuple pour le rechristianiser ! Ceux qui ont entendu Mgr Gibier parler avec tant de bienveillance à son peuple, souvent ingrat et rebelle, verront là de quel principe il s'inspire dans son « apostolat de la bonté ».

Ces ardeurs, cet optimisme voulu, l'Évêque les puise dans l'amour des âmes et de cet amour il n'en exclut aucune ; aux âmes d'élite iront les soins de choix, mais quel empressement pour les âmes tentées et même pour les âmes mortes. — Écoutez les accents de surnaturelle affection du Pasteur ; il se penche vers « ceux qui souffrent, ceux qui ignorent, ceux qui se trompent, « ceux qu'on écrase, ceux qu'on démoralise, ceux qu'on oublie » et cela « malgré les distances, malgré les apparences, malgré les diversités d'origine, « malgré l'indifférence, malgré l'ingratitude, malgré la persécution ».

Pour avoir vu Mgr Gibier, les soirs de mission, serrer la main calleuse de l'ouvrier ou du paysan on comprend qu'en toute vérité il puisse demander d'aimer les âmes « cordialement, réellement et simplement ».

Aussi à la fin de ce livre fait-on sienne de tout cœur la conclusion du vaillant évêque : aimer et faire aimer la religion catholique.

Fr. GODEFROY.

LITTÉRATURE

La Grand'route, par RENÉ PRÉS LE FOND, Édition de la revue des poètes. In-12 carré. Paris, Jouve, éd.

L'auteur débute ainsi :

« Mon chemin, c'est la grand'route.
Et d'un pas ferme je vais,
Loin des passages mauvais,
Où le pied glisse, où l'œil doute ».

Et à ce départ, franc, honnête et crâne, sur un chemin large et noble qu'illumine le soleil de la foi, l'auteur poursuit son voyage dans ce pays

Digitized by Google

idéal de la poésie où aiment à se promener les nobles esprits. On l'y suit avec joie, car son langage est imagé et pittoresque, émouvant ou gracieux, et l'on peut tourner toutes les pages sans crainte d'y voir un mot troublant.

Il y a de petits poèmes exquis, comme *Octobre*, *Les anciens*, il y en a d'autres, l'*Appelé*, superbes d'idée et de sentiment. La foi chrétienne vibre dans toutes ces inspirations et donne à cette poésie une beauté sereine. Nous souhaitons que ce livre soit goûté comme il le mérite. Il faut faire fête aux poètes dont l'art est pur et le cœur catholique.

MAVIL.

Grains de poésie, par Dom ANSELME DEPREZ, abbaye de Maredsous. In-12 de VIII-80 pages. Prix 1 fr.

Paysages d'un tracé limpide et d'un vif coloris, rondels au bercement charmeur, sonnets d'une impression délicate, strophes pétillantes d'humour, pièces au large souffle et de haut envol. Tour à tour cette muse sage et recueillie, passe du grave au tendre, du solennel au plaisant avec une variété de rythme, une fermeté de diction qui séduisent irrésistiblement. Le lecteur se sent peu à peu gagné, pressé sur un cœur ami et entraîné par l'éblouissement de l'image et s'introduit dans la vitalité d'une ascétique aussi pénétrante que discrète. MAVIL.

Croquis romains, par Aventino, 1 vol. in-12 de 270 pag. Prix 3 fr. 50. Nouvelle librairie Nationale, Paris, 11, rue Médicis.

Qui n'a pas été à Rome ? Et qui, y ayant été, n'en garde un souvenir persistant ?

Aussi, de la revoir surgir à la pensée dans toute l'expression pittoresque de sa vie intense est une jouissance délicate qui a son prix. L'auteur des *Croquis romains* excelle à décrire lestement et en peu de mots très expressifs, un site, une scène de la rue, un caractère, un monument. Avec lui, on refait cette visite d'une ville qui n'est comparable à nulle autre et l'on se félicite d'autant plus de trouver ici un excellent *cicerone* que ce *cicerone*, au lieu de rabâcher des banalités entendues à satiété, comme un *cicerone* de métier, a le don rare et exquis de peindre avec sa plume et de trouver des choses nouvelles à dire sur un sujet déjà tant de fois traité.

Et c'est là où il diffère d'un Bœdecker, mais aussi, où il peut craindre de plaire moins à ceux qui n'ont pas eu l'heur de connaître la ville éternelle. Tant de croquis pris sur le vif, d'esquisses de mœurs, de détails pittoresques seront moins compris de ceux-là, mais aussi bien plus appréciés de tous les amis de Rome. MAVIL.

La Rome du cœur, par AMÉLIE E. de SUBERCASEAUX, traduction de la Cesse de Loppinot, 1 vol. in-8 de 509 pag. Prix 5 francs. Librairie Perrin, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Madame de Subercaseaux, comme Aventino, a voulu nous peindre Rome. Elle l'a comprise autrement. Pour le pélerin catholique, venu à Rome surtout en vue de saluer la ville où saint Pierre a installé, de par la volonté divine, l'Église universelle, le livre de la pieuse et noble Chilienne est un memento précieux où il retrouvera toutes les émotions éprouvées, toutes les

Digitized by Google

joies chrétiennes, ses instants de bonheur intime. Mais Madame de Subercaseaux ne confine pas ses démarches aux seules églises, elle sait aussi apprécier la grande histoire qui se lit à Rome à chaque pas, et elle la raconte à son tour avec une saveur originale toute particulière à son talent et à sa nationalité. De son livre nous dirons cette fois que, s'il est moins pittoresque que celui d'Aventino, en revanche, mieux qu'un Bœdecker, on doi le conseiller à tous ceux qui vont à Rome, comme préparation à leur voyage.

MAVIL.

La vie qui passe par FERNAND LAUDET. In-16 de 250 pag. Prix 3 f. 50. Perrin, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Monsieur Fernand Laudet est un causeur agréable, un observateur sagace et quelque peu malicieux, un penseur plutôt optimiste et un littérateur de haute distinction. Voilà assez de qualités pour que les causeries de ce volume soient lues avec agrément et profit. Nous le signalons aux amateurs de fins morceaux littéraires.

Madame Julie Lavergne intime, par Mlle MARIE PESNEL. Préface de Georges C. Lavergne. Un vol. in-12. Prix 2 fr. Librairie des Saints Pères, Paris.

Voici un nouveau volume sur une aimable femme dont nous connaissions déjà les vertus et les talents par les divers ouvrages que la piété filiale a publié sur elle.

Celui-ci les complète et comme on ne peut jamais assez célébrer le vrai mérite, le public qui aime les lectures saines et les beaux caractères fera bon accueil à cette nouvelle biographie. MAVIL.

VARIA

Conversations latines (textes et taductions) suivies d'un vocabulaire français-latin des principaux termes de la vie moderne. 1 vol. in-16 relié toile souple. Prix 3 fr., franco 3.20, par CH. DUMAINE, Tralin, 12, rue du Vieux-Colombier, Paris (VIe).

Monsieur Dumaine était déjà un bien méritant de la cause *latine*. Sa méthode de *Latin en 15 leçons* — quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur pédagogique — partage avec un petit nombre d'autres ouvrages sur le même sujet l'honneur d'avoir tenté la vulgarisation de la langue latine dans le public français.

Il nous donne aujourd'hui un recueil de conversations latines et un essai de vocabulaire des principaux termes de la vie moderne tous deux disposés en colonnes dans l'une et l'autre langue. Cet ouvrage est destiné dans la pensée de l'auteur à compléter le premier.

M. Dumaine n'est point partisan du recours à l'espéranto, à l'ido, et autres langages dits auxiliaires, pour doter la pensée contemporaine d'un organe universel de transmission. Le latin toujours usité depuis plus de vingt siècles, familier à tout ce qui a étudié, répandu, dans la personne des ministres du culte catholique, à travers tous les continents, voilà l'organe tout indiqué

Digitized by Google

pour devenir la langue internationale. Que lui manque-t-il pour s'imposer ? — Une méthode simplifiée qui en rende l'étude abordable à tous et l'introduction dans le dictionnaire des termes modernes. C'est à ce dernier besoin que répond l'œuvre récente de M. Dumaine.

On nous permettra de signaler encore ce travail aux Professeurs et aux Élèves des Grands séminaires qui dans leurs cours de Philosophie et de Théologie se servent presque exclusivement du latin. Ils doivent eux aussi sentir le besoin de vocables appropriés aux objets nouveaux dont les découvertes modernes les obligent à s'occuper : ils trouveront dans le présent livre une aide précieuse. Leurs discussions orales ne pourraient même que gagner, dans la forme, à l'étude des *Conversations Latines*, pour la plupart extraites des meilleurs dialogues du célèbre humaniste Érasme. P. C.

Les Genres Littéraires, Le Genre Pastoral (son évolution) par Léon Levrault, 1 vol. in-18, 166 p. broché : 0 fr. 75, chez Paul Delaplane, 48, Rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs cette nouvelle brochure de M. Léon Levrault. Ils y trouveront toute l'histoire du genre pastoral merveilleusement condensée en 166 pages. Dans un premier chapitre, après nous avoir montré les règles du genre, sa vogue grande et durable, l'auteur l'étudie dans l'antiquité. C'était justice de faire une large place aux poètes et aux romanciers bucoliques des littératures anciennes : n'est-ce pas d'eux que procèdent tous ceux qui s'essayèrent dans le genre pastoral pendant les âges modernes ? Et, tout en passant en revue les nombreux écrivains français qui marchèrent sur les traces de Théocrite et de Virgile, M. Levrault a soin de signaler aussi les œuvres étrangères qui exercèrent une influence sur l'évolution du genre en notre pays. Son étude pouvait s'arrêter à la mort d'A. Chénier ; mais il a mieux fait d'y ajouter un dernier chapitre sur la pastorale au XIXe siècle : nous sommes heureux d'apprendre comment ce genre a donné naissance à la poésie « rustique ».

M. Levrault espère être utile aux étudiants. Il le sera même aux professeurs et à tous ceux qu'intéresse l'histoire littéraire.

P. Placide.

Le latin des Françaises. — Le latin appris par le français d'après la méthode psychologique sans maître, ni Grammaire, ni Exercices de thème, en 26 Causeries, par Dom Hébrard, bénédictin. — Nouvelle édition augmentée, Chevetogne (Belgique), 1914. In-8 de xvi, 183 pp.

Voici les principes sur lesquels s'appuie cette méthode : 1° Tout français sait le latin dans la mesure où il connaît sa propre langue ; 2° La difficulté du latin vient surtout des désinences des mots variables ; 3° Il faut lire, dès le commencement, des textes latins ; 4° Puis synthétiser dans une vue d'ensemble ce qu'on a étudié dans le détail, afin de fixer la mémoire ; 5° Il faut reprendre, après cette étude synthétique, la première étude analytique.

Je ne doute pas que cette méthode ne soit très agréable. L'expérience, paraît-il, a prouvé qu'elle ne remplace pas la méthode Lhomond pour apprendre à écrire en latin, mais qu'elle permet de *lire* le latin ecclésiastique. C'est déjà quelque chose.

Digitized by Google

Elle étonne par ses côtés imprévus. Un Père bénédictin enseignant à lire le latin à la française (ceci est une « exigence de notre méthode » dit l'auteur, p. XIV et 3) c'est plutôt un fait assez rare. Dire que le latin n'est pas une langue morte, ou du moins trouver ce reproche exagéré, c'est assez paradoxal. Assurer que les vieilles grammaires donnent le dégoût du latin et sont des méthodes factices, c'est injuste envers des livres qui ont formé tant de lettrés.

A part, ces petites réflexions, nous ne demandons pas mieux que d'approuver cette méthode psychologique, car elle est un moyen de plus de propager l'amour et l'étude de notre bonne et vieille mère littéraire, la langue latine, bien ridée mais toujours aimée. A elle aussi, il faut un peu appliquer le quatrième précepte du décalogue. P. UBALD D'ALENÇON.

Pages d'art chrétien, par le R. P. ABEL FAVRE, assomptioniste. Paris, Bonne Presse. — 4 séries. Brochures de 123, 121, 127 et 127 pp. 1910-1913. — Prix : 1 fr. chaque.

Il est assez difficile de donner une juste idée du contenu de ces fasciscules très vivants, très bien écrits, très instructifs et, généralement, d'une critique et d'un goût parfaits.

Nous avons là la réunion d'une suite d'articles publiés par l'excellent *Mois littéraire* de la Bonne Presse ; ces articles forment une série de choses qui se suivent sans toujours être reliées par d'autre chaîne que par un lien intérieur et invisible. Des illustrations choisies accompagnent le texte, enseignent ce que la plume ne peut expliquer et forment le goût mieux que toute leçon orale ou écrite ne peut le faire.

Voici la liste des sujets traités par le R. P. Favre :

Série I : Images du Christ — Le Crucifix — Vierges et Madones — Fra Angelico et la chapelle de Nicolas V au Vatican — Saint Pierre de Rome et Notre-Dame de Paris — La généalogie des cathédrales françaises — Origine anglaise du gothique flamboyant et déviation de l'axe des églises — Le gothique du midi de la France.

Série II : La Peinture religieuse de Giotto à Raphaël — Les Madones de Raphaël — Michel-Ange, peintre de la Sixtine — La Légende de Sainte Ursule par Memling et Carpaccio — Les Rois Mages dans l'art — Les portails imagés — La Sainte Chapelle.

Série III : Les Anges — Les Primitifs français — Histoire de l'autel — L'architecture religieuse française de 1850 à 1900.

Série IV : Histoire de la peinture religieuse décorative en France au XIXme siècle. Ingres et sa doctrine — Orsel, Périn et Roger — Les élèves d'Ingres — Flandrin, Chassériau — Overbeck et l'École de Beuron — Fuvis de Chovannes — Les coloristes : Henri Martin, Humbert et Albert Besnard — Quelques églises (Montmartre, Lourdes, Fournières, et un peintre Paul Borel) — Maurice Denis.

Ce dernier fascicule se termine, on le voit, par une étude consacrée à notre grand peintre actuel qui se réclame à la fois des primitifs et des classiques. Ce sont souvent ses idées qui sont exposées par la plume du P. Favre, et nous trouvons que de plus mauvaises pourraient être soutenues. Nous voulons dire que c'est de la bonne besogne de les avoir jetées dans le grand

Digitized by Google

public. Enfermées dans le cercle restreint des critiques, des artistes et des ateliers, elles risquaient de demeurer langue morte. Jetées au grand vent de la renommée, elles iront, comme de la bonne semence, jeter leur fécondité aux quatre coins de la terre et réformeront le goût catholique.

Le P. Favre ne s'est pas contenté de vulgariser ce qui est su de quelques techniciens, il a apporté lui-même sa propre prière à l'édifice. Je lui en veux un peu d'avoir rattaché à Ingres certains coloristes que le maître aurait certainement traité de verte façon. Mais ce qu'il nous apprend de l'architecture médiévale du Midi de la France, puis des anges dans l'art est personnel. Le tout est sans cesse marqué au coin d'un bon sens. C'est de plus une réponse magistrale et affirmative, à cette fameuse question : « Y a-t-il un art chrétien ? »

Oui, il y a un art chrétien, un art dont l'objet et l'inspiration et l'expression sont de nature chrétienne.

On nous dit que le P. Favre songe à continuer cette série de vulgarisation qu'il a si bieu inaugurée. Nous l'exhortons de tout notre cœur à réaliser notre espoir et notre diocèse. P. UBALD D'ALENÇON.

La Dentelle à l'aiguille en Basse-Normandie, par JEAN MOULINET. Argentan, Langlois, 1912. Grand in-8 de 222 pp.

Ce livre est une thèse de doctorat. Il comprend deux parties : la partie historique et la partie économique. Dans la première, l'auteur nous transporte à Alençon, à Argentan et à Bayeux, et nous dit ce qu'a été la dentelle à l'aiguille dans le passé, comment cette industrie a été développée par Colbert et ce qu'elle est devenue de nos jours.

La seconde partie envisage les causes de la crise dentellière actuelle, et les remèdes à cette situation (dentelles mécaniques, réorganisation de l'apprentissage, relèvement des salaires, la mode, les œuvres produites à l'étranger). Le sujet traité par M. Moulinet est très captivant ; il est de plus très intéressant. Est-ce qu'un autre jeune docteur M. Benoît Poupet ne vient pas de choisir pour sujet de thèse : *La dentelle d'Alençon ?*

Objet de luxe pour beaucoup, la dentelle n'a-t-elle pas suscité des enthousiastes étonnants ? Et qui donc a écrit qu'elle était « une bénédiction et une manne du ciel » ? L. BERSON.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

GEORGES BAREILLE. — *Le Catéchisme romain* ou *l'Enseignement de la doctrine chrétienne, explication nouvelle.* Tom. IX. Tables générales, in-8 de 380 pages. J. M. Soubiron, éditeur, Montrejeau (Hte Garonne).

JOSEPH VIANEY. — *Saint François Régis apôtre du Vivarais et du Velay*, in-12 de XI-217 pag. de la collection « Les Saints ». Prix 2 fr. Lecoffre-Gabalda, 90 rue Bonaparte, Paris.

C. TELCH. — *Epitome Theologiae moralis universae* excerptum ex summa theologiae moralis R. P. Noldin S. J. 1 vol. in-16 de XXXII-553 pag. 2e édition. Prix 4 fr. Felizian Rauch's (Pustet), Innspruck.

AGOSTINO GEMELLI. — *L. Enigma della vita e i Nuovi orizzonti della biologia.* 2 vol. in-8 comprenant XXVIII-820 p. Prix 12 fr. Libreria Editrice Fiorentina, 3 via del Corso, Florence.

R. P. JANVIER. — *Exposition de la morale catholique. L'Espérance, Carême 1913.* Paris, Lethielleux. In-8o de 343 p. Prix : 4 f.

J.-J. MORET (abbé). — *Homélies pour les Dimanches et principales Fêtes de l'année.* 2e édit. Arras, Lib. Brunet, 32, rue Gambetta, 1913. 2 vol. in-12. Paris : 7 f.

CH. MARTEL (abbé). — *Dominicales ou cinquante-deux Instructions tirées des Évangiles de tous les dimanches de l'année.* Arras, Lib. Brunet. 2 vol. in-12. Prix : 7 f. 50.

Revue Liturgique et Bénédictine. — Troisième année, 1913. In-8o de 512 p. Abbaye de Maredsous (Belgique). Abonnement : Belgique, 3 f. Union postale, 4 f.

JOLIVAD & POULMAIRE. — *Grammaire allemande complète.* Paris, Bloud et Gay. In-16 cartonné. Prix : 3 f.

A. BAUDRILLART. — *Histoire Générale. — Orient, Grèce, Rome, Moyen-âge, Temps modernes, Histoire contemporaine.* Paris, Bloud, 1914. In-8o de 728 p. Prix : 5 f.

PAUL FEYEL. — *Histoire Contemporaine.* (1915-1913). Paris, Bloud, 1914. In-8o orné de 32 grav. relié. Prix : 6 f.

Cours de langue française. — No 1. Cours élémentaire et moyen. Paris, Bloud. In-16, cartonné. Prix : 1 f. 40

Premier livre de lecture. — Cours élémentaire, par A. PRÉVOST instituteur et J. LAURENT, licencié ès Lettres. Paris, Bloud. In-16 cartonné. Prix : 0 f. 80.

(1) L'annonce de ses ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que de les signaler ici, en attendant que les Rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

J. Prévost et A. Laurent. — *Cours de langue française. Cours moyen et supérieur*. Paris, Bloud. In-8° cart. Prix : 1 f. 40.

Kompass für die Fran im Handwerk praktischer Wegweiser für Lehr mädchen,Gehilfin und Meisterin. Gladbach, Volksvereins Verlag Gmb H. 1913. In-12 de 118 p. 75 p. f.

Fr. Brücker.— *Der deutsche Niederrhein als Wirtschatsgebiet*. M. Gladback, Volksvereins, Verlag, Gmb H. 1913. In-12 de 128 p. Prix : 1 m.

H. Koch, S. J. — *Die deutsche Hansindustrie*. 2 Auflage, M. Gladbach, Volksvereins, Verlag, Gmb H. 1913. In-8° de 294 p. Prix : 3 m.

H. Lammens. — *Le Berceau de l'Islam. — L'Arabie occidentale à la veille de l'Hégire, 1er volume, Le Climat, Les Bédouins*. Rome, Max Bretschneider 1914. In 8° de xxiii, 371 p. Prix 6 f. 30.

L. Fonck. — *I Miracoli del Signore nel Santo Vangelo, Parte prima*. Rome, Max Bretschneider, via del Tritone, 60. In-8° de xxviii, 644 p. Prix : 4 f. 50.

Maximilianus, Princeps Saxoniæ. — *Prælectiones de Liturgiis orientalibus Tomus. II, continens : Liturgias Eucharisticas Græcorum (exceptis Œgyptiacis)*. Fribourg-en-Brisgau, Herder. In-8° viii, 362 p. Prix : 10 f.

Georges de Grandmarin. — *Le Livre des Joyeux Passe-Temps*. Arras, Brunet, 1913. In-8° de 412 p. Prix : 3 f.

R. de Thomas de Saint-Laurent (abbé). — *Nos amitiés après la Mort*. Avignon. Aubanel. In-32 de VI-96 pp. Prix : 1 fr.

P. Exupère de Prats-de-Mollo. — *Petit Catéchisme de la Sainte Famille*. Toulouse. Les *Voix franciscaines*. In-32 de 32 pp. Prix : 0 fr.10

Manuel de Préparation à la Mort. Avignon, Aubanel. In-18 de VIII-332 pp. Prix : 1 fr. 75.

La Dévotion aux douleurs et aux joies de Saint Joseph par un Tertiaire. Paris, Librairie St. François. In-18 de 16 pp. Prix : 0, fr.15.

P. François de Vouillé. o. m. c. — *Pratique de la Communion spirituelle. La communion perpétuelle*. 3e édition. Paris, Librairie S. François. In-12 de 198 pp.

Can. Doct. Marcus Belli. — *Psalterium Davidicum in usum Scholarum et clericorum Divinum officium recitantium breviter explanatum Additis Psalterii Canticis*. Editio altera. Tanrini (Italia) Typographia Petri Marietti 1914. In-12 de 410 pp. Prix : 3 fr.50.

Martyrologium Romanum Gregorii XIII jussu editum Urbani VIII et ClementisX auctoritate recognitum ac deinde anno MDCCXLIX Benedicti XIV opera ac studio emendatum et auctum. Editio juxta Typicam auspice SS. D. N. Pio Papa X confectam. Taurini. Typ. Petri Marietti 1914. In-12 de 600 pp. Prix : 3 fr.75 ; Relié : 5 fr.

Ch. Trillon de la Bigottière (abbé). *L'Héroïne du Cantique des Cantiques*. Nouvelle Édition. Paris, Roblot, 67, rue Caumartin. In-12 de VIII-176 pp. Prix : 1 fr.25.

P. Achille Desurmont. — Œuvres complètes. Tome XI. *Le Travail de la Sainteté*. Paris, Librairie de la Sainte Famille. 11, rue Servandoni. 1913. In-18, de 510 pp. Prix : 4 fr.

Digitized by Google

Commentaria in Quatuor Evangelia R. P. Cornelii a Lapide e Societate Jesu S. Scripturæ olim Lovanii, postea Romæ professoris, recognovit subjectisque notis illustravit... Antonius Padovani nuper Episcopus tit. Canopitan. auxiliaris vero ep. Cremonensis. Augustæ Taurinorum, Typogr. Petri Marietti. 1912-1913, 4 vol. in-8° Prix : 20 fr.

Dom Anselme Deprez. — *Grains de Poésie.* Abbaye de Maredsous (Belgique) In-12 de VIII-80 pp. Prix : 1 fr.

P. J. Boubée, S. J. *Les offices envers le Sacré-Cœur.* Établissements Casterman. 1913. In-12 de IX-212 pp. Prix : 1 fr.

H. Merkelbach. *L'Inspiration des Divines Écritures. Principes et applications.* 2e édit. Liège, H. Dessain, 1914. In-8° de 94 pp. Prix : 1 fr.25

H. Merkelbach. – *Jésus Fils de Dieu et ses récents Contradicteurs.* Liège, H. Dessain, 1914. In-8° de 74 pp. Prix : 1 fr.25.

William James. – *Introduction à la philosophie*, traduit par Roger Picard 1 vol. in-16 de XIII-300 pp. Prix : 4 fr. Marcel Rivière, 31, Rue Jacob. Paris.

Albert Monniot. — *Le Crime rituel chez les Juifs.* Préface d'Édouard Drumont. In-12 de 360 pag. Prix 3 fr.50. Tequi, Paris.

Albert Franz. — *Adolphe Kolping le père des compagnons ouvriers.* traduit de l'allemand par Berthold Missiaen, o. m. cap. 1 vol. in-8 de 52 pp. Prix : 1 fr.25. Volksvereins-Verlag Gmbh., M. Gladbach.

Romualdo Bizarri. — *Studi Sull'Estetica* in-8 de 400 pp. Prix 4 fr. 50. Libreria editrice fiorentina, 3, Via del Corso, Florence.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXI.

JANVIER 1914.

I. — *L'idée de création d'après S. Bonaventure et Duns Scot* (FIN) ; S. Belmond. 5
II. — *Le motif de l'Incarnation* (SUITE) ; P. Chrysostome. . 18
III. — *La Perfection séraphique d'après S. François* ; (SUITE) P. Césaire. 55
IV. — *Le Veltro de Dante et son DXV. Khan et Can* ; H. Matrod. 61
V. — *Lettre à la Direction des « Études Franciscaines »* L. de Grandmaison. 82
VI. — *Docteurs franciscains et doctrines franciscaines* P. Raymond. 85
VII. — *A travers les livres nouveaux.* 98

FÉVRIER 1914.

I. — *Faut-il changer la notion de vérité ?* S. Belmond. . 113
II. — *La Perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire. 120
III. — *Coventry Patmore* ; P. Ubald et Paul Claudel . . 137
IV. — *L'Évangélisation aux Indes* ; P. Hippolyte. . . 148
V. — *Ambassadeurs de France et Capucins français à Constantinople au XVIIe siècle* (SUITE) ; P. Bruno. . . 164
VI. — *Bulletin canonique ;* P. J. de Parme. 177
VII. — *Un recueil d'Exempla du XIIIe siècle* (SUITE) ; J. Th. Welter 194
VIII. — *A travers les livres nouveaux.* 214

MARS 1914.

I. — *Images et Concepts ;* S. Belmond. 225
II. — *Duns Scot et la preuve scripturaire de la Transsubstantiation* ; Albert O'Neill. 234
III. — *La Perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) P. Césaire. 243
IV. — *Le répons miraculeux « Si quæris miracula »* ; P. Eusèbe. 250
V. — *Quelques détails sur l'Allemagne au XIIIe siècle* ; H. Matrod. 280
VI. — *Un siècle de vie religieuse en Hollande, 1813-1913* ; P. Marc. 294
VII. — *Notes philosophiques ;* P. Jean de Dieu. 304
VIII. — *Un recueil d'Exempla du XIIIe siècle* (FIN); J. Th. Welter. 312
IX. — *A travers les livres nouveaux.* 321

Digitized by Google

AVRIL 1914.

I. — *La pensée de Duns Scot sur les preuves du dogme de la Transsubstantiation* ; P. Raymond. 337
II. — *Note supplémentaire autour de l'idée de création ;* S. Belmond. 358
III. — *La Perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire. 361
IV. — *Quelques détails sur l'état de l'Allemagne au XIIIe siècle* ; H. Matrod. 376
V. — *Ambassadeurs de France et Capucins Français à Constantinople au XVIIe siécle ;* P. Bruno. 388
VI. — *A travers les livres de théologie ;* P. Dieudonné. . . 403
VII. — *Les débuts de la réforme des Cordeliers en France (XVe siècle) ;* P. Gratien. 415
VIII. — *A travers les livres nouveaux.* 440

MAI 1914.

I. — *La pensée de Duns Scot sur les preuves du dogme de la Transsubstantiation* (SUITE) ; P. Raymond. 449
II. — *La Perfection seraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire. 467
III. — *Quelques détails sur l'état de l'Allemagne au XIIIe siècle* (SUITE) ; H. Matrod. 477
IV. — *Essai critique sur la vie du P. Archange Leslie* ; P. Frédégand. 487
V. — *Un siècle de vie religieuse en Hollande* (1813-1913) (SUITE); P. Marc. 518
VI. — *Ambassadeurs de France et Capucins Français à Constantinople au XVIIe siècle* (SUITE) ; P. Bruno. . . 530
VII. — *Mélanges : de Genève à Rome ;* CH. HENRION. . . 551
VIII. — *A travers les livres nouveaux.* 555

JUIN 1914.

I. — *Prétendu anti-intellectualisme du Docteur Subtil ;* S. Belmond. 561
II. — *L'Immanence* ; P. Robert. 574
III. — *La Perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire. 591
VII. — *Mélanges : Formule de vie chrétienne par le P. Gaspard Hasger ;* A. Saubin. 597
V. — *Un jubilé : le P. Weiss. O. P. ;* P. Hilarin . . . 600
VI. — *Le Couvent des Pénitents à S^t Lô ;* G. Guillot. . . 607
VII. — *Théologiens franciscains du Moyen-Age (Notes et Extraits) ;* A Noyon. 644
VIII. — *A travers les livres nouveaux.* 657

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02317 8463

Digitized by Google

Digitized by Google